BnF Gallica

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 1847.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Couverture en Couverture 2

981

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Année 1903. — 57e Volume.

(7e DE LA 4me SÉRIE.)

AUXERRE

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS

G. MASSON, 120, Boulevard Saint-Germain.

A. CLAUDIN, Libraire, 16, rue Dauphine.

1904

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Messieurs les Membres de la Société sont informés que les développements du nouveau Règlement n'en permettent plus l'insertion à l'intérieur de la couverture annuelle.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Article 55 du Règlement intérieur. — La Société, en admettant au Bulletin les articles communiqués par ses membres, laisse aux auteurs toute liberté au sujet des opinions et assertions émises par eux, mais elle n'en partage en aucune façon la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

Année 1903. — 57e Volume.

6e DE LA 4e SÉRIE.

3597

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE PRÊT

AUXERRE

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS

G. MASSON, 120, Boulevard Saint-Germain. | A. CLAUDIN, 16, rue Dauphine, 16.

M DCCCCIII

Per. 8°

12539

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1903.

I

SCIENCES HISTORIQUES

UNE FRESQUE DES SYBILLES

DANS LA CATHÉDRALE D'AUXERRE

Par M. Ch. DEMAY.

Il faut remonter jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne pour retrouver les traces de cette croyance que des femmes ou plutôt des jeunes filles nourries dans le culte des dieux de la Grèce auraient eu le don de prédire les principaux événements devant accompagner l'incarnation du Verbe éternel : sa naissance dans une crèche, son allaitement par la Vierge Marie, la fuite en Égypte et les circonstances de sa mort. Désignées sous le même nom que la sybille antique qui composa les fameux livres sybillins, détruits par le feu l'an 670 de la fondation de Rome, on leur donnait pour patrie différents pays, comme Cumes, Samos, Delphes, Tibur près de Rome, l'Érythrée, la Lybie, la Perse, l'Hellespont. Sans ajouter une foi entière à l'existence de ces prophétesses, l'Église les tint cependant en vénération. C'était aussi l'opinion des pères de l'Église, qui passa dans la prose *Dies irae*, en ces termes bien connus : *Teste David cum Sybillâ.* Aussi, dans les représentations qui en furent faites, les trouve-t-on souvent mêlées parmi les prophètes, et rarement parmi les saintes. L'origine de l'existence de ces sybilles nous vient de juifs, ou chrétiens d'Alexandrie, qui, vers la fin du IIe siècle, composèrent un recueil d'oracles en vers grecs, contenant des prédictions qui auraient été faites très anciennement sur le mystère de l'incarnation. Ce recueil, divisé en quatorze livres, fut imprimé pour la première fois à Bâle en 1545, les autres livres le furent postérieurement.

On était alors au début de la brillante période dite de la Renaissance, et sculpteurs, verriers, peintres, emportés par cette explosion d'enthousiasme pour l'art antique tiré de l'oubli dans lequel il avait été enseveli pendant de longs siècles reproduisirent à l'envi les traits de ces païennes inspirées. Ils les représentèrent d'après un type différent de celui des saintes et des femmes chrétiennes en leur donnant l'apparence d'une grande force physique. C'est ainsi qu'elles sont figurées dans la cathédrale d'Autun, sur un bas-relief daté de 1520; dans des verrières des cathédrales de Beauvais et d'Auch. Dans cette dernière, saint Paul coudoie la sybille de Samos et saint Mathieu donne la main à la sybille de Cumes. A Amiens, huit sybilles sont représentées dans un passage conduisant du cloître à la cathédrale; dans l'église de Brou elles font partie du cortège qui mène en triomphe le Christ assis sur un char. En Italie l'imagination des peintres se donna libre carrière dans l'église de Notre-Dame-de-Lorette, de Saint-Marc de Florence, et plusieurs églises de Rome. Mais aucune figuration de ces prophétesses n'égala par le mouvement et l'action qu'il a su lui donner celle que peignit Michel Ange dans la chapelle Sixtine, sans se préoccuper des attributs liturgiques propres à chacune d'elles, dont jusqu'à lui les artistes s'étaient rarement écartés. C'est ainsi que la sybille Libique représentée un cierge à la main prédisait la venue de Jésus-Christ comme lumière du monde; la sybille Erythrée (de la mer Rouge) portant une rose blanche épanouie prédisait l'annonciation; la sybille de Cumes, ayant à la main une crèche, prédisait la nativité de Jésus-Christ dans l'étable; la sybille Cimmerienne (du Pont-Euxin) portant un cornet, sorte de biberon, prédisait l'allaitement de Jésus-Christ par la Vierge Marie; la sybille Européenne, le glaive en main, prédisait le massacre des innocents et la fuite en Egypte, etc.

A l'époque où s'opérait ce mouvement considérable de retour à cette architecture qui avait brillé d'un si vif éclat dans la Grèce antique, et jouissait de tout le prestige qu'inspire la nouveauté, c'est-à-dire au commencement du XVIe siècle, la cathédrale d'Auxerre était bien près d'être arrivée à l'état où nous la voyons maintenant. On travaillait activement à la construction de la tour qui ne fut achevée qu'en 1543. Le portail latéral nord, dit de Saint-Germain, venait d'être terminé et décoré de verrières splendides, par les soins de François Ier de Dinteville, qui y avait fait mettre ses armes. La chapelle Saint-Georges, la dernière de la nef du côté droit, où sont aujourd'hui les grandes orgues, venait également d'être achevée. La première chapelle de la nef du côté gauche n'existait pas encore, sa construction en avait été différée

pour maintenir au pied de la tour un espace libre suffisant pour son édification complète; elle ne fut construite que plus tard et ne reçut même sa verrière que vers 1630. Ces deux chapelles furent construites dans le style de la Renaissance, avec fenêtres en plein cintre.

Pendant la même période l'église d'Auxerre fut gouvernée par deux évêques : François de Dinteville, succédant à Jean Baillet, de 1514 à 1530, et François de Dinteville, IIme du nom, son neveu, qui mourut le 27 septembre 1554. Ces deux prélats, mais surtout le second, amis des arts et artistes eux-mêmes, enrichirent la cathédrale d'œuvres de sculpture et de peinture remarquables. En 1543, François II consacra à ces travaux une somme importante, dont partie fut employée à orner les piliers de l'église de sculptures, brisées par les huguenots en 1567, et partie en peintures à fresque. Il reste de cette époque un tableau sur bois, représentant la lapidation de saint Etienne, que M. Victor Petit, dans l'ignorance de son origine, attribuait à Jean Cousin (1), mais qui est l'œuvre du chanoine Félix Chrestien (2). Placé du temps du chapitre dans la chapelle de la Vierge, alors de Saint-Alexandre, il y était bien en évidence; il vient d'être relégué dans la première chapelle de la nef, côté gauche, endroit peu favorable pour en faire ressortir le mérite. François II fit peindre à fresque sa chapelle. Des restes de cette peinture se voient encore près de la porte d'entrée. Il fit représenter dans la chapelle de Saint-Sébastien, la dernière à gauche de la nef et attenant au transept, les portraits des évêques d'Auxerre vénérés comme saints dont l'office se célébrait. Il appliqua enfin tous ses soins à faire de la chapelle Saint-Georges un véritable bijou, en la faisant couvrir entièrement de peintures, aujourd'hui bien endommagées, sauf la voûte peinte en bleu semée d'étoiles d'or et les nervures de la même couleur relevée d'un filet rouge et or. Sur un des côtés de cette chapelle est représentée la scène de la transfiguration. Le Christ est de grandeur naturelle, la tête nimbée de rayons d'or et étendant les bras au-dessus de deux personnages en adoration personnifiés l'un par le mot Helias, l'autre par celui de Moïses. Au-dessous on lit, en caractères gothiques, ce passage de saint Mathieu : *Visi sunt Moises et Helias loquentes cum eo in maiestate sua.*

Sur une autre face, entre la fenêtre et l'arcature donnant sur le

(1) Victor Petit, *Guide pittoresque dans la ville d'Auxerre*, 1858.
(2) Lebeuf, *Hist. ecclésiast. et civile d'Auxerre*, p. 588 et 598.

transept, qui fut détruite pour faciliter la pose de l'orgue, lorsque le chapitre le transféra en 1768 dans cette partie de l'église, on pouvait voir récemment encore, dans un assez mauvais état de conservation et couvert de la poussière des siècles, c'est bien le cas de le dire, une série de médaillons disposés sur deux rangs, au-dessus les uns des autres, d'un diamètre de 83 centimètres, chacun représentant un buste de femme dans une attitude et avec des attributs particuliers. Une légende écrite en caractères gothiques de 3 centimètres de hauteur indique pour chaque médaillon, en même temps que le nom de la sybille qui y est représentée, l'objet de sa prédiction.

Dans le premier, le seul qui soit assez bien conservé, est figuré une jeune femme ayant la main gauche ouverte et portant de sa main droite un cierge allumé. Au-dessous on lit : *Sibile Sibica aagée de XXIV ans a prédit que JHS pour humain lignage viendroit rempli du saint Christ.*

Dans le second, une jeune fille est représentée tenant d'une main une conque marine (biberon) avec la légende : *Sibile Cymeria aagée de XVIII ans a dit que la Vierge alectera son enfant, sans nul contredit.*

Les autres médaillons sont ou effacés ou couverts de poussière, on ne peut lire que les trois légendes suivantes :

Sibile Cumana n'avoit que XV ans d'aage parfaicte, la nativité prédisoit de JHS, souverain pontife.

Sibile Europa aagée de XV ans recite que l'humble Vierge pucelle et son fils fuirent en Egypte.

Sibile Erythrea de l'aage de XXV ans; comment l'ange Gabriel prouva de la Vierge l'enfantement.

Qui ne reconnaîtra dans le style à la fois naïf et gracieux de ces inscriptions ce vieil idiome du XVIe siècle, incomplètement dégagé des tournures et des expressions latines qui devait un siècle plus tard parvenir à un degré de perfection qui n'a pas été dépassé depuis.

Si l'on parcourt les bas-côtés du chœur, à gauche, on peut y voir, non sans étonnement, une série bien curieuse de têtes; les unes, et c'est le plus grand nombre, d'un noble caractère, les autres grimaçantes et affligées d'une laideur repoussante comme pour stigmatiser les vices, dont elles sont les emblèmes. On peut y voir aussi trois gracieuses têtes de jeunes filles, l'une couronnée d'un riche diadème, les deux autres de feuillage, au-dessus desquelles l'artiste, pour écarter toute incertitude sur leur personnification, a gravé le mot *sibillae* en caractères usuels du XIIIe siècle. Il y a là un témoignage irrécusable que dès cette époque l'Eglise

affirmait par des monuments publics sa vénération pour ces vierges inspirées. La reproduction ci-dessous est due à la plume, non moins habile que le crayon, de notre excellent confrère M. Emile Bouché, d'après photographies tirées par M. le colonel Foly.

Autrefois comprises des foules, ces charmantes figures sont inaperçues aujourd'hui des visiteurs indifférents qui réservent toute leur admiration pour celles portant un masque grotesque sur lesquelles s'est exercée l'imagination de l'artiste. Quant aux médaillons de la chapelle Saint-Georges, ils ne pouvaient être connus avant la pose des orgues actuelles que de rares personnes. Maintenant que cette chapelle est complètement remplie des tuyaux de l'orgue, il est impossible de les apercevoir, et si jamais on donne suite au projet malheureusement abandonné de

transférer l'orgue au-dessus de la porte d'entrée, ils apparaîtront à nos descendants comme un souvenir précieux à conserver d'une des époques les plus fécondes en œuvres artistiques religieuses et profanes.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

SAINT-PÈRE-SOUS-VÉZELAY

(Suite et fin) [1]

Par M. l'abbé A. Pissier, curé de Saint-Père.

CHAPITRE XIV

QUELQUES REMARQUES SUR L'HISTOIRE DE SAINT-PÈRE

Saint-Père au point de vue religieux : la paroisse; les curés et les vicaires; les revenus de la cure; la fabrique et ses ressources. Saint-Père au point de vue civil : l'administration de la communauté; les assemblées des habitants. L'instruction populaire à Saint-Père : les maîtres; les études; le parler du pays.

Dans les faits concernant l'histoire de Saint-Père, faits rapportés aux chapitres précédents, on a pu voir que la vie religieuse et la vie civile se confondaient : le pays s'appelait la *paroisse*, et les habitants formaient la *communauté*.

Il est cependant différents événements que nous ne pouvons guère rappeler d'une façon suffisamment claire, qu'en les rangeant sous la division factice de vie religieuse et vie civile. Nous y ajouterons les renseignements que nous avons pu trouver sur l'instruction populaire à Saint-Père.

∴

Au moment de la fondation du monastère de religieuses à Saint-Père, notre pays avait déjà le titre de paroisse, comme on le voit notamment dans la réponse du pape saint Nicolas à Girart de Roussillon, 863 (1), et dans la charte par laquelle Charles-le-Chauve confirma cette fondation, 868 (2).

S'il faut en croire la chanson de geste de Girart de Roussillon, à cette même époque, la paroisse de Visenacum ou Saint-Père

(1) Voir Bulletins des 1er et 2me semestres 1902.
(2) V. aux Pièces justificatives, nº 10.
(3) Ibid., nº 11.

était administrée par un prêtre nommé Garcen (1). — Ainsi, dès le IXe siècle, la paroisse de Saint-Père était organisée : elle avait son territoire, sa population de fidèles, son curé et ses revenus.

Bien rares, on le comprend, sont les documents que nous trouvons sur ce passé lointain de notre paroisse : nous donnerons cependant tels quels les renseignements qu'ils nous fournissent.

Au XIIe siècle se rencontre le nom de Bernard, curé de Saint-Père (2).

M. A. de Charmasse, d'Autun, a trouvé l'empreinte d'un très beau sceau d'un doyen de Saint-Père, du XIIIe siècle (3). — Le doyenné répondait à la circonscription désignée aujourd'hui par le même nom : le titulaire, nommé au concours, avait sur les paroisses de son doyenné à peu près les attributions dont jouissent actuellement les doyens sur les paroisses de leur canton.

En 1378, Bureau de Maisoncomte, frère de l'abbé de Vézelay, faisait son testament : parmi les témoins de cet acte figure Guillaume, prévôt de l'église paroissiale et chapelle de Saint-Père-sous-Vézelay, curé (4).

En 1469, Hugues Choin, gouverneur de l'hôpital de Saint-Père, loue une pièce de terre appartenant à cet établissement, à Jean Berny, prêtre, demeurant en notre pays (5).

En 1490, notre paroisse donna à l'abbaye de Châtel-Censoir un abbé du nom de Pierre de Saint-Père (6).

Le doyenné de Saint-Père reparaît en 1521 : à cette époque, Pierre Soyer, prêtre, curé de Fontenay et receveur de l'abbé D. de Béduer, percevait un droit de patronage sur le doyen de Saint-Père (7).

En 1609, Jean Aubert, prêtre infirme, demeurant à Saint-Père, recevait un secours de notre hôpital (8).

En 1626, le vicaire général de l'abbé de Vézelay accordait à messire Greslé, curé de Saint-Père, l'autorisation de donner la bénédiction nuptiale à deux époux dont les bans n'avaient pas été publiés (9).

(1) *Loco citato,* tirade 664.

(2) Notes de M. Bernard, ancien curé de Saint-Père.

(3) Communication de M. A. de Charmasse.

(4) *Guilhelmus, præpositus ecclesiæ parochialis capellæ Sancti Petri subtùs Virzeliacum, curatus.* — Dû également à l'obligeance de M. A. de Charmasse.

(5) Arch. de l'hôpital de Vézelay.

(6) *Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne,* année 1880.

(7) *Chronique de Vézelay,* par l'abbé Martin.

(8) Arch. de l'hôpital de Vézelay.

(9) Arch. de l'Yonne, H. 1942.

Depuis 1635, les registres de baptêmes, de mariages et de sépultures nous fournissent plus de détails suivis sur la paroisse et ses curés.

Messire Greslé, curé de Saint-Père, figure dans ces actes jusqu'au 18 septembre 1641 : c'est durant son administration que la paroisse s'engagea à célébrer à perpétuité la fête du Saint Nom de Jésus en reconnaissance de la cessation de la peste, 1637.

M. Greslé eut pour successeur M. Antoine Le Conney, qui resta jusqu'au 9 septembre 1647.

Le 11 décembre suivant, paraît pour la première fois M. Charles Goureau, qui signe d'abord « prebstre commandé à la paroisse de Saint-Père que chapelle de Fouessy » ; il prit peu après le titre de curé.

Durant son ministère eut lieu le fait suivant, qui nous montre la foi de nos pères et le prix qu'ils attachaient au baptême : nous le relatons en transcrivant le certificat qui l'atteste :

« Je soubsigné, religieux, prestre et sacriste de l'abbaye Nostre-
« Dame et Saint-Edme de Pontigny, certifie que ce jour d'huy
« premier novembre 1665, Michel Debeu a apporté un sien enfant
« mort né, de la paroisse de Saint-Père près Vézelet, lequel
« ayant été exposé soubs la châsse du glorieux corps incorrup-
« tible et entier de saint Edme, par un effect miraculeux de la
« toute puissance divine et des mérites de son saint, a fait des
« signes de vie et animation, ce qu'ayant diligemment examiné,
« je lui ai conféré le saint sacrement de baptesme et permis qu'il
« fust inhumé en terre sainte aud. lieu de Pontigny, les jours,
« mois et an que dessus. — Signé : F.-G. Brisset ». Cette pièce est annexée aux registres de Saint-Père, année 1665.

Jusqu'à 1672, la paroisse de Saint-Père relevait de l'abbé de Vézelay : c'était l'abbé qui nommait à ce poste; car Saint-Père était bien *dans le diocèse d'Autun, mais non du diocèse d'Autun.* — Nous avons raconté précédemment, page 115, comment cette situation fut modifiée par un arrêt du conseil du roi, en date du 5 janvier 1672. Nous avons dit aussi comment, au mois d'août 1673, l'évêque d'Autun fit acte de juridiction lors de sa visite à Saint-Père : nous donnerons aux pièces justificatives n° 20, l'intéressant procès-verbal de cette visite.

La même année 1673, M. Goureau prit sa retraite : il avait alors 73 ans. La date de sa mort ne nous est pas connue; mais le 30 décembre 1676, il fit un enterrement dont il signa ainsi l'acte : « Goureau, ancien curé de l'église de Sainct-Père-soubz-Vézelay, « docteur en médecine ». — Il fit une donation à l'église Saint-Etienne de Vézelay.

Après M. Goureau, le service de la paroisse de Saint-Père fut fait par M. Billard, prêtre du diocèse d'Orléans, qui signe : « ayant « commission pour la cure de Saint-Père ». — Au mois de mai 1674, « la paroisse commença à estre déservie par le couvent des R. Pères Cordeliers » de Vézelay. — Mais bientôt M. Billard reparut avec le titre de curé; le dernier acte signé de sa main est du 22 mai 1676.

Le 29 mai de la même année, M. Pierre Gourlet est « commis « pour la déserte de la cure de Saint-Père-soubz-Vézelay ». Il reçut bientôt de l'évêque d'Autun les lettres le nommant titulaire de notre paroisse. En décembre 1676, M. Gourlet fut chargé par son évêque, de faire, avec le doyen du Chapitre de Vézelay, une information au sujet de l'érection en paroisse du village de Chastellux. — M. Gourlet, qui était souvent malade, fut curé de Saint-Père jusqu'au 5 février 1685 (1).

Son successeur fut M. Christophe Gandouard, originaire de Châtel-Censoir, dont le frère était curé de Monceau-le-Comte. Le premier acte qu'il signe est du 3 mai 1685. En 1686, l'abbé de Vézelay lui recommandait de veiller sur un enfant trouvé, Edme dit de la Croix, de l'éducation duquel ledit abbé s'était chargé.

Le 30 août 1689, la paroisse fut visitée par l'archiprêtre de Vézelay; le procès-verbal de cette visite contient, sur les chapelles de Foissy, de Fontette et de Nanchèvre, des détails que nous donnerons en parlant de ces hameaux; il fournit aussi la curieuse note suivante sur la chapelle Saint-Jean : « Et ledict jour continuant « nostre dicte visite, ledict sieur curé (de Saint-Père) nous a con- « duit dans une chappelle, hors des murs du dict Saint-Père, éloi- « gnée de cent pas, au milieu d'une pleine, que nous avons trouvé « sans porte, deux asnes dedans, ladicte chappelle assez bien « voûtée, les murailles et la voûte bien enduittes, un autel dont « la pierre est très belle, deux fenestres tout ouvertes, ledict autel « tout nud, un contretable (contre-rétable) de pierre bien polie,— « appelée vulgairement la chapelle de Sainct-Jean, ladicte chap- « pelle au millieu d'une courvée appelée la courvée Sainct-Jean, « qui compose le labourage de deux charues de beufs et que l'on « dict estre du revenu de ladicte chapelle » (2).

Il fut aussi décidé alors que les fonts de baptême seraient transportés là où ils sont actuellement; mais ce travail ne fut exécuté qu'en 1693.

L'archidiacre d'Autun visita à son tour la paroisse en 1695; il

(1) M. P. Gourlet était d'Avallon.
(2) Arch. de Mâcon.

ordonna que le chœur de l'église, dont une partie était plus basse que l'autre, serait remanié et établi sur le même niveau : il fut répondu que cela était impossible, faute d'argent. — Il interdit une image de saint Nicolas. Il exigea aussi que le tabernacle fût intérieurement garni d'étoffe : « Point de quartier sur cet article », lui avait dit l'évêque d'Autun ; — et le tabernacle « fut estoffé de « futenne, à réserve de la porte, qu'on a promis d'estoffer inces- « samment » (1).

En 1703, le 13 juin, se passa à l'église de Saint-Père un fait que M. Gandouard a relaté en ces termes : « L'an mil sept cent trois, le « mercredy 13e juin, se sont adressés à nous, Pierre Perreau, âgé « de dix-sept ans ou environ, fils de Claude Perreau, laboureur « demeurant en la paroisse de Bled, proche Dun-le-Roy, pays de « Bourbonnais, assisté de Me Jean Reau, huissier royal aud. Bled, « lesquels nous auroient dit et déclaré que depuis plusieurs « années led. Pierre Perreau estoit attaqué d'une espèce de ver- « tige, pourquoy ils auroient pris vœu de faire voyage et se rendre « en ce lieu de Saint-Père pour là y faire leurs prières et dévo- « tions en l'église sous la protection et intercession de Saint- « Pierre, patron d'icelle ; en exécution de quoy ils se seroient « cedict jour rendus en lad. église où, pendant la sainte messe, « l'un et l'autre auroient receu la sainte communion et fait toute « chose pour l'accomplissement dud. vœu, en action de grâces de « ce qu'il avoit plu à Dieu d'exaucer leurs prières et vœux, et que « par l'intercession de saint Pierre led. Pierre Perreau auroit « receu une entière guérison de son infirmité dont est dit cy « dessus : nous aurions dressé les présentes pour mémoire dans « la suite des temps et consolation des cy dessus nommés, et en « présence de Me Jacques Chauvin, notaire, — Pierre Forgeot, « praticien, — Jean Santigny, — Nicolas Perrin, voiturier par « eau, — Me Claude Guenot, et autres, lesquels ne signent, à « réserve des cy après souscripts avec nous. — Signé : Reau, « J. Chauvin, N. Perrin, J. Santigny, Leblanc, H. Ferrant, Gan- « douard, curé de Saint-Père ».

M. Gandouard mourut le 16 octobre 1724 : les actes de catholicité enregistrent ainsi son décès : « Ce seizième jour du mois « d'octobre (1724), est décédé vénérable et discrète personne « Me Christophle Gandouard, curé de cette paroisse de Saint-Père, « après avoir reçu tous ses sacrements avec piété dans une longue « maladie, et le 17 du même mois de l'année mil sept cent vingt-

(1) Archives de Mâcon.

« quatre, a été inhumé dans un *cavot* (1), par nous Henry Guenot, « prêtre, docteur en théologie, curé de Saint-Etienne de Vézelay, « en présence de MM. les curés ses confrères soussignés, et âgé « environ de soixante et dix ans, ayant desservi lad. paroisse « avec édification pendant l'espace de quarante ans. — Signé : « C. Barbu, curé de Saint-Moré, — Guénio, curé d'Island, — P. « Condrey, curé de Fontenay, — Colon, curé d'Asquins, — Masson, « curé de Domecy-sur-le Vault, — Bourdillat, curé de Domecy- « sur-Chores, — Baclez, curé de Tharoiseau, — Guenot ».

M. Gabriel-François Manin, nommé curé de Saint-Père dès le 31 octobre, fut installé le 14 novembre suivant. — Deux de ses sœurs, avec lesquelles il échangea une pieuse correspondance qui a été conservée, étaient religieuses au couvent des Ursulines de Vézelay. Son frère fut curé de Saint-Etienne de Vézelay. Tous les deux avaient appartenu à la Compagnie de Jésus, maison de Châlon. Aussi, l'abbé Manin, de Saint-Père, voulut-il inaugurer son ministère en faisant donner une mission par deux de ses anciens confrères, les RR. PP. Foulon et Notta : cette mission produisit un grand bien dans la paroisse, et le résultat s'y fit longtemps sentir.

En 1725, le 22 août, M. Manin enterra, dans la place la plus honorable du chœur, Madeleine Sauvageot, « fille majeure d'environ 64 ans, décédée après avoir reçu avec édification les saints sacrements de Pénitence, Eucharistie et Extrême-Onction » ; il lui assigna ce lieu de sépulture « à cause, dit-il, du « respect et de la parfaite vénération que j'ay pour la sainte vie « et les vertus qu'elle a pratiquées jusqu'à son dernier soupir ».

En 1730, le 26 avril, est décédé et a été inhumé dans le chœur de l'église, noble Gaspard Baujedé, prêtre, ancien grand-chantre de l'église-cathédrale de Nevers, retiré à Saint-Père.

Nous trouvons, en 1734, le nom du vicaire de Saint-Père, M. Piouche.

C'est en 1740 que nous rencontrons le titre d'archiprêtre de Vézelay, ajouté au nom de M. Manin. Les attributions d'archiprêtre répondaient assez exactement à celles de doyen : elles étaient obtenues au concours.

M. Manin mourut le 18 septembre 1750, et il fut enterré le lendemain dans le caveau de l'église. — Les registres de la paroisse contiennent, à propos de sa mort, l'édifiante notice qui suit :

« Le dix-neuf décembre 1750, a été inhumé dans le caveau de

(2) Nous ne savons dans quelle partie de l'église se trouve ce caveau, où M. Gandouard avait fait enterrer sa mère, sa sœur et son père.

« l'église, et mourut hier vers les quatre heures du soir et dans la « paix du Seigneur, M. Gabriel-François Manin, notre cher frère, « âgé de soixante-deux ans ; il a gouverné cette vaste paroisse « vingt-six ans et plus avec zèle et édification ; il était archiprêtre « de Vézelay. Nous lui avons administré, pendant sa maladie qu'il « a reconnue lui-même mortelle, tous les sacrements ordinaires « de l'Eglise, et il les a reçus avec des sentiments de piété que je « souhaite qu'ils soient éternellement gravés dans mon cœur. « Ses paroissiens m'ont paru le beaucoup regretter. Il était chari- « table et aumônier; il a laissé un pré pour service perpétuel « pour le repos de son âme. Il a donné tous ses soins pour la « construction d'un presbytère qu'il n'a pas vu achever. Plusieurs « de ses confrères ont assisté à son convoy ».

Pendant la vacance de la paroisse, le service fut fait d'abord par M. Le Roy, prêtre et semiprébendé à Vézelay ; puis, pendant toute l'année 1751, la paroisse fut administrée par M. Chalumeau, desservant, qui n'a jamais pris le titre de curé.

Le 6 janvier 1752, paraît pour la première fois M. Patriarche, curé de Saint-Père; son ministère ne dura que jusqu'au commencement d'avril de la même année.

Il eut pour vicaire M. de la Grange, qui desservit la paroisse jusqu'à l'arrivée du nouveau curé, M. Gabriel Chauvin, 1er janvier 1753.

L'abbé Chauvin, qui fut archiprêtre de Vézelay, eut successivement pour vicaires :

MM. de la Grange, jusqu'au 25 avril 1753;
Logeat, jusqu'au 14 juillet 1754;
Davry, jusqu'à la fin de la même année;
Legros, jusqu'au 5 avril 1755;
Cailleret, jusqu'au 15 octobre 1756;
Colard, jusqu'à la fin de 1757;
Perreau, jusqu'au 24 juillet 1759;
Pernet, jusqu'au 25 janvier 1760;
Leauté, jusqu'au 2 octobre 1761;
Claude Boussière (né à Foissy), jusqu'au 9 août 1665;
de Sainte-Marthe, jusqu'au 18 août 1766.

M. Chauvin mourut le 30 mai 1766 : la belle notice suivante, extraite des registres de la paroisse, suppléera à tout ce que nous pourrions dire touchant le ministère de ce digne curé de Saint-Père :

« Maitre Gabriel Chauvin, curé de cette paroisse et archiprêtre « de Vézelay, décédé hier, trentième jour de may 1766, a été « inhumé dans son église par M. Hubert Chalumeau, curé de

« Saint-Pierre de Vézelay, en présence de messieurs les curés « soussignés. C'était un pasteur recommandable par la sagacité « de son esprit, la solidité de son jugement, l'étendue de sa « science, la douceur de son caractère, l'abondance de sa cha- « rité, l'éminence de sa piété et l'ardeur de son zèle dont l'exer- « cice infatigable, surtout en chaire et au confessionnal où il a « souvent passé des quatorze heures par jour, joint à l'étude, aux « veilles et à d'autres mortifications, a miné trop tôt une santé si « précieuse et si nécessaire à son troupeau, auquel en bon pas- « teur il a donné sa vie, puisqu'il l'a saintement prodiguée à son « service sans aucun ménagement, appliqué à connaitre ses « devoirs et à les remplir. Il a porté les mystères de Dieu dans « une conscience pure et en a été pour les âmes confiées à ses « soins un fidèle dispensateur. Attaqué d'une maladie de « consomption dont il a porté les incommodités pendant deux « ans avec beaucoup de patience et de résignation à la volonté de « Dieu, il a enfin succombé et s'est endormi dans le Seigneur, âgé « seulement de quarante-sept ans, après avoir reçu ce même jour « les sacrements de Pénitence, Eucharistie comme viatique, et « Extrême-Onction par le ministère de M. le curé d'Asquins, son « confesseur, en présence de ses paroissiens fondant en larmes, « et dont il emporte les regrets, l'estime et la vénération, comme « de tous ceux qui avaient l'honneur de le connaître, après avoir « gouverné sa paroisse pendant quinze ans avec un cœur plein « d'innocence et une intelligence pleine de lumière. — Signé : « Grognot, curé d'Asquins, pénétré de douleur de la perte du « cher défunt, et rempli d'admiration pour ses vertus, — Manin, « curé de Saint-Etienne. — Le Roy, chanoine, — Pétitier, curé de « Téroiseau, — de Sainte-Marthe, vicaire, — P. Boisseau, curé de « Pierre-Perthuys, — Lairot, — F. Chauvin, — L. Mercier, — « Vézinier, — P. Thouard, — C. Radigon, — Chalumeau, curé de « Saint-Pierre ».

Le 19 août 1755, M. Nicolas-Jean-Baptiste Horeau est installé curé de Saint-Père. Il eut pour vicaire M. Claude Boussière, déjà nommé sous son prédécesseur, et qui resta à ce poste jusqu'à la fin de 1777.

Dans les actes du ministère de M. Horeau, nous trouvons le nom de l'abbé Pierre Marcelot, de la paroisse de Saint-Père, — clerc minoré en 1771, — diacre en 1774,— prêtre en 1775, et confesseur de la foi pendant la Révolution.

A partir de 1772, M. Horeau prend le titre de prieur et curé de Saint-Père. Le dernier acte qu'il a signé est du 23 février 1775.

M. Chalumeau, curé de Saint-Père, commença son ministère au mois de juin 1775. Il eut successivement pour vicaire :

MM. Claude Boussière, attaché en cette qualité à la paroisse depuis 1761 ;
Viot, depuis le 24 juillet 1778;
Milot, du 20 janvier 1779 au 3 avril de la même année;
Chindé, du 12 septembre 1779 au 19 janvier 1784;
Renard, juin et juillet 1785;
Delestre, du 29 janvier au 24 avril 1786 ;
Magnen, du 12 janvier 1787 au 10 avril 1788.

Le dernier acte signé par M. Chalumeau est du 21 janvier 1788. M. Chalumeau se retira à Vézelay. Pendant la Révolution, il fut confesseur de la foi.

M. l'abbé Jean de Saint-Aubin, d'une famille noble de Moulins qui portait *d'argent à l'écu de sable surmonté de trois merlettes de même, rangées en chef*, fut installé comme curé de Saint-Père, le 10 avril 1788. Il eut pour vicaire M. Bizouard, jusqu'au 30 décembre 1790. Pendant la Terreur, M. de Saint-Aubin se retira à Moulins.

*
* *

Les paroisses étaient comme les monastères : de tout temps, leurs églises eurent des biens dont le revenu était destiné à assurer l'existence du curé; ou peut même affirmer qu'un évêque n'autorisait pas l'érection d'une paroisse, s'il ne lui était pas prouvé que des ressources suffisantes étaient garanties pour la cure à établir.

A Saint-Père, aussi bien que dans toute paroisse, il y eut donc des terres, des revenus, qui constituaient la dotation de la cure. Ces biens provenaient de dotations ou de legs purement gratuits, ou bien de fondations avec charges de services religieux à acquitter par le titulaire de la paroisse.

C'est ainsi que nous verrons, aux articles Fontette et Nanchèvre, que des rentes étaient assurées à la cure, pour des messes à célébrer dans la chapelle de ces deux hameaux.

C'est ainsi également que nous avons constaté, en 1750, la donation d'un pré faite par M. Manin, curé de Saint-Père, à charge de service pour le repos de son âme.

C'est ainsi encore que nous avons vu, en 1752, que des héritages, consistant en vigne, terre et chenevière, et situés à Nanchèvre, furent légués à la cure de Saint-Père, « à charge d'une messe pour l'âme la plus délaissée dans le Purgatoire » (1).

(1) Ces legs sont consignés dans des testaments dont la forme toute chrétienne est bien touchante. Et afin de faire connaître les sentiments

Mais en dehors de ces fondations, la cure de Saint-Père avait d'autres biens-fonds qui provenaient de dons faits peut-être par l'abbaye de Vézelay ou plus probablement par les fondateurs primitifs de la paroisse : ces biens étaient désignés sous le nom de *biens de la cure* et formaient la *métairie de la cure*. — Nous trouvons plusieurs baux de ces héritages : l'un, de 1732, est au profit de Edme Bouveau; un autre est de 1737; un troisième, de 1784, est au profit de Claude Dodin et autres, de Fontette (1).

Ces revenus, qui formaient autrefois le traitement du curé de Saint-Père, atteignaient au moment de la déclaration des biens du clergé, en 1790, la somme de 1.059 livres et 6 deniers. — On sait qu'en 1791, les biens qui en étaient la garantie, furent confisqués, puis vendus au profit de la Nation : l'Etat en encaissa le prix. Et lorsqu'en 1801, Bonaparte conclut le Concordat, il décida, de concert avec le Souverain Pontife que les acquéreurs des biens ecclésiastiques ne seraient pas inquiétés, mais qu'à l'avenir les curés en paroisse toucheraient une indemnité servie par l'Etat, qui avait bénéficié de la vente de ces biens : telle est l'origine, telle est la raison d'être du budget des cultes.

L'administration du temporel de l'église était confiée aux Fabriciens, qui étaient nommés tous les trois ans par l'assemblée des paroissiens, et qui, à l'expiration de leur mandat, rendaient leurs comptes également en présence des habitants.

qui animaient nos aïeux durant leur vie et à l'heure de leur mort, nous donnerons l'un de ces testaments du XVIIe siècle, au moins dans ses dispositions générales, qui se retrouvent d'ailleurs pendant longtemps dans tous les actes du même genre :

« Au nom du Seigneur, Père, Fils et Saint-Esprit. Amen. — Le dix « septiesme jour de juillet 1694, fut présent en sa personne, Lazare Bou- « veau, laboureur, demeurant en cette paroisse de Sainct-Père-soubz- « Vézelay, estant sur son lict, malade, infirme de corps, toutefois sain « d'esprit et d'entendement, lequel considérant qu'il n'y a rien de plus « certain que la mort et de plus incertain que l'heure d'icelle, et qu'avant « de partir de ce monde il est nécessaire de mettre ordre à ses affaires : « pour quoy faire il m'a dicté sa dernière volonté par forme de testament, « en la manière qu'il ensuit : Premièrement, recommande son âme à « Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie, à sainct Michel archange, à « sainct Pierre notre patron, à sainct Lazare duquel il porte le nom et à « toutte la cour céleste; veut et entend que lors qu'il plaira à Dieu de « séparer son âme d'avec son corps, son dict corps soit conduit avec les « cérémonies ordinaires et mené en l'église parochiale de Sainct-Père, et « qu'il soit célébré une messe haute avec Vigiles à l'intention de son « âme, etc. »

(1) Arch. de l'Yonne, H. 1979.

C'étaient les Fabriciens qui s'occupaient du luminaire, du mobilier et des ornements de l'église ; mais les ressources dont ils disposaient pour cela, ne paraissent pas avoir été considérables.

En 1503, ils recevaient pour « la tonsure du pré de la Fabrice », la somme de sept sols.

Pour le droit d'inhumation dans l'église, la Fabrique touchait quarante sols pour les grands corps, et vingt sols pour les corps d'enfants ; en 1689, l'évêque d'Autun, constatant ce fait d'après un procès verbal de visite de la paroisse, écrivait cette note en marge du document : « C'est bien peu pour gâter une si jolie église. »

Les Fabriciens vendaient aussi, au profit de l'église, la récolte des noyers plantés sur les Chaumes.

On leur donnait encore, à titre d'aumônes pour l'église, tantôt de la cire produite par les abeilles élevées dans le pays, tantôt du chénevis pour faire l'huile de la lampe du Saint-Sacrement, tantôt du chanvre pour confectionner les cordes des cloches ou les nappes et linges des autels, tantôt du blé de choix pour « faire hosties ». — Cette touchante et pieuse coutume s'est conservée dans la paroisse, à la louange de ses habitants.

*
* *

Au point de vue civil, l'ensemble d'une paroisse était désigné sous le beau nom de *communauté*, qui rappelait que les intérêts et les droits étaient communs entre tous les gens du pays.

Le centre de la communauté, la maison commune d'alors était partout la nef de l'église ; chez nous, c'était le magnifique narthex ou porche de l'église : c'est là que les habitants se réunissaient en assemblées ordinaires ou en assemblées extraordinaires ; c'est là qu'ils traitaient toutes les affaires locales : — comptes de la communauté et de la paroisse, — nominations des syndics, ou fondés de pouvoir, qui étaient chargés d'agir au nom de tous, — élection du garde-messier, dont la mission était exactement celle d'un garde-champêtre de nos jours ; — choix du pâtre commun qui, moyennant une rétribution convenue, gardait sur les terrains communaux le bétail de tout le pays.

D'après les procès-verbaux que nous avons pu retrouver, les habitants de Saint-Père, convoqués au nom de la grosse cloche, s'assemblaient sous la présidence du lieutenant du bailli de Vézelay, assisté de son greffier ; et, quand « la plus grande et la plus saine partie de la population était réunie », les questions à étudier lui étaient soumises. Après l'examen et la discussion des points

mis en délibération, le greffier recueillait les suffrages; et la décision prise était promulguée par le lieutenant du bailli, sous forme de sentence. — Le suffrage universel, on le voit, n'était donc pas inconnu à nos pères : sans doute ils ne l'appliquaient pas à la politique ; mais en revanche ils en usaient largement et fréquemment à propos de toutes les questions d'intérêt local.

C'est ainsi qu'en 1521, lorsque le roi François Ier vint d'Avallon à Vézelay, trois compagnies de cavalerie et dix compagnies d'infanterie, destinées à servir d'escorte au monarque, ayant été *logées en guerre* à Saint-Père, à Fontette et à Nanchèvre, parce que la ville de Vézelay ne pouvait les recevoir, la communauté de Saint-Père demanda à être indemnisée de cette charge qu'elle n'était pas tenue de supporter; et Vézelay dut verser une somme de plus de 1.500 livres, à répartir entre les trois villages qui avaient hébergé à sa place toute cette masse de soldats.

C'est ainsi également qu'en 1771 et en 1773, l'assemblée des habitants de Saint-Père s'imposa des journées pour la reconstruction du pont sur la rivière.

C'est ainsi encore qu'en 1780, une assemblée extraordinaire fut convoquée pour mettre à exécution une ordonnance royale du 3 juillet 1778, que nos législateurs actuels n'auraient qu'à renouveler pour guérir peut-être la dangereuse plaie sociale du vagabondage. Aux termes de cette ordonnance, chaque paroisse devait nourrir ses pauvres, soit en distribuant des secours à ceux qui étaient infirmes, soit en procurant du travail à ceux qui étaient valides ; si ces derniers ne se soumettaient pas à cette mesure et continuaient à mendier au dehors, ils devaient être poursuivis et punis ; et toute paroisse dont les pauvres iraient encore mendier dans les pays voisins parce qu'elle ne les aurait pas secourus, se verrait taxée d'office d'un impôt appelé « l'impôt des pauvres ».

L'édit du 23 juin 1787 érigea les communautés en municipalités, et la Révolution consacra cette organisation nouvelle.

*
* *

De tout temps, l'Eglise a été la protectrice et l'amie de la science. C'est elle qui a sauvé du naufrage les chefs-d'œuvre de l'antiquité, lors de l'effroyable tempête de l'invasion des Barbares : la littérature et la science furent alors conservées au fond des monastères.

Et de tout temps aussi, l'Eglise a voulu faire bénéficier ses enfants de ses richesses intellectuelles : sans remonter au-delà du XIIe siècle, nous dirons que le pape Alexandre III a laissé à ce

sujet une lettre fort significative ; nous rappellerons encore que le concile de Latran (1179) a promulgué dans ses décrets un article formel sur le même objet ; nous répéterons enfin que les évêques d'Autun, dont le diocèse comprenait Saint-Père, ont plusieurs fois publié des ordonnances dans le même but.

De son côté, le pouvoir royal a toujours recommandé au clergé d'établir près des églises le plus d'écoles possible pour enseigner aux enfants la lecture, le chant, le calcul et la grammaire ; et même, en 1560, un édit du roi tenta de rendre l'enseignement obligatoire ; bien plus, par sa déclaration de 1598, Henri IV alla jusqu'à édicter une pénalité contre les parents qui s'obstineraient à ne pas faire profiter leurs enfants du bienfait des écoles.

Si nous avons bien compris l'expression *magister*, *maître*, citée dans un document de 1508 (1), nous pouvons constater que, dès cette époque, Saint-Père avait son école, et que ce maître prit part à la procession qui eut lieu lors de la bénédiction de l'hôpital.

Un siècle plus tard, en 1609, nous trouvons que « Nicolas Boucherat, pauvre jeune homme, instruisait la petite jeunesse de Saint-Père », et que les habitants lui firent donner 1 bichet de blé et 1 bichet d'orge sur les revenus de notre hôpital. — En 1672, Georges Guillon « instruisait la jeunesse du pays ».

Nous relevons, en 1676, le nom de « maistre Jacques Chauvin, recteur des escholles » de Saint-Père ; il ne remplit plus ces fonctions en 1680, et dans un acte du 22 juin 1695, il est qualifié « notaire à Saint-Père ». — Il a pour successeur maistre Georges Andrey qui s'intitule « recteur des écoles » en juin 1685 ; celui-ci donna sans doute une certaine extension aux études dans son école, car cet établissement est désigné en 1686 sous le nom de collège de Saint-Père, et maistre G. Andrey a le titre de principal du collège : de ce fait, est-il permis de conclure que l'enseignement comprenait la langue latine et que plusieurs maîtres donnaient en même temps l'instruction ? Quoi qu'il en soit, maistre G. Andrey demeure à la tête de l'école de Saint-Père jusqu'en novembre 1699.

Maistre Jacques Voyon le remplaça. Quelques mois après son installation, le 28 mai 1700, sur le témoignage rendu par la population, qu'il était de bonnes mœurs, Jacques Voyon fut confirmé dans sa charge par le délégué de l'évêque d'Autun ; comme il fut alors constaté que son école n'était qu'une pauvre masure, le curé et les fabriciens de Saint-Père furent invités à procurer au maître

(1) Pages 48 et 49.

et aux élèves une salle plus convenable : ce qui fut exécuté sans retard.

Le 20 juillet 1709, le nouveau « recteur de la jeunesse » est maistre Jean Santigny, dont le nom se retrouve jusqu'en 1724.

A la date du 24 octobre de cette même année, Charles Martin paraît comme recteur des écoles de Saint-Père.

Il est remplacé en 1739 par maistre Lazare Miné qui remplit ses fonctions de recteur d'école jusqu'à la fin de 1753.

Edme Millot est ensuite à la tête de l'école de Saint-Père depuis le commencement de l'année 1754 jusqu'au 2 mars 1760.

Puis, Claude Rousseau est recteur jusqu'en 1767.

Il a pour successeur Pierre Thouard qui reste ici jusqu'en 1783.

Claude Lairot le remplace en cette même année et donne l'instruction jusqu'en 1789.

Le 24 octobre de cette même année, le recteur des écoles est maître Edme Drot, que nous perdons de vue pendant la Révolution.

Assurément, nous n'avons pas retrouvé tous les noms de ces dévoués éducateurs de l'enfance avant la Révolution ; et nous le regrettons, parce que nous aurions aimé à rappeler aux habitants de Saint-Père, tous ceux qui, dans le passé, ont formé les générations si vertueuses de leurs aïeux, Il nous faut cependant noter d'une façon générale que ces maîtres tenaient parmi leurs concitoyens un rang élevé : ils étaient souvent parrains; leur nom était accompagné du qualificatif « honorable homme », ce qui indique bien la considération dont ils étaient entourés. Et ce qui augmentait encore cette considération dont ils jouissaient, c'est qu'à leurs devoirs de maitres d'école ils ajoutaient d'autres fonctions, comme celles de chanter au lutrin et d'accompagner le curé quand il portait les sacrements ; car, alors que les croyances religieuses étaient très vives, tout ce qui touchait à la religion était honorable ; et tandis que tous, hommes, femmes, enfants, étaient fiers de participer aux cérémonies du culte, le recteur de la jeunesse se sentait honoré d'avoir son rang à l'église, le premier après le curé, et d'être l'auxiliaire du ministre de la religion.

Nous aimerions aussi à indiquer quelle était jadis la rétribution scolaire, quel traitement touchaient ces vénérés maîtres. Malheureusement, sur cette question, nous n'avons pas le moindre renseignement (1). Il faut croire pourtant que leur sort à Saint-Père

(1) Nous trouvons en 1790 que le traitement du maistre d'école consiste en 160 livres, plus 12 sols par chaque habitant non laboureur, et une quarte de blé par charrue de laboureur.

n'était pas la misère, car nous voyons qu'un certain nombre de ceux dont nous avons donné les noms, sont restés à leur poste pendant une quinzaine d'années.

Les matières enseignées dans les petites écoles de nos villages, ne sont pas nombreuses : c'était la lecture, l'écriture et le calcul, c'est-à-dire les éléments des connaissances les plus utiles. Le calcul ne comprenait que les quatre règles. L'enseignement de l'écriture se bornait à faire copier des « exemples » que le maître avait tracés de sa plus belle main ; et ces leçons si simples ont donné des résultats excellents : dans les actes de catholicité du XVIIe et surtout du XVIIIe siècle, nous avons trouvé de nombreuses signatures ; et l'on peut voir dans les registres de l'état-civil à la mairie, après un acte de mariage du 20 janvier 1728, 14 signatures, — après un autre du 27 janvier de la même année, 24 signatures, — du 3 février, même année, 16 signatures, — du 3 février 1729, 18 signatures : quelques-unes sans doute sont très imparfaites, mais le plus grand nombre révèle une réelle habitude de la plume. Les livres étaient l'Ancien et le Nouveau Testament, la Vie des Saints, un recueil de noëls, des livres d'église : nos pères, on le voit, ne commettaient pas l'erreur de penser que l'enfant doit tout savoir ; ils se contentaient de former son intelligence et son cœur à la vérité et à la vertu, et ils attendaient que, avec les conseils des parents et les leçons de l'expérience, cet enseignement donnât ses fruits dans l'avenir ; et certes ces fruits furent bien précieux : pour nous borner à quelques exemples, nous citerons d'abord ceux des habitants de Saint-Père, anciens élèves de nos petites écoles, qui ont rédigé les doléances si sages et si modérées des cahiers de 1789 (1) : ceux-là étaient des hommes, et des hommes intelligents et sérieux ; nous rappellerons aussi les abbés Boussière, Pierre Marcelot et Gourlot, formés d'abord par nos anciens recteurs d'école, et qui se montrèrent si courageux et si fidèles à leurs devoirs pendant les persécutions de la Terreur : ceux-là étaient aussi des hommes, c'étaient même des héros.

Malgré l'enseignement donné depuis des siècles dans nos écoles, il est curieux de constater chez nous, même de nos jours, la persistance de l'ancienne manière de parler. Le français est connu, il est même parlé assez correctement à l'occasion, mais il ne devient pas usuel ; et dans les familles, dans les relations entre voisins, on emploie le même langage qu'autrefois. — Faut-il le regretter ? ou bien faut-il voir dans ce parler du pays un lien qui rattache les habitants au lieu qui les a vus naître ?...

(1) Voy. page 134.

Dans ce langage courant de Saint-Père, il y a du français corrompu, du français et du bourguignon anciens, certaines expressions qui se rattachent évidemment au latin, avec des tournures de phrases qui en font une sorte de dialecte particulier. Peut-être essayerons-nous un jour de faire de ce parler une étude approfondie.

Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de donner l'évangile du Bon Pasteur (2e dimanche après Pâques), tel que nous l'avons entendu réciter plusieurs fois par un habitant de Saint-Père :

I seux l' brâv' borger. L' brâv' borger doune sé vie pou ses beurbis. Mâ stéla qui ot vâlat et que n'ot pas borger et que les beurbis n' sont pas da li, quand a voit l' loup que vint, a prend soun ébeurghuée et a s' sauve ; et l' loup lé empourte et a fa époincher l' troupeau. Et l' vâlat, a s' sauve, pace qu'al ot vâlat et qu'a n' se mat pas en poine des beurbis. Mâ moi, i seux l' brâv' borger ; i kneux mes beurbis et mes beurbis m' conneussont, coum' mon Pée m' kneut et coum' i kneux mon Pée, et i doune mé vie pou mes beurbis. J'ai ancoé dé autres beurbis que ne sont pas de c'te bergerie : a faut qu'i lé émeune ancoé, al'écouteront mé voix, et a gn'y érait pus qu'un troupeau et qu'un borger.

Je suis le bon pasteur. Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. Mais celui qui est mercenaire et qui n'est pas pasteur et à qui les brebis n'appartiennent pas, quand il voit venir le loup, prend son élan et se sauve ; et le loup les emporte et disperse le troupeau. Et le mercenaire se sauve parce qu'il est mercenaire et qu'il ne se met pas en peine des brebis. Mais moi, je suis le bon pasteur ; je connais mes brebis et mes brebis me connaissent, comme mon Père me connaît et comme je connais mon Père, et je donne ma vie pour mes brebis. J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie : il faut que je les amène aussi, et elles écouteront ma voix, et il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur.

CHAPITRE XV

LES HAMEAUX DE SAINT-PÈRE DANS LE PASSÉ ET LE PRÉSENT

Foissy, Fontette, La Graineterie, Nauchèvre, Précy-le-Mou, Tharoiseau, Val-de-Poirier, Vaufront et autres.

FOISSY

Foissy, ou autrefois Fouessy, situé au sud de Saint-Père, fut hameau de notre pays jusqu'en 1837.

On a recueilli dans ce village des souvenirs de l'époque préhistorique et de l'époque gallo-romaine.

C'est sur le territoire actuel de Foissy que se livra, dans la seconde moitié du IXe siècle, la bataille de Vaubouton, entre Girart de Roussillon et Charles le Chauve (1).

En 1196-1197, Foissy fut brûlé par les troupes de Guillaume de Brienne, en guerre avec le comte de Nevers (2).

Il fut encore pillé et incendié, en 1360, par les Anglais établis à Pierre-Pertuis; en même temps que Foissy, est mentionné, comme ayant subi le même sort, Mouroux (3), ou encore Montraoult, qui est la partie septentrionale dudit Foissy.

Mouroux possédait un prieuré dépendant de l'abbaye de Vézelay : le droit de patronage sur le prieuré était encore payé en 1521, à Pierre Sohier, prêtre, receveur de l'abbé D. de Béduer (4).

En 1523, un droit d'herbage était dû aussi à l'abbé sur Montraoult (5).

A la date du 16 décembre 1545, l'abbé de Vézelay céda aux habitants de Foissy, 260 arpents de bois, moyennant la somme de 1.470 livres tournois une fois payée et un cens annuel de 6 sols tournois par ménage; l'acte de donation qui, il y a quelques

(1) V. page 22 et à la suite.
(2) *Avallon et l'Avallonnais*, par M. E. Petit.
(3) *Ibidem.*
(4) *Chronique de Vézelay*, par l'abbé Martin.
(5) *Ibidem.*

années, se trouvait entre les mains d'un habitant de Foissy, est actuellement aux Archives de l'Yonne : nous le reproduisons aux pièces justificatives (1).

En 1569, les habitants de Foissy paient une contribution de 20 livres pour l'entretien pendant un mois de la garnison de Vézelay (2).

D'après un renseignement de 1578, il semble que le prieuré de Mouroux n'existait plus à cette date ; car l'abbé de Vézelay recevait alors une rente de 4 livres sur le lieu où était la vinée dudit prieuré, au-dessus du *pré de l'aumône* (3).

Et pourtant la chapelle de cet établissement était toujours debout en 1603 : car c'est devant cette chapelle, dite Notre-Dame de Mouroux, que fut alors signée la confirmation des bois d'usage aux habitants de Foissy (4).

En 1609, l'abbé de Vézelay avait à prendre une rente de 6 deniers sur une grange au lieu dit Mouroux-lès-de-Foissy, tenant à une autre grange qui appartenait « à la confrairie de Notre-Dame de Foissy (5).

En 1689, le 30 août, l'archiprêtre de Vézelay, visitant la paroisse de Saint-Père, se rend avec le curé de Saint-Père et son secrétaire, « dans une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Pitié, sise au « village de Foissy, paroisse dudict, distant d'une bonne demie « lieue, où se sont trouvez Lazare Anthoine, Claude Gagneux, « Lazare et Nicolas Mercier, Jean Forgeot, François Mathé, « Estienne Marcelot, Nicolas Montigny, Claude Mercier, Léonard « Picart et plusieurs autres, tous habitans de Foissy. Puis, ajoute « le procès-verbal, nous avons visité ladicte chappelle, laquelle « nous avons trouvée bien couverte, les murs en bon estat, un « clocher, une cloche, deux fenêtres à découverte ». (En marge : « Les faut vitrer absolument). Le sieur curé nous a dict qu'il « feroit fermer, creinte d'accident, pour y célébrer la messe en « asseurance. Il y [a] un petit calice d'argent où est escript en « gravure soubs le pied en lettre gautique P. Bridou et qui est « entre les mains dudict sieur curé, une chasuble de camelot « bland, la croix d'icelle rouge, et le bordage verd, une aube de « toile commune, deux nappes dont l'une est doublée pour dire la « messe, une nappe de grosse toile que nous allons présentement

(1) Sous le nº 17.
(2) V. page 98.
(3) *Chronique de Vézelay*, par l'abbé Martin.
(4) *Ibidem*.
(5) *Ibidem*.

« bénir, un marbre portatif régulier. Il nous ont dict que le revenu « consiste en terre et un petit morceau de pré qui s'accense dix à « douze livres pour faire célébrer deux messes par mois par le « sieur curé de Sainct-Père, lequel, issue de la messe, fait le caté- « chisme, de sa charité, — laquelle chappelle a tousjours esté « unie à la cure et aux curés dudict Sainct-Père. Lesquels ont « déclaré ne sçavoir signer, à la réserve des soubssignés, ledict « jour trentiesme aoust mil six cens quatre vingt neuf. Ledict « Lazare Anthoine nous a dict qu'il ne signe plus à cause de son « infirmité. Et du consentement dudict sieur curé et habitans, les « réparations de ladicte chapelle seront faittes sur [le] revenu « privativement à la desserte, dont le dict sieur curé disposera « pour le mieux comm'il avisera. — Gagnieux, Picart, Ch. Rous- « seau, N. Montigny, L. Mercier, Gandouard, curé de Sainct-Père, « P. Bezave, curé de Saisy, Gandouard, curé de Monceaux, secré- « taire commis (1). »

En 1770, une nouvelle chapelle fut construite à Foissy ; la bénédiction en fut faite le 13 mai ; le 29 avril précédent, avait été bénite la cloche destinée à cette chapelle et portant le nom de St-Pierre : elle avait été fondue par Guillaume Dulac, fondeur de cloches à Avallon (2).

Foissy fut le berceau d'un confesseur de la foi, Claude Bous- sière, qui y naquit le 27 octobre 1736. Il mourut à Nantes, à fond de cale d'une galiote hollandaise, le 26 mars 1794.

Foissy, qui, depuis la restauration du culte, était une paroisse, fut définitivement séparé de Saint Père et érigé en commune, en 1837 (3). Ce village célèbre la fête du Saint Nom de Jésus, en souvenir du vœu fait par la paroisse-mère lors de la peste de 1637.

Avant la Révolution, Foissy ressortissait au bailliage de Saint-Pierre-le-Moutiers, Coutume de Nevers (4).

FONTETTE

Fontette est au nord-est de Saint-Père. — Au XIIe siècle, le nom de ce hameau était Fons tectus (5). En 1154, il s'appelait Fontec-

(1) Archives de Saône-et-Loire.
(2) Mairie de Saint-Père, registre.
(3) Dict. topographique de l'Yonne.
(4) V. page 96.
(5) Bibl. d'Auxerre, mss. nº 106.

tes (1), ce qui est évidemment le même mot, dont la signification doit être : fontaine couverte. — En 1187, nous trouvons dans une charte un personnage nommé Gui de Fontette (2).

En 1323, Soyer, prieur du Saulce d'Island, possédait les droits de Corvée sur le village de Fontette, et en rendait hommage au duc de Bourgogne. Déjà, en 1315, la comtesse Béatrice s'était prétendue en jouissance de ce droit (3).

En 1521, au moment où François Ier venait d'Avallon à Vézelay, (le lundi avant Pâques), Fontette était occupé par des troupes « logées en guerre », et destinées à faire escorte au roi : la ville de Vézelay qui aurait dû recevoir ces soldats, paya une indemnité dont les habitants de Fontette eurent leur part (4).

Chapelle de Fontette.

En 1640, l'abbé de Vézelay possédait à Fontette des biens dépendants de sa manse abbatiale (5).

La chapelle de Fontette fut fondée en 1657, et placée sous le vocable de l'Assomption de la Sainte-Vierge, comme en témoigne l'inscription suivante gravée sur une dalle de ladite chapelle :

NOBLE HOMME ET SAGE MAISTRE FRANÇOIS RAVET, ADVOCAT EN PARLEMENT, LIEVTENANT GENERAL AV BAILLIAGE DE VÉZELAY, ET DAMOISELLE JEANNE COLON, SA FEMME,ONT FAICT BASTIR CETTE CHAPELLE EN L'AN 1657, ICELLE DÉDIÉE A LA GLORIEVSE ASSOMPTION DE LA SAINCTE VIERGE MARIE, MÈRE DE DIEV, APRÈS L'AVOIR DOTÉE ET Y AVOIR FONDÉ DOVZE MESSES ET DEVX SALVTS PAR CHACVN ÂN, OBLIGÉ LEVRS BIENS A L'ENTRETENEMENT ET RÉPARATIONS D'ICELLE ; LE TOVT SVIVANT LA PERMISSION A EVX DONNÉE PAR HAVLT ET PVISSANT SEIGNEVR MESSIRE FRANÇOIS DE ROCHEFORT, MARQVIS DE LA BOVLAIE, ABBÉ SEIGNEVR DVDICT VÉZELAY, LE 3 JVIN 1655. DIEV VEVILLE AGRÉER LEVRS INTENTIONS ET LEVR DONNER LA VIE ÉTERNELLE. AINSI SOIT-IL.

A l'intérieur de cette chapelle qui est très propre, se trouve un

(1) Dict. top. de l'Yonne.
(2) *Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, année 1881.
(3) Chambre des Comptes de Dijon, IX, 33.
(4) Chronique de l'abbé Martin.
(5) Inventaire de 1770.

écusson portant sans doute les armes des fondateurs, une colombe et une fourmi, avec les deux inscriptions qui suivent : HS-MA. ESTOTE SIMPLICES SICVT ET COLVMBAE. VADE PIGER AD FORMICAM.

Autour de la table de l'autel, on lit : EX. D. AVG. DEVOTIO. EST. VNIVERSAE VIRTVTIS. FVLCRVM. QVODDAM. F. RAVET. J. COLON.

Dans la même chapelle, une statuette de la Sainte Vierge porte la date de 1656.

Enfin au chevet de cet édicule, on lit :

SI L'AMOVR DE MARIE
EN TON CŒVR EST GRAVÉ,
EN PASSANT NE T'OVBLIE
DE LVI DIRE VN AVE.

Le procès-verbal de visite de la paroisse de Saint-Père, du 30 août 1689, donne sur cette chapelle de Fontette les renseignements suivants : « Ledict jour et an que dessus, trentiesme aoust « mil six cens quatre vingt neuf, estant accompagné du sieur « curé de Sainct-Père, nous nous sommes transportés dudict lieu « de Sainct-Père jusqu'à Fontette, village dépendant dudict lieu « de Sainct-Père, environ quatre heures après midy dans une « chappelle dédiée à l'Assomption de la saincte Vierge, icelle « voûtée, bien propre, l'autel et le tout bien honnestement « accommodé, une petite cloche. Ledict sieur curé nous a dict qu'il « y dict la saincte messe pendant l'année environ vingt-neuf [fois], « après laquelle il fait le catéchisme par charité, par fondation « faitte par feu M. François Ravet, vivant lieutenant de Vézelay et « Jeanne Colomb sa femme, moyennant dix-neuf livres, suivant « qu'il est porté par le fondateur, et dont les titres ne sont point « entre les mains dudict sieur curé. » Et en marge, de la main de l'évêque d'Autun : « Sçavoir s'il n'y auroit pas moïen de recou- « vrer les titres, sinon, en faire dresser quelques-uns qui sup- « pléent à cette perte. » Et le procès-verbal continue : « Tous les « ornemens pour la saincte messe assez propres, comme l'autel, « et sans calice, se servant du calice de la paroisse. Faict en pré- « sence de Jean Bazarne, François Lérot, demeurans audict Fon- » tette et plusieurs autres, lesquels ne signent, à la réserve des « soussignés. Gandouard, curé de Sainct-Père, J. Bazarne, P. « Bezave, curé de Saisy, Gandouard, curé de Monceaux (1). »

Depuis la Révolution, les curés de Saint-Père ont toujours célébré la messe à la chapelle de Fontette à peu près une fois par mois.

(1) Archives de Saône-et-Loire.

Fontette était autrefois du bailliage d'Avallon, Coutume de Bourgogne.

LA GRAINETERIE

La Graineterie, Granatarium au XIIe siècle, située au sud-ouest de Saint-Père, dans un vallon resserré, était un moulin qui fut saccagé en 1150, lors de l'insurrection des bourgeois de Vézelay contre leur abbé (1).

Au XVIIIe siècle, la Graineterie dépendait de la paroisse Saint-Etienne de Vézelay.

En 1748, la maison ou château de la Graineterie appartenait à madame Fouquet, épouse de M. Anthoine, ancien prévôt de la maréchaussée de Vézelay, et subdélégué de Mgr l'Intendant : « Cette dame, dit un manuscrit de cette époque, faisant sa « demeure en sa dite maison de la Graineterie, et ayant repré- « senté à Monseigneur d'Autun qu'elle ne pouvait se rendre à « l'église paroissiale les fêtes et les dimanches, à cause de ses « infirmités, compagnes inséparables de la vieillesse, M. Hamard, « supérieur du Séminaire et vicaire-général du diocèse, ayant « égard à sa demande et voulant seconder sa piété, a permis de « bénir la chapelle de la Graineterie et d'y célébrer la sainte « messe durant la vie de ladite dame seulement, comme il est « spécifié dans sa requête. La bénédiction a été faite le 21 novem- « bre par le sieur curé de Saint-Père, archiprêtre de Vézelay, en « présence et du consentement du sieur curé de Saint-Etienne de « Vézelay, en présence aussi de plusieurs personnes de Vézelay « qui s'y sont rendues à cette fin. La messe a été pareillement « célébrée par ledit sieur archiprêtre, la chapelle dédiée à la « sainte Vierge. »

NANCHÈVRE

Nanchèvre est au nord de Saint-Père.

Le nom de ce hameau, Nancapra au XIIe siècle, semble indiquer une origine très ancienne (2). — Nous savons que les habitants de Nanchèvre ont pris part à la révolte des bourgeois de Vézelay contre leur abbé : plusieurs d'entre eux se sont même signalés en arrachant les vignes du monastère. (V. page 41).

(1) V. page 41.
(2) Dict. topogr. de l'Yonne.

Le duc de Bourgogne possédait à Nanchèvre, au climat qui s'appelle toujours le Clos-au-Duc, des vignes dans lesquelles il ne voulait que certains plants fins, comme le pineau noir, le pineau blanc, le melon, « tout autre étant, disait-il, plant déloyal. — En 1358, quand les Anglais parcouraient et ravageaient nos pays, les vignes du duc, à Nanchèvre, demeurèrent sans culture ; aussi la récolte fut-elle absolument nulle. — En 1381, le travail des vignerons du duc, à Nanchèvre, était ainsi rétribué : durant l'année, chaque ouvrier gagnait 8 deniers par jour, plus 3 oboles par nouvelle fosse ; à la vendange, les hotteurs étaient nourris et gagnaient 1 gros par jour ; les vendangeurs n'avaient que le pain et deux blancs par jour. En cette année, les frais de vendange du Clos-au-Duc s'élevèrent à la somme de 76 sols 4 deniers ; la récolte donna 5 queues de vin (1), et la queue fut vendue 33 livres (2).

En 1410, le duc de Bourgogne était ruiné par la guerre, comme ses vassaux du reste ; et, afin de faire face aux dépenses nécessitées « pour les nopces de mademoiselle Katerine de Bourgoigne, « sa fille, mariée au fils du roy Loys (de Sicile) », le duc vendit ses vignes de Nanchèvre (3).

Le vignoble de Nanchèvre, dont le cépage n'est plus choisi avec autant de soin qu'autrefois, donne cependant un des vins blancs les plus estimés de l'Avallonnais.

En 1521, Nanchèvre « logea en guerre » des troupes qui devaient escorter François Ier lors de son passage à Vézelay ; mais Vézelay indemnisa notre hameau de cette lourde charge (4).

En 1530, l'abbé de Vézelay concéda aux habitants de Nanchèvre le droit d'usage dans la Brosse-de-Chassée et à la Tournelle, moyennant un cens annuel de 6 deniers (5) : Nanchèvre paie toujours les impôts de ces biens.

La liste des pauvres secourus en 1593 par l'hôpital de Saint-Père mentionne une personne de Nanchèvre (6).

En 1640, la manse de l'abbé de Vézelay possède des biens situés au territoire de Nanchèvre (7).

En 1680, en vertu d'un acte passé à Asquins devant maître

(1) La queue valait 418 litres et demi.
(2) Archives de la Côte d'Or, B. 2970.
(3) *Avallon et l'Avallonnais*, page 198.
(4) Chronique de l'abbé Martin.
(5) V. Pièces justificatives, nº 16.
(6) Arch. de l'hôpital de Vézelay.
(7) Chronique de l'abbé Martin.

Brossier, notaire, les héritiers de feu noble Jean Lebrun, conseiller du roi, fondent la chapelle de Nanchèvre et lui assurent une rente de 40 livres, moyennant quoi le curé de Saint-Père y célébrera 65 messes par an (1). — Le 23 octobre de la même année, la chapelle était bénite et dédiée au Saint Nom de Jésus; et le même jour était bénite aussi la cloche destinée à ladite chapelle. Moins d'un mois plus tard, le 12 novembre, le cœur de Anne Pirot, veuve de Jean Lebrun, secrétaire de Sérénissime Monseigneur le Prince de Condé, y était inhumé (2).

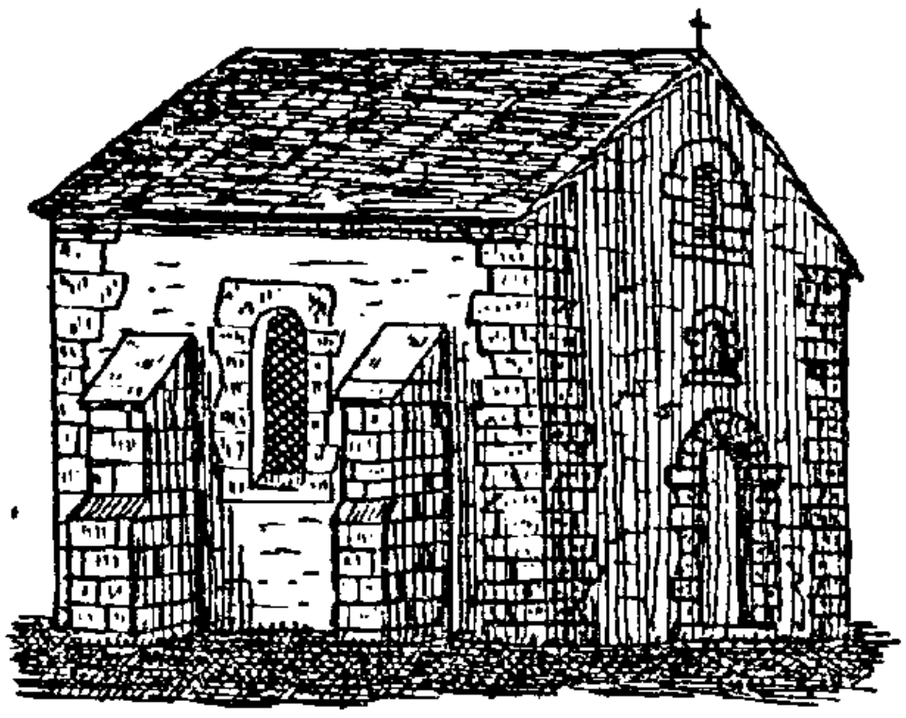

Ancienne chapelle de Nanchèvre.

Lors de sa visite de la paroisse de Saint-Père, le 30 août 1689, l'archiprêtre de Vézelay consignait dans son procès-verbal les renseignements suivants sur la chapelle de Nanchèvre : « Et ledict jour et an « que dessus continuant nostre visite de Sainct-Père nous « nous sommes transportés avec nostredict secrétaire et ledict « sieur curé de Sainct-Père au lieu de Nanchèvre, village « de ladicte paroisse, dans une chapelle dédiée à la Saincte « Famille (3), nouvellement construite, bien vitrée, voûtée, pavée, « l'autel bien propre, beau calice d'argent doré au-dedans, ciselé, « une chasuble de camelot bland neufve, missel et généralement « pour dire la saincte messe; laquelle a esté cy-devant visitée par « M. Guy Forestier, chanoine d'Avallon, ainsy que nous a faict « voir ledict sieur curé; dans laquelle les héritiers de feu noble « Jean Le Brun, conseiller du Roy, secrétaire de feu Monseigneur « le Prince, ont faict une fondation à raison de soixante et cinq « messes par chascun an moyennant le prix de quarante livres « ainsy qu'il est porté au contract de fondation faitte par contract « receu Brossier, nottaire à Asquins, le douziesme octobre mil six « cens quatre vingt ». En marge, de la main de l'évêque : « Envoyer ledict contract par copie, à Autun ». Et l'acte se termine par la date et les signatures (4).

(1) Pièces justificatives, n° 21.

(2) Mairie de Saint-Père, registres.

(3) Nous ne savons pas pourquoi le vocable de la chapelle n'était plus le même qu'à l'époque de sa fondation.

(4) Arch. de Saône-et-Loire.

Le 1er janvier 1696, Léonore Lebrun, conseiller du roy au bailliage d'Avallon, était enterré dans la chapelle de Nanchèvre, dont il était l'un des fondateurs (1)

De l'ancien château de Nanchèvre, près duquel était cette chapelle, il ne reste plus qu'une tour de colombier; tous les autres bâtiments ont été remaniés.

Avant la Révolution, une partie du hameau de Nanchèvre dépendait du bailliage de Vézelay, Coutume d'Auxerre; l'autre partie était du bailliage d'Avallon, Coutume de Bourgogne.

PRÉCY-LE-MOU

Jusque vers le milieu du XVIIe siècle, plusieurs maisons de ce hameau étaient de la paroisse de Saint-Père.

Les habitants de Précy devaient le guet à Avallon; ils furent plusieurs fois condamnés à des amendes pour avoir refusé ce service (2).

Dans les temps anciens, ce hameau s'appelait Pressy ou Précy-sous-Pierre-Pertuis; le nom qu'il porte aujourd'hui et qui ne répond ni à son climat ni à sa situation, lui vient probablement d'un M. Lemoux qui, au XVIIe siècle, y possédait un fief et un manoir.

THAROISEAU

Tharoiseau, qui s'est appelé au XIVe siècle Tharoisaul, — au XVe, Tharouseaul et Thoroiseaul, — au XVIe, Thairoseault (3), — au XVIIe, Terrauseaux (4), fit partie de la paroisse de Saint-Père jusque dans la dernière moitié du XVIIe siècle.

Nous donnerons ici seulement quelques notes concernant l'histoire de ce village, parce que d'autre part ont été réunis sur ce sujet des documents qui seront utilisés, espérons-le, pour une intéressante monographie du dit Tharoiseau.

En 1323, les corvées de Tharoiseau étaient la propriété du Saulce d'Island, dont le prieur en rendait hommage au duc de Bourgogne (5).

(1) Mairie de Saint-Père, registres.
(2) Arch. municipales d'Avallon.
(3) Dict. topog. de l'Yonne.
(4) Mairie de Saint-Père, registres.
(5) Chambre des Comptes de Dijon, IX, 33.

En 1357, les habitants de Tharoiseau furent affranchis par le chapitre d'Avallon, leur seigneur (1).

En 1414, les hommes de Tharoiseau, qui devaient le guet à Avallon, refusèrent ce service : ils furent condamnés à des amendes (2).

En 1428, nouveau refus de faire le guet : la liste des insoumis de Tharoiseau est aux archives d'Avallon.

En 1463, il est attesté que de tout temps Tharoiseau a dépendu du bailliage d'Avallon et a été régi par la Coutume de Bourgogne (3).

En 1486, un habitant de Tharoiseau se déclare bourgeois du roi (4).

En 1569, au moment des guerres de religion, les habitants de Tharoiseau reçoivent du bailli d'Auxois une lettre d'avis les taxant d'un impôt pour l'entretien de 300 soldats employés à la défense du bailliage (5).

A cette époque, Tharoiseau était fortifié. Durant le siège de Vézelay par Sansac, des munitions furent envoyées à Tharoiseau ; les archives d'Avallon contiennent la liste des charretiers qui ont fait ce transport.

En 1591, la forteresse de Tharoiseau était occupée par les royalistes, dont la présence inquiétait les Ligueurs de Vézelay (6).

En 1594, le bourg de Tharoiseau est démantelé; les fortifications en sont rasées par Rochefort-Pluviaut, qui commande la garnison de Vézelay (7).

D'après Courtépée, Tharoiseau est pris par escalade, en 1617, par deux compagnies de grenadiers. Mais ce renseignement paraît inadmissible, puisqu'alors Tharoiseau n'avait plus de remparts ; et, d'autre part, on ne voit pas à quels événements se rapporterait ce fait de guerre.

Avant 1643, J. Massol, conseiller au Parlement, avait acheté du chapitre d'Avallon la terre de Tharoiseau; à la mort de ce seigneur, le fief fut repris par sa veuve, Josèphe Filzjehan, d'une illustre famille avallonnaise (8).

(1) Bulletin de la Soc. d'études d'Avallon.
(2) Arch. municipales d'Avallon.
(3) *Coutumier général*, t. III.
(4) Arch. municipales d'Avallon.
(5) *Avallon et l'Avallonnais*, par M. E. Petit.
(6) *Hist. des guerres du Calvinisme et de la Ligue*, par M. Challe.
(7) Voy. p. 106.
(8) Arch. de la Côte-d'Or.

A cette époque, Tharoiseau avait sa chapelle; le 20 décembre 1647, messire Joseph Culin, prêtre, demeurant à Tharoiseau, fut inhumé devant le grand autel de la chapelle (1).

En 1648, d'après les registres de Saint-Père, il y eut à Tharoiseau 15 naissances, — 15 en 1649, — 10 en 1658, — 14 en 1668.

Les mêmes registres, à l'année 1657, contiennent l'intéressant certificat qui suit : .

« Je soussigné, bachelier en sainte Théologie de la Faculté de « Paris, souprieur et sacristain en l'abbaye de Pontigny, certifie « que cejourd'huy, 2e avril 1657, a esté apporté de Terroiseau « un enfant mort né fils de Lazare Dangauthier et Brigitte Rous- « seau, lequel a esté exposé sous la châsse où repose le corps « entier et sans corruption du glorieux saint Edme, lequel, après « avoir receu le saint sacrement de baptesme, a esté inhumé en « terre saincte au dit lieu de Pontigny le jour que dessus ». Signature illisible.

Odette de Massol, qui avait apporté en dot, lors de son mariage avec M. Jacques Fyot de Vaugimois, les terres de Tharoiseau et de Menades, en fait aveu et dénombrement en 1662, à la mort de son époux (2).

Le dépôt des archives de Dijon et celui d'Auxerre renferment d'autres actes d'aveu de la terre de Tharoiseau, jusque pendant le XVIIIe siècle. Nous ne rappellerons pas ces documents, parce qu'alors Tharoiseau était paroisse et ne dépendait plus de Saint-Père.

A quelle époque Tharoiseau fut-il érigé en paroisse? Nous ne savons au juste. Il semble qu'un curé y résidait en 1668; et pourtant, dans les registres de Saint-Père, nous trouvons, jusqu'au 26 juin 1671, des actes où Tharoiseau est toujours désigné comme dépendant de notre paroisse.

En 1681, le curé de Saint-Père réclamait encore contre l'acte qui avait séparé Tharoiseau de sa paroisse. Il déclarait, dans un document qui nous est parvenu, que Saint-Père avait besoin d'un vicaire. « Pour le lui procurer, il serait à propos, disait-il, de « réunir Tharoiseau à ladicte paroisse de Saint-Père, comme elle « estoit autrefois, et se servir du revenu dudict Tharoiseau pour « entretenir le vicaire qui serviroit avec le curé toute cette grande « paroisse, ayant trop peu de monde audict Tharoiseau et en trop « grand nombre en la paroisse de Saint-Père » (3).

Mais cette réclamation demeura sans résultat.

(1) Mairie de Saint-Père, registres.
(2) Arch. de la Côte-d'Or.
(3) Arch. de Saône-et-Loire.

VAL-DE-POIRIER, VAUFRONT ET AUTRES PARTICULARITÉS

Le moulin de Val-de-Poirier, situé dans le vallon de la Graineterie, existait déjà avant 1496 (1).

Il fut aliéné par l'abbé de Vézelay, en 1569; en 1621, l'abbé en reprit possession, après avoir remboursé l'acquéreur (2).

En 1709, ce moulin était loué à Jean Gourlot et à Gaspart Robelin, pour le prix de 500 livres et 10 bichets de froment. — En 1737, il était loué pour 9 ans à Claude Marcelot le jeune (3).

Nous n'avons aucun renseignement sur Vaufront, situé en face du Val-de-Poirier.

Le grand moulin de Saint-Père était tenu à bail, en 1688, par Simonne Desbarres, veuve de Dominique Gallemard. Ladite Simonne Desbarres fit assigner devant le bailly de Vézelay, des personnes qui avaient mis des glapins sous la roue de son moulin, et qui, pour laver le linge plus commodément, avaient dérangé les pierres bordant la rivière (4).

En 1697, ce moulin était loué à Edme Poichot, moyennant 205 bichets de froment et 100 bichets d'orge par an. Ce locataire mourut, débiteur d'argent et de grains envers l'abbé de Vézelay, et sa femme fut mise en prison; mais la veuve Poichot se réclama d'une ordonnance royale de 1667, aux termes de laquelle la femme ne devait pas subir la contrainte par corps pour les dettes de son mari, et elle adressa une requête en ce sens au bailli d'Auxerre qui la fit mettre en liberté et assigna l'abbé de Vézelay comme ayant contrevenu à ladite ordonnance (5).

En 1709, Jean Gourlot et Gaspard Robelin, déjà locataires du moulin du Val-de-Poirier, prirent encore à bail le moulin de Saint-Père et celui de Segland, moyennant 900 livres et 10 bichets de froment (6).

Le doyen de Vézelay possédait une maison à Saint-Père; en 1273, l'abbé tenta d'en expulser le doyen. Sur la plainte de ce dernier, le roi rendit un arrêt d'après lequel le comte de Nevers devait remettre le doyen en possession et en jouissance de ladite maison, jusqu'à ce que le pape en eût décidé (7).

(1) Dossier du procès de 1830.
(2) Voy. p. 99 et p. 110.
(3) Arch. de l'Yonne, H. 1980.
(4) Ibidem.
(5) Ibidem.
(6) Ibidem.
(7) Recueil de pièces faisant suite au cartulaire de l'Yonne, nº 926.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

—

N° 1. — Vente et échange entre Girart et Berthe d'une part, et Girart et Alboara d'autre part, du village de Flex (1) contre des biens situés dans le Tonnerrois. (Octobre 819.)

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. — Domino præcipuo et glorioso seniori meo Gerardo illustri comite et domnâ meâ Bertâ emptoribus.— Ego autem similitèr Gerardus et uxor mea Alboara vendimus vobis res nostri iuris quæ sunt sitæ in pago Avalense : villam scilicet quæ vocatur Flaiacus cum casâ indominicatâ et ecclesiâ quæ est in honore S. Sinforiani, et alias res in ædificiis, casis astantibus, casaricis ortis (hortis), arvis, vineis, campis, pratis, pascuis, silvis, decimis, rivis, fontibus, piscatoriis, molendinis, arboribus pomiferis et impomiferis, aquis magnis et parvis, Ioniâ etiam, in quantùm ad res huius conditionis vel ad earum appenditias pertinere videtur, omnia ex omnibus, quantumcunque in prædictâ villâ Flaiaco, vel, ut præmisimus, in suis appenditiis iure hæreditario visi sumus habere et quæ quondam fuerunt Rotberti genitoris mei et Altrudis genitricis meæ, et ipsi mihi in hæreditate dimiserunt, vel quæ per cartas de germanis meis Artaldo, Roberto, Gauzinaro, Rotardo, Ermangardâ visi sumus conquirere, hoc est medietas de ipsâ villâ vel de suis appenditiis, vobis sub integro vendimus et mutuamus. Res igitur vestras quæ sunt sitæ in pago Tornodorense in villis nuncupatis Licinnaso (*Lézinnes ?*), Fidirnaco (*Fresnes ?*), Ponpiaco (?), Laciaco (?), Villare (*Villiers-les-Haut ?*), ipsas res quas in prædictis villis visi estis habere, nobis et hæredibus nostris pro hâc commutatione sub integro reservamus. Accipimus insuper et de vobis precium, sicut inter nos placuit atque ad arbitrium et voluntatem nostram convenit, libras L, et ipsas superscriptas res de nostro iure in vestram et prælibatorum tradimus potestatem et dominationem perpetualiter ad habendum et sine alicuius contradictione possidendum. Si quis ergo contrà huius venditionis vel mutuationis cartam econtraveniens, aliquam calumpniam ex his omnibus quæ nominavimus vel exinde nominari possunt, movere aut temerare temptaverit aut temptando inferre voluerit, Dei judicio percussus et ab omnibus Christianis reprobatus si non resipuerit et ad congruam emendationem inde venerit, extremo examine se sentiat damnandum. Carta

(1) Flex-Cuzy, arrondissement de Clamecy (Nièvre.)

autem subsequentibus omni tempore testimoniis inconcussè subnixa et corroborata suam inviolatam obtineat firmitatem.

Signum Gerardi; S. Alboare; S. Erilulfi; S. Sigisberti; S. Grimoldi; S. Eriboldi; S. Gauceranni; S. Guionis; S. Rodulfi; S. Ardierii; S. Aymonis; S. Erfredi; S. Silini; S. Rotulfi; S. Cristofori; S. Ingelboaldi; S. Gulferii; S. Sancii. — Ego autem Bertrannus, a Gerardo et Alboarâ et a Gerardo comite et matronâ eius Bertâ rogatus, scripsi hanc cartam, datam die Jovis in mense octobrio, regnante domino meo rege Ludovico anno V regni eius. Feliciter amen.

(Extrait du Cartulaire de Vézelay, Bibl. Laurent., Florence. — Ce manuscrit, petit vol. de 33 folios d'une grosse écriture du commencement du XIIe siècle, avait été intercalé autrefois dans un recueil des œuvres de Saint-Ambroise; il provient vraisemblablement de l'abbaye de Vézelay. — La pièce ci-dessus est le n° 3 du Cartulaire.)

N° 2. — Girard achète à Constantius et Ataila un pré situé à Fontenay (1), pour le prix de 3 sous. (Septembre 827.)

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. — Vendimus nos, Constantius scilicet et Ataila uxor mea, domino præcipuo et venerabili comiti Gerardo pratum nostrum quod apud Fontanedum habemus et est terminatum ab uno latere terrâ S. Stefani (2), de altero quidem et de fronte terminatur prato S. Martini (3), et de *alio* fronte a currente rivulo terminatur. Hoc itaque accepto precio quod nobis complacuit, tribus videlicet solidis probatæ monetæ, de nostrâ potestate transferimus et in iam dicti comitis possessionem transfundimus, ut habeat ab hodiernâ die et deinceps ad quicquid voluerit agendum.

Signum Constantii; S. Ataile; S. Ermaudi; S. Amici; S. Ermenarii; S. Obtadi, diaconi; S. Waremburgis. — Datum in mense septembrio in anno XIII Ludovici imperatoris.

(Du même manuscrit de Florence, sous le n° 5.)

N° 3. — Le comte Girard achète à Ermengaud, pour le prix de 5 sous, un pré sis également à Fontenay. (Novembre 828.)

Domino præcipuo et venerabili comiti Gerardo vendo pratum meum de Funtenedo ego Ermengaudus, quod terminatur de uno latere et unâ

(1) Fontenay-sous-Vézelay, canton de Vézelay (Yonne).

(2) Je ne sais quelle paroisse ou quel monastère est désigné par ce nom.

(3) S'agit-il ici d'un bien de l'abbaye de Saint-Martin de Cure? Mais alors ce monastère aurait été fondé avant le XIIe siècle; et puis, n'est-ce pas cette abbaye que désigne la pièce n° 1 de ce précieux cartulaire de Florence, par ces mots de la date : *Actum Chorensi cœnobio...* en 941 ou 942?

fronte terrâ S. Stephani, de altero autem latere et alterâ fronte terrâ ipsius emptoris terminatur, idest prænominati comitis; datis siquidem et acceptis V solidis, quod precium utrinque bene convenit, ius prælibatæ possessionis in domini iam prænominati transfundo hæreditatem, ut ad arbitrium et voluntatem suam habeat, nullo adversus eum de hoc prato querimonium agente.

Signum Ermengaudi; S. Amici; S. Petronii; S. Ysaac; S. Adalvini; S. Gunlaici; S. Rogitii.— Datum in mense novembrio in anno XIV Ludovici imperatoris.

(Manuscrit de Florence, sous le nº 6.)

N° 4. — Girart et Berthe achètent à Bérillus, pour le prix de 12 sous, des biens situés à Pouilly (1) et au Tremblat (2), dépendant du fisc de Fontenay. (Au mois de mai, entre 840 et 875.)

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. — Magnifico fratri Gerardo inlustri viro comiti et coniugi suæ Bertæ emptoribus, ego Berillus jam non imaginariè, sed integrâ fide et plenissimâ voluntate vendo quasdam res meas in pago Avalense et vestro fisco Fontanensi sitas. Hanc igitur venditionem et nomina rerum vel loca in quibus sitæ sunt, tàm futuris quàm præsentibus per præsentem cartulam notificari volo. Vendo igitur vobis cassaniam et subtus illam in Trembledo quantumcunque habeo vel visus sum habere, et in Poolejo ancingam unam, infrà vero has terminationes et mensuras ancingas V, quod nos rusticani rusticanorum tœnaturas vocamus. Hæc omnia superius denominata de meo iure transfero et in vestram dominationem et potestatem transfundo absque alicuius retinaculo. Dato itaque et accepto precio quod convenit ad invicem, duodecim videlicet solidorum, ad plenum valente, habeatis ea omnia sana et integra, nullo contradicente, à præsenti et deinceps ad proprium arbitrium et liberam voluntatem faciendi ex eis quæcunque volueritis. Si quis autem diabolico exagitatus instinctu, tàm ego quàm aliquis ex hæredibus meis seu quislibet alius, contra huius venditionis cartulam venire præsumpserit, frustratus ab hoc quod repetit, fisco prælibato X libras auri persolvat.

Actum Fontanasvillâ publicè. — Signum Berilli, qui hanc eandem venditionem feci et firmare rogavi; S. Ermenrici; S. Ragenardi; S. Alberici; S. Eldeberti; S. Erfredi; S. Gamberti; S. Ermengaudi. — Datum in mense maio, regnante Karolo rege.

(Manuscrit de Florence, sous le nº 4.)

(1) Pouilly, hameau de Fontenay-sous-Vézelay (Yonne).

(2) Le Tremblat, climat de Fontenay, où il y a de vieilles ruines.

N° 5. — Girart et Berthe achètent à Roclinus et Teutildis, sa femme, pour le prix de 300 livres, leurs biens de Dornecy (1). (Août 852).

Domino et illustri viro Gerardo comite, et uxore eius Bertâ, quarumdam rerum nostrarum emptoribus. Ego in Dei nomine Roclinus et coniux mea Teutildis earumdem venditores, conventione quam ad invicem super ipsâ venditione habuimus gratanter acceptâ, obtata vobis damus et oblata accipimus. Vendimus itaque vobis res nostras quæ sunt sitæ in comitatu Avalense et agro Dorneciacense vel in ipsâ villâ Dorneciaco, quæ sita est super fluvium Ismantiæ(2), seu in eiusdem territorio. Quicquid igitur rex Karolus dominus meus per suum præceptum inibi alacriter mihi donavit et propriâ manu roboratum tradidit, totum vobis distrahendo concedimus; mansum quoque Arverti in Villerat (3) villâ; alium mansum in alio Dorneciaco qui est super Ionam fluvium (4), pheos (*fiefs*) nempe CCC. libris adpreciatos, accipientes a vobis, etiam dictas res in vestram tradimus potestatem, in prædictâ scilicet Dorneciaco mansum indominicatum cum domibus et ædificiis et sporno (?) atque farinario ad ipsum pertinentibus. Condominias etiam et vineas ac prata atque terras indominicatas vel silvas donationi (5) vel potestati nihilominus tradendo subdimus vestræ. Alios quoque mansos et dimidium ibidem, idest in eodem Dorneciasense torritorio, sed et in Cirsiaco villâ (6) dimidium mansum cum suis adiacentiis et pertinenciis, tâm in servis quàm in ancillis vel mancipiis, terras etiam cultas et incultas, vineas, silvas, prata, aquas, aquarumque discursus, vel quantumcunque ad prædictos mansos aspicere videtur, totum usque in exquisitum et exquirendum sine alicuius retinaculo a nostro iure transferimus et in vestrum fundimus. Ad proprium igitur arbitrium et liberam voluntatem ab hodiernâ die et deinceps habeatis quæcumque hic prælibata nominavimus, sicut in præcepto Domini Karoli scripta inveniuntur, ut quicquid ex eis facere placuerit, nullo contradicente faciatis. Si quis vero de hæredibus nostris contra huius venditionis cartam venire aut calumniam illi inferre præsumserit seu quilibet alius, quod usurpare voluit duplum restituat et LX libras auri vobis coactus exsolvat.

(1) Dornecy, arrondissement de Clamecy (Nièvre).

(2) L'Armance, petite rivière qui prend sa source non loin de Neuffontaine, et se jette dans l'Yonne un peu au-dessous de Dornecy.

(3) C'est sans doute Villiers-sur-Yonne (Nièvre).

(4) Je n'ai pas su identifier cet autre Dornecy-sur-Yonne.

(5) Il y a ici évidemment une faute de copiste : il faut corriger en substituant *dominationi* à *donationi*.

(6) Peut-être Saisy, commune voisine, ou encore Cuzy?

Signum Roclini; S. Teutildis uxoris eius; S. Leutboldi; S. Aiverti; S. Gerardi; S. Hugonis; S. Berengarii; S. Ardradi; S. Bodonis; S. Fulcradi; S. Suavonis; S. Bernonis; S. Conradi; S. Ardulfi; S. Ragenoldi; S. Baldricis; S. Wlferi; S. Wlframni; S. Amalberti; S. Flagionis. — Ansuerus rogatus scripsit et subscripsit. — Datum in mense augusto, anno XIII regnante Karolo rege.

(Manuscrit de Florence, sous le n° 2.)

Le même manuscrit contient, sous le n° 14, la donation à laquelle il est fait allusion dans la pièce précédente, et par laquelle Charles-le-Chauve accorde à son fidèle Roclinus des maisons situées à Dornecy. (31 août 842.)

Note. — Les autres documents contenus dans le manuscrit de Florence n'ayant trait ni à Girart, ni au monastère de Saint-Père (sauf un), auraient leur place dans un travail sur Vézelay. Cependant j'en indiquerai ici le résumé d'après ma copie :

N° 1. — Rotmond, évêque d'Autun, approuve les donations faites par ses prédécesseurs à l'abbaye de Vézelay (941 ou 942).

N° 7. — Horulfe fait don au monastère de Vézelay de plusieurs biens situés à Vargigny (1) (IXe siècle).

N° 8. — Agénolfe fait don à l'abbaye de Vézelay d'un héritage à Vargigny (887).

N° 9. — Charte de Charles-le-Chauve confirmant la fondation par Girard du monastère de filles de *Vicenacum* ou Saint-Père (868). Cette pièce sera reproduite plus loin, sous le n° 11.

N° 10. — Charte de Charles-le-Chauve adressée à Eudes, abbé de Vézelay, portant confirmation des privilèges de son monastère (877).

N° 11. — Charte de Louis-le-Bègue, confirmant les mêmes privilèges (15 décembre de la même année 877).

N° 12. — Charte confirmative des mêmes privilèges, accordée par Carloman (20 mars 884).

N° 13. — Le roi Eudes confirme les mêmes privilèges (10 juillet 888).

N° 14. — Charles-le-Chauve donne à Roclinus, « son fidèle », des maisons situées à Dornecy (31 août 842).

N° 15. — Privilège du pape Martin à Guy, abbé de Vézelay (février 943).

N° 16. — Privilège du pape Jean X à Aymon, abbé de Vézelay (après 914).

N° 17. — Privilège du pape Jean XV à l'abbé Eldrade (986).

N° 18. — A la prière de l'abbé de Vézelay, Guarbedo, le roi Louis d'Outremer confirme les privilèges du monastère (7 août 936).

N° 19 — Lettre du pape Pascal II à Renaud, abbé de Vézelay, touchant les troubles causés par Guillaume, comte de Nevers, incomplète (avant 1118).

(1) Vargigny (*Varginiacum, Verginiacum, Virginiacum, Viriniacum*), lieu situé entre Asquins et Blannay, dont l'église était dédiée à Saint-Sulpice. — aujourd'hui détruit.

N° 6. — Bataille de Vaubouton, entre la montagne de Vézelay et le château-fort de Pierre-Pertuis (IXe siècle).

RELATION LATINE :

Rex itaque pre irâ ignominiosi pudoris superbâque dedignatione insaniens quod Girardus contrà eum prevaluisset, denunciat ei bellum cum omni suâ virtute, in valle videlicet Betun que sita est inter montem Verzelliacum et castrum quod Petra pertosa nuncupatur. At verò Girardus hec audiens, velut aper de silvâ feritatem, animum attollendo, concupiens, exultat ac libentissimè huic allegantioni annuit.

Misit ergo in universos fines sue ditionis... et inde contrahens multitudinem armatorum, cum magnis exercitibus habens, quorum utique omnium summa centum fere millium militum electorum perhibetur esse numerus. Rex verò contra Girardum frendens insaniâ nimiâ, non dissimilitèr et ipse ab universis ditionis sue finibus infinitam contrahens armatorum multitudinem, non minori equè numero electorum militum fultus, malle se potiùs interimi affirmat quàm Girardum ità contumacem vivere sinat. Igitur die determinato adveniente, conveniunt utique cum multitudine innumerabili equitum ac peditum in predictum locum. Replentur montes et valles agminibus armatorum, micat aer fulgure splendentium armorum, pavet tellus hynnitu

TRADUCTION BOURGUIGNONNE DU XIIIe SIÈCLE

En tel maniere li rois fu eschaufez par grant yre de honte et de despit et forsennoit par orguil de desdaing por ce que Girarz l'avoit vaincu ; il fist anoncier bataille a toute sa force, c'est a savoir en Val Beton qui est entre le mont de Verzelai et le chastel que l'on nomme Pierre Pertusie. Quant Girarz oï ce, il s'esjoït forment et fu fiers en son coraige en maniere de sangler de bois, et si s'outroia mont volantiers à ce mandement. Adonc anvoia par toutes les parties de sa seignorie... et il trest d'anqui grant multitude de genz a armes, ensemble ses granz oz qu'il havoit ; et estoit la some de touz par nombre a bien pres de cent mile chevaliers esleüz. Li rois fremissoit auxi par grant yre encontre Girarz. Il manda en touz leus ou il ot seignorie et en trest grant multitude de genz a armes, et fu garniz igaunement a Girarz en nombre de chevaliers esleüz, et afferme qu'il aimme mieux estre morz dou tout que ce qu'il laissoit vivre Girarz qui si est mauvais contre lui. Adonques quant li jourz nommez vint, il s'asemblent au dit leu d'une part et d'autre a grant multitude sanz nombre de genz a cheval et de genz a pié. Les montaingnes et les vallées sont pleines de compain-

horribili equorum frementium, stupet cœlum tantâ acie, tot gladiorum tot preciosa crispando vexilla ventilant, quibus nimirùm omnibus terrentur nimiùm humana corda. Igitur rex irâ superbe indignationis fervens, Girardum impetere non cunctatur. Itaque clangentibus utrinque bucinis, sensum (cessum?) prime acies terrifico impetu conferendo committunt. Siquidem humano furore invicem debaccante prelium pertinacitèr ingravatur, terribilitèr invehendo legiones congrediuntur, acie ferri corpora humana atrocitèr dissipantur, cruore cesorum tellus supra modum irrigatur, ità videlicet ut fluvius qui per eandem vallem nando meat, qui utique eatenus *Arsis* nuncupabatur, morientium cruore increverit, et a dolore cordis eorum videlicet quorum amici ibi interierant, *Core* ex tunc dicitur. Etenim eis pervicaciter dimicantibus et se invicem immaniter occidentibus, superna pietas condoluit tante multitudinis interitui, ostenditque eis suffragium sue miserationis, ut territi discederent ab intentionis sue perversitate. Nam terra, nutu divino, sub pedibus eorum, (ut veracitèr ferunt), horrendo sonitu titubando contremuit et vexilla utrorumque superno igne accensa et incensa sunt, quibus nimirum territi ab invicem recesserunt.

(*Bibl. Nat., f. lat., ms. 13090.*)

gnies armées de fer, li airs resplendist por la clareté des armeüres reluisanz, la terre out paour por l'espoantable hynniement des chevaux, li ceaus s'esbaïst par si grant ost ; tant precieux confenons de tante glaives ventelent et bruent en l'air ; por les quex choses toutes dessus dites li cuer des hommes sont formant espoanté, et n'est pas mervoille. Donques li rois embrasez par yre d'orguilloux desdaing ne demore pas qu'il n'assaille Girarz. En tel maniere ils sonerent lour busines d'une part et d'autre, et li premiers oz s'abandone trés cruelment et s'entrefierent par mervoilloux ambruïssement. La bataille est agravée cruelment por la forsennerie des hommes qui forsennoient li un contre les autres ; les legions s'asembloient espoantablement en acontrant ; li cors des hommes sont cruelment despecié par fer trainchant ; la terre est mervoilleusement coverte dou sanc des morz, c'est a savoir en tel manière que li fluves qui court par cele valée, qui estoit nommez jusques a cel temps d'adonc *Arsis*, crust par lou sanc des morz, et pour la doulor de cuer de cels qui perdirent lour amis qui furent enqui mors, il est nommez des adon *Core*. Et por ce qu'il se combatoient si perseverement et s'entrocioient si cruelment, Dex ot pitié de la mort de si grant multitude de gent, et lour monstra l'aide de sa miséricorde : il les espoanta pour ce qu'il se partissent de lour perverse antension. Quar, auxi

comme les genz dient veraiment, la terre trembla desoz lor piez par la volanté de Dieu et sona horriblement en chancelant, et li confenon lou roy et li Girart furent embrasé dou feu dou ciel ; por quoi il furent espoanté mervoilleusement et se departirent d'une part et d'autre.

(*Bibl. Nat., f. fr., ms. 13496.*)

N° 7. — Accueil fait par Girart aux envoyés du roi qui de sa part viennent apporter au comte un nouveau défi.

Girars lors se trestourne quant ses morz aperceoit,
(Saichés que li dolours des morz son cuer perceoit)
Et dist aus messaigiers : « Regardés ces pays ;
Li rois et je serons à tousiours mais haïs.
Vous ne véez que mors et piés et bras et testes,
Vous ne véez que sanc que maingeront les bestes,
Vous ne povez véoir ne herbe ne verdure !
Il est trop grans pecchiés quant nulz de nous deux dure.
Las ! qui poura jamais reconter ceste perte ?
Quar regardés la terre qui est de mors cuverte !
Je suis trestouz certains, les gens nous maudiront,
Et contre nous à Dieu les besles muiront. — etc.

(Bibl. de l'Arsenal, ms. 3322, qui a servi à l'édition de Mignard, 1858, Paris et Dijon.)

N° 8. — Charte ou testament de Girart et de Berthe fondant les monastères de Pothières et de Saint-Père. (vers 862 ou 863.)

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris, et Filii, et Spiritûs sancti.

Omnibus Christi fidelibus pietate, amore desiderioque ferventi beatam vitam expectantibus et in unitate Christianitatis sub obedientiâ præceptorum Dei ubiquè manentibus, sive his qui præsentes sunt, — sive his qui futuri atque in compage et vinculo charitatis victuri et usque ad consommationem sæculi in ecclesiâ sanctorum sibi invicem sunt successuri, ego Girardus, divinæ pietatis munere et gloriosi Regis mansuetudine comitis honore sublimatus.

Ex communi voto et desiderio dilectissimæ conjugis meæ atque

amantissimæ Bertæ, eo quod nobis pariter unanimiterque Deo inspirante complacuerit ut de rebus nostris et possessionum nostrarum titulis perennem memoriam Domino Deo nostro, ubi laus ejus assiduè fieret, statueremus ;

Et quoniam largitionibus piis dominorum et seniorum nostrorum qui nos liberalissimè honoribus et dignitatibus ampliaverunt, id est imperator et senior noster clementissimus Ludovicus, et gloriosa domina et regina Judith, filiusque ipsorum æquè senior atque dominus noster rex Karolus plurima nobis possidenda curaverunt ;

Justissimè nobis visum est ut eorum amore incitati locum etiam ipsi fundaremus, ubi pro gratis muneribus ipsorum esset in orationibus solempnis et jugis supplicatio et apud Deum continua pro salute ipsorum exoratio ; non immemores etenim sumus eorum circà nos benevolentiæ, id est domini senioris Ludovici Augusti, Judith dominæ et reginœ, Karoli filii ipsorum similiter domini et senioris nostri qui nunc superest regnans ;

Sed et dignam rependentes genitoribus atque parentibus honorificentiam, id est Leuthardo et Grimildi, atque gratissimis Hugone et Bavâ amabilibusque filiis atque filiabus ipsorum, sive qui jam dormierunt in Domino, sive qui adhuc vivunt, consanguinitate, affinitate et propinquitate etiam nobis junctis, id est Leufredo et Adalhardo comitibus præclarissimis, ut pro eis intercessio et assidua deprecatio fieret, et peccatorum eorum acquireretur propitiatio, et in loco ipso quem juvante Christo fundaremus, succedentibusque temporibus esset eorum permanens recordatio ;

Itaque et illorum quoque propinquorum, quibus et hereditario jure eisdem in rebus successimus, nec non et reliquorum omnium, sed et amicorum nostrorum universorum et fidelium generaliter omnium perpetualis duraret memoria, ibique per œvum pro omnibus fieret communis oratio ;

Ego igitur Girardus et conjux simul gratissima, piâ et fidei devotione constituimus atque construximus monasterium et habitaculum servorum Dei... super amnem Sequanæ præterfluentis, in agro respiciente ad villam quam ex antiquo Pultarias nominant, in pago Latiscensi in regno Burgundiæ...

Pari etiam ordine fundavimus aliud monasterium eodem studio, eâdem devotione, ut habitaculum ancillarum Dei sub districtione regulari et institutione beati Benedicti viventium, in loco vèl agro qui dicitur Viziliacum, in pago Avalensi in regno Burgundiæ ; illi et contulimus villas has : eamdem ipsam in quâ situm est sacrum et venerabile monasterium Viziliacum, quam commutavinus cum dominâ et gloriosâ Judith reginâ, agente et impetrante apud piissimæ memoriæ dominum et seniorem nostrum Ludovicum imperatorem, quicquid idem clemen-

tissimus imperator ad eamdem villam respiciens sub præcepti sui confirmatione condonavit nobisque contulit, quæ ubicunque respiciunt ad eamdem villam pertinencia prædicto monasterio consignavimus, villam denique Dorniciacum, villam Cisternas Fontanas atque Molnitum, vel quicquid in nominato pago Avalensi vel Tornodorensi acquisivimus, cum universis appendiciis supradictarum villarum, ubicunque vel in quocunque pago fuerint.

Totum ergo ex integro quicquid in supranominatis villis vel agris acquisivimus et acquirere potuimus, sacratissimis locis et monasteriis condonavimus, et unanimitati et utilitati eorum qui ibi Deo servient in perpetuo connexuimus, tantùm nobis, dum manemus in vitâ carnis, usufructuario reservato ; tuitionem quoque atque defensionem monasteriorum sub nostrâ curâ habentes. .

Hoc verò monasterium atque aliud supranominatum cum omnibus rebus ibi collatis, Beatissimis Apostolis Petro et Paulo subdidimus, et testamentario libello dato, æternè sanctis Pontificibus urbis Romæ qui vice Apostolicam annis sequentibus sedem tenuerint, ad regendum, ordinandum, non tamen ut beneficiariâ potestate cuiquam dandi aut procambiandi licentiâ disponendum, perpetuò commisimus ; ut eorum sollicitis studiis et vigili provisione juxtà nostram devotionem religio pietatis et honestatis ad gloriam Dei semper excrescat et fructus apud Deum propensior generetur, illud præcipuè firmum volumus, ut, quociens abbas vel abbatissa de præfatis monasteriis a religione nostrâ sanctis Apostolis subditis ex hâc luce migraverint, congregationes ipsæ quas in venerabilibus locis Deus esse voluerit, habeant concessam sibi potestatem cum interrogatione sanctorumque virorum consilio alterum vel alteram bonæ vitæ et boni testimonii auxiliante Domino è suo consortio atque collegio electum vel electam præficiendi, prosequente Pontificis super hâc re probatione qui sedem Apostolicam tunc temporis tenuerit.

Sed et rerum quantitas in suscipiendis fratribus vel sororibus semper attendatur, ne superfluo numero congregationes ipsæ, quod absit, forte gravatæ dilabantur.

Illud quoque summo opere monemus et sub obtestatione etiam inhibemus, ne cui pietatis nostræ votum liceat in perpetuum commutare, vel præpostero ordine irrumpendo perturbare : quod si quis, quod non credimus futurum, præsumpserit, domini et senioris nostri regis Karoli præcepto damnatus, ex sententia sancti Pontificis Urbis ut sacrilegus et sacrarum rerum fraudator à cœtu populi Dei extraneus, pœnam æternam, nisi resipuerit, incurrat.

Sed et omnes vos, sanctissimi Patres et Episcopi, per Redemptorem nostrum deprecamur, ut huic nostræ devotionis operi semper dignemini fautores et adjutores existere, quòd sine fine monendum sit piis et

carissimis servis in dictis monasteriis tam pio studio a nobis fundatis degentibus, ut pia et vigilis cura devotionis et religionis sit, atque in omnibus se exhibeant sicut Dei ministros, nemini dantes ullam offensionem vituperandi religiosissimum et sacrum ordinem monasterii sui. Et apostolicæ Sedis Pontifex sit eis rector, assiduus consolator et tutor, quatenùs corpori et membris Ecclesiæ fidelissimâ charitate et religiosissimâ obedientiâ uniti, eciam capiti totius corporis, quod est Christus, mereantur compage sociari.

Hoc autem testamentum, purâ a nobis pietate et devotione confectum, ut omni tempore irrefragabilem obtineat firmitatem, eciam manûs nostræ et illustrium domorum suscriptionibus sanximus roborandum.

S. Girardi, comitis ; S. Bertæ, conjugis : qui hanc oblationem Deo pro remedio animæ suæ obtulerunt, et testamento isto firmaverunt atque firmari jusserunt ;

S. Evæ, filiæ ipsorum, quæ, voluntatem parentum et oblationem Deo factam audiens, et firmando consensit et consentiendo firmavit ;

S. Saunarii ; S. Teoderici ; S. Bunonis ; S. Auverti ; S. Fanuel : S. Fredeberti ; S. Baunarii ; S. Rodulphi ; S. Wderici ; S. Girardi ; S. Sigeberti ; S. Rotardi ; S. Gislemani ; S. Abdonis ; S. Gauzselini ; S. Ausgarii ; S. Ayrbaldi ; S. Optadi ; S. Bernonis ; S. Galfarii ; S. Adalhardi ; S. Athonis ; S. Odoberti ; S. Ardulfi ; S. Austorici ; S. Bercharii ; S. Amalberti ; S. Raganaudi.

(Bibl. d'Auxerre, ms. 106 ; d'Achery, Spicilegium, édit. de 1659, t. 2.)

N° 9. — Lettre de Girart au pape saint Nicolas, mettant sous sa tutelle les monastères de Pothières et de Saint-Père (Viziliacum) qu'il vient de fonder (vers 862 ou 863.)

Domino beatissimo et sacratissimæ Sedis apostolico atque peculiari patri nobis Nicolao, Gerardus misericordiâ omnipotentis Dei apud regalem clementiam comitis honore sublimatus, unâ cum gratissimâ coniuge Bertâ.

Nos publicè notum esse volumus tam Beatitudini Vestræ quam clero et omni populo sacræ Urbis, fidelem in Domino nostro Jesu Christo devotissimam et promptissimam oblationem ex largitate facultatum nostrarum ; latam enim possessionem rerum dedit nobis Dominus propter amorem ipsius et æternum animæ nostræ remedium, quia pariter atque unanimiter, communique voto, nobis Domino jnspirante, complacuerit, ut exceptis illis quæ posteritati generis ac prolis servantur, de rebus nostris reliquis hæredem ipsum Deum beatosque ejus

apostolos Petrum et Paulum faceremus eosque apud jpsum perpetuos jntercessores constitueremus. Et quoniam auxiliante jpso qui omnium bonarum voluntatum largitor et jnspirator est omnis sancti voti, accessit huic nostræ devotioni ut eisdem facultatum nostrarum rebus apto et convenienti loco monasteria et habitacula servorum Dei construeremus, atque illic quicquid ad sustentationem eorumdem Deo famulantium et religionis cultum necessarium existit, piâ ac solerti providentiâ juxtâ vires quas Deus tribuit, procuraremus ; et ut defensionem et tuitionem ordinis et religionis suæ perennem haberent, atque devotionis nostræ fructus perpetuo maneret, sacratissimæ ac reverendissimæ Urbi et loco ubi beatorum Petri et Pauli apostolorum æterna memoria celebratur, decerneremus, subderemus, atque dominationi sanctissimi Pontificis Urbis jpsius committeremus; ut videlicet dispositionem sive statum jpsorum ecclesiasticâ pietate et firmitate jdem b. Pontifex ordinaret, jtà tamen ut nulli unquam ex beneficiario dono concederet, nisi jpsis quibus testamentariâ largitione consulentes nos jpsi concedendum esse signavimus, et inferiùs hæc eadem scriptura signabit. Implentes jgitur promptissimam nostram devotionem et plenissimum in Christo desiderium, legitimè ac testamento dominationis iure (1), Ecclesiam Dei rerum nostrarum constituentes hæredem, statuimus atque fundavimus venerabilem et sacrum oblationis nostræ locum in nomine Domini nostri Jesu Christi et veneratione beatorum Apostolorum Petri et Pauli, ut sit habitaculum Dei servorum sub regulari ordine ac professione Beati Benedicti degentium, super amnem præterfluentis Sequanæ, in agro respiciente ad villam quam ex antiquo Pultarias nominant, in pago Latiscensi, in regno Burgundiæ et jn parrochiâ Lingonicæ civitatis, ut ibi venerabile orationis domicilium votis et supplicationibus fidelium frequentetur, conversatioque cœlestis omni desiderio et ardore jntimo perquiratur et expetatur, cuique et res nostras et facultates possessionum nostrarum quæ de parentum benignissimâ successione seu affectuosissimâ largitione provenerunt, vel benignissimus rex et senior noster Karolus per præceptum nobis conferre dignatus est, seu etiam quæ dignâ comparatione in nostrum ius transfusa sunt, Deo auxiliante et plenè devotionem nostram adjmplente, legitimè scilicet ac testamentario donationis jure transposuimus ac refudimus (2).... Itemque alium æquè venerabilem et sacrum locum sub honore eiusdem Dei et Domini nostri Jesu Christi et veneratione genitricis eius beatæ Virginis Mariæ in loco vel agro qui dicitur Viziliacum, in pago Avalense et regno Burgundiæ, atque de rebus nostris communi voto similiter

(1) Il y a ici évidemment une faute de copiste, qu'il faut corriger par l'expression employée plus bas : testamentario donationis jure.

(2) Suit la description des biens de Pothières.

ditavimus atque dotavimus ; ibique contulimus villas has : villam in quâ situm est sacrum et venerabile monasterium Viziliaci quam commutavimus cum piissimæ memoriæ Ludovico jmperatore, quicquid jdem clementissimus jmperator ad eandem villam respiciens sub præcepti sui confirmatione muniendo ad vicem condonavit, quæque respiciunt ad eamdem villam pertinentia prædicto monasterio consignavimus, villam denique Dorniciacum, villam Cisternas, villam Fontanas, atque Molnitum, vel quicquid in nominato pago Avalense vel Tornodorense acquisivimus, cum universis appendicijs supradictarum villarum, ubicunque vel in quocunque loco fuerit. Quicquid itaque præfatis locis, monasteriis ecclesiisve contulimus, quicquid ibi nostrâ oblatione collatum est, in rebus, sive in servitijs vel quibuscunque speciebus a nobis, Deo jnspirante, additum fuerit, aut a quibuscunque fidelibus quolibet unquam tempore oblatum, absque ullis exterioribus obsequijs et obsequiorum exactionibus, solis eorum stipendijs et necessarijs sumptibus qui illic Domino serviunt, jugi nostræ auctoritatis firmitate et testamenti conscriptione permanere decrevimus, usu nobis fructuario tantùm dum vivimus reservato, excepto quòd pro benedictione annis singulis ad reverendissimam Urbem cui ipsa monasteria subdimus, offerantur b Pontifici Urbis ex utrisque monasterijs libræ duæ argenti ; et quæ ultroneâ voluntate charitatis atque humilitatis officio quotidiana beneficia docent ercenda. Nec quislibet temerarius, seu ulla quæcunque persona inde aliud unquam præsumat affectare, aut invadendo sacram donationem minuere, aut propriario iure in usus suos illicite transferendo vendicare, sed quod respectu divino à nobis profectum est, metuens tremendum judicium sinat inconvulsum durare. Hæc itaque venerabilia servorum Dei domicilia unà cum Deo ibi servientibus sive servituris, vobis, beatissime Pontifex, successoribusque vestris, propter reverentiam beatorum apostolorum quorum locum et vices sortiti in Christi ecclesiâ tenetis, totâ ante Deum animi devotione commendamus, subdimus, et ad disponendum nostri desiderij votum stabiliter per apostolatûs vestri studium perpetuò committimus, ut ex paternâ in omnibus et ecclesiasticâ pietate misericordissimâque dispositione gubernare, tutari et defensare dignemini, ne cuiquam contra nostrum votum beneficiario dono tradantur, nisi his qui testamentariâ scripturâ designantur, et pijs successoribus vestris, sub divinæ maiestatis obtestatione et futuri iudicij tremendâ contemplatione ubi ante tribunal Christi unusquisque nostrûm absque dubio actûs sui rationem reportabit, immobili firmitate et canonicâ paternâque auctoritate servandum commendetis. Toto conamine humilitatis provoluti vestris sanctissimis vestigijs obtinere mereamur, ut videlicet de rebus nostris quas Domino plenâ devotione obtulimus, legitimo scilicet testamento perfecto, servi Dei in præfatis monasterijs a nobis constitutis vel sanctimonialium

congregatio de vestrâ benedictione pendens, juxta devotionem et desiderium nostrum licitè disponant regulariterque sub suo iure per vos tutati et defensati vivant, nemini quicquam præter charitatem debentes, nulli præter principi apostolorum vicarioque eius in servitio obnoxij. Sed post decessum nostrum, (quandiu enim vita superest, eos sub nostrâ curâ cum vestrâ benedictione manere cupimus), tam illis quam omnibus quos his divina gratia vel aggregavit vel aggregatura est, et præsens et futura Deo miserante quies et tranquillitas procuretur. Et si quando ex congregatione ipsâ quam in venerabilibus locis Deus esse voluerit, abbas vel abbatissa ex hâc luce migraverint, congregationes ipsæ habeant concessam sibi potestatem cum jnterrogatione et sanctorum virorum consilio, alterum abbatem vel alteram abbatissam bonæ vitæ et boni testimonij auxiliante Domino ex suo consortio atque collegio præficiendi, prosequente b. Pontificis qui tunc temporis sedem apostolicam tenuerit, probatione, qui vel quœ secundùm regularem ordinem b. Benedicti jntus forisve liberè quæ sunt juris monasteriorum prævideant et alacritèr gratiam jnfundente Domino impleant. Quod vero nimis timemus, quia iniquitate abundante refrixit charitas multorum et avaritia latè omnia occupavit, si post obitum nostrum quælibet persona, aut diœcesis ipsius episcopus, cui nec ordinatio aliqua nec dominatio loci conceditur, seu aliquis potentiorum vel alius aliquis congregationem servorum Dei vel ancillarum Dei suasu maligno impulsuque cupido perturbare tentaverit, aut regularem ordinem confundere, seu abbatem vel abbatissam aliam quem vel quam congregatio regulariter elegerit, mutare contenderit, vel dominationes illicitas monasterijs vel rebus monasteriorum a nobis stabiliter ibi conditis exercere præsumpserit, per Deum obsecramus vestram reverendissimam paternitatem, ut opem quibusque modis Beatitudo vestra ferre non differat, pijsque successoribus vestris sub divinæ maiestatis obtestatione et futuri iudicij tremendâ contemplatione, immobili firmitate et paternâ auctoritate Sanctitas vestra servandum commendet, et ipsum qui temerare tam sacram Deo donationem ausus sit, sicut sacrarum rerum fraudatorem et appetitorem a communione ecclesiasticâ vestra auctoritas suspendat, et apostolica severitas vel censura illico damnet, nec unquam perversissimâ suâ inflammatus avaritiâ aliquid de superscriptâ piâ nostrâ voluntate et religiosâ propter Deum devotione quam vobis coram Domino et sanctis apostolis eius fidentissimè commendavimus, possit evincendo permutare ; sed continuò expertus canonicum et apostolicum iudicium, ipsis apostolis vicem iniquitatis suæ illi reddentibus, etiam mulctâ trecentarum librarum auri feriatur et damnetur. Jnsuper hoc vos, sanctissime pastor, successoresque vestros proni et animo toto consummissi per Christum Dominum perque Virginem matrem eius et per beatos apostolos Petrum et Paulum omnesque qui suo sanguine

totam Dei Ecclesiam illustraverunt, deprecamur, ut pio et ferventi studio semper habitationibus (1) monasteriorum vestræ Paternitati et Reverentiæ traditorum, peculiari quâdam paternitate suffragium feratis, nec unquam illa quæ sub vestrâ tuitione cum spe bonâ commisimus, aut beneficiari aut procambiari patiamini ; sed et vos piè nostrum votum integrum servare et successoribus vestris ut ipsi pari modo servent, relinquere et mandare dignemini, benedictionibusque piis fratres et sorores quos vel quas sub fiduciâ vestrâ ponimus, munire et contra incursantes defendere et securos ad otium et quietem fructuosam reddere dignè insistendo satagatis, recepturi mercedem ab illo qui sanctos suos æternâ remuneratione coronat, Jesu Christo Domino nostro. Hanc autem epistolam voluntatis sive testamentariam oblationem plenâ a nobis pietate et devotione confectam, ut omni tempore irrefragabilem obtineat firmitatem, etiam manûs nostræ et illustrium virorum subscriptionibus sanximus roborandam ; æternâ memoriâ beatissimorum apostolorum bibliothecis etiam transmisimus servandum.

S. Gerardi comitis ; S. Bertæ conjugis, qui hanc oblationem Deo pro remedio animæ suæ obtulerunt et testamento facto firmaverunt atque firmari jusserunt ; S. Evæ, filiæ ipsorum, quæ voluntatem parentum et oblationem Deo factam audiens et firmando consensit et consentiendo firmavit.

Signum Saunarij ; S. Theuderici ; S. Ayverti ; S. Bunonis ; S. Fanuel ; S. Fredeberti ; S. Baimari ; S. Radulfi ; S. Viderici ; S. Gerardi ; S. Sigiberti ; S. Rotardi ; S. Gislemari ; S. Abonis ; S. Gauzselini ; S. Ausgarij ; S. Airbaldi ; S. Optadi ; S. Bernonis ; S. Valfarij ; S. Adolardi ; S. Athonis ; S. Odoberti ; S. Ardulfi ; S. Austorici ; S. Bercarij ; S. Amalberti ; S. Raganaudi.

Data in mense martio, anno XXIII regnante gloriosissimo et serenissimo rege et domino nostro Karolo. — Ego Gileramnus clericus rogatus scripsi et subscripsi.

(Bibl. Nat., f. lat., ms, 12703.)

N. 10. — Réponse du Pape saint Nicolas, ratifiant les privilèges de l'abbaye de filles, de Saint-Père. (863).

Nicolaus episcopus, servus servorum Dei. — Religiosæ et Deo dicatæ quæ divino nutu divinâque providentiâ in monasterio fuerit constituta quod à vobis, Gerardo scilicet clarissimo filio nostro, illustrissimo comite, et nobilissimâ filiâ Bertâ, in nomine Domini Jesu Christi et veneratione b. Mariæ virginis et genitricis eiusdem Dei et Domini nostri

(1) Probablement pour habitantibus.

Jesu Christi in loco vel agro qui dicitur Viziliacus, in pago Avalensi, in finibus Burgundiæ constructum est opibusque ditatum, et omnibus, quæ post eam in eodem monasterio abbatissæ regimen tenuerint in perpetuum. — De quo monasterio cum omnibus iure ad se pertinentibus, pro remedio et futurâ retributione animarum vestrarum hanc sanctam hæredem romanam fecistis Ecclesiam, illudque per donationis paginam b. Petro apostolorum principi contulistis. Quando ea quæ catholicorum virorum corda pontificum sunt monitis provocanda, ità ardenti desiderio, divinâ præveniente clementiâ, succenduntur ut ab eis ultrò poscantur, tanto alacri ac læto sunt animo concedenda, quanto ea ipsa quæ præcipiunt, si nollent facere, peti debuerant. Proindé iuxta vestram petitionem monasterio in honore Domini nostri Jesu Christi, quod in parrochiâ urbis Augustudunensis in loco et regno prænominato a vobis religiosâ devotione fundatum est, huiusmodi privilegia præsenti apostolicæ authoritatis decreto indulgentes concedimus, confirmamus atque statuimus, ut nulli regum, nulli antistitum, nulli quâcunque prædito dignitate, vel cuiquam alij, de his quæ eidem monasterio a vobis vel a quibuslibet alijs de proprio iure fuerint collata, sub cuiuslibet causæ occasionisve specie minuere vel auferre, sive suis usibus applicare vel alijs quasi pijs causis pro suæ avaritiæ excusatione, liceat quocunque modo concedere. Sed cuncta quæ illi oblata sunt vel offerri contigerit tam à vobis quam ab eis qui jn eodem loco in officio abbatissæ vel conversatione religiosâ successerint, seu qui pro animæ suæ remedio ibidem oblationes suas obtulerint, à præsenti tempore illibata et sine inquietudine volumus et apostolicâ authoritate præcipimus possideri, earum tantùm usibus pro quarum sustentatione ac gubernatione concessa sunt, fuerintque modis omnibus profutura, eâ conditione ut nullus successorum nostrorum in sanctâ hâc sede cui authore Deo deservimus, unquam vel usquam quicquam de eisdem rebus cuiquam beneficiare, commutare aut sub censu concedere vel retinere per futura tempora patiatur; sed censum tantummodo in testamento traditionis vestræ quo de eodem monasterio hæredem hanc sanctam fecistis Ecclesiam, unam videlicet libram argenti annis singulis successores nostri accipientes, piæ paternitatis suffragium eidem monasterio et abbatissæ ac monachis sub regulâ b. Patris Benedicti ibidem degentibus, sollicitudine pastorali vigilanter contra omnes insfestantes impendere studeant. Item constituimus ut, obeunte abbatissâ prædicti monasterij, non alia ibi quâcunque obreptionis astutiâ ordinetur, nisi ea quam consensus monacharum secundùm timorem Dei et Institutionem regulæ beati Benedicti elegerit et huius apostolicæ sedis Pontifex præviderit ordinandam aut suggestione monacharum consenserit ordinatam. Hoc quoque capitulo præsenti subiungimus ut locum avaritiæ secludamus, nullum de sacerdotibus, nullum de regibus vel quencun-

que fidelium per se suppositamve personam de ordinatione eiusdem abbatissæ vel clericorum atque presbyterorum, vel de largitione chrismatis aut consecratione basilicæ aut de quâcunque commoditate spiritualis aut temporalis obsequij, sive quibuscunque causis ad idem monasterium pertinentibus, audere in auro vel alià quâlibet specie commodi vel exenij loco quicquam accipere, neque eamdem abbatissam ordinationis suæ causâ quicquam dare præsumere, neque hâc occasione ea quæ a fidelibus pio loco offeruntur aut jam oblata sunt, consumantur. Neque episcopus civitatis ipsius parrochiæ, nisi ab abbatissâ ipsius monasterij invitatus, ibidem publicas missas agat, neque stationes (1) in cœnobio eodem indicet, ne ancillarum Dei quies quoquo modo populari conventu valeat perturbari, neque paratas aut mensionaticos (2) exinde præsumat exigere. Susceptionem autem fidelium et religiosorum ac religiosarum atque beneficientiam quam iubet apostolus cunctis exhibendam, pro possibilitate loci et facultatum, non modò jbidem gratis fieri non denagamus, verum etiam suademus. Sed et modus in numero congregationis adeo conservetur, ut pluritas penuriam nec paucitas inhabitantium destitutionem loci inducere valeat. Hæc igitur omnia quæ huius præcepti decretique nostri pagina continet, cunctis post vos succedentibus qui jdem monasterium a vobis constructum et sanctæ romanæ Ecclesiæ traditum sub usufructuario retinentes vel eis quorum interesse poterit, in perpetuum servanda decernimus. Si quis verò sacerdotum, iudicum atque sæcularium personarum hanc constitutionis nostræ paginam agnoscens, contra eam venire tentaverit, potestatis honorisve dignitate percussus, apostolico anathemate non carcat, reumque se devino judicio existere de perpetratâ iniquitate cognoscat, et, nisi ea quæ ab illo sunt malè ablata restituerit, vel præsumpta correxerit, vel dignâ pœnitentiâ illicitè acta defleverit, a sacratissimo corpore Dei et Domini ac Redemptoris nostri Jesu Christi alienus fiat, atque jn æterno examine districtæ ultioni subiaceat. Cunctis autem eidem loco justa servantibus sit pax Domini nostri Jesu Christi, quatenùs et hic fructum bonæ actionis recipiant et apud districtum iudicem præmia æterna pacis inveniant. Scriptum per manum Sofronij, régionarij et scrinarij romanæ Ecclesiæ in mense maio. Datum vero per manum Tiberij, primicerij sedis apostolicæ, Indict. XI, regnante Karolo Ludovici jmperatoris filio.

(Bibl. Nat., f. lat., ms, 12703.)

(1) But assigné à une procession.

(2) Paratæ, dépenses faites pour recevoir un hôte ; mansionatici, droit d'hospitalité en faveur d'un évêque, d'un seigneur.

N° 11. — Charte de Charles-le-Chauve, confirmant la fondation du monastère de Saint-Père, et ratifiant les privilèges accordés par le Pape saint Nicolas. (868).

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Karolus gratiâ Dei rex. — Si nobilium et inlustrium nobisque fidelium virorum salubribus favemus votis et iustis ac rationabilibus assensum præbemus postulationibus, regiam exercemus consuetudinem, et eos in nostræ fidelitatis obsequiis promtiores reddimus, atque ad præsentis vitæ curricula faciliùs transigenda et ad futuræ beatitudinis præmia faciliùs obtinenda nobis profuturum non dubitamus. Comperiat igitur omnium fidelium sanctæ Dei Ecclesiæ nostrorumque præsentium et futurorum sollertia, quòd carissimus valdèque amantissimus nobis Gerardus inluster comes, ad nostram accedens celsitudinem, innotuit qualiter divini ardoris face accensus, ob Dei et Domini nostri Jesu Christi sanctæque eius Genitricis Mariæ semper Virginis amorem et honorem, unà cum consensu nobilissimæ conjugis suæ Bertæ, de rebus suæ proprietatis intrà regnum nostrum Burgundiæ, in pago Avalensi, in parrœchiâ Augustudinensis civitatis, in loco qui dicitur Vicenacum, quoddam monasterium construcserit et in honorem S. Dei Genitricis Mariæ dedicari fecerit, atque monachas ibi perpetuò Deo famulaturas instituerit, et Deo beatisque eius apostolis Petro et Paullo, sanctæ scilicèt Sedi romanæ pro defensione et mundeburdo (1) subdiderit. Unde et privilegium super idem monasterium Sedis apostolicæ auctoritate corroboratum obtutibus nostris obtulit, sed pro maiori firmitate nostram petiit celsitudinem ut eiusdem S. apostolicæ Sedis instituta nostræ auctoritatis præcepto confirmaremus. Cuius iustis ac rationabilibus petitionibus assensum præbentes, præcipimus atpue firmamus ut quicquid de ipso monasterio eadem apostolica Sedes suæ auctoritatis privilegio iustè ac rationabilitèr mansurum statuit, nostris futurisque temporibus maneat inconvulsum, et a successoribus nostris cunctisque christianæ fidei cultoribus observetur inlæsum. Et quicquid isdem Gerardus inluster comes et uxor eius Berta cum communi consensu ex rebus suæ proprietatis quas aut hereditario iure, aut emtione, aut regio dono, aut commutatione, aut quolibet attracto vel acquisito possidentes, sine cuiuspiam contradictione ipsi monasterio contulerunt aut in futurum conferent, et quicquid a Deum timentibus ipsi sancto loco collatum est aut in futurum conferendum, stabile maneat et inconvulsum ad utilitates et necessitates eiusdem loci explendas, et ipsum monasterium cum omnibus ad se pertinentibus sub nostræ successorumque nostrorum

(1) Expression barbare qui signifie : tutelle.

immunitatis defensione consistat, ità ut nullus iudex publicus nec quislibet iudiciariæ potestatis, in eiusdem monasterii ecclesias, aut loca, vel agros, seu reliquas possessiones, ad caussas audiendas, vel iniusta freda (1) tollenda, aut mansionaticos vel paratas (2) faciendas, aut telonea (3) exigenda, aut fideiiussores tollendos, aut homines eius tàm ingenuos quàm servos super terram ipsius commanentes iniustè distringendos, nec ullas redibitiones (4), aut inlicitas occasiones requirendas, ullo unquam tempore ingredi audeat, aut exactare (5) præsumat, sed quicquid inde fiscus exigere poterit, totum pro æternâ remuneratione alimoniis pauperum et usibus monacharum ibi degentium concedimus. Quamdiù autem ipse Gerardus inluster comes et nobilissima ejus conjux Berta vixerint, sub usu fructuario, unam scilicèt libram solventes quam apostolicæ Sedi ex eodem monasterio annuatim reddendam statuerunt, ipsum monasterium teneant, ordinent atque disponant. Post utriusque ex hâc luce migrationem, monachæ ipsius cœnobii, secundùm præfatæ apostolicæ Sedis institutionem, abbatissam ex sese eligant, ut liberiùs devotiùsque Deo famulari valeant, et pro nobis et coniuge ac prole totiusque regni nostri statu jugitèr Dei misericordiam implorent. Ut autem hæc nostræ auctoritatis confirmatio nostris futurisque successorum nostrorum temporibus inviolabilem obtineat firmitatem, manu propriâ subter eam firmavimus et anuli (*sic*) nostri impressione subter eam iussimus sigillari.

Signum Karoli gloriosissimi Regis.

Datum septimo idus ianuarii, indictione I, anno XXVII regnante Karolo gloriosissimo rege. — Actum in Castello Pauliaco in Dei nomine feliciter. Amen.

(Manuscrit de Florence, sous le n° 9).

N° 12. — Accord conclu par l'abbé de Vézelay avec ses bourgeois et les habitants de la Poté, et réglant des droits litigieux entre eux. (1137).

Remarque : Les points .... remplacent les mots effacés ou illisibles ; les traits — marquent les passages supprimés parce qu'ils n'intéressent pas Saint-Père.

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Omnibus successoribus suis canonice substituendis, Frater Albericus, abbas Virzeliacensis, perpetuam in Christo salutem.

(1) Amende contre ceux qui troublent la paix ; rac. german.; *fred*, paix.
(2) Ces termes ont été expliqués à propos de la pièce précédente.
(3) Droit de tonlieu.
(4) Impôts, en général.
(5) Percevoir les impôts.

Quià simul cum annis preterientibus pretcrit etiam rerum gestarum memoria, necessarium putavimus litterali instrumento retinere et commendare memorie subsequentium discordiam quarumdam querelarum que inter nos et burgenses .... querele fuerunt terminate.

In primis itaque dicendum est quod diem faciendi pacem dedimus burgensibus ad querelas nostras per concordiam terminandas ; ad quem diem dominum Hugonem, Auticiodorensem episcopum, et abbates dominum Hugonem Pontiniacensem, Stephanum Runiacensem, et d. Stephanum de Tribus-Fontibus, et Gaufridum Clarevallensem .... vocavimus, in quorum presentia partem querelarum nostrarum nos et burgenses exposuimus.

De quibus etiam querelis nos et burgenses communi assensu in dictum et laudationem (1) ipsorum et eorum quos de potestate sibi associarent ita posuimus ut quidquid de ipsis diffinirent, jure perpetuo teneremus.

Fuerunt igitur querele nostre adversus burgenses, et burgensium adversus nos, hujus modi :

Igitur conquerebamur de burgensibus quod non reddebant plenarie decimas vini et annone, aliarum quoque rerum, ut ovium et agnorum, vitulorum et porcorum et ceterorum decimas, quas alio nomine primitias vocant, aut parum, aut omnino nihil reddere volebant. —

— Erat etiam inter nos querela de hoc .... abbatis pertinet. Dicebamus enim quod de unoquoque homine prata vel pratum habente in potestate Vizeliacensi, unam trussiam (2) habere debebamus de herba, quandiu in prato inveniri posset, sive falcata esset, sive non, sive Vizeliaci essem, sive non essem. Ipsi vero dicebant quod non debebam habere nec herbam nec illam, nisi Vizeliaci essem. —

— Fuit etiam querela de piscationibus aquarum de Marcet (3) .... de Varginiaco (4). Dicebant enim quod in eis piscari libere poterant, ubi volebant et quando volebant ; quod nos omnino contradicebamus, et eos hoc fecisse in tempore predecessorum nostrorum negabamus. —

— Ad terminandas autem istas querelas, sicut condictum et concessum fuit ab utraque parte, nostra scilicet et burgensium, dominus comes Nivernensis .... scripte sunt, domino silicet Stephano, abbate de Fonteneio, Huberto, clerico de Talaio, Matheo de Castellione, Siguino Grosso, Willelmo de Fonteneio, Adam de Nucerio, Gaufrido de Asinariis, Rotberto de Campis, Odone de Monternillone. Discussis igitur utriusque partis querelis, in hunc modum ....

(1) Accord.
(2) Trousse.
(3) Marcet, climat au-dessous de Saint-Père.
(4) V. page V, note 1.

De decimis itaque dictum est ut burgenses et rusticani legitimam decimam darent, secundum morem universalis ecclesie et vicinarum parochiarum. —

— De censu vinearum, quod alio nomine herbam vocant, ut usque ad festivitatem sancti Martini qui est in hieme, totus persolvatur et de legitimo vino, sive vini precium quod carius vinum in villa vendetur. Quod si ad terminum predictum non fuerit persolutus, poterit abbas pro dilatione emendationem exigere.

— Dictum est quod marescalcus (1) abbatis accipiet de singulis hominibus as potestatem Vizeliaci pertinentibus, prata vel pratum habentibus, unam trussiam ad opus equorum abbatis, sive abbas Vizeliaci sit, sive non sit, quandiu herba in pratis inveniri poterit; de feno vero nihil accipiet. —

— De piscationibus aquarum que sunt inter .... et Petram pertusam, dictum est ut sint communes tam burgensibus quam rusticis, exceptis gurgitibus, in quibus piscationibus cum omnibus ingeniis (2) suis, exceptis retibus, piscabuntur. Si vero salmonem .... ministris abbatis reddent; alios autem pisces quos capient, primum offerent celario pro tali precio quo aliis vendere voluerunt. —

— Predictarum vero querelarum .... dies ad alias que restabant proponendas et terminandas querelas, diem aliam burgensibus nostris dedimus et nominavimus; ad quam diem dominus comes Nivernensis iterum et alie persone prece et vocatione nostra venerunt, quarum nomina subscripta sunt, dominus videlicet .... episcopus, et abbates dominus Hugo Pontiniacensis, dominus Stephanus Runiacensis, dominus Stephanus de Tribus-Fontibus, dominus Gallo Curbiniacensis, et dominus Godefridus, prior Clarvallensis, et quamplures alii, in quorum presentia querele ab utraque parte .... fuerunt. —

— Item conquesti sunt de tallia (3) que consuetudinaliter annuatim, post natale Domini, tam de burgensibus quam de rusticis solet fieri. Dicebant enim quod quatuor, quos ipsi de se ipsis eligerent, debebant esse cum decano et preposito, quando predicta tallia fiebat, et per consilium eorum debebat fieri et mensuram de unoquoque considerare .... tam burgensium quam rusticorum, secundum facultatem suam, unus scilicet plus et alius minus tailliaretur. Dicebant enim quod illi quatuor electi in uno tantum anno facerent, et in alio anno alii, et sic in singulis annis mutarentur.

Ad quos respondimus quia hoc non fuerat factum in tempore predecessorum nostrorum .... Decanus et prepositus et alii ministri qui

(1) Intendant des écuries, d'où l'on a tiré maréchal.
(2) Engins.
(3) La taille.

potestates nostras habent, predictam talliam facere debent secundum quod sibi visum fuerit, mensura tamen in omnibus a discretione servata. Hoc quidam de servientibus nostris parati erant jurare quod nec aliter fieri viderunt, nec ante eos fuisse factum audierunt. —

— Expositis itaque partis utriusque querelis, dominus Hugo, Auticiodorensis, episcopus, et abbates dominus Hugo Pontiniacensis, dominus Stephanus Runiacensis, dominus Stephanus de Tribus-Fontibus, et dominus Gaudefridus, prior Clarevallensis, et dominus Willelmus, comes Nivernensis, in partem iverunt ad terminandum jam dictas querelas. Nos enim et burgenses condixeramus et firmiter concesseramus ut quidquid de ipsis querelis dicerent, perpetualiter teneremus et successores nostri et eorum. Qui scilicet comes et cum eo jam nominati, secum vocatis Humberto de Talaio, Hugone vicecomite de Clameciaco, Hugone de Petrapertusa et Rainaldo, fratre ejus, Gaufrido de Ulvillari, Matheo de Castellione, Willelmo de Castelluz, et Artaldo de Castellione, Willelmo marescalco, Odone de Monternillone, Roberto de Campis, Gaufrido de Asinariis, fecerunt laudationem quam in hunc modum retulerunt in audientia nostra et burgensium. —

— Igitur de querela quod injuriam faciebamus hominibus nostris de sancto Petro, dictum est quod liberi homines possint de rebus suis, tam mobilibus quam immobilibus leprosis convenienter dimittere, salvis tamen per omnia abbatis ecclesie consuetudinibus. Leprosi vero terras suas et edificia quelibet sibi relicta non possunt hominibus alterius potestatis aut vendere aut wadiare (1). Hoc autem ideo concessum est quia leprosi et ecclesia eorum proprie pertinent ad ecclesiam Vizeliaci ; aliis vero ecclesiis nihil omnino de edificiis suis relinquere possunt. Homines vero ecclesie, sine consensu abbatis, terram, vineam aut aliquod edificium predictis infirmis nec aliis relinquere possunt ; de mobilibus vero suis elemosinas facere eis non prohibetur. Dictum est insuper abbatem burgensibus nullam injuriam facere si eis non responderit de justicia quam de rusticis suis fecerit, quia ad burgenses de rusticis abbatis ....

Item de facienda tallia in burgenses et rusticos, dictum est abbatem eam licite, sine concilio et presentia burgensium, facere posse per decanum et prepositum et per alios ministros suos, quia antiquitus ita solet fieri, nec aliter factam fuisse potuit comprobari ; nec tantum in burgenses et rusticos qui proprias domos habent, fieri poterit tallia, sicut dictum est, sed etiam in eos qui aliorum domos conducunt, quorumcunque sint domus, postquam per annum in villa manserint, qui etiam ceteras ville consuetudines persolvent.

Item de censu vinearum dictum est, quia ab utraque parte recogni-

(1) Engager, hypothéquer.

tum fuit de jurnali vinee reddendum esse dimidium sextarium legitimi vini, non debet abbas de jurnali plus exigere. Si vero aliqui burgensium legitime probare potuerint vineam vel vineas suas ad minorem censum antiquitus adcensatas fuisse, et ab illis quorum id officii fuit, in eodem censu permaneant ; ita etiam erit postea, nisi fuerit augmentatum, quia secundum incrementum earum quod post supradictam adcensationem factum est, augmentari debet et census. —

Laudatio hec facta est Vizeliaci a venerabilibus supradictis .... et publice recitata, anno ab incarnatione domini M. C. XXXVII, regnante Ludovico, rege Francorum.

(Arch. de l'Yonne, inventaire de 1770, p. 183.)

N° 13. — Fragment de la règle de la maison-Dieu ou hôpital de Saint-Père, (probablement du XIIe siècle.)

... in anno ad minus de expensis et receptis omnibus (1). Antequam infirmus recipiatur (2), peccata confiteatur, et, si necesse fuerit, religiose communicetur ; postea ad lectum ducatur, et ibi quasi dominus domus cotidie cum charitate ante omnes reficiatur, et quicquid in eius venerit desiderium, si tamen inveniri potest et non est ei contrarium, diligenter ei queratur. Quando presbiter seu magister dicte domus Dei de S^to^ Petro canonicas horas persolvet, pro matutinis infirmi dicent quindecim Pater noster et totidem Ave Maria, pro ceteris vero horis quinque ordine supradicto, et premittent ad matutinas et ad primam et ad completorium Credo in Deum : et hoc caveatur ut nullus dum orat, interrumpat orationem suam ; quod si fecerit, super hoc confiteatur. Leprosi viri et mulieres separatim dormiant et reficiantur : viri in braccis et camisiis dormiant, mulieres vero in camisiis ; et infirmis ministrabitur prout cuique opus erit ; omnibus diebus preter diem mercurii et veneris et sabbatum carnibus vesci poterunt, aliisque diebus a carnibus abstineant ; in refectorio si commode potest fieri, sana lectio fiat et ad prandium et ad cenam ubi nullus loquatur. Unus quisque duas tunicas habeat cum pellicio sine manicis usque ad genua. Nemo de domo exeat nisi de licentia mgri qui preerit ; et tunc ii qui minori morbo laborantes de domo exierunt, villanis se appropinquantes per strepitum indicent ....

(Arch. de l'hopital de Vézelay, copie imcomplète, d'une écriture du XVIIe siècle.)

(1) Fin d'une phrase commencée à un folio précédent qui ne se trouve plus ; le sens paraît être : (On rendra compte tant de fois) au moins par an de toutes les dépenses et recettes.

(2) La pièce ici reproduite n'a aucun signe de ponctuation.

N° 14. — Ratification de bail d'une pièce de terre appartenant à l'hôpital de Saint-Père (16 mars 1469).

Universis presentes litteras inspecturis, Albertus, licentiatus in decretis, miseratione divina humilis abbas monasterii Vizeliacensis, ordinis sancti Benedicti, in Eduensi diecesi, ad romanam Ecclesiam sine ullo medio pertinentis, salutem in Domino. Notum facimus quod nos tradicionem factam per dominum Hugonem Choin, presbyterum, magistrum et gubernatorem domus Dei sancti Petri subter Vizeliacum domino Johanni Berny, presbitero, de piecia terre nominata et declarata in littera facta sub sigillo curie nostre Vizeliacensis, ad utilitatem dicte domus Dei, laudavimus, ratifficavimus et approbavimus et per presentes laudamus, ratifficamus et approbamus. Quod ut ratum sit, nomen nostrum dedimus in testimonium, et sigillum nostrum litteris presentibus duximus apponendum.

Datum sexdecimo die mensis martii anno Domini mill° cccc° sexagesimo nono.

(Arch. de l'hôpital de Vézelay.)

N° 15. — Compte (1) de l'hôpital de Saint-Père (1508).

Maison-Dieu de Sainct Père, m^c v^c et viij, troisiesme.

Despences : Por la faulchaison de prés, iv sols j desnier.

A Thiennot Bonat, por avoir fourny une pièce de son harnoys por amener les materriaux a reffaire la chappele de la maison-Dieu, vj sols.

Aux massons quy ont repris la chappele, 60 sols.

A Jehan Millot, por deux mys de chaux, 7 sols et j denier.

A Jehan Menay, por les materriaux fournys, xx sols.

Au pinctre, por l'ymaige que ot es la maison-Dieu, xx sols.

A Simon Sigault, por une journée à faire avenne, j sol j denier.

A Pierre Brunet, por le registre du bail par luy prins, v deniers.

Por les vins qu'on y a beuz, v sols.

Receptes : de Pierre Delamarre, sur le terraige des Boisseaulx (2), xiv sols vj deniers.

(1) C'est probablement l'un des comptes partiels, qui, d'après le n° 13, devaient être rendus plusieurs fois dans l'année.

(2) Climat de Saint-Père, au-dessus du bourg.

De Jehan Montigny, por sa part de la tonsure de prés, xxiv sols vj deniers,

De Pierre Bonat, v sols payés en travaulx faicts à lad. maison-Dieu,

De Andrie Millot, por sa rente sur la Bazenne (1), x sols,

De Père Bazarne, por la terre qu'il tient, ij bichetz froment vendus xvj sols viij deniers,

De Jehan Bidau, vj sols,

De Père Boveau, v sols quy fuirent despansés quant l'on ala en procession ung dimoinche après vespre bénir la chappelle, por le prebstre et le magister,

Du mesme Boveau, ij bichetz d'orge vendus x sols.

De Jehan Montigny, por sa rente, xxij sols.

(Arch. de l'hôpital de Vézelay.)

N° 16. — L'abbé de Vézelay concède aux habitants de Nanchèvre un droit d'usage sur la Tournelle, la Brosse de Chassée et autres territoires, moyennant un cens de 6 deniers tournois (7 février 1530).

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Pierre Souhier, prestre curé de Fontenay, receveur général et particulier de la Cour du Révérend Père en Dieu Messire Dorde de Béduer, abbé de Vézelay, salut. Scavoir faisons que par devant Millier, nottaire et tabellion commis et juré à l'office dud. scel, comparurent en leurs personnes led. Révérend Père en Dieu mond. sieur Dorde de Béduer, humble abbé de l'église et monastère de Vézelay, tant pour led. sieur que soy faisant et portant fort en cette partye pour les religieux et couvent de Vézelay absens et auxquels il a promis faire ratiffier et consentir et avoir pour agréable le contenu cy après pour luy d'une part, — et Guillaume Thierry, Guillaume Pouillat, Jean Lestault, Guillaume Montjardé, Pierre Verdier et Francois Verdier, tous manants et habitans du village de Nancheuvres, tant en leur noms que comme eux faisant et portant forts en cette partye pour les aultres habitans dud. Nancheuvres absens pour eux d'aultre part. Disans lesd. partyes mesme lesd. hãans (2) que pour l'entretenement des manans et hãans dud. lieu de Nancheuvres ils avoient droit d'usage pour prendre toutte manière de bois tant verd que secq en dedans les Brosses de Chassez et aussi en la baillye de Marnay aultrement appelé à présent la Tournelle, à la charge de payer une fois l'an pour tous les hãans en général à mond. sieur la somme de six deniers t. de cens, et que néantmoins les officiers de mond. sieur

(1) Autre climat, sur la rive gauche de la Cure.

(2) Abréviation pour *habitants*.

au préiudice de leur droit d'usage les molestoient de jour en jour en la pocession et jouissance d'icelluy droit à leur grand grief, préiudice et dommage pour le temps advenir, à quoy de la partye de mond. sieur auroit esté dit au contraire que les hãans de Nancheuvres n'avoient ny ne peuvent prendre leur droit d'usage esd. lieux de la Brosse de Chassée et Tournelle en quelque mannière que ce soit et en réalité n'en avoierre tiltre quelconque pour en avoir et appréhender la pocession et jouissance, et sur ce lesd. partis estoient en grande involution de procès, pour lequel éviter et nourrir paix et amitié entre elles, de leur bonne volanté et sans contraincte quelcunque, ont recogneu avoir faict et passé entre elles les transactions, promesses et conventions qui suivent. C'est assavoir que mond. sieur aud. nom et approuvant le droit d'usage prétendu d'ancienneté par les habitans de Nancheuvres esd. lieux de la Brosse de Chassée et de la Tournelle a voulu, consenti, promis et accordé auxd. habitans qu'ils et chascun d'eux, leurs hoirs et ayans cause présens et au temps advenir pourront avoir leur usage pour prendre toute manière de bois tant verd que secq esd. lieux de la Brosse de la Chassée et de la Tournelle, — icelle Tournelle à prendre à une borne plantée et assise par gens les officiers de mond. sieur près du gros murger de pierres, tirant et regardant de lad. borne à une pièce de vigne appartenante aux hoirs et ayant cause de feu Estienne de Montigny, laquelle pièce de vigne souloit estre appellée le Désert à la Grasselette; et de ladicte borne tirant de droit en droit à une aultre borne laquelle a esté assise et plantée en une pièce de vigne en désert appartenante aux hoirs Guillaume Soliveau et lesd. bois et buissons; et de lad. borne remontant contre amont selon un vieil fossé ou chemin antien, près duquel est assise et plantée lad. seconde borne, jusqu'à une aultre borne estante au dessus, et à l'endroit de lad. seconde borne double, près et attenant d'un crot antien et à la tête du désert dud. Soliveau; et de ladite troisiesme borne tirant droit en droit selon la Tournelle des vignes et ung vieil fossé antien estant au dessus d'icelle jusqu'à une aultre borne qui a esté assise et plantée près d'un chesne écorné, au dessus, et attenant de la vigne des hoirs de feu Guillaume de Maugarny; et de lad. quatriesme borne tirant à une borne double, laquelle à esté plantée et assise près d'un gros chesne écorné, et d'une pièce de terre naguerre mise en nature par les Verdiers attenante au tureau du champ moué; et de lad. cinquiesme borne tirant et tranchant du cousté devers Asquien de droit en droit à une aultre borne laquelle est aussy assise et plantée près et joignant de la teste dud. champs mis en nature par lesd. Verdiers et d'un vieil chesne écorné estant près de lad. borne et d'un vieil chemin appellé la ruë des Corgeliers: et de lad. sixiesme borne tirant à une aultre borne en droit laquelle a esté assise et plantée dedans lesd. buissons près et joignant d'une pièce de terre appartenante aux hoirs de feu Léger Le

Maistre et de Denis Le Maistre; et de lad. septiesme borne tirant de droit en droit à une aultre borne, laquelle a esté plantée près un tronc de chêne écorné et d'une pièce de terre labourable qui est d'ancienneté es hoirs de feu Jacob Polyat; et de lad. huictiesme borne descendant de droit en droit selon la dicte pièce de terre dud. Polyat jusques à une aultre pièce de terre qui fut aux hoirs Germain Bougault attenante ès dicts bois et buissons, au dessus de laquelle pièce de terre et près d'un gros chesne écorné estant sur le bord d'un fossé antien a esté mise et assise une aultre borne laquelle est plantée dedans led. fossé et près dud. chesne; et de lad. neufviesme borne tirant de droit en droit selon led. fossé jusques à une aultre borne qui est assise et plantée entre led. champ dud. Bougault et lesd. bois et buissons au dessus d'un grant vieil fossé estant dedans lesdicts bois et buissons; et de lad. dixiesme borne tirant de droit en droit suivant led. vieil fossé jusques à une aultre borne qui a esté plantée et assise près d'un vieil mur et d'un gros chesne antien fourché et garny d'une grosse talle; et de laquelle borne et vis à vis de deux pièces de vignes appartenantes à Pierre Defert et à Pierre Morlet assises ès vignes appelées de Douhaire; et de lad. borne retournant et traversant lesd. bois et buissons, le long et attenant d'un champ qui fut ès hoirs feu Guillaume Maugarny, et dud. champ traversant et tirant desd. buissons jusques sur la vigne Me Nicole de Bèze (1), assise ès vignes dictes au Clos au Duc, et de là tirant de droit en droit jusques à la première borne dessus déclarée; et d'iceulx lieux en jouir et user doresnavant pleinement et paisiblement et ainsy que font et peuvent faire loyaux usagers et sans fraude : à la charge et soubs condition que lesd. hãans et chascun d'eux, leurs hoirs et ayans cause, ont promis et seront tenus payer doresnavant par chascun an à la recette ordinaire de mond. sieur aud. Vézelay au jour et feste de Saint-Martin d'hiver la somme de six deniers t. de cens, dont le premier terme et payement sera et commencera aud. jour et feste de Saint-Martin d'hyver prochainement venant, et ainsy en continuant de là en avant par chascun an aud. jour dénommé à tousjours perpétuellement. Et outre a esté dict et accordé que les baux et accensemens qui ont esté faicts par cy devant tant par mond. sieur que par ses commis et députés, des aultres bois et buissons estant autour et ès environs desd. usages cy devant déclarés, ils seront et demeureront, sont et demeurent en leur force et teneur sans qu'aucuns y puisse contredire, prétendre ou demander aucun droit d'usage ou aultre droit quelcunque en iceulx baux. Aussy a esté accordé que sy lesd. hãans ou l'un d'iceux estoient défaillans de payer lad. censive ou faire payer dès led. jour ou pendant les octaves, les défaillans ensemblement seront

(1) Oncle de Théodore de Bèze.

quittes pour un deffault de trois sols avec lad. censive. Aussy a esté accordé que les hãans de Fontette pourront et leur sera loisible prendre liens èsd. bois et buissons de la Tournelle seulement convenables pour lier gerbes de bled. Car ainsy a-t-il esté dict et accordé entre lesd. partyes pard[t] led. juré par traité sur ce faict entr'elles, dont elles sont et se tiennent pour contentes; promettans lesd. partyes d'une part et d'aultre, mesmement led. Révérend en parole de prélat la main mise aux Croix (1) et lesd. hãans par leur foy pour ce donnée corporellement en la main dud. juré, sous l'obligãon assavoir led. Révérend de tous ses biens temporels, et lesd. hãans de tous leurs biens et de ceux de leurs hoirs, meubles et immeubles présens et advenir, lesquels, quant à ce, elles ont soumis à touttes juridictions quelcunques pour estre contrainctes à tenir, faire, parfaire, payer et accomplir le contenu en ces présentes, sans jamais venir contre, sur peine de tous couts et dommaiges rendre et restituer; renonçans lesd. partyes d'une part et d'aultre à touttes choses à ces lettres contraires. En témoin de ce, nous, garde dessus dict, au rapport du juré, avons scellé ces présentes dud. scel, faictes et passées le septiesme jour de febvrier mille cinq cent et trante, présens Jehan Criot, Louis Mathieu et Regnaut Guillot, tesmoins à ce requis et appelés. Ainsy signé : Millier, et plus bas scellé du scel de lad Cour séculière dud. Vézelay.

(D'après des copies de 1688 et de 1774, communiquées par M. Louis Chopard, de Nanchèvre.)

Nota. — Le dossier communiqué par M. Louis Chopard renferme d'autres pièces relatives à ces biens; nous en donnons l'analyse :

N° 1. — Circulaire prescrivant des droits à payer au roi sur les biens de mainmorte, tels que ceux de la Tournelle, appartenant aux habitants de Nanchèvre (164[1]).

N° 2. — Sentence du juge et bailli de Vézelay contre les habitans de Nanchèvre pour le paiement du cens de la Tournelle (15 novembre 1664).

N° 3. — Commandement fait au nom du Chapitre de Vézelay, à Philibert Verdier fils, sindic de Nanchèvre, de payer la redevance capitulaire que doivent les habitants dudit lieu, depuis le partage des revenus de l'abbaye (12 juillet 1688).

N° 4. — Titre nouvel passé pardevant le notaire de Vézelay et par lequel François Colas, George Verdier, Pierre Deschamps, Edme Monjardé, Edme Gaulat, Jean Verdier fils de Philibert, Claude Verdier dit le Milicien, Estienne Pouillat, tous demeurant à Nanchèvre et représentant la communauté dudit lieu, reconnaissent devoir au Chapitre de Vézelay, six deniers par feu pour droit d'usage à la Tournelle, dessus et revers de Chassée, les Cosmes Godot et le Tureau de Saint-Père (9 novembre 1710).

N° 5. — Les habitants de Nanchèvre, convoqués *au son de la cloche sur la*

(1) La lecture de cette pièce est assez difficile; mais nous ne croyons pas qu'on puisse lire autrement que *mise aux Croix*.

place publique dudit Nanchèvre, à la requête de Nazaire Chopard, leur sindic, pardevant Gabriel Colon, avocat au bailliage de Vézelay, donnent pouvoir audit sindic de poursuivre plusieurs, qui ont anticipé sur le terrain des usages de la Tournelle, appartenant auxdits habitants de Nanchèvre (8 septembre 1771).

N° 6. — Transaction entre Pierre Rousseau, avocat à Avallon, et Nazaire Chopard, sindic de Nanchèvre, au nom des habitants de ce lieu, pour arranger à l'amiable un procès engagé contre plusieurs, représentés par led. Pierre Rousseau, riverains des usages de la Tournelle, et ayant anticipé sur le terrain desd. usages (9 septembre 1771).

N° 7. — Procès-verbal de bornage de la Tournelle : il résulte de cette pièce que la communauté de Nanchèvre a droit d'usage sur un terrain qui mesure de périmètre 6,124 pieds (juillet 1774).

N° 17. — Au nom du cardinal de Meudon, abbé de Vézelay, ses mandataires concèdent aux habitants de Foissy le droit d'usage de 260 arpents de bois appelés le Bois de Chastenay, et des broussailles de Montfoyer ou la Brosse Dard, moyennant 5 sols 1 denier tournois de rente par feu (15 août 1543).

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Claude de la Porte, bachelier en décret, chanoine de Vezelay et curé de Creux, garde du scel et du contre-scel en ceste partie de la court séculière de Vézelay pour monseigneur le Révérendissime Anthoine Cardinal de Meudon, grant aulmosnier de france, Evesque d'Orléans, abbé dud. Vézelay, Salut. Sçavoir faisons que par devant Jacques Colon et Lazare Colon notaires et tabellions commungt et Jurez à l'office dudict scel, furent présents en leurs personnes vénérable et discrette personne maistre Pierre Abraham p̃bre curé de Sainct-Genestz, et Jehan Canet dict de Noyon, recepveur pour le Roy nostre sire à Vézelay. procureurs spéciaulx de Mond. Seigneur le Révérendissime Anthoine cardinal de Meudon, evesque d'Orléans, abbé de Vézelay, grant almosnier de France, fondez de lettres de procuration desquelles la teneur est escripte à la fin des p̃ntes pour mond. seigneur à cause de sad. abbaye de Vézelay, et eulx faisans forts pour mes seigneurs les vénérables doyen, chanoines et chapp^tre de Vézelay, pour lesquelz ilz ont promis et seront tenus faire ratiffier et avoir pour agréable le contenu cy après, et en bailler et délivrer l̃res deuement faictes et passées soubz les seaulx dud. Chapp^re dans ung mois prochainement venant, aux despens des habitans de foissy cy après nommez, d'une part, et Mathieu Bridou, Jehan du Chat, Millot de Cravant, et Jehan Voillereau, demourans au villaige de foissy, tant en leurs noms que comme procureurs des aultres manans et habitans dud. foissy dénommez en la procuration aussi transcripte à la fin des présentes par eulx passée pour faire et passer le contenu cy après, et encore lesd. Bridou, du Chaz, de Cravant, et

Voillereau eulx faisans et portans fortz en ceste partie pour la plus grant et saine partie des habitans dud. foissy, pour lesquelz ils seront tenuz et ont promis faire ratiffier, approuver, consentir et avoir pour agréable ce que s'ensuit, et à l'accomplissement et paiyement des charges, redevances et conditions cy après déclairées, les faire obliger chacung endroit soy tant et sy avant qne eulx mesmes y seront obligés par ces présentes lettres authentiquement faictes passées aussy dans un mois prochainement venant, et avec eux Anceau Voillereau, Humbert Perrot, Guillaume Voillereau, Jehan Maillault, Estienne Culier, Huguot Hérard, George Lambellin, Nicolas de Cravant, Estienne Forgeot, Pierre Lorin et Jehan Prévost dict Jacob, demourans aud. foissy en leurs noms daultre part; Lesquelles parties disoient que pour la commodité et proffict du villaige et habitans dud. foissy présents et advenir et pour la nourriture et entretenement de leur bestail leur estoit très necessaire avoir usaiges et pasturaiges, aultrement leurdit bestail n'avoit lieu suffisant pour pasturer, au moyen de quoy se seroient retirez par devers mond. seigneur Révérendissime cardinal abbé de Vézelay et sesd. procureurs, les requérant et suppliant que leur plaisir fust leur ériger en usaige la quantité de deux cent soixante arpens de terres estant en boys et buissons, en une pièce appelée le boys de Chastenay, comme il se poursuyt et comporte, tenant dun long du costé des boys et forestz aux terres arables que tiennent maistre Pierre de tourne, esleu pour le roy à Vézelay, Claude Prudhon et les Mathieux, daultre long aux terres arables de la méthairie de la maladerie de Vézelay, appertenant à mond. sgr Révérendissime, par dessus aux boys et forest de Pierre-perthuys et aux bois appelez le boys du Fourt, deppendant de la terre et seigneurie de fontenay à mond. sgr appertenant, un fossé entre deux, et par dessoubz aux terres de lad. mestairie de la malederie et desd. Mathieu à cause de la mestairie dicte ès Chaulmes-blanches; Et aussy pour obvier aux adjournemens et prinses que les officiers de mond. sgr font chacung jour tant des grosses bestes que menues desd. habitans qui ne peuvent bonnement sortir des maisons et villaige sans estre au dangier de mond. seigneur lequel adce moyen ne peut saulver sond. boys; adce que son plaisir fut leur ériger ledict boys de Chastenay en usaige comme dict est, et encores leur delaisser aussy en droict d'usaige les buissons et brossailles dictz Montfoyer aultrement la Brosse et Brossedard ainsi qu'ils se comportent, tenant d'une part es vignes dud. Foissy, d'aultre aux terres arables dictes derrière le boys, par dessus aux boys de Montlignon estant de la seigneurie de pierre-perthuys, et par dessoubz au grant chemin tendant de foissy à la maladerie de Vézelay, qu'ilz ont tenu par cy devant en usaige, et d'icelluy joy soubz la charge de douze deniers tournois de cens qu'estoient tenuz payer les quatre confrères dud.

Foissy, pour tous les habitans dud. foissy ; offrant pour ce, payer à mond. sgr pour chacun demourant, résidant et tenant feu et lieu audict foissy cinq sols tourñs pour lesd. boys de Chastenay et ung denier tourñs pour ledict bois de Montfoyer de redevance annuelle et perpétuelle, qui seront de plus grant proffict à mond. sgr Révérendissime et son abbaye que ne sont lesd. boys et buissons de Chastenay et de Montfoyer, Et oultre lui payer quelques sommes de deniers pour employer aux réparacions de lad. abbaye et édiffices en dépendant qui sont en décadence ; Lesquelz Abraham et Canet esdicts noms et pour mondict seigneur Révérendissime, considérant la pouvreté du villaige dudict Foissy de laquelle ilz ont dict estre amplement acertenez, et que sans lesdicts usaiges le bestail des habitans dud. lieu ne sçauroient vivre, ne pareillement les habitans sans bestail et que à faulte de ce lesd. habitans pourroient estre contrainctz habandonner ledict villaige ou mendier leur vie et aller demourer hors la seigneurie de Vézelay, qui seroit au grant détriment de mond. seigneur et de sadicte abbaye, les voulant accommoder et adce que eulx et leur bestail puissent et mieulx et plus aisément vivre à ladvenir, et aussi pour augmenter le revenu de sa dicte abbaye, auroient accordé pour mondict seigneur Révérendissime avec les dicts Bridou, du Chaz, de Cravant, Voillereau esdictz noms, présens et stipulant à la manière que sensuyt : C'est à scavoir que lesdictz Abraham et Canet esdictz noms ont délaissé et délaissent par ces présentes auxdictz habitans du villaige de foissy présens et advenir, lesdictz Bridou, du chaz, de crevant et Voillereau esdictz noms présents et stipulant pour eulx, leurs hoirs habitans et demourant aud. Foissy, lesdictz deux cent soixante arpens de boys et buissons dessus déclairés dictz le boys de Chastenay, et encores led. boys et brossailles de Montfoyer, pour d'iceulx joyr, tenir, convertir en usaiges de boys et pasturaiges à tousjours et non en aultre chose, et en user en tout droict d'usaige et pasturaige comme bons pères de famille font et doivent faire de leur propre chose, sans ce que mond. sgr ne ses successeurs abbez de lad. abbaye leur puissent oster, ne leur faire appliquer aultrement que à usaige de boys et pasturaige pour lesdictz habitans et demeurant audict lieu de Foissy, présens et advenir, sauf et réservé que mond. sgr aura et prandra pour chascung desdictz deux cent soixante arpens de boys de Chastenay en icelluy boys, troys chesgnes telz que mondict seigneur Révérendissime ou ses commis vouldra prandre et choisir audict boys, pour une fois seullement, pour d'iceulx par mondict seigneur disposer et en faire à son plaisir ; réservé aussy à mondict seigr révérendissime et ses successeurs, abbés de ladicte abbaye, tout droit de justice, aubeyne, confiscacions et la moitié des amendes provenant à cause de larrecin et malversations faictz auxdictz boys et brossailles, lesquelz larrecins, prinses, amendes

et malversacions faictz auxdictz bois lesdictz habitans de Foissy seront tenuz poursuivre, conduire et mener à fin à leurs propres cousts, fraiz et despens, sans en pouvoir transiger, accorder ny appoincter avec qui que ce soit sans lexprès vouloir et consentement de mond. sgr et ses successeurs, ou iceulx que par eulx seront commis adce ; pour faire laquelle poursuite demourera auxdictz habitans l'aultre moitié des amendes adjugées et prouvenans à cause desdictes prinses, larrecins malversacions faictz auxd, boys, et aussy tout l'intérest dudict boys et les despens qui seront adjugez es causes desd. prinses, larrecins et malversacions, sans ce que mond. sgr puisse demander aultre chose que ladicte moitié des amendes. Et pour lesquelz boys mieulx garder seront tenuz lesdictz habitans de Foissy avoir ung ou deux hommes qui seront sergens desdictz bois, qu'ilz seront tenuz présenter à mondit seigneur ou ses officiers pour estre instituez audict office, sils y sont trouvez suffisans et ydoines ; et lesquelz seront tenuz rapporter les prinses qu'ils auront faictes au greffe de la foresterie de Vézelay et amener les personnes et bestes qu'ilz auront prinses malversans auxdictz boys sans les receller ne pouvoir en accorder avec eulx, à peine den estre pugniz à la rigueur de justice et des dommaiges et intérestz que pourroit avoir mond. sgr à faulte davoir déclairé lesdictes prinses ; à la charge que lesdictz Bridou, du Chaz, de Cravant et Voillereau, esditz noms et eulx faisant fortz comme dessus, et avec eux lesditez Anceau Voillereau, Humbert Perrot, Guillaume Voillereau, Jehan Maillault, Estienne Culière, Huguet Hérard, George Lambellin, Nicolas de Cravant, Estienne Forgeot, Pierre Lorin, et Jehan Prévost dict Jacob, pour eulx et en leurs noms seulement, ont promis, seront tenuz, promettent et gaigent bailler et payer doresnavant par chascung an par eulx et leurs successeurs habitans dudict Foissy à mond. sgr Révérendissime et ses successeurs abbez de Vézelay, leur procureur ou recepveur à leur recepte ordinaire de Vézelay, lesdictz Abraham et Canet esdictz noms stipulant et acceptant, au jour et feste de Noel, pour chascung demourant, résident et tenant feu et lieu audict Foissy, cinq sols tournoys pour ledict usaige du boys de Chastenay et ung demi tournoys pour ledict usaige de boys et brossailles de Montfoyer de redevance annuelle et perpétuelle, premier terme et payement commenceant de ladicte redevance commenceant audict jour et feste de Noel prochainement venant, et d'illec en avant en continuant dan en an aud. jour. Et oultre moyennant la somme de quatorze cens soixante deux livres tournoys pour le boys estant de présent ausdictz boys ainsy baillez, en ce non compris les troys arbres réservez à mond. seigneur pour chascung arpent desdictz boys de Chastenay qui demeureront à mond. sgr, que lesdictz habitans de Foissy en ont payé auxd. Abraham et Canet pour mondict seigneur et dont ilz se sont tenuz

p^r^ contens, et en ont quicté et promis acquitter envers mondict seigneur Révérendissime lesditcz habitans de Foissy et lesquelz Abraham et Canet esdictz noms ont promis et seront tenuz faire passer procuracion spécialle à mondict seigneur révérendissime cardinal abbé et aussy à mesdicts seig^rs^ doyen, chanoines et chapp̃re de Vézelay le plus toust que faire se pourra et que par lesdictz habitans seront requis aux despens desdictz habitans de Foissy pour faire omologuer et decreter le présent contract par fire saint père le pape, lequel decret lesdictz habitans seront aussy tenuz faire faire à leurs despens. Ont aussy volu, consenty et accordé lesd. du Chaz, Bridou, de Cravant et Voillereaul es noms et eulx faisans fortz que dessus et encore avec eulx lesdictz Anceau Voillereau, Perrot, Guillaume Voillereau, Maillault, Culière, Hérard, Lambellin, Nicolas de Cravant, Forgeot, Lorin, Prevost dit Jacob, en leurs noms et pour eulx et leurs hoirs seullement lesd. veullent, consentent et accordent que ledict Canet et encore Jehan Guillou notaire, demourant à Vézelay, présent et requérant, stipulant et acceptant, qui ont plusieurs héritaiges dans le finaige et territoire audict Foissy, leurs hoirs et héritiers tenans lesdictz héritaiges, soyent usaigers et joyssent en droict d'usaige desdictz boys de Chastenay et Montfoyer audict lieu et finaige dudict Foissy, comme lung des habitans aud. Foissy, soit quil y face demourance ou non, moyennant ce, que lesdictz Canet et Guillou ont promis et seront tenuz payer chascung d'eulx le treiziesme ou aultre partie des fruictz et levées des héritaiges quilz ont ou auront en après audict territoire et finaige de Foissy pour subvenir au remboursement ou payement des fraiz qui ont esté ou seront faictz cy après pour lesdictz usaiges comme lung des habitans dudict Foissy, car ainsy l'ont volu, consenty et accordé lesdictz parties et chascune delles endroict soy, promectant lesd. parties par leur foy et serment faictz et jurez corporellement par devant lesdictz jurez et soubz l'obligacion assavoir, lesdictz Abraham et Canet de tous et chūngs les biens de mond. sgr qu'ilz ont adce submis et obligez suyvant le pouvoir à eulx donné par ladicte procuracion, et les aultres soubz lobligacion de tous et chacungs leurs biens meubles et immeubles présens et advenir, tenir, entretenir et accomplir le contenu en ces présentes sans jamais aller ne venir au contraire, renonçant à toutes choses à ces présentes contraire mesmes au droict disant généralle renonciacion non valoir si la spéciallité ne précede. Faict par devant nous notaires soubzsignez. Sensuyt la teneur de la procuration desdictz Abraham et Canet ; A tous ceulx qui ces pẽntes lr̃es verront, Anthoine Du Prat, chlr, baron de Thiers et de Viteaulx, seigneur de Nantoullet et de Précy, conseiller du Roy fire sire, gentilhomme de sa chambre et garde de la prévosté de paris, salut. Scavoir faisons que pardevant Guillaume Payen et Jehan Trouvé, notaires du Roy fire sire

et par luy estabiiz au chastelet de paris, fut pñt en sa personne monsgr le Révérendissime Anthoine cardinal de Meudon, evesque d'Orléans et abbé de Vézelay, conseillier du Roy nr̃e sire et maistre de son oratoire, lequel pour luy et en son nom feit, nom̃e, constitue, ordonne et establist ses procureurs discrette personne maistre Pierre Abraham pbr̃e et honnorable homme maistre Jehan Canet recepveur général du Roy aud. Vézelay, ausquelz et à chũn d'eulx led. sgr constituant donna et donne par ces p̃ntes plain ponvoir, puissance, auctorité et mandement espécial d'estre et comparoir pour lui et en toutes assises et jugement et sa personne représenter, excuser et examiner ses causes, droictz, actions, querelles, négoces et affaires, tant meus que à mouvoir, garder, poursuivre, soustenir et deffendre, plaider pour lui en toutes court et par devant tous juges et commissaires tant d'église que séculiers (1), etc., etc. En tesmoing de ce, nous, à la relacion desdictz notaires, nous avons faict mectre le scel de ladicte prévosté de paris à ces lr̃es qui faictes et passées furent au chasteau de Meudon près paris, le mercredy quinziesme jour d'aoust l'an mil cinq cens quarante et trois. Ainsy signé Payen et Trouvé, et scellées en double queue de cyre verte. Sensuyt la teneur des lr̃es de procuracion desd. Bridou, du Chaz, de Cravant et Voillereau : A tous ceulx que ces présentes lr̃es verront Claude de la porte, pbre, bachelier en décret, chanoine de Vézelay, curé de Crux, garde du scel de la prévosté de Vézelay, recepveur des aydes pour le Roy n̄re sr̃e audict Vézelay, secretaire et garde du contrescel de la court séculière dud. Vézelay, pour monseigneur le révérendissime cardinal de Meudon, évesque d'Orléans, abbé de l'abbaye de la saincte Trinité de Vendosme, sainct Jehan lez Sens, sainct Benoist le Flory et dudit Vézelay, conseiller du roy nostre sire et maistre de son oratoire, salut. Sçavoir faisons que par devant..... Le cire, notaire et tabellion commung juré à l'office dudict scel, comparurent en leurs personnes les habitans de foissy, Mathieu Bridou, Millot de Cravant..... Anthoine Marchant, Pierre..... Abraham Prévost dict Jacob, Colin Sauvageot, Colin Picard, Anceau Voillereau, Jehan Anthoine, Jehan fils Hérard Prévost, Jehan du Chaz..... Philippe Guelin, Dorde Gaigneux..... Claude Chevillon, Pierre Mercier, Pierre Lor..... Bordault, Marguerite vefve Jehan Mercier, Marie vefve Jehan Menard, Mathieu David, Nicolle vefve Pierre..... Hérard Anthoine fils, Anthoine Cothenot, Guillaume Guillou, Colas Mercier, Jehan Gaillot, Pierre David, Jehan Mercier..... Mesgrot, François Murgier, Jaquin Naulot, Colin Trosseau, Léonard Ninotte, Jehan Pil-

(1) La très longue énumération des pouvoirs donnés aux dits procureurs est ici supprimée, parce qu'elle n'ajoute rien à la donation en question.

leran, Pierre Chay, Anthoine Prochat, Guibert Perrot, Pierre Thomas, Pierre Montigny, Colas Montigny, Estienne Patris, Pierre de la place, Guillet de la place, Guillet Renaud, Huguet Morand, Jehan Corbot, Colin de Cravant, Phle Bonneau, Léonard Culière, Pierre Culière, Voillereau, Jehan Voillereau, Perrette vefve Jehan Voillereau lesnel, Claude de Cravant, Guttin, Thevenin, Pierre Martin, Jehan Fillon, Estienne Forgeot, tous dudict village de Foissy, lesquelz ensemblement et tous conjoinctement et conjoinctement que divisément soubz la permission à eulx pour ce faire donnée par mondsgr le révérendissime cardinal et sa justice dud. Vézelay, ont créez, constituez, nommez, ordonnez et establitz, et par ces pñtes créent, constituent, nomment et ordonnent leurs procūrs gñaulx et certains messagiers espaulx hoññes hommes Mathurin Vernayne..... Led. Bridol, Millot de Cravant, du Chaz et Jehan Voillereau, habitans principaulx de Foissy, ausquelz et ung chūng deulx ou lung deulx pour tous les dessusdictz constituans seuls et pour le tout portant ces p̄ntes, iceulx constituans ont donné pouvoir, puissance, auctorité et mandement espéciaulx destre et comparoir pour eulx en jugement et dehors leurs personnes représenter, examiner leurs causes, deffendre par devant tous juges et commissaires, en demande et en deffence, eslire domicille plaict ou plaictz, entamer et à fin mener, demander, nyer, congnoistre, advouher, désadvouher..... ..... tous procèz soit en général ou particulier, proposer raison de faict et de droict, demander..... dénier gages..... et tous aultres délaiz, entrer en garentie, prandre les faicts et charges de garentie..... y renoncer, produire tesmoings..... contre iceux et faire tous sermens que ordre de droict requiert et enseigne, eulx adjoindre en toutes causes, oyr droict, arrestz, sentences interlocutoires et diffinitives, en appeler de tous..... que à eux et chūng d'eulx en gñal ou particulier qui faictz leur seront, faire appel ou appeaulx, les renouveller et y renoncer, demander et requérir despens et la. tauxe diceulx si tant est que soient adjugéz. Et par esp̄al ont tous lesdictz constituans donné et donnent par ces p̄ntes pouvoir, puissance, auctorité et mandement espécial ausd. Bridou, Voillereau, du Chaz et de Cravant, leursdictz procureurs, et à chūng deulx et lung pour l'aultre et lung d'iceulx pour le tout, de pouvoir vendre, engaiger et aliéner à telles personnes et tel pris raisonnable que bon leur semblera et verront estre à faire, les treiziesmes de tous leurs bledz, vins et aultres choses sujettes à disme, le temps et espace d'ung, deux, troys, quatre ans et davantaige si besoin faict à icelle commancer de l'année prochaine et en suyvant l'unes après laultre et que durant ledict temps pourront croistre es finaiges dudict villaige sans en rien réserver et à suyvre hors icellui le labouraige des habitans dud. villaige, soyent de leur terres que celles

qu'ils tiennent ou pourront tenir à titre de mestairie, champart ou admodiacion pour et de largent duquel treiziesme..... remercie-ment à mondict sgr le révérendissime cardinal de l'usaige quil a pleu concéder et accorder ausdictz habitans du lieu do Chastenay, d'en faire passer lettres a leur proffict autẽtiq̃ment et à seureté en si bonne forme qn'il appartiendra..... par tous ceulx qui pour ce seront à contraindre, comme les Guillouz de la maladrerie, Estienne Forgeot de versauce..... Jacob demourant à pñt à lestang de Vaulfront et aultres, leur sommer et faire déclaration..... et passer recõgnoissance avec mond. sgr ou ses vicaires de la redevance de cinq solz..... au temps advenir vouldront demorer..... faire impostz sur eulx..... selon leur puissauce, les cothiser à telle somme ou prix raisonnable que de..... après ledict usaige de substituer un ou plusieurs procureurs ou pour ce qui ayt..... faict de playdoyrie seulement, et généralement de faire et dire aultant es choses dessus dictes..... comme lesdictz constituans feroient et faire pourroient se présens y estoient en personnes..... les..... constituant par leurs sermens pour ce donnés corporellement en la main dudict juré, soubz l'obligacion de tous leurs biens meubles et immeubles présens et advenir quelzconques avoir aggréable, tenir ferme et stable à tousjours tout ce qui par lesdiz procureurs ou l'ung d'eulx sera faict et bésoigné es choses dessus dictes, leurs circonstances et dépendances, et payer l'adjugé se mestier est, et en bailler et délivrer à leur despens à mond. sgr révérendissime cardinal, mesmes lesditz Bridou, du Chaz, de Cravant et Voillereau esdictz noms donné copie. En tesmoing de ce, nous garde dessusd. avons scellé ces p̃ntes dudict scel qui passées furent en présence de Estienne Mathieu d'Asquien,... emond Le Meux, tesmoings, le sixiesme jour de mars lan mil cinq cens quarante deux. Ainsy signé : J. Guillon, et scellées en double queue de cyre verde. En tesmoing de ce, nous garde dessusdict, au rapport et relacion desd, Jacques et Lazare Colon, notaires, avons scellé ces présentes desd. scel et contrescel ; qui furent faictes et passées audict Vézelay, troisiesme jour..... l'an mil cinq cens quarante trois. Signé : J. Colon, L. Colon, avec paraphe.

Au dos de la première feuille se trouve écrit : Nous Anthoine cardinal de Meudon et grant aulmosnier de France avons ratifié et ratifions et approuvons le contenu au blanc, Et voulons et ordonnons le contenu en ce p̃nt bail sorte son plain et entier effect, Sauf nostre droict et laultruy. Fait à Compiegne, le dixsept^me^ jour de novembre l'an mil cinq cent quarãte cinq. Signé : A. card^al^ de Meudon.

Pour copie conforme à l'original en parchemin adhiré en quelques parties et déposé aux Archives de la Préfecture. Auxerre, 15 novem-

bre 1864. — L'Archiviste du Dépt, chr de la Légion d'honneur. Signé : Quantin.

(Copie authentique entre les mains de M. Aug. Mercier. de Foissy.)

N° 18. — Procès-verbal de la visite de la Cure, pour la rendre à la navigation (26 août 1578.)

L'an mil cinq cens septante huict, le vingtsixme jour d'aoust, en vacquant par nous Jehan Lefebure, sieur de Caumartin, conseiller du Roy et Trésorier général de France, estably à Paris, au faict de nostre chevaulchée et visitation, et estant en la ville de Vézelay, seroyent venuz vers nous maistres Claude de la Chasse, Joseph Griveau, Jehan Colon et Lazare Courtot, eschevins, et plusieurs manans et habitans de ladicte ville et prévosté de Vézelay, qui nous auroient remonstré que ladicte ville est assize en pays de vignoble et que de tout temps et ancienneté, ils souloient faire conduire et transporter leurs vins en aultre pays par la rivière qui anciennement avoit cours au dessoubz dudict de Vezelay, où ilz faisoient trafficque de toutes marchandises qui leur donnoit moyen de vivre plus commodément et de payer les tailles plus aisément qu'ils ne font ; mais que, à l'occasion de la détention de ladicte ville et mesmes depuis les premiers troubles, ladicte rivière auroit esté rendue non navigable, et les bordures d'icelle rompues, et remplye de pierres et cailloux par le moyen du boys flotté que l'on faisoit descendre du pays de Morvan, qui l'auroient eslargie et gastée, et qui, par longue continuation, auroient ruiné, rompu et desmoly les ponts de Saint-Père et Asquien où ilz faisoient aborder et charger leurs marchandises ; ce qui auroit rendu ladicte rivière déserte et non navigable, sans avoir aucung moyen de faire descendre par basteau aulcunes marchandises, ne faire aulcun trafficq de leurs vins, qui est tous leur principal bien et revenu, tellement qu'ilz sont contrainctz l'user sur les lieux ou le faire mener par charroy jusques audict Crevan, distant de sept grandes lieues dudict Vézelay ; ce qui ne se peult faire sans fraiz qui montent quasy aultant que le principal de leurs marchandises ; ce qui les rend tous inutilz et leur cause beaucoup de disettes et de pauvertez, qu'ilz n'ont quasy plus moyen de payer les deniers du Roy et sy rend tout le pays désert et inhabitable : nous requérant de nous transporter sur les lieux pour en faire visitation et veoir à l'œil lesdites ruynes, affin d'en adverty sa Majesté pour y pourvoir.

Obtempérant à laquelle requeste, nous seroient, ledict jour, transportez sur les pontz de Saint-Père et Asquien, accompagnés desdictz échevins et aultres habitans dudict Vézelay, lesquelz auroient faict venir avec nous Jehan Radigon, Martin Poriot et Simon Auclercs,

maistres massons, pour veoir et visiter lesdictz pontz et faire leurs rapports en leurs conscience des réparations nécessaires, tant pour le rétablissement d'iceulx que pour rendro la rivière navigable. Et estant audict pont de Sainct-Père, lequel contient trente toises de longueur sur dix-sept piedz et demy de largeur, l'aurions trouvés ruyné et desmoly, et auquel pont souloit avoir cinq arches qui seroyt besoin rédiffier sur les viez fondemonts qui se trouvent bons, suivant le rapport de la visitation qu'en feirent lesdictz maistres massons en notre présence, et ce pour éviter a plus grandz fraiz ; pour rebastir lequel pont et le mectre en bon estat, ilz estiment, en leurs conscience, qu'il pourra couster trois milles escuz.

Et quant au pont d'Asquien, contenant, suivant le devis desdictz macons, 90 thoises de longueur et de largeur 15 pieds, sur lequel y a six arches, quatre desquelles il convient réparer et entièrement rebastir les gardefoux, retenir et rechausser les muralles dudict pont et plusieurs aultres réparations que lesdictz maistres macons ont estimé pouvoir couster mil escus, lequel pont seroit besoing et nécessaire rédiffier au plustost, craingnant le péril éminent de thumber, qui ne pourroit estre rebasti, actendant plus longuement, pour dix mil escus, qui causeroit ung grand dommage et détriment au pays pour estre le seul passaige de toute la Bourgongne, Nivernois et pays....

Ce faict, aurions faict appeller pardevant nous plusieurs mariniers qui avoient acoustumé mener et conduire basteaulz sur ladicte rivière, lorsqu'elle estoit navigable, pour entendre d'eulx les lieux qu'il conviendroit restablir pour la rendre en bon estat et icelle faire porter basteaulx, comme anciennement l'on avoit accoustumé :

Lesquelz, de nostre ordonnance, ce seroient transportez en plusieurs endroictz de ladicte rivière qu'ilz auroient veuz et visitez, et nous auroient verballement rapporté tout ce qui estoit affaire et restablir pour rendre icelle rivière navigable et en son ancien cours ; mais d'aultant que nous n'aurions eu le loysir de séjourner audict Vézelay jusques adce qu'ilz eussent faict et redigé par escript leurdictz rapportz et procès-verbaux, nous aurions ordonné auxdictz m^es^ macons et mariniers de les bailler et délivrer au bailly dudict Vezelay ou son lieutenant, lesquelz nous aurions aussy subdéléguez pour se transporter sur les lieux avec iceulx maçons, charpentiers et mariniers, pour en faire plus emple visitation et nous envoyer les procès-verbaulx avec lesdictz rapportz de visitation, coustz et estimation du restablissement desdictz lieux, pour sur le tout donner advis à sa Majesté et nosseigneurs de son conseil pour estre pourveu ausdictz habitans ainsy qu'ils verront estre à faire par raison.

Faict les jours et an susdicts : ainsy signé : Lefebure et Delachasse.

Et plus bas : Pris sur le procès-verbal attaché es lettres de l'assiette.

(Arch. de la mairie de Vézelay.)

N° 19. — Liste des pauvres à secourir par l'hôpital de Saint-Père, en 1593.

A Sainct-Père : La vefve Blaisette Thouard, la vefve Jehan Bonnard qui a 5 petits enfans, la vefve Renaud la Thouard et sa sœur, Edmon Dutartre, la vefve Rousseau gardienne de la Maison-Dieu dud. Saint-Père, la vefve Léonard Monotte, la vefve Jehan Bouilliat.

A Nancheuvres : La vefve Huguet Monjardet.

A Fontette : La vefve Jehan Renaud, la vefve François Deschamps, la vefve Nicolas Mespre.

(Arch. de l'hôpital de Vézelay.)

N° 20. — Visite de la paroisse de Saint-Père par Mgr de Roquettte évêque d'Autun (13 août 1673.)

Le dimanche 13e desdits mois et an (août 1673), nous sommes partis de notre hostel pour aller visiter l'église de Saint-Père, accompagnez des sieurs archidiacre, Antoine, Bertion, chanoines, et autres ecclésiastiques, et estant arrivez en la maison de M. François Berthion audit Saint-Père, le sieur curé dudit lieu, assisté de quelques ecclésiastiques, des fabriciens et autres ses paroissiens, nous est venu prendre dans ladite maison pour nous conduire processionnellement en ladite église de Saint-Pére, et lesdicts fabriciens nous aïant présenté le dais, nous nous y sommes acheminez accompagnez comme dessus, et ledit sieur curé nous aïant receus en la manière acoutumée, nous avons célébré la sainte messe après laquelle nous avons fait les suffrages pour les morts tant dans l'église que dans le cimetière qui est sans clôture, et ensuite nous avons procédé à notre visite, puis conféré le sacrement de Confirmation à un grand nombre de personnes qui avaient été disposées à le recevoir par lesdits chanoines réguliers missionnaires.

Nous avons trouvé le très saint sacrement de l'autel dans un ciboire de cuivre enfermé dans un tabernacle de bois non doublé.

Les fons batismaux sont bien tenus, excepté qu'il y manque un couvercle de cuivre.

Les vaisseaux des saintes huiles ne sont point séparez.

Il y a des reliquaires bien propres et le sieur curé n'a sceu dire quelles reliques sont dedans et n'a pu justifier d'aucun procès-verbaux pour n'avoir jamais ouvert lesdits reliquaires.

La sacristie est mal percée. Il s'y est trouvé

une chasuble de camelot rouge, la croix bleue, avec l'étolle et manipule,

une autre de camelot violet avec les étole et manipule,
une autre de camelot blanc avec les étole et manipule,
une autre de damas blanc,
une autre de velours noir toute rompue,
une chape de damas blanc,
une chape de camelot rouge,
une tunique de camelot rouge,
quatre aubes de toile avec les cintures,
cinq voiles de calices de diverses couleurs,
plusieurs linges, — le tout tenu sur des perches, n'y aïant point de coffre pour les serrer,
deux corporaux, deux purificatoires,
trois calices d'argent garnis de leurs patennes et dorez par le dedans,
un encensoir d'argent avec sa navette d'étain,
les livres nécessaires pour le plein chant,
deux missels.

La chapelle de Sainte-Anne ornée,

La chapelle de Saint-Nicolas et de Saint-Estienne,

L'autel de Saint-Jean et de Saint-Roch où l'on dit la messe le jour de leurs festes,

L'autel de la Vierge auquel l'on ne dit point messe,

L'autel de Sainte-Barbe où l'on ne dit point messe,

L'autel Saint-Amant de même,

La chapelle Saint-Antoine,

L'autel Sainte-Brigide où l'on dit messe le jour de sa feste.

Le sieur curé s'apelle Charles Goureau, âgé d'environ 73 ans, pourvu depuis 26 ans par feu Monsieur de Rochefort, abbé de Vézelay. Il n'a pu nous représenter ses provisions ni lettres d'ordres qu'il nous a dit luy avoir esté enlevées par des soldats du régiment de Conty en l'année 1654. Il exerce la médecine sans permission.

La paroisse est composée de quatre gros villages d'un quart de lieue de distance, qui sont ledit lieu de Saint-Père, Foissy, Fontette et Nanchièvres, faisans 800 communians.

Les revenus de la cure consistent en 18 journaux de terre labourable, quatre hommées (1) de vigne à Nanchièvre de raisin blanc, quatre autres de rouge au finage de Saint-Père, un pré au finage de Saint-Père contenant une soiture (2) et un quart, amodié 15 livres.

Ladite cure est de la nomination de l'abbé de Vézelay.

Signé : Gabriel, év. d'Autun,

(1) Une hommée de vigne, dans l'Auxerrois, a la même contenance qu'une ouvrée ici, 5 ares.

(2) Une soiture équivaut à un journal ou environ 30 ares.

Et plus bas : Aubereau, chanoine régulier, et Bidal, chanoine régulier.

Suit l'ordonnance de l'évêque ainsi conçue :

Nous, Gabriel, évêque d'Autun, comte de Saulieu, président né et perpétuel des Estats de la province de Bourgogne, continuans et faisans notre visite en l'église paroissiale de Saint-Pére-sous-Vézelay, avons fait les ordonnances suivantes :

Que dans trois mois au plus tard on aura un ciboire d'argent dont la coupe sera dorée par le dedans, après quoy nous défendons au sieur curé de se servir de celuy de cuivre ;

Que le tabernacle sera doublé par le dedans de quelque étoffe de soye, et que l'on en fera faire un autre plus convenable le plutost qu'il se pourra ;

Que les vaiseaux des saintes huiles seront changez en d'autres et que l'on aura un vaisseau où l'on puisse renfermer dans deux vases séparez le saint chresme et l'huile des cathécumènes sur lesquels petits vases seront gravez les noms des saintes huiles que l'on y devra mettre, et quant aux saintes huiles pour les infirmes elles seront mises dans un vaisseau séparé des deux précédans ;

Que l'on fera faire un couvercle de cuivre ou autre matière pour mettre sur le bassin où l'on conserve les eaux baptismales ;

Que l'on fera au plutost faire une armoire pour mettre dans la sacristie afin d'y serrer les ornemens ;

Que le cimetière sera enclos de fossez et hayes vives ou de murailles pour en empescher la prophanation ;

Ensuite notre promoteur nous a dit que le sieur curé exerce la médecine sans aucune licence, contre la prohibition des saints decrets. Sur laquelle remontrance nous avons ouï ledit curé qui nous a confessé qu'à la vérité il a étudié en médecine et l'exerce gratuitement, n'aïant pas cru qu'il fallût avoir licence pour cela et que cet exercice fût défendu aux prestres ; et eu égard aux représentations de notre promoteur et aux déclarations dudit curé, nous luy avons .... fait défense d'exercer la médecine, auxquelles ordonnances et défenses ledit curé a promis de satisfaire.

Après quoy notredit promoteur nous a représenté que la paroisse estant de plus de huit cens communians, quy aiant plusieurs hameaux et villages éloignez un seul curé ne peut suffire à desservir ladite paroisse et qu'il faut nécessairement qu'il y ait avec ledit curé au moins un prestre qui luy serve de vicaire ; que les causes pour lesquelles les évêques peuvent et doivent ordonner des vicaires sont le nombre des habitans, l'éloignement des maisons et la difficulté de la desserte ; que toutes ces causes se trouvent en cette paroisse ; ainsi nous auroit requis de vouloir ordonner qu'il y aura un vicaire : Sur laquelle remon-

trance, avant que de faire droit, nous avons ordonné qu'il sera fait description de ladite paroisse, et à cette fin nous avons nommé des commissaires pour incessamment se transporter sur les lieux pour en connoître la distance et pour faire une juste description sur ladite paroisse pour, le tout raporté par-devers nous, estre ordonné ce que de raison.

Ensuite aiant vu un très grand nombre de peuple qui se présentoit pour recevoir la confirmation et que les missionnaires nous ont dit estre disposé à recevoir ce sacrement, nous le leur avons administré.

En ensuite les commissaires par nous députez pour faire la descriptions de ladite paroisse nous ont rapporté l'avoir vue et visitée et avoir reconnu qu'elle est composée de plus de huit cens communians, qu'il y a quatre gros villages sçavoir celuy où l'église de Saint-Père est bastie, ceux de Foissy, Fontette et Nanchièvre, distans l'un de l'autre d'un bon quart de lieue, en sorte qu'un seul prestre ne pouvoit suffire pour administrer ladite paroisse et qu'il estoit nécessaire d'y établir un vicaire, ce qui nous auroit obligé de faire apeller ledit curé et les habitans de ladite paroisse pour les ouïr sur ledit raport et les conclusions de notre promoteur. Et estant comparus par-devant nous, après que notre promoteur auroit fait d'abondant sadite remontrance pour l'établissement d'un vicaire, ledit curé nous auroit représenté n'avoir pas de revenu suffisant pour avoir un vicaire d'autant que le revenu de sa cure consiste seulement en dix-huit journaux de terre labourable et huit hommées de vigne avec un pré affermé quinze livres, ce que lesdits habitans nous auroient confirmé estre vray et que dans l'étendue de ladite paroisse Monseigneur l'évêque d'Agde comme abbé de Vézelay prenoit et percevoit les dixmes. Quoy ouï et notredit promoteur, nous avons ordonné que ledit seigneur évêque d'Agde sera averti de l'estat de ladite paroisse et sera apellé par-devant nous pour, luy ouï et le sieur curé et les habitans sur l'établissement d'un vicaire, estre par nous ordonné ce que de raison.

(D'après le procès-verbal conservé aux arch. de Saône-et-Loire, série G.)

N° 21. — Sommaire des pièces relatives à la fondation de la chapelle du hameau de Nanchèvres, (1680).

Requête présentée à Mgr l'évêque d'Autun par dame Anne Pirot, veuve de Maistre Jean Le Brun, secrétaire de Mgr le Prince, par laquelle elle demande audit sgr qu'ayant pris le dessein de faire construire et ériger une chapelle dans le lieu de Nanchièvre, paroisse de St-Père sous Vézelay, où elle désire faire une fondation à perpétuité

de 65 messes par an qui se diront par le sr curé de laditte paroisse ou son vicaire ou autre de sa part sçavoir tous les sammedys de l'année, le jour du St Nom de Jésus, les cinq fêtes de la Vierge, le jour de St Joseph, St Joachim, Ste Anne, le jour de St Jean, St Léonard, St François, Ste Marie-Magdelaine, et dédier la chapelle à la Ste Famille, à laquelle elle a toujours eu de la dévotion, exposant l'avantage qu'en tireront les habitants dudit lieu, attendu la grande distance de la paroisse, où le sr curé pourra leur faire les instructions, ne pouvant que très difficilement assister les dimanches et fêtes dans l'église paroissialle, surtout en hyvert que les chemins sont impratiquables par raport aux eaux qui sont très abondantes dans le tems d'hyvert, et où le sr curé poura administrer le st viatique aux malades dudict lieu lorsqu'il sera tenu de dire la messe en lad. chapelle : il plaise à Sa Grandeur permettre à la suplianto la construction de laditte chapello qui sera à perpétuité entretenue par les possesseurs de la métayrie qu'elle possède audict lieu.

En marge de laquelle est l'ordonnance de Mre Gabriel de Roquette, év. d'Autun, du 27 janv. 1680, qui commet le sr Forestier, prêtre, chanoine d'Avalon, pour reconnoître l'état de laditte chapelle et entendre led. sr curé, et du tout dresser procès-verbal, pour, iceluy à nous raporté avec le contrat de fondation que la supliante offre de faire en laditte chapelle, comme de l'entretien d'icelle, être pourveu ainsy que de raison.

Le procès-verbal dud. sr Forestier du 17 octobre 1680 qui a reconnu l'état convenable de laditte chapelle en présence du sr curé dud. St-Père qui a accepté laditte fondation sous les réserves que où lesdittes messes de fondation tomberoient à un jour de dimanche ou fête, qu'il luy seroit loisible d'avancer la messe ou la remettre au lendemain, ce qui pareillement a été accordé par lad. Anne Pirot.

Ensuite est l'acte de l'approbation signé Gabriel, év. d'Autun, et plus bas Bimier, où est la copie du contrat de fondation de laditte Anne Pirot, du 12 octobre audit an, par lequel il appert que laditte Pirot a fondé lesdittes messes cy-devant détaillées,

pour la rétribution desquelles elle a cédé audit sr curé et aux successeurs d'iceluy deux soiptures de prey appelé le Prey au Fournier consiné aud. contrat,

plus la rente foncière de 9 livres 6 sols 3 deniers rachetable de 149 livres due par Louis et Emiland Guilloux et Pierre Monot, du lieu de Fouessy,

plus 50 sols de rente foncière rachetable de 50 livres dûs par Jean Voillereau, de St-Père, et Philippe Le Beau, de Nanchièvre,

plus une autre rente due par Jacques Degautier, de St-Père, au principal de 120 livres, aux arrérages de 6 livres par an,

plus la somme de 150 livres, de laquelle somme ladite damoiselle s'oblige d'acquérir un fond incessament.

Et outre ce, s'oblige de fournir ladite chapelle d'ornements, linges, vases, meubles et luminaires pour la célébration desdittes messes, de l'entretien desquelles, ensemble de lad. chapelle, elle charge celuy de ses héritiers à quy apartiendront les métairies et domaines qu'elle possède présentement aud. lieu de Nanchièvre et qu'elle désigne dans sond. testament.

Le tout aïant été accepté par le sr Gourlet tant pour luy que ses successeurs curés dud. St-Père auquel elle a remis les tiltres et contracts concernant les fonds cédés.

Pour le recouvrement desquelles rentes elle a subrogé ledit sr curé et ses successeurs en tous ses droits, noms, raisons.

Et où il arriveroit le rembourcement de l'un ou de plusieurs desdits contracts, ledit sr Gourlet ou les successeurs d'iceluy seront tenus de les remplacer en fonds ou en rentes bien assignées.

Autre requête présentée à Mgr l'évêque d'Autun par ladite damoiselle Anne Pirot tendante à ce qu'il plût audit seigneur évêque commettre pour la bénédiction de ladite chapelle, comme aussy pour la bénédiction d'une cloche pour ladite chapelle et pour les ornements que ladite supliante a donnés à ladite chapelle, telle personne qu'il vous plaira.

Toutes lesquelles pièces sont attachées et jointes ensemble sous la cotte « Spirituel. Fondations, 1re classe, liasse IX, cotte 26e ».

(Extrait d'un registre intitulé : Table de l'inventaire des fondations faittes aux églises du diocèze d'Autun, fos 311 vo — 313. Arch. de Saône-et-Loire.)

N° 22. — Visite de la paroisse de Saint-père par l'archiprêtre de Vézelay, (30 août 1689.)

Le trentiesme jour du mois d'aoust mil six cens quatre-vingt-neuf, nous, Pierre Bezave, prestre, curé de Saisy, archyprestre de Vézelay, estant assisté de Jean Gandouard, prestre, curé de Monceaux-le-Comte, lequel nous avons choisi pour nostre secrétaire, pendant le cours de nostre visite et en continuant icelle par la commission qui nous en a esté donnée par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Monseigneur l'évesque d'Autun dès le huictiesme aoust mil six cens quatre-vingt-sept signé de Monsieur le grand vicaire Anthoine du Feu et contresigné Boizot, nous sommes transportés au lieu de Saint-Père-soubz-Vézelay en l'église de St-Pierre, paroissiale dudit lieu,

après avoir fait nostre prière devant le sainct sacrement nous avons fait sonner la cloche pour convoquer les peuples. C'est présenté Mre Chrystophe Gandouard, prestre curé dudict Sainct-Père, Jean Panetrat, Jean Forgeot, Edme Gouard, Jean Bazarne, procureurs fabriciens, Me Jacque Chauvin, notaire, Lazare Mercier, Estienne Marcelot et plusieurs autres paroissiens. Nous avons visité le sainct sacrement, le tabernacle, que nous avons trouvé en bon estat, comm'aussy les ornements, les fonts, les vesseaux des sainctes huiles en suffisant estat, à la réserve que les fonts ne sont point balustrés. De là nous nous sommes transportés estant assisté comme dessus dans une vieille église qui sert aujourd'huy de cimetière bien fermé de murs et de porte. Nous avons ordonné que ledict cimetière sera nettoyé de beaucoup de pierres et glapins qui y sont à cause de débris, que les fonts seront balustrés (1), et jusqu'à ce que lesdicts cimetière et fonts soient appropriés, nous défendons au sieur curé d'enterrer dans l'église, et où les habitans voudroient s'y faire enterrer ou leurs parents ils paieront quarente solz au profit de la fabrique pour les grands corps et vingt solz pour les petis (2). Et d'autant que le sieur curé et les habitans nous ont prié de modérer laditte taxe, nous consentons que lorsque lesdicts cimetière sera nettoyé et lesdicts fonts balustrés, il sera payé vingt solz pour les grands corps et dix solz pour les petits, qui seront payés par avance entre les mains des procureurs d'église auxquels sera demandé permission pour ouvrir la terre et en exécutant les ordonnances. Nous avons ordonné au sieur curé de publier aux prônes la nécessité d'élire une sage-femme, d'exhorter les femmes de s'assembler et de choisir la plus capable entre elles, laquelle prestera serment entre les mains dudict sieur curé (3). Le surplus est en suffisant estat pour l'église paroissiale. Fait et ordonné du consentement desdicts habitans, lesquels ne sçavent signer, à la réserve des soubsignés. Et se sont obligés les fabriciens de rendre compte tous les ans (4). — Bazarne, E. Gouard, Jehannin, P. Bezave, curé de Saisy, L. Mercier, Gandouard, curé de Sainct-Père, Gandouard, curé de Monceaux, secrétaire commis (5), etc., etc.

(Arch. de Saône-et-Loire, série G.)

(1) En marge, de la main de l'évêque : S'en souvenir.

(2) De même, écrit par l'évêque : C'est bien peu pour gâter une si jolie église.

(3) En marge, écrit par l'évêque ; Y tenir la main.

(4) De même : Article important à exécuter.

(5) Les autres parties de ce procès-verbal ont été citées textuellement plus haut, 1° pour ce qui intéresse Foissy, page 156, 2° pour ce qui regarde Fontette, page 159, 3° pour ce qui a trait à la chapelle de Nanchèvre, page 162, et 4° enfin pour ce qui concerne la chapelle Saint-Jean, page 142.

N° 23. — Nouvelle visite de la paroisse de Saint-Père par le même archiprêtre de Vézelay (18 juillet 1690.)

Nous, etc., nous sommes transportés au lieu de Sainct-Père-soubz-Vézelay où estant en l'église de Sainct-Pierre, paroisse dudict lieu, nous avons fait la visite. Les choses sont au mesme estat que l'année dernière, à la réserve que le sieur curé a fait oster les pierres et glapins d'une église que l'on dict estre autrefois l'église paroissiale, et fera parachever le reste pour leur servir de cimetière. Il a fait blanchir une partie de son église. Quant aux fonts baptismaux, nous avons ordonné que dans six mois ils seront ostés de l'endroit où ils sont pour estre transportés au coin de l'église proche le guichet du costé de l'épistre et là y estre ballustrés, ne les pouvant placer autre part à cause que du costé de l'évangile la porte de la tour y est et que les cordes des cloches occupent cet endroit-là et qu'en sonnant il pouroit s'y commettre beaucoup d'indécence. Fait ce 18e juillet 1690. Ainsy signé : P. Bezave et Gandouard, curé de Monceaux, secrétaire commis.

(Arch. de Saône-et-Loire, série G.)

N° 24. — Lettre patentes de Louis XIV, portant union à l'hôpital de Vézelay, de l'hôpital ou Maison-Dieu de Saint-Père, et de quelques autres établissements du même genre, des environs (décembre 1695).

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Nos chers et bien amez les administrateurs de l'hôpital de la ville de Vézelay Nous ont fait remontrer que sur les avis de nos amez et féaux le sieur Evesque d'Autun et le sieur Phelypeaux, notre conseiller d'Estat, intendant et commissaire par nous départy en la généralité de Paris sur l'employ à faire au profit des pauvres des biens et revenus des hopitaux et maladeries y mentionnés du diocèze d'Autun en exécution d'iceux édits et déclarations, le deuxiesme jour de décembre mil six cent quatre-vingt-quinze, par lequel nous aurions uny à l'hopital de la ville de Vézelay, les biens et revenus de la maladerie de ladite ville, de l'hopital ou maladerie de Saint-Père, des maladeries de Vauprevoir (1) et d'Armes (2), pour en jouir du premier juillet mil six cent quatre-vingt-quinze, et estre lesdits revenus employez à la nourriture et entretien des pauvres malades dudit hopital

(1) Vauprevoir commune de Metz-le-Comte (Nièvre).
(2) Armes, près de Clamecy (Nièvre).

de Vézelay, à la charge de satisfaire aux prières, services de fondation dont peuvent être tenus lesdits biens unis, et de recevoir les pauvres malades des lieux et paroisses où sont scituez ledit hopital ou maladerie de Saint-Père et lesdites maladeries de Vauprevoir et d'Armes, à proportion de leurs revenus, et en conséquence aurions ordonné que les titres et papiers concernant lesdites maladeries de Vézelay, Vauprevoir et Armes et ledit hopital ou maladerie de Saint-Père, biens et revenus en dépendans, qui peuvent estre en la possession et jouissance de M. Jean-Baptiste Macé, cy-devant greffier de la Chambre royalle aux archives de l'ordre de Saint-Lazare, et entre les mains des commis et préposez par le sieur intendant et commissaire par nous départy en la généralité de Paris, mesme en celles des chevaliers dudit ordre, leurs agens, commis et fermiers ou autres qui jouissoient desdits biens et revenus avant notre dit édit du mois de mars mil six cent quatre-vingt-treize, seroient délivrez aux administeurs dudit hopital de Vézelay, à ce faire les dépositaires contraints par toutes voyes, ce faisant ils en seroient bien et valablement déchargez, et que pour l'exécution dudit arrest toutes lettres nécessaires leur seroient expédiées, lesquelles lesdits administrateurs nous ont très humblement fait suplier leur vouloir accorder. A ces causes, désirant favorablement traitter lesdits exposants, après avoir fait voir à notre conseil ledit arrest dudit jour deux décembre mil six cent quatre-vingt-quinze dont l'extrait est cy attaché sous le contrescel de notre chancellerie, Nous, conformément à iceluy et en exécution de nosdits édits et déclarations, avons par ces présentes signées de notre main, uny et unissons à l'hopital de ladite ville de Vézelay, les biens et revenus de la maladerie de ladite ville, l'hopital ou maladerie de Saint-Père, et des maladeries de Vauprevoir et d'Armes pour en jouir du premier juillet mil six cent quatre-vingt-quinze et estre lesdits revenus employez à la nourriture et entretien des pauvres malades dudit hopital de Vézelay, à la charge de satisfaire aux prières et services de fondation dont peuvent être tenus lesdits lieux unis, et de recevoir les pauvres malades des lieux et paroisses où sont situez ledit hopital ou maladerie de Saint-Père, et lesdites maladeries de Vauprevoir et d'Armes à proportion de leurs revenus, et en conséquence ordonnons que les titres et papiers concernant ladite maladerie de Vézelay, Vauprevoir et Armes, et ledit hopital ou maladerie de Saint-Père, biens et revenus en dépendans, qui peuvent estre en la possession de M. Jean-Baptiste Macé cy devant greffier de la Chambre royalle aux archives de l'ordre de Saint-Lazare, et entre les mains des commis et préposez par le sieur intendant et commissaire par nous départy en la généralité de Paris, mesme en celles des chevaliers dudit ordre, leurs agents, commis et fermiers ou autres qui jouissaient desdits biens et revenus avant notredit édit du mois de mars mil six cent

quatre-vingt-treize, seront délivrez aux administrateurs dudit hopital de Vézelay, à ce faire les dépositaires contraints par toutes voyes, ce faisant ils en demeureront bien et valablement déchargez. Si donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers les gens tenant notre Cour de Parlement à Paris que ces présentes ils fassent registrer, et du contenu à icelles jouir et user lesdits exposans et leurs successeurs audit hopital de Vézelay pleinement et paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens contraires, car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Versailles, au mois de décembre l'an de grâce mil six cent quatre-vingt-quinze et de notre règne le cinquante-quatre. Signé : Louis.

(Original scellé, arch. de l'hôpital de Vézelay.)

N° 25. — Extrait du devis général des travaux à faire pour la restauration complète de l'église de Saint-Père (Yonne), dressé d'après les ordres du Gouvernement par M. Viollet-Leduc, architecte; lequel devis s'élève à la somme de 70,945 francs 23 centimes, dépenses imprévues, 1/10, 7,094 francs 52 centimes, plus pour les honoraires de l'architecte, frais de voyage et frais d'agence, 1/10, 7,803 francs 95 centimes, ensemble 85,843 francs 70 centimes (24 février 1842).

FAÇADE PRINCIPALE

Portail.

Le soubassement par le bas à gauche.

A droite de la baie de gauche, 3 parties de reprises.

Six colonnettes.

A la petite corniche au-dessus, les morceaux à rapporter.

Au-dessus, un morceau à rapporter.

Par le haut, les pierres à rapporter.

A gauche de la grande porte principale, une tête de saint à reproduire.

La partie supérieure du dais à reproduire.

A droite de cette grande porte, un saint à reproduire.

Une partie du support de cet ange.

Le dais au-dessus du même ange.

A l'extrémité à droite, parties de trois colonnettes à reproduire.

Plusieurs assises.

Deux dais à reproduire.

A la corniche au-dessus des deux petites portes, les parties à reproduire.

Plusieurs assises.

En contrehaut de la grande porte, 2 saints à reproduire.

La balustrade entre les deux saints précédents à reproduire.

La reconstruction complète du couronnement à jours au-dessus de la balustrade précédente, avec 14 festons, 4 demi-festons, 16 jours entre les festons, 3 autres jours et 2 grands jours, 8 fortes crosses, l'ange au-dessus.

Par le haut de la façade de la nef, la reproduction de la croix, du chou et de l'assise en-dessous.

Au pinacle de droite, la partie supérieure à reconstruire.

A droite, un contrefort à reconstruire pour consolider le pignon isolé.

A la rose de ce pignon, l'intérieur à construire.

Consolider le grand pignon et relier la tour à l'éperon ou contrefort neuf ci-dessus.

FAÇADE LATÉRALE

Aux deux contreforts attenant à la façade principale, diverses pierres à rapporter.

Les remplissages des 4 grandes baies du porche.

Moulures des 16 colonnettes des extrémités.

Les moulures du soubassement.

Les 32 bases des colonnettes au-dessus.

Le fût desdites.

La taille des 16 piliers entre les colonnettes.

Les 32 chapiteaux.

Les moulures des grandes ogives.

La taille des 12 petites ogives.

La taille des 12 grands jours au-dessus.

La taille des 12 petits jours.

La taille des 4 roses.

L'assise de corniche en contrehaut.

La corniche basse des bas-côtés.

Aux croisées de la nef, les parties à refaire.

Aux contreforts, différents morceaux à rapporter.

Au-dessus des chapelles, la corniche en pierre en œuvre.

Les parties de reprises en moellons piqués au-dessous.

La partie supérieure des 14 contreforts des chapelles.

Les 14 têtes.

Le remplissage des 4 petites croisées des chapelles.

INTÉRIEURS

Porche.

Les 8 nervures des 4 petites voûtes sont à reconstruire.

3 arcs doubleaux et partie d'un autre.

Le montant milieu de la grande porte d'entrée à la nef à reconstruire, avec pierres taillées, sculptées d'ornements et de statues.

A l'intérieur, plusieurs quartiers de pierres à rapporter.

Le sol général à recarreler, dont 1/3 de la surface est à remanier, et 2/3 à fournir en pierre de la Mance : le carrelage neuf comprend le porche, la nef, le chœur et les chapelles.

La double porte d'entrée principale à la nef est à reconstruire.

Pour fermer le porche, 3 portes-grilles en fer de 3 mètres de haut.

Le dessus du porche sera couvert en dalles en pierres de la Mance à recouvrement ; les joints seront en ciment romain et tous les raccords au pourtour ; au milieu, un chaîneau en plomb.

2 descentes d'eau en fonte.

CHARPENTE

Suivent les détails (1).

COUVERTURE

Le comble de la nef sera couvert en tuiles neuves et surplanchéyage en chêne.

Les bas-côtés et le tour du chœur seront couverts de même.

Les combles des chapelles seront couverts en tuiles creuses idem. scellées en mortier de ciment de Vassy sur massifs en maçonnerie.

Aux fenêtres, les parties des vitraux à reproduire sous les croisées. les 14 autres croisées.

La vitrerie des parties basses des fenêtres du bas et celles de la nef sur le porche, forme ensemble une surface de 45 mètres.

Le débadigeonnage à faire avec beaucoup de soin, et réparations diverses et sculptures.

Diverses réparations de la face extérieure des murs, rejointoiement, raccords, etc, etc. (2).

(1) Les détails ne sont pas transcrits sur le document cité.

(2) Cette pièce est dans les archives de la Fabrique.

TABLE DES MATIÈRES

(Les folios portés sont ceux du tirage à part.)

Chapitre I. — Situation. — Le sol et sa formation. — Ses produits. 1
Chapitre II. — Le préhistorique à Saint-Père. — Souvenirs de l'Industrie de l'homme à cette époque..... 7
Chapitre III. — La domination romaine. — Ses souvenirs à Saint-Père : débris de sculpture, médailles, voie antique. 11
Chapitre IV. — Après l'invasion des Barbares. — Saint-Père, appelé alors *Visenacum*, est une villa appartenant à l'impératrice Judith. — Par suite d'un échange, cette villa devient la propriété de Girart de Roussillon. — Renseignements sur ce personnage. — Ses luttes avec Charles-le-Chauve. — Bataille de Vaubouton..... 18
Chapitre V. — Girart et Berthe, qui n'ont pas d'héritier mâle, fondent une abbaye de femmes à Saint-Père. — Privilèges accordés à ce monastère. — Sa courte existence. — Sa destruction par les Normands. — Mort de Berthe et de Girart après la fondation du monastère d'hommes à Vézelay... 26
Chapitre VI. — Situation du peuple au XIIe siècle. — Difficultés à cette époque. — Accord de 1137. — Les habitants de Saint-Père pendant l'insurrection communaliste de Vézelay et pendant les guerres des comtes de Nevers..... 35
Chapitre VII. — L'hôpital de Saint-Père. — Sa fondation. — Son admirable réglement. — Projet de réforme du XVIe siècle. — Contestation au sujet de son administration. — Il est uni à l'hôpital de Vézelay (décembre 1695)..... 45
Chapitre VIII. — L'église de Saint-Père. — L'ancienne église et ce qui en reste. — L'église actuelle : parties construites au XIIIe siècle ; additions datant du XIVe siècle ; travaux et remaniements exécutés durant le XVe siècle 55
Chapitre IX. — Saint-Père durant la Guerre de Cent ans. — Difficultés locales. — Les Anglais chez nous. — Les

Grandes Compagnies. — Encore la Gabelle. — Le bailliage d'Auxerre. — Le duc de Bourgogne vend ses vignes de Nanchèvre. — Les Armagnacs et les Bourguignons. — Les Ecorcheurs..... ... 79

Chapitre X. — Saint-Père, depuis la Guerre de Cent ans jusqu'aux Guerres de religion. — La seigneurie. — Les redevances. — La bourgeoisie. — Deux lettres de rémission. — Lutte de Louis XI et de Charles-le-Téméraire. — Saint-Père et le Chapitre de Vézelay. — Rédaction de la Coutume..... 89

Chapitre XI. — Saint-Père durant les guerres du Calvinisme et de la Ligue. — Les Protestants à Vézelay. — Le moulin du Val-de-Poirier est aliéné par l'abbé. — Sansac s'établit à Saint-Père. — Ce bourg est incendié. — Réquisitions. — Projet pour rendre de nouveau la Cure navigable. — La guerre civile recommence. — Destruction des murs d'enceinte de Saint-Père. — La paix..... 97

Chapitre XII. — Saint-Père au XVIIe siècle et jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. — L'agriculture renaît. — Monlibeuf et Chaudon. — Le Val-de-Poirier. — Les familles de Saint-Père. — La peste en 1637. — Les naissances. — La Fronde. — Etat des revenus de l'abbé. — Le pays est rattaché à la juridiction de l'évêque d'Autun. — Projet d'établissement d'un vicariat. — Impôts : la Gabelle et les fontaines salées, les tailles. — Baux de la boulangerie, de la boucherie et *chzircuiterie*. — Hiver de 1709. — Démonstration religieuse de Saint-Père et des paroisses voisines..... 107

Chapitre XIII. — Saint-Père au XVIIIe siècle. — Rapports du pays avec l'abbé de Tencin. — Les cloches de Saint-Père. — Legs à la cure. — La fontaine de Vaufront. — Une chronique locale, de 1740 à 1777, relatant les événements, les récoltes. — Le pont de Saint-Père. — Le chemin de Vézelay à Saint-Père. — Cahiers de 1789. — Biens du Chapitre et de l'abbé à Saint-Père. — Le curé, M. de Saint-Aubin. — Le pays pendant la Terreur..... 119

Chapitre XIV. — Quelques remarques sur l'histoire de Saint-Père. — Saint-Père au point de vue religieux : la paroisse ; les curés et les vicaires ; les revenus de la cure ; la Fabrique et ses ressources. — Saint-Père au point de vue civil ; l'administration de la communauté ; les assemblées des habitants. — L'instruction populaire à Saint-Père : les maîtres ; les études ; le parler du pays..... 139

Chapitre XV. — Les hameaux de Saint-Père dans le passé et le présent : Foissy, Fontette, la Graineterie, Nanchèvre, Précy-le-Mou, Tharoiseau, Val-de-Poirier, Vaufront et autres..... 155
Pièces justificatives..... 1

LA
CHAPELLE NOTRE-DAME DE LA CONCEPTION
OU DES PORCHER
EN L'ÉGLISE SAINT-THIBAULT DE JOIGNY
(1369-1790)

Par M. Ch. Demay.

Avant la Révolution de 1789, combien existait-il de personnes habitant la petite ville de Joigny en Champagne, qui ne connussent, soit pour l'avoir lu dans les livres de famille, soit pour l'avoir appris par la tradition, ce que l'histoire rapportait d'un de leurs compatriotes, ayant vécu à une époque reculée et dont le nom avait passé d'âge en âge? Un très petit nombre assurément, car cet homme qui avait laissé tant de descendants que la plus grande partie de la population jovinienne en faisait partie, leur avait transmis les avantages que procurait la noblesse, ainsi que d'autres privilèges et prérogatives qui n'étaient pas à dédaigner. Ce personnage avait nom Estienne Porcher. Né de parents de condition obscure, il s'était élevé par son seul mérite, ses talents personnels, et l'empressement qu'il avait mis à servir le roi Charles V alors régnant, l'assistant à la fois de sa bourse et de ses conseils, à une haute position à la cour de ce monarque. Il y remplissait deux charges : celles de maître des garnisons de vin du roi, et de sergent d'armes. Les sergents d'armes, sorte de garde du corps, avaient été institués par Philippe-Auguste. Originairement composée de 150 hommes de noble extraction, cette compagnie au temps de Charles V n'en comptait plus que 10. Quant à l'autre fonction de maître des garnisons de vin du roi (*magister munitionum vinorum*) qui avait remplacé celle qu'il avait exercée précédemment de pourvoyeur de vin du roi, son caractère en semble assez déterminé pour qu'il soit inutile d'en définir le sens. Peut-être lui fut-elle conférée pour avoir large-

ment pourvu la table royale du vin de la côte Saint-Jacques, dont les brillantes qualités et le mérite étaient déjà fort appréciés. Charles V, pour reconnaitre ses loyaux services et ceux qu'il avait rendus à son père, lui concéda en juin 1364 des lettres de noblesse. *Consideratis pluribus gratuitis, et laudabilibus servitiis quæ inclitæ recordationis domino genitori nostro, et nobis per longa tempora fecit*, portent ces lettres.

En 1363, Miles de Noyers, comte de Joigny, également en reconnaissance des services qu'il lui avait rendus, ainsi qu'à ses prédécesseurs, lui accorda une distinction, qui était le complément de la faveur royale, celle de porter les armes des anciens comtes de Joigny, dont la famille était éteinte en la personne de Jeanne, fille unique de Jean II, dernier comte de Joigny, morte sans enfants le 2 septembre 1336, veuve de Charles de Valois, comte d'Alençon, frère de Philippe VI, roi de France. Ces armes étaient de gueules à l'aigle d'argent au bec et aux pieds d'or.

La date de la mort d'Étienne Porcher est restée inconnue. Tout porte à croire cependant qu'il ne vivait plus en 1385, présomption qui peut se déduire de ce fait qu'un de ses gendres, Jean Laubigeois, exerçait seul à cette époque la charge de maître des garnisons de vin du roi, qu'il avait partagée jusque-là avec son beau-père.

Étienne Porcher eut quatre enfants, de la descendance desquels il n'y a lieu de s'occuper, à l'exception cependant d'un seul dont la prospérité se perpétua à Joigny. Il s'appelait Jean, devint conseiller au Parlement de Paris en 1399, et épousa Jeanne de Chanteprime, fille de Pierre de Chanteprime, aussi conseiller au Parlement. Il eut trois filles, dont l'une, Marguerite, épousa Hugues Foucault, élu, autrement dit juge à l'élection de joigny. Hugues Boucault n'eut qu'un fils nommé Jean, prénom de son grand-père maternel. Il vécut à Paris jusqu'en 1471, date à laquelle il vint s'établir à Joigny. De son mariage avec Nicole Langlois il eut trois filles qui toutes se marièrent à Joigny, et dont les descendants, aussi jaloux des droits que leur donnait la noblesse concédée à leur aïeul que de celui de choisir, comme nous le verrons plus loin, des administrateurs pour l'hospice que créa dans cette ville Etienne Porcher, et de présenter le chapelain d'une chapelle qu'il fonda en l'église Saint-Thibault, eurent toujours à cœur de tenir des livres de famille pouvant faire foi de leurs droits à l'occasion. Afin de rendre plus incontestables encore leurs privilèges, les descendants d'Etienne Porcher firent imprimer en 1650, à Paris, un livre aujourd'hui assez rare, portant le titre de *Descente généalogique d'Estienne Porcher, bourgeois de*

Joigny, où l'on voit la filiation de toutes les familles ayant Etienne Porcher pour auteur commun. Ce travail, tout incomplet qu'il fût, car qui peut se défendre de commettre des erreurs en pareille matière, avait considérablement perdu de sa valeur dès le milieu du XVIIIe siècle. Un de ses descendants, Etienne Piochard, sieur de la Brûlerie, ancien mestre de camp de cavalerie, après avoir servi comme mousquetaire du roi, conçut le projet, vers l'an 1756, de le refondre, en le continuant jusqu'à cette époque. Son manuscrit inédit fait actuellement partie de la bibliothèque de Joigny.

On ne saurait s'étonner du nombre toujours croissant de ceux ayant le droit de revendiquer les privilèges découlant de leur qualité de descendants d'Etienne Porcher si l'ont veut bien considérer que le comté de Joigny dépendait du gouvernement de Champagne, et que dans cette province, en vertu des coutumes qui la régissaient, notamment de celles de Troyes, de Châlons, de Chaumont et de Vitry, la noblesse se transmettait aussi par les femmes; ce qui s'appelait la noblesse utérine. La coutume de Troyes allait même plus loin en reconnaissant que le noble ne dérogeait pas en exerçant un métier, même le plus infime. Le fisc cependant tendit toujours à diminuer les privilèges que conférait en Champagne la noblesse acquise de cette manière. La Cour des aides les restreignit par ses arrêts qui s'accordaient tous à déclarer qu'ils n'avaient pas lieu pour les droits du roi.

Etienne Porcher passa la plus grande partie de son existence à Paris, mais lorsque l'âge le força à quitter la charge qu'il exerçait à la cour, il vint habiter son pays natal, à la grande satisfaction de ses compatriotes, fiers de posséder parmi eux un homme que les honneurs et la fortune avaient comblés de leurs dons. Sa fortune était grande, en effet, si l'on en croit la tradition. Il en fit un noble emploi et en réserva une partie à des fondations inspirées par sa piété et son amour pour les pauvres. Lorsqu'il demeurait à Paris, il fonda en l'église Saint-Jean-en-Grève, qui était probablement la paroisse sur laquelle il habitait, une chapelle en l'honneur de la Trinité, de la Vierge, de saint Jean-Baptiste et de saint Jean évangéliste. Il la dota d'une rente de 40 livres parisis, équivalant à 2,000 fr. de notre monnaie actuelle. Cette fondation fut confirmée par lettres du roi Charles V de mars 1376. A Joigny, il fonda sur la paroisse Saint-André un hospice pour les femmes pauvres de passage, auquel fut donné dans la suite le nom de Hôtel-Dieu Notre-Dame, ou des Porcher. Les administrateurs de cet établissement devaient, ainsi que nous l'avons déjà dit, être choisis à perpétuité parmi les descendants du fondateur. Il était

encore très florissant en 1722, ainsi que l'atteste Davier dans ses mémoires sur le comté de Joigny.

Enfin on lui doit la fondation en l'église Saint-Thibault d'une chapelle en l'honneur de la Trinité et de la Vierge, dont le vocable fut modifié dans la suite en celui de Notre-Dame de la Conception, vulgairement des Porcher, qu'il dota d'une rente de 50 livres tournois. Il appert des lettres d'amortissement qu'il obtint du roi Charles V en avril 1369, que les obligations du chapelain consistaient en la célébration par lui-même, ou un autre prêtre, d'une messe tous les jours de l'année. Il devait en outre prêter son assistance au curé de l'église Saint-Thibault les jours de fête annuelles (1). Le revenu de cette chapelle fut augmenté depuis par Pierre Perrotté qui, par son testament du 31 mars 1691, fit donation de 103 livres de rente (2). Une bulle du pape Grégoire XI, datée d'Avignon de mai 1379, confirma cette fondation en reconnaissant au fondateur et à ses descendants le droit de présentation du chapelain, qui devait aussi descendre d'Etienne Porcher. La même année, Adhémar Robert, archevêque de Sens, consacra l'autel de la chapelle (3).

Les fondations de chapelles étaient fréquentes à cette époque; c'est ainsi qu'un prêtre du nom de Guillaume Gonthier, official de l'église de Besançon, fonda vers 1440 une chapelle dans l'Hôpital-lez-Pont de Joigny. Les héritiers, entre autres Pierre Matignon, époux de Marie Langlois, fille de Bertin Langlois et de Guillemette Gonthier, frère du fondateur, présentèrent un chapelain en 1451 et 1456. C'est à cette époque que cette chapelle fut transférée en l'église Saint-Thibault, et prit le nom de chapelle des Matignon, qui lui resta; ce qui fit croire par la suite qu'il en était le fondateur. D'autres présentations eurent lieu en 1573, 1588 et 1603. En 1647, plusieurs descendants du fondateur présentèrent le sieur Blanchard. A sa mort, ce petit bénéfice, qui ne rapportait que 29 livres, fut réuni, sans doute à cause de l'insuffisance de son revenu, à la chapelle Notre-Dame de la Conception ou des Porcher, dont le revenu était alors de 150 livres, charges déduites (4).

A l'époque de la fondation de la chapelle Notre-Dame de la

(1) Voir aux pièces justificatives un Vidimus de ces lettres du 15 février 1610

(2) Davier, *Mémoire sur le comté de Joigny, ses mouvances et juridictions.*

(3) Arch. de l'Yonne, Pouillé du diocèse de Sens de 1695, dit Pouillé d'Ametté.

(4) Pouillé du diocèse de Sens de 1695.

Conception, c'est-à-dire en 1368, l'église Saint-Thibault présentait l'aspect d'un édifice religieux de peu d'importance. Primitivement simple chapelle hors des murs de la ville fondée au xe siècle, et près de l'une de ses portes, dite porte Poisson, elle avait été successivement agrandie depuis qu'elle avait été érigée en paroisse. Cette création avait eu lieu après qu'elle eut été comprise dans la nouvelle enceinte élevée au XIIIe siècle, dont les vestiges subsistent encore. Etienne Porcher fit construire sa chapelle près de l'église et y attenant dans la partie de l'édifice regardant le midi, où existait un terrain de faible étendue servant de cimetière paroissial. A la fin du XVe siècle, comme la plupart des églises construites aux XIIe et XIIIe siècles, celle de Saint-Thibault tombait presque en ruines. Mais à cette époque une nouvelle architecture qui visait à ressusciter les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome, à laquelle on donna le nom de Renaissance, commençait à se substituer à l'art ogival qui avait brillé d'un si vif éclat pendant les siècles précédents. La nouvelle église fut construite dans le nouveau style. Commencée en 1490, elle était achevée une année avant le grand incendie qui eut lieu le 8 juillet 1530, qui fut un désastre immense, car la ville entière, sauf le quartier Saint-André, fut détruite. Les flammes, enveloppant l'église Saint-Thibault, pénétrèrent à l'intérieur, détruisant les orgues sans endommager cependant les grandes voûtes; les cloches furent fondues, et la solidité du clocher en fut gravement compromise. La chapelle Notre-Dame de la Conception ne fut pas épargnée. Mais si l'église put être restaurée tant bien que mal, et ce travail ne dura pas moins de vingt-quatre ans, il n'en fut pas de même de l'humble chapelle, dont les possesseurs avaient été complètement ruinés par les sacrifices qu'ils avaient été obligés de faire pour la reconstruction de leurs maisons, elle ne fut pas relevée, on la transféra dans l'église Saint-Thibault. « Après la ruine de cette chapelle, porte le Pouillé de 1695, le service en fut transféré en l'église Saint-Thibault, et s'y faisait dès l'an 1588 et auparavant ». La chapelle subsista à l'état de ruines et ne disparut entièrement qu'après l'échange fait en 1771 avec la ville du cimetière paroissial contre un terrain près de la porte du bois, qui est le cimetière actuel.

La chapelle intérieure était située dans le collatéral droit de l'église, près de la porte latérale du cœur. A l'époque de ce transfèrement, la statue en pierre datant du XVe siècle représentant Etienne Porcher à genoux et tête nue fut placée à côté et près d'un pilier de l'église (1). La suppression des deux chapelles des

(1) Davier. Mémoires.

Porcher et des Matignon ne fut définitivement accomplie que par ordonnance de Mgr de Boulogne, évêque de Troyes, de Châlons et d'Auxerre, en date du 13 novembre 1809, aux termes de laquelle l'autel dit des Porcher fut transféré dans l'enceinte des fonts baptismaux et mis sous le vocable de saint Jean-Baptiste, et celui dit des Matignon sous le vocable de saint Vincent, diacre et martyr. Quant à l'unique domaine, dont se composait, avec quelques rentes de minime importance, ce petit bénéfice, il consistait en 8 arpents et 5 carreaux de terre, en 9 pièces, au finage de Branches. Il fut vendu le 10 mars 1791 comme bien national moyennant la somme de 2,450 livres (1).

Avant de donner la liste bien incomplète des bénéficiaires de la chapelle Notre-Dame de la Conception, il importe, croyons-nous, de relater brièvement comment il était procédé pour le choix du nouveau chapelain qui devait être présenté à l'archevêque de Sens, afin d'en obtenir les lettres de provisions nécessaires. Les promoteurs de cette élection n'étaient autres que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu Notre-Dame fondé par Etienne Porcher comme nous l'avons dit ci-dessus, et élus eux-mêmes parmi ses descendants. Dans les six mois de la vacance du bénéfice advenue par décès ou démission, ces administrateurs faisaient annoncer au prône des trois églises paroissiales de Joigny qu'il serait procédé à tels jour et heure déterminés à l'élection de celui qui devait le remplacer, et pour rafraîchir la mémoire de ceux qui auraient pu l'avoir oublié, faisaient sonner à deux reprises la cloche de Saint-Thibault peu de temps avant la réunion. Tous les électeurs étant assemblés devant l'autel de la chapelle, un notaire appelé dressait procès-verbal de l'élection qui avait lieu à la simple majorité des voix. Les noms de tous ceux qui avaient pris part au vote y étaient portés. Deux seulement de ces procès-verbaux sont arrivés jusqu'à nous. L'un daté du 20 décembre 1647, l'autre du 17 septembre 1699. Mais le nombre des présentations s'est grandement accru dans l'intervalle. De 31 qu'il était dans le premier, il s'élève à 91 dans le second. Presque toutes les professions qui étaient alors exercées dans une petite ville de province s'y trouvent représentées : prêtres, magistrats, procureurs, avocats, médecins, chirurgiens, marchands de toutes sortes, boulangers, tanneurs, tonneliers, même jusqu'à un savetier s'y coudoient, unis la plupart par des liens de parenté, et fiers de jouir du même

(1) Arch. de l'Yonne. Registre 33 des adjudications de biens nationaux, p. 403.

droit qu'ils tiennent de leur auteur commun, dont onze ou douze générations les séparent.

Ce serait en vain que l'on rechercherait les noms des chapelains présentés, soit par le fondateur, soit pendant le cours du xve siècle par ses enfants et petits-enfants encore peu nombreux. Il n'en reste d'autres traces que deux mentions de lettres de provisions datées l'une de 1439, l'autre de 1451, portées au Pouillé de Sens de 1695, sans désignation des litulaires.

Le premier dont le nom est arrivé jusqu'à nous s'appelait *Imbert*, sa nomination eut lieu en 1508.

Il résigna en 1536, au profit de *Jean Perrotté*, prêtre, fils de Jean Perrotté, premier du nom, et de Philippette Foucault, arrière-petite-fille de Etienne Porcher. Jean Perroté mourut en 1579. La famille Perrotté comptait parmi les plus anciennes et les plus considérées de la ville. Elle s'éteignit en 1783, en la personne de Pierre-Zacharie Perrotté, sieur de Richebourg, capitaine des milices de Provins, qui n'eut de Catherine Beaujon, morte en 1735, qu'un fils mort jeune et quatre filles. Pendant trois siècles on voit ce nom figurer avec honneur dans les annales de la cité. Leur légitime influence les fit souvent admettre aux conseils de la ville Le nom de l'un d'eux, maître Zacharie Perrotté, figure sur une des cloches de l'église Saint-Jean avec la qualification de procureur-syndic, et s'y trouve associé à celui de Claude Lebeuf, échevin (1). Les uns firent partie de la magistrature « bailliagère », ou s'illustrèrent dans le barreau ; d'autres suivirent la carrière des armes, et deux quittèrent le service avec le grade de capitaine et la croix de Saint-Louis (2). Leurs alliances furent toujours honorables. De tout temps les membres de cette famille demeurèrent principalement sur la paroisse Saint-Thibault, ainsi qu'en font foi les registres paroissiaux de cette église, et particulièrement non loin de cette ruelle par laquelle on communique de la rue Martin à la rue Saint-Jacques, pour ce motif dite ruelle des Perrotté. Dans peu de temps cette ruelle cessera d'exister par suite de la construction de la nouvelle caisse d'épargne qui en occupera l'emplacement, et avec elle disparaîtra un souvenir du vieux Joigny.

(1) Quesvers et Stein, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, II, p. 344.

(2) Charles-Pierre Perrotté, sieur de la Feuillée et de Richebourg, chevalier de Saint-Louis en 1758 et capitaine de grenadiers en 1763, et Guillaume Pèrrotté, sieur de Beauvallon, capitaine en 1750 et chevalier de Saint-Louis en 1763.

Philippe Murot fut d'abord commisssaire ordinaire des guerres; étant entré dans les ordres, il fut pourvu de la chapelle des Porcher en 1603, mais fut privé ensuite de sa chapellenie par l'archevêque pour cause de non résidence (1). Il était fils de Claude Murot, grenetier au grenier à sel de Joigny (2), et de Philippe Puisoye, et avait un frère nommé Claude, deuxième du nom, dont les descendants ajoutèrent à leur nom celui de Jafford, et s'allièrent aux de la Chasse et Thienot d'Auxerre, aux de Lenferna de de Gurgy et aux Gentil de Toucy.

Jean Béjard, fils de Nicolas Béjard, bourgeois de Joigny, et de Jeanne Puisoye, curé de Saint-André, puis de Saint-Thibault, fut pourvu de la chapelle en 1617. Il mourut en 1636.

Charles de Ris, prêtre du diocèse de Meaux, nommé chapelain par lettres de provisions données par Antoine de Bellegarde, archevêque de Sens, datées de Noslon du 17 août 1637 (3).

Pierre Perrotté baptisé à Saint-Thibault le 29 mars 1616, fils de Zacharie Perrotté, avocat, et de Geneviève Gauthier. Après avoir demeuré à Paris et être devenu ensuite secrétaire de M. Leblanc, intendant de la généralité de Rouen, il entra dans les ordres et fut pourvu de la chapelle.

Jacques Blanchard, clerc tonsuré du diocèse de Sens. Sur la présentation de 31 descendants du fondateur, réunis le 20 décembre 1647, il fut élu pour successeur de Pierre Perrotté, qui avait démissionné le 15 novembre précédent (4).

Nicolas Perrotté, deuxième du nom, fils de Nicolas Perrotté, sieur de Richebourg (5), et de Marie Thulou, lui succéda. Il avait été baptisé à Saint-Thibault le 29 novembre 1669. Il fut nommé après le décès de Jacques Blanchard sur la présentation de 91 descendants d'Etienne Porcher assemblés en l'église Saint-Thibault devant l'autel de la Conception, le 17 septembre 1699. La chapelle des Matignon fut alors réunie à celle des Porcher.

Edme Thibault, nommé chapelain à une date qui nous est inconnue, démissionna le 13 septembre 1772.

Anne-Nicolas-Charles Saulnier de Beauregard (6), né le 20 août 1764, fils de Charles-Edme Saulnier, sieur de Moulins et de

(1) Généalogie continuée d'Etienne Porcher.

(2) On désignait sous ce terme les juges de la juridiction du grenier à sel, où étaient portés les différends naissant à propos de la vente du sel.

(3) Voir ces lettres aux pièces justificatives.

(4) Arch. de l'Yonne, G. 200, liasse.

(5) Richebourg, hameau de la commune de Senan près Joigny.

(6) Beauregard, hameau de la commune de Joigny.

Flandre (1), avocat au Parlement, élu en l'élection de Joigny, procureur fiscal du comté, et de Marie-Marthe Bazin de Bercenai. Présenté par les patrons de la chapelle le 13 septembre 1772, il recevait ses lettres de provision le 16 du même mois et était installé trois jours après. Il venait d'avoir huit ans et avait été tonsuré l'année précédente à l'âge le plus jeune, admis par l'Eglise pour recevoir le premier des ordres ecclésiastiques, sans lequel on ne pouvait prétendre à la jouissance d'un bénéfice simple comme une chapellenie dite pour ce motif bénéfice à tonsure. Ces bénéfices étaient généralement attribués à de jeunes enfants pour faire leurs études ecclésiastiques. Il entra alors au collège de Joigny, dont était principal Jean-Baptiste Saulnier son parent, homme de grand savoir, sous la direction duquel cet établissement atteignit un degré de prospérité qui n'a pas été dépassé depuis. A quatorze ans il avait fini sa rhétorique et était nommé chanoine de la métropole de Sens, bien qu'il ne fut encore que dans les ordres mineurs. Il quitta Sens à l'âge de dix-sept ans pour entrer au séminaire de Saint-Firmin à Paris. Il n'en sortit qu'en 1788, et fut reçu docteur en Sorbonne en 1789. Il commença ensuite son droit civil, suivant en même temps les savantes leçons de Fourcroy, de Jussieu et de Daubanton. En 1790, il fut nommé conseiller clerc au Parlement de Paris par le premier président d'Aligre. Il avait été ordonné prêtre le 11 avril 1789. Peu de temps avant les massacres de septembre il se rendit en Belgique, et ensuite à Londres. Il se rendit aux trappistes de Lulworth en juin 1795 et y prononça ses vœux le 15 juin 1796. En 1810 il en fut nommé abbé. Jusqu'à la Restauration il resta dans cette maison. Tracassé alors par le gouvernement anglais, et voyant le calme dont jouissait la France, il y revint ramenant avec lui 57 religieux anglais. Ce retour s'effectua le 20 juillet 1817. Il acheta alors d'anciens bâtiments, restes d'une abbaye célèbre avant la Révolution sous le nom d'abbaye de la Melleray, située non loin de Nantes, et gouverna cette maison jusqu'à sa mort qui arriva le 5 janvier 1839.

Telle fut l'existence du dernier titulaire de la chapelle des Porcher; existence bien mouvementée, dont nous n'avons tracé que les principales phases d'après une notice biographique que deux de ses amis lui ont consacrée (2).

(1) Flandre, hameau dépendant de la commune de Villeneuve-sur-Yonne.

(2) Vie du R. P. D. Antoine-Anne-Nicolas-Charles Saulnier de Beauregard, abbé de la Trappe de Melleray, rédigée par deux de ses amis. Paris, Pihan de la Forest, 1840.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Lettres d'amortissement des biens de la chapelle de la Conception données par Charles V roy de France au mois d'avril 1369, le sixième de son règne (1).

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront Hugues Aubriot, garde de la Prévosté de Paris salut : scavoir faisons que nous l'an mil ccclxix, le mardy, premier jour de janvier visme une lettre du Roy nostre sire, scellée du grand scel de cire verte, en lacs de soie, desquelles la teneur s'en suit :

Carolus Dei gratia Francorum rex, ad perpetuam rei memoriam, Regis excelsi per quam reges regnant, et principes temporaliter dominantur ante omnia reverendus honor, prœdecessorum que nostrorum facta magnifica, civitas magnifesta (sic) fideliter omnes provocant ut quanto rex ipse regum omni potens ad altiorem populi sui gradum pia miseratione nos provexit, quanto que maioria de ipsius manu bona suscepimus, et bona largiflua gratiarum tanto ad ea que in oculis suæ maiestatis accepta redduntur, et que divini nominis landem et gloriam ejusdem que cultus augmentatur, ac animarum salutem et remedium respicimus que etiam temporale stabilimus, et etiam nunc preparant nobis regnum vacare solertius, et magnificientius agere debeamus et per gratie recognitionis effectum illius nobis bona multiplicemus, qui effluenter tribuit, ac per pietatis studia et opera caritatis misericordiam Domino.. consequamur invéniamus gratiam in tempore opportuno, cum si quidem pro ut accepimus dilectus noster serviens armorum *Stephanus Porcherii, nostrorum garnisionum vinorum magister*, unam in ecclesia parrochiali sancti Theobaldi de Joigniaco capellaniam perpetuam ad honorem et magnificentiam sempiterne Trinitatis, gloriosissimæ que Virginis Mariæ matris Dei, ac totius curiæ civium supernorum, in qua stabilietur capellanus perpetuus, et sacerdos, ibidem tenebitur residentiam facere personnaliter per se ipsum, et missam in ipsa, cum horis canonialibus quotidie per se vel per alium dicere, et etiam celebrare, una cum vigiliis mortuorum. Tenebitur etiam dictus capellanus juvare curatum dictæ ecelesiæ ad faciendum divinum servitium in festis annualibus in ecclesia prélibata curatum in quam vel illos qui dictum servitium celebrabunt fundare et eam de quinquagenta libratis terræ Turonensis ad assietam patriæ annui et perpetui redditus pro augmentatione cultus divini, et pro ipsius suorum que predecessorum sucessorum et benefactorum animarum remedio et salute dotare preponat et intendat nostro in admortisatione hujus modi redditus beneplacito implorato pariter et assensu. Notum fieri volumus tam presentibus quam futuris quod nos, premissis consi-

(1) Cette pièce est extraite de papiers de famille.

deratis, perpensis, et attentis præfati *Stephani* laudabile propositum hac parte approbantes, et quantum cum Deo possumus commendantes eidem et nostra auctoritate regia, certa scientia ac regiæ potestatis plenitudine, et de speciali gratià concedimus per presentes, ut de bonis sibi a Deo, vel in posterum occurendis, ipse per se aut ejus heredes vel executores ad suæ libitum volontatis dictam cappellaniam modo predicto fundare valeant, et eam dotare absque tamen feodo et justicia de dictis quadragenta libratis terre Turronensium annui, et perpetui redditus ad assietam supra dictam statuentes, et volentes ut capellani in dicta capellania rite et canonice de cetero instituendi dictas quinquagenta libratas terre Turronensis redditus predicti prout fuerint eis assignatæ teneant et perpetuo successive possideant pacifice et quiete tanquam rem ecclesiasticam admortisatam et bona divinis obsequiis deputata, absque eo quod eas, aut aliquid de eis vendere vel alienam, seu extra manus suas ponere aut nobis vel successoribus nostris regibus Franciæ aliquam propter financiam solvere teneantur, aut ad id cogi possint, nunc vel alias qualiter cumque que sit futurum quam si quidem licentiam cuiuscumque sit valoris prefato Stephano suorum servitiorum intuitu, et ut de divinis in eadem capellania de cœtera celebrandis efficiamus perpetuo participes, quià etiam semel nobis propter hoc financiam per cameram nostrorum Parisiis computorum moderandam solvere tenebitur remittimus, et donamus auctoritate et gratia supra dictis etiam si maior esse deberet moderatione supra dicta donis aut gratiis per predecessores nostros, et nos alias sibi factis. Et quod in presentibus munimine exprimantur quod que per ordinationes regias dona priora in posterioribus debeant expresse déclarari, ac ordinationibus aliis, vel mandatis contrariis nonobstantibus quibuscumque. Quod ut perpetue stabilitatis robur obtineat, presentes litteras sigilli nostri munimine jussimus roborari, nostro in aliis et alieno in omnibus jure salvo.

Actum in domo nostra sancti Pauli Parisiis, mense aprilis, anno domini Millesimo trecentesimo sexagesimo nono, regni nostri sexto. Ainsi signé per regem in suis requestis, vobis presente J. de Luz. Registratur in camera computorum Parisiis, cum aliis, cum similibus, et expedita ibi virtute aliarum litterarum Domini nostri Regis de mandato sine financia prout plenius in registro dicte cameræ. Johannes.

Et nous a cest présentes transcriptes avons mis le scel de la dicte prévosté de Paris, l'an et le jour susdicts, signé Benoit, et au reply : collation a été faicte, et scellée sur double queue de parchemin.

Collationné à son original et escript en parchemin sain et entier par nous notaires apostoliques et ecclesiastiques à Paris soubsignéz. Ce fait le dict original rendu avec ces présentes. Faict à Paris le quinzième de febvrier mil six cent dix.

Signé : GAILLET et ALIBERT.

Lettres de provision de la chapelle de Notre-Dame de la Conception en faveur de Charles de Ris, 17 août 1637 (1).

Octavius miseratione divinà, et sancti sedes apostolicæ, senonensis archiepiscopus Galliarium et Germaniæ Primas, dilecto magistro Carolo de Ris presbytero diocesis Melduensis salutem in Domino.

Curam, seu parochialem capellam seu capellaniam Beatæ Mariæ Virginis, de novo fundatam in ecclesia parrochiali sancti Theobaldi Joignacensis, diocesi nostra sitam, et desserviri solitam, cujus quidem vacatione occurenti, collatio, provisio institutio, et alia dispositio ad Nos, ratione nostra archiepiscopalis dignitatis, pleno jure spectare et pertinere ab antiquo dignoscuntur liberam nunc et vacantem per mortem seu obitum defuncti magistri Johannis Bejard, dum viveret presbyteri illius ultimi et immediati possessoris pacifice tibi presenti capaci, et idoneo, auctoritate nostra archiepiscopali quà fungimus, contulimus, donavimus, conferimus, ac de eadem providimns cum suis juribus, fructibus, et emolumentis universis per presentes.

Quo circa omnibus et singulis presbyteris, et notariis, aut actuariis publicis apostolicis et ecclesiasticis nobis subditis, vel in dicta nostra diocese commorantibus, mandamus, committimus quatenus magistrum Carolum de Ris, vel procuratorem tuum legitimum, nomine tuo, et pro te in possessionem corporalem, realem, et actualem prædictam capellam seu capellaniam illius que jurium et pertinentium omnium, et singulorum ponant, et inducant, seu ponat et inducat eorum unus primus de super requisitus solemnitatibus in similibus observandis, et observari solitis, et debitis observari ; jure que nostro, et quolibet alieno in omnibus semper salvo.

Datum Nolomi anno D^{i}... millesimo sexcentesimo trigesimo septimo, die decima augusti.

Presentibus Baptister Beau et Petro Bru Noloni commorantibus testibus.

Signé : Octave de Bellegarde
de mendato ejusdem Domini illustrissimi
Brouilly.

Acte de présentation d'un chapelain (Jacques Blanchard) pour la chapelle Notre-Dame de la Conception dite des Porcher (2).

Pardevant les nottaires au comté de Joigny furent présents en leurs personnes :

M. Louis Pérille Esleu, Pierre Bachelier, Savinien Bouquot, Estienne Béjard, M. Claude Demas, M. Claude Jacquinet, M. Pierre Zacharie

(1) Archives de l'Yonne, G. 212.
(2) Archives de l'Yonne, G. 200, liasse.

Delamarre, M. Jacques Jacquinet, M. Jean Tulou, M. Savinien Delamarre, Hélie Roy, Estienne Ferrand, Jacques Cymard, Jehan Boussicat, Jehan Roy, Claude Roy, Jude Roy, M. Jehan Chomereau, Jehan Dussaussoy, Louis Chollet, Adrien Dussaussoy, Jehan Blanchard, Claude Hay, Jehan Lemeur, Nicolas Perrotté, Zacharie Blanchard, Remy Arnault, Jehan Merlin, M. Chaudot, Anthoine Delamarre, Nicolas Bourdois, bourgeois demeurant à Joigny, tous pattrons et presentateurs de la chapelle de la Conception Nostre-Dame dicte des Porchers fondée et desservie en l'église Saint Thibaut de Joigny, comme issus de deffunct Estienne Porcher fondateur d'icelle, et au moien, et comme conséquence de la démision d'icelle faicte par *Pierre Perrotté* présent titulaire possesseur d'icelle, le quinzième jour du mois de novembre dernier an mil six cent quarante sept, et en tant qu'a nous appartient le droict de présentation et nomination de la dicte chapelle, avons nommé, et présenté, nommons et présentons à Monseignéur l'archevesque de Sens, ou ses vicaires la personne de Me *Jacques Blanchard,* clerc tonsuré au diocèse de Sens, pour chapelain d'icelle, comme idoine et capable de la desservir et posséder, dont requis et a été aux dicts notaires à eux octroyé acte en cette forme, pour servir ce que de raison. Et ont tous les pattrons signé avec nous nottaires, ce jourd'huy vendredy, vingtième du mois de décembre mil six cent quarante sept.

(A la suite des signatures des présentateurs celles des deux notaires, Byot et Collesson).

Procès-verbal d'assemblée de MM. les patrons de la chapelle Notre-Dame de la Conception dicte des Porchers en faveur de Nicolas Perrotté, 17 septembre 1699 (1).

Aujourdhuy jeudy dix septiesme jour du mois de septembre, mil six cent quatre vingt dix neuf, à lheure de deux heures de relevée, par devant moy Gabriel Boullard notaire royal et apostolique estably et institué en la ville diocèse et duement immatriculé en l'officialité de Sens y demeurant, estant de présent en cette ville de Joigny, et en présence des témoins cy aprez nommez sur ce devant l'autel de la Conception, fondé en l'église paroissiale de Saint-Thibault dud. Joigny, par feu Messire Estienne Porcher, vivant écuyer, demeurant aud. Joigny, sont comparus en leurs personnes Messieurs les patrons descendant de la lignée et souche du dit sieur Porcher, convoquez par une publication faite à la requeste des sieurs administrateurs et directeurs de l'Hotel-Dieu de Notre-Dame dud. Joigny, fondé par ledit sieur Porcher aux prosnes du jour de dimanche dernier ez messe des trois églises paroissiales du d. Joigny, et encore ce jourdhuy par deux différentes fois, au son de la cloche de la d. église Saint-Thibault, ainsi qu'il a été présentemeat cer-

(1) Tiré de papiers de famille.

lifié par les d. sieurs patrons, à l'effet de procéder à la manière accoutumée à la nomination et présentation d'un chapelain de la dite chapelle vacante par le deceds de M. Jacques Blanchard prêtre vivant dernier titulaire et possesseur de la dite chapelle. Les noms et surnoms desquels sieurs patrons ensuivent.

Maître Edme Collesson, prestre curé de Saint-André, M. Jacques Dupuis, prestre, M. Pierre Badinier l'aîné, maître Claude Jacquinet, lieutenant, Nicolas Berger l'aîné, maître Zacharie Chollet, prestre curé de Soumaintrin, M. Louis Roncelin, président au grenier à sel et procureur du Roy en l'Election, Paul Pressurat, commis aux Aydes, Claude Rénier, prestre vicaire de Saint-Thibault, M. Jean Murot bailly, M. Edme Privé, prévost, M. Pierre Jacquinet, avocat et procureur fiscal, M. Claude Ferrand, curé de Saint-Cydroine, M. Claude Philippe Thibault, apotiquaire, M. Jean Salmon, procureur et notaire, M. Edme de Lenfernat, écuyer, M. Edme Murot Jaffort, M. Jean Chaudot le jeune, procureur, M. Estienne Piochard de la Bruslerie, lieutenant criminel, Edme Gratien sieur de Courcival, M. Francois Jacquinet, conseiller et procureur du Roy, M. Savinien de la Marre, avocat, M. Isidore Frossard, M. Claude Lebeuf, notaire et procureur, M. Pierre Murot, M. Philippe Thibault, docteur en médecine, M. Alexandre Bachelier, bourgeois, M. Jean Grassin, bourgeois, Fiacre Ferrand, marchand, Laurent Martin, couvreur, Estienne Ferrand, marchand, Claude Menissier, marchand, Edme Senaut, bourgeois, Jean Blanchard, tanneur, M. Louis Chollet, procureur, Elie Nau, marchand, Estienne Gouhier, chirurgien, Claude Murot, bourgeois, Edme Nau, huissier, M. Claude Thibault, procureur, Estienne Dupuis l'aîné, tonnelier, M. Louis Chollet, procureur, fils de Louis, M. Louis Thibault, prevost de Bussy, Claude Deblays, chirurgien, Edme Ferrand, bourgeois, Estienne Hay, bourgeois, Antoine Chasteau, marchand, Charles Vezinier, huissier, Claude Hardoin, bourgeois, Guy Berger, huissier, Edme de Varenne, marchand, Pierre Aubert, huissier, Nicolas Ferrand, huissier, Edme Lemaître, marchand, Nicolas Berger, marchand, Charles Durand, tisserand, Zacharie Blanchard, marchand, François Puisoye, marchand, Jean-Baptiste Nau, bourgeois, Pierre Perrinet, boucher, Claude Philippe Thibault, apotiquaire, Jacques Moyton, huissier, Edme Gauné, marchand, Claude Dussaussoy, marchand, Pierre Bouillon, boulanger, Edme Dupuis, tonnelier, Georges Duluc, savetier, M. Claude Giroust, clerc tonsuré, M. Louis Challet, avocat, Louis Boullard, médecin, M. Louis Davier, avocat, Francois Dupuis, marchand, M. Jean Salmon, avocat, Edme Legrand, marinier, Louis Marchand, marchand, Charles Dussaussoy, procureur, Nicolas Nau, bourgeois, M. Louis Blanchard, avocat, Nicolas Dupuis, marchand (qui a fait refus de signer), M. Réné de Modéron Esleu, Jean Piochard, marchand, Louis Brancher, sieur de Boisrond, Moyton, huissier, Claude Senault, marchand, Savinien Coquard, huissier, Louis Hardouin de Fondsecq, M Loup de Salmon, sous-diacre, M. Edme Bourdois, procureur,, Jean Brancher Esleu, M. Nicolas Nau, curé de Villecien, Jean Duluc, marchand, Pierre Perrotté, sieur de Richebourg, Edme Nau, marchand, maître Zacharie Perrotté, avocat en Parlement, demeurant à Paris, estant de présent en cette ville de Joigny.

Aprez laquelle nomination, ont esté par moy notaire sus d., en présence desd. sieurs patrons, et témoins, les voix et suffrages donnez, et inscrits dans une feuille séparée recueillis, colligez et supputez. Ensuite de quoy s'est trouvé M. Nicolas Perrotté, prestre demeurant à Joigny exceder en voix tous les autres nommez ; lequel tous les dits sieurs patrons ci-dessus nommez ont nommé et présenté à Monseigneur l'Illustrissime et reverendissime archeves quedudit Sens, Primat des Gaules et de Germanie collateur dud. bénéfice, suppliant sa grandeur de recevoir et admettre la dite nomination et présentation dudit maître Nicolas Perroté, et lui en faire délivrer les provisions requises et nécessaires.

Ce fait en l'église dudit Saint-Thibault les an et jour susdits. Présents : M. Claude Répart, prestre vicaire de l'église de Guerchy, de présent à Joigny, et maître Jean Lévesque, ci-devant receveur des Aydes de l'Election de Joigny, y demeurant, temoins.

Et ont les d. Menissier, Estienne Dupuis. Charles Durand, Estienne Puisoye, Pierre Perrenet, Edme Dupuis, Jean Duluc demeurant aud. Joigny ci-dessus nommez déclaré ne scavoir signer de ce requis et interpellés. Et a led. Nicolas Dupuis fait refus de signer ; quant aux autres sieurs patrons ci-dessus nommez ont signé avec led. Boullard notaire, et témoins ci-dessus sur la minute des présentes, laquelle a esté controllée au dit Joigny le dix huit du dit mois de septembre mil six cent quatre vingt dix nenf par Chollet, qui a reçu cinq sols.

Signé Boullard, notaire royal à Sens, ayant la minute du présent acte.

UN PLAN D'AUXERRE DE 1713

Par M. Ch. DEMAY.

Si l'on consulte les procès-verbaux des séances de la Société des sciences, on peut relever à l'année 1877 la mention d'un don fait à la bibliothèque de la ville par MM. Leblanc Duvernoy d'un plan d'Auxerre daté de 1713, ayant appartenu à leur oncle M. Leblanc d'Avau, ingénieur, auteur d'un ouvrage très estimé, intitulé : *Recherches historiques sur la ville d'Auxerre.*

Ce plan ne semble pas avoir attiré l'attention du public au moment où il fut donné, ni même des chercheurs, peut être à cause de la difficulté de déchiffrer la plupart des légendes, dont l'encre jaunie par le temps ressort à peine et exige le secours de la loupe. Il la méritait cependant. Un examen attentif m'en a révélé la valeur historique, et M. Emile Bouché, notre confrère, dont on a pu souvent admirer la pureté de trait dans des plans très étendus, et la perfection du dessin dans des reproductions de monuments qui ont enrichi notre Bulletin, a partagé mon opinion (1). Rempli d'un louable zèle, et comprenant combien il importait que ce plan déjà bien détérioré soit conservé pour nos descendants, il s'est mis bravement à l'ouvrage. Mais comme un calque n'eût donné, outre la difficulté d'exécution, qu'un maigre résultat, il a cru préférable de le reproduire en l'agrandissant, prenant des points de repère dans le quadrillage du papier, dont s'est servi l'auteur; moyen bien simple qui lui a permis d'atteindre à un grand degré d'exactitude.

L'auteur de ce plan a pris soin de se faire connaître. Dans une des légendes qui l'accompagnent, il dit se nommer Hugues Oudin,

(1) Voir notamment le plan du chœur de la cathédrale d'Auxerre, *Bulletin de la Société*, année 1898.

sieur de Massingi, un des cent gentilshommes de la maison du roi. Ce nom, je ne l'ai relevé, ni dans le dictionnaire de la noblesse de la Chesnaye des Bois, ni dans celui plus récent de Saint-Allais. Cependant il n'était pas étranger au pays, car il ajoute qu'il a dressé ce plan en quatre mois, pour se délasser de diverses recherches qu'il a faites sur la ville et la géographie du diocèse d'Auxerre. On conviendra que ce genre de délassement n'est pas à la portée de tout le monde et qu'il lui a fallu dépenser une somme de travail considérable pour, en si peu de temps, sans le secours de procédés géométriques, et uniquement en relevant le nombre de ses pas, mettre à fin une pareille œuvre; d'autant plus que le résultat qu'il a obtenu est loin d'être médiocre et qu'il tient compte des moindres particularités. Enfin ce qui ajoute au mérite de l'auteur c'est qu'il ne s'est pas borné à la ville, mais qu'il y a compris une partie du finage.

Le cadre de ce plan était trop vaste pour qu'il fut possible de le reproduire en entier. On en a extrait la ville seulement. Il aurait en effet excédé les dimensions requises pour entrer dans le Bulletin, et induit la Société dans une dépense trop considérable.

A l'époque où ce plan fut dressé, la physionomie de la ville était restée à peu près la même que l'avaient faite les siècles passés. Sa ceinture de remparts munis de tours nombreuses et ses fossés étaient intacts : ses monuments, ses places, ses rues, ses vieilles maisons n'avaient subi aucune transformation, non plus que le caractère de ses habitants, ayant perdu avec la suppression de leurs libertés municipales toute initiative, tout esprit de progrès pour rendre plus sain et plus agréable le lieu où s'écoulait leur existence. Il n'en fut pas de même après la mort du grand roi; leurs franchises ne leur furent pas rendues, il est vrai, mais un esprit nouveau auquel ne fut pas étranger le mouvement philosophique qui caractérisa le XVIIIe siècle fit place à la torpeur sous laquelle ils avaient vécu, et sous son impulsion s'opérèrent de grands changements, comme en fait foi un autre plan que possède la bibliothèque, daté de 1750. De là le grand intérêt que présente le plan de 1713, dont nous allons faire ressortir les particularités les plus saillantes.

On est d'abord étonné de voir, couvrant chacun un espace assez considérable, trois enclos désignés sous le nom d'académies de jeux; l'un, faubourg Saint-Amatre; un autre, rue du Château-Gaillard, et le troisième rue du Grand-Querre. Les établissements qui se cachaient sous ce titre hypocrite étaient connus antérieurement sous celui de Brelans. « Ces lieux, que l'on appelle fort improprement académie, dit de La Marre dans son *Traité de la*

Police, mais beaucoup mieux du nom de Brelans, tout homme doit les éviter ». On y jouait aux cartes, aux dés, et autres jeux de hasard. Ces établissements étaient formellement interdits par l'autorité. « Voulons, porte l'ordonnance de 1666, que les ordonnances de police pour chasser ceux chez lesquels on prend et consomme le tabac, qui tiennent académie, brelans, jeux de hazard, et autres jeux défendus soient exécutées ». Cette injonction ne faisait que reproduire les ordonnances de Charles VI de 1419, et de Henri III de 1586; peine perdue, comme on le voit, puisque à Auxerre trois de ces établissements existaient au vu et au su de la police qui, impuissante, était obligée de les tolérer. Cependant un arrêt du Parlement rendu en forme de règlement, le 1er janvier 1717, et un autre du 21 mars 1732 édictèrent des peines tellement sévères, astreignant même le propriétaire de la maison, dont le locataire donnait à jouer, qu'ils durent disparaître aussitôt, car ils n'apparaissent plus sur le plan de 1750.

Sur la place de la Fanerie, aujourd'hui place Charles-Lepère, on voit figurer des piliers disposés en rang sur deux parties, au nord et à l'est. Les premiers étaient en fer, les seconds en bois. Ils supportaient les maisons contiguës et formaient deux galeries assez vastes pour que la circulation y fut facile. Il est fait mention de leur existence dès l'année 1451, quand on éleva la maison de ville sur l'emplacement de celle actuelle, à propos de l'opposition que firent à cette construction les propriétaires des maisons aux piliers, sous lesquelles les bourgeois s'étaient bien des fois assemblés pour traiter des affaires municipales (1). Plus tard, ces galeries servirent de lieu de réunion aux habitants, s'enquérant les uns les autres des nouvelles du jour. Maintes fois aussi des séditieux vinrent y donner le mot d'ordre pour provoquer des émotions populaires. Au XVIIIe siècle, les enfants y prenaient leurs bruyants ébats, au grand déplaisir des marchands et habitants du quartier. En 1758, les piliers du nord furent démolis, et dix ans après ceux situés à l'est (1). Sur la place des Fontaines, autour de l'angle formé par cette place et la rue des Belles-Filles, aujourd'hui dite Paul Bert, un rang de piliers se trouve aussi indiqué Ils furent détruits en 1756 pour donner plus de dégagement à la place.

Transportons-nous maintenant à l'extrêmité de la ville. Au pied de la tour Maubrun, ou de la Tournelle, dont les fondations ont été retrouvées en construisant la culée du pont de ce dernier nom,

(1) Chardon, *Histoire d'Auxerre*, t. I, p. 265.
(1) Id., *Ibid.*, t. II, p. 490 et 525.

était disposé un bateau supportant des planches, sur lesquelles on passait pour aller et venir, dit l'auteur du plan, de la ville à la campagne. Ce moyen assez ingénieux évitait aux habitants du quartier Saint-Loup de remonter jusqu'à la porte de Paris, ou Saint-Siméon, pour se rendre soit au moulin Judas, soit à la Maladière. Dans les temps de troubles ce passage était supprimé.

Hors ces académies de jeux, où l'habitant honnête et jaloux de sa réputation se gardait bien de mettre les pieds, quelles distractions le bourgeois d'Auxerre, étouffant dans la ceinture de ses remparts, pouvait-il s'offrir ? Ce n'était pas celle de la promenade, car de promenades, il n'y en avait pas encore, elles ne furent plantées que bien plus tard sur les glacis des fortifications. Le sol, d'autre part excellent pour la culture de la vigne, était d'un prix trop élevé pour y construire des villas, avec leurs dépendances coûteuses. Les seules distractions possibles, et elles en valaient bien d'autres, c'était dans la famille qu'il les trouvait, alors que presque tous les membres qui la composaient vivaient souvent réunis sous le même toit, y exerçant des emplois transmis de père en fils.

Mais que signifie ce canon mis en batterie sur le rempart, entre la porte du Temple et celle d'Egleny ? Il rappelle un fait historiques de minime importance, mais qui mérite cependant quelques lignes d'explicalion. Le 3 mars 1667 se présentait devant Messieurs de la Ville, un officier porteur d'un ordre du roi réclamant la remise de toute l'artillerie que possédait la ville, la paix profonde dont on jouissait la rendant inutile. Il fallait s'exécuter ; on livra deux pièces seulement, les autres furent cachées. Mais de nouvelles recherches faites en 1683 les firent découvrir, sauf une : une belle couleuvrine en bronze, longue de 10 pieds, pesant 2.649 livres. Elle avait été enfouie sur la plate forme du rempart, entre la porte du Temple et celle d'Egleny. Elle y resta jusqu'à l'année 1782 époque où elle fut retirée du sol, la ville venant de vendre le terrain qu'elle occupait à un sieur Leblanc. Ce dernier y fit bâtir une belle maison qui servit de loge aux Francs-maçons. Cette maison appartient aujourd'hui à M. Leclerc de Fourolles. Longtemps même après que cette pièce eut été extraite du sol, ce lieu s'appela le Canon, désignation qui rappelle le souvenir de la pièce d'artillerie que l'auteur du plan fait figurer en cet endroit.

Poussant l'exactitude jusqu'à la minutie, le sieur Oudin s'étend en particularités curieuses, que dédaigne souvent l'historien, comme indigne d'attirer son attention. C'est ainsi qu'il relève l'emplacement de tous les puits publics, et ils étaient nombreux à une époque où la ville était réduite aux eaux de la fontaine

Sainte-Geneviève ; celle de Vallan ayant cessé d'y couler depuis plus de 50 ans. On remarque qu'il y en avait un dans la rue d'Egleny ; il devait être d'une grande profondeur, en raison de sa situation élevée.

En face de ce puits était une petite chapelle, dite de Saint-Michel, comprise autrefois dans un hospice destiné à héberger les pélerins se rendant au Mont-St-Michel. L'hospice avait disparu depuis longtemps, et la petite chapelle, rebatie en 1612 dépendait d'une maison appartenant alors à un sieur Chacherey de Montmercy. Tous les ans un religieux de Notre-Dame-là-d'hors venait y dire la messe, le jour de la fête du Saint. Un autre édifice religieux qu'il signale, dont les historiens d'Auxerre n'ont jamais donné l'emplacement exact est l'église Saint-Jean-le-Rond. Il n'en restait plus que le chevet, le corps de l'église ayant été démoli au xve siècle, pour édifier le transept nord de la cathédrale. C'est à peine si elle était assez grande pour contenir le chapitre, quand il venait à y officier le jour de la fête de Saint-Jean-Baptiste. Cette église primitivement ronde avait servi de baptistère pendant les premiers siècles de l'église d'Auxerre.

Nombre de maisons appartenant à des personnes notables sont indiquées, avec le nom de leur propriétaire, telle : la maison Lebeuf, rue Notre-Dame, aujourd'hui rue Fourier, ou naquit Jean Lebeuf, chanoine, sous-chantre de la cathédrale, membre de l'académie des Inscriptions et belles lettres, un des pères de l'histoire critique moderne. Fourier naquit dans la maison contiguë. Il me semble regrettable qu'à l'époque où disparut la dénomination de Notre-Dame usitée depuis le xvie siècle, on lui ait donné celui de Fourier, dont la célébrité est loin d'égaler celle de Lebeuf. Cette désignation eût été d'autant plus rationnelle, que la maison canoniale qu'habita Lebeuf n'était qu'à quelques mètres plus loin, place Saint-Etienne, n° 10.

La belle maison portant sur la rue de Paris le n° 67 est désignée comme la demeure de M. Chopin. Ce pouvait être Claude Chopin, commissaire aux saisies réelles, dont le fils Melchior fut reçu au bailliage d'Auxerre en 1792.

La maison du maire perpétuel, M. Baudesson, dans la rue Française, autrefois rue des Nobles, car il y en avait deux de ce nom ne pouvait manquer d'être signalée. Elle est aujourd'hui la propriété des Dames de la Providence.

L'hôtel de la Caisse d'épargne rue Paul Bert, ci-devant rue des Belles-Filles, était la demeure de M. Lemuet. Les Lemuet, seigneurs de Bellombre et d'Escolives, occupaient des emplois consi-

dérables. L'un d'eux, Etienne Lemuet, 1er échevin en 1708, fut élu le 8 juillet 1709 aux Etats de Bourgogne. (1)

Une famille qui jouissait de tout le prestige qui était alors attaché aux charges de magistrature, était la famille Chapotin. L'auteur du plan signale quatre maisons sous ce nom : deux dans la rue Neuve, une troisième dans la rue de la Monnaie, actuellement rue Paul Bert, existant encore, reconnaissable à son genre de construction en briques et pierres, portant le n° 28 ; une quatrième enfin rue Valentin, n° 27. Dans les premières années du XVIIIe siècle, quatre personnes appartenant à des branches différentes de cette famille ont dû y faire leur demeure, savoir : Nicolas Chapotin, reçu conseiller au bailliage en 1690, mort doyen de la Compagnie le 30 janvier 1735 ; Nicolas Chapotin, sieur de Rouvray, reçu conseiller en 1703, mort le 13 janvier 1731, et inhumé dans l'église Saint-Mamert. Il pouvait être le propriétaire de la maison de la rue de la Monnaie ; Jean-Jacques Chapotin, fils de Nicolas 1er du nom, reçu conseiller en 1717, décédé le 23 juin 1731, et inhumé en l'église Saint-Pierre-en-Vallée. Sa demeure pouvait être la maison de la rue Valentin. Enfin Nicolas Chapotin de Rouvray, conseiller au bailliage en 1690, élu échevin en 1727, et député aux Etats de Bourgogne avec M. Baudesson, maire perpétuel le 10 avril 1730 (1).

A l'angle de la rue du Temple et de la rue Neuve, une maison est qualifiée de maison Mulot. Je n'ai trouvé aucun renseignement sur la famille de ce nom.

Il est une notabilité d'un autre genre que le sieur Oudin n'a pas cru devoir oublier ; un personnage redouté : le bourreau qui jouissait seul avec l'évêque du droit de substituer à son nom celui du lieu où il remplissait sa charge ; singulier privilège qui n'avait rien de flatteur pour le premier pasteur du diocèse. Le logis de M. d'Auxerre, car le terme de maison eut été trop relevé, est indiqué au fond d'une impasse s'ouvrant sur la rue du Grand-Caire. Le temps, grand destructeur des institutions et des choses, n'a accompli qu'imparfaitement son œuvre. L'office de bourreau a été supprimé, mais la maison, ou du moins l'emplacement sur

(1) Chardon. — *Histoire d'Auxerre,* tome II.

(1) *Liste des officiers et Conseillers du bailliage d'Auxerre,* manuscrit de la bibliothèque de la ville, imprimé dans l'*Annuaire de l'Yonne,* année 1891, avec une préface de M. Molard, archiviste de l'Yonne.

L'auteur de ce manuscrit serait d'après M. Molard un sieur Coullault de Berry du Marteau, conseiller au bailliage à partir de 1736, et Garde scel de la Compagnie en 1777.

lequel elle s'élevait n'a pas éprouvé de changement. Elle est actuellement la demeure de notre honorable secrétaire M. Drot, qui heureusement exempt de tous préjugés vit tranquille dans son petit ermitage, sans crainte de voir apparaitre dans ses rêves les spectres sanglants des criminels que ses prédécesseurs dans ce logis ont expédié dans l'autre monde.

Le nombre des impasses et ruelles actuellement en partie supprimées n'est pas sans attirer l'attention. On remarque notamment que les églises Saint-Loup, Saint-Regnobert et Saint-Mamert étaient contournées par une ruelle pratiquée, sans doute pour faire aux édifices les réparations nécessaires. Ces ruelles ont disparu lorsque ces églises ont été supprimées. Celle autour de Saint-Loup est devenue l'impasse de ce nom.

Signalons en terminant la dernière carrière, ou perrière, étant encore en exploitation dans l'intérieur de la ville. Elle est qualifiée perrière de Saint-Mamert, puisqu'elle se trouvait sur la paroisse de ce nom Elle est indiquée en face la porte supérieure du grand cimetière.

Trois écus aux armes de la ville à différentes époques accompagnent le plan. Le premier d'azur a 12 têtes carnation, est celui que prit la Communauté des habitants en 1214 après la seconde charte de Pierre de Courtenay, accordant aux Auxerrois le droit d'élire douze citoyens ou jurés, pour gérer les affaires de la Communauté. Ces douze têtes figurent ces douze jurés. L'auteur a donc fait erreur en inscrivant la date de 1200, attendu que la première charte d'affranchissement de 1194 ne concédait pas ce privilège. Le second écu, au champ d'azur semé de 12 billettes d'or me semble apocryphe, il est douteux qu'il ait jamais existé. L'auteur, du reste n'indique pas son origine. Quant au troisième, il contient les armes actuelles, concédées comme il y est dit par le roi Charles V en 1370, après l'acquisition du comté d'Auxerre

La publication de ce plan sera, nous n'en doutons pas, très favorablement accueillie par nos confrères, et aussi par tous les Auxerrois qui s'intéressent à l'histoire de leur pays Mais il fallait le talent, dont M. Emile Bouché nous a souvent fourni les preuves, pour arriver, dans la reproduction qu'il en donne à un degré de perfection, d'autant plus difficile à atteindre que l'original est quelque peu détérioré, et couvert d'une patine qui rend plus ardue la lecture des légendes. La Société ne saurait lui être trop reconnaissante de son œuvre.

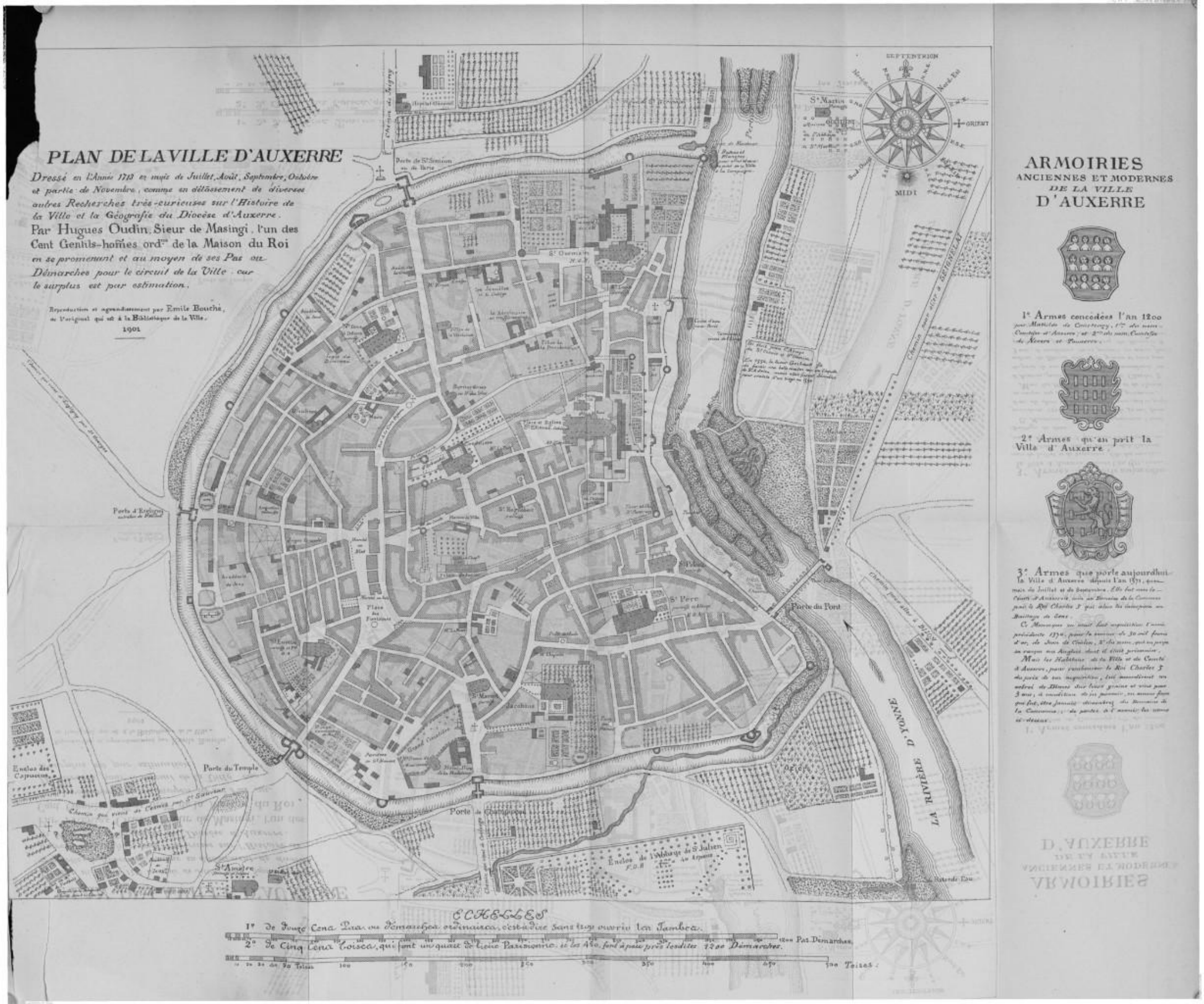

ARMOIRIES
ANCIENNES ET MODERNES DE LA VILLE D'AUXERRE

1° Armes concédées l'an 1200 par Mathilde de Courtenay, 1re du nom, Comtesse d'Auxerre, et 2e du nom, Comtesse de Nevers et Tonnerre.

2° Armes qu'en prit la Ville d'Auxerre.

3° Armes que porte aujourd'hui la Ville d'Auxerre depuis l'an 1371, quatre mois de Juillet et de Septembre. Elle fut mise le Comté d'Auxerre, mis au Domaine de la Couronne par le Roi Charles 5 qui alors les incorpora au Bailliage de Sens.

Ce Monarque en avait fait acquisition l'année précédente 1370, pour la somme de 30 mil francs d'or, de Jean de Châlon, 2e du nom, qui en prit sa rançon aux Anglais dont il était prisonnier.

Mais les Habitans de la Ville et du Comté d'Auxerre, pour rembourser le Roi Charles 5 du prix de son acquisition, lui accordèrent un octroi de Dîmes sur leurs grains et vins pour 3 ans; à condition de ne pouvoir, en aucun temps que fût, être jamais démembrés du Domaine de la Couronne; de porter à l'avenir les noms ci-dessus.

INVENTAIRE

DE LA

COLLECTION DE CHASTELLUX

Par M. Charles Porée.

INTRODUCTION

Durant de longues années, M. le comte de Chastellux a occupé de studieux loisirs à rechercher dans divers dépôts d'archives, publics et privés, des documents intéressant les anciennes régions qui ont formé le département de l'Yonne (1). Les copies de ces documents, qu'il a recueillies avec une patience et un labeur de Bénédictin, il les a généreusement offertes à la *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. Elles forment aujourd'hui la matière de 12 gros volumes in-4°, d'une écriture minuscule, et constituent une collection précieuse où les travailleurs pourront puiser avec profit. C'est pour faciliter leurs recherches, que ne peuvent guider quelques rapports sommaires (2), publiés au fur et à mesure des

(1) M. de Chastellux a fait de semblables recherches relativement à la Nièvre. Un inventaire des documents recueillis par lui a été publié par M. de Lespinasse dans le *Bulletin de la Société nivernaise*, sous les titres suivants : *Lettres de rémission concernant les paysans nivernais à la fin du XVe s.* (t. XVI, 1895, pp. 242-251) ; — *Chartes nivernaises du comte de Chastellux*, t. XVII, 1896-98, pp. 70-144, 314-391, 425-505).

(2) Voy. *Notice sur une collection de chartes et de pièces donnée à la Société par M. le comte H. de Chastellux*, par M. Max. Quantin (*Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne*, année 1884, pp. 429-452) — *Rapport sur une collection de copies d'arrêts criminels du Parlement et des Grands jours de Troyes faite par M. le comte de Chastellux* (1535-1614), par M. Max. Quantin (*Ibid.*, année 1889, pp. 595-607) ; — *Rapport sur les copies envoyées par M. le comte de Chastellux*, par M. Francis Molard (*Ibid.*, année 1892, pp. 483-492) ; — *Rapport sur une collection de copies*

envois successifs de M. de Chastellux, que le présent inventaire a été rédigé.

Il est difficile de donner en quelques mots une idée de la variété des renseignements que la collection de Chastellux peut fournir. Le « répertoire des archives de l'abbaye de Reigny », conservé aux Archives nationales (LL 988 B), que M. de Chastellux a transcrit en entier, comble heureusement sur un point particulier les lacunes de notre dépôt départemental. Les nombreuses lettres de rémission tirées des précieux registres du trésor des Chartes — et dont nos brèves analyses n'ont pu reproduire la saveur archaïque du style — jettent une vive lumière sur les mœurs des XIVe et XVe siècles et fourniront bien des faits nouveaux pour l'histoire troublée de la région de l'Yonne pendant la guerre de Cent ans. C'est une époque plus triste encore qu'éclairent les registres du criminel du Parlement de Paris : l'historien des guerres religieuses dans l'Yonne, M. Challe, y eût noté maints détails, ignorés de lui, sur les origines et l'extension des doctrines réformées dans nos pays. Aux archives de l'ancienne Chambre des comptes de Paris, M. de Chastellux a puisé de nombreux aveux et dénombrements, aussi précieux pour dresser la géographie féodale de la contrée que pour établir la condition de ses populations au moyen-âge. Bref, il est peu de localités ou d'anciennes grandes familles de la région de l'Yonne à l'histoire desquelles la collection de Chastellux n'apporte quelque contribution. Ajoutons que, plus encore peut-être que par ses recherches dans les dépôts publics des Archives et de la Bibliothèque nationales, M. de Chastellux a fait œuvre utile en mettant au jour les riches archives de sa propre maison et celles, jusqu'ici fermées et inac-

d'arrêts criminels du Parlement de Paris, offerte à la Société par M. le comte de Chastellux (1539-1545), par M. Francis Molard (*Ibid.*, année 1893, pp. 593-595) ; — *Rapport sur les nouveaux envois de M. de Chastellux,* par M. Francis Molard (*Ibid.*, année 1894, pp. 125-132) ; — *Papiers de Chastellux,* compte-rendu par M. Fr. Molard (*Ibid.*, année 1895, pp. 219-232) ; — *Rapport sur les nouveaux envois de copies tirées des Archives nationales par M. le comte de Chastellux,* par M. Francis Molard (*Ibid.*, année 1895, pp. 425-431). — Des copies de M. de Chastellux ont été tirés également les travaux suivants : *Etude sur l'origine et le développement du protestantisme dans le diocèse d'Auxerre* (1542-1549) par M. Molard. (*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne,* année 1894, pp. 111-124) ; — *Notes sur l'origine et le développement du protestantisme dans le Sénonais,* par M. Molard (*Bull. de la Société archéologique de Sens,* t. XVII, pp. 185-190.)

cessibles, des anciennes seigneuries de Bellombre (1), d'Epoisse (2) et de Faulin (3).

Ainsi le présent inventaire s'ajoutera aux instruments de travail dont disposent déjà, dans l'Yonne, ceux qui se livrent aux études d'histoire locale. A ce propos, il nous paraît utile de dresser de ces instruments une liste qui n'a pas encore été faite. L'*Inventaire des archives départementales de l'Yonne* (4), qui comprend aujourd'hui cinq volumes, ceux des archives communales d'Avallon et de Sens (5), sont pour ainsi dire le fil d'Ariane pour quiconque veut explorer, sans se perdre, les archives locales. Mais, comme on sait, la région qui forme aujourd'hui le département de l'Yonne, si variée au point de vue physique, offrait encore plus de diversité sous l'ancien régime au point de vue administratif. Elle se partageait entre la Champagne, l'Ile-de-France, la Bourgogne. le Nivernais et l'Orléanais ; les diocèses de Sens et d'Auxerre débordaient hors des limites du département actuel, mais par contre ceux de Langres et d'Autun empiètaient sur elles ; pareillement, aucune des anciennes circonscriptions administratives, financières ou judiciaires, ne coïncidait avec le département d'aujourd hui. Il en résulte que les sources de son histoire ne se trouvent pas toutes aux archives de l'Yonne et qu'elles abondent dans les dépôts des départements voisins. Les archives de la Côte-d'Or, en particulier, sont extrêmement riches en documents relatifs à la région de l'Yonne qui relevait de l'ancienne Bourgogne. Déjà, en 1875, M. Challe signalait l'intérêt, pour l'histoire de l'Auxerrois, du fonds de l'ancienne Chambre des comptes des ducs de Bourgo-

(1) Aujourd'hui aux mains de M. Baudenet d'Annoux.

(2) Aujourd'hui aux mains de M. le comte de Guitaut.

(3) Les archives de Faulin ont disparu. L'inventaire subsistant de ces archives, que M. de Chastellux a pu tirer de l'oubli, appartient aujourd'hui à la marquise de Mac-Mahon, née Vogüé.

(4) Les 5 volumes parus comprennent l'inventaire des séries A à H. Il reste encore à paraître 3 volumes, l'un consacré à divers établissements hospitaliers (série H suppl^{t}), l'autre aux archives révolutionnaires (séries L et Q), le dernier à des additions aux diverses séries et aux tables générales.

(5) *Inventaire analytique des archives d'Avallon antérieures à 1790*, rédigé par M. L. Prot (Avallon, Odobé, in-4°, 1882) ; — *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, (Ville de Sens)*, rédigé par M. Max. Quantin (Sens, Ph. Chapu, in-4°, 1870). — Aux archives communales d'Auxerre existe un inventaire manuscrit, en 4 volumes in-folio, rédigé au xviiie siècle.

gne (1); les volumes de l'inventaire de ce fonds, publiés depuis cette date, apportent une importante contribution, non seulement à l'histoire de l'Auxerrois, mais à celle de l'Avallonnais et du Tonnerrois (2). Par ce que M. de Chastellux a tiré des archives du Parlement de Paris, il est facile de présager ce que nous réservent celles, incomplétement inventoriées, du Parlement de Bourgogne, auquel ressortissait une notable partie du département actuel. Le fonds de l'abbaye de Molesme, qui avait de nombreuses possessions dans le Tonnerrois, nous fournira sans doute aussi bien des révélations intéressantes. A Orléans seront à consulter les archives du bailliage de Montargis, dont relevait la partie Sud occidentale du département, et celles de l'apanage d'Orléans, dont faisaient partie les châtellenies de Chéroy et de Pont-sur-Yonne. Pour les localités de l'Yonne qui dépendaient des élections de Vézelay, de Montereau, de Provins, de Joigny, de Saint-Florentin, de Sens et de Tonnerre, le chercheur devra explorer les dépôts départementaux de la Nièvre, de la Seine-et-Marne et de l'Aube (3). Le fonds de l'évêché de Langres, aux archives de la Haute-Marne, celui de l'évêché d'Autun, aux archives de Saône-et-Loire, apporteront maints renseignements sur les paroisses de ces diocèses aujourd'hui comprises dans les limites de l'Yonne. M. Quantin a montré ce qu'on pouvait tirer des archives, conservées à Lille, des anciens comtes de Flandre, alliés à ceux d'Auxerre par le

(1) *Les archives de la Chambre des comptes du duché de Bourgogne; leurs révélations sur l'histoire de l'Auxerrois*, par M. A. Challe (*Bull. de la Soc. des Sc. historiques de l'Yonne*, année 1875, pp. 467-479.)

(2) Nous avons relevé dans ce fonds les indications suivantes : limites de la Bourgogne du côté de l'Auxerrois (B 256, 259, 285) ; — ressort des châtellenies de Bourgogne (B 400) ; — domaine à Auxerre (B 491), Avallon (B 497—500), Châtel-Gérard (B 981—983), Mailly-le-Château et Mailly-la-Ville (B 1260), Montréal (B 1266), Noyers (B 1270—1277), Nuits-sous-Ravières (B 1278), Saint-Léger-Vauban (B 1316), Vermenton (B 1372) ; — comptes de l'Auxerrois (B 2566—2744), des châtellenies d'Avallon (B 2970—3018, 11603), Coulanges-sur-Yonne (B 4366 - 4370), Saint-Sauveur, Druyes et Châtel-Censoir (B 4626—4646), Montréal et Châtel-Gérard (B 5400—5478, 11605), Noyers (B. 5521—5560, 11477—11609), du comté de Tonnerre (6402—6404, 11480) ; — chartes d'affranchissement d'Annoux, Courgis, Irancy, Island, Montréal, Noyers, Nuits-sous-Ravières, Pasilly, Poilly-sur-Serein, Quarré-les-Tombes, Sarry, Soulangy, Vaupître, Vault-de-Lugny (B. 11472—11480) ; — recherche des feux du bailliage d'Auxois (B. 11512—11519) ; — documents relatifs aux abbayes de Pontigny (B 11649), Vézelay (B 11650), Saint-Michel de Tonnerre (B 11656) ; — documents sur Argenteuil, Lézinnes et Sambourg (B 468), etc.

mariage de Philippe avec Mahaut, fille de Pierre de Courtenay (1). Aux archives du Doubs, le fonds de la maison de Châlon-Orange, qui donna des comtes à Auxerre, abonde en détails intéressants sur l'Auxerrois et le Tonnerrois (2). Le futur historien de Chablis ne pourra écrire une histoire complète de cette ville sans consulter aux archives d'Indre-et-Loire les liasses G 436 et 437, dans le fonds du chapitre de Saint-Martin de Tours dont relevait la prévôté de Chablis (3). Notons enfin que, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, M. Ernest Petit a donné, en appendices, l'analyse des documents qui forment la base de son récit, et constitué ainsi, pour une période déterminée, une sorte d'inventaire très important des archives extra-locales intéressant l'Yonne.

Ce n'est point ici le lieu de relever les nombreux répertoires qui permettent les recherches à Paris dans les grands dépôts de la Bibliothèque et des Archives nationales (4). Disons seulement qu'à côté des inventaires ou catalogues imprimés, dont on trouvera l'énumération dans l'*Annuaire des Bibliothèques et des Archives*, les bibliothécaires et les archivistes ont à leur disposition des répertoires manuscrits et que jamais on ne s'adresse en vain à leur obligeance. Citons aussi deux ouvrages, qui se rapprochent par leur nature du présent inventaire et qui faciliteront aux érudits de l'Yonne les recherches dans ces deux dépôts : dans l'un, M. Ernest Petit a résumé l'essentiel des cent-vingt-neuf volumes de la collection de Bourgogne de la Bibliothèque nationale (5) ; dans l'autre, M. Guérin a publié un inventaire de documents « relatifs à l'histoire religieuse et civile de Sens » conservés

(1) *Catalogue des chartes des archives du département du Nord (série B) concernant le département de l'Yonne*, par M. Max. Quantin (*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, année 1882, pp. 169-179).

(2) En particulier les articles E 1221—1224, 1267, 1279.

(3) L'*État général par fonds des archives départementales* (Paris, Picard, in-4°, 1903) ne dispensera pas de recourir aux volumes des inventaires départementaux. Cet état, nécessairement très sommaire, n'indique presque aucune des sources que nous venons de signaler.

(4) Citons cependant les *Sources de l'histoire d'un département aux Archives nationales* par Charles Schmidt (extr. de la *Révolution française* mars 1902), où notre confrère et ami, qui fut aussi notre prédécesseur aux archives de l'Yonne, a pris de préférence comme exemple en beaucoup de cas le département de l'Yonne.

(5) *La collection de Bourgogne à la Bibliothèque nationale*, par Ernest Petit (Dijon, Darantière, 110 pp. in-8°, 1896).

aux Archives nationales (1). A Paris encore, les bibliothèques Mazarine, de l'Arsenal et de Sainte-Geneviève possèdent de nombreux manuscrits concernant divers personnages de la région de l'Yonne (2) ; on consultera donc avec fruit l'inventaire des manuscrits de ces bibliothèques, paru dans la collection du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*.

Si la rédaction des inventaires d'archives anciennes a surtout, de nos jours, un but historique, depuis longtemps on avait compris leur nécessité au point de vue pratique. La plupart des fonds d'archives ont été autrefois inventoriés, et les inventaires qui nous en sont parvenus ont d'autant plus de prix que les dépôts ont subi pendant la Révolution de graves pertes, quand ils n'ont pas été détruits tout entiers. C'est ce qui fait l'intérêt du *Cartulaire sénonais de Baltazar Taveau* (3) et de l'*Inventaire des titres de Nevers de l'abbé de Marolles* (4). Dans le premier, l'ancien greffier de la Chambre de ville de Sens a donné une analyse des documents qui composaient les archives de Sens à la fin du XVIe siècle et dont une notable partie a disparu. Dans le second, le célèbre abbé de Villeloin nous a laissé un inventaire des archives de la Chambre des comptes de Nevers, rédigé sans méthode, mais d'autant plus précieux que ces archives n'existent plus; on y trouve un grand nombre de renseignements sur la partie méridionale du département de l'Yonne qui faisait partie du Nivernais.

A côté de ces inventaires d'archives, il nous faut citer le *Catalogue des ouvrages de la section départementale* de la Bibliothèque d'Auxerre (5), celui de la collection de Bastard (6), conservée au

(1) *Inventaire de documents relatifs à l'histoire religieuse et civile de Sens*, par M. P. Guérin (*Bull. de la Soc. archéologique de Sens*, t. XIII, pp. 115-148).

(2) Citons, entre autres, à l'Arsenal des dossiers intéressants sur le chanoine d'Auxerre Clément, le *Journal de J. Chaumoret*, chanoine de Sens, etc. ; à Sainte-Geneviève, la correspondance de l'abbé Lebeuf avec son compatriote auxerrois Claude Prévost, etc.

(3) *Cartulaire sénonais de Balthazar Taveau*... publié sous les auspices de la Société archéologique de Sens par G. Julliot (Sens, Ch. Duchemin, 1884; 223 pp., in-4°).

(4) *Inventaire des titres de Nevers de l'abbé Marolles*... publié et annoté par le conte de Soultrait (Nevers, Paulin Fay, 1873; 1056 cc. in-4°).

(5) *Catalogue des ouvrages de la section départementale* [de la Bibliothèque d'Auxerre] par M. Max. Quantin (*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, année 1877, pp. 5-147).

(6) *Catalogue des ouvrages concernant le département de l'Yonne donnés par M. le comte de Bastard à la Bibliothèque d'Auxerre* (*ibid.*, année 1878, pp. 5-75).

même dépôt (1), le tome VI du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* où sont analysés les manuscrits des bibliothèques d'Auxerre, Avallon, Joigny, Sens et Tonnerre, les *Chartes, manuscrits autographes, documents historiques sur la Bourgogne faisant partie d'une collection particulière* (2) (celle de M. Ernest Petit), et, pour ceux qui s'occupent spécialement de l'histoire de la Révolution, l'essai bibliographique de M. Monceaux sur la Révolution dans l'Yonne (3) et la *Table générale des biens nationaux vendus dans l'Yonne*, dressée par M. Drot (4).

Les ouvrages que nous venons d'énumérer brièvement sont des guides pour faciliter l'exploration de tel ou tel dépôt ; il y en a, d'une autre sorte, destinés à mettre plus particulièrement en lumière telle ou telle partie d'un dépôt. Ce sont des recueils de documents. Dans l'état actuel de la science, aucune œuvre n'est plus utile. De même, en effet, que le géologue ou le chimiste doit se livrer à des observations ou a des expériences nombreuses avant de formuler une loi générale, de même l'historien n'a jamais trop de faits bien établis pour expliquer les causes, le caractère ou les conséquences d'un phénomène historique. Dans cette catégorie d'ouvrages nous rangerons le *Cartulaire général de l'Yonne* de M. Quantin (5) ; le *Recueil de monuments, chartes, titres et autres pièces inédites pour servir de preuves aux Mémoires concernant l'Histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son diocèse*, qui forme le tome IV de la réédition par Challe et Quantin du magistral

(1) Une *Table alphabétique des noms d'auteurs et de personnages, de lieux, de matières ou objets mentionnés dans les catalogues* [*précédents*] *rédigés par M. Quantin* a été dressée par F. Fauchereau (Auxerre, Gallot, s. d. ; 107-6 pp., in-8°).

(2) *Chartes, manuscrits autographes, documents historiques sur la Bourgogne faisant partie d'une collection particulière* [par M. Ernest Petit] (Dijon, Lamarche, 1886; 244 pp., in-8°).

(3) *La Révolution dans le département de l'Yonne (1788-1800), essai bibliographique* par M. Henri Monceaux (Paris, Lechevallier, 1890 ; 734 pp., in-8°). Extr. du *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*).

(4) *Table générale des biens nationaux vendus dans l'Yonne*, par E. Drot, publiée dans l'*Annuaire de l'Yonne*, année 1892, pp. 303-312; année 1893, pp. 234-256; année 1894, pp. 265-304 ; année 1895, pp. 44-80 ; année 1896, pp. 193-259.

(5) *Cartulaire général de l'Yonne, recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département*, publié.... sous la direction de M. Max. Quantin (Auxerre, Perriquet, 1854-1860 ; 2 vol. in-4°), suivi du *Recueil de pièces pour faire suite au Cartulaire de l'Yonne, XIIIe siècle* (Auxerre, Perriquet, 1873 ; gr. in-8°).

ouvrage de l'abbé Lebeuf; le recueil de documents où M. Drot a tiré le meilleur des registres de notaires conservés aux archives de l'Yonne (1); les *Cahiers des paroisses du bailliage d'Auxerre pour les États généraux de 1789*, de M. Demay (2); les *Procès-verbaux de l'administration municipale d'Auxerre pendant la Révolution*, du même (3); enfin les *Procès-verbaux de l'Administration départementale de l'Yonne de 1790 à 1800*, publication en cours dont cinq volumes ont paru (4).

Mentionnons en terminant la *Bibliothèque historique de l'Yonne*, de l'abbé Duru (5), la *Chronique de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif* éditée par M. Julliot (6), et signalons le parti qu'on peut tirer d'ouvrages tels que les *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens* (précédées du pouillé dudit diocèse), de M. Quesvers et Stein (7), résultat d'immenses recherches, indispensable pour l'histoire des anciennes familles du Sénonais et des régions voisines; l'*Histoire du diocèse de Langres* de l'abbé Roussel (8); les *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, édités par M. Longnon (9), pleins de renseignements intéressants sur la géographie féodale de la partie

(1) Eug. Drot. *Recueil de documents tirés des anciennes minutes de notaires déposées aux archives du département de l'Yonne* (XVe-XVIIIe siècles) (Paris, Picard, 1903; 629 pp., in-8°, 5 pl.) Extr. du *Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne*.

(2) Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, année 1884, pp. 65-400, et année 1885, pp. 5-150.

(3) Extrait du même Bulletin, année 1891, pp. 377-521; année 1892, pp. 291-454; année 1893, pp. 53-244.

(4) *Documents sur la Révolution française. Département de l'Yonne. Procès-verbaux de l'Administration départementale de 1790 à 1800* (Auxerre, Gallot, 1889-1903; 5 vol. in-8°).

(5) *Bibliothèque historique de l'Yonne ou collection de légendes, chroniques et documents divers pour servir à l'histoire des différentes contrées qui forment aujourd'hui ce département*, publiée... sous la direction de M. l'abbé Duru (Auxerre, Perriquet, 1850-1863; 2 vol. in-4°).

(6) *Chronique de l'abbaye de Saint-Pierre-le Vif par Geoffroy de Courlon*. Texte et traduction publiés par M. G. Julliot (Sens, Duchemin, 1876; in-8°).

(7) *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, publiées d'après les estampages d'Edmond Michel par Paul Quesvers et Henri Stein (Paris, A. Picard, 1897-1904; 4 vol. in-4°).

(8) Roussel (l'abbé), *Le Diocèse de Langres, histoire et statistique* (Langres, J. Dallet, 1873-1879; 4 vol. gr. in-8°).

(9) *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie* (1172-1361) publiés par Aug. Longnon : tome I, les fiefs. (Paris, Impr. nation., 1901; in-4°).

champenoise du département; la *Correspondance de l'abbé Lebeuf*, éditée par MM. Chérest et Quantin; les *Notes pour servir à l'histoire du clergé de l'Yonne pendant la Révolution* (1), publiées par M. l'abbé Bonneau et dont nous avons pu constater souvent l'exactitude.

On voit par cette rapide énumération, où à dessein nous n'avons pas compris les grandes collections d'un caractère général (Recueil des ordonnances, des Historiens de France, etc.), combien sont variées les sources manuscrites et imprimées de l'histoire du département de l'Yonne, mais combien aussi elles sont éparses. Rechercher parmi les premières et grouper une partie de ces *disjecta membra*, tel a été le but de M. de Chastellux. Il a ainsi bien mérité de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire locale; leur reconnaissance ira à lui et l'ambition viendra peut-être à l'un d'eux, sinon d'achever son œuvre, du moins de la poursuivre avec la même patience et le même labeur.

INVENTAIRE

XIIe siècle.

1. — Acte portant qu'à la prière de Girard et Guérin, ermites — *secreti ab hominibus vivere volentes et sine hominum lite et importunitate operi manuum insistere* — Anséric, chevalier, d'Avallon, et Guy de Noyers, leur ont donné une terre « *que est prope villam que dicitur Juga, que nominatur terra Sancti Petri* » (2), qu'Anséric tenait en fief de Eudes d'Avallon et Guy de Miles de Noyers.

La donation d'Anséric à frère Girard s'est faite à Avallon, « *nonas januarii, quinta feria* », du consentement de Marie et de Gibaud, femme et frère dudit Anséric, en présence de Pierre, chanoine, Lambert, archiprêtre, Hildrade, chanoine, Guillaume *de domo Dei que est apud Juga*, Bernard, serviteur des moines, avec l'approbation de Eudes dont la terre était tenue en fief, de sa femme Reine et de ses fils, Aduinus, Joscelinus et Nocherius.

(1) Extr. de la *Semaine religieuse de Sens;* tirage à part de 156 pp. in-8° (Sens, P. Duchemin, 1900).

(2) Cette terre est, dans un autre passage, ainsi délimitée : « *infra publicas stratas duarum viarum, quarum una venit ab Autissiodoro, altera vadit Verzeliacum* ».

La donation de Guy de Noyers à Guérin, compagnon de Girard, s'est faite au même lieu d'Avallon, *XV kalendas martii quarta feria*, du consentement de la femme de Guy, Icelina, avec l'approbation de Miles de Noyers, d'Anne, sa femme, et de Miles son fils.

L'année suivante, le duc de Bourgogne, Hugues, étant venu à Avallon, a confirmé les donations de Anséric et de Guy et a ordonné la confection du présent acte, *quarta kalendas februarii, feria tertia*, dont les témoins furent tous les nobles convoqués alors à la cour du duc et en particulier l'évêque de Langres, Robert, *Wido Guannaricensis*, *Joscelinus Forus*, *Petrus canonicus*, *Ranerius et Achardus*, *dapiferi* (1104-1105). — Arch. nation., LL 988 B.

❧. — Donation aux religieux de Fontemoy par Landry de Préhy (*de Praiaco*) de la terre d'Oudun (*que vocatur Uldunus*). La charte rapporte que, le 16 mars (1), Landry, sa femme Elisabeth, et leurs trois fils Hugues, Guy et Guillaume Grosbras se présentèrent aux religieux, portant chacun un morceau de pierre qu'ils déposèrent devant l'autel des religieux en signe de leur donation. La donation fut confirmée, à la Pentecôte, par Etienne, évêque d'Autun.

Parmi les témoins de la donation figurent Ebrard, prêtre de Montréal, Jean *de Espiriaco*, Garnier de Nitry (*de Neintriaco*). Parmi les témoins de la confirmation figurent Séguin, archidiacre, Hugues Poilfol, chanoine, Geoffroy *de Monteneniaco*, Arnoul, archiprêtre de Saulieu, Robert, prêtre *de Valle excorciato*, Ebrard, prêtre, etc. (1119). — Arch. nation., LL 988 B.

❧. — Charte de Hugues, archevêque de Sens, confirmant la donation par Etienne et Thibaut de Champlost (*de Canlosto*), à l'abbaye de Dilo, du lieu de Thory (*Thoriacus*). Les religieux devront servir à chacun des donateurs une rente viagère de six setiers de blé et de six setiers de méteil, mesure de Saint-Florentin ; inscrire leur obit au calendrier des chanoines (2); les ensevelir dans le cimetière de leur église, à moins qu'ils ne soient excommuniés ou interdits, et célébrer pour le repos de leur âme un service annuel. Ansel de Venizy, de qui est tenu le fief de Thory, approuve la donation (Brienon, mars 1143, v. st) (3). — Biblioth. nat., Coll. de Champagne, XIV.

(1) « *XVII Kalendas aprilis, dominica quinta quadragesime que intitulatur in Passione Domini, luna prima, indictione XII*ª, *epactis VII, anno ab Incarnatione Domini MCXVIII.* »

(2) « Obitus eorum in Kalendario canonicorum scribentur ».

(3) « Actum apud Brienonem anno ab incarnatione Domini MCXLIII, sacrationis nostre anno primo, mense martis ».

4. — Charte de Hugues, archevêque de Sens, confirmant la donation faite par Anselme Porceau à l'abbaye de Dilo de ce qu'il possède à Theil, à l'occasion de l'entrée de sa fille, Sanahalde, au couvent de Notre-Dame de Dilo. Acte passé en présence de l'archidiacre de Sens et de Simon, trésorier (Sens, 1145). — Biblioth. nation., Collect. de Champagne.

5. — Charte de Hugues, archevêque de Sens, confirmant la donation faite par Hermessende, veuve en première noces de Pierre de Vareilles, à l'occasion de l'entrée de sa fille au couvent de Notre-Dame de Dilo, ordre de Prémontré, à l'abbé de Dilo — *qui pater est supradictarum sororum* — de ce qu'elle tient en alleu à Girolles (*Geroliis*). La donation est faite avec l'approbation de Baudoin de Villemaur, second mari d'Hermessende, en présence de Manassès, archidiacre, Simon, cellerier, et Robert, chanoine de Sens (Sens, 1145). — Biblioth. nat., Collect. de Champagne.

6. — Charte d'Alain, évêque d'Auxerre, portant que Hugues de Châtel-Censoir (*de Castro Censurii*), chanoine d'Auxerre, a donné aux religieux de Reigny toute la terre qu'il possède au dit lieu de Reigny, moyennant un cens de 10 sous, et que plus tard, voulant partir à la croisade avec le roi Louis, il a vendu ce cens, mouvant de Narjod de Toucy, avec l'assentiment de ce dernier.

Parmi les témoins de l'accensement : Geoffroy, chapelain ; Arnaud, chanoine ; Hugues de La Porte, chevalier ; Arnoul, frère dudit Hugues ; Gauthier de Donzy. Parmi les témoins de la vente du cens : Tancrède, chanoine ; Guy, chapelain ; Raynaud, prévôt (1146, *epacta VI*). — Arch. nation., LL 988 B.

7. — Sentence arbitrale prononcée par A., abbé de Saint Pierre, G., chantre d'Auxerre, et R., curé de Saint-Pierre, commis par le pape pour statuer sur le différend élevé entre Oudard Belletoste et les religieux de Reigny, au sujet de la propriété d'une vigne. Des lettres de Gautier, archiprêtre d'Auxerre, établissent que la vigne en litige a été vendue régulièrement aux religieux (1148). — Arch. nation., LL 988 B.

8. — Charte de Hugues, évêque d'Auxerre, confirmant la donation faite par Autissiodore, veuve d'Ascelin, aux religieux de Reigny, du pré du Rouvre. Cette donation a été confirmée par ses fils, Herbert et Gaucher (1149). — Arch. nat., LL 988 B.

9. — Charte de Hugues, évêque d'Auxerre, portant que Geoffroy, seigneur d'Arcy, a donné aux religieux de Reigny la jouissance des pâturages de ses terres des bords de la Cure. Ses fils,

Geoffroy, Girard et Josselin, sa femme Agnès, ses filles Mabilia, Dameruns et Agnès, ont approuvé cette donation, à laquelle ont assisté comme témoins Guillaume, chapelain d'Arcy, Ansèric de Montréal, Baudoin le Gros, Hugues d'Athie, Arnoul de Vincelles, Itier, prévôt de Mailly-la-Château (vers 1150). — Arch. nation., LL 988 B.

10. — Charte d'Etienne, évêque d'Autun, portant qu'il apparaît d'un acte de son prédécesseur Etienne que Landry de Préhy a donné aux religieux de Fontemoy la terre d'Oudun.

Longtemps après (*post multum vero temporis*), une contestation s'étant élevée entre ledit Landry et l'abbé Etienne au sujet de l'étendue de la terre d'Oudun, Landry détermina ainsi les limites de ce qu'il abandonnait aux moines : « *a finibus Pontiniacensium monachorum per fines monachorum de Nantri usque ad terram Ascelini de Castro Censurii, et inde per fines terre Guidonis Baldrici et terre domini de Noeriis et terre Sancti Germani et nemoris quod Sagitta vocatur* ». Cette délimitation fut approuvée par Elisabeth, femme de Landry, ses fils Hugues, Artaud et Guillaume, Philippe fils de Landry, et Reine, sa fille, en présence de Bernard, abbé de Clairvaux, Guillaume, abbé de Fontenoy (*Fonteneti*), Guy, curé de Sacy (*Sancy*), etc. L'approbation de Guy, autre fils de Landry, fut donnée ès mains de Bernard, abbé de Clairvaux, et du moine Girard, son frère, à Dijon, en présence de la duchesse.

Plus tard, du temps de l'abbé Ascelin, Philippe de Préhy tenta de contester cette donation ; mais, sur l'attestation de son frère Guillaume Grosbras et le vu de la charte, il abandonna ses prétentions, en présence de : Herbert de Merry, Landry de Préhy, chevaliers ; André, maire de Lichères (*Leschériis*); Sebaud de Vermenton, Jean d'Accolay et Eudes de Sainte-Pallaye, chapelains. (vers 1150). — Arch. nation., LL 988 B.

11. — Charte de Henri, comte palatin de Troyes, enregistrant la donation faite à l'abbaye de Dilo, par Elic, dame de Villemaur, en souvenir de son mari Eudes, enseveli dans le cimetière de ladite abbaye, de son moulin de Chichery. La donation est approuvée par Hilduin, seigneur de Villemaur, Manassés, Clarembaut et Thibaut, ses frères, Alpais, sa sœur, Avalon, fils de ladite Alpais, auxquels les chanoines de Dilo ont respectivement donné 100, 40, 2 sous et 6 deniers (1154). — Biblioth. nation., Collect. de Champagne, XIV.

12. — Sentence arbitrale de Godefroy, évêque de Langres, et

Alain, évêque d'Auxerre, commis par le Pape pour statuer sur le différend d'entre Miles de Noyers et les religieux de Reigny. Miles de Noyers prétendait posséder au finage de la Grange de Fontemoy, propriété des religieux, *in terra que dicitur Sancti Petri*, le droit d'épaves et la justice que les moines de Reigny lui contestaient. Les arbitres déclarent que l'abbaye jouira de ces droits dans les limites de ses domaines ; même en dehors de ces limites, les gens à son service relèveront de sa seule justice, et les épaves qu'ils auront trouvées lui reviendront ; mais la justice du seigneur de Noyers s'étendra hors des domaines de l'abbaye sur tous ceux qui ne seront point hommes de l'abbaye. Les témoins de cette sentence sont : Lambert, abbé de Citeaux ; Guillaume, abbé de Michery (?) (*de Maceriis*) ; Rainaud, archidiacre d'Auxerre ; Landry, chanoine ; frère Angelier, moine de Citeaux ; frère Gilbert, moine de Clairvaux (1157). — Arch. nation., LL 988 B.

13. — Charte de Hugues, archevêque de Sens, approuvant la donation par Hilduin aux chanoines de Dilo, à l'occasion de l'entrée de ses deux filles au couvent de Notre-Dame de Dilo, de ses droits dans la forêt des Sièges (*in nemore Eschegiarum*). Acte passé en présence de Etienne, abbé de Saint-Rémi de Sens, et de Simon, trésorier (Sens, 1159). — Biblioth. nation., Collect. de Champagne.

14. — Charte de Henri, comte de Champagne, autorisant les religieux de Dilo à vendre les vins de leur récolte, sans payer de droits, dans leur cellier de Saint-Florentin. Témoins : Anseau de Trainel, Drogon de Provins, Pierre, son frère, Daimbert de Ternantes, et Artaud, chambrier (Troyes 1164). — Biblioth. nation., Collect. de Champagne.

15. — Charte de Guillaume, comte de Nevers, confirmant la donation à l'abbaye de Reigny, par Gibaud et Rainaud de Saint-Verain, de leur grange de Beauvoir, et une autre donation par son père à ladite abbaye des bois « de la vile de Paxellières » qui s'étendent jusqu'à « la tere Nostre Dame de Mostiers ». L'acte, approuvé par Guy, frère dudit Guillaume, est passé en présence d'Etienne, chantre d'Auxerre, Pierre, chapelain, et le comte Etienne de Pierre-Perthuis (1164). — Arch. nation., L 1000.

16. — Charte de Guillaume, comte de Nevers, confirmant l'accensement par Herbert de Merry (*de Merriaco*) aux religieux de Reigny, moyennant 5 sous, de la rivière qu'il avait en commun avec les religieux de Vézelay, depuis la fontaine du Rouvre jusqu'à sa maison de Bessy. Sont témoins de la confirmation : Etienne, chantre d'Auxerre ; Baudoin le Gros, etc. (vers 1165). — Arch. nation., LL 988 B.

17. — Charte de Hugues [de Toucy], archevêque de Sens, portant que Baudoin de Fontclose (*de Clauso fonte*), chevalier, a fait don à l'abbaye du Paraclet de diverses terres sises à la Pommeraye (*in territorio quod Pomerium vocamus*). La donation a été faite par les mains de Salon, vicomte de Sens, en présence de Payen (*Paganus*), frère du donateur, Manassès, archidiacre, Simon, trésorier, Odon, chanoine [de Sens], Rainaud, archidiacre de Provins (vers 1160) (1).— Biblioth. nation., Collect. de Champagne.

18. — Charte de Guillaume, archevêque de Sens, légat du Saint-Siège, confirmant la donation faite par Boson et Itier de Champlost à l'abbaye de Dilo de leur forêt de Perte. Les chanoines de Dilo devront payer à chacun des deux frères, une rente de 12 setiers de blé ; à la mort des donateurs, les chanoines inscriront leur obit sur le calendrier des chanoines et serviront leur redevance, réduite d'un tiers, aux héritiers des deux frères ; ceux-ci s'engagent à ne pas aliéner la forêt cédée, sinon à l'abbaye de Dilo, ou au seigneur dont ils relèvent. La donation, faite en présence de Eudes, doyen de Sens, Reric (?), archidiacre de Meaux, et Gauthier de Boï, chantre, est approuvée par Manassès et son frère Thibaud, seigneurs de Champlost (Brienon, mars 1169, *sacrationis nostre anno primo*). — Biblioth. nation., Collect de Champagne (2).

19. — Approbation par Guillaume, archevêque de Sens, de la donation d'une vigne, faite par Senescalda aux religieuses de Fossemore. Acte passé en présence de Chrétien, curé de Saint-Etienne de Sens, (*Christianus, presbyter sancti Stephani Senonensis*) (1170). — Biblioth. nation., Collect. de Champagne.

20. — Charte de Guillaume, évêque d'Auxerre, confirmant l'autorisation donnée par Gautier Barault aux religieux de Reigny de tirer des pierres de ses carrières d'Arcy. Sont témoins de l'acte : Benoît, curé de Mailly-la-Ville ; Geoffroy Archenfert, chevalier ; Itier, prévôt de Mailly-le-Château ; Amelin et Hugues de Lacour

(1) Les éléments de cette charte ne permettent pas de la dater avec précision. Hugues de Toucy a été archevêque de Sens de 1142 à 1168. Fenel ne dit rien de précis quant aux dates sur les dignitaires du Chapitre qui assistèrent à l'acte ci-dessus. Cependant, la mention de Manassès comme archidiacre de Sens, à la date de 1198 (Arch. de l'Yonne, G 700, f° 28.) nous fait penser qu'elle doit être reportée à la fin de l'épiscopat de Hugues de Toucy.

(2) Voy. *infra*, n° 25.

(*de Aula*), chanoines de Châtel-Censoir ; Arnaud, prieur de Lucy (1171). — Arch. nation., LL 988 B.

21. — Charte de Guillaume, archevêque de Sens, légat du Saint-Siège, confirmant la donation par Gilduin, vicomte de Joigny, à l'abbaye de Dilo, du terroir de Regny (*territorium Regniaci*), depuis longtemps contesté entre ladite abbaye et Emeline, mère de Gilduin (1175). — Biblioth. nation., Collect. de Champagne.

22. — Charte de Guillaume, évêque d'Auxerre, par laquelle, en considération de l'entrée au monastère de Crisenon des trois filles de feu Pierre de Gurgy, il abandonne audit monastère : 1° un cens de 20 sous et de 7 livres de cire à percevoir dans l'église de Monéteau (*reddendas in ecclesia de Monesterello*) où la présentation du chapelain reviendra aux religieuses de Crisenon ; 2° une rente de 50 sous sur le péage d'Auxerre ; 3° un muid annuel de froment destiné à la nourriture des trois sœurs, en sorte qu'à la mort de l'une la redevance sera réduite à 8 setiers, à la mort de la seconde à 4 setiers, pour s'éteindre complètement à la mort de la troisième ; 4° les vignes et les prés advenus à l'évêque par la mort de Guillaume, chapelain de Mailly ; 5° la moitié des menues dîmes de Lugny. Sont témoins de l'acte : Geoffroy, abbé de Saint-Laurent ; Bonamic, archiprêtre d'Auxerre ; maître Robert ; Guillaume, chanoine d'Auxerre (Crisenon, *in capitulo*, 1179). — Biblioth. nation., latin 9885. (Cart. de Crisenon, n° 56).

23. — Accord entre Girard, abbé de Vézelay, et Galo, abbé de Reigny, terminant les différends entre les deux abbayes au sujet des prés du Rouvre et du droit de pêche dans la Cure. Les moines de Reigny posséderont ce que ceux de Vézelay possédaient dans le val du Rouvre (*in valle Roboris*), depuis le faîte de la colline jusqu'au fleuve, et garderont le droit de pêche qu'ils tiennent de Herbert de Merry (*de Marreio*) ; mais ils devront payer chaque année aux religieux de Vézelay une redevance de 8 sous d'Auxerre. Sont témoins de l'accord : Bernard, abbé de Fontenoy ; Basile, abbé de Saint-Martin ; Guillaume, doyen, Etienne, sacristain, et Bernard, chanoine du Chapitre d'Auxerre (1180). — Arch. nation., LL 988 B.

24. — Charte de Mathilde, comtesse de Tonnerre et de Mailly, confirmant la donation de divers près à l'abbaye de Reigny, par Geoffroy, Guerric et Itier, fils de Baudouin le Gros. L'abbé de Reigny, Galo, s'est engagé à célébrer après leur mort une messe

quotidienne pour le repos de leur âme (1182). — Arch. nation., LL 988 B.

25. — Charte de Guy, archevêque de Sens, confirmant la donation par Etienne de Champlost, fils de Boson, à l'abbaye de Dilo, de 9 setiers de blé, qu'elle devait lui fournir annuellement à sa grange de Thory ; les religieux paient 20 livres de Provins pour ce rachat et reçoivent parmi leurs sœurs Marie, sœur dudit Etienne (Brienon, 1184). — Biblioth. nation., Collect. de Champagne (1).

26. — Charte de Guy, archevêque de Sens, confirmant la donation faite par Mathilde, veuve de Itier de Champlost, à l'abbaye de Dilo. En considération de l'honneur que lui ont fait les chanoines de Dilo, en recevant deux de ses filles parmi les religieuses de Fossemore (*considerans honorem sibi a canonicis de Dilo exibitum, qui duas filias ejus apud Fossam Moram in sanctimoniales receperunt*), Mathilde leur abandonne à perpétuité la redevance de 9 setiers de blé qu'elle percevait sur leur grange et leur accorde une rente d'un setier à percevoir sur son moulin d'Avrolles (*in molendino Ebrole*) (1184). — Biblioth. nation., Collect. de Champagne.

27. — Confirmation par Henri, comte de Champagne, de la donation, faite par son père aux religieux de l'abbaye de Dilo, de son cellier de Saint-Florentin où ils pourront « *in banno et extra bannum* » vendre le vin de leurs vignes sans payer de droits. (Saint-Florentin, 1187). — Biblioth. nation., Collect. de Champagne.

28. — Charte de Guillaume, comte de Joigny, qui, à la veille de partir pour la croisade, accorde à l'abbaye de Dilo divers privilèges : la maison des religieux, sise à Joigny, en dehors du château, à eux donnée par le père dudit Guillaume, continuera d'être exemptée de toute juridiction séculière ; les religieux pourront vendre ou acheter du vin et autres denrées, sans payer aucun droit, même en temps de ban ; le gardien de leur maison à Joigny jouira des mêmes privilèges qu'eux-mêmes ; ils auront sur les bois de Beauchesnoy (*Bellicasneti*) les droits qu'y possédaient les habitants de Bussy, avec, en outre, l'exemption des corvées et des coutumes auxquelles ceux-ci étaient astreints ; ils percevront sur le marché de Joigny un cens de 40 sous pour tenir lieu de

(1) Voy. *supra*, n° 18.

l'ancienne redevance de trois milliers de poissons destinés à leur nourriture pendant le carême ; ils auront le droit de pêcher, avec deux barques, pendant huit jours de l'année, sur toute rivière. Outre ces privilèges, confirmés par Guibert, frère de Guillaume, et Belle, sa sœur, il donne à l'abbaye, avec le consentement de sa mère Adélaïde, son clos de Joigny, dont ladite Adélaïde jouira durant sa vie, à charge de célébrer son anniversaire, et confirme la donation faite par sa mère auxdits religieux de 31 sous de cens annuel à percevoir, chaque année, le 26 décembre, à La Celle-Saint-Cyr (1190). — Biblioth. nation., Collect. de Champagne.

29. — Donation aux religieux de Reigny, par Guy de Noyers, frère de Clérembaud, lors de son départ pour la croisade, des pâturages qu'il possède à Joux, Lucy et Thory (*in finagiis de Jugis, de Luceio et de Thory*) (vers 1190). — Arch. nation., LL 988 B.

30. — Donation par Jocelin, d'Avallon, à son départ pour la croisade, aux religieuses de Crisenon, du cens qu'elles lui payaient pour le moulin d'Arcy. La donation est confirmée par Agnès et Jocelin, femme et fils du donateur, en présence de Bernard, trésorier et archiprêtre, Guerric et Robert, chanoines d'Avallon (vers 1190). — Biblioth. nation., Cartul. de Crisenon, n° 166.

31. — Charte de Pierre, comte de Nevers, confirmant la donation faite par Jocelin, d'Avallon, aux religieux de Reigny. La donation, en échange de laquelle Jocelin a reçu des moines 200 moutons, est approuvée par Amica, Agnès et Jocelin, mère, femme et fils du donateur, en présence de Girard, commandeur du Saulce d'Island (vers 1190). — Arch. nation., LL 988 B.

32. — Charte de G., comte de Joigny, par laquelle il donne aux Templiers du Saulce, près Auxerre, Ermengarde, ses deux fils Gilbert et André, leurs femmes, leurs enfants et leur postérité (1192). — Arch. nation., S 5235.

33. — Charte de Simon, évêque de Meaux, portant que R., chevalier, seigneur de Charny, a abandonné aux Templiers de Soisy la dîme qu'il percevait à Charny. Acte passé en présence de Chrétien (*Christianus*), commandeur de Soisy (entre 1177 et 1194, dates de l'épiscopat de Simon). — Arch. nation., Recueil de pièces originales.

34. — Confirmation par Gérard, seigneur d'Arcy, avec l'assentiment de sa femme Béatrice, de la donation faite aux religieux de Reigny par son père Geoffroy. En outre Gérard abandonne aux moines le droit qu'ils ont, en commun avec les religieuses de Cri-

senon, sur le moulin d'Arcy, et il renonce à l'usage qu'il prétendait indûment dans les bois de l'Essart et de Fontemoy. Témoins de l'acte : Josselin, d'Avallon ; Geoffroy, prieur de Bailly (*de Balliaco*) ; Geoffroy, prévôt de Précy (1194). — Arch. nation., LL 988 B.

35. — Charte de Thibaud, comte de Troyes, portant donation aux religieux de Dilo de droits d'usage dans la forêt d'Othe (1199). — Biblioth. nation., Coll. de Champagne.

36. — Donation par Narjod de Toucy et Agnès, sa femme, à l'abbaye de Reigny, des cens qu'ils possédaient « *intra fossata de Roure* » (s. d., XIIe s.). — Arch. nation., LL 988 B.

—

XIIIe siècle.

37. — Charte de Pierre, archevêque de Sens, portant accord entre les chanoines de Dilo et Pierre de Vareilles, chevalier (1203). — Biblioth. nation., Collect. de Champagne (1).

38. — Charte de Pierre, archevêque de Sens, portant qu'Agnès, veuve de Jocelin, d'Avallon, a donné aux religieux de Reigny, avec l'assentiment de son fils Rainaud et de sa fille Elisabeth, une rente de 50 sous, à percevoir le jour Saint-Rémy sur les cens d'Arcy (1204). — Arch. nation., LL 988 B.

39. — Accord entre les abbayes de Pontigny et de Reigny au sujet des pâturages ; les religieux de Reigny se plaignaient que les bergers de Pontigny menassent leurs troupeaux au-delà des limites, autrefois fixées par Hugues, évêque d'Auxerre, Henri, évêque de Troyes, et Renaud, abbé de Citeaux (1209).— Arch. nation., LL 988 B.

40. — Donation par Pierre de Vertilly, prévôt d'Amiens, aux Templiers du Saulce, de ses vignes d'Auxerre (mars 1209). — Arch. nation., S 5235.

41. — Charte de G., abbé de Vézelay, portant que Pierre l'Orfèvre, bourgeois de Vézelay, a confessé avoir reçu de Pierre, chanoine de Langres, 40 livres de Provins qui lui étaient dues par le Chapitre de Langres (févr. 1210). — Biblioth. nation., latin 13872, p. 97.

(1) *Cartul. gén. de l'Yonne*, II, p. 502.

42. — Charte d'Ascelin de Merry, portant don de diverses terres dans la vallée de Cure à l'abbaye de Reigny (juillet 1215). — Arch. nation., LL 988 B.

43. — Donation par Guillaume, comte de Joigny, à son fils émancipé Guillaume, de sa villa de Coulanges-la-Vineuse, avec ses appartenances « *tam in fortericia quam in plano* » (Troyes, août 1215). — Biblioth. nation., Collect. de Champagne, XVII.

44. — Confirmation, par Dreux de Mello, de la donation de la maison du Saulce et du domaine y afférent, faite par son père et sa mère aux Templiers (juillet 1216). — Arch. nation., S 5235.

45. — Déposition de Guy Gasteblé, chevalier, dans l'enquête ordonnée par Eudes, duc de Bourgogne, Gaucher de Châtillon, comte de Saint-Paul, et Robert de Courtenay, arbitres désignés pour terminer le différend survenu entre la comtesse de Champagne et le comte de Nevers. Il déclare que Geoffroy de Donzy, en donnant sa fille en mariage à Anseau de Traînel, lui abandonna Neuilly (*Nuilliacum*) et ce qu'il possédait au bourg de *Ucheis* (*Quod habebat in burgo de Ucheis, videlicet medietatem, quia nihil habebat in castello*). Anseau de son côté donna à Geoffroy 500 livres. Mais le mariage ne fut pas consommé. Plus tard, la fille de Geoffroy ayant épousé le comte Etienne, celui-ci reçut Saint-Aignan à l'occasion de son mariage. Anseau alla se plaindre au comte Henri qui se rendit auprès du roi Louis pour lui exposer l'injure qu'Anseau, son chevalier, avait reçue de son frère (1). C'est alors qu'en compensation Neuilly et la moitié du bourg d'*Ucheis* furent cédés définitivement à Anseau de Traînel, qui en jouit pendant 15 ans, avec sa femme Hermessende, jusqu'à ce qu'il échangeât ces terres avec le comte Henri, contre la moitié du péage des ponts et des portes de Provins (juillet 1217). — Biblioth. nation., Collect. de Champagne, XIV.

46. — Charte de Guillaume de Mello, seigneur de Saint-Bris (*de Sancto Prisco*), autorisant les religieux de Reigny à vendanger quand ils voudront les vignes qu'ils possèdent *in Vallibus* (Vaux ?)

(1) « Postea contigit quod comes Stephanus cepit eamdem dominam in uxorem et adduxit eam apud sanctum Anianum et fuit saisitus de Sancto Aniano pro uxore sua. Ansellus de Triangulo, hoc audito, conquestus comiti Henrico per quem fuerat matrimonium istud et qui debebat ei garantire quod inde factum fuerat. Comes autem Henricus statim ivit ad regem Ludovicum et ostendit ei quod tantam injuriam et tantum dedecus fecerat frater ejus domino Ansello militi suo. »

La charte est approuvée par Elisabeth, femme de Guillaume (Reigny, *in capitulo*, 1217). — Arch. nation., LL 988 B.

47. — Accord entre les Templiers du Saulce d'Island et Guillaume Rasteau, chevalier, au sujet d'un meix, indivis entre les parties, sis aux environs de Saint-Germain des-Champs (1219). — Biblioth. nation., Gaignières 658, f° 66.

48. — Charte de Guy, archiprêtre de Corbigny, curé d'Angely. Il donne aux religieux de Reigny le tiers de la moitié des dîmes de la paroisse d'Angely, qu'il a acquis de ses propres ; à sa mort l'entière moitié des dîmes reviendra aux religieux qui jouiront du portage pour le tiers de la moitié des dîmes — *et habebunt portagium pro tertia parte medietatis totius decime* — et pourront se servir, sans redevance, de la grange aux dîmes qu'il a fait construire à ses dépens. En retour, les moines de Reigny devront célébrer l'anniversaire du donateur et, une fois en possession de l'intégralité du legs, servir annuellement au chapitre de Montréal, au synode d'été, une rente de 10 sous dijonnais (1219). — Arch. nation., LL 988 B.

49. — Charte de Guillaume, évêque de Paris, enregistrant la donation aux Templiers du Saulce par Gautier de Joigny et sa femme Agnès, d'un pré sis devant ladite maison du Saulce, à Escolives, et d'un autre pré sur les bords de l'Yonne (*super littus Equone*) (juin 1221). — Arch. nation., S 5235.

50. — Donation par Guillaume de Mello, aux Templiers du Saulce, d'Elisabeth, fille d'Humbert Lecointe (janv. 1223). — Arch. nation., S 5235.

51. — Charte d'Henri, évêque d'Auxerre, portant qu'Adam d'Arcy, chevalier, avant d'épouser sa seconde femme, Pétronille, a donné aux religieux de Reigny une rente de 10 sous, à percevoir sur les cens d'Arcy, au jour Saint-Rémy (avril 1226). — Arch. nation., LL 988 B.

52. — Charte de Guy, évêque d'Autun, portant que Milon de Joux, chevalier, a abandonné aux religieux de Reigny, avec l'assentiment de sa femme Agnès, le droit de pâturage dans ses terres de Joux, moyennant 6 livres 10 sous, monnaie d'Auxerre (mai 1228). — Arch. nation., LL 988 B.

53. — Charte de Geoffroy, seigneur d'Arcy, portant que Hugues d'Athie, chevalier, est venu au chapitre de Reigny où, en sa présence, il a confessé avoir injustement molesté les religieux de

Reigny au sujet de leurs droits dans la forêt d'Hervaux (*Herviel*) qu'il prétendait lui appartenir exclusivement, à l'encontre d'une charte donnée au profit desdits religieux par Anséric de Montréal. Pour effacer ces injustices, Hugues d'Athie concède aux moines le droit de pâturage dans ses terres, depuis la Tour-du-Pré jusqu'à Origny, d'Origny à Sainte-Colombe et de Sainte-Colombe à Coutarnoux — *a villa que vocatur Praiz usque ad villam que dicitur Origny et inde usque ad Sanctum Columbam et a Sancta Columba usque ad Curiam Arnulphi et per totum nemus suum de Herviel* (févr. 1230). — Arch. nation., LL 988 B.

54. — Charte de Hugues, archidiacre d'Avallon, portant que Pons de Joux, écuyer, a donné à l'abbaye de Reigny des pâturages sis à Joux (1230). — Arch. nation. LL 988 bis.

55. — Transaction entre Guillaume, comte de Joigny et l'abbaye de Dilo. Guillaume abandonne aux religieux le droit de gruerie dans le bois de l'abbaye Saint-Julien d'Auxerre, dit Beau-Chesnoy (*Bellum casnetum*), où les habitants de Bussy-en-Othe et de Brion ont droit d'usage, et confirme la convention intervenue entre les religieux de Dilo et l'abbaye de Saint-Julien d'Auxerre au sujet de leurs droits d'usage dans ledit bois. D'après cette convention, les moines de Dilo peuvent prendre chaque semaine quatre chars de bois mort et, en cas d'insuffisance, en couper le complément ; ils ont aussi droit de pâturage dans le bois pour toutes leurs bêtes, sauf les chèvres ; en outre le comte leur accorde de prendre deux charretées par semaine sur sa part. Les religieux en échange abandonnent à Guillaume le Clos-le-Comte, sis à Joigny, mais ils conserveront les droits perçus au marché de Joigny sur les tanneurs et les boulangers (*talemetarii*) ; ils renoncent aussi à la rente de 15 livres que leur avait léguée Pierre, en son vivant comte de Joigny, frère dudit Guillaume (Saint-Julien-du-Sault, juin 1239) (1). — Biblioth. nation. Collect. de Champagne.

56. — Charte d'Anséric de Toucy, seigneur de Bazarnes (*Baserna*), par laquelle, pour le remède de son âme et l'avantage de la Terre Sainte, il abandonne aux Templiers du Saulce près Auxerre, le boisseau de blé qu'il perçoit annuellement à Noël sur chaque roue des moulins du Saulce et le *cerarium* qu'il y prélève à la même date (juin 1223). — Arch. nation., S 5235.

57. — Autorisation donnée par Guillaume, comte de Joigny, aux

(1) Voy. *supra*, nº 28.

religieux de la commanderie du Saulce, sise en sa châtellenie de Coulanges-la-Vineuse, de déplacer le chemin qui, passant devant la porte de ladite commanderie, conduit aux moulins du Saulce ; le chemin passera à une distance de sept toises de la chapelle de la commanderie, dont le comte Guillaume est le fondateur (1235). — Arch. nation., S 5235.

58. — Donation par Hugues Sous-l'Orme, chevalier, aux Templiers du Saulce, du cens qu'il percevait à Vallan, indivis entre lui et l'abbé de Saint-Germain d'Auxerre ; il en excepte 3 sous qu'il laisse à Guibert Chevrier, lequel devra en faire hommage auxdits Templiers dont il sera l'homme à perpétuité (*de quibus faciet* [*dictus Guibertus*] *homagium dictis fratribus milicie Templi, et de illis tribus solidis censualibus in perpetuum erit homo eorumdem fratrum*) (juillet 1236). — Arch. nation., S 5235.

59. — Charte de Jean, archiprêtre de Saint-Bris, portant que Jacques, corroyeur, et Isabelle, sa femme, se sont donnés, eux et leurs biens, pour le remède de leurs âmes, aux Templiers du Saulce ; les Templiers de leur côté laissent aux donateurs la jouissance de leurs biens, leur vie durant (févr. 1238).— Arch. nation., S 5235.

60. — Donation par Guillaume, comte de Joigny, aux Templiers du Saulce-sous-Escolives, d'une rente de 15 livres, à percevoir sur le péage de Joigny (juillet 1238). — Arch. nation., S 5235.

61. — Charte de Guy, comte de Nevers et de Forez, portant qu'à sa prière les moines de Reigny ont autorisé les habitants de Vermenton à construire un pont, près du bois de Vermenton, sur la rivière de Cure, qui appartient avec la justice à l'abbaye. Les produits de la justice à l'occasion de ce pont seront partagés par moitié entre le comte et les religieux ; mais les moines et leurs hommes seront exempts de toute amende pour tous délits commis sur ce pont, exception faite en cas de rapt, meurtre et vol. L'abbaye pourra établir ses « aisances » sur le pont, pourvu qu'elles ne nuisent point à sa solidité, et devra contribuer aux réparations. (Auxerre, septembre 1238). — Arch. nation., LL 988 B.

62. — Charte de Jean de Toucy, chevalier, exposant qu'à sa prière le roi de France lui a donné la garde du château de Vault-Guidon (*castrum Vallis Guidonis*), à condition de le lui restituer à toute réquisition. Jean de Toucy a cédé au Roi en garantie Saint-Fargeau et ses appartenances qu'il tient du Roi (décembre 1238). — Biblioth. nation., Duchesne, LIII.

63. — Acte par lequel Gaucher de Merry, chevalier, avant de partir pour la Terre Sainte, confirme les chartes suivantes, émanées de ses ancêtres, au profit des religieux de Reigny (juillet 1240) :

1° Charte d'Ascelin de Châtel-Censoir, donnée avec l'assentiment de sa femme Autissiodore et de son fils Hugues, portant don aux moines de Reigny des coutumes ou aisances dans ses terres situées au-delà du chemin qui va d'Avallon à Auxerre par Joux et Sacy — *consuetudines quasdam que vulgo aesentie dicuntur in terra mea tam plana quam nemorosa, que est ultra cheminium qui de Avalone per villam de Jous et per vallem autissiodorensem et per Saci tendit Autissiodorum* — et du droit du pâturage seulement dans les terres comprises entre le chemin susdit et la Cure ; dans ces dernières limites les moines n'auront ni le droit de chauffage dans les bois, ni celui de chasse, ni celui d'avoir des faucons, ni rien du produit de ses rûches ; les coutumes ou aisances concédées sont donc limitées aux lieux de Fontemoy, Pourly, Essert et Reigny, avec faculté cependant pour les troupeaux d'Oudun de paître au-delà du chemin préfixé (lue à Mailly, en présence de Guillaume, comte de Nevers, et de Guillaume, curé de Mailly).

2° Charte d'Ascelin portant accensement, moyennant 2 sous, à Notre-Dame de Fontemoy et à Julien, abbé dudit lieu, de la terre de Pourly (fait à Fontemoy, *super altare Sancte Marie*, en présence de Rainaud, curé de Châtel-Censoir).

3° Charte d'Ascelin portant donation à Etienne, abbé de Fontemoy, de toute sa terre du Val de Pourly, depuis la terre précédemment donnée aux religieux et située près de leur monastère jusqu'à la terre de Jobert Chapelle appelée « Dolefier ». (Acte passé en présence de Hugues, évêque d'Auxerre et de Guillaume, comte de Nevers).

4° Charte d'Ascelin portant donation aux religieux de Fontemoy — *ubicumque Deo servierint* — de la terre du Val de Pourly, telle qu'elle est limitée par la terre acquise par lesdits religieux d'Anseric de « Tarail » et par la terre de Jobert Chapelle. (Acte passé en présence de Hugues, évêque d'Auxerre et de Guillaume, comte de Nevers). — Arch. nation., LL 988 B.

64. — Charte de Robert, official de la cour d'Auxerre, confirmant la donation aux Templiers du Saulce par Agnès, veuve de Gautier de Joigny, de diverses terres sises en la censive d'Anseric, seigneur de Bazarnes (octobre 1240). — Arch. nation., S 5235.

65. — Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, se reconnaît

homme-lige de la comtesse de Nevers; ladite comtesse devra lui payer chaque année 60 livres, en échange de l'abandon que lui a fait ledit Henri de ses droits à Châtel-Censoir (mai 1241). — Arch. nation., J 256.

66. — Charte (en français) de Geoffroy, sire d'Arcy, portant qu'il a cédé aux religieux de Reigny, moyennant 96 livres tournois, le droit de tirer de ses carrières la pierre nécessaire à la construction de leur église, de la charroyer par voiture ou par bateau, et de mener paître leurs bestiaux dans toutes ses terres (mai 1241). — Arch. nation., LL 988 B.

67. — Charte de Jean de Tanlay, chevalier, seigneur de Joux. Il abandonne aux religieux de Reigny toutes les tierces de sa terre de Joux; il les autorise en outre à construire une villa, où pourront venir habiter même les hommes de sa terre, dans le territoire dit de Saint-Pierre, compris entre le chemin qui va de la léproserie de Granville à Joux et à la terre des moines de Vézelay, d'une part, et le chemin de Précy, d'autre; les religieux auront toute justice dans la terre de Saint-Pierre ainsi que dans celle de Fontemoy, comprise entre le domaine de Joux, le chemin de Précy et la terre des hoirs de Merry. En échange, les moines de Reigny abandonnent à Jean de Tanlay la moitié d'un moulin sis à Cersy et 200 livres dont ledit Jean leur était redevable (mai 1244; vidimus de 1351 par l'official d'Avallon). — Arch. nation., LL 988 B.

68. — Donation par Germaine Félix aux Templiers du Saulce, de tous ses biens (juin 1244). — Arch. nation., S 5235.

69. — Donation par Bernard Blanche, de Vaux, aux Templiers du Saulce, de sa personne et de ses biens, dont il jouira néanmoins sa vie durant (août 1246). — Arch. nation., S 5235.

70. — Donation par Etienne Beaufils et sa femme aux Templiers du Saulce de leurs personnes et de leurs biens (avril 1247). — Arch. nation., S 5235.

71. — Affranchissement par Héloïse, dame de Chaumont, et Pierre des Barres, chevalier, son fils, des habitants de Villemanoche, Pont-sur-Yonne, Gisy-les-Nobles, la Chapelle, Champigny, Chaumont-sur-Yonne, Villeneuve-la-Guyard, Villeblevin et Diant. Ils paieront, « *ratione dicte libertatis* », une redevance de 12 deniers tournois le lendemain de la Toussaint; le défaut de paiement entraînera une amende de 5 sols tournois. Acte passé à Chaumont devant Adam de Grezes (*de Gressis*), clerc juré de la cour ecclé-

siastique de Sens, délégué de l'official Pierre (1). (29 mars 1248 — *anno Domini M° CC° XL° VII°, mense marcio, dominica qua cantatur Letare Jerusalem*). — Arch. nation., JJ 157 n° 44.

72. — Charte de Miles, seigneur de Noyers, par laquelle il confirme, à la prière d'Amaury, abbé de Reigny, les acquisitions faites par les moines des seigneurs de Toucy, St-Verain, Bazarnes et Argenteuil, et relevant en fief de la seigneurie de Noyers (mars 1248, v. s.). — Arch. nation., LL 988 B.

73. — Transaction entre Robert, seigneur de Tanlay, chevalier, et les religieux de Reigny. Robert prétendait, à l'encontre des moines, que toute justice lui appartenait dans la terre dite de Saint-Pierre, près Joux. Il consent à n'y conserver la haute justice qu'aux quatre cas « de meurtre, de larrecin, de rapt et de champ de bataille », à charge par les religieux de célébrer à perpétuité son anniversaire (avril 1251, v. s.). — Arch. nation., LL 988 B.

74. — Charte de l'official d'Autun exposant que Ponce de Corabeuf, chevalier, a renoncé au profit des religieux de Reigny au droit de pêche qu'il prétendait dans la Cure, se réservant seulement un cens de 5 sous (mars 1252 v. s.). — Arch. nation., LL 988.

75. — Vidimus par l'official de Sens, Eudes, de la charte d'affranchissement des habitants de la seigneurie de Chaumont-sur-Yonne (août 1257). — Arch. nation., JJ 157 n° 44.

76. — Accord entre Eudes, fils du duc de Bourgogne, comte de Nevers et sire de Bourbon, et Mahaut, comtesse de Nevers et dame de Bourbon, sa femme, d'une part, et les religieux de Reigny, d'autre, au sujet de la haute justice de Vermenton, que les deux parties revendiquent. Tout criminel, digne de la peine capitale, même pris ès terres de l'abbaye, sera jugé par les officiers du comte, mais ses biens confisqués seront partagés également entre le comte et l'abbaye ; cependant, si le criminel est homme de l'abbaye, le comte ne pourra rien prétendre sur ses biens. Cet accord sera observé même si, par leur négligence, les officiers de l'abbaye se trouvaient prévenus par ceux du comte (mai 1259). — Arch. nation., LL 988 B.

77. — Testament de Mabille, dame de Bessy. Elle élit sépulture dans la chapelle qu'on doit incessamment construire près la porte de l'église de l'abbaye de Reigny ; au cas où elle mourrait avant

(1) Publié par Quantin : *Recueil de pièces* etc, n° 573.

la construction de ladite chapelle, elle veut être enterrée dans le cloître de l'abbaye et transférée dans la chapelle après son achèvement. Elle lègue : aux moines de Reigny, une rente de 100 sous, à percevoir sur la rivière de Bessy ; à Notre-Dame de Troyes, une rente de 40 s. t.; à l'église de Bessy, 10 s. de renle ; à l'église de Lucy, 5 sous de rente ; à l'église de Merry, 10 s. de rente ; aux frères de Bois-d'Arcy (*fratribus de Nemore Arsiaci)*, 10 s. de rente ; à l'église d'Arcy, 10 s. de rente. Ces legs sont confirmés par Gaucher, dit Bridanne, chevalier, mari de la testatrice, et par Gaucher, chevalier, seigneur de Merry, neveu de la testatrice, héritier et seigneur du fief (de Bessy) (décembre 1260). — Arch. nation., LL 988 B.

78 — Charte de Guy du Meix, bailli d'Auxerre et de Tonnerre, choisi comme arbitre pour terminer le différend d'entre Jean, sire de Tanlay, et les religieux de Reigny, au sujet des tierces de Joux. Lesdites tierces appartiendront aux moines qui, de leur côté, abandonneront à Jean de Tanlay certaines sommes dont il leur est redevable et la moitié du moulin de Cersy. Les parties devront solliciter du comte de Nevers et de l'évêque d'Autun, des lettres confirmatives de cet accord (1) (janvier 1264). — Arch. nation., LL. 988 B.

79. — Donation par Renaud du Vault, chevalier, de 40 sous de rente à percevoir sur ses revenus d'Arcy, au profit de l'abbaye de Reigny, où il a élu sépulture. La donation est confirmée par Guy, écuyer, fils aîné dudit Renaud (juin 1266). — Arch. nation., LL 988 B.

80. — Confirmation par Miles, sire de Noyers, et Elissant, sa femme, de la donation à l'abbaye de Reigny, par Jean de Tanlay, des tierces de Joux, tenues en fief des seigneurs de Noyers (27 juillet 1266). — Arch. nation., LL 988 B.

81. — Vente par Jean de Jussy, « *dominus de Calido sanguine* », et Pétronille sa femme, au chapitre d'Auxerre, représenté par le chanoine Laurent, d'un pré sis à Escolives, au-dessous de la fontaine de Creusot, près du moulin des Escharlis (*Escharliarum*), moyennant 140 livres (21 novembre 1267). — Arch. de Bellombre, original.

82. — Charte de Thibaud, roi de Navarre, comte de Champagne

(1) Voy. *supra*, n° 67. C'est peut-être du seigneur de Noyers et non du comte de Nevers qu'il s'agit. Voy. *infra*, n° 80.

et de Brie, ratifiant l'affranchissement des habitants de la seigneurie de Chaumont-sur-Yonne (Troyes 9 avril 1270. *Anno Domini M° CC° nono, die Mercurii ante Resurrectionem Domini*). — Arch. nation., JJ 157 n° 44.

83. — Charte de Thibaud, comte de Bar, par laquelle il reconnaît qu'en raison du fief de Toucy, qu'il tient de l'évêque d'Auxerre, à cause de sa femme, Jeanne, comtesse de Bar, il est tenu à porter l'évêque d'Auxerre le jour de son intronisation dans sa ville épiscopale (juin 1271). — Arch. nation., M 611.

84. — Agnès de Saint-Verain, dame d'Epoisses, en considération des services à elle rendus par Guillaume de Pas, affranchit une terre du finage d'Escolives « de taille, de corvée, de mainmorte, de tierce, de coustumes, de geline et de totes autres coustumes » ; Guillaume de Pas et ses descendants pourront y « maysoner » et demeurer, sans payer d'autre redevance que « deux sous de franc cens », payables au lendemain de Noël ; en outre, les amendes qu'ils encourront seront réduites, celles de 60 sous à 5 sous, celles de 20 sous à 12 deniers (12 février 1285). — Arch. d'Epoisses.

85. — Etat des biens de l'abbaye de Crisenon : les dîmes et les oblations en tout ou en partie des églises de Lizy (*de Liseio*), Arcy (*Ersei*) et Vermenton ; le four de Lizy ; 50 gelines, 50 pains, 6 muids de blé, dûs à Lizy pour les coutumes des maisons (*de consuetudinibus mansionum*) , 3 muids de blé, dûs audit lieu pour le terrage (*ex terragio*), la moitié d'un moulin *apud Batreium*, divers droits à Trucy, à Cravant, à Bazarnes, à Sainte-Pallaye, à Prégilbert, le droit de pêche sur l'Yonne depuis Luchy (ou Lizy) jusqu'au confluent de l'Yonne et de la rivière dite *Baciolum* (*piscariam Icalli fluminis a Lucheio usque ad conjunctionem aquarum Icalli et Bacioli*) (1291). — Biblioth. nation., fonds latin, n° 9885 (Cartul. de Crisenon).

86. — Vente par Guy Permoichet, de Montréal, à noble demoiselle Béatrice, fille de feu Jean de Montréal, sieur de Pont-d'Aisy (1) (*domini de Ponte Ayssey*), dame de la Roche-en-Brenil (2) (*domine de Rocha de Bruny*), moyennant 50 l. t., de diverses terres et d'une maison, sise au Buissenot (*in villa de Buissenet, subtus Athees*

(1) Pont-d'Aisy, h. c^ne^ d'Aisy-sous-Thil, c^on^ de Précy-sur-Thil, arr. de Semur (Côte-d'Or).

(2) La Roche-en-Brenil, c^on^ de Saulieu, arr. de Semur.

prope Montem regalem) (août 1296). — Biblioth. nation., Collect. Joursanvault, XIX, f° 253.

87. — Compte par Jean de Verys, bailli de Sens, des recettes et des dépenses du bailliage, présenté à la Toussaint 1299. Parmi les recettes : « de halis carnificum de Senone, pro tercio, XL l. ; de molendinis Malleii, pro tercio, IX l.; de censu porte majoris Senonis, pro toto, X s.; ... de sigillo Senonensi, pro primo sexto, XVIII l. VI s. VIII d.; de sigillo Villenove, XII l.; de sigillo Gressi et scriptura, pro primo sexto, VIII l.; de sigillo et scriptura Moreti, pro primo sexto, XI l. XIII s. IIII d.; de sigillo et scriptura Meleduni, pro tercio, XXIII l. VI s. VIII d.; de sigillo Castri Nanthonis, pro tercio, XI l. XIII s. IIII d. », etc. etc. Parmi les dépenses : « pro gagiis domini Symonis de Aula, deffensoris causarum Regis in curia Senonensi, per medium XL l.; ... pro inquesta facta inter Regem, ex una parte, et archiepiscopum Senonensem, ex altera, super possessionem dominii leprosarie de Gressio, facta per dominum Symonem de Aula... et per Johannem de Capella, castellanum de de Nemosio, pro expensis, IIII l.; ... pro denariis traditis magistro Johanni de Sancto Spiritu per Nicholaum Nicerii, prepositum de Dimonte, XII l. VI s.; ... pro quodam camino et fenestris in domo [Senonensi] Beguinarum refectis, IIII l. II s.; pro quodam stillicidio de novo porticu in domibus castellanie, LXV s.; ... pro fumo scole [Villenove Regis] retegendo, IIII s.», etc., etc. (novembre 1299). — Biblioth. nation., français n° 10365.

88. — Transaction entre Guillaume, abbé de Moutier-Saint-Jean et l'abbé de Reigny, au sujet des tierces de Joux, dont le prieuré relève de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean (XIIIe s.). — Arch. nation., LL 988 [B].

—

XIVe siècle.

89. — Donation par Jean, sire de Charny, à son « leaul et amé cousin le segnour de Chastellux », de diverses terres (6 avril 1301). — Arch. de Chastellux, pièce restituée.

90. — Partage de la succession de Hugues Rateau (*Hugo Rastelli*) et de Petronille du Meix, sa femme, entre leurs fils Jean et Guy du Meix. A Jean sont échus la maison du Meix et tous les droits à Montmardelin, à ..... près Pontaubert (*apud villam de Corpella erga Pontem Herberti*), à Avallon, Cousin-la-Roche,

Auxon, Saint-Aubin, Lautreville, Châtel-Censoir et Chevroches, à charge de payer 10 livres à l'une de ses sœurs, religieuse du monastère de Bellofeiz, de servir une rente de 30 sous à une autre de ses sœurs, religieuse du couvent de Rozoy-le-Jeune, d'acquitter une autre rente de 30 sous créée par ses parents au profit de l'église de Saint-Germain-des-Champs. A Guy sont échus des droits en la paroisse de Fleury, au diocèse de Sens, la villa de Chezelles, des droits à Ouches, paroisse de Saint-André-en-Morvan, à Crotefou paroisse de Marigny-l'Eglise, et à Menemois, paroisse de Quarré (septembre 1301). — Arch. de Chastellux, original.

91. — Traité passé entre Huguenin, Jean et Poncet, Marguerite, épouse de Jean d'Annay, Béatrice, épouse de Pierre de Nuits et Alexandre, tous frères et sœurs, fils et filles d'Etienne Rasteau, seigneur de Velars, et d'Isabelle, sa femme, d'une part, et Guy du Meix, écuyer, d'autre part. Les enfants d'Etienne Rasteau abandonnent à Guy du Meix, leur part de la succession de Jean du Meix, leur oncle maternel, frère de Guy, en échange de 20 livres de rente assises sur la terre de Lautreville (janvier 1303). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

92. — Charte de Jean, comte de Joigny, par laquelle il confirme la donation, faite par son père à l'abbaye de Dilo, d'une rente de 20 s. t. à prendre sur le péage de Joigny, et l'autorise à acquérir, sans payer de droits, 40 livrées de terre, « sans justice et sans seignorie », en dehors des trois paroisses de Joigny et de la ville d'Armeau (*Hermeau*) (20 juillet 1304 ; lundi avant la Madeleine). — Biblioth. nation., Collect. de Champagne.

93. — Reconnaissance consentie en faveur de Jean de Saint-Aubin, par Pierre de Thaix, chevalier, de ce qu'il possède à Velars et à Culêtre, paroisse de Domecy-sur-Cure (1305). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

94. — Sentence du prévôt d'Avallon maintenant Guy du Meix, chevalier, en l'exercice de la juridiction de Montmardelin que lui contestait Jean de Blacy, chanoine de Langres (1310). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

95. — Reconnaissance passée par Adeline de Mont, veuve de Huguenin de « Visinelou », damoiseau, à Guy de Chastellux, pour ce qu'elle possède à Quarré (1311). — Arch. de Chastellux, pièce restituée.

96. — Reconnaissance passée par Guillaume de Railly, damoiseau, à Guy, seigneur de Chastellux, pour ce qu'il possède audit lieu de Railly (1311). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

97. — « Reconnaissance de fief par Isabelle, veuve de Guy de Railly, [au] seigneur de Chastellux, de ce qu'elle tient pour son douaire en la ville de Champmorlin en cens, coutume, justice » (1311). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

98. — Donation par Geoffroy de Tharot, damoiseau, à l'abbaye de Marcilly, d'une rente d'un setier de froment (1312). — Arch. de Chastellux, pièce restituée.

99. — Dénombrement fourni à Guy de Chastellux par Guy de Rousson. Il reconnaît tenir la « maison fort de Bousson », diverses terres et un étang audit lieu, « trois hommes de Monz avec leurs mex et tenemens, avec justice, seigneurie et autres droiz », des tailles, cens et coutumes « en la ville de Champ de Thy » (1312). — Arch. de Chastellux, pièce restituée.

100. — Bail à rente par Geoffroy de Tharot, damoiseau, et Agnès, sa femme, au profit de Renaudot d'Auxon, de la terre des Alleux, près Avallon (*terram dictam des Alleux de Castellana*), précédemment concédée par Jean *de Palude*, chevalier, et Isabelle, sa femme, mère dudit Geoffroy, à Guillemet, des Châtelaines (*de Castellana*). Le preneur devra payer une fois pour toutes 13 l. t. et acquitter chaque année une redevance de 8 setiers d'avoine et 5 sous tournois (mai 1313). — Biblioth. nation., Collect. Joursanvault, XXII, f° 333.

101. — Vente d'un pré par Guillaume Beus, de Saint-Germain-des Champs, à Perrin, fils de Geoffroy Gauvain, damoiseau, moyennant 100 s. t. (1313). — Arch. de Chastellux, orig.

102. — Autorisation par l'évêque de Langres, Guillaume, à Jean, seigneur de Maligny, de fonder conformément à une clause du testament de son frère, une chapellenie en l'église de Saint-Didier de Maligny. La présentation à ladite chapellenie appartiendra aux descendants dudit Jean et sa collation aux évêques de Langres. (Paris, 31 mars 1314). — Arch. d'Epoisses.

103. — Vente d'un pré par Perreau Thomas à Jeanne, veuve de Guy du Meix, chevalier (1317). — Arch. de Chastellux, orig.

104. — Charte de Jean Boucharz, garde du scel de la prévôté de Clamecy, enregistrant la vente par Guy du Bouchet (dou Boischat), écuyer, fils du feu Guillaume de Pierre-Perthuis, seigneur du Bouchet, à Pierre Lauverjat, bourgeois de Vézelay, de la « tonsure, c'est a dire et a entendre le bois estant sur terre », de 47 arpents de la forêt d'Island, à prendre sans interruption dans

la partie de la forêt qui conviendra le mieux à l'acheteur. La vente a lieu moyennant 322 livres de la monnaie courante au comté de Nevers ; l'acheteur pourra « lever et faire loige et four audit bois et vendre pain, vin et toutes autres danrées audit bois, en prenant mesure à vin en la ville d'Ielant, dou resort de Monceaus » ; il jouira de la moitié des « amandes et des prises faites et trovées en la tonsure doudit bois » et aura droit de charroi dans toute la forêt (22 juillet 1318). — Arch. de Chastellux ; original, scellé « dou seel novel le Roy mis en ladite prevosté, dou commandement Monsieur le conte du Mans, envoié de par ycel Roy ès parties de la contey de Nevers et en la baronnie de Donzi ».

105. — Autorisation aux religieux de Reigny, par Mabille d'Arcy, dame de Voutenay et de Beugnon, de faire paître leurs troupeaux dans la terre de Beugnon. Acte scellé du sceau de Guillaume d'Arcy, chevalier, « seignour dou fiey doudit Buignon » (août 1319). — Arch. nation., LL 988 B

106. — Robert [de Marcigny], archidiacre de Sens, nomme pour son procureur Richard Diacre, clerc (19 mai 1320). — Arch. nation., JJ 66 n° 467.

107. — Robert de Marcigny, archidiacre de Sens, nomme Lucas de Quatremares, licencié ès-lois, official de l'archidiaconé (31 mars 1330). — Arch. nation., JJ 66 n° 467.

108. — « Dénombrement donné par Huguenin d'Estaules, à Jean, seigneur de Chastellux, qui comprend les terres du Ceaucelov, plusieurs hommes et redevances à Quarré, la 6e partie des dîmes de Quarré, tout ce qu'il a en la ville de Menemois, les terres, prés, bois qu'il a en Brenot, le bois de Saint-Aptas et toute la justice qu'il a en la ville de Quarré et au territoire de Brenot, excepté deux héritages qui sont de la censive du seigneur de Velars-le-Comte » (1324). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

109. — « Dénombrement et reconnaissance de fief faits par Guillaume de Velars, écuyer, et Alix, fille d'André Rasteau, chevalier, sa femme, à Jean, seigneur de Chastellux, chevalier, de tout ce qu'ils tenoient en la ville et au finage de Quarré » (1324). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

110. — Reconnaissance par Guillaume de Railly, écuyer, à Jean de Chastellux, de ce qu'il possède à Railly (août 1324) — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

111. — Obligation de 40 l. consentie par Laure de Bazoches et

Jean de Chastellux, son fils, au profit des Cordeliers de Vézelay (18 février 1325), — Arch. de Chastellux, orig. (1).

112. — Acte par lequel Perreau le Mouton et Agnès, sa femme, de Valloux, se reconnaissent serfs taillables de Laure, dame de Chastellux, et de Jean, son fils (25 juillet 1326). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

113. — Contrat de mariage entre Jean de Buffon et Yolande du Meix, sœur de Huguenin du Meix, fille de Guy du Meix, chevalier, et de Jeanne de Montmoyen (1er juin 1326). — Arch. de Chastellux, original.

114. — Charte de Eudes, duc de Bourgogne, portant donation à Guillaume de Mello, seigneur d'Epoisses, en reconnaissance de ses services, de ce que la dame de Seignelay a aliéné à Sauvigny-le-Bois, « en la prévosté de Montreaul ». Ces possessions, mouvant en fief du duc de Bourgogne, ont été aliénées sans son assentiment et, comme telles, lui sont « commises » (Lyon, 15 août 1326). — Arch. d'Epoisses.

115. — Acquisition par Jean de Chastellux, de Guiot et Guillaume de Barges, écuyers, de deux parts « de la tour et dou maisonnement seant ou chastel d'Avalon, joignant la porte par ou l'on va au bost de Saint-Martin », le tout relevant du duc de Bourgogne (1328). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

116. — Foi et hommage consentis par Jean de Chastellux au duc de Bourgogne, pour la vicomté d'Avallon, échangée par ledit Jean avec feu Hugues, sire de Montperroux (Aisy, 29 déc. 1328). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

117. — Lettres de sauvegarde en faveur de l'abbaye de Vaulusant (Poissy, nov. 1329). — Arch. nation., JJ 66 n° 167.

118. — Confirmation d'une donation de 100 l. de rente faite par Pierre de Mortemer, ancien évêque d'Auxerre, à l'hopital fondé par lui à Mortemer (Senlis, février 1330). — Arch nation., JJ 66 n° 329.

119. — Confirmation par le Roi de la sentence de l'official de Sens absolvant Pérard de La Tour, clerc, d'une accusation de meurtre portée contre lui. L'inculpé — *offerens cum septima manu clericorum sui ordinis super hiis se purgare* — a prouvé par sept

(1) Publié dans le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*.

témoignages qu'il n'avait pris aucune part au meurtre. La sentence de l'official avait été rendue en février 1331 en présence de Jean, doyen, de Odard des Barres, trésorier de l'église de Sens, de Girard, curé de Villiers-Louis (*de Villaribus Loye*), et de Guillaume *de Ordine*, prieur de Cudot (Paris, mars 1331). — Arch. nation., JJ 66 n° 467.

120. — Confirmation par le Roi d'une sentence de l'official de l'évêque d'Auxerre, donnée le 2 Juillet 1330. Reynaud *de Bruillia*, clerc, convaincu d'homicide volontaire, est condamné à une année d'emprisonnement ; il devra en outre accomplir un pélerinage aux sanctuaires de Notre-Dame de Rocamadour, de N. D. de Vauvert et de N. D. des Dons à Avignon, où il se fera réconcilier par un des pénitenciers du Pape après confession de ses péchés. La sentence de l'official est rendue en présence de « vénérables et discrètes personnes » Pierre *de Pulverano*, Jean de Trucy, licencié ès lois, et d'Humbelet de Gurgy, notaire de la cour d'Auxerre. (Paris, mars 1331). — Arch. nation., JJ 66 n° 838.

121. — Testament de Jean de Chastellux, comte d'Avallon (1) (oct. 1331). — Arch. de Chastellux.

122. — Dénombrement fourni par Jeanne de Monasse, veuve de Huguenin d'Escaules, à Simonne, dame de Chastellux, de ce qu'elle tient en la ville et au finage de Quarré, « à savoir le bois de Bornoux, l'hâte de Saint-Aptas », etc. (sept. 1332). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

123. — Lettres ratifiant la confirmation par Taleyrand, évêque d'Auxerre, de la charte accordée par Etienne de Saint-Verain, seigneur de Jussy, son vassal, aux habitants dudit lieu, le 14 décembre 1325. Par cette charte, et du consentement de Gibaud de Saint-Verain, seigneur de la Celle, les habitants sont affranchis de la main morte ; la taille, jusque-là arbitraire, est fixée à 30 l. ; les amendes sont réduites ; un viguier est établi qui, nommé par le seigneur, mais approuvé par douze prud'hommes, aura la garde des héritages et recevra comme salaire 2 d. par arpent ; les présentes franchises ne pourront être modifiées qu'avec le consentement des habitants et les officiers du seigneur devront jurer de les maintenir. En retour, les habitants paient à Etienne de Saint-Verain une somme de 600 l. (Paris, sept. 1332). — Arch. nation., JJ 66 n° 1221.

(1) Publié dans les *Recherches sur les anciens seigneurs de Chastellux*, p. 120.

124. — Fondation par Guillaume de Broce, archevêque de Sens, de la chapelle de Saint-Loup, en son manoir de Brienon. Le Roi amortit une rente de 40 l. destinée à l'entretien de ladite chapelle, à condition que le fief sur lequel elle sera assise n'en sera pas notablement « démembré » (Paris, déc. 1332). — Arch. nation., JJ 66 n° 995.

125. — Déclaration par Jean de Blacy, sire de Montmardelin des limites de sa justice et de celle de Jeanne, dame du Meix, audit Montmardelin. La séparation est faite par le rû du Vernoy ou du Fay, qui « dessant et decourt du bois situé dessus la motte ou chasteau de Montmardelin » (1332). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

126. — « Dénombrement fourni par demoiselle Béatrix, veuve de Guy, seigneur de Bousson, à demoiselle Simone, dame de Chastellux, pour raison de son douaire, d'une partie de la seigneurie de Bousson » (1333). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

127. — Amortissement par Guillaume, archevêque de Sens, de terres sises à Courtois (1), léguées par feu Nicolas Groslé, pénitencier, aux vicaires et enfants de chœur de la cathédrale de Sens et relevant du domaine archiépiscopal. Le Roi, en confirmant cet amortissement, fixe à 40 l. l'indemnité qui lui est due à raison de son droit de régale (Paris, février 1334). — Arch nation., JJ 66 n° 1330.

128 — Confirmation par le Roi de l'amortissement d'une rente de 40 l., précédemment consenti par Jean de Châlon, comte d'Auxerre et autrefois comte de Tonnerre, en faveur des chapelains de la confrérie de Saint-Nicolas de Cruzy-le-Châtel (Neufmarchés, juillet 1334). — Arch nation. JJ 66, n° 1385.

129. — Hommage par Arthur de Montjalin, écuyer, à Guy de Toucy, « chevalier, seigneur dou Vaul et de Baiserne » (1334). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

130. — Le Roi confirme des lettres du bailli de Sens, Jean de Vannoise, portant abandon en faveur de Geoffroy de Flavigny, « espicier », d'un terrain vague touchant à la « grant hale » de

(1) Certaines de ces terres, dont les limites sont indiquées avec précision, sont dites tenir, les unes aux terres de la Maison-Dieu de Nailly, les autres aux environs de Courtois.

Sens et au « pavement devers la Poterie », à charge d'y construire dans les trois ans une maison de la valeur de 50 l. et de payer au Roi un cens annuel de 10 s. p. (mars 1335 v. st.). — Arch. nation., JJ 70 n° 62.

131. — Transaction entre Jeanne du Meix, Hugues et Geoffroy du Meix, ses fils, d'une part, et les frères de l'hôpital Saint-Jean du Saulsois d'Island, portant partage de terres au Saulsois et à Montigny, jusque-là communes entre les parties (1235).— Arch. de Chastellux, pièce perdue.

132. — Vente de diverses terres à Hugues du Meix, damoiseau (1334, 1335, 1336 et 1337). — Arch. de Chastellux, orig.

133. — Amortissement d'une rente de 20 l. t., destinée à l'entretien de la chapelle de la Vierge, Saint-Jacques et Sainte-Marthe, fondée par les frères Etienne et Guillaume Boucher, en l'église Saint-Pierre de Saint-Julien-du-Sault. (Vincennes, janv. 1337). — Arch. nation., JJ 70 n° 114.

134. — Confirmation d'une sentence de Lucas de Quatremares, official de l'archidiacre de Sens, Raymond, cardinal diacre de Sainte-Marie, déchargeant Pierre de Dicy, clerc, fils de Regnaud de Dicy, d'une accusation de meurtre sur la personne de Pierre de Dige, de Charny (1) (Paris, janv. 1337).— Arch. nation., JJ 70 n° 118.

135. — Lettres du Roi exemptant l'hôpital fondé à Joigny par Jeanne, comtesse d'Alençon et de Joigny, et son mari Charles de Valois, de toute dépendance vis-à-vis des comtes de Joigny, et le plaçant sous sa protection directe. (Poissy, février 1337). — Arch. nation., JJ 70 n° 301.

136. — Vente par Jean des Barres et sa femme, Jeanne de Mutry, au prévôt des marchands et aux échevins de Paris, du « moulin et pertuis qui sont dessous Chaumont-sur-Yonne, delez port Renart », et des droits qu'ils y percevaient sur les bâteaux montant ou descendant la rivière d'Yonne. Le prix de vente est de 1900 l. t. (22 juillet 1334). Le moulin vendu faisant partie de la châtellenie de Bray, qui est du douaire de la Reine, des lettres datées de Crécy, 8 déc. 1336, fixent les droits qui lui sont dûs à

(1) Lucas de Quatremares (de Quatuormaribus), qualifié *legum professor*, fut nommé official par l'archidiacre Raymond par lettres datées d'Avignon, 29 déc. 1323. Ces lettres accompagnent l'arrêt ci-dessus. Assistent au prononcé de l'arrêt : Etienne Clerc, chanoine de Saint-Jean, et Nicolas Alory, conseiller au bailliage de Sens.

600 l., dont 380 l. pour le « quint denier » et le surplus pour l'amortissement. Le Roi confirme le tout, moyennant le paiement de 400 l. (Paris, août 1337). — Arch. nation., JJ 70 n° 205.

137. — Amortissement de 10 l. de rente destinées à l'entretien de la chapellenie fondée par Guiot de Looze, écuyer (Brunoy, nov. 1337). — Arch. nation., JJ 71 n° 6.

138. — Bail consenti par Henri de Baigneux, receveur du bailliage de Sens, à Guillaume Audry, d'un terrain vague situé devant la halle de Villeneuve-le-Roi, moyennant le paiement d'un cens de 10 s. p. (Sens, 15 nov. 1337). – Arch. nation., JJ 71 n° 78.

139. — Procès-verbal de bornage des justices et finages de Dannemoine et du Grand Virey, relevant respectivement du Roi et des religieux de Saint-Pierre de Molosme. L'opération est faite, en présence du « gouverneur des baillies de Troyes et de Meaux » et du procureur de l'abbaye, Jean, curé de Junay, par des délégués du Roi et des religieux, habitants de Dannemoine, Cheney, Lignières, Coussegrey et Epineuil. Le bailli passe outre aux dires des habitants de Dannemoine, dont le témoignage est suspect parce qu'ils sont bourgeois du Roi et que la délimitation proposée par la majorité des délégués tend à « l'apetissement de leur finage et pasturage », et les deux justices sont délimitées à l'aide de 15 bornes placées : la première, « au bout du val de Donnemoine, par en haut, au front du bois d'Arguel, sus le grand chemin qui va de Tonnerre à Lignières » ; les 6 suivantes, le long dudit chemin à la lisière du bois ; « l'uitiesme et noviesme, en un mesme crot joignant l'une à l'autre, au bout dudit bois d'Arguel par devers Lignières » ; la dixième « en val Varnerot » ; les deux suivantes dans ledit val « en dessendant selon le sentier jusques en val Thierry » ; la treizième au bout dudit val ; la quatorzième « au chief de Valmorry » et la dernière au « val du Poinz ». (23 mai 1338) — Arch. nation., JJ 73 n° 107.

140. — Transaction entre Guillaume de Mello, chevalier, seigneur d'Epoisses, d'une part, Jean de Thil en Auxois, damoiseau et Agnès de Frolois, sa femme, fille de Jean de Frolois, chevalier, et d'Agnès de Saint-Verain, et sœur utérine de Guillaume de Mello, d'autre part. Lors de son mariage, Agnès avait eu en dot, sur la succession de sa mère, à partager avec Guillaume de Melllo, Jeanne et Ysabelle, ses frère et sœurs, une rente de 400 livrées de terre en argent (*quadricentas libras terre ad turonenses*). Elle réclame aujourd'hui le partage des biens de la succession et se tient

pour bien payée avec les revenus des terres de Carisey et de Vesannes. Acte passé en présence de Guillaume, maître des écoles de Reome et de Guillaume Boichard, de Chaigny, médecin (novembre 1338). — Arch. d'Epoisses.

141. — Testament de Simon de Magneauvillars, chapelain de Chastellux (1338) (1). — Arch. de Chastellux.

142. — Affranchissement par Miles de Noyers, chevalier et conseiller du Roi, des habitants de sa ville de Chablis (sept. 1332). Confirmation par le Roi de cet affranchissement (Vincennes, janv. 1339). — Arch. nation., JJ 71 nº 132.

143. — En considération des services rendus par Miles de Noyers à la couronne, de ses « grans missions » et « grans travaux », le Roi déclare qu'à sa mort le paiement de ses dettes sera pris sur ses meubles, « excepté les armeures, engins et artilieres qui seront en ses chastiaux », et qu'au cas où le produit en serait insuffisant le reste sera acquitté à raison d'un prélèvement annuel de 1000 l. sur les revenus de ses terres, jusqu'à extinction desdites dettes. (Conflans près Paris, 18 mai 1339). — Arch. nation., JJ 71 nº 339.

144. — Le Roi confirme aux religieux de Clairvaux le privilège autrefois accordé par Henri, comte de Champagne, aux moines de Pontigny, et dont ceux-ci se sont dessaisis en faveur desdits religieux de Clairvaux, d'entrer chaque année à Troyes 200 muids de vin francs de tous droits. (Saint-Germain, août 1339). — Arch. nation., JJ 73 nº 83.

145. — Donation de diverses terres, par Regnaud et Germain Lagolant, fils de Robert, de Saint-Germain-des-Champs, à Odet Maignien, en reconnaissance des services qu'il leur a rendus. (sept 1339). — Arch. de Chastellux, orig.

146 — Hommage rendu par Guy Poussin, fils de Jean, écuyer, à Simonne, dame de Chastellux, des droits qu'il possède à Quarré et qu'il tient de sa feue mère Agnès (1339, jeudi après la Saint-Georges). — Arch. de Chastellux, copie ancienne.

147. — Vente par Alamand Le Boursier, de Sens, à Edelot, fille de Simon Le Barbier, de Ferrières en Gâtinais, d'une maison dite

(1) Publié dans *Recherches sur les anciens seigneurs de Chastellux*, p. 126.

de la Fleur de Lis, sise à Sens, en face l'hôtel archiépiscopal, entre la maison du Cygne et celle de l'autel Saint-Eutrope, moyennant 400 l. (1339). — Arch. nation., JJ 73 n° 29.

148. — Ventes par Germain Pain, Germain Menu, Odet Magnien et autres, à Hugues du Meix, de divers héritages sis Saint-Germain-des-Champs. (1339-40). — Arch. de Chastellux, orig.

149. — Amortissement de 20 l. p. de rente, destinées à l'entretien des chapelains chargés de desservir la chapelle que Jean Chambellan, trésorier de l'église de Sens, vient de construire au cloître, dans sa maison d'habitation, en l'honneur de Sainte-Anne (Vincennes, févr. 1340). — Arch. nation., JJ 73 n° 108.

150. — Amortissement au profit de Guyot de Looze, écuyer, de 20 l. p. de rente, destinées à « fonder et douer chapellenies ou mettre et convertir en autres œuvres piteables » (la Chace-sous-Montmorency, avril 1340). — Arch. nation., JJ 73 n° 186.

151. — Après enquête auprès des habitants des villes d'Ervy, Saint-Florentin et Dannemoine, le Roi autorise Guy de Looze, chevalier, sire de Flogny, maître de l'hôtel du duc de Normandie, d'établir audit lieu de Flogny un marché le mardi de chaque semaine et une foire annuelle le lendemain de la Saint-Rémy (Paris, nov. 1340). — Arch. nation., JJ 73 n° 183

152. — Lettres d'anoblissement accordées, à la requête de Jean Chambellan, trésorier de l'église de Sens, clerc du Roi et de la Reine, au profit de Philibert Paillart, de Vernet, beau-frère dudit Chambellan (1) (Paris, 3 août 1341). - Arch. nation., JJ 73 n° 288.

153. — « Acquisition par Huguenin du Meix sur Jean de Savoisy, écuyer, et Marie, sa femme, de tout ce qu'ils avaient en la ville et au finage de Saint-Germain-des-Champs », etc. (oct. 1341). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

154. — Transaction entre Marie de Châteauvillain, dame d'Epoisses, et sa nièce Jeanne de Châteauvillain, dame de Beaujeu et de Semur en Brionnais. Marie, dame d'Epoisses, cède à sa nièce « quatre cens livres de terre tournois », qu'elle tient en la châtellenie de Huchon et qui lui furent données en dot par son frère, le sire de Luzy, père de ladite Jeanne. De son côté, Jeanne de Châteauvillain s'engage en échange à servir à sa tante une rente de 400 livres,

(1) Comme mari de Jeanne, sœur de Jean Chambellan.

payables « a Ostun, ou est Monsieur Saint Ladre » ; pour la garantie de cette rente, elle cède à sa tante, sous le bon plaisir du duc de Bourgogne dont la dite terre est tenue en fief, « la ville d'Athye en la chastellenie de Montreaul » ; ladite terre d'Athie sera « parciée » par deux, quatre, six ou huit représentants des deux parties, qui en toucheront les revenus ; au cas où ils ne suffiraient à acquitter la rente de 400 livres, le complément sera assis sur une autre terre du bailliage d'Auxois (Beaune, novembre 1341). — Arch. d'Epoisses.

155. — Lettres de Philippe VI, portant amortissement de 20 l. t. de rente, données par Gilles de Maligny, échanson du Roi, pour la fondation de deux chapellenies dans la chapelle du château de Maligny, en l'honneur de la Vierge et de Saint-Jean et Saint-Gille. (« Royal lieu lez Compiègne », août 1342). — Arch. d'Epoisses.

156. — Thibaud Montenat se reconnaît homme tailliable et mainmortable de Simonne de Chastellux, selon les coutumes des hommes de Vermenton où il demeure (*ad usus et consuetudines hominum loci et dominii de Vermentone, in quo dominio ipse degit*), et où ses ascendants furent les hommes de Guy, père de ladite Simonne, et de Jean, son frère, seigneurs successifs de Chastellux. Acte passé devant Miles de Bierry, pitancier de Cure, lieutenant de l'official de l'archidiacre d'Avallon (octobre 1342). — Arch. de Chastellux, pièce perdue et restituée.

157. — Vente par Renaud Morel et autres, à Hugues du Meix, de diverses pièces de terre, sises l'une en la justice de Vaupitre, près du chemin du Meix à Vaupitre, l'autre au finage de Saint-Germain-des-Champs, sur le chemin de Ruissottes (*Roissotes*) à Vézelay (février 1343). - Arch. de Chastellux, orig.

158. — « Acquisition par Huguenin du Meix sur Robert Gauvain, écuyer, d'une maison et jardin situés à la motte de la maison-fort de Saint-Germain-des-Champs », etc. (1344). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

159. — « Dénombrement fourni par Miles Flatis de Champelois à damoiselle Béatrix de Ragny, dame de Bousson, du meix qui fut à Jacob Girault, etc, avec justice et seigneurie, et mentionnant le verger de Champelois et ce que Guy de Monceau tient en fief dudit Miles et en arrière-fief de la dame de Bousson » (1344). - Arch. de Chastellux, pièce perdue

160. — Dotation par Gilles de Maligny et Marguerite d'Argen-

teuil, sa femme, de la chapelle du château de Maligny. L'évêque de Langres ayant décidé que ladite chapelle ne servirait plus désormais d'église paroissiale et que celle-ci serait transférée dans le village, hors du château, il convient de ne pas laisser périr la chapelle seigneuriale (25 mai 1346). — Arch. d'Epoisses.

161. — Lettres de Eudes, duc de Bourgogne, comte d'Artois, sire de Salins, mandant au bailli d'Auxois qu'il a autorisé Hugues du Meix à dresser en sa haute justice du Meix, le plus loin possible du chemin, « un gibet ou demies fourches », qu'il tiendra en fief du duc (Braisey, 28 juillet 1347). — Arch. de Chastellux, orig.

162. — Lettres rétablissant les chatellenies de Saint-Florentin, Château-Landon, Courtenay et..... en Gâtinais dans le ressort des bailliages et prévotés dont elles relevaient avant de faire partie du douaire de feue la Reine-mère, Jeanne. Exempts de la juridiction ordinaire, les habitants étaient obligés à des déplacements ruineux (Paris, mars 1350-1351). — Arch. nation., JJ 80 n° 419.

163. — Vente par Guillaume Dupré, écuyer, et Jeanne de Fossegilet, sa femme, à Colin de Pacy, moyennant 60 livres tournois, de « toute la terre qui fut feu Guillaume de Fossegilet, jadis chevalier, estant et seant en la rue du Bois et de Hermigny .., en la paroisse de Corçon ». Acte scellé du sceau de la prévôté de Gien (1350). — Arch. de Chastellux, (vidimus du 20 oct. 1406).

164. - Confirmation par le Roi d'une sentence (1) de Jacques de Cligny, bailli de Vézelay, absolvant certains habitants dudit lieu du meurtre du valet de « messire Rémy, pitencier de Verzelay ». (Paris, nov. 1350). – Arch. nation., JJ 80 n° 687.

165. — Transaction entre Jean Chambellan, trésorier de l'église de Sens, et Guy Chevrier, chevalier, au sujet d'une rente de 2 s. p. et une mine d'avoine due à la trésorerie et assise sur le « petit molin » de Guy Chevrier ; Jean Chambellan consent à ce que cette redevance soit transformée en 50 « souldées » de rente, à percevoir dans la paroisse de Gisy. L'acte est précédé de lettres de sauvegarde en faveur de Jean Chambellan, clerc du Roi et de la Reine, trésorier de l'église de Sens, et datées de Vincennes, 13 avril 1343. (Paris, nov. 1350). — Arch. nation., JJ 80 n° 216.

166. — Confirmation de l'enquête faite par le lieutenant de Guillaume Ancel, bailli de Sens, à la requête de Pierre de Dicy,

(1) La sentence du bailli est du 24 décembre 1348.

chevalier, seigneur de Villefranche-en-Gâtinais Il en résulte que ladite seigneurie de Villefranche relève de la châtellenie et prévôté de Villeneuve-le-Roi, tant par la coutume qu'en vertu de lettres accordées en décembre 1316 par Philippe V à Pierre de Dicy, chevalier, père du requérant, en reconnaissance de ses longs services auprès des rois Louis X et Philippe IV. Elle doit donc être distraite de la châtellenie de Château-Renard, à laquelle les officiers de la feue Reine Jeanne, femme de Philippe VI, l'ont indument rattachée (Paris, février 1351). — Arch. nation., JJ 80 nº 406.

167. — Lettres de rémission en faveur de Milet d'Argenteuil. Etant en guerre ouverte avec un seigneur voisin, Milet et ses alliés avaient arrêté près d'Auxerre, dépouillé et emprisonné à « Seurre », deux lombards, de la suite de « Galiache », vicomte de Milan, qu'ils relachèrent après avoir reconnu qu'ils n'étaient pas de leurs ennemis. Cité pour ces faits à comparaître personnellement devant le bailli de Sens, sous peine d'une amende de 1.000 livres et de bannissement, Milet envoya pour lui un procureur que le bailli refusa d'entendre et tomba sous le coup de la peine édictée par le bailli en cas de défaut de comparution personnelle. Milet demande qu'il soit traité comme certains de ses ennemis, coupables d'avoir guerroyé en temps de guerre publique et envers lesquels cependant le bailli a usé d'indulgence. Le Roi lui accorde rémission, à la condition toutefois que ledit Milet et ses complices le serviront loyalement, « *in duplo quoque* », dans ses guerres de Gascogne (1), jusqu'à la prochaine fête de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, et ce à leurs dépens. (Paris, mars 1351). — Arch nation., JJ 80 nº 658.

168. - Lettres confirmant l'exemption, au profit de Guillaume de Babeurre, chevalier, de payer les sommes usuraires que les Lombards exigent de lui. Cette exemption lui avait été accordée (en 1350) par Gibaut d'Escresy, abbé de Saint-Père d'Auxerre, nommé « commissaire du Roy sur le fait des Lombars usuriers » aux bailliages de Sens et d'Auxerre par lettres datées de Paris, 28 décembre 1347. (Paris, avril 1350). — Arch. nation , JJ 80 nº 406.

169. — Lettres de Philippe VI déclarant que les 100 l. de rente perpétuelle dont jouissent les religieux de Pontigny sur le trésor royal, leur viendront en déduction des sommes qu'ils pourront devoir pour leurs dizièmes. « Autres grâces que faites leur

(1) « In guerris nostris Vasconie, in comitiva marescalli nostri vel domini de Doudenohen ». (Arnoul d'Audrehem).

avons, disent les lettres, est que ces presentes ne soient passées par noz amez et féaux gens de nostre conseil secret, comme ilz ne soient pas encore retournez à Paris, dont ils estoient partis pour cause de mortalité » (abbaye de Pontigny, 3 juillet 1349). Confirmation desdites lettres par Jean le Bon. (Paris, mai 1351). — Arch. nation., JJ 80 n° 738.

170. — Donation par Jean II à Gautier, duc d'Athènes,..... ..... de biens sis dans les bailliages de Sens et de Bourges et confisqués pour crime de lèse-majesté sur feu Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable de France. Parmi les biens qui font l'objet de cette donation, le Roi assigne en propre à Jeanne, sœur dudit feu connétable et femme dudit duc d'Athènes, une rente de 1.600 l., assise sur les châtellenies de Beauche, Trucy (?) (*de Truissiaco*) et du Ban (?) et représentant ce qui revient à ladite Jeanne des legs de sa tante Blanche de Guines et de la succession de sa sœur Marie d'Eu. (Paris, 16 mars 1351).— Arch. nation., JJ 80 n° 659.

171. — Dénombrement de la seigneurie de Saint-Maurice-Thizouaille, que Jeanne, vicomtesse de Dreux, dame de Saint-Maurice, tient en fief de Gautier, duc d'Athènes, et de Jeanne d'Eu, duchesse d'Athènes, « pour cause de sa terre de Pouceaulx ».

La seigneurie comprend :

« La ville et le chastel de Saint Morice Tirouaille, avec tous les edifices et courtillages qui y sont ;...

« Tous les villes qui appartiennent, c'est assavoir : Flory Poili, Chaci, Mormont, Saint Morise le Veau, Boisserelles ;...

« La prevosté desdites villes, ou pris de VIII^{XX} livres ;...

« Les trousses de Flori ;

« Les courvées de Senain ;

« Les rentes de Garchi, de Nuilli et d'autres lieux ;

« Les tailles et les hommes taillables de Saint Morise, ou pris de environ L solz ;

« Les bourgeois de la ville des Ageus et des forains ou pris de X livres ou environ ;...

« La segance et les cens de la Saint-Martin, environ XVIII solz ; la segance et les cens de l'an neuf, environ LX solz ;

« La moisson des courtis, environ XL solz ;

« L solz de cens sur le bouteuer ;

« Envoiron XIII setiers avene receuz le dimanche après la Saint Martin d'Iver ; envoiron IIII muis II setiers avene de coustume receuz le jour de l'an neuf ; II bichés de tramaiz de Boisserelles ; envoiron ung muy d'avoine de tierces ;

« L'estang de Marnay, ou pris de envoiron XXX livres ;

« Les molins dudit estang, ou pris de IIII muis d'avene ;

« Le molin de Saint Morise, ou pris de II muis d'avene ;

« La grange et les terres de Ronce, mes ou pris de III muis avene ;

« Les tailles de Saint Morise le Veau, envoiron X livres ;...

« Les tailles de Mormont, envoiron VI livres ;

« Les tailles de Chacy, envoiron L livres ;... envoiron X septiers de froment du villaige, ou pris de XII livres ; la bonne du villaige environ XXIII septiers, ou pris de VII livres IIII solz ; IX solz de coustume le jour de l'an neuf ; envoiron XXIII oes, ou pris de XVIII solz ;

« Les tailles du quartier serf d'Aillant, envoiron VI livres ; XL solz de notre part de cens communs du quartier, receuz audit lieu le jour de la Saint Remi ; IX solz pour les cens lige dudit quartier a la Saint Remi ; VI solz de coustume et de segance dudit quartier receu lendemain de Noel ; II solz VI deniers de celle segance en mars et en may ; envoiron III septiers de froment dudit quartier, ou pris de LXXII solz ; les tierces dudit quartier, envoiron V muys d'avoine, ou pris de XXIII livres ; IX chappons, ou pris de VI solz ; XXVI gellines, ou pris de XIII solz.

« Environ II solz pour le peage de Saint Aubin ;

« Les tailles de Senain, envoiron VI livres ; les cens receuz le jour de la Saint Remi, ou Jehan Deynon part environ VI solz ; le peage de Senain, receu a Villers-sur-Tholon, Aillant et Laduz, envoiron V solz, et y part ledit Jehan ; II bichés avoyne de coustume, ou pris de II solz ; les tierces, envoiron XII septiers avoyne, ou pris de IIII livres XVI solz ;

« Les tailles de Garchi et de Nulli, envoiron XX solz ;

« Les tailles de Poilli et de Laduz, envoiron XVI livres ; les cens receuz à Poilli le jour de la Saint Remi, envoiron VI solz ; la segance des coustumes receues a Poilli le jour de l'an neuf, IIII solz VI deniers ; envoiron XII bichés froment receuz a Poilli, ou pris de XXXVI solz ; la coustume receue a Poilli le jour de l'an neuf, envoiron II septiers avoyne, ou pris de XVI solz ; les tierces de Poilli, envoiron III septiers avoyne, ou pris de XXIII solz ; les cens et les bonnes receues le jour de la Saint Remy envoiron VII livres X solz.... »

Diverses terres énumérées dans le dénombrement ;

« Le peage de Saint Morise, de Chacy, de Saint-Aubin, de Villers, de Laduz et de Senain, ou pris de V solz de rente ou envoiron ;

« Le scel de la chastellenie de Saint Morise, de envoiron XL solz de rente par an ;

« La garenne de Saint Morise, de Mormont et de tous les boys ;

« Toute justice, grande et petite, en tous lieux et appartenances dessus diz, soit par raison de chastellenie et autrement ;

« Les loux et ventes de toutes les censives dessus dites ;

« La morte main et les hommes de condition et de suite, telle comment noz deventiers l'ont heue et usé ou temps passé es lieux dessus diz ;

« Tout notre manoir de Champdemis, tant dedans la closture des murs comme dehors, avec le porpris jusques aux foussez, avec l'usage que nous avons oudit manoir es boys de Champdemis pour chauffer et pour tous autres neccesseres, soit pour nous ou pour noz hommes, sans vendre » ; diverses terres dépendant du manoir ; « corvées et charrues de beufz, qui peuvent valoir envoiron XX solz de rente ; le disme de Champdemis dont nous avons ou tout et partout de VIII loz les III, lesquels loz peuvent valoir envoiron XXIIII septiers d'avoyne ; le disme de Toue, ou nous avons la moitié, dont notre part vault envoiron XX septiers d'avoyne ; envoiron XIII solz de cens ; les tailles de noz hommes de Champdemis noz appartenans qui, taillables de hault et de bas, sont de suite de mainmorte et de formariage, et peuvent valoir envoiron LXX livres de rente et pourtent leurs cens, loz, ventes et coustumes, mortemain, selon ce qu'il a esté usé ; toute justice grande et petite, haulte et basse sur tous les lieux dessus diz et sur tous noz hommes et sur tous leurs biens ; et aux seigneurs de Champdemis sur leurs hommes et sur leurs biens apparens, par non devis, avons la moitié de toute l'autre justice et tous les autres cas ».

Les fiefs suivants mouvant du château de Saint-Maurice :

« Ung fié que Guillaume d'Erbloy, escuier, sire d'Erbloy, tient de nous à Erbloy et es appartenances ;...

« Ung fié que li hoir Monsieur Jehan Talforneaul, chevalier, tiennent dudit Guillaume d'Erbloy, qui est seant a Longueron, ou pris de envoiron C solz ;

« Ung fié que les enffans Perrichon d'Arties, escuier, tiennent dudit Guillaume d'Erbloy, seant a Longueron, ou pris de envoiron C solz de rente ;

« Ung fié que Monseigneur Guillot de Champloy tient dudit Guillaume d'Erbloy, qui siet a Toiri, ou pris de envoiron XL livres de rente ;

« Ung fié que Jehan de Mailly, escuier, tient dudit Guillaume d'Erbloy, qui siet a Aloses, ou pris de envoiron XXV livres ; ung fié que Marguerite, niepce dudit Jehan, tient dudit Jehan, ou pris de envoiron XV livres ;

« Et vault tout le fié dudit Guillaume d'Erbloy, tant en domaine comme en fiez, envoiron IIIc livres de rente par an ;

« Ung fié que Guillaume de Bleury, escuier, tient de nous, seant a Bleury, qui peut valoir envoiron XXV livres de rente ;...

« Ung fié que Pierre de La Porte, escuier, tient de nous en la parroche de Dracy ;

« Ung fié que Jehan de Courguilleroy tient dudit Pierre en la paroisse de Poilli et ou finage de Marnay ;...

« Ung fié que li hoir Estienne de Seignellay, seigneur de Basso, tiennent de nous, seant a Flory, qui peut valoir envoiron XXIIII livres de rente ; ung fié que les enffans Monsieur Heiry d'Etrisi tiennent dudit escuier, qui peut valoir envoiron XX livres,...

« Ung fié que Guillaume de Bruant tient de nous a Saint-Aubin, et peut valoir envoiron IIII livres de rente ; ung fié que li hoir Guiot Lechat, de Toucy, tient dudit Guillaume en la paroche de Poilli et peut valoir envoiron X livres de rente ;

« Ung fié que Guiot, sirē de Champlay, escuier, seigneur de Tennerre, tient de nous, assis envoiron Bontain, et peut valoir envoiron X livres de rente ; ung fié que Hugues, fils Monsieur Guy Raffaiz tient dudit escuier, envoiron Bontain ; ung fié que Ysabeau Duboisgarnier tient dudit escuier, assis à Villers sur Tolon ;...

« Ung fié que la feme Guillaume Bernier tient de nous, seant a Chacy et a Boisserelles, et peut valoir envoiron XX livres ;...

« Ung fié que li hoir Guions Duboys tient de nous a Preans, et peut valoir envoiron C sols de rente ;.....

« Ung fié que li hoir Jehan Gerbaut tiennent de nous, assis a Bressy et peut valoir envoiron XIII livres de rente ;...

« Ung fié que li hoir au seigneur de Brion tiennent de nous entre Bressy et Pouceaux, et peut valoir envoiron LX solz de rente ;...

« Ung fié que Gauchier de Seignelay, escuier, tient de nous, c'est assavoir les boys que l'on appelle Teste Salée, assis sur l'estang de Seignelay ; un fié que Pierre de Courtenay tient dudit escuyer, assis à Villers sur Tolon ;.....

« Ung fié que li hoir au seigneur de Brion tiennent dudit chevalier, c'est assavoir son manoir et tout ce qu'il a a Bressi, pour raison de demoiselle Ysabeau de Brion, sa feme ;...

« Ung fié que Jean Donet tient de nous, c'est assavoir la moitié des troys pars du boutouer de Saint Morise, et peut valoir envoiron LXXV solz de rente ».

Divers fiefs à Aillant. — Arch. nation., P 138 n° 58.

172. — Hommage par Jean Copin, de Sauvigny, à Jean de Bourbon, seigneur de Montperroux et de Chastellux, à cause de noble dame Madame Laure de Bourdeaulx, sa femme, dame dudit Chastellux, pour sa maison fort de Bousson (12 avril 1354). — Arch. de Chastellux, pièce perdue et restituée.

173. — Vente par la veuve de Laurent Guillot à Guinet Fauleau, de la Ronce, d'une pièce de terre sise près le pré de la léproserie de Chastellux (30 octobre 1354). — Arch. de Chastellux ; original.

174. — Amortissement de dix livres de rente, destinées à l'entretien de la chapelle que se propose de fonder Pierre Jehan, de Villeneuve-près-Montereau, curé de Senan. En retour, les chapelains diront à perpétuité, pour le Roi et après lui pour les morts, une messe hebdomadaire du Saint-Esprit (Paris, décembre 1355). — Arch. nation., JJ 89 n° 291.

175. — Lettres de rémission en faveur de Guillaume Du Pestrin, bourgeois de Vézelay. Chargé par ses concitoyens de lever l'imposition établie par le Roi pour réparer les remparts de Vézelay, ledit Guillaume, gravement injurié au cours de ses opérations par Jean Faignon, avait cité son insulteur devant le bailli de Vézelay et lui avait fourni assurement (*prestiterat assecuramentum*). Mais malgré cet assurement, ledit Paignon continuant ses injures, il s'était oublié à le frapper d'un coup de couteau et avait été de ce fait emprisonné par les officiers de l'abbé de Vézelay. Autorisation est donnée à ce dernier de l'élargir. (Gisors, août 1357). — Arch. nation., JJ 89 n° 36.

176. — Lettres de rémission en faveur de Thomas de Vantoux, damoiseau. Malgré l'interdiction des guerres privées en temps de guerre publique, Thomas de Vantoux avait, à la Pentecôte de 1355, déclaré la guerre à son oncle Jean de Maisy (*de Maiseio*), chevalier. Il s'était emparé à main armée d'une partie de ses biens meubles qu'il avait transportés de France en terre d'Empire, s'était saisi de son oncle et l'avait tenu enchaîné et emprisonné durant 42 semaines. A la suite de ces méfaits, le bailli de Sens le condamna au bannissement et à la confiscation de ses biens. Un accord étant intervenu dans la suite entre Thomas de Vantoux et son oncle, le Roi, à la supplication des parents dudit Thomas qui ont combattu à Poitiers, révoque la sentence du bailli de Sens. (Paris, nov. 1357). — Arch. nation., JJ 89 n° 170.

177. — Lettres déchargeant les religieux de l'hôpital de Saint-

Jean de Jérusalem de Cerisiers du procès à eux intenté par le procureur du Roi au Parlement. Le premier dimanche de mai 1348, « auquel jour a accoustumé avoir moult grant feste en la ville de Cerisiers en Othe », le sergent desdits religieux, qui sont seigneurs hauts justiciers de ladite ville, ayant arrêté pour voies de fait un nommé Jean Coignet, « li et sa femme crièrent : le feu ! » ; et à ce cri plusieurs habitants vinrent l'arracher des mains du sergent. Mais plus tard, « plusieurs familiers du commandeur jusques au nombre de huit personnes, garnies d'armeures », vinrent surprendre ledit Coignet dans sa maison, le maltraitèrent de telle sorte qu'il en mourut, et le commandeur, malgré les dénonciations du père de la victime, refusa de sévir contre les auteurs de ce meurtre. Un procès s'ensuivit, que le Roi met à néant, le commandeur actuel ne pouvant être rendu responsable de la faute de son prédécesseur. (7 nov. 1357). — Arch. nation., JJ 89 n° 232.

178. — Confirmation de l'affranchissement accordé en 1356 par Jean de Champlay, écuyer, seigneur de Charmoy, à plusieurs « homes et femes taillables a volonté et de mainmorte » des lieux de Charmoy, Epineau et Bassou, qu'il tient en fief de son frère Guy de Vallery, seigneur de Champlay et en arrière-fief du Roi de France. Cet affranchissement est accordé moyennant un droit annuel de bourgeoisie de 12 d. p. et le paiement une fois pour toutes d'une somme de 300 l. p., destinée à la rançon des deux frères Guy et Jean, faits prisonniers à la bataille de Poitiers. (Paris, décembre 1357). — Arch. nation., JJ 89 n° 43.

179. — Transaction entre Laure de Bourdeaux, dame de Montperroux et de Chastellux, d'une part, Philippe, seigneur de Tanlay et de Rouvres, chevalier, et Philiberte, sa femme, d'autre, par laquelle ladite dame de Chastellux déclare renoncer au domaine qu'elle pouvait prétendre sur la succession de feu Robert de Tanlay, chevalier, jadis son mari (1357). — Arch. de Chastellux, pièce perdue et restituée.

180. — Lettres de rémission en faveur de Guillaume Beauvarlet, sergent de la prévôté de Villeneuve-le-Roi. Chargé de contraindre les habitants d'Escamps (*villa d'Esquan Sancti Germani*) à venir travailler à la réparation des remparts d'Auxerre, il avait été gravement insulté par une femme qu'il avait fait jeter en prison et qui, étant enceinte, était morte des suites de cet emprisonnement. Le bailli d'Auxerre, bien qu'il n'eût aucun droit de juridiction sur ledit sergent qui relevait du bailliage de Sens,

avait prononcé la confiscation de ses biens. Le Roi en ordonne la restitution (Paris, février 1358). — Arch. nation., JJ 89 n° 65.

181. — Lettres de rémission accordées à certains habitants des lieux de Sacy, Vermenton et Cravant, condamnés par Nicolas Seurreau et Jean Largentier, commissaires chargés de juger les infractions aux « ordonnances royaulx, faites tant sur les monnoies et le cours d'icelles come sur la taxation des salaires ou journées des laboureurs ». Ces ordonnances n'ont pu être observées, « tant pour le deffaut que le peuple a eu de monnoie blanche et noire comme pour le grant pris que ledit peuple a mis partout de sa volonté sur les deniers d'or ». (Paris, fév. 1358). — Arch. nation., JJ 89 n°s 46 et 47.

182. — « Dénombrement donné par Perrault de Velars, écuyer, à dame Laure de Bordeaux, dame de Chastellux, de ce qu'il tient en fief de ladite dame en la ville, finage et justice de Quarré » (1358). — Arch. de Chastellux; pièce perdue.

183. — Partage entre Jeanne du Bouchet, femme de Foulques de Varceaux, chevalier, et Geoffroy du Bouchet, son frère, par lequel sont échues à ladite Jeanne, la terre d'Island et celle de Chitry-sous-Montsabot, et à Geoffroy, la terre du Bouchet. (28 nov. 1358). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

184. — « Permission accordée par Marguerite, comtesse de Flandre et de Nevers, à Laure de Bordeaux, dame de Chastellux et de Montperroux, de contraindre tous ses féaux et sujets et les hommes de ses féaux de Chastellux et de Bazoches au guet et garde de ses châteaux ». (30 juillet 1359). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

185. — Lettres de rémission en faveur de Jaquet, sire de Serin, maître de l'écurie du Régent, coupable d'excès envers les habitants d'Escamps et d'Auxerre. Le pardon lui est accordé en raison des services qu'il a rendus, durant les dernières guerres, où il a servi sous les ordres des maréchaux de France, les sires de Beaujeu, de Nesles et de Clermont, et le comte de Poitiers, frère du Régent, et au cours desquelles il a été pris et rançonné par quatre fois (Boulogne-sur-Mer, oct. 1360). — Arch. nation., JJ 60 n° 443.

186. — Accord passé entre Guillaume, Marie et Isabeau de Beauvoir, enfants de Jean de Beauvoir, chevalier, au sujet de la succession paternelle et de celle de leur tante Laure de Bordeaux,

dame de Montperroux et de Chastellux. A Marie de Beauvoir, à l'occasion de son mariage avec Jean Broichart, chevalier, seigneur de Vevre, sont attribués les acquêts « que ses pere et mere ont fait de leur vivant en la ville de la Gueite.., laquelle terre est celle de Turey, la Gueite, Sauvoigny le Buruart et Chevannes ». Jean Broichart et Marie de Beauvoir promettent de ratifier les contrats de mariage passés entre Guillaume de Beauvoir et Aalips de Bourbon, fille de Jean de Bourbon, et entre Girart de Bourbon et Isabeau de Beauvoir (novembre 1360). — Arch. de Chastellux.

187. — Confirmation par le roi Jean des lettres du Régent, du 24 février 1358, portant don à l'église collégiale de Notre-Dame de V..... en Brie, diocèse de Meaux, fondée par ledit Régent, d'une maison à Gizy près Pont sur-Yonne, d'une valeur de 148 l., autrefois donnée par Philippe VI à Guy Chevrier, chevalier, son conseiller, et depuis saisie au profit du Roi par arrêt de la Cour des Comptes (Nouvion, novembre 1360). — Arch. nation., JJ 89 n° 402.

188. — Lettres de rémission en faveur de Guillaume de Courceau qui, au cours d'une rixe sur « la grève d'Yonne, emprès le pont de Sens, ou l'en chargeoit vins », avait tué Guillaume Hodry, de Rouvray (Paris, 1360). — Arch. nation., JJ 89 n° 450.

189. — Lettres de rémission en faveur de deux frères du lieu d'Avigneau, détenus dans les prisons des co-seigneurs de Migé pour avoir tué deux étrangers. Lors du meurtre Arnaud de Cervole occupait dix forteresses des alentours et les habitants d'Avigneau avaient tellement souffert des excès de ses troupes qu'ils avaient presque tous abandonné leur village. Les deux étrangers pouvaient être pris pour des gens de la suite de l'Archiprêtre, contre lesquels des représailles auraient été légitimes (Paris, janvier 1361). — Arch nation., JJ 89 n° 500.

190. — Amortissement de 24 l. t. de rente pour la dotation de deux chapelles que Guichard d'Ars, bailli de Sens, et sa femme, Béatrice, ont l'intention de fonder (1) (Paris, 13 février 1361). — Arch. nation., JJ 89 n° 506.

191. — Confirmation accordée par le roi Jean, à la requête et au profit de Ithier de Flogny, chevalier, Jacques de Flogny, écuyer, et Guillaume d'Esnon, chevalier, de la rémission générale pro-

(1) Assiste au Conseil, avec les évêques de Beauvais et de Chartres et l'abbé de Cluny, l'archevêque de Sens qui est alors Guillaume de Melun.

noncée par le Dauphin régent, lors de la conclusion de la paix avec le roi d'Angleterre, pour tous crimes commis durant les guerres (Paris, mars-juillet 1361). — Arch. nation., JJ 89 nos 579, 580, 645.

192. — Les religieux de Dilo (ordre de Prémontré) exposent qu'obligés de quitter leur monastère, presque entièrement incendié au cours des guerres, ils comptaient se retirer et s'établir dans une maison qu'ils possédaient près de la forteresse de Saint Florentin et où, en vertu d'un privilège accordé par Henri, comte de Champagne, ils avaient le droit de vendre du vin, chaque année, « deux bans durant » Mais cette maison elle-même a été démolie pour la sécurité de la ville. Ils sollicitent donc la permission de s'établir et de jouir de leur ancien privilège dans une autre maison de leur censive, sise à l'intérieur des murs de Saint-Florentin (*infra fortalicium*). Le Régent les y autorise (Paris, mars 1361). — Arch. nation., JJ 89 n° 748.

193. — Le Roi décharge Guichard d'Ars, bailli de Sens, des poursuites en dommages-intérêts dont il est l'objet. Nommé par le Régent capitaine de la ville et du bailliage de Sens, le bailli, informé que le roi d'Angleterre et le prince de Galles occupaient, non loin de Sens, les lieux de Régennes et de la Malicorne, convoqua plusieurs nobles du voisinage, experts en l'art de la guerre, visita avec eux les villages et forteresses des environs et, sur leur avis, ordonna la démolition de ce qui pourrait servir à l'ennemi d'asile ou de lieu de ravitaillement. Ainsi furent détruits les monastères de Sainte-Colombe, Saint-Jean, Saint-Pierre-le-Vif et Saint-Rémy près Sens, le petit Hôtel-Dieu, l'église des Cordeliers et la plus grande partie des faubourgs de Sens, les maisons-fortes de Piffonds, Pradelles et Villefranche, les moulins des religieux de Saint-Jean de Jérusalem à Cerisiers et ceux de l'abbaye de Dilo à Theil, les deux forteresses de la Chapelle-sur-Oreuse dont l'une relevait de l'abbé de Sainte-Colombe et l'autre de Gautier Chatorat (Chacerat ?) Le bailli ne peut être tenu responsable de ces ruines faites dans l'intérêt public (Paris, mai 1361).— Arch. nation , JJ 89 n° 615.

194. — Au temps où les Anglais occupaient le château de Ligny et ravageaient les environs, Simon Cordier, de Chablis, se retira avec sa femme dans la forteresse de Maligny. Les réfugiés reçurent l'ordre à plusieurs reprises de descendre dans la plaine pour s'emparer des vivres qui leur étaient nécessaires et qui eussent pu servir à ravitailler les ennemis. Or, au cours d'une de ces sorties,

les gens d'armes que ledit Cordier accompagnait violentèrent une femme, malgré ses efforts pour la protéger. Ledit Cordier, craignant d'être compromis dans cette affaire, sollicite du Roi la confirmation en sa faveur de la rémission générale accordée par le Régent. Le délit est du reste antérieur à cette rémission, que le Roi confirme (Paris, août 1361). — Arch. nation., JJ 89 n° 657.

195. — Procès au Parlement de Paris entre Jean, seigneur de Merry, demandeur, et Jean de Châlon, fils aîné du comte d'Auxerre, défendeur au nom de son père. Jehan de Merry demande à être exempté de toute dépendance à l'égard du comte d'Auxerre et à relever directement de la juridiction du Roi ; il réclame la mise en liberté de son frère, Philippe de Merry, chevalier, détenu pour excès ès prisons du comte. Jean de Châlon s'y oppose, la terre de Merry étant dans la mouvance du comté d'Auxerre, « *jurabilis et reddibilis* ». Le Roi ordonne que le procès sera évoqué au Parlement de Paris, où Philippe de Merry comparaîtra, et fait défense aux parties d'entrer en guerre l'une contre l'autre (Vincennes, 5 mars 1362). — Arch. nation., X^{2A} 7.

196. — Lettres du roi Jean, chargeant Pierre de Brisoles, clerc, et Miles de Voisines, conseiller du Roi, d'une enquête sur le procès élevé entre les religieux de Sainte-Colombe de Sens, à eux joint le procureur du Roi, et les habitants de Chastenay (Paris, 27 août 1362). — Arch. nation , X^{2A} 7.

197. — Arrêt du Parlement de Paris condamnant Etienne Asselin, coupable d'avoir incendié et saccagé la grange et le pressoir des religieux de Vézelay, à faire amende honorable en l'église de Vézelay, à l'heure de la grand'messe, à payer aux religieux une somme de 10.000 francs d'or et à relever de leurs ruines les maisons incendiées (10 septembre 1362). — Arch. nation., X^{2A} 7.

198. — « Dénombrement donné par Agnès de Quarré à Laure de Bordeaux, dame de Chastellux, de ce qu'elle tient en fief de ladite dame en la paroisse de Chastellux » (1362). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

199. — Quittance donnée par Hugues de Losy, abbé de Saint-Martin de Chore, à Madame de Chastellux, de 20 livres dues à l'abbaye par ladite dame « pour les anneversaires de ses devanciers qui repposent a Chore » (10 avril 1364). — Arch. de Chastellux, original.

200. — Hommage et dénombrement consenti par Girart de

Bourbon, chevalier, seigneur de Montperroux, à Robert d'Apremont, seigneur de Charny en Auxois, pour la seigneurie de Saint-Léger-de-Foucherel (2 décembre 1364). — Arch. de Seine-et-Oise, fonds du comté de Charny.

201. — Mandement adressé aux trésoriers sur le fait des aides de délivrer 1.200 fr. d'or à Philippe de Savoisy, nommé capitaine du château de Melun-sur-Seine (février 1365). — Biblioth. nat., Pièces orig. n° 2657 (fonds Savoisy).

202. — Hommage par Odette de Jully, veuve de Jean Copin, à Laure de Bordeaux, dame de Chastellux, pour sa maison-fort de Bousson (1365). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

203. — Affranchissement par Etienne de Chitry, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, des habitants de Rouvray et de Cumoigne. Les habitants sont affranchis de la mainmorte, dont jouissaient les abbés de Saint-Germain, et du droit de chevage, redevance annuelle de 4 deniers que percevaient les archevêques de Sens; néanmoins si quelqu'un d'eux se transporte dans une localité non affranchie de l'abbaye, les biens qu'il y possèdera resteront mainmortables. Ils pourront quitter Rouvray et s'établir en tout lieu relevant de l'abbaye ou même d'un autre seigneur, pourvu toutefois, dans ce dernier cas, que l'abbaye y ait « ressé-ance et remaisance » de ses bourgeois. Toute taille est supprimée, à l'exception de la cense, que répartiront trois procureurs élus par les habitants et qui ne pourra excéder, pour les plus riches, 10 sols. L'abbé s'engage à payer les frais des procès qui pourront naître par suite du refus d'acquitter à l'archevêque le droit de chevage (1). Il confirme aux habitants la jouissance des « usages » d'Héry. Les successions sont réglées de la façon suivante : s'il n'y a pas d'enfant, les meubles et les acquêts écherront aux ascendants et les immeubles aux hoirs les plus prochains du côté d'où lesdits immeubles sont venus; pareillement s'il n'y a que des héritiers collatéraux; au cas où la succession serait chargée de dettes, chacun des héritiers en acquittera une part, au *prorata* de ce qu'il aura reçu; s'il n'y a aucun héritier, les trois procureurs élus par les habitants tiendront en leurs mains la succession pendant an et jour et, ce délai expiré, si personne ne la réclame, la succession reviendra à l'abbé. Les habitants ne seront tenus de répondre et plaider qu'en la justice où ils demeureront, « excepté le cas réel et treffons de héritage, le cas criminel et la jurisdicion

(1) Voy. Arch. départ. de l'Yonne, G 33.

de la court de l'église ». « Se aucun d'eulx baillent ou offrent gaige de bataille li uns contre l'autre, en jugement ou autrement, doresenavant dudit gaige de leur auctorité et voulenté, soient receuz jues ou non, ils pourront accorder et faire paix ensemble sanz dangier de justice et sanz amende ; et se ainsi estoit que lidit gaige feust jugé et oultrez et les parties presentes en champ et eulx combatues ou non dudit gaige, lesdites parties pourront accorder et faire paix ensamble pour payant d'amende et justice LX solz tournois; et se ledit champ de bataille estoit du tout accomplis et li uns vaincuz, que cilz qui vaincuz sera et si plege, se aucuns en y a, seront quitte d'amende envers justice pour paiant pour une foiz pour principal et pleige C solz tournois, sanz emporter ne avoir autre penitance ou peine corporele ou civile ». Le mariage emportera la communauté des meubles, des acquêts et des dettes ; les immeubles « tendront le costé d'un chacun d'iceulx dont ils venrront » ; en cas de décès de l'un des conjoints, les meubles, acquêts et dettes se partageront par moitié entre le survivant et les hoirs du défunt, les immeubles restant à la partie dont ils proviennent. (Auxerre, en chapitre général, nov. 1367). — Arch. nation., JJ 138 nº 229.

204. — Vente par Guillemette de Jailly à Arvier de Gissey, écuyer, seigneur du Meix, d'une terre sise au finage de Saint-Germain-des-Champs, moyennant 40 florins (1367). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

205. — Vente par Huguenin de Poissons, écuyer, à Louis de Toucy, chevalier, seigneur de Bazarnes et du Vault-de-Lugny, de tout ce qu'il possède « en la terre et seigneurie de Baserne et de Sainte-Palaye » (5 juillet 1368). — Arch. de Chastellux, pièce perdue et restituée.

206. — « Dénombrement fourni par Alix de la Boucherasse, veuve de Jean de Ragny, à Laure de Bordeaux, dame de Chastellux, de sa maison de Bousson » (août 1368). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

207. — Quittance de Philippe de Savoisy, chambellan du Roi, au receveur général des aides de Normandie, d'une somme de 120 francs d'or, « que le Roy nostre dit seigneur nous a donnez pour cette foys, pour aler en certain voiage secret auquel nous sommes envoiez présentement par ledit seigneur pour le profit de lui et de son royaume » (Rouen, 30 juin 1371). — Biblioth. nation., pièces orig., nº 2657 (fond Savoisy).

208. — Affranchissement individuel de Clément Gascoin, par Guillaume et Pierre de Marmeaux, seigneur d'Ormoy et de Cheny (2 décembre 1371). — Biblioth. nation., fr. 25703 (orig. parchemin).

209. — « Aveu et dénombrement rendus par Guillaume de Railly, écuyer, à Laure de Bordeaux, dame de Chastellux, du fief de Railly, avec la justice et seigneurie » (1372). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

210. — Transaction entre Girard de Bourbon, chevalier, seigneur de Montperroux, et Laure de Bordeaux, dame de Chastellux, veuve de Jean de Bourbon, sa belle-mère, par laquelle ledit Girard assigne le douaire de ladite Laure sur d'autres terres que celles de Montperroux (10 septembre 1374). — Arch. de Chastellux, pièce perdue et restituée.

211. — Acquisition par Jehanne du Bouchet, femme de Foulques de Varceaux, de dame Yolande de Brunon, dame de Moussy, et de Philippe de Moussy, son fils, de tous les biens sis au finage d'Island, provenant de Guillaume Chollet, écuyer (1373). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

212. — Lettres de rémission au profit d'Etienne Jousson, d'Egleny. Alors que les « Gascoins » occupaient la Mothe-Jocerant, il déroba, en compagnie de Guillaume du Pré, capitaine de la forteresse d'Etrizy, un cheval et une charretée de sel en la paroisse de Lainsecq ; plus tard, en compagnie de Jean d'Atrisy, capitaine de la forteresse de Saint-Maurice-Thizouaille, « qui lors estoit à feu le sire de Craon », il commit en divers lieux des déprédations pour garnir ladite forteresse ; pareillement, « pour le temps que vindrent le roi d'Angleterre et le prince de Gales en Auxerrois », il se rendit coupable de divers larcins, que le Roi lui pardonne parce qu'il est toujours demeuré « bon françoys » (Paris, octobre 1375). — Arch. nation., JJ 107 n° 268.

213. — « Dénombrement fourni par Jeanne du Bouchet, veuve de Foulques de Varceaux, à la comtesse de Flandre, de la terre d'Island, plus de la mouvance du fief appartenant aux héritiers de Philippe de Moussy, chevalier, et encore de la terre de Chitry — [Montsabot], dans laquelle est déclarée une pièce de bois appelée le bois de Troncey, indivise avec Loire de Bordeaux, dame de Chastellux » (nov. 1375). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

214. — Transaction entre Laure de Bordeaux, dame de Chastellux et de Bazoches, veuve de Jean de Bourbon, seigneur de

Montperroux, et les enfants dudit Jean : Girart de Bourbon, seigneur de Vitry, et Alips de Bourbon. Acte passé en présence de Philippe de Jaucourt, chevalier, seigneur de Villarnoul (1376). — Arch. de Chastellux, pièce perdue et restituée.

215, — Hommage au Roi par Gaucher Vivien, conseiller du Roi, d'un fief consistant : 1° en « la tierce partie de la coustume du sel appelé salaige, qui se prent et lieve dès le gros sausse prez de la ville de Basso jusques au dessus du pont d'Aucerre » ; sur chaque muid de sel à la mesure de Paris ledit Vivien perçoit une « mesure appellée breneau »; en outre, « huit jours avant Noël et huit jours après ... nul ne peut vendre sel esdiz lieux et termes, se n'est le Roy, l'evesque [d'Aucerre] et ledit Gaucher »; le tiers de cette coutume vaut audit Gaucher « environ LX francs par an » ; 2° en plusieurs étaux de la boucherie d'Auxerre, arrentés 10 francs par an (Paris, 6 mai 1376). — Arch. nation., P 132 f° 47.

216. — Hommage au Roi, par Jean Daignon, chevalier, au nom de sa femme Marguerite de Malvoisine, du fief de Malvoisine, mouvant de la comté d'Auxerre, consistant en la maison de Malvoisine, 20 arpents de bois, 60 arpents de terre, 30 arpents de vignes, la justice moyenne, 19 livres de rente à prendre sur la halle de Mailly-le-Chastel, diverses maisons audit Mailly, la faculté de prendre dans tous les bois de la comté appartenant au Roi le « merrien pour maisonner, pour chauffer, pour les neccessitez de ses maisons de Malevoisine et de Petau, et pour faire eschalaz pour ses vignes » (Paris, 30 janvier 1377). -- Arch. nation., P 132.

217. — Charte de Philippe, duc de Bourgogne, par laquelle, en considération des services que lui a rendus Philippe de Jaucourt, chevalier, seigneur de Villarnoul, il abandonne audit de Jaucourt tous les droits qu'il possède « en la maison fort de Villarnoult et sa mettairie du Bolle », droits acquis par feu le duc de Bourgogne, Eudes, d'Agnès de Villarnoul et de Jean de Bar, son mari. (« le chastel de Rouvre », 19 mars 1377). — Biblioth. nation., Gaignières DCLVIII, p. 401.

218. — Approbation de l'adjudication faite le 12 février 1376, par Guillaume d'Ostun, receveur du bailliage de Sens, à Etienne Gibaut, du moulin ruiné de Béchereau, près Villeneuve-le-Roi, au dessous du moulin de Cochepie, moyennant une rente de 4 setiers 1 mine de blé, moitié froment, moitié orge, et à charge de réédifier et maintenir en bon état ledit moulin. Une adjudication anté-

rieure avait été annulée, pour vice de forme, par la Chambre des Comptes (Paris, mai 1377). – Arch. nation., JJ 115 n° 353.

219. — Foi et hommage au Roi par Gauthier de Villy, écuyer, de 10 livres de rente à prendre sur la prévôté de Vermenton (13 juillet 1377). — Arch. nation., P 132.

220. — Lettres de Jean de Nuits, garde du scel en la prévôté de Saint-Père-le Moustier, enregistrant une donation par la dame de Chastellux à l'abbaye de Quincy, passée devant Hugues Mespoille, notaire à Corbigny. Par cet acte Laure de Bordeaulx, dame de Chastellux et de Bazoches, donne à l'abbaye, pour une fois, cent francs d'or et « cent livres de cire non ouvrée »; les religieux devront célébrer chaque semaine quatre messes pour le repos de l'âme de la donatrice et de celle de son feu mari Robert de Tanlay, enseveli dans ladite abbaye de Notre-Dame de Quincy, où elle élit elle-même sépulture et où les religieux devront la transporter à son décès; la somme léguée devra être employée aux réparations de l'église; dans ce but Laure de Bordeaux donne en outre aux religieux six de ses meilleurs bœufs et « ung char a quatre roes ferré »; elle place l'exécution de son legs sous la protection de l'évêque d'Autun à qui elle donne 40 francs d'or (Chastellux, 17 janvier 1378). — Arch. de Chastellux, original.

221. — Quittance donnée à Philippe de Savoisy, chevalier, chambellan du Roi, seigneur de Seignelay, de 115 francs d'or, dûs au Roi pour l'acquisition faite par ledit Savoisy à Jean de la Broce, écuyer, de la terre de Jaulges (30 mai 1378). — Biblioth. nation., pièces origin., vol. 2657.

222. — Autorisation au maître de l'hôpital de Toussaint, près Joigny, fondé par Jeanne, comtesse d'Alençon et de Joigny, dame de Mercœur, d'acquérir dans le comté de Joigny 200 livrées de terre sans payer aucun droit de lods (Vincennes, juin 1378). — Arch. nation., JJ 113 n° 120.

223 — Lettres de Charles V reconnaissant à l'abbaye de Vézelay la justice haute, moyenne et basse, depuis la Cure jusqu'aux finages de Précy-le-Sec, Voutenay et Arcy, la justice de Saint-Moré, la moitié du moulin de Nailly, la rivière de Cure depuis le moulin Moreau jusqu'à la fontaine de Saint-Moré, le bois de « Montuillot » sis au finage d'Arcy, et divers autres droits légués à ladite abbaye par Jean et Guichard de ....., Jeanne de Digoyne et Guy de Sermizelles, écuyer, tous les quatre héritiers de leur mère Yolande de Digoyne, en son vivant dame d'honneur de la reine

Jeanne. Ces biens, sis dans la châtellenie de Betry, sont tenus du Roi en fief à raison du comté d'Auxerre (Saint-Germain-en-Laye, juillet 1378) — Arch. nation., JJ 113 n° 142.

224. — Lettres de rémission en faveur de Droin Jardrin. Etant allé au bois de Charentenay, en la juridiction de l'abbesse de Saint-Julien d'Auxerre, charger du *merrien* qu'il avait acheté, il prit par erreur la provision d'un nommé Tuppin. Malgré le dédommagement qu'il avait fourni, il avait été jeté en prison par son seigneur, l'évêque d'Autun (Paris, juillet 1378). — Arch. nation., JJ 113 n° 27.

225. — Lettres de rémission en faveur d'Ytier de Chassy, écuyer. La mère dudit Ytier avait loué à Guyot Possot un four banal sis à Neuvy, en la châtellenie de Saint-Florentin, moyennant la moitié du pain que ledit Possot gagnerait à chauffer le four. Mais Possot n'ayant point chauffé le four aussi souvent qu'il le devait, le bail fut résilié et Ytier de Chassy chargea quatre valets d'aller retirer de ses mains les instruments nécessaires à la cuisson du pain. Les valets s'étaient livrés envers lui à des voies de fait, avaient violenté sa femme, et Ytier, craignant d'être rendu responsable de ces excès, avait pris la fuite (Paris, août 1378). — Arch nation., JJ 113 n° 115.

226. — Lettres de rémission en faveur de Jacquin Le Sussieux, sergent royal à Bagneaux-sur-Vanne. Comme il revenait de Villeneuve-l'Archevêque, en compagnie de Geoffroy Le Charpentier, sergent royal, et d'Audry de Renel, religieux de l'abbaye de Molesmes et prieur de Flacy, une querelle s'éleva entre lui et Geoffroy Le Charpentier, « pour cause d'un boscheron que ycellui Geoffroy disoit lui avoir esté fortrait » par ledit Jacquin. Le religieux intervint dans la discussion, frappa Jacquin de son épée et le poursuivit, jusqu'à ce que, exaspéré, Jacquin, s'empara d'un bâton et en frappa le prieur qui en mourut quelques jours après (Paris, septembre 1378). — Arch. nation., JJ 113 n° 199.

227. — Autorisation à Jean Moreau, changeur à Sens, de construire une chambre, rue de la Poterie, près le carrefour de la Boucherie, sur une place relevant de la censive du Roi, attenant à la maison de Jean de Châlons, et à « la place qui fu a feu Huillon Days, jadis maistres des œuvres a Sens pour le Roy ». La maison sera élevée sur deux poteaux, au dessus de la porte de la halle aux draps « ou les tanneurs vendent leurs cuirs » et s'accotera au mur de ladite halle « lès les premiers archieres ». Consultés par Jean Buchart, prévôt de Sens, et Jean de Châlons, garde du

scel de ladite prévôté, sur l'opportunité de cette construction, Guillaume d'Ostun, receveur du bailliage de Sens, Jean de Savigny, lieutenant du bailli de Sens, Jacques de Germigny, procureur du Roi, Jean de Montigny, élu, Julien Bure, maître des œuvres du Roi, la déclarent profitable au Roi, auquel ledit Jean Moreau paiera chaque année 5 s. t. de rente (Paris, 8 oct. 1378). — Arch. nation., JJ 113 n° 203.

228. — Lettres de rémission en faveur de Jean Danorin, sergent royal à Auxerre. Ayant rencontré près du portail de Villiers, « environ lequel sont plusieurs bourdeaux communs », cinq compagnons armés d'épées et de bâtons, qui, « comme estoit heure du premier somme, a laquelle heure nul ne doit aler par ville sans clarté ou grant lumière », troublaient la tranquillité publique, il s'efforça avec trois autres sergents de les arrêter et, dans la mêlée, tua l'un des délinquants, cuisinier de Saint-Marien, et blessa l'autre, religieux de ladite abbaye, qui était « vestu en habit séculier » (Paris, nov. 1378). — Arch. nation., JJ 113 n° 282.

Lettres semblables en faveur de Jaquot Billart, Guillaume Prévosté et Guillaume Patée, sergents royaux, qui prêtèrent main forte audit Jean Danorin (Paris, nov. 1378). — Arch. nation., JJ 113 n°s 279, 280, 281.

229. — Lettres de rémission en faveur de Jehannin Lasnier, prisonnier ès prisons des religieux de Saint-Jean-de-Jérusalem à Cerisiers. Sollicité de prêter main-forte au prévôt dudit lieu pour arrêter « hors lieu saint » un nommé Colin, sur l'ordre du bailli de Sens, il tua d'un coup d'épée Huon Le Bourgoing, qui avait réussi à retirer ledit Colin des mains du prévôt (Paris, déc. 1378). — Arch. nation., JJ 113 n° 330.

230. — Lettres de rémission en faveur de Colinet Lescript, tisserand de draps à Villeneuve-l'Archevêque, qui avait tué, malgré l'assurement obtenu par elle devant le prévôt de l'archevêque, la femme d'un couturier de Villeneuve (Paris, 14 déc. 1378). — Arch nat., JJ 113 n° 343.

231. — Lettres de rémission en faveur de Jean Forestier, de Chitry, qui au cours d'une rixe dans une taverne avait tué Jean Colon, sergent dudit lieu de Chitry pour *Bethone de Maisenaco*, chevalier, seigneur dudit lieu (Paris, déc. 1378). — Arch. nation. JJ 113 n° 361.

232. — Vente par Hugues de Saint-Aubin, chevalier, sire de Domecy et de Culêtre, à Louis Quinart, chevalier, maître de

l'hôtel du duc de Bourgogne, d'une rente sur la terre de Culêtre (1378). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

233. — Dénombrement par Jean de Marcenat, chevalier, seigneur en partie de Quenne et de Chitry. Jean de Marcenat reconnait tenir du Roi, à cause de sa femme Alips de Maisy : la ville de Quenne ; une maison audit lieu « qui souloit estre fort »; partie de la justice haute, moyenne et basse; la prévôté de Quenne, « en laquelle sont comprises les dismes des vignes, terres et prez, qui est chascun an VI deniers tournois, avecques les coustumes d'orge et de gelines, laquelle prevosté et lesditz membres d'icelle valent a present pour chascun an environ X livres tournois »; la dîme des blés, dont le prieur de Quenne perçoit la moitié (une année sur deux); la moitié de la ville de Chitry, avec la justice « qui vault par an environ III solz tournois »; la taille des habitants dudit lieu, « faite chascun an selon la teneur de la chartre », d'un revenu annuel de 10 livres ; « la sergenterie qui se prend et leve sur les diz habitans, selon la teneur de ladite chartre », d'un revenu de 10 livres ; les dîmes des blés et des vignes, évaluées 10 livres par an ; le moulin dudit lieu, qui rapporte annuellement 14 livres ; la prévôté, d'un revenu de 8 livres ; « la coustume du vin », qui peut valoir 60 sous tournois par an ; le four, d'un revenu égal ; la garenne, louée 100 sous par an ; dans ce dénombrement ne sont comprises ni les confiscations ni les épaves (3 avril 1379). — Arch. nation., P 132.

234. — Lettres de rémission en faveur de Jean de Guerchy, écuyer, seigneur de Champlost. Comme il faisait partie des troupes chargées de garder les forts de Guines et Calais sous les ordres de Guillaume des Bordes, il rencontra, vers la Saint-Rémy 1377, sur le chemin de Boulogne-sur-Mer où il se rendait, avec quelques compagnons, en pélérinage à l'église Notre-Dame, un parti de 30 hommes d'armes qu'il prit par erreur pour des Anglais. Lui et ses compagnons les attaquèrent au cri de Notre-Dame les Bordes ! Et dans la mêlée périt Jean Dubos, dit Mansart, fils de Tristan Dubos, maître des requêtes de l'hôtel du Roi. Jean de Guerchy a convenu de payer à l'église de Raincheval (1) (Reinceval), où est enterré ledit Dubos, une rente de 20 l. p pour la fondation d'une chapelle (Paris, avr. 1379). — Arch. nation., JJ 115 n° 78.

235. — Aveu passé par Mahaut de Chevannes à la comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, « d'un manaige seant à

(1) Raincheval, commune d'Acheux, arr. de Doullens (Somme).

Folin, lès le bois de Folin, de la moitié du four de Châtel-Censoir avec le chauffage dudit four, d'une maison seant en la ville de Châtel-Censoir appelée la maison de Précy, du four de Chevroches avec le chauffage dudit four » et de diverses terres (19 mai 1379). — Invent. des titres de Faulin.

236. — Création à Auxerre d'une foire qui se tiendra les dimanche, lundi et mardi après la Saint-Martin d'hiver (juin 1379). — Arch. nation., JJ 115 n° 73.

237. — Confirmation du règlement de pêche édicté en 1317 par le bailli de Sens Jean d'Oisy, et déjà confirmé en 1327 par le bailli de Sens Jean Le Metareis (Paris, juin 1379). — Arch. nation., JJ 115 n° 37.

238. — Lettres de Charles V reconnaissant que c'est par contrainte que Philippe d'Avrolles a servi les Anglais. Pris par eux au moment où ils s'emparèrent d'Auxerre, à l'âge de 9 ou 10 ans, il les avait suivis en Angleterre et en Bretagne pendant environ 10 ans, jusqu'à ce que, dans une chevauchée en Normandie, « ès parties de Saint Sauveur le Vicomte », il parvint à leur échapper. (Saint-Germain-en-Laye, 25 juin 1379) — Arch. nation., JJ 115 n° 83.

239. — « Dénombrement fourni par Guy de Bousson, écuyer, à Madame de Chastellux, de sa maison fort de Bousson et de ce qu'il tenait en la ville des Champs de Thy » (15 juillet 1379). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

240. — Lettres de rémission en faveur de Jean d'Argillières. S'étant rendu, la veille de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, en l'église de Saint-Jean-lès-Sens, « en laquelle eglise est acoustumé d'ancienneté veillier en l'onneur dudit Saint, et pour ce faire y affluent chascun an grant quantité de peuplè du pays environ ladite ville et par especial les creatures et personnes entachées et chargées du mal dudit Saint-Jehan », il vit une femme nommée Margot qui brisait les chandelles placées devant l'image de Saint-Jean. Un nommé Huguenin Vite l'ayant, par ses réprimandes, excitée de plus belle, ledit d'Argillières l'en blâma et il s'ensuivit, au dehors de l'église, une rixe au cours de laquelle ledit Huguenin fut tué d'un coup de « badelaire » (Paris, juillet 1379). — Arch. nation., JJ 115 n° 154.

241. — Lettres de rémission en faveur de Guy de Vallery, seigneur de Champlay et de Ratilly. « Au temps que les commocions

furent entre les non nobles et nobles, les habitans de la ville de Gien-sur-Loire ou grant partie d'iceulx eurent descort et controversie contre Jehan et Jehannot du Martroy, escuiers, freres, demourans a sept lieues loing de ladite ville de Gien ». Ils se rendirent un jour en grand nombre au logis desdits écuyers pour les mettre à mort et, ne les trouvant point, pillèrent la maison. Jean du Martroy appela à son aide Guy de Vallery et d'autres seigneurs des environs; plusieurs habitants de Gien, faits prisonniers, furent enfermés au château de Ratilly et rançonnés. Guy de Vallery, poursuivi en dommages-intérêts par lesdits habitants, demande et obtient d'en être déchargé, d'autant qu'il n'a rien touché de leur rançon (Montargis, juillet 1379). — Arch. nation., JJ 115 n° 298.

242. — Charles V confirme la charte de franchises accordée aux habitants d'Auxerre en août 1223 par la comtesse Mathilde et l'interprétation de certains articles controversés de cette charte, donnée en avril 1320 par Jean de Châlon, comte d'Auxerre et de Tonnerre. Le Roi excepte cependant de la confirmation le serment d'observer ladite charte que les comtes d'Auxerre et cinq chevaliers de leurs vassaux devaient prêter en personne, car il considère « qu'il n'est pas convenable d'y soumettre la majesté royale » — *ad que (juramenta) regiam majestatem subici non credimus expedire* — Le serment sera donc prêté à l'avenir, non par le Roi, mais par son bailli de Sens et d'Auxerre, lors de sa première entrée dans cette ville. Enfin, pour faire cesser les difficultés qui pourraient s'élever au sujet des successions et fixer le sens de l'expression « plus proche héritier », interprétée différemment selon les régions, Charles V décide que l'héritage d'un enfant reviendra à ses ascendants, mais que le père et la mère seront préférés aux grands parents (Montargis, août 1379). — Arch. nation., JJ 115 n° 212.

243 — Lettres de rémission en faveur de Jaquier de Neufville, autrefois châtelain pour Henri de Bar du château de Septfonds en Puisaye. En l'an 1365, « ouquel temps notre Saint Pere le Pape avoit escomenié toutes genz de compaingnie Engloys » et où les ordonnances royales interdisaient de faire quartier à ceux qui seraient pris, il rencontra, au retour de la chasse, deux hommes dont l'un était anglais. Il le tua pour obéir aux ordonnances. Prisonnier pour ce fait, il fut mis en liberté par les juges du Châtelet dès qu'il eût établi sa bonne foi. Mais le bailli d'Orléans, prétendant que sa victime était un français, se refusa à obéir à la sentence du Châtelet et le tint emprisonné à Montargis. Le Roi, « pour contemplacion de son dit fils [le Dauphin] et de son joyeux advenement », ordonne la mise en liberté de Jaquier de Neufville (Montargis, août 1379). — Arch. nation., JJ 115 n° 293.

244. — Lettres de rémission en faveur de Perrin Saillart, manouvrier, de Moulins en la prévôté d'Auxerre. Enfermé aux prisons de Sens, six ans auparavant, pour divers vols, il s'en était échappé et n'avait pas osé rentré dans son pays. A l'occasion du joyeux avénement du Roi en la ville d'Auxerre, il sollicite sa grâce qui lui est accordée (Auxerre, août 1379). — Arch. nation., JJ 115 n° 261.

245. — Lettres déchargeant du crime de concussion Berthier le Pruellois, lieutenant du prévôt d'Auxerre, Jean Crudannie, pendant les années 1375 et 1376. Les sommes perçues par lui l'ont été en raison de sa charge et c'est par erreur que le prévôt lui-même les a réclamées à nouveau (Auxerre, août 1379). — Arch. nation., JJ 115 n° 223.

246. — Lettres de Charles V amortissant 30 l. de rente, assises sur des maisons d'Auxerre, que Jean Chacerat le jeune a léguées pour fonder une messe de l'Aurore dans la chapelle Notre-Dame des Vertus, située aux portes de la cathédrale d'Auxerre (1) (Auxerre, 24 août 1379). — Arch. nation., JJ 115 n° 286.

247. — Dénombrement fourni par Guy de Bierry, au nom de sa femme Agnès, à Laure de Bordeaux, de plusieurs héritages relevant du château de Chastellux (13 octobre 1379). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

248. — Vente par Guillaume de Marigny, écuyer, et Jeanne de Maray, sa femme, à Laure de Bordeaux, dame de Chastellux, de ce qu'ils possèdent à Quarré (20 décembre 1379). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

249. — Lettres de rémission en faveur de Rolland Agut, sergent à cheval en la prévôté de Sens. Chargé par Pierre de Jeurre, lieutenant du bailli de Sens, de transférer des prisons de Cerisiers dans celles de Sens Jehannin Laumier, « afin qu'il pust mieux soustenir et verifier le fait contenu es lettres de grâce » obtenues par ledit Laumier, à la suite de l'intervention de son frère Hue Laumier, hospitalier et curé de Cerisiers, Rolland Agut avait laissé échapper son prisonnier et le bailli l'avait condamné pour ce à la privation de son office et à une grosse amende (Sens, nov. 1379). — Arch. nation., JJ 115 n° 312.

250. — Lettres de rémission en faveur de Huguenin le Barbier,

(1) *Capella beate Marie Virginis que dicitur de Virtutibus in foribus ecclesie Aulissiodorensis.*

de Bazarne (Baserne), au bailliage de Sens. Etant au service, vingt ans auparavant, de feu Geoffroy du Bouchet, jadis chevalier, il avait un jour, en compagnie de Philibert de Bregny, écuyer, et sur l'incitation de ce dernier, volé deux chevaux à Cussy. Avec l'un d'eux il avait pendant trois ans accompagné son maître à la guerre. Il n'eût jamais été inquiété pour ce fait si son ancien complice, Philibert de Bregny, récemment exécuté à Auxerre « pour plusieurs meurtres, larrecins et roberies », n'avait avant de mourir confessé cet ancien vol (Paris, mai 1380). — Arch nation., JJ 117 nº 40.

251. — Confirmation de l'adjudication faite à Guillaume de Barbery, écuyer, comme procureur de Bureau de la Rivière, premier chambellan du Roi, de divers biens, sis à Vermenton, saisis sur Jean de Beaulieu, bourgeois d'Auxerre, ancien fermier des aides pour le fait des guerres. Plusieurs personnes, et entre autres Nicolas de Fontenay, bailli de Troyes, Simon de la Fontaine, exécuteur testamentaire du feu Nicolas d'Arcy, ancien évêque d'Auxerre, s'étaient opposées à cette adjudication restée à 2800 fr. d'or. (Paris, 14 avril 1380). — Arch. nation., JJ 117 nº 43.

252. — Rémission accordée à Jean d'Arcy, chevalier. Son frère Huguenin étant en guerre avec la ville de Vézelay, dont les habitants refusaient de lui rendre certains de ses gens qu'ils tenaient prisonniers, il s'empara en guise de représailles d'une partie de leurs bestiaux qu'il amena au fort d'Arcy, où ils servirent au ravitaillement de ceux qui s'y étaient retirés. A ce moment en effet, c'est-à-dire vers l'époque de la prise du roi Jean ou peu après, les Anglais occupaient Auxerre, le château de Régennes, celui d'Arcy et plusieurs forteresses des environs. Jean d'Arcy, retiré dans sa maison-fort d'Arcy, abattit des maisons voisines nuisibles à sa défense, abrita dans cette forteresse les gens du pays et causa aux Anglais de grands dommages. En considération de cette conduite, le Roi pardonne à Jean d'Arcy et à son frère leurs excès envers les habitants de Vézelay (Paris, mai 1380). — Arch. nation., JJ 117 nº 72.

253. — Lettres de rémission au profit de Henri de Cartois, marchand gênois, établi à Charny, en la juridiction de Bureau de la Rivière. Vivant en mauvaise intelligence avec son beau-père, qui favorisait le concubinage de sa femme avec le prieur de la Ferté, il dut lui fournir assurement ; mais en dépit de cet assurement, ledit de Cartois, « qui est d'estrange pais et qui ne savoit le pois et le peril dudit asseurement », se rendit un jour chez son

beau-père et, par vengeance, saccagea sa maison (Paris, mai 1380). — Arch. nation., JJ 117 n° 157.

254. — Arrêt du Parlement de Paris en faveur de l'archevêque de Sens. Le Chapitre de Sens contestait à l'archevêque le droit « de porter et faire porter devant soy et ses officiauls une verge en ladite eglise de Sens par ses bedeaux » et d'avoir, lui et les gens de son tribunal, une entrée dans la cathédrale « par un huys qui est delez ou devant la chappelle des chanoines de Notre-Dame, par lequel on va de ladite esglise en la court des maisons archiepiscopauls ». En outre, les chanoines protestaient contre l'arrestation par les officiers de l'archevêque d'un chapelain de la cathédrale, Simon Prévost, déclarant qu'étant, eux et leurs familiers, « en la saulve et especial garde du Roy », ils avaient toute juridiction spirituelle sur tous les chapelains des chapelles dont la présentation ou la collation leur appartient Le Parlement maintient l'archevêque dans les droits qui lui sont contestés et déclare bien jugée la sentence de ses officiers contre Simon Prévost, que le Chapitre a d'ailleurs reconnu ultérieurement ne pas être son justiciable (27 juillet 1380). — Arch. nation., X^{1C} n° 55.

255. — Rémission accordée à Thibaut Bonnes, laboureur, détenu dans les prisons du château de Beauche pour divers larcins commis au détriment d'Agnès, veuve de Jean de Chevannes, écuyer. (Paris, août 1380). — Arch. nation., JJ 117 n° 187.

256. — Confirmation des échanges passés par Gaucher d'Yrouerre (Yroir), chevalier, Guillaume d'Yrouerre, écuyer, son frère, d'une part, et les religieux de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, d'autre part. Gaucher et Guillaume d'Yrouerre cèdent aux moines cinq arpents et un quartier de vigne au terroir de Seignelay, chargés d'un muid de vin de rente perpétuelle au profit de la chapelle castrale dudit lieu, plus trois quartiers de pré. Les religieux abandonnent de leur côté six arpents de vigne et une pièce de terre arable au Mont Saint-Sulpice, « les menuz dismes des bestes, des toisons, des potaiges, des chanvres avecques la tierce partie du lancelaige de l'eglise » de Boilly, plus les tierces de certaines terres sises audit Boilly (Paris, août 1380). — Arch. nation., JJ 117 n° 221.

257. — Rémission accordée à Thomas de Coquerel, chirurgien, depuis peu établi en la ville de Sens, coupable du meurtre de Jean Robin dit le Breton, barbier audit lieu (Paris, nov. 1380). — Arch. nation., JJ 118 n° 113.

258. — Lettres de rémission au profit de Gilles Louvot, capitaine pour le Roi « de la forteresse du moustier » de Villeneuve-la-Guyard. Ayant réuni les habitants dudit lieu, au mois d'août 1380, pour leur parler « sur le fait et de la maniere comment ilz pourroient ladite forteresse garder seurement et eulx defendre contre les ennemiz qui se approchoient lors dudit lieu », ledit Louvot fut insulté par Jean Sounignant, de telle sorte qu'il s'oublia à lui donner un soufflet, en dépit de l'assurement donné entre eux, un an auparavant, par le prévôt de Sens (Paris, janvier 1381). — Arch. nation., JJ 118 n° 193.

259. — Confirmation de la sentence de Guillaume Dupré, bailli de Tonnerre, absolvant Jean Chaudot de l'accusation d'avoir autrefois tué et jeté dans l'étang de Villiers-Vineux (1) (Villex Vigneux) deux habitants dudit lieu ; le prévenu rejetait ce meurtre sur les Anglais qui occupaient alors Ligny-le-Châtel (Paris, janv. 1381). — Arch. nation., JJ 118 n° 235.

260. — Autorisation aux habitants de Mailly-la-Ville de « fortifier de murs et fossés » la forteresse qu'ils se proposent d'édifier « en certaine place qui moult est a ce propice et convenable ». Le bourg de Mailly-la-Ville, situé sur une route très fréquentée, « a une grant et penible lieue de Mailli le Chastel qui est la plus prochaine forteresse », est en effet dénué de toute défense et « il est avenu par plusieurs foiz que, en alant au retrait dudit Mailli le Chastel, pluseurs [habitants] ont esté pris, leurs biens ostez, pillez et robez » ; pendant les guerres, Mailly-la-Ville devint inhabitable et resta désert (Saint-Denis, fév. 1381). — Arch. nation., JJ 118 n° 332.

261. — Lettres d'anoblissement en faveur d'André Juste et de Jeanne, sa femme, demeurant « *apud Surennicum* » (Saint-Denis. 26 février 1381). — Arch. nation., JJ 120 n° 180.

262. — Lettres de rémission en faveur de Jean Saillart, de Pont-sur-Yonne, accusé d'avoir fracturé une huche contenant des draps, « robes, saintures d'argent, deniers et autres choses ». En réalité, revenant, à minuit, de monter la garde au fort de Pont et ayant « grant fain et grant frois », il pénétra dans la maison de son beau-père, dont il avait la clef, et rompit sans le vouloir une vieille

(1) Henri de Clermont est alors seigneur en partie de Villiers-Vineux.

huche fermée où il croyait trouver à manger, mais il n'y déroba rien (1). (Paris, mars 1381). — Arch. nation., JJ 118 nº 334.

263. — Lettres de rémission en faveur de Oudot Chauvelot, clerc, échappé des prisons de l'évêque de Langres où il était détenu pour avoir blessé et volé, en compagnie de son père, en un bois près de Chablis, un nommé Jean Manquart (Paris, avril 1381). — Arch. nation., JJ 118 nº 401.

264. — Lettres de rémission en faveur de Thevenin Despoulaines, de Charmoy, accusé du meurtre de Guérin Robin qui avait violé sa propre sœur (Paris, juin 1381). — Arch. nation., JJ 119 nº 69.

265. — Lettres de rémission en faveur de Jean Josse. Alors que les Anglais occupaient le chastel de Ligny, ledit Jean, chassé par la misère de son village où « l'on n'osoit labourer », se rendit à Ligny et pendant deux ans prit part avec les Anglais à toutes leurs chevauchées ; il les quitta ensuite pour faire partie d'une bande de gens d'armes qui s'avouaient français, « combien qu'ils pillassent et feissent moult de maulx » (Paris, juillet 1381). — Arch. nat., JJ 119 nº 161.

266. — Lettres de rémission en faveur de Perrin Bourgeois de Pont-sur-Yonne. Le mardi 13 mai 1381 arriva à Pont une bande de 40 gens d'armes, qui « firent moult de maulx et de inhumanités aus poures habitans d'icelle ville, c'est assavoir de les prendre et raençonner, les aucuns mettre et enfermer en huches et escrins et les y lessier toute nuit, les autres pendre par les braz et mettre en gehanne, descouvrir les maisons, casser et getter à terre la tuille, abattre les cheminées, ardoir, despecier par pieces et mettre ou feu les granz cuves a fouler, les queues, poinçons, jattes, cuveaux, huches, escrins, tables, trestiaux, bans et fourmes ;

(1) Dans la déclaration de Jean Saillart notons ces détails intéressants : « Comme icelluy Saillart et Perrinet Vidanyé, de l'aage de XII ans ou environ, eussent esté faire le guet ou fort de ladicte ville de Pons et pour ce que leur clarté leur failli, par l'accort d'eulx deux Ycellin Saillart ala par desouz les murs de la basse court alumer sa chandelle au feu qui estoit demouré entre le pont leveiz et la porte de ladite basse court que les gardes y avoient fait ledit jour, ainsi qu'il ont accoustumé ; lequel Saillart, tenant sa dite chandelle alumée, pour ce qu'il ne pot remonter par le lieu ou il s'estoit devalez, appella ledit Perrinet, son compaignon, qui l'attendoit en ladite basse court, et lui dit qu'il appelast Jehan Cartillon qui estoit en l'eglise dudit fort et avoit les clefs de ladite porte. »

et, non contens de ce, s'efforçoient de tuer les bonnes gens de ladite ville qui pour doubte d'eulx s'estoient retraiz en la basse court du fort d'icelle ville et y navrerent deux femmes de fleches et de pierres ». En même temps des mariniers qui passaient avec un bateau faillirent périr sous leurs coups. Il fut publié à Sens qu'on eût à résister à ces pillards et qu'on tentât de les prendre. Perrin Bourgeois, placé en embuscade avec dix compagnons, tua trois de ces pillards qui étaient restés en arrière (Crécy-en-Brie, juillet 1381). — Arch nation., JJ 119 n° 207.

267. — Lettres semblables en faveur de Jean Philippe, Jean Sarre, Thevenin Bernart, Thevenin Cochin, Jean Bellevoye, Jean le Bourgoing, Guillaume Trouvé, et autres qui avaient accompagné Perrin Bourgeois dans son embuscade. — Arch. nation., JJ 119 n°s 208 à 211, et JJ 121 n° 83.

268. — Confirmation par Charles VI des lettres données à Poissy en février 1337 (n. st) par Philippe VI et plaçant sous la juridiction spéciale du bailli de Sens l'hôpital de Joigny, fondé par Jeanne d'Alençon, comtesse de Joigny et duchesse de Mercœur, bien que ledit hôpital soit « assis es termes de Champaigne ». Une clause de la charte de fondation exemptait ledit hôpital de toute juridiction, hormis celle du Roi (Paris, août 1381). — Arch. nation., JJ. 119 n° 264.

269. — Confirmation, à la requête des pêcheurs de Pont-sur-Yonne, de l'ordonnance rendue par Charles V en juillet 1367, à la suite des remontrances faites par plusieurs gens d'église, nobles et bourgeois, en l'assemblée tenue à Sens à cette date, au sujet des vexations apportées par les maîtres des eaux et forêts contre les pêcheurs, qu'ils ajournaient « en lointaines et diverses parties du royaume » et ruinaient par ces déplacements. L'ordonnance décide que les pêcheurs « ne seront traiz hors des lieux principaux des chastellenies, prevostez ou ressors soubz qui il demourront » et ramène les amendes au tarif fixé « du temps de Monsieur Saint Loys » (Paris, nov. 1381). — Arch. nation., JJ 119 n° 429.

270 — Le dimanche avant les Rameaux de l'an 1380 Guyot Dupuy et Guyot Boudier suivaient le chemin de Tonnerre à Vézinnes. Une rixe éclata entre les deux hommes. Guyot Dupuy, tombé à terre sous son adversaire, « crioit à haulte voix le cri de haro afin qu'il eust aide », lorsque, cherchant à se relever, il vit que Baudier était mort. Le roi fait grâce audit Dupuy, mais il devra « aler en pelerinage à l'église de Notre-Dame du Puy en Auvergne » (Paris, déc. 1381). — Arch nation., JJ 119 n° 411.

271. — Charles VI confirme les lettres de Jean, datées de Villeneuve-le-Roi, décembre 1361, et celles de Charles V datées de Paris, décembre 1376, par lesquelles l'abbaye des Echarlis, de fondation royale, demeure placée sous la juridiction spéciale du bailli de Sens, bien que le comté de Joigny, où est située ladite abbaye, ait été détaché du bailliage de Sens et rattaché à celui de Troyes (Paris, déc. 1381). — Arch. nation., JJ 119 nº 415.

272. — En 1381, alors que « plusieurs pillars et malfaiteurs s'estoient tenuz es marches de Flogny-le-Chastel et pais environ et y avoient pillié, robbé, emblé plusieurs chevaux et autres choses » et rançonné les gens, Oudot de Raigny, ayant appris que lesdits pillards emmenaient prisonniers sept habitants de Flogny, se mit à leur poursuite avec trois compagnons, les rejoignit près d'Ervy, leur enleva leurs prisonniers et en tua plusieurs. Le Roi, considérant que ledit Oudot a loyalement servi son père durant les guerres et qu'en agissant comme il a fait « il ne cuidoit point mesprandre », lui accorde rémission (Paris, février 1382). — Arch. nation., JJ 120 nº 65.

273. — Lettre de rémission en faveur de Jean et Guillaume Bernier, frères, détenus ès prisons de Bureau de la Rivière, chambellan du Roi, seigneur de Charny, pour avoir jeté en un puits Gilon, femme dudit Jean Bernier. Interrogée, ladite Gilon répond qu'un jour, « comme elle, portant une teille pour avoir de l'eaue, aloit audit puys, elle vit aler son dit mary après elle, et quant elle fu audit puys elle vit vers ledit puys ledit Guillaume, son serourge ; et en icellui moment ledit Jehan, son mary, lui dist que elle de l'erbe d'icellui puys cueillist pour la mere dudit Jehan, qui adonc malade estoit ; et quant por ce faire elle fu abaissée, ledit Guillaume la bouta dedans ledit puys », d'où elle fut tirée par Guillaume Beaumarchais (Paris, février 1382). — Arch. nation., JJ 120 nº 103.

274. — Acceptation par Pierre, abbé de Quincy, de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Langres, de la donation faite à l'abbaye par Laure de Bordeaux, dame de Chastellux, le 17 janvier 1378. (8 février 1382). — Arch. de Chastellux, orig.

275. — Lettres de rémission en faveur de Jacques Billart, sergent royal à Auxerre. S'étant absenté de cette ville pendant 15 jours, en compagnie d'Adam de Riqueneu, lieutenant du prévôt d'Auxerre, le châtelain Guillaume Le Put lui dit à son retour « que le guet du roy se laissoit a faire pour son deffaut », et il lui

ordonna de prendre le guet le soir même. Comme « il est d'ordenance et de coustume que les sergens aillent au mandement du chastellain pour faire le guet et y sont tenuz de obeir », ledit Billard « vesti un jaques qu'il avoit et s'appareilla au mieulx qu'il pot » pour prendre le guet. Il passait, en compagnie de trois compagnons devant l'église Notre-Dame quand, en saluant ladite église, il vit venir le curé de Varzy, précédé d'un valet qui portait une torche. Ses compagnons, le quittant, se précipitèrent alors vers le curé, pendant qu'il continuait son chemin par la rue « où l'en va de Notre-Dame au chastellet d'Ocerre ». Il n'est donc pour rien dans le meurtre dudit curé. (Paris, avril 1382). — Arch. nation., JJ 120 nº 161.

276. — Lettres de rémission en faveur de Perrin Chantepinot, clerc. Ledit Perrin se trouvait, le jour de l'Apparition Notre Seigneur, à l'heure du couvre-feu, en compagnie du châtelain d'Auxerre et de quelques sergents, quand la petite troupe aperçut Jean Richesse, curé de Varzy, accompagné d'un valet portant une torche ; on accusait alors les ecclésiastiques de s'être livrés en ces derniers temps à des excès et même d'avoir tué de nuit un sergent ; les compagnons du châtelain croyant trouver un des meurtriers de leur collègue se précipitèrent sur Jean Richesse et le maltraitèrent tellement qu'il en mourut. Perrin Chantepinot, absout par le Pape, est pardonné par le Roi ; mais il devra « faire un pelerinage a Saint-Ladre d'Avalon, tout de pié, dedans un an » (Cabastain (?), avril 1382). — Arch. nation , JJ 120 nº 290.

277. — Lettres de rémission en faveur de Jean Geoffroy, charpentier. Tenant à ferme de Giles de Poissy, chevalier, les moulins de Hauterive, sur la rivière d'Yonne, en la paroisse de Serbonnes, il les avait confiés à un valet Jean Jobin. Ce dernier ayant suborné sa femme, il le congédia ; mais s'étant aperçu qu'il l'avait volé, il l'avait un soir poursuivi et Jobin, essayant de lui échapper en traversant la rivière à la nage, s'était noyé (Melun, 30 avril 1382). — Arch. nation., JJ 120 nº 229.

278. – Par lettres du 2 mai 1371, Charles V avait octroyé à Nicolas de Verres, son secrétaire, en considération de ses bons offices, 100 livres à prendre sur les biens confisqués de Simon de Sainte-Croix, jadis chevalier, exécuté pour forfaiture et lèse-majesté. Pour satisfaire à ce don, sur l'ordre d'Adam Chanteprime, trésorier, furent vendues aux enchères deux maisons sises à Mailly le-Chastel, « derrière l'église », adjugées 110 l. t. Charles VI confirme cette vente (Paris, juillet 1382). — Arch. nation., JJ 121 nº 53.

279. — Confirmation par Charles VI de la charte de franchises accordée en 1229 aux habitants de Mailly-la-Ville, par Guy, comte de Nevers et de Forez, et la comtesse Mathilde, sa femme (Paris, octobre 1382). — Arch. nation., JJ 122 nº 49.

280. — Lettres de rémission en faveur d'Etienne de Tanlay, écuyer. Venant du Berry vers le Roi, en la compagnie du comte de Blois, Etienne passa par Tanlay voir son père et sa mère, seigneur et dame dudit lieu. Il y apprit qu'un nommé Milet, jaloux de ce que son père avait, sur les conseils de sa mère, cessé ses générosités envers lui, avait juré la perte de celle-ci et s'était plusieurs fois posté en embuscade pour la tuer. Etienne de Tanlay était allé trouver ledit Milet et l'avait châtié, mais si énergiquement qu'il en mourut. Le Roi, eu égard à ses loyaux services et « par especial presentement, en la bataille que nous avons eu nagueres en ce pais de Flandre », lui fait grâce ; Etienne de Tanlay devra cependant indemniser les héritiers de sa victime (1) (Tournay en Flandre, déc. 1382). — Arch. nation., JJ 121 nº 289.

281. — Lettres de rémission en faveur de Jean de Pigny, écuyer, condamné pour le meurtre de Marguerite, femme de Geoffroy Arnoul, de Censy, qui l'accusait d'avoir déshonoré sa fille. Le Roi lui fait grâce en considération de ses loyaux services, particulierement au cours de la « presente guerre de Flandre » (« Donné en notre ost a Tournay », 13 déc. 1382).— Arch. nation., JJ 122 nº 111.

282. — Lettres de rémission en faveur d'Odin Bonnebenete, coupable d'avoir enfreint l'interdiction à lui faite par le bailli de Sens de jouer aux dés, « estant renommé de jouer aux dez et de savoir prendre avantage sans ce qu'il jouast de faulz dez » (Paris 1382). — Arch. nation., JJ 120 nº 215.

283. — Autorisation à Hugues de Saint-Croix, chevalier, seigneur de Coulanges-la-Vineuse, d'établir deux foires audit lieu, l'une en juin à la Saint-Barnabé, l'autre en novembre à la Sainte-Catherine. Cette autorisation est accordée à la requête de Jean de Sainte-Croix, neveu dudit Hugues, et en considération des services que ledit Jean a rendus au Roi, particulièrement en la dernière chevauchée faite en Flandre (Paris, janv. 1383). — Arch. nation , JJ 122 nº 121.

(1) Voir aux nos 288 et 290 du même registre des lettres semblables au profit de Jean de Lengres, dit Briche, écuyer, et de Henry Sebillette, « familier et mercenaire de Etienne de Tanlay », ses complices.

284. — « Dénombrement fourni par Philippe de Merry, à cause de Jeanne du Bouchet, sa femme, de la terre d'Island, à la comtesse de Flandre » (29 janvier 1383). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

285. — Lettres de rémission en faveur de Jean Le Musnier, charpentier, et Jean de Sacy, prêtre, qui avaient enlevé de la maison de ses parents, pendant quatre jours, Agnès Pignié, femme d'Etienne Mile. Bien qu'elle les eût suivis de son bon gré, ladite Agnès, sur les instances de ses parents, avait dénoncé Jean Le Musnier et Jean de Sacy comme l'ayant enlevée de vive force (février 1383). — Arch. nation., JJ 122 n° 158.

286. — Lettres de rémission en faveur de Nicolas Desportes, clerc, et Adam de La Roquete, « clerc marié », de Saint-Florentin. Ayant appris que quatre juifs étaient arrivés à Saint-Florentin, lesdits clercs, « penssans que lesdiz Juifs s'en alassent et foissent hors du royaume pour aucune cause, prirent aucuns de leurs armeures et alerent environ l'entrée de la nuit sur lesdiz Juifs, en l'ostel ou ils estoient logiez »; il les malmenèrent, les chassèrent de la ville, les dépouillèrent de leur argent, de leurs bijoux et de leurs armes, « IIII l. t. d'argent, un fermelet d'or, une ferrure d'une courroye d'argent, un annel d'or, un signet d'argent, un chaperon de drap de laine, troys espées et aucunes autres menues choses ». Le lendemain Nicolas Desportes, se rendant à Troyes, rencontra lesdits Juifs qui le firent arrêter dans cette ville. Grâce est accordée à Desportes et ses complices, à charge de restituer aux Juifs ce qui leur a été enlevé. (Paris, 6 févr. 1383). — Arch. nation., JJ 122 n° 78.

287. — Lettres de rémission en faveur de Perrin Bonnet, de Vinneuf. Comme ledit Bonnet et plusieurs de ses amis jouaient au « bouclier », « faisant semblant de eulz combattre en disant plusieurs villenies l'un a l'autre », le maire de Vinneuf, Jean Potel, survint avec Jean Quareillon, leur dit que « s'il s'entrebleçoient il n'estoit mire pour les garir », et leur ordonna de lui remettre leurs épées et leurs boucliers. Ils s'y refusèrent et maltraitèrent Jean Quareillon qui en mourut (Paris, 20 fév. 1383). — Arch. nation., JJ. 122 n° 117.

288. — Lettres de rémission en faveur de Jaquemin Le Peloys, maréchal à Vallery. Ayant vendu une meule de foin moyennant « deux sextiers de froment et trois piules de vin, a paier et boire pour le fait de ladite marchandise », une rixe éclata au repas qui

suivit la conclusion du marché et le maréchal tua son adversaire d'un coup de hache. Le Roi, eu égard à la bonne renommée de Jaquemin et à sa situation de famille — il a deux enfants en bas âge et sa femme est près d'accoucher — lui accorde grâce, mais il devra dans l'année faire un pélerinage à « Saint-Jaques en Galice, et la offerra une torche de IIII livres de cire pesant » (Paris, mars 1383). — Arch. nation., JJ 122 nº 139.

289. — Lettres de rémission en faveur de Robin, laboureur de Brienon-l'Archevêque. Soupçonnant sa femme d'infidélité, ledit Robin avait prétexté un voyage ; puis revenu à l'improviste, il avait trouvé sa femme, la nuit, en compagnie d'un varlet. Sa femme lui ayant « abati le chaperon devant les yeux » pour lui cacher son complice, Robin la frappa d'un coup de couteau au ventre, d'où mort s'ensuivit. Le Roi, considérant que « ledit Robin et sa femme ont eu XV enfants durant leur mariage », et que ledit Robin reste leur seul soutien, lui fait grâce (Paris, mars 1382). — Arch. nation., JJ 122 nº 159.

290. — Amortissement par Robert, duc de Bar, marquis de Pont, d'une rente de 40 livres léguée par Jeanne d'Eu, comtesse d'Etampes, duchesse d'Athènes, au Chapitre d'Auxerre, à charge par le Chapitre de célébrer « chacun jour perpétuellement, en la chapelle du portal de ladite esglise [Saint-Etienne d'Auxerre], que l'en dit la chapelle Notre-Dame des Miracles, une messe durant sa vie et aussi après son décez ». Pour l'amortissement de cette rente, à percevoir sur la partie de la rivière d'Yonne sise entre le pont d'Auxerre et Cravant, qui est tenue en fief par ladite comtesse d'Etampes de Robert de Bar et relève de la châtellenie de Perreuse, le Chapitre devra célébrer au chœur de la cathédrale, pour le salut dudit Robert et de sa femme Marie de France, une messe annuelle du Saint-Esprit et, après leur décès, une messe de *requiem* (Paris, 1er avril 1383). — Arch. de Bellombre.

291. — Quittance donnée par Pierre, abbé de Quincy, à Laure de Bordeaux, dame de Chastellux, des cent francs d'or qu'elle a légués à l'abbaye : 80 francs ont été portés à l'abbé par Guy de Beauvoir et Philippe de Jaucourt, chevaliers, et 20 francs donnés de la main à la main par ladite dame (8 avril 1383). — Arch. de Chastellux, orig.

292. — Requête de Colart Flament, de Brienon-l'Archevêque, à l'effet d'être absout du cas suivant : en 1368, « le vendredi devant caresme prenant », environ l'heure de minuit, Jean de Hauterive, lors « capitaine du moustier de Brienon pour l'arce-

vesque de Sens », vint trouver ledit requérant et deux de ses compagnons qui étaient de guet et garde au moustier et leur ordonna de le suivre. Il les emmena en la maison de Thevenin Chabrier, où ils trouvèrent deux « Gascoins, qui étaient illec venuz pour piller et rober le pays, si comme l'en disoit ». Le capitaine prit les Gascons et les conduisit sur le pont de Brienon. Il « leur lya les mains en disant : Seigneurs, vous m'avez porté domage, je le vous porteray. Et les geta dudit pont en la rivière ou ils furent noyez ». Le capitaine garda pour lui les deux chevaux des Gascons, et prit à l'un d'eux cinq francs qu'il partagea avec ses trois compagnons. Le Roi, « considérée la longue distance du temps dessus dit », accorde à Colart la grâce qu'il sollicite (Paris, avril 1383). — Arch. nation., JJ 122 nº 221.

293. — Lettres de rémission en faveur d'Etienne, dit Rajot, de Guerchy (*Garchi*), écuyer. Parti d'Avrolles pour se rendre, avec Jean de Guerchy, à Bar-sur-Seine, au mariage d'une nièce, il s'était entouré d'une escorte nombreuse, dans la crainte que Gaucher de Bruillart, chevalier, seigneur de Coursan, qui l'avait menacé de « luy porter honte et vilenie », ne l'attaquât. Arrivé à Racines où il devait prendre son cousin, Jean de Hauterive, il descendit « en l'ostel d'un escuier appelé Erard de Racines », pendant qu'on allait à la taverne chercher Jean de Hauterive. Or celui-ci, de retour avec un autre écuyer, au lieu de faire bonne mine à son cousin, l'insulta, l'attaqua et une mêlée générale s'ensuivit au cours de laquelle il y eut un mort (mai 1383). — Arch. nation., JJ 122 nº 275.

294. — Lettres de rémission en faveur d'Etienne Binet de Villeblevin. Un nommé Thonot, sur son lit de mort, avait déclaré mourir des coups que ledit Binet lui avait portés. Or, 24 ans auparavant, Etienne Binet, alors capitaine du « moustier fort » de Villeblevin, avait en effet réprimandé ledit Thonot de sa négligence à accomplir son service de guet et garde et l'avait frappé « d'un baston ou la clef du moustier pendoit » ; mais ce fait était trop ancien pour justifier l'accusation de Thonot (Paris mai 1383). — Arch. nation., JJ 122 nº 307.

295. — Confirmation de la sentence d'Etienne Esteaune, garde de la justice de Charles de Bouillé, seigneur de Diant et de Villeblevin, à l'égard d'Etienne Berruyer, capitaine du fort de Villeblevin, établi dans cette charge par Huguenin de Bouillé, frère dudit Charles et son prédécesseur dans la seigneurie de Villeblevin. Accusé d'avoir précipité dans les fossés du château, après lui

avoir crevé l'œil d'un coup d'épée, un nommé Etienne Chartier, ledit Berruyer présenta ainsi les faits : un soir de l'an 1360, alors que les Anglais occupaient les environs et notamment Villeneuve-la-Guyard, une panique fit retirer tous les habitants vers le fort et bientôt « la basse-court d'entre le pont et la barriere dudit fort fut toute plaine de gens » ; obligé de quitter le fort pour interdire aux ennemis l'accès de la barrière, ledit Berruyer, « pour faire voie pour aler a ladite barriere, avoit hurté l'un et bouté l'autre d'un petit glaive »; peut-être Tirot, homme impotent, fut-il ainsi blessé. Les témoins cités ayant confirmé les dires de Berruyer, celui-ci fut acquitté (Paris, mai 1383). — Arch. nation., JJ 122 nº 317.

296. — Lettres de rémission en faveur de Perrin Hufant, valet de ferme à Maillot-Saint-Pierre, coupable de divers larcins au préjudice de son maître, Thomas Vanin, conseiller au Parlement de Paris (Melun, mai 1383). — Arch. nation., JJ 122 nº 326.

297 — Renouvellement par Charles VI des très anciens privilèges accordés par ses prédécesseurs aux quatre « maistres du patron de la jaulge de la ville d'Aucerre », dont les titres avaient disparu lors de la prise d'Auxerre par les Anglais. En vertu de ces privilèges, tous ceux qui, dans la région comprise entre la Marne et la Loire, voulaient exercer le métier de jaugeur, « estoient tenuz et adstrains, avant qu'ils en peussent user, de aler prendre, quérir et aprendre le mestier, le fait, la science, le patron, les poins, les mesures et la juste et vraie jauge desditz IIII maistres dudit patron ordenez et establiz en la ville d'Aucerre »; une fois terminé leur apprentissage, les jaugeurs prêtaient serment aux « quatre maistres du patron » (Paris, mai 1383). — Arch. nation., JJ 122 nº 319.

298. — « Rétrocession par Louis de Toucy, chevalier, seigneur de Bazarnes et du Vault-du-Lugny, à messire Guillaume de Beauvoir, chevalier, de la terre de Bousson, à cause du retrait lignager ; laquelle terre le seigneur de Toucy avait acquise de Guy de Bousson, autrement dit Copin, écuyer, moyennant deux cents francs » (Juin 1383). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

299. — Lettres de rémission en faveur de Etienne Lesourt, laboureur à Chitry. Alors que, vers 1359, les Anglais occupaient Ligny-le Châtel, Régennes et une partie de l'Auxerrois, ledit Lesourt, alors âgé de 17 ans, suivit une bande de pillards qui ravageaient les environs de Chitry (Paris, juin 1383). — Arch. nation., JJ 122 nº 375.

300. — Autorisation aux Frères Prêcheurs de Sens de percer sous la rue une galerie voûtée, « afin que secretement il puisse aler ou envoier a leur cave », dite la Cave aux Censiers, « assise [non] loing des murs de la forteresse de ladite ville de Sens », a l'opposite de leur dit hostel (Paris, juin 1383). — Arch. nation., JJ 123 n° 36.

301. — Approbation par Laure de Bordeaux, dame de Chastellux, de l'acquisition faite par son neveu, Guillaume de Beauvoir, seigneur de Bordeaux, de la maison-fort de Bousson (21 juillet 1383). — Arch. de Chastellux, pièce perdue et restituée.

302. — Règlementation du travail des journaliers de Sens et des environs. Les bourgeois se plaignent que les journaliers loués par eux, au lieu de rester à leur besogne, selon l'usage, du soleil levant au soleil couchant, « se partent entre midi et none ou environ, especialement grant espace de temps avant que soleil soit couchié et vont ouvrer en leurs vignes » ; ils négligent d'autant la besogne pour laquelle ils sont loués, « afin qu'il soient plus forts et mains travailliez pour ouvrer ès lieux ou il vont après leur departement ». Le Roi décide qu'ils devront « ouvrer » de soleil levant a soleil couchant, « sans revenir a la ville ne issir ou partir de leur besoingne, se ce n'est pour prendre leur recreation de boire et de mengier et pour eux repouser raisonnablement ». (Paris, juillet 1383). — Arch. nation., JJ 123 n° 96.

303 — Lettres de rémission en faveur de Jean Roillart, tisserand de draps à Sens. Au temps où des assemblées se tenaient à Sens, comme en d'autres villes, pour protester contre l'établissement des aides et s'opposer à leur perception, ledit Roillart s'y rendit, mais sans songer à commettre crime de lèse-majesté. Arrêté sur l'ordre des commissaires réformateurs envoyés à Sens, il fut condamné par eux à une amende de 40 francs qu'il ne put payer et, pour ce, banni du bailliage de Sens pendant cinq ans (Paris, 2 déc. 1383). — Arch. nation., JJ 123 n° 256.

304. — Lettres de rémission en faveur de Jehannin Guillon, laboureur à Rousson. La veille de Pâques dernier, il tomba malade « fu confessé, communié au lit, anulié et ot toutes les droitures de Saint Eglise ». Il se remit cependant, mais devint fou, « si plain de l'ennemi qu'il ne vouloit entrer en eglise, prendre eaue benoiste, oyr messe ne regarder le corps Nostre-Seigneur » et, un jour, tua d'un coup de « pestail » sur la tête une de ses filles « qui estoit avec lui couchiée ». Emmené, dans l'espoir d'une gué-

rison, les mains ferrées, en pélerinage à Saint-Mathurin de Larchant, il ne recouvra pas son bon sens. Quand, par crainte des gens d'armes, les gens du plat pays durent se retirer avec leurs biens dans les villes fermées des environs, Jehannin fut emmené par les gens de Rousson à Villeneuve où, dans une crise, il précipita une de ses filles du pont dans la rivière (Paris, déc. 1383). — Arch. nation., JJ 123 n° 280.

305. — Lettres de rémission en faveur de plusieurs habitants de Césy, coupables d'avoir emporté le poisson gardé dans une « huche » que les gens du chambellan Bureau, seigneur de la Rivière et de Césy, avaient prêtée à des marchands de poisson et placée dans le Vrin (Paris, 13 févr. 1384). — Arch. nation. JJ 124 n° 113.

306. — Confirmation des lettres, datées de Sens 1163, par lesquelles le roi Louis VII, en fondant près d'Egriselles, sur une terre de l'abbaye de Saint-Marien d'Auxerre, une ville neuve, accorde à ses futurs habitants les coutumes de Lorris (Paris, févr. 1384). — Arch. nation., JJ 124 n° 97.

307. — Charles VI confirme les lettres du Régent, datées de Melun le 16 juillet 1359, par lesquelles autorisation est donnée aux habitants de Villeneuve-le-Roi de peupler de poissons les fossés de leur ville et d'en consacrer le produit à l'entretien des remparts (Paris, févr. 1384). — Arch. nation., JJ 124 n° 98.

308. — Lettres de rémission en faveur de Jean Renier, génevois, et Pierre Martin, espagnol, qui, après avoir servi en qualité d'arbalétriers sous Charles V et pendant l'expédition faite en Flandre par Charles VI, sous les ordres de Louis d'Aure, capitaine de Courtrai, ont été « cassés de leurs gages » et ont été obligés pour vivre, en regagnant leur pays, de commettre « pluseurs excez » pour lesquels ils ont été emprisonnés à Sens (Paris, février 1384). — Arch. nation., JJ 124 n° 109.

309. — Lettres de rémission en faveur de « Guiot de Selligny, poure escuier ». Il avait hébergé un sien parent Jean de Gant, qui, une nuit que ledit Guiot était malade, perça la cloison de la chambre et voulut contraindre sa femme à obéir à ses volontés. Celle-ci s'y refusa, répondant que « en sa dite chamberiere, elle ne savait que bien et honneur ». Le malade entendit ces paroles, fit venir le curé et les voisins et, après avoir devant eux blâmé ledit Jean de sa conduite et donné à sa femme le choix de partir ou de rester avec lui, dit à Jean de Gant « qu'il se despartist de son

hostel et que sa demeure ne lui plaisoit plus ». Jean de Gant n'en fit rien, resta encore deux jours à la maison, puis déclara à Guiot qu'il s'en allait et emmenait avec lui sa femme. Irrité de tant d'impudence, Guiot se leva de son lit et frappa Jean de Gant d'un coup d'épée dont il mourut (Paris, févr. 1384). — Arch. nation., JJ 124 nº 119.

310. — Lettres de sauvegarde en faveur du monastère de Saint-Pierre-le-Vif-lès-Sens. Le Roi déclare que ledit monastère a été, le premier du royaume, fondé en l'honneur du chef des apôtres, de son vivant même, et des SS. Savinien et Potentien, évangélisateurs du pays, qu'il a été doté par le premier roi chrétien de France, Clovis (1), et qu'aujourd'hui il est ruiné par les guerres. Comme signe de la sauvegarde royale, des panonceaux aux armes du Roi seront placés sur tous les biens immeubles de l'abbaye (Paris, févr. 1384). – Arch. nation., JJ 133 nº 106.

311. — Lettres de Charles VI aux généraux des aides, ordonnant de payer à Philippe de Savoisy, chambellan du Roi, la somme de 800 fr. d'or, pour prix d'un « fermail d'or, garni de trois gros balais, d'un gros safir au milieu, de douze grosses perles et de quatre dyamans », que le Roi a acquis dudit Savoisy pour offrir au duc de Garonde (?) (févr. 1384). — Biblioth. nation., pièces orig. nº 2657 (fonds Savoisy).

312. — Lettres de rémission en faveur de Thévenin Macé, de Brienon, compromis dans une rixe au cours de laquelle un charretier fut tué par un nommé Lechat, « menesterel » (Paris, mars 1384). — Arch. nation., JJ 124 nº 175.

313. — Lettres de rémission en faveur de Jean Roche, boucher à Sens. Il avait assisté à Sens, en 1382, aux assemblées tenues pour protester contre l'établissement des aides, et au cours de l'une d'elles avait « saché sa dague et dit certaines paroles de menaces » aux officiers du Roi. Condamné pour ces faits par les réformateurs « a estre mis et tourné ou pillory audit Senz, tenant

(1) « Nos attendentes monasterium Sancti Petri Vivi prope Senonas primum tocius regni nostri in honore beati Petri, apostolorum principis, ipso adhuc in humanis agente, ac sanctorum discipulorum Christi gloriosorumque martirum Saviniani et Potenciani, qui primi fuerunt in dicto regno nostro fidem catholicam predicantes, institutum, a Clodovico, predecessore nostro, primo Francorum rege christiano, nobiliterque fundatum et dotatum... »

en sa main une figure de dague et aiant sur sa teste une figure de mictre ronde de papier, ou il auroit en escript au dehors ces paroles : *il menaça de tuer en l'assemblée en tenant sa dague* », banni en outre de la ville de Sens pendant cinq ans et privé à jamais « de toutes assemblées de ville », il sollicite une grâce qui lui est accordée (Paris, 8 mars 1384). — Arch. nation., JJ 124 n° 180.

314. — Guillaume d'Arces, écuyer, est mis hors de cause dans la mort de sa femme, Aliénor de Vaux, trouvée noyée dans la rivière. Au retour d'un voyage en Auxerrois, ledit Guillaume qui devait ce jour-là recevoir à dîner le bailli de Sens, demanda à sa femme « se on avoit point de poisson pris a son molin ». Il lui fut répondu que non. Or, « comme il aloit par son hostel, trouva que les chiens mengoient du poisson cuit ». Il manda sa femme et sa chambrière, leur dit qu'elles avaient menti et « donna à chascune une buffe de la palme en disant a sa dicte femme : je vous courcerray ! » Le bailli de Sens arriva, Aliénor assista au repas, faisant « bonne chiere ». Guillaume reconduisit le bailli jusqu'à deux lieues et à son retour apprit que sa femme s'était noyée. Craignant d'être inquiété à ce propos, il sollicite une rémission que le Roi, eu égard à ses services durant les guerres, lui accorde (Paris, mars 1384). — Arch. nation., JJ 124 n° 200.

315. — Lettres de rémission en faveur de Pierrot Collin, drapier, condamné à une amende de 40 francs d'or et au bannissement hors de la ville et du bailliage de Sens pendant trois ans, pour avoir déclaré, dans une assemblée tenue à Sens, « que les aydes n'oroient plus cours pour ce que nous les avions quictez, mais que l'an levast sur les habitans de ladicte ville tele et si convenable taille qui au fait de noz guerres peust et deust souffire » (Paris, mars 1384). — Arch. nation., JJ 124 n° 205.

316. — Rémission accordée à Guiot Troullart, fils du seigneur de Lézinnes (Lisignes). S'étant rendu, à la Saint-Etienne de l'an 1383, pour voir son père et sa tante de Seignelay à Lézinnes, il apprit que des gens du seigneur de Tanlay chassaient en la garenne de Lézinnes. Il monte aussitôt à cheval, oublie de ceindre son épée, prend en hâte une lance et court à toute bride vers la garenne où, courroucé de voir « deux bestes rousses » abattues, il tue l'un des chasseurs (Paris, mars 1384). — Arch. nation., JJ 125 n° 186.

317. — Vente par Girart de Bourbon, « sires de Montperroux et de Saint Ligier du Foucheroy » en partie, à Guillaume Le

Taignat, de diverses terres à Saint-Léger, tenues en fief par ledit Girart des seigneurs de Charny, moyennant trente francs d'or et une redevance perpétuelle de vingt sous (16 avril 1384). — Arch. de Seine-et-Oise, fonds du comté de Charny.

318. — Rémission accordée à Guillaume Bruant qui, vingt ans auparavant, avait « par jaeunesse et folie » quitté sa ville natale d'Estrées en Bourgogne, « pour chevauchier avec aucuns escuiers et compaignons par le pais d'Aucerrois, ouquel les ennemis du Roi tenoient et avoient prises et destruictes plusieurs villes et forteresses », et où ledit Bruant avait commis plusieurs larcins (Melun, 8 juin 1384). — Arch. nation., JJ 124 n° 340.

319. — Autorisation au Chapitre cathédral d'Auxerre de fortifier la ville de Cravant, « laquelle ville est grosse, bien maisonnée et assez aisiée a fortifier ; et en ycelle ville, ou est le premier port de la riviere d'Yonne, arrivent les vins de Beaune et de Bourgoingne » qui, par eau, descendent à Paris. A l'intérieur des remparts « sera encloz un petit fort qui dès maintenant est en icelle ville, selon que par le bailli de Sens et d'Auxerre et autres gens en ce congnoissans et aussi par les diz doyen, Chappitre et habitans, a esté nagaires avisié » (Paris, juillet 1384). — Arch. nation., JJ 125 n° 56.

320. — Lettres de rémission en faveur de Thévenin de Coulours qui, assigné à la requête de Thomas Le Pennelier, des Sièges, par devant le prévôt de la rivière de Vanne, pour lui fournir assurement, s'était oublié à donner audit Thomas « de la paume en la joue un petit coup », fait pour lequel il était depuis la mi-août détenu ès prisons de Sens (Paris, oct. 1384). — Arch. nation., JJ 125 n° 212.

321. — Lettres de rémission en faveur de Perrin Yvonnet, incarcéré sans motif légitime par Jaquet Doreau, prévôt fermier de Villeneuve-le-Roi, et Pierre de Dicy, son lieutenant (Paris, oct. 1384). — Arch. nation., JJ 125 n° 220.

322. — Rémission accordée à Jean Devenisy, boulanger à Auxerre, coupable d'avoir tué un meunier qui l'avait attaqué traîtreusement ; il devra faire dans les trois mois un pélerinage à Notre-Dame du Puy (Paris, oct. 1384). — Arch. nation., JJ 125 n° 222.

323. — Charte de Jean de Saint-Aubin, chevalier, exposant qu'il a acquis de Jeanne de Plaissy, femme de Palain de Diou.

chevalier, moyennant 1.100 livres tournois, tous ses droits « es villes d'Usey, de Serers (Serée) et de Montmarzelin », mais que Pierre de Thil, « seigneur de Saint Burry et de Mont Saint Jehan » se disant oncle de ladite Jeanne, lui en ayant réclamé, dans l'an et jour, la rétrocession « par manière de retraicte, rescousse et devancerie d'icelle terre », il les lui a cédés contre le remboursement du prix de l'achat et des frais de la vente (20 mars 1384). — Arch. de Chastellux, orig.

324. — Hommage au Roi par Colin Régnier, d'Auxerre, écolier à Paris, de dix livres de rente à prendre sur la prévôté de Vermenton (15 décembre 1384). — Arch. nation., P 132.

325. — Vente par Mahaut du Meix, fille de feu Huguenin du Meix, écuyer, seigneur du Meix, et Hugues de Saint Aubin, chevalier, son mari, à Jean de Saint-Aubin, chevalier, seigneur de Chalaux, frère dudit Hugues, moyennant 1.400 francs d'or, de la maison fort du Meix et de la seigneurerie en dépendant : « Saint-Germain-des-Champs, Montmardelin, Chiselles, Ouches, Crottefol, Montarin, Saint-Aubin et Neufmois », tenue en fief du duc de Bourgogne (17 février 1385). — Arch. de Chastellux, original.

326. — Anoblissement de Pierre Forestier, conseiller de la duchesse d'Orléans (Paris, févr. 1385). — Arch. nation., JJ 126 nº 71.

327. — Rémission accordée à Guiot Marchant, de Parly. Ledit Marchant et sa femme ont, « par grant devocion, bonne entencion et voulenté, ordenez et du tout disposez et establi eulz, leur hostel qu'ils avoient en la parroisse de Parli, avecques leurs autres biens quelconques, pour recevoir, couchier et herbergier oudit hostel, pour l'amour de Dieu, les poures trespassans par ledit lieu ». Or, à la Saint-Sébastien de cette année, jour de la fête paroissiale de Parly, un vagabond de passage nommé Robinet entra dans l'hôpital, en l'absence de Guiot Marchant qui prenait son repas à la taverne, troubla les pauvres déjà couchés et à son retour ledit Marchant trouva son lit occupé par lui. Une rixe éclata, au cours de laquelle Robinet fut blessé. Détenu ès prisons du Chapitre d'Auxerre, haut justicier de Parly, Marchant sollicite une grâce que le Roi lui accorde, eu égard à la conduite de Robinet qui, « fort et puissant... alloit, coquinant par les tavernes, gesir aus hospitaulz, sans se appliquer a gaaigner son pain honnestement », et aussi à cause des bonnes œuvres de Guiot Marchant, dont la détention prolongée ruinerait l'hôpital de Parly (Paris, févr. 1385). — Arch. nation., JJ 126 nº 92.

328. — Cession par Jeanne de Railly, religieuse du couvent de Marcilly près Avallon, à Guillaume de Beauvoir, chevalier, seigneur de Chastellux, d'une vigne à elle léguée par feue Laure de Bordeaux, dame de Chastellux, que ledit couvent ne peut exploiter. L'abbesse de Marcilly est alors *Stephana* (21 mars 1385). — Arch. de Chastellux, original.

329. — Rémission accordée à Thomas Furny, sergent royal au bailliage d'Auxerre. Ayant arrêté, sur l'ordre des commissaires réformateurs au bailliage de Sens, le prévôt de Saint-Florentin, Thomas Greslé, il l'avait relâché moyennant 400 francs, se croyant autorisé à ce faire parce que ledit Greslé avait été arrêté à Saint-Florentin, au bailliage de Troyes, hors de la limite de la juridiction desdits commissaires réformateurs (Paris, avril 1385). — Arch. nation , JJ 126 n° 198.

330. — Rémission accordée à Etienne Debor. Venu en la châtellenie de Courtenay « pour illec gaingner sa vie », il déroba à Domats, se trouvant sans ressources, quelques vêtements d'une valeur de 50 sols. Emprisonné par le bailli des religieux de la Chartreuse de Valprofonde, seigneurs moyens et bas justiciers dudit lieu de Domats, et par celui de Raymond de Mareuil auquel appartient la haute justice comme châtelain de Courtenay, il est « en aventure d'estre mis au derrain supplice » (Paris, mai 1385). — Arch. nation., JJ 126 n° 261.

331. — Lettres de rémission en faveur de Perrinet Le Couturier, demeurant à Ancy-le-Franc, au bailliage de Sens. Se rendant d'Ancy à Fulvy (*Fervy*), il rencontra un habitant de Chassignelles (*Chassigneulles*) qui l'injuria, l'appelant « sanglant pillart ! pour ce qu'il avoit chevauché et nous servi en noz guerres en la compaignie d'aucuns chevaliers ». Au cours de la rixe qui suivit, ledit Perrinet tua son insulteur d'un coup de couteau (Paris, juin 1385). — Arch. nation., JJ 127 n° 166.

332. — Rémission accordée à Perrinet le Prélat, de Lézinnes. Traité de parjure par son beau-père Simon le Greilly, il avait fait « un petit hoquet de sa main au menton dudit Symon, en luy levant hault son menton par un cop seulement ». Quelques jours après Simon s'alita et « ly vinrent deux bosses, l'une en l'aine, et l'autre sur la poiterine ». Il mourut bientôt après, mais non sans avoir déclaré devant le curé de Lézinnes que Perrinet n'y était pour rien et qu'il mourait « de epidimie de boce dont il estoit malade et dont mouroient tout communément pluseurs des genz

d'icelle ville ; il en estoient ja mors depuis un an ou environ bien de cent a VI ^{XX} personnes ». En dépit de cette déclaration, dont Perrinet a acte passé sous le scel de la prévôté de Tonnerre, le prévôt de Lézinnes a saisi les biens dudit Perrinet et menace de le poursuivre à raison de la mort de Simon le Greilly (Paris, juillet 1385). — Arch. nation., JJ 127 n° 76.

333. — Lettres de rémission en faveur de Guion Chaumart, de Trucy. Un jour que Hugues de Manton, religieux et aumônier de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, Etienne le Prostat, maire d'Irancy, et plusieurs autres officiers de ladite abbaye, s'étaient transportés à Trucy pour y faire l'inventaire des biens de la succession de Robert Chaumart, fils dudit Guion, qu'ils prétendaient devoir écheoir à ladite abbaye, ledit Guion avait soustrait une obligation consentie par lui (Paris, oct. 1385). — Arch. nation., JJ 127 n° 176.

334. — Annulation du mariage d'entre Mahaut du Meix et Hugues de Saint-Aubin, chevalier, seigneur de Domecy, « pour cause de ce qu'il a esté trové qu'ils sont attenent de lignaige l'un a l'autre » (2 nov. 1385). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

335. — Rémission accordée à Pierre Cordonnier, receveur du comte de Tonnerre, qui s'étant rendu à Ligny-le-Châtel pour y percevoir les revenus de la châtellenie, avait, au cours d'une discussion, blessé Perrinet Mathieu, mercier (Paris, 20 nov. 1385). — Arch. nation., JJ 127 n° 236.

336. — Hommage au Roi par Bureau, seigneur de La Rivière, chambellan du Roi, de 10 livres tournois de rente à prendre sur la prévôté de Vermenton (1er décembre 1385). — Arch. nation., P 132.

337. — Dénombrement fourni à Gibault de Millo, chevalier, seigneur d'Epoisses, par Pierre Dambre, écuyer, à raison du fief de la Demoiselle, sis au finage de Cussy ; outre des maisons et des terres, ce fief comprend : l'un des fours banaux de Cussy ; la sixième partie des dîmes dudit lieu, « partageant avec le chapitre d'Avallon et avec le curé de Cussy » ; le quart des tierces, « partant avec messire Girard de Digoine et avec messire Guy de Bar, chevalier » (7 déc. 1385). — Invent. des titres d'Epoisse.

338. — Rémission accordée à Renaut Deliée, compromis dans le meurtre de Jean Richesse, curé de Varzy, tué en 1382, à Au-

xerre, « èn la rue aux deux pés » (1) (Paris, déc. 1385). — Arch. nation., JJ 127 nº 232.

339. — Dénombrement fourni au Roi par Jean de Sainte-Croix, chevalier, de la seigneurie de Coulanges-la-Vineuses et du Val-de Mercy, mouvant de la comté d'Auxerre; ladite seigneurie comprend :

Le chastel de Coulanges et la forteresse, « jurable et rendable » au Roi ;

« La ville, les foires et marchiez de ladite ville de Coulenges ; les halles, estallages, minages, menuès ventes et les appartenances desdites halles ; les mesures, les gros poix et menus poix ; le scel et l'escripture de ladite ville et chastel ; le four de ladite ville ; la prevosté de ladite ville et sergenterie des vignes » ;

« Les tailles qui se font chacun an a la Saint-Remy en ladite ville de Coulenges sur les bourgois et habitans, lesquelles croissent et appetissent » ;

Le tiers de la dîme des vins ;

« Le gros cens qui est a paier chacun an esdites Coulenges le jour de Noël ; les menuz cens deubz chacun an sur plusieurs heritages assis en ladite ville, ... liquel cens se paient chacun an a la feste Saint-Julien » ;

Les menus cens, portant lods et ventes, dûs à la Saint-Remy par plusieurs héritages du finage d'Escolives ;

La justice haute, moyenne et basse ;

« La ville du Val-de-Mercy, les fermes, rentes, prouffiz, iyssues, revenues et esmolumens d'icelle ville » ;

En outre, relèvent de la seigneurie, dont le revenu total est d'environ 400 livres tournois et 400 bichets d'avoine :

« Le fié que li sire d'Escolives tient dudit chevalier, c'est assavoir la ville, finage et territoire, avec la justice haulte, moienne et basse ... audit lieu d'Escolives » ;

Des fiefs tenuz par Huguenin de Poisson, Perrinet de Sarcy, Oudart de Chamigny et autres (1385). — Arch. nation., P 132.

340.— Charte par laquelle Gibaut de Mello, seigneur d'Epoisses, en considération du mariage de Guyotte de Villebret avec Guyot Villain, écuyer, abandonne à ladite Guyotte 50 livrées de terres, sises à la Grande-Motte, près Rouvray, et à Sainte-Magnance. Le donateur se réserve sur ces terres la haute justice et les droits qui y sont inhérents (sans date). — Invent. des titres d'Epoisse.

1) Voy. *supra* nos 275 et 276.

341. — Donation par Charles VI à frère Guillaume de Vallan, son confesseur, évêque de Béthléem, de 23 livres tournois de rente appartenant à feu Adrien Denis et tombées par déshérence dans le domaine du Roi ; ladite rente est assise sur des vignes « dessus la Maladière de la ville de Joingny » (Vincennes, 2 fév. 1386). — Arch. nation., JJ 128 n° 75.

342. — Rémission accordée à Jean Biot, d'Aillant-sur-Tholon, au comté de Joigny, qui, au cours d'une rixe dans une taverne, a blessé le curé dudit lieu d'Aillant (Paris, févr. 1386). — Arch. nation., JJ 128 n° 141.

343. — Confirmation des lettres des 12 février 1383 et 9 juin 1385 autorisant les habitants de Villeneuve-le-Roi, même « vignerons, bucherons et autres ouvriers de bras », à chasser « dès les maisons de Valprofonde jusques au val du Charme et dès l'église de Saint-Martin de ladite Villeneuve-le-Roy jusques au boisson de l'Estrapouer ». Ce privilège était interdit aux non-nobles par le maître des eaux et forêts Philippe de Courguilleroy, qui prétendait que ce territoire était dans les limites de la garenne royale de Dixmont. Or il a été établi, par enquête de Jean de Savigny, lieutenant du bailli de Sens, et Jacques Germigny, procureur du Roi audit bailliage de Sens, qu'il est hors de ses limites et que si lesdits habitants de Villeneuve « ne povoient chacier hors garennes et prendre a chiens, fillez et autres harnois et engins a ce convenables toutes bestes grosses et menues, ycelles bestes multplieroient tant que tous les fruiz des vignes, terres et autres labouraiges des bonnes gens du pays en seroient perduz et gastez et le pays desert ». Néanmoins, la chasse est interdite à moins de 40 « haz près de ladite garenne de Dymon » (Mantes, 22 févr. 1386). — Arch. nation., JJ 128 n° 184.

344. — Rémission accordée à Pierre Olivier, coupable d'avoir tué d'un coup de bâton Girard de Rougemont, procureur en l'officialité d'Auxerre, qui voulait contraindre contre tout droit un « poure laboureur » à lui abandonner une truie. La grâce est donnée eu égard à la mauvaise renommée dudit de Rougemont, « qui estoit coustumier de travaillier, gaster et exillier les poures gens du pays, par aisemens et procès de ladite court de l'official », et aussi à cause des longs services dudit Olivier qui a servi le Roi en ses guerres de Flandre et d'Ecosse et le duc d'Anjou « ès parties d'Ytallie » (Paris, avril 1386). — Arch. nation., JJ 128 n° 215.

345. — Lettres de rémission en faveur de Colin Chevalier, de

Villeneuve-la-Guyard, détenu pour meurtre par les officiers de Jean des Barres, chevalier, seigneur de Villeneuve-la-Guyard (Paris, juillet 1386). — Arch. nation., JJ 129 nº 55.

346. — Rémission accordée à Etienne Chapelle, « chargé de femme et de IIII petiz enfanz ». Cité devant le prévôt de Chablis par Perrinet Richart pour lui donner assurement, ledit Chapelle déclina, comme clerc « en abit et tonsure », la juridiction dudit prévôt, déclarant qu'il était prêt à fournir assurement par devant son ordinaire. Or, au cours d'une rixe, ledit Chapelle a blessé son adversaire qui, pour ce fait, sans qu'il y ait eu cependant violation d'assurement, veut le poursuivre de concert avec le prévôt (Paris, août 1386). — Arch. nation., JJ 129 nº 126.

347. — Lettres de rémission en faveur de Jean Chenaise et autres, voituriers par eau à Sens. Revenant de conduire des vins à Paris, ils rencontrèrent entre Gisy et Pont-sur-Yonne deux cavaliers, « lesquels par maniere de derision s'adrecierent audit Jehan qui tenoit un billart en sa main et lui dirent ces paroles ou semblables : Or ce, voulez vous billier ? Lesquelx voituriers, qui ne vouloient que paix et retourner en leurs hostelz, car ils estoient las et travailliez, leur respondirent en ceste maniere : Beaulx seigneurs, alez votre chemin et nous laissiez aler le notre, nous ne voulons pas billier ». Irrités de cette réponse, les cavaliers en vinrent aux mains et l'un d'eux fut tué au cours de la rixe (Paris, nov. 1386). — Arch. nation., JJ 129 nº 246.

348. — Rémission à Robin de Brocheloche, écuyer, âgé de 26 ans, coupable d'un meurtre à Cerisiers. La grâce lui est accordée, eu égard aux services qu'il a rendus au Roi en Flandre et en Ecosse (Paris, déc. 1386). — Arch. nation., JJ 132 nº 2.

349. — Lettres de rémission en faveur de quatre jeunes gens accusés d'avoir violenté une femme publique à Cry-sous-Rochefort, en la justice d'Olivier de Jussy, sire de Rochefort, conseiller et maître de l'hôtel du Roi (Paris, janv. 1387). — Arch. nation., JJ 130 nº 56.

350. — Lettre de rémission accordée à Guillemin le Lombardet, laboureur à Dannemoine (Denemoine), accusé d'avoir tué dans une « taverne » un de ses amis qui l'avait traité de « larron banni de son pays ». Le meurtrier devra cependant rester « detenu en prison fermée, au pain et a l'eaue jusques au jour de Pasques prouchainement venant » ; ordre est donné au bailli de Troyes de

veiller à l'exécution de cette sentence (Paris, mars 1387). — Arch. nation., JJ 130 nº 141.

351. — Rémission accordée à Gillette Luillier et à Jeanne La Seclière, belle-mère et cousine de feu Bernart Debar, vicaire en l'église de Sens ; pour se payer des soins par elles donnés au défunt durant sa maladie, elles avaient distrait à leur profit de sa succession divers objets mobiliers parmi lesquels : « VIII tabliers, IIII tonailles, X dras de lit, deux corroyes ferrées d'argent, une emploe (1) d'alebastre ou de cristal, IIII hanaps de madre (2), unes vielz chausses de brunette, un chaperon de pers doublé a visage d'omme, une paire de manches de manbre (3) vermeil, unes autres manches de pers, un blanchet fourré de toille a manches noires, deux petites pieces de manbre sur flour de poys, uns petiz mancherons de tanne, deux petites pieces de toille taintte de pers, une piece de panne noire d'aigneaulx, troiz paires de souliers de Corduan escolletez, une petite croiz d'or ou d'argent doré clouant et ouvrant a charniere », etc. (Paris, mai 1387). — Arch. nation., JJ 130 nº 212.

352. — Lettre de rémission en faveur de Jean Guillemotte qui, ayant donné assurement à Jehannin Courtrouin en 1384, est poursuivi par le prévôt de Villeneuve-le-Roi pour avoir lancé une pierre contre ledit Courtroin et avoir ainsi violé son assurement ; Jean Guillemotte déclare à son excuse « qu'il n'avoit point en memoire ledit asseurement, de si long temps qu'il avoit esté donné, mais tenoit ycellui estre expiré » (Compiègne, mai 1387). — Arch. nation., JJ 130 nº 215.

353. — Autorisation au Chapitre d'Auxerre de recevoir de Bureau de La Rivière, premier chambellan du Roi, 36 livres de rente sur les 100 livres amorties par lettres du 18 mai 1378, dont 64 livres ont été affectées par ledit Bureau à la fondation d'une chapelle dans l'église Notre-Dame de Chartres. Les rentes léguées au Chapitre d'Auxerre sont assises : 1º sur une maison « en la grant rue Saint Germain d'Aucerre, tenant a la maison et courtil des religieux de Pontigny » ; 2º sur une grange et un courtil « assis ou bourc Saint Mamer d'Aucerre, ou lieu que l'en dit sur la Perriere du cymetiere de Montertre, tenant par dessus a la voye commune et par dessoubz audit cymetiere » ; 3º sur la « maison

(1) *Emploe*, ampoule (Lacurne).
(2) *Madre*, cœur du chêne (Lacurne).
(3) *Manbre*, étoffe marbrée (Lacurne).

du *Cerf*, assise devant le pilory d'Aucerre, qui fu feu Jehan Renier l'aisné d'Aucerre et qui est a present de Perrin Renier, son filz » ; 4° « sur une autre maison assise en la roerie d'Aucerre » (Paris, juin 1387). — Arch. nation., JJ 130 n° 279.

354. — Rémission accordée à Guyot Demilliain, serviteur de Pierre de Buffon et de Guillaume des Granches. Chargé par ses maîtres de porter un présent au seigneur de Chastellux, il fut insulté dans une taverne de Chastellux par Jean Bion, écuyer, fut poursuivi par lui, menacé de mort, et dut, pour se défendre, le frapper d'un couteau, dont son agresseur est mort (Paris, juin 1387). — Arch. nation., JJ 130 n° 281.

355. — Lettres de rémission en faveur de Guillaume Legendre, de Villefargeau. Cité devant le prévôt d'Etienne de Chanteleu, chevalier, seigneur de Villefargeau, pour fournir assurement à Henri Baudot, il avait blessé ce dernier « d'un coustel ou bazelaire qu'il portoit a sa seinture » (Paris, juin 1387). — Arch. nation., JJ 131 n° 7.

356. — Saisie en la main de Philibert, seigneur de Bauffremont et de Charny, comme mouvant de son château de Charny, de la maison-fort de Savoisy, de la ville de Nusement, de la maison-fort de Marrault et de la ville de Villiers-Nonains qui en dépend (17 août 1387). — Arch. de Seine-et-Oise, fonds de Charny.

357. — Dénombrement de la terre d'Island, fourni par Philippe de Merry, au comte de Nevers, baron de Donzy (9 sept. 1387). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

358. — Rémission accordée à Guillaume Forestier, détenu ès prisons de Philippe de Savoisy, seigneur de Malay-le-Roi, pour un meurtre commis à Pont-sur Vanne, en ladite châtellenie de Malay (Beauvais, 30 sept. 1387). — Arch. nation., JJ 131 n° 151.

359. — Lettres de rémission en faveur de Laurent Leport. Les habitants de la seigneurie de Champigny et de Chaumont-sur-Yonne, tenue du Roi par Jean des Barres, chevalier, à raison de la châtellenie de Bray-sur-Seine, prétendaient avoir droit de chasse dans la garenne dudit seigneur. Un arrêt préalable du Parlement leur interdit l'exercice de ce droit en attendant une sentence définitive et ledit Leport fut commis à la garde de la garenne. Les habitants ne tinrent aucun compte de cet arrêt. Un jour que le commissaire surprit plusieurs d'entre eux « garniz de lances, d'espées, de bastons, de harnois a chacier et de fuyrons », les

gens de Champigny se mirent à sonner les cloches « moult effréement » et Laurent Leport et ses compagnons, craignant « que tout le pueple d'icelle ville ne se assemblast pour eulz courir sus », durent se retirer. Dans leur retraite cependant ils réussirent à capturer un habitant de Champigny, qui, blessé dans la lutte, mourut peu après (Paris, déc. 1387). — Arch. nation., JJ 132 nº 21 (1).

360. — « Commission du bailli d'Auxois pour contraindre les habitants de Montmardelin, le Meix, Saint-Germain-des-Champs, Ruissottes, Montigny, Montarin, Chezelles et Lautreville, à la requête de Jean de Saint-Aubin, seigneur du Meix, au paiement des sommes auxquelles ils ont été compris comme retrayant du château du Meix » (1387). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

361. — Sentence du bailli d'Auxois déclarant les habitants de Montmardelin, Ruissottes, etc., sujets aux guet et garde du château du Meix et les déchargeant de ce service à Avallon, contre les prétentions des habitants de ladite ville (1387). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

362. — Acquisition par Jean de Saint-Aubin, chevalier, seigneur de Chalaux et du Meix, moyennant vingt francs d'or, de tous les droits que possédait Hugues de Gissey, écuyer, au finage de Saint-Germain-des-Champs (1387). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

363. — Confirmation au profit des pêcheurs des rivières de l'Yonne et de la Cure, au diocèse d'Auxerre, des lettres de Charles V, datées de Sens, juillet 1367, interdisant aux maîtres des eaux et forêts de poursuivre les pêcheurs délinquants « hors des lieux principaulx des chastellenies, prevostez ou ressorz soubz qui ilz demourront et seront couchans et levans » (Paris, février 1388). — Arch. nation., JJ 132 nº 55.

364. — Lettres de rémission en faveur de Perreau et Etienne Michau, d'Eglény Comme ils étaient allés, à la Saint-Grégoire, dans une taverne où ils rencontrèrent Regnaut Marchant, « après pluseurs choses fut par ledit Regnaut parlé de Monsieur Saint Grégoire, en disant que c'estoit un glorieux sains et qu'il avoit esté cordouennier. Voirement, estoit-il cordouennier? dist ledit Perreau ; mais sa feste n'est pas férable. Auquel suppliant ledit

(1) Voy. aussi JJ 131 nº 170.

Regnaut dist qu'il gardast que sains estoient en Paradis qui avoient esté bouchiers. Lequel respondi qu'il ne savoit, mais il estoit et avoit esté d'aussi souffisans bouchiers comme cordouenniers ». Puis, la discussion s'envenimant, « commencerent entre eulz paroles rioteuses », à la suite desquelles les frères Michaut blessèrent leur interlocuteur (Paris, mars 1388). — Arch. nation., JJ 132 nº 179.

365. — Lettres de rémission en faveur de Colin Le Berger, de Villeblevin, coupable d'avoir blessé un de ses voisins, qui refusait de payer l'argent qu'il avait perdu au jeu de boules, et de s'être échappé des prisons de la dame de Bouville où il avait été enfermé par le prévôt de Villeblevin (Paris, 3 juin 1388). — Arch. nation., JJ 132 nº 280.

366. — Rémission accordée à une femme des Sièges, coupable d'avoir dérobé, à Villeneuve-l'Archevêque, quatre draps de lit. Emprisonnée pour ce fait par les officiers de l'Archevêque, elle a été depuis transférée ès prisons royales de Sens, « pour ce qu'elle s'est advouée bourgeoise [du Roi] ». Les lettres, données « par le Roy, a la relation du Conseil », sont signées N. de Voisines (Paris, juin 1388). — Arch. nation., JJ 132 nº 340.

367. — Lettres de rémission en faveur de l'abbé de Bellevaux, « ou diocèse et pais de Nyvernois, » inculpé des faits suivants : un moine de l'abbaye de Saint-Gilbert, au diocèse de Clermont, Jean Bendat, « homme crimineux », accusé « d'avoir commis et perpetré plusieurs ravissemens de femmes mariées et autres, par lui et ses complices estans en habit seculier, par nuit a diverses foiz prises a force, de costé leurs maris et parens, en contrefaisant que lui et sesdiz complices feussent gens d'armes estrangiers », avait été pour ces faits emprisonné par son abbé. Il s'évada et après mainte aventure vint échouer à l'abbaye de Saint-Marien où une lettre du Pape l'autorisa à résider. Informé du lieu de sa retraite, l'abbé Gilbert ordonna à l'abbé de Bellevaux, qui relevait de lui, de se rendre à Auxerre et de s'emparer de Jean Bendat par tous les moyens. L'abbé de Bellevaux vint à l'abbaye de Saint-Marien, accompagné de deux familiers de l'abbé de Saint-Gilbert, Pierre de Laporte et Gilbert de Puyvant, « lequel avoit vestu une cote de fer entre deux juppons ». Une nuit ils s'emparèrent, dans sa cellule qu'ils forcèrent, de Jean Bendat et l'emmenèrent, « tout lié par les jambes dessoubz le ventre d'un cheval et en anneaulx de fer par les poings », jusqu'à l'abbaye de Saint-Gilbert. L'abbé de Saint Marien, prétendant que Jean Bendat était son moine et

que son abbaye était sous la sauvegarde royale, fit ouvrir une information contre les ravisseurs par le bailli de Saint-Pierre-le-Moustier. L'abbé de Bellevaux et ses complices sont « en aventure d'estre molestez » et sollicitent du Roi une grâce qui leur est accordée, eu égard aux « pertes et dommages que lesdiz exposans et leurs dites églises ont euz et soustenuz par le fait des guerres » (Paris, juin 1388) — Arch. nation., JJ 132 nº 344.

368. — Rémission accordée à un habitant de Gy-l'Evêque, coupable du meurtre de Pierre Darbois, fermier de la prévôté dudit lieu, « homme noiseux et rioteur » (Paris, juin 1388). — Arch. nation., JJ 133 nº 2.

369. — Affranchissement des habitants de Chassy par Bureau de La Rivière, premier chambellan du Roi, « seigneur propriétaire de Saint Morice Tirouaille, de Chacy et des appartenances dont Mademoiselle Jehanne d'Artoiz, contesse de Dreux, est a present doairiere ». « Pour cause de ladicte servitude de mortemain plusieurs des habitans se sont despartiz et encore despartent de jour en jour pour aler demourer ailleurs soubz autres seigneurs; par quoy ledit lieu est sur le point d'estre desert, inhabitable et adnullé du tout ». Moyennant le paiement, une fois pour toutes, de la somme de 300 francs, les habitants de Chassy seront libres de « toute servitude de mainmorte et de taille » et jouiront des franchises dont jouissent ceux de Saint-Maurice-Thizouaille. Ils devront payer chaque année au seigneur, le premier jour de l'an, deux sols tournois pour droit de bourgeoisie (Paris, 23 juillet 1388). — Arch. nation., JJ 138 nº 285.

370. — Affranchissement de Gilles Michau par Etienne de Garchy, chevalier, seigneur de Champlost. Ledit Etienne récompense ainsi les services à lui rendus par les parents de Gilles Michau « a garder et gouverner, bien et loyaulment, ses terres, biens et chatex ». Jean de Garchy, frère d'Etienne, et Marguerite de Garchy, sa sœur, veuve de Jean de Tinteville, écuyer, devront reconnaître cet affranchissement qui, passé en août 1386 devant Nicolas Desportes, garde du scel de la prévôté de Saint-Florentin, en présence de Denis Valen, curé de Champlost, est confirmé par le Roi (Paris, déc. 1388). — Arch. nation., JJ 135 nº 6.

371. — Rémission accordée à un jeune homme de Pont-sur-Yonne qui, sur l'instigation d'un nommé Jean Lebègue, avait commis plusieurs larcins dans les « loges » de la basse-cour du fort de ladite ville et, après s'être mis quelques jours en franchise

dans l'église, avait quitté le pays pour échapper à la prison (Paris, janv. 1389). — Arch. nation., JJ 135 n° 12.

372. — Lettres de rémission en faveur de Jean Brison, père de trois enfants en bas âge, détenu ès prisons de l'évêque d'Auxerre pour avoir dérobé, dans la cathédrale d'Auxerre, « un encencier d'argent qui valoit environ XXIII francs » et à Appoigny douze toisons de laine (Paris, avril 1389). — Arch. nation., JJ 135 n° 180.

373. — Affranchissement par Guillaume et Pierre de Marmeaux, frères, seigneurs d'Ormoy et de Cheny, des sept enfants de Thevenin, leur serf, qui devront vivre désormais « en la liberté et franchise que le Créateur de tous donna et a donné en la creation d'une chascune personne humaine ». En échange de la somme d'argent que lesdits seigneurs ont reçue, les biens desdits affranchis seront libres « de ladite servitute, de tout le lien d'icelle, de toute taille abonnée et de tout ce qui de ladite servitute se despent ». La charte d'affranchissement contient encore les articles suivants : liberté pour les affranchis de « s'advouer bourgoiz et bourgeoises de quelconque seigneur qu'il leur plaira », de demeurer où ils voudront, de quitter à leur gré la seigneurie d'Ormoy ou d'y revenir. Leurs héritages reviendront à leurs enfants ; s'ils n'en ont pas « a leurs amis charnelz plus prouchains de eulz, c'est assavoir les biens meubles au plus prouchain ami de leur char et les heritages (immeubles) aux amiz charnelz plus prouchains duquel costé et ligne lesdiz héritages seront et mouveront » ; exception est faite cependant pour les immeubles séant « en la rue du Pré, — laquelle rue du Pré siet et est assise en la ville d'Ourmoy et ou ressort de Champaigne » — lesquels « demourront mainmortables et escheables desdiz seigneurs ». S'il arrive que l'un des affranchis ou de leurs hoirs se marie à personne serve, il restera de condition franche ainsi que les enfants qu'il pourra avoir. La charte d'affranchissement, passée le 12 décembre 1371 par-devant Jean Regnier l'aîné et Jean Mauduit, gardes du scel de la prévôté d'Auxerre, est approuvée en 1375 par Henri de Longvy, « seigneur de Rahon et de Beaumont », et Jean de Longvy, fils dudit Henri et de Phileberte, fille et héritière d'Hugues de Montaigu, seigneur de Couches, la seigneurie de Cheny étant tenue d'eux en fief à raison de la terre de Beaumont. Confirmation définitive par le Roi (Paris, avril 1389). — Arch. nation., JJ 135 n° 168.

374. — Lettres de rémission en faveur d'un habitant de Charny qui, jouant aux dés à la taverne, avait refusé au maître d'école

dudit lieu, Jean de Buffe, de jouer avec lui, « parce qu'il lui sembloit que ledit maistre d'escole ne devoit pas jouer a tel jeu ». Une rixe s'en était suivie, au cours de laquelle le maitre d école fut tué d'un coup de « billart » sur la tête. Les lettres données « par le Roy, en ses requestes », sont signées N. de Voisines (Paris, avril 1389). — Arch. nation., JJ 135 nº 281.

375. — Rémission accordée à un habitant de Dracy, coupable du meurtre de Pierre Garnier, de Toucy. Ce dernier, qui « tenoit publiquement autres femmes que la sienne en concubinage, pour quoy il avoit esté et estoit separé par l'eglise de sa femme espousée, avoit prins aucunes villes a ferme du prevost de Sens, afin de manger les poures gens d'icelles villes, de les faire a lui composer et d'eulx extorquier finance senz cause ». Le coupable, pardonné à cause de la mauvaise réputation de sa victime, devra faire un pélerinage au Puy en Auvergne, brûler « devant l'image de Notre-Dame un cierge de deulx livres de cire et rapporter souffisante certification de la justice du lieu d'avoir fait ledit pélerinage » (Paris, avril 1389). — Arch. nation., JJ 135 nº 177.

376. — Rémission accordée à Perrin Bourgeois qui, coupable du meurtre d'un charretier, placé en la sauvegarde du Roi, qui l'avait injurié en l'appelant « vilain serf » (Paris, 4 mai 1389). — Arch. nation., JJ 135 nº 208.

377. — Vente par Mahant de Chevannes, veuve de Guyot du Saulce, à Jean de Carroble, chevalier, moyennant 10 florins d'or, d'une rente de vingt sous tournois, assise sur un pré au-dessus de Lucy-sur-Yonne, au lieu dit Reculée (23 juillet 1389). — Invent. des titres de Faulin.

378. — Dénombrement fourni par Jean de Barges, écuyer, à Guillaume de Beauvoir, chevalier, seigneur de Chastellux, de Marigny-l'Eglise et de Bazoches, de ce qu'il tient dudit seigneur, à raison de son château de Chastellux, à Quarré et aux environs (24 juillet 1389). — Arch. de Chastellux, copie ancienne.

379. — Confirmation par le Roi de l'affranchissement des habitants de Fleury et de Ponceaux (*de Poncellis*) par « Robert, duc de Bar, marquis du Pont et seigneur de Puisoye, et Marie, fille de Roy de France, sa loyal compaigne et espouse, duchesse et marquise desdiz lieux ». Robert déclare que le maintien de la mainmorte lui serait très préjudiciable ; ses sujets, pour éviter les charges qui pèsent sur eux, quitteraient la seigneurie pour aller jouir ailleurs des franchises, « et de fait en sont pluseurs partis ».

Désormais les successions des habitants et forains écherront à leurs plus prochains hoirs et quiconque viendra s'établir dans lesdites localités de Fleury et Ponceaux pourra y « maisonner et edifFier, labourer et cultiver », sans que ses maisons ou ses champs soient sujets à la mainmorte. Le chef de chaque feu devra seulement payer au seigneur, chaque année, le lendemain de Noël, deux sols parisis de cens. Cette charte donnée à Bar le 3 novembre 1388 fut, avant la confirmation royale, approuvée par Jean de Noyers, comte de Joigny, par lettres datées d'Antilly le 4 juillet 1389 (Paris, mars 1390). — Arch. nation., JJ 138 n° 113.

380. — Rémission accordée à Eudes de Rogny, chevalier. « Comme dix ans a, ou environ, Guillaume de Roigny, pere dudit chevalier, fust alé de vie a trespassement, Ysabeau de Courtenay, femme d'icellui deffunct et mere dudit chevalier, se remaria en un poure ferron et mareschal, homme de tres petit et vil estat. De laquelle chose, quant elle vint a la congnoissance dudit chevalier, qui lors estoit de l'aage de XVIII ans ou environ, il, considérant le grant lieu et noblesce dont sa dite mere estoit issue et descendue et cuidant qu'elle se deust remarier notablement a l'onneur d'elle et de son dit filz, fu moult esbahi, courroucié et honteux, telement qu'il ne se osoit pas souvent voir entre gens d'onneur et, quant il y estoit aucunes foiz, ci estoit si merancolieux qu'il ne povoit faire bonne chiere ». Un jour qu'il était ainsi triste, il confia les raisons de son chagrin à ses compagnons qui lui proposèrent de le venger. Ils se rendirent à Villiers-sur-Tholon, allèrent trouver le maréchal et « le commencerent a batre tant qu'il morut en la place ». Depuis Ysabeau s'est remariée « en un escuier de bien noble lignée » et Eudes n'a jamais été poursuivi. Il sollicite néanmoins une grâce préventive, qui lui est accordée eu égard à ses bons services durant les guerres (Paris, mai 1390). — Arch. nation. JJ 138 n° 194.

381. — Confirmation par le Roi de l'affranchissement des habitants de Rouvray et de Cumoigne par Etienne de Chitry, abbé de Saint-Germain-d'Auxerre (1) (Paris, mai 1390).— Arch. nation., JJ 138 n° 229.

382. — Anoblissement de Pierre de Clugny et d'Isabeau, sa femme (Senlis, mai 1390). — Arch. nation., JJ 138 n° 282.

383. — Rémission en faveur de Guiot Duval, tisserand à

(1) Voy. *Recueil des ordonnances*, etc., t. VII, p. 341.

Auxerre, sa femme et sa belle-sœur, détenus pour avoir mis en cours des monnaies prohibées. Vers 1386, au temps « ou petites mailles noires, forgées et monnoiées hors du royaume, courroient communément par deffaute d'autres mailles et de deniers », la belle-sœur dudit Duval, feignant d'aller en Normandie, son pays natal, s'était rendue à « Dinant en Allemaigne, ou lieu ou estoient forgées et monnoiées ycelles petites mailles », dont on donnait 40 pour un blanc de quatre deniers, et elle en avait rapporté à Auxerre pour dix francs (Paris, juin 1390). — Arch. nation., JJ 138 n° 247.

384. — Rémission accordée à Guiot Daumoy, couturier à Druyes (Drues). Guiot Harel, sergent royal audit lieu, ayant célébré, le 5 juin courant, les noces de sa fille, ledit Daumoy fut « commis et ordonné pour avoir le gouvernement du vin ». Le soir, après le départ de « la greigneur partie des bonnes genz » de la noce, survinrent plusieurs tisserands qui, avec arrogance, réclamèrent « le droit du ban, en disant qu'il leur appartenoit ». Daumoy le leur refusa, déclarant « qu'il ne l'avoient pas gaingnié, puisqu'il ne l'avoient chancé » (1). Néanmoins Guyot Harel « leur bailla du pain et du vin pour eschever noise ». Ledit Daumoy était rentré chez lui quand les tisserands vinrent frapper à son huis « Vous nous vouliez rober notre ban », dirent-ils, « il n'a pas tenu a vous que nous l'aions perdu ». A quoi Daumoy répliqua : « Beaux seigneurs, je ne pensay onques a le vous tolir, mais il me semble que vous ne l'aviez pas gaignié, pour ce que la coustume est de le bailler a ceulx qui le chancent ». Des insultes répondirent à ces paroles et une rixe s'en suivit, au cours de laquelle Daumoy tua l'un des tisserands (Paris, juin 1390).—Arch. nation., JJ 138 n° 248.

385. — Fondation par Philippe de Savoisy, seigneur de Seignelay, chambellan du Roi, d'une rente de 60 l. t. au profit de la chapelle de Seignelay qu'il a trouvée ruinée par les guerres en prenant possession de la seigneurie dudit lieu. Il annule les dispositions de ses lettres du 16 juillet 1376 et décide que ladite rente sera établie sur la « coutume » qu'il perçoit aux pertuis de Bassou (Château de Seignelay, 15 juin 1390). — Biblioth. nation., pièces orig., vol. 2657.

386. — Confirmation par Charles VI de l'affranchissement accordé par Bureau de la Rivière aux habitants de Chassy (Paris, juin 1390). — Arch. nation., JJ 138 n° 285.

(1) Chanté ?

387. — Dénombrement au Roi par Miles de Maligny, écuyer, seigneur de Beine, Lignorelles et Poinchy, de ce qu'il possède « en la chastellenie de Saint-Florentin, en la comté de Champaigne et ou bailliage de Troyes » :

1° A Beine.: « une maison et pourpris et pressoir bannier », d'un revenu de 4 livres ; « un four bannier », rapportant 6 livres année commune ; diverses pièces de terre et « une pièce de bois de usage appelé Preaul ou il a environ cent arpens, ouquel bos les habitans de Bene ont leur usage parmi paiant chacun an un denier ; et a ledit escuier deux arpens de bois touchant audit usaige, esquelz deux arpens lesdiz habitants ne ont aucun usaige ; et peut valoir chacun arpent douze deniers par an » ; 15 bichets d'avoine de « coustume », dûs sur des maisons sises à Beine ; environ 10 sols de censives, dûs sur des héritages du finage ; les « lox et ventes sur lesdiz héritages, tant sur ceux qui doivent coustumes comme censives, qui valent dix deniers » ; 6 livres 13 s. 4 d. de rente sur la terre que possède à Beine Guillaume de Sully, « frère » dudit écuyer ; une « queue de vin qui peut valoir vint solz ou environ sur un pressoir que le seigneur de Saillenay peut tenir et avoir en ladite ville de Besne, toutes foiz qu'il li plaist ou cas que icelui pressoir pressoreroit ou tourneroit » ; la garenne, d'un revenu de 10 livres ; la justice haute, moyenne et basse ;

2° A Poinchy : les deux tiers, revenant à 60 sols, de la justice haute, moyenne et basse, l'autre tiers appartenant au seigneur de Seignelay ; la rivière « tenant au finage de Chablis et au finage de La Chappelle », d'un revenu annuel d'environ 60 sols ; « la masure d'un molin ruyneux et en friche » ; un pré que « les habitans de la ville de Bene doivent fauchier, faner et mestre en monceaux », et qui « peut valoir par an six livres tournois » ; quelques censives portant loz et ventes ; « environ huit cens arpens de desers qui soloient estre vignes, qui sont de nul rapport » ;

3° A Maligny et à La Chapelle : divers prés que les habitants de Maligny et de La Chapelle « fauchent, fenent et mettent en monceaux » ; « la maison ou demeure ledit escuier, tenant au seigneur de Saillenay d'une part et au seigneur de Melligny d'autre, ensemble le pourpris d'icelle maison, qui valent environ dix solz tournois par an » ; la rivière de La Chapelle ; la justice haute, moyenne et basse sur les maison, pourpris et rivière, et « jusques a soixante solz » ès autres lieux ;

4° A Lignorelles et à Villy : la justice haute, moyenne et basse, d'un revenu de 60 solz ; « hommes taillables hault, bas et a volenté environ dix mesnages, et peut valoir la taille par an environ dix livres tournois » ; 100 s. de censive ; « un four assis en la

ville de Ligneroilles, lequel four est bannier et est partant aus religieux de Pontigny » ; partie des cens perçus à Villy ; la huitième partie, montant à environ deux bichets et demi, des coutumes de Lignorelles, sur lesquelles Guillaume de Dyé perçoit la moitié ; la huitième partie des tierces de Charmoy ; « sont deues coustumes a Villy, paians une fois l'an audit escuier par moitié et au seigneur de Meligny l'autre moitié, qui montent et puent valoir trois bichoz d'orge, ainsi a la part dudit escuier trois moiteons d'orge » ; la huitième partie des corvées de charrues de Lignorelles, estimée valoir cinq sols ; « environ quatre vins arpens de bois ouquel les habitans de Ligneroilles ont leur usaige, parmi paiant audit seigneur par chacun feu VII deniers tournois par an, lendemain de Noel, et peut ce que dit est bien valoir quatre solz l'an, en quoi ledit escuier a la huitiesme partie » (18 août 1390). — Arch. nation., P 173 [1].

388. — Dénombrement fourni par Jean Ginart, comme procureur de Guillaume de Sully, chevalier, « seigneur de Soolon et de Buignon », et de dame Ysabeau de Maligny, femme dudit Guillaume, de ce que ladite Ysabeau tient du Roi en la châtellenie de Saint-Florentin. Sur la succession de sa mère Marguerite d'Argenteuil, femme de feu Miles de Maligny, et après le partage avec ses frères Gaucher de Maligny, chevalier, et Miles de Maligny, écuyer, sont échus à ladite Isabeau :

La justice haute, moyenne et basse de la terre de Beugnon, d'un revenu de dix livres tournois ;

Les censives, payables à la Saint-Rémi, d'une valeur de trente sols tournois ;

Les coutumes dues audit lieu le même jour, « qui peuvent bien valoir ung sextier d'avoine ; et y a deux solz tournois de deffault que les deffaillans de paier lesdites censives et coustumes audit jour doivent » ;

« Les terrages dudit Buignon qui se admoisonnent par an trente bichos de froment et trente bichos d'avene » ;

« Item s'ensuivent les hommes et femmes de ladite dame, a cause de ladite terre de Buignon : Jehannot Chierlemps, demi-homme, et pour ladite moitié paie de taille chascun an cinq solz tournois ; Perrenet Chiertemps, son fils, homme pour le quart, Colante, femme dudit Perrenet, femme pour le tiers et pour le sixiesme, et paient de taille chascun an lesdiz manens cinq solz ;... Guiot Gilbert, homme pour le huitiesme, et paie de taille chascun an douze deniers ; Perrenot Robin, homme pour le huitiesme, et Marie, fille Jehanne Symonnot, sa femme, pour le huitiesme, et

paient de taille chascun an dix huit deniers pour eulx deux ;.... Perrenot Jabée, homme pour le quart, et paie onze solz tournois ;... Jaquin Jacquart, homme pour le quart, et paie quinze deniers de taille », etc., etc. ;

« Les places et masures de Jully, ou y soulloit avoir fort maison, ensemble la mote close de fossés, et l'on n'en peut rien avoir de rente ne de loyer » ;

Diverses terres, parmi lesquelles : « le pré de Chano, tenant d'une part au ru de Chano et de toutes autres pars a messire Jehan de Chauvigny, chevalier, seigneur de Soubxtour » ; trois arpents de pré, « près de la chapelle de Buignon » ; etc. (9 nov. 1390). — Arch. nation., P 173.

389. — Dénombrement par Renaud de Lenoncourt, des domaines qu'il tient du Roi, mouvant de la châtellenie de Saint-Florentin, comme époux de Jeanne de Dinteville, aux environs de Champlost (23 nov. 1390). — Arch. nation., P 173[1].

390. — « Dénombrement du fief de Railly rendu par Guillaume de Railly, écuyer, à Guillaume de Beauvoir, seigneur de Chastellux » (févr. 1390). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

391. — Dénombrement fourni par Robert, duc de Bar, marquis de Pont, des terres qu'il tient du Roi, mouvant de la châtellenie de Saint-Florentin :

« Notre ville de Sormery, les places que nous avons en ladite ville au lieu de la Motte, qui souloient estre maisonnées et qui pour le fait des guerres du royaume ont esté destruites et mises en ruine » ;

« Les hommes et femmes de condicion de servitute et taillables haut et bas, que nous avons audit lieu de Sormery et ès appartenances, et le droit de poursieute et de mainmorte que nous avons en yceulx et en leurs posterités » (suit la liste desdits serfs au nombre de 98) ;

« La taille que nous avons et povons faire chascun an, hault et bas, sur nosdiz hommes et femmes, qui nous puet valoir par an environ seze livres tournois » ;

« Les rentes de blé en avoines et de gelines, appelées coustumes, que nous avons et nous sont deues chascun an audit lieu de Sormery a la Toussaint et a Noel sur plusieurs héritages... qui puent bien valoir par an vint sextiers et pour terraige quatre sextiers a la mesure dudit lieu et environ cinquante gelines » ;

La mainmorte ;

40 sols de menus cens portant lods et ventes ;

« Le four de ladite ville de Sormery qui est bannal, qui nous puet valoir par an en argent VIII..... »

« Les exploiz de la prevosté de ladite ville et terre de Sormery, qui puet valoir chascun an de ferme ou moison en argent six livres tournois » ;

« Le molin a vent que nous avons lez la ville de Sormery, qui souloit valoir par an environ huit sextiers de blé et qui a present pour ce qu'il y a pou habitans en ladite ville, l'on ne treuve personne qui le veille faire mouldre, et par ce est de nule valeur » ;

1550 arpents de bois en la forêt d'Othe, tenant aux bois du Roi, « appelez les forestz de Vauleneuse », et aux bois de Nogent-en-Othe ; « la paisson de glandé, fume et autre que nous avons esdiz bois » ;

13 arpents de menus bois « de coldre a faire cercles » ;

« La garde, garenne et justice » dans les bois de l'abbaye de Pontigny, sis en la forêt d'Othe, « lès le four aux Voires », et dans ceux des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem appelés « les bois de Bailli » ;

La justice haute, moyenne et basse en tous les lieux dessus dits.

Le tout est estimé valoir 140 livres de revenu (21 mai 1391). — Arch. nation., P 173 [1].

392. — Hommage au Roi par Colart Regnier, de Coulanges-la-Vineuse, pour deux moulins, sis à Vermenton, mouvant en fief du comté d'Auxerre (26 mai 1391). — Arch. nation., P 132.

393. — Hommage au Roi par Pierre Vincent, « secrétaire du Roi », de la moitié « de la coustume du sel qui se vend et est mesuré en la ville d'Aucerre, dès le gros sausse de Basso jusques au pont d'Aucerre, avecques les deux pars de la moitié d'un ban du sel vendu ès mettes dessus dites, et commence ledit ban huit jours devant Noel et huit jours aprez » (31 mai 1391). — Arch. nation., P 132.

394. — Vente par Mahaut de Chevannes, veuve de Guyot du Saulce, écuyer, à Jean de Poissons et à Pierre Bourgoing, de divers héritages sis en la « justice, finage et territoire de Folin », parmi lesquels plusieurs redevances à Lucy-sur-Yonne et à Lichères et « toutes les avoines et gelines qui sont dues chacun an a ladite demoiselle en la ville de Farges, partant avec les religieux du Bois d'Arcy et les enfants de Jean d'Arcy » (19 octobre 1391). — Invent. des titres de Faulin.

395. — Testament de Marie Duisy, dame de Seignelay, femme de Philippe de Savoisy. Elle élit sépulture dans la chapelle du château de Seignelay, règle les détails de ses obsèques où treize pauvres porteront treize torches, et fait les legs suivants : à l'église Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, à Paris, « ou son pere gyst », 30 l. t. ; à chacune des cures de la Boissière, Beugnon (*Bugnon*) et Courpalaye, 10 l. t. ; « aux Cordelles d'Orleans ou la mere de son dit seigneur gyst et le tresorier de Tours son filz », 10 l. t. ; à sa nièce, « femme de Jehan de Montaudier, escuier, ung des meilleurs corsets fourrés de cendal » qu'elle aura ; à divers curés, parmi lesquels ceux de Seignelay, Sormery, Hauterive, le Mont-Saint-Sulpice, 20 s. t. Elle nomme exécuteurs testamentaires, son mari, Philippe de Savoisy, Pierre de Savoisy, évêque du Mans, Louis de Villiers, maître d'hôtel de la Reine, Jehan de Soye (?), chanoine de Rouen et secrétaire de la Reine, et Robert Lesigne, seigneur de Chassy, panetier de la Reine (6 nov. 1391). — Biblioth. nation., pièces origin. n° 2657.

396. — Hommage au Roi par Pierre Regnier, écuyer, au nom de Marguerite Vivien, sa femme, de plusieurs étaux en la boucherie d'Auxerre, à lui advenus par la succession de feu Gaucher Vivien, son beau-père (1er mars 1392). — Arch. nation., P 132.

397. — Lettres de rémission en faveur d'André Cheville. Cité devant le prévôt de Ravières pour donner assurement à son frère, ledit André, « ignorant le peril d'asseurement enfraindre.... bailla a son dit frere une buffe, de la main tant seulement », et fut pour ce emprisonné par le prévôt et condamné à une amende de 60 sols tournois. Le frère d'André ayant déclaré renoncer à son assurement, il fut remis en liberté, puis emprisonné à nouveau par Gaucher de Maligny, chevalier, « comme aiant le bail d'une certaine fille de Taulay, dame en partie de ladite ville de Ravieres ». Depuis, bien qu'il se soit avoué bourgeois de Villeneuve-le Roi, ledit André Cheville est détenu par Gaucher de Maligny qui se refuse à le relâcher (Paris, juin 1392). — Arch. nation., JJ 143 n° 1.

398. — Rémission accordée à Philippe Deschamps, contrôleur au grenier à sel d'Auxerre. Taxé à 18 sols pour l'entretien des rues de la ville, il s'était rendu devant Jean Mauduit, lieutenant du bailli, et avait protesté contre cette imposition, alléguant qu'il n'était pas « villain serf. Et en ce disant, cracha contre terre en disant fi ! fi ! » Pour lesquels faits on a conclu contre lui à la pri-

vation de tout office royal et à amende honorable (Paris, juin 1392). — Arch. nation., JJ 143 n° 28.

399. — Rémission accordée à Jaquin du Pressoer, de Monéteau. Cité à comparaître devant le maire dudit lieu par Simon Quarré pour lui donner assurement, ledit Jaquin, qui était ivre, refusa d'accorder l'assurement et, devant ce refus, le maire déclara prendre Simon Quarré en la garde du Chapitre d'Auxerre ; mais, sous le coup de l'ivresse, Jaquin donna à son adversaire un coup de poing « entre col et chappel et deux cops en la teste, sans lui faire sanc ». Bien que ledit Jaquin ait regretté cette violence et qu'il se soit depuis réconcilié avec Simon Quarré, le Chapitre d'Auxerre, comme seigneur de Monéteau, le poursuit au criminel en violation d'assurement. Le Roi, attendu que Jaquin « a esté toute sa vie de bonne renommée et de honneste conversacion », déclare « muer le cas criminel en civil » (Paris, 27 juin 1392). — Arch. nation., JJ 143 n° 73

400. — Rémission accordée à Pierre de Dicy, écuyer, fils de Pierre de Dicy, seigneur de Villefranche. Ayant appris que Robin Lasne, de Villeneuve le-Roi, « injurieusement avoit dit que ledit escuier et ceulx de Dicy estoient villains rachetez », il voulut se venger de lui ; mais Robin s'enfuit « en un moustier » et fit citer Pierre de Dicy devant les maîtres des requêtes du Palais. Pendant que Pierre de Dicy était à Paris pour ce fait, trois de ses serviteurs assaillirent ledit Robin, « mangeur et tribouleur de gens en court d'eglise », et le tuèrent. Le Roi fait grâce à Pierre de Dicy, mais il sera tenu de servir où il plaira au Roi de l'envoyer, pendant trois mois, à ses propres dépens, ou « de faire servir ledit temps par un autre gentilhomme monté et armé souffisamment » (Villers, 2 juillet 1392). — Arch. nation., JJ 143 n° 56.

401. — Lettres de rémission en faveur de Huguenin Crébillon, dit Sept sols. Ayant un débat avec Philibert Grosseteste, curé d'Argenteuil, il fut cité par devant la cour de Jacques, « seigneur de Cerin et de ladite ville d'Argentueil », maître de l'hôtel du Roi, pour lui donner assurement. Depuis « icelui curé et ledit Huguenin, en la présence de plusieurs personnes dignes de foy, burent l'un avecques l'autre et eurent plusieurs paroles bonnes et amiables ensemble, tant que ledit curé, de sa franche volunté, renonça audit asseurement et se offri de y aler renoncier par devant le prevost d'Argenteuil » ; mais les témoins lui dirent « qu'il n'estoit de ce aucun besoing et que les paroles dessus dites valoient assez renonciacion ». Or, ces jours derniers, le curé et

Huguenin « se prindrent a luitier par esbatement » et le curé fut jeté à terre. Pour ce fait, qu'ils considèrent comme une violation d'assurement, les officiers d'Argenteuil détiennent ledit Huguenin en prison (Paris, juillet 1392). — Arch. nation., JJ 143 nº 47.

402. — Nouvelles lettres de rémission en faveur de Pierre de Dicy. Le bailli de Sens avait refusé de tenir compte des précédentes, datées de Villers, 2 juillet 1392, sous le prétexte qu'en les accordant le Roi n'avait pas été informé « que ledit Pierre et autres se estoient assemblez en pluseurs places et avoient traictié ensemble de faire audit Robin Lasne crever les yex, couper la langue et les nerfz des bras et des jambes... et de ce avoient marchandé a certains varlés », qui reçurent chacun « une hopelande ou la valeur d'icelle » (Creil, 3 sept. 1392) — Arch. nation., JJ 143 nº 131.

403. — Rémission accordée à Jean de Dicy, lieutenant du prévôt de Villeneuve-le-Roi et cousin de Pierre de Dicy, compromis dans le meurtre de Robin Lasne. Ledit Jean devra payer au Roi une amende de 100 francs d'or (Creil, 3 sept. 1392). — Arch. nation., JJ 143 nº 133.

404 — Hommage au Roi par Gaucher, sire d'Arzillières, chevalier, des bois d'Egriselles près Auxerre, « qui montent environ IIᶜ arpens » ; de la prévôté dudit lieu, d'un revenu de 6 livres ; des « hommes et femmes de ladite ville d'Esgriselles qui sont taillables chacun an et mainmortables de meubles et de heritages, laquelle taille peut bien valoir de present par an environ LXX solz tournois » ; du « clos de la Morée, seant dehors les murs d'Aucerre », d'une contenance de sept arpents et d'un revenu de 60 sols ; des « cens et seurcens de la Morée estans en ladite ville et cité d'Aucerre, portans lotz, ventes et deffaulx, qui peuent valoir environ VII livres tournois de present » ; du droit, comme propriétaire du fief de la Morée, perçu sur la vente des bêtes à Auxerre, d'un revenu de 20 sols ; de la « terre de la Champaine qui est entre Champlay et Longueron, appellée la terre de la Morée », d'une contenance de 9 arpents, et de la justice haute, moyenne et basse dans ladite terre ; le tout relevant de la comté et châtellenie d'Auxerre (12 sept. 1392). — Arch. nation., P 132.

405. — L'évêque d'Auxerre Michel, en témoignage de joyeux avènement, fait grâce à Pierre Colard, clerc détenu ès prisons de Régennes, des deux années de réclusion (*in panem doloris et aquam tristicie*) auxquelles il a été condamné par l'official d'Au-

xerre pour raison du meurtre de Milet Huguedieu. Pierre Colard devra accomplir un pélerinage à Notre-Dame du Puy et ne pas rentrer dans le diocèse d'Auxerre avant deux années ; toute infraction à ce bannissement provisoire rendrait la grâce nulle (Régennes, *in castro nostro,* 23 septembre 1392) — Arch. nation., JJ 144 n° 13.

406. — Confirmation par Charles VI des règlements antérieurs sur la pêche dans la rivière d'Yonne (1) (Paris, novembre 1392 ; « per Regem ad relationem Consilii. N. de Voisines »). — Arch. nation., JJ 144 n° 316.

407. — Rémission accordée à Milet Chardon, de Viviers, « en la parroisse d'Irouer ». Etant allé à la fête de Tissey en compagnie de plusieurs habitants de Béru, « qui est de la paroisse de ladite ville d'Irouer », au retour il défendit l'un d'eux que Jean Bouvier, de Collan (Coulain), avait attaqué, et tua l'assaillant (Paris, nov. 1392). — Arch. nation., JJ 143 n° 294.

408. — Confirmation par le Roi de la grâce accordée par l'évêque d'Auxerre à Pierre Colard (Paris, déc. 1392) (2). — Arch. nation., JJ 144 n° 13.

409. — Sur les plaintes de « plusieurs gens d'église, nobles, bourgeois et habitans de la ville d'Aucerre et du pays d'environ » au sujet des manouvriers qui, au lieu de besogner aux champs et vignes jusqu'au soleil couchant, quittent leur travail « a nonne », le Roi ordonne que « tous ouvriers et laboureurs, hommes et femmes, toutes foiz qu'ilz vouldront gaingner, viennent es lieux et places ordonnez et acoustumez en ladite ville d'Aucerre avant souleil levant et, apres ce qu'ilz auront esté allouez et retenus, euvrent et labourent la où leurs maistres et maistresses les ordonneront et emploieront », sans quitter leur besogne jusqu'au coucher du soleil, sauf le temps nécessaire pour leur repas ; le Roi déclare en outre que leur salaire ne pourra s'élever par jour à plus de 5 sols tournois (Paris, mars 1393). — Arch. nation., JJ 144 n° 157.

410. — Rémission accordée à Jehannin le Camus, de Villethierry, coupable d'un meurtre, au cours d'une rixe à Chaumont-sur-Yonne, et banni pour ce fait des terres de Jean des Barres,

(1) Voy. *supra*, n° 363.
(2) Voy. *supra*, n° 405.

seigneur de Chaumont, en la juridiction duquel le meurtre a eu lieu, et de celles de Erart de Chiage, seigneur de Marolles et de Villethierry, en la juridiction duquel habite ledit Jehannin (Paris, mars 1393). — Arch. nation., JJ 144 n° 182.

411. — Lettres de Charles VI à ses exécuteurs testamentaires, Michel de Creney, évêque d'Auxerre, son confesseur, Pierre d'Ailly, son aumônier, Mathieu de Linières, son trésorier, Arnaud de Corbie, son chancelier, Jean Couard, évêque d'Arras, portant que sur les 10 000 francs que Jean Chanteprime, trésorier des guerres, est chargé de recevoir des « generaux conseillers sur le fait des aides ordenez pour la guerre... pour certaines secretes besoingnes touchans grandement l'onneur et proufit » du royaume, 1.500 francs seront prélevés chaque mois pour l'exécution de son testament et 2.000 francs pour l'exécution du testament du roi Charles V (Paris, 6 mars 1393). — Arch. nation., JJ 148 n° 279 *in fine*.

412. — Lettres de rémission en faveur de Pierre Mitart. Traîné devant toutes les juridictions pendant treize ans par « frere Guillaume de Saint Reverien, moine noir, procureur de la prieurté de Joigny »,qui prétendait, sans qu'il ait jamais pu le prouver, que ledit Mitart était serf du prieuré, il rencontra, aux Rameaux, son persécuteur prés de la porte « nommée la porte Presin », à Joigny. « Me larras-tu passer ? », lui cria le moine ; à quoi Mitart répondit : « Passe si tu veulz, le chemin est assez larges. » Irrité de cette répartie, le religieux se précipita, son couteau ouvert, sur ledit Mitart, qui pour se défendre le frappa d'un coup dont il mourut (Abbeville, avril 1893). — Arch. nation., JJ 144 n° 267.

413. — Lettres de rémission en faveur de Jean Pasdeloup, de Guerchy. Etant en désaccord avec Jean Blanchart, de Neuilly, ledit Pasdeloup lui avait donné assurement devant le prévôt de Saint-Florentin ; cet assurement avait ensuite été annullé, du consentement des deux parties. Or, depuis, Pasdeloup a blessé Blanchart au cours d'une rixe, sous le coup de l'ivresse, et il est détenu pour ce fait ès prisons de Pierre de Courtenay, chevalier, seigneur de Neuilly (Paris, avril 1393 ; « soubz notre seel ordené en l'absence du grant »). — Arch. nation., JJ 144 n° 304.

414. — Hommage au Roi par Didier Boisselet, « escuier de cuisine du Roy », d'un fief mouvant de la comté d'Auxerre, sis à Mailly-la-Ville et autrefois appartenant à feu Hérart Quarré, chevalier. Ledit fief consiste en . « une masure appelée la Court, seant delez le pont dudit lieu de Mailli la Ville, ainsi comme elle se com-

porte, dès la riviere au curé de Mailli le Chastel jusques a la riviere damoiselle Guiote de Beaumont, avec l'usage des bois de Fretoy, pour prendre tout ce qui est neccessaire pour ladite riviere ; le quart du quart des grans cens dudit lieu de Mailli la Ville, deubz le dimenche aprez la Saint-Remy ; la Rue de la Levée et les appartenances et redevances que les habitans y doivent ; la main-morte et justice de ladite Levée, avecques les coustumes qui sont deubz le jour de Pasques flories audit lieu de Mailli la Ville des heritages de ladite Levée, portans lotz, ventes et deffaulx » ; diverses terres ; le tout d'un revenu annuel de 30 livres (12 avril 1393). — Arch. nation., P 132.

415. — Rémission accordée à Humbaud Coignot, de Parly, détenu ès prisons d'Egleny pour avoir commis divers larcins et avoir dérobé, entre autres choses, 12 l. t. « en une huche ou escrin en la forteresse dudit lieu de Perli » (Paris, mai 1393). — Arch. nation., JJ 144 n° 292.

416. — Le Roi accorde grâce à Henriet Dutemple, sergent à verge à Auxerre qui, attaqué par Jean Defresse contre lequel il avait exécuté un arrêt de justice, l'a tué en se défendant (Paris, juillet 1393 ; « par le Roy, a la relacion du Conseil ; N. de Voisines ». — Arch. nation., JJ 144 n° 363.

417. — Rémission accordée à Jean Guenne, de la Chapelle-sur-Oreuse, dont les biens ont été confisqués pour violation d'assurement. Jean Guenne déclare, pour sa défense, que l'assurement avait été annulé, du consentement de son adversaire, en présence de plusieurs personnes, qu'il « l'avait despecié et mis au feu », et qu'il croyait cette annulation aussi valable que si elle avait été passée devant le prévôt de Sens lui-même (Paris, juillet 1393) — Arch. nat., JJ 144 n° 402.

418. — Rémission accordée à Gervaisin Devauxelles, sergent en la prévoté de Villeneuve-de-Roi. Se trouvant « en la justice de Champs, en la terre de noz amez et feaulx chambellans Gui, seigneur de la Tremoille, et de Jean Chalon, chevaliers », ledit sergent fut cité par devant le prévôt de Champs pour donner assurement à un habitant dudit lieu, Jean Destournu ; or, le même jour, un valet de Devauxelles battit Jean Destournu, à l'insu de son maitre, qui a été pour ce fait détenu ès prisons d'Auxerre (Paris, sept. 1393). — Arch. nation., JJ 145 n° 1.

419. — Dénombrement fourni au Roi par Itier de la Brosse,

écuyer, seigneur de Percey, de ce qu'il tient du Roi mouvant de la châtellenie de Saint-Florentin :

« une maison et le pourpris d'icelle, enclose d'eau, contenant deux arpens de terre, assise et située en la ville dudit Parrecy » ;

la justice haute, moyenne et basse audit lieu de Percey, d'un revenu annuel de 16 livres ;

« en ladite ville de Parrecy plusieurs hommes et femmes taillables hault et bas, de mainmorte, de serve condicion et de poursuite, appartenans a ladite maison ; dont la taille d'iceulx et a quoy ilz sont imposez monte et peut bien valloir chascun an dix huit livres tournois ou environ » ;

un étang, d'un revenu de 60 sols ;

des terres labourables touchant à celles de Jean du Monceau, écuyer, des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, d'Itier de Chassy, d'un revenu de 20 setiers de blé, mesure de Percey ;

divers prés, d'un rapport annuel de 14 livres tournois ;

7 arpents de bois, d'un revenu moyen de 2 sols tournois par arpent ;

les censives et coutumes, portant lods et ventes, payables à la Saint Remy et le jour des morts, d'un revenu de 10 livres ;

les tierces, estimées 10 setiers d'avoine ;

le four banal, rapportant environ 40 sols par an ;

En outre sont tenus en arrière-fief :

1° « par Monseigneur d'Aumont, chevalier, a cause de Jeanne de Mello, sa femme », toute justice à Germigny ; les hommes et femmes dudit lieu « taillables hault et bas et mainmortables » ; les coutumes, censives et tierces, et la moitié des dîmes du finage de Germigny ;

2° par Huet Postel, « seigneur de Soubztour, comme ayant le bail et gouvernement, a cause de Jehanne de Tanley, sa femme, des enffans feu Monseigneur Jehan de Chauvigny, jadiz chevalier et seigneur de Soubztour », la terre de Butteaux ; les hommes dudit lieu, « taillables hault et bas, de mainmorte, de serve condicion et de poursuite, qui peuent bien valoir par communes années vint cinc sols tournois » ; la moitié du « four de la Saigne », mouvant de la terre de Butteaux ; des terres, des prés et des bois ; un étang au finage de Percey ; les tierces, etc. ; .

3° par Jean du Monceau, écuyer, et autres, des terres à Percey et partie des hommes et femmes taillables et des censives et coutumes dudit lieu (1er octobre 1393). — Arch. nation., P 1731 .

120. Rémission accordée à Guillaume Michaut, détenu au Châtelet de Paris pour avoir fait partie d'une association de

joueurs qui parcouraient les villes et s'entendaient entre eux pour faire perdre leurs partenaires, jouant « tant d'un dé sur un mantel estendu sur une table ou autre chose, de six blans, a plus de croix ou plus de pilles, aux merelles, aux dez, a une chevillette, un denier ou autre piece de monnoye » (Paris, nov. 1393). — Arch. nation., JJ 145 nº 118.

421. — Le Roi fait grâce à Jehannin Lasne, laboureur, qui, à la fête de Saint-Agnan, a tué au cours d'une rixe, dans une taverne, « soubz le moustier » dudit lieu, Guyot Baissecorne, et a été pour ce fait enfermé ès prisons de la dame de Bouillé, à « Villeblouvain », (Paris, déc. 1393). — Arch. nation., JJ 145 nº 181.

422. — Rémission accordée à Jean Mellin, « du lieu de Boisson-Hervy, en la paroisse de Sains en Puisaye, en la juridicion du prieur de Moustiers ou bailliage d'Aucerre », détenu pour violation d'un assurement donné par devant le prévôt de Chièvre, relevant dudit prieur de Moustiers (Paris, déc. 1393). — Arch. nation., JJ 145 nº 193.

423. —Lettres de rémission en faveur d'un laboureur de « Meulles en Puisoye », au bailliage de Montargis, détenu pour divers larcins (Paris, janvier 1394). — Arch. nation., JJ 145.

424. — Lettres de rémission en faveur de plusieurs jeunes gens qui, ayant pris une barque appartenant aux religieux de Saint Marien d'Auxerre, pour se promener sur la rivière, en la justice de Philippe de Savoisy, seigneur de Seignelay, « trouverent une bouticle a poisson fermant a clef, laquelle ilz ouvrirent et y prindrent deulx saulmons ouvez », qu'ils allèrent manger dans une taverne de Chichery (Paris, janv. 1394). — Arch. nation., JJ 145 nº 214.

425. — Lettres de rémission en faveur de Jean de Masly, écuyer, lieutenant du capitaine de Villeneuve-le-Roi; il se défend d'avoir en rien participé au meurtre de Robert Lasne, qui a été tué par les serviteurs de Pierre de Dicy, seigneur de Villefranche, que ledit Robert, « homme rioteux et noiseux », avait gravement insulté (Saint-Germain-en-Laye, 31 janvier 1394). — Arch. nation., JJ 145 nº 301.

426. — Rémission accordée à Pierre de Saint-Antoine, de Tonnerre. S'étant rendu à Varennes, en la châtellenie de Ligny, il y rencontra Perrin Picquart, sergent du comte de Tonnerre, et le prieur des Bonshommes. La conversation vint à rouler sur un

chemin de la terre dudit prieuré, dont le prieur interdisait le passage aux gens de Jaulges, Picquart soutenant que de mémoire d'homme ce chemin avait été commun et ses interlocuteurs prétendant le contraire. Au cours de la discussion Picquart s'écria : « Par le sanc Dieu ! si je y estoie (sur le chemin), tu ne m'y prenroies pas, car aussitost seroient tes trippes en un panier, comme seroient les moyes ». Une rixe s'ensuivit, dans laquelle Perrin Picquart fut frappé à mort par ledit de Saint-Antoine qui, pour ce fait d'abord détenu ès prisons de Tonnerre, a été remis ensuite, en sa qualité de clerc non marié, aux officiers de l'évêque de Langres, son ordinaire. La grâce du Roi est accordée sous la condition que Pierre de Saint-Antoine fera célébrer un « annuel » pour le repos de l'âme de sa victime (Saint-Cloud, mars 1394). — Arch. nation., JJ 145 n° 341.

427. — Rémission accordée à Jean Moillon, de « Montraol », en la paroisse de Saint-Père-sous-Vézelay. Le 25 février, un mendiant, inconnu dans le pays, entaché « de la maladie appelée vulgairement le grant mal, duquel l'on ne scet le nom », alla demander l'aumône à la femme dudit Jean Moillon ; elle le restaura, mais devant son refus de lui accorder le gîte, le mendiant la frappa d'un coup de bâton ; prévenu de ce fait, Jean Moillon poursuivit le mendiant qui avait pris le chemin « dudit Montraol a Foissy », le trouva étendu à terre, ivre-mort, le malmena mais sans le blesser, et ce n'est que le lendemain qu'après une nuit très froide le cadavre du mendiant fut découvert à la place où il s'était laissé choir (Paris, mars 1394). — Arch. nation., JJ 145 n° 372.

428. — Rémission accordée à Perrin Barate, de Saint-Bris. Pour satisfaire aux ordonnances, plusieurs jeunes gens dudit lieu s'étaient assemblés le jour des Rameaux, « pour eulx esbatre et traire de l'arc, en une certaine place en laquelle on a de nouvel faict et construit certaines butes pour ledit trait ; laquelle place, qui est assise devant la porte et pont leveiz du chastel de ladite ville est close de murs tout autour, excepté les issues anciennes ; et pour l'empeschement desdiz murs, l'on ne puet veoir plainement de ladite place aus champs, mesmement du costé du moustier de Gasy » ; or, après avoir tiré aux buttes, Perrin Barate et ses compagnons tirèrent plus loin, dans les champs, et une flèche alla atteindre malencontreusement un jeune enfant (Paris, mai 1394). — Arch. nation., JJ 145 n° 519.

429. — Le Roi décharge de toute poursuite Collette, veuve de Jean Piefferre, de Turny, qui craint d'être inquiété à cause de la

mort de son beau-frère, décédé au cours d'un pèlerinage à Notre-Dame de Lantages (1), et avec lequel elle était en mésintelligence (Paris, juillet 1394). — Arch. nation., JJ 146 nº 181.

430. — Rémission accordée à un habitant de Tonnerre, qui, en s'exerçant à tirer de l'arc sur l'emplacement à ce consacré, au lieu dit les « Viez Moulins », a tué par maladresse un de ses compagnons (Paris, août 1394). — Arch. nation., JJ 146 nº 181.

431. — Rémission accordée à Thévenin Pertuisot, vigneron à Saint-Bris. Aux vendanges dernières il avait recommandé à ses ouvriers « qu'ilz meissent les pinoz a part sans y mettre autres raisins ». Malgré cet avertissement, l'un d'eux mélangea les « tréteaux » et autres raisins avec les pinots. Pertuisot, craignant que la qualité de son vin n'en souffrit, entra dans une violente colère et frappa son ouvrier d'un coup de bâton qui le tua (Paris, nov. 1394). — Arch. nation., JJ 146 nº 400.

432. — Lettres de rémission en faveur d'un laboureur d'Andryes qui a été détenu successivement ès prisons du duc de Bourgogne à Druyes, et dans celles de Villeneuve-le-Roi, pour violation d'assurement (Paris, mars 1395). — Arch. nation., JJ 147 nº 177.

433. — Mandement aux bailli de Meaux et prévôt de Bray d'élargir deux habitants de Courmont (Courmost), en la paroisse de Pailly, qui pour violation d'assurement ont été détenus d'abord ès prisons du seigneur du Plessis, puis enlevés desdites prisons comme bourgeois du Roi par le prévôt de Bray-sur-Seine et mis ès prisons dudit lieu (Paris, mars 1395). — Arch. nation., JJ 147 nº 206.

434. — Nomination par Henri de Chalon, sire d'Arguel et de Cuisel, de Guillaume de Beauvoir, seigneur de Chastellux, comme gouverneur de toutes ses terres en Bourgogne et Nivernais, jusqu'à son retour de Hongrie (30 avril 1395). — Arch. de Chastellux; pièce perdue et restituée.

435. — Lettres de rémission au profit de Jean Vié, sergent royal à Fleurigny, au bailliage de Sens, qui, de complicité avec Guillaume le Sarrazin et Denis Ysembourt a, de nuit, obligé deux femmes à sortir de leur maison et les a violentées. (Paris, juillet 1395). — Arch. nation., JJ 148 nº 55.

(1) Lantages, commune du canton de Chaource (Aube).

436. — Rémission accordée à Rémondin Le Fessu, « jeune poure varlet brodeur », qui, à la suite d'une sédition à Paris à laquelle il avait pris part, avait été banni du royaume ; sur la foi d'une amnistie générale, il était revenu d'Allemagne et avait été arrêté aux environs de Sens ; le Roi a en considération, dans ses lettres de grâce, les services que ledit Le Fessu lui a rendus, et à « plusieurs autres de son lignage », de son dit métier de brodeur (Paris, hôtel-lez-Saint-Pol, juillet 1395). — Arch. nat., JJ 148 nº 70.

437. – Rémission accordée à Thévenin Chappelle, de Champigny, coupable d'avoir frappé, à la fête de Saint-Laurent, à Michery (Misery), Simon Purée auquel il avait donné assurement (Paris, août 1395 ; « par le Roy, a la relacion du Conseil. Chaligaut. » — Arch. nation., JJ 148 nº 90.

438. — Le Roi, « pour honneur et reverence de Monsieur Saint-Loys, duquel la feste est aujourd'huy », accorde rémission à quatre jeunes gens de « Quenne en Aucerrois », coupables d'avoir abusé d'une jeune femme de La Brosse ; néanmoins « ilz yront pelerins a Notre-Dame du Puy et offerront chacun d'eulx, tous nuz, une torche de cire pesant deux livres et demourront deux mois prisonniers es prisons a Aucerre, au pain et a l'eaue » (Paris, 25 août 1395 ; « par le Roy, presens l'evesque d'Aucerre, le sire de Consant, le sire de Garencieres .., » etc). — Arch nation., JJ 148 nº 137.

439. — Rémission accordée à Lorin Coradin, « garde de bateaux a Villeneuve le-Roy ». Ayant perdu son argent au jeu de dés ledit Coradin, « comme moult courroucié de ce, de chaude cole jura le villain serement de Notre Seigneur ; dont il s'est moult repenti et a esté doulent ; pour lequel cas il pourroit estre desert et en aventure d'estre pugny honteusement. » Le Roi le restitue « a sa bonne fame et renommée, au païs et a ses biens non confisquez », mais le condamne à rester deux mois prisonnier au pain et à l'eau, à faire deux pèlerinages, l'un à Notre-Dame de Boulogne, l'autre à Notre-Dame de Montfort, et à offrir à chacune de ces églises un cierge de cire de deux livres ; « et rapportera certiffication la ou il appartendra de ce qu'il en aura fait. » (Paris, septembre 1395). — Arch. nation., JJ 148 nº 173.

440. — Lettres de rémission en faveur de Colin Bade, boucher à Saint-Bris. Colin avait recueilli chez lui son beau-père Simon Dourgy, dénué de ressources. Ce dernier, harcelé par ses créan-

ciers, « se mist en franchise en un lieu appelle le Temple lez ladicte ville de Saint-Bris, en laquelle franchise il fu par l'espace de deux mois ». Son gendre ayant consenti à désintéresser ses créanciers, Simon Dourgy s'obligea, en échange, à servir ledit Colin « ou dit fait et mestier de boucherie par l'espace de dix ans entiers..., et y obligea son corps par foy et serement a tenir prison fermée, au cas qu'il ne feroit et accompliroit bien et deuement sondit service ». Or, oubliant cet engagement, Simon Dourgy quitta son gendre et s'établit boucher à son compte; aux réclamations de Colin il répondit par des menaces et s'efforça un jour de le tuer; en se défendant, Colin Bade lui porta un coup de couteau à la tête, dont il est mort (Paris, 20 septembre 1395). — Arch. nation., JJ 148 nº 180.

441. — Rémission accordée à Raoulet et Thévenin Curtain, de Chamvres. Comme ils se rendaient, pour la moisson, à Milly, ils s'arrêtèrent à Paroy où la fête avait lieu dans le cimetière. Ils y rencontrèrent Thévenin Moreau et Jehan Bardeau, de Chamvres, « qui riotoyent l'un contre l'autre », et, s'adressant à Jehan Bardeau, lui dirent que, s'il n'était en lieu de franchise, il « peust bien avoir une buffe ». Ledit Bardeau requit aussitôt du sergent du lieu, qui était présent, assurement contre eux et le sergent les ajourna pour ledit assurement. Or, à la sortie du cimetière, les frères Curtain frappèrent légèrement ledit Bardeau ; depuis, « appelez a ban », ils ont quitté le pays dans la crainte de la justice (Paris, 29 sept. 1395). — Arch. nation., JJ 148 nº 192.

442 — Hommage et dénombrement fourni à Guillaume de Mello, seigneur d'Epoisses, par Pierre Dambre, écuyer, à raison de ce qu'il tient à Cussy, mouvant du château d'Epoisses (2 nov. 1395). — Arch. d'Epoisses.

443. — Hommage rendu à Henri de Chalon, chevalier, « seigneur d'Arguel, de Cuisel, de Lorme et de Pierre Pertuis », par Guillaume de Beauvoir, chevalier, seigneur de Chastellux, pour ce qu'il tient dudit Henri de Chalon dans la mouvance de la châtellenie de Pierre-Perthuis, et dont il baillera dénombrement en temps convenable (3 nov. 1395). — Arch. de Chastellux ; original.

444. — Cession par Jean de Poissons à Pierre le Bourgoing, l'un et l'autre gendre de feu Mahaut de Chevannes, de tous ses droits en la terre de Faulin, « en la paroisse de Lichères et de Saint-Martin » (23 nov. 1395). — Invent. des titres de Faulin.

445. — « Acte de foi et hommage rendu à Guillaume de Mello,

chevalier, à cause du château d'Epoisse, par Pierre Dambre et Guillaume de Mont, écuyers, de ce qu'ils tiennent en fief par indivis en la ville et finage de Cussy en Bourgogne, mouvant du château d'Epoisse » (nov. 1395. — Invent. des titres d'Epoisses.)

446. — Rémission accordée à Jehan Navet, laboureur à Marrault. Revenant d'Avallon en compagnie de Jehan Guynot, ce dernier, « meu de faux mauvais courage et volonté,... l'appela coupaut (1) et lui dist aussi que sa femme estoit putain ». Jehan Navet, irrité, s'arma d'un pieu arraché à une haie et en tua son insulteur. Banni de la terre du seigneur de Marrault, il est « en voie d'estre poure mendien en estrange pais », si la grâce royale ne lui est impartie (Paris, nov. 1395; « par le Roy, à la relacion du Conseil. N. de Voisines »). – Arch. nation., JJ 148 nº 246.

447. — Dénombrement fourni au Roi par Jean de Rouvray, « escuier, demeurant au Monceau lez Liny le Chastel », d'un fief sis à Héry, mouvant de la châtellenie de Saint-Florentin et consistant en terres et menus cens (30 décembre 1396). — Arch. nation., P 173.

448. — Lettre de Jean de Vannoise, garde du scel de la prévôté de Château-Landon, portant que Jean de Montlaon, écuyer, échanson du Roi, a reconnu tenir en fief du Roi à cause de son chastel d'Auxerre, 87 bichets de froment et 76 bichets d'avoine, mesure d'Auxerre, à prendre chaque année, par moitié à Pâques et à la Toussaint, sur le minage d'Auxerre (7 avril 1397). — Arch. nation., P 132.

449. — Dénombrement par Pierre Hutin, « seigneur d'Osmont, de Clery, de Chappes et de Cheu », de ce qu'il tient du Roi à raison de Jeanne de Mello, sa femme, mouvant de la châtellenie de Saint-Florentin :

la motte de Chéu, close de fossés, avec ses dépendances, d'un revenu de 70 sols ;

« toute la justice, seul et pour le tout, dehors les clox enciens dudit Cheu .., laquelle fut feu madame Agnes, dame de Chiselles et de Clery », mere de Jeanne de Mello ; le produit de ladite justice est estimé 8 livres par an ;

« la moitié et ung quart de la moitié, c'est assavoir de huit pars les cinq, de la justice dudit Cheu, estant dedans lesdiz clox, partans avec Hugenin de Montjeu, escuier ; et est assavoir que en

(1) Coupauder : faire cocu (Lacurne).

grosses amendes de soixante solz tournois ledit Huguenin y prant vint et deux solz six deniers tornois et moy trante sept solz six deniers tornois ; et semblablement se partent entre moy et ledit Huguenin tous exploiz de justice faiz audit Cheu, dedans lesdiz cloz ; et puet valoir ycelle moitié et quart de moitié de justice... environ six livres tornois de rente » ;

les censives et coutumes dues à la Saint-Rémy, portant lods et ventes à raison d'un denier par sol ;

« les tierces et terraiges », dûs par diverses personnes tenant héritages audit Cheu ; « et sont lesdiz heritaiges qui doivent lesdites tierces et terraiges escheables et mainmortables quant li cas y advient ; puet valoir par an environ soixante solz tornois » ;

« les tailles dues par les hommes et femmes de condition serve, d'un revenu annuel de 7 livres » ;

en 34 lieux et héritages dudit Cheu, « dont il y a environ doze ou il y a hostels », le seigneur perçoit les droits suivants : de quiconque possède des brebis, un agneau le jour de Pâques ; de quiconque n'en possède pas, une poule le mardi-gras (karesme prenant) ; de tous, une corvée entre Pâques et la Saint-Jean-Baptiste ; « et me peuent valoir lesdiz héritages et lieux par an et presentement environ six aigneaux, vingt-huit poles et trante quatre corvées ; et vaut a pris de terre chacun aignel deux sols tornois, chacune polle six deniers tornois, la corvée quinze deniers tornois » ;

« tous les habitans de la justice de Cheu, qui y ont charrue entière, me doivent deux foiz l'an une corvée » ; tous ceux qui nourrissent des brebis doivent par chacune brebis... et pour le pasturaige ung denier tournois », redevance qui rapporte chaque année 16 sols ;

la moitié du four banal, d'un revenu de 60 sols ;

40 arpents de bois en la forêt de Contest, en la comté de Tonnerre ; ces bois, qui peuvent se vendre de 15 en 15 ans, sont estimés valoir 20 sols l'arpent ; « en laquelle vente le conte de Tonnerre prant le quint denier » ;

27 arpents de pré, d'un revenu de 16 livres, et 130 arpents de terres labourables, dont la moitié, en désert, sert de vaine pâture, et sur lesquels se lèvent environ 150 bichets de blé, moitié froment et avoine (12 septembre 1397). — Arch. nation., P 173.

450. — Dénombrement par Jean de Saint-Vrain, chevalier, « seigneur de la Celle, de Pacy et de Geauges », de ce qu'il tient du Roi, mouvant de la châtellenie de Saint-Florentin, au nom de sa femme Isabelle de Pacy :

une maison à Jaulges, « ensemble le pourpris et les fossés qui sont closture autour » ;

les censives en argent dues à Jaulges à la Saint-Rémy, d'un revenu de 35 sols ;

les coustumes deues audit Geauges, qui portent vins et ventes seulement et sont escheables quant le cas y eschiet ; peuent valoir par an environ soixante cinq bichets avoine et doze poles ; et vault a pris de terre le sextier de aucune, qui fait huit bichez à la mesure d'ilec, cinq sols tournois, la pole six deniers tournois ; et qui, oudit jour de Saint-Remi, ne paie lesdiz cens et coustumes, il doit deux sols tournois d'amende ou de deffault » ;

les tierces du finage de Jaulges, « lesquelles croissent et appetissent », estimées 32 bichets d'avoine ;

les tailles dues par les hommes et femmes de « serve condicion », taillables « les aucuns pour le tout, les autres pour moitié, quart, huitiesme, seziesme et pour autres porcions ; et se font icelles tailles chacun an environ la Saint Remy ; et a faire l'impost d'icelles sont trois ou quatre personnes appelez » ; lesdites tailles valant environ 15 livres tournois par an ;

la mainmorte, d'un revenu de 60 sols ;

tout habitant de Jaulges doit, chaque année, pour l'usage des bois, une poule à la Saint Remy ; tous ceux qui ont une charrue entière doivent audit Jean de Saint-Vrain « et aux autres seigneurs d'ilec, III fois l'an, une corvée ; et se paient icelles corvées l'une es sombres, l'autre es semailles de fromens, et l'autre es semailles de tramois, et peuent valoir a chacune saison a ma porcion environ quatre corvées, qui font par an a ma porcion douze corvées, lesquelles peuent valoir a argent environ trente sols tournois » ;

le tiers de toute la justice de Jaulges, dont un second tiers appartient aux religieux de Saint Jean de Jerusalem et le dernier aux autres seigneurs ;

toute la justice dans l'enclos de sa maison de Jaulges, sans que les autres seigneurs y aient aucune part ;

les terres susdites sont chargées de 100 sols tournois de rente perpétuelle au profit de l'abbaye de Pontigny et de 40 sous en faveur du curé de Jaulges ;

Sont tenus en arrière-fiefs :

1° par Me Hulin, « seigneur d'Osmont, de Clery et de Soubzmestrain, premier chambellan et conseiller du Roy », à cause de sa femme, Jeanne de Mello, la maison et colombier de Soumaintrain ; la moitié de toute la justice dudit lieu, d'un revenu de 20 livres ; les censives en argent, les coutumes, « portant lox et vente au tiers denier », les tailles d'une valeur annuelle de vingt livres, la mainmorte sur les taillables ; en outre « tous les hommes et femmes dudit lieu [de Soumaintrain], aians charroy, lui doivent amener

chacun an en sa dite maison une charretée de bois, trois charrettes de foinz et lui doivent chacun an une jornée de leur corps, leur charroy et harnois pour mener son fiens en ses terres ; tous ses diz hommes qui sont faucheurs lui doivent chacun an une jornée de leur corps a fauchier ses prés, et ceulx qui ne sont faucheurs lui doivent chacun an une jornée a fener ses prez » ; « le charroy desdiz bois, foinz et fien et les corvées de fauchier et fener puent valoir par an environ quatre livres tournois » ; la moitié du four banal de Soumaintrain ;

2° par Pierre de Bregognons, dit du Tronchoy, écuyer, l'autre moitié du four banal de Soumaintrain, d'un revenu de 4 livres, diverses terres, quelques tailles et redevances audit lieu (22 sept. 1397). — Arch. nation., P 173.

451. — Dénombrement par « Estienne dit Ragot de Garchy, chevalier, seigneur de Champlost, » de ce qu'il tient du Roi en la châtellenie de Saint-Florentin :

« ma maison fort dudit Chanlost, deux motes et les jardins appartenans a icelles, avec les fossés estans autour de ladite maison, faisanz closture pour icelle, lesquels fossés se peuplent d'eulx mesmes et se peschent de trois ans en trois ans » ; la maison et les jardins sont d'un revenu de 10 livres ; « en l'une desdites motes a un colemier bien peupplé, qui puet valoir par an environ dix livres de rente, et les fossés pour chacune pesche puent valoir quarante cinq livres tournois, qui fait par an quinze livres tournois » ;

l'étang de Bailly, au finage de Champlost, d'une étendue de 10 arpents, qui se pêche tous les trois ans, d'un revenu annuel de 20 livres ; l'étang de « Borderenost », d'une étendue de trois arpents et d'un revenu de dix livres par an ; l'étang de la Folie, d'un revenu de 15 livres ;

« toute la justice haute, moyenne et basse en la ville, finage et appartenances dudit Champlost ; la prévosté d'icelle justice puet valoir par an environ quinze livres et ne prant audit Champlost pour les grosses amendes que vint solz tournois au dessoubz ; le prouffit de tous autres droiz et amendes qui ne sont pas comprins en ladite prevosté a moy appartenant puet valoir par an environ cent solz tournois » ;

la garenne, d'un revenu de 15 livres ;

les censives, valant 100 sols, sur lesquelles es religieuses de Notre-Dame-aux-Nonnains, de Troyes, perçoivent 60 sols; 8 sols de menus cens dûs en la ville d'Avrolles « par chacun de ses hommes payens taille abosnée audit Esvrolles » ;

« les coustumes dudit Champlost, de grans, chair et argen », d'une valeur de huit setiers avoine, 20 gelines et 50 sols ;

les corvées pour la fenaison et la vendange ;

les tierces, « qui se admoisonnent chacun an a avoine tant seulement ; puent valoir par an environ douze setiers avoine, qui valent a pris d'argent soixante solz tournois » ;

le four banal de Champlost, d'un revenu de 10 livres ;

le moulin dudit lieu, affermé 12 setiers froment et 3 setiers orge par an, « qui puent valoir a pris d'argent treze livres » ;

un pressoir assis devant la maison fort de Champlost ;

le ban des vignes ;

« les bans de vendre vins en ladite ville de Champlost, qui durent six semaines par an, c'est assavoir quinze jours a Pâques communiens, quinze jours a la feste Saint Jehan Baptiste, et quinze jours a la feste de Noel ; pendant lequel temps aucuns ne doivent vendre vin a destail en ladite ville de Champlost senz le congié et licence de moi, et sur payne de perdre le vin mis en terrine et soixante solz d'amende ; et puent valoir par an vint solz tournois » ;

les tailles, d'un revenu de 40 livres ;

un bois entre le bois de la Roye et la ville d'Arces, où les habitants de Champlost et d'Arces ont droit d'usage moyennant une redevance de 2 deniers, payable par quiconque possède feu ;

des vignes, où se récoltent, année commune, 30 queues de vin, d'une valeur de 60 livres ;

des saulaies, d'où se tirent chaque année « deux pilles de merrain », d'une valeur de 15 sols ;

les noyers, dont le produit, consistant en 8 setiers d'huile, monte à 64 sols ;

« les mesures de boissaux, pintes, choppines, aulnes et d'autres closes cheans en mesure, que les habitans et justiciers dudit Champlost tiegnent audit lieu de moy, valent par an dix solz tournois » ;

une chapelle fondée en l'honneur de Saint Julien, « a laquelle compete et appete pluseurs heritages assis et situez en la ville, finage et territoire dudit Champlost, qui puet valoir par an cent solz tournois de rente » ;

« la magladerie dudit lieu, qui semblablement est de ma donnacion, a laquelle appartiennent plusieurs heritages qui puent valoir par an cent solz tournois de rente » ;

la maison-Dieu de Champlost, d'un revenu de 40 sols.

Sont tenus en fief dudit Ragot, mouvant de la maison-fort de Champlost et, en arrière-fief, de la châtellenie de Saint-Florentin :

1° par Agnès de Saint Symphorien : la maison-fort de Linant, la

mairie dudit lieu rapportant annuellement 7 livres, toute la justice, les censives, les coutumes qui produisent 60 bichets avoine et 18 gelines, les tailles payables à la Toussaint, « la place et le sault d'un vieux molin, qui est a desert et estoit banal aux habitans dudit lieu », les noyers et « autres arbres portens fruiz », etc. ;

2° par Etienne de Turny, écuyer : le four de Linant ; partie des censives et coutumes dudit lieu de Linant, « lesquelles coustumes pourtent doubles ventes et sont escheables et les censives portent vins et ventes » ; les tailles dues audit escuier « par ses hommes et femmes dudit Lignant, taillables a voulenté » ; le tiers de la justice ; les mesures ;

3° par Jeanne de Chamesson, veuve de Jean de Hauterive, à cause de son douaire : la prévôté de Mercy, d'un revenu de 40 sols ; les coutumes et les censives dudit lieu de Mercy ; les corvées les tierces, les bourgeoisies ; le péage de Champlost ;

4° par Simon de Fontevanne, écuyer, au nom de Marguerite de Turny : sa femme, sa maison de Turny « et le pourpris cloz de fossés » ; toute justice sur 6 maisons dudit lieu « et la justice grant et petite de cinq maisons seans en la paroisse dudit Turny ; et puent valoir par an au prouffit dudit escuier lesdites justices environ quarante solz tournois » ;

6° par Thévenin des Portes, écuyer : « la vigne de Latressey, contenant environ quatre arpens qui furent a la Rousselante, jadiz dame de Bellefontaine, tenant a l'eritaige du seigneur de Melligny, par devers Saint-Florentin ; item les terres qui sont dessus les fossés dudit Saint-Florentin que l'on dit les terres de Latressey, tenant par-dessus à l'eritaige de la maison Dieu dudit Saint-Florentin et d'autre part au chemin commun qui va par entre les deux terres en la Couche ; ... item une vigne et ung courtin seans au dessoubz du chasteau de Ban » ; les censives, les coutumes et la justice de la Couche et de Boquelibant, « laquelle terre de Latressey est chargée de six setiers de blef de rente à la magladerie de Saint-Florentin » ;

7° par Jean de Premierfait, a cause d'Isabelle de Sépeaux, sa femme, par Béatrice de Raz, veuve d'Estienne de Flavigny : diverses terres au finage de Brienon, dont quelques-unes tiennent à l'héritage des chapelains de la chapelle Saint Loup de Brienon (24 octobre 1397). — Arch nation. P 173 [1].

452. — « Traité entre Guillaume de Beauvoir, seigneur de Chastellux, et Henriette de Coyon, femme de Guillaume des Granges, écuyer concernant le droit de parcours et de formariage des hom-

mes et des femmes mainmortables du duché de Bourgogne et des serfs desdits seigneur et dame en leurs terres de Quarré, la Moraille (?), Velars-le-Comte et Granges-Rateau, et la manière de succéder aux mainmortables » (2 mai 1398). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue.

453. — Dénombrement par Pierre de Grancey, écuyer, seigneur de Cheny et Ormoy, de ce qu'il tient du Roi en la châtellenie de Saint-Florentin, au bailliage de Troyes, au nom de sa femme Jeanne de Marmeaux :

une « maison fort de murs et de fossés assise oudit Ormoy » ;

toute la justice dudit lieu ;

les tailles, à partager avec les seigneurs de « Saint-Germain d'Auxerre, de Saillenay, d'Angluse, de Migenes, de Cheny », d'un revenu, pour sa part, de 6 livres tournois ;

la mainmorte, estimée 10 sols ;

les censives et les coutumes, dues le lendemain de Noël, d'un revenu de 8 sols, 30 bichets et 8 gelines ; « et sont mainmortables et puent valoir les mainmortes chacun an environ X solz tornois » ;

le four banal de la Rue du Pré, d'un revenu de 20 bichets froment ;

les tierces, arrentées 20 setiers de blé, chargées d'une aumône de 6 setiers aux religieuses de Saint-Julien d'Auxerre, et de 12 bichets au curé d'Ormoy ;

toute la justice de la rue du Pré ; la moitié de la justice moyenne et basse sur les terres de Ogier d'Angluse ;

diverses terres énumérées ;

des arrière-fiefs tenus à Cheny (17 act. 1398). — Arch. nation., P 173[1] .

454. — Dénombrement par Etienne Ragot de Guerchy, chevalier, seigneur de Champlost, d'un fief à Champlost, « qui naguères fu a Regnaut de Lanoncourt, escuier, seigneur de Polisy en partie, a cause de demoiselle Jehanne de Dinteville, sa femme », et qui relève de la châtellenie de Saint-Florentin (22 mars 1399). — Arch. nation., P 173[1] .

455. — Dénombrement par Pierre le Bourgoing, « tant en son nom personnel que comme ayant le gouvernement de Philippe le Bourgoing », de ce qu'il tient de Philibert de Bauffremont, seigneur de Charny en Auxois, « pour raison de sa tour de Chatel-Censoir » : la maison de Faulin « laquelle est en manage de present » ; le four dudit lieu ; l'usage de Montlambert ; les cens de Lichères et diverses terres (5 mai 1399). — Invent. des titres de Faulin.

456. — « Dénombrement donné à Guillaume de Mello, écuyer, fils de feu Guillaume de Mello, chevalier, seigneur d'Epoisses, le samedi avant la Saint-Barthélemy 1399, par Jeanne Rollet, fille de feu Denizot Rollet, de Monceaux le Comte, veuve de Guillaume de Mont, écuyer, tant en son nom que comme ayant la garde noble d'Agnès, Isabeau, Marguceron, Reine, Philippe et Jean, leurs enfants, pour raison de ce qu'elle tient en fief dudit seigneur d'Epoisses, par moitié avec Pierre Dambre, écuyer, au lieu et finage de Cussy-lès-Avallon » (23 août 1399). — Invent. des titres d'Epoisses.

457. — Quittance délivrée par l'abbé de « Saint-Martin de Chore, de l'ordre de Saint-Benoist, ou diocese d'Ostun », à Guillaume de Beauvoir, chevalier, seigneur de Chastellux et de Bazoches, d'une somme de 25 livres due au couvent pour la célébration de l'anniversaire de feu Laure de Bordeaux, dame de Chastellux (24 mars 1400). — Arch. de Chastellux ; original.

458. — Constitution par Jean de Saint-Aubin, chevalier, seigneur de Chalaux, au profit de Guillaume de Beauvoir, seigneur de Chastellux, d'une rente de 20 livres, assise sur les terres de Saint-Germain-des-Champs et de Chezelles, moyennant 200 livres tournois (1er avril 1400). — Arch. de Chastellux ; original.

459. — Dénombrement par « Roger de Helleviller dit Claudin, sire de Baigneux et de Plancy, chevalier », de ce qu'il tient du Roi, mouvant de la comté d'Auxerre, à raison de sa femme Jeanne de Plancy et « comme aians le bail et administracion de Ysabel et Claude, mineurs d'ans, sœurs de ladite Jehanne » ;

la ville et les appartenances de Saint-Cyr-[les-Colons] ;

les tailles, d'un revenu de 9 livres ;

les censives, estimées 50 sols par an ;

la prévôté, d'un revenu de 4 livres ;

le four, d'un revenu de 4 livres ;

les corvées des charrues, « sur quoi le sire de Courgy prend le tiers », estimées valoir 15 sols de rente ;

une place, « ou souloit avoir maison appelée la maison du Seigneur, qui fut arse ; et pour ce ne vault rien » ;

« le gaignage de ladite ville de Saint-Cire, appartenant a moy, ensemble la maison de la tiercerie, puet valoir par an XI bichez de blefs » ;

« les festages des maisons de ladite ville », d'un revenu de 36 bichets d'avoine ;

la haute justice, moyenne et basse, « ou la prevosté n'est pas comprinse, pour ce qu'elle est devant », d'un revenu de 40 sols ;

sur quoi est due une rente annuelle de 86 bichets de froment aux chapelains de Saint-Bris (31 octobre 1400).— Arch. nation., P 173[1] .

460. — Lettres de rémission en faveur de Felisot Courtois qui, s'étant rendu à Saligny, où le curé avait promis « un esteuf d'argent au mieulx jouant des compaignons du pais » au jeu de paume, a frappé le prévôt de Trainel au cours d'une discussion dans une taverne (Paris, oct. 1400). - Arch. nation., JJ 155 n° 229.

461. — Rémission accordée à Guillaume Celon, charpentier, détenu ès prisons de l'archevêque de Sens à Saint-Julien-du-Sault. Se trouvant à la Saint-Michel dernière à l'Hôtel-Dieu de Saint-Julien, ledit Celon et ses compagnons se mirent a « lutter ensemble par maniere d'esbatement ». Celon terrassa Felisot Bouart, tandis que ses amis s'amusaient « a le ferir de verges par le cul, sans lui mal faire ». Mais Bouart n'accepta point cette plaisanterie et, le soir, attaqua près de la croix de Villers son adversaire qui regagnait sa demeure en compagnie de Pierre Picart, maître d'école à Saint-Julien. A cours de la lutte Bouart fut tué d'un coup de « badelaire » (Paris, oct. 1400 ; « par le Roy, a la relacion du Conseil, Chaligaut »). — Arch nation., JJ. 155 n° 269.

462. — Dénombrement fourni à Guillaume de Mello, seigneur d'Epoisses, par Jeanne Rollet, veuve de Guillaume de Mont, écuyer, d'un fief à Cussy, mouvant du château d'Epoisses et autrefois tenu par Guillaume de Mont et Pierre Dambre, cousin-germain dudit Guillaume (10 décembre 1400). — Arch. d'Epoisses.

463. — « Vente par Jeannette de Bousson, femme de Philippe Galant, écuyer, seigneur en partie de la ville de Monceaux, à Guillaume de Monceaux, écuyer, seigneur de Champmorlin, de tout le droit qu'elle a en la ville de Bousson, à cause d'Agnès de Ragny, femme de feu Jean d'Escutigny, indivis avec Isabelle de Bousson, femme dudit de Monceaux, acquéreur, moyennant 30 écus d'or, et aussi de ses droits à Auxon, en la paroisse de Saint-Brancher » (décembre 1400). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue.

XVe siècle.

464. — Rémission accordée à Jean le Caillat, « demeurant au bourc de Beauche », détenu ès prisons de la dame de Sully et de Beauche pour divers larcins en la grange du prieur dudit lieu (Paris, janv. 1401). — Arch. nation., JJ 155 n° 370.

465. — Autorisation donnée par Charles VI à son « amé et féal conseiller et confesseur l'evesque d'Auxerre », [Michel de Creney], de rétablir à Appoigny, dont il est seigneur, le jeudi de chaque semaine, le marché qui s'y tenait autrefois et qui avait disparu « pour le fait et occasion des guerres, specialement pour le long temps que les Anglois occupoient le chastel de Régennes » (Paris, janv. 1401). — Arch. nation., JJ 155 n° 420.

466. — Lettres de Charles VI portant donation à Pierre Vivien, notaire et secrétaire du roi, en considération de ses « bons et agreables services », de 24 livres tournois de rente assises au terroir de Joigny et provenant de la succession d'un bâtard mort intestat (1) (Paris, mars 1401). — Arch. nation., JJ 156 n° 75.

467. — Lettre de Guy de Montreuillon, sergent du duc de Bourgogne à Avallon, au bailli d'Auxois, Jean de Rochefort : « Plaise vous savoir que par vertu des lettres de desadveu et adveu, données de vous, je, a la requeste de Jehan Breceaude, fils de feu Hugues Breceaude, de Saint Germain des Champs, demourant à Estaules prez d'Avallon,... me suis transportez... en la maison fort ou chastel du Mex avec ledit Jehan Breceaude, lequel je tenois par la main ; et illecques ai trouvé noble homme messire Phelipes de Merry, chevalier, et Madame Jehanne du Boschet, sa femme, seigneur et dame dudit Mex, aux personnes desquelx seigneur et dame et oudit chastel ou maison fort j'ai dit, signifié et fait savoir que, se ledit Jehan Breceaude ou aucuns de ses devanciers, dont il est nez et descendus, furent oncques hommes desdiz seigneur et dame ne d'aucuns de leurs devanciers dont ils ont cause de Damaise,

(1) « Quant aucun bastart illegitime va de vie a trespassement en notre royaume, intestat et sans hoirs de son corps, tous ses biens dont meurt vestuz et saisiz nous doibvent escheoir et appartenir et en povons et nous loise faire et ordener comme de notre propre chose » (Préambule des susdites lettres).

femme de feu noble homme Gauchier Gauvain,... a cause de leur terre dudit Mex et dudit Saint Germain, de quelque condicion que ce soit, il ne le veult plus estre ne demeurer, mais s'en est desadvouhez et desadvouhe; et s'est advouhez et advouhe pour lui et pour toute sa postérité et pour ses enffens nez et a naistre, en des cendant de hor en hor, pour homme de noble seigneur Guillaume de Mello, seigneur d'Espoisse, de telle et semblable condicion comme sont les autres hommes et femmes que ledit seigneur d'Espoisse a a Estaules ». En conséquence le sergent prend Jean Breceaude « en la protection et sauvegarde » du duc de Bourgogne, et interdit a Philippe de Merry, sur peine de « garde enffraincte », de « mettre main, faire injures ou indire taille » sur ledit Breceaude (1er mai 1401). — Arch. d'Epoisses.

468. — « Lettres du prince d'Orange, contenant cession à Philippe de Merry et à Jeanne du Bouchet, sa femme, du droit dû au seigneur à cause de son chateau de Lormes, pour l'acquisition faite par lesdits sieur et dame de Merry de la moitié de Saint Germain, de la ville de Montarou et de Crottefou, a cause du meix de Montmardelin, mouvant de Lormes » (26 mai 1401). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

469. — Approbation par Philippe, duc de Bourgogne, d'un échange intervenu entre Philippe de Merry et Jeanne du Bouchet, sa femme, d'une part, et Jean de Saint-Aubin, d'autre, par lequel ledit de Saint-Aubin cède à Philippe de Merry la maison fort de Montmardelin, contre la terre du Bouchet (26 mai 1401). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

470. — Hommage au Roi par Jean de Chappes, écuyer, de Lormes en Morvan, pour « la quarte part du minage de la ville de Mailli » (16 juin 1401). — Arch. nation., P 132 n° 5.

471. — Lettres de rémission en faveur de six jeunes hommes de Bellechaume. « Environ trois mois a, alerent en la ville d'Ermeau, en l'ostel qui fu feu Guillaume de Tuillieres dit Ysembert, garnis d'espiez et badelaires, et la trouverent en son lict couchée Marguet, fille dudit diffunct, qui estoit renommée d'estre amoureuse et de soy esbatre de son corps; et la prirent et baillerent a Guillaume le Bourgoing, lequel l'emmena de fait en certain lieu prez d'illec et la attendi les autres, lesquelx tous la congneurent pluseurs fois par l'espace d'environ V sepmaines qu'ilz l'ont tenue; et a present ilz ont bonne paix avec ladicte fille » (Paris, juin 1401). — Arch. nation., JJ 156 n° 166.

472. — Lettres de rémission en faveur de Huguenin de Montaigu, écuyer, bâtard de Jean de Montaigu, « chevalier de la conté de Bourgongne » qui, à Joux, où il était allé voir son père, tua un nommé Lacuisine qui avait blessé Thevenin Galiffert, serf « en son adveu » (21 juillet 1401). — Arch. nation., JJ 156 n° 226.

473. — Lettres de rémission en faveur de Huguenin Broquart, de Migé. Ayant perdu au jeu de dés « grandement selon sa poure chevance », il jura « le villain serement » et, malgré le repentir qu'il en témoigna, il fut pour ce fait mené ès prisons d'Auxerre « ou il a demouré, tant sur la fosse que en la tour, l'espasse de six semaines », et où il est encore « en peril d'estre puny corporelment ». le Roi lui fait grâce ; mais il devra faire l'offrande en l'église de Migé, à jour de fête solennelle, d'un cierge de quatre livres (Paris, août 1401). — Arch. nation., JJ 156 n° 248.

474. — Rémission accordée à la femme de Guyon Pain, d'Appoigny, prisonnière « ès prisons de l'evesque d'Aucerre, [conseiller et confesseur du Roi], en son chastel de Regennes », pour avoir dérobé de la vaisselle d'élain, « une nappe contenant dix ou onze aulnes », dix livres de fil et une « patenostre d'embre » (Paris, septembre 1401). — Arch nation., JJ 156 n° 256.

475. — Dénombrement fourni à Philibert de Bauffremont, chevalier, seigneur de Charny, par Guillemette de Saffres, veuve de Jean de Lugny, dame de Saffres en partie et de Crespy, de ce qu'elle tient dudit seigneur de Charny à Saint Léger-de-Foucheret : des terres, des cens, des coutumes, 50 sous de tailles, des corvées ; un fief que tenait d'elle à Beauvilliers feu Perrenot Potet, écuyer ; la justice haute, moyenne et basse (10 décembre 1101). — Arch. de Seine-et-Oise, fonds du comté de Charny.

476. — Dénombrement par Hugues de Saint-Aubin, chevalier, seigneur de Dornecy, de ce qu'il tient du Roi, mouvant de la comté d'Auxerre, à cause d'Urbaine de Merry, sa femme : « la granche du Bois prez d'Aucerre et les appartenances ; Villefogeaux, la forteresse et appartenances d'icelle ; la terre de Crain et les appartenances d'icelle » (28 janvier 1402). — Arch. nation., P 132 n° 5.

477. — Foi et hommage par Guyotte Duvillot, veuve de Guyot Villain, écuyer, dame d'Island en partie, de ce qu'elle tient en fief audit Island de Philippe de Merry, chevalier, et Jeanne du Bouchet, sa femme (6 avril 1402-03). — Arch. de Chastellux, pièce perdue et restituée.

478. — Lettres de légitimation accordées à Philberte et Marguerite, religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, filles de Robert Choart et de Thomasse, femme séparée de Richard Beseau (Paris, avril 1402). — Arch. nation., JJ 157 nº 5.

479. — Vidimus de la charte de Thibaud du 9 avril 1270, ratifiant l'affranchissement des habitants de la seigneurie de Chaumont-sur-Yonne (Paris, mai 1402). — Arch. nation., JJ 157 nº 44.

480. — Rémission accordée à Guyot d'Aisy, écuyer de Jean, seigneur de Rochefort, le Puiset et Châtillon-en-Bazois, chambellan du Roi. Le dit Guyot avait interdit l'accès de son hôtel à Jean Joly, « homme coustumier d'avoir et sustraire femmes et les induire a peschier », qu'il soupçonnait de courtiser sa femme Marie de Chassy, « de noble generacion ». Jean Joly se fit alors donner assurement devant le prévôt de Cruzy. En dépit de cet assurement ledit Guyot, ayant surpris Jean Joly en compagnie de sa femme, l'a blessé grièvement. Grâce lui est faite, à raison de ses services passés (Paris, mai 1402). — Arch. nation., JJ 157 nº 163.

481. — Lettres d'anoblissement en faveur de Guy Haguenin, bourgeois de Tonnerre, et de Jeanne, sa femme. Leur postérité jouira comme eux des privilèges de la noblesse et pourra, en particulier, « *cingulo milicie decorari* » (Paris, octobre 1402). — Arch. nation., JJ 157 nº 348.

482.— Rémission accordée à Perrenet Le Verrat, Guillaume de Montbléru, Jean de Béhaigne, écuyers de Charles de Savoisy, seigneur de Seignelay, chambellan du Roi, et à quatre valets dudit chambellan. Ayant entendu leur maître se plaindre violemment de Jean de Morgneval, procureur du Roi ès requêtes de l'Hôtel, qui était venu dans la chambre même dudit chambellan, à l'hôtel Saint-Pol, accompagné du roi des ribauds de l'hôtel du Roi, pour appréhender un de ses valets, les gens de Charles de Savoisy s'étaient rendus au domicile du procureur et l'avaient blessé grièvement (Paris, janvier 1403). — Arch. nation. JJ 157 nº 314-316, 323-325 et 332.

483. — Lettres de rémission en faveur de Olivier de Saint-Lomier, chirurgien à Saint-André-en-Terre-Plaine, « ou bailliaige de Sens », qui au cours d'une partie de « tables » avec Jean Giroux, curé dudit lieu de Saint-André, avait blessé mortellement ledit curé. Le Roi lui fait grâce, attendu qu'il « est bien expediant oudit fais, pour les belles cures qu'il y a faictes en pluseurs personnes » (Paris, janvier 1403). — Arch. nation., JJ 157 nº 343.

484.— Requête des Frères prêcheurs de Sens exposant qu'après la destruction de leur couvent sis hors les murs, ils se sont, quarante et un an passés, établis à l'intérieur de la ville et ont depuis lors possédé paisiblement, hors la clôture de leur couvent, « devant leur eglise, d'autre part la rue », une cave et une grange avec lesquelles ils communiquaient par un passage voûté souterrain. Le procureur du Roi au bailliage revendique cet emplacement dont les religieux sollicitent l'amortissement. Le Roi le leur accorde et leur abandonne même les deniers qu'à raison de ce ils devraient payer ; en retour, les religieux « seront tenuz a tousjours a chanter une messe au grant autel de leur moustier chacun jour des quatre jeudiz des Quatre Temps de l'an, c'est assavoir deux du Saint-Esprit, l'une ès quatre temps de la Pentecouste et l'autre a ceulx de septembre, et deux autres de Nostre Dame, l'une ès quatre temps de l'Avent et l'autre a ceulx de Karesme » ; à la mort du Roi, ces quatre messes « seront converties en quatre messes de *Requiem* » (Saint-Denis, février 1403). — Arch. nation., JJ 157 n° 334.

485. — Rémission accordée à Guillaume Fuillot, de Vézelay, qui, s'étant introduit de nuit dans la grande église dudit lieu, avait fracturé « une boiste assise dessoubz l'ymaige de la Magdalaine, emprès l'autel ou l'en chante la messe matinal », et y avait dérobé six francs d'offrandes. La grâce du Roi lui est impartie, « pour honneur et reverence de la saincte sepmaine en laquelle nostre Seigneur Jhesu Crist receut mort et passion » (Paris, 14 avril 1403). — Arch. nation., JJ 157 n° 445.

486. — Amortissement par le Roi de huit livres de rentes léguées par Simon Mignon à l'église d'Irancy pour la célébration, chaque semaine, d'une messe de l'Aurore au grand autel (Paris, mai 1403). — Arch. nation., JJ 157 n° 479.

487. — Lettres de rémission au profit de Thévenin Godart, laboureur, « demourant en la ville de Maligny en Bourgoigne », banni des terres de la dame de Sully, dame de Maligny, pour avoir assailli des religieux dudit lieu qui menaient leurs bêtes « ès pastures de ladite ville ». Ledit Godart devra demeurer « deux mois en prison fermée et fera pour nous un pelerinage au Mont-Saint-Michel-sur-la-mer » (Paris, juillet 1403 ; « par le Roy, l'evesque d'Aucerre,... et autres du Conseil presens. Ferron »). — Arch. nation., JJ 158 n° 14.

488. — Rémission accordée à Ymbaut Guillemeau, « laboureur de la paroisse de Trigny en la baronnie de Donzi », détenu ès prisons

du comte de Nevers, baron de Donzy, pour homicide (Paris, juillet 1403). — Arch. nation., JJ 158 n° 39.

489. — Rémission accordée à Michot Papoillot, sous-diacre, qui, placé par son père chez Jean Barbier « pour mener a l'escolle certains enfans que il [ledict Barbier] avoit en bourse », a blessé mortellement, au cours d'une querelle de jeu, un nommé Jean Cacheret, « home taverneur, dissolu, de mauvaise vie et mauvaiz gouvernement » (Paris, août 1403). — Arch. nation., JJ 157 n° 455.

490. — Charte de Louis de Noyers, comte de Joigny, sire d'Antigny, confirmant l'accord passé en 1390 entre feu Bureau, chevalier, seigneur de la Rivière, Césy, la Celle-Saint-Cyr et Thesme, et les habitants de la seigneurie de la Celle et Thesme, au sujet de la garenne dudit lieu. « Par la grant multitude de conins et autres bestes qui estoient en la garenne desdites villes de la Celle et de Tesme et des terrouers et finaiges d'icelles et partout le pais d'environ, les vignes demouroient en desert, leurs terres en friche, leurs maisons et lieux en grant partie non habitez, por ce que plusieurs laissoient le pais ». Bureau de la Rivière consentit donc à ne retenir droit de garenne qu'aux lieux « declarez selon les abonnemens et designacions qui s'ensuient », c'est à savoir : 1° au lieu dit *Ruban* « a commencier dès la borne de pierre mise au coing que l'en dit la *Queue du Ramier*, assez près du finage de Precy », sur le chemin de la Celle à Courtenay, « fendant droit presques audit finage de Precy d'un costé et de l'autre costé tout selon le bois en alant au chemin de Vauguilain et au finaige de Saint-Julien »; 2° au lieu dit *Vaussange*, « si comme tout ledit vaul et lieu se comporte dès une certaine bosne assise ou chemin par ou l'en va de ladite ville de la Celle a Abailli et a Sceppeaux, dès ladite bosne a visier droit au coing du bois de la Chartreuse ». Dans les limites ci-dessus indiquées de Ruban à Vaussange les habitants ne pourront « chacier, fureter, tendre ou hayer, ne prendre conins ni lievres ». Le comte de Joigny, dont les seigneuries de Césy, la Celle et Thesme relèvent en fief, confirme l'accord de 1390 moyennant le paiement de 300 écus d'or, « la picce valant XVIII solz parisis » (Joigny, 28 oct. 1403). — Arch. nation., JJ 158 n° 333.

491. — Dénombrement par Jean de Digoine, « escuier, chastellain et seigneur du chastel d'Arcy », de ce qu'il tient du Roi en la comté d'Auxerre :

« le chastel d'Arcey, ainsi comme les fossez se comportent, jurable et rendable, avec le vergier fermé de murs estant devant ledit chastel » ;

les maisons, masures, grange et colombier, « qui furent feu noble dame madame Jehanne de Digoyne » ;

diverses terres énumérées ;

la rivière d'Arcy et le péage sur ladite rivière, d'un revenu de 100 sols ;

le four banal d'Arcy et la moitié du four du port d'Arcy, « partant par indivis a Pierre de Grancy, escuier » ;

les cens et coutumes dûs à la Saint-Rémy, portant lods et ventes, d'un revenu de 8 livres ;

« les bourgeoisies d'Arcy, c'est assavoir de ung chacun habitant de notre dite terre d'Arcy tenant feu et lieu II solz tournois chacun an, qui peuent bien valoir LXX solz tournois » ;

la prévôté d'Arcy, d'un revenu annuel de 160 sols ;

la justice haute, moyenne et basse en ses terres ;

« le XVe des blez et des vins de ladite ville d'Arcy, qui peuent bien valoir chacun an X livres tournois » ;

le marché d'Arcy.

En outre, sont tenus dudit Jean de Digoine :

1° par Ogier d'Anglure, « chevalier, seigneur du Vaul et de Baiserne » : le donjon du chastel du Vault, « la rue que l'on dit devers le moustier Saint Germain du Vaul », le pré de l'Etang, « tenant au chemin commun par ou l'on va de Pontaubert à Vezelay », etc. ;

2° par Pierre de Grancy, écuyer, à cause de sa femme Jeanne de Marmeaux : « la maison du Vergier » ; le quart du four du port à Arcy ; diverses terres avec toute justice ès dites terres ; des cens et coutumes ; « la quarte partie des cens communs que l'on dit ès hoirs de Mailly, deubz chacun an audit lieu d'Arcy » ;

3° par Hugues d'Autry, chevalier, comme tuteur de Jean d'Arcy : diverses terres avec toute justice ; « les bourgeoisies d'Arcy, c'est assavoir d'un chacun habitant tenant feu et lieu, manant et demourant en la terre dudit moindre d'ans, II solz tournois » ;

4° par Guillaume Jappe, au nom de Jacquette de Beauveoir, sa femme : diverses terres, la quarte partie du four du port, des cens, coutumes et de la justice (24 novembre 1403). — Arch. nation., P 132 n° 6.

492. — Rémission accordée à Jean de La Prée, laboureur à « Dennemoine ». Ayant refusé de donner sa fille en mariage à Guillaume Lestiveau, avec lequel elle était cependant fiancée, il eut procès avec ledit Guillaume en la cour de l'official de Langres et fut cité devant le prévôt de Dannemoine, « qui est prevost royal », pour lui donner assurement. Or, au cours du débat, Jean de La

Prée s'oublia jusqu'à frapper son adversaire « de la main ou du poing un coup soubz le menton, ledit juge encores estant en siege ». Emprisonné pour ce fait, il s'est évadé des prisons de Dannemoine, mais n'ose revenir au pays, où il a laissé sa femme malade de la lèpre, si la grâce royale ne lui est consentie (Paris, nov. 1403). — Arch. nation., JJ 158 nº 191.

493. — Lettres de rémission au profit de Catherine La Faulx, femme de Jehan Colin, maître des œuvres du Roi au bailliage de Sens, coupable d'avoir dérobé du sel dans le magasin de la grande rue de Sens ; elle devra faire un pèlerinage à Notre-Dame du Puy et à Notre-Dame de Boulogne (Paris, déc. 1403). — Arch. nation., JJ 158 nº 174.

494. — Lettres de rémission en faveur de Thévenin Truchon. Comme il était de nuit à la taverne avec trois compagnons, Jean Lesnaz, procureur de Hugues d'Autry, chevalier, seigneur de Brion, était venu vers eux, leur disant qu'il avait rencontré trois hommes et une femme avec un mulet « chargié de robes et d'autres biens de garnison d'ostel », et qu'il avait appris que la femme « estoit Jehannette, femme de feu Jean Morillon, a qui l'en avoit coppé le col d'une serpe a Ormoy, et que c'estoit une femme commune qui avoit tenu a Brinon son bordeau plus de quatre ans ». Jean Lesnaz craignant que les gens de sa compagnie ne fussent des larrons, venait prier Thévenin Truchon et ses amis de l'aider à saisir le mulet. Ils s'acheminèrent de compagnie vers la maison où Jehannette était descendue ; elle leur exhiba une lettre de sauvegarde du lieutenant du bailli de Sens, mais consentit, bien qu'elle dût se marier le mardi suivant et malgré l'opposition de ceux qui l'accompagnaient, à suivre Truchon et ses amis et à passer avec eux la nuit, où « ils la congnurent charnellement ». Au matin elle les quitta, les remerciant de la « bonne chiere, bonne compagnie qu'ils lui avoient faite », reclama la chançon qu'ilz avoient la nuit chantée et ilz la lui baillerent par escript », et refusa l'argent qu'ils lui offraient, disant qu'ils « avoient plus despendu qu'elle n'avoit desservi ». Ce n'est que huit jours après qu'elle déposa contre eux, devant le prévôt de Joigny, une plainte où elle prétend avoir été « ravie et efforcée » (Paris, déc. 1403). — Arch. nation , JJ 158 nº 209.

495. — Rémission accordée à Thévenin Bosquillon qui, revenant « du pais de Guyenne pour nostre amé Guiar Robert, chevalier », violenta à Brienon, il y a 25 ans, une nommée Perrette, en dépit de l'assurement « que ledit Bosquillon a depuis oy dire

qu'elle avoit de son feu pere et des siens et aussi [de] nostre sauvegarde en quoy elle estoit » ; à l'instigation des ennemis dudit Bosquillon, ladite Perrette a obtenu contre lui, après 25 ans de silence, une information à la suite de laquelle il a été emprisonné en la Conciergerie du Palais, à Paris. Le Roi lui fit grâce ; mais « il demourra un mois en prison fermée, au pain et a l'eaue, et sera puni civilement selon sa faculté » (Paris, 2 févr. 1404). — Arch. nation., JJ 158 n° 332.

496. — Dénombrement par Marguerite de Maligny, fille de feu Gaucher de Maligny, en son nom et en celui de sa sœur Catherine, de ce qu'elle tient du Roi en la châtellenie de Saint-Florentin :

« le chastel, chastellenie de Melligny ;

« item, Ligneroilles, Melligny, Villy, la Chapelle, Ponchy, Meiré le Serveur, ensemble les fossez, vergiers et le pourpris darriers ledit chastel » ;

« le don et institucion de mectre et de oster maistre ou maistres en la maison Dieu et maladerie dudit Melligny et le don de deux chappellains en la chappelle dudit chastel » ;

« le tabellionage et scel autentique de ladite chatellenie qui puet valoir par an vint sols tournois » ;

« la receance et puissance des hommes et femmes, bourgois et bourgoises de ladite chastellenie, pour toute la chastellenie et ressort de Saint-Florentin et autres lieux ou il veullent aler et demourer » ;

« la viez fort maison qui fut jadiz a messire Henry du Boys, seant a Melligny, ensemble jardins et fossez de ladite maison viez, le saut d'un viez moulin ; et sont toutes ces choses en desert, passé quarente ans » ;

« les hommes de Melligny, excepté ceulx qui furent messire Henry du Boys, lesquex hommes de Melligny doivent chacun an, le jour de Noel, quarante cinq sols tournois de cense » ;

les menues censives dues par lesdits hommes à la Saint-André, d'un revenu de 40 sols ;

la moitié par indivis de toute la justice de Maligny ;

« le bailliaige et ressort dudit Melligny et des villes dessus dites, c'est assavoir de Melligny, de Lignoroilles, de Villy, de la Chapelle, de Meiré le Serveur en partie et de Ponchy, qui puet bien valoir par an six livres tournois » ;

les bois sis en la justice de Maligny et la garenne ès dits bois ; « et commence ladite garenne dès le chemin par ou l'on va de Melligny à Dié jusques au finage de Fontenay et aux usaiges de Dié » ;

« les rivieres banneaux dudit Melligny, commencens a la riviere du viconte de Ligny le Chastel et finissent a la grant escluse de Melligny ; et puet bien valoir par an dix livres tournois » ;

le moulin de Maligny, estimé 15 livres de rente ;

le four banal, d'un revenu annuel de 8 livres ;

la 8e partie des dimes de Maligny, estimée 12 bichets d'avoine ;

des terres, vignes, prés, saussaies, énumérés ;

« en la ville de Melligny trois mesnaiges serfs de condicion,... et puet bien valoir leur taille soixante sols tournois par an » ;

« les deux pars de la justice haulte, moyenne et basse » de la Chapelle, d'un revenu de 60 sols ; 8 ménages d'hommes et femmes de « morte main et de poursuite » audit lieu, d'un revenu de 10 livres ; deux parts du four banal ; divers prés audit finage de la Chapelle, qui « se fauchent et fenent de courvée par les habitans de Benne » ;

la 8e partie de la justice haute, moyenne et basse « en la ville et finage de Lignoroilles et de Villy, pertable avecques autres seigneurs par indivis ; et puet valoir chacun an environ quatre livres tournois ; item la souvereineté et ressort dudit chastel des autres seigneurs qui ont terre en ladite ville et finaige de Lignoroilles et de Villy ; environ douze mesnaiges d'ommes et femmes esdites villes de Lignoroilles et de Villy, de condicion de mortemain et de poursuite, et puet leur taille valoir par an environ douze livres » ; 20 bichets d'avoine et 11 sols de menus cens ; une tuilerie qui rapporte 10 livres ; diverses pièces de terre.

En outre, sont tenus en fief du chastel de Maligny :

1° par Philippe de Savoisy, à cause de sa terre de Beines : la place de deux anciens pressoirs et « ung molin nouvellement ediffié » à Beine ; les tailles qu'il perçoit sur ses hommes de morte main à Beine, Poinchy et la Chappelle ; « les deux pars de la justice haulte, moyenne et basse de la ville de Benne et des appartenances, qui puet bien valoir par an trante livres tournois ou environ » ; la tierce partie de ladite justice à Poinchy et la Chapelle ; deux parts des tierces et des corvées de Beine ; la tierce partie du four, « la maison et pressour de ladite Chappelle » ;

2° par Guy de Chauvigny, « seigneur de Chastel-Raoul » : le tiers de la justice de Beine ; la garenne dudit lieu, d'un revenu de 20 livres ; la taille sur 6 ou 7 ménages, qui rapporte environ 100 sols ; le tiers des cens, des coutumes et du « roaige » ; « trois arpens de prez seans a la Maladerie, tenant a Milet de Melligny, et se fauchent et fenent de courvée par lesdiz habitans de Benne » ;

3° par Guillaume d'Irour : « sa maison de Villi et tout le pourpris » ; la 8e partie de la justice de Lignorelles ; la 14e partie de la

justice de Villy ; la 8e partie des tierces, coutumes, cens et corvées de Lignorelles, d'un rapport annuel de 20 sols et 1 setier avoine ;

4° par Isabelle de Signy : la 8e partie de la justice de Lignorelles, et des autres redevances dues audit lieu et à Villy ; la moitié de la justice de Villy ; la taille sur trois ménages de Lignorelles et de Villy ;

5° par Marie de Chassy : des menus cens, partie des dîmes de Maligny, l'usage de divers bois ; ladite de Chassy doit guet et garde au château de Maligny ;

6° par Agnès de Chadenay : le tiers de la justice de Lignorelles ; la 8e partie des tierces, coutumes et corvées dudit lieu ; le quart du « roaige » ; les tailles sur trois ménages, d'un revenu de 60 sols ;

7° par Pierre de Tronchoy, « escuier, a cause de Marie de La Brosse, sa femme » : la 8e partie de la justice de Lignorelles et de Villy, des tierces, coutumes et corvées desdits lieux ; les tailles sur quatre ménages ;

8° par « Evrard d'Avreul, escuier » : la moitié par indivis de diverses redevances à Villy et Lignorelles.

9° par Pierre de Monceaux, écuyer : « sa maison rouge qui fut messire Dreue Dassy, tenant aux fossez d'Escrapi et la motte emprès ladite maison » ; diverses terres et la moitié des tierces de Méré-le-Serveux ;

10° par Adenet de Sainte-Geneviève : l'usage de divers bois ; « le pasturaige esdiz lieux accoustumés en la justice de Melligny » ; les tierces « appellées quatterunges » pour le quart pertable aux religieux de Moustier-Saint-Jehan ; « le roaige dudit Melligny en alant a la maison Dieu de Chablies » ; à Lignorelles « le quart des coustumes appellées les coustumes ou pidencier de Saint-Germain », etc. ;

11° par Gaucher de Chauvigny : diverses terres et coutumes à Méré, 30 sols de menus cens et un ménage taillable audit lieu ;

12° par Jean de Rouvray : « l'uitiesme partie des dismes de Venousse et Rovroy, pertables avec les doyen et chappitre d'Aucerre ; et puet valoir par an ladite huitiesme partie environ cinquante bichoz de froment ».

Aveu passé en présence de Pierre de Monceaux, écuyer, et d'André Barbarat, prêtre (4 février 1404). — Arch. nation., P 1731.

497. — Dénombrement semblable au précédent fourni au Roi, par « noble dame madame Marguerite de Valery, dame de Ratilly et de Champlay, vefve de feu noble homme messire Gauchier de

Melligny, jadiz chevalier et seigneur dudit Melligny » (4 févr. 1404). Arch. nation., P 173[1] .

498. — Donation au Chapitre d'Auxerre, par Jean Vivien, chanoine d'Auxerre, curé de Vermenton, d'une somme de 122 florins d'or, dont le revenu, assis sur des terres acquises par le Chapitre de Adeline dite la Chalemarde, femme de Pierre Boissauté, d'Auxerre, sera partagé entre les chanoines assistant à la messe de *Requiem*, dite chaque année au grand autel de la cathédrale pour le repos de l'âme du donateur; Jean Vivien élit sépulture dans ladite cathédrale, près le tombeau de feu Pierre Boileau, pénitencier de l'église d'Auxerre (8 févr. 1404). — Arch. de Bellombre; original, parchemin.

499. — Quittance donnée par le trésorier du Roi aux habitants de la Celle-Saint-Cyr et de Thesme, d'une somme de 200 l. p., qu'ils ont consentie à payer pour obtenir la confirmation par le Roi de la suppression de la garenne dudit lieu (Paris, févr. 1404). — Arch. nation., JJ 158 n° 333.

500. — Confirmation par Charles VI de la charte du comte de Joigny (28 oct. 1403), relative à la garenne de la Celle et Thesme, moyennant le paiement de 200 livres parisis (Paris, mars 1404). — Arch. nation., JJ 158 n° 333.

501. — Rémission accordée à Jehannin Quarré, de Saint-Aubin-Châteauneuf, au bailliage de Sens, « poure homme, ouvreur de traire mines a faire fer et acier », qui a quitté le pays par crainte des officiers de justice du Chapitre de Sens, à la suite du meurtre d'un de ses débiteurs (Paris, avril 1404). — Arch. nation., JJ 158 n° 298[2] .

502. — Rémission accordée à Jehan Breteau, « de Chasteau-Sanxoy en la baronnie de Donzy ». En butte aux vexations de Guillaume Bierge, « chastellain de Dreux (Druyes)... pour le duc de Bourgoigne, comte de Nevers », contre lequel il avait gagné un procès, il avait par vengeance incendié une grange appartenant audit châtelain. Le Roi, considérant qu'il a « si bon los en pais que les bonnes gens d'ilecques lui aient aidé du leur tant que satisfaction a esté faicte audit chastellain », le restitue « a sa bonne fame et renommée, au pais et a ses biens non confisquez », sous la condition « qu'il sera tenu de faire un pelerinage au Mont Saint Michiel et d'en rapporter certificacion souffisant » (Paris, juin 1404). — Arch. nation., JJ 159 n° 47.

503. — Hommage au Roi par Jean d'Egriselles, « escuier, seigneur dudit lieu d'Escrignelles », de certaines rentes perçues sur le minage d'Auxerre ; de « la tierce partie des coustumes aians cours audit lieu d'Aucerre... et la coustume de la bicorne » ; de la « nomination et présentation de quatre mesureurs de blez de huit mesures de blez qui sont a Aucerre, lesquels IIII mesureurs doivent estre mis et instituez de par les gens du Roy et se plus en y est mis que desdites huit mesures, ledit escuier y en met et doit mettre la moitié » ; la moitié de la justice haute, moyenne et basse en la rivière d'Yonne, depuis le rû de Fagot « jusques au chemin commun par lequel l'on va d'Aucerre à Seillenay », indivise avec Michaut Chalemart, écuyer ; la valeur de tout le fief est estimée 12 livres de rente (26 sept. 1404). — Arch. nation., P 132 n° 7.

504. — « Rétrocession par Guillaume de Monceaux à Guillaume de Beauvoir, seigneur de Chastellux, de son acquisition sur Jeannette de Bousson, mouvant du fief dudit seigneur de Chastellux, à cause de son château de Chastellux, moyennant le remboursement audit de Monceaux de trente écus d'or » (sept. 1404). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue.

505. — Lettres de rémission au profit de Guiot Griffon, clerc non marié, qui, le jour de la fête d'Epineuil, en jouant, « a un dé aux mailles et tournois », se querella avec le sergent dudit lieu et le tua (Paris, oct. 1404 ; « par le Roy, a la relacion du Conseil. Chaligant »). — Arch. nation., JJ 159 n° 82.

506. — Rémission accordée à Mouchot Ragon, de Thorey, coupable du meurtre d'un nommé Petitjehan qui avait insulté la femme du « queux de Regnier Pot, seigneur de Thoré », chevalier, chambellan du Roi. Ledit Ragon devra faire un pèlerinage à Saint-Jacques de Galice et tenir prison, au pain et à l'eau, durant un mois (Paris, février 1405). — Arch. nation., JJ 161 n° 198.

507. — Lettre de rémission au profit de Jehan Nardouin, sergent en la prévôté de Villeneuve-le-Roi. Il avait consenti à certifier contre vérité, qu'il avait signifié en 1392 à Jehan du Meix, écuyer, des lettres de sauvegarde royale en faveur de Pierre Chartrenne que ledit écuyer avait malmené. Sur cette attestation Chartrenne avait obtenu du bailli de Sens condamnation contre Jean du Meix. Mais la fausseté du témoignage a été prouvée ultérieurement. Le Roi lui fait grâce, « considéré la paine du pillory

ja par lui soufferte » et la perte qu'il a faite de son office de sergent (Paris, avril 1405). — Arch. nation., JJ 159 n° 289.

508. — Rémission accordée à divers faux témoins, complices de Jean Nardouin et Pierre Chartrenne (Paris, avril 1405). — Arch. nation., JJ 159 nos 291 et 308.

509. — Rémission accordée à Jean Bouchart et Guyot Chaumart, détenus à Semur, ès prisons du duc de Bourgogne, pour violation d'un assurement qu'ils avaient consenti, « selon les us et coustume du duchié de Bourgoigne, en certaines assises tenues a Avalon par le bailli d'Auxois » (Paris, mai 1405). — Arch. nation., JJ 159 nos 321 et 322.

510.— Approbation par le Roi de l'accord conclu entre l'abbaye de Pontigny et les gens des Comptes au sujet du paiement des 4.900 l. t. d'arrérages d'une rente de 100 l. t., constituée sur le trésor royal en 1287 (Paris mai 1405). — Arch. nation., JJ 159 n° 346.

511. — Rémission accordée à Guillaume Milon, de Rouvray, détenu ès prisons de l'abbaye de Saint-Germain, à Auxerre, pour vol. Le Roi a égard à ce qu'il a employé l'argent volé à désintéresser certains de ses créanciers et à racheter « quatre ou cinq sentences d'escommeniement », dont il avait été frappé à la requête de ses créanciers (Paris, juillet 1405). — Arch. nation., JJ 160 n° 34.

512. — Hommage au Roi par Marguerite, dame de Maligny, veuve de Pierre de Nourry, chevalier, conseiller et chambellan du Roi, de sa « grange, maison et pourpris de Tury, laquelle a toute esté abatue et destruite par la fortune de la guerre et n'y a plus en icelle que la place », et diverses terres en dépendant, le tout assis « en la justice et seigneurie de la chastellenie de Chamlay »; « toutes les terres et heritages dessus diz sont demourez en friche et non habitez, et ne trouve-t-on personne qui veuille prendre ledit labourage pour ce que les maisons et granges dessus dites sont abatues, qui souloient bien valoir en tout la quantité de VII a VIII^{xx} bichez de blé ou environ » (8 nov. 1405). — Arch. nation., P 132 n° 10.

513. — Rémission accordée à quatre habitans de Chichery, « en la juridicion des doien et chappitre d'Aucerre ». Le 7 novembre de cette année, vers trois heures du matin, deux routiers de la compagnie du capitaine Louis de Divone, logée à Appoigny, vin-

rent à Chichery où ils rompirent les portes de plusieurs maisons, saccageant et pillant tout, à l'aventure. « Mourez, mourez, vilains ! » criaient les routiers à ceux des habitants qui, réveillés, s'apprêtaient à porter secours ; « tant en viendra, tant en mourra ! » Pour résister aux soudards qui, « armez de costes de fer », avaient « l'espée et la dague traictes », Robin Godeau et ses trois compagnons s'armèrent de bûches et les assommèrent d'un coup sur la tête : puis, pour éviter les représailles des routiers logés à Appoigny, ils jetèrent leurs cadavres dans un puits, d'où ils furent retirés quelques jours après, en présence de Jehan Regnier, lieutenant du bailli de Sens (Paris, nov. 1405). — Arch. nation., JJ 160 n° 110.

514. — Dénombrement par Jean Coignet, seigneur de Villefargeau, conseiller du Roi, de ce qu'il tient du Roi en la comté d'Auxerre :

« notre ville et chastel dudit lieu de Villefargeaul, avecques les fossez grans et petiz d'entour ledit chastel » ;

le four dudit lieu ;

« le portal de la granche Pasquelin, ou il souloit avoir une bertoiche, lequel portal et lieu est en desert » ;

diverses terres énumérées avec la justice haute, moyenne et basse ès dites terres ;

« les censives portans loz et ventes, assiz sur pluseurs heritages situés en la ville, finage et territoire dudit Villefergeaul, paians chacun an jour Saint Jehan, et par laquelle le plus puissant doit estre imposé a X solz tournois et le moindre a XII deniers » ; etc. (15 déc. 1405). — Arch. nation., P 132 n° 8.

515. — Lettres de rémission au profit de Pierre Basin, valet de chambre du Roi, demeurant à Tonnerre. Chargé, comme notable, par les échevins dudit lieu, de lever une aide, un jour qu'il lisait publiquement la commission à lui délivrée par le bailli du comte de Tonnerre, « auquel la juridicion pleniere dudit lieu appartient », il fut injurié par Etienne Fournier, qui lui déclara qu'il ne paierait rien. « Je suis bourgeois du Roy », cria Fournier, comme Basin levait la main sur lui. « Je suis mieulx au Roi que tu n'es, car je suis son varlet de chambre », répliqua Basin. Fournier requit d'un sergent qui était présent qu'il ajournât Basin devant le bailli pour lui donner assurement ; mais comme il ne cessait ses injures, Basin le giffla en disant : « Tu n'es pas digne de moy dire vilennie. » Craignant d'être inquiété pour « assurement et sauvegarde enfrains », Pierre Basin sollicite une grâce qui lui est accordée (Paris, déc. 1405). — Arch. nation., JJ 160 n° 152.

516. — Lettres de rémission en faveur de Pierre Benoist. Comme il dinait « en l'ostel du curé de Molomes, ou bailliage de Sens » avec douze autres convives, on vint leur dire « que un appelé Colinet Duplan emmenoit une femme commune et que ledit Colinet avoit dit qu'il l'emmeneroit malgré tous les moynes de l'abbaye dudit lieu de Molomes et dudit curé ». « Qui me ayment, si me suyvent », s'écria le curé, qui se mit à la poursuite dudit Colinet, et, après l'avoir terrassé, « alla marchier des deux piez sur sa poitrine ». Colinet a déclaré en mourant que c'était le curé qui l'avait tué, mais Pierre Benoist assure qu'il n'est pour rien dans ce meurtre (Paris, déc. 1405). — Arch. nation., JJ 160 n° 178.

517. — Rémission accordée à Vinot Rigoigne. Se rendant de Chablis à Tonnerre, il s'arrêta au hameau de Fley pour y voir Jehannette, « concubine et amie de Benoît Chevalier, femme folieuse de son corps et connue toute commune », avec laquelle il avait eu autrefois des relations. Mais Jehannette refusa de se souvenir des « grans plaisirs, amours et courtoisies » que ledit Rigoigne lui avait précédemment témoignés, et ce dernier, irrité, la frappa d'un coup d'épieu dont elle est morte. Il devra aller en pèlerinage à Notre-Dame-du-Puy (Paris, déc. 1405). — Arch. nation., JJ 160 n° 187.

518. — Hommage au Roi par Pierre Régnier, écuyer, d'un fief consistant en partie du ban du sel vendu depuis Bassou jusqu'au pont d'Auxerre (21 janvier 1406). — Arch. nation., P 132 n° 9.

519. — Rémission accordée à Jehan Fumé, coupable d'avoir enfreint un assurement, au cours d'une partie de paume « en la ville de Chevannes, appartenant a.... Jehan de Chalon, seigneur d'Arlay et prince d'Orenges » (Paris, janv. 1406). — Arch. nation., JJ 160 n° 162.

520. — Lettres d'anoblissement de Pierre Cousinot, procureur du Roi au bailliage d'Auxerre, lieutenant du bailly de Sens et d'Auxerre, et d'Isabelle, sa femme (Paris, mars 1406). — Arch. nation., JJ 160 n° 232.

521. — Autorisation à Jean Chanteprime, conseiller et maître des comptes du Roi, d'ouvrir, entre deux maisons qu'il possède en la grand'rue de Sens, dans la censive royale, une rue « de trois toises de large », qui réunirait ladite grand'rue à la rue des Cordeliers et permettrait auxdits religieux « de faire une entrée pour entrer dans leur eglise directement a l'opposite de la principale

entrée d'icelle église » (Paris, mars 1406). — Arch. nation., JJ 160 n° 275.

522. — Rémission accordée à Guillaume Lecomte, détenu ès prisons des religieux de Saint-Pierre-le-Vif, seigneurs d'Arces, pour divers larcins (Paris, août 1406). — Arch. nation., JJ 160 n° 412.

523. — Hommage au Roi par Pierre le Bourgoing, écuyer, à cause de Guillemette du Saulx, sa femme, d'une pièce de rivière, seant en la riviere d'Yonne, pres de Mailly le Chastel; et dure ladite riviere dès la riviere de la Rippe jusques aux molins dudit Mailly appelez les molins aux dames de la Ferté » (16 sept. 1406). — Arch. nation., P 132 n° 12.

524. — Rémission accordée à Thévenin le Berger, de Saint-Aignan. Traité de larron par Pierre Depesmes à qui il avait donné assurement, « il leva le poing et le mist contre le visage dudit Pierre, tellement qu'il toucha et heurta un peu a son nez, a son chaperon et sur son espaule » et, pour ce fait, a été emprisonné par les officiers de la justice de Villeblevin (Paris, sept. 1406; « par le Roy, a la relacion du Conseil. Chaligaut »). — Arch. nation., JJ 161 n° 27.

525. — Dénombrement par Dreux de Mello, chevalier, seigneur de Saint-Bris, de ce qu'il tient du Roi en la comté d'Auxerre :

« le chastel de Saint-Briz, jurable et rendable » ;

« la ville et finage et territoire dudit Saint Briz, excepté le bourg de Gouoys » ;

la justice haute, moyenne et basse ;

« les hommes et femmes dudit lieu estans en mon adveu, taillables hault et bas, et puet valoir ladite taille chacun an C livres tournois ou environ; item de trois ans en trois ans une taille sur les hommes de Saint-Germain qui demeurent en ma ville de Saint-Briz, que l'on appelle *queste*, qui ès diz trois ans puet valoir environ VIII livres XV solz VI deniers tournois » ;

les minages de ladite ville, estimés année commune 300 bichets, moitié avoine et froment ;

le mesurage des blés, d'un revenu de 10 livres ;

« le salage que je souloye avoir sur le sel que souloient vendre marchans en ladite ville, neant pour present; car il ne se en vend plus pour ce que de present on ne vend sel que aux greniers establiz pour le Roy » ;

« la coustume des vins vendus audit lieu, c'est assavoir II de-

niers pour queue et I denier pour muy ; et puet valoir chacun an X livres tournois » ;

« la marechaucié, c'est assavoir sur chacun fieste de maison ou l'on fait feu et demourance, pour chacun fieste cinq bichoz d'avoine et pour le demi-fieste II bichoz et demi ; et puet valoir chacun an IIII^{c} cinquante bichoz avoine » ;

« le festaige des maisons de ladite ville, c'est assavoir pour chacune feste III deniers et la demi feste III oboles ; et puet valoir chacun an XLV solz » ;

« la corvée de demie journée chacun an de bras des hommes et femmes de ladite ville — de ceulx qui ne sont clercs ou bourgeois du Roy — qui puet valoir par an, rabatu une pinte de vin et ung pain de IIII deniers tournois que l'on doit a chacun quant il laboure pour la corvée, dix livres tournois » ;

les cens des lieux de Saint-Bris, Augy et Champs, qui se recoivent ensemble, valent 15 livres, et portent lods et ventes d'un revenu moyen de 10 livres ;

« en la ville de Chitry XLV solz tournois de censives, portans lotz et ventes ; et est tout amoisonné a XLV solz tournois » ;

« les dismes et gardes appellez sergenterie des blefz et des vignes dudit lieu de Saint-Briz, qui puet valoir chacun an cent livres tournois » ;

« les mesures de blefz et de vins, aulnes, balances et tous autres poix, qui puet valoir chacun an V solz tournois » ;

le sceau de la prévôté, d'un revenu de 22 livres ;

la halle de Saint-Bris, d'un revenu de 20 livres ;

« la ville de Bally sur Yonne », où la taille monte à 35 sols, les exploits de la prévôté à 60 sols ; « une perriere oudit lieu [de Bally], qui est amoisonnée chacun an cinquante solz tournois » ;

« la maison de Scenoy, laquelle est en ruyne et de nulle valeur(1); le bois dudit Scenoy contenant environ III^{c} arpens de menus bois qui se coppe de XX ans en XX ans et puet valoir par an X livres tournois » ;

« le bois de Laichat de Boichat », d'un revenu annuel de 6 livres ;

la garenne de Saint-Bris, estimée 100 sols par an ;

la 6e partie de la ville de Quenne, où pour la part dudit seigneur la taille peut valoir 8 livres, la prévôté 4 livres, la mainmorte 40 sols ;

« la ville d'Augy ; et sont les hommes de ladite ville taillables et

(1) Les ruines de ce château se voient encore dans le bois de Senoy.

ne doit le plus hault que XX solz tournois, et puet valoir la taille de ladite ville environ XL solz » ;

« en la ville d'Aucep (1), tous estrangiers qui y viennent demourer, qui ne sont hommes de Saint-Germain, clercs ou bourgois du Roy, sont a moy taillables hault et bas ; et puet valoir par an ladite taille XVI livres XIIII solz VI deniers tournois ».

En outre, relèvent en fief du château de Saint-Bris :

« le fié de la maison de Choilly lez Aucerre », d'un revenu de 30 livres ;

« le fié de la fort maison de Saincte Palaye, que tient de moy messire Ogier d'Anglure a cause de sa femme », d'un revenu de 10 livres ;

« le fié de Petaul, d'un revenu de 12 livres ;

« le fié de la Borde et de Fontenailles que tient de moy en fié Guiot Leroy et Jehan Legrant, qui puet valoir chacun an environ VIII livres tournois ausdiz escuiers » ;

« la ville de Montigny et les appartenances, qui viennent du fié du Roy nostre seigneur ; et les tient en domaine dont il me doit bailler homme ou fié souffisant » (3 oct. 1406). — Arch. nation., P 132 n° 13.

526. — Vente par Hugues de Saint-Aubin, chevalier, seigneur de Domecy et des Bordes, et Urbaine de Merry, sa femme, à noble Jean de Carroble, conseiller du Roi, moyennant 30 livres tournois, de leurs droits ès lieux de la Rue du Bois et d'Hermigny [près Courson] (21 octobre 1406). — Arch. de Chastellux ; copie moderne.

527. — Lettres de rémission en faveur de Jeanne, femme de Perrin Maubué, de Villiers-Saint-Benoît, coupable d'infraction à l'assurement qu'elle avait donné devant les religieux de Saint-Benoit-sur-Loire, seigneurs dudit Villiers, à Jehannette, concubine de son mari (Paris, déc. 1406). — Arch. nation., JJ 161 n° 144.

528. — « Dénombrement de la terre d'Island, fourni au comte de Nevers, à cause de sa châtellenie de Monceaux, par Philippe de Merry, à cause de sa femme qui avait auparavant épousé Jean d'Arcy, chevalier. L'arrière-fief de la demoiselle Duvillot est déclaré valoir 25 livres par an » (1406). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue.

(1) Hameau détruit, commune de Saint-Bris.

529. — Rémission accordée à Etienne Vezon, « demourant en Laval en Puisaye » ; coupable d'avoir dérobé un bichet de blé au Moulin Neuf, tenu du duc de Bar, oncle du Roi, par Jehan Leroy (Paris, juin 1407). — Arch. nation., JJ 161 nº 323.

530. — Lettres d'anoblissement de Nicolas Toillon, bourgeois de Chablis. « Quoique l'usage, dit le préambule des lettres, ait été autrefois d'attribuer la noblesse a la richesse, il est certain que ceux dont les mœurs et les actions sont nobles méritent plus justement d'estre reputés nobles » (Paris, juillet 1407) — Arch. nation., JJ 161 nº 362.

531. — Confirmation des lettres de Guillaume, archevêque de Sens, du 2 juillet 1395, absolvant Guillaume Février, clerc, de l'accusation d'avoir défloré une jeune fille de Perrigny, au diocèse de Troyes (Paris, août 1407 ; « per Regem, ad relacionem Consilii. Chaligaut »). — Arch. nation., JJ 161 nº 378.

532. — Partage entre Claude de Beauvoir, écuyer, Lorette et Alips de Beauvoir, enfants de Guillaume de Beauvoir, chevalier, seigneur de Chastellux, et Jeanne de Saint-Vrain, sa femme, « de ce qu'il leur pourra advenir et escheoir après le decedz de leurs diz pere et mere, vivans et presens ». Assistent au partage Jean de Saint-Vrain, chevalier, seigneur de Pacy ; Guy de Jaucourt, écuyer, seigneur de Villarnoul ; Pierre de Clugny, licencié-ès-lois, etc. (5 juin 1408). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue et restituée.

533. — Exécution par Jean Moret, curé de Saint-Germain-des-Champs, « coadjuteur dou tabellion d'Avalon », des cérémonies funéraires ordonnées par le testament de Guillaume de Beauvoir, seigneur de Chastellux, décédé le 6 juin 1408 (8 juin 1408). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue et restituée.

534. — Production par les religieux de Reigny de la déclaration faite par eux le 20 mars 1404 (v. s.) à Pierre Cousinot, procureur du Roi, et Etienne Bouvot, receveur du domaine royal au comté d'Auxerre, de leurs nouveaux acquêts. Parmi ces acquêts figurent : un arpent de terre en la justice de la Rippe, légué à l'abbaye par Jean Marro, de Mailly-le-Chastel ; des maisons assises, l'une à Trucy, l'autre à Vermenton, en la justice de l'abbaye ; une rente de 6 livres de cires, 4 setiers de vin et 8 pintes d'huile, léguée par Regnart Cousin, de Sacy, et assise sur des terres audit lieu de Sacy, « en la justice de Monsieur l'evesque d'Aucerre » ;

« une loige au fort de Vermenton, ou cymetiere de l'eglise, qui est terre Dieu, et en laquelle loige, en ceste presente année, un corps a esté enterré comme en cymetiere » (18 juillet 1408). — Arch. nation., P 124.

535. — « Lettres de la Chambre des Comptes de Nevers au châtelain de Montceaux sur la main-levée accordée à Jeanne du Bouchet de la terre d'Island » (6 sept. 1408). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue.

536. — Partage entre Pierre le Bourgoing et Guillemette, sa femme, d'une part, et Philippe le Bourgoing, fils de Jean et frère dudit Pierre, d'autre part, de tous leurs biens indivis, « sauf et réservé les terres et possessions du Morvand, dès Chastillon-en-Bazois jusqu'à Bourbon-Lancy », qui demeureront communes :

A Pierre le Bourgoing sont échus : la maison de Faulin, « avec toutes les terres, prés, vignes, bois, garennes, dismes, cens, censives, bourdelages, hommes et femmes serfs, justice et seigneurie » en dépendant ; tous les droits possédés par Mahaut de Chevannes, mère de Guillemette, à Châtel-Censoir et à « Chevroches, en la paroisse de Brosses » ; « toutes les coutumes d'avoine et gelines qu'ils pouvoient avoir au lieu de Forges, partant avec messire Hugues d'Arcy, chevalier, et le curé de Brosses, par tiers » ; un tronçon de rivière à Mailly-le-Chastel, entre le moulin des religieuses de la Ferté et la rivière de la Rippe (1) ; les droits possédés par les deux frères aux Assars, en la châtellenie de Montenoison ;

A Philippe sont échus : « la maison du Saulce, seant en la chatellenie de Château-Landon », avec ses appartenances (12 mars 1409). — Invent. des titres de Faulin.

537. — Lettres de Jean, duc de Bourgogne, nommant Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux et de Bazoches, à la charge de chambellan du duc (1409). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue et restituée.

538. — Acquisition par Jean de Carroble, licencié ès-lois, conseiller du Roi, moyennant 12 écus d'or de divers biens au finage de « Corcon » (10 févr. 1410). — Arch. de Chastellux ; copie moderne.

539. — Dénombrement fourni à Philibert de Bauffremont, chevalier, seigneur de Charny-en-Auxois et de Châtel-Censoir, a

(1) Voy *supra* n° 523.

cause de sa tour de Chatel Censoir, par Nicole Pourotte : deux parts de la dime de Lichères; la neuvième partie des dîmes du finage de Faulin; un journal de terre, « sise devant l'eglise [de Licheres], tenant d'une part au ruisseau qui vient de l'étang de Reigny et d'autre au chemin commun », etc. (14 mai 1411). — Invent. des titres de Faulin.

540. — « Dénombrement du fief de Railly, fourni par Guillaume de Railly, écuyer, à Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux » (1411). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue.

541. — Contrat de mariage entre Pierre de Ragny, chevalier, seigneur dudit lieu, et Alix de Beauvoir, sœur de Claude. Claude de Beauvoir s'engage à donner à sa sœur « deux cens livrées de terre dedans deux ans, et cinq cens escuz dedans quatre ans » (16 avril 1412). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue et restituée.

542. — Transaction entre Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux, Alix de Toucy, dame de Bazarne, le Vault-de-Lugny et Mont-Saint-Jehan, femme dudit Claude et veuve d'Oger d'Anglure, avoué de Thérouanne, d'une part, et Etienne d'Anglure, fils dudit Oger et de ladite Alix, d'autre. Alix de Toucy réclamait à Etienne d'Anglure « certaine somme a elle dehue de reste de certains acquestz de son dit mary et pour raison de son dohaire et les droiz escheuz par le trespas dudit Ogier a Salhadin, Anthoinette, Jehanne et Ysabeau, enffans dudit Ogier et d'elle, desquels elle a heu le gouvernement » (7 mars 1413). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue et restituée.

543. — Dénombrement par Colart Boisselet, écuyer de cuisine du Roi, de ce qu'il tient du Roi en la comté d'Auxerre :

1°) les biens acquis par son père Didier Boisselet de feu Erart Quarré, chevalier. (Voy. dénombrement de 1393, n° 414).

2°) les biens acquis par Didier Boisselet de Marguerite de Fontenilles, en la justice de Mailly-la-Ville, parmi lesquels : « les censives du Vaul de Chemilly ;... les trois quars des terres qui sont a tierces, appelées les tierces de Varennes, qui durent dès la maison Guillaume Bléfu jusques a la justice de Mailly le Chastel qui est au Roy, et s'en vont d'ilecques jusques au mont Valot qui se tient aux usages de ladite ville de Mailly la Ville et d'ilecques s'en vont jusques au finage d'Avigny qui est a l'abbé et couvent de Vezelay »; etc. (28 juin 1413). — Arch. nation., P 132 n° 14.

544. — Transaction entre Claude Beauvoir, vicomte d'Avallon,

sire de Chastellux et du Mont-Saint-Jean, chevalier, et Alix de Beauvoir, sa sœur, épouse de Pierre de Ragny, par laquelle ils annulent la donation entre vifs qu'ils se sont faite précédemment l'un à l'autre. Acte passé en présence de Jean d'Arcy et Guiot Bourgoing, écuyer, et Jean de Carroble, chevalier ; scellé du sceau de Claude de Beauvoir et de Jeanne de Germolles, mère de Pierre de Ragny (3 mai 1404). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue et restituée.

545. — Amortissement par Jean sans Peur, duc de Bourgogne, de 20 livres de rente, assises sur les terres de Quarré et de Champ-Morlain (Chanmerlin) et destinées à l'entretien d'une chapelle que Claude de Bauvoir, son chambellan, se propose de fonder en l'honneur de Saint-Antoine, en son château de Chastellux ; (juillet 1414). — Arch. de Chastellux ; original, parchemin, scellé de cire verte.

546. — Lettres de Charles VI portant don d'une somme de 2.550 livres au maréchal de Chastellux, pour l'aider à payer la rançon de plusieurs gens d'armes de sa compagnie, faits prisonniers par les Anglais à Louviers (5 octobre 1418). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue et restituée.

547. — Claude de Beauvoir, sire de Chastellux, gouverneur du duché de Nivernais, et Guy de Bar, seigneur de Presles, bailli d'Auxois, chambellan du duc de Bourgogne, chargés de garder la ville de Rouen, confient cette mission à Guy le Bouteiller, capitaine de Dieppe, « estant obligiez aler aillieurs pour le service dou Roy » (vers 1417). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue et restituée.

548.— Claude de Beauvoir, Guy de Bar et Girart de La Guiche, bailli de Charolais, commis « au gouvernement sur les marches et fins dou pais de Normandie », confirment le sire de Blaru dans la charge de capitaine du château de Vernon pour le Roi de France (vers 1417). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue et restituée.

549. — Lettres de Charles VI, roi de France, commettant Claude de Beauvoir, sire de Chastellux, maréchal de France, à la garde des « terres, villes et chasteaux de Croissy en Brie, Seizy sur Yonne, Charny, La Riviere, Dury, Marcy, Montigny, Vincelles », menacés par « pluseurs adherens de feu Bernart d'Armignac » (7 février 1419). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue et restituée.

550. — « Commission du bailli d'Auxois, obtenue par Geoffroy de Varceaux, écuyer, sire du Meix, pour contraindre les habitants du Meix, Montmardelin, Saint-Germain-des-Champs, Montigny, Chezelles, Villaine, Lautreville et Montarin et d'une partie d'Island, tant au guet et garde qu'aux réparations du château du Meix, attendu que les ennemis étaient à Mailly-le-Château » (16 février 1419). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue.

551. — Quittance de Saladin d'Anglure à Claude de Beauvoir, maréchal de France, de la somme destinée à l'entretien d'un mois de la compagnie dudit Saladin, « estant soubz le gouvernement de M. de Chastellux » (15 juin 1419). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue et restituée.

552. — Lettres de Charles VI commettant Claude de Beauvoir, sire de Chastellux, maréchal de France, à la garde de la ville de Saint-Denis (25 août 1419). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue et restituée.

553. — Guillaume de Vienne, écuyer, seigneur de Bussy-le-Chastel, reconnaît devoir à Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux, la somme de 2.000 livres, à lui prêtée par ledit de Beauvoir pour le paiement de sa rançon (13 avril 1420). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue et restituée.

554. — Quittance de Gillaume de Grancey, chevalier, seigneur de Larrey, à Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux, d'une somme de 150 livres, en déduction du douaire de Lorette de Beauvoir (1), épouse dudit Guillaume, et sœur de Claude de Beauvoir (18 avril 1420). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue et restituée.

555. — Echange entre Claude de Beauvoir, sire de Chastellux, maréchal de France, et Geoffroy de Varceaux, écuyer, en son nom et en celui de sa femme, Thevenotte de Conflans Claude de Beauvoir cède à Geoffroy de Varceaux ses terres de Quarré, Bousson, Champmorlain et des Granges, « soient maisons, motes, foussez, granges, jardins, cultis, boys, prés, terres, vignes, hommes et femmes serfs et serves, bourgeois, bourgeoises, garoines, tailles, corvées, cenz, censives, coustumes, bourdelaiges, dismes, cham-

(1) Lorette de Beauvoir était morte à la date du 25 mai 1421, comme l'établit une autre quittance de 200 l. délivrée à cette date par Guillaume de Grancey à Claude de Beauvoir.

pars, reddevances, boys, buissons, forestz, garoines, eaux, rivieres, estangs, place d'estangs, fours, molins, places de molins, usaiges, blaerye, justice et seignorye haulte, moyenne et basse, fiez et rerefiez ».

En échange, Geoffroy de Varceaux cède à Claude de Beauvoir « la terre et chastel de Mex », les terres de Saint-Germain-des-Champs, Montmardelin, Chezelles, Montarin, Island, « le droit cler qu'il a et puet avoir en la terre de Marmeaulx, avec le droit litigieux et en debat qu'il a et puet avoir en icelle terre de Marmeaulx et de Pasilli contre Girart de Chastelnuef, lequel debat est mehu a cause de la succession et escoitte de feue madame Ysabeaul de Pacy, ensemble l'acquisition qu'il fit de Guillaume de Railly, en la terre de Santigny ». La terre du Meix est chargée d'une rente de 10 livres tournois au profit de la chapelle du Meix, rente primitivement assise par Jeanne du Bouchet, mère dudit Geoffroy de Varceaux, en la terre de Chezelles (24 mai 1420). — Arch. de Chastellux ; original, parchemin.

556. — Acquisition par Jeanne de Saint-Vrain, veuve de Guillaume de Beauvoir, seigneur de Chastellux, à Geoffroy de Varceaux, écuyer, et Thevenotte de Conflans, sa femme, moyennant 550 francs, des terres de Quarré, Bousson, Champmorlain, Granges-Rateau (25 mai 1420). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue.

557. — Ratification, par Thevenotte de Conflans, de la vente des terres de Quarré, Bousson, Champmorlain et les Granges, consentie par Geoffroy de Varceaux, son mari, à Jeanne de Saint-Vrain (14 juillet 1420). — Arch. de Chastellux ; original, parchemin.

558. — Testament de Yolande de Rodemach, dame de Seignelay, veuve de Charles de Savoisy. Elle élit sépulture en la chapelle du château de Seignelay, règle les détails de ses obsèques, ordonne des pélerinages à la Madeleine de Vézelay, à Saint-Lazare d'Avallon, à Saint-Liénard de Corbigny, à Saint-Claude, à Sainte-Catherine de Bourneville, à N.-D. de Liesse et à Notre-Dame d'Auxerre. Elle lègue à cette dernière église 30 l. t. et 25 bichets de blé, à elle dûs par le fermier de la maladrerie de Seignelay ; elle ordonne que « deux de ses robbes de velours verniere et brochées d'or, assavoir l'une en laquelle elle fut espousée par ledict Charles de Savoisy, son feu mary, et l'autre qui luy fut donnée dernierement par ledict feu son mary, soient employiez en deux chappes » pour la chapelle de Seignelay. Elle laisse divers biens à ses serviteurs, lègue un diamant à Henri de Savoisy,

archevêque de Sens, « son bon cousin », d'autres diamants à son frère de Rodemach et à sa sœur Ysabeau, à Madame de Chasteauvillain, à Mesdames de Beauffremont et de Commercy, filles de Madame de Chasteauvillain, divers costumes et des sommes d'argent aux nourrices de ses enfants, Marie, Charles et Philippe. Elle ordonne la célébration d'un service en l'église Saint-Pierre de Remiremont et nomme exécuteurs testamentalres Henri de Savoisy et M. de Rodemach, son frère. L'acte est passé au château de Seignelay, en présence de l'archevêque de Sens, de G. Bourgon, notaire apostolique, chanoine de Sens, et Guy Jerehemin, notaire en cour laie, curé de Seignelay (3 août 1420). — Biblioth. nation., pièces orig. n° 2657.

559. — Lettres de Henri, roi de France et d'Angleterre, par lesquelles en considération des services à lui rendus pendant les guerres par Guy de Bar, bailli de Sens, « seigneur de Preelles », et sur l'avis de Jean, duc de Bedford, régent du royaume de France, il donne audit Guy de Bar une maison à Paris, en la rue Galande, « tenant d'une part a un hostel qui appartient au chappitre de l'eglise de Paris et d'autre part a l'hostel de maistre Pierre de Brac, aboutissant et ayant issue par derriere en la rue du Plastre », autrefois propriété de feue Brunessend de Narbonne, veuve de Eon, seigneur de Garencières, et confisquée sur les héritiers de ladite Brunessend pour cause de rébellion (Paris, 10 nov. 1425). — Arch. nation., JJ 173 n° 302.

560. — Lettres de Henri, roi de France et d'Angleterre, portant rémission en faveur de Gauchier Hendelou, « du Val de Loigny, en la duchié de Bourgogne », coupable d'avoir jeté, du pont de Valloux dans le Cousin, un nommé Guyot Roley (Paris, mars 1426). — Arch. nation., JJ 173 n° 380.

561. — Lettres de Henri, roi de France et d'Angleterre, portant rémission en faveur de Huguenin Huichon, d'Egleny. « Depuis le commencement des guerres, déclare le Roi, noz ennemiz, rebelles et désobeissans se sont plusieurs fois essaiez et mis en peine de prendre et occuper par assault ladite forteresse d'Esgligny. A quoy [ledit Huguenin] et les autres habitans d'ilec ont tellement obvié et résisté que ladite forteresse est tousjours demourée en nostre obeissance, et ou contempt de ce lesdiz ennemis ont ars et bruyé la ville dudit lieu et en plusieurs et diverses manieres ont grevé et opprimé lesdis habitans ». Or, le 9 juillet dernier, ledit Huguenin étant de garde en la forteresse, comme il s'exerçait à tirer, « il banda son arbaleste et sur icelle mist un vireton ferré »,

qu'il dirigea « contre une fenestre de bois », mais qui alla atteindre un nommé Grumet, occupé à décharger non loin de là une charrette de gerbes (Paris, nov. 1426). — Arch. nation., JJ 173 nº 564.

562. — Bref de Martin V permettant à Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux, d'avoir un autel portatif (Rome 6 octobre 1427 — *VI die octobris, pontificatus nostri anno decimo*). — Arch. de Chastellux ; vidimus du 8 octobre 1443.

563. — Vente par Guillaume du Perroy, écuyer, capitaine de Mont-Saint-Jehan, à Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux et de Mont-Saint-Jehan, d'une maison et de terres, sises au Vault-de-Lugny, tenant à Jean d'Anglure, « dit Salehadin, seigneur dudit Vault » (9 fév. 1428). — Arch. de Chastellux ; original, parchemin.

564. — Lettres de Henri, roi de France et d'Angleterre, portant don à Jehan Houford, chevalier, en récompense de ses services durant les guerres, des terres et biens possédés dans l'étendue des bailliages de Sens et de Troyes et de la comté de Joigny, par « feu Rogier Vuiton, en son vivant escuier anglois », et revenus au Roi par le décès dudit Vuiton. Ce don ne peut préjudicier à celui de 120 l. de rente, précédemment accordé par le Roi audit Houford (Paris, 22 juillet 1428). — Arch. nation., JJ 174 nº 167.

565. — Lettres de Henri, roi de France et d'Angleterre, portant rémission au profit de Guillemette, femme de Perrin Desprez, d'Auxerre. « Comme un an a ou environ, aucuns marchans eussent mis en grenier en leur hostel a Aucerre certaine quantité de blé pour ylec le garder, ouquel grenier ilz tindrent ledit blé par longtemps sans le vendre ne distribuer, pendant lequel temps survint très grant necessité de blé en icelle ville », ladite Guillaumette en déroba 10 ou 12 bichets. Depuis, « parce qu'il estoit commune renommée au pais que noz ennemis et adversaires devoient mettre le siege devant ladite ville d'Aucerre », elle en reprit à nouveau 12 bichets, craignant qu'en cas de siège, son mari condamné à l'oisiveté, elle ne fût réduite à la dernière misère. Mais son larcin ayant été découvert, elle a quitté le pays par crainte de la justice (Paris, 5 août 1429). — Arch. nation., JJ 174 nº 327.

566. — Sommation par le Chapitre de l'église collégiale de Saint-Martin de Clamecy à Etienne Dubos, écuyer, d'exécuter le testament de feue Catherine de Carroble, sa femme, laquelle a légué à ladite église, où elle a élu sépulture, tous les droits qu'elle possédait « en la ville et parroiche de Courcon et ou villaige et territoire

de Monterue (1), en la parroiche de Dreue » (24 février 1440). — Arch. de Chastellux ; copie moderne.

567. — « Traité entre Geoffroy d'Auxerre, seigneur de Bèauvoir, d'Arconcey et de Presles, et Guillemette de Digoine, sa femme, héritiers de Guy de Bar, seigneur de Presles, d'une part, et Guillaume de Ferrières, seigneur de Chambrenay, d'autre part, pour raison d'une rente de 300 livres, au principal de 3.000 livres, créée par ledit Geoffroy d'Auxerre et sa femme audit seigneur de Ferrières » ; pour le remboursement du principal de ladite rente le seigneur de Presles cède à Guillaume de Ferrières le « chastel et maison forte de Presles, provenant de M. de Bar » et 180 livrées de terre (1er février 1441). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue.

568. — Rémission accordée à Pierre Colot, de Guillon en Auxois, compromis dans le meurtre de Griffon Charreton, « prebstre fermier de la cure de Vignes », que trois compagnons dudit Colot avaient tué comme il revenait de Toutry, paroisse de Vignes, d'où ils avaient appris qu'il devait ramener en son hostel une « jeune fille amoureuse » qu'eux-mêmes convoitaient (Paris, juillet 1441). — Arch. nation., JJ 176 n° 16.

569. — Rémission au profit de Jean Godot, du Vault-de-Lugny. « Six ans a ou environ, pour ce que la famine estoit si grant audit lieu d'Avalon et ou pais d'environ que ledit Jehan n'y pouvoit vivre », il quitta le Vault « pour aler sur la Soone ou il trouva aussi grant famine comme elle estoit entour sadite maison ; et y avoit si grant fole de gens d'armes et d'autres pouvres gens comme luy, qui y estoient venuz pour cuider gaigner leur vie, qu'il n'y pot riens trouver ». Il revint donc. Mais au retour, passant par « Chevaignes les Vergers » (2), il déroba de nuit dans une maison inoccupée « trois congnées, une sie, une besague, ung brochouer et une chopine d'estain » ; puis, fatigué de porter ces objets, il revint sur ses pas et s'empara dans une étable dudit lieu d'un cheval qu'il emmena ; il vendit à Courcelles les objets volés, puis arriva avec le cheval à Pisy, où, pris de remords, il décida de rebrousser chemin et de restituer le produit de ces larcins. Mais, arrêté entre Pisy et Santigny, il fut emprisonné à Montréal, puis restitué à la justice du seigneur du Vault dont il est sujet. Depuis, en considération de son repentir, il a été élargi sous caution. Néanmoins il

(1) Montru, h. c^ne de Druyes.
(2) Chevannes, cant. de Gevrey, arr. de Dijon.

n'ose rentrer dans son village si la grâce royale ne lui est accordée (Paris, mai 1443). — Arch. nation., JJ 176 n° 271.

570. — Rémission accordée à Jean Ratier, « demourant en la paroisse d'Atye en la duchié de Bourgoigne », coupable du meurtre d'Alexandre Mouton, sergent du seigneur de Couches. Mouton avait ajourné ledit Ratier devant le châtelain d'Epoisse pour fausses causes et, non content de ce, s'était vanté de détruire sa « chevance » (Paris, juin 1443). — Arch. nation., JJ 176 n° 286.

571. — Vidimus par Alexandre Chappet, notaire apostolique, curé de Saint-Pierre-de-la-Chapelle, à Vézelay, d'un bref de Martin V autorisant Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux, à avoir un autel portatif. Acte passé en présence de Léonard Mathey, curé de Voutenay (*de Votenaco*) (8 octobre 1443). — Arch. de Chastellux ; original, parchemin.

572. — Lettres de légitimation de Pierre Guibert, fils naturel de Jacques Guibert (Chaumont, août 1444 ; « per Regem. Chaligault »). — Arch. nation., JJ 177 n° 5.

573. — Dénombrement par Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux et de Coulanges, de ce qu'il tient du duc de Bourbonnais et de Jean de Châlon, seigneur de Vitteaux et de l'Isle-sous-Montréal, mouvant de leur châtellenie commune de Lormes : 1° à Saint-Germain-des-Champs, divers meix et tenements ; « sur chacun tenant feu en ladite terre chacun an une geline et une courvée de bras ; sur tous lesdiz mex et tenemens chacun an trois soulz tournois de menus cens portans lox et ventes, c'est assavoir vint deniers tournois a chascune feste Saint-Remy et le demorant a la Notre-Dame en mars ; sur lesdiz mex et tenemens chacun an environ trois sextiers d'avoine en coustume a la mesure d'Avalon, qui se paient au terme de Toussains ; la justice et seigneurie haulte, moyenne et basse, et la mainmorte quant le cas y advient, en toutes choses dessus dites estans ès dites villes, finage et territoire dudit Saint-Germain-des-Champs, en la justice et seigneurie qui fut a feu Joffroy Gauvain, jadiz escuier » ; 2° à Monterin, « le molin dudit lieu, ensemble l'estanchat qui est de present en ruyne » ; divers meix et ténements ; « sur chacun feu de ladite ville, chacun an, environ quaresme prenant, une geline et cinq boisseaux d'avoine, mesure d'Avalon, qui se paient chacun an environ la Toussains ; la justice haulte, moyenne et basse, et la mainmorte quant le cas y avient » (16 mars 1445). — Arch. nation., P 470[2].

574. — Dénombrement par Marguerite de Maligny, veuve de Pierre de Nourry, chevalier, chambellan du Roi, de ce qu'elle tient du Roi en la châtellenie de Saint-Florentin : le château de Maligny, les villes de Maligny, Lignorelles, Villy, La Chapelle, Méré, Poinchy. Ce dénombrement est semblable à celui du 4 février 1404 (voy. nº 496), sauf les différences suivantes : « soloit avoir doze mesnages de Lignoreilles et de Villy de condicion de mainmorte et de poursuite ; et d'ancienneté povoit valoir la taille doze livres et de present ne vault riens pour ce qu'il n'y a nulz habitans ; item les terres qui soloyent valoir vint bichoz avoine et onze solz tournoys de menuz cens portans loz et ventes ne valent de present riens pour la cause dessus dite » ; en outre il est spécifié que les vassaux de la seigneurie doivent guet et garde au château de Maligny, chaque fois qu'ils en sont requis (8 nov. 1445). — Arch. nation., P 173[1] .

575. — Lettres de Charles VII portant rétablissement des foires de Saint-Pierre-le-Vif, abandonnées par suite des guerres. Ces foires qui se tiendront la veille, le jour et le lendemain de la dédicace de l'église de Saint-Pierre, qui est le 20 mars, seront pendant six ans, le jour et le lendemain de la dédicace, franches de toutes aides et impositions. Le Roi accorde cet établissement à la suite d'une enquête ordonnée, à la prière des religieux de Saint-Pierre, par lettres du 29 août 1445, datées de Sens (Paris, janv. 1447). — Arch. nation., JJ 176 nº 473.

576. — Confirmation par Charles VIII des lettres données à Montargis les 26 août 1446 et 8 novembre 1448 par lesquelles les religieux de Saint-Germain sont déclarés exempts de la juridiction du comté d'Auxerre et ressortissant « au siège de la Villeneufve, tant au bailliage que en prevosté ». Le Roi se base pour accorder cette exemption sur ce que l'abbaye de Saint-Germain, « de fondacion royale et de grant ancienneté située et enclose dans la ville d'Aucerre », possède la haute justice sur plusieurs parties de ladite ville et sur certaines terres comprises au comté d'Auxerre ; les religieux avaient toujours joui de l'exemption, jusqu'à ce que, en 1417, « a l'occasion de la guerre, pour les périlz et dangiers qui estoient sur les chemins », ils furent contraints de porter leurs causes devant le bailli d'Auxerre (Paris, janv. 1488). — Arch. nation., JJ 225 nº 245.

577. — Rémission en faveur de Jean Boidot, « d'Uzy en Bourgongne, en la paroisse de Quehure les Moustiers en la conté de

Nevers ». Etant allés, Perrenote, sa femme, et lui, voir Jean Boidot, son frère, curé d'Annéot, ils y firent si bonne chère qu'au retour ladite Perenote, ivre, « cheut en chemin de dessus sa jument ». Jean Boidot irrité, « tant a cause de ce que parce que il lui vint en souvenance que la femme d'un nommé Pierre Bosne, en le voulant injurier l'avait publiquement appelé coupault », la frappa avec un bâton dont elle est morte. Le Roi lui fait grâce, pour ne pas laisser sans soutien ses six enfants et eu égard à un mal « appelé la maladie Saint-Mathurin, qui encore bien souvent le tient deux ou trois foiz le jour et est tout estourdy quant elle le tient, telement qu'il ne scet qu'il fait » (Montargis, oct. 1448). — Arch. nation., JJ 179 n° 173.

578. — « Donation par Guy de Jaucourt, écuyer, seigneur de Villarnoul et de Marrault, à Philibert de la Forest, de la terre et seigneurie de Menemois, Nemois et Montarin, avec toute justice, et de divers droits à Lautreville » (6 janvier 1449). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue.

579. — Rémission accordée à Guillaume Josselin, demorant a Villers-sur-Tholon en la conté de Champaigne », poursuivi par les officiers du comte de Joigny pour meurtre (Paris, janvier 1449). — Arch. nation., JJ 176 n° 631.

580. — Lettres de rémission en faveur de Thibaut Gallart, autrefois charretier au service de Jehan Coquot dit le Mauvais, « maistre de la forge » de Pontigny. Le jour de l'Ascension 1448, après avoir passé l'après-dinée à bòire, en compagnie des forgerons, en la taverne de la Loge, près Pontigny, il se disposait à aller abreuver les chevaux de son maître, quand il les rencontra aux mains d'un « ouvrier de bois » dudit lieu, Jean Bassot, qui lui déclara les avoir saisis au profit des religieux de l'abbaye, parce qu'il les avait trouvés dans un champ d'avoine appartenant auxdits religieux. Ledit Gallart leur enleva leur licol et les chevaux s'échappèrent, mais une querelle s'ensuivit entre ledit Gallart et les forgerons d'une part, et ledit Bassot, l'abbé et plusieurs religieux de Pontigny d'autre ; deux religieux furent tués et Gallart, bien que n'ayant point participé au meurtre, a été emprisonné à Seignelay (Chinon, juillet 1449). — Arch. nation., JJ 179 n° 344.

581. — « Vente par la demoiselle de Clugny à Philippe le Bourgoing, écuyer », de divers droits acquis le 10 septembre 1402 de Hugues de Saint-Aubin par Pierre de Clugny (30 juin 1451). — Invent. des titres de Faulin.

582. — Marie de Savoisy, dame de Chastellux, Coulanges-les-Vineuses, Bazarnes et le Val-de-Mercy, veuve de Claude de Beauvoir, considérant qu' « à l'occasion des guerres, mortalitez, famines et persecutions qui ont regné ès villes de Bazarne et le Val-de-Mercy et ès pais et lieux d'environ », la plupart des héritages qu'elle y possède « sont cheuz et devenuz en ruyne et totale desercion et tellement que de present sont en non valoir et de nul proffit », considérant aussi qu'une modération des redevances dues par ces héritages aiderait à les relever, baille à Jaquin Quarraut, du Val-de-Mercy, toutes ses terres des finages de Bazarnes et du Val-de-Mercy moyennant le paiement, une fois pour toutes, de 60 sous tournois et une cens annuel de 6 deniers (1) (5 août 1458). — Arch. de Chastellux ; original, parchemin.

583. — « Transaction entre Jean de Crux, seigneur en partie de Trohain et de Pousseaux et les habitants de Lucy-sur-Yonne ». Ledit Jean de Crux cède aux habitants de Lucy l'usage ès bois de Montlambert, « pour toutes nécessités de leurs hostels et pour leur bestail gros et menu issu de leurs hostels », à la charge par eux d'acquitter par chaque feu une redevance annuelle d'un boisseau d'avoine, payable chaque année, à la Saint-André, à Pousseaux et à la mesure dudit lieu. Les seigneurs conserveront le droit de vendre du bois pour faire charbon (25 décembre 1453). — Invent. des titres de Faulin.

584. — Pièces relatives au droit de haute justice ès terres de Menemois, Nemois et Montarin, dans lequel est maintenu Philibert de La Forest, contre les prétentions de Regnaud de Dresnay, seigneur du Plessis, chambellan du Roi et bailli de Sens (15 juin 1454). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue.

585. — Dénombrement de la seigneurie de Champlost, mouvant de la châtellenie de Saint-Florentin, par Jeanne Tiessarde, veuve de Jean Chanteprime, écuyer, seigneur de Champlost. La maison-fort et ses dépendances, d'un revenu de 10 livres, a été démolie au cours des guerres et est de nul rapport ; le colombier a été abattu ; la garenne est de nulle valeur ; les coutumes, les corvées, les tierces ne valent rien « par faulte de peuple » ; le four et le moulin sont détruits ; « toute la forge a fer, maisons, roes et martinet, qui souloient estre amoisonnez a deux milliers

(1) L'acte mentionne qu'à la date d'octobre 1453 le curé de Coulanges-la-Vineuse est René Graillot.

de fer, de present ne valent riens, pour ce que les forgerons l'ont laissée par deffaulte de myne » ; le pressoir est démoli ; le « ban des vignes de Champlost, ouquel ban aucun desdiz habitans ne autres ayans vignes en icelui lieu ne peuent ou doivent vendengier leurs vignes jusques a ce que premierement et avant toute euvre elle ait vendangié deux jours, sur peine de perdre la vendange qui seroit vendangiée et soixante solz tournois d'amende.... ne valent riens, a l'occasion de ce que toutes lesdictes vignes ne valent riens » ; pareillement « le ban de vendre vin » est de nul revenu ; les tailles ne rapportent plus rien « pour ce que, a l'occasion des guerres lesditz hommes et femmes s'en sont alez hors du pays, et ne scet l'on ou, et les aucuns sont mors » ; les terres sont en désert. La ruine s'est étendue aussi sur les fiefs tenus par Audry du Bois, Etienne de Turny, Jeanne de Chamesson, veuve de Jean de Hauterive, Simon de Cantevanne, époux de Marguerite de Turny, etc. (11 nov. 1455). — Arch. nation., P 173[1]

586.— Concession par Marie de Savoisy, dame de Chastellux et de Coulanges-les-Vineuses, veuve de Claude de Beauvoir, aux habitants d'Island, de droits d'usage ès bois dudit lieu, « tenans d'une part a la justice de Monsieur de Vitteaux tout en long jusques a la justice de noble homme Guillaume de Ferrieres, seigneur de Praelles, et d'autre part au bois d'Usy et d'illec au boys du Foul, droict au crot estant entre la justice d'Usy et la justice d'Ylan », etc. Les habitants d'Island pourront y prendre « tout bois mort ou vert, tant pour maisonner, chauffer, fermer leurs bledz et courtilz, preaulx et osches, comme pour faire leurs autres necessités quelzconques, sans toutefois escorcer lesdictz bois » ; ils auront aussi la faculté d'y « mener pasturer et engresser tout leur bestial, gros et menu, en toutes saisons de l'an et tant au temps de grenier comme autrement » ; ils pourront enfin y « engressir leurs pourceaulx de leur nourriage qu'ilz geteront hors de l'auge de mars ; et s'il advenoit que aulcungs desdits usagers n'eust puissance de nourrir porceaulx et il en vouloist mettre ès ditz bois pour engresser et subvenir a ses affaires », Marie de Savoisy consent que tout usagers, « tenans feu et lieu audit lieu d'Islan », qui n'aura porceaulx de son nourriage pour mettre ès ditz bois ou temps de grenier, puisse acheter jusques a quatre porceaulx et iceulx quatre porceaulx mettre et engressir èsditz bois au temps de grenier pour fournir a la vie et substentation de luy et de ses enfans ». La concession est accordée moyennant le paiement par les habitants d'Uzy d'une somme de 101 livres 17 sols 6 deniers et de 2 muids de vin et une redevance de 10 deniers tournois et une geline, paya-

ble chaque année, le 2 janvier, par chaque habitant « tenant feu et lieu » à Island. Acte passé en présence de Jean Droin, curé de Bazoches, de Guy Natin, curé de Saint-André-en-Morvan, et de Philippe Chuffaing, écuyer, seigneur de Domecy (Chastellux, 23 février 1458). — Arch. de Chastellux ; original, parchemin.

587. — Dénombrement par Philibert Pioche, écuyer, au nom de sa femme Jeanne de Lugny, dame de Gissey-le-Vieux, à Pierre de Beauffremont, seigneur de Charny, de ce qu'il tient dudit seigneur, mouvant du château de Charny, à Saint-Léger-de-Foucheret (10 mai 1458). — Arch. de Seine-et-Oise; fonds du comté de Charny.

588. — Vente par Jeanne de Saigey, dame de Cisery, à Lancelot le Robert, seigneur de Pancy, moyennant 100 livres tournois, de la seigneurie d'Annoux (4 octobre 1458). — Arch. d'Annoux.

589. — Confirmation de la concession accordée par Marie de Savoisy, le 23 février 1458, aux habitants d'Island, par Jean, Claude, Louis et Agnès de Beauvoir, enfants de Claude de Beauvoir et de Marie de Savoisy (29 novembre 1458). — Arch. de Chastellux ; original.

590. — Concession par Marie de Savoisy aux habitants d'Uzy de droits d'usage, semblables à ceux précédemment accordés aux habitants d'Island (1). Il est en outre spécifié que les usagers « ne porront vendre aucuns bois de leurs diz usaiges ne vert ne sec, en quelque maniere ne pour quelconque cause ou raîson que ce soit ». La concession est accordée moyennant le paiement par les habitants de 10 écus d'or, « chascun escu revenant a vint sept solz six deniers tournois », deux muids de vin, et une redevance annuelle de cinq deniers tournois, payables à la Notre-Dame de Mars par chaque habitant « tenant feu et lieu » à Uzy (13 juin 1459). — Arch. de Chastellux ; original, parchemin.

591. — Jean de Beauvoir, « escuier, bastart, seigneur de Courçon, » et Pierre Gaudin, curé d'Armes, procureur des chanoines de l'église collégiale de Saint-Martin de Clamecy, consentent à ce que les tierces dues sur les finages de la Rue du Bois et Hermigny soient payées pendant 12 ans, non plus à raison de 12 gerbes l'une, mais à raison de 18 gerbes l'une. Cette réduction est accordée « pour attraire le peuple de labourer lesdiz terraiges » qui,

(1) Voy. *supra*, n° 586.

grévés de l'ancien droit, menacent de devenir incultes. Acte passé en présence de Guillaume Voitte, curé de Courson (1er juillet 1459). — Arch. de Chastellux ; copie moderne.

592 — Vente au Chapitre de Clamecy par la fabrique d'Ouzouer-sur-Trézée des droits qu'elle possède à la Rue-du-Bois et Hermigny, paroisses de Courson et de Molesmes, moyennant 24 livres tournois (22 juin 1462). — Arch. de Chastellux ; original, parchemin.

593. — Transaction enlre la veuve de Jacques Dryart, licencié ès lois, seigneur d'Escolives, et les membres du Chapitre d'Auxerre : Thomas Laplote, doyen ; Guillaume de Longueil, archidiacre d'Auxerre ; Simon Béchu, Jean Choin, Nicole Ducrot, Guy Bertault, Philippe Cotet, Jean Oudry, Jean Buron, Jean Quinart, Pierre Truchy, Jean Leroux, Etienne Champang, Guillaume du Crail, Etienne Naudet, Jean Moron, Guillaume Emanjart, Jean Chasneau et David Dugué, tous chanoines d'Auxerre, relativement à des droits prétendus par les deux parties sur le finage d'Escolives (16 nov. 1464). — Arch. de Bellombre.

594. — Renvoi devant le bailli de Sens de la cause pendante entre Guillaume Dubois (*de Bosco*), seigneur de Beine, et Philippe de Savoisy, seigneur de Seignelay. Guillaume Dubois en appelle de la sentence des officiers de la justice de Seignelay qui ont emprisonné et conduit devant le bailli de Troyes, hors du territoire de Beine, deux de ses serviteurs (11 avril 1467). — Arch. nation., X1a 97.

595. — Lettre du Chapitre de l'église collégiale de Clamecy au comte de Nevers : A l'église Saint-Martin de Clamecy « qui est le lieu de votre nativité et ou avez receu le saint et digne sacrement de baptesme,... competent et appartiennent tous les heritaiges, cens, revenues, justice basse et moienne et autres redevances qui furent a feux ceulx de Quarroble, assis en la Rue du Boys, Hermigny et Chassaigne lez Courson, en votre chastellenie et prevosté de Dreue ; desdites choses lesdiz de Quarroble et supplians ont joy en tous drois de justice jusques a LX solz tournois, soubs votre souveraineté et haulte justice, en telle maniere que quant aucun estoit pris pour delit ès diz lieux par les sergens, prevostz et autres officiers desditz de Quarroble et supplians, leur estoit loisible garder le delinquant XXIIII heures et après icelles le rendre chargé dudit delit a votre prevost dudit Dreue pour par lui le mener en vos prisons et en faire pugnicion selon l'exigence du

cas ». Les chanoines demandent que ce droit, qui a pu être prescrit par défaut d'exercice, leur soit renouvelé (20 août 1467). — Arch. de Chastellux ; original.

596. — Extrait du testament de Philibert de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, par lequel, en reconnaissance des services à lui rendus par Jean de Ruffet, il lègue à ce dernier sa seigneurie de la Goutte, « assise et située ou finage de Montigny, ès paroiches de Saint Germain des Champs et de Saint André en Morvant » (8 mars 1468). — Arch. de Chastellux ; original.

597. — Transaction entre Marie de Savoisy, veuve de Claude de Beauvoir, Jean, chevalier, seigneur de Chastellux, Louis, écuyer, seigneur de Bazoches, Claude et Agnès de Chastellux, enfants dudit Claude de Beauvoir, d'une part, et Jean Gagnepain, doyen du Chapitre de l'église collégiale d'Avallon, au sujet d'une rente de 40 sols tournois due audit Chapitre pour la célébration, le 27 janvier de chaque année, de l'anniversaire de Obert, seigneur de Chastellux, décédé en 1234 (v. s.). Cette rente sera dorénavant assise sur la maison de Jean de Clugny, « en laquelle il demoure a present, audit Avalon, près de la tour neufve appelée la tour du Reloige » (5 mai 1469). — Arch. de Chastellux ; copie de 1495.

598. — « Visite, par deux commissaires du duc de Bourgogne, des château et forteresse de Chastellux et de l'artillerie d'iceux » (févr. 1470). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue.

599. — Fondation par Louis de Chalon, chevalier, seigneur de l'Isle-sous-Montréal, — *quod est suum principale et paternum dominium* — d'un couvent de Cordeliers à l'Isle. Il donne l'emplacement nécessaire à la construction de l'église, du clocher, du cloître et autres dépendances du couvent, ainsi que les revenus nécessaires pour l'achat des livres liturgiques et des ornements du culte. Il investit de ces biens les frères mineurs Jean Léonet et Pierre Alcher. Acte passé à Auxerre, où Louis de Chalon est en mission pour le duc de Bourgogne, au palais épiscopal, en présence de Jean Jehan, docteur en médecine, bailli de l'Isle, Antoine Mineau, curé de l'Isle, et Jean Daval, seigneur de Préhy (*de Preyaco*) (26 août 1472). — Biblioth. nation., coll. Duchesne.

600. — Lettres de sauvegarde données par Louis de Chalon, seigneur de l'Isle-sous-Montréal, à l'abbaye de Marcilly-les-Nonains, dont ses ancêtres ont été les fondateurs (l'Isle, 3 décembre 1474). — Biblioth. nation., collect. Duchesne, LXII, 154.

601. — Lettres de Jean Robin, évêque d'Autun, cardinal prêtre du titre de Saint-Etienne au mont Coelius, autorisant Jean de Chastellux à fonder en son château de Chastellux une chapelle dédiée à Saint-Antoine, qu'il se propose de doter d'une rente de 100 livres tournois pour l'entretien de quatre chapelains. Le fondateur, pour éviter les réclamations au sujet des oblations du curé de Saint-André-en Morvan, dans la paroisse duquel est situé le château de Chastellux, devra assurer à ladite cure une rente de 20 sous tournois (Autun, 3 mars 1475). — Arch. de Chastellux; original, parchemin.

602. — Lettres de Jean Robin, évêque d'Autun, accordant 140 jours d'indulgences à ceux qui visiteront, à certains jours, la chapelle qui doit être construite au château de Chastellux (24 mars 1475). — Arch. de Chastellux ; original, parchemin.

603. — Faculté de réméré accordée par Jean Martinot à Jean, seigneur de Chastellux, pour la terre d'Island, vendue à Jean Martinot le même jour, moyennant 400 livres (18 août 1477). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue.

604. — « Exploit de saisie féodale de la terre d'Island et du château appelé Chateau-Berthier, à la requête de Jean, seigneur de Chastellux, sur Jean de Ferrières, seigneur de Presles, pour faute de devoirs » (22 août 1477). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue.

605. — Jean de Ruffet, écuyer, cède à Jean de Chastellux, vicomte d'Avallon, seigneur de Coulanges-les-Vineuses, Bazarnes et Courson, la seigneurie de La Goutte qui fut à feu Philibert de Jaucourt, en échange de celle de La Rue Cavotte, sis à Saint-Germain-des-Champs (13 mars 1479). — Arch. de Chastellux ; original, parchemin.

606. — Vente par Jean de Ruffet à Jean de Chastellux, moyennant 140 livres, de la seigneurie de la Rue Cavotte (23 mars 1479). — Arch. de Chastellux ; original, parchemin.

607. — Jean de Ferrières, « seigneur de Presles, de Beauvoir et de Champlois », affranchit les habitants du Saussois d'Island de la main morte, moyennant une redevance annuelle de 5 sous par habitant, sauf l'agrément du seigneur suzerain (6 octobre 1479).— Arch. de Chastellux ; pièce perdue.

608. — Bail à rente de diverses terres aux finages de Faulin et

Lichères consenti par Jean de Ferrières, chevalier, seigneur de Presles et de Châtel-Censoir en partie, en faveur de Mathieu Millereau (25 févr. 1481). — Invent. des titres de Faulin.

609. — Hommage par Jean de Barges, écuyer, à Jean, seigneur de Chastellux, d'un fief sis à Quarré, mouvant de Chastellux (25 mai 1481). — Arch. de Chastellux ; copie de 1557.

610. — Hommage au Roi par son chambellan Charles de Chalon, comte de Joigny, seigneur de Vitteaux, pour le comté de Joigny (Tours, 8 avril 1483). — Arch. nation., P 14.

611. — Lettres de Jean, comte de Nevers, par lesquelles il donne à Jean et Claude Bourgoing, écuyers, en récompense de leurs services, la basse justice, « qui est jusqu'à soixante deniers tournois », sur leurs domaines de Faulin ; cette justice sera tenue en fief du comte de Nevers, dans la mouvance de la châtellenie de Druyes (14 avril 1484). — Invent. des titres de Faulin.

612. — Echange entre le duc de Nevers et Jean et Claude Bourgoing. Le duc cède aux deux frères : « le droit de fournage de Lichères, pour lequel les habitants dudit Lichères composèrent à un boisseau de froment, mesure de Châtel-Censoir, à payer par an, valant année commune trois bichets de froment ; le droit de bourgeoisie sur les habitants dudit Lichères, qui est tel que chaque bourgeois et habitant doit chaque an au jour de Saint André trois boisseaux d'avoine et une géline ; le droit des corvées dudit Lichères qui est tel que chaque charrue doit chaque an 2 s. 6 d., et peut valoir 12 s. 6 d. année commune » ; divers cens, le tout mouvant de la châtellenie de Châtel-Censoir. En échange, le duc reçoit une rente de 40 sous tournois et 7 réseaux de grains, mesure de Decize (30 juin 1484). — Invent. des titres de Faulin.

613. — Accensement de diverses terres à Pont-sur-Yonne par Guyot Bertrand, hôtelier à Sens, à Emery Dangiers. Acte reçu par Jacques Lionnet, garde de la prévôté de Sens, et Pierre de Vielchastel, « escuier, secretere dudict seigneur (le Roi) et garde du scel de la dicte prevosté ». (Sens, 10 avril 1485). — Biblioth. nation., pièces orig., vol. 970.

614. — Rémission accordée à Thévenin Broc, de Michery-sur-Yonne, coupable du meurtre de deux hommes qui l'avaient traité de « traitre bourguignon » (1486). — Arch. nation., JJ 225 n° 21.

615. — Hommage rendu par Jean de Chastellux, chevalier, seigneur dudit lieu, à Charles Bernard, écuyer, seigneur de Fley, lieutenant général du bailli d'Auxois : 1° pour le château de Chastellux, le domaine en dépendant, et la terre de Quarré, tenus du Roi à cause de son duché de Bourgogne ; 2° pour les château et ville fermée de Coulanges-les-Vineuses, le château et bourg de Courson, tenus du Roi à cause de son comté d'Auxerre (7 janv. 1486). — Arch. nation., P 14 n° 338.

616.— Hommage au Roi par Guillaume Boisselet, écuyer, de la seigneurie de la Court-lès-Mailly, mouvant du comté d'Auxerre (23 janv. 1486). — Arch. nation., P 14.

617. — Hommage au Roi par Claude du Plessis, écuyer, fils de feu Geoffroy du Plessis, des seigneuries de Chitry, Quenne et Nangis, en la comté d'Auxerre, et de la tour de Mochanant, mouvant de la comté de Moret (28 févr. 1486). — Arch. nation., P 14.

618. — Transaction entre Jean de Chastellux, d'une part, demoiselle Claude de Dyo, Antoine, seigneur de Dyo, et Jean de Dyo, seigneur de Saint Burry, d'autre, au sujet du paiement de la dot promise par Claude de Beauvoir à Guy d'Anglure, à l'occasion de son mariage avec Pierre de Dyo. Jean de Chastellux engage ses terres d'Uzy, Serrée et Montmardelin jusqu'à paiement d'une somme de 600 livres, à quoi sont fixés les droits desdits de Dyo sur ladite dot (15 avril 1486). — Arch. de Chastellux ; original, parchemin.

619. — Foi et hommage au Roi par Regnault du Chesnay, écuyer, maître de l'hôtel du Roi, de la terre et seigneurie de La Boilenerie, mouvant du chastel de Villeneuve-le-Roi (Troyes, 20 mai 1486). — Arch. nation., P 14 n° 213.

620.— Vente par Simon Robineau, chanoine de Châtel-Censoir, à Jean Bourgoing, seigneur de Faulin, de 50 sous de rente, moyennant 36 livres (14 juillet 1486). — Invent. des titres de Faulin.

621. Quittance donnée à Jean de Chastellux par les représentants des de Dyo, d'une somme de 600 livres pour le rachat des terres d'Uzy, Serée et Montmardelin (14 octobre 1486). — Arch. de Chastellux ; original, parchemin.

622. — Foi et hommage par Jean Quiesdeber, chevalier, seigneur de Vaussers, de la seigneurie de Courgis, mouvant du chas-

tel de Noyers, qu'il tient de Marguerite de Loan, sa femme (1) (Paris, 9 février 1487). — Arch. nation., P 14 n° 292.

623. — « Procès-verbal du lieutenant de la châtellenie de Château-Chinon, par lequel il a été reconnu que la maison de Perrin Mathey, située à Saint-Germain, au-delà du chemin venant de l'étang de Saint-Germain à Avallon, du côté du village de Lautreville, n'est pas de la mouvance de Lormes, mais de celle de Chastellux; en conséquence main-levée a été faite de la saisie faite sur icelle pour défaut de foi et hommage » (12 mars 1487). — Arch. de Chastellux ; pièce perdue.

624. — « Echange entre Jean de Ferrières, chevalier, seigneur de Champlemy et de Presles, d'une part, et Jean le Bourgoing, tant pour lui que pour Charles et Claude le Bourgoing, ses frères, par lequel ces derniers ont acquis 65 sous tournois de rente sur la motte de Folin et ses appartenances, plus les cens et la bourgeoisie en ladite seigneurie de Folin, réservée audit chevalier toute la justice dudit lieu. Jean de Ferrière reçoit en compensation d'autres redevances à Champlemy » (1er mai 1487). — Invent. des titres de Faulin.

625. — Lettres de rémission en faveur de Jehan Devillers « poure ancien homme demourant a Molinons ». Autrefois clerc de Gillet Odot et de Jean Possot, tabellions en la prévôté de Sens, il avait en cette qualité reçu un contrat entre Adenet de La Beaumelle et Etienne Piedefer, seigneurs de Foissy, et les habitants dudit lieu, au sujet des usages que les habitants prétendaient posséder dans les bois et les prés de leurs seigneurs; il fut stipulé dans le contrat que les habitants jouiraient des usages prétendus moyennant le paiement pendant 21 ans d'une redevance de 12 deniers tournois par feu, redevance qui serait portée après ce délai à 2 sous 4 deniers, si mieux n'aimaient lesdits habitants engager alors un procès; or dans les lettres qu'il a fait grossoyer et qu'il a signées, cette dernière clause, mentionnée en l'original, ne figure pas. Pareillement, dans un contrat passé entre Regnault d'Andoins, écuyer, et sa femme, d'une part, et Bernard de Pontville, écuyer, d'autre part, « a cause du douaire de ladite femme qui paravant avoit esté mariée a feu Gauchier de Pontville », les expéditions délivrées à chacune des parties n'étaient point concor-

(1) Les lettres du Roi faisant mention de cet hommage sont adressantes au bailli de Sens.

dantes ; dans celles données à Bernard il n'était point stipulé que ledit de Pontville dût garantir au sieur d'Andoins la seigneurie de Montcarbon ; dans les autres il n'était point porté que la seigneurie de Maulpas dût être garantie par d'Andoins à de Pontville. Jehan Devillers, emprisonné par le bailli de Sens, puis remis comme clerc à l'archevêque de Sens, obtient rémission parce qu'il a agi « par crainte dudit d'Andoins qui est son seigneur, lequel voult que ainsi fust fait », et qu'il n'a retiré aucun profit de sa faute (Paris, juillet 1487). — Arch. nation., JJ 225, nº 382.

626. — Hommage au Roi par Nicolas de Blondeaux, écuyer, des terres et seigneuries de Villefranche et de Dicy, assises au bailliage de Sens et mouvant de la grosse tour de Villeneuve-le-Roi (Paris, 6 août 1488). — Arch. nation., P 14 nº 216.

627. — Hommage au Roi par Jean de Chabannes, comte de Dammartin, des terres et seigneuries de Courtenay, Champignelles, Villeneuve-les-Genêts et de l'étang de Cuivre, le tout mouvant de la grosse tour de Villeneuve-le-Roi (Paris, 28 janv. 1489) — Arch. nation., P 14 nº 215.

628. — Arrêt du Parlement accordant défaut à Nicolas de Blondeaux, écuyer, seigneur de Villefranche et de Dicy, appelant du prévôt de Villeneuve-le-Roi, demandeur « en cas d'excez et actemptas, crimes, delictz et malefices, seureté et sauf conduit de la cour enfraint », contre Jehan Boursault, Pierre de Vosves, écuyer, Antoine de Sartennes, dit le Bastard, etc. (10 févr. 1489). — Arch. nation., X^{2a} 58.

629. — Procès entre Etienne Dubois, conseiller au Parlement de Paris, tuteur de Catherine d'Azincourt, Marguerite Dubois, sœur dudit Etienne et veuve de Gilles d'Azincourt dit Laigle, d'une part, et Louis de Villers, écuyer, d'autre.

Poulain, avocat des demandeurs, expose que feu Gilles d'Azincourt épousa en seconde noces Marguerite Dubois et qu'à sa mort la tutelle de ses enfants du premier lit, dont était Catherine, fut confiée à Marguerite et Etienne Dubois ; or, Louis de Villers, « faignant qu'il venoit en pellerinage à Notre-Dame de Chaumont-[sur-Yonne], qui est assez près de ladite demoiselle », vint rendre visite à Marguerite Dubois, puis revint le lendemain avec des gens déguisés qui enlevèrent de vive force Catherine d'Azincourt.

Chambellain, avocat de Louis de Villers, dit que Catherine est en réalité fille illégitime d'Antoine d'Azincourt, que Marguerite

Dubois n'avait par suite aucun droit sur elle, que sa tutelle était nulle, que l'enlèvement de Catherine a été fait de son consentement.

Sursis au jugement jusqu'après supplément d'enquête (2 mars 1489). — Arch. nation., X^{2a} 58.

630. — Procès entre Nicolas de Blondeaux, intimé, demandeur en cas d'excès, Pierre Gaucherot et Simonnet Ramillon, appelants du bailli de Sens, défendeurs.

Gaillard, avocat des appelants, expose qu'en 1485 ses clients affermèrent « le paisson des bois de Charny », où ils mirent leurs pourceaux ; Nicolas de Blondeaux en fit saisir 45. Obligé de les restituer par sentence des officiers du comte de Dammartin, il n'en rendit que 39 ; condamné par la même juridiction à payer le prix des six manquants, il ajourna ses adversaires devant le bailli de Sens, « combien qu'ilz soient demourans ou bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier et a plus de XXX lieues de Sens ».

Malingre, avocat de l'intimé, expose qu'à Nicolas de Blondeaux « appartient la seigneurie de Villefranche, ou il a toute justice, haulte et basse ; et pour l'exercice d'icelle a prevost, bailly, sergens et autres officiers, et en icelle a chasteau et place fort a pont levis ». Or, « par l'usaige notoirement tenue et gardée au pais de Gastinoys, est loysible a tout hault justicier, en temps de paisson, de prendre et faire prendre par ses gens et officiers tous pourceaulx qu'il trouve en ses boys et qui y ont esté mis sans son consentement et volonté ou qui y sont allez par faulte de garde ou aultrement, et de les detenir jusques ad ce que ceulx a qui ilz sont aient paié le dommage fait par lesdiz pourceaulx esdiz boys et paié l'amende de justice.... ; laquelle amende est de LX solz tournois pour chacun truet de pourceaulx,... et quand c'est par eschappée il y a cinq solz parisis ». Or, en 1485, les appelants menèrent 300 porcs ès bois de Villefranche sans l'autorisation de Blondeaux ; surpris par les officiers de la seigneurie, ils promirent de payer sept livres d'amende et d'abandonner six de leurs bêtes comme indemnité de la nourriture donnée à leurs porcs saisis. Mais, loin de satisfaire à ces engagements, « environ minuyt vindrent a port d'armes audit chastel de Villefranche, pour prandre lesdiz [six] pourceaulx, et firent audit chastel plusieurs excès et voies de fait ; s'ils eussent peu entrer en la chambre ou estoit couchié ledit intimé, l'eussent tué, et, non contens de ce, conspirerent en eulx-mesures de gecter la mere dudit intimé, qui est damoiselle fort ancienne, dedans les fossez dudit chastel, pource qu'elle saillit après eulx et crioit « aux larrons ! » Et n'eust esté

que ung desdiz appelans ou de leurs complices estoit cheu en l'eaue, ilz eussent mis leur mauvaise volonté a effect ». C'est à la suite de ces excès que Nicolas de Blondeaux les assigna devant le bailli de Sens, dans le ressort duquel est situé le château de Villefranche. Répondant aux asserlions de Gaillard, Malingre reconnait que son client a été condamné par les officiers du comte de Dammartin ; mais il est notoire que ces officiers, « de toute la vie dudit feu comte de Dampmartin ne cesserent de faire port d'armes, voyes de fait, et entreprendre sur leurs voisins et qu'ilz estoient ennemis capitaulx dudit intimé », qui fut à plusieurs reprises emprisonné par eux à Charny et à Saint-Fargeau. Il admet que les appelants sont du bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier ; « mais ilz ne sont pas plus de vingt lieues de Sens, et combien qu'ilz en fussent a trente lieues, si n'est-il tenu de les poursuivir que ou bailliaige ouquel ilz ont commis » leurs délits.

Gaillard, en réplique, déclare que « chacun en premiere instance doit estre poursuivy et traictié par devant son juge ordinaire » ; il plaisante l'intimé sur son titre de seigneur de Villefranche, « qui est une fort pauvre seigneurie en ruyne,... ou n'y a chasteau ne place fort et ne vault pas tout l'ediffice dudit lieu cent solz ».

Malingre, pour ses dupliques, répond « *quod racione delicti sortitur quis forum* » et que, les délits ayant été commis au bailliage de Sens, c'est le bailli de Sens qui doit en connaître, quelque soit le domicile des parties adverses ; il déclare que Villefranche « est une belle et notable seigneurie et de grant estendue, ou il y a toute haulte justice, moyenne et basse, et tout ce qui en deppend, tenue en plain fief du Roy et ressortissant par appel sans moien devant le bailly de Sens ; et y a chasteau et place fort a pont levis et, ou-dedans les fossez d'entour, qui sont de six toises de large, y a eaue vive de huiz piez, ou plus, de profons ; et, au regard de l'ediffice qui est dedans, il desplait audit intimé qu'il n'est meilleur, mais toutesfois n'est pas si petit qu'il ne luy a cousté en reparacions plus de quatre cens escuz. »

Jugement remis (10 mars 1489). — Arch. nation., X^{2a} 58.

631. — Requête des habitants de Neuilly, au comté de Joigny, demandeurs en cas d'excès, tendant à obtenir défaut contre Jean de Saint-Julien, écuyer, Catherine de Boucart, veuve de Claude de Saint-Julien, en son vivant seigneur de Neuilly. Le Parlement refuse le défaut contre ladite Catherine, « detenue malade au lit de maladie de teste et d'estomach, » et prononce que le procureur de Jean de Saint-Julien devra apporter certificat que son mandant

est bien « prisonnier entre les mains des gens du duc d'Autriche » (26 mai 1489).— Arch. nation., X^{2a} 58.

632. — Défaut accordé à Guillaume Rabutin, prieur de Notre-Dame-du-Charnier-lès-Sens, demandeur en cas d'excès, contre Nicolas Chevrier, « soy disant prevost fermier de Granches » (30 juin 1489). — Arch. nation., X^{2a} 58.

633. — Rémission accordée à Antoine de Sartaignes (ou de Sartennes) « poure compaignon ». Après une discussion avec Nicolas Blondeaux, seigneur de Villefranche, Gérard Jamin, prêtre, procureur du prieur de Dicy, s'était retiré dans une taverne de Prunoy, où était attablé ledit de Sartaignes. Bientôt après les gens de Nicolas Blondeaux firent irruption dans l'auberge, « armez et embastonnez de bastons invasibles », criant : « Tuez, tuez! à mort, à mort! » Antoine de Sartaignes « qui avoit une arbaleste avec luy, ainsi qu'il advient souvent que compaignons ont », banda son arbalète dont le trait alla tuer un des assaillants (Paris, juillet 1489). — Arch. nation., JJ 225 n° 813.

634. — Procès entre Etienne Dubois, conseiller au Parlement de Paris, appelant de Pierre Luillier, lieutenant du bailli de Sens, et Louise Gardecorps, demandeurs en cas d'excès, et Pierre Luillier, Marguerite de Montorcier, veuve de Aymar de Poisieux dit Capdorat, Charles Danjan et Lubin Rousseau, intimés et défendeurs.

Montmiral, avocat des demandeurs, expose qu'à la suite du meurtre de Jean d'Azincourt, fils de Gilles et de Louise d'Azincourt, sentence capitale fut prononcée contre les meurtriers; mais deux d'entre eux, Chiquet et Taux, prirent la fuite et trouvèrent protection près des gens de Marguerite de Montorcier. Etienne Dubois ayant réussi à s'emparer d'eux, à Montereau, ils purent fuir de nouveau, grâce à la complicité du lieutenant du château de Montereau, Hermera. En même temps, Marguerite de Montorcier accusait faussement Etienne Dubois d'avoir pillé ses bois et présentait à Pierre Luillier des lettres royaux condamnant ledit Dubois à réparer le dommage causé par lui; Pierre Luillier se rend alors à Villeblevin, dont Dubois est seigneur, obligeles habitants à transporter le bois en litige à la demeure de Marguerite de Montorcier et fait même couper « aucunes belles poutres », destinées à la réparation de l'église, fondée à Villeblevin par feu Gilles d'Azincourt.

Piedefer, avocat de Marguerite de Montorcier, expose qu'elle a acquis plusieurs terres ès environs de Sens et, entre autres, la

seigneurie de Vallery, conligue à celle de Villeblevin; que des contestations s'étaient élevées entre elle et feu Gilles d'Azincourt, au sujet de la propriété de certains bois; que les prétentions de ce dernier furent maintenues par Etienne Dubois, le successeur de Gilles en la seigneurie de Villeblevin; que, sans droit, ledit Dubois a fait transporter chez lui plusieurs coupes du bois litigieux, dont sa cliente a obtenu la restitution; que, pour faire diversion, Dubois a armé une bande dans le but de s'emparer des meurtriers de Jean d'Azincourt.

De Thou, avocat de Pierre Luillier, dit que son client est « lieutenant de bailly de Sens, homme notable et bien lettré », et qu'il s'est borné à faire exécuter les lettres royaux présentées par Marguerite de Montorcier.

Nanterre, procureur général du Roi, se joint aux demandeurs, requiert que « lesdiz serviteurs de la Capdorate soient privez de tous offices royaulx », condamnés à 2,000 livres d'amende, ainsi que Pierre Luillier.

Montmiral réplique en affirmant que, depuis cent ans, les bois en litige entre Marguerite de Montorcier et Etienne Dubois font partie de la seigneurie de Villeblevin. (17 nov. 1489). — Arch. nation., X^{2a} 59.

635. — Sursis à statuer sur la requête présentée au Parlement par Jean Boursier, prieur du prieuré de Notre-Dame de Joigny, ordre de Cluny, tendant à obtenir congé contre Jean Jolivet, soi-disant prévôt de Joigny (1er déc. 1489). — Arch. nation., X^{2a} 59.

636. — Lettres de Laurent Bidoillat, curé de Maligny et garde des sceaux de la prévôté dudit lieu, enregistrant la donation par Jean de Ferrières, seigneur de Maligny, et Marie de Damas, sa femme, au profit d'Edmond Petit, prêtre, du revenu de la Maison-Dieu, maladrerie et chapelle du château de Maligny, à charge de célébrer le divin service et de « loger et heberger les pauvres et soustenir et maintenir ladite Maison-Dieu et maladiere ». Cette donation confirme celle antérieurement faite par Louis de Damas, chevalier, frère de Marie de Damas et seigneur en partie de Maligny (12 déc. 1489). — Arch d'Epoisses.

637. — Dénombrement par Claude de Savoisy, seigneur de Seignelay, de ce qu'il tient du Roi mouvant de la comté d'Auxerre :

le château de Seignelay;

les hommes et les femmes dudit lieu et « la cense d'iceulx », d'un revenu de 30 livres;

les censives dudit lieu, portant lods et ventes, estimées 15 livres;

la prévôté de Seignelay, d'un revenu de 50 livres; le greffe de ladite prévôté qui rapporte environ 20 sols, le tabellionnage 60 sols, les sceaux 20 sols;

le four banal, qui vaut par an 100 bichets de froment;

les « bans dudit lieu, qui durent six sepmaines en deux saisons, qui puent valoir par an quarante solz tournois; »

« le hallaige, mynaige, roaige et la sergenterie qui peuent valloir chacun an soixante solz tournois et trois livres de cire »;

les coutumes d'orge et d'avoine, qui peuvent valoir les unes « deux bichoz d'orge, ung septier de vin, une poulle et trois deniers », les autres « deux bichoz d'avoine, ung septier de vin et trois deniers »;

la rivière de Serein, depuis le pont de Hauterive jusqu'à la rivière de Beaumont d'un revenu de 7 livres tournois et 7 livres de cire;

les deux étangs de Seignelay « qui peuent valloir, quant ilz sont en pesche, avec le fournissement de mon hostel, environ cinquante livres tournois »;

« la garde, le gouvernement et administracion de la malladerie et de la Maison-Dieu de Saillenay »;

le péage de Beaumont, d'un revenu de 20 sous;

« les chemins, les peagereurs et la justice grande et petite d'iceulx, si comme ilz se comportent en allant par Chambly et par Hauterive dès l'ospital de Mounestaul jusques aux bosnes qui sont au grant chemin de Bryenon l'Arcevesque; »

le pressoir de Seignelay, d'un revenu de 4 muids de vin;

le moulin dudit lieu, sur lequel sont dûs 12 bichets de mouture à l'abbaye de Saint-Germain;

dix livres de rentes sur des héritages à Seignelay;

toute justice ès dits lieux;

la seigneurie de Bassou, où un cens de 5 sous par feu produit 7 livres; les censives dudit lieu de Bassou, d'un revenu de 24 livres; le four banal; les coutumes; toute justice; la prévôté; le péage; les bans, qui durent six semaines; « les dismes de blé, desquelles le curé prent huit septiers », 12 septiers restant au seigneur; les dîmes de vin, d'un revenu de 3 muids; la rivière de Bassou, depuis celle de Beaumont jusqu'à l'Yonne, d'un revenu de 8 livres tournois et 8 livres de cire; « le port et la coustume de Basso; »

un fief à Montigny;

la « terre et seigneurie lez Rebourceau »;

le château de Bouilly et toute justice audit lieu.

En outre sont tenus en arrière-fief :

1°) par Jean Champion, à cause de sa femme, le fief de la Motte de Gurgy;

2°) par Jean Thiars, seigneur en partie du Mont-Saint-Sulpice, un fief à Gurgy.

3°) divers fiefs à Héry, Rouvray, Chemilly, Néron, Beaumont;

4°) le fief de Charmeaux, en la paroisse de Charmoy;

5°) un fief à Bassou, tenu par Jean de Rilhac;

6°) « le fief de la Motte de Beuvoré », tenu par Jean Cousinot, seigneur de Soisy; etc. (12 janvier 1490). — Arch. nation., P 132.

638. — Défaut accordé à Poncet de Lespinasse, écuyer, demandeur en cas d'excès, contre Forest, serviteur du comte de Joigny, défendeur (20 avril 1490). — Arch. nation., X^{2a} 59.

639. — Rémission accordée à Robert Gourlin, de Malfontaine. Mandé par le « maistre des forges de Querise pour besoigner de son mestier », il s'y rendait, quand, passant par Pierre-Perthuis, il rencontra Valentin Dolfrich, « en son vivant alamant et homme de guerre », qui avait tenu parti contraire au Roi au duché de Bourgogne. Dolfrich lui chercha querelle, le menaça et, en se défendant, Gourlin lui asséna un coup d'épieu dont il est mort (Paris, juin 1490). — Arch. nation., JJ 225 n° 1015.

640. — Jacques de Veilhan, écuyer, gouverneur de Puisaye pour Jean de Chabannes, comte de Dammartin, seigneur de Saint-Fargeau, reçoit au nom de son maitre l'hommage du duc de Nevers pour la seigneurie de la « basse-court de Beaulche », mouvant de la baronnie de Toucy, et pour le fief de la rivière d'Yonne depuis le pont de Cravant jusqu'au pont d'Auxerre, relevant du comte de Dammartin, « a cause de Perreuse et de Pousseaux ». Le duc de Nevers tient ces fiefs du chef de sa femme, Françoise d'Albret (23 août 1490). — Arch. de Bellombre.

641. — Renvoi devant le bailli de Sens de la cause d'entre les échevins de Tonnerre, appelant dudit bailli, d'une part, le comte de Tonnerre et les chanoines de la collégiale de Saint-Pierre dudit lieu, d'autre (17 janv. 1491). — Arch. nation., X^{1a} 4832.

642. — Opposition de Nicolas de Blondeaux, écuyer, seigneur de Villefranche et de Dicy, à l'entérinement des lettres de rémission obtenues par Antoine de Sartennes, dit le Bastard de Vienne, coupable d'un meurtre commis à l'instigation du prieur de Dicy, Guy de Crevecueur, et de son frère (17 janvier 1491). — Arch. nation., X^{2a} 60.

643. — Procès entre sœur Jeanne des Mores et Me Guillaume de Villechartre. Hacqueville, avocat de Jeanne des Mores, expose que « le prieuré de Saint-Anthoine-les-Sens est prieuré conventuel et, passez sont IIIe ans, fut fondé », et un hôpital y fut établi ; sa cliente, qui appartenait à une abbaye voisine, « pour la charité d'elle et doulceur qu'elle avoit aux malades », fut réclamée par les bourgeois de Sens à son abbesse pour diriger l'hôpital, et « depuis y a bien et honorablement administré ». Mais, « puis aucun temps en ça, l'arcevesque de Sens a voulu eriger ledit prieuré *in secularem ecclesiam* » et il en a pourvu Guillaume de Villechartre. Les bourgeois de Sens ont protesté à Rome, ont obtenu une bulle réintégrant Jeanne des Mores comme administrateur de l'hôpital ; mais ledit de Villechartre s'est opposé à son exécution, alléguant qu'elle dérogeait à la Pragmatique Sanction. La cour surseoit à entendre la plaidoirie de l'avocat de Villechartre (20 janv. 1491). — Arch. nation., X1a 4832.

644. — Procès entre Pierre Piédefer et sa femme, demandeurs, et les habitants de Malay, défendeurs,

Montmiral, avocat de Piédefer, expose qu'en vertu de plusieurs arrêts du Parlement ses clients ont le droit d'avoir un four et moulin banaux à Malay ; mais les habitants de ce village, qui compte de 100 à 120 feux, se sont toujours opposés à l'exécution de ces arrêts et ont démoli le four et le moulin aussitôt construits.

Desfriches, avocat des habitants de Malay, conteste à Piédefer le titre de seigneur de Malay, où le Roi possède toute justice ; si ses clients ont démoli le four et le moulin banaux, c'est que : 1° « près dudit molin bannier y a ung molin a papier et sont les vielz drappeaulx mis avec la farine, dont plusieurs inconvenients adviennent ausdiz habitants pour l'infection » ; 2° Lubin Rousseau, « au pourchaz de parties adverses », a commencé à démolir le four « a cuyre tartres et pastes », que par arrêt du Parlement les habitants ont droit d'avoir ; 3° Piédefer exige « dix fois plus que ne doit pour le droit du four bannier ».

Un supplément d'information est ordonné (14 février 1491). — Arch. nation., X2a 60.

645. — Annulation de la cause d'appel portée contre Pierre Grassin, avocat du Roi à Sens, par Pierre de Vielchastel, lequel est condamné aux dépens (15 fev. 1491). — Arch. nation., X1a 4832.

646. — Rémission accordée à Jehan Sore, écuyer, coupable de plusieurs faux. En 1488, Louis Boucher, de Sens, vint le voir dans

sa maison, à Aulnoy ; il lui demanda s'il n'avait point en sa possession des papiers qui pourraient lui être utiles dans un procès contre Charles de Bréchentel, « pour raison des terres de Vertron et de Montrenault » ; ces terres avaient appartenu aux frères Taupin de Sergines et Piétrement de Sergines et les titres, selon Boucher, devaient en être aux mains dudit Sore, comme mari de la petite fille de Jeanne de Sergines. Jehan Sore alla trouver son frère, Jehan Sore, religieux, et « voyans qu'ilz ne trouvoient ce que demandoit ledit Boucher, aussi saichans que ledit Boucher avoit osté a la femme dudit Jehan Sore la terre des Bordes que ladite Jehanne [de Sergines], sa grant mere, lui avoit donnée », les deux frères, espérant sans doute par ce service rentrer en possession de ladite terre, fabriquèrent une lettre datée de 1424, « faisant mencion du droit prétendu esdites terres [de Vertron et Montrenault] par ledit Boucher ». Quelque temps après, Charles de Bréchentel écrivit à Jehan Sore, lui demanda aussi s'il ne possédait point de pièces relatives à son procès, « en lui remonstrant qu'il devoit mieulx aymer le prouffit de lui, a cause de sa femme qui estoit sa cousine germaine, que le prouffit dudit Boucher qui estoit estranger et qu'il estoit tout notoire que lesdites terres dont estoit question avoient appartenu a ladite de Sergines par le trespas desdiz Taupin et Piétrement ». Jehan Sore, regrettant sa première faute, essaya d'en annuler les effets, en fabriquant une lettre datée de 1424, signée Méresse, à laquelle fut attaché le sceau d'une lettre authentique émanée du prévôt de Provins, et par laquelle Taupin et Piétrement de Sergines déclaraient annuler la convention passée la même année, dont Louis Boucher se prévalait. Mais Boucher prétendit que ces lettres étaient fausses, le signataire Méresse étant décédé antérieurement à 1424. Pour établir que Méresse vivait bien à cette époque, les frères Sore se virent obligés de recourir à de nouveaux faux. Ils rédigèrent un aveu, daté de 1425, par lequel ledit Méresse reconnaissait tenir en fief de Jehan des Mores « certaine terre estant sur le chemin dudit lieu d'Aulnoy a Bollon » ; « pareillement lesdiz [freres] prindrent une petite lettre scellée du scel dudict Provins, laquelle ledit religieux ratissa tellement qu'il n'y demoura que le seel, et y escripvit certains appoinctemens faiz entre lesdiz Taupin et Piétrement de Sergines, par lesquelz lesdites terres devoient retourner a la ligne et costé desdiz de Sergines ». Ces faux ayant été découverts, Jehan Sore a été emprisonné au Châtelet de Paris, puis comme clerc requis par l'évêque de Paris, puis « soubz umbre de ce qu'il nous a servy en noz guerres comme les autres nobles de notre royaume, combien qu'il ne feust de noz ordonnances », le prévôt de Paris l'a revendiqué

de nouveau et ordonné qu'il serait mis à la torture. Jehan Sore en a appelé au Parlement et il sollicite la grâce royale qui lui est accordée en considération de sa nombreuse famille, et de ce fait que la terre des Bordes paraît avoir été injustement enlevée à sa femme par ledit Boucher (Amboise, mars 1491). — Arch. nation., JJ 222 n° 17.

647. — Lettres de rémission au profit de Guillaume Mignard, de Taingy, qui, au cours d'une partie « a la raye du van », a tué de sa dague un de ses partenaires (Paris, mars 1491). — Arch. nation., JJ 225 n° 1086.

648. — Réception du procès par écrit d'entre François Le Mignot, appelant du bailli de Sens, et Charles d'Usson, comte de Tonnerre, intimé (21 avril 1491). — Arch. nation., X^{1a} 4832.

649. — Renvoi devant le bailli de Sens de la cause d'entre Jean de Quiesdeber, écuyer, seigneur de Vézinnes, appelant des prévôt et bailli de Tonnerre, et deux sergents de la justice du comte de Tonnerre (12 avril 1491), — Arch. nation., X^{1a} 4832.

650. — « Aujourd'hui Henry Le Rotier a esté receu a l'office de bailly d'Aucerre, vacant par la resignacion du derrenier possesseur, et a fait le serement en tel cas accoustumé, sans prejudice du procès touchant les limites dudit bailliaige et de cellui de Sens » (14 avril 1491). — Arch. nation., X^{1a} 4832.

651. — Annulation, sans dépens, de l'appel interjeté par Etienne Savine du bailli de Sens (21 août 1491). — Arch. nation., X^{1a} 4832.

652. — Procès entre Marguerite Moynat, épouse Gentelles, veuve en premières noces de Louis de Maupertuis, d'une part, Louis Boucher, lieutenant-général du bailliage de Sens, Jean Ravault, procureur du Roi, et Pierre Grassin, avocat audit bailliage. Piéfefer, avocat de Marguerite Moynat, expose qu'en faisant les fondations d'une construction pour le compte de sa cliente, les ouvriers déterrèrent dans une cachette 200 écus ; ils n'en remirent que 60 à Marguerite Moynat, et celle-ci, croyant que c'était là l'argent qu'elle savait avoir été caché par son père, s'en servit pour faire célébrer un service en l'honneur de son père. Mais le bailli ayant eu vent de cette trouvaille, qui d'après lui devait revenir au Roi, fit emprisonner les ouvriers, puis Marguerite Moynat elle-même comme complice. Elle réclame, en conséquence, à titres de dommages et intérêts, pour son arrestation non justifiée et les mauvais

traitements qu'elle a subis, une indemnité de 200 livres de chacune des parties adverses.— Michon soutient que les écus trouvés dans la cachette devaient revenir, comme épaves, au Roi, que ses clients ont bien procédé et que les poursuites intentées par Marguerite Moynat l'ont été à l'instigation de « la bande contraire aux officiers » lors de l'élection à la mairie (16 mai 1491). — Arch. nation., X^{1a} 4832.

653. — Réception de Christophe de Plailly, écuyer, à l'office du bailli de Sens, vacant par la résignation de Gilbert de Pierrepont (14 juin 1491). — Arch. nation., X^{1a} 4832.

654. — Renvoi devant le bailli de Sens de la cause d'appel d'entre Jacquin Nyot et Etienne Lancelot, marguilliers et procureurs de la fabrique de l'église de Pont-sur-Yonne, et le Chapitre de Sens (14 juin 1491). — Arch. nation., X^{1a} 4832.

655. — Appointement donné pour le procès d'entre le comte de Tonnerre et Claude de Mandelot, seigneur d'Argenteuil, d'une part, Crespin et Jean Juliot, d'autre (14 juin 1491).— Arch. nation., X^{1a} 4832.

656. — Condamnation aux dépens de la cause d'appel de maître Etienne Benard, seigneur de Champigny, appelant d'une sentence du bailli de Sens au profit des religieux de Saint-Jean-de-Sens (14 juin 1491). — Arch. nation., X^{1a} 4832.

657. — Renvoi devant le bailli de Troyes du procès pendant entre les religieuses de Saint-Julien d'Auxerre et Martin Paillart, curé de Migennes (14 juin 1491). — Arch. nation., X^{1a} 4832.

658. — Renvoi devant le bailli d'Auxerre du procès pendant entre Robert Leroy et les officiers de la justice de Saint-Bris pour Catherine de Rochemont, dame dudit lieu (20 juin 1491). — Arch. nation., X^{1a} 4832.

659. — Renvoi aux Requêtes du Palais de la cause d'entre les religieux de Saint-Germain d'Auxerre, les habitants de Coutarnoux, Dissangis et Massangis, d'une part, Antoine de Chalon, évêque d'Autun, Bernard et Liénard de Chalon, chevaliers, seigneurs de l'Isle-sous-Montréal, d'autre part (20 juin 1491). — Arch. nation., X^{1a} 4832.

660. — Renvoi devant le bailli de Sens de la cause d'entre Jac-

queline Du Bois, dame de Linant, et divers habitants dudit lieu (20 juin 1491). — Arch. nation., X1a 4832.

661. — Appointement à Claude de Savoisy, chevalier, appelant du prévôt de Paris, tant pour lui que pour ses sœurs Louise et Madeleine de Savoisy (30 juin 1491). — Arch. nation., X1a 4832.

662. — Lettres de rémission, adressantes au bailli d'Auxerre, en faveur de Raymond Dupons, accusé de meurtre. Le Roi s'appuie, pour faire grâce, sur ce que ledit Dupons « s'est tousjours bien et grandement gouverné au fait de noz guerres, l'espace de XI a XII ans, et en l'estat de homme d'armes ou il a eu plusieurs fortunes et rencontres, et mesmement en la guerre de Bretaigne ou, comme chef de bande, par sa dilligence a prins et conquesté sur noz ennemiz le chasteau et bourg de La Roche et pareillement celui de Heddé, tous assis en Bretaigne, qui depuis ont toujours esté et sont encor de present en notre obeissance ; et depuis a Brucelles, a Tellemont, a Genappe et en plusieurs autres places ou pays de Breban, ou il a esté chef de chambre et gouverneur desdites places et nous y a bien servi » (Tours, juin 1491).— Arch. nation., JJ 222 n° 57.

663. — Procès entre Martin Courtin, Dreux Budé, et autres héritiers de Denis de Thumery, d'une part, Jean de Baronnat, écuyer, seigneur de Pacy, et Denise de Saint-Phalle, d'autre (19 juillet 1491). — Arch. nation., X1a 4832.

664. — Arrêt du Parlement enjoignant à Guillaume Violette, « lieutenant en la ville d'Aucerre du premier barbier du Roy », Jean Corne et Louis Galleraut, maitres jurés barbiers de ladite ville, « de recevoir et passer maistre oudit estat, Jean Barbier, en payant les droiz et devoirs de la confrairie, selon les ordonnances dudit mestier, et que en tel cas on a accoustumé de faire en ladite ville d'Aucerre » (9 août 1491). — Arch. nation., X1a 4832.

665. — Annulation sans dépens de l'appel porté devant le Parlement par Pierre de Carroble, prieur de la Chapelle-Hugnon, au diocèse de Bourges, membre dépendant de l'abbaye de Vézelay, au sujet d'une sentence des vicaires de l'archevêque de Bourges (18 août 1491). — Arch. nation., X1a 4832.

666. — Vente par Philippe de Chastellux, écuyer, seigneur de Chastellux, Coulanges-les-Vineuses et Bazarnes, vicomte d'Avallon, à Charles de Cussigny, écuyer, seigneur de Vianges, et Lucas

de Vésigneux, seigneur dudit lieu, de sa seigneurie « d'Usy, Cesy et Montmardelin », moyennant 1.200 livres. Acte passé au château de Bazoches, en présence d'Antoine du Foulet, écuyer, seigneur dudit lieu, de Bazoches et du Bouchet, époux d'Agnès de Chastellux, tante du vendeur (21 février 1493). — Arch. de Chastellux ; original.

667. — Hommage au Roi par Etienne Gleron, dit Daussy, du tief de Villeneuve-Saint-Salve, mouvant du comté d'Auxerre (Paris, 22 avril 1493). — Arch. nation., P 14 n° 218.

668. — Procès entre les religieux de Molosmes, demandeurs, Guillaume de Sennevoy et Jean de Lamen, écuyers, défendeurs. Les religieux, seigneurs de Gland où ils ont toute justice, avaient condamné à mort certains malfaiteurs pour excès commis en leur dite seigneurie. Au cours de l'enquête, Guillaume de Sennevoy et Jean de Lamen furent impliqués dans les poursuites ; mais pour en éviter les effets, ils transportèrent à Jean de Sennevoy les terres qu'ils possédaient à Gland et qui les rendaient justiciables des religieux. Le Parlement ordonne aux défendeurs de comparaître dans le délai de six semaines (4 décembre 1494). — Arch. nation., X^{2a} 61.

669. — Transaction entre Philippe, seigneur de Chastellux, et Jean Martinot, par laquelle Philippe engage sa terre d'Island en garantie d'une dette de 500 livres (4 février 1495). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

670. — Procès entre Bernard de Pontville, seigneur de Flacy, demandeur, et l'archevêque de Sens, défendeur. Bernard de Pontville se plaint que les gens de Tristan de Sallazar aient chassé dans sa garenne de Maupas ; retirés au château archiépiscopal de Noslon, « ou sergent n'oseroit aller », ils demeurent impunis. Olivier, avocat de l'archevêque, déclare que les prétendus excès « ont esté faictz ce pendant que icelluy deffendeur estoit allé en ambassade devers le roy des Romains ». Enquête ordonnée (4 et 19 juin 1495). — Arch. nation., X^{2a} 61.

671. — Appointement donné à Guillaume de Saint-Quentin, écuyer, sieur de Fouronnes, appelant du prévôt d'Auxerre (11 août 1465). — Arch. nation., X^{2a} 61.

672. — Défaut accordé à Jeanne de Saint-Quentin, veuve de Nicolas de Blondeaux, écuyer, seigneur de Villefranche et de Dicy,

demanderesse en cas d'excès et homicide, contre Guy de Crévecueur, prieur de Dicy, et Robinet de Crévecueur (5-26 janv. 1496). — Arch. nation., X^{2a} 61.

673. — « Traité entre Philippe, seigneur de Chastellux, et Jean de Barges, seigneur de Censy lès Noyers, par lequel ce dernier reconnait à M. de Chastellux la haute justice sur son meix à Quarré, avec droit de mouvance et de foi et hommage, et ledit seigneur reconnaît à son vassal la moyenne et basse justice et le droit de faire vendre du vin » (14 avril 1496). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

674. — Défaut accordé à Jean de La Borde, écuyer, seigneur de Serein, contre divers. (19 avril 1496). — Arch. nation., X^{2a} 61.

675. — Hommage prêté pour la terre d'Island, par Jean Martinot, entre les mains de l'évêque de Langres, lieutenant général du Roi en Bourgogne (24 avril 1496). — Arch. de Chastellux, pièce perdue.

676. — Procès entre Jeanne de Saint-Quentin, veuve de Nicolas de Blondeaux, et Robinet de Crévecueur. Nicolas de Blondeaux étant en désaccord avec les Crévecueur, « pour raison des limites de leurs seigneuries », avait obtenu contre eux sauf-conduit. Crévecueur entretenait chez lui un nommé Antoine de Sartennes, bâtard de Vienne, qui tua un jour un serviteur de Nicolas de Blondeaux, croyant tuer Nicolas lui-même. Mais les projets de Crevecueur n'en furent que retardés. Le meurtrier obtint des lettres de rémission qui furent entérinées malgré l'opposition de Nicolas de Blondeaux et, en mai 1495, Nicolas lui-même tombait sous les coups des gens de Crevecueur. Celui-ci avait eu soin, pour éviter d'être inquiété, de quitter le pays plusieurs semaines avant l'assassinat. C'est la raison qu'il oppose en effet aux accusations de la veuve de sa victime (6 mai 1496). — Arch. nation., X^{2a} 61.

677. — Didier des Barres, compromis dans le meurtre de Nicolas de Blondeaux, présente au Parlement les lettres de rémission obtenues par lui du Roi « a sa première et nouvelle entrée en la ville de Sens ». Joly, avocat de Jeanne de Saint Quentin, s'y oppose. Levin, avocat du comte de Dammartin, s'y oppose également « pour ses droiz de justice et de confiscation » (27 juin 1496). — Arch. nation., X^{2a} 61.

678. — Hommage au Roi par Jean de Lalande, conseiller et

chambellan du Roi, des seigneuries de Vincelles et Vincelottes, mouvant du comté d'Auxerre (Paris, 2 juillet 1496).— P 14 nº 217.

679. — Procès criminel à l'encontre des seigneurs de Pruneaux et de Bize. Ils sont accusés d'avoir attaqué, aux Basses-Loges, entre Moret et Melun, Claude de Ragny qui se rendait vers le Roi et qu'ils poursuivaient depuis la Bourgogne. Claude de Ragny n'échappa à la mort que par la fuite et fut blessé grièvement au bras. L'avocat des défendeurs prétend que la rencontre a été fortuite et que l'agresseur a été Claude de Ragny. Un supplément d'enquête est ordonné (2 août 1496). — Arch. nation., X^{2a} 61.

680. — Procès entre les chanoines prébendés et les chanoines semi-prébendés de la cathédrale de Sens, au sujet des heures d'assistance aux offices (13 août 1496). — Arch. nation., X^{1a} 130.

681. — Procès entre André de La Haye, écuyer, seigneur de Chaumot, demandeur en cas d'excès, et les frères Leclerc, Martin de Savigny, lieutenant du bailli de Sens, Pierre Grassin, avocat au bailliage dudit lieu, défendeurs. Le demandeur, seigneur de Chaumot, où il a toute justice, se plaint que ses adversaires lui aient enlevé le blé d'un de ses champs et que, l'ayant repris sur eux, il ait été cité devant Martin de Savigny, qui ne pouvait connaître de sa propre cause. L'avocat des défendeurs prétend que ses clients sont bien propriétaires du champ d'où le blé a été enlevé (15 déc. 1497). — Arch. nation., X^{2a} 62.

682. — Hommage au Roi par Guillaume Vollant, avocat du Roi au Parlement de Paris, du chastel, terre et seigneurie de Doulot », assis au bailliage de Sens et mouvant de la grosse tour dudit lieu (Paris, 22 oct. 1498). — Arch. nation., P 14 nº 220.

683. — Hommage au Roi par Jean de Reilhac, maître des comptes, de la seigneurie de « Gisy-lès-Monstereau », mouvant de la grosse tour de Sens (Paris, 24 janv. 1499). — Arch. nation., P 14 nº 219.

684. — Hommage au Roi par Gaucher de Bruillard, écuyer, seigneur de Coursan, de la seigneurie de Saint-Cyr-les-Colons, mouvant de la comté d'Auxerre (Paris, 2 juillet 1499). — Arch. nation., P 14.

685. — Hommage au Roi par Regnault d'Andoins, écuyer, seigneur de Doyson, du fief de La Mothe-lès-Villeneuve-l'Archevêque,

mouvant de la grosse tour de Sens, qu'il tient à cause de Jeanne de Lannoye (?), sa femme (Paris, 3 avril 1499). — Arch. nation., P 14 n° 222.

686. — Hommage par Charles Bouton, écuyer, seigneur du Fay, au nom de sa femme Charlotte de Rochefort, à Antoine de Luxembourg, comte de Brienne et de Charny, d'une terre par lui acquise à Saint-Léger-de-Foucheret et mouvant du château de Charny (9 avril 1499). — Arch. de Seine-et-Oise ; fonds du comté de Charny.

687. — Hommage au Roi par les frères Charles et Louis de Bernault, écuyers, de la « tierce partie de la baronnie, terre et seigneurie de Saint-Bry en Auxerroys », mouvant du comté d'Auxerre, qu'ils tiennent à cause de leurs femmes, Bonne et Louise de Saint-Seyne (Lyon, 11 nov. 1499). — Arch. nation., P 14 n° 224.

688. — Hommage au Roi par Pierre Bochart, écuyer, des « chastel, terre et seignorie de Villefranche et de Dicy » au bailliage de Sens, mouvant de la grosse tour dudit Sens, et tenus par ledit Bochart, à cause de sa femme Jeanne de Saint Quentin, veuve de Nicolas de Blondeaux et tutrice de ses enfants, Bérault et Guillaume (Sens, 4 mars 1500). — Arch. nation., P 14 n° 221.

689. — Vente par Jean Grolot, au chapitre de l'église collégiale d'Avallon, de son moulin de Lingoult, moyennant 15 livres. Acte passé en présence de Pierre Lefoul (26 mars 1500). — Arch. de Chastellux ; original, parchemin.

690. — Pierre Paillard, « lieutenant général du conté de Tonnerre », et les chanoines de l'église collégiale de Saint-Pierre, requièrent que congé leur soit donné contre Pierre Dongoys et autres appelants du bailli de Sens (18 juillet 1500). — Arch. nation., X^{2a} 63.

691. — Sentence des Requêtes du Palais maintenant les religieux de Reigny dans la propriété des bois de la Coye, où les habitants de Lichères ont droit d'usage, contre les prétentions de Jean et Charles Le Bourgoing (14 août 1500). — Inventaire des titres de Faulin.

692. — Procès entre Louis et Charles de Barnault frères, seigneurs de Montmort, et Hector de Sallazar, seigneur de Saint-Just, gouverneur d'Auxerre, au sujet de la seigneurie de Saint-Bris,

« assise ou comté d'Aucerre ». Les frères Barnault se prétendent seigneurs, à cause de leurs femmes, Bonne et Lise de Saint-Seyne, de la tierce partie de la seigneurie de Saint-Bris, que Hector de Sallazar revendique au contraire en entier. Poulain, avocat de ce dernier, expose que ses adversaires ont pénétré de vive force dans la maison seigneuriale, qu'ils l'ont saccagée, appuyés par les serfs de la seigneurie auxquels ils promettaient l'affranchissement, qu'enfin ils ont poursuivi son client « hors sa juridicion, ressortissant ceans, au ressort de Dijon ». Vollant, pour le procureur général du Roi, requiert un supplément d'enquête (18 déc. 1500). — Arch. nation., X^{2a} 63.

693. — Fragments du terrier de Menemois : limites de la justice de Nemois et Montarin ; énumération des redevances dues par chaque tenancier (Jacques de Chastellux, curé de Saint-Georges de Quarré, etc.) ; le revenu total de la seigneurie est de 30 livres tournois (xve siècle). — Arch. de Chastellux ; original.

694. — « C'est la déclaration des héritages, rentes et revenues appartenant aux religieulx, prieur et couvent de Notre-Dame des Célestins de Sens, assis et situés en la ville de Sens et ès forsbourgs » (xve siècle). — Arch. nation., P 724.

(*A suivre*).

LE POÈTE JEAN REGNIER

BAILLI D'AUXERRE

(1393-1469)

Par M. Ernest Petit.

DOCUMENTS INÉDITS

I

Voici un poète contemporain de Charles d'Orléans et d'Alain Chartier, qui n'est pas tout à fait inconnu, mais qui est assez généralement ignoré. Quelques amateurs de notre vieille poésie française et quelques curieux de l'histoire du pays où il est né se sont seulement intéressés à sa biographie et à ses vers. D'ailleurs, comment connaître un auteur dont on ne possède que quelques exemplaires ? Il est assez juste cependant, que Jean Regnier, le prototype de Villon, prenne le rang qu'il doit occuper parmi les poètes du XVe siècle, dont le nombre est si restreint. Non que ces poésies soient de tout point incomparables, mais si le nom de François Villon est connu de tout le monde, très peu de personnes ont entendu parler de Regnier, et cependant le second a été le précurseur du premier. Dans l'un comme dans l'autre, on trouve un testament, des ballades à la Vierge, des chansons, des rondeaux à des dames, les mêmes inspirations, le même style.

Nous ne voulons établir entre les deux poètes aucun parallèle qui pourrait humilier notre compatriote, mais il nous est à peu près démontré que les vers du bailli d'Auxerre, poète officiel du duc de Bourgogne, étaient connus de Villon. Car Philippe le Bon et le comte de Nevers entretenaient avec le duc Charles d'Orléans à la cour de Blois, des correspondances poétiques, ainsi qu'avec Jean Regnier. Et comme Villon était lui-même commensal de la

cour de Blois, il devait assurément connaître les productions de ce dernier (1).

Les *Fortunes et Adversités* ont été en partie faites, en 1432, dans la prison de Beauvais, et par suite le testament de Regnier est antérieur de trente années à celui que composa Villon dans la prison du Châtelet. A cette date, le bailli d'Auxerre vivait encore, et diverses pièces composées à cette époque sont reproduites dans son livre.

Les premières ballades du recueil sont faibles et la versification est lourde, mais plus tard la veine s'assouplit et l'on rencontre une hauteur de sentiments et une simplicité naïve qui charment. Après cinq siècles écoulés, après tant de changements dans les mœurs et dans le style, à travers des tournures de phrases étranges émaillées de vieux mots, au milieu de vers parfois mal équilibrés, vous êtes étonné de rencontrer dans cette langue, qui est presque une langue morte aujourd'hui, des passages charmants.

Lisez cette ballade qu'il composa lorsque, cherchant à Gournay caution pour sa femme et son fils restés en otage pour lui, il rencontra une jeune fille, mademoiselle de Blangis, qui tenait prison pour son père, et qu'il délivra de ses fers, en donnant pour sa rançon une partie de l'argent qui devait servir à la libération des siens.

Voyez-vous cette fraîche idylle retrouvée dans le livre d'un poète oublié du moyen-âge. Voilà de la bonne et de la vraie poésie, empreinte d'une grâce délicate, avec les sentiments les plus purs de l'âme et du cœur! Cela vaut bien *les Repues franches* de maistre Villon, et la *Ballade à la grosse Margot*.

Regnier est un poète égoïste, et cela se comprend, puisqu'il n'a primitivement fait des vers que pour raconter ses malheurs. Il se confesse avec une bonhomnie plaisante; il fait des retours sur lui-même; il rappelle les jours heureux de sa jeunesse et de sa vie. Le désenchantement amer des choses du monde n'exclut pas chez lui le sentiment du bon et du beau, qui survit à la perte de toute illusion. C'est une poésie neuve et naïve, aussi curieuse pour l'érudit que pour le poète, et qui fait connaître les mœurs du moyen-âge. Ce qui frappe surtout, c'est ce sentiment de résignation profonde, et parfois ces élans de gaîté, cette gaîté gauloise, ou plutôt bourguignonne, qui transsude à travers tous ses malheurs, et que les barreaux du cachot ne peuvent emprisonner.

C'est en 1524 seulement qu'une publication postérieure fit con-

(1) On pourrait affirmer que François Villon connaissait Jean Regnier, s'il était prouvé qu'il tirait son nom du village de Villon, en Tonnerrois.

naître les *Fortunes et Adversités* (1), alors que Villon, mort depuis longtemps, avait été plusieurs fois réimprimé. L'éditeur, Jean de la Garde, les dédiait à un parent de l'auteur, Claude le Marchand, chevalier, seigneur du Bouchet et élu d'Auxerre. Mais on touchait à la Renaissance, et ces poésies, dont le style avait vieilli, passèrent inaperçues malgré l'originalité de l'œuvre.

La Croix du Maine et du Verdier consacrèrent quelques lignes à ce petit livre dans leur *Bibliothèque française.*

L'abbé Lebeuf, dans son *Histoire d'Auxerre*, puis l'abbé Goujet, dans sa *Bibliothèque française*, en parlèrent plus longuement.

En 1843, M. Challe, président de la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, publia des fragments de ce volume dans *l'Annuaire de l'Yonne.*

Vingt ans après, le *Bulletin du Bibliophile*, de Techener, donnait un autre article intéressant du marquis de Gaillon, et éveillait l'attention de plusieurs amateurs et bibliophiles qui firent reproduire les *Fortunes et Adversités*, à cent exemplaires seulement, chez M. J. Gay, à Genève. Cette seconde édition est précédée d'une notice de Paul Lacroix, mais elle est très fautive, et ne donne pas les gravures sur bois de la première.

Un nouvel article de M. Challe, dans le *Bulletin de la Société de l'Yonne*, 1873, p. 377-403, n'apporte pas d'indications biographiques plus nouvelles que celles données par ses prédécesseurs et par Jean Regnier lui-même dans son livre.

Enfin, Petit de Julleville, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1895, p. 157-168, a consacré quelques pages à l'examen et à l'appréciation de l'œuvre du bailli d'Auxerre.

Si l'édition de Genève n'a été tirée qu'à cent exemplaires, on ne connait que trois ou quatre exemplaires de la première : un à la Biblioth. nat. (Réserve Y 4471); un à la Bibliothèque de Versailles, qui avait appartenu à l'abbé Goujet ; l'exemplaire de la vente White Knigts en Angleterre, qui est peut-être le même que celui de la vente du baron Pichon, acheté 5.400 francs, sans les frais, par Giraud de Savine, et enfin l'exemplaire, avec des feuillets refaits à la main, qui a figuré dans la vente Portalis.

On devait supposer qu'un personnage, investi de plusieurs fonctions importantes sous les ducs de la seconde race, n'avait pu passer inaperçu sans laisser trace de son passage et de ses actes dans les archives de l'ancienne Bourgogne. Nous avons rencontré, en effet, nombre de documents, de chartes, d'autographes même,

(1) L'exemplaire en caractères gothiques est un petit in 12, de 144 feuillets, orné de bois assez lourdement exécutés.

émanant du bailli d'Auxerre, portant sa signature et son sceau. Les comptes généraux du duché ont conservé le souvenir des libéralités de Philippe le Bon à son égard, et les dossiers de la Bibliothèque nationale permettent de rétablir les noms de ses parents.

Ces notes, réunies il y a plus de vingt ans, étaient destinées à une nouvelle édition que d'autres travaux ne nous ont pas permis de mettre sur pied. Le marquis de Montaiglon, professeur à l'école des Chartes, que la question intéressait, nous fit l'honneur de nous offrir sa collaboration pour cette réédition. La notice et les documents lui furent remis, mais la mort de ce regretté savant, arrivée peu après, nous valut la restitution de ces dossiers sans emploi. Nous publions aujourd'hui la notice biographique déjà ancienne, avec l'espoir que d'autres chercheurs pourront la compléter plus tard.

II

Dès le milieu du XIVe siècle, il y avait à Auxerre une famille bourgeoise du nom de Regnier, qui occupait des fonctions importantes. La plupart des membres de cette famille nous apparaissent avec le prénom de Jean, soit en qualité de changeurs ou d'orfèvres (1), soit comme échevins (2), soit comme officiers du bailliage (3). Tous ces personnages étaient originaires de Vézelay, où ils exerçaient la profession de changeurs, et dont notre poëte signale la parenté dans son livre.

En 1376, Jean Regnier, l'aîné, était garde du scel de la prevôté; et à la même époque, Jean Regnier, le jeune, était lieutenant du bailli, puis lui-même fut nommé bailli, en 1380, charge qu'il ne paraît pas avoir occupé longtemps (4).

Plusieurs personnages du même nom sont fréquemment cités à

(1) Arch. de la Côte-d'Or, Comptes de Noyers, B. 5522. — On lit à la date du 8 décembre 1356, « à Mgr de Noyers, la sepmaine après la conception Notre-Dame, l'an LVI, pour pourter à Bourdeaux pour la rançon Mgr, VIXX et X escus de Philippe, lesquelx le dit Girardin et la gent Mgr achepterent à Auceurre de Jehan Regnier, changeur, et cousta la pièce XXXVII s. VI d..... CCXLII l. XV s. »

(2) Lebeuf, *Histoire d'Auxerre*, anc. éd., t. II, p. 468.

(3) Lebeuf, *Histoire d'Auxerre*, id. — Il y avait aussi, en 1355, un Simon Regnier, qui était bourgeois et hostelier à Auxerre. (Arch. de la Côte d'Or, B. 5521).

(4) Ces deux personnages figurent dans le même acte. Jehan Regnier, le jeune, avait domicile dans une maison dite au chemin commun du

la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, comme officiers du bailliage.

Jean Regnier, l'auteur de ces poésies, était fils de Pierre Regnier, écuyer, prévôt d'Auxerre, et de Marguerite Vivienne (1). Pierre, qui figure encore parmi les échevins de 1410 (2), mourut peu après, car Marguerite Vivienne, demeurée veuve avec la garde de son fils, afferme comme telle à Jean Baloreau, le 31 mai 1411, les biens qu'elle possédait en la seigneurie de Laduz (3).

Un Jean Regnier est cité comme écuyer, le 27 mai 1413 (4). Nous ne savons si cette qualification doit être appliquée à notre poëte. On trouve l'année suivante un lieutenant du bailli portant le même nom et chargé de diverses missions, mais la jeunesse du personnage, encore mineur deux ans auparavant, ne laisse pas supposer qu'il put être revêtu déjà d'emplois si importants.

On ne doit pas s'éloigner beaucoup de la vérité en faisant naitre Jean Régnier vers 1393. On ne connait de son enfance et de sa jeunesse que ce qu'il a bien voulu nous apprendre lui-même. Il avait étudié l'histoire grecque et romaine; les poëmes et les romans français lui étaient familiers; la peinture ne lui était pas étrangère; puisqu'il faisait dans sa prison

« ..... mainte coloigne
« Et des ymages assez beaux.....

Il savait jouer de divers instruments :

« Adieu mes orgues qui sont belles,
« Adieu fleustes, adieu vielles.....

Enfin, il possédait une somme de savoir qui n'était pas com-

bourg de Saint-Eusèbe, Lebeuf, *Histoire d'Auxerre, loco citato*. Consulter aussi pour ces premiers Regnier, dont la généalogie est difficile à établir, l'*Annuaire de l'Yonne*, 1883, p. 70-222, A.-M. Moreau, *Guerchy et ses seigneurs*, et *Annuaire de l'Yonne*, 1896, p. 152-188, *Les prieurs de Branche et les seigneurs de Guerchy-Pruniers*, du même auteur.

(1) Bibl. nat., cabinet des titres, art. Regnier, titres orig., t. LV, 159, fol. 1.

(2) Lebeuf, *Histoire d'Auxerre*. Pierre avait été aussi échevin en 1387-1388. — Autres titres de novembre 1397, 10 août 1400, 19 avril 1406, dans lesquels Pierre est qualifié d'écuyer (Bibl. nat. et Arch. de la Côte-d'Or). — Le 14 novembre 1407, Pierre était encore garde du scel de la prévôté d'Auxerre (Bibl. nat., titres originaux au mot Regnier, t. LV, 159, fol. 1).

(3) Bibl. nat, *id.* Laduz est une terre de l'Auxerrois.

(4) Bibl. nat., *id.*

mune parmi les gentilhommes de l'époque. Il avait autant de connaissances que Charles d'Orléans, qui se vante dans ses ballades de connaître *les VII arts* (1). C'était le *nec plus ultra* du savoir au XVe siècle.

Les voyages étaient alors le complément de toute éducation soignée. Jean Regnier voyagea beaucoup. Il parcourut l'Italie, la Dalmatie, la Sicile, la Grèce, la Morée, la Roumanie, l'Arménie, la Syrie, l'Egypte, diverses iles de la Méditerranée, la Palestine et Jérusalem. On a supposé, sans preuves, qu'il avait accompagné en Orient le sire de Savoisy, son compatriote, condamné à faire une croisade pour expier le meurtre commis par ses gens sur des étudiants de l'Université de Paris. Il faudrait savoir si cette croisade coïncide avec l'époque probable des voyages de notre poète, mais on peut être assuré que les riches changeurs de Vézelay et d'Auxerre, en relation avec les comptoirs de ces pays lointains, pouvaient offrir à un des leurs le luxe d'un semblable voyage et d'un aussi long itinéraire.

Jean Regnier rapporta de ces excursions un esprit entreprenant et chevaleresque, l'expérience des hommes et des choses, et un vif désir de se mêler aux événements politiques de l'époque. Pendant cette lutte fratricide des Bourguignons et des Armagnacs, dans laquelle les princes du sang se disputaient l'honneur de gouverner les affaires de l'Etat, il prit le parti du duc de Bourgogne, dont les Auxerrois avaient embrassé la cause. Attaché d'abord à Philippe le Bon, comme écuyer et échanson, il put prendre une part active aux événements militaires de cette période agitée.

Il y a lieu de croire qu'il assista au siège de Cravan, en 1423, et comme son nom se retrouve dans divers documents, avec ceux de Gui de Bar et du Maréchal de Chastellux, il est permis de supposer qu'il dut au crédit de ces personnages l'honneur d'occuper une place qui exigeait du titulaire un zèle et un dévouement sans bornes.

Après l'alliance de la Bourgogne et de l'Angleterre, et après la cession de l'Auxerrois au duc Philippe le-Bon, ce dernier prit possession de son nouveau domaine, le 13 juillet 1424, et à cette même date confia les fonctions de bailli d'Auxerre à Jean

(1) On classait ainsi les sept arts libéraux : la grammaire, la dialectique, la rhétorique. C'était ce que l'on appelait le *Trivium* ; puis, l'arithmétique, la géométrie, la musique ou chant d'église et l'astronomie. Ces quatre arts formaient le *Quadrivium*. Le plus grand effort de l'esprit au moyen-âge était de posséder le *Trivium* et le *Quadrivium*.

Regnier, son échanson et conseiller (1). Ce n'est donc pas en 1426, comme l'a dit l'abbé Lebeuf, et tous ceux qui l'ont répété après lui.

Il est certain que Regnier était marié à cette époque et qu'il avait déjà au moins un fils. Il avait épousé Isabeau Chrétien, dame de La Fontaine, laquelle était hérilière par ses père et mère de Pierre de Bourbon, écuyer (2).

L'année suivante, on a trois certificats et quittances du même bailli (3), qui ne se dit plus échanson, mais pannetier du duc. Le sceau appendu à ces documents est le même que celui que nous retrouvons ailleurs et dont on donne la reproduction.

En février 1431, Jean Regnier est député par les habitants d'Auxerre, avec Pierre de Longueil, évêque de cette ville, pour aller à Dôle demander du secours au duc de Bourgogne contre les ennemis qui les pressaient vivement (4).

En avril 1431, notre bailli, ainsi que Gui de Bar, seigneur de Presles, les sires de Chastellux, de Mont-Saint-Jean, de la Guiche, de Vaudrey, de Rochefort, accompagnés de huit cents hommes d'armes, escortent un convoi de vivres destiné au ravitaillement de la ville d'Auxerre (5). Regnier fut reçu en montre à Montréal-en-Auxois, où l'on passa la revue de toutes les compagnies (6).

III

Ici commencent les infortunes et les malheurs du bailli d'Auxerre. Au mois de janvier 1432, il fut envoyé en mission ; il portait de la part du duc de Bourgogne des lettres dont la teneur

(1) Arch. de la Côte-d'Or, comptes de l'Auxerrois, B. 2566. — Les lettres de nomination du bailli d'Auxerre aux gages de 160 l. sont du 13 juillet 1424.

(2) Bibl. nat., cabinet des titres, art. Regnier. — La famille de Bourbon figure en effet à Auxerre au xve siècle. Philippe de Bourbon, écuyer, fut capitaine d'Auxerre, de 1443 à 1451. Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, t. II, p. 263.

(3) Arch. de la Côte-d'Or, B. 345 et B. 348. — Dans une de ces pièces, de 1425, Jehan Regnier, écuyer, pannetier du duc de Bourgogne et bailli d'Auxerre, atteste que Pierre de Branay, écuyer, gruyer du duc au comté d'Auxerre et châtelain de Mailly-le-Châtel, a reçu ses gages de receveur d'Auxerre. — Sceau de Jean Regnier : *croix engrelée, cantonnée de quatre étoiles ou molettes à six rais*.

(4) Bibl. nat., trésor généalogique de dom Villevicile.

(5) Arch. de la Côte-d'Or, recueil de Peincedé, t. XXII, p. 680.

(6) E. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, pp. 82 et 208.

ne nous est pas connue. Comme il chevauchait sur les frontières de Picardie, il fut arrêté par des coureurs de la garnison française de Beauvais, ainsi que son valet et plusieurs écuyers de sa compagnie, les uns bourguignons, les autres anglais. Deux de ses camarades furent blessés, et lui-même fut roué de coups. La petite escorte fut emmenée à travers bois jusqu'à un ermitage où l'on passa la nuit, puis dirigée sur Beauvais et enfermée dans une prison par les terribles maraudeurs Cet événement eut lieu un dimanche, quatorzième jour de janvier.

Le bailli ne voulant compromettre ni sa personne, ni la mission dont il était chargé, se donnait pour un pauvre diable, et

.....faisoit la manière
D'estre joyeux, fleuster et rire.....

Cette joie feinte fut de courte durée, car il fut fouillé et les lettres dont il était porteur ne purent laisser ignorer ni sa qualité, ni l'objet de son voyage.

Les routiers, transportés de joie d'avoir en leurs mains un homme de haut prix dont ils s'exagéraient la fortune, lui mirent les fers aux pieds et aux mains et le laissèrent sur la paille dans la tour de Beauvisage, dont la singulière appellation dut plus d'une fois provoquer d'amères réflexions chez le prisonnier. Puis, voulant courir à d'autres aventures et ne pouvant espérer le paiement immédiat d'une rançon qui menaçait d'être tardive, ils vendirent le captif à un bourgeois de Beauvais, nommé Pierre Dupuis, qui se promettait grand profit de ce marché, et que Jean Regnier appelle *son maître.*

Le *maître* réclamait une rançon de dix mille saluts d'or, et ne promettait au prisonnier pour toute nourriture que du pain et de l'eau jusqu'à paiement de cette somme. Le pauvre bailli eut beau protester de l'impossibilité de pouvoir réunir une pareille fortune, il fallut se résigner. Pour le moment, il obtint l'autorisation d'envoyer à Auxerre son valet Christophe Guillier, afin d'informer sa famille de sa triste mésaventure et trouver les moyens de le tirer d'embarras.

Christophe Guillier était en même temps porteur d'un reçu du bailli pour toucher de Jaquot du Vaux, receveur de l'Auxerrois, le dernier terme des gages de son maître échu à la Chandeleur. Ce document, particulièrement curieux, que nous avons eu la bonne fortune de trouver en original dans les archives de la Côte-d'Or (1),

(1) Arch. de la Côte-d'Or, B. 345 : « Je Jehan Regnier, panetier de mon-« seigneur le duc de Bourgogne et son bailly en sa conté d'Auceurre,

ce muet témoignage écrit dans la prison de Beauvais, le 4 mars 1431 (1432 n. st.), donnant un autographe contemporain des *Fortunes et Adversités* et la signature authentique de l'auteur, a un double intérêt pour nous.

Pendant ce temps, Jean Regnier chercha à calmer l'ennui de sa longue captivité en apprivoisant des oiseaux, en faisant des chapeaux de fleurs, de la peinture et même de la broderie. Et, bien qu'il fût assez novice dans l'art de faire des vers, il voulut laisser le récit de ses malheurs et c'est ainsi qu'il composa une partie de ses *Fortunes et Adversités*.

On peut suivre depuis les premiers essais, qui accusent une inexpérience notoire, jusqu'au milieu du livre, les phases diverses d'émotions pénibles par lesquelles l'âme du poète a été agitée; mais à mesure qu'il avance dans son œuvre, le style traduit avec plus de netteté la pensée de son auteur.

Les ballades, qui avaient d'abord occupé les loisirs des prisonniers compagnons d'infortune du bailli, ne tardèrent pas à circuler à Beauvais. Le beau monde de la ville commença à s'enquérir curieusement de ce personnage, et le beau monde n'admet pas qu'un sexe. La sympathie qui s'attache toujours au malheur lui attira nombre de visiteurs dans la tour de Beauvisage. Un écuyer lui demande une ballade pour apprendre à sa *mye* qu'il a été malade. Un gentilhomme normand lui réclame une pièce de vers pour sa fiancée. Une dame douce et belle lui apporte

« Ung brain de ne m'oubliez mie. »

D'autres demoiselles, touchées par ses malheurs, lui apportèrent peut-être des consolations qu'Ysabeau Chrétien n'eût pas approuvées. Les poètes ne sont pas obligés de tout raconter. Il fallut faire des vers pour les uns et pour les autres, et ces pièces rapportées dans son livre témoignent du plaisir qu'il avait d'obliger les âmes sensibles, en faisant diversion à ses malheurs personnels.

La bonne humeur bourguignonne reparaît parfois, et Regnier s'amuse dans une ballade à raconter les infortunes d'un malheu-

« confesse avoir eu et receu de honnorable homme et saige Jaquot du
« Vaul, receveur de mondit sgr. en ladite conté, la somme de trente trois
« livres six sols et huit deniers tornois, qui deus m'estoient pour meiz
« gaigez pour mon dit office de bailly pour terme de Notre-Dame Chande-
« leur escheu en ce present an mil IIIIcXXXI, de laquelle somme de
« XXXIII l. VI s. VIII d. t. dessus dit, et pour ledit terme, je me tiens pour
« bien content. Tesmoing meiz scel et seing manuel cy mis, le IIIIe jour
« de marz l'an dessusdit mil CCCC trante et ung. » « REGNIER ».

reux Anglais, prisonnier comme lui, ne sachant pas un seul mot de français, et ne faisant que répéter dans son idiome : « Seigneur, Vierge Marie, ayez pitié de moi ».

Le bruit de l'arrestation et de la détention du bailli d'Auxerre était parvenu à la cour de Charles VII, alors en Touraine, et plusieurs des ennemis de Regnier avaient fait de mauvais rapports sur son compte, le représentant comme un ennemi acharné et dangereux; le roi envoya son bailli de Senlis, Alingeron, écuyer, pour ordonner la mort du prisonnier. Mais les sympathies que lui avaient attirées ses poésies et sa personne lui sauvèrent la vie. Les chevaliers qui se trouvaient alors en résidence à Beauvais s'opposèrent à cet ordre barbare, et notamment Pothon de Xaintrailles et La Hire, Robert Floquet, bailli d'Evreux, Théaulde de Valperge, Rigaud de Fontaines, les sires de Montieraulier et de Ricarville.

Plusieurs mois s'étaient écoulés depuis le départ du valet envoyé à Auxerre, et Regnier n'en avait reçu aucune nouvelle. Ceux qui le retenaient en prison, espérant toujours une grosse rançon, avaient d'abord ménagé leur victime; mais après ce laps de temps, on lui retira sa flûte, on lui enleva les moyens d'écrire et on commença à l'accabler de mauvais traitements, à tel point que le pauvre bailli tomba gravement malade. Sentant sa fin prochaine, il fit son testament dans des termes empreints d'un profond sentiment de mélancolie et de résignation. Il règle les cérémonies de ses funérailles; il désigne le monastère des Jacobins d'Auxerre comme lieu de sa sépulture, là où ses parents avaient été enterrés; il nombre les ménétriers qui doivent accompagner son convoi, les maîtres vignerons qui le porteront en terre; il se recommande à Dieu et à tous les saints du paradis, et termine par son épitaphe en quatorze vers.

La mort cependant ne le prend pas au mot et lui laisse le temps de faire plus complètement ses adieux. Il en use largement. Il fait ses adieux à tout ce qu'il aime, au duc et à la duchesse de Bourgogne, aux chevaliers, aux écuyers, à toute la noblesse, à la pauvre cité d'Auxerre, à ses amis et parents de Vézelay, aux dames, demoiselles et bourgeoises, aux prélats et aux gens d'église, à ses compagnons de prison, à son maître Pierre Dupuis, à Beauvais et au Beauvoisis, à sa femme et à ses enfants.

Puis, comme si l'accomplissement de ces devoirs eût jeté dans son âme une salutaire quiétude, il revint tout doucement à la santé, sans espoir toutefois d'un adoucissement aux rigueurs de la prison.

Après avoir sollicité des secours de ses parents et amis, Jean

Regnier eut la douleur de constater qu'il serait préférable d'avoir

« Moins de parents et plus d'amis » ;

car aucun d'eux ne se mit en peine de le tirer d'embarras, sauf un ami qui, dans sa prison, s'intéressait à ses infortunes, et dont il indique le nom dans une charade en huit vers.

Un seul moyen lui offrait des chances de salut, c'était de se mettre lui-même en route pour aller solliciter la générosité de ses protecteurs; mais on réclamait comme otages sa femme et son fils. Il se décida donc à les faire venir à Beauvais, après leur avoir fait délivrer à Auxerre un sauf-conduit du sire de Gaucourt, lieutenant du roi. Mais malgré ce sauf-conduit, Ysabeau Chrétien et son fils furent arrêtés en route et jetés en prison. L'infortuné bailli d'Auxerre ne connut que leur arrestation, sans pouvoir obtenir d'autres nouvelles.

Ce fut pour lui la période la plus cruelle de cette cruelle détention. Il appelait au fond de son cachot la mort, préférable aux angoisses qu'il éprouvait, et les ballades qu'il s'efforça de composer traduisent les douloureux sentiments de son âme. Dans son long exil, Charles d'Orléans n'a pas eu d'aussi dures et d'aussi émouvantes perplexités.

Enfin, après quelque temps de détention et de mauvais traitements, Ysabeau Chrétien et son fils arrivèrent à Beauvais sur la fin d'avril 1433, et se mirent en otage pour Regnier, dont la rançon avait été définitivement fixée à trois mille écus. On rendit momentanément la liberté au prisonnier moyennant mille écus comptant, et la promesse d'en retrouver deux mille pour la délivrance des otages.

IV

C'est avec une émotion facile à comprendre que le bailli d'Auxerre, en sortant du cachot où il avait été quatorze mois enseveli, rend compte de ses impressions à la vue du ciel et des campagnes fleuries du mois de mai :

« Et je me trouvay sur les champs
« Je ouy des oyseaulx les chants
« Que chantoient du moys de may,
« Et combien que fusse en esmay
« Mon cueur se print à resjouyr... »

Il se mit aussitôt à la recherche d'un pleige ou caution pour

tenir prison à la place des otages qui lui étaient chers. Il alla en droite ligne à Auxerre solliciter ses parents pour obtenir d'eux des secours et de l'argent, mais sa présence n'eut pas davantage le pouvoir d'ouvrir leur bourse. Indigné de cette indifférence, il partit à Dijon, et n'y ayant sans doute pas trouvé le duc de Bourgogne qu'il cherchait, il revint en Champagne par Châtillon-sur-Seine, puis gagna Lille en Flandre, Tournay, Gand, Bruges, Malines, Bruxelles, racontant partout ses malheurs, et partout donnant le poétique récit de ses infortunes. Les seigneurs, qu'il avait le talent d'intéresser, lui accordaient une cordiale hospitalité et lui faisaient composer « chansons, rondeaux, mottez, virelais et ballades ».

C'est au milieu de ce voyage, alors qu'il était à Gournay, cherchant toujours caution pour délivrer ses otages, que se passe cet épisode de la demoiselle de Blangis dont nous avons parlé, qui lui a fourni le sujet d'une de ses plus charmantes ballades.

Si les parents de Jean Regnier ne contribuèrent pas à l'aider dans ses malheurs, il trouva plus de désintéressement chez ses compatriotes auxerrois et dans les nouvelles amitiés qu'il avait su se concilier. Il fut toutefois forcé de vendre une partie de ses biens, et probablement la terre de Laduz (1) qu'il tenait de ses parents. Le duc Philippe le Bon lui fit faire des avances, et le gratifia de telles libéralités que le bailli put enfin retirer sa femme et son fils de la dure prison où ils étaient retenus depuis cinq ou six mois.

Après cela, Regnier proclame avec attendrissement les bienfaits du duc de Bourgogne, mais les dépenses occasionnées par ces lourdes rançons le laissent dans un grand état de gêne et ne lui permettent pas de subsister :

« Et si n'a que cent francz de gaiges
« Pour tout son estat maintenir,
« Lui quinziesme et deux mesnages,
« Et si luy fault tout soutenir... »

Nouvelles suppliques à Philippe le Bon et à sa tante la duchesse. Ces réclamations ne restèrent pas sans résultat, et il paraît certain que le duc, très sensible aux charmes de la poésie et qui se

(1) Et non la seigneurie de Guerchy, comme le dit l'abbé Lebeuf, puisque Jean Regnier ne devint que longtemps après possesseur de ce domaine, ainsi qu'on le verra plus loin.

mêlait parfois d'en faire (1), répondait à toutes ces demandes par de nouvelles libéralités.

D'ailleurs, les circonstances étaient trop difficiles, et Philippe le Bon avait trop d'intérêt à ménager un serviteur aussi actif et aussi dévoué que le bailli d'Auxerre. Les ennemis venaient de prendre la Charité-sur-Loire, une place forte située sur les limites de ses états; Jean Régnier se rendit aussitôt à Dijon pour arrêter le plan de campagne. On le chargea de conduire cette entreprise, et, le 10 novembre 1436, il partit de Dijon pour aller à Nevers s'entendre avec le capitaine Perrinet Grasset, le sire de Poitiers et autres. Après des négociations habilement conduites, la place fut rendue moyennant finance (2).

En 1439, Regnier, fort aimé à la cour de Bourgogne, fut invité à Châlon à des fêtes, joutes et tournois qui s'y donnèrent. Marie d'Anjou, reine de France, Marguerite d'Ecosse, la dauphine, la duchesse de Bourgogne, la princesse de Calabre et les nombreuses dames qui y assistèrent, prièrent le bailli d'Auxerre de faire une ballade, et cette pièce, heureusement conservée, figure dans son livre, ainsi qu'une autre ballade composée à Reims, à la requête des dames de la Cour de Bourgogne, dont chaque strophe finit par ces vers :

« Il n'est ouvrage que de reins...,

reproduisant le nom de la ville sous divers sens assez risqués, mais pas assez cependant pour blesser la pudeur des robustes damoiselles du XVe siècle.

Il est à croire que les succès poétiques rapportèrent plus au bailli d'Auxerre que l'amitié de son ingrate famille. C'est du reste l'époque la plus heureuse de son existence, et la libéralité de ses illustres protecteurs l'avait depuis longtemps indemnisé de ses souffrances passées. Sa captivité prolongée ne lui avait rien fait perdre de ses émoluments. En son absence, les fonctions de bailli étaient remplies par son lieutenant Pierre de Branay ; Jacquot du Vaux s'occupait des recettes et dépenses (3), et Jean Lusurier,

(1) On a plusieurs ballades de Philippe le Bon adressées à son cousin Charles d'Orléans, en réponse à des vers que ce dernier lui avait envoyés. — Voir l'édition des poésies de Charles d'Orléans, publiée par Champollion-Figeac.

(2) Arch de la Côte-d'Or, Chambre des Comptes, B. 1659; Comptes de Mathieu Regnaut, receveur général, 1435-1436.

(3) Les deux comptes de Jacquot du Vaux, receveur de l'Auxerrois, pendant les années 1432-1433, qui n'existent plus aux archives de la Côte-d'Or, Chambre des Comptes, ont été sommairement analysés par Etienne Pérard, et se retrouvent à la Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI.

« licencié ès loix, advocat et conseiller du duc », était chargé de rendre la justice aux gages annuels de trente livres. Ainsi l'administration du comté d'Auxerre n'eut pas à souffrir de son absence.

C'est par suite des largesses du duc que Jean Regnier put acquérir de divers possesseurs, le 15 mars et le 5 août 1441, le château et la terre de Garchy, aujourd'hui Guerchy, « en laquelle place souloit avoir forteresse, fossez, pont levis et jardins (1) ». Ce domaine sis à peu de distance d'Auxerre, lui permettait d'aller se reposer des fatigues de sa charge. C'est seulement à dater de cette époque qu'il prit dans les actes la qualité de seigneur de Guerchy qu'il porta jusqu'à sa mort, et que ses héritiers portèrent après lui.

A la suite d'une requête que fit Jean Regnier au duc Philippe le Bon au sortir de prison, est une autre supplique que l'on pourrait croire de même date, mais qui n'a été faite que longtemps après. Elle n'a été mise à la suite de la précédente que par la fantaisie du premier éditeur de ces poésies. Dans cette pièce, l'auteur déclare qu'il n'est plus jeune, qu'il ne pourra porter écu ni lance, que ce serait folie à lui de vouloir danser, et qu'il a fidèlement servi le duc pendant trente-six ans. Cette pièce n'a été composée qu'en 1460 environ.

Ce petit livre n'offre d'ailleurs très probablement qu'une partie de l'œuvre de Jean Regnier. L'éditeur qui les publia plus de cinquante ans après sa mort, ne suivit pas l'ordre de leur composition. Il y a telle pièce qui ne fut écrite que quinze ou vingt ans après les événements accomplis et à une époque plus calme de son existence. Quand il cite une chanson de *maistre Alain, duquel Dieu ayt l'âme*, il veut assurément parler d'Alain Chartier, décédé

(1) Voici l'analyse de ces deux actes rapportés dans les mss de la Bibl. nat, Trésor généalogique de Dom Villevieille, et dans l'inventaire de Marolles.

— 15 mars 1441 (n. st.) — Jehan Regnier, écuyer, bailli d'Auxerre, achète diverses terres à Garchy, de Marie de Garchy, dame d'Arbloy et du Hénon, femme de Simon de Corlon, écuyer, sœur de feu Amé de Garchy, chevalier. Témoins de cet acte : Jean de Garchy, seigneur de Chasseigne, Gaucher de Corguilleray, écuyers.

— 5 août 1441. — Par devant Regnault Guiton, garde du scel de la prevosté d'Auxerre, furent présents Guillaume de Marcilly, écuyer, seigneur de Chemilly, qui, pour lui et pour Ysabeau de Garchy, sa femme, auparavant femme de feu Jehan du Moustier, vend à Jehan Regnier, écuyer, bailli d'Auxerre, la place de Garchy, laquelle avait été achetée par Jehan du Moustier et sa femme, de Jehan Gontier, moyennant le prix de quatre cent soixante quinze livres tournois.

vers 1458. Il est certain que l'ensemble de ses *Fortunes et Adversités* furent en partie composées dans sa prison, comme il l'a dit lui-même, mais d'autres pièces bien postérieures y furent ajoutées.

V

On peut encore citer de nombreux documents émanés du bailli d'Auxerre et munis de son sceau (1). Mais la faveur dont il jouissait à la Cour de Bourgogne se manifeste par de nouvelles acquisitions importantes, dues à la munificence de son puissant protecteur Philippe le Bon.

Jean de Chardonnet, écuyer, et Jeanne de Guerchy, sa femme, vendent à notre bailli, le 21 mars 1456, pour la somme de 313 livres 15 sols, les seigneuries de Champloiseau-les-Guerchy et de la Motte-Jourdain, qui relevaient du comté de Joigny (2). Les cent livres de gages de Jean Regnier ne pouvaient assurément lui permettre d'aussi grandes acquisitions.

Ce n'est pas tout, car on le voit peu après possesseur des terres de Narbonne, de Fleury, de Branches, de Champvallon (3), sans doute par suite de nouvelles acquisitions. En 1446, il est proprié-

(1) 1442, 22 avril. — Bail par Jehan Regnier, écuyer, seigneur de Guerchy et bailli d'Auxerre, au nom du duc de Bourgogne, à Guiot Chauvot, pour des héritages à Montigny, bailliage d'Auxerre. (Arch. de la Côte-d'Or, Recueil du Peincedé, t. II p. 534).

— 1445-1446. — Six quittances et certificats de Jehan Regnier, seigneur de Guerchy, conseiller du duc et bailli d'Auxerre, pour le paiement de ses gages au receveur d'Auxerre. (Arch. de la Côte-d'Or, B. 350, pièces scellées).

— 1447. — Quittance de Jean Regnier, seigneur de Guerchy, conseiller du duc et bailli d'Auxerre. (Arch. de la Côte-d'Or, B. 348, sceau à moitié rompu).

— 1451. — Quittance du même, pièce scellée, et certificat de Jacques du Val ou Vault, ancien receveur, et alors procureur du roi et du duc au bailliage d'Auxerre ; le sceau de du Val porte *un chevron accompagné de trois quinte-feuilles*. (Arch. de la Côte-d'Or, B. 350).

(2) Jean de Guerchy, seigneur de Chasseigne, avait donné en dot les seigneuries de Champloiseau-les-Guerchy et de la Motte-Jourdain, en mariant sa fille Jeanne de Guerchy, avec Jean de Chardonnet. (Bibl. nat. Invent. Marolles, 746).

(3) Aveu de Jean Regnier, bailli d'Auxerre, pour les dites terres à Rogerin Blosset, châtelain de Saint-Maurice-en-Thizouailles, le 15 janvier 1460. (Bibl. nat., Cabinet des titres, art. Regnier).

taire d'une maison avec ouvroir, place du pilori, à Auxerre(1). En 1458. il loue à un particulier une autre maison dans la grande rue des Champs, place Saint-Eusèbe (2). Vers la même époque, il prélevait une rente sur la prévôté de Vermenton (3). Cette fois, la libéralité du duc se change en prodigalité à l'égard de son poète favori.

Il ne faut donc pas prendre au pied de la lettre les doléances *du povre bailli d'Auceurre*. Ce sont pures fleurs de rhétorique, qui nous inspirent désormais moins de commisération.

Plusieurs domaines de Jean Regnier relevaient du comté de Joigny, pour lesquels il devait rendre foi et hommage (4). La comtesse de Joigny, Anne de Chauvigny, femme de Louis de la Trémoille, étant morte fort jeune en 1456, il fit une longue complainte pour célébrer ses vertus et plaindre les pauvres qui perdaient une si charitable bienfaitrice.

Jean Regnier était devenu riche et puissant et portait l'épée haute, mais la faveur officielle dont il jouissait lui avait suscité des ennemis. De là ces basses dénonciations de la part de certains courtisans jaloux, dont il sut toujours se tirer avec honneur, et dont il a laissé le souvenir dans son livre. On a quelques raisons de croire que Philibert de Jaucourt, seigneur de Villarnoul et de Maraut, d'abord capitaine, puis gouverneur de l'Auxerrois, fut un de ces ennemis, car, précisément à cette époque, ils étaient en procès, et c'est par ordre du comte de Nevers, ami de Regnier, que le sire de Jaucourt fut destitué (5).

(1) Arch. de l'Yonne, H. Supp' 2499, comptes des grandes charités d'Auxerre.

(2) Arch. de l'Yonne, H. Supp' 2501, comptes des grandes charités d'Auxerre.

(3) 1469, 3 novembre. — Dénombrement par Marguerite de La Roche-Guion, fille et hérilière par bénéfice d'inventaire de Pierrette de la Rivière, en son vivant dame de La Roche-Guion, et première dame d'honneur de la feue reine Marie de France, de la terre et seigneurie de Vincelles, et de dix livres de rente sur la prévosté de Vermanton, qui avaient auparavant appartenu à Jehan Regnier, l'aîné, bourgeois d'Auxerre. (Arch. de la Côte-d'Or, Recueil de Peincedé).

(4) Nous avons un acte de foi et hommage du 15 janvier 1461 (n. st.), rendu par Jehan Regnier, pour les terres de Guerchy, de Fleury et Narbonne. (Bibl. nat., cabinet des titres, art. Regnier) et Trésor géologique de dom Villevicille).

(5) Cette destitution a lieu en 1465; Lebeuf, *Histoire d'Auxerre*, t. II p. 463. — Comparer la ballade à Montbléru dans laquelle est cité le procès avec le sire de Jaucourt.

Le comte de Nevers tenait le bailli d'Auxerre en telle estime qu'il lui adressait des vers, et notamment la ballade composée à Montenoison, sur la bonne chère que l'on faisait dans ce château et l'agréable vie qu'on y menait. Cette pièce contient des détails curieux sur les mets alors en usage, et provoque à la fin une réponse qui ne se fit guère attendre.

Le comte de Nevers était un des commensaux du duc Charles d'Orléans, il avait plusieurs fois pris part aux joûtes littéraires de cette cour de Blois, dans laquelle figuraient le roi de Sicile, les comtes d'Alençon et d'Etampes, Boucicaut, Olivier de la Marche, Gui et Philippe Pot, le bâtard Jacques de la Trémoille, et aussi Villon.

Jean Régnier sut conserver jusqu'à la mort la fructueuse amitié de ses maîtres, et eut cette faveur tout à fait exceptionnelle de toucher les émoluments d'une charge dont son grand âge ne lui permettait plus d'exercer les fonctions. Il avait, en 1444, Jean Boisard pour lieutenant (1), qu'il fit remplacer peu après par Jean Régnier, le jeune, que je crois son fils (2).

En 1465, notre poète fut relevé de ses fonctions de bailli et obtint par son crédit la nomination de son neveu Guillaume de Montbléru ; mais les lettres du duc, datées de Bruxelles le 26 octobre de cette année, en instituant le nouveau titulaire et en gratifiant son lieutenant Jean Régnier, le jeune, d'un don annuel de vingt livres, maintenait expressément le traitement de *Jehan*

(1) En 1344, Jean Boisard, lieutenant du bailli Jean Régnier, jura de maintenir les privilèges octroyés par la comtesse Mahaut. D'après le nécrologe des Cordeliers d'Auxerre, il fut enterré dans le cimetière de ce monastère, le 1er septembre 1353. (Lebeuf. *Hist. d'Auxere*, t. II, p. 453).

(2) Jehan Régnier, le jeune, était lieutenant du bailli dès 1450 (Lebeuf, (*Hist. d'Auxerre*, t. II, p. 454), et figure au nombre des échevins d'Auxerre, en 1456 (*Idem*, t. II, p. 470). C'est chez lui que fut célébrée, le 10 juillet 1461, la fête des arbalétriers (*Idem*, t. II, p. 454). Il fut envoyé à Dijon, en 1465, comme député avec Thomas de la Plotte, doyen, et Guillaume Gontier, auprès des officiers de la Chambre des Comptes. On a de lui une quittance ou certificat de cette même année, pièce munie d'un sceau un peu effacé, portant la *croix dentelée cantonnée de quatre molettes*, sceau identique à celui de son père (Arch. de la Côte-d'Or, B. 376). — Le 23 août 1467, il passa en son nom et au nom de Jehan Régnier une transaction au sujet du bois de Lames, à Chasseigne, avec Claude de Saint-Jullien, écuyer, en présence de Pierre de Courtenay, seigneur de La Ferté-Loupierre et de Lancelot des Barres. (Bibl. nat. ; cabinet des titres, art. Régnier.)

Regnier, l'aisné, bailli d'Aucerre, tant et si longuement qu'il vivra (1).

Cette famille de Montbléru, originaire de Bruges, occupait depuis près d'un demi-siècle déjà des fonctions dans l'Auxerrois. En 1435, Pierre de Montbléru, écuyer, était échanson de la duchesse de Bourgogne, et avait, croyons-nous, épousé une sœur de notre poète (2). Guillaume de Montbléru, qui paraît être son fils, s'intitule écuyer, seigneur de Montbléru, conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne et du comte de Charrolais (3). Ce bailli d'Auxerre mourut à Bruges, en 1468, et fut enterré dans la chapelle des Pénitents de cette ville où un mausolée lui fut érigé (4). A sa mort, Jean Regnier, le jeune, fut nommé bailli par le duc, le 6 septembre 1468, acte ratifié par les lettres patentes du roi, datées de Péronne, le 11 octobre 1468. Le nouveau titulaire prêta serment entre les mains du chancelier dans le courant du même mois, avec cette mention qu'on ne doit pas passer sous silence : *Les gaiges duquel office appartiennent à Jehan Régnier, l'esné, cy-devant bailly d'Aucerre, ainsi qu'il en jouissait du vivant dudit Montbléru* (5).

(1) Comptes de l'Auxerrois, Bibl. nat.. collect. Bourgogne, t. XXVI, mss. de Pérard.

(2) Le 12 janvier 1435, Pierre de Montbléru, dit *le Borgne*, écuyer, échanson de la duchesse de Bourgogne, donne quittance de 91 l. pour sa pension d'une année. (*Orig*. Bibl. nat., cabinet des titres, t. 1987).

(3) 23 septembre 1466. — Commission royale pour saisir les terres de Corvol Dambernard pour défaut d'hommage sur dame Pierrette de la Rivière, dame de la Roche-Guion, commission adressée à Guillaume de Montbléru, escuier, seigneur de Montbléru, conseiller et maistre d'hostel de Mgr le comte de Charroloys, bailly d'Aucerre, juge royal commis par le roy (Arch. de la Côte-d'Or, B. 10425, fol. 202 r° et v°, et *Recueil de Peincedé*, t. II, p. 487).

— Juin 1467. — Amortissement d'un legs fait par Guillaume de Montbléru « aux metiers des paintres, des selliers et des mirouelliers de Bruges », à charge de deux messes à célébrer dans la chapelle Saint-Leu (Arch. du Nord, B. 1693, Chambre des Comptes de Lille).

— Juin 1467. — Amortissement de biens jusqu'à concurrence de 120 l. que pourra acquérir dans le comté d'Auxerre Guillaume de Montbléru, maître d'hostel du duc de Bourgogne (Arch. du Nord, *idem*, B. 1693).

(4) *Orig*. Bibl. nat., cabinet des titres, t. 1987, d'après les mss. de Palliot, t. I, fol. 199. Voir aussi le compte de Jean Blanchet, receveur de l'Auxerrois, 1467. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2578.

(5) Compte de Jean Blanchet pour l'année finie à la Saint-Jean 1469, Bibl. nat., collect. Bourgogne, t. XXVI, analyse des comptes de l'Auxerrois, par Etienne Pérard.

Il est donc certain que notre poète vivait encore à cette date, que Charles le Téméraire lui avait continué les faveurs de Philippe le-Bon, et que les émoluments de sa charge lui furent maintenus pendant l'exercice de ses successeurs Guillaume de Montbléru et Jean Régnier le jeune (1), alors qu'il devait être dans sa soixante-dix-septième année.

VI

La généalogie des ancêtres du bailli d'Auxerre est assez difficile à établir, malgré les nombreux documents qui les concernent. Ces Jean Régnier, qui paraissent simultanément aux XIVe et XVe siècles, et qui se succèdent sans interruption, sont si nombreux qu'ils donnent lieu à d'inévitables confusions. Les titres de la maison Régnier de Guerchy ont été brûlés, le dimanche soir 5 août 1790, sur la place de Dijon, et les généalogies conservées au cabinet des titres à la bibliothèque nationale ne nous paraissent pas de tout point exactes. Plusieurs d'entre elles présentent des anachronismes que nous n'avons pas la prétention d'expliquer.

Les documents qui n'attribuent qu'une fille au bailli d'Auxerre (2) sont en contradiction avec d'autres pièces qui la font sa petite fille. Le fils de notre poète, nommé aussi Jean Régnier, aurait épousé Marie de Clugny, dont la fille unique Marie se maria, en 1456, avec un autre Jean Régnier, fils de Philibert, seigneur du Deffand, de Saint-Pourçain en Auvergne et de Vauvrailles, qui mourut en 1473 (3). Devenue veuve, Marie Régnier épousa en

(1) Dans un dénombrement du 3 novembre 1469, fourni par Marguerite de la Roche-Guion, fille et héritière par bénéfice d'inventaire de Pierrette de la Rivière, en son vivant dame de la Roche-Guion et première dame d'honneur de la feue reine Marie de France, dénombrement relatif à la terre de Vincelles, il est question de la rente sur la prévôté de Vermenton, qui avait appartenu à *Jehan Régnier, l'aisné*, bourgeois d'Auxerre (Arch. de la Côte-d'Or, *Recueil de Peincedé*). — L'un des derniers actes personnels de notre poète est du 8 juin 1467, c'est la vente d'une vigne faite par *Jehan Régnier, l'aisné, seigneur de Guerchy, jadis bailly d'Aucerre* (Arch. de l'Yonne, H. 1322, fonds du prieuré de Saint-Amatre).

(2) Si Marie Régnier était fille et non petite-fille du poète, on ne s'expliquerait pas qu'elle pût avoir ses enfants mineurs en 1482, alors qu'elle fut remariée avec Gilles Lamy, seigneur de Monéteau (voir les notes qui suivent). Il faudrait la faire naître alors que notre poète était déjà fort âgé.

(3) Bibl. nat., cabinet des titres, art. Régnier. — Ce Jehan Régnier mourut en 1473, et sa femme fut tutrice et curatrice de ses deux enfants,

secondes noces Gilles Lamy, seigneur de Monéteau, qui, en cette qualité, portait, en 1482, le titre de seigneur de Guerchy et de tuteur des enfants du premier mariage de Marie (1). Signalons un quatrième Jean Regnier, seigneur de Montmercy, d'abord capitaine de Fresne-Saint-Mametz, puis bailli d'Auxerre, que l'on suit jusqu'en 1496 (2), et dont l'homonymie contribue à augmenter la confusion. Nous ne connaissons pas la parenté de ce personnage

par acte du 16 novembre 1473, conjointement avec Gilles Lamy, écuyer, seigneur de Monéteau, avec lequel elle se maria en deuxièmes noces, et qui, en cette qualité, fit faire inventaire par le tabellion de la prévôté d'Auxerre, le 24 novembre 1475, qui en donna la confirmation à Philippe de Chavange, lequel la vendit à Robin de Beauvoir. Ce dernier en fit don à Pierre et Antoinette, enfants de Jehan Régnier et de Marie. — Jehan Régnier de Vauvrailles porte comme son père Philibert *d'azur à six besans d'argent.*

(1) Ces faits sont confirmés par une pièce de 1482, que nous trouvons en original dans les archives de la Côte-d'Or. C'est une quittance donnée au receveur du bailliage d'Auxerre par Gilles Lamy, écuyer, seigneur de Monéteau et de Guerchy, tant pour lui, à cause de sa femme, que pour Antoinette et Pierre Régnier, enfants mineurs de feu Jehan Régnier, en son vivant seigneur dudit Guerchy, et comme leur tuteur et curateur, pour la location d'une maison où l'on tient la juridiction et les prisons pour le roi à Vermenton. (Arch. de la Côte-d'Or, B. 11706, et *Recueil de Peincedé*, t. XXIV, p. 581.)

(2) En septembre 1469, Jehan Régnier, écuyer, seigneur de Montmercy, conseiller et écuyer d'écurie du duc, bailli d'Auxerre, est témoin du procès-verbal de la reprise de fief de Corvol-Dambernard, à la requête de Marguerite de la Roche-Guion, dame de Fouvent, de Cusy et de Corvol, veuve de feu le seigneur de Vergy et de Fouvent. Jehan Thiard, lieutenant du bailli et seigneur du Mont-Saint-Sulpice, assiste à cet acte (Arch. de la Côte-d'Or, B. 10425, fol. 200-201). — Pour les années 1473-1474, voir sur ce personnage *Avallon et l'Avallonnais*, p. 258 et 264, et Arch. de la Côte-d'Or, B. 4754 (comptes de Fresnes-Saint-Mametz). — Le 1er mars 1474, Charles le Téméraire donne provision de l'office de capitaine et de châtelain de Saint-Mametz, bailliage de Dijon, en faveur de Jean Chaussin, par suite de la résignation faite par Jehan Régnier, écuyer, bailli d'Auxerre, entre les mains du seigneur de Saillant et d'Epoisses, chancelier de Bourgogne (Arch. de la Côte-d'Or, *Recueil de Peincedé*, t. II, p. 463). — Quittance de 1476 par Jehan Régnier, écuyer, seigneur de Montmercy, bailli d'Auxerre, pièce scellée d'un sceau semblable à celui du poète (Arch. de la Côte-d'Or, B. 350, et *Recueil de Peincedé*, t. XXIII, p. 647). — Voir encore d'autres pièces de 1490, 1494, 1495 et 1496 dans Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, t. II, p. 474; Arch. de la Côte-d'Or, *Recueil de Peincedé*; Bibl. nat., cabinet des titres, art. Régnier.

dont le sceau est identique à celui du poète (1), dont il doit être un petit neveu.

Il est certain que la terre de Guerchy échut aux descendants de notre poète, d'après le tableau généalogique ci-joint (2).

Les Régnier de Guerchy, qui ont porté les titres de barons, de comtes, de marquis, qui ont possédé les terres de Gastines, Vauvrailles, Latrecey, Champloiseau, Bazarnes, Champoulet, Pasilly, Sanvigne, etc., et qui ont joué un rôle important au siècle dernier, en sont directement issus (3). Le dernier descendant mâle, le comte Louis-Ferdinand de Guerchy, après avoir dissipé une partie de sa fortune, sous Louis-Philippe, obtint la direction du théâtre du Vaudeville, et mourut assez tristement à l'hôtel des Invalides, en1 852.

(1) *Croix endenchée cantonnée de quatre molettes à six rais.*

(2) Marie Régnier, petite-fille du poète, ayant épousé Jehan Régnier, de Vauvrailles, fils de Philibert, dont l'écu portait *d'azur à six besans d'argent, 3, 2 et 1 ;* ce blason fut conservé par les Régnier de Guerchy.

(3) Voir pour cette descendance l'*Annuaire de l'Yonne,* 1883, pp. 70-222 ; A.-M. Moreau, *Guerchy et ses seigneurs.*

GÉNÉALOGIE

Du poëte JEAN RÉGNIER

BAILLI D'AUXERRE

PIERRE RÉGNIER, écuyer, échevin d'Auxerre, 1387...1410, garde du scel de la prévôté d'Auxerre + 1411, épouse *Marguerite Vivienne,* veuve 1411.

JEAN REGNIER, le poète, bailli d'Auxerre, 1424-1465..... 1411+1469, épouse *Ysabeau Chrestien,* dame de la Fontaine.

X... RÉGNIER, épouse *Pierre de Montbléru.*

JEAN RÉGNIER + avant son père, épouse *Marie de Clugny.*

PHILIBERT RÉGNIER, seigneur du Deffand, Vauvrailles, Saint-Pourçain-en-Auvergne, 1442, épouse *Marguerite*

GUILLAUME DE MONTBLÉRU, bailli d'Auxerre 1465 + 1468.

MARIE RÉGNIER épouse : 1° JEAN REGNIER (ci-contre) seigneur de Vauvrailles ; 2° Gilles Lamy, seigneur de Monéteau, tuteur des enfants de Marie en 1473-1482.

JEAN RÉGNIER, seigneur de Vauvrailles, épouse Marie Régnier (ci-contre)

JACQUES RÉGNIER.

PIERRE RÉGNIER rend hommage pour Guerchy 1493 + avant 1504, épouse *Perrette de Charnai*, remariée au seigneur d'Autry.

ANTOINETTE RÉGNIER épouse *Jean de St-Etienne.*

JEAN RÉGNIER, seigneur de Montmercy, conseiller et écuyer d'écurie du duc bailli d'Auxerre 1469-1496.

EDME RÉGNIER, écuyer, seigneur de Guerchy, épouse le 25 mai 1534, *Françoise d'Etampes,* fille de Louis d'Etampes, seigneur du Mont-Saint-Sulpice.

Jeanne.

Antoinette épouse le 15 décembre 1517 Jean de Chassy, écuyer.

Françoise.

CLAUDE DE RÉGNIER, seigneur de Guerchy, chevalier de l'ordre du Roi, 1581-1587, épouse le 3 septembre 1565, *Anne de Giverlay,* veuve en 1611, achète Bazarnes.

(continue la lignée.)

Georges, chevalier de Malte, fournit ses preuves, 1558, commandeur de Fours, 1570.

Louis, écuyer, seigneur de Champloiseau, 1565.

Adrien, écuyer, seigneur de la Rivière 1565.

UN CIMETIÈRE GAULOIS A VINNEUF

par M. Victor GUIMARD

Instituteur à Courlon.

La terre nous livre peu à peu, mais trop lentement au gré de nos désirs impatients, les secrets de son histoire et ceux du développement de la vie humaine dans les siècles passés. Partout le livre mystérieux s'entrouve sous l'œil observateur et avide des chercheurs dont le nombre va sans cesse grandissant.

Déjà, en 1867, lors du creusement du canal de dérivation de Courlon, sur les confins de Vinneuf, des vestiges d'habitations lacustres, consistant en pilotis accompagnés d'objets ouvragés en bois de cerf, furent découverts au milieu d'un lit de tourbe. Voici maintenant que la pioche des terrassiers vient de mettre au jour, sur le même territoire, tout un cimetière gaulois.

Au sud du village, du côté de Courlon, à 300 mètres du canal qui longe la rivière en cet endroit, la commune de Vinneuf a fait ouvrir une carrière de gros sable employé au rechargement de l'ancien chemin de Montereau à Sens. Le climat porte en effet le nom de Chemin-de-Sens ou Pont-du-Guin. Au milieu de la couche de gravier, provenant de formations alluvionnaires, à une profondeur de 0m 80 et sur un assez grand espace, de nombreux squelettes ont été exhumés. Il en reste encore. Tous sont rangés symétriquement, à égale distance les uns des autres.

Il y a donc eu là un lieu de sépulture pour une population disparue. Si l'on réfléchit que le nom de Vinneuf (*vicus novus*) veut dire *village nouveau*, ce qui éveille l'idée d'un autre village existant avant le bourg actuel, on est amené à conclure que le cimetière qui vient d'être retrouvé était celui du village primitif, du village gaulois bâti sur les bords de l'Yonne et traversé par un chemin menant de Montereau à Sens. La bourgade était très importante à en juger par le vaste espace qu'occupent les sépultures.

Après la conquête romaine, lorsque le christianisme se fut répandu dans nos contrées, une église fut construite sur la hauteur voisine, au nord. Autour d'elle, comme conséquence de l'intensité de la vie religieuse qui prit un si grand développement dans ces temps éloignés, se groupèrent les maisons du *village nouveau*. L'autre insensiblement se vit délaissé ; les huttes, une à une, tombèrent en ruines et disparurent; sans doute ce qui en restait fut détruit lors de l'invasion des Barbares. Rien n'en a subsisté : le nom même en est perdu.

Plusieurs chartes parlent d'un Noérolles sur l'Yonne, dans les dépendances de Vinneuf (*Noerolliæ super Icaunam, in potestate Vicinovi*) ; mais il faut placer ce Noérolles, disparu aussi, et dont le nom indique bien la situation marécageuse, un kilomètre plus au sud, au climat de Nicherolles, sur les limites mêmes des territoire de Courlon et Vinneuf. Il reste là, tout à fait au bord de la rivière, les quatre maisons de la Tuilerie (1), qui pour nous sont les derniers vestiges du hameau de Noérolles.

Les squelettes relevés appartenaient à des hommes dont la taille ne différait pas de la nôtre. Deux crânes nous ont semblé mériter, plus que les autres, d'être photographiés, à cause de leur grande différence ; l'un est nettement dolicocéphale et l'autre brachycéphale. Tous deux appartenaient à des sujets d'un âge assez avancé. Les sutures du premier sont très fortement accentuées. Il est regrettable que les ouvriers insouciants aient brisé ces crânes et n'en aient laissé que la calotte supérieure ; les arcades sourcilières et les mâchoires auraient sans doute offert matière à observations intéressantes. Par suite du suintement des eaux pluviales et des infiltrations produites par les crues de la rivière, les ossements en place sont noirâtres ; mais, exposés à l'air et desséchés, ils deviennent d'un blanc de chaux et sont très fragiles.

Les corps sont allongés, la tête à l'ouest, et regardent le soleil levant; certains paraissent sensiblement ramassés sur eux-mêmes. Nulle trace de cercueils, soit en pierre, soit en plâtre (2), comme on en rencontre dans les cimetières des époques gallo-romaine et mérovingienne. Nous sommes donc bien chez les Gaulois. Çà et là, quelques poignées d'un sable assez fin et brillant ont été répandues, avant l'inhumation, au fond des fosses qui ont été ensuite comblées avec de la terre végétale.

(1) Aujourd'hui commune de Champigny. Le climat de Nicherolles est situe sur Courlon, touche au territoire de Vinneuf et est séparé de celui de Champigny par l'Yonne.

(2) L'usage des cercueils en pierre commença à se répandre au IIe siècle de notre ère.

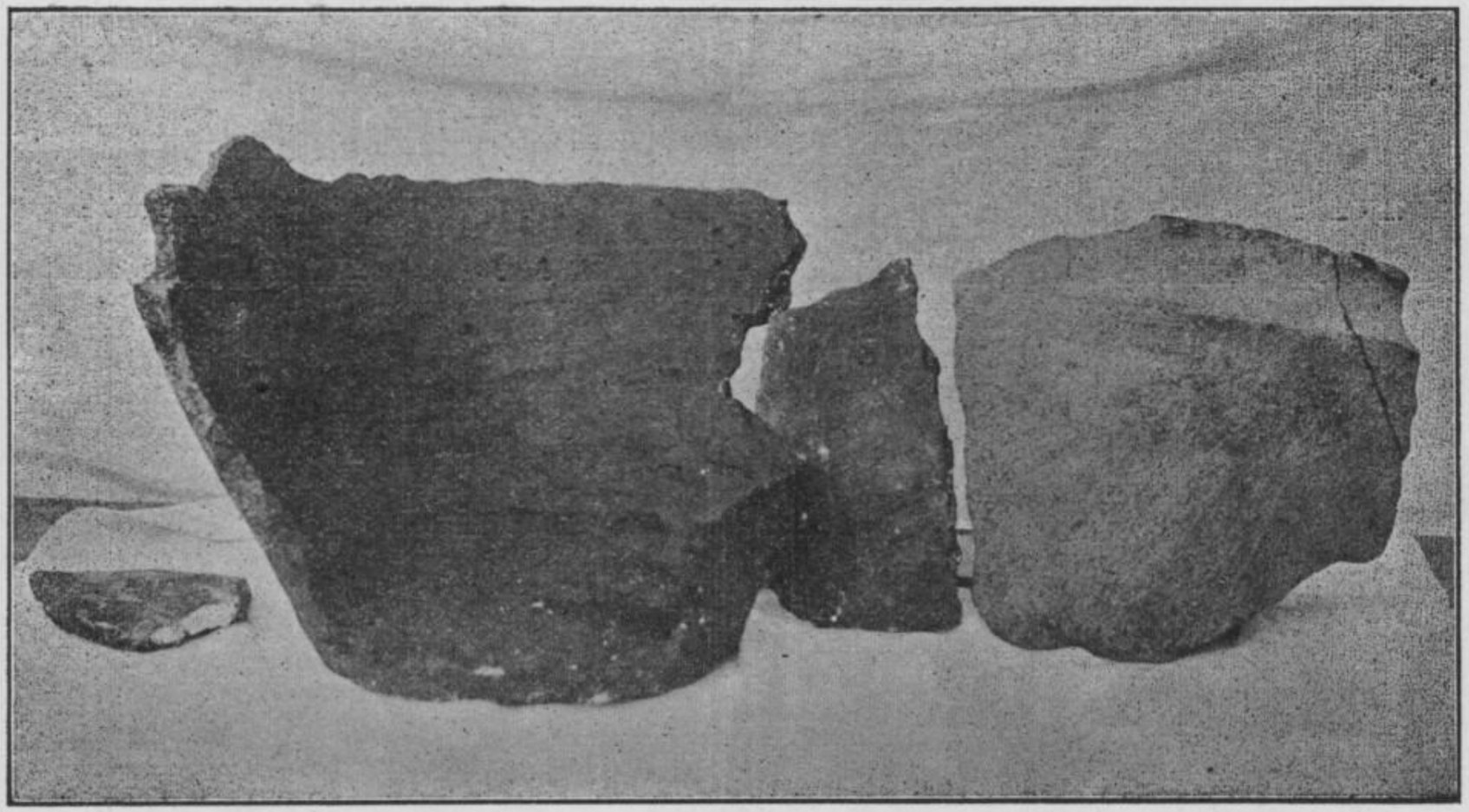

LE CIMETIÈRE GAULOIS DE VINNEUF

DÉBRIS DE POTERIES *(1/5e de grandeur naturelle).*

La plupart des sépultures ne renferment que des ossements. Quelques-unes cependant contiennent un mobilier intéressant. Sur beauconp de corps, une pierre grossière, informe et brute, pesant de 60 à 80 kilogrammes, un *cliquart* (1) comme le soc de la charrue en rencontre souvent sur nos plateaux, repose tantôt sur la tête, tantôt sur le ventre du mort. Nul signe, nulle inscription n'y sont gravés. Nous avons évidemment là l'origine des pierres funéraires, dont l'usage s'est perpétué jusqu'à nos jours. La religion chrétienne les a transformées en pierres tombales au moyen âge.

Quel symbole représentaient ces blocs pesants? Peut-être y avait-il là une idée philosophique ou religieuse qui nous échappe. Peut-être nos ancêtres qui enterraient peu profondément leurs morts, voulaient-ils simplement empêcher la profanation des tombeaux par les animaux sauvages trop nombreux dans les forêts voisines. Cette dernière hypothèse nous parait vraisemblable.

Des armes de fer, des objets de parure en bronze accompagnent un assez grand nombre de squelettes. Les armes jusqu'à ce jour exhumées comprennent : 3 fers de lance à douille et 4 épées, dont l'une, encore enfermée dans un fourreau de fer, a été tordue par le cliquart placé à la hauteur des hanches. Ces épées ont une longueur moyenne de 0^m 70 et sont à deux tranchants. Ce ne sont plus guère que des morceaux de rouille fragiles ; les poignées, disparues ainsi que les manches des lances, étaient sans nul doute en bois ; la pointe métallique carrée et aiguë qui est restée le prouve clairement. Quelques anneaux de fer doubles ou simples, une sorte de chaine à mailles torses avec bouton-agraphe terminal, garnissaient la ceinture de cuir et portaient accrochées les armes des guerriers.

Les objets de parure consistent en petits anneaux plats, bracelets, fibules et torques. Ces derniers sont des colliers de bronze d'un diamètre de dix à douze centimètres. L'un porte une partie ornementée qui se plaçait en avant sur la poitrine. Une section à goupille conique permettait de l'entrouvrir et de le mettre en place en forçant l'ouverture. L'absence de charnière indique qu'une fois le collier au cou, le Gaulois ne le quittait ni jour ni nuit et craignait de se le voir enlever. Le torque était surtout un ornement militaire. Les guerriers y attachaient une grande

(1) Les cliquarts sont des blocs de grès roulés provenant des roches qui formaient le sol primitif de la région avant le creusement de la vallée de l'Yonne ; ils sont échoués au milieu du diluvium.

importance et c'est pour cela même que leurs ennemis, quand ils parvenaient à les vaincre, s'emparaient du collier pour s'en faire un trophée.

Une grosse épingle, dont l'extrémité recourbée portait un anneau pour l'attacher à un fil, se piquait dans la chevelure.

Quant aux fibules, au nombre de trois, elles sont garnies à leur partie antérieure de trois pierres fines, discoïdes, fixées par leur milieu évidé d'un petit trou. Le grand torque et les fibules sont recouverts d'une sorte d'émail verdâtre, qui n'est pas du vert de gris. Il nous a été impossible de déterminer l'usage des petits anneaux plats ; peut être formaient-ils un collier, car ils sont nombreux. Certaines personnes pensent, pour leur part, qu'ils servaient peut-être de monnaies.

Une boucle en bronze, de six centimètres de diamètre, mérite une mention toute particulière. Cette boucle servait d'agrafe. Le crochet en est constitué par une tête de bélier, armée de deux petites cornes. Les détails en sont finement ouvragés. Des cannelures et des ressauts ornementent l'intérieur de la boucle. Un petit anneau également en bronze était pris dans la tête de bélier ; un autre était voisin. Ces anneaux, rongés de vert de gris, devaient être primitivement cousus à la partie du vêtement ou de l'équipement qui se rattachait à la boucle.

Un bracelet, malheureusement brisé, avait dû être taillé et façonné dans une sorte de lignite très dur, tirant sur le jais, mais non brillant. Exposé à la flamme, un fragment a donné une odeur bitumineuse.

Mais ce n'est point tout. Au-dessus de trois sépultures, presque à la surface du sol, des débris de poterie se trouvaient en place. Un vase était presque entier ; son voisinage de la couche arable l'avait fait briser par la charrue qui en avait emporté les bords, sans que les laboureurs se fussent jamais douté de son existence. Sa forme était celle d'un cône renversé, et il mesurait 40 centimètres d'évasement avec une hauteur de 35 centimètres. Il avait donc la capacité d'un seau ordinaire. La pâte en est très grossière, noire, semée de gros grains de sable et a l'épaisseur du doigt. Cette poterie, sans aucun ornement, a été fabriquée à la main d'une façon rudimentaire et cuite au milieu d'un foyer, ce qui explique son peu de dureté.

Evidemment, ce vase n'était pas fait pour aller sur le feu et cuire des aliments, mais devait servir de récipient pour les besoins ménagers. Posé debout, aux pieds de la sépulture, il avait dû être placé primitivement sur le sol même ; il s'est trouvé peu à peu enfoui par suite de l'exhaussement lent des terres et de leur

envahissement par les herbes. Une matière noire comme du terreau se voyait au fond et a été répandue par les ouvriers.

Ce vase était-il destiné à renfermer des vivres pour le grand voyage ou à recevoir les offrandes, fruits et provisions apportées par les parents du mort ? Il y a certainement là le témoignage d'un rite qui nous échappe.

Le personnage qui reposait dessous devait être considérable, — pour le pays, s'entend, — car il portait, en outre, ses armes, ses parures et avait eu les honneurs de deux pierres funéraires, de deux *cliquarts*.

Telles sont les découvertes intéressantes faites à Vinneuf. Les objets trouvés sont absolument les mêmes que ceux recueillis dans le cimetière gaulois de Lailly et déposés au musée de Sens. Il serait à souhaiter que les fouilles fussent continuées dans les champs voisins où les sépultures se continuent.

Il y avait donc en nos pays des populations ayant une vie sociale parfaitement organisée, arrivées à un degré de civilisation relativement avancée, avec des croyances philosophiques ou religieuses. Leurs mœurs étaient guerrières, ce qui ne nous surprend point, puisque nous connaissons l'amour des Gaulois pour les combats.

A quelle époque vivaient ces populations ? Aucun objet n'a pu nous l'apprendre. Mais la poterie grossière, faite à la main, paraît remonter à des temps bien reculés, voisins de l'âge de fer. Du reste la période gauloise peut à la rigueur être comprise dans l'âge du fer. Nous avouerons n'avoir point la compétence nécessaire pour élucider la question que nous laissons à de plus érudits le soin de résoudre.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

DEUXIÈME PARTIE

—

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

CINQUANTE-SEPTIÈME VOLUME
TOME VII DE LA 4e SÉRIE

1903

COMMISSION DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL

(Sciences physiques et naturelles)

Conservateur :

M. PORÉE.

Classificateurs :

Botanique : M. E. RAVIN.

Conchyologie et minéralogie : M. GUYARD fils.

Géologie : M. PERON.

Zoologie (Vertébrés) : M. . . . .

Zoologie (Invertébrés) : M. GIRARDIN.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES SCIENCES
HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1903

II

SCIENCES NATURELLES

NOTE
SUR
LES RECHERCHES HYDROLOGIQUES
ENTREPRISES POUR LA VILLE DE PARIS
DANS LES VALLÉES DE L'YONNE ET DE LA CURE

Par M. Le Couppey de la Forest,
INGÉNIEUR AGRONOME,
SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DES EAUX DE LA VILLE DE PARIS.

La Ville de Paris nous a fait l'honneur de nous charger l'an dernier de recherches hydrologiques dans les vallées de l'Yonne et de la Cure. Nos travaux, commencés en août 1901, n'ont pu, par suite de diverses circonstances, être poussés à fond qu'à partir de mars 1902. Ils sont loin d'être terminés et nous ne saurions nous prononcer actuellement sur les qualités ou l'utilisation même possible des sources auxquelles ils ont trait.

Nous avons en effet montré dernièrement ici même (1) combien il est difficile d'apprécier la valeur d'une source et à combien d'enquêtes et de recherches de différents ordres il faut se livrer avant de se former une opinion.

Les études à faire sont d'autant plus longues et délicates que le débit de la source est plus considérable et partant que son bassin d'alimentation est plus vaste. Or, ici, nous n'avons pas à nous occuper d'une seule source mais d'une vingtaine, toutes de débit important. Nous n'avons par suite eu ni le temps, ni les moyens matériels de fixer nos idées sur les valeurs respectives des sources en question.

(1) M. Le Couppey de la Forest. — *Méthode employée par la ville de Paris pour l'étude des eaux de sources.— Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1902, II, p. 27.

Toutefois notre aimable et distingué Président, M. Peron, nous a fait remarquer l'intérêt qu'il pourrait y avoir, pour notre Société, à connaitre dès maintenant, autrement que par de vagues on-dit, les résultats de certaines expériences de coloration, dont plusieurs de nos collègues ont entendu parler, ou auxquelles ils ont assisté. Nous croyons par suite pouvoir extraire de nos travaux effectués jusqu'à ce jour, ceux qui sont relatifs à des expériences de propagation des eaux souterraines.

Mais nous tenons, avant de rendre compte de ces expériences, à insister encore une fois sur ce point : à savoir qu'elles sont absolument insuffisantes pour permettre de juger de la qualité des sources considérées. Elles se bornent à prouver d'où proviennent une partie des eaux alimentant ces sources. D'autres recherches, auxquelles nous sommes en train de procéder, permettront de compléter ces premières données. Elles montreront les contaminations auxquelles ces eaux sont sujettes, la décantation et l'épuration que celles-ci peuvent subir dans le sous-sol et feront ressortir l'importance des variations atmosphériques et des crues des rivières ou des ruisseaux sur les qualités de ces mêmes eaux.

Quoiqu'il en soit, nous avons effectué un certain nombre d'expériences à la fluorescéine dans la région. Nous ne les énumérerons pas dans leur ordre chronologique : nous les rapporterons aux sources auxquelles elles ont trait.

I. — SOURCE D'AUGY

Deux expériences ont été faites pour la source d'Augy :

1° Expérience de Saint-Bris. — Un kilogramme de fluorescéine fut jeté le 19 mars 1902, à 9 heures du matin, dans le lit du ruisseau de Saint-Bris, qui se perd dans le Séquanien à la sortie de Saint-Bris.

Nous fîmes observer, en même temps que les sources d'Augy et de Champs, une sablière dite source Saint-Martin qui existe dans la vallée de l'Yonne, 200 mètres en amont d'Augy. Creusée dans les alluvions elle est pleine d'eau et joue le rôle de source quand le niveau de la nappe s'élève. D'autre part, elle tarit quand on vide l'étang d'Augy, où l'eau atteint 2^m 50 de profondeur. Elle semble, par suite, avoir certaines relations avec la source d'Augy.

La fluorescéine ne fut retrouvée nulle part. Nous ferons toutefois de sérieuses réserves sur cette expérience. Elle fut exécutée à une époque où nous ne nous étions pas encore suffisamment rendu compte de l'allure des différents terrains de la région. Nous craignons de n'avoir pas mis assez de fluorescéine pour le faible débit

du ruisseau (1 litre à la minute). Cette expérience demanderait à être recommencée soit avec de la fluorescéine, soit avec de la levure de bière; cette dernière substance décelant souvent des communications que la fluorescéine a été impuissante à montrer.

2° *Expérience de Nangis.* — La source de Nangis (cote 220), issue du Kimméridien, forme un ruisseau qui coule sur le Kimméridien, puis, par suite de la faille de Quenne, sur les argiles et les sables panachés et sur les marnes ostréennes.

Le Portlantien sous-jacent s'étant effondré, il s'est formé dans le lit même du ruisseau, à 200 mètres en aval de Nangis, un bétoire, à la cote 204, sur les marnes ostréennes.

Les propriétaires des prairies qui existent en aval de ce bétoire ont, il est vrai, cimenté le lit du ruisseau afin de ne pas en laisser perdre les eaux. Mais ce travail n'a pas été prolongé assez loin : à l'endroit où le lit artificiel se termine, les eaux pénètrent encore quelque peu en terre.

Il était intéressant de faire une expérience sur ce point, non pas qu'elle dût, *à priori*, donner grand résultat pour la source d'Augy, car, la pente géologique étant dirigée suivant le nord-ouest, il était à craindre que l'eau ne se rendit pas à Augy, c'est-à-dire au sud-est de ce bétoire. Mais cette expérience devait, en cas d'insuccès, permettre d'assigner une limite nord au périmètre d'alimentation d'Augy.

Aidé de M. le docteur Henry Thierry, nous agrandîmes l'entrée du petit bétoire dans lequel l'eau disparaissait et permîmes à ce dernier d'absorber un débit de 5 à 6 litres à la seconde.

Un kilogramme de fluorescéine fut jetée le 29 avril, à 7 heures du soir, dans ce bétoire.

Les sources d'Augy, de la Goulotte et de Sainte-Nitasse furent observées. La matière colorante ne fut retrouvée qu'à ces deux dernières sources, elle avait marché dans les conditions ci-dessous indiquées :

NOMS DES STATIONS D'OBSERVATION	COTE	DISTANCE du BÉTOIRE	HEURE de la COLORATION	VITESSE de PROPAGATION à l'heure	PENTE MOYENNE de la nappe
Bétoire de Nangis.....	204	»	»	»	»
Source de la Goulotte	103	2.880 mètres	12me	240	3.5 0/0
Source de Sainte-Nitasse..	103	2.920 —	12me	246	3.5 0/0

II. — GROUPE DE CRISENON

Le groupe de Crisenon comprend les sources suivantes :

			Altitude
1°	Source de la	Grosse-Pierre...	115,00
2°	—	de Crisenon.....	116,82
3°	—	du Carrouge.....	116,23
4°	—	du Foulon.....	116,21
5°	—	du Moulin de Trucy....	115,40
6°	—	du Lavoir de Trucy....	115,90

Ces sources émergent au pied du coteau de gauche de l'Yonne qui est constitué à sa base par les calcaires lithographiques du Rauracien.

Nous avons fait deux expériences relativement à ce groupe.

1° *Expérience de Fontenay-sous-Fouronnes.* — Il existe, dans la vallée qui descend du hameau de la Souille pour aboutir à l'Yonne en face de Sery, une petite source à Fontenay-sous-Fouronnes.

Cette source, issue du Séquanien, apparaît à la cote 190.

Elle donnait environ 1 litre à la minute à la fin du mois d'octobre 1901 c'est-à-dire lors de nos premières enquêtes dans la région. Elle débitait, au contraire, le 15 avril 1902, de 10 à 15 litres à la seconde et formait un ruisseau dont les eaux se perdaient dans le sol par infiltration progressive.

A 300 mètres du village, le ruisseau qui roulait encore de 7 à 8 litres était dérivé sur des prairies. Ses eaux s'absorbaient intégralement en un point qui se trouve vers la cote 189, à peu près à la limite entre le Séquanien et le Rauracien.

L'endroit où le ruisseau se perdait n'est pas très éloigné des sources de Crisenon (5 kilom 120) et encore moins des sources de Trucy (4 kilom. 800). Toutefois, les 7 à 8 litres qui disparaissent là par seconde étant répartis en nappe sur une grande étendue de prairies (près de 2 hectares) et s'infiltrant très lentement dans le sol, nous crûmes bon de déverser ici 3 kilogrammes de fluorescéine.

Il n'existe aucun puits dans la région située en aval de la perte et aucune source au confluent de la vallée de Fontenay avec la vallée de l'Yonne. Nous nous bornâmes alors à observer les sources de Crisenon.

La matière colorante fut retrouvée à toutes les sources obser-

vées sauf à celle du Lavoir de Trucy. Elle avait marché dans les conditions suivantes :

NOMS DES STATIONS DE PRÉLÈVEMENT	HEURE DE L'ARRIVÉE DE LA COLORATION	TEMPS MIS	DISTANCE du point du jet	Vitesse de propagation à l'heure	COTE	PENTE MOYENNE
		heures	mètres	mètres		
Prairie de Fontenay.....	19 avril 1902 15 heures	»	»	»	185,0	»
Source du Moulin de Trucy	19 — 19 —	100	4.750	47	115,4	1,4 0/0
— du Foulon.....	19 — 19 —	100	4.800	48	116,2	1,4 0/0
— du Carrouge.....	19 — 20 —	101	4.800	48	116,2	1,4 0/0
— de Crisenon.....	18 — 17 —	74	5.120	68	116,8	1,3 0/0
— de la Grosse-Pierre	18 — 15 —	72	6.000	83	115,2	1,1 0/0

Les vitesses de propagation ci-dessus calculées ne sont pas très grandes. Mais elles ne représentent pas les véritables valeurs de ces vitesses, car nous ne savons pas le temps qu'il a fallu à la fluorescéine pour traverser le sol de la prairie et rejoindre l'eau souterraine.

Il est à remarquer en effet que ce fut la source la plus éloignée, celle de la Grosse-Pierre, qui fut atteinte avec la plus grande vitesse, ce qui tendrait à prouver que le temps mis par la fluorescéine pour s'infiltrer masque la vitesse propre des filets souterrains.

D'autre part, ce fut également cette source qui fut colorée avec la plus grande intensité.

Les sources du Moulin de Trucy, du Foulon et du Carrouge furent, en effet, peu colorées ; la fluorescéine n'y put être décelée qu'au moyen du fluoroscope et la coloration n'y dura que douze heures.

Au contraire, les sources de Crisenon et de la Grosse-Pierre furent colorées à l'œil nu, pendant trente-six heures, avec une intensité telle que le ruisseau de Bazarnes roula pendant près de deux jours des eaux d'un vert foncé. Les habitants du village de Bazarnes, que traverse ce ruisseau, furent même quelque peu effrayés ; mais, grâce à l'agent-voyer cantonal de Vermenton, M. Mathieu, qui s'empressa d'aller les tranquilliser, leur premier effroi fit bientôt place à une simple curiosité.

L'eau absorbée par le sol à Fontenay-sous-Fouronnes s'est donc propagée suivant une direction principale correspondant à la Grosse-Pierre. En route quelques filets liquides se sont écartés de la masse pour se rendre à Trucy, d'autres plus nombreux pour ressortir à Crisenon, mais la direction dominante des courants souterrains est celle de la Grosse-Pierre.

Cette direction dominante ne coïncide pas avec la pente superficielle du terrain qui, elle, est diamétralement opposée à la pente géologique. La fluorescéine n'est, en effet, ressortie qu'en très faible quantité aux sources de Trucy, tandis qu'elle a dû traverser deux coteaux et une vallée sèche celle des Eaux-Bues, pour réapparaître à la Grosse-Pierre.

Cette direction ne coïncide pas non plus avec la pente géologique et forme un angle d'environ 60° avec cette dernière.

2° *Expérience de Courson.* — Le ruisseau de Courson, qui est alimenté par les deux sources de Vauprône et des Glons, a un débit très variable suivant les saisons. Au mois de mai, il fournit environ 70 litres d'eau à la seconde. Cette eau se perd par infiltration progresssive, dès la sortie de Courson, dans les terrains perméables du Séquanien que traverse le ru.

Elle arrive plus ou moins bas dans la vallée suivant son propre débit et suivant la quantité qui en est prise pour l'irrigation des prairies situées en aval de Courson. Le jour de notre expérience, le 9 mai 1902, le débit du ruisseau était encore à 1.200 mètres du village, de 2 à 2 litres 5 à la seconde. Ce débit était totalement absorbé, sur 200 mètres de parcours, dans des prairies perméables où l'eau était déversée.

Nous mîmes en ce point, distant de 1.200 mètres de Courson et situé à la cote 215, 2 kilogrammes de fluorescéine le 9 mai, à 10 heures du matin.

Comme dans l'expérience précédente, le choix des points d'observation était très restreint par suite du manque complet de puits dans la région et du petit nombre de sources.

On observa :

1° La source de Crain située vers la cote 142 presque au confluent de la vallée de l'Yonne avec la vallée sèche qui descend de Courson.

2° La source de Paumier qui émerge à Misery vers la cote 145 au confluent d'une autre vallée sèche et de la vallée de l'Yonne.

3° Le groupe de Crisenon.

La florescéine fut retrouvée uniquement aux deux sources de Crisenon et de la Grosse-Pierre et nullement à la source de Crain située en bas de la vallée de Courson.

Elle avait donc, comme dans l'expérience précédente, bien loin de suivre la pente orographique du terrain, adopté une direction à peu près perpendiculaire à la pente géologique et avait traversé trois vallées sèches, celle de Misery, de Fouronnes et des Eaux-Bues, pour ressortir à Crisenon et à la Grosse-Pierre.

Elle arriva en deux ondées successives à ces sources.

Un premier flot atteignit le 16 mai à midi la source de Crisenon et dura jusqu'au 17 mai, 2 heures du soir. Il atteignit la Grosse-Pierre le 16 mai à 4 heures du soir. La coloration fut très nette à l'œil nu et intense au fluoroscope.

Un deuxième flot atteignit le 18 mai à 2 heures du soir Crisenon, et à 4 heures la Grosse-Pierre. Les sources furent colorées en vert intense ainsi que le ruisseau de Bazarnes. La coloration, visible à l'œil nu, dura une dizaine d'heures, mais fut bien moins vive que lors de l'expérience de Fontenay-sous-Fouronnes

La fluorescéine avait marché dans les conditions résumées dans le tableau ci-dessous :

NOMS DES STATIONS DE PRÉLÈVEMENT	HEURE DE L'ARRIVÉE DE LA COLORATION	TEMPS MIS	DISTANCE du point du jet	Vitesse de propagation à l'heure	COTE	PENTE MOYENNE
		heures	mètres	mètres		
Prairie de Crisenon	9 mai 1902 10 heures	»	»	»	215,0	»
Source de Crisenon (1er flot	16 — 12 —	168	12.800	76	116,8	0,76 °/₀
Source de Crisenon (2e flot	18 — 14 —	220	»	58	»	»
Source de la Gros-(1er flot	16 — 16 —	172	13.280	79	115,0	0,75 °/₀
se-Pierre ..... (2e flot	18 — 16 —	222	»	59	»	»

Cette expérience de Courson prouve, de même que celle de Fontenay, que, pour la circulation souterraine des eaux, la pente orographique ne joue qu'un rôle très secondaire. Mais elle apporte un élément nouveau. C'est la première fois qu'il nous a été donné de constater dans les expériences effectuées pour la Ville de Paris, de ces colorations se produisant par des flots successifs.

Ces deux flux de fluorescéine prouvent que les sources étudiées ne sont pas alimentées par un aqueduc unique, mais par plusieurs fissures d'inégale importance où l'eau circule avec des vitesses différentes.

Nous aurons du reste à citer d'autres faits du même genre à propos des sources de Druyes.

Les deux expériences précédentes prouvent en outre que le bassin du ru de Fouronnes jusqu'à Fontenay-sous-Fouronnes et le bassin du ru de Courson jusqu'à Courson, font partie du périmètre d'alimentation des sources du groupe de Crisenon.

III. — SOURCE DE RÉCHIMEY.

Cette source apparaît à la cote 132, sur la rive droite de l'Yonne, à 500 mètres en aval du confluent de la Vallée de l'Yonne et de celle du ru de Brosses.

Elle sort par six ouvertures maçonnées, pratiquées sous la chaussée du chemin vicinal qui va de Merry-sur-Yonne à Châtel-Censoir. D'autres émergences se font jour plus bas, au pied du talus de remblai du chemin. Autour des sources, le terrain est marécageux et rempli de suintements.

Dans le lit même de ce canal, à l'écluse de Réchimey, on aperçoit des émergences qui ont souvent pour effet de crever le radier du bief de l'écluse, quand le canal est en chômage. Au contraire, lorsque ce dernier est en service, la pression de l'eau est suffisante pour empêcher les sources du fond de se faire jour.

Nous avons déjà indiqué la géologie et l'hydrologie du plateau qui domine cette source (1). Rappellons, en deux mots, qu'on observe, dans cette région, un ruisseau intermittent, le rû de Brosses, qui reçoit lui-même le rû de la Fontaine-Guinant, et que la succession des terrains est la suivante : Bathonien, Callovien, Oxfordien et Rauracien.

Nous avons effectué une seule expérience pour la source de Réchimey, dans le ruisseau de Brosses, à la Maison-Rouge, au-dessous de Chevroches.

Le ruisseau de Brosses, qui roule environ 20 litres à la seconde, en saison humide, provient du Bathonien. Tant que son lit est creusé dans ce terrain ou dans l'Oxfordien, il contient encore des eaux, mais dès qu'il arrive sur le Rauracien, il tarit progressivement. Il ne dépasse qu'exceptionnellement, et au moment de très grandes crues, la Maison-Rouge (cote 151).

Aidé de notre collègue M. l'abbé Parat, qui connaît admirablement la géologie de toute cette région, nous avons versé, le 6 mai 1902, à 4 heures du soir, 1 kilogramme de fluorescéine dans le lit du ruisseau, à la Maison-Rouge. Le ruisseau avait encore, en ce point, un débit de 3 à 5 litres à la seconde, et ses eaux se perdaient sur un parcours de 100 à 150 mètres.

(1) M. Le Couppey de la Forest. — *Etude des sources des Vallées de l'Yonne et de la Cure. — Premier rapport — Commission scientifique de perfectionnement de l'Observatoire municipal de Montsouris. — Travaux des années 1900-1901*, p. 606.

La source de Réchimey, distante de 2 kilomètres, en ligne droite, mais de 2 kil. 900, si l'on suit les détours de la vallée, fut seule observée.

La fluorescéine fut retrouvée, le 7 mai, à 3 heures du matin, à Réchimey. Elle fut visible à l'œil nu pendant huit heures.

La matière colorante avait marché ainsi qu'il suit :

COTE DU POINT DU JET de la fluorescéine	COTE DE LA SOURCE	DISTANCE	HEURE de la COLORATION	VITESSE A L'HEURE	PENTE MOYENNE
		mètres		mètres	
151	132	1.980	11h	180	0,9 0/0

Cette vitesse de propagation, déjà assez importante, paraît d'autant plus grande que la fluorescéine avait été mise ici, non pas dans un bétoire, comme à Nangis, mais dans un lit perméable, et qu'il faut toujours un certain temps à la matière colorante pour traverser les terres et rejoindre le niveau aquifère dans lequel elle circule.

Quoi qu'il en soit, cette expérience du rû de Brosses n'a fait que confirmer une opinion très répandue dans le pays à savoir que le ruisseau de Brosses alimente, en partie, la source de Réchimey.

IV. — GROUPE DE VERMENTON.

Le groupe des sources de Vermenton comprend les trois sources :

1° Du Verne, dans une île de la Cure ;
2° De Fontaine-Ronde, dans une ile de la Cure ;
3° Du Moulinot, sur la rive gauche de la Cure.

La Cure, en cet endroit, longe le pied du coteau de droite de la vallée.

Nous avons déjà donné la description du plateau qui forme cette rive droite : il est constitué au sommet par l'Oxfordien et à la base par le Rauracien (1). Nous avons fait deux expériences pour ce groupe.

1° *Expériences du Vau-Prots.* — La vallée qui descend de Courtenay à Vermenton est sèche en tout temps, mais, parmi les vallons

(1) M. Le Couppey de la Forest. — Loc. cit , p. 608.

secondaires qui débouchent dans cette vallée, s'en trouve un, celui de Vau-Prots où l'on remarque une petite source. Distante de 3 kilomètres de Vermenton, cette source est située à la cote 140 et apparaît au pied d'un vaste plateau constitué uniquement par le Rauracien. Son débit est insignifiant : souvent nul en été, il monte au maximum à 4 à 5 litres à la minute en hautes eaux. Le ruisseau de Vau-Prots se perd peu à peu sur les 80 premiers mètres de son parcours.

C'est dans le lit de ce ruisseau que, le 28 mars 1902, à 6 heures du soir furent jetés 2 kilogrammes de fluorescéine. Cette quantité de matière colorante peut paraître importante, mais, étant donné que l'eau s'absorbait par lente infiltration et sur un long parcours, il était à craindre qu'une grande quantité de la fluorescéine employée ne restât en quelque sorte accrochée en route.

La matière colorante fut trouvée à Vermenton, aux sources du Verne, de Fontaine-Ronde et du Moulinot, vingt heures après le jet. Elle avait marché à une vitesse de 150 mètres à l'heure, la pente moyenne étant de 0,81 0/0.

Elle n'arriva du reste qu'en faibles quantités à ces différentes sources, et ne fut décelable qu'au fluoroscope.

2° *Expériences de la Grotte des Goulettes.* — Il existe sur la rive gauche de la Cure différentes petites grottes aux environs des grandes grottes d'Arcy. Elles sont creusées de même que ces dernières dans le Bathonien.

L'une d'entre elles, appelée les Goulettes, est en communication avec la rivière de Cure et engouffre en toute saison une portion notable de cette rivière. Il était intéressant, par suite, de faire une expérience en ce point afin de savoir si les eaux qui y disparaissent ne réapparaissent pas aux sources de Vermenton qui sont distantes d'environ 8 kilomètres des Goulettes et dont l'une, celle du Moulinot, est située de même que les Goulettes, sur la rive gauche de la Cure et les deux autres dans une île de la rivière.

Cette expérience devait présenter un autre intérêt.

Il existe en effet, tant près de la Cure que dans le lit même de la rivière, trois petites sources au Châtenay, hameau d'Arcy-sur-Cure. Elles se font jour de l'autre côté du promontoire rocheux, où sont creusées les différentes grottes d'Arcy et à 1.250 mètres en ligne droite de la grotte des Goulettes. Ce sont :

1° La Source du Moulinot (d'Arcy), qui jaillit au pied du coteau de gauche de la vallée à la cote 133. Elle fournissait 58 litres à la seconde, le 7 septembre 1881 (jaugeage de MM. Geslain et Quignon) et quelques litres seulement à la minute en septembre 1884 (même origine) ;

2° et 3° Les deux sources de Barbe-Bleue, qui émergent dans le

lit même de la Cure, au pied du hameau de Châtenay. En saison sèche, on pourrait les jauger, mais en saison humide leur orifice est submergé par la Cure.

Or, d'après M. l'abbé Parat, ces sources de Châtenay et spécialement celles de Barbe-Bleue devaient être la réapparition de la perte des Goulettes (1) — Si nous arrivions à démontrer le bien-fondé de cette hypothèse, nous dégagions *ipso-facto* les sources de Vermenton de tout soupçon de contamination par les eaux engouffrées aux Goulettes.

Accompagné de M. l'abbé Parat nous déversâmes, en conséquence, le 4 avril 1902, 1 kilogramme de fluorescéine dans le gouffre des Goulettes : la Cure étant en pleine crue, ce gouffre absorbait alors environ 3 à 400 litres à la minute.

Les sources de Vermenton et de Reigny furent observées ainsi que la source du Moulinot (d'Arcy) et celles de Barbe-Bleue.

La fluorescéine fut déversée à 11 heures du matin ; une heure et quart après le jet, elle ressortait aux sources de Barbe-Bleue, c'est-à-dire dans le lit de la Cure qui fut coloré à l'œil nu en cet endroit.

Elle avait marché avec la vitesse considérable de 1 kilomètre à l'heure.

La pente moyenne n'était que de 1,6 0/0. Mais il convient de se rappeler que la Cure était en pleine crue et que la charge des eaux devait être très élevée.

Cette expérience confirme donc l'opinion qu'avait émise notre savant collègue en se basant sur l'étude des grottes et des effondrements de terrains qu'il avait observés dans le promontoir rocheux qui sépare les Goulettes du Chatenay.

Elle prouve en outre qu'on doit se trouver ici en présence d'un véritable bras souterrain de la Cure. Il est d'autant plus à penser qu'on se trouve bien en présence d'un pareil bras que seules les sources de Barbe-Bleue furent atteintes par la fluorescéine et que celle-ci ne put être décelée ni à la source du Moulinot (d'Arcy), ni aux sources de Vermenton et de Reigny.

V. — GROUPE DE REIGNY

Ce groupe comprend deux sources : la source de l'Abime, celle de Petite-Fontaine. Elles apparaissent dans une région très analogue à celle où émergent les sources de Vermenton.

(1) L'abbé A. Parat. — *Le Guide des grottes d'Arcy et de Saint-Moré*, p. 23.

La seconde de ces deux sources, celle de Petite-Fontaine, est d'un débit insignifiant, moins de 1 litre à la seconde en saison sèche. Nous ne la mentionnons qu'en raison de sa situation : elle apparaît dans le même enclos que la source de l'Abîme. Nous n'avons fait aucune étude sur elle, et nous ne l'avons même pas observée lors de nos expériences à la fluorescéine. Du reste il est à penser que si l'on captait la source de l'Abîme, celle de la Petite-Fontaine se trouverait recoupée par le seul fait de l'exécution de travaux de captage à ses environs.

Nous avons effectué quatre expériences pour ce groupe :

1° *Expérience de Sacy.* — Un kilogramme de fluorescéine fut jeté le 21 mars à 10 heures du matin dans le lit du ruisseau d'Essert ou de Sacy, qui se perd à la sortie de Sacy dans l'Oxfordien. Les sources de Vermenton et de Reigny furent observées sans que la fluorescéine pût être retrouvée nulle part.

Mais nous ne citerons cette expérience que pour mémoire. C'était la première que nous faisions dans la région de Vermenton et nous ne connaissions pas encore bien l'allure des terrains de cette rive droite de la Cure.

En outre, nous craignions de ne pas avoir mis assez de fluorescéine, vu le très faible débit d'eau du ruisseau (2 litres à la minute), d'autant plus que ce débit se perdait sur un parcours de plus de 100 mètres. Enfin nous ne sommes pas sûrs d'avoir continué les prélèvements assez longtemps.

Dans l'expérience du Petit Banny, que nous avions faite à Druyes quelques jours auparavant (le 10 mars), nous avions obtenu, ainsi qu'il sera dit plus loin, 174 mètres à l'heure comme vitesse minimum de marche de la fluorescéine; nous avions cru, en conséquence, pouvoir arrêter les prélèvements à un temps correspondant à une vitesse de 110 mètres à l'heure et il est probable, d'après les résultats des expériences suivantes, que c'était trop tôt. Nous ne croyons pas qu'il faille attacher, par suite, un crédit complet au résultat négatif de l'expérience de Sacy.

2° *Expérience de Pourly.* — Le hameau de Pourly est bâti vers le haut d'une vallée qui vient en aval d'Essert confluer avec celle de Sacy. Cette vallée est sèche sur la plus grande partie de son parcours. Toutefois, on remarque à Pourly même, à la cote 195, une source qui sort de l'Oxfordien et qui débite au printemps 3 à 4 litres à la seconde. Cette source alimente un lavoir et donne naissance à un ruisseau qui descendait, il y a quelques années encore, presque jusqu'à Essert : ses eaux ne se perdaient dans le sol que par infiltration progressive.

En 1892, un bétoire s'est formé dans le lit du ruisseau à

100 mètres en aval du lavoir. Il a un pouvoir absorbant assez fort pour que le ruisseau entier y disparaisse, sauf au moment des grandes eaux.

Il mesurait 3 mètres de profondeur et 3 mètres de diamètre lorsqu'il s'est produit ; il a encore actuellement 1 mètre 50 de profondeur et 2 mètres de diamètre. Les eaux engouffrées en ce point semblent s'enfoncer assez profondément dans le sol. En 1892, en effet, lorsque le bétoire s'est formé, un propriétaire dont le champ était situé à 20 mètres en aval, creusa sur ses terres une tranchée de 5 mètres de profondeur et ne put arriver à retrouver l'eau perdue.

Le 4 avril 1902, nous jetâmes, en présence de M. Rousseaux, directeur de la Station agronomique de l'Yonne, 2 kilogrammes de fluorescéine dans ce bétoire. L'expérience précédente avait en effet montré qu'il pouvait y avoir un certain danger à employer de trop faibles quantités de matière colorante dans les ruisseaux à minime débit de cette région.

Nous avions tout d'abord voulu faire effectuer des prèlèvements dans les puits d'Essert, village situé à 3 kilomètres de Pourly et à 47 mètres en contrebas dans la même vallée. Mais l'examen des différents puits de ce village ayant montré que ces derniers s'alimentaient à une nappe phréatique, nous renonçâmes à cette première idée. Seules les sources de Reigny et de Vermenton furent observées.

La fluorescéine fut retrouvée uniquement à la source de l'Abime. Elle y arriva en grande quantité et fut visible à l'œil nu. L'étang de l'Abime mesurait par place 2 mètres 50 à 3 mètres de profondeur, ses eaux étaient, par transparence, d'un vert intense, tandis que le ruisseau issu de l'étang était à peine coloré.

La coloration commença à se manifester le 7 avril à midi et dura avec une intensité presque constante jusqu'au 8 avril minuit, soit près de 36 heures. Il est à penser que cette longue durée de la coloration provient du temps très long que mit la fluorescéine à s'infiltrer. Cette dernière avait marché dans les conditions ci dessous.

COTE DU BÉTOIRE	COTE DE L'ABIME	DISTANCE du point du jet	HEURE de la COLORATION	VITESSE à l'heure	PENTE MOYENNE
		mètres		mètres	
195	118	7.200	68e	105	1,06 0/0

3° *Expérience de Joux la-Ville.* — Le village de Joux-la-Ville se trouve à peu près dans les mêmes conditions que le hameau de

Pourly. Il est bâti sur l'Oxfordien au haut de la vallée sèche de Sacy. Il n'y a pas de sources à Joux-la Ville, mais à un kilomètre en amont, au hameau du puits d'Edme on remarque à la cote 267 un puits au fond duquel apparait une source (cote 264). Cette source, qui donne quelques litres à la seconde, est amenée par une canalisation jusqu'à Joux la-Ville. Elle alimente un lavoir et plusieurs bornes-fontaines. Toutes les eaux d'égout du village, dont les rues sont très en pente, viennent confluer dans une mare située à la sortie de Joux la Ville. Au moment des grandes pluies le trop-plein de la mare s'écoule dans un ruisseau et il se perd soit dans le lit de ce ruisseau, soit dans des prairies à l'irrigation desquelles il est affecté. Cette mare recevant tous les égouts des environs contient une eau infecte, où de plus, les animaux viennent s'abreuver. Il était intéressant de savoir si son trop-plein pouvait se rendre à la source de l'Abîme.

Le 13 avril, à 9 heures du matin, après entente avec les propriétaires des prairies irriguées, nous fîmes baisser toutes les vannes de façon que le trop plein de la mare fut concentré dans le lit même du ruisseau. Ce trop plein avait un débit très faible : 5 à 8 litres à la minute environ. 2 kilogrammes de fluorescéine furent jetés en un point voisin de la cote 219.

Les puits du village de Sacy, alimentés par une nappe peu profonde, ne furent pas observés.

Les prélèvements furent faits uniquement aux sources de Reigny et de Vermenton.

La source de l'Abîme fut seule atteinte par la fluorescéine ; ses eaux furent colorées d'une façon beaucoup moins intense que lors de l'expérience de Pourly. Au fluoroscope, la matière colorante fut facilement décelée. Mais ce fut à peine si l'on put l'apercevoir à l'œil nu dans l'étang de la source là où celui-ci avait 2 mètres de profondeur. L'expérience avait eu lieu non plus dans un bétoire comme à Pourly, mais dans un lit perméable de ruisseau où l'eau se perdait sur un parcours de plus de 100 mètres.

Il dut donc y avoir beaucoup de fluorescéine de perdue, retenue dans les herbes ou dans le sol.

Les résultats de cette expérience peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

COTE du point du jet de la fluorescéine	COTE de la source de l'Abîme	DISTANCE	HEURE de la coloration	VITESSE à l'heure	PENTE MOYENNE
		mètres		mètres	
219	118	1.240	99m 1/2	103	0,9 0/0

VI. — GROUPE DE DRUYES

Ce groupe de sources comprend :

1° La source de Druyes ou du Bief;
2° — des Trois-Moulins;
3° — Saint-Romain;
4° — de Guléne;
5° — Blin;
6° — des Viviers;
7° — de la Roche.

Nous avons effectué trois expériences pour ce groupe :

1° *Expérience du puits de la Ville à Druyes.* — Le village de Druyes est divisé en deux parties : la Ville, qui est juchée sur le versant gauche de la Vallée, sur un promontoire dominant de 50 mètres le fond de cette vallée, où est bâti le reste du village dénommé le Bourg.

Un puits est foré à *La Ville*. Il est profond d'environ 50 mètres et est creusé dans le Rauracien compact. L'eau y est sensiblement au même niveau qu'aux sources de Druyes.

Désireux de nous renseigner sur le renouvellement de l'eau dans ce puits, nous avons versé une dissolution contenant 27 centigrammes de fluorescéine. Le sources du Bief et des Trois-Moulins furent observées ainsi qu'une petite source dite du Lavoir, qui apparaît au faîte du promontoire où est bâti *La Ville*, et à 150 mètres en distance horizontale du puits de la Ville.

La matière colorante ne ressortit qu'à la source du Lavoir et 24 heures seulement après le jet. Elle avait donc marché avec la vitesse extraordinairement faible de 6 mètres à l'heure. La coloration dura dans le puits assez intense pendant 10 jours, et on en décela encore des traces 17 jours après ce jet de la fluorescéine.

Cette expérience prouve combien le calcaire avoisinant les sources laisse difficilement circuler l'eau quand il n'est pas traversé par des fissures importantes.

2° *Expérience du Petit-Banny.* — Nous avons jeté le 10 mars, à 10 heures du matin, 2 kilogrammes de fluorescéine au Petit-Banny, localité qui se trouve dans le haut de la vallée de Druyes, à 11 kilomètres des sources et à la cote 274.

Une source sort de ce point des argiles kimméridiennes; en saison sèche, elle donne de 3 à 6 litres à la minute, ainsi que nous avons pu nous en rendre compte en novembre 1901. Au moment

de l'expérience, elle débitait environ 30 litres à la seconde. Une partie du ruisseau formé par la source (environ 10 litres à la seconde) disparaît dans un bétoire situé dans son lit à environ 200 mètres de la source. Le reste se perd dans le sol par infiltration progressive, dès que le lit du rû vient en contact avec les calcaires séquaniens ; à 500 mètres de la source, il n'y a presque jamais d'eau dans le ruisseau.

Le bétoire, du reste, serait capable d'engouffrer le débit total du ruisseau, ainsi que nous avons pu nous en rendre compte avec le docteur Henry Thierry, en enlevant des branches qui en obstruaient l'entrée et en y faisant arriver toutes les eaux issues de la source.

Quoi qu'il en soit, la fluorescéine fut jetée, non dans le bétoire, mais dans la partie du ruisseau où les eaux se perdent par infiltration. Nous pensions que, si la matière colorante gagnait de ces points la nappe alimentant les sources de Druyes, elle devrait la rejoindre *a fortiori* si on la jetait dans le bétoire.

Les puits étant excessivement rares dans cette région, des prélèvements ne purent être opérés qu'en deux points intermédiaires entre le Petit-Banny et Druyes : aux puits du Fougilet et des Roches.

Le premier de ces puits fut atteint par la fluorescéine 34 heures, le deuxième 32 heures, et la source du Bief 42 heures après le jet.

Mais, ayant remarqué que la matière colorante était arrivée au puits des Roches, distant de 8 kil. 400 du Petit-Banny, avant de parvenir au puits du Fougilet éloigné seulement de 6 kilomètres du même point, nous fîmes continuer les prélèvements à Druyes après avoir constaté le premier flux coloré.

Le 12 mars à minuit, soit 18 heures après la constatation de la première coloration, la fluorescéine fut décelée de nouveau dans les eaux de la source de Druyes. Cette fois-ci elle fut trouvée en plus grande quantité et la coloration dura 9 heures. La fluorescéine s'était donc rendue par deux chemins différents du Petit-Banny à Druyes.

Les trois petites sources de Saint Romain, situées à 100 mètres en amont de la source de Druyes, et celle des Trois-Moulins, située à 200 mètres en aval furent également colorées à deux reprises différentes.

Le tableau suivant indique l'heure de la coloration et la rapidité de propagation de la fluorescéine pour les différents points où elle fut trouvée :

NOMS DES STATIONS DE PRÉLÈVEMENT	COTES	DISTANCE du point du jet	HEURE de la coloration	VITESSE à l'heure	PENTE MOYENNE
		mètres		mètres	
Bétoire de Petit-Banny.....	274	»	»	»	»
Puits du Fougilet.....	»	6.000	34e	176	1,5 0/0
Puits des Roches.....	217	8.460	32e	262	1,1 0/0
Source du Bief : 1er flux.....	219	11.600	42e	276	1,1 0/0
— 2e flux.....	»	»	60e	193	»
Source Saint-Romain : 1er flux..	168.5	11.550	40e	287	1,1 0,0
— 2e flux..	168	»	66e	174	»
Source des Trois-Moulins : 1er flux	168	11.650	43e	271	1,1 0/0
— 2e flux	»	»	59e	197	»

La source de Gulène, située dans la même vallée que les sources de Druyes, un peu en aval, et la source de Blin, située également en aval dans la même vallée, mais au confluent d'une vallée secondaire furent observées sans que la fluorescéine pût y être retrouvée.

3° *Expérience de Vellery.* — Vellery est un petit hameau bâti sur le Rauracien, à la cote 271, au haut d'une vallée sèche qui vient confluer avec la vallée au bas de laquelle émerge la source de Blin.

Le Rauracien est ici recouvert par places d'un peu de limon des plateaux qui retient dans des mares les eaux de pluie. C'est ainsi qu'on observe à Vellery deux mares à gauche et en bordure de la route qui va de Vellery à Druyes. L'une de ces mares sert de lavoir l'autre d'abreuvoir.

Des infiltrations s'étant produites sous la route, un ruisselet issu de ces mares perce sous la chaussée et s'écoule dans un champ situé à droite de la route. Ce ruisselet se perd du reste immédiatement et en totalité dans un béloire. Le 23 avril 1903, ce bétoire absorbait environ 1 litre à la minute. Nous y jetâmes, en présence du docteur Henry Thierry, 2 kilogrammes de fluorescéine. Celle-ci ne put être retrouvée à la source Blin qui est située à 8 kil. 400 de Vellery, en aval dans le même bassin orographique. En revanche, elle se rendit aux sources de Druyes (le Bief et les Trois-Moulins) et à la source de Gulène qui sont cependant séparées par une ligne de hauteurs du bassin où se trouve le bétoire de Vellery.

Nous observâmes deux flots de coloration pour le Bief, un seul pour les autres sources. Le tableau ci-après indique les conditions de marche de la matière colorante :

NOMS DES STATIONS DE PRÉLÈVEMENT	COTES	DISTANCE du point du jet	HEURE DE LA COLORATION	TEMPS MIS	VITESSE à l'heure	PENTE MOYENNE
		mètres			mètres	
Bétoire de Vellery	271	»	23 avril 1902 19 h.	»	»	»
Source du Bief : 1er flux	168.5	7.820	26 — 16 h.	69 heures.	113	1,3 0/0
— 2e flux	»	»	26 — 20 h.	73 —	107	»
Source des Trois-Moulins	168.0	7.800	28 — 18 h.	71 —	109	1,3 0/0
Source de Gulène.....	164	7.360	28 — 22h1/2	123 h. 1/2	59	1,3 0/0

CONCLUSION

Telles sont les expériences de communication des eaux souterraines que nous avons pu faire jusqu'à ce jour sur les sources dites des vallées de l'Yonne et de la Cure. Elles prouvent que, suivant les étages géologiques où ces eaux circulent, celles-ci se propagent avec des vitesses très différentes et qu'elles suivent dans leur marche des directions qui ne concordent pas forcément avec la pente géologique et encore moins avec la pente orographique.

Mais elles ne nous donnent que de très vagues notions sur l'épuration que ces eaux peuvent subir. Seules des études plus complexes que nous poursuivons depuis un certain temps et que nous demanderons la permission d'exposer ici lorsqu'elles seront terminées, permettront de reconnaître la valeur hygiénique de chacune des sources considérées.

SUR QUELQUES

PETITS HEMIASTER DE LA CRAIE BLANCHE

Par M. J. Lambert.

A le demande du savant géologue de Margate, M. A. Rowe, qui a bien voulu me communiquer un certain nombre d'Echinides de la craie du Sussex, j'ai été amené récemment à examiner plusieurs petits *Hemiaster*. Leur étude m'a entraîné à faire une sorte de revision des petites espèces de la Craie blanche, naguère encore confusément rapportées à l'*H. nasutulus* Sorignet, et j'ai cru devoir étendre mes observations aux caractères de quelques formes voisines, tout en laissant de côté celles du groupe très inéquipétale comprenant les *H. Leymeriei*, *H. nucleus*, *H. similis et H. sarthensis*, pour lesquels je n'avais pas sous les yeux de matériaux suffisamment étendus.

La première espèce mentionnée est le *Spatangus prunella* Lamarck (Anim. s. vert. III, p. 33, 1816) de Maestricht, préfiguré, mais assez grossièrement, dans l'Encyclopédie Méthodique par Bruguières (pl. 158, fig. 3, 4, 1791), et par Faujas de St-Fond dans son Histoire naturelle de la Montagne St-Pierre (pl. XXX, fig. 2, 1799).

Goldfuss en a donné de bonnes figures en 1826 (*Petref. Germaniæ*, pl. 48, fig. 1, 2), et depuis l'espèce est devenue le type du Sous-Genre *Bolbaster* Pomel (*Genera* des Echin., p. 42, 1883), caractérisé par sa forme globuleuse, l'absence de sillon antérieur et ses pores arrondis.

En 1822, Brongniart établit le *Spatangus bufo* (Descrip. géol. env. de Paris, p. 84 et 389, pl. V, fig. 4) pour une forme de la Craie du Havre ; ces deux espèces furent, en 1836, reportées dans le genre *Micraster* et en 1847 dans le genre *Hemiaster*, dont la seconde devint le type (Agassiz et Desor, Catal. raisonné des Echinod., p. 122).

H. prunella est alors indiqué à la fois dans le Limbourg, le Cotentin et les Charentes, mais les individus de cette dernière région n'appartiennent généralement pas à l'espèce.

Mantell avait, dès 1822 (Géol. of Sussex p. 193, pl. XVII, fig. 22, 23), signalé dans la craie de Brighton un petit oursin qu'il rapprochait du *Spatangus prunella* comme Variété à ambulacres indistincts. D'Orbigny en a conclu, sans critique suffisante, que l'oursin figuré par Mantell était un petit *Hemiaster* ; c'était une méprise difficilement explicable, alors que Forbes avait parfaitement reconnu, dans sa Note annexée à l'ouvrage de Dixon (Géol. and foss. of Sussex, p. 361, pl. XXIV, fig. 10, 12, 1850), que cette même forme appartenait à l'*Ananchytes pilula* Lamarck. La citation de Mantell doit donc être rejetée de la synonymie des petits *Hemiaster* de la craie blanche.

Nous trouvons en réalité ceux-ci pour la première fois mentionnés par l'abbé Sorignet, dans sa liste des Echinides de l'Eure (Bul. Soc. Géol. de Fr., 2e sér., T. VI., p. 441, 1849) ; ils y figurent sous les trois noms de *Hemiaster prunella*, *H. minimus et H. pisum*, tous rencontrés à Vernonnet. Mais ces attributions n'ont pas été maintenues, et l'année suivante l'auteur créait pour eux ses *H. nasutulus*, *H. affinis et H. pusillus* (Oursin foss. du dép. de l'Eure p. 53 et suiv. 1850).

Hemiaster nasutulus est une espèce de 13 × 11 × 9 mill. plus globuleuse que *H. bufo*, mais moins que *H. prunella*, avec sommet au-dessus du périprocte, apex central, péristome transverse, sillon antérieur superficiel, très évasé sous l'ambitus, ambulacres postérieurs très courts, pores de l'impair très apparents et très espacés, fasciole bien distinct, anguleux.

Hemiaster affinis est à peu près de la forme du précédent ; il mesure 15 × 13 × 9 mill., son sillon antérieur est plus large, plus évasé, son apex excentrique en arrière ; son péristome est réniforme ; ses ambulacres postérieurs assez courts, le sont moins que ceux du précédent ; test très mince.

Hemiaster pusillus, de 7 × 6 × 5, très petit, subcylindrique, a sa face postérieure verticale, rostrée par une saillie de la carène postérieure sur laquelle se trouve le sommet ; le sillon et les ambulacres sont peu apparents, le péristome est labié, etc.

Disons de suite que je suis pleinement d'accord avec Cotteau pour considérer *H. pusillus* comme représentant seulement le jeune âge de *H. nasutulus* et réunir les deux espèces.

Mais il n'en est plus de même de *H. affinis* qui me paraît bien distinct par sa taille un peu plus forte, sa forme plus large, ses ambulacres plus apparents avec pores de l'impair plus serrés, ses

tubercules moins développés. Je puis encore moins comprendre comment Cotteau a pu être amené à rejeter *H. punctatus* d'Orbigny dans la synonymie de *H. nasutulus*. Mais, avant de discuter ce rapprochement, il me semble indispensable de revenir sur la description détaillée de l'*H. nasutulus*. C'est d'ailleurs la seule description complète que je me propose de donner ici.

HEMIASTER NASUTULUS Sorignet, 1850.

Cette espèce a été pour la première fois figurée par Cotteau dans ses Echinides de l'Yonne (t. I, p. 349, pl. 76, fig. 5, 6, 1876), d'après deux individus recueillis par moi dans la craie à *Terebratulina gracilis* (Turonien C) de Joigny. Ces néotypes font partie de ma collection et, si je n'ai pas moi-même contrôlé leur identité avec le type de Sorignet, je crois devoir admettre cette identité d'après Cotteau et parce que la description de Sorignet s'harmonise en somme très exactement avec celle de la forme retrouvée dans l'Yonne et depuis dans l'Aube, la Marne, la Seine-Inférieure et les falaises du Sussex.

Hemiaster de petite taille, variant de 5 à 13 mill. de longueur, en conservant les proportions données par Sorignet. Test mince, papyracé, de forme oblongue, épaisse et renflée, un peu plus large et non échancré en avant, subtronqué en arrière. Face inférieure bombée, avec dépression péristomienne peu profonde ; face supérieure très légèrement déclive en avant, ayant sa plus grande hauteur à l'extrémité d'une carène postérieure peu saillante et qui disparaît au voisinage du périprocte; face postérieure faiblement oblique, présentant, au-dessous du périprocte, un large area, limité par de vagues protubérances des plaques; ces protubérances se rapprochent en bas pour rejoindre celle correspondant au talon du plastron.

Apex subcentral, à quatre pores génitaux, dont l'antérieur droit, peu distinct, se confond avec les hydrotrèmes. Ambulacres courts, étroits, très inégaux ; l'impair beaucoup plus développé que les autres, plus large et dans une dépression plus sensible de la face supérieure, est composé de six à sept paires de pores très espacées. Les pores sont de simples petits trous ronds, rapprochés par paire dans une légère dépression commune et séparés par un granule saillant. Les ambulacres postérieurs, plus courts que les antérieurs pairs, sont étroits, à peine déprimés et composés seulement de cinq paires de pores par branche; ces pores sont analogues à ceux de l'ambulacre impair, mais beaucoup

moins espacés, à fleur de test, séparés dans chaque paire par un très petit granule et à peine discernables à la loupe (1). Les ambulacres antérieurs pairs sont très faiblement déprimés, étroits, composés de pores semblables à ceux des ambulacres postérieurs, au nombre de six à sept paires par branche ; ces branches sont inégales et, chez les individus bien adultes, les pores de la série externe des branches postérieures sont plus développés, parfois elliptiques. — Chez les jeunes, à la taille de 5 mill., l'ambulacre impair peut seul être discerné avec un fort grossissement et les ambulacres pairs, encore à fleur de test, sont indistincts.

Péristome réniforme, très faiblement labié, régulièrement et fortement ourlé. Périprocte elliptique, élevé.

Plastron saillant, large en arrière, comme celui des autres espèces d'*Hemiaster*.

Tubercules assez saillants, surtout en avant sur le plastron, formant une seule ligne au labrum, mais largement développés sur les sternales. A l'intérieur du fasciole, les tubercules sont particulièrement apparents, mamelonnés, même scrobiculés aux bords de l'ambulacre impair et les deux derniers vers l'apex sont plus gros que tous les autres. Granules intermédiaires très fins recouvrant notamment l'apex. — Fasciole péripétale ovale, large, assez régulier et très apparent.

Radioles souvent encore adhérents, en forme de petits batonnets très finement striés en long et dont l'extrémité articulaire est peu renflée.

Il résulte de cette description que *H. nasutulus* n'est pas un véritable *Hemiaster*. En raison de l'absence de sillon antérieur, et de la forme de ses pores, on serait plutôt tenté de le rejeter dans le Sous Genre *Bolbaster*. Toutefois, chez *B. prunella*, les ambulacres sont plus larges, plus pétaloides, plus fermés et bien plus longs ; ils sont aussi composés de pores arrondis, mais ces pores sont conjugués, non séparés par un granule, plus serrés, plus égaux. C'est donc surtout de *Peroniaster* que se rapproche *H. nasutulus* et si l'on se reporte à la diagnose générique de M. Gauthier (*in* Peron : Histoire du terr. de Craie, p. 245) on voit que les adultes seuls en diffèrent légèrement par leurs ambulacres pairs subdéprimés ; mais les jeunes, avec leurs ambulacres à fleur de test sont de véritables *Peroniaster*. Sans doute *P. Cotteaui*, type du genre, a ses ambulacres pairs

(1) Il est intéressant de comparer cette disposition des ambulacres postérieurs avec celle du genre *Dipneustes* Arnaud, d'ailleurs si différent.

plus étroits, plus courts, composés de pores microscopiques à une taille où ils sont déjà bien distincts chez *H. nasutulus* ; ses ambulacres postérieurs sont plus courts, son ambulacre impair moins déprimé ; ses tubercules sont moins saillants dans l'enceinte du fasciole et plus uniformément développés en arrière, son fasciole est plus large et moins ovale ; mais ce sont là des différences de valeur surtout spécifique et il semble bien que *H. nasutulus* appartienne déjà au *G. Peroniaster*, tout en formant passage des vrais *Hemiaster* au type du genre de M. Gauthier.

H. pisum Desor, 1847, est une « très petite espèce de la grosseur d'un pois, du grès micacé du Mans ». D'Orbigny l'avait réuni à *H. bufo* et Desor à *H. nasutulus*. L'exactitude de ce dernier rapprochement est des plus improbable. Cotteau n'a d'ailleurs même pas mentionné l'espèce dans ses Echinides de la Sarthe et, dans ces conditions, il n'est pas possible de s'en faire une idée exacte.

H. nasutulus, tel que je viens de le décrire après Sorignet, est une petite espèce à caractères bien particuliers et spéciale au facies crayeux du Turonien et du Sénonien inférieur. On la connaît de la craie blanche inférieure (Turonien) de Vernonnet, Petit-Andely, Giverny (Eure) ; Fécamp et Tancarville (Seine-Inférieure). Je l'ai recueillie dans le Turonien A à Dracy, Chailley (Yonne) et Maffrecourt (Marne), dans le Turonien C à Joigny (Yonne), Valmy et Berzieux (Marne), dans le Turonien D de Joigny, dans le Turonien F du souterrain de Cochepie (Yonne), enfin à un horizon encore plus élevé, dans le Coniacien H d'Etigny et de Rosoy (Yonne).

M. Rowe vient de me la communiquer du Turonien A (zône à *Rhynchonella Cuvieri*) de Seaton (Angleterre).

Quant aux individus cités par Cotteau, en provenance du Sud-Ouest et de la Haute-Garonne, ils n'appartient pas à cette espèce. Il est probable qu'il en est de même d'un individu des Martigues (Bouches-du-Rhône).

HEMIASTER AFFINIS Sorignet, 1850.

Cette espèce n'ayant jamais été figurée, il est peu étonnant qu'elle ait été souvent méconnue et généralement confondue avec la précédente.

Elle en diffère cependant par sa taille plus forte, ses ambulacres plus apparents, plus larges, dont l'impair a ses pores plus nombreux, moins espacés, puisqu'on en compte de 11 à 12 paires dans chaque branche. Ses ambulacres pairs sont très flexueux, à

branches inégales : en avant l'antérieure est encore composée de petits pores ronds, microscopiques, séparés par un granule ; mais la postérieure est formée d'une dizaine de pores allongés, transverses, et la zône interporifère étroite est lisse. En arrière, les ambulacres sont assez larges, mais très courts. Les tubercules, surtout dans l'espace circonscrit par le fasciole, sont moins développés que chez l'espèce précédente.

Ce petit *Hemiaster* s'éloigne plus que le précédent du type *Peroniaster* et ne saurait y être rattaché ; l'absence de sillon antérieur à l'ambitus pourrait le faire rejeter parmi les *Bolbaster*, mais il n'en a pas les ambulacres. Il montre d'ailleurs à un degré, qui n'avait pas encore été signalé dans ce groupe, cette inégalité des zônes porifères sur laquelle M. Gauthier a fondé son genre *Leucaster* (*in* Peron : Hist. du terr. de craie, p. 242). L'exagération de cette inégalité rappelle même ici la disposition connue des ambulacres de *Anisaster*.

L'abbé Sorignet avait signalé son *H. affinis* dans le Turonien inférieur, à Vernonnet et Fourneaux (Eure). Je dois à feu Bucaille, un autre individu, médiocrement conservé dans sa partie ambulacraire, et provenant du Turonien inférieur de Bonsecours près Rouen. J'en ai enfin recueilli encore un autre dans les couches inférieures du Turonien A (zône à *Actinocamax plenus*) de Saint-Parres (Aube).

HEMIASTER PUNCTATUS d'Orbigny, 1864.

Cette espèce parfaitement décrite et figurée par son auteur est encore à peu près dépourvue de sillon antérieur et semble aussi se rapprocher du Sous-Genre *Bolbaster*. D'Orbigny l'ayant citée à la fois dans la Manche, dans la Touraine et dans le Sud-Ouest, on peut se demander d'où provenait le type décrit et figuré. Ce type, d'assez forte taille (longueur 27 mill.), subglobuleux, ayant les pores de ses ambulacres pairs nettement conjugués, ovales et transverses, est très certainement différent des individus de la Manche (Ste-Colombe, Orglande). D'autre part, tous les individus de la Touraine sont plus larges, moins renflés, un peu plus déclives en avant ; ils ont leurs zônes interporifères plus étroites et leur fasciole plus rapproché du bord antérieur. Ce ne sont donc pas de vrais *H. punctatus* et il eût été préférable de ne pas séparer ces individus de l'*H. ligeriensis*. En procédant ainsi par voie d'exclusion on arrive à reconnaître que le type de l'*H.*

punctatus est de la craie de l'Aquitaine et du Campanien, puisque d'Orbigny ne le cite qu'à ce niveau (1).

H. punctatus se distingue très facilement de *H. nasutulus* par sa forme plus globuleuse, sa taille ordinairement plus forte, son test plus épais, son ambulacre impair composé de pores bien plus nombreux et plus serrés, ses ambulacres antérieurs pairs nettement déprimés, subflexueux, avec zône interporifère beaucoup plus large.

C'était donc une fâcheuse erreur de confondre deux espèces de caractères si différents, et n'appartenant pas à la même section du genre, alors surtout qu'elles ont occupé, à des époques bien distinctes deux bassins séparés et que l'une caractérise les sédiments fins et sans doute plus profonds du facies crayeux, l'autre des dépôts certainement moins éloignés des rivages.

J'ai indiqué plus haut combien *H. prunella* diffère de *H. punctatus*; on ne saurait encore moins confondre ce dernier avec *H. affinis*.

D'Orbigny avait signalé l'*H. punctatus* dans la Charente-Inférieure à Talmont, Mirambeau, Mescher et Royan. MM. Cotteau et Arnaud y ajoutent Saint-Seurin d'Uzet, puis Mouthiers, Charmant, Livernant, Montmoreau (Charente), Périgueux, Bouteille, Belvès, Beaufort, Le Buisson, St-Mametz (Dordogne). Je possède aussi l'espèce de Aubeterre et St-Hilaire (Charente), La Valette (Charente-Inf.) et Mensignac (Dordogne).

C'est d'ailleurs une des formes les plus communes de la craie du Sud-Ouest, où on la trouve dans les étages Santonien, Campanien et Dordonien; elle est surtout abondante dans le second. Comme on le voit, elle n'a commencé son apparition qu'après la disparition, dans le Coniacien du bassin de Paris, de l'*H. nasutulus*.

Quant à l'individu cité de Villagrins (Gironde), en présence des confusions dont l'espèce a été l'objet, il y aurait lieu de le soumettre à un nouvel examen pour décider s'il appartient plutôt à l'*H. punctatus* qu'à l'*H. nasutulus*. La première solution semble toutefois de beaucoup la plus probable, si l'on réfléchit à la position géographique et au niveau stratigraphique (Campanien) de la craie de Villagrins.

(1) M. Gauthier a bien proposé de séparer des autres certains individus du Dordonien, mais je ne trouve pas entre eux et ceux du Campanien de différences suffisantes (*in* de Grossouvre : Stratig. de la craie sup. 1, p. 421, note).

HEMIASTER CF. PUNCTATUS

Cotteau réunissait à son *H. nasutulus* divers individus du Garumnien, qui sont très certainement différents de l'espèce de Sorignet par leur taille plus forte, leurs ambulacres pairs beaucoup plus développés et composés de pores nettement transverses, leur ambulacre impair avec pores plus nombreux, proportionnellement plus serrés (1). Ils sont certainement plus voisins du *H. punctatus* auquel ils avaient été d'abord réunis (Leymerie et Cotteau : Catal. des Echin. foss. des Pyrénées. Bull. S. G. d. F. 2e, t. XIII, p. 342, 1856), mais M. Gauthier a, avec raison, selon moi, contesté l'exactitude de ces déterminations (*in* de Grossouvre *op. cit*, fasc. 1, p. 421, note). Ces individus du Garumnien diffèrent certainement du vrai *H. punctatus* par leur forme plus oblongue, leur face supérieure plus déprimée vers l'apex, leurs ambulacres plus superficiels, l'impair ayant ses pores un peu moins serrés et surtout les pairs présentant une zône interporifère plus étroite.

Ces caractères ne sont sans doute pas de grande importance, j'estime cependant que l'on ne saurait les négliger ; mais l'état assez défectueux des deux individus de ma collection ne me permettant point de donner de cette forme une description complète, je m'abstiens, quant à présent, de lui imposer un nom nouveau.

L'espèce a été signalée à Marsoulas, Saint-Marcet, Le Tuco, Ausseing (Hte-Garonne). M. Seunes (2) la mentionne en outre à Fabas (Ariège), Rivière (Landes) et La Bastide Villefranche (Basses-Pyrénées). Mais n'ayant pas vu ces derniers individus, je laisse à mon savant confrère de l'Université de Rennes la responsabilité de ses assimilations. Il convient de faire les mêmes réserves pour l'individu de St-Marcet. (Voir Leymerie : Descrip. géol. et paléont. des Pyrénées, p 798, atlas, pl. V. fig. 7.)

L'*Hemiaster cf. punctatus* du Garumnien se rapproche aussi du Sous-Genre *Bolbaster* Pomel.

(1) Cotteau : Echin. foss. des Pyrénées, p. 60, 1863 et Echin. de la Colon.e du Garumnien : Ann. des Sc. Géol. IX, art. 1, p. 65, pl. VI, fig. 19, 20, 1877.

(2) Seunes : Géol. des Pyrénées Occid., p. 195, 1890.

Hemiaster ligeriensis d'Orbigny, 1854.

Cette espèce parfaitement décrite et figurée par son auteur (Pal. franc. Crét. VI, p. 253, pl. 887) et depuis par Cotteau dans ses Echinides de la Sarthe (p. 315, pl. 52, f. 7, 9. — 1860) est, comme on l'a toujours reconnu, très voisine du *H. punctatus* et se rapproche comme elle du Sous-Genre *Bolbaster*. Elle en diffère, nous a dit d'Orbigny, par sa forme plus élargie en devant, plus haute en arrière, plus déclive antérieurement et par ses ambulacres plus cours, bien que composés de pores plus nombreux. Cotteau ajoute que ses ambulacres sont plus flexueux. Mais la déclivité antérieure, très sensible sur le type, s'atténue beaucoup chez les petites variétés relativement moins hautes en arrière. Quant aux ambulacres, il suffit de jeter les yeux sur les figures de la Paléontologie française pour reconnaitre qu'ils ne sont pas plus courts que ceux de l'*H. punctatus*.

En réalité les deux espèces se distinguent par la forme moins globuleuse, antérieurement plus élargie et plus déclive de l'*H. ligeriensis*, surtout par la disposition très différente des pores ambulacraires, bien plus serrés chez ce dernier dans les ambulacres pairs et au contraire plus espacés dans l'ambulacre impair. Cet ambulacre est aussi sensiblement plus étroit chez l'espèce de Touraine, dont l'apex est plus central, le fasciole moins large. La comparaison de deux individus de même taille, l'un du Campanien supérieur de Meschers, l'autre du Santonien de Saint-Paterne ne permet aucune confusion entre les deux espèces. Je compte en effet sur l'*H. punctatus* de Meschers le nombre de pores suivant : pour I, 14 ; pour II, 23 et pour III, 16. Chez l'*H. ligeriensis* de Saint-Paterne je trouve pour I, 19 ; pour II, 26 et pour III, 10. Ces différences impriment à chacun une physionomie particulière.

Les auteurs n'ont d'ailleurs jamais confondu les grands individus des deux espèces ; ce sont seulement de jeunes *H. ligeriensis*, qui avaient été confondus avec *H. nasutulus*, cependant si éloigné de son congénère avec ses petits ambulacres à pores ronds, étroits et à fleur du test.

Une autre espèce du même groupe, assez voisine du *H. punctatus* est le *H. tamulicus* Kossmat, du Crétacé supérieur de Pondicherri ; elle diffère de l'espèce française par sa forme moins tronquée et moins accuminée en arrière, ses interambulacres plus

saillants en avant, comme coincés entre les ambulacres, son ambulacre impair plus profond en dessus.

H. ligeriensis a été signalé à Saint-Paterne et Villedieu, Tours et Saint-Christophe, dans le Santonien.

Quant à l'individu de la craie de Vendôme attribué par Cotteau à *H. nasutulus*, ne l'ayant pas vu, je ne puis rien affirmer à son égard. L'espèce paraît se retrouver en Aquitaine et Cotteau la cite à Montmoreau, Livernant (Charente), Belvès et Bouteille (Dordogne).

Hemiaster prunella, Lamarck, (*Spatangus*) 1816.

Après ce que j'ai dit plus haut de cette espèce, il me suffit de rappeler qu'elle a encore été complètement décrite et figurée par d'Orbigny dans la Paléontologie française (Cret. VI, p. 242, pl. 881). Elle diffère des espèces précédentes, non seulement par sa forme subglobuleuse, mais par ses ambulacres dont les pores arrondis sont plus rapprochés, dont les zones porifères sont par conséquent bien plus étroites. L'espèce sous ce rapport se rapproche un peu de *H. nasutulus*, bien qu'il y ait encore une profonde différence entre les ambulacres de *H. prunella* et ceux bien plus étroits, à pores bien plus petits de l'*H. nasutulus*. Chez le premier les pores de l'ambulacre impair sont aussi beaucoup moins espacés que chez le second.

H. prunella est surtout connu du Maestrichtien. D'Orbigny le cite également à Ciply et Otruppe. Il n'est pas rare dans le Campanien supérieur de la Manche à Chef-de-Pont, Fresville. M. Armand l'aurait retrouvé au même horizon à Mussidan (Dordogne) et Cotteau le signale à Baigne (Charente) ; mais l'espèce paraît fort rare dans la Craie du Sud-Ouest.

Hemiaster angustipneutes Desor, 1858.

Syn. *Hemiaster stella* d'Orbigny, Cotteau (*non* Morton)

Cette petite espèce, qui appartiendrait aussi au groupe *Bolbaster*, se distingue bien facilement des précédentes par l'étroitesse de ses ambulacres et la longueur relative des postérieurs, la forme de ses pores plutôt elliptiques qu'allongés, l'inégalité des deux branches des ambulacres antérieurs pairs, et aussi la disposition du fasciole, qui s'abaisse en avant presque jusqu'à l'ambitus,

au-delà de la partie pétaloïde de l'ambulacre impair, etc. Je ne l'aurais même sans doute pas mentionnée ici, s'il n'y avait lieu d'insister sur une confusion dont elle a été l'objet.

Cet *Hemiaster* a en effet été décrit et figuré très complètement par d'Orbigny dans la Paléontologie française (Cret. VI, p. 245, pl. 882) sous le nom erroné de *H. stella* Morton (*Spatangus*). L'espèce de Morton, assez grossièrement figurée à l'origine (Synopsis organ. romains Cretaceous group. p. 78, pl. III, fig. 18. — 1834) fut réunie par son auteur à son *Spatangus parastatus* ; elle n'appartient cependant pas au même sous genre ; c'est un *Bolbaster*, tandis que le *Spat. parastatus* est un vrai *Hemiaster*. Cet *H. stella*, de la craie supérieure de New-Jersey, à son sommet plus excentrique en arrière, son ambulacre impair plus large et plus creusé, son fasciole en avant plus rapproché des pétales, ses ambulacres postérieurs sensiblement plus courts, que les individus de France assimilés par d'Orbigny (Voir Clark : The Mesozoic Echinod. of the U. S. p. 84, pl. 46, fig. 1). Desor, ayant reconnu l'erreur commise, a créé pour l'*H. stella* d'Orbigny (*non* Morton) son *H. augustipneustes*. C'est ce qu'expliquait parfaitement Cotteau en 1860 dans ses Echinides de la Sarthe (p. 319). On est donc très étonné de voir en 1883, le savant paléontologue dans ses Echinides du Sud-Ouest (p. 171), rétablir pour divers petits *Hemiaster* des Charentes et de la Dordogne un *H. stella* Desor, 1847 (1), alors que ces oursins portaient depuis 25 ans le nom d'*H. augustipneustes*.

Il n'y a d'ailleurs aucune différence entre les individus de la Touraine et ceux des Charentes. J'ai sous les yeux un petit *Hemiaster* du Campanien de Saint-Georges, près Royan ; on ne saurait le distinguer spécifiquement de ceux du Santonien de Saint-Paterne.

H. augustipneustes est assez abondant dans le Santonien de la Touraine, à Saint-Paterne, Saint-Christophe, Saint-Fraimbault, Marçon, Villedieu, Semblancay ; il est plus rare en Aquitaine, où il parait occuper le même niveau stratigraphique, et même être apparu dans les bancs supérieurs du Coniacien ; on le cite à Cognac, Bussac, Périgueux, Les Rousselières et Mirmont. Je le possède de Saint-Georges, près Royan.

(1) Desor n'avait pas créé d'espèce en 1847, il s'était borné à changer de genre le *Spatangus stella* de Morton, en substituant abusivement son nom à celui du créateur de l'espèce.

BARJELADE OU DRAVIÈRE

(ÉTUDE AGRONOMIQUE)

Par M. E. Regnault.

Vous n'êtes pas, Messieurs, sans avoir connaissance des tentatives hardies, mais déjà en certaines de nos contrées couronnées de succès, de quelques hommes d'initiative qui ont entrepris, avec le concours des Pouvoirs publics, de fonder en France le Crédit agricole, dont depuis cinquante ans on cherchait vainement la formule. L'Association, la Mutualité sont les bases de la nouvelle institution; et tout porte à croire que devant les résultats heureux des Caisses locales et régionales de crédit mutuel déjà constituées, notre apathie sera vaincue, et que nos régions elles-mêmes verront s'établir cet instrument trouvé à point pour aider le cultivateur honnête et laborieux dans les circonstances économiques que nous traversons.

Mais, en attendant que notre vœu devienne réalité, et pour hâter l'organisation de cette panaçée dont on espère tant de bienfaits, vous nous permettrez, sous un titre qui, à la vérité, enflamme peu l'imagination, de vous entretenir d'une pratique agricole de nature à fournir à peu de frais ce capital de production que le Crédit sera toujours impuissant à procurer; pratique qui, sans être absolument spéciale à nos campagnes, y revêt cependant un caractère assez général pour placer, selon nous, les agriculteurs de ce pays à un rang distingué parmi les plus habiles.

Il s'agit d'un fourrage appelé Barjelade dans le midi, Dravière à Joigny et hivernage dans l'extrême nord de la France; mélange en proportions inégales de *Vicia sativa Hyemalis* avec *secale Cereale*, autrement dit Vesce d'hiver et seigle, qui semé, en août-septembre, entre une céréale et la récolte estivale suivante, donne facilement de la mi-avril à fin mai 30,000 kil. par hectare d'une

verdure riche, appétissante et économiquement obtenue, c'est-à-dire sans loyer ni travail d'attelages supplémentaires et sans soins d'entretien.

L'époque de son introduction dans nos cultures nous est inconnue ; et nous n'oserions certes contredire celui qui prétendait lui assigner une haute antiquité, voire même le considérer comme une suite de la conquête Romaine, car Olivier de Serres le mentionne, Virgile, Pline, Varron et Columelle le décrivent et le recommandent (1). Il est, en effet, maintenant établi que si au xe siècle seulement nous entrons dans l'histoire (2), notre importance à cette époque était déjà telle qu'il était urgent de nous fortifier contre de futurs concitoyens qui se montraient alors par trop entreprenants. Votre visite de ce matin à la station préhistorique de la Fourchotte a dû au surplus vous éclairer sur l'ancienneté du *Pagus Jovinensis* et l'attrait que pouvait présenter aux populations primitives une exposition favorable, un sol complet, entre une rivière superbe et des bois immenses leur fournissant pêche, chasse et retraite au besoin. Si l'on joint à ces avantages naturels celui plus récent d'une voie romaine fréquentée à proximité, reliant deux centres importants de la période, on est facilement amené à admettre qu'aux temps gallo-romains quelque légionnaire, voyageur ou trafiquant a bien pu en transmettre la notion.

Quoi qu'il en soit, l'aspect du fourrage en question est au printemps d'une richesse incroyable ; c'est en miniature une impénétrable forêt dans laquelle ne s'avanturent pas les plantes adventices, faute d'air et de lumière pour y prospérer. Au-dessus, et sous la brise, se balançent quelques épis en formation dont la tige droite et rigide sert de support à la précieuse légumineuse dont les fonctions accumulatrices d'azote atmosphérique nous ont été récemment et scientifiquement démontrées.

C'est là que la ménagère, chargée de l'étable, et qui le dispute à son homme pour l'endurance et l'activité, se rend chaque jour hissée sur le baudet qui ramènera la provende.

Au point de vue de l'économie rurale, cette intercalation a d'importantes conséquences : non-seulement ce fourrage si touffu paralyse sous lui toute végétation nuisible, mais par transpiration il retient les nitrates du sol qu'auraient entrainés les pluies d'automne, d'hiver et de printemps ; la nourriture au vert revient

(1) Heuzé, *Assolement, Plantes fourragères*

(2) Challe, *Ville et comté de Joigny, Bull. Soc. sc. hist. et nat. de l'Yonne* 1882, p. 207.

plustôt avec tous ses avantages ; la matière première la plus coûteuse, l'azote, est par lui emprunté en grande partie à l'atmosphère qui le fournit gratuitement ; et enfin cette récolte, prenant sa part légitime du loyer, des attelages, de la fumure et des frais généraux, décharge d'autant les autres plantes de l'assolement et en abaisse le prix de revient. Si l'on donne à cette production une valeur de 8 à 10 fr. la tonne, c'est, moins les débours, de 240 à 300 fr. par hectare dont ne bénéficient pas les retardataires qui négligent ou ignorent ce procédé.

Un savant chimiste-agronome, M. Dehérain, de l'Institut (1), qui préconise l'enfouissement en vert de cette récolte à l'arrière-saison, estime qu'à 5 0/00 d'azote, cet engrais, sur nos 7 millions d'hectares en blé, équivaudrait au moins à 10 tonnes par hectare, à 70 millions de tonnes de fumier et peut-être, à 15 tonnes par hectare, à 105 millions de tonnes d'une valeur à 10 fr., de 700 millions à 1.050.000.000 fr. Ce serait ainsi qu'on le voit, doubler l'engrais organique fabriqué sur place, lequel s'élève à 100 millions de tonnes environ.

Le système suivi par le cultivateur jovinien, qui laisse à la plante le temps d'accomplir toute son évolution, donne de plus importants résultats. Dans la même hypothèse de généralisation, et à 30 tonnes par hectare, la production, supérieure à toute notre production fourragère annuelle (145 à 176 millions de tonnes en vert environ) compris herbages et près naturels (2), s'élèverait à 210 millions de tonnes valant à 8 ou 10 fr., de 1,680 millions à 2,100 millions de francs.

Qui n'aperçoit les conséquences de cette pratique, même en cas de diminution dans le rendement ou les emblavures ?

C'est, en effet, par l'ensilage devenu si facile, qui permet d'emmagasiner ce qui à la récolte dépasse la consommation, d'un usage courant sur bien des points, notamment en Allemagne, en Angleterre, en Amérique et surtout au Canada où toutes les fermes sont pourvues de silos, la possibilité, à 25 tonnes par an et par tête de 500 kil., d'entretenir constamment au vert un effectif supplémentaire de 8.400.000 bovins ou leur équivalent en menu bétail. La plante ayant à l'automne et au premier printemps toute l'humidité désirable, le produit en est assuré contre la sécheresse qui ne pourra plus affecter que les fourrages d'été. La gelée seule pourrait être à craindre ; mais le remplacement par la

(1) *Engrais et ferments*, p. 219.
(2) M. Grandeau, sur *stat. agr.* de 1898.

vesce velue, *vicia villosa* de l'espèce considérée, ferait disparaître cet inconvénient.

Si l'on veut, en outre, se rendre compte de l'influence de cette culture sur l'enrichissement ou la fertilité du sol, et si l'on admet la provenance atmosphérique pour moitié seulement de l'azote total contenu dans la production aérienne, c'est 525 milles tonnes d'azote, représentant 35 millions de quintaux de nitrate de soude, soit à 28 fr. le quintal, prix actuel, 980 millions de francs; une bonne partie de cet azote se retrouvera dans les résidus de l'alimentation, et nous permettra de restreindre nos importations de cet engrais exotique dont les gisements ne sont pas inépuisables, et même d'y renoncer. Nous ne mentionnons que pour ordre l'azote de la partie souterraine, du système radiculaire qui après mobilisation par la plante reste acquis au sol pour les récoltes ultérieures.

Quant à l'acide phosphorique et à la potasse qui ne proviennent que du sol, sur les 4,000 à 8,000 kil. que l'hectare peut contenir de chacun de ces éléments, sur 0 m. 35 de profondeur, le fourrage précité, s'il ne dispense pas des apports, au moins pour combler l'exportation du premier, rend cependant immédiatement assimilable la portion par lui absorbée. Et cette quantité, dans le fourrage sec (Wolff) (5 tonnes en vert pour une en foin) est d'environ :

ac. ph. 42.000.000 t. × 6 k. 2 = 260.400 t.
Pot. id × 20 k. = 840.000 t.

Equivalant à :

Superphosphate minéral à 15 0/0 = 17.360.000 qx.,
Chlorure de potassium à 50 0/0 = 16.800.000 qx.
D'une valeur totale, à 6 fr. 50 et 21 fr. le quintal, de 465.640.000 fr.

Il nous semble que la pratique agricole suivie en ce pays méritait par ses résultats de vous être signalée; car, si elle fait honneur à l'agriculture locale qu'elle place ainsi au rang de quelques contrées privilégiées du Midi, de la Limagne d'Auvergne et de la Flandre, elle peut aussi montrer aux intéressés de quelle façon on peut compléter des assolements qui se sont déjà, au cours des siècles, modifiés suivant les exigences.

Tout cela, diront les sceptiques, fait bien des millions et des centaines de millions de quintaux et de francs! Peut-on, au surplus, sur la généralité de nos terres de nature si variée, avant une jachère verte ou nue, placer avantageusement une dravière? Nous répondrons que l'on trouve bien utile et profitable, puisque l'on continue, de cultiver annuellement le blé sur 7 millions d'hectares assurément aussi des plus variables; et qu'il n'y a pas de raison pour que le fourrage considéré, qui prend moins au sol

qu'à l'air ambiant, ne se comporte pas sur cette même surface au moins comme cette céréale, une des plus exigeantes de nos plantes, dont il ne pourra d'ailleurs qu'améliorer la culture.

Quant aux sommes que nous avons dû inscrire, elles ne sont, sous la réserve bien entendue des intempéries et des surfaces traitées, qu'une évaluation approximative, en rapport avec ces deux conditions.

Il importe donc de se bien pénétrer que la Mutualité, si répandue qu'on la suppose, ou toute autre combinaison financière en vue de l'agriculture, ne saurait fournir autre chose qu'un crédit limité, proportionné aux apports ou cotisations des membres participants ; que ceux-ci viendront en nombre d'autant plus grands et pour des parts d'autant plus fortes qu'ils trouveront dans leurs entreprises un bénéfice plus considérable.

Mais ce bénéfice lui-même n'apparaîtra que si le cultivateur, outre les qualités exigées par la fonction, se montre industrieux, empressé d'intercaler dans le cadre même de son assolement les plantes à évolution rapide et haut rendement qui seules lui fourniront abondamment le plus important des capitaux, celui qui peut toujours facilement et naturellement s'obtenir et s'augmenter pour le maintien et l'accroissement de la fertilité.

Il s'ensuit que, sans restreindre l'étendue en céréales, c'est vers l'extension au maximum possible des cultures fourragères que doivent tendre nos efforts.

Un exemple frappant des résultats qu'il est, par cette voie, permis d'atteindre, est celui qui nous est donné par nos amis canadiens de Québec et d'Ontario (1) qui, après un rude hiver de 6 à 7 mois, s'ingénient dans l'espace qui leur reste, à obtenir pour l'année entière des fourrages riches et alibiles qui leur permettent une si forte exportation en produits de laiterie. Ils savent même, par de judicieux mélanges dans le silo, corriger l'insuffisance du maïs en graisse et protéine, et la composition spéciale, dite Robertson, est de plus en plus en faveur pour l'engraissement et les vaches laitières.

Elle comprend, en poids :

Maïs fourrage avec épis	100
Fève de cheval (*Faba vulgaris equina*)	25
Têtes de soleil (*Helianthus annuus*)	10

Pour obtenir sur le terrain les quantités proportionnelles vou-

(1) MM. Descours-Desacre, *Bull. du ministère de l'Agr.*, I, 1878, et Hitier, *Journ. agric. prat.*, 1909, I, 420.

lues, on ensemence par hectare de maïs, 50 ares en fèves et 25 ares en tournesol.

Dans l'espèce, au maïs Caragua ne titrant que : azote 2.24 et graisse 4 0/00, dont digestible 1.12 et 2 seulement, la féverolle, même n'étant qu'au début de la floraison, par son apport de : azote 4.8 et graisse 5 0/0, dont digestible 3.52 et 4 (Wolff), relève la conserve qu'enrichit encore considérablement l'hélianthe annuel dont nous n'avons pas l'analyse à l'état frais, mais dont le tourteau contient : azote 55.52 et graisse 125 0/00, dont digestible 49.92 et 110.

Et c'est ainsi que la production totale du fromage au Dominiou. qui, en 1868, n'était que de 2,748 tonnes, d'une valeur de 3,255,000 fr., s'élevait en 1896, grâce à la culture intensive de fourrages variés et à leur mode d'emploi, comme *quantité exportée seule*, à 74.604 tonnes d'une valeur de 73,269,000 fr.

En résumé, si l'association, la mutualité même appuyée sur les subsides que l'Etat met depuis peu à la disposition, peuvent donner quelque crédit ou favoriser le placement des produits agricoles, seuls l'atmosphère par son azote et son acide carbonique, les différentes couches du sol et du sous-sol atteintes par les instruments ou le système radiculaire par les mêmes éléments et les principes minéraux peuvent progressivement nous fournir les 20 milliards au moins (à 800 fr. par hectare) que réclame la culture rationnelle de nos 25 millions d'hectares assolés seulement. Nous ne leur en consacrons pas la moitié; mais nous obtiendrons le reste, en empruntant les richesses que dans ce but une bienfaisante Providence s'est visiblement plu à accumuler, à travers les âges, au grand profit de l'humanité.

La difficulté est moins peut-être d'effectuer cet emprunt que d'amener la masse agricole à y recourir. Notre corps enseignant si capable et si dévoué, nos sociétés et nos comices si influents sur le personnel qu'ils doivent conseiller, triompheront de l'obstacle quand ils auront eux-mêmes compris que le temps n'est plus seulement aux petits remèdes, mais aux résolutions commandées par une situation économique sans précédents.

En attendant, rendons hommage à la science qui semble avoir reçu mission de nous préparer à cette évolution, et dont les procédés habiles, les merveilleuses découvertes apparaissent aussi, on peut le dire sans irrévérence, comme une suite voulue du plan général conçu par le Créateur.

LES
AMMONITES DU DÊPARTEMENT DE L'YONNE

Par Dom Aurélien Valette

Les Ammonites recueillies dans les couches géologiques du département de l'Yonne n'ont pas fait, jusqu'à ce jour, l'objet d'un travail spécial. Nous avons, cependant, deux catalogues publiés presque à la même époque, qui donnent la liste de la plupart des espèces qui se trouvent, soit dans le terrain jurassique, soit dans le terrain crétacique du département. Ces catalogues dressés, l'un par M. Cotteau, et l'autre par MM. Raulin et Leymerie, ont près de cinquante ans d'existence. Ils sont, malgré cela, assez complets. Le premier catalogue, qui date de l'année 1853, a été fait par M. Cotteau dans ses *Études sur les Mollusques fossiles du département de l'Yonne* (1). Le second fait partie de la liste générale des fossiles recueillis dans notre département. Cette liste se trouve insérée à la page 614 de l'ouvrage de MM. Raulin et Leymerie, publié en 1858 sous les auspices du Conseil général, dont voici le titre : *Statistique géologique du département de l'Yonne*. Depuis cette époque, nous n'avons à citer que quelques ouvrages, dans lesquels se trouvent indiquées quelques espèces d'Ammonites qui n'avaient point été signalées dans les deux catalogues précités. C'est d'abord la *Monographie paléontologique et géologique de l'étage portlandien du département de l'Yonne*, par MM. Loriol et Cotteau (2). Puis vient l'étude si consciencieuse de M. Jules Lambert sur le *Terrain jurassique moyen du département de l'Yonne* (3).

(1) Cotteau, *Bull. Soc. Sc. de l'Yonne*, 1853, t. VI, p. 303.

(2) P. de Loriol et Cotteau, *Bull. Soc. Sc. de l'Yonne*, 1868, t. XXI, p. 137.

(3) Lambert, *Bull. Soc. Sc. de l'Yonne*, 1884, 1er semestre.

Signalons enfin le *Mémoire paléontologique sur le Calcaire de Tonnerre* présenté à la Société paléontologique suisse par M. de Loriol, avec la collaboration de M. Lambert pour la partie stratigraphique (1).

Je dois une reconnaissance toute particulière à M. Peron, notre savant président, qui a bien voulu mettre à ma disposition les ouvrages de sa riche bibliothèque scientifique. Ce secours précieux m'a permis de trouver de nombreux renseignements, sans lesquels il m'aurait été difficile de mener à bonne fin la tâche que je me suis imposée. Je le remercie encore bien sincèrement de m'avoir indiqué dans sa magnifique collection un certain nombre d'espèces recueillies par lui dans le département, et qui n'avaient point été signalées, jusqu'à ce jour, comme se trouvant dans notre faune départementale.

Le travail que je présente aujourd'hui à la Société des sciences de l'Yonne ne sera lui-même qu'un catalogue basé sur ses devanciers. Son utilité est la conséquence des progrès considérables accomplis depuis cinquante ans par la Paléontologie.

Autrefois tous les Céphalopodes dont l'enroulement se fait autour d'un axe perpendiculaire au plan de symétrie de l'animal, avec des tours de spire contigus, formés de nombreuses chambres cloisonnées et reliées par un siphon placé à la périphérie, étaient compris sous la dénomination d'*Ammonites*. Ce grand genre qui comprenait plus de quatre mille cinq cents espèces, a été patiemment étudié par de nombreux paléontologistes. Les travaux entrepris ont bientôt fait sentir la nécessité de créer de nouvelles coupes génériques, et de scinder les Ammonites en un certain nombre de genres nouveaux.

Mon but serait donc de dresser un nouveau catalogue des Ammonites du département de l'Yonne, dans lequel les différentes espèces seront rapportées aux nouveaux genres qui leur conviennent le mieux. On me permettra cependant de ne pas suivre tous les sous-genres créés dans ces derniers temps par certains auteurs.

En entreprenant ce travail, je crois inutile de donner la description, même succincte, des espèces, puisqu'elle a déjà été faite par différents auteurs, surtout par d'Orbigny pour la plupart des Ammonites signalées dans le département. On pourra, à ce sujet, consulter les beaux volumes que cet illustre paléontologiste a

(1) P. de Loriol, Description des Moll. et Brachiop. des couches séquaniennes de Tonnerre (Yonne), *Mém. de la Soc. paléont. suisse*, t. XX, 1893.

publiés sur les Ammonites jurassiques et crétaciques dans la *Paléontologie française*. Son *Prodrome de Paléontologie stratigraphique* publié en 1850 pourra aussi fournir de précieuses rectifications, et la description de nouvelles espèces.

Dans ce catalogue divisé en deux parties, on trouvera d'abord la description des familles et des genres, pour bien préciser le sens qui leur est donné. Pour cela, je me suis contenté de reproduire les diagnoses fournies par les auteurs. Cependant, pour le genre *Ochetocerus* (Haug), j'ai dû compléter et modifier un peu la description du genre, à l'aide de nouvelles observations inédites. Et pour plus de clarté j'ai donné une figure du type du genre. Après chaque genre, viendra la nomênclature des espèces avec l'indication des étages et des localités où elles ont été recueillies. Dans la seconde partie purement stratigraphique, je grouperai les différentes espèces sous le nom des étages géologiques dans lesquels elles ont été recueillies. Chaque espèce ayant dans les deux parties un même numéro d'ordre, ce dernier servira de repère. En terminant je ferai quelques considérations stratigraphiques et paléontologiques qui serviront de conclusion à mon travail.

Avant d'entrer en matière, qu'il me soit permis de traiter quelques questions générales basées sur les études faites, dans ces derniers temps, par différents auteurs.

Au point de vue stratigraphique, les Céphalopodes, et particulièrement la famille des Ammonitidées, ont acquis depuis quelques années une importance considérable pour la distinction des étages jurassiques et crétaciques. Ils ont aussi une précieuse utilité pour caractériser les différentes zones qui les composent. En voici les raisons : d'abord les Ammonites se trouvent en nombre considérable dans les différents étages. Cela est surtout vrai pour les terrains jurassiques, et une grande partie des terrains crétaciques. D'autre part, il a été remarqué que certaines espèces restent généralement confinées dans les zones stratigraphiques qu'elles caractérisent. De plus, les Ammonites devaient être des animaux nageant à la surface des mers, comme le font encore actuellement les Nautiles, qui leur ressemblent beaucoup par leur organisation intérieure. Par conséquent, leurs espèces pouvaient se répandre facilement dans toutes les mers d'une même époque. Il a été, en effet, constaté que beaucoup d'espèces se rencontrent dans des localités très éloignées les unes des autres, et permettent ainsi d'établir des synchronismes souverainement précieux pour la stratigraphie. Voici ce que dit, à ce sujet, M. de Lapparent dans

son *Traité de Géologie* (1). « Les êtres de haute mer, et spécialement les céphalopodes cloisonnés, parmi lesquels la famille des Ammonitidées offre dans toute l'étendue des temps secondaires une si grande variété de types bien ordonnés, servent à fixer la valeur des étages. L'homogénéité de ces derniers est garantie par la condition que chacun d'eux puisse être caractérisé par des genres ou des familles qui lui sont propres ».

Les anciens auteurs appelaient les Ammonites *cornes d'Ammon*, à cause de leur ressemblance avec les cornes de ce dieu, adoré dans le temple de Jupiter Ammon, lieu sacré de la Haute-Égypte. C'est sous cette dénomination que Rumphius, Langius, Klein et Lister ont décrit sommairement quelques espèces. A Bruguière revient l'honneur d'avoir créé le genre *Ammonites*, par la description qu'il en a donnée dans l'*Encyclopédie méthodique* (2). Un peu plus tard, en 1801, Lamarck a circonscrit le genre plus nettement en lui donnant pour type l'*Ammonites bisulcatus*.

Comme on le sait, la classe des Céphalopodes a été divisée en deux sous-classes : les *Tétrabranchiaux* et les *Dibranchiaux*. A laquelle de ces deux sous-classes faut-il rapporter les Ammonitidées ? Les paléontologistes sont loin d'être d'accord sur cette question fondamentale. La difficulté vient de ce que les Ammonites appartiennent à un type éteint depuis le commencement des terrains tertiaires. Ne connaissant pas l'anatomie de l'animal qui déciderait s'il possédait deux ou quatre branchies, caractères principaux qui séparent les Dibranchiaux des Tétrabranchiaux, on en est réduit à faire des conjectures, en se basant sur les caractères de la coquille, rapprochés de ceux des genres voisins encore vivants.

Les uns, comme MM. Munier-Chalmas et F. Bernard, placent les Ammonites parmi les Dibranchiaux, parce que la coquille commence à se développer par une loge initiale globuleuse sans cicatricule, qui a son analogue dans les spirules encore vivantes. Or l'anatomie de ce dernier genre le place incontestablement parmi les Dibranchiaux, qui ont deux branchies et deux oreillettes. Autour de la bouche il y a huit ou dix bras grands, armés de ventouses pour la préhension. M. Douvillé est arrivé au même résultat, par la comparaison qu'il a faite de la partie antérieure d'une Ammonite du Bajocien de Vandenesse (*Morphoceras pseudoanceps*) avec celle d'un argonaute vivant qui appartient aux Dibranchiaux.

(1) Lapparent, *Traité de Géologie*, 3e édit., p. 707. 1893.

(2) Bruguièré, *Encyclop. méthod. Hist. natur. des Vers*, t. VI, p. 28. 1789.

L'opinion contraire a aussi ses défenseurs, dont la valeur scientifique n'est pas moins considérable. Ils s'appuient sur la comparaison des cloisons et du siphon, pour rattacher les Ammonites à la sous-classe des Tétrabranchiaux qui ont pour type un genre encore vivant, le *Nautilus*, mais dont on trouve des représentants dans tous les terrains géologiques sédimentaires. Dans ce genre, il y a quatre branchies et quatre oreillettes. Les bras sont remplacés par un grand nombre de tentacules extrêmement fins, réunis en groupes. Les sutures des cloisons sont très simples. Le siphon est placé au centre des chambres d'habitation.

M. Zittel place les *Ammonites* parmi les Tétrabranchiaux parce que les diverses sections du grand genre *Goniatites* établissent des passages insensibles entre les *Nautiles* à sutures simples et les *Ammonites* à sutures plus ou moins compliquées. On peut en dire autant pour le siphon qui tend à se rapprocher de la région ventrale pour arriver au stade ammonitiforme. De plus, on suppose avec beaucoup de raison que la première chambre des Nautilidées n'est pas la première embryonnaire, à cause de sa forme irrégulière. Et la cicatricule qui existe serait la preuve de la caducité de la loge initiale. Pour toutes ces raisons, il semble préférable de rattacher les Ammonitidées aux Tétrabranchiaux.

Quelques auteurs, comme Waagen, Fischer et Steinmann, ont essayé de lever la difficulté pendante en établissant pour les Ammonitidées un groupe distinct et intermédiaire entre les Dibranchiaux et les Tétrabranchiaux. Mais on n'en voit pas la nécessité. Et il semble que la manière de voir de M. Zittel est la meilleure.

Abordons maintenant la grande question de la classification. En présence de l'extrême diversité de forme remarquée dans les très nombreuses espèces d'Ammonites, les auteurs ont, de bonne heure, reconnu la nécessité d'établir des coupures propres à faciliter les déterminations. Ainsi, par exemple, Lamarck, de Haan et de Blainville se sont basés sur la forme extérieure pour établir différents genres caractérisés par les tours de spire entièrement apparents, ou se recouvrant plus ou moins. De son côté, Sowerby s'est servi de la présence ou de l'absence d'une carène à la périphérie des tours de spire, pour établir trois sections : 1° les espèces avec tours arrondis à la périphérie; 2° les espèces avec tours creusés à la périphérie; enfin 3° celles qui ont une carène soit entière, soit crénelée.

Un progrès très important a été réalisé par de Buch par suite de l'étude qu'il avait faite des lobes formés par les cloisons des

Ammonites. Dans la *Paléontologie française*, d'Orbigny a adopté la classification proposée par de Buch. Ces deux auteurs conservaient le nom d'*Ammonites;* mais ils divisaient le genre en quatorze groupes portant chacun un nom spécial. Voici d'ailleurs ce que dit d'Orbigny (1) : « M. de Buch, avec sa sagacité ordinaire, reconnut, dès 1828, d'autres caractères importants échappés à ses devanciers; il découvrit dans les lobes des cloisons des Ammonites des formes régulières et constantes, dont la combinaison, jointe aux formes extérieures, lui servit plus tard (*Annales des sciences naturelles*, t. XVII et t. XXIX) à diviser les Ammonites en groupes ». A chacun de ces groupes, qui porte un nom spécial, sont ajoutés deux exemples.

Le travail si important de M. de Buch, et sa vulgarisation par d'Orbigny dans ses deux volumes qui font connaître les Ammonites jurassiques et crétaciques de la France, ont donné aux études sur cette classe de Céphalopodes une puissante et nouvelle direction.

En 1868, Suess et Hyatt, allant plus avant dans la voie tracée, ont élevé le groupe des Ammonites au rang de famille. Celle-ci a été divisée en véritables genres. Bien plus, Neumayr a introduit une nouvelle modification, en réunissant les différents genres en familles, et le groupe entier est devenu l'ordre des *Ammonoïdées.*

Mais ce n'est pas tout, l'école transformiste a voulu s'appuyer sur l'enchaînement phylogénique des genres et des espèces, pour établir une nouvelle classification. Telle est la tendance de beaucoup d'auteurs de nos jours. Disons cependant que le principe du transformisme, malgré ses conclusions séduisantes, n'est pas absolument accepté par tous, parce qu'il soulève de graves objections. Beaucoup de faits semblent lui donner raison. Mais dans bien des cas, ceux qui le défendent sont obligés de s'appuyer sur de simples hypothèses plus ou moins probables.

Occupons nous maintenant des caractères qui peuvent servir de base à une bonne classification, dans un ensemble aussi complexe que celui de l'ancien grand genre *Ammonites.*

Les anciens auteurs se sont d'abord appuyés sur la forme extérieure et l'ornementation des Ammonites pour créer les différentes espèces. Ces caractères pouvaient, à la rigueur, suffire, le genre restant sous la dénomination d'*Ammonites.* Mais il n'en a pas été

(1) D'Orbigny, *Paléont. franç. Terr. crét.*, t. I, Céphalopodes, p. 101. 1840.

de même, lorsque des études plus approfondies ont fait apercevoir plusieurs caractères très importants, qui permettent de diviser le groupe tout entier en sous-ordres, en familles, en genres et en espèces.

La forme de l'ouverture ne peut avoir une grande utilité, à cause de sa variabilité, même dans des genres très rapprochés les uns des autres. De plus, ses modifications varient beaucoup suivant l'âge.

On a essayé de se servir de l'*Aptychus* (1) pour la classification

(1) *Aptychus.* — C'est un corps corné ou calcaire, aplati, formé de deux plaques symétriques qui ont l'apparence de valves de Lamellibranches juxtaposées en ligne droite l'une à côté de l'autre, et sans charnière. Il est nécessaire de faire observer que les *Aptychus* n'ont été trouvés que dans la chambre d'habitation des Ammonites.

Il n'est pas de fossile qui n'ait été l'objet de plus grandes discussions pour connaître sa nature. D'abord les *Aptychus* ont été considérés comme des Lamellibranches, puis comme des valves d'Anatifes. Voltz, Woodward et Owen se sont rapprochés de la vérité, en disant que l'on était en présence de simples opercules d'Ammonites. Cette opinion s'appuie sur de nombreux faits qui lui donnent une certaine valeur. Cependant, on peut faire contre cette opinion une objection sérieuse, en faisant remarquer que l'on trouve des Ammonites dont l'ouverture est contractée et irrégulière, ce qui ne concorde pas avec la présence d'un *Aptychus* servant d'opercule. — De leur côté, Waagen et Zittel ont cru voir dans l'*Aptychus* une plaque destinée à protéger ou soutenir les glandes ovariales. Cela posé, il n'existerait que chez les femelles. Voici les raisons invoquées en faveur de cette hypothèse : on a remarqué que l'*Aptychus* est précisément situé au point même où se trouvent les glandes ovariales du Nautile. De plus, la surface de ces glandes, dans ce dernier genre, a une certaine analogie avec celle de l'*Aptychus.* Enfin cette opinion expliquerait pourquoi certaines Ammonites ont un *Aptychus*, lorsque d'autres de la même espèce en paraissent dépourvues. A l'encontre de cette manière de voir, on fait valoir l'observation signalée par Deslonchamps, qui a trouvé dans le Toarcien de Curcy de nombreux exemplaires de l'*Ammonites Ceciliæ* enfermés dans la poche stomacale de sauriens qui les avaient dévorés. Or ces Ammonites avaient toutes leur *Aptychus* en place. Il faudrait donc admettre que les femelles seules servaient de nourriture à ces sauriens, ce qui ne saurait être admis raisonnablement. On a fait encore cette objection : les glandes ovariales changent fréquemment de volume, il est donc difficile d'admettre qu'un *Aptychus* rigide puisse y être adapté. De plus, la forme en une seule pièce et la position médiane des *Anaptychus*, qui remplacent les *Aptychus* dans certains genres d'Ammonites, ne concorde pas avec cette opinion.

Voici une dernière hypothèse avancée tout récemment par Steinmann.

des Ammonites. Mais il ne saurait avoir une grande valeur. D'ailleurs, il est difficile de le rencontrer en place. Et dans une foule de cas, il laisserait l'esprit indécis.

L'étude du siphon et des sutures plus ou moins compliquées des cloisons est, au contraire, une base excellente pour distinguer les différents groupes.

Fischer (1) s'est servi de la direction des goulots siphonaux pour établir deux sous ordres : celui des *Rétrosiphonés* qui a les goulots siphonaux dirigés en arrière, même à l'état adulte. Les lobes et les selles sont simples, non dentelés. Les Goniatites et les Clyménies appartiennent à ce sous-ordre, qui est exclusivement paléozoïque. Celui des *Prosiphonés* qui a les goulots siphonaux dirigés en avant, avec la première selle cloisonnale large dans certaines familles, et étroite dans d'autres. De là deux groupes : celui des *Latisellés* à première selle large, et celui des *Angustisellés* à première selle étroite.

Nous n'aurons à nous occuper, dans ce travail, que de ce dernier groupe presque exclusivement jurassique et crétacique. Les *Latisellés* sont propres au trias qui fait entièrement défaut dans le département de l'Yonne.

FAMILLE DES PHYLLOCÉRATIDÉES

Chambre d'habitation courte, prenant les deux tiers du dernier tour de spire. Lobes et selles très nombreux, décroissant régulièrement ; selles latérales simples, avec leurs extrémités arrondies. — Pas d'Aptychus connu.

La structure de l'*Aptychus* prouverait qu'il faut le considérer comme un cartilage calcifié, doué d'une flexibilité assez grande pour s'adapter contre la base de l'entonnoir, où il renforcerait les muscles occluseurs du manteau. Un cartilage analogue, mais sans protection calcaire, existe, en effet, dans certains Décapodes et Octopodes vivants. Il sert à l'insertion des muscles rétracteurs de l'entonnoir. La position de l'*Aptychus* dans les Ammonites semble donner quelque raison à cette opinion ; et M. Félix Bernard l'admet comme la plus probable.

En réalité, il faut dire que nous manquons encore de preuves irréfutables pour affirmer d'une manière certaine quelle était la fonction de l'*Aptychus* dans l'organisation des Ammonites. Tout le monde est cependant d'accord aujourd'hui pour admettre qu'il appartient à leur anatomie.

(1) Fischer, *Manuel de Conchyliologie*, p. 378.

Genre **Phylloceras** (Suess, 1865).

Synonymie : *Rhacoceras* (Hyatt, 1867).

Coquille à tours très embrassants, ordinairement lisses, avec de fines stries d'accroissement, et parfois des bourrelets espacés. Ouverture simple, avec un appendice ventral légèrement marqué. Ombilic presque fermé.

N° 1. — *Phylloceras heterophyllum* (Sowerby, 1820). — Min. conch., t. III, p. 119, pl. 266. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 133, p. 339, pl. 109. — Stat. géol. de l'Yonne, p. 272.
Etage. — Toarcien.
Localité. — Vassy les Avallon.

N° 2. — *Phyl. Velledæ* (Michelin, 1834). — Magazin de Zoologie, p. 35. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 123, p. 280, pl. 82. — Stat. géol. de l'Yonne, p. 475,
Etage. — Albien.
Localité. — Saint-Florentin.

FAMILLE DES LYTOCÉRATIDÉES

Chambre d'habitation courte, prenant les deux tiers du dernier tour de spire. Lobes et selles en nombre très restreint, avec une selle externe et deux selles latérales profondément découpées, bifides et leurs extrémités non arrondies. Pas d'Aptychus connu.

Genre **Lytoceras** (Süess, 1865).

Synonymie : *Thysanoceras* (Hyatt, 1867).

Coquille discoïde, à tours de spire très peu embrassants, presque adjacents, ornés de petites côtes rayonnantes, interrompues par des bourrelets plus ou moins espacés. Ouverture simple, sans aucun appendice. Ombilic très découvert.

N° 3. — *Lytoceras Phillipsii* (Sowerby, 1831) Manuel géolog. (trad. franç. de La Bèche), p. 406, fig. 57. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 118, p. 310, pl. 97, fig. 6-9. — Stat. géolog., p. 260.
Etage. — Sinémurien.
Localité. — Avallon.

N° 4. — *Lyto. fimbriatum* (Sowerby, 1817) Min. conch., t. II, p. 145, pl. 164. — (d'Orbigny) Paléont franç. Terr. jurass., n° 120, p. 313, pl. 98. — Stat. géolog., p. 266.
Etage. — Liasien.
Localités. — Etaules près d'Avallon, Talcy.

N° 5. — *Lyto. cornucopiæ* (Young, 1822) Ann. géol. Survey, pl. 12, fig. 6. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 121, p. 316, pl. 99. — Stat. géolog., p. 272.
Etage. — Toarcien.
Localité. — Vassy-les-Avallon.

N° 6. — *Lyto. rectícostatum* (d'Orbigny, 1840) Paléont. franç. Terr. crét., n° 46, p. 134, pl. 40, fig. 3-4. — Stat. géolog., p. 450.
Etage. — Aptien.
Localité. — Gurgy.

FAMILLE DES ARIÉTITIDÉES

Chambre d'habitation très longue, prenant un peu plus d'un tour de spire. Deux lobes latéraux; lobes auxiliaires peu développés; selles plus ou moins dentelées, anaptychus corné.

Genre Arietites (Waagen, 1869).

Synonymie : *Ammonites* (Bruguière, 1789); — *Asteroceras* (Hyatt, 1867); *Arnioceras* (Hyatt, 1867); — *Discoceras* (Hyatt, 1867).

Coquille discoïde, peu épaisse, avec des tours de spire un peu embrassants, ornés de côtes un peu infléchies au voisinage de la région ventrale. Celle-ci avec trois carènes, dont celle du milieu un peu plus forte. Ouverture simple prolongée en un appendice ventral aigu, non infléchi. Ombilic assez découvert.

N° 7. — *Arietites obtusus* (Sowerby, 1817) Min. conch., t. II, p. 151, pl. 167. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass, n° 57, p. 191, pl. 44. — Stat. géol., p. 260.
Etage. — Sinémurien.
Localité. — Avallon.

N° 8. — *Ariet. stellaris* (Sowerby, 1815) Min. conch., t. I, p. 211, pl. 93. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 58, p. 193, pl. 45. — Stat. géolog., p. 260.
Etage. — Sinémurien.
Localité. — Avallon.

Genre Coroniceras (Hyatt, 1867).

Coquille discoïde, peu épaisse, à tours de spire bien découverts, ornés de côtes infléchies, parfois noueuses au voisinage de la région ventrale. Celle-ci avec trois carènes fortement accusées, surtout celle du milieu. Ouverture subquadrangulaire, avec un appendice ventral aigu, non infléchi. Ombilic très découvert.

N° 9. — *Coroniceras bisulcatum* (Bruguières, 1789) Encyclop. méth. Hist. nat. des vers, t. VI, p. 39, n° 13. — (d'Orbigny (pars) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 56, p. 188, pl. 43.
Etage. — Sinémurien.
Localités. — Avallon, Guillon, Saint-André en-Terre-Plaine.

N° 10. — *Coroni. Bucklandi* (Sowerby, 1816) Min. conch., t. II, p. 69, pl. 130. — (d'Orbigny (pars) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 56, p. 188, pl. 43 (?).—Stat. géolog., p. 253, 260.
Etage. — Sinémurien.
Localités. — Avallon, Guillon, Chevannes près Saint-André-en-Terre-Plaine.

N° 11. - *Coroni. Conybeari* (Sowerby, 1816) Min. conch., t. II, p. 70, pl. 131. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 63, p. 202, pl. 50. — Stat. géolog., p. 253, 260.
Etage. — Sinémurien.
Localité. — Avallon.

Genre Caloceras (Hyatt, 1870).

Synonymie : *Ophioceras* (Hyatt, 1867 ; — *Echioceras* (Bayle, 1878).

Coquille discoïde, peu épaisse, à tours de spire découverts, ornés de côtes non arquées, avec une carène ventrale quelquefois peu distincte. Ouverture simple, avec un appendice ventral aigu. Ombilic bien développé.

N° 12. — *Caloceras liasicum* (d'Orbigny, 1860) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 61, p. 199, pl. 48. — Stat. géolog., p. 247.
Etage. — Hettangien.
Localité. — Avallon.

N° 13. — *Calo. tortile* (d'Orbigny, 1860) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 62, p. 201, pl. 49. — Stat. géolog., p. 260.
Etage. — Hettangien.
Localité. — Avallon.

N° 14. — *Calo. Nodoti* (d'Orbigny, 1860) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 60, p. 198, pl. 47. — Stat. géolog., p. 260.
Etage. — Sinémurien.
Localité. — Avallon.

N° 15. — *Calo. raricostatum* (Zieten, 1830) Petref. Wurlh., p. 18, tab. XIII, fig. 4. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 68, p. 213, pl. 54. — Stat. géolog , p. 260.
Etage. — Sinémurien.
Localité. — Avallon.

Genre Agassiziceras (Hyatt, 1874).

Coquille anguleuse à la périphérie des tours de spire; ceux ci un peu embrassants, ornés de côtes faiblement arquées, avec une carène ventrale peu aiguë. Ouverture anguleuse, avec un appendice ventral aigu. Ombilic assez découvert.

N° 16. — *Agassiziceras Scipioni* (d'Orbigny, 1860) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 65, p. 207, pl. 51, fig. 7-8. — Stat. géolog., p. 260.
Etage. — Sinémurien.
Localité. — Avallon.

FAMILLE DES ÆGOCÉRATIDÉES

Chambre d'habitation prenant un tour de spire environ. Ligne suturale des cloisons bien découpée, avec deux lobes latéraux assez forts, et des lobes auxiliaires très petits; selles bien dentelées. Anaptichus calcaire.

Genre Ægoceras (Waagen, 1869).

Coquille comprimée, à tours de spire nombreux, découverts, ornés de côtes rayonnantes parfois noueuses, et se bifurquant vers la région ventrale, qui n'est jamais carénée. Ouverture simple, sans appendices latéraux, et à bord ventral arrondi. Ombilic bien découvert.

N° 17. — *Ægoceras Sauzei* (d'Orbigny, 1844) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 144, p. 304, pl. 93, fig. 4-5. — Stat. géolog., p. 260.
Etage. — Sinémurien.
Localité. — Avallon.

N° 18. — *Ægoc. Birckii* (Sowerby, 1820) Min. conch., t. III, p. 121, pl. 267. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 103, p. 287, pl. 86. — Stat. géolog., p. 260, 263.
Etage. — Liasien.
Localité. — Etaules près d'Avallon.
Etage. — Sinémurien.
Localité. — Avallon.

N. 19. — *Ægoc. planicosta* (Sowerby, 1814) Min. conch., t. I, p. 167, pl. 73. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 81, p. 242, pl. 65. — Stat. géolog , p. 263.
Etage. — Liasien.
Localité. — Avallon.

Genre Liparoceras (Hyatt, 1867).

Coquille discoïde, à tours de spires arrondis, ornés de côtes bifurquées. Suture des cloisons avec des lobes auxiliaires très petits. Le jeune, très différent de l'adulte, a des côtes simples. Ouverture ovale, arrondie à la région ventrale. Ombilic peu découvert chez l'adulte.

N° 20. — *Liparoceras Beckei* (Sowerby, 1821) Min. conch., t. II, p. 143, pl. 280. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 98, p. 278, pl. 82. — Stat. géolog., p. 266.
Etage. — Liasien.
Localité. — Avallon.

N° 21. — *Lipar. hybridum* (d'Orbigny, 1860) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 102, p. 285, pl. 85. — Stat. géolog., p 263.
Etage. — Liasien.
Localité. — Avallon.

Genre Cycloceras (Hyatt, 1867).

C'est un *Ægoceras* avec une carène ventrale peu marquée, qui interrompt les côtes. Les sutures des cloisons sont peu compliquées, avec un seul lobe auxiliaire très petit.

N° 22. — *Cycloceras Hartmanni* (Oppel, 1856) Der. Jura, p. 79. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., (sub. *Am. Kridion* d'Orbigny, non Hehl, 1830), n° 64, p. 205, pl. 51, fig. 1-6. — Stat. géolog., p. 260, sub. *Am. Kridion.*
Etage. — Sinémurien.
Localité. — Avallon,

N° 23. — *Cyclo. Valdani* (d'Orbigny, 1860) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 86, p. 255, pl. 71. — Stat. géolog., p. 266.
Etage. — Liasien.
Localité. — Avallon.

Genre **Deroceras** (Hyatt, 1867).

C'est un *Ægoceras* avec quelques côtes pourvues de gros tubercules, d'où partent des bifurcations qui passent sur la région ventrale. Les sutures des cloisons sont bien découpées, avec un seul lobe auxiliaire très petit.

N° 24. — *Deroceras Davœi* (Sowerby, 1822) Min conch., t. IV, p. 71, pl. 350. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 97, p. 276, pl. 81. — Stat. géolog., p. 266.
Etage. — Liasien.
Localités. — Avallon, Etaules.

N° 25. — *Deroc. armatum* (Sowerby, 1815) Min. conch , t. I, p. 215, pl. 95. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 94, p. 270, pl. 78. — Stat. géolog., p. 266.
Etage. — Liasien.
Localités. — Avallon, Etaules.

N° 26. — *Deroc. acanthum* (d'Orbigny, 1848) Prodr. de Paléont. stratig., t. I., Liasien, n° 41, p. 225. — Stat. géolog , p. 266.
Etage. — Liasien.
Localité. — Avallon.

Genre **Psiloceras** (Hyatt, 1867).

Coquille discoïde, à tours de spire arrondis, presque contigus, ornés de stries très fines, et parfois de larges plis ou côtes. Suture des cloisons très simple, peu découpée, avec un petit lobe auxiliaire. Ouverture simple, arrondie à la région ventrale. Ombilic très découvert.

N° 27. — *Psiloceras planorbis* (Sowerby, 1824) Min conch., t. V, pl. 448. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., p. 567. — Stat. géolog , p. 247.
Etage. — Hettangien.
Localité. — Avallon.

Genre **Schlotheimia** (Bayle, 1878)

C'est un *Ægoceras* avec des côtes infléchies sur la région ventrale, faisant un angle dirigé vers l'ouverture. Ces côtes infléchies sont interrompues à la périphérie des tours de spire.

N° 28. — *Schlotheimia Charmassei* (d'Orbigny, 1844) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 109, p. 296, pl. 91 et pl. 92, fig. 1-2. — Stat. géolog., p. 247.
Etage. — Hettangien.
Localité. — Pontaubert.

N° 29. — *Schlot. Moreaui* (d'Orbigny, 1844) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 111, p. 299, pl. 93. — Stat. géolog. p. 247.
Etage. — Hettangien.
Localité. — Pontaubert.

N° 30. — *Schlot. catenata* (Sowerby, 1832) Traité de géologie (Trad. franç. de la Bèche) p. 407, fig. 67. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 112, p. 301, pl. 94. — Stat. géolog. p. 247.
Etage. — Hettangien.
Localité. — Avallon.

N° 31 — *Schlot. aballoensis* (d'Orbigny, 1850) Prodr. de Paléont. stratig. t. I. Sinémurien, n° 30, p. 213. — Stat. géolog. p. 260.
Etage. — Sinémurien.
Localité. — Avallon.
Nota — C'est avec une grande hésitation, et d'une manière provisoire que je place cette espèce dans le genre *Schlothemia*. La description insuffisante de d'Orbigny, qui n'a pas donné de figures, ne permet pas de se faire une idée bien nette de cette espèce.

N° 32. — *Schlot. Levesquei* (d'Orbigny, 1860) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 74, p. 230, pl. 60. — Collection de la Pierre-qui-Vire.
Etage. — Toarcien.
Localité. — Sainte-Colombe près l'Isle-sur-Serein.

FAMILLE DES HARPOCÉRATIDÉES

Chambre d'habitation courte, n'occupant ordinairement que la moitié du dernier tour de spire. Ligne suturale des cloisons avec

deux lobes latéraux, et plusieurs lobes auxiliaires ; selles plus ou moins dentelées. Aptychus calcaire.

Genre **Harpoceras** (Waagen, 1869)

Synonymie. — *Leioceras* (Hyatt, 1867). — *Lioceras* (Bayle, 1878)

Coquille discoïde, toujours carénée ou anguleuse au milieu de la région ventrale, ornée de côtes ou stries falciformes dirigées d'abord en avant, puis décrivant une forte courbe dont l'extrémité est tournée du côté de l'ouverture. Tours de spire assez embrassants. Ouverture allongée, anguleuse à la région ventrale, avec des oreillettes latérales. Ombilic peu découvert.

N° 33. — *Harpoceras normanianum* (d'Orbigny, 1844) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 106, p. 291, pl. 88. — Stat. géolog. p. 266.
Etage. — Liacien.
Localité. — Avallon.

N° 34. — *Harpo. serpentinum* (Reinecke, 1818) Naut. et Arg. p. 86, pl. XIII, fig. 74, 75. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 69, p. 215, pl. 55. — Stat. géolog. p. 272.
Etage. — Toarcien.
Localités. — Vassy-les-Avallon, Montelon.

N° 35 — *Harpo. complanatum* (Bruguière, 1789) Encyl. méth. t. VI, Vers. p. 38, n° 11. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 130, p. 353, pl. 114. — Stat. géolog. p. 272.
Etage. — Toarcien.
Localités. — Vassy-les-Avallon, Talcy.

N° 36. — *Harpo. Henrici* (d'Orbigny, 1847) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 225, p. 522, pl. 198, fig. 1-3. — Stat. géolog. p. 318, 338.
Etage. — Argovien.
Localités. — Châtel-Censoir, Etivey.

Genre **Grammoceras** (Hyatt, 1867)

C'est un *Harpoceras* avec les sutures des cloisons moins dentelées, et des lobes auxiliaires rudimentaires.

N° 37. — *Grammoceras Collenoti* (d'Orbigny, 1844) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 115, p. 305, pl. 95, fig. 6-9. — Stat. géolog. p. 260.

Etage. — Sinémurien.
Localité. — Avallon.

N° 38. — *Gram. Thouarcense* (d'Orbigny, 1844) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 71, p. 222, pl. 57. — Stat. géolog. p. 272.
Etage. — Toarcien.
Localité. — Vassy-les-Avallon.

N° 39 — *Gram. radians* (Reinecke, 1818) Naut et Arg. p. 71, n° 17, fig. 39, 40. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass. n° 73, p. 226, pl. 59. — Stat. géolog. p. 272.
Etage. — Toarcien.
Localité. — Vassy-les-Avallon.

Genre Ludwigia (Bayle, 1878)

C'est un *Harpoceras* dont les jeunes ont les caractères des *Arietitidées*; puis les adultes ont la forme des *Harpoceras*; enfin à l'âge sénile la carène perd ses sillons, et les côtes s'atténuent sur le dernier tour.

N° 40. — *Ludwigia lunula* (Reinecke, 1818 sub *Nautilus*) Naut. p. 69, tab 4, fig. 35, 36. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 189, p. 439, pl. 157. — Stat. géolog. p. 304.
Etage. — Argovien.
Localités. — Saint-Moré, Etivey.
Etage. — Oxfordien.
Localités. — Châtel-Gérard, Gigny.

Genre Hildoceras (Hyatt, 1867)

C'est un *Harpoceras* avec trois carènes assez prononcées sur la région ventrale; au milieu de la face latérale des tours de spire il y a un sillon lisse plus ou moins prononcé, qui interrompt les côtes.

N° 41 — *Hildoceras bifrons* (Bruguière, 1789) Ency. méth. t. VI, Vers. p. 40 n° 15. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass. n° 70, p. 219, pl. 56. — Stat. géolog. p. 272.
Etage. — Toarcien.
Localités. — Vassy-les-Avallon, Montelon, Tharot, Talcy, gare de l'Isle Angely, Sainte-Colombe près l'Isle-sur-Serein.

N° 42 *Hildo. Hecticus* (Reinecke, 1818 sub *Nautilus*) Naut. pl. IV, fig. 37, 38. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass. n° 184, p. 432, pl. 152. — Stat. géolog. p. 318.
Etage. — Oxfordien.
Localité. — Gigny.

Genre Oppelia (Waagen, 1869)

Synonymie. — *Ælkotraustes* (Vaagen, 1869). — *Neumayria* (Bayle, 1878) — *Creniceras* (Munier-Chalmas, 1892)

Coquille discoïde, aplatie, avec des tours de spire très embrassants, ornés de côtes falciformes qui s'effacent parfois du côté interne; région ventrale avec une carène qui s'arrondit un peu dans les formes séniles. Ligne suturale des cloisons très découpée. Ouverture allongée, aigüe à la région ventrale, avec des oreillettes latérales plus ou moins développées. Ombilic recouvert presque en entier.

N° 43 — *Oppelia subradiata* (Sowerby, 1823) Min. conch. t. V, p. 23, pl. 421, fig. 2. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass. n° 143, p. 362, pl. 118. — Stat. géolog. p. 281.
Etage. — Bajocien.
Localité. — Givry.

N° 44 — *Opp. Baugieri* (d'Orbigny, 1846) Paléont. franç. Terr. jurass. n° 191, p. 445, pl. 158, fig. 5-7. — Stat. géolog. 318.
Etage. — Oxfordien.
Localité. — Gigny.

N° 45 — *Opp.* (*Creniceras*) *Renggeri* (Oppel, 1863) Ueber jurassische cephalopoden. p. 202, pl. 53, fig. 3-4. — Collection Peron.
Etage. — Argovien.
Localité. — Sennevoy.
Etage. — Oxfordien.
Localité. — Gigny.

N° 46 — *Opp. Eucharis* (d'Orbigny, 1847) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 226, p. 524, pl. 198, fig 4-6, Lambert. — Terr. jurass. moyen de l'Yonne, p. 76, 101.
Etage. — Argovien.
Localités. — Gigny, Moutot près d'Annay-sur-Serein, Puits-de-Bon, près de Noyers.

N° 47. — *Opp. callicera* (Oppel, 1863) Ueber jurassische cephalopoden. p. 210, pl. 55, fig. 2-3, Lambert. — Terr. jurass. moyen de l'Yonne, p. 101.
Etage. — Argovien.
Localité. — Gigny (ferme de la Nouette).

N° 48 — *Opp. lingulata* (Quenstedt, 1847) Petrefact. p. 129, pl. 9, Lambert. — Terr. jurass. moyen de l'Yonne, p. 101.
Etage. — Argovien.
Localité. — Gigny (ferme de la Nouette)

N° 49 — *Opp. arolica* (Oppel, 1863) Palœntolog. mittherbungen aus dem museum des Kœnigl-Bayer states, p. 188, tab. 51, fig. 1 et fig. 2. — Collection Peron.
Etage. — Argovien.
Localité. — Sennevoy.

N° 50. — *Opp. flexuosa* (Quenstedt, 1847) Patsefact. p. 126, pl. 9 Lambert. — Terr. jurass. moyen de l'Yonne, p. 69, 76, 78, 91.
Etage. — Argovien.
Localités. — Arcy-sur-Cure, Moutot près d'Annay-sur-Serein, Puits-de-Bon près de Noyers, Signal d'Arton, Pacy-sur-Armançon, Lézinnes.

N° 51 — *Oppelia* (*Neumayria*) *tricristata* (Oppel, 1863) Palœnt. mitth. aus dem museum des Kœnigl-Bayer states, p. 212, tab. 54, fig. 7-8. — Collection Peron.
Etage. — Argovien.
Localité. — Sennevoy.

N° 52 — *Oppelia Yo* (d'Orbigny, 1847) Paléont. franç. Terr. jurass. n° 238, p. 545. pl. 210. — Communication de M. Gauthier.
Etage. — Kimméridgien.
Localités. — Tonnerre (ferme des Puces), Molesmes, Tissey.

Genre Ochetoceras (Haug, 1885)

Coquille discoïde, aplatie avec les tours de spire assez embrassants, ornés de côtes falciformes fortes, dont le point de recourbement est marqué d'un sillon latéral ; région ventrale avec une carène plus ou moins finement crénelée, remplacée, le plus souvent, par une carène légèrement arrondie dans les échantillons qui ne sont pas parfaitement conservés. Ligne suturale très finement découpée. Ouverture allongée, aiguë à la région ventrale,

avec des oreillettes latérales plus ou moins développées. Ombilic assez étroit.

Nota. — Jusqu'ici la diagnose du genre *Ochetoceras* ne faisait aucune mention des crénelures qui ornent la carène ventrale du type du genre : *O. canaliculatum*. Dernièrement M. Haug, créateur du genre, faisait observer dans une lettre particulière que les jeunes de cette espèce avaient de fines crénelures visibles seulement dans les échantillons parfaitement conservés. Il m'est aujourd'hui permis d'affirmer que les adultes eux-mêmes ont aussi cette carène crénelée. M. Peron possède, en effet, dans sa collection plusieurs échantillons absolument typiques de l'*O. canaliculatum* avec une carène finement crénelée. La figure ci-dessous reproduit au trait un de ces échantillons recueillis dans l'Argovien de Venesmes (Cher). D'ailleurs l'*O. oculatum*, autre type du genre, était connu depuis longtemps comme ayant des crénelures à la périphérie des tours. En est-il de même pour les autres espèces rapportées au genre *Ochetoceras* ? C'est une question à étudier.

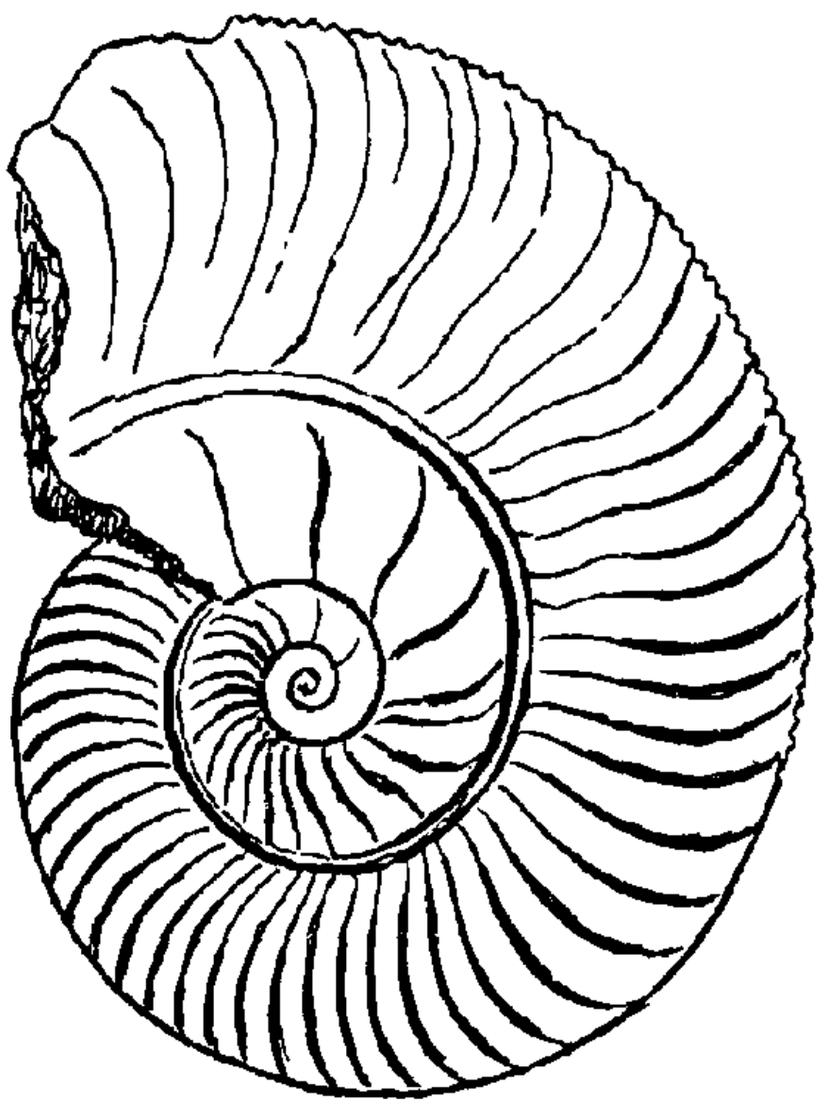

Ochetoceras canaliculatum de l'Argovien de Venesmas (Cher) de grandeur naturelle, montrant les crénelures de la carène ventrale. — Collection Peron.

N° 53. — *Ochetoceras canaliculatum* (Münster, 1830) Wurtemb. p. 37, pl. 28, fig. 6. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 227, p. 525, pl. 199. — Stat. géolog.

p. 338, — (*Lambert*). — Terr. jurass. moyen de l'Yonne, p. 75, 87, 106, 107.
Etage. — Argovien.
Localités. — Gigny, Stigny, Etivey, Cusy, Noyers, Châtel-Censoir, Lucy-le-Bois.

N° 54. — *Ocheto. oculatum* (Beau, 1829) Yorksh. pl. 5, fig 16. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 228 p. 528, pl. 200 et pl. 201, fig. 1-2. — Stat. géolog. p. 318, 338.
Etage. — Argovien.
Localités. — Châtel-Censoir, Elivey.

N° 55 — *Ocheto. marantianum* (d'Orbigny, 1847) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 230, p. 533, pl. 207, fig. 3-5, — *Lambert.* — Terr. jurass. moyen de l'Yonne. p. 45.
Etage. — Rauracien.
Localité. — Mailly-la-Ville.

Genre Oxynoticeras (Hyatt, 1867)

Coquille discoïde, aplatie, à tours de spires aigus à la périphérie, très embrassants, ornés de côtes falciformes peu marquées. Ligne suturale des cloisons bien découpée, avec deux selles latérales et un bon nombre de selles auxiliaires. Ouverture allongée, aiguë à la région ventrale, avec des oreillettes latérales. Ombilic très peu découvert.

N° 56 — *Oxynoticeras Lynx* (d'Orbigny, 1847) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 104, p. 288, pl. 87, fig. 1-4. — Stat. géolog. p. 260.
Etage. — Sinémurien.
Localité. — Guillon.

N° 57. — *Oxyno. discus* (Sowerby, 1813) min. conch. t. I. p. 37, pl. 12. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 162, p. 394, pl. 131. — Stat. géolog. p. 286.
Etage. — Bathonien.
Localité. — Vézelay.

FAMILLE DES HAPLOCÉRATIDÉES

Chambre d'habitation courte. Ligne suturale des cloisons assez compliquée, avec un certain nombre de lobes auxiliaires. Ouververture arrondie à la région ventrale, avec un appendice ; sur les côtés il y a des oreillettes latérales. Aptychus calcaire, sillonné.

Genre **Haploceras** (Zittel, 1870)

Synonymie. — *Lissoceras* (Bayle, 1878)

Coquille discoïde, assez épaisse, avec des tours de spire arrondis à la région ventrale, assez embrassants, lisses ou ornés de côtes falciformes, ayant parfois des bourrelets placés de distance en distance. Ligne suturale des cloisons assez compliquée. Ouverture allongée, arrondie à la région ventrale. Ombilic à moitié découvert.

N° 58 — *Haploceras Erato* (d'Orbigny, 1847) Paléont franç. Terr. jurass., n° 229, p. 531, pl. 201, fig. 3-4. — Stat. géolog. p. 318.
Etage. — Oxfordien.
Localité. — Gigny.

Genre **Desmoceras** (Zittel, 1870)

Synonymie. — *Puzosia* (Bayle, 1878)

Coquille discoïde, assez épaisse, avec des tours de spire très embrassants, amincis à la région ventrale qui n'est cependant pas carénée ; tours lisses ou ornés de côtes falciformes très peu marquées. Ligne suturale des cloisons bien découpée, avec un bon nombre de lobes auxiliaires. Ouverture allongée, un peu rétrécie à la région ventrale. Ombilic très peu découvert, à bords tranchants.

N° 59 — *Desmoceras intermedium* (d'Orbigny, 1840) Paléont. franç. Terr. crét., n° 41, p. 128, pl. 38, fig. 5-6. — Stat. géolog. p. 451.
Etage. — Aptien.
Localité. — Gurgy.

N° 60. — *Desmo. Matheroni* (d'Orbigny, 1840) Paléont. franç. Terr. crét., n° 58, p. 148, pl. 48, fig 1-2. — Stat. géolog. sub. *Am. cesticulatus* (Laymerie) p. 450.
Etage. — Aptien.
Localité. — Gurgy.

N° 61 — *Desmo. Parandieri* (d'Orbigny, 1840) Paléont. franç. Terr. crét., n° 42, p. 129 et 276, pl. 38, fig. 7-9. — Stat. géolog. p. 455, 475.
Etage. — Albien.
Localités. — Seignelay, Saint-Florentin.

N° 62 — *Desmo.* (*Puzosia*) *Mayori* (d'Orbigny, 1840) Paléont. franç. Terr. crét., n° 117, p. 267, pl. 79. — Collection Peron.
Etage. — Albien.
Localité. — Lindry.

N° 63 — *Desmo. latidorsatum* (Michelin, 1838) Mém. soc. géol. de France, t. III, p. 101, pl. XII, fig 9. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 118, p. 270, pl. 80. — Stat. géolog. p. 475.
Etage. — Albien.
Localités. — Seignelay, Saint-Florentin, Beugnon.

N° 64 — *Desmo. versicostatum* (Michelin, 1838) Mém. soc. géol. de France, t. III, p. 101, pl. XII, fig. 10. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 119, p. 273, pl. 81, fig. 1-3. — Stat. géolog. p. 475.
Etage. — Albien.
Localités. — Seignelay, Saint-Florentin.

N° 65 — *Desmo. Dupini* (d'Orbigny, 1840) Paléont. franç. Terr. crét., n° 121, p. 276, pl. 81, fig. 6-8. — Stat. géolog. p. 475.
Etage. — Albien.
Localités. — Seignelay, Saint-Florentin, Beugnon.

N° 66 — *Desmo. Beudanti* (Brongniart, 1822) Environs de Paris, p. 95, 99, pl. VII, fig. 2. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 122, p. 278, pl. 33, fig. 1-3, pl. 34. — Stat. géolog. p. 455 et 475.
Etage. — Albien.
Localités. — Saint-Florentin, Beugnon, Gurgy, Raveuse près de Chichery.

N° 67. — *Desmo. quercifolium* (d'Orbigny, 1840) Paléont. franç. Terr. crét., n° 125, p. 284, pl 83, fig. 4-6 — Stat. géolog. p. 475.
Etage. — Albien.
Localités. — Saint-Florentin, Gurgy, Beaumont, Raveuse près de Chichery.

N° 68 — *Desmo. Icaunense* (Cotteau, 1847) Prodr. des Moll. foss. de l'Yonne. p. 14, Bull. soc. sc. de l'Yonne, t. VI.
Etage. — Albien.
Localité. — Raveuse près Chichery.

Genre **Pachydiscus** (Zittel, 1870)

Coquille discoïde, renflée, parfois excessivement grande (de un demi-mètre à un mètre de diamètre), avec des tours de spire ronds à la région ventrale, garnis de fortes côtes simples ou bifurquées, quelquefois tuberculeuses, se continuant sur la région ventrale, et s'effaçant plus ou moins sur les grands échantillons. Etranglements peu nets, seulement sur les premiers tours. Ligne suturale des cloisons un peu moins finement découpée que chez les *Haploceras* et les *Desmoceras*. Ouverture ovale. Ombilic recouvert aux deux tiers.

N° 69. — *Pachydiscus Lewesiensis* (Sowerby, 1822) Min. conch. t. IV, p. 80, pl. 358. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 155, p. 336, pl. 101 et pl. 102, fig. 1-2. — Stat. géolog. p. 502.
Etage. — Turonien.
Localités. — Seignelay, Merry-la-Vallée, ferme de la Grange, environs de Saint-Fargeau.

N° 70. — *Pach.* (*Sonneratia*) *peramplus* (Montell, 1822) Geol. of Sussex. p. 200 — (d'Orbigny, 1840) Paléont. franç., Terr. crét., n° 153, p. 333, pl. 100, fig 1-2 — (Lambert 1903) Souv. géol. sur le Sénonais, p. 3.
Etage. — Sénonien.
Localité. — Dray.
Etage. — Turonien.
Localités. — Armeau, Dracy.

FAMILLE DES STÉPHANOCÉRATIDÉES

Famille étendue et polymorphe, dans laquelle on peut faire quatre sections ou sous-familles.

Chambre d'habitation longue, prenant un tour et même parfois un peu plus d'un tour de spire. Tours de spire ornés de côtes en général bifurquées, et souvent pourvues de tubercules Région ventrale arrondie, sans carène. Ligne suturale des cloisons peu compliquée. Ouverture souvent rétrécie, munie dans certains cas d'oreillettes latérales. Aptychus calcaire, très mince, granuleux.

1re section.

Forme ordinairement épaisse, avec des tours spire munis de tubercules, d'où partent des côtes ramifiées, non interrompues sur la région ventrale. Ligne suturale des cloisons peu compliquée; selle externe saillante; lobe interne avec une pointe. Ouverture très rétrécie, avec des oreillettes latérales.

Genre Stephanoceras (Waagen, 1869)

Coquille de forme très variable, assez épaisse, avec des tours de spire assez embrassants, munis de côtes non arquées, qui se bifurquent à la naissance de la région ventrale, et ont en ce point un tubercule. Pas de carène, ni de sillon à la périphérie des tours de spire. Ouverture rétrécie par une constriction en bourrelet. Ligne suturale des cloisons profondément divisée, avec deux lobes de même grandeur, et un lobe auxiliaire petit. Ombilic assez découvert. Aptychus calcaire, très mince.

N° 71. — *Stephanoceras Humphriesianum* (Sowerby, 1825) Min. conch. t. V. pl. 500, fig. 1-2. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 164, p. 398, pl. 133, 134.
Etage. — Bajocien.
Localité. — ?

Genre Cœloceras (Hyatt, 1867)

Coquille discoïde, avec des tours de spire aussi hauts que larges, ornés de côtes rayonnantes qui ont un tubercule à l'endroit où elles se bifurquent en plusieurs branches pour passer sur la région ventrale sans s'interrompre. Ligne suturale des cloisons peu compliquée, avec la selle externe saillante, et le lobe interne ayant deux pointes. Ouverture peu rétrécie, avec des oreillettes latérales. Ombilic assez découvert.

N° 72. — *Cœloceras Grenouillouxi* (d'Orbigny, 1860) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 116, p. 307, pl. 96. — Stat. géolog. p. 263.
Etage. — Liasien.
Localité. — Avallon.

N° 73 — *Cœlo. annulatum* (Sowerby, 1818) Min. conch. t. III, p. 41, pl. 222. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. Jurass. n° 91, p. 265, pl. 76, fig. 1-2. — Collection de la Pierre-qui-Vire.
Etage. — Toarcien.
Localités. — Vassy-les-Avallon, Talcy, Gare de l'Isle-Angely.

N° 74. — *Cœlo. Braunii* (d'Orbigny, 1844) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 127, p. 327, pl. 104, fig. 1-3. — Stat. géolog. p. 272.
Etage. — Toarcien.
Localités. — Vassy-les-Avallon.

N° 75. — *Cœlo. Hollandrei* (d'Orbigny, 1844) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 129, p. 330, pl 105. — Stat. géolog. p. 272.
Etage. — Toarcien.
Localité. — Vassy-les-Avallon.

N° 76. — *Cœlo. Raquini* (d'Orbigny. 1844) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 130, p. 332, pl. 106.— Stat. géolog. p. 272.
Etage. — Toarcien.
Localité. — Environs d'Avallon.

N° 77. — *Cœlo. commune* (Sowerby, 1815) Min. conch. t. II, p. 9, pl. 107, fig. 23. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 132, p. 336, pl. 108. — Stat. géolog. p. 272.
Etage. — Toarcien.
Localité. — Vassy-les-Avallon.

N° 78. — *Cœlo. Desplacei* (d'Orbigny, 1844) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 131, p. 334, pl. 107. — Stat. géolog. p. 272.
Etage. — Toarcien.
Localité. — Vassy-les-Avallon.

N° 79. — *Cœlo. linguiferum* (d'Orbigny, 1845) Paléont. franç Terr. jurass., n° 166, p. 402, pl. 136. — Stat. géolog. p. 287.
Etage. — Bathonien.
Localité. — Vézelay.

Genre Cadoceras (Fischer, 1882)

Coquille très renflée, avec des tours de spire ornés de côtes formant un angle dirigé en avant sur la région ventrale; dernier tour entièrement lisse. Ligne suturale des cloisons avec des lobes bien découpés. Ouverture rétrécie, avec des oreillettes latérales. Ombilic étroit, caréné sur les bords.

N° 80. — *Cadoceras coronatum* (Bruguière, 1789) Encycl. méth. t. VI, Vers. p. 43. n° 23. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 198, p. 465, pl. 168, 169. — Stat. géolog. p. 316.
Etoge. — Oxfordien.
Localité. — Druyes.

N° 81. — *Cado. modiolare* (Lwidvid) Inconog. p. 19, tab. 6, fig. 292. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 199, p. 468, p. 465, pl. 170. — Stat. géolog. p. 318.
Etage. — Oxfordien.
Localité. — Gigny.

Genre **Sphœroceras** (Bayle, 1878)

Coquille très épaisse, avec des tours de spire peu nombreux, bien embrassants, beaucoup plus larges que hauts, ornés de côtes assez fortes, qui se bifurquent sur la région ventrale sans s'interrompre. Il y a parfois, de distance en distance, des constrictions qui marquent les anciennes bouches. Ouverture peu rétrécie. Ombilic assez étroit, peu profond.

N° 82. — *Sphœroceras Brongniarti* (Sowerby, 1817) Min. conch. t. II, p. 289, pl. A. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 167, p. 403, pl. 137. — Collection de la Pierre-qui-Vire.
Etage. — Bajocien.
Localité. — Vézelay.

N° 83. — *Sphœro. bullatum* (d'Orbigny, 1845) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 173, p. 412, pl. 142, fig. 1-2. — Stat. géolog. p. 286.
Etage. — Bathonien.
Localités. — Vézelay, Chamoux, Asnières, Valloux, Domecy-sur-le-Vaux.

N° 84. — *Sphœro. Christoli* (Beaudouin, 1837) Bull. soc. géol. de France, t. VIII pl. 10. — Stat. géolog. p. 318.
Etage. — Callovien.
Localité. — Gigny.

Genre **Macrocephalites** (Sutner)

Coquille assez épaisse, avec des tours de spire très embrassants, ornés de côtes fines, qui se bifurquent sans tubercules sur la région ventrale. Ligne suturale des cloisons bien découpée avec

deux petits lobes auxiliaires. Ouverture plus large que haute. Ombilic très étroit.

N° 85 — *Macrocephalites macrocephalus* (Schlotheim, 1813) Min. Tasch. 7, p. 70. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 183, p. 430, pl. 151. — Stat. géolog. p. 287, 305.
Etage. — Callovien.
Localité. — Druyes.
Etage. — Bathonien.
Localités. — Vézelay, Lucy-le-Bois.

N° 86. — *Macro. Herveyi* (Sowerby, 1818) Min. conch. t. II, p. 215, pl. 195. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass , n° 182, p. 428, pl. 150. — Stat. géolog. p. 316.
Etage. — Oxfordien.
Localité. — Druyes.

N° 87. — *Macro. tumidus* (Reinecke, 1818 sub *Nautilus*) Naut. et Arg. p. 74, n° 21, pl. V, fig 47. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 200, pl. 469, pl. 171. — Stat. géolog. p. 318.
Etage. — Oxfordien.
Localité. — Gigny.

N° 88. — *Macro. Lalandei* (d'Orbigny, 1847) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 205, p. 477, pl. 175. — Stat. géolog. p. 338.
Etage. — Argovien.
Localité. — Châtel-Censoir.

Genre Morphoceras (Douvillé, 1880)

Coquille discoïde, peu épaisse, avec des tours de spire arrondis à la région ventrale, ornés de côtes droites, se réunissant par deux ou par trois dans le voisinage de l'ombilic, lequel est bien découvert. Il y a parfois des constrictions qui représentent d'anciennes bouches. Ligne suturale des cloisons avec des lobes latéraux bien découpés et trois lobes auxiliaires qui diminuent régulièrement de grandeur. Ouverture fermée presque complètement par les oreillettes latérales qui se rejoignent par leur extrémité sur la ligne médiane.

N° 89. — *Morphoceras polymorphum* (d'Orbigny, 1844) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 150, p. 379, pl. 124. — Stat. géolog. p. 281.

Etage. — Bajocien.
Localité. — La Tour-du-Pré près Provency.

N° 90. — *Morpho. dimorphum* (d'Orbigny, 1845) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 172, p. 410, pl. 141. — Stat. géolog. p. 281.
Etage. — Bajocien.
Localité. — Valloux.

Genre **Reinekia** (Bayle, 1878)

Coquille discoïde, avec des tours de spire à section ovale, ornés de côtes ordinairement assez fortes, qui portent souvent un tubercule au point où elles se bifurquent pour passer sur la région ventrale, et sont interrompues par un sillon à la périphérie des tours de spire. Ligne suturale des cloisons peu compliquée, avec un lobe auxiliaire rudimentaire et des selles bien découpées. Ouverture ovale, sans oreillettes latérales. Ombilic assez ouvert.

N° 91. — *Reineckia anceps* (Reinecke, 1818 sub *Nautilus*) Naut. et Arg., p. 82, n° 29, pl. VII, fig. 61. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 197, p. 462, pl. 166, 167. — Stat. géolog. p. 312, 314.
Etage. — Oxfordien.
Localités. — Druyes, Cuzy, Jully, Stigny.

N° 92. — *Rein. Eudoxus* (d'Orbigny, 1847) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 242, p. 552, pl. 213, fig. 3-6. — Stat. géolog., p. 389.
Etage. — Kimméridgien.
Localité. — Tonnerre.

N° 93. — *Rein. mutabilis* (Sowerby, 1823) Min. conch., t. IV, pl. 405. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 243, p. 553, pl. 214. — Stat. géol., p. 389.
Etage. — Kimméridgien.
Localités. — Tonnerre, Ste-Colombe-sur-Loing.

N° 94. — *Rein. autissiodorensis* (Cotteau, 1853). Etudes sur les Moll. foss. de l'Yonne, p. 12 (Bull. Soc. Sc. de l'Yonne, t. VI. — (de Loriol). — Monogr. de l'étage portlandien du départ. de l'Yonne, p. 449, pl. I, fig. 2).
Etage. — Portlandien.
Localité. — Auxerre (carr. de St-Amatre).

Genre Holcostephanus (Neumayr, 1875).

Coquille très épaisse, avec des tours de spire arrondis à la région ventrale, ornés de faisceaux de côtes, qui partent des tubercules placés non loin de l'ombilic. Il y a parfois des constrictions latérales sur les tours de spire. Ligne suturale des cloisons compliquée par la présence de trois lobes auxiliaires. Ouverture rétrécie, et parfois pourvue d'oreillettes latérales. Ombilic large et profond.

N° 95. — *Holcostephanus rotundus* (Sowerby, 1821) Min. conch. t. III, p. 167, pl. 293, fig. 3. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 247, p. 558, pl. 216, fig. 3, 4 et pl. 221 (sub. *Am. giganteus*). — Stat. géolog., p. 396 — (*de Loriol*). — Monogr. de l'étage portlandien de l'Yonne, p. 442, pl. I, fig. 1.
Etage. — Porlandien.
Localités. — Auxerre, Chablis.

N° 96. — *Holcos. Gravesii* (d'Orbigny, 1847) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 248, p. 559, pl. 219. — Stat. géol., p. 398 — (*de Loriol*).— Monogr. de l'étage portl. de l'Yonne, p. 446, pl. II, fig. 1.
Etage. — Portlandien.
Localités. — Auxerre, Chablis, Tronchoy, Vaux.

N° 97. — *Holcos. portlandicus* (P. de Loriol, 1873) Monogr. des étages sup. de la formation jurassique de Boulogne-sur-Mer, p. 23. — (d'Orbigny sub. *Am. gigas.*, non Zieten) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 249, p. 560, pl. 220 (sub. *Am. gigas.*) — Stat. géol., p. 396. — (*de Loriol*).— Monogr. de l'étage portl. de l'Yonne, p. 444 (sub. *Am. gigas.*).
Etage. — Portlandien.
Localités. — Bernouil, Maligny, Auxerre, Chablis, Tronchoy, Ouanne, Thury, St-Sauveur.

N° 98. — *Holcos. Irius* (d'Orbigny, 1847) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 250, p. 562, pl. 222. — (de Loriol). — Monogr. de l'étage portl. de l'Yonne, p. 448, pl. II, fig. 2.
Etage. — Portlandien.
Localité. — Auxerre (carr. de St-Amatre).

N° 99. — *Holcos. Hambronii* (Forbes, 1844) Quart. journal. I, p. 354,

pl. 5, fig. 4. — (d'Orbigny). Prodr. de Paléont. strat., t. II, Aptien, n° 22, p. 113. — Stat. géolog. p. 450.
Etage. — Aptien.
Localité. — Gurgy.

Deuxième section.

Forme ordinairement discoïde avec des tours de spire arrondis, ornés de côtes qui se bifurquent sans donner naissance à des tubercules, et passent sans interruption sur la région ventrale. Ligne suturale des cloisons assez semblable à celle de la première section. Ouverture avec des constrictions et des oreillettes latérales parfois très longues.

Genre Perisphinctes (Waagen, 1860).

Coquille discoïde, à tours de spire découverts, arrondis à la région ventrale, ornés de côtes sans tubercules, se bifurquant pour passer sans s'interrompre sur la région ventrale. Il y a parfois des constrictions périodiques sur les tours de spire. Ligne suturale des cloisons profondément divisée en deux lobes de même grandeur, et un petit lobe auxiliaire. Ouverture un peu rétrécie, avec des oreillettes latérales. Ombilic très découvert.

N° 100. — *Perisphinctes Martiusii* (d'Orbigny, 1845) Paléont. franç. Terr. jurass. n° 151, p. 381, pl. 125 (sub. *Am. bajocensis*). — Stat. géolog., p. 281.
Etage. — Bajocien.
Localité. — Tharot.

N° 101. — *Perisph. planula* (Hehl, 1830, Zieten) Wurtemb., p. 9, pl. VII, fig. 5. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 176, p. 416, pl. 144. — Stat. géolog., p. 287.
Etage. — Bathonien.
Localité. — Vézelay.

N° 102. — *Perisph. subbackeriæ* (d'Orbigny) Prodr. de Paléon. strat., t. I, Bathonien, n° 11, p. 296. — Paléont. franç. Terr. jurass., p. 570, pl. 148 (sub. *Am. Backeriæ*). — Stat. géolog. p. 287.
Etage. — Bathonien.
Localités. — Vézelay, Chamoux, Asnières, Domecy-sur-le Vaux, Anstrude, l'Isle-s.-Serein, Coutarnoux, Vault-de-Lugny.

N° 103. — *Perisph. curvicosta* (Oppel, 1857) Die Juraformation, p. 555.— (*Lambert*). Terr. jurass. moyen de l'Yonne, p. 87.
Etage. — Callovien.
Localités. — Stigny.

N° 104. — *Perisph. Backeriæ* (Sowerby. 1827) Min. conch., t. VI, p. 134, pl. 570, fig. 1-2. — (d'Orbigny) Palcont. franç. Terr. jurass., n° 181, p. 424, pl. 149 (exclusive fig. 1). — Stat. géolog. p. 312.
Etage. — Oxfordien.
Localités. — Druyes, Jully, Cuzy, Stigny.

N° 105. — *Perisph. virgulatus* (Quenstedt, 1858) Der Jura, p. 593, pl. 74, fig. 4. — (Lambert) Terr. jurass. moyen de l'Yonne, p. 101.
Etage. — Oxfordien.
Localité — Gigny.

N° 106. — *Perisph. plicatilis* (Sowerby, 1817) Min. conch., t. II, p. 148, pl. 166. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 221, p. 509, pl. 191, 192. — Stat. géolog., p. 318, 338, 346.
Etage. — Argovien.
Localités. — Lac-Sauvin près de Bois d'Arcy, St-Moré, Joux-la-Ville (forêt d'Hervaux), Moutot près d'Annay-s-Serein, Puits-de-Bon près de Noyers, Cuzy, Pacy-s-Armançon, Ancy-le-Franc.
Etage. — Oxfordien.
Localités. — Val-de-Jully, Sennevoy, Gigny, Druyes, Châtel-Censoir, Châtel-Gérard, Etivey, Stigny.

N° 107. — *Perisph. Martelli* (Oppel, 1857) Die Juraformation, p. pl. .—(Lambert) Terr. Jurass. moyen de l'Yonne, p. 63, 65, 68, 71, 89, 91, 101, 102.
Etage. — Argovien.
Localités. — Arcy-s-Cure, Ancy-le-Franc, Stigny, Gigny, Jully, Pacy-s-Armançon.

N° 108. — *Perisph. lucingensis* (Favre 1875) Descript. des foss. du Terr. jurass. de la montagne de Voiron, p. 32, pl. III, fig. 4. — Collection Peron.
Etage. — Argovien.
Localité. — Sennevoy.

N° 109 — *Perisph. Schilli* (Oppel, 1863) Pälœontol. Mitther. aus dem mus. der Kœnigl. Bayer states, p. 245, tab. 65, fig. 7 a-b. — Collection Peron.
Etage. — Argovien (calcaire à chailles).
Localité. — Châtel-Censoir.

N° 110. — *Perisph. Meriani* (Oppel, 1863) Palœontol. Mitther aus dem mus. der Kœnigl. Bayer states, p. 230, tab. 65, fig. 1 a-b. — Collection Peron.
Etage. — Argovien (calcaire à chailles).
Localité. — Châtel-Censoir.

N° 111. — *Perisph. Achilles* (d'Orbigny, 1847) paléont. franç. Terr. jurass., n° 235, p. 540, pl. 206 et pl. 207, fig. 1, 2. — Stat. géolog., p. 353, 373.
Etage. — Rauracien.
Localités. — Courson, Mailly-la-Ville, Bazarnes, Cravant, Commissey, Pimelles près de Tonnerre.

N° 112. — *Perisph. Danubiensis* (Schlosser, 1881) Die Fauna des Kehlheimer Diceras Kalkes I, p. 19, pl. 2, fig. 3. — (de Loriol) Descrip. du calc. de Tonnerre, p. 9, pl. I, fig. 1.
Etage. — Séquanien.
Localité. — Tonnerre.

N° 113. — *Perisph. Tonnerrensis* (de Loriol, 1893) Descrip. du calc. de Tonnerre, p. 9, pl. I, fig 2.
Etage. — Séquanien.
Localité. — Tonnerre.

N° 114. — *Perisph. Eupalus* (d'Orbigny, 1847) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 245, p. 555, pl. 217. — Stat. géolog., p. 389.
Etage. — Kimméridgien.
Localité. — Lucy-le-Bois.

Genre **Peltoceras** (Waagen, 1871)

Genre remarquable par la lenteur de son évolution. D'abord les côtes sont droites, serrées et bifurquées sans interruption sur la région ventrale. Puis apparaissent deux rangées de tubercules. La transformation suivante donne des côtes fortes, espacées, ayant vers l'abdomen de gros tubercules, d'où partent trois côtes qui passent sur la région ventrale sans s'interrompre. La bouche possède alors des oreillettes latérales. La forme sénile tend à perdre ses côtes sur la région ventrale. Ligne suturale des cloisons avec deux lobes latéraux et un lobe auxiliaire très petit. Ouverture anguleuse. Ombilic très découvert.

N° 115. — *Peltoceras athleta* (Phillips, 1829) Yorck, p. 128, pl. 6, fig. 19. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 195, p. 457, pl. 163, 164. — Stat. géolog., p. 318.

Etage. — Oxfordien.
Localité. — Etivey.

N° 116. — *Pelto. arduennense* (d'Orbigny, 1847) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 215, p. 500, pl. 185, fig, 4, 7. — Stat. géolog. p. 315, 317.
Etage. — Oxfordien.
Localités. — Gigny, Etivey, Val-de-Jully, Druyes, Châtel-Gérard.

N° 117. — *Pelto. Constantii* (d'Orbigny, 1847) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 216, p. 502, pl. 186. — Stat. géolog., p. 318.
Etage. — Oxfordien.
Localité. — Etivey.

N° 118. — *Pelto. Eugenii* (Raspail) Ammonites, pl. 1. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 217, p. 503, pl. 187. — Stat. géol., p, 318.
Etage. — Oxfordien.
Localités. — Gigny, Val-de-Jully.

N° 119. — *Pelto. Tourasi* (d'Orbigny, 1847) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 220, p. 508, pl. 190. — Stat. géolog., p. 338.
Etage. — Argovien.
Localité. — Châtel-Censoir.

N° 120. — *Pelto. transversarium* (Quenstedt, 1849) Petrefactenkunde. Cephalopoden, p. 199, pl. 15, fig. 11. — (Lambert) Terr. jurass. moyen de l'Yonne, p. 24, 107.
Etage. — Argovien.
Localité. — Châtel-Censoir.

N° 121. — *Pelto. bimammatum* (Quenstedt, 1858) Der Jura, p. 616, pl. 78, fig., 9. — (Lambert) Terr. jurass. moyen de l'Yonne, p. 76, 80.
Etage. — Rauracien.
Localités. — Censy, Moutot près d'Annay-s-Serein, Puits-de-Bon près Noyers.

Genre Aspidoceras (Zittel, 1866)

Coquille discoïde, à tours de spire arrondis et lisses sur la région ventrale, ornés de côtes plus ou moins apparentes, qui réunissent deux rangées de tubercules, et ne passent pas sur la région ventrale. Il n'y a parfois qu'une seule rangée de tubercules,

Ligne suturale des cloisons peu compliquée, avec un seul lobe auxiliaire, et des selles bien découpées. Ouverture simple, sans oreillettes. Ombilic assez découvert.

N° 122. — *Aspidoceras Babeaui* (d'Orbigny, 1847) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 210, p. 491, pl. 181. — Stat. géolog., p. 318, 337.
Etage. — Oxfordien.
Localités. — Stigny, Etivey, Joux-la-Ville.

N° 123. — *Aspido. perarmatum* (Sowerby, 1822) Min. conch. t. IV, p. 72, pl. 352. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 214, p. 498, pl. 184, 185, fig. 1, 3. — Stat. géolog., p. 318, 338.
Etage. Argovien.
Localités. — Châtel-Censoir, St-Moré, Gigny.
Etage. — Oxfordien.
Localités. — Châtel-Censoir, Châtel-Gérard, Etivey, Villiers-les-Hauts.

N° 124. — *Aspido. faustum* (Bayle, 1878) Expl. carte géolog. de France. Atlas, pl. XLVII et pl. XLVIII, fig. 3. — (Lambert) Terr. jurass. moyen de l'Yonne, p. 102.
Etage. — Argovien.
Localité. — Gigny (ferme de la Nouette).

N° 126. — *Aspido. altenense* (d'Orbigny, 1847) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 233, p. 537, pl. 204. — Stat. géolog., p. 373.
Etage. — Séquanien.
Localité. — Tonnerre.

N° 127. — *Aspido. Erinus* (d'Orbigny, 1847) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 240, p. 549, pl. 212. — Stat. géolog., p. 389.
Etage. — Kimméridgien.
Localités. — Chablis, Auxerre.

N° 128. — *Aspido. Lallieri* (d'Orbigny, 1841) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 236, p. 542, pl. 208. — Stat. geolog., p. 389.
Etage. — Kimméridgien.
Localités. — Chablis, Auxerre, Vaux, Saint-Bris, Tonnerre.

N° 129. — *Aspido. longispinus* (Sowerby, 1825) Min. conch. t. V, p. 163, pl 501, fig. 2. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 237, p. 544, pl. 209. — Stat. géol., p. 389.

Etage. — Kimméridgien.
Localités. — Auxerre, Chablis, Ste-Colombe-s-Loing, Coulanges-la-Vineuse.

N° 130. — *Aspido. orthocera* (d'Orbigny, 1848) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 246, p. 556, pl. 218. — Stat. géolog., p. 389.
Etage. — Kimméridgien.
Localités. — Chablis, Tonnerre.

Troisième Section

Forme discoïde, avec un ombilic large; tours de spire ovales, aplatis ou creusés en sillon à la région ventrale, ornés de côtes terminées souvent par un tubercule. Ouverture avec des oreillettes très développées. Aptychus calcaire très mince.

Genre Cosmoceras (Waagen, 1869)

Coquille discoïde, avec des tours de spire ornés de côtes qui se terminent souvent par un tubercule accompagné parfois de deux ou trois autres ; région ventrale ordinairement creusée en un sillon peu profond. Ligne suturale des cloisons peu profondément divisée, avec un ou plusieurs lobes auxiliaires Ouverture avec des oreillettes latérales très développées chez les jeunes. Ombilic bien découvert.

N° 131. — *Cosmoceras niortense* (d'Orbigny, 1844) Paléont. franç. Terr. jurass. n° 147, p. 372, pl. 121, fig. 7, 10. — Stat. géolog., p. 281.
Etage. — Bajocien
Localités- — La Tour-du-Pré, Tharot, Vézelay.

N° 132. — *Cosmo, Garanti* (d'Orbigny, 1844) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 149, p. 377, pl. 123. — Stat. géolog., p. 281.
Etage. — Bajocien.
Localité. — La Tour-du-Pré.

N° 133. — *Cosmo. Duncani* (Sowerby, 1847) Min. conch. t. II, p. 129, pl. 157. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 193, p. 451, pl. 161, 162. — Stat géolog., p. 312, 314, 318.
Etage. — Argovien.
Localité. — Sennevoy (rare) collection Peron.

Etage. — Oxfordien.
Localités. — Val-de-Jully, Gigny.
Etage. — Callovien.
Localités. — Cuzy, Stigny.

N° 134. — *Cosmo. Jason* (Reinecke, 1818 sub *Nautilus*) Naut. et Arg. p. 62, n° 8, pl. III, fig. 15-17. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass. n° 192, p. 446, pl. 159, 160. — Stat. géolog., p. 312, 314.
Etage. — Oxfordien.
Localités. — Gigny, Stigny, Val-de-Jully.

Genre Parkinsonia (Bayle, 1878)

Coquille discoïde, avec des tours de spire quadrangulaires, ornés de côtes qui ont des tubercules dans les jeunes, et les perdent ensuite à l'état adulte ; région ventrale creusée en sillon lisse. Ligne suturale des cloisons peu compliquée avec un seul lobe auxiliaire. Ouverture quadrangulaire; avec de petites oreillettes latérales. Ombilic bien découvert.

N° 135. — *Parkinsonia Parkinsoni* (Sowerby, 1821) Min. conch. t. IV, p. 1, pl. 307. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 148, p. 374, pl. 122. — Stat. géolog., p. 281.
Etage. — Bajocien.
Localités. — La Tour-du-Pré, Vézelay.

Quatrième Section.

Forme discoïde, peu épaisse, avec des tours de spire, ornés de côtes bifurquées et de tubercules parfois très nombreux. Ces côtes sont ordinairement interrompues à la périphérie des tours, qui est carénée plus ou moins confusément.

Genre Hoplites (Neumayr, 1875)

Synonymie. — *Sonneratia* (Bayle)

Coquille discoïde, avec des tours de spire larges, assez embrassants, ornés de côtes fortes qui portent deux tubercules ; ces côtes se bifurquent vers la région ventrale, mais elles s'interrompent à la périphérie qui est obtusément carénée. Ligne suturale

compliquée, avec de nombreux lobes auxiliaires. Ouverture allongée. Ombilic assez découvert.

N° 136. — *Hoplites Leopoldi* (d'Orbigny, 1840) Paléont. franç. Terr. crét., n° 26, p. 104, pl. 22, 23. — Stat. géolog., p. 414, 429. — (Peron, 1900) Etudes paléont. sur les terr. du départ. de l'Yonne, p. 11.
Etage. — Néocomien.
Localités. — Auxerre, Ouanne, Merré-la-Chapelle, Fontenoy, St-Sauveur, Chevannes, Orgy, Bleigny-le-Carreau.

N° 137. — *Hopl. cryptoceras* (d'Orbigny, 1840) Paléont. franç. Terr. crét. n° 27, p. 106, pl. 24. — Stat. géolog. p. 429. — (Peron) Etude paléont. sur les terr. du départ de l'Yonne, p. 13.
Etage. — Néocomien.
Localités. — La Chapelle, Saints-en-Puisaye.

N° 138. — *Hopl. radiatus* (Bruguières, 1789) Ency. méth. t. VI, Vers. p. 42, n° 21. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 30, p. 110, pl. 26. — Stat. géolog. p. 429 (sub. *Am. asper*) — (Peron) Etude paléont. Terr. de l'Yonne, p. 12.
Etage. — Néocomien.
Localités. — Auxerre, Marolles, Saints en-Puisaye, La Chapelle, Lignorelles, Fontenoy, St-Sauveur.

N° 139. — *Hopl. Deshayesi* (Leymerie, 1841) Mém. soc. géol. de France, t. III, pl 17, fig. 17-18. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét. n° 127, p. 288, pl. 85, fig. 1, 4. — Stat. géolog. p. 445, 446, 447, 450.
Étage. — Aptien.
Localités. — Gurgy, Rouvray, Chemilly, Egriselles, Thureau St-Georges, Venoy, Butteaux.

N° 140. — *Hopl. fissicostatus* (Phillips, 1819) geol. of Yorks, p. 123, pl. 2, fig. 29. — Stat. géolog. p. 450.
Etage. — Aptien.
Localités. — Gurgy, Rouvray.

N° 141. — *Hopl. raresulcatus* (Leymerie, 1841) Mém. soc. géol. de France, t. III, 2e partie. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét. n° 128, p. 288, pl. 85, fig. 5, 7. — Stat. géolog., p. 450.
Etage. — Aptien.
Localité. — Gurgy.

N° 142. — *Hopl. splendens* (Sowerby, 1815) Min. conch. t. II, p. 1,

pl. 103, fig, 1, 2. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 97, p. 222, pl. 63. — Stat. géolog., p. 458, 475

Etage. — Albien.

Localités. — Seignelay, Beaumont.

N° 143. — *Hopl. Fittoni* (d'Archiac, 1839) Mém. soc. géol., de France, t. III, p. 102. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 98, p. 225, pl. 64, fig. 1-2. — Collection Peron.

Etage. — Albien.

Localités. — Fleury, Lindry.

N° 144. — *Hopl. auritus* (Sowerby, 1816) Min. conch. t. II, p. 79, pl. 134. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 99, p. 227, pl. 65. — Stat. géolog., p. 475.

Étage. — Albien.

Localités. — St-Florentin, Beaumont.

N° 145. — *Hopl. lautus* (Parkinson, 1818) Transac. of the géol. soc. t. V, p. 58. — (d'Orbigny, 1840) Paléont. franç. Terr. crét., n° 100, p. 230, pl. 64, fig. 3, 5. — Stat. géolog., p. 475.

Étage. — Albien.

Localité. — Seignelay.

N° 146. — *Hopl. interruptus* (Bruguière, 1789) Encyl. méth. t. VI, Vers. p. 41, n° 18. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét. n° 95, p. 211, pl. 31, 32.

Étage. — Albien.

Localités. — Seignelay, St-Florentin, St-Sauveur, Beugnon, Crécy.

N° 147. — *Hopl. Deluci* (Brongniart, 1822) Envir. de Paris, p. 95, pl. VI, fig. 4. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 96, p. 219, pl. 62 (sub. *Am. Denarius*). — Stat. géolog., p. 475.

Étage. — Albien.

Localités. — Gurgy, Seignelay.

N° 148. — *Hopl. Raulini* (d'Orbigny, 1840) Paléont. franç. Terr. crét. n° 104, p. 238, pl. 68. — Stat. géolog., p. 475.

Étage. — Albien.

Localités. — Les Buissons et Frécambault près de St-Florentin, Seignelay, Beaumont.

N° 149. — *Hopl. regularis* (Bruguière, 1789) Ency. méth. t. VI, Vers., p. 42, n° 19. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 108, p. 245, pl. 71, fig. 1-3. — Stat. géolog., p. 475.

Étage. — Albien.
Localités. — Gurgy, Seignelay, Saint-Florentin, Beaumont.

N° 150. — *Hopl. tardefurcatus* (Leymerie, 1841) Mém. soc. géol. de France, t. III, 2e partie. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 109, p. 248, pl. 71, fig. 4-5. — Stat. géolog., p. 459.
Etage. — Albien.
Localité. — Gurgy.

N° 151. — *Hopl.* (*Sonneratia*) *Dutemplei* (d'Orbigny, 1850) Prodr. Paléont. strat. t. II, Albien, n° 26, p. 123. — Stat. géolog., p. 455, 459, 475.
Étage. — Albien.
Localités. — Seignelay, Vergigny, Gurgy, St Florentin, Raveuse près de Chichery, Frécambault.

N° 152. — *Hopl. Picteti* (d'Orbigny, 1850) Prodr. Paléont. strat., t. II, Albien, n° 61, p. 125. — Stat. géolog., p. 475.
Étage. — Albien.
Localités. — Seignelay, St-Florentin, Beaumont.

N° 153. — *Hopl. tethydis* (Bayle, 1878) Explic. cart. géol. de France. Atlas, pl. 74, fig. 1-2. — Collection Peron.
Étage. — Albien.
Localité. — Lindry.

Genre **Acanthoceras** (Neumayr, 1875)

Coquille discoïde, avec des tours de spire ornés de côtes droites, ordinairement très fortes, pourvues de deux rangées de tubercules, et parfois d'un beaucoup plus grand nombre, qui leur donnent alors une apparence crénelée à la périphérie des tours. Ligne suturale des cloisons peu compliquée, avec un lobe auxiliaire seulement. Ouverture anguleuse, large. Ombilic assez découvert.

N° 154. — *Acanthoceras Martinii* (d'orbigny, 1841) Paléont. franç. Terr. crét , n° 85, p. 194, pl. 58, fig. 7, 10. — Stat. géolog., p. 450.
Étage. — Aptien.
Localité. — Gurgy.

N° 155. — *Acantho. Cornueli* (d'Orbigny, 1841) Paléont. franç. Terr. crét. n° 167, p. 364, pl. 112, fig. 1, 2. — Stat. géolog., p. 450.

Étage. — Aptien.
Localité. — Gurgy.

N° 156. — *Acantho. Royerii* (d'Orbigny, 1841) Paléont. franç. Terr. crét., n° 168, p. 365, pl. 112, fig. 3-5. — Stat. géolog., p. 450.
Étage. — Aptien.
Localité. — Gurgy.

N° 157. — *Acantho. Ricordeaui* (d'Orbigny, 1847) Journal de Conchyl., t. p. 199, pl. 8, fig. 5, 8.— Prodr. Paléont. strat. t. II, Aptien, n° 21, p. 113. — Stat. géolog., p. 450.
Étage. — Aptien.
Localités. — Gurgy, Héry.

N° 158. — *Acantho. Stobieckii* (d'Orbigny, 1847) Prodr. Paléont. strat. t. II. Aptien, n° 15, p. 113. — Stat. géolog., p. 450.
Étage. — Aptien.
Localité. — Gurgy.

N° 159. — *Acantho. Villiersinum* (Cotteau, 1853) Etude moll. foss. de l'Yonne, p. 13. — Stat. géolog., p. 450.
Étage. — Aptien.
Localité. — Gurgy.

N° 160. — *Acantho. Gurgyacense* (Cotteau, 1853) Etude moll. foss. de l'Yonne, p. 13 — Stat. géolog., p. 450.
Étage. — Aptien.
Localité. — Gurgy.

N° 161. — *Acantho. mamillare* (Schlotheim, 1813) Min. Tasch., t. VII, p. 111. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 110, p. 249, pl. 72, 73.
Étage. — Albien.
Localités. — Seignelay, St-Florentin, Beaumont, Saint-Sauveur.

N° 162. — *Acantho. Lyelli* (Leymerie, 1841) Mém. soc. géol. de France, t. III, 2e partie.—(d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 111, p. 255, pl. 74. — Stat. géolog., p. 475.
Étage. — Albien.
Localités. — St-Florentin, Seignelay, Beaumont, Mont-St-Sulpice.

N° 163. — *Acantho Milleti* (d'Orbigny, 1840) Paléont. franç. Terr. crét., n° 115, p. 263, pl. 77. — Stat. géolog., p. 452, 475.
Étage. — Albien.
Localités. — Seignelay, Beaumont.

N° 164. — *Acantho. Mantellii* (Sowerby, 1814) Min. conch., t. I, p. 119, pl. 55. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 157, p 340, pl 103 (*excl.* pl. 104). Stat. géolog., p. 498.
Étage. — Cénomanien.
Localités — St-Florentin, Seignelay, Bassou, Pourrain, Aillant, Toucy, Neuvy-Sautour, les Fontenottes près de Brienon, la Roche-Saint-Cydroine, Merry-la-Vallée.

N° 165. — *Acantho. Rhotomagense* (Brongniart, 1822) Env. de Paris, p. 83, pl. IV, fig. 2.—(d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 158, p. 345, pl. 105, 106.—Stat. géolog., p. 486, 488.
Étage. — Cénomanien.
Localités. — La Mothe près d'Aillant, Pourrain.

N° 166. — *Acantho. Couloni* (d'Orbigny, 1847) Prodr. Paléont. strat. t. II. Cénomanien, n° 39, p. 147. — Paléont. franç. Terr. crét., n° 157 (sub. *Am. Mantelli*) (pars) p. 340, pl. 104 (*excl.* pl. 103). — Stat. géolog., p. 498.
Étage. — Cénomanien.
Localités. — St-Florentin, Seignelay, Le Buisson, la Mouillardière.

N° 167. — *Acantho.* (*Prionotropis*) *Wolgari* (Mantell, 1822) Geol. of Sussex, p. 197, tab. 21, fig. 16-22, et tab. 22, fig. 7. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 140 (sub. *Am. Carolinus*) p. 310, pl. 91, fig. 5-6. — Prodr. Paléont. strat. t. II, Turonien, n° 4, p. 189. — Stat. géolog., p. 502.
Étage. — Turonien.
Localités. — Toucy, Merry-la-Vallée, les Salzards.

N° 168. — *Acantho. Vielbancii* (d'Orbigny, 1847) Prodr. Paléont. strat. t. II, Turonien, n° 11, p. 189. — Paléont. franç. Terr. crét., n° 160 (sub. *Am. Wolgari* d'Orbigny, non Mantell) p. 352, pl. 108, fig. 1-3. — (Peron) — Histoire du terrain de craie du bassin anglo-parisien, p. 118.
Étage. — Turonien.
Localité. — St-Fargeau.

N° 169. — *Acantho.* (*Prionotropis*) *Neptuni* (Geinitz, 1849) Das Quadersandstein gebirge oder Kreide. Deutschlant. tab III, fig. 3. — (Schlüter) Die Cephalopo. der deutschen Kreide, pl. XI, fig 1, 2. — (Peron) Histoire du terrain de craie du bassin anglo-parisien, p. 119, 137.

Étage. — Sénonien.
Localité. — Armeau.

FAMILLE DES AMALTHÉIDÉES

Chambre d'habitation courte prenant seulement un demi-tour de spire ou les deux tiers. Forme généralement aplatie et carénée à la périphérie ; tours de spire larges, embrassants, ornés de côtes arquées. Ligne suturale des cloisons simple, avec plusieurs lobes auxiliaires. Ouverture allongée, pourvue d'un long processus ventral. Ombilic peu découvert. Anaptychus simple, corné.

Genre Amaltheus (Montfort, 1808)

Synonymie. — *Pleuroceras* (Hyatt, 1867)

Coquille discoïde, aplatie ; tours de spire larges, embrassants, tantôts tranchants, et tantôt cordés à la périphérie, ornés de côtes arquées assez variables dans leurs ornements, même dans la même espèce, selon l'âge. Ligne suturale des cloisons assez découpée, avec un lobe siphonal plus court que le lobe latéral, et plusieurs lobes auxiliaires. Ouverture allongée, avec un long appendice ventral. Ombilic peu découvert.

N° 170. — *Amaltheus spinatus* (Bruguière, 1789) Ency. méth. t. VI, Vers., p. 40, n° 14. — (D'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 66, p. 209, pl. 52. — Stat. géolog., p. 266.
Étage. — Liasien.
Localités. — Avallon, Etaules.

N° 171. — *Amal. margaritatus* (Montfort, 1808) Conchy. syst., p. 90. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 83, p. 246, pl. 67, 68. — Stat. géolog., p. 266.
Étage. — Liasien.
Localités. — Etaules, Saint-Père, Cormarin près de Vignes.

Genre Cardioceras (Neumayr, 1875)

Synonymie. — *Quenstedticeras* (Weissermel, 1895).

Coquille discoïde, aplatie, avec des tours de spire larges, assez embrassants, ayant à la périphérie une carène cordée, ornés de

côtes arquées, bifurquées, parfois tuberculeuses vers le bord de l'ombilic. Ligne suturale des cloisons bien découpée, avec des lobes auxiliaires peu développés. Ouverture allongée, avec un long appendice ventral. Ombilic étroit.

N° 172. — *Cardioceras (Quenstedticeras) Mariæ* (d'Orbigny, 1860) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 208, p. 486, pl. 179. — Stat. géolog., p. 318.
Étage. — Oxfordien.
Localité. — Gigny.

N° 173. — *Cardio. cordatum* (Sowerby, 1813) Min. conch. t. I, p. 51, pl. 17, fig. 2-4. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 222, p. 514, pl. 514, pl. 193, 194. — Stat. géolog., p. 315, 318, 338.
Étage. — Argovien (rare). — Collection Peron.
Localité. — Sennevoy.
Étage. — Oxfordien.
Localités. — Sarry, Druyes, Châtel-Censoir, Lucy-le-Bois, Joux-la-Ville (forêt d'Hervaux), Noyers, Châtel-Gérard, Etivey, Gigny, Val-de-Jully, Cuzy.

N° 174. — *Cardio. Goliathus* (d'Orbigny, 1847) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 223, p. 519, pl. 195, 196. — Collection Peron.
Étage. — Oxfordien.
Localité. — Gigny.

N° 175. — *Cardio (Quenstedticeras) Lamberti* (Sowerby, 1819) Min. conch. t. III, p. 73. pl. 242, fig. 1-3. — Collection Peron.
Étage. — Oxfordien.
Localité. — Gigny.

Genre Schlœbachia (Neumayr, 1875)

Synonymie. — *Mortoniceras* (Meek, 1876)..

Coquille peu épaisse, avec des tours de spire peu embrassants, fortement carénés à la région ventrale, ornés de côtes arquées, assez souvent bifurquées et tuberculeuses. Ligne suturale des cloisons peu ramifiée, avec un seul lobe auxiliaire. Ouverture large et ordinairement anguleuse, avec un long appendice ventral Ombilic à moitié découvert.

N° 176. — *Schlœnbachia Delaruei* (d'Orbigny, 1840) Paléont. franç. Terr. crét. n° 133, p. 296, pl. 87, fig. 6-8. — Stat. géolog., p. 475.

Étage. — Albien.
Localités. — St-Florentin, Beaumont.

N° 177. — *Schlæn. cristata* (Deluc, 1822) Descript. des environs de Paris, p. 95, pl. VII, fig. 9. — (d'Orbigny, 1840) Paléont. franç. Terr. crét., n° 134, p. 298, pl. 88, fig. 1, 5. — Stat. géolog., p. 475.
Étage. — Albien.
Localités. — Beaumont, Lindry.

N° 178. — *Schlæn. Bouchardi* (d'Orbigny, 1840) Paléont. franç. Terr. crét., n° 135, p. 300, pl. 88, fig. 6-8. — Stat. géolog., p. 475.
Étage. — Albien.
Localités. — Seignelay, St-Florentin, Lindry.

N° 179. — *Schlæn. Roissyi* (d'Orbigny, 1840) Paléont. franç. Terr. crét., n° 136, p. 302, pl. 89. - Stat. géolog., p. 458, 475.
Étage. — Albien.
Localités. — Seignelay, Beaumont.

N° 180. — *Schlæn.* (*Mortoniceras*) *inflata* (Sowerby, 1817) Min. conch. t. II, p. 170, pl. 178. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 137, p. 304, pl. 90. — (Peron) Hist. du terr. de craie du bassin anglo-parisien, p. 45.
Étage. — Albien.
Localités. — Chassy, Lindry, Pourrain.

N° 181. — *Schæn. Mirapeli* (d'Orbigny, 1847) Prodr. Paléont. strat. t. II, Albien, n° 53, p. 124. — Stat. géolog., p. 455.
Étage. — Albien.
Localité. — Frécambault près de St-Florentin.

N° 182. — *Schlæn. varians* (Sowerby, 1817) Min. conch. t. II, p. 169, pl. 176. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 141, p. 311, pl. 92, fig. 3-5 (*exclus.* fig. 1-2) — Stat. géolog., p. 482, 484, 485, 486, 488.
Étage. — Campanien.
Localités. — St-Florentin, Seignelay, Bassou, Aillant, Toucy, les Grilles et le Buisson près de St-Fargeau, Neuvy-Sautour, les Fontenottes près de Brienon, La Roche-St-Cydroine.

N° 183. — *Schlæn. Coupei* (Brongniart, 1822) Env. de Paris, p. 83, pl. VI, fig. 3. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 141, p. 311, pl. 92, fig. 1-2 (*exclus.* fig. 3-5) — Collection Peron.
Étage. — Cénomanien.
Localité. — Fleury.

N° 184. — *Schlœ.* (*Peroniceras*) *Moureti* (de Groussouvre) — Lambert, 1903. Souv. géol. sur le Sénonais, p. 3.
Etage. — Sénonien inférieur.
Localité. — Maillot, près Sens.

Genre **Placenticeras** (Meek, 1870)

Coquille aplatie, avec des tours de spire très embrassants, ornés de chaque côté du bord ventral qui est tronqué, d'une rangée de petits tubercules, ou d'une carène continue. Ligne suturale des cloisons avec des lobes et des selles nombreux peu compliqués. Ouverture allongée. Ombilic très peu découvert.

N° 185. — *Placenticeras bicurvatum* (Michelin, 1838) Mém. soc. géol. de France, t. III, pl. XII, fig. 7. — (d'Orbigny) Paléont. franç Terr. crét., n° 126, p. 286, pl. 84, fig. 3 (*exclus.* fig. 1, 2 et 4) — Peron. — Etudes paléont. Terr. de l'Yonne, p. 13.— Stat. géolog., p. 450.
Étage. — Aptien.
Localités. — Gurgy, Butteaux, Rouvray, Héry, Chemilly.
Etage. — Néocomien (rare), collection Peron.
Localité. — Venoy.

N° 186. — *Placent. Nisus* (d'Orbigny, 1840) Paléont. franç. Terr. crét., n° 78, p. 184, pl. 55, fig. 7-9. — Stat. géolog., p. 445, 446, 450.
Etage. - Aptien.
Localités. — Gurgy, Venoy, Perrigny, Héry, Butteaux, Chemilly.

N° 187. — *Placent. Cleon* (d'Orbigny, 1847) Prodr. Paléont. strat., t. II, Albien, n° 38, p. 124. — Paléont. franç. Terr. crét., n° 126, p. 286, pl. 84, fig. 1, 2, 4 (sub. *Am. bicurvatus*, *exclus.*, fig. 3). — Stat. géolog., p. 455, 459, 475.
Etage. — Albien.
Localités. —Saint-Florentin, Seignelay, Saint-Sauveur, Raveuse près de Chichery.

N° 188. — *Placent. falcatum* (Mantell, 1822) Geol. of Sussex, p. 117, pl. XXI, fig. 12. — (d'Orbigny) Paléont. franç. Terr. crét., n° 152, p. 331, pl. 99. — Stat. géolog., p. 498.
Etage. — Cénomanien.
Localités. — Saint-Florentin, Seignelay.

Genre Sphenodiscus (Meek, 1872).

Coquille très aplatie, avec des tours de spire recouvrant presque entièrement l'ombilic, carénés sur la région ventrale. Ligne suturale des cloisons à éléments subégaux; les premières selles sont branchues, les autres sont simples comme chez les *Ceratites*. Ouverture très allongée. Ombilic presque entièrement couvert.

N° 189. — *Sphenodiscus Requieni* (d'Orbigny, 1840) Paléont. franç. Terr. crét., n° 142, p. 315, pl. 93. — Stat. géolog., p. 498

Etage. — Cénomanien.

Localités. — Seignelay, la Mouillardière près de Saint-Fargeau.

II

Le catalogue que nous venons de donner des Ammonites du département de l'Yonne a été surtout paléontologique. Cette disposition nous a permis de grouper les espèces suivant les caractères de leur forme extérieure. Nous avons pu ainsi les rattacher aux familles et aux genres auxquels elles appartiennent. Mais pour que cette nomenclature ait toute son utilité, nous croyons devoir donner la liste des espèces, en les groupant cette fois dans les différents étages stratigraphiques.

Les immenses travaux stratigraphiques qui ont été entrepris depuis un certain nombre d'années sur tous les points du globe, ont fait accomplir de très grands progrès à la science de la géologie. Ces travaux ayant été parfaitement résumés dans le *Traité de Géologie* par M. de Lapparent, qui a été si justement couronné par l'Institut de France, nous le prendrons pour base de cette seconde partie.

Dans la *Statistique géologique du département de l'Yonne* MM. Raulin et Leymerie ont déjà fait une savante et consciencieuse description de toutes les couches géologiques du département. Mais cet ouvrage, publié en 1858, se ressent un peu de son ancienneté. Depuis sa rédaction, de nombreuses observations ont prouvé qu'il était nécessaire d'apporter quelques modifications à la division des étages géologiques tels que les comprenaient les auteurs de la *Statistique* Nous citerons notamment les étages rhétien et hettangien, qui doivent être séparés de l'étage sinému-

rien. Une modification encore plus importante est à signaler pour les étages oxfordien et corallien de MM. Raulin et Leymerie que M. Lambert a savamment étudiés dans une Note publiée en 1884 dans notre Bulletin des Sciences (1). Cette question de la division en étages ou sous-étages des couches du jurassique moyen est, depuis des années, le sujet de nombreuses discussions, qui ont fini par apporter une certaine lumière dans la série stratigraphique de ce que M. de Lapparent appelle : *série suprajurassique*. Mais est-on arrivé à des conclusions irréfutables? Il est permis d'en douter Pour le prouver, je citerai seulement ces paroles du savant professeur de l'Institut catholique de Paris : « Dans l'état actuel de nos connaissances, l'appréciation des limites est fort délicate; ce qui fait que l'échelle stratigraphique de la série suprajurassique ne peut encore être regardée que comme provisoire » (2). Quoiqu'il en soit de cette question, il est hors de doute que les auteurs de la *Statistique géologique de l'Yonne* ont donné une beaucoup trop grande extension à leur étage oxfordien au détriment de l'étage corallien. Ils regardent comme oxfordiennes « toutes les couches qui se trouvent au-dessous de ce qu'ils appellent coral-rag ou calcaire de Tonnerre, Bailly, Coursons, etc... » (3). Déjà depuis longtemps, M. Cotteau avait combattu cette manière de voir. Et M. Lambert n'a fait que confirmer les conclusions de notre regretté président. Après une étude approfondie des assises en question dans les différentes vallées du département, il fait commencer le Rauracien ou Corallien inférieur (Coral-rag des Anglais) par les calcaires marneux à Echinides siliceux appelés : glypticiens. Et le calcaire de Tonnerre est rapporté au Séquanien ou Corallien supérieur. Cette classification est celle de M. de Lapparent lui même.

Quant à la limite à donner à l'âge kimméridgien, M. Lambert ne s'accorde pas avec M. de Lapparent. Ce dernier, avec M. Tombeck, place le sous étage ptérocérien du Jura à la base du Kimméridgien, tandis que M. Lambert, regardant comme synchroniques de cet étage l'oolithe à *Zamites*, le marbre de Bailly et le calcaire rocailleux à *Zeilleria humeralis* de l'Yonne, en fait la partie supérieure de son étage séquanien. Cette question n'est pas d'une importance capitale. Et il est hors de doute qu'il existe une succession stratigraphique régulière reconnue la même par les deux

(1) Lambert, Etude sur le terrain jurassique moyen du département de l'Yonne (*Bull. Soc. Sc. de l'Yonne*, 1884, 1er semestre).

(2) De Lapparent, *Traité de Géologie* (3e édit., 1893), p. 1031.

(3) Raulin et Leymerie, *Stat. géolog. de l'Yonne*, p. 310.

auteurs. Sans vouloir contredire la manière de voir de M. Lapparent, je me conformerai cependant aux divisions proposées par M. Lambert qui a étudié nos contrées avec tant de soin et de savoir. En 1893, il publiait une étude stratigraphique sur le calcaire séquanien de Tonnerre, qui accompagne un mémoire paléontologique présenté par M. de Loriol à la Société paléontologique suisse (1). Dans ce travail, il a maintenu ses précédentes conclusions données en 1884 dans son Etude sur le terrain jurassique de l'Yonne (2).

Avant de donner la liste des espèces rencontrées dans chaque étage, je ferai quelques observations sur les différentes divisions stratigraphiques. Le nom de chaque étage sera lui-même accompagné des zones indiquées par MM. Raulin et Leymerie, avec les rectifications nécessaires. Le synchronisme des couches sera ainsi plus facile à saisir.

JURASSIQUE INFÉRIEUR

1. Série infra-liasique.

M. Leymerie a appelé *infra-lias* une série de roches siliceuses placées à la partie la plus inférieure des terrains jurassiques. Dans l'Yonne, on distingue deux zones bien distinctes : les arkoses granitoïdes sans fossiles que l'on peut rapporter à l'étage rhétien ; et les lumachelles à cardinies placées dans l'étage hettangien par M. de Lapparent.

ÉTAGE RHÉTIEN

Arkoses granitoïdes de l'Avallonnais sans fossiles (Raulin et Leymerie).

ÉTAGE HETTANGIEN

Lumachelles siliceuses à Cardinies (Raulin et Leymerie).

N° 12. — *Caloceras liasicum* (d'Orbigny).
— 13. — *Caloceras tortile* (d'Orbigny).
— 27. — *Psiloceras planorbis* (Sowerby).
N° 28. — *Schlotheimia Charmassei* (d'Orbigny).
— 29. — *Schlotheimia Moreaui* (d'Orbigny).
— 30. — *Schlotheimia catenata* (Sowerby).

(1) Lambert *in* P. de Loriol, Descript. des moll. et brach. des couches séquan. de Tonnerre (*Mém. Soc. paléont. Suisse*, t. XX, 1893).

(2) Lambert, *loco citato*, p. 165.

II. Série liasique.

Le lias proprement dit commence avec l'étage sinémurien, et a été divisé par d'Orbigny en trois étages : *Sinémurien*, *Liasien* et *Toarcien*. M. de Lapparent adopte le nom de *Charmoutien* créé en 1874 par M. Mayer, pour remplacer celui de *Liasien* « qui, dit-il, prête à confusion avec l'ensemble des couches du lias ». Mais j'ai préféré conserver l'ancienne dénomination proposée par d'Orbigny, et acceptée pendant de longues années par presque tous les auteurs. D'ailleurs la raison invoquée ne me paraît pas bien sérieuse, car la terminaison des deux mots *lias* et *liasien* n'est pas la même, et indique parfaitement qu'on ne leur donne pas la même signification.

ÉTAGE SINÉMURIEN

1° *Roches siliceuses* (*arkose coquillière* (Raulin et Leymerie).

N° 10 — *Coroniceras Bucklandi* (Sowerby).

N° 11. — *Coroniceras Conybeari* (Sowerby).

2° *Calcaires et argiles à Gryphées arquées* (Raulin et Leymerie).

N° 3. — *Lytoceras Phillipsii* (Sowerby).
— 7. — *Arietites obtusus* (Sowerby).
— 8. — *Arietites stellaris* (Sowerby).
— 9. — *Coroniceras bisulcatum* (Brugnière).
— 10. — *Coroniceras Bucklandi* (Sowerby).
— 11. — *C. Conybeari* (Sowerby).
— 14. — *Caloceras Nodoti* d'Orbigny).
— 15. — *C. raricostatum* (Zieten).
N° 16 — *Agassiziceras Scipioni* (d'Orbigny).
— 17. — *Ægoceras Sauzei* (d'Orbigny).
— 18. — *Ægoceras Birckii* (Sowerby).
— 22. — *Cycloceras Hartmanni* (Oppel).
— 31. — *Schlotheimia aballoensis* (d'Orbigny).
— 37. — *Grammoceras Collenoti* (d'Orbigny).
— 56. — *Oxynoticeras Lynx* (d'Orbigny).

ÉTAGE LIASIEN (Charmoutien, Mayer).

1° *Marnes inférieures à Bélemnites* (Raulin et Leymerie).

N° 4. — *Lytoceras fimbriatum* (Sowerby).

N° 18. — *Ægoceras Birckii* (Sowerby).

N° 20. — *Liparoceras Beckei* (Sowerby).
— 21. — *L. hybridum* (d'Orbigny).
— 24. — *Deroceras Davœi* (Sowerby).
N° 72. — *Cœloceras Grenouillouxi* (d'Orbigny).
— 171. — *Amaltheus margaritatus* (Montfort).

2° *Calcaire à Gryphée cymbium* (Raulin et Leymerie).

N° 4. — *Lytoceras fimbriatum* (Sowerby).
— 19. — *Ægoceras planicosta* (Sowerby).
— 20. — *Liparoceras Beckei* (Sowerby).
— 21. — *L. hybridum* (d'Orbigny).
— 23. — *Cycloceras Valdani* (d'Orbigny).
— 24. — *Deroceras Davœi* (Sowerby).
N° 25. — *Deroceras armatum* (Sowerby).
— 26. — *D. acanthum* (d'Orbigny).
— 33. — *Harpoceras normanianum* (d'Orbigny).
— 72. — *Cœloceras Grenouillouxi* (d'Orbigny).
— 170. — *Amaltheus spinatus* (Bruguière).
— 171. — *A. margaritatus* (Montfort).

ÉTAGE TOARCIEN

Marnes supérieures à Bélemnites (Raulin et Leymerie).

N° 1. — *Phylloceras heterophyllum* (Sowerby).
— 5. — *Lytoceras cornucopiæ* (Young),
— 32. — *Schlotheimia Levesquei* (d'Orbigny).
— 34. — *Harpoceras serpentinum* (Reinecke).
— 35. — *H. complanatum* (Bruguière).
— 38. — *Grammoceras thouarcense* (d'Orbigny).
N° 39. — *G. radians* (Reinecke).
— 41. — *Hildoceras bifrons* (Bruguière),
— 73. — *Cæloceras annulatum* (Sowerby).
— 74. — *C. Brauni* (d'Orbigny).
— 75. — *C. Holandrei* (d'Orbigny).
— 76. — *C. Raquini* (d'Orbigny).
— 77. — *C. commune* (Sowerby).
— 78. — *C. Desplacei* (d'Orbigny).

JURASSIQUE MOYEN

MM. Raulin et Leymerie donnent à cette série le nom d'étage oolithique inférieur. Dans la classification proposée par d'Orbigny, et acceptée généralement par les auteurs, particulièrement par

M. de Lapparent, le jurassique moyen est divisé en deux étages : *Bajocien* et *Bathonien*.

ÉTAGE BAJOCIEN

Calcaire à entroques (Raulin et Leymerie).

N° 43. — *Oppelia subradiata* (Sowerby).
— 82. — *Sphæroceras Brongniarti* (Sowerby).
— 89. — *Morphoceras polymorphum* (d'Orbigny).
— 90. — *M. dimorphum* (d'Orbigny).
N° 100. — *Perisphincles Martinsii* (d'Orbigny).
— 131. — *Cosmoceras niortense* (d'Orbigny).
— 132. — *C. Garanti* (d'Orbigny).
— 135. — *Parkinsonia Parkinsoni* (Sowerby).

ÉTAGE BATHONIEN

1° *Marnes et calcaires à Pholadomyes* (Raulin et Leymerie).
Fullers-earth (terre à foulon) des Anglais.

N° 57. — *Oxynoticeras discus* (Sowerby).
— 79. — *Cœloceras linguiferum* (d'Orbigny).
— 83. — *Sphæroceras bullatum* (d'Orbigny).
N° 85. — *Macrocephalites macrocephalus* (Schlotheim).
N° 101. — *Perisphincles planula* (Hehl).
— 102. — *P. subbackeriæ* (d'Orbigny).

2° *Grande-oolithe* (Raulin et Leymerie).
Great-oolite, Forest-marble et *Cornbrash* des Anglais.

N° 85. — *Macrocephalites macrocephalus* (Schlotheim).

JURASSIQUE SUPÉRIEUR

Étages oolithiques moyen et supérieur (Raulin et Leymerie).
Série suprajurassique de Lapparent.

Pour cette partie des terrains jurassiques, je suivrai la classification proposée par M. Lambert. Elle ne diffère de celle donnée par M de Lapparent que par une divergence dans la place que doit occuper ce que les géologues du Jura ont appelé *Ptérocérien*. Pour M. Lambert, ce sous-étage est la partie supérieure de son étage séquanien, tandis que M. de Lapparent en fait la base du *Kimméridgien* Quant aux auteurs de la *Statistique géologique de l'Yonne*, ils ont considéré, comme nous l'avons dit précédem-

ment, oxfordiennes toutes les zones comprises entre le Bathonien et le Calcaire de Tonnerre. Après les progrès accomplis par la science stratigraphique, cette opinion n'est plus admissible.

La série suprajurassique est divisée en plusieurs étages : *Callovien*, *Oxfordien*, *Argovien*, *Rauracien*, *Séquanien*, *Kimméridgien et Portlandien*.

ÉTAGE CALLOVIEN

Marnes ferrugineuses à Am. curvicosta (Lambert).

Argile oxfordienne inférieure à minerai de fer (pro part.) (Raulin et Leymerie).

N° 84. — *Sphæroceras Christoli* (Beaudouin).
— 85. — *Macrocephalites macrocephalus* (Schlotheim).
N° 103. — *Perisphinctes curvicosta* (Oppel).
— 133. — *Cosmoceras Duncani* (Sowerby).

ÉTAGE OXFORDIEN

Oolithe ferrugineuse à Am. cordatus (Lambert).

Argile oxfordienne inférieure à minerai de fer (pro part.) (Raulin et Leymerie).

N° 40. — *Ludwigia lunula* (Reinecke).
— 42. — *Hildoceras Hecticus* (Reinecke).
— 44. — *Oppelia Baugieri* (d'Orbigny).
— 45. — O. *Renggeri* (Oppel).
— 58. — *Haploceras Erato* (d'Orbigny).
— 80. — *Cadoceras coronatum* (Bruguière).
— 81. — *C modiolare* (Lwidvid).
— 86. — *Macrocephalites Herveyi* (Sowerby).
— 87. — *M. tumidus* (Reinecke).
— 91. — *Reineckia anceps* (Reinecke).
— 104. *Perisphinctes Backeriæ* (Sowerby).
— 105. — *P. virgulatus* (Quenstedt).
N° 106. - *P. plicatilis* (Sowerby).
— 115. — *Pelloceras athleta* (Phillips).
— 116. — *P. arduennense* (d'Orbigny).
— 117 — *P. Constantii* (d'Orbigny).
— 118. — *P. Eugenii* (Raspail).
— 122. — *Aspidoceras Babeaui* (d'Orbigny).
— 123. — *A. perarmatum* (Sowerby).
— 133. — *Cosmoceras Duncani* (Sowerby).
— 134 — *C. Jason* (Reinecke).
— 172. — *Cardioceras Mariæ* (d'Orbigny).
— 173. — *C. cordatum* (Sowerby).
174. *C. Goliathus* (d'Orbigny).
— 175. — *C. Lamberti* (Sowerby).

ÉTAGE ARGOVIEN

Marnes à spongiaires et calcaires à chailles à Am. Martelli (Lambert).
Marnes et calcaires oxfordiens moyens (Raulin et Leymerie).

N° 36. — *Harpoceras Henrici* (d'Orbigny)
— 40 — *Ludwigia lunula* (Reinecke).
— 45. — *Oppelia Renggeri* (Oppel).
— 46. — *O. Eucharis* (d'Orbigny).
— 47. — *O. callicera* (Oppel).
— 48. — *O. lingulata* (Quenstedt).
— 49 — *O. arolica* (Oppel).
— 50. — *O. flexuosa* (Quenstedt).
— 51. — *O. tricristata* (Oppel .
— 53. — *Ochetoceras canaliculatum* (Münster).
— 54. — *O. oculatum* (Beau).
— 88. — *Macrocephalites Lalandei* (d'Orbigny).
N° 106. — *Perisphinctes plicatilis* (Sowerby).
— 107. — *P. Martelli* (Oppel).
— 108. — *P. lucingensis* (Favre).
— 109. — *P. Schilli* (Oppel).
— 110. — *P. Meriani* (Oppel).
— 119. — *Peltoceras Toucasi* (d'Orbigny).
— 120. — *P. transversarium* (Quenstedt).
— 123 — *Aspidoceras perarmatum* (Sowerby).
— 124. — *A. faustum* (Bayle).
— 125. — *A. rupellense* (d'Orbigny)
— 133. — *Cosmoceras Duncani* (Sowerby).
— 173. — *Cardioceras cordatum* (Sowerby).

ÉTAGE RAURACIEN

Marnes à Am. bimammatus et lithographiques de Vermenton (Lambert).
Calcaires oxfordiens supérieurs (Raulin et Leymerie).

N° 55. — *Ochetoceras marantianum* (d'Orbigny).
— 111 — *Perisphinctes Achilles* (d'Orbigny).
N° 121. — *Peltoceras bimammatum* (Quenstedt).

ÉTAGE SÉQUANIEN

Oolithe de Tonnerre et calcaire à Zeilleria humeralis (Lambert).
Calcaire corallien blanc et calcaire à astartes (Raulin et Leymerie).

N° 112 — *Perisphinctes danubiensis* (Schlosser).
— 113. — *P. Tonnerrensis* (de Loriol).
N° 126. — *Aspidoceras altenense* (d'Orbigny).

ÉTAGE KIMMÉRIDGIEN

Marnes à Ostrea virgula (Lambert).
Marnes et calcaires kimméridiens (Raulin et Leymerie).

N° 52. — *Oppelia Yo* (d'Orbigny).
— 92. — *Reineckia Eudoxus* (d'Orbigny)
— 93. — *R. mutabilis* (Sowerby).
— 114. — *Perisphinctes Eupalus* (d'Orbigny).
N° 127. — *Aspidoceras Erinus* (d'Orbigny).
— 128. — *A. Lallieri* (d'Orbigny)
— 129. — *A. longispinus* (Sowerby).
— 130. — *A. orthocera* (d'Orbigny).

ÉTAGE PORTLANDIEN

Calcaire portlandien (Raulin et Leymerie).

N° 94. — *Reineckia autissiodorensis* (Cotteau).
— 95. — *Holcostephanus rotundus* (Sowerby).
— 96. — *H. Gravesii* (d'Orbigny).
N° 97. — *Holcostephanus portlandicus* (de Loriol)
— 98. — *H. Irius* (d'Orbigny).

TERRAINS CRÉTACIQUES

M. de Lapparent divise les terrains crétaciques en deux grandes séries : Infracrétacée et Supracrétacée. Chacune de ces séries est subdivisée en étages.

Série infracrétacée.

Quatre étages sont distingués dans cette série : *Néocomien*, *Barrémien*, *Aptien* et *Albien*. M de Lapparent remplace le nom d'*Urgonien* de d'Orbigny par celui de *Barrémien* proposé par Coquand, parce qu'il a été reconnu que le calcaire blanc à Réquiénies d'Orgon qui a servi de type à d'Orbigny pour son étage « constitue un facies coralligène susceptible de se produire à divers niveaux, de sorte que le maintien de cette dénomination ne peut produire que de la confusion (1). » Certains auteurs ayant

(1) De Lapparent, *Traité de Géologie* (3e édition, p. 1098), 1893.

remarqué la liaison intime qui existe en Provence et en Algérie entre les différentes zones qui composent le Barrémien et l'Aptien, lui ont donné le nom d'*Urgo-aptien*. Cette manière de voir est rationnelle pour le bassin méditerranéen; mais dans le Jura, la Haute-Marne, l'Argonne et le Dauphiné, les deux étages sont bien distincts et légitiment leur séparation.

ÉTAGE NÉOCOMIEN

Calcaire à Spatangues (Raulin et Leymerie).

N° 136. — *Hoplites Leopoldi* (d'Orbigny).
— 137. — *H. cryptoceras* (d'Orbigny).
N° 138. — *Hoplites radiatus* (Bruguière)
— 185. *Placenticeras bicurvatum* (Michelin),

ÉTAGE BARRÉMIEN

Argiles ostréennes ou à lumachelles, et sables et argiles bigarrées (Raulin et Leymerie).

Il n'y a pas d'Ammonites signalées dans cet horizon.

ÉTAGE APTIEN

Argiles à grandes exogyres (Raulin et Leymerie).

N° 6. — *Lytoceras rectivostatum* (d'Orbigny).
— 59. — *Desmoceras intermedium* (d'Orbigny).
— 60. — *D. Matheroni* (d'Orbigny).
— 99. — *Holcostephanus Hambronii* (Forbes).
— 139. — *Hoplites Deshayesi* (Leymerie).
— 140. — *H. fissicostatus* (Phillips).
— 141. — *H. raresulcatus* (Leymerie).
— 154. — *Acanthoceras Martinii* (d'Orbigny).
N° 155. — *Acanthoceras Cornueli* (d'Orbigny).
— 156. — *A. Royerii* (d'Orbigny).
— 157. — *A. Ricordeaui* (d'Orbigny).
— 158. — *A. Stobieckii* (d'Orbigny)
— 159. — *A. Villiersinum* (Cotteau).
— 160. — *A. Gurgyacense* (Cotteau),
— 185. — *Placenticeras bicurvatum* (Michelin).
— 186. — *P. Nisus* (d'Orbigny).

ÉTAGE ALBIEN

Sables verts ou ferrugineux du Gault (Raulin et Leymerie).

N° 2. — *Phylloceras Velledæ* (Michelin).
— 61. — *Desmoceras Parandieri* (d'Orbigny)
— 62. - *D. Mayori* (d'Orbigny).
— 63. — *D latidorsatum* (Michelin).
— 64. — *D. versicostatum* (Michelin).
— 65. — *D. Dupini* (d'Orbigny).
— 66. — *D. Beudanti* (Brongniart).
— 67. — *D. quercifolium* (d'Orbigny).
— 68. — *D. icaunense* (Cotteau).
— 142. — *Hoplites splendens* (Sowerby).
— 143. — *H. Fittoni* (d'Archiac).
— 144. — *H. auritus* (Sowerby).
— 145. — *H. lautus* (Parkinson).
— 146. — *H. interruptus* (Bruguière).
— 147. — *Hoplites Deluci* (Brongniart),
— 148. — *H. Raulini* (d'Orbigny).
N° 149. — *H. regularis* (Bruguière).
— 150. — *H. tardefurcatus* (Leymerie).
— 151. — *H. Dutemplei* (d'Orbigny).
— 152. — *H. Picteti* (d'Orbigny).
— 153. — *H. thetydis* (Bayle).
— 161. — *Acanthoceras mamillare* (Schlotheim).
— 162. — *A. Lyelli* (Leymerie).
— 163. — *A. Milleti* (d'Orbigny).
— 176. — *Schlœnbachia Delaruei* (d'Orbigny).
— 177. — *S. cristata* (Deluc).
— 178. — *S. Bouchardi* (d'Orbigny).
— 179. — *S. Roissyi* (d'Orbigny).
— 180. — *S. inflata* (Sowerby).
— 181. — *S. Mirapeli* (d'Orbigny).
— 187. — *Placenticeras Cleon* (d'Orbigny).

Série supracrétacée.

Dans le crétacé supérieur, les anciens auteurs reconnaissaient quatre divisions pour lesquelles d'Orbigny a créé quatre étages : *Cénomanien*, *Turonien*, *Sénonien* et *Danien*. M. de Lapparent conserve, pour les deux étages inférieurs, les noms proposés par d'Orbigny. Il divise le *Turonien* en deux sous-étages : *Ligérien* et *Angoumien*. Quant au *Sénonien* de d'Orbigny, il est partagé en deux étages. Le Sénonien inférieur devient l'*Emschérien* divisé en deux sous-étages : *Coniacien* et *Santonien*. Le Sénonien supérieur qui est appelé *Aturien* forme deux sous-étages : *Campanien* et *Maëstrichtien* qui correspond au *Dordonien* de M. Coquand. Ce der-

nier sous-étage avait été considéré jusqu'à ces derniers temps comme formant la base du *Danien* de d'Orbigny; mais la forme des Ammonites qui s'y rencontrent tend à le rattacher plus convenablement au Sénonien supérieur ou *Aturien*. Enfin le *Danien* ne contiendrait plus que le calcaire pisolithique, et les équivalents de la craie de Faxoë en Danemarck.

ÈTAGE CÉNOMANIEN

Craie inférieure ou à Ammonites (Raulin et Leymerie).

N° 164. — *Acanthoceras Mantellii* (Sowerby)
— 165. — *A. Rhotomagense* (Brongniart).
— 166. — *A. Couloni* (d'Orbigny).
— 182. — *Schlœnbachia varians* (Sowerby).
N° 183. — *Schlœnbachia Coupei* (Brongniart).
— 188. — *Placenticeras falcatum* (Mantell).
— 189. — *Sphenodiscus Requieni* (d'Orbigny).

ÉTAGE TURONIEN

Craie moyenne (Raulin et Leymerie).

N° 69. — *Pachydiscus Lewesiensis* (Sowerby).
— 70. — *P. peramplus* (d'Orbigny).
N° 167. — *Acanthoceras Woolgari* (Mantell).
— 168. — *A. Vielbancii* (d'Orbigny).

ÉTAGE SÉNONIEN

Craie supérieure (Raulin et Leymerie).

N° 169. — *Acanthoceras Neptuni* (Geintz).
N° 184. — *Peroniceras Moureti* (de Grossouvre).

CONCLUSION

En terminant ce travail qu'il me soit permis de jeter une vue d'ensemble sur la répartition stratigraphique des différentes familles des Ammonitidées. Des observations générales ont été faites à ce point de vue par certains auteurs. L'étude que je viens de faire ne fera que confirmer les conclusions déjà établies.

Les deux familles des *Phillocératidées* et des *Lytocératidées* ont cette particularité remarquable d'avoir une extension stratigraphique vraîment considérable. Nous voyons, en effet, les *Phylloceras* commencer à apparaître dans le Toarcien ; et après une interruption considérable dans l'Yonne, font une nouvelle apparition dans l'Albien avec *Phylloceras Velledæ*. La famille des *Lytocératidées* a des représentants dans les trois étages du lias. Puis elle disparaît dans tout le jurassique moyen et supérieur du département, pour ne se montrer de nouveau que dans l'Aptien qui renferme le *Lytoceras recticostatum*.

La famille des *Arietitidées* reste exclusivement propre au lias avec les genres *Arietites*, *Coroniceras*, *Caloceras* et *Agassiziceras*. Il en est de même pour la famille des *Ægocératidées* dont les espèces ne sont pas, il est vrai, bien nombreuses, mais ont pu être réparties dans les genres *Ægoceras*, *Liparoceras*, *Cycloceras*, *Deroceras*, *Psiloceras* et *Schlotheimia*.

Dans la famille des *Harpocératidées* nous voyons les genres commencer dans le lias pour se répandre ensuite dans le jurassique moyen. Les *Grammoceras* ont des espèces dans le Sinémurien et le Toarcien. Les *Harpoceras* dans le Liasien et le Toarcien ; mais ils ont une espèce dans l'Argovien : *H. Henrici*. Le genre *Hildoceras* apparaît dans le Toarcien, et nous offre une espèce dans l'Oxfordien : c'est l'*H. Hecticus*. Les *Oxynoticeras* se trouvent dans le Sinémurien, et vont jusqu'au Bathonien. Quant aux genres *Ludwigia*, *Oppelia* et *Ochetoceras*, ils restent confinés dans la série suprajurassique, à l'exception de l'*Oppelia subradiata* qui est dans le Bajocien.

Puis vient la famille des *Haploceratidées* avec une espèce oxfordienne appartenant au genre *Haploceras*. Les deux autres genres : *Desmoceras* et *Pachydiscus* sont exclusivement crétacés. Les *Desmoceras* se sont surtout répandus dans notre Albien, avec deux espèces dans l'Aptien. Le genre *Pachydiscus* est spécial à la craie supérieure : Turonien et Sénonien.

Quant à la famille si étendue des *Stéphanocératidées*, on peut dire que ses genres nombreux, avec des formes très variables, ont fourni la partie la plus considérable des espèces rencontrées dans le département de l'Yonne. A l'exception des genres *Hoplites* et *Acanthoceras* formant la quatrième section de la famille, et qui sont exclusivement crétacés, tous les autres genres restent propres au lias et au jurassique proprement dit. Je dois cependant signaler une exception dans le genre *Holcostephanus* qui est ordinairement portlandien, mais nous offre une espèce dans l'Aptien : *H. Hambronii*. Les *Cœloceras* commencent à apparaître dans le

Liasien, mais ne remontent pas plus haut que le Bathonien. Les *Pelloceras* voient leurs espèces se succéder de l'Oxfordien jusqu'au Rauracien. Les *Sphæroceras* vont du Bajocien au Callovien. Les genres *Morphoceras* et *Parkinsonia* restent propres au Bajocien ; les *Cadoceras* à l'Oxfordien. Pour les autres genres de cette famille : *Macrocephalites*, *Reineckia*, *Perisphinctes*, *Aspidoceras* et *Cosmoceras*, leurs espèces appartiennent exclusivement au jurassique moyen, et surtout au jurassique supérieur. *Macrocephalites* est répandu du Callovien à l'Argovien ; *Reineckia* de l'Oxfordien au Portlandien. Quant au genre *Perisphinctes*, ses nombreuses espèces commencent à apparaître dans le Bajocien, puis se rencontrent dans tous les étages jusqu'au Kimméridgien. *Aspidoceras* se montre d'abord dans l'Oxfordien et va jusque dans le Kimméridgien. Enfin le genre *Cosmoceras* apparaît dans le Bajocien et disparaît dans l'Argovien. Je ferai remarquer l'absence du genre *Stephanoceras* dans les couches jurassiques de notre département. Cela paraît étonnant, puisque ses espèces se trouvent dans la Côte-d'or et la Nièvre qui nous sont limitrophes. De plus actives recherches permettront espérons-le, de combler un jour cette lacune.

Reste enfin la famille des *Amalthéidées* qui a des représentants dans le lias, dans le jurassique proprement dit et dans le crétacé. Le genre *Amaltheus* se rencontre seulement dans l'étage Liasien. Les *Cardioceras* sont surtout dans l'Oxfordien et par exception dans l'Argovien. Pour les trois autres genres, ils sont exclusivement crétacés. Les *Schlœnbachia* se trouvent dans l'Albien et le Cénomanien ; les *Placenticeras* dans le Néocomien, l'Aptien et le Cénomanien. Enfin le genre *Sphenodiscus* n'a qu'une espèce dans le Cénomanien.

Quant aux espèces, elles restent généralement confinées dans le même étage, et le caractérisent parfaitement. Cette règle n'est pas cependant absolue. Et nous voyons dans le département sept ou huit espèces réputées caractéristiques qui se rencontrent successivement dans deux étages, et même par exception comme des raretés dans trois étages consécutifs. Voici des exemples : *Ægoceras Birchii* a été signalé dans le Sinémurien et le Liasien. Les *Ludwigia lunula* et *Perisphinctes plicatilis* se trouvent également dans l'Oxfordien et l'Argovien. *Cosmoceras Duncani* réputé caractéristique du Callovien, se rencontre aussi dans l'Oxfordien. Et M. Peron l'a recueilli dans l'Argovien de Sennevoy, mais très rare à cet horizon. C'est dans les mêmes couches qu'il a trouvé *Cardioceras cordatum* et *Oppelia Renggeri*, espèces ordinairement spéciales à l'Oxfordien. *Macrocephalites macrocephalus* est Bathonien et Callovien. *Aspidoceras perarmatum* se trouve dans l'Oxfordien et l'Argovien. Enfin M. Peron signalait dernièrement dans le

Néocomien de Venoy la présence du *Placenticeras bicurvatum*, espèce que l'on croyait spéciale à l'étage Aptien. Ces exceptions peu nombreuses ne sauraient infirmer d'une manière sérieuse la règle générale qui fait des Ammonites les fossiles les plus précieux pour caractériser les différents étages géologiques, et même les zones diverses qui les composent Cependant ces exceptions font que la règle n'est pas absolue, et qu'il sera toujours prudent, pour déterminer l'âge d'une couche géologique, de ne pas s'appuyer exclusivement sur la présence d'Ammonites réputées caractéristiques, qui peuvent se trouver à certains niveaux comme de simples exceptions. Les Echinides sont, à mon avis, d'aussi bons critérium stratigraphiques que les Ammonites. On a voulu leur préférer ces dernières parce qu'elles restent, dit-on, plus spéciales à chaque étage et même à certaines zones. On peut voir par les exemples donnés ci-dessus, qu'elles sont soumises comme les Echinides à des migrations, et peuvent devenir par conséquent des occasions d'erreur.

Dans ce travail, je me suis efforcé de réunir toutes les espèces d'Ammonites connues jusqu'ici dans le département de l'Yonne, et citées par les différents auteurs qui ont eu à s'occuper de la géologie de notre région. Est-ce à dire que la liste faite soit complète, et qu'il n'y aura pas dans la suite de nouvelles espèces à signaler ? Ce serait une témérité de l'affirmer. J'ai, en effet, moi-même trouvé dans l'Avallonnais quelques types nouveaux pour la région. Je les ai ajoutés aux catalogues précédents. Je sais, de plus, que M. de Loriol doit étudier les belles séries d'ammonites de l'Oxfordien et de l'Argovien de Gigny et de Sennevoy, que M. Peron possède dans sa magnifique collection, et dans lesquelles il y a des espèces très probablement nouvelles et inédites. Elles seront à ajouter à celles qu'il m'a été permis de signaler pour la première fois dans le présent catalogue comme des nouveautés pour notre faune départementale. Je profite avec empressement de l'occasion pour remercier M. Peron des ses bienveillantes communications.

Pour la détermination des espèces, je me suis contenté d'accepter celles qui ont été déjà proposées par les auteurs qui ont eu à s'occuper de la faune géologique du département. Mon intention n'était pas d'entreprendre la révision critique de toutes les espèces signalées. Ce travail considérable pourra être entrepris plus tard, et occasionner probablement quelques modifications dans le nom des espèces. J'ai, pour le moment, voulu simplement ramener les espèces connues à la nouvelle classification des Ammonites. Heureux, serai-je, si j'ai pu rendre service à ceux qui s'occupent de classification.

ERRATA

Page 81. — Le genre *Quensledticeras* (Weissermel) ne serait pas un synonyme des *Cardioceras* (Neumayr), mais un genre bien distinct, auquel M. Weissermel a consacré le Mémoire suivant : *Beitrag zun kenntniss der Gattung Quenstedticeras, 1895.*

Page 82. — Genre *Mortoniceras* (Meek). — M. de Grossouvre en fait un genre bien caractérisé, qu'il place dans le voisinage des *Acanthoceras*. Meek l'a créé en 1876 *in* Hayden : *Ann. report of the Unit. St. geol. surv. of the territories.*

Page 62. — *Pachydiscus peramplus* (d'Orbigny). — M. de Grossouvre rapporte cette espèce aux *Sonneratia* dont il fait un genre bien distinct.

Page 73. — N° 125.— *Aspido. rupellense* (d'Orbigny, 1847) Paléont. franç. Terr. jurass., n° 234, p. 538, pl. 205. — Stat. géolog. p. 338.
Etage. — Argovien.
Localité. — Gigny.

Page 80. — *Acanthoceras Woolgari* et *A. Neptuni*. — Ces deux espèces sont rapportées par M. de Grossouvre au genre *Prionotropis*. D'après des études récentes elles sont toutes les deux turoniennes. — *P. Woolgari* est caractéristique dans le département de la zone A, à *Actinocamax plenus*. — *P. Neptuni* se trouve dans la zone F, qui jusqu'à ces derniers temps avait été considérée comme la base de l'étage sénonien dans l'Yonne, mais qui doit être placée à la partie supérieure du Turonien

FLORE DE L'YONNE

2e PARTIE. — **CRYPTOGAMES**

Hépatiques

Par M. Eugène Ravin.

INTRODUCTION

Les Hépatiques, comme les Mousses, sont des végétaux acotylédonés cellulaires. Elles se plaisent surtout dans les endroits ombragés humides.

Sur la terre argilo-siliceuse on trouve : *Sarcoscyphus Funckii ; Alicularia Scalaris ; Targionia hypophylla ; Anthoceros lævis ; Riccia glauca*, etc.

Sur les roches siliceuses ou granitiques : *Plagiochila asplenioïdes ; Jungermannia attenuata, divaricata, Taylori, quinquedentata ; Madotheca lævigata ; Metzgeria furcata*, etc.

Dans les marécages : *Scapania compacta, undulata ; Jungermannia setacea, connivens ; Trichocolea tomentella ; Aneura multifida ; Marchantia polymorpha*, etc.

Dans les bois sablonneux, sur la terre au milieu des mousses : *Scapania nemorosa ; Jungermannia crenulata, intermedia, excisa, incisa, albicans ; Calypogeia Trichomanis ; Fossombronio pusilla*, etc.

Sur les troncs d'arbres, les vieilles souches : *Lophocolea heterophylla ; Lepidozia reptans ; Radula complanata ; Madotheca platyphylla ; Lejeunia serpyllifolia ; Metzgeria pubescens*, etc.

Sur les talus des fossés dans les mouillères : *Pellia epiphylla ; Aneura pinguis*, etc.

Dans les eaux vives au milieu de Lemna : *Riccia natans.*

La famille des Hépatiques se compose de plantes, tantôt pourvues d'une tige munie de feuilles ; tantôt formées de lames vertes étalées, irrégulièrement lobées appelées Thalle.

Les tiges sont simples ou rameuses, souvent réunies en grand nombre et formant des tapis serrés sur les écorces et les rochers.

Les feuilles sont entières ou plus ou moins divisées, elles sont généralement disposées sur deux rangs le long de la tige et imbriquées. On trouve en outre sur la face inférieure des tiges de beaucoup d'Hépatiques à feuilles un troisième rang de feuilles plus petites, entières ou divisées auxquelles on a donné le nom d'Amphigastres.

Les fleurs des Hépatiques sont monoïques ou dioïques L'organe mâle est appelé Anthéridie, il contient les Anthérozoïdes qui, doués d'une vive agilité, s'échappent à l'époque de la fécondation.

L'organe femelle est appelé Archégone.

L'Archégone est entouré de plusieurs enveloppes, la plus extérieure est l'involucre ou périchète, puis le périanthe et la coiffe ; dans la coiffe on trouve la capsule qui, à la maturité, sort de la coiffe portée sur un pédicule plus ou moins long. La capsule mûre s'ouvre généralement en 4 valves, elle renferme les spores et les élatères Les élatères sont formés de 1 ou 2 filaments enroulés en spirales, ils sont doués d'une grande élasticité qui permet la dissémination des spores avec lesquelles ils sont mêlés.

Outre les organes reproducteurs qui précèdent, on trouve parfois sur la surface des Hépatiques à Thalle des petites corbeilles qui renferment des corpuscules verdâtres susceptibles de germer et de reproduire la plante à la façon d'un bourgeon.

CLEF ANALYTIQUE DES GENRES

1	Plante ayant une tige feuillée	2
	Plante n'ayant ni tige ni feuilles, formée de lames vertes étalées, plus ou moins lobées, appelées Thalle	21
2	Feuilles entières non lobées	3
	Feuilles lobées	7
3	Pédicelle naissant sous la tige *Calypogeia*.	
	Pédicelle naissant sur la tige	4
4	Tige sans amphigastres	5
	Tige pourvue d'amphigastres	6
5	Feuilles arrondies entières *Jungermannia*.	
	Feuilles arrondies dentées *Plagiochila*.	
6	Amphigastres à plusieurs lobes *Lophocolea*.	
	Amphigastres entiers ou denticulés *Alicularia*.	
7	Feuilles à lobes irréguliers, périanthe campanulé *Fossombronia*.	
	Feuilles à deux lobes distincts ou à plus de deux lobes	8
8	Feuilles à deux lobes inégaux	9
	Feuilles à deux lobes égaux ou à plus de deux lobes	14

9	Tige avec amphigastres	10
	Tige sans amphigastres	12
10	Amphigastres entiers ou à peine émarginés *Madotheca*.	
	Amphigastres à deux lobes	11
11	Lobes des feuilles dissemblables *Frullania*.	
	Lobes des feuilles semblables *Lejeunia*.	
12	Lobes inférieurs plus petits et carrés *Radula*.	
	Lobes inférieurs plus grands	13
13	Périanthe comprimé *Scapania*.	
	Périanthe arrondi *Jungermannia*.	
14	Tige sans amphigastres	15
	Tige avec amphigastres	17
15	Feuilles à deux lobes peu profonds sans plis	16
	Feuilles à deux lobes profonds ou à plus de deux lobes *Jungermannia*	
16	Lobes des feuilles arrondis *Scapania*.	
	Lobes des feuilles aigus ou obtus *Sarcoscyphus*.	
17	Amphigastres semblables aux feuilles	18
	Amphigastres non semblables aux feuilles	20
18	Feuilles et amphigastres ciliés et velus à 3-4 lobes *Trichocolea*.	
	Feuilles et amphigastres ni ciliés ni velus	19
19	Feuilles et amphigastres divisés jusqu'à la base *Jungermannia*.	
	Feuilles et amphigastres non divisés jusqu'à la base *Lepidozia*.	
20	Amphigastres à 1 ou 2 lobes, périanthe plissé non lobé *Jungermannia*.	
	Amphigastres à 2-6 lobes, périanthe lobé non plissé *Lophocolea*.	
21	Capsules sans involucre, sessiles plongées dans le Thalle. *Riccia*.	
	Capsules involucrées plus ou moins pédicellées	22
22	Capsules très brièvement pédicellées, involucre noir bivalve naissant au sommet du Thalle et en-dessous *Targionia*.	
	Capsules distinctement pédicellées	23
23	Thalle dépourvu de nervures	24
	Thalle nervié	25
24	Capsules étroites bivalves siliquiformes *Anthoceros*.	
	Thalle orbiculaire radié *Anthoceros*.	
	Capsules quadrivalves, Thalle non radié *Aneura*.	
25	Capsules solitaires sur le pédicelle	26
	Capsules groupées sur le pédicelle	27
26	Thalle étroit fourchu, transparent, involucre ventru concave ; coiffe hérissée *Metzgeria*.	
	Thalle bifide opaque ; coiffe non hérissée *Pellia*.	
27	Receptacle femelle radié à rayons étroits connivents à la base, receptacle mâle en disque lobé pédicellé *Marchantia*.	
	Receptacle femelle entier ; receptacle mâle en disque sessile *Fegatella*.	

DESCRIPTION DES GENRES ET DES ESPÈCES

Genre 1. - Sarcoscyphus corda. Sarcoscyphe.

(Σαρξ, chair, σκυφος, coupe ; allusion au périanthe soudé à la base avec l'involucre ou une capule charnue).

1. — *S. Funckii.* — Sarcoscyphe de Funck. Jungermannia Web et Mohs.

Tige courte radiculeuse, redressée au sommet ; feuilles distiques d'un vert brun bilobées à lobes et à sinus aigus, les périchétiales plus grandes soudées à la base. — Sur la terre sablonneuse humide au milieu des mousses. — C. — Printemps

Genre 2. — Alicularia corda. Aliculaire.

(*Alicula*, robe, manteau; allusion à l'involucre soudé à la partie inféricure avec le périanthe qu'il enveloppe).

2. — *Al Scalaris corda.* — Aliculaire à échelons. Jungermannia, Schrad

Tige rampante ou ascendante ; feuille entière ou parfois un peu émarginée, arrondie; amphigastres triangulaires aigus; feuilles de l'involucre plus grandes soudées à la base ; périanthe quatridenté. Sur la terre sablonneuse humide au milieu des mousses.

Genre 3. — Plagiochila, Nees et Mont. Plagiochile.

(πλαγιος, oblique, χειλος, lèvres ; allusion au périanthe denté tronqué obliquement.)

3. — *Plagiochila asplenioïdes.* Dum, plagiochile doradille. Jungermannia, L.

Tige rameuse, rampante, redressée au sommet; feuilles obovales arrondies ciliécs, dentées ; périanthe comprimé élargi au sommet, subbilabié cilié denté. Sur les rochers granitiques des bords du Cousin. Pontaubert. — Printemps.

Genre 4. — Scapania. Lindb. Scapane.

(σκαπανη, houe ; allusion à la forme des feuille recourbées).

Périanthe terminal comprimé, à sommet tronqué nu ou cilié ; involucre à feuilles libres ; feuilles caulinaires bilobées conduplicués, entières ou dentées ; Amphigastres nuls.

CLEF DES ESPÈCES

1	Feuilles dentées ciliées *S. nemorosa*	1
	Feuilles entières ou un peu denticulées	2
2	Feuilles à lobes presqu'égaux *S. compacta*	2
	Feuilles à lobes très inégaux *S. undulata*	3

4. — 1. — *S. Nemorosa*, Dum. Scapane des bois, Jungermannia, L.

Tige raide dressée, rameuse ; feuilles fortement dentées, à lobes aigus ; périanthe cilié denté au sommet. Sur la terre sablonneuse humide des bois. Forêt d'Othe, futaie de Courbépine ! Toucy ! Jonches ! — Printemps.

5. — 2. — *S. Compacta*, Lindbg. Scapane compacte. *Jungermannia*, Roth.

Tige rampante redressée au sommet ; feuilles condupliquées, arrondies, entières ou légèrement crénelées, brièvement bilobées, périanthe très brièvement denticulé. Sur la terre sablonneuse humide. Auxerre, bois de Jonches ! Thureau de Saint-Denis à Bleigny ! Roches granitiques à Quarré ! — peu. c. — Eté.

6. — 3. — *S. Undulata* Dum. scapane ondulée, Jungermannia, L.

Tige dressée simple ou rameuse ; feuilles bilobées à lobes inégaux suborbiculaires, entières, ondulées, périanthe à sommet tronqué, entier. Sur la terre sablonneuse humide. Tourbières des Courlis à Appoigny ! Sur les pierres d'un ruisseau dans la forêt d'Othe, près Dixmont, P. Mabille ! — Eté.

Genre 5. — JUNGERMANNIA L. Jongermanne.

(Dédié à Jungermann)

Périanthe tubuleux terminal, plissé anguleux contracté au sommet, denté ou lacinié ; capsule à valves libres jusqu'à la base ; élatères bi-spires.

CLEF DES ESPÈCES

1	Tige sans amphigastres	2
	Tige avec amphigastres	15
2	Feuilles entières arrondies	3
	Feuilles à plusieurs lobes	4
3	Feuilles entourées d'une marge formée de cellules bien plus grandes que les autres *J. Crenulata* (1).	
	Feuilles sans marge *J. Hyalina* (2)	
4	Feuilles à lobes divisés jusqu'à la base. *J. Setacea.*	
	Feuilles à lobes non divisés jusqu'à la base	5

5	Feuilles à plus de 2 lobes. *J. Incisa.*	
	Feuilles à 2 lobes	6
6	Lobes des feuilles égaux	7
	Lobes des feuilles inégaux	13
7	Tige simple ou peu rameuse	8
	Tige rameuse rayonnante	11
8	Feuilles à lobes obtus. *J. Inflata.*	
	Feuilles à lobes aigus	9
9	Feuilles à sinus obtus, périanthe rosé *J. Excisa.*	
	Feuilles à sinus aigu	10
10	Périanthe jaunâtre bien plus long que large *J. Bicrenata.*	
	Périanthe presque aussi large que long *J. Intermedia.*	
11	Feuilles à lobes arqués connivents *J. Connivent.*	
	Feuilles à lobes droits	12
12	Fructification au sommet de longs rameaux *J. Divaricata.*	
	Fructification au sommet de rameaux courts placés au centre *J Bi-cuspidata.*	
13	Feuilles nerviées *J. Albicans.*	
	Feuilles sans nervures	14
14	Lobes des feuilles obtus *J. Obtusifolia.*	
	Lobes des feuilles aigus *J. Excecta.*	
15	Feuilles entières *J. Taylori.*	
	Feuilles lobées	16
16	Feuilles bi-tridentées imbriquées *J. Attenuata.*	
	Feuilles tri-quinquetées étalées *J. Quinquedentata.*	

7. — 1. — *J. Crenulata*, Sm. Jongermanne crénelée.

Tige rampante redressée au sommet, munie en dessous de rameaux grêles, feuilles entières arrondies bordées de cellules plus grandes, feuilles des jeunes tiges stériles non imbriquées, ni bordées de grandes cellules ; périanthe ovale, contracté, denté au sommet ; plante souvent rouge pourpre. — Sur la terre sablonneuse humide.— Jonches ! Bleigny ! Appoigny ! etc.— Printemps.

8. — 2. — *J. Hyalina*, Lyell. Jongermanne hyaline.

Tige rampante simple ou peu rameuse, feuilles d'un vert pâle ou rougeâtre, ondulées, arrondies amplexicaules ; périanthe ovale aigu quadridenté presque plongé dans les feuilles périchétiales. — Sur les roches granitiques au milieu du Lepidozia reptans. — Pontaubert ! — Printemps.

9. — 3. — *J. Setacea*, Web. Jongermanne setacée.

Tige rampante, rameuse, filiforme, feuilles profondément bi-trifides à lobes incurvés formés d'un double rang de cellules ; rameau fructifère très court, périanthe subcylindrique à sommet ouvert longuement cilié. — Lieux tourbeux, marécageux. — Les Courlis près Appoigny ! Branches ! — Printemps, été.

10. — 4. — *J. Bicrenata*, Lindbg. Jongermanne bi-crénelée.

Tige très courte, simple, redressée, très radiculeuse ; feuilles d'un jaune verdâtre, fortement imbriquées, concaves bifides à lobes entiers, les périchétiales à lobes dentés ; périanthe ovale, denté au sommet. — Talus des fossés, des bois sablonneux humides. — Héry ! Jonches ! etc. — Hiver, printemps.

11. — 5.— *J. Intermedia*, Lindbg. Jongermanne intermédiaire.

Tige courte, un peu rameuse, rampante ; feuilles émarginées bi-trifides, à segments entiers aigus, les périchétiales dentées incitées ; périanthe ovale denticulé au sommet. — Talus des fossés des bois sablonneux. — Héry ! — Hiver.

12. — 6. — *J. Excisa*, Dicks. Jongermanne découpée.

Tige courte presque simple, couchée, à sommet redressé ; feuilles bi-trifides à sinus obtus, cellules des feuilles très grandes ; périanthe cylindrique denticulé au sommet. — Sur la terre sablonneuse humide. — Saint-Georges ! — Automne.

13. — 7. — *J. Inflata*, Huds, Jongermanne enflée.

Tige étalée, rameuse ; feuilles bilobées à sinus et lobes obtus ; perianthe obovale pyriforme renflé au milieu, denté au sommet ; plante ordinairement d'un pourpre noir. — Sur les roches granitiques des bords du Cousin. — Pontaubert ! - Printemps.

14. — 8. — *J. Bicuspidata*, L. Jongermanne bicuspidée.

Tige couchée filiforme, rameuse en étoile ; feuilles divisées jusqu'à moitié en 2 lobes égaux aigus, sinus obtus des périchétiales plus grandes, denticulées ; périanthe terminal sur un rameau court radical, cylindrique à sommet irrégulièrement denté. — Talus des fossés des bois sablonneux. — Bois de Jonches ! — Hiver. — Plante d'un vert blanchâtre.

15. — 9. — *J. Divaricata*, Sm. Jongermanne divariquée.

Tige rigide, rampante, rameuse ; feuilles semi amplexicaules bilobées à lobes divergents et sinus obtus, les périchétiales bi-trifides à lobes serrulés ; périanthe oblong, cylindrique à sommet denticulé. — Plante d'un vert brun et de très petite taille. — Sur les roches de grès au milieu des mousses. — Forêt d'Othe, près Joigny ! — Printemps.

16. — 9. — *J. Connivens*, Dicks. Jongermanne connivente.

Tige rampante, rameuse, flexueuse ; feuilles d'un vert pâle, suborbiculaire bilobées à lobes aigus connivents ; rameau fructifère court, périanthe ovale oblong à sommet trigone cilié. — Marécages du Courlis près Appoigny, sur les vieilles mousses. — Printemps.

17. — 11. — *J. Incisa*, Schrad. Jongermanne incisée.

Tige couchée, courte, presque simple, redressée au sommet ;

feuilles horizontales bi-trifides à lobes plus ou moins dentés, pliés, flexueux ; périanthe oblong, denticulé au sommet. — Sur la terre sablonneuse humide du Thureau de Saint-Denis à Bleigny-le-Carreau ! — Hiver.

18 — 12 — *J. Albicans*, L. Jongermanne blanchâtre.

Tige dressée ou ascendante, simple ou rameuse, en touffe verte et jaunâtre ; feuilles bilobées, condupliquées, nerviées, lobes inégaux, le plus petit presque dressé, le grand étalé, presque horizontal tous deux dentés au sommet ; périanthe ovale, contracté et denté au sommet — Talus des fossés des bois sablonneux et granitiques. — Jonches ! Avallon ! — Hiver, printemps.

19. — 13. — *J. Obtusifolia*, Hooker. Jongermanne à feuilles obtuses.

Tige courte, rampante, simple ; feuilles supérieures bilobées, condupliquées, imbriquées, non nerviées, lobes inégaux, le plus grand un peu recourbé, tous deux arrondis au sommet, entiers ou à peine denticulés ; feuilles de la base plus petites, distantes, à peine condupliquées ; périanthe ovale à peine denté au sommet. — Sur la terre sablonneuse humide autour des roches de grès du Cul de Loup, forêt d'Othe, près Joigny ! — Hiver.

20. — 14. — *J. Exsecta*, Schm. Jongermanne coupée.

Tige couchée, simple ou un peu rameuse, courte ; feuilles bilobées, condupliquées, imbriquées, lobes inégaux, le plus petit dentiforme, le plus grand concave aigu, bidenté au sommet. — Sur les roches de grès couverts de terre. — Forêt d'Othe, près Joigny. — Hiver. — Plante d'un vert gris ou jaunâtre, ou brune.

21. — 15. — *J. Taylori*, Hook Jongermanne de Taylori
J. Anomala, Hook.

Tige dressée, ou ascendante, rameuse, allongée ; feuilles orbiculaires ou ovales, arrondies, alternes ou tournées du même côté ; amphigastres opprimés très petits, souvent nuls ; périanthe ovale, oblong, comprimé, à sommet bilabié denticulé, enveloppé à la base par les feuilles périchétiales. — Sur les roches siliceuses du Cul de Loup, près la métairie du Milieu.— Forêt d'Othe, à Joigny ! — Hiver. — Plante d'un vert jaunâtre ou pourprée.

22. — 16. — *J. Quinquedentata*, Thed. Jongermanne à 5 dents, *J. Barbata* var. quinquedenta N. ab. E.

Tige couchée, redressée au sommet, simple ou rameuse ; feuilles étalées, distiques, imbriquées, tri-quinquédentées. Sub. arrondies à lobes inégaux mucronulés ; amphigastres bi-tripartis, parfois entiers ; périanthe oblong. Sur les troncs, les rochers, au milieu des mousses, le long du chemin qui va aux grandes roches siliceuses du Bouquin, Joigny ! forêt d'Othe. — Hiver, printemps.

23. – 17. — *J. Attenuata*, Lindb. Jongermanne atténuée. *J. Barbata* var. attenuata Mart.

Tige ascendante rameuse à son sommet; feuilles imbriquées aussi larges que longues, bi-trilobées à lobes égaux, aigus, feuilles périchétiales tridentées, étalées; périanthe cylindrique atténué à la base. Sur les roches siliceuses ou granitiques. Forêt d'Othe à Joigny ! Avallon ! — Hiver, printemps.

Genre 6. — LOPHOCOLEA N. ab. E. Lophocolée.

(Λοφος. crête, κολεος, gaine; allusion aux lobes du périanthe dentés comme une crête.)

Périanthe terminal tubuleux à la base, dilaté et triquètre au sommet ; feuilles étalées bi-dentées ; amphigastres laciniés.

1 { Feuilles obtuses émarginées ou entières *L Heterophylla.*
  { Feuilles bilobées à lobes aigus *L Bidentata.*

24. — 1. — *L. Bidentata*, Nees. Lophocolée bidentée. Jungermannia. L.

Tige couchée, simple ou peu rameuse ; feuilles étalées horizontales, bilobées à lobes aigus et à sinus obtus ; amphigastres profondément découpés ; périanthe ovale, oblong, denté, lacinié au sommet. Roches granitiques, bois sablonneux humides, Quarré-les-Tombes ! forêt d'Othe, en Courbépine près Bussy ! Jonches ! Plante en touffe d'un beau vert ou blanc verdâtre. — Printemps.

25. — 2. — *L. Heterophylla*, Dum. Locophée hétérophylle.

Tige rampante, rameuse, radicante ; feuilles imbriquées horizontales, émarginées ou à deux dents peu profondes ou entières ; amphigastres multifides ; périanthe à 3 divisions profondes, chaque division à 3-4 dents. Sur les vieux troncs en décomposition, dans les vernées. Auxerre ! Charbuy ! Chemilly ! Plante d'un vert pâle. — Hiver, printemps.

Genre 7. — CALYPOGEIA CORDA, Calypogée.

(καλυπτος, caché γη, terre; allusion au périanthe enfoncé dans la terre)

26. — *C. Trichomanis corda*, calypogée doradille. *Jungermannia.* Dickson.

Tige couchée, simple ou rameuse ; feuilles étalées, ovales, arrondies, entières ou bidentées, imbriquées ; amphigastres arrondis, émarginés ou bifides ; périanthe oblong, velu en forme de sac, placé sous la tige, caché dans le sol, crénelé au sommet. Sur la

terre sablonneuse, talus des fossés, dans les bois, les tourbières, au milieu des mousses. Saint-Georges ! Jonches ! Thureau Saint-Denis. — Printemps.

Genre 8. — Lepidozia, Dum. Lépedozie.

27. — *L. Reptans*, Dum. Lepidozie rampante. Jungermannia. L. Tige rampante très rameuse, rameaux souvent flagelliformes ; feuilles courbées divisées en 3-4 lobes aigus, feuilles périchétiales blanchâtres, denticulées ; amphigastres quadrifides ; périanthe blanchâtre, cylindrique arqué, à sommet denté ! Roches granitiques, pied des arbres dans les bois siliceux. Pontaubert ! Jonches ! Saint-Georges ! — Printemps.

Genre 9. — Trichocolea, Dum. Trichocolée.

(Τριχος, poil, κολεος, gaine ; allusion au périanthe velu.)

28. — *Tr. Tomentella*, Dum. Trichocolée tomenteuse Jungermannia, Ehrh.

Tige très rameuse, bi-pinnée ; feuilles bipartites à divisions laciniées capillaires, amphigastres laciniés capillaires ; périanthe cylindrique hérissé. Lieux sablonneux ombragés, marécageux, autour de l'étang de la Marcennerie près Saint-Sauveur ! Plante d'un jaune verdâtre, à tige atteignant souvent 0,1. — Stérile.

Genre 10. — Radula, Dum. Radule.

(Du latin *Radula*, racloir ; allusion à l'adhérence de la plante.)

29. — *R. Complanata*, Dum. Radule aplanie.

Tige rampante, aplanie, rameuse ; feuilles condupliquées, inégalement bilobées, imbriquées, bifariées, lobe supérieur très grand, arrondi, lobe inférieur beaucoup plus petit, ovale, aigu ou un peu obtus ; périanthe au sommet d'un rameau court, oblong, comprimé, entier tronqué. Sur les troncs d'arbres, les rochers, partout, plante en touffe d'un vert foncé ou jaunâtre. — Hiver, printemps.

Genre 11. — Madotheca, Dum. Madothèque.

(Μαδος, chauve, θηκη, urne ; allusion au périanthe glabre.)

Périanthe latéral, ovale comprimé à sommet tronqué incisé, pédicelle de la capsule très court dépassant à peine le périanthe, feuilles condupliquées bilobées.

Amphigastre entier *M. Platyphylla* 1.
Amphigastre denté *M. Lævigata* 2.

30. — 1. — *M. Platyphylla*, Dum. Madothèque à feuilles larges, Jungermannia L.

Tige irrégulière, pinnée, rameuse ; feuilles bifariées, imbriquées entières, inégalement bilobées, lobe supérieur plus grand, ovale arrondi à marge peu recourbée, l'inférieur étroit, arqué Sur les troncs d'arbres, les rochers, partout. — Printemps.

31. — 2. — *M. Lævigita*, Dum. Madothèque lisse Jungermannia Schrad.

Tige rameuse ascendante, irrégulièrement bi-pinnée ; feuille fortement imbriquée, inégalement bilobée ; lobe supérieur plus grand, ovale arrondi, aigu, l'inférieur oblong ligulé denté. Sur les roches siliceuses avec pterogonium gracile. Forêt d'Othe, près du rocher du Bouquin, Joigny ! — Plante en touffe épaisse d'un vert sale et rougeâtre. — Automne. — Stérile.

Genre 12. — LEJEUNIA LIBERT, Lejeunie.

(Dédié au botaniste belge Lejeune)

32. — *L. Serpyllifolia Lib.*, Lejeunie à feuille de serpolet, Jungermannia Dicks.

Tige rampante, filiforme, vaguement pinnée, rameuse ; feuilles imbriquées ovales, arrondies, obtuses, entières, inégalement conpliquées, bilobées, lobe supérieur plus grand, convexe, l'inférieur ovale en forme de sac ; amphigastres ovales, bifides ; périanthe sur un rameau très court, obovale claviforme anguleux et mucroné au sommet ; capsule à valves soudées jusqu'au milieu. Sur les vieilles souches dans les bois au milieu des mousses. Forêt d'Othe ! Vincelles ! Arcy ! — Printemps. Plante en touffe d'un vert gai.

Genre 13. — FRULLANIA RADDI, Frullanie.

(φρυκτος, brûlé ; allusion à la couleur brune de la plante.)

Périante terminal arrondi ou anguleux, obovale, contracté au sommet ; capsule à valves soudées à la base, pédicelle très court dépassant à peine le périanthe ; élatères monospires.

Amphigastre à marge plane *F. Dilatata*, 1.

Amphigastre à marge recourbée *F. Tamarisci*, 2.

33. — 1 F. — *Dilatata*, Dum. frullanie dilatée, Jungermannia Linné.

Tige rameuse vaguement pinnée ; feuilles imbriquées inégalement pliées, bilobées, lobe supérieur plus grand arrondi, convexe, très entier, l'inférieur subpédicellé, ovale cylindrique, court

à la base, feuille périchétiale bi-trifide. Amphigastres bifides ; périanthe tuberculeux trigone, bifide au sommet. Sur les vieux troncs, les rochers. Partout. — Automne, printemps. — Plante d'un vert brun ou rougeâtre.

34. — 2. — *F. Tamarisci*, Dum. Frullanie tamarix. Jungermannia L.

Tige couchée bi-pinnée. rameuse ; feuilles imbriquées, inégalement bilobées, lobe supérieur plus grand, ovale arrondi à bord recourbé, au sommet en dedans, l'inférieur auriculé, apprimé, pédicellé fermé à la base, feuilles périchétiales grossièrement dentées ; amphigastres émarginés à marges enroulées ; périanthe oblong sillonné. — Sur les troncs, les roches — Plante ordinairement d'un brun foncé rougeâtre, stérile.

Genre 14. — Fossombronia, Raddi, Fossombronie.

(Dédié à Fossombroni) .

35 — *F. pusilla*, Dum. Fossombronie fluette Jungermannia, L.

Tige très courte, couchée, simple ou rameuse, violacée, radiculeuse en dessous ; feuilles étalées, anguleuses, crispées, lobées à bords recourbés ; périanthe terminal campanulé, anguleux, à sommet large, lobé, crénelé ; capsule sphérique brune, spores très grandes hérissées ; cellules des pédicelles allongées en spirales ; élatères bi-spiralés. — Sur la terre argilo-sablonneuse, humide. — Thureau de Saint-Denis ! Perrigny ! etc. — Printemps. — Plante en touffe d'un vert tendre.

Genre 15. — Pellia Raddi, Pellie.

(Πηλαιος, fangeux ; allusion à l'habitat de la plante.)

36. — *Pell epiphylla*, Nees, Pellie épiphylle, Jungermannia, Lir.

Thalle rampant sinué, lobé, ondulé à nervure peu apparente, d'un vert brunâtre ; périanthe nul ; involucre campanulé, denté, lacinié au sommet, naissant sur le thalle près de la marge ; capsule ronde, brune ; élatères fasciculés au centre des valves ; spores ovoïdes très grandes. — Sur les parois sablonneux des ruisseaux, des fossés, dans les endroits marécageux. — Saint-Georges ! Thureau de Saint-Denis ! les Courlis à Appoigny ! Printemps.

Genre 16. — Aneura, Dum. Aneure.

(A prévatif, νευρον nervure ; allusion au thalle privé de nervure.)

Périanthe nul ; involucre naissant sous le thalle vers la marge ;

capsule ovale ; élatères unispiralés ; thalle sans nervure, charnu, ondulé, sinué, lobé, simple ou ramifié.

Thalle élargi presque simple, involucre glabre **A.** ***pinguis*** **1.**
Thalle linéaire pinnatifide ; involucre tuberculé ***A. multifida*** **2**

37. — **1.** — ***A. Pinguis***, Dum. Aneure charnue, Jungermannia L.

Thalle étalé ou ascendant, charnu à marge ondulée, sinuée lobée ; coiffe cylindrique élargie au sommet. — Sur la terre, dans les marais tourbeux. — Les Courlis, près Appoigny ! Thureau de Saint-Denis. — Printemps.

38. — 2. — *A. multifida*, Dum. Aneure divisée, Jungermannia L.

Thalle irrégulièrement pinné à divisions horizontales obtuses ; coiffe cylindrique claviforme tuberculée. — Sur les vieilles mousses, dans les tourbières des Courlis, près Appoigny ! — Printemps.

Genre 17. — METZGERIA RADDI, Metzgérie.

(Dédié à Metzger.)

Périanthe nul, involucre bilobé, coiffe obtuse, oblongue ou cylindrique ; capsule ovale, élatères unispiralés. Thalle nervé.

Thalle lisse *M. furcata* 1.
Thalle pubescent *M. pubescens* 2.

39. — 1. — *M. furcata*, Dum Metzgerie fourchue.

Thalle rampant linéaire, allongé dichotome, nervié lisse, bifurqué échancré en cœur au sommet ; coiffe ascendante, allongée, pyriforme, couverte de soies étalées, insérée sur la nervure ; capsule ovale. — Sur les roches siliceuses de la forêt d'Othe, au Bouquin, près Joigny ! — Printemps. — Plante en touffe d'un vert foncé.

40. — 2. — *M. pubescens raddi*, Metzgerie pubescente.

Thalle allongé, rameux, bi-trifurqué ; rameaux obtus au sommet et non échancrés en cœur ; nervié dans toute sa longueur. Plante d'un vert jaunâtre, couverte de poils, stériles.

Genre 18. — MARCHANTIA L., Marchantie.

(Dédié à Marchand.)

41. — *M. Polymorpha*, L. Marchantie polymorphe.

Thalle rameux, ondulé, lobé ; rameaux munis d'une large nervure ; receptacle femelle pédonculé, divisé en 8, 10 rayons soudés à la base ; coiffe persistante engainant le pédoncule ; réceptacle mâle pédonculé, pelté à 8, 10 lobes ; la nervure présente parfois

de petites coupes remplies de propagules. — Sur la terre humide dans les jardins, les marécages, les cours. – Marais d'Andryes ! Cour du Collège, de l'imprimerie Perriquet, Auxerre. — Printemps.

Genre 19. — FEGATELLA, Radd. Fégatelle.

(de l'Italien Fegatella, herba epatica.)

42. — *F. conica corda,* Fégatelle conique, Marchantia, L. Conocephalus vulgaris Bisch.

Thalle rameux, lobé ; rameaux pourvus d'une nervure fine ; périanthe nul ; réceptacles femelles, pédonculés, coniques, non radiés, capsule à 4-8 dents réfléchies ; réceptacles mâles, disciformes sessiles sur le thalle. — Lieux couverts, humides, bords des fontaines, des rochers dans l'Avallonnais ! – Stérile. — Printemps.

Genre 20. — TARGIONIA MICHELI, Targionie.

(Dédié à Targioni botaniste italien.)

43. — 2. — *T. hypophylla*, L. Targionie hypophylle.
T. michelii, Corda.

Thalle glauque rameux, lobé, pourvu en dessous de filaments d'un violet foncé et parsemé de nombreux stomates ; involucre femelle sessile, placé au sommet du Thalle et en dessous, noir, bivalve ; capsule brièvement pédicellée, élatères bi-spiralés, spores tuberculeuses ; receptacle mâle disciforme à 5 lobes pédonculés naissant sur la nervure du Thalle. — Sur la terre argilo-siliceuse humide. — Etang du Curé à Bléneau ! — Printemps.

Genre 21. — ANTHOCEROS MICHEL, Anthocère.

(Ανθος, fleur, Κερας, corne; allusion à la capsule allongée simulant une corne.)

44. — *A. — Lœvis L.*, Anthocère lisse.

Thalle ramifié sinué relevé sur les bords ; sans nervure ; involucre tubuleux cylindrique à sommet tronqué ; capsule dorsale étroite bivalve naissant sur le milieu et au sommet du Thalle ; spores triangulaires couvertes de papilles. Sur la terre sablonneuse humide. Bois de la Biche à Appoigny ! — Automne.

Genre 22. — RICCIA MICHEL, Riccie.

(Dédié à Ricci, botaniste italien)

Capsules globuleuses plongées dans le thalle qui à maturité se perfore pour laisser passer les spores ; périanthe, involucre et

élatère nuls ; thalle rampant ou nageant ; presque simple et ramifié en rosette à rameaux souvent bifides.

1 { Thalle presque simple cilié *R. Natans* 3.
  { Thalle ramifié, non cilié..... 2
2 { Thalle présentant des cavités aériennes..... 3
  { Thalle dépourvu de cavités..... 4
3 { Thalle pourpré en dessous sur les bords *B. Bifurca* 2.
  { Thalle vert glauque sur les 2 faces *B. Glauca* 1.
4 { Thalle nervié *B. Fluitans* 5.
  { Thalle sans nervure *B. Crystallina* 4.

45. — 1. — *R. Glauca*, L. Riccie glauque.

Thalle étalé glauque souvent ramifié en étoile, rameaux plans émarginés bilobés au sommet ; capsule naissant sur les nervures. Sur la terre sablonneuse argileuse humide. Saint-Georges ! Perrigny ! Appoigny ! — Automne.

46. — 2. — *R. Bifurca* Hoffm. Riccie bifurquée.

Thalle étalé dichotome pourpré en dessous, souvent ramifié en étoile, rameaux à bords relevés bilobés à lobes divergents. Sur la terre argileuse humide. Chemin d'Auxerre à Bréande ! — Automne.

47. — 3. — *R. Natans* L. Riccie nageante.

Thalle flottant presque simple à bord sinué, pourpré en dessous et frangé, franges les unes diaphanes, les autres violacées allongées et dentées dans la partie supérieure élargie. Dans les eaux vives qui bordent la route vers le château de Belombre avec Lemna trisulca. Champs (Mabille) ! — Printemps.

48. — 4. — *R. Crystallina*, L. Riccie cristalline.

Thalle orbiculaire lobé applati, lobes crénelés, bifides. Sur la terre argileuse humide souvent inondée. Autour de l'étang de Moutiers (Milon) ! — Automne.

49. — 5. — *R. Fluitans*, L. Riccie flottante.

Thalle rameux dichotome vert sur les deux faces, caverneux au sommet des rameaux, rameaux allongés bifurqués, obtus ou émarginés ou bifides au sommet, nerviés, nervure principale parfois est rouge carmin. Sur la terre argilo-sablonneuse humide, fossés. Ruisseau de décharge de l'étang du Curé à Bléneau ! Talus des fossés à Saint-Georges ! — Automne.

NOTE

SUR

LES EXPÉRIENCES A LA FLUORESCÉINE

ET LES RECHERCHES HYDROLOGIQUES

EFFECTUÉES POUR

LA VILLE D'AUXERRE

Par M. Le Couppey de la Forest,

INGÉNIEUR AGRONOME,

SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DES EAUX DE LA VILLE DE PARIS.

EXPOSÉ.

La municipalité d'Auxerre ayant chargé, par délibérations en date de 1er Juin 1902, le service de Ponts et Chaussées du département de l'Yonne de procéder à la rédaction d'un avant-projet spécialement relatif à l'adduction d'eaux de sources pour la ville, M. l'Ingénieur en chef Callon sollicita de la municipalité l'autorisation d'employer notre concours. Cette autorisation lui fut accordée par délibération en date du 23 juin. D'autre part, sur la demande de M. l'Ingénieur en chef Callon, M. le Préfet de la Seine nous autorisa le 25 juin dernier, dans les mesures qui étaient compatibles avec notre service, à prêter à la ville d'Auxerre notre concours pour les recherches destinées à alimenter cette ville.

Notre mission consistait dans l'étude géologique et hydrologique de la région où surgissaient certaines sources choisies par le service des Ponts et Chaussées. Cette étude devait être poursuivie suivant les méthodes adoptées par la ville de Paris et spécialement par la Commission scientifique de perfectionnement de l'Observatoire municipal de Montsouris dont nous avons l'honneur de faire partie, méthodes que nous avons du reste déjà eu l'honneur d'exposer ici même (1). Il fut entendu que nous la dirigerions par

(1) M. le Couppey de la Forest. — *Méthode employée par la ville de Paris pour l'étude des eaux de sources.* — *Bull. soc. sc. de l'Yonne* 1902, II. p. 27.

nous-même. Le personnel subalterne nécessaire devait être mis à notre disposition par le service des Ponts et Chaussées qui le choisirait parmi les agents d'Auxerre et des environs.

SOURCES ÉTUDIÉES.

Après une visite faite sur les lieux en compagnie de notre collègue M. l'Ingénieur ordinaire Breuillé, il fut décidé que les recherches porteraient d'abord sur les sources de Vallan qui étaient considérées comme pouvant fournir une solution provisoire. Ces recherches devaient s'étendre, par la suite, aux sources d'Augy et d'Escolives, qui par leur débit tout au moins, si ce n'est par leur qualité, laissaient espérer qu'on pût les utiliser pour une solution définitive.

En conséquence nos premiers efforts se concentrèrent sur Vallan. Les sources que l'on remarque, tant de ce village qu'à ses environs sont les suivantes :

1° La source Naudin dérivée par la ville d'Auxerre. Elle se trouve vers la sortie du village, au pied du côteau de droite de la vallée de Vallan. Rappelons que cette source fut la cause de l'épidémie de fièvre typhoïde de 1882 à propos de laquelle M. le docteur Dionis des Carrières fit la première expérience de coloration démontrant l'origine hydrique de la fièvre typhoïde (1).

2° La source Dufour, alimentant il y a encore quelques années Auxerre. Elle est située au centre du village, au pied du côteau de gauche de la même vallée.

3° La source Saint-Jean qui apparait dans le thalweg sur la rive gauche du rû de Vallan, 140 mètres en aval de la source Dufour.

4°, 5°, 6° Les sources Pion, Richard et du Petit Lavoir situées également dans le thalweg et sur la rive gauche respectivement à 30, 120 et 180 mètres en amont de la source Dufour.

7° La source du Buisson captée à l'éperon qui sépare la vallée de Gy-l'Evêque de la vallée des Veaux, au moyen de deux courtes galeries, dirigées l'une suivant la vallée de Gy, l'autre suivant la vallée des Veaux.

8° et 9° Les sources Le Lièvre et Guénot qui se font jour dans la vallée de Gy au pied du côteau de gauche à 200 mètres en amont de Vallan.

(1) Dionis des Carrières. — *Etiologie de l'épidémie typhoïde* qui a éclaté à Auxerre en septembre 1882. — *Bulletins et mémoires de la société médicale des hôpitaux de Paris*. — IX, 2° série, p. 277.

10° La source La Douée située dans le thalweg de la même vallée, presque au droit des deux sources précédentes mais sur la rive droite du ruisseau de Gy.

11° Enfin la source temporaire des Fontenottes qui jaillit en saison humide à 400 mètres en aval de Vallan, au confluent de la vallée de Vallan et d'une petite vallée sèche dite vallée des Fontenottes.

Le village de Vallan est bâti à la limite entre le Portlandien et le Kimméridien, à la jonction des vallées de Gy-l'Evêque et des Veaux. Ces deux vallées, de même que les plateaux qui les dominent sont constitués par le Portlandien surmonté en quelques points par des ilôts de Marnes Ostréennes.

Les eaux de pluie qui tombent sur les calcaires très fissurés et très perméables représentant ici le Portlandien, s'infiltrent rapidement et forment un niveau qui circule souterrainement à la base du Portlandien dans les premières assises du Kimméridien.

On ne rencontre par suite dans les vallées des environs de Vallan que des ruisseaux de régime très intermittent. Ce n'est qu'au moment des grandes chutes pluviales, quand le pouvoir absorbant de leur lit est inférieur au volume des eaux qui leur parvient, que ces ruisseaux ne sont pas à sec.

Seule la vallée de Gy-l'Evêque fait exception à cette règle. On remarque en effet à Gy une source de débit variable, mais ne tarissant jamais, qui donne naissance au ruisseau de Gy-l'Evêque. Les eaux de ce ruisseau se perdent, il est vrai, dans leur lit par infiltration progressive. Ce n'est toutefois qu'à l'époque des chaleurs qu'elles disparaissent totalement dans le sol avant d'atteindre Vallan. Le point de leur disparition est variable : son éloignement de la source de Gy est fonction du débit de cette dernière et de la température extérieure.

Une certaine partie de ces eaux arrive encore jusqu'à Vallan pendant huit mois de l'année.

C'est ainsi que nous avons observé que le 18 juillet 1902, le ruisseau de Gy, au droit de la source La Douée, roulait encore des eaux, tandis que le 24 au matin il cessait d'en contenir à 1,000 mètres en amont de La Douée.

PLAN D'ÉTUDES

Dès le premier abord, il était visible que les sources à étudier à Vallan appartenaient au niveau qui circule à la base du Portlandien. Il était utile de connaître les grandes lois de circulation souterraine de ces eaux (vitesse de propagation, profondeur à laquelle l'eau se trouve, etc.). Ces donnés devaient fournir des notions sur l'épuration possible des eaux de ruissellement qui rejoignent les sources après une filtration plus ou moins incomplète à travers les terrains perméables du Portlandien.

Il y avait lieu également d'effectuer des expériences de communication entre certains points et les sources.

Nous résolûmes, en conséquence, de procéder à plusieurs expériences de coloration au moyen de fluorescéine et d'ensemencement à l'aide de levure de bière, et nous demandâmes à M. Breuillé de faire exécuter certains sondages et fouilles. Enfin nous fîmes observer d'une façon régulière et quotidienne les débits et les températures des sources en question, afin de connaître toutes les variations de leur régime.

Nous donnons ci-dessous le résultat de ceux des travaux projetés auxquels nous avons pu nous livrer. Nous n'avons pas eu le temps en effet de les effectuer tous. Notamment nons n'avons pu entreprendre aucune des expériences à la levure de bière décidées en principe.

I. EXPÉRIENCES A LA FLUORESCÉINE.

1° Première expérience de la vallée des Veaux.

On ne remarque dans la vallée des Veaux aucun ruisseau pérenne. Toutefois on y aperçoit, en saison humide, une source assez importante qui jaillit dans le thalweg à environ 1,200 mètres en amont de Vallan.

D'autre part la vallée des Tournans qui se réunit à celle des Veaux 300 mètres en amont de Vallan, est parcourue, au moment des grandes pluies, par un ravin de cours violent, qui descendant des hauteurs couronnées par le hameau de Serein a affouillé profondément la vallée jusqu'à Vallan.

Il était intéressant de faire un sondage dans la vallée des Veaux en aval de sa jonction avec celle des Tournans, d'y déverser de la fluorescéine et de rechercher quelles étaient les sources en communication avec ce sondage.

Une pareille expérience devait en effet montrer :

1° Les sources de Vallan qui pouvaient être contaminées par le ravin des Tournans.

2° Les sources inférieures et perennes auquelles correspond la source supérieure et intermittente de la vallée des Veaux.

Nous demandâmes en conséquence à M. Breuillé de faire exécuter un sondage dans le thalweg de la vallée des Veaux un peu en aval de sa réunion avec celle des Tournans. Par suite de malentendus et de difficultés locales, ce sondage fut bien pratiqué vers le point choisi, mais sur le flanc du coteau de droite de la vallée et non dans le thalweg.

Il fut poussé jusqu'à 6 mètres de profondeur. Il traversa les éboulis des pentes et les calcaires résistants mais fissurés des dernières assises du Portlandien. Il montra l'eau à la côte 154,42 et fût approndi encore d'une trentaine de centimètres, afin qu'il y eût une certaine hauteur d'eau au fond de la fouille. Rappelons ici que les sources de Vallan émergent vers la côte 151.

Le 19 juillet nous résolûmes d'exécuter une expérience en ce point. Nous fîmes épuiser l'eau qui avait envahi le fond de la fouille. Elle ne se renouvela qu'avec lenteur. Nous n'étions donc pas ici sur une direction dominante de courant souterrain.

Cette première constatation faite, nous déversâmes au moyen de tonnes d'arrosage 4 mètres cubes d'eau dans la fouille, afin d'accélérer l'écoulement des eaux souterraines par surélévation du niveau piezométrique.

L'eau monta d'environ 1 mètre dans la fouille. Nous laissâmes les choses dans cet état pendant deux heures et demie. Au bout de ce temps le niveau de l'eau n'avait baissé que de 0 m. 29.

Le sondage mesurait en moyenne 2 m. 60 de long et 1 m. 65 de large, cela représentait un cube de $2{,}60 \times 1{,}65 \times 0{,}29 = 1{,}250$ litres d'eau qui avait été absorbée en 2 h. 1/2 de temps.

soit : $\frac{1{,}250}{1{,}50} = 8$ litres 3 à la minute, ce qui correspondait à l'absorption excessivement faible de

$$\frac{8{,}3}{1{,}65 \times 2{,}60 + 2\,(2{,}60 + 1{,}65) \times 1} = \frac{8{,}3}{8{,}6} =$$

environ 1 litre par minute et par mètre superficiel.

Nous étions donc dans une région fort peu absorbante et dans des conditions très mauvaises pour procéder à une expérience.

Nous n'en jetâmes pas moins 1 kil. 750 de fluorescéine dans la fouille et fîmes déverser ensuite 2 mètres cubes d'eau afin d'accélérer l'entraînement de la matière colorante.

Les différentes sources de Vallan furent toutes observées ainsi

que deux autres sources existant dans la vallée de Vallan, l'une à mi-chemin entre Vallan et Auxerre et appelée source des Bœufs, l'autre à la porte d'Auxerre et dénommée source Saint-Amatre.

Des prélèvement furent également opérés à la turbine qui relève les eaux de la galerie de captation du Batardeau.

Les seules sources colorées furent : à Vallan, la source du Buisson, pour sa galerie dirigée suivant la vallée des Veaux et les sources du Petit Lavoir, Richard et Pion ; en dehors de Vallan, les sources des Bœufs et de Saint-Amatre.

La matière colorante avait marché dans les conditions indiquées par le tableau ci-dessous :

NOMS DES STATIONS DE PRÉLÈVEMENT	HEURE DE LA COLORATION	TEMPS MIS	DISTANCE entre le point du jet et les stations de prélèvement	Vitesse de propagation à l'heure	COTES de l'eau	PENTE MOYENNE
		heures	mètres	mètres		
Fouille.....	19 juillet 15 h. 15	»	»	»	154 42	»
Source du Buisson.....	20 — 0 h. 30	9 15	550	59	152.21	0,4 °/₀
Source du Petit Lavoir...	19 — 23 h. 45	8.30	700	82	151.34	0,44 °/₀
Source Richard.....	20 — 2 h. 45	11.30	750	65	150.86	0,47 °/₀
Source Pion...	20 — 1 h. 45	10.30	850	80	150.09	0,5 °/₀
Source des Bœufs..... ..	21 — 2 h. 00	34.45	4.320	124	140 »	0,3 °/₀
Source Saint-Amatre.....	20 — 23 h. 45	32.30	5.600	172	115 »	0,7 °/₀

Les vitesses avec lesquelles les sources de Vallan furent atteintes par la fluorescéine sont faibles et ne concordent pas avec celles que nous nous sommes accoutumé de rencontrer dans nos autres expériences effectuées dans la région. Mais il est à remarquer que plus les stations de prélèvement étaient éloignées du point de jet de la fluorescéine, plus les vitesses furent grandes.

Les vitesses ici calculées ne représentent du reste pas les vitesses réelles de propagation de l'eau sous terre. Il a fallu en effet un certain temps pour que l'eau et la fluorescéine introduites dans la fouille de la vallée des Veaux puissent rejoindre le courant souterrain dominant qui existe dans cette vallée.

Ce temps serait à déduire du temps total noté si l'on voulait avoir la vitesse réelle du courant principal entre une source considérée et la vallée des Veaux au droit de la fouille. Nous n'en connaissons pas la valeur, mais son influence est d'autant moins grande que la source est plus éloignée du sondage.

Il est probable que si la fouille avait été pratiquée suivant nos indications dans le thalweg de la vallée et non sur le flanc du côteau, on aurait été plus près du courant dominant et les vitesses calculées auraient été autres.

Dans cette expérience un grand nombre des puits de Vallan furent colorés. D'une façon générale, tous les puits de la rive gauche du rû de Gy-l'Evêque furent atteints par la fluorescéine, mais ils le furent à des heures très différentes.

Tel puits situé plus en aval, c'est-à-dire plus éloigné du point de jet de la fluoresceine, fut atteint par celle-ci avant tel autre puits situé plus en amont. De même les intensités des colorations furent très variables avec les puits.

Ces faits n'ont rien que de très naturel. Ils montrent que les puits de Vallan, comme tous les puits forés dans les calcaires, donnent sur des filons souterrains, qui communiquent tous entre eux plus ou moins directement et dont les dimensions, très variables, offrent plus ou moins d'obstacle à la circulation de l'eau et à la rapidité de son renouvellement.

Le principal point à noter dans cette expérience, c'est que les sources de la vallée de Gy-l'Evêque (sources La Douée, Le Liévre, Guénot, deuxième galerie de la source du Buisson) les sources de la rive droite du rû de Vallan (source Naudin) et les deux sources au pied du côteau de gauche de Vallan (source Dufour, source Saint-Jean) ne furent pas colorées.

Seules les sources franchement du thalweg furent atteintes. Mais l'expérience avait été faite en saison sèche et nous n'en pouvons rien déduire de ce qui se serait passé en saison humide.

2° *Deuxième expérience de la vallée des Veaux.*

Un deuxième sondage fut exécuté dans la vallée des Veaux. Il fut pratiqué dans le thalweg même de la vallée, vers le point où jaillit en saison humide cette source temporaire, dont nous avons déjà parlé, c'est à dire à 1,200 mètres en amont des premières maisons de Vallan.

Le sondage ne rencontra que des alluvions argilo-caillouteuses. A 5 mètres de profondeur environ il montra vers la côte 158 un lit marneux qui retenait une nappe d'eau.

Nous fîmes approfondir la fouille de 80 centimètres au-dessous du support des cette nappe, afin de nous rendre compte de l'écoulement de cette dernière.

L'eau ayant envahi l'excavation ainsi formée nous la fîmes épuiser à différentes reprises. Après chaque épuisement elle ne demandait que 20 minutes pour reprendre son niveau.

L'excavation mesurant 2 m. 50 de long sur 1 m. 50 de large, la nappe fournissait donc :

$2{,}50 \times 1{,}50 \times 0{,}80 = 3$ mètres cubes en 20 minutes ou 150 litres à la minute.

Le périmètre de l'excavation étant de : 2 (2,58 + 1,50) = 8 mètres), cela représentait pour la nappe un débit de :

$\frac{150}{8}$ = 18 litres à la minute par mètre courant de la couche qui lui servait de support.

Nous étions par suite ici dans des conditions toutes autres qu'au premier sondage. Il n'y avait pas lieu en conséquence d'accélérer le débit de la nappe par le déversement de tonnes d'eau.

Nous jetâmes dans la fouille 1 kil. de fluorescéine le 1er août à 10 h. 1/2 du matin.

Tous les puits et les sources de Vallan, colorés dans la première expérience, le furent encore dans celle-ci. Mais la fluorescéine qui n'avait pas été vue le 19 juillet à La Douée y fut retrouvée cette fois-ci.

Elle atteignit cette source en proportion beaucoup plus faible que les sources de Vallan, car elle ne fut décelable qu'au fluoroscope, tandis qu'elle fut visible à l'œil nu à ces autres sources. Mais sa présence y fut très nette.

D'autre part, elle ne put être retrouvée aux sources des Bœufs et de Saint-Amatre, soit qu'elle ne s'y soit pas rendue, soit qu'elle y fut arrivée avant l'heure à laquelle les prélèvements commencèrent : ce fait n'aurait rien d'impossible car nous trouvâmes ici des vitesses de propagation très supérieures à celles que nous aurions pu attendre.

La matière colorante avait marché dans les conditions indiquées dans le tableau ci dessous :

NOMS DES STATIONS DE PRÉLÈVEMENT	HEURE DE LA COLORATION	TEMPS MIS	DISTANCE entre le point de jet et les stations de prélèvements	Vitesse de propagation à l'heure	COTE	PENTE GÉNÉRALE de la nappe
		heures	mètres	mètres		
Fouille.....	1er août 10 heures 30	»	»	»	158, »	»
Source du Buisson.....	1er — 23 — 30	13 30	1.450	107	152,21	0,39 %
— La Douée.....	1er — 21 — 30	12 30	1.450	116	151,69	0,4 0/0
— du Petit Lavoir.	1er — 22 — 30	12 30	1.600	128	151,34	0,4 0/0
— Richard	1er — 23 — »	13 »	1.650	126	150,86	0,4 0/0
— Pion.....	1er — 22 — »	12 »	1.750	145	150,09	0.4 0/0

Les vitesses de propagation ci-dessus données sont différentes de celles observées dans la première expérience. Nous étions en effet ici sur un des courants dominants de la nappe.

D'autre part il est à remarquer que la source La Douée fut colorée quoique émergeant dans une vallée séparée par un large

plateau du point de jet de la fluorescéine Nous nous trouvions donc en présence d'un même niveau d'eau, aux émergences multiples, ainsi que le faisait présager l'étude géologique de la région.

Enfin il serait impossible d'affirmer que les sources Le Lièvre et Guénot, qui apparaissent dans la vallée de Gy-l'Evêque à côté de la source La Douée, ne furent pas atteintes par la fluorescéine. On y faisait en effet à ce moment des travaux de fouille très importants, dont nous parlerons tout à l'heure. Leurs eaux étaient trop troubles pour permettre d'y déceler des quantités de fluorescéine aussi faibles que celles constatées à La Douée.

3° *Expérience du ruisseau de Gy-l'Evêque.*

Les positions respectives de la source La Douée et du rû de Gy-l'Evêque laissent craindre que les eaux usées de Gy ne puissent se rendre à cette source. Il était utile de faire une expérience dans le ruisseau aux abords de La Douée. Mais les chaleurs augmentèrent brusquement, et les eaux du ruisseau qui le 18 juillet arrivaient encore jusqu'à Vallan s'arrêtèrent bientôt dans leur lit, environ 1 kilomètre en amont de La Douée.

Le 24 juillet nous fîmes barrer le lit du ruisseau en un point où son débit était encore de 3 litres 5 à la seconde. Les eaux furent dérivées à la surface d'une prairie où elles s'absorbèrent à une distance de 1,300 mètres de la source de La Douée.

Nous jetâmes là 1 k. 250 de fluorescéine le 24 juillet à 9 h. 45 du matin. Des prélèvements furent organisés à toutes les sources de Vallan. La matière colorante ne put être retrouvée nulle part.

Il faut toutefois se garder de conclure de cette expérience qu'il n'existe aucune communication entre le ruisseau de Gy et les différentes sources de Vallan. L'insuccès de cette tentative peut en effet tenir à des questions de fait ou à des détails de technique.

Si notre expérience avait été effectuée 10 jours plus tôt quand le ruisseau se rendait jusqu'à Vallan, nous aurions pu répandre la fluorescéine à une très faible distance de la source et le résultat aurait pu être autre.

D'autre part cette expérience a été faite en saison sèche et ne donne aucune indication sur ce qui se serait passé en saison humide.

Il se peut enfin que le sol de la prairie où la fluorescéine fut répandue n'ait pas été suffisamment imprégné d'eau. La matière colorante a pu rester en grande partie retenue dans le sol et

n'arriver à Vallan qu'en quantités trop faibles pour pouvoir être aperçue. Une expérience à la levure de biére aurait peut-être donné d'autres résultats.

M. le Dr Miquel a en effet prouvé que souvent la levure de bière décèle des communications souterraines que la fluorescéine avait été impuissante à montrer (1).

Aussi pensons-nous que cette expérience demanderait à être recommencée et à être refaite de préférence avec de la levure de bière. Nous aurions désiré la reprendre, mais différentes considérations nous en ont empêché avant notre départ d'Auxerre.

Depuis notre départ cette expérience aurait été refaite par M. Breuillé le 2 décembre 1902. Nous lisons en effet dans le rapport de M. Breuillé envoyé à la fin de décembre dernier au Conseil municipal d'Auxerre, la phrase suivante :

« Une expérience, faite le 3 décembre et par laquelle nous avons coloré les eaux de Gy, n'a montré en régime d'hiver aucune communication des eaux de Gy avec celles de Vallan » (2).

Il ne nous appartient pas de discuter cette expérience à laquelle nous n'avons pas assisté, toutefois nous ne saurions partager l'opinion émise par notre honorable collègue M. Breuillé, à savoir que cette expérience a montré *qu'en régime d'hiver* il n'y avait pas communication, car, hydrologiquement parlé, le régime d'hiver ne commence dans ces régions qu'au moment des grandes pluies, c'est-à-dire jamais avant février et souvent même seulement en mars et avril, ainsi que nous l'a montré la longue pratique que nous avons du bassin de l'Yonne.

Enfin cette expérience du 3 décembre est moins probante que ne l'aurait été l'expérience à la levure de bière à laquelle nous avions demandé de nous livrer.

4° *Expérience du puits de La Douée.*

Il existe dans des jardins maraîchers situés dans le thalweg de la vallée de Gy l'Evêque, sur la rive droite du rû, à 35 mètres en amont de la source La Douée, un puits profond de 2 à 3 mètres.

Ce puits communique, disait-on, avec la source La Douée. Dési-

(1) Dr Miquel. — *Sur l'usage de la levure de bière pour déceler les communications des nappes d'eau entre elles.* — *Annales de l'Observatoire municipal de Montsouris*, t. II 1901, p. 287.

(1) P. Breuillé. *Ville d'Auxerre. Adduction d'eaux de sources.* - *Le Bourguignon*, 27 décembre 1902.

reux de nous assurer de ce fait, nous avons déversé dans ce puits le 7 août, une solution contenant 30 grammes de fluorescéine. Au bout de 6 minutes la matière colorante ressortit à La Douée.

Elle avait donc marché avec la vitesse de 350 mètres à l'heure. Nous nous trouvâmes ici en présence d'un filon souterrain, parcouru par un courant rapide.

Si l'on songeait à capter la source La Douée il faudrait s'assurer de la possession de ce puits, afin d'empêcher d'y jeter des matières susceptibles de contaminer la source.

5° *Expérience de la source Dufour.*

Lorsqu'on effectua à la source Dufour le sondage dont nous parlerons plus loin, on mit à découvert un filet d'eau souterrain circulant à la base du Portlandien. Ce filet forma au fond du sondage une nappe dont la cote était de 8 centimètres inférieure à celle de la source Dufour. Il n'était cependant éloigné que de 10 mètres de cette source et situé en amont de cette dernière. Nous fîmes épuiser l'eau dans toute cette fouille. Le débit de la source Dufour n'éprouva aucune variation.

En revanche, de la fluorescéine (75 gr.), jetée en ce point le 18 juillet, ressortit avec une vitesse de 22 mètres à l'heure à la source Saint-Jean, située 140 mètres en aval dans la vallée.

On peut déduire de cette expérience qu'on se trouve là en présence, non pas de deux nappes d'eau, mais de fissures différentes du calcaire, parcourues par des filets d'eau communiquant vraisemblablement entre elles, en amont de la source Dufour, mais aux environs du sondage elles sont nettement séparées l'une de l'autre.

II. — SONDAGES.

En dehors des deux sondages de la vallée des Veaux, déjà décrits, nous avons prié M. Breuillé d'en faire effectuer d'autres aux sources Dufour, Le Lièvre, La Douée et des Fontenottes.

Voici ce qu'il nous a été donné de remarquer en chacun de ces sondages.

1° *Sondage de la source Dufour.* — La source Dufour apparaît dans une cour de ferme à 10 mètres du pied du coteau de gauche de la vallée de Vallan. Nous fîmes exécuter une fouille au pied même du coteau, au droit de la source, pour tenter de recouper

cette dernière en un point où elle fût à l'abri des contaminations de la ferme.

Ce sondage, profond d'environ 3 mètres, rencontra une faible couche d'éboulis des pentes, puis les calcaires marneux des premières assises du Kimméridien.

On trouva là, un filet d'eau différent de la source Dufour et alimentant la source Saint-Jean. Il aurait été utile de compléter ce sondage par l'exécution d'une galerie tracée dans le coteau parallèlement à la vallée. On aurait aussi probablement pu recouper la source Dufour et en même temps la source Saint-Jean. Mais des difficultés locales forcèrent de reporter ce travail à plus tard.

2° *Sondage des sources Le Lièvre et Guénot.* — Ces deux sources sont situées au pied du coteau de gauche de la vallée de Gy-l'Evêque.

Les travaux de sondage, exécutés à la source Le Lièvre, eurent pour premier effet de tarir complètement la source Guénot qui apparaissait une quarantaine de mètres en amont dans la même vallée.

Ils montrèrent ensuite la succession suivante des couches : éboulis des pentes, calcaire du Portlandien, calcaires marneux du Kimméridien, argile bleue du Kimméridien (côte 150).

Un niveau d'eau important fut rencontré à la base du Portlandien, dans le Kimméridien. C'était le niveau des sources Le Lièvre et Guénot.

Nous rappelerons ici qu'après notre départ d'Auxerre M. Breuillé fit exécuter un puits dans l'argile bleue de ce sondage, puits qui aurait décelé une nappe ascendante.

Ce fait n'a rien que de très naturel. Ainsi que l'ont montré dernièrement MM. Lemoine et Rouyer (1), il existe, en effet, une seconde nappe d'eau dans le Kimméridien. Elle circule sous une importante couche d'argiles bleues (12 mètres). Elle est alimentée par les eaux qui se sont infiltrées à travers le Portlandien et ont réussi à passer sous l'argile bleue, celle-ci ne formant pas une couche continue. Elle est quelque peu ascendante en vertu même de l'inclinaison des couches du Kimméridien mais ne l'est que très légèrement.

Cette nappe, en tous cas, ne forme qu'une faible partie de l'alimentation des sources Guénot et Le Lièvre. Car partout dans la

(1) Lemoine et Rouyer. — *Note préliminaire sur l'étage Kimméridien de la vallée de l'Aube à la vallée de la Seine.* — Bulletin de la Soc. Géol. de France, 4e série, t. II. 1902, p. 104.

région nous avons observé que la plus grande partie des eaux circule dans les premières assises du Kimméridien et non sous la puissante couche d'argiles bleues de 12 mètres d'épaisseur.

3° *Sondage de la source La Douée.* — Aucun sondage proprement dit, ne put être exécuté à la source La Douée.

On se contenta d'enfoncer dans le bassin sourcier des tubes de fonte terminés par une pointe et munis de trous sur un mètre de longueur afin de permettre à l'eau souterraine d'y pénétrer. Ces tubes s'enfonçaient au moyen d'un mouton supporté par un trépied. A chaque coup de mouton, ils pénétraient en terre d'une certaine quantité variant avec la résistance du terrain et la force vive du coup de mouton.

Nous avions espéré un moment que les quantités, dont les tubes s'enfonceraient ainsi à chaque volée du mouton, pourraient nous fournir quelque indication sur la nature du sous-sol. Si en effet ces quantités avaient été très différentes les unes des autres, on aurait pu en conclure que le tube traversait une succession de bancs calcaires résistants et d'argiles peu consistantes.

Mais les chiffres trouvés ne nous permirent de tirer aucune déduction, ainsi que le montre le tableau suivant :

NUMÉROS des volées	NOMBRE de coups de mouton dans la volée	ENFONCEMENT du tube en centimètres	NUMÉROS des volées	NOMBRE de coups de mouton dans la volée	ENFONCEMENT du tube en centimètres
1	Enfoncement à la mailloche	0.93	Report..	....	2.99
1 bis	8	0 33			
2	10	0.21	11	10	0.07
3	12	0 30	12	10	0.07
4	8	0 39	13	10	0.10
5	10	0 14	14	10	0.08
6	10	0.21	15	10	0.09
7	10	0 14	16	10	0.10
8	10	0.14	17	10	0.16
9	10	0.14	18	10	0.16
10	10	0.06	19	14	0.16
	A reporter...	2 99		Total. ..	4.12

On remarque, il est vrai, sur ce tableau, qu'aux volées n° 10 à 15 il y eut un certain ralentissement dans l'enfoncement du tube; mais ce ralentissement n'est pas assez grand pour qu'on puisse en conclure qu'il est l'indice certain d'un changement complet dans la nature du terrain d'autant plus que le mouton était loin de tomber de la même hauteur à chaque coup, et que sa force vive était loin d'être uniforme.

Chaque fois que le tube avait été enfoncé d'une certaine quantité, on adaptait à sa partie supérieure une pompe que l'on manœuvrait afin de dégager les trous du tube qui auraient pu s'obstruer et afin de faciliter l'ascension de l'eau souterraine.

La pompe enlevée, on observait le niveau que l'eau prenait à l'intérieur du tube. Elle se tint en moyenne à la côte à 150,78, tandis que l'eau dans le bassin sourcier émerge à 151,69.

Nous ne nous trouvions donc pas là sur les véritables filets alimentant La Douée, et encore moins sur une nappe ascendante.

4° Sondage de la source temporaire des Fontenottes. — Un sondage fut exécuté dans le vallon sec des Fontenottes sur le versant gauche du vallon, 100 mètres en amont du point d'émergence de la source temporaire. Il montra une couche importante d'alluvions, reposant sur une faible épaisseur de calcaires marneux du kimméridien, sous lesquels se rencontra l'argile bleue déjà reconnue à la source Le Lièvre.

L'eau trouvée à la base de ces calcaires marneux était en très faible quantité. Un moment on crut avoir donné jour à la nappe ascendante retenue sous l'argile bleue du kimméridien. Mais en approfondissant la fouille, il fallut reconnaître que celle-ci n'avait probablement pas traversé l'importante couche d'argiles bleues signalée par MM. Lemoine et Rouyer et déjà rencontrée aux sources Le Lièvre et Guenot.

En tout cas, si l'on était tombé sur la nappe circulant sous cet argile, elle n'aurait ici qu'un débit insignifiant. Aucun filet d'eau important ne put être en effet trouvé dans ce sondage et aucun épuisement n'y fut du reste pratiqué.

III. — Température et débit.

Nous avions commencé à faire prendre d'une façon régulière et quotidienne les températures et débits des différentes sources de Vallan.

Leurs relevés ne nous sont pas parvenus. Du reste ces relevés n'auraient pas présenté de grand intérêt Ils n'ont pu être effectués pour la saison humide, celle-ci ne commençant pas avant février. Or c'est surtout en cette saison qu'il importe de comparer les variations de température et de débits des sources avec les chutes pluviales et les débits des ruisseaux des environs.

CONCLUSION

Nous n'avons pu exécuter toutes les recherches et expériences décidées en principe pour les sources de Vallan. Plusieurs points sont par suite restés dans le vague. C'est ainsi que nous n'avons pu faire aucune expérience relative à la source Dufour.

Toutefois l'étude des sondages ci-dessus décrits et des résultats des expériences ci-dessus rapportées nous permet de formuler les conclusions suivantes :

Les sources de Vallan appartiennent toutes au même niveau. Elles sont alimentées pour la plus grande part par des eaux qui circulent soit à la base du Portlandien, soit dans les premières assises du Kimméridien, et pour une faible part par une nappe quelque peu ascendante, dérivée du premier niveau et située sous l'argile bleue.

Les filets qui forment ces sources peuvent être distincts vers leurs points d'émergence, ainsi que l'ont montré :

1° L'expérience relative au sondage de la source Dufour où de la fluorescéine versée à côté de la source Dufour est ressortie non pas à cette source, mais à la source Saint-Jean.

2° L'expérience du premier sondage de la vallée des Veaux où des sources de Vallan ont été colorées sans que la source La Douée le soit.

Mais dès l'instant où l'on remonte assez haut dans les vallées, on arrive en des lieux où ces filets ne sont pas encore séparés les uns des autres, ainsi que le témoigne la deuxième expérience de la vallée des Veaux, dans laquelle la source La Douée a été colorée en même temps que les sources de Vallan déjà atteintes dans la première expérience.

Au point de vue hygiénique ces sources laissent beaucoup à désirer. Provenant en effet pour la plus grande part d'un niveau qui circule à la base du massif perméable et fissuré du portlandien et pour le complément d'un niveau succédané de celui ci, elles sont exposées à de nombreuses contaminations, du fait soit des eaux de ruissellement qui ont délavé les plateaux cultivés des environs, soit des eaux usées provenant des agglomérations telles que Serein et Gy-l'Evêque.

Si nous n'avons pu, en effet, dans notre expérience de Gy-l'Evêque, atteindre la source La Douée, il convient d'abord de faire remarquer que cette expérience aurait pu donner un tout autre résultat, si elle avait été exécutée soit à 10 mètres de la

source au lieu de 1,300, soit avec de la levure de bière au lieu de la fluorescéine.

Il y a lieu d'autre part de rappeler que cette même source, lors de la dernière expérience de la vallée des Veaux, fut colorée avec une vitesse de 116 mètres à l'heure, cette vitesse ne peut faire présager une très bonne auto-épuration de l'eau dans sa marche souterraine, si on la rapproche du peu de hauteur de terrain traversé par l'eau dans cette marche (côte du sondage, 158; de La Douée, 151,69).

Ces eaux sont toutefois très préférables aux eaux du Bâtardeau qui alimentent actuellement la plus grande partie de la ville d'Auxerre. Car la galerie de captation du Bâtardeau draine une nappe qui est en communication constante avec les eaux usées et les puisards à fond perdu d'Auxerre.

Si écourtée et si incomplète qu'ait été notre étude, nous croyons donc pouvoir résumer nos conclusions ainsi qu'il suit :

Les sources de Vallan sont la réapparition des eaux qui circulent à la base du massif fissuré du portlandien. Ces eaux sont exposées dans leur trajet souterrain à de nombreuses contaminations du fait de l'homme et cheminent sous terre avec une vitesse qui exclut toute idée d'auto-épuration. Préférables, il est vrai, aux eaux actuelles du Bâtardeau, elles ne sauraient être employées sans épuration préalable pour l'alimentation d'une grande ville comme Auxerre.

EXCURSIONS BOTANIQUES EN FORÊT D'OTHE

Par MM. Lasnier et Ravin.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons pensé, M. Ravin et moi, vous être agréables en faisant ici un court résumé de nos excursions botaniques dans vos environs, et dont la plus récente date du 24 mai dernier. (1)

Déjà, dans une réunion fort lointaine de la Société des Sciences, à Joigny, je vous avais donné le compte rendu d'une course faite par nous, surtout sur la gauche du chemin de fer, dans la direction de la vallée d'Aillant, jusqu'aux bois de Mont-Tholon, de l'autre côté de Paroy.

Aujourd'hui, nous vous invitons à nous suivre, et seulement par la pensée, bien entendu, à l'opposé, aux confins de la forêt d'Othe, qui touchent à Joigny.

Ajoutons que cette forêt compte, avec le Morvan et la Puisaye, au nombre de nos plus riches régions botaniques de l'Yonne.

Donc, au matin du 24 mai, à 9 h. 1/2, nous prîmes, la boîte au dos et le piochon à la main, le train via Joigny.

Mais comme il donne plus d'une heure d'arrêt à Laroche, nous en avons profité pour explorer la gare et les bords environnants du canal de Bourgogne.

Nous aimons à visiter les gares parce qu'en général on y récolte des plantes nouvelles.

La plupart des végétaux sont, surtout par leurs graines, voyageurs et aptes à la colonisation. Aujourd'hui, les chemins de fer forment le meilleur véhicule pour leurs périgrinations.

(1) Nous mettons en même temps sous vos yeux un certain nombre des plantes récoltées, et que mon collègue a préparées à votre intention.

Transportés au loin par les wagons, les germes sont disséminés sur les parcours, et notamment dans les gares, où ils deviennent souvent la base de stations nouvelles.

C'est ainsi qu'à Laroche nous avons eu à signaler, à une date relativement récente, le *Diplotaxis tenuifolia*. Il est sans doute venu, par marchandises, de la gare de Lyon-Paris, où il foisonne sur les décombres. Avant, nous ne le connaissions pas pour le département.

A côté s'est également fixé le *Lepidium draba* que nous rencontrons aujourd'hui dans maints endroits sur les talus de la voie.

Dans le canal, nous avons à citer une autre plante également voyageuse, mais celle-ci par eau. C'est *l'Elodea canadensis* qui nous vient d'Amérique, du Canada, sans doute, et qui a été signalée pour la première fois dans l'Yonne, à la place où nous étions.

Ayant probablement franchi l'Atlantique, à bord de quelque navire en destination d'un port de Belgique ou de Hollande, elle s'est répandue avec une rapidité étonnante dans toutes les rivières ou canaux du Nord, et a pénétré dans la Seine qu'elle a remontée. Elle a ensuite atteint l'Yonne, et de là, le canal de Bourgogne où elle poursuit sa route vers la Côte-d'Or. Un botaniste de Dijon me disait dernièrement l'avoir notée dans la Saône.

On la signale maintenant aux environs d'Auxerre. Elle a même sauté jusque dans les étangs de la Puisaye.

C'est une herbe essentiellement prolifique et qui devient encombrante pour la navigation.

Elle est dioïque, mais jusqu'à présent, nous n'avons récolté que la fleur mâle.

Les chambres d'emprunt des chemins de fer sont aussi, au bout de quelques années, de bonnes stations botaniques. Celle de Laroche est une des meilleures.

Nous y avons reconnu en passant, *Carex paniculata* et *Pseudocyperus*, *Blismus compressus*, *Epilobium palustre* et plusieurs Potamogoton, comme *perfoliatus*, *pectinatus*, et *lucens*.

Mais l'heure était arrivée de reprendre le train qui nous déposa bientôt à la gare de Joigny.

Et comme nous désirions nous élever le plus tôt possible sur les bruyères recouvrant les hauteurs qui dominent la ville, nous franchîmes rapidement, à droite des casernes, d'abord la rue ou boulevard de la Guimbarde, et ensuite, en montant, le chemin du tir, ne notant pour mémoire, en passant, que la *Viorne* ou *Clematis vitalba* et le *Lierre* ou *Hedera helix* qui enlacent leurs tiges

volubiles et surmontent les vieux murs d'enceinte en leur conservant un aspect moyen-âge.

Et partout, le long de la promenade, le prosaïque *Sureau* étale ses touffes encombrantes.

Montant toujours, nous atteignîmes bientôt la campagne où se montrent autour de nous différents *Caille lait*, sur lesquels croît un parasite, *l'Orobanche galii ;* le *Souci*, commun dans tous les terrains calcaires ; le *Compagnon blanc* et la grande *Pervanche* qui, sortie des jardins, s'est naturalisée dans les haies bordant le chemin.

A noter en particulier le *Torilis nodosa*, petite ombellifère peu commune et que nous signalons ici pour la première fois.

Nous sommes en plein dans les vignes à bon vin dont la réputation est partout connue, et qui sont loin d'être aujourd'hui dans l'état florissant d'il y a 20 ans

Mais je me hâte d'ajouter que, de tous côtés, on signale des reconstitutions qui font le plus grand honneur aux vignerons Joviniens.

Une déception nous attendait au sommet de la côte. Les petits marais que renferment les bruyères, grâce à une épaisse couche argilo-sablonneuse reposant sur un fond de calcaire, étaient, par suite de longues pluies, inondés, et les bonnes plantes que nous y venions chercher, comme la *Gratiole*, la *Littorelle*, l'*Alisma ranunculoïdes*, et autres, dormaient encore pour plus d'un mois au fond des eaux.

Nous y avons cependant récolté l'*Alisma plantago*, dont les feuilles commençaient à paraître à la surface ; et aux alentours, les *Genista pilosa* et *sagittalis*, quelques maigres *Orchis morio*, mal développés en raison du froid ; un volumineux *Lycoperdon*, autrement dit *Vesse de loup,* et différents *Rosa*, dont plusieurs rares et que mon savant collègue, M. Ravin, a déterminés uniquement avec les caractères de la feuille, attendu que les fleurs n'étaient pas encore épanouies.

Puis, l'heure du déjeuner étant arrivée, nous avons comme à l'ordinaire, tiré de nos boîtes nos petites provisions, et, assis sur le talus d'un fossé, nous avons procédé à notre repas champêtre, en laissant ensuite les quelques débris à la disposition des oiseaux d'alentour qui nous avaient égayés pendant que nous mangions.

Notre projet était de pousser dans l'après midi une pointe en avant. Mais l'humidité du terrain, recouvert de flaques d'eau en maints endroits, l'incertitude du temps et surtout le retard de la végétation, nous empêchèrent d'aller plus loin. Je me contenterai, par conséquent, de vous énumérer quelques-unes des bonnes plantes récoltées dans nos courses antérieures.

La forêt comporte plusieurs itinéraires. Le meilleur, à mon sens, et le plus fructueux, est le suivant.

Partir de Beauregard, à l'endroit où nous étions, se diriger, en faisant de nombreux zigzags à droite et à gauche, sur le pré Prévot, le Bouquin, les Trois Frères, Cul de Loup, la Métairie du milieu, point terminus, avec retour presque au lieu de départ, en longeant la grande ligne de Labriffe.

On aura ainsi à explorer des ventes, des taillis, des grands bois et des friches, ce qui permettra de faire d'amples récoltes, parmi lesquels nous citerons : *Vinca minor*, ou petite *Pervenche*, mariant ses fleurs bleues aux fleurs blanches de la *Sylvie* et aux fleurs jaunes des Renoncules ; le *Polygala versicolor*, le *Malva italica* à grandes fleurs, assez commun dans la forêt d'Othe, et rare ailleurs ; *Oxalis acetosella*, dans les endroits humides, *Fragaria elatior*, *Asperula odorata*, introduite dans les jardins où elle forme des touffes mignonnes de nombreuses fleurs blanches odorantes ; *Pyrola rotondifolia*, à feuilles rondes toutes radicales et à grappes terminales d'un blanc rosé, la *Grande Luzule* ou *Luzula maxima*, *Hypopitys multiflora*, plante rare et qu'on ne rencontre guère qu'en pieds isolés ; la *Digitale* jaune, qui se plait surtout dans les parties montueuses ; *Melica uniflora ; Aira fluxuosa*, plante commune à peu près dans tous les bois, mais qui est à citer à cause de son port gracieux et de sa tige flexueuse qu'agite le moindre vent ; différents *Orchis* et entre autres *Aceras anthropophora*, ou Homme pendu, ainsi nommé à cause de sa forme ; de nombreuses variétés de Roses ; *Spiranthes autumnalis*, qui a été indiqué autrefois, ainsi que plusieurs autres plantes, par notre collègue, le docteur Grenet ; *Scilla bifolia* ou Scille à deux feuilles, fleur vernale, que j'ai naturalisée dans mon jardin où elle forme, au premier printemps, des touffes d'un bleu clair très agréable ; le *Maianthemum bifolium*, ou Muguet à deux feuilles, aussi mignon que peu commun et le non moins rare *Lycopodium clavatum*, ou en massue, qu'on ne rencontre, à notre connaissance, pour l'Yonne, qu'aux alentours de Labriffe et à Bussy.

Une autre excursion en forêt d'Othe, aussi fructueuse, mais beaucoup plus longue, est celle de Bussy, où l'on arrive en partant de Laroche et en passant par Migennes.

Elle demande toute une grande journée de juin ou de juillet.

On y visite les étangs de Saint-Ange, sur les bords desquels on recueille de bonnes plantes palustres, et surtout le magnifique *Numphaea alba* ou *Nénuphar blanc*, avec ses grandes feuilles circulaires flottantes, et ses belles fleurs d'un blanc pur, mais qu'on ne peut récolter ici, comme à Moutiers, qu'en se mettant à l'eau.

On entre ensuite sous les hautes futaies de Courbépine dont la flore est riche et variée.

Citons : *Belladone* (*Atropa belladona*) *Chrysosplenium alternifolium*, *Cardamine impatiens*, *Hypopithys multiflora*, *Botrichium lunaria*, *Lycopodium clavatum*, déjà nommé, et parmi les mousses, la *Fontinale* qu'on trouve sur les bords de la fontaine de Vernoux, rendez-vous traditionnel pour les explorateurs de ces bois.

Il est évident qu'on ne saurait récolter toutes ces plantes, et beaucoup d'autres encore, en une seule fois, attendu qu'elles n'apparaissent pas à la même époque.

Aussi, la station du Cul de Loup, citée plus haut, est surtout bonne à visiter en hiver, et même quand la neige couvre la terre, parce qu'on y va recueillir sur les roches schisteuses, des mousses peu communes, lesquelles ne sont guère à l'état parfait qu'à l'arrivée des mauvais jours.

Nous ne mentionnerons que les suivantes : *Dicranum fulvum*, *Difficium foliosum*, *Seligeria calcarea*, *Wessia serrata*, *Buxbaumie aphylle*, qui présente un aspect tout à fait original, et, en outre, quelques *Jongermannes*.

Aussi, dans l'espoir de faire une riche moisson, je propose à nos collègues de Joigny, amateurs de plantes, d'organiser, pour juillet, une course en forêt d'Othe.

Et c'est sur cette proposition, Mesdames et Messieurs, que je terminerai, en vous remerciant d'avoir bien voulu écouter les noms parfois peu harmonieux que j'ai prononcés, mais qui, en retour, désignent en général des plantes gracieuses, aux fleurettes multicolores et odoriférantes dont vous aimez à faire des gerbes dans vos promenades estivales, et qui deviennent, à l'occasion, les messagères discrètes de nos sentiments divers.

LES GROTTES DE LA CURE

(Côté d'Arcy)

XXV

LA GROTTE DES FÉES [1]

Par M. l'abbé A. PARAT.

Curé de Bois-d'Arcy.

DESCRIPTION

C'est sous ce nom que la célèbre grotte préhistorique d'Arcy est connue du monde savant, et Joanne, dans son *Dictionnaire géographique de la France*, l'appelle la Cave des Fées. C'est aux premiers explorateurs qu'elle doit d'être ainsi dénommée, sans doute en souvenir de ce qu'autrefois on y voyait l'œuvre des Fées, ainsi que le rapporte Pasumot ; mais pour les gens du pays cette grotte est simplement la Roche-Creuse, ou encore, pour les vieillards, la Salpêtrière, de la destination qu'elle eut au moment des grandes guerres.

La grotte des Fées est loin d'avoir eu la célébrité de la Grande grotte ; aussi, dans les nombreuses descriptions de cette dernière, n'est-elle presque jamais citée. Aujourd'hui, la vogue de la grotte aux curieuses *pétrifications* est de plus en plus grande dans le monde des touristes ; mais, parmi les savants, le renom de la grotte fossilifère l'emporte de beaucoup. L'une a été le théâtre des phénomènes naturels, l'autre a été le témoin de la première occupation de l'homme au milieu d'une faune aujourd'hui disparue de la France.

Une première description, exacte mais sommaire, de la Roche-

(1) Pour la description des vingt-quatre premières grottes, voir le *Bulletin* depuis 1893.

Creuse a été donnée en 1784 par l'ingénieur Pasumot dans la notice très étendue qu'il a écrite sur la Grande grotte (1). Il a remarqué les piliers « semblables à ceux qu'on ménage dans une exploitation et il lui paraît assez probable que la grotte a été originairement une carrière et où l'on exploite de temps en temps le sol terreux pour en retirer du salpêtre en assez petite quantité. »

Une autre description, manuscrite et anonyme, a été faite en 1817 ; on l'a reproduite dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1902. L'auteur a visité la Roche-Creuse, comme il l'appelle, dans toutes ses parties, il l'a mesurée (72 toises), il décrit exactement sa galerie en retour, ses piliers et ses chambres, et il entre dans certains détails intéressants. Près de l'entrée à droite, on voit, dit-il, « le Gué des Entonnoirs proprement dit où l'eau se précipite par deux ruisseaux dont l'un est encombré par des quartiers de roche, et qu'il faut passer sur une espèce de pont rustique à l'aide de bois et de pierres jetés pêle-mêle. On prétend que ce sont ces mêmes eaux qui sortent du rocher au dessous du château de Chastenay et qui y faisaient autrefois tourner un moulin nommé Pèche-Roche et qui semble abandonné depuis quelques années et qui est à peu de distance de là ».

Sur la Roche-Creuse, l'anonyme nous transmet deux souvenirs qui sont confirmés par les vieillards d'Arcy : à la fin du XVIIIe siècle « on crut trouver du salpêtre (il paraît qu'on en avait tiré autrefois) et on y établit des ateliers dont il ne reste aucune trace aujourd'hui ». Lors de la visite de l'auteur, la galerie « vers 43 toises, servait de salle de réunion pour les veillées, on y taillait et filait le chanvre autour d'un grand feu... et si quelque voyageur surpris par la nuit avait, de l'entrée, vu la flamme et entendu les chants, il aurait cru retrouver une réunion de magiciens ».

On ne connaissait, jusqu'ici, aucun plan de cette belle excavation, tandis que la Grande grotte en compte au moins quatre : le premier, de l'ingénieur Pasumot, remontant à 1784. La Société des Sciences de l'Yonne voulut entreprendre en 1892 le relevé de toutes les grottes de la Cure, et le plan des Fées fut, à cette époque, exécuté avec soin par M. Mathieu, agent-voyer à Vermenton. Les cartons gardent encore ces plans, et si celui qui nous intéresse ici voit le jour avec cette notice, c'est grâce à une communication qui m'a permis de noter les directrices. Sur cette donnée, j'ai établi les contours dans tous leurs détails, j'ai tracé, en outre, le plan des chambres déblayées depuis peu, j'ai indiqué

(1) *Mémoires de l'Académie de Dijon* 1784. Description des grottes d'Arcy-sur-Cure.

en projection les diaclases de la voute et j'ai donné le profil exact et complet du plafond, du sol de remplissage et surtout du plancher rocheux que les dernières fouilles m'ont fait connaître (Pl. I, fig. 1 bis.). C'est donc un plan inédit qui accompagnera cette étude géologique, paléontologique et préhistorique (Pl. I, fig. 1).

La grotte des Fées est située à 400 mètres environ de la Grande grotte, dans le deuxième tronçon de la côte rocheuse de l'anse ; elle s'ouvre au milieu d'un massif de 100 mètres de longueur, fortement découpé sur les côtés et dressant à quelques pas de la rivière ses escarpements, quelquefois droits et unis comme des murs, jusqu'à 24 mètres de hauteur. Le front de la roche est entièrement excavé, et son sommet très déchiqueté, ce qui forme, avec le gouffre, trois étages de cavités superposées (fig. 5.). On voit défiler dans cette courte étendue : la Chambre-Haute qui n'est qu'une dépendance de la galerie, le Gouffre, masqué par l'amoncellement des rochers, qui dérive aux grandes crues les eaux de la Cure à travers la colline, la Grotte elle-même, le Petit Abri et le Grand-Abri des Fées (1).

Avant d'entrer et de se livrer à l'étude aride des débris accumulés par les siècles, arrêtons-nous un instant devant ce paysage auquel rien ne prépare et qui arrache toujours un cri de surprise au touriste. Quel coin délicieux ! On ne se lasse pas de l'admirer, soit qu'on l'embrasse dans son ensemble, en se plaçant sur l'autre rive d'où il apparaît noyé dans la verdure, soit qu'on le visite en détail et qu'on voie se succéder dans l'harmonie de leurs contrastes, toutes les beautés de la nature, éveillant dans l'âme, en quelques courts instants, les impressions les plus vives et les plus diverses. C'est la côte boisée où pointent çà et là des pans de roche, le long tapis fuyant de la prairie qui finit en un sentier sous les grands chênes, juste le passage entre des murailles menaçantes et la rivière. Ce sont les eaux claires et rapides de la Cure qu'encadrent des touffes épaisses de verdure et de grands peupliers ; le fracas d'un ruisseau qui s'échappe de ses rives et fuit en bouillonnant au travers de la montagne. Ce sont les escarpements excavés ou déchiquetés, aux tons les plus variés, qui se dressent dans leur nudité sauvage ou bien parés de lianes et d'arbustes, tandis qu'au pied, semblable à des ruines, un amoncellement de roches éboulées se revêt de mousse sous l'abri

(1) Voir le profil des excavations : Grotte de l'Ours, *Bull.* 1930 et Pl 1, fig. 5, en partie schématique, les cavités étant mises sur le même plan vertical.

protecteur d'un bouquet d'arbres. Tout à coup, au milieu de ce tableau riant et sévère en même temps, un grand point noir apparaît comme une plaie béante dans le flanc du massif : l'œil se plonge dans cet inconnu impressionnant avec un mélange de crainte et d'attrait : c'est la caverne, repaire des grands fauves et abri de l'homme primitif !...

Le niveau géologique de la grotte des Fées est facile à déterminer sur ces grandes surfaces arasées. On voit, à l'entrée, les derniers gros bancs de l'Oxfordien supérieur (Argovien de certains géologues) se prolongeant dans l'escarpement de droite où ils forment la voûte du Gouffre avant de disparaître. A gauche, en amont, on peut les suivre et constater qu'ils se relèvent de l'est à l'ouest avec une forte pente, surmontés de l'énorme masse, sans stratification, des calcaires à blocailles du Corallien inférieur (Rauracien). Les bancs oxfordiens sont formés d'un calcaire compacte, très dur, sans fossiles à la côte d'Arcy, mais fossilifères à la côte des grottes de Saint-Moré où l'on trouve des ammonites, des bivalves et *ostrea dilatata* (1). La grotte est donc excavée dans le pied de l'assise corallienne, mais seulement jusqu'à 50 mètres ; là reparaissent, sur toute la hauteur de la galerie, les bancs réglés de l'entrée qui semblent lutter contre le récif corallien, ce qui s'explique par les grandes inégalités de surface de contact de cette masse, comme on peut l'observer en plusieurs endroits des escarpements. La seconde moitié de la galerie appartient donc à l'Oxfordien qui, par suite de l'affaissement produit par la faille de la Grande grotte, s'est relevé et, a pris, dans la direction sud-nord une horizontalité presque parfaite.

La grotte des Fées est orientée S. N. 20° O. environ ; elle se compose d'une galerie et de deux séries de chambres qui s'ouvrent sur le côté droit ; la galerie mesure 146 mètres de longueur en comptant un retour de 19 mètres, et elle a de 16 mètres à 1 mètre de largeur. Pour la description, on peut la diviser en trois parties : la première, à l'entrée, la plus vaste, est la Salle, qui semble appuyer sa voûte sur trois piliers ; elle a 30 mètres de longueur et se trouve divisée en deux à la base, par un ressaut de la roche élevé de 2 mètres à l'entrée, formant sur la gauche une sorte de terrasse. Puis, vient la Galerie proprement dite qui se continue jusqu'à 104 mètres en se rétrécissant de 8 à 3 mètres ; à l'extrémité on peut encore apercevoir le jour. Elle s'arrête à un étranglement appelé le Trou du Renard, de 1 mètre de hauteur sur

(1) Voir la faune ; le Repaire de Voutenay, *Bull.* 1901 (Grotte de l'Hogane).

60 centimètres de largeur, qui donne accès dans la troisième partie, la Boucle : c'est un couloir étroit qui reporte plus à l'ouest la direction générale et, après 24 mètres, revient sur lui-même en formant un second couloir parallèle au premier et communiquant avec lui par une ouverture assez basse et toujours humide ; c'est là seulement que l'on trouve des inscrustations.

Les chambres forment deux séries, la première s'ouvre sur un ressaut de 1 mètre à l'extrémité de la Salle, et mesure 30 mètres environ de longueur sur 10 à 20 mètres de largeur ; depuis son déblaiement, on voit que la Chambre-Haute, qui paraissait être une grotte à part, n'est qu'une dépendance des Fées ; son plafond peu élevé permet à peine de se tenir debout, mais elle offrait une issue précieuse en cas de surprise par les eaux. La seconde série s'ouvre dans la Galerie, à 40 mètres, et mesure 20 mètres sur 20, divisée en deux compartiments par une cloison ; la voûte est très basse, aussi les débris y faisaient-ils défaut, tandis que la première, avec laquelle celle-ci communique, a fourni quelques échantillons. Ces chambres, dont il est difficile de tracer le plan exactement, forment une superficie qui égalerait la moitié de la grotte proprement dite.

Après la vue d'ensemble, signalons les détails intéressants. Les parois de la grotte se présentent avec assez d'uniformité ; les surfaces sont rocailleuses dans le Corallien et unies dans l'Oxfordien ; ils se trouve en plusieurs endroits des bancs perforés dans leur face verticale, comme le sont certaines roches du Bathonien ; mais nulle part on ne voit de sillons qu'on puisse attribuer à l'action des eaux courantes. Les quelques accidents se bornent à des creux, des cheminées et des puits de peu d'importance. On remarque dans le Recoin une cheminée bien dessinée correspondant à un puits, et la roche est polie ou perforée ; à 40 mètres, une excavation, que j'appelle le Caveau, montre une petite grotte dans une grande : à la base d'un puits de 4 mètres de profondeur, situé dans l'angle rentrant, s'ouvre un petit couloir voûté de 5 mètres de longueur ; il y avait là un gisement intact On ne trouve de concrétions qu'à l'entrée de la Boucle, à gauche.

Le plafond est aussi peu accidenté et se tient en général à 4 mètres du plancher et à 2 mètres du sol de remplissage, sauf à l'entrée où il s'élève à peu près de 8 mètres montrant les effets de l'action détritique. A un endroit de la Salle, on voit à la voûte des parties de la roche épargnées par la corrosion et formant des sortes de pendentifs. Dans les chambres, où cette action a été le moins intense, le plancher est par suite plus élevé et le plafond plus bas qu'ailleurs. Le point intéressant de la grotte, ce sont les

diaclases, origine de toutes ces excavations ; elles sillonnent régulièrement la surface des voûtes, et leurs projections ont été indiquées dans le plan par terre. La direction de ces diaclases est singulière : au lieu d'une médiane ou de deux latérales, comme c'est le cas partout, l'axe de la grotte étant déterminé par celui de la diaclase ; aux Fées, c'est une série de six diaclases, sensiblement parallèles, qui recoupent obliquement cet axe. A part une diaclase de l'entrée qui est S.-E. N.-O, les cinq suivantes, dans la Galerie, vont du S.-O. au N.-E formant avec l'axe des angles de 15 à 20° ; les deux dernières, qui forment la Boucle, ont la même direction mais en se reportant vers la gauche ce qui fait dévier l'extrémité de la grotte ; et la Boucle n'est en somme qu'une même petite galerie divisée par une cloison. Dans la première chambre, on peut, de même, compter six diaclases dans le pilier qui n'est pas long.

Le plancher d'une grotte est d'ordinaire à l'image de son plafond et l'examen du profil des Fées le montre très bien. Ce profil a été relevé exactement sur 50 mètres, toutes les terres ayant été enlevées ; pour le reste, on a reconnu le plancher de 10 mètres en 10 mètres par des tranches. A l'entrée, on voit le sol rocheux former un plan incliné qui paraît rejoindre le lit géologique de la rivière ; puis il monte jusqu'au trentième mètre où il atteint 2m65 au-dessus de la rive et 4m75 au-dessus de l'étiage. La plus haute crue du siècle dernier, en 1836, assez exactement repérée, atteignit 4 mètres, celle de 1866, 3m60 : les niveaux en sont indiqués à la grotte même, à l'angle de la Terrasse. On juge par là combien les crues ordinaires de l'époque ancienne, qui déposaient du sable à 5 mètres, l'emportaient sur nos plus grandes crues. A partir de 30 mètres, le plancher descend, avec des ondulations, à 1m50, puis, à l'extrémité, à 0m50, formant une cuvette qui s'étend sur une partie de la Boucle ; enfin il se relève à 4 mètres au tournant des branches, où il est à nu, pour redescendre d'autant dans la branche de retour. Sur le plan incliné de l'entrée on remarquera aussi une petite cuvette de 80 centimètres de profondeur qui était remplie de sable et de quelques galets.

LES FOUILLES

La grotte des Fées a été l'objet de tant de fouilles qu'il serait plus facile de dire qui ne l'a pas fouillée ; mais il faut distinguer entre les recherches étendues et faites méthodiquement, en vue des documents scientifiques, et celles qui ne visaient que les

bibelots de collection. Les premières ont fait classer les gisements et apporté leur contribution de faits nouveaux à l'histoire primitive, les autres ont été utiles à la connaissance du mobilier.

La première découverte date de 1853, elle est due à M. le docteur Robineau-Desvoydi ; puis vient M. le marquis de Vibraye qui commença, en 1858, des travaux considérables qui se répétèrent plusieurs années. A la même époque, M. Monceaux, pharmacien à Auxerre, secrétaire de la Société des Sciences de l'Yonne, exécuta, comme délégué de la Société, des recherches qui amenèrent la découverte du repaire d'ours ; les années suivantes, il y eut d'autres fouilles plus ou moins considérables consignées dans le *Bulletin de la Société*, celles de M Perdu, en 1865 ; de M. Cotteau, en 1865 ; de M. Ficatier, en 1886 et 1887. J'ai moi-même pendant trois années : 1891, 1896, 1898 repris les fouilles en explorant les terres remuées et quelques parties restées intactes. Des étrangers sont aussi venus, à l'annonce des découvertes de M. de Vibraye, cherchant surtout les débris de faunes : une collection de ce genre se voit à Genève, m'a dit le docteur Ficatier ; il y en aurait une autre en Angleterre, d'après les ouvriers d'Arcy qui travaillèrent à cette occasion, paraît-il, jour et nuit, en se relayant.

Quant à ceux qui ont fait des fouilles deci delà pour ramasser des objets de collection, ils sont vraiment légion. Je citerai M. Gustave Guignepied, de Saint-Moré, qui a récolté de nombreux échantillons de faune et d'industrie qu'il a presque entièrement distribués aux amateurs ; M. Edmond Feineux a recueilli aussi une petite série choisie qui se voit au musée de Sens ; M. l'abbé Poulaine a fait quelques fouilles aux Fées, ce sont les seules qui lui sont personnelles, et il n'en a pas rendu compte ; M. Bazin, qui avait trouvé un fragment de défense d'éléphant qu'il prit pour une dent d'hippopotame (*Bull. de 1886*); M. Salmon fouilla dans les terres remuées et récolta une centaine de silex ouvrés, pour la plupart colorés en rouge (*Bull. de 1872*). MM. Labalte et Prévost, avec neuf ouvriers, mirent à nu la terrasse sur 40 mètres carrés et emportèrent, avec des ossements de cheval, bœuf, sanglier, ours (un maxillaire inférieur), des silex, tous paléolithiques, du type chelléen et moustérien (*Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon 1887).* MM. Viault et Alexandre Folliot, de Chablis, firent une simple journée de fouilles et trouvèrent un os dessiné néolithique qui est passé dans ma collection. Je mets à part le père Leleu, l'homme des grottes, qui retourna, toujours sans ordre, un côté inexploré et très riche en mobilier, parce qu'il est le plus sain, celui qui avoisine le troisième pilier. Il a récolté, pendant plusieurs années, plus que tous les autres ensemble ; il a trouvé

entre autres une tête d'ours entière qui est dans la collection de M. Crépey, à Avallon ; c'est un échantillon rare aux Fées ; la plus grande partie du mobilier est au mains de M. l'abbé Poulaine qui l'achetait au fur et à mesure. Inutile de dire que ces fouilles, qui se faisaient toujours en pratiquant des trous, et où la brouette ne venait jamais séparer les terres remuées des autres, ne pouvaient pas servir à des observations exactes qui d'ailleurs n'étaient pas le but des recherches.

La grotte des Fées était donc, un moment, une véritable mine qui fut largement et fréquemment exploitée : des voyageurs venaient à tout instant, isolés ou par groupes ; on prenait un ou plusieurs ouvriers à Arcy pour une journée, et l'on s'en retournait avec des ossements, des silex et de la poterie, et une sorte de brevet de chercheur qui donnait le droit de dire : « J'ai fouillé la grotte d'Arcy. » En réalité, sauf dans un endroit restreint, le gisement n'était pas riche, et M. Franchet, du Muséum, le collaborateur de M. de Vibraye, me disait que la grotte d'Arcy lui avait paru un désert à côté de celles de la Vézère. Les premières recherches eurent pour but de retrouver une faune d'espèces éteintes ou émigrées, puis de montrer la contemporanéité de l'homme avec ses espèces ; le remplissage était alors classé d'après les divisions du « diluvium » et les différences de faune. Enfin, on détermina les époques industrielles, et cet ensemble d'observations concordait très bien avec ce qu'on avait observé ailleurs. Les fouilles trop souvent incohérentes qui peuplèrent ensuite les collections auraient pu jeter du trouble dans la classification ; mais la grotte du Trilobite, voisine des Fées, et qui en a reproduit presque entièrement les séries de remplissage, de faune et de mobilier, fournit un repère qui enlève toute chance à l'erreur.

M. Robineau-Desvoydi. — Je donnerai les résultats des principales fouilles en reproduisant les rapports dans leur partie essentielle. Vers 1848, on enlevait déjà des terres à l'entrée de la grotte des Fées pour les porter dans les vignes de M. du Sablon, propriétaire du Châtenay et des grottes ; mais c'est en 1853 que le commerce de flottage ayant fait réparer le chemin sur le bord de la Cure, le sol fut excavé à l'entrée de la grotte ; les ouvriers rencontrèrent plusieurs dents de cheval et d'ours. Ces débris furent présentés à la Société des Sciences de l'Yonne, et quelques jours après, M. Robineau entreprit des fouilles qui amenèrent la découverte d'une grande quantité d'ossements appartenant à des animaux d'espèces aujourd'hui disparues (1).

(1) *Annuaire de l'Yonne*, 1863, Voyage pittoresque, Cotteau et V. Petit.

Dans ces fouilles, faites avec le concours de MM. Moreau et Edmy, d'Avallon, on récolta, dit le *Bulletin de 1855* que je cite, « de beaux échantillons d'ossements : cheval, carnassiers, phoque, hippopotame et probablement paléothérium. Les os sont dans une couche d'humus noir, résultant de la décomposition des corps. La présence du quartz, mica, gneiss prouve que les animaux ont été charriés par les eaux du Morvan. On y trouve aussi du silex. Au-dessus du terrain ossifère, charbon, os d'animaux d'aspect différent, poterie noire ou rougeâtre. Il faut en conclure que ces grottes ont été habitées à l'invasion des Barbares ».

Une autre note du *Bulletin de 1858*, page 452, présentée par M. Monceaux, rend compte de la collection Robineau qui était revenue au Musée : « Nombreux ossements, mais imparfaitement déterminés ; on les a fait transporter au Muséum. La présence de ces os dans les grottes fait dire à certains que ce sont des animaux qui étaient la proie vivante ou morte laissée sur place. Nous disons autrement : le pêle-mêle des os, les cailloux roulés, le sable fin, le limon indiquent l'action des eaux qui ont tout entrainé à l'abri du grand courant. Comme pachydermes, il y avait l'éléphant (Mammouth de Russie), il n'y a qu'une molaire La grotte doit renfermer de ses ossements. Le rhinocéros tichorhinus, une molaire. Pourtant les os ne sont pas rares dans les cavernes, mais les dents échappent à l'attention, et le Muséum n'a pas même une dent semblable. Le cheval, série de dents en quantité, fragments d'omoplate, fémur, carpe, tarse, canon, stylet, astragale, phalange, etc. Ruminants : le bœuf, des machelières, des molaires et deux astragales, une de 9c5 de longueur. Le cerf (gigantesque), des débris de bois et une perche entière. Carnassiers : L'hyène, une tête ayant une fausse molaire et une molaire. Le loup, quelques dents. L'ours, ce sont les débris les plus communs, fragments d'os du crâne, mâchoire inférieure, supérieure, dents en quantité, atlas, vertèbres dorsales, coccygiennes, bassin, fémur, condyle, rotule, tibia, astragale, calcanéum, métatarsiens, omoplate, cubitus, radius, métacarpiens, phalanges. » Une communication de ces premières fouilles fut faite à l'Académie des sciences, par M. Robineau (T. XXXVII, p. 453.)

M. DE VIBRAYE. — Les fouilles les plus importantes furent exécutées par le Marquis de Vibraye en 1858, 1859 1861, 1862 et 1863. Un premier rapport fut adressé à la Société de Géologie de France le 16 avril 1860. « J'ai fait exécuter, dit l'auteur, en 1858 des fouilles régulières dans la grotte des Fées afin de me rendre un compte exact des conditions dans lesquelles on pouvait constater la pré-

sence de l'homme dans les cavernes. J'ai cru devoir faire trancher verticalement la couche entière du dépôt afin d'arriver à une appréciation claire et précise du phénomène. Cette coupe m'a démontré : 1° qu'il y a trois couches bien distinctes des dépôts naturels ; 2° que le plus grand nombre des objets travaillés appartient à une époque postérieure à la formation naturelle des trois couches ; 3° que les deux couches inférieures offrent les traces de l'existence de l'homme qui désormais ne peut plus être considérée comme un fait isolé dans l'histoire de ces cavernes. L'épaisseur de ces trois couches est assez variable : d'abord, la couche inférieure a dû combler les inégalités du plancher ; on ne peut donc bien lui accorder qu'une puissance relative ; cette couche est la plus développée, son épaisseur moyenne peut s'exprimer par 1 mètre 50 ; la couche intermédiaire, par environ 75 centimètres ; et le dépôt supérieur varie suivant les obstacles qu'il a rencontrés et qui sur certains points ont pu produire des accumulations dans un dépôt qui n'a pas été nivelé par un nouvel envahissement des eaux.

La couche inférieure est caractérisée par la présence de plusieurs espèces d'animaux : *Ursus spelæus* (1), *Hyena spelæa*, *Rhinoceros tichorhinus ;* quant au *Bos priseus* ou *primigenius*, *Equus adamanticus* et autres peut-être, ils appartiennent aux couches inférieures ; il en peut être de même du *R. tichorhinus*, dont j'ai notamment découvert une molaire inférieure dans une couche remaniée.

La couche moyenne, presque entièrement formée des débris empruntés aux calcaires oolithiques analogues à ceux dont est composée la roche même des parois de la grotte (oolithe inférieure et coral-rag), a beaucoup d'analogie avec les brèches osseuses du midi de la France, du nord de l'Italie : ici le ciment rouge ne fait point corps avec les débris de la roche, mais les enveloppe, les empâte et leur communique un enduit de couleur ocreuse rouge bien caractérisée. En sortant des grottes et en suivant le cours de la rivière de la Cure entre le tunnel qui donne passage à la route d'Avallon et le village d'Arcy, l'observation peut constater la présence d'un dépôt de cailloux roulés empruntés aux roches primitives du Morvan et réunies par le même ciment rouge.

Dans la grotte des Fées, la faune de cette couche moyenne est différente de celle de la couche inférieure : on n'y rencontre plus les débris d'ours ou d'hyène, mais de nombreux ossements de ruminants. Le genre *ursus* (*sic*, sans doute *cervus*) y prédomine ;

(1) Les récoltes ont été déterminées par Ed. Lartet.

M. Lartet a reconnu plusieurs dents de renne parmi les échantillons que j'ai soumis à son examen.

La couche supérieure est un banc où je n'ai rencontré que des ossements d'animaux encore aujourd'hui vivants dans la contrée, notamment le genre *vulpes*. On peut assimiler cette couche superficielle au loess ; elle en possède les caractères et se retrouve comme lui sur le bord d'un cours d'eau.

Les objets travaillés appartiennent le plus souvent à un âge postérieur au dépôt des trois couches. Dans la grotte des Fées, l'habitation d'anciennes peuplades est indiquée par l'existence de cônes renversés en forme d'entonnoirs au fond de chacun desquels se trouve un vase en terre commune recouvert extérieurement de quelques impressions grossières en guise d'ornement. C'est le fond d'un foyer (pl. 1, fig. 4). Ces poteries conservent encore des traces de carbonisation et sont remplies de terre noire et de cendres dont on a retrouvé parfois même les traces jusqu'à l'ouverture du cône. Autour de ces foyers on retrouve un grand nombre de couteaux en silex et des ossements travaillés affectant presque tous la forme de fers de lances ou de pointes de flèches à peine ébauchées. Ces cônes renversés ont été creusés postérieurement au dépôt des trois couches ou tout au moins aux deux couches à ossements fossiles ; le dépôt supérieur que je crois devoir attribuer au loess n'ayant pas assez de puissance pourqu'il m'ait été permis de m'assurer avec entière certitude de son intégrité.

Il est évident que l'homme habita des cavernes postérieurement à la formation des deux couches inférieures et probablement des trois dépôts mentionnés plus haut. Retrouvons-nous encore les traces de sa présence à une époque antérieure ? C'est ce qui me reste à examiner.

J'ai dit que la couche intermédiaire était l'analogue des brèches osseuses des rivages de la Méditerranée. J'ai trouvé dans cette assise, si parfaitement caractérisée aux Fées, des silex travaillés, empâtés dans la couche même et comme souillés de la même matière rouge ocreuse, aussi bien que les ossements de cerf, de bœuf et de cheval auxquels ces couteaux se trouvent associés. Ne vous semble-t-il pas trouver ici la confirmation des faits acquis par la découverte du bassin de la Seine ? Il faudra donc admettre que l'homme existait déjà à l'époque où se formait ce dépôt considéré par la plupart des géologues comme appartenant à la période diluvienne et que quelques-uns ont qualifié de diluvium rouge. J'ai trouvé plus encore ; j'ai ramassé les fragments d'un anneau souillé lui même de la matière ocreuse ; et quelques entailles plutôt que des gravures le rapprochent des ossements ouvragés.

Telles étaient mes notions sur les cavernes à ossements lorsque je suspendis mes travaux en 1858. Je reprends ma narration pour arriver aux fouilles de l'année qui vient de s'écouler. J'ai dû, pour continuer mes recherches en 1859, commencer par déblayer les terres que d'autres explorateurs, nouveaux venus, avaient fait ébouler dans mes tranchées. J'ai prolongé ma fouille en suivant les sinuosités des parois de la caverne et toujours en m'efforçant de déblayer jusqu'à la roche vive qui forme le plancher de cette grotte Après avoir extrait un grand nombre d'ossements appartenant presque tous à l'*Ursus spelæus*, dans la couche inférieure, j'ai trouvé le terrain remué qui m'indiquait comme précédemment, l'habitation de l'homme postérieure aux anciens dépôts. Les ouvriers travaillaient sur ce point avec une sorte de découragement dans la conviction de ne rien extraire de cette partie de la grotte où nécessairement ils ne pouvaient rencontrer d'ossements fossiles en place; mais je leur enjoignis de pousser en avant. Comme on devait s'y attendre, le terrain remué de main d'homme nous avait fait trouver un certain nombre de couteaux de silex, des ossements ouvragés et des débris de poterie. En poursuivant nous retrouvions bientôt le sol que je me permettrai de qualifier de normal, sol inférieur à la couche ocreuse, et tous les ouvriers reprirent espoir.

Lorsque nous fûmes retombés dans le terrain normal, sur le dépôt intact et homogène, tous d'un commun accord, spontanément, instinctivement en quelque sorte, nous comprîmes que la couche d'ossements allait reparaître, et nos prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. Après avoir poussé la fouille à un mètre en avant du sol remué, nous trouvâmes d'abord quelques grands ossements d'*ursus spelæus* et bientôt nous reconnûmes la présence d'une masse importante d'ossements. Il était nécessaire de préparer un emplacement suffisant pour contenir les nouveaux objets que nous allions découvrir, je quittais donc la fouille pour aller déposer à l'entrée de la grotte les échantillons que nous allions découvrir ; c'est dans l'espace de ces quelques instants qu'un ouvrier mit à jour une machoire qu'il m'apportait avec d'autres objets, lorsque ayant déposé mon fardeau, je m'enfonçais de nouveau dans l'intérieur de la caverne. Jugez de ma stupéfaction lorsque je vis dans mes mains une machoire humaine dont toutes les alvéoles sont parfaitement visibles et qui était encore pourvue de deux dents. Je me hâtai d'aller constater non seulement le gisement, mais l'emplacement même de cet important débris et je puis affirmer que la couche homogène, les couches inférieures de la caverne, étaient parfaitement intactes et n'avaient aucunement changé de

couleur. La masse des rochers composant les parois de la grotte nous renvoyant à droite, nous y trouvâmes in *situ* la masse d'ossements que j'y avais observée peu d'instants avant mon absence. Cette masse contenait une tête entière *d'ursus spelœus* ; à gauche, en déblayant jusqu'à la paroi même du rocher, nous trouvâmes trois machoires inférieures et deux fragments de machoires supérieures d'*hyena spelœu*, et des ossements de *rhinoceros tichorhinus ;* j'avais antérieurement et dans les mêmes conditions recueilli plusieurs molaires et des fragments de défense d'*elephas primigenius*. Voici donc, ce semble, le gisement de la machoire humaine bien et dûment établi.

Je ferai remarquer que les ossements les plus intacts d'ours et d'hyène sont entourés d'une pellicule charbonneuse qui semble devoir accréditer l'opinion que ces ossements furent enfouis lorsqu'ils étaient encore adhérents aux chairs de l'animal. Toutefois les squelettes ne sont pas entiers, de plus on les trouve accompagnés de quelques cailloux roulés appartenant au Morvan, ce qui peut faire penser que ces débris furent entraînés par les grandes eaux. D'autre part la présence de rares coprolithes et les empreintes de dents d'hyène sur les ossements de rhinocéros peuvent aussi faire supposer que les animaux surpris dans ce repaire ont été disloqués dans l'invasion des grandes eaux et par les débris erratiques des roches qu'elles entraînaient ou poussaient même devant elles. En résumé je considère comme évidente l'intégrité de la couche inférieure où s'est rencontrée la machoire humaine. Cette dernière, en outre, est, comme *facies*, identique avec les ossements d'ours et d'hyène auxquels nous l'avons trouvée, je pourrais dire justaposée, mais je préfère dire associée ; tandis que les ossements d'animaux plus récents ont une apparence de jeunesse que reconnaîtraient les plus novices. J'ai trouvé cette machoire sans idée préconçue, j'ai dû faire violence à mes propres convictions.

Je dois avouer que mes premières appréciations, que mes préoccupations mal dirigées au début ne m'ont pas permis d'observer assez attentivement tous les gisements des couteaux de silex et de constater si ces derniers se rencontrent enfouis dans les couches inférieures. J'étais dominé par l'idée préconçue que je ne retrouverais ces représentants de l'industrie humaine que postérieurement au dépôt des trois couches. Ce n'est donc que par suite de la découverte de la machoire dans la couche inférieure des couteaux de silex et d'une bague dans les couches intermédiaires analogues aux brèches osseuses, que j'ai conçu l'idée que peut-être un certain nombre de couteaux pourrait appartenir à la couche inférieure aussi bien que les ossements humains.

Deuxième communication. — Rapport fait à l'Académie des sciences, 29 février 1864. « L'an dernier, j'ai cru devoir explorer plus scrupuleusement encore la grotte des Fées. Le point capital était d'établir incontestablement la co-existence de l'homme avec les races éteintes et les espèces ayant opéré leur migration vers le nord. Mes dernières fouilles m'ont apporté la confirmation du premier de ces faits.

Lorsque je débutais en 1858, j'avais, comme tous les explorateurs inexpérimentés, procédé par voie de tâtonnements, et je m'étais vu contraint, en présence d'obscurités nombreuses, de suspendre mon jugement. Le moyen le plus efficace de faire disparaître les causes d'hésitation était d'explorer successivement la superposition des couches et, notamment pour étudier le diluvium inférieur, d'épuiser les couches supérieures. C'est dans ces conditions et lorsque les couches intermédiaires (diluvium rouge) avait entièrement disparu qu'un intelligent et savant collaborateur, M. Franchet, qui m'accompagnait aux grottes, retira de ses propres mains, à la base de la couche inférieure et presque sur la roche même, un atlas humain s'associant à de nombreux ossements d'ours et d'hyène des cavernes. Le *facies* de cette dépouille humaine, à défaut même du gisement, servirait à dénoter sa provenance. Voici le cinquième exemplaire, en six années, d'ossements humains retirés de cette couche inférieure et recueillis sur des points éloignés, mais toujours en relation avec des races éteintes et dans les mêmes conditions d'enfouissement, sans aucune trace de remaniement postérieur.

Le plafond de la voûte des Fées s'est écroulé sur un certain nombre de points et sépare l'assise inférieure de la couche moyenne. Après avoir soulevé péniblement avec des pinces en fer les dalles appartenant à l'oolithe inférieure et parfois au corallien, les fouilles changent de nature, et ce n'est plus avec le renne, mais avec l'ours et l'hyène, l'éléphant et le rhinocéros que j'ai moi-même extrait de cette assise inférieure les silex ouvrés et les os fracturés que les ouvriers ne pouvaient découvrir au milieu des matières argileuses, humides et grasses qui empâtaient les silex et les ossements.

Je dois signaler ici la présence de métaux bruts associés aux ossements des cavernes. Le fait négatif de leur absence au sein des couches diluviennes avait fait admettre à priori que les hommes de ces temps reculés en ignoraient complètement l'usage, lorsqu'ils n'étaient peut-être que dépourvus des moyens d'utilisation, tout en ayant conservé la notion conditionnelle de leur valeur. J'ai rencontré dans les couches inférieures un rognon de fer hy-

draté géodique (œlite). La même couche recélait une autre substance que je crois pouvoir attribuer au peroxyde de manganèse. Je ne peux terminer cet exposé sans mentionner la présence d'éclats de quartz hyalin parmi les instruments de silex accompagnant les ossements travaillés. J'ai recueilli le premier échantillon dans la couche inférieure des grottes d'Arcy en 1862.

Dans la grotte des Fées, j'ai trouvé aussi une hache ou plutôt un casse-tête en roche amphibolique dont l'ère celtique ne répudierait pas le travail ; un calcaire saccharoïde évidemment usé par le frottement. J'avais recueilli aux Fées des molaires d'éléphant primitif et des objets en ivoire travaillé qu'une idée préconçue me faisait éliminer trop arbitrairement de la couche moyenne, plus ou moins légèrement qualifié de diluvium rouge ou supérieur.

M. Monceaux. — Dans le Bulletin de 1858, M. Monceaux, secrétaire de la Société annonce brièvement qu'il vint faire des fouilles à Arcy en cette même année ; ses recherches portèrent surtout sur la Grande grotte ; de la grotte des Fées il ne rapporte que cette observation : « La découverte de cailloux roulés avec les débris d'animaux ne permet pas de doute sur l'origine diluvienne des couches. »

En 1859, à l'annonce des découvertes du Marquis de Vibraye, la Société décida de nouvelles fouilles dont M. Monceaux rendit compte le 15 décembre : « J'ai continué, dit-il, les recherches de l'année dernière. En attendant que je vous soumette le mémoire que je prépare, j'ai voulu mettre sous vos yeux une partie des richesses trouvées. Vous ne voyez qu'une faible partie des os récoltés ; mais cela suffit pour vous donner une idée. Je vous le disais l'an dernier, nous n'avons pas eu le privilège de faire des recherches à Arcy ; des débris précieux sont allés enrichir des collections étrangères au département. Nous avons exploré le sol diluvien pour la deuxième fois pendant 8 heures avec de nombreux ouvriers, et nous croyions avoir réuni tous les éléments pour reconstituer la faune, lorsqu'une nouvelle est venue nous surprendre et mettre à néant nos prétentions au repos : l'homme aurait été découvert aux grottes, de Vibraye a trouvé une machoire humaine. Nous devons poursuivre nos recherches. »

Le résultat de ces fouilles a été la reconstitution de l'ours des cavernes, mais il n'y a pas trace du rapport annoncé qui nous eut renseigné sur les autres parties de la faune.

M. Perdu. — En 1865, le Bulletin contient une note de M. Perdu, chef de section au chemin de fer d'Auxerre à Nevers ; ses recherches ont porté sur le remplissage, et, par suite des sondages qu'il a faits, il donne la coupe suivante : 1° une couche superficielle de

25 à 30 centimètres de couleur noirâtre, contenant des débris de végétaux, de cendres, d'ossements brûlés, en partie carbonisés et de pierrailles. On trouve une grande quantité de poterie grossière et de silex taillés. 2° 30 à 35 centimètres d'une couche argilo-sablonneuse jaunâtre, abondante en ossements de l'époque quaternaire (ours, hyène, bœuf, etc.), quelques silex taillés reconnaissables à leur couleur blanchâtre. L'un d'eux était en contact immédiat avec une dent d'ours. 3° 30 à 35 centimètres d'une couche qui se lie à la précédente, avec laquelle en certains points elle parait se confondre. Presqu'entièrement formée d'un sable argilo-siliceux très fin : aucun débris organique, ni vestige de l'industrie humaine. »

« Ce fait, dit M. Cotteau, est extrêmement curieux. La couche ossifère remonte à l'une des phases de la période quaternaire, et si l'on arrivait à démontrer que les silex taillés que M. de Vibraye et M. Perdu ont recueillis dans cette assise ne s'y trouvaient pas par suite d'un remaniement postérieur, la question si importante de l'existence de l'homme à l'époque quaternaire serait définitivement tranchée. »

M. Cotteau. — Quelques semaines après, de nouveaux sondages furent faits par M. Cotteau accompagné de MM. Monceaux, Perdu et Moreau. Vers le fond de la caverne, point jusqu'ici inexploré, une tranchée de 80 centimètres a montré deux assises bien distinctes : 1° une couche supérieure argileuse, noirâtre avec pierrailles et gros blocs de la voûte, débris de poterie noirâtre, grossière sans ornements ou seulement striée, charbons et fragments de silex taillés. 2° Une couche inférieure de 40 à 50 centimètres, tranchant sur l'autre par sa couleur, de nature argilo-sableuse. La troisième assise de M. Perdu se confond avec la précédente ou manque. On trouve des ossements d'animaux quaternaires, ours, hyène, cheval, bœuf, etc. beaucoup moins abondants qu'à l'entrée de la grotte et avec eux des silex, quelques-uns travaillés, presque en contact avec le sol. Ces silex ont un aspect blanc laiteux, leur texture est profondément modifiée, la cassure en est opaque et d'un blanc crayeux. D'autres tranchées ont été faites sur d'autres points et partout il y a la même composition avec des épaisseurs assez variables. Partout les couches sont distinctes et sans nul mélange. L'assise inférieure à ossements quaternaires et silex blancs est toujours indépendante de l'assise supérieure qui seule renferme des débris de poterie sans aucun ossement quaternaire.

« Je n'ose affirmer encore que les silex de l'assise inférieure sont du même âge que les ossements quaternaires ; ils ont pu être introduits par un remaniement postérieur au dépôt des ossements,

mais en tout cas antérieur à la formation de l'assise supérieure qui conserve partout son indépendance. Assurément un pareil mélange a pu se produire, je dois dire cependant que rien dans l'aspect de la couche ossifère, si homogène en son ensemble, ne fait présumer un remaniement ; et il est plus naturel d'admettre la contemporanéité ; ce sont les résultats auxquels est arrivé M. de Vibraye après des fouilles considérables. » Bull. 1865.

M. Ficatier. — Le Bulletin de 1886 relate, de M. le Docteur Ficatier, d'Auxerre, une première fouille faite aux Fées dans la Boucle, et la découverte d'une sépulture. Il en sera parlé plus loin. Une seconde fouille eut lieu, et le compte-rendu de la séance d'avril 1887 annonce que les trois couches distinctes industriellés ont été reconnues : la couche profonde, moustérienne, la couche moyenne, magdalénienne, la couche supérieure, néolithique. « En explorant le fond de la caverne, le docteur a eu la bonne fortune de trouver une partie intacte de la couche moustérienne et de rencontrer, tout à fait à la base, deux instruments chelléens associés à des molaires de mammouth, l'un en silex, l'autre en calcaire siliceux.

Les autres parties du dépôt moustérien renfermaient les instruments caractéristiques de l'époque, racloirs, pointes, lances, etc. Il faut dire cependant que les instruments en silex étaient fort rares ; la plupart de ceux qui ont été trouvés sont en calcaire siliceux en tout semblables aux roches environnantes. »

Il était utile, pour l'étude de la grotte des Fées, à défaut d'une collection du Musée d'Auxerre qui eût parlé aux yeux, de consigner dans le Bulletin tous les documents qui racontent les travaux tant de fois repris et les résultats connus qu'ils ont donnés. On aura dans ces archives un historique particulier à la région et, en même temps, un aperçu de la marche que l'étude de la préhistoire a suivie depuis ses débuts, avec ses incertitudes, ses émotions et ses conquêtes.

Le remplissage

Ce qu'il faut établir avant tout dans l'étude d'une grotte, c'est la nature de son remplissage, puisqu'il s'agit vraiment d'un terrain géologique. Aussi les vrais explorateurs ont-ils fouillé en géologues, cherchant d'abord la détermination des couches ; plusieurs même n'ont eu souci que d'établir cette base nécessaire. La connaissance du remplissage d'une grotte peut seule éclairer les questions qui se rattachent à cette étude : la mode de formation de la cavité,

l'indication du régime correspondant, la distribution de la faune et du mobilier.

Ce qui frappe d'abord aux Fées, c'est l'absence des concrétions, si considérables à la Grande grotte ; et, par l'examen des matériaux, on voit qu'à aucune époque il ne s'en est produit, quoique les infiltrations, encore aujourd'hui assez abondantes, aient été certainement très fortes dans le passé. Ce fait a été remarqué, et on l'a expliqué par le passage trop rapide des eaux à travers la roche, ce qui ne leur permettait pas de dissoudre suffisamment de calcaire. Mais cela peut provenir encore de la nature de la pierre plus ou moins attaquable par l'eau acidulée, et par l'étendue plus ou moins grande des diaclases secondaires ; et d'autres causes peuvent être invoquées, car il s'agit d'un phénomène assez complexe.

La couche brune superficielle, à faune et à mobilier néolithiques, existe dans toute la grotte, elle ne dépasse guère 30 centimètres, et atteint tout au plus 50 centimètres d'épaisseur ; mais il est difficile de déterminer le vrai remplissage de l'époque néolithique, les Primitifs ayant quelquefois établi leurs foyers dans la couche sous-jacente, et ces niveaux témoignant partout de grands remaniements. La couche, primitivement jaune brun, doit sa couleur noirâtre aux végétaux consommés, au charbon des foyers, aux excréments des animaux et même en plusieurs endroits, aux débris d'insectes que les chauves-souris apportaient ; il y a parfois des épaisseurs de 10 centimètres d'élytres de coléoptères. C'est une argile très grasse mêlée de sable siliceux et qui dénote, par sa composition et sa distribution uniforme, un dépôt alluvial, ce qui ne doit pas nous surprendre, puisqu'à l'époque romaine la Cure a déposé, dans la grotte de la Cabane, une couche de galets à 5 mètres 60 au-dessus de l'étiage (1) ; or le sol de remplissage néolithique ne dépasse pas 6 mètres. Le retour de la période humide a même occasionné les éboulis les plus considérables de la grotte, qu'on observe, sur le sol même, à l'extrémité de la Galerie et à l'entrée de la Boucle.

La couche moyenne est d'argile jaune et de détritus des parois, formant parfois un terrain très consistant, une sorte de « brèche ossifère ». Dans l'assise corallienne les pierres sont en rognons anguleux dans la Galerie, l'assise oxfordienne s'est délitée en tablettes. A l'entrée, l'éboulis était considérable, car les influences atmosphériques s'y faisaient sentir fortement, puis il allait toujours

(1) *Les Grottes de la Cure*, Bull. 1899, page 27.

en diminuant, et vers l'extrémité il était presque nul, la couche ne comprenait que de l'argile. La partie inférieure a du être, comme celle du Trilobite, un dépôt de la rivière, car on y observe des indices de stratification ; la partie supérieure s'étant formée lors de l'abaissement des eaux, ne contient plus que les apports de l'infiltration, et le remplissage devient de plus en plus maigre. C'est dans cette couche de nature pierreuse, de 75 centimètres d'épaisseur et de couleur rouge que M. de Vibraye a trouvé, à l'entrée, la faune exclusive du renne, et elle a fourni après lui un abondant mobilier magdalénien. J'ai retrouvé encore à 40 mètres le bout de cette couche que l'explorateur avait « plus ou moins légèrement qualifiée de diluvium rouge. » Ce n'était pas là, comme il le pensait, une couche géologique analogue à celle des alluvions anciennes dont la partie supérieure est rubéfiée, car ce niveau de la grotte correspond à la période quaternaire de moindre humidité ; et un dépôt de ce genre, attribuable à la rivière, aurait envahi toute l'étendue, ce qui est contraire à l'observation. Cette coloration est due à la sanguine que les Primitifs déposaient sur le sol et que les eaux de rivière ou d'infiltration détrempaient ; on en retrouve des morceaux épargnés mais usés ; les morceaux d'hématite seuls ont résisté. C'est ainsi qu'au Trilobite, la couche rouge très fossilifère et très mince, était intercalée entre deux couches jaunes ; au trou de la Marmotte, les taches rouges étaient au contraire, disséminées sur toute l'épaisseur du remplissage et toujours accompagnées de silex.

La couche inférieure de remplissage, la plus intéressante, était très uniforme ainsi qu'on peut le voir en comparant les observations des différents explorateurs. J'ai reconnu sa nature sur bien des points : dans la première Chambre, dans le repaire d'ours, dans la Galerie par des tranchées de dix en dix mètres, enfin dans la Boucle au point de réunion des branches où existe la fosse la plus profonde. (1)

1° La tranchée de la Boucle, allant d'une paroi à l'autre, montrait un remplissage de 2 mètres 50 d'épaisseur, dont 1 mètre 80 de sable siliceux et 70 centimètres d'argile. La première couche était composée de sablon fin, gris ou plus rarement jaune en lits de 2 à 5 centimètres, analogue à celui qu'on trouve à la Roche-Percée de Saint-Moré, à 50 mètres de hauteur. Il s'y rencontrait aussi plusieurs lits minces de sable granitique fin, le tout en strates bien réglées et inclinées vers le point de réunion des bran-

(1) Voir les deux coupes de remplissage, pl. 1, fig. 2 et 3.

ches. Ces lits de sablon se décomposaient en lits secondaires que l'on distinguait à la coupe fraîche ; j'ai compté dix subdivisions pour 1 c. 4, soit 1430 lits pour les 2 mètres, en admettant le dépôt régulier : chaque lit représente une crue. On n'a rien trouvé d'étranger dans cette couche qui contenait seulement quelques feuillets durcis ou des nodules de grès spathique. Les sablons, assez purs à la base, devenaient plus argileux en haut et passaient à l'argile jaune, d'abord sableuse, puis très grasse et confusément stratifiée.

2° La tranchée faite à l'extrémité de la Galerie, à 100 mètres, près du Trou-du-Renard, avait son importance, elle devait montrer, si la grotte avait eu une issue non visible, les débris que le courant ne pouvait manquer d'accumuler à cet étranglement. Le remplissage comprenait, sur 2 mètres 30, 1 mètre 40 de sablons gris en couches minces comme dans la Boucle, avec intercalation de quelques lits de sable fin granitique, le tout en stratification régulière un peu inclinée d'un côté, puis 60 centimètres d'argile jaune mêlée de pierres, devenant brune en haut et fossilifère, et 30 centimètres d'éboulis de dalles. Il y avait passage brusque du sable à l'argile.

Les quatre tranchées suivantes, distancées de 10 mètres chacune, ont donné les mêmes résultats avec des différences d'épaisseur de couches, le sable ayant de 50 centimètres à 1 mètre. La stratification était horizontale ou inclinée, mais toujours régulière ; dans un cas seulement, où des pierres se trouvaient sur le plancher rocheux, elle était troublée à ce niveau ; et rien d'étranger ne s'y montrait nulle part jusqu'au 50e mètre où commençait le repaire d'ours.

3° Le commencement de la galerie, entre 40 et 50 mètres, a présenté des différences avec les autres parties; là, dans la couche profonde, l'argile sableuse gris-jaunâtre (40 pour 100 de sable) n'était pas stratifiée, et des débris de toutes sortes s'y trouvaient à toutes les hauteurs. Le remplissage, de 1 mètre 50 d'épaisseur, était, sur 30 cent. à la base, occupé par le repaire d'ours : les ossements entiers des diverses parties de l'animal étaient tous disposés sans désordre, bien horizontalement, dans une rigole du plancher et presque en contact avec lui, un groupe même de quatre vertèbres, formant série anatomique, se trouvait au même endroit. Au milieu de ces débris d'ours on trouvait quelques galets, des dents de chevaux et quelques ossements d'autres espèces, deux de l'hyène, du lion, par exemple, et du grand cerf. Je n'y ai point récolté d'éclats de silex.

La disposition régulière des ossements dans cette couche sans

stratification indique une sorte de triage et une poussée par les eaux, c'est-à-dire un remaniement. Mais il n'a pas dû être considérable, autrement le même dépôt d'os charriés se retrouverait plus loin et dans toute la grotte.

4° La première chambre avait un remplissage de 1 mètre 20, au maximum, qui présentait 20 cent. de sable argileux, 70 cent. d'argile jaune et 30 cent. d'argile brune. Toutes les couches étaient quelque peu fossilifères, mais sans indice de repaire. On n'observait pas de trace de stratification, ce qui excitait mon étonnement avant que j'eusse trouvé la communication avec la chambre haute qui forme une issue latérale de la grotte. Il y avait donc ici un certain courant des eaux, et de plus ce pouvait être le passage habituel des hommes et des animaux à cause de son sol plus élevé.

5° A l'entrée de la grotte, sur un plan incliné, le remplissage était plus considérable, il devait avoir 2 mètres 50 à 3 mètres et être dépourvu de stratification; M. de Vibraye n'en fait pas l'observation. J'ai trouvé seulement dans une cuvette du plancher de 80 cent. de profondeur, le plus ancien dépôt : il comprenait des lits stratifiés de sablon gris intercalant une couche de sable granitique avec quelques petits galets.

Toutes ces observations qui concordent avec celles des premiers explorateurs donnent lieu à des conclusions d'une certaine importance. On est étonné d'abord de retrouver aux Fées, presque au niveau du talweg, les mêmes dépôts abondants de sables et argiles tertiaires qu'on a constatés à la Roche-Percée, à 50 mètres de hauteur. Ils se sont donc évacués pendant tout le creusement de la vallée, et ce fait permet de juger de la puissance de ces couches meubles recouvrant les calcaires jurassiques, et en même temps, car tout s'enchaîne, d'expliquer l'abondance des eaux dans ce bassin et la richesse exceptionnelle de la faune à l'époque quaternaire.

L'examen de la grotte suffirait à la faire reconnaître pour une galerie fermée, et cependant, autrefois, on ne pouvait se rendre à cette idée (1) : un long canal souterrain sur le bord d'une rivière puissante ne s'expliquait que par le passage des eaux courantes, et les exemples actuels de dérivation en fournissaient la preuve ; aussi invoquait-on toujours les courants diluviens. MM. Robineau, de Vibraye, Monceaux, Cotteau, s'appuyaient sur cette théorie ; M. Belgrand lui-même « considérait les ossements comme charriés

(1) *La Seine*, par Belgrand, p. 161.

par les eaux, surtout pour le cheval; il exceptait l'ours qui avait pu habiter; le niveau des crues devant tomber immédiatement après la pluie dans les rivières à versants perméables comme la Cure. » Cette théorie n'est plus soutenable, car la nature et la disposition du remplissage inférieur indiquent clairement que la grotte, à laquelle on pouvait soupçonner une issue cachée, a toujours été une anse tranquille de la Cure où les seules alluvions fines arrivaient jusqu'à l'extrémité et se déposaient sans trouble. A peine quelques petits galets se sont arrêtés à l'entrée; quant aux gros galets qu'on trouve dans toute l'épaisseur des couches, comme ils sont dans toutes les grottes, s'ils étaient un apport des eaux, comme on l'a cru, ils seraient certainement accompagnés de gros sable granitique et formeraient des lits. On voit alors que l'objection du remaniement, à laquelle on ne pouvait échapper, n'a plus de raison d'être.

La rivière n'a donc pas creusé la grotte des Fées et son action érosive n'a pu se faire sentir qu'à l'entrée dont elle a façonné en talus le plancher rocheux; la formation de la longue cavité appartient entièrement à la corrosion. Ce sont les eaux acidules, s'infiltrant par les diaclases nombreuses et dissolvant peu à peu le calcaire, qui ont agrandi dans tous les sens les fissures primitives produites sans doute lors de la faille du massif. On peut voir dans la première chambre jusqu'à huit diaclases dans la petite cloison restée debout, ce qui faisait seize surfaces que l'eau mouillait et arrosait continuellement aux époques anciennes, tandis qu'aujourd'hui c'est l'arrêt presque complet de ce phénomène. On conçoit, par cet exemple, que l'usure des parois et l'évidement des cavités pouvait se produire d'une façon relativement rapide.

Si la Cure n'est pas directement en cause dans la formation de la grotte, du moins le creusement de la vallée a dû entraîner par une action parallèle celui de la cavité; car, dit Belgrand, « les eaux d'infiltration ont besoin d'être attirées en contrebas par le vide d'une vallée. » Or, il y a dans le remplissage une disposition qui semble contredire à cette théorie généralisée : la stratification est régulière dans tous les sens et témoigne que les dépôts successifs ont trouvé les cuvettes de la roche dans l'état où elles sont aujourd'hui Si les effets de la corrosion s'étaient produits pendant ces dépôts, les cavités s'agrandissant en même temps en tous sens, les couches présenteraient une stratification morcelée et confuse en rapport avec ces changements. On peut donc croire que le creusement de la grotte s'est fait sans relation aucune avec le creusement de la vallée; il y aurait eu d'abord une circulation souterraine des eaux d'infiltration indépendante de celle

des courants superficiels, et le vide des courants en contrebas aurait été fourni par les énormes cavités que présuppose la formation d'une faille.

LA FAUNE

La grotte des Fées était riche surtout en débris animaux, et ce n'est pas sans de vifs regrets qu'on aborde ce sujet de la faune en songeant à tant de fouilles précipitées et à la dispersion des récoltes en tant de lieux. Si le même explorateur eût déblayé toute la grotte avec soin et fait déterminer rigoureusement les ossements, quelle belle collection l'on aurait vue, quelle belle série d'espèces, grandes et petites, on pourrait étudier avec toutes les observations d'abondance ou de rareté, de détails anatomiques propres à enrichir la science! Il n'y a pas à en douter, car dans mes fouilles, venues les dernières, j'ai ajouté trois espèces nouvelles : le lion, le lynx et le grand cerf.

Une chose particulière à cette grotte, c'est la présence d'un repaire d'ours et d'hyènes des cavernes d'une certaine importance. M. de Vibraye le trouvait déjà dès l'entrée, et j'en ai constaté des témoins jusqu'à 50 mètres ; mais il n'existait pas dans les chambres et sur la terrasse de la galerie ; il ne mesurait donc que 6 mètres en moyenne de largeur, ce qui donnerait 300 mètres carrés environ. Quelle était l'épaisseur du dépôt ossifère? Je l'ai trouvée de 30 cent. encore à l'extrémité, mais ailleurs elle devait être supérieure, j'imagine que le centre du dépôt devait être vers 30 mètres, à l'entrée de la chambre, où M. Monceaux à fait ses recherches si fructueuses.

C'était un repaire bien caractérisé puisque les débris comprenaient toutes les parties de l'animal; les ossements étaient le plus souvent intacts ou cassés transversalement, et ils appartenaient à des sujets de tout âge : il y a des mandibules d'ourson et même de fœtus, et j'ai trouvé une série de quatre vertèbres en connexion anatomique. Les apophyses et les arêtes les plus délicates des ossements d'adultes sont d'une conservation parfaite, ce qui tient à l'argile sableuse d'alluvion qui les a recouverts assez vite. On a récolté aussi de nombreux coprolithes d'hyènes, mais l'ours l'emportait de beaucoup, et la proportion pourrait être d'un dixième au plus d'hyènes; cependant on trouve peu d'os rongés.

On voudrait évaluer l'importance de ce repaire d'ours que l'on a peut-être surfaite; mais il ne faut pas se laisser influencer par la grande quantité d'ossements qu'on a retirée de la grotte, car

un seul sujet adulte en fournit déjà un monceau ; il ne faudrait pas non plus s'arrêter au nombre prodigieux des dents canines qui peuvent être des apports de l'homme, comme on le constate dans les grottes sans repère. M. Monceaux pensait avoir trouvé 50 individus (1) pour reconstituer l'ours du musée d'Auxerre, ce qui paraît exagéré, si l'on en juge par ce qu'il en reste dans la collection (30 mandibules, par exemple). Dans les récoltes de M. de Vibraye il y avait des preuves de 25 individus (Salmon, *Dict. arch. de l'Yonne*, *Bull.* 1875). Je pourrais, de mon côté, d'après les mandibules, compter 30 têtes ; ce serait donc une centaine de sujets connus à laquelle on pourrait peut-être en ajouter une seconde pour les récoltes non publiées. C'est loin de la brèche osseuse de Santenay (Côte-d'Or) et de la grotte de Lherm (Ariège), qui comptaient les ours par milliers.

Toujours est-il que les crânes d'ours trouvés aux Fées sont extrêmement rares ; je n'en connais pas plus d'une demi-douzaine : deux au musée d'Auxerre, un dans la collection de Vibraye, un autre, trouvé par le père Leleu, dans la collection de M. Crépey à Avallon, un cinquième dans la collection Guignepied à Saint-Moré, et le dernier, dans ma collection. Il doit y en avoir d'autres, certainement, mais en très petit nombre, et on est frappé de la disproportion du chiffre des mâchoires supérieures avec celui des inférieures ; c'est ainsi que j'ai recueilli dans le repaire 34 mandibules contre un maxillaire supérieur ; et dans les autres collections il en est de même. On ne peut s'empêcher de voir là le fait de l'homme : peut-être se servait-il des crânes comme de vases à boire. On a remarqué, pour les mandibules, que souvent la branche montante est cassée, et on a voulu y voir l'action intentionnelle, ces mâchoires étant présumées servir d'armes ; mais la cassure n'est presque jamais nette et elle se présente à la partie faible de l'os ; de plus il y a des échantillons de tous les âges qui offrent cette cassure.

On a vu que le repaire d'ours était bien circonscrit et qu'il n'y en avait nulle trace dans d'autres parties ; cela indique évidemment que le séjour de l'animal dans les grottes exigeait certaines conditions dont la principale était une sécheresse relative (2). On a vu aussi qu'un passage latéral, par la première chambre, offrait

(1) Cela, d'après un renseignement de l'auteur ; M. Salmon dit que l'on peut évaluer, par les os et les dents, à plus de 300 les ours du musée (*Dict. archéol.*, 189). Le dernier zéro serait à retrancher.

(2) Très rarement certains métacarpiens présentent des exostoses, indices de maladies arthritiques attribuables à l'humidité.

une sortie sûre en cas d'invasion subite des eaux. La même question de salubrité se présentera pour l'homme dont on ne trouve de mobilier abondant que dans les mêmes limites du repaire. Enfin on pourrait se demander si les débris que l'on rencontre jusqu'au contact du plancher rocheux sont contemporains des premières alluvions, et l'on devrait avouer que les dépôts argilo-sableux, souvent pénétrés par les eaux, ont dû laisser glisser les os lourds : le repaire n'est donc pas sûrement des plus anciennes couches de remplissage.

Je donnerai un aperçu de la richesse de ce repaire que j'ai trouvé intact sur quelques mètres et tout à son extrémité : *Lion*, 1 mandibule fragmentée, 1 humérus, 2 métacarpiens; *Loup*, 1 mandibule; *Ours*, 1 mâchoire supérieure, 34 mandibules, 4 occipitaux, 31 canines, 8 molaires, 8 incisives, 5 omoplates, 8 humérus, 11 cubitus, 8 radius, 8 fémurs, 12 tibias, 3 péronés, 2 rotules, 2 calcanéums, 1 astragale, 22 métacarpiens et métatarsiens, 1 phalange, 2 griffes, 2 atlas, 19 vertèbres, 21 côtes; *Hyène*, 1 mandibule, 1 molaire, 1 humérus, 1 fémur, 4 métacarpiens; *Cheval*, molaires, 1 tibia; *Rhinocéros*, 1 cubitus, 1 vertèbre; *Bœuf*, 1 radius; *Cerf mégacéros*, 1 bois; *Cerf elaphe?* 1 bois. Inutile de répéter que les déterminations ont été faites par M. Boule, du Muséum.

Les débris de différentes espèces sont déjà, on le voit, associées, en petit nombre, aux espèces spéciales du repaire, et on peut les croire contemporains; mais dans les couches supérieures, on ne trouve plus les ossements entiers de l'ours et de l'hyène, leurs dents ou des fragments de mandibules seuls y paraissent; d'un autre côté, certaines autres espèces deviennent très abondantes et finissent par éclipser les premières, mais leurs ossements ne se présentent guère qu'à l'état de fragments. Dans le caveau, seul endroit de la galerie où, sur 3m 40, le remplissage était intact, on peut voir un exemple de cette évolution signalée par M. de Vibraye. A la base, dans 20 cent. d'argile sableuse, ou récoltait : *Ours*, 1 mandibule, 2 canines, 1 incisive, 1 cubitus, 1 métacarpien, 1 fémur, 2 vertèbres; *Hyène*, 1 tibia; *Cheval*, 1 canon; c'est le faciès du repaire. Dans la couche supérieure, de pierraille et d'argile jaune, on trouvait : *Ours*, 3 canines, 5 incisives, 4 molaires, 1 radius, 2 métacarpiens, 1 phalange; *Hyène*, 1 mandibule; *Eléphant*, 1 fragment d'os; *Cheval*, 3 os carpiens; *Bœuf*, 1 molaire; *Renne*, 3 molaires, 2 bois fragmentés, 2 astragales, 2 calcanéums, 2 phalanges, 1 canon fragmenté.

Les espèces de l'époque des cavernes sont, à la grotte des Fées, les mêmes qu'ailleurs, mais à raison de son étendue, la faune

pouvait être plus complète et l'on eut peut-être ajouté le machairodus, le glouton, l'élan, le bœuf musqué, le saïga et le bouquetin qui sont signalés ailleurs ; les petites espèces et les oiseaux ne figurent pas non plus, on les a touiours négligés. Dans la liste qui a été donnée primitivement, il faut, d'autre part, retrancher le paleotherium, le phoque, le daim et l'hippopotame indiqués par M. Robineau et d'autres. Le premier n'est pas un animal de l'époque quaternaire, mais ce nom est venu à l'idée des anciens explorateurs parce qu'on vieillissait alors beaucoup les dépôts des grottes. Le phoque pouvait s'y trouver ainsi que l'hippopotame, mais ils ne sont dans aucune collection ; des dents d'animaux marins, dûment déterminées, ont été récoltées dans plusieurs grottes du Midi, comme des apports de l'homme. Quant à l'hippopotame que M. Belgrand cite aussi, par erreur, dans son ouvrage *La Seine* (page 161), pour avoir été trouvé aux Fées par M. Bonnard, il n'a été bien constaté qu'à la Grande grotte. Le daim, qui est un animal de l'époque actuelle, a été faussement reconnu dans de larges empaumures d'un bois de renne.

Il reste donc sûrement à la faune des Fées : *Carnivores :* le lion, le lynx, le loup, le renard, l'hyène, l'ours ; *Pachydermes :* le rhinocéros, l'éléphant, le cheval, le sanglier ; *Ruminants :* l'aurochs ou bison, le grand cerf, le cerf élaphe, le renne ; *Rongeurs :* le castor, la marmotte. Pour l'étude des débris de cette faune on pourra visiter plusieurs collections connues : le musée d'Auxerre, récoltes Robineau et Monceaux, est riche surtout en ours et hyènes, et l'ours monté frappera par ses belles dimensions (2 mètres de longueur). Le muséum de Paris possède une partie des récoltes de Vibraye ; une douzaine de cartons présentent un ensemble de belles pièces de la plupart des espèces, mais on n'y voit pas la tête d'ours dont il est parlé dans les rapports. Les petites collections de M. Gustave Guignepied à Saint-Moré et de M. l'abbé Poulaine à Voutenay offrent de l'intérêt. Ma collection, provenant en partie des terres remuées, en partie des terres en place, déterminée et classée par des maîtres, pourra fournir un bon complément aux précédentes.

Après examen de ces diverses collections, je noterai quelques particularités, l'étude comparative de la faune ayant été faite dans les notices précédentes. Le lion des Fées (*felis spelæa*), de grande taille, m'a dit M. Boule, est jusqu'ici le seul individu trouvé dans nos grottes, tandis que dans le Midi les félins ne sont pas rares. Encore n'est-il représenté que par un fragment de mandibule avec trois dents, une moitié inférieure de l'humérus et deux métacarpiens. Le lynx (*felis lynx*), déjà trouvé au repaire de Voutenay,

n'a donné qu'un astragale déterminé par M. Dupont, directeur du muséum de Bruxelles; c'était un animal de très grande taille. L'hyène et l'ours surtout ont fourni des mandibules énormes et de conservation parfaite.

Le rhinocéros est rare aux Fées comme dans tous nos gisements; les dents se comptent, j'en ai seulement récolté six avec un fragment d'humérus, un atlas et un coxal. Le cheval m'a fourni, par exception, une mâchoire supérieure qui mesure 8 cent. de largeur au niveau des incisives. Le sanglier s'est montré toujours extrêmement rare, il ne figure pas dans la récolte de Vibraye.

Les cervidés sont les espèces les plus communes dans le niveau supérieur; le cerf élaphe (1) est représenté au muséum par onze mandibules; seul, le trilobite m'avait fourni deux ossements: c'est un animal rare dans les grottes de la Cure; le cerf à grand bois ou le cerf du Canada serait plus commun; pourtant je n'ai trouvé qu'une base de son bois. Le renne pullule : au niveau supérieur il y a dix mandibules choisies sur les cartons de Vibraye et un bois de 50 cent. environ.

Finissons par quelques lignes de statistique pour faire juger encore de l'importance et de la proportion des espèces dans cette grotte dont il faut retrancher presque entièrement la boucle et la galerie où les tranchées ne m'ont presque rien donné.

La collection de M. de Vibraye, d'après M. Philippe Salmon (Dict. arch. de l'Yonne, *Bull.* 1875, Arcy) fournissait les preuves de 25 ours, 17 hyènes, 45 rennes, 3 rhinocéros, 5 bœufs, 3 éléphants.

Dans la première chambre, médiocrement fossilifère, j'ai récolté :

Ours, 5 mandibules fragmentées, 1 mâchoire supérieure, 44 canines, 16 molaires, 25 incisives, 2 métacarpiens, 3 griffes (phalanges unguéales).

Hyène, 8 canines, 5 molaires, 1 fémur, 1 vertèbre.

Loup, 2 mandibules fragmentées, 1 humérus.

Rhinocéros, 1 humérus, 4 vertèbres (atlas).

Éléphant, 1 molaire, 6 fragments d'os, 1 fragment d'ivoire.

Cheval, 41 molaires, 6 incisives, 2 canines, 3 fragments de mâchoire, 1 humérus, 1 tibia, 2 canons, 3 stylets, 1 calcanéum, 1 sabot.

(1) Les échantillons sont-ils du niveau paléolithique? Il est difficile de se prononcer, il faudrait les voir de plus près que dans le milieu d'une vitrine.

Bœuf (*aurochs ou bison*), 2 molaires, 2 fragments de mâchoires, 1 phalange.

Renne, 2 molaires, 2 fragments de mâchoire, 3 omoplates, 3 humérus, 3 cubitus, 1 radius, 1 tibia, 3 astragales, 4 calcanéums, 1 vertèbre.

Les terres remuées m'ont fourni, après dix autres, sur la longueur de 50 mètres, pour les espèces principales :

Ours, 198 canines, 243 incisives, 215 molaires, 22 mandibules, 12 cubitus, 6 radius, 2 tibias, 17 astragales, 9 calcanéums, 96 vertèbres, 13 atlas, 5 axis.

Hyène, 18 canines, 11 molaires, 4 mandibules, 1 cubitus, 4 astragales, 2 calcanéums, 12 vertèbres, 3 coprolithes.

La conservation de tous ces ossements est un fait à remarquer, il en sera parlé au chapitre de la mâchoire humaine ; disons seulement, à propos des débris du repaire, que les premiers explorateurs se sont mépris en croyant voir « les os dans une couche d'humus résultant de la décomposition de corps d'animaux. » La couleur brune, même noire, des couches anciennes est due à la présence du manganèse qui s'infiltre dans les alluvions sableuses et caillouteuses, dans l'argile, dans les concrétions de calcite et incruste les parois de la roche et plus rarement les os. Elle est plutôt un signe de l'abondance des eaux que de l'ancienneté des dépôts, car on la retrouve à l'époque néolithique, grâce au retour de la température humide.

LE MOBILIER

La distribution de la faune était, au début des recherches, la seule préoccupation des explorateurs ; M. de Vibraye ne distingua que deux niveaux industriels, le paléolithique et le néolithique. C'est M. le docteur Ficatier qui, le premier, reconnut, en 1887, les deux couches moustérienne et magdalénienne, et signala, à la base même du remplissage, dans le repaire d'ours, la présence de deux amandes de Chelles. On peut maintenant compléter ces aperçus : l'examen des principales collections, les observations des dernières fouilles, la comparaison avec la grotte voisine du Trilobite, si semblable par sa position, son remplissage et sa faune, fournissent des données suffisantes pour classer le mobilier des Fées avec assurance.

On peut donc croire que l'industrie reproduisait exactement celle du Trilobite avec ses divisions caractéristiques. On y trou-

vait : 1° une couche moustérienne débutant par un repaire, assez épaisse mais peu riche. 2° Dans le même remplissage jaune et avec la même faune, une couche magdalénienne ancienne signalée par de gros outils. 3° Une couche solutréenne, de faune identique quoique amoindrie, fournissant des lames lancéolées avec retouches sur le dos. 4° Une couche rouge, à faune exclusive de renne, contenant un abondant mobilier de la Madeleine dans tout son développement. Les couches 1, 2, 4 ont été bien déterminées, mais le niveau de la couche 3 connue seulement par ses échantillons, sera ici placée par analogie au même rang qu'au Trilobite, tout indice de cette industrie manquant entre les couches du Moustérien et du Magdalénien ancien.

Il reste la couche rouge, mince, si intéressante du Trilobite avec ses nombreux os incisés et ses gravures, qui se placerait entre les niveaux 2 et 3; mais a-t-elle son analogue aux Fées? Son absence est plus difficile à admettre que sa présence; mais rien pourtant ne l'a signalée. Personne n'a mentionné une tranche rouge divisant en deux l'épaisse couche jaune; les collections offrent à peine deux ou trois os incisés; celle de Vibraye n'a qu'un échantillon de ce genre; M. l'abbé Poulaine, qui a la plus nombreuse, a déclaré plusieurs fois n'avoir d'autre gravure qu'un spécimen de la grotte néolithique de Nermont. Je rapporterai toutefois qu'un collègue de la Société m'a dit qu'un dessin représentant l'ours des cavernes aurait été trouvé aux Fées.

L'ensemble du mobilier enlevé de la grotte composerait un beau musée; il serait loin toutefois d'être en proportion de la masse du remplissage. M. Franchet, collaborateur de M. de Vibraye, et qui avait fouillé avec lui dans les grottes de la Vézère, me disait qu'aux Fées on se croyait dans un désert. Il n'y avait guère de récolte à faire que dans la salle et à l'entrée de la galerie; la couche rouge supérieure seule était riche, et encore en un endroit. On pourrait aujourd'hui déterminer les stationnements des primitifs et par suite des gisements privilégiés : on n'a qu'à remarquer les surfaces à l'abri des infiltrations, on y verra des parois polies par le frottement de l'homme et non par le passage des eaux; c'est surtout derrière le troisième pilier que ces indices de stationnement sont visibles.

La première collection provenant des Fées, à la suite de fouilles méthodiques, est celle de M de Vibraye : elle était au château de Cheverny où M. Salmon l'a vue. A la mort de son propriétaire, elle est passée au Muséum, mais en partie seulement. Elle comprenait (*Dict. Arch. de l'Yonne*, p. 191) « plus de 1,200 éclats, 100 silex retouchés de la couche rouge, 20 de la couche inférieure,

dont 1 cristal de roche; comme objets en os, 10 poinçons, 7 bois de renne sciés et entaillés, 1 fragment d'ivoire avec des coches, 1 rognon de fer hydraté et un rognon de manganèse peut-être ». Actuellement on voit sur les cartons du Muséum : 1° Niveau inférieur, 6 racloirs et 1 pointe du Moustier, 4 grattoirs terminaux et 1 grattoir latéral, 1 grattoir ovale, genre Solutré. 2° Couche rouge supérieure, 5 grattoirs terminaux, 6 lames à tranchant abattu, 1 burin. Le mobilier d'os comprend : 12 poinçons, 2 bois de renne sciés, 1 pointe de sagaie, 1 dent d'ours percée, 1 dent de carnassier percée.

La collection du docteur Ficatier n'a pas été publiée, elle contient surtout, avec les 2 amandes de Chelles, plates, de 10 cent. sur 7, en silex et en calcaire siliceux, des pointes et des racloirs moustériens de cette dernière roche locale.

Les récoltes faites par MM. Cotteau, Monceaux et Perdu sont peu nombreuses; leurs travaux se bornant à des tranchées et visant surtout la stratification des dépôts. Aussi le Musée d'Auxerre, qui devrait être le plus riche, ne possède que quelques lames, les grandes fouilles de M. Monceaux s'étant attaquées au repaire, gisement des plus pauvres en mobilier.

La collection de l'abbé Poulaine, qui provient en grande partie du pillage du père Leleu et aussi de ses fouilles personnelles, est une des plus considérables; elle comprend tous les types, moustérien, solutréen et magdalénien. M. de Mortillet, qui l'a examinée, écrit, après cet examen, que l'industrie des Fées est surtout magdalénienne (*Préhistorique*, p. 435). Il n'a pas été publié d'inventaire ni de description de ce mobilier.

M. Salmon, qui a fouillé les terres remuées en 1872, a récolté une centaine de silex ouvrés : couteaux, grattoirs, lames, déchets de fabrication; les deux tiers en silex pyromaque, de coloration rougeâtre, l'autre tiers en silex gréseux des bancs de la falaise. (*Dict. arch.*, p. 193.)

M. Gustave Guignepied, à Saint-Moré, avait une belle collection des Fées qui s'en est allée en cadeaux aux touristes; il lui reste quelques jolies pièces : des becs de perroquet, des poinçons, une pointe de sagaie, une aiguille avec chas.

Le musée de Sens a reçu de M. Edmond Faineux une petite collection choisie : lames, grattoirs, burins, perçoirs, poinçons en os, lissoir, dent canine de carnassier percée, pendeloque en os, 3 coquilles marines percées. Le musée d'Avallon possède aussi quelques pièces ordinaires données par M. Prévost.

Ma collection, qui compte 2,419 éclats de silex et de calcaire dont 195 pièces retouchées, comprend les récoltes faites en terre

neuve et celles en terre remuée, dans la salle et la galerie jusqu'à 50 mètres dans les tranchées et dans la première chambre. Je n'ai trouvé en place que les couches moustérienne et magdalénienne ancienne. Je crois que si l'on voulait évaluer approximativement le mobilier de pierre sorti des Fées, il faudrait compter de dix à quinze mille éclats et le dixième environ d'outils, ce qui est loin de l'abondance, eu égard à l'étendue, à la masse du remplissage et à la longueur de temps que suppose cette période des cavernes.

MOBILIER DE SILEX

	En place.	Remanié.	Total.
Éclats divers, déchets de fabrication.....	246	1589	1835
Lames, de 6 à 13 cent.....	20	102	122
Nucléus.....	5	1	6
Pointes triangulaires du Moustier.....	3	7	10
Racloirs épais, type moustérien.....	4	2	6
Racloirs ovales, type solutréen.....	1.	1	2
Racloirs ordinaires	3	17	20
Grattoirs latéraux.....	9	20	29
Grattoirs terminaux.....	15	23	38
Burins.....	7	22	29
Perçoirs.....	5	16	21
Lamelle à tranchant abattu et couteaux..		29	29

MOBILIER DE CALCAIRE SILICEUX

Éclats et rognons.....	4	257	261
Pointes et racloirs du Moustier.....		9	9
Grattoir latéral		1	1
Perçoir.....		1	1

MOBILIER D'OS ET DIVERS

6 poinçons (2 en place), 1 pointe de sagaie (en place), un os fragmenté plat percé de quatre trous (en place) (pl. II, fig. 1), 2 coquilles, *pectunculus* indéterminable et *cerithium gradatum* (Yprésien, sables de Cuise-la-Motte).

On peut voir que le mobilier des Fées ne diffère pas de celui du Trilobite; aussi ne sera t-il pas figuré, et comme les mêmes re-

marques s'appliquent aux deux, on voudra bien se reporter à la notice sur la grotte du Trilobite. Cependant aux Fées l'industrie du Moustier est plus développée; on a trouvé, entre autres, un grand nombre de rognons de calcaire siliceux de forme globulaire, taillés à facettes, et qu'on prend pour des pierres de jet : ils étaient abondants au trou de l'Hyène.

Il y a peu de particularités à noter : un beau type de racloir moustérien en silex, avec sa croute, mesure 10 cent. sur 5. L'os percé de quatre trous est assez semblable à celui du Trilobite; il provient soit du niveau magdalénien ancien ou de la couche de Solutré, les couches de la chambre où il a été trouvé n'admettant pas de divisions tranchées. C'est le même cas pour un racloir du genre de Solutré.

L'HOMME

Quand on fouille les couches anciennes des cavernes, l'attention est sans cesse en éveil, on se demande à chaque coup de pioche si l'on va voir enfin apparaître une relique du maître de ces abris, de cet ancêtre qui a vécu avec la puissante faune quaternaire et façonné si admirablement ces silex et ces os : et c'est toujours la déception. A la grotte des Fées, lors des premières fouilles, cette préoccupation ne troublait pas les explorateurs; ils étaient persuadés que l'homme n'avait pas été témoin des *dépôts diluviens* et des espèces éteintes, tellement on vieillissait ce terrain et cette faune qui sont pourtant contemporains du creusement définitif des vallées. Aussi, ce fut une véritable « stupéfaction pour M. de Vibraye de se voir entre les mains une mâchoire humaine » sortant des couches inférieures de la grotte, du milieu d'une masse d'ossements d'ours, d'hyènes et de rhinocéros. Les dernières fouilles auront causé au chercheur une joie semblable, sans être égale, car j'ai recueilli, mais dans des terres remuées, avec une quantité d'ossements d'ours, un axis humain, comparable, d'aspect, aux débris des couches profondes. Je l'ai envoyé à M. le docteur Hamy pour le Muséum.

La mâchoire d'Arcy, qui a donné à la grotte des Fées sa célébrité, a été trouvée en 1859, à environ 10 mètres de l'entrée, d'après les renseignements que m'a fournis M. Franchet, du Muséum, qui les tenait de M. de Vibraye. Cette découverte fut annoncée le 16 avril 1860 à la Société de Géologie de France, et l'on n'y vit d'abord qu'une preuve de la coexistence de l'homme avec les espèces éteintes. Elle fut ensuite présentée à l'Académie des

sciences le 19 février 1864, au moment où la mâchoire de Moulin-Quignon était un sujet de vives discussions.

C'est alors que la pièce d'Arcy a été décrite et figurée par M. Prunet-Bey dans un mémoire de M. Edouard Dupont, directeur du Muséum de Bruxelles (1). Elle a été depuis amplement étudiée par M. le docteur Hamy, avec des figures comparatives du type simien et des types anciens et modernes (2). Cette étude a été reproduite dans les *Crania ethnica* (3), accompagnées d'illustrations. D'autres anatomistes, d'Archiac (4), Brunet-Bey (5), Broca (6), en ont fait l'objet de notes, et Belgrand (7), dans son ouvrage *La Seine*, a figuré la mâchoire en donnant les remarques de Prunet-Bey. C'est d'ailleurs un échantillon classique qu'on cite dans tous les traités d'anthropologie en le rapprochant de celui de la Naulette dont il est un dérivé.

L'original de cet ossement se trouve dans la collection de Vibraye aux galeries du Muséum, et son moulage peut se voir au musée de Saint-Germain-en-Laye et à celui d'Auxerre.

Les circonstances dans lesquelles fut trouvée la mâchoire d'Arcy firent naître des doutes sur la place exacte qu'elle occupait dans le remplissage. Venait-elle du niveau inférieur, dit moustérien, ou du niveau supérieur classé dans le magdalénien? M. Gabriel de Mortillet, dans son *Préhistorique* (1885, p. 468), la plaçait, malgré les réclamations de l'auteur, « entre l'assise inférieure et l'assise moyenne » (l'assise supérieure étant néolithique), c'est-à-dire dans le magdalénien le plus ancien. Plus tard, cette opinion se modifiait : dans le *Dictionnaire des sciences anthropologiques* (8), 1889,

(1) *Etudes sur les fouilles scientifiques* exécutées pendant l'hiver 1865-1866 dans les cavernes des bords de la Lesse. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 2e s., t. XXII, nº 7, 1866.)

(2) *Paléontologie humaine*, 1870,, p. 235, 236.

(3) Quatrefages et Hamy, *Crania ethnica*, p. 24, 25.

(4) *Leçons sur la faune quaternaire*, 1865, p. 60.

(5) *Bull. Soc. d'anthrop.*, 2e s., t. I, p. 589, 1863.

(6) *Congrès international d'anthrop. et d'archéol. préhistoriques*. Paris, 1867, p. 399

(7) *La Seine et le bassin parisien aux âges antéhistoriques*. Paris, 1869, p. 37.

(8) Ce dictionnaire est une sorte de résumé de la Bibliothèque des sciences contemporaines. Paris, Rainwald. Il ne peut être donné comme un modèle du genre ; une partie importante, la description des principales grottes, est seulement effleurée ; certains articles sur la faune sont signés de noms inconnus dans le monde des naturalistes ; d'autres articles de philosophie soi-disant religieuse, semblent ramassés dans le ruisseau.

mot *Arcy*, le contradicteur convenait que « cette importante pièce, qui a des caractères très primitifs, est un très précieux débris de l'homme moustérien ». Dans son dernier ouvrage : *Formation de la nation française* (1897, p. 309), il maintient et précise sa seconde opinion : « c'est entre l'assise inférieure et l'assise moyenne..... c'est donc bien un débris de la partie supérieure du repaire antérieur à la base du magdalénien ». La mâchoire est donc classée aujourd'hui unanimement parmi les débris de l'homme moustérien et les dernières recherches apporteront un supplément de lumière pour confirmer cette détermination et la préciser encore mieux.

L'authenticité de la découverte n'était point discutable : « il n'y avait aucune idée préconçue chez l'auteur qui dût faire violence à ses convictions ». D'autre part, « le gisement et l'emplacement même sont immédiatement constatés dans la couche à ossements des espèces quaternaires; et M. de Vibraye affirme que la couche homogène, les couches inférieures de la caverne, étaient parfaitement intactes et n'avaient aucunement changé de couleur », ce qu'il lui était facile de vérifier, à dix mètres à l'entrée d'une galerie large et bien éclairée comme celle des Fées.

Tout se réduit donc à une question de stratification, et j'ai été assez heureux, vers 50 mètres, après avoir complètement déblayé la galerie jusque-là, de retrouver, en terrain neuf, les mêmes couches signalées par mon savant devancier, mais réduites d'épaisseur (pl. I, fig. 3). M. de Vibraye avait trouvé à l'entrée, par suite de l'inclinaison du plancher vers la rivière, une masse assez considérable de dépôts qu'il classait ainsi d'après leur faciès : 1° une couche inférieure jaune, de 1 mètre 50 de hauteur moyenne ; 2° une couche rouge, d'environ 75 cent. ; 3° une couche supérieure brune, d'épaisseur très variable. La couche, argileuse, contenait des espèces anciennes ; la couche 2, très pierreuse, ne possédait que le renne ; la couche 3 était celle dite néolithique avec les espèces actuelles.

Le gisement de la mâchoire appartenait donc à la couche jaune inférieure, et, de ce fait, sa contemporanéité avec le rhinocéros, l'hyène, l'ours et le mammouth est évidente, puisque, à Arcy du moins, ces espèces remontent très haut dans les niveaux à industrie magdalénienne, comme on l'a vu à la grotte du Trilobite, la couche exclusive de renne étant peu épaisse. Mais la place de l'ossement dans cette couche d'une hauteur de 1 mètre 50 peut-elle être fixée d'une manière certaine? M. de Vibraye avait favorisé l'équivoque en exposant en 1867 un carton où la mâchoire d'Arcy était associée à des silex magdaléniens. Son erreur provenait de ce

qu'il avait pris la couche jaune, homogène au point de vue de la composition et de la faune, pour un même niveau industriel, ce qui était permis en 1858 où les séries de l'outillage n'étaient pas alors connues; le gisement étant si pauvre d'ailleurs qu'on ne pouvait établir de divisions tranchées, ainsi que me l'apprenait M. Franchet.

Reste donc une indication précieuse qui supplée à toutes les autres : la mâchoire était associée aux ossements entiers d'un repaire d'ours. Ce repaire, que M. Monceaux a retrouvé si abondant entre la salle et la galerie, j'en ai exploré les derniers débris en place vers 50 mètres, en face le caveau, où les trois couches étaient intactes. Le remplissage inférieur était de 30 cent. d'argile sableuse jaune, sans pierres, contenant une véritable couche d'ossements d'ours généralement intacts, au milieu desquels se trouvaient quelques os entiers d'hyène et des os fragmentés avec des dents de plusieurs autres espèces; il y avait aussi quelques galets. C'est à ce niveau que M. le docteur Ficatier a recueilli deux amandes de Chelles avec des racloirs et pointes du Moustier en roche locale.

Cette couche du repaire, où déjà se montrait l'industrie primitive des cavernes, se continuait en hauteur, dans le même remplissage, par une couche de 30 cent. où abondaient les dents d'ours, d'hyène, de cheval, de bœuf avec quelques rares dents de renne mêlées aux nombreux éclats de silex ou de calcaire siliceux simples ou retouchés du type moustérien. Mais des os entiers d'ours et d'hyène ou même des fragments reconnaissables de ces espèces avaient disparu; la couche était, sous ce rapport, toute semblable à celles des niveaux inférieurs des autres grottes sous repaire.

Au-dessus s'élevait le remplissage, de même couleur et seulement toujours plus argileux, avec la même faune et l'industrie magdalénienne primitive.

On a toute raison de penser que la couche jaune de l'entrée, de 1 mètre 50 d'épaisseur au minimum, comprenait les mêmes divisions de faune et d'industrie avec un développement proportionnel à cette épaisseur. La base, reposant sur le plancher, déjà quelque peu pénétrée des apports de l'homme, était la couche du repaire moustérien, puis venait la même couche industrielle sans repaire, plus riche en mobilier, et chacune de ces couches pouvait mesurer 60 cent. d'épaisseur, le double de celles de la galerie. Il s'ensuit donc que la mâchoire recueillie parmi les débris du repaire était à la partie inférieure du remplissage moustérien, comme je l'ai établi au Congrès international d'anthropologie de

Paris de 1900. La mâchoire et aussi l'atlas humain trouvés par M. Franchet sur le plancher rocheux, étaient-ils à leur place primitive de dépôt? On peut le penser, car le remaniement par les eaux a dû être peu considérable dans cette galerie fermée formant une anse tranquille et où l'on ne constate qu'un certain triage des os et une légère poussée. La preuve en est dans l'arrêt des débris du repaire vers 50 mètres et dans la rareté des objets pesants, tels que les galets et les gros silex dans les couches inférieures.

La mâchoire d'Arcy, trouvée dans une couche argileuse comparable au « lehm », est un des plus anciens et des plus authentiques témoins de l'homme de l'époque quaternaire. Les autres pièces classiques de ce genre, dont bien peu ont une origine incontestable, n'étaient pas accompagnées d'une faune plus ancienne. La mâchoire de la Naulette, par exemple, qu'un auteur appelle chelléenne, on ne sait pourquoi, était dans une couche caractérisée simplement par le rhinocéros des cavernes comme celle des Fées.

Il serait oiseux, on le comprend, de conjecturer quelle cause a pu amener cette mâchoire dans la grotte des Fées; il vaut mieux s'arrêter à ce fait positif de la rareté extrême des débris de l'homme dans le remplissage ancien des cavernes. Il y aurait là de quoi faire hésiter la plume la plus fantaisiste dans ses descriptions sur l'infériorité du sauvage primitif en face des grandes espèces, sur son incurie pour les restes de ses semblables et sur sa férocité éclatant en luttes fratricides. Les causes de cette rareté, qui est générale pour les régions préhistoriques, ont été examinées à la Société des sciences de l'Yonne par Paul Bert en 1864 (*Bull.*, séance du 10 avril, p. XXIII). L'éminent physiologiste, alors préparateur au collège de France, offrait à la Société le Mémoire de Quatrefages sur la fameuse mâchoire de Moulin-Quignon; il avait fait partie, l'année précédente, du congrès de savants français et étrangers qui avaient discuté et admis l'authenticité de la pièce sur laquelle aujourd'hui le silence est de règle; à cette occasion il répondait aux objections de ses collègues sur la rareté des débris humains en l'attribuant, du moins pour l'époque des alluvions, à la rareté de l'homme et au peu de résistance de ses ossements. Cette question peut être traitée, quoique indirectement et pour l'époque des cavernes, par des observations faites sur les débris animaux des grottes; celles que j'ai recueillies pourront fournir les éclaircissements désirables.

La conservation plus ou moins bonne des os des grottes résulte de la nature même des échantillons et de la composition ainsi que de l'état du remplissage. Les os des jeunes sujets, où la matière

organique domine, sont toujours plus avariés que ceux des adultes; ces derniers sont souvent inaltérés; mais on trouve intacts même des os de fétus d'ours dans les couches les plus anciennes. Dans les os longs d'adultes, les parties pourvues de tissu spongieux, comme les épiphyses et le pourtour de la cavité médullaire, sont parfois corrodés et happent fortement à la langue, tandis que la diaphyse a une apparence de fraîcheur et ne happe que faiblement ou point du tout. C'est une erreur, par conséquent, de généraliser et de dire que l'ancienneté d'un os se reconnait sûrement au happement. Certaines espèces ont aussi le tissu plus dense que d'autres et résistent mieux; de même les os d'un sujet malade ou vieilli seront voués à une plus prompte détérioration.

Du côté du remplissage, il y a plus d'une chose à considérer. Une grande et constante humidité produite par des infiltrations peut amener la dissolution très avancée de l'os; on en trouve qui n'ont plus que les grandes cellules du tissu, sans avoir perdu leur forme; ils sont extrêmement poreux et légers. Un lieu sec est donc une garantie de conservation; mais le meilleur milieu est la couche d'argile, même humide, qui met l'os à l'abri de l'air. S'il a été recouvert rapidement, il est sauvé de toute altération grave, il garde une certaine fraicheur et conserve tous ses détails anatomiques (1). Il peut arriver dans ce cas qu'un côté moins protégé happe fortement tandis que l'autre ne happe nullement. On peut croire que des ossements humains placés dans ces conditions, comme c'était le cas pour la mâchoire des Fées, se conserveraient tout aussi bien. Le milieu le moins favorable est le remplissage pierreux, surtout à l'entrée des grottes, lequel laisse circuler l'air et devient alternativement sec et humide. Les os qu'on y trouve ont souvent leurs épiphyses corrodés et même détruites et leur diaphyse fortement évidée. Les petits os, qui sont plus vite recouverts par les détritus, se conservent assez bien; il n'en est pas de même des os volumineux, ainsi ceux du mammouth sont les plus maltraités, parce qu'ils ont dû rester longtemps à l'air, à cause de leur épaisseur, avant d'être abrités par la couche d'alluvion ou d'éboulis.

Je pourrais apporter des observations sur la conservation des ossements humains dans les couches néolithiques, car presque

(1) On a pu tirer de la colle forte de l'ours des cavernes et faire une gelée comestible avec des os de mammouth. M. Frémy a prouvé que rien n'est plus variable que la quantité de matières organiques contenue dans les os fossiles.

tous les gisements de cette époque en fournissent ; or ces ossements ne sont pas dans un état de vétusté différent de celui des débris animaux contemporains. La grotte du mammouth à Saint-Moré, par exemple, m'a donné, vers 80 cent. de profondeur, une boîte cranienne d'enfant de quelques mois (détermination du muséum), et qui, remplie de terre au moment de sa découverte, ne paraissait pas avoir souffert de son long enfouissement.

Il n'y a donc pas de raison de croire que, dans les cavernes du moins, la rareté des ossements de l'homme doive être attribuée à leur destruction. Une destruction complète, d'abord, est inadmissible, des vestiges auraient signalé leur présence ; mais l'altération même partielle ne serait guère plus grande que celle des débris animaux. C'est ainsi que la mâchoire d'Arcy, sans doute piétinée longtemps par les bêtes, avait perdu ses branches montantes et une partie de son arc maxillaire, et ce fait se rencontre souvent dans les mandibules d'ours et d'hyène, ce qui s'explique très bien par la moindre résistance de cette partie de l'os.

Quel était cet homme d'Arcy de l'époque moustérienne ? Il est difficile de le décrire même au physique d'après un seul ossement incomplet de la tête qui nous en reste. Cependant, comme la mâchoire est une des parties les plus caractéristiques du squelette, l'étude qu'on en a faite n'est pas sans intérêt, surtout si l'on rapproche cette pièce de celle de la Naulette, car « elle en offre, plus ou moins atténués, les caractères anatomiques si exceptionnels, et forme le trait d'union avec d'autres troglodytes de la même contrée pendant le dernier âge archéolithique » (1).

Dans les *Crania Ethnica*, on trouve cette description de la mâchoire des Fées : « Les deux branches de l'arc alvéolaire, au lieu de tendre à devenir parallèles, divergent sensiblement en arrière. L'épaisseur de la branche horizontale reste à peu près la même, mais la hauteur au niveau de la seconde molaire augmente légèrement (0.024). La face externe qui, comme celle de la Naulette, porte deux trous mentonniers, est plus accidentée dans cette pièce; la fossette mentonnière s'y creuse légèrement, et une petite saillie triangulaire représente un menton situé, ainsi que l'a fait voir Broca, à peu près sur le même plan vertical que la partie la plus saillante des alvéoles incisifs dont le prognathisme est moins accentué que dans celui de la Naulette.

« La proclivité amphysaire si marquée de la face linguale de ce dernier os est aussi beaucoup moindre. Les crêtes myloïdiennes

(1) Tout ce qui est entre guillemets à cet endroit et plus loin est de la Paléontologie du docteur Hamy.

y sont moins nettes et trois petites saillies, deux supérieures latérales, et une inférieure médiane, représentent les apophyses géni incomplètement séparées par un léger bourrelet transversal. Les dents canines sont moins saillantes; l'alvéole de la seconde prémolaire est beaucoup moins oblique, et l'égalité s'établit ou peu s'en faut, entre la première et la seconde grosse molaire Les deux dents qui sont encore insérées sur l'arc mandibulaire présentent d'ailleurs le mode d'usure spécial qui, habituel aux hommes des premiers âges, a pris de cette fréquence le nom d'*usure paléontologique* sous lequel on la désigne le plus souvent. La surface rasée est un peu oblique en avant, en bas et en dehors, et cette usure, quoique bien prononcée, n'entame pas les dents aussi profondément que sur d'autres mâchoires. Aussi peut-on constater encore sur la première molaire la présence de cinq cuspides. Ce caractère a une certaine importance et nous aurons à y revenir plusieurs fois.

D'après les auteurs de *Crania Ethnica*, la mâchoire d'Arcy, de l'époque quaternaire moyenne, appartiendrait à la première race d'hommes connue de l'âge de la pierre éclatée en Occident, race dite de Néanderthal, de Canstadt ou de Spy, dont les débris appartiennent aux alluvions anciennes et aux premiers dépôts des cavernes. Cet homme serait constitué par un crâne dolichocéphale, des arcades sourcillières énormes, un front bas, étroit et fuyant, des mâchoires plus ou moins prognathes et une charpente osseuse très épaisse. Les caractères de sa mâchoire, le moule interne du crâne et les autres pièces du squelette font « trouver une certaine analogie entre ces primitifs et les populations océaniennes placées un peu moins bas sur l'échelle des races humaines que plusieurs autres..... Mais ces hommes, contemporains des bas niveaux fluviatiles, ne sont pas de véritables Océaniens, ce sont des Européens, ancêtres de diverses populations qui vivent encore dans cette partie du monde. Il n'est pas rare, en effet, de rencontrer ces divers caractères d'infériorité, isolés ou réunis, sur des crânes modernes ou sur des individus vivants, en Angleterre, en Allemagne, en France ». On connaît même des personnages célèbres du moyen-âge qui nous offrent ces types ethniques étranges.

On pourrait opposer à ces signes d'infériorité la capacité crânienne relativement élevée de 1,200 cc., prise approximativement sur le crâne du Néanderthal : c'est la moyenne même des races actuelles; mais on convient que les caractères anatomiques n'ont rien d'absolu; et Huxley pouvait dire du crâne d'Engis, signalé par des caractères d'infériorité, qu'il avait pu contenir le cerveau d'un philosophe aussi bien que celui d'un sauvage inculte. L'in-

telligence de l'homme d'Arcy se refléterait peut-être plus fidèlement dans ses conditions d'existence, dans sa prise de possession des grottes et dans les produits de son industrie.

Nous sommes sans doute en face d'un sauvage, de celui qu'on pourrait appeler le chasseur d'ours, aux mœurs certainement plus rudes que celles du chasseur de renne de l'époque magdalénienne. C'est l'homme de la force, mais d'une force mise au service de l'intelligence; car, déjà, les causes les plus puissantes de déchéance inhérentes à cet état de vie : le besoin et la crainte, n'existaient guère intenses à l'époque moustérienne; c'est à la grotte des Fées surtout que cette vérité apparaît. L'abondance du gibier se reconnaît, en effet, à la variété des espèces et au développement des individus. Or, au début de l'occupation des cavernes, la faune des espèces herbivores est complète et présente des sujets de grande taille; celle des espèces carnivores, qui lui est corrélative, est relativement aussi variée et opulente de formes. Avec cette richesse de faune et la rareté de l'homme, il n'est pas possible d'imaginer des tribus faméliques vouées à la dégradation.

La crainte vive et continuelle, la lutte acharnée et inégale avec des animaux féroces : telle est la peinture de convention que l'on fait quelquefois de la vie de nos primitifs; mais l'observation est en grande partie contraire à ces dires. Le grand chat ou lion des cavernes, par exemple, très rare aux bords de la Cure, assez commun ailleurs, devait être un voisin dangereux. Ce fauve, dont on a fait de nombreuses espèces et que certains ont identifié avec le le lion actuel, n'est, d'après M. Boule (1), qu'une race unique, très polymorphe, qui se placerait, d'après ses caractères, entre le tigre et le lion, plus voisin de ce dernier que de l'autre. Mais eût-il les instincts sanguinaires du tigre, il avait dans les espèces herbivores amplement de quoi se satisfaire. Quant au lion actuel, descendant sans doute de l'espèce des cavernes, il n'est pas une cause d'effroi pour les sauvages modernes : « Les Cafres, sans armes à feu, traversent avec leurs familles des espaces où circulent de ces animaux, et les lions même bondissent tout près sans que les hommes y prennent garde. Ce serait différent si les Cafres conduisaient des troupeaux » (2). L'hyène est un animal plutôt nocturne et « prudent jusqu'à la lâcheté ». Quant au mammouth et au rhinocéros, ils ne sont redoutables que pour celui qui les attaque.

(1) *L'Anthropologie*, Marcellin Boule, glouton et lion fossiles, 1894, p. 14.

(2) Delegorge, *Voyage dans l'Afrique australe*, dans Paul Gervais. *Les Mammifères*. Paris, 1860, p. 81, t. II.

Reste l'ours des cavernes, de taille colossale et de force prodigieuse, allant atteindre son adversaire sur les rochers et sur les arbres. S'il eût eu les mœurs de l'ours d'Amérique (*ursus ferox*), l'homme n'aurait pu vivre dans son voisinage ; mais l'espèce des cavernes, dit M. Gaudry, est un carnivore qui a perdu les mœurs sanguinaires de ses ancêtres ; car tandis que ses tuberculoses sont devenues très grandes et aussi mousses que des dents de cochon, la plupart des prémolaires, destinées chez les carnassiers à couper la chair, ont disparu. Il était donc moins carnivore et redoutable que nos ours actuels de l'Europe (1). De fait, aux grottes d'Arcy, l'homme moustérien n'a pas craint de venir s'attaquer à la bête jusque dans son repaire. Sans doute, comme le dit justement M. de Mortillet, « il lui a fallu disputer les grottes aux grands ours » ; mais pourquoi ajouter : « de ces luttes, il nous reste quelques traces ; parfois on ne trouve dans un repaire que quelques rares pierres taillées, ce sont la preuve d'une lutte malheureuse dans laquelle l'homme a succombé, en laissant ses instruments comme témoins » (2). La logique exige qu'on dise plutôt que la présence de ses outils est le signe indéniable de son audace, et la rareté étonnante de ses ossements, une preuve de l'issue heureuse de ses entreprises couronnées par la conquête finale.

On ne voit donc pas à l'époque du Moustier de ces causes susceptibles de déprimer les facultés du sauvage, ce serait le contraire qui serait vrai ; mais il faut reconnaître des conditions de vie peu favorables à l'accroissement de la population. Le climat, comme l'indique l'ensemble de la faune, était devenu en même temps humide et froid ; d'un autre côté, s'il y avait des dangers peu considérables en passant son chemin, l'homme en courait tous les jours à chasser les grands herbivores et surtout à poursuivre les carnivores. Il paraît bien que le chasseur d'ours, sentant sa force et son intelligence, voulait être le maître et faire servir tous les animaux à ses besoins, mais il devait quelquefois payer cher sa gloire de domination.

L'intelligence du primitif, comme sauvage, se déduit sans effort de ces diverses observations ; mais on la saisit sur le vif à l'examen de son mobilier de pierre, le seul qui nous reste. Il est curieux de constater que l'industrie des chasseurs de la Cure est assez semblable à celle des Néo-Calédoniens qui, actuellement, utilisent

(1) *Matériaux sur l'histoire de l'homme.* Paris, année 1880, p. 117 et 1886, p. 276.

(2) *Le Préhistorique,* 1885, p. 353.

une sorte de pointe du Moustier, et dont les caractères anatomiques sont assez voisins. Mais le mobilier d'Arcy est bien plus perfectionné, il comprend quatre séries d'instruments différents : l'amande, la pointe, le racloir et la lame; ce sont des types accusés, passant toutefois de l'un à l'autre en certains cas. On y voit un emploi déterminé auquel correspond un procédé d'éclatement du silex en rapport avec son usage, et la retaille est parfois d'une rare perfection unie à une forme élégante : ceux qui viendront après ne feront pas mieux; ils inventeront seulement des types spéciaux d'outils. Et ces instruments, qui ne sont que des moyens d'action, laissent deviner tout un mobilier d'armes et d'ustensiles de bois et de peau qui devaient faire honneur à l'ouvrier comme son outillage. Tout cela dénote des recherches de matériaux, des facultés d'observation, des procédés d'exécution qui n'appartiennent qu'à une intelligence ouverte et active.

L'homme moustérien des débuts ignore bien des choses : il ne travaille pas l'os, il n'a pas le sentiment artistique, il ne connait pas non plus, s'il faut s'en rapporter à de trop rares vestiges, l'emploi des minéraux colorants et d'objets de parure; il est exclusivement chasseur. Mais, sans vouloir chercher à l'élever autant que d'autres ont cherché à l'abaisser à plaisir, on peut dire, preuves en main, que l'homme du Moustier est le digne précurseur immédiat de l'homme de la Madeleine (1) au crâne si normalement profilé et aux œuvres si remarquables.

Ce n'est là qu'un aperçu de l'époque et de l'homme moustériens, une étude plus complète accompagnera la notice de la Roche-au-Loup (vallée de l'Yonne), qui est le plus riche gisement de la région.

L'ÉPOQUE NÉOLITHIQUE

La couche supérieure, noire, de la grotte des Fées, que M. de Vibraye comparait au lœss, ne contenait, d'après lui et les autres chercheurs, que la faune actuelle et des objets de pierre et de métal d'époques différentes. C'est une argile brunie par son mélange avec le charbon, les débris de végétaux, les excréments des chauves-souris et des autres animaux et la poussière d'élytres d'insectes qui forment parfois des lits de 10 cent. Comme toutes les couches meubles de la surface, celle-ci est très-remaniée; elle avait été détruite, depuis l'entrée, sur une étendue de 50 mètres,

(1) Tels sont les crânes de Laugerie et de Chancelade.

mais ailleurs on la voyait s'étaler avec des épaisseurs variables. Je l'ai trouvée bien en place dans trois endroits : 1° dans la galerie, deux tranchées ont montré, vers 70 cent. de profondeur, dans l'argile jaune, une couche noirâtre de 10 cent., à surface durcie comme un sol, contenant du charbon, de la poterie et une molaire d'homme. Plus bas, à 1 mètre, une couche semblable occupait la moitié, en largeur, de la couche d'argile sableuse gris-jaunâtre stratifiée. 2° Vers le nœud de la Boucle, la tranchée avait également, à 70 cent., un lit de terre noire où j'ai trouvé du charbon, de la poterie et un bel éclat de silex brûlé. C'étaient là des foyers que les hommes de l'époque néolithique avaient installés en creusant les dépôts anciens comme M. de Vibraye l'avait observé à l'entrée de la grotte.

Ce remplissage néolithiqne d'argile sableuse primitivement jaune-rougeâtre, devenue noirâtre par son mélange avec les apports de l'homme et des animaux, ne laisse pas de doute sur son origine alluviale; et l'on voit, par l'une des tranchées, qu'il a atteint jusqu'à 1 mètre d'épaisseur. Ce fait n'étonnera pas quand on sait qu'à l'époque romaine la Cure a déposé des galets à 5 mètres 60; or le dernier sol de la grotte ne dépasse pas 6 mètres. Le retour du régime humide s'est même fait sentir sur les parois de la grotte plus fortement qu'à l'époque quaternaire, car le sol est encombré de blocs sur tout le trajet de l'assise oxfordienne, tandis que le sous-sol en est presque dépourvu.

Dans mes fouilles en terres remuées, j'ai pu juger tout de suite de la pauvreté de la station à la rareté des morceaux de poterie, de ces morceaux que personne ne récolte et qui, par leur abondance, forment une caractéristique de ces gisements. Depuis, la connaissance que j'ai eu des collections sorties de là, m'ont confirmé dans ce jugement : la grotte des Fées, pourtant spacieuse, à quelques pas de la rivière, mais souvent humide, n'avait pas attiré l'homme néolithique comme l'avait fait la grotte de Nermont de l'autre côté de l'anse. Cependant on remarquera ces foyers établis jusque dans la Boucle, à plus de 100 mètres de l'ouverture, dans cette partie la plus étroite et la moins aérée (1).

La faune est celle que mes devanciers ont indiquée et dont on voit des spécimens sur les cartons de M. de Vibraye au Muséum : le castor, le loup, le renard, le blaireau, le cheval, le sanglier ou le cochon, le mouton (variété petite), le bœuf, le cerf élaphe, le chevreuil.

(1) Certaines peuplades du nord de la Russie vivaient encore au XVIIIe siècle dans des tanières souterraines de 20 à 80 mètres de longueur où plusieurs centaines de personnes s'entassaient autour des foyers.

Le mobilier est fort peu abondant, mais il renferme quelques objets intéressants. La collection de Vibraye montre plusieurs poinçons en os, un poignard fait d'un canon de cheval scié en deux, un gros morceau de roche « amphibolique » polie, rectangulaire, de 13 cent. environ sur 10 et 3 cent. d'épaisseur; les angles sont arrondis et un côté se termine en biseau mousse; cela paraît être un casse-tête, mais dépourvu de trou (pl. II, fig. 14). Dans la collection Gustave Guignepied, il y a une hachette en jadéite et une pointe de flèche en silex (pl. II, fig. 12); M. Monceaux a trouvé une autre pointe, car elles sont rares dans les grottes. Je n'en ai également récolté qu'une sous une dalle et immédiatement au-dessus du remplissage jaune (pl. II, fig. 13); elle est à pédoncule et à barbelures obliques équarries; cette forme, dit M. de Mortillet, paraît se rattacher à la première époque du bronze. Quant aux autres silex, ils font presqu'entièrement défaut; quelquelques éclats simples ou retouchés, de la sorte blonde, sans patine, semblables à ceux de Nermont, peuvent être attribués à cette époque. On voit encore dans la collection Guignepied un ciseau en calcaire siliceux de 10 cent. sur 3, retouché sur ses bords minces et terminé en tranchant à une extrémité.

La pièce la plus remarquable est un hameçon recourbé, de près de 4 cent. de longueur, de forme assez semblable au type actuel. Il paraît taillé dans une défense de sanglier comme l'exemplaire de Mooeedorf; son épaisseur est de 3^{mm} et les angles sont arrondis (pl. II, fig. 1). J'ai récolté aussi un os, que, sur son faciès, j'attribue au néolithique : il a été scié à une extrémité, épaisse de 3 cent. (pl. II, fig. 11).

Le mobilier d'os a fourni des dessins, qu'on ne trouve ordinairement que sur les poteries. Dans la collection de Vibraye, au muséum, il y a un os peu épais de 5 à 6 cent. de longueur, de 1 cent. de largeur à la base et se terminant en pointe, comme une lance de sagaie. Il porte, sur la moitié inférieure d'une des faces, trois chevrons et une ligne séparant trois rectangles dont chacun a pour diagonale un autre chevron. La figure (pl. II, fig. 2) le représente assez exactement; car j'en ai pris le croquis à travers la vitrine. Le deuxième dessin est dans ma collection, il m'a été donné par M. Alexandre Folliot, de Chablis, qui avait fait une journée de fouilles à la grotte. C'est une côte d'animal, de bœuf peut-être, dont la table externe a été enlevée et la table interne a été polie pour recevoir le dessin; une extrémité de cet os, qui mesure 14 cent. sur 2, est percée d'un trou; le dessin consiste en 5 lignes droites parallèles, très rapprochées et fortement incisées, coupées obliquement par 4 lignes d'inégale longueur. Ce

groupe se répète aux deux extrémités et au milieu de l'os qui a pu servir d'amulette ou de pendeloque. Les lignes, très régulières, paraissent être tirées à la règle et probablement avec la pointe de métal (pl. II, fig. 3). Le troisième dessin appartient à la collection de M. Viault, de Chablis, qui, lui aussi, avait fouillé un jour aux Fées. C'est un cornichon de cerf de 8 cent. de longueur qui est orné d'un côté de deux cercles égaux, centrés, et, de l'autre, d'un cercle ébauché également centré. Ce motif est assez commun sur les poteries de l'âge du bronze et sur le métal même (pl. II, fig. 4 et 5). Le niveau de ces deux derniers objets n'a pas été déterminé, mais leur faciès, l'analogie avec le premier dessin et celui des poteries, l'absence de toute gravure dans les autres couches me font placer ces échantillons dans le néolithique.

La poterie était relativement rare, mais, comme j'ai fait ramasser tous les morceaux, je puis dire que l'industrie était la même qu'à la riche grotte de Nermont dont il sera parlé plus tard. Pourtant la sorte très grossière, c'est-à-dire simplement pétrie, ne m'a donné qu'un tesson; la sorte ordinaire, à engobe d'argile fine, et la sorte légère à glaçure noire inaltérable sont les plus communes. L'art du potier dans son enfance se montre dans les mamelons percés et dans les oreillettes ornées d'un semis de points (pl. II, fig. 9); il est à sa perfection dans une anse légère de vase où le doigt peut se placer (pl. II, fig. 10).

D'après le nombre des rebords différents, il se trouvait une trentaine de poteries à fond plat ou concave. D'après un débris de rebord, le vase avait 29 cent. de diamètre. L'ornementation comprend des stries et des coups d'ongle, des cordons pincés, pour la sorte ordinaire; la poterie fine a des moulures, des cordons concentriques, des surfaces ondulées, des dessins de lignes.

Deux objets se distinguent parmi ces débris : il y a un vase de poterie fine à glaçure noire, presque entier, du type caliciforme, de 6 cent. de hauteur et autant de largeur. Sa base est convexe avec une petite dépression circulaire pour la station droite; la panse est ornée de trois côtes concentriques : c'est un élégant modèle (pl. II, fig. 7). D'après M. Cartailhac, les vases caliciformes, que fournissent certains ossuaires des Alpes, les mégalithes des Pyrénées et de la Bretagne, sont tout semblables à ceux de certaines régions d'Europe; ils révèlent une communauté d'origine, et, par leur contact avec d'autres objets d'importation, ils paraissent eux-mêmes avoir une origine étrangère. Ils ne se trouvent pas, dit-il, dans les cités lacustres et dans le centre de la France (1). L'exception constatée aux grottes de la Cure s'explique

(1) E. Cartailhac, *La France préhistorique*, p. 202.

par l'extension de l'industrie des mégalithes de Bretagne, dans les vallées de la Seine et de l'Yonne jusqu'au Morvan.

Un autre objet bien plus rare en France, c'est une queue de pot, de sorte grossière, de forme recourbée, et percée dans sa longueur d'un canal. Elle a 6 cent. de hauteur, s'élargit à la base et s'amincit au sommet qui est libre, formant ainsi une sorte de biberon. Je n'ai rien trouvé d'analogue dans les descriptions de grottes; mais ce modèle existe à la salle de comparaison du musée Saint-Germain, il provient des terramares de Reggio qui ont donné en même temps des couvercles à pot avec dessins de points et des haches en bronze à talon (pl. II, fig. 8).

Ces trouvailles indiquent bien l'industrie de la pierre polie pénétrée de métal; et cependant, à ma connaissance, il n'a été récolté qu'un objet de cette époque ; il se trouve dans la collection Gustave Guignepied : c'est un bracelet ouvert, en bronze, formé d'une tige pleine de 4^{mm} d'épaisseur, dessinant un ovale de 7 cent. de grand diamètre (pl. II, fig. 15).

Il faudrait rapporter aussi à l'âge de bronze une sépulture que M. le docteur Ficatier a découverte à l'extrémité de la Boucle. Il y avait là « un squelette étendu sur un dallage de pierres plates et recouvert d'autres pierres disposées en forme de toit. A côté, plusieurs anneaux en bronze, une épingle à tête plate, une agrafe, plusieurs grains de collier et un fragment de collier, le tout en bronze; deux couteaux de silex, une amulette en terre cuite de forme carrée, située près de la tête. Les ossements se sont mis en poussière à l'air (1) ». Pour moi, je n'ai trouvé qu'un fragment de pariétal humain, probablement de l'époque néolithique.

A cette occasion, je signalerai la découverte de plusieurs sépultures faites par des vignerons dans les terres d'alluvions qui recouvrent les grottes à l'est : les corps étaient à *boucheton* (accroupis) m'a dit l'un d'eux, et des pierres disposées en toit les abritaient.

L'âge du bronze a laissé des traces à Arcy ailleurs que dans les grottes : un homme du Beugnon, M. Nicolas Boireau, a trouvé en 1875, dans son champ (climat de Chaux) situé sur le plateau près du chemin rural d'Arcy à ce hameau, une cachette de fondeur assez riche (2). Les souvenirs de ce laboureur n'étant pas aujourd'hui assez précis, et les objets ayant été vendus à Avallon, puis dispersés en grande partie, je donnerai l'inventaire inséré dans le

(1) *Bull. Soc. de l'Yonne*, séance du 4 juillet 1889.

(2) M. Salmon, dans son *Dict. arch. de l'Yonne*, p. 194, a confondu la cachette avec la fonderie du Beugnon.

Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon 1875, p. 210 : une vingtaine de haches de bronze avec ou sans douille, de 12 cent. de longueur, 5 cent. de largeur, au 15e d'étain, 1 lingot, 2 pointes de lance, 2 rondelles en cuivre avec anneau pouvant être adaptées au cimier d'un casque ou à l'umbo d'un bouclier, plusieurs ustensiles ou baguettes en cuivre. 15 objets sont restés au musée, haches, fers de lance, umbo, serpe, carrelet en cuivre, etc. J'ai figuré une hache à ailerons et à anneau, le tranchant large d'une autre et une pointe de lance; on voit encore au musée un grand fond de pot de bronze (pl. II, fig. 16, 17, 18). L'analyse de ce dernier a donné : cuivre 97.32, fer 0.18, soufre 1.80, divers et pertes 0.70 (1).

Les Romains ont fréquenté aussi les Fées : j'ai trouvé au seuil, à 1 mètre 20 de profondeur, les fondations d'un mur à la chaux de 80 cent. de largeur, qui sans doute fermait l'entrée; il y avait de la poterie et des morceaux de tuiles à rebords et une pierre équarrie avec une sculpture en volute (musée d'Arcy). A cette profondeur on trouvait le plancher rocheux, très raviné, formant talus vers la rivière.

A 45 mètres, dans la galerie, on voit de chaque côté les amorces d'un mur de 70 cent. d'épaisseur, bâti à l'argile et portant un encroûtement de concrétion. Est-ce une construction romaine? C'est peu probable, ce serait plutôt du moyen-âge ou peut-être même de l'époque où l'on fabriquait du salpêtre.

L'industrie néolithique étant pauvrement représentée aux Fées, et les renseignements étant très incomplets, il sera traité de cette

(1) Ce culot ou pain, dit de bronze, du poids de 3 kil. 400, envoyé à M. G. Chauvet, président de la Société archéologique de la Charente, a été analysé par M. Chassaigne, docteur en pharmacie à Ruffec. C'est un culot de cuivre presque pur, comme celui de Vénat, « qui semble indiquer qu'à l'époque de la cachette, le bronze ne se fabriquait pas en fondant les minerais des divers métaux, mais bien en partant de ces métaux isolés. » « Il s'agit bien de la cachette d'un *fondeur de bronze*, puisque nous trouvons à côté d'objets fabriqués une réserve de matières premières. » Docteur Chassaigne.

La composition du métal et les proportions sont presque identiques à celles de la cachette de Vénat (Charente) où le plomb entre cependant pour 0.10. (*Analyse de bronzes anciens*, par Chasseigne et Chauvet, Ruffec, 1903, p. 49.) Cette similitude de composition, la présence de haches à douille dans la cachette, la position des ailerons près du sommet classeraient ces bronzes, comme ceux de Vénat et de Réalon, dans la période 5 de l'âge du bronze (1050-850 avant J.-C.) qui est celle de la transition à l'âge du fer. (*Congrès intern. d'Anth. et d'Arch. préh.*, Paris, 1900. *La Chronologie préhistorique*, par Oscar Montelius, p. 348.)

époque intéressante avec plus de détails dans la notice sur la grotte de Nermont.

XXVI

LE GOUFFRE DES FÉES

Ce que je nomme le Gouffre ou l'engouffrement de la Cure est l'un des deux Entonnoirs des descriptions anciennes; il est excavé tout à côté de la grotte, à droite, en retrait dans le front des escarpements et masqué par les éboulements énormes des pans de roche. On voit, à l'entrée, les bancs de l'Oxfordien dont la chute, au dire des gens, serait assez récente; dans le chemin et sur la rive, les amoncellements sont du Corallien (Rauracien) et bien plus anciennement tombés.

L'excavation s'étend sur au moins 25 mètres de largeur, à l'entrée. On y pénètre assez facilement sur la droite, et l'on se trouve à 3 mètres en dessous de la vallée, dans une salle de 8 mètres de largeur et 1 mètre 60 de hauteur qui s'allonge en un couloir de 20 mètres de longueur dont l'extrémité est obstruée par le limon. C'est une des branches de l'engouffrement; on y trouve l'eau stagnante au niveau inférieur, et l'on voit sur les parois le sillage et le polissage des eaux courantes.

Le passage est aujourd'hui très encombré, et l'établissement du chemin a formé un barrage que les eaux ne franchissent qu'aux grandes crues. Autrefois rien ne s'opposait à la libre dérivation de la Cure qui se rendait par des canaux souterrains à la source du Moulinot (autrefois Pêche-Roche) (1), de l'autre côté de la colline et alimentait une petite usine disparue au commencement du XIXe siècle. C'est bien du Gouffre que viennent les eaux qui aboutissent au Moulinot aux grandes crues, car une fois que les eaux ont franchi le barrage, celles de la source, toujours claires, deviennent troubles et jaunes et sortent en bouillonnant. De plus, dans les expériences faites à la fluorescéine par M. Le Couppey de la Forest, ingénieur-agronome, en 1902, la matière colorante jetée dans la Goulette n'a pas été retrouvée au Moulinot. La direction du canal est S.-N., 25° E. environ, et sa longueur

(1) Dans les anciennes chartes on trouve Pescheresse.

750 mètres. Il n'a pas avec la grande grotte les rapports que Pasumot lui supposait (pl. I, fig. 6), car, d'après lui, ces deux souterrains devaient se croiser en forme de X et avoir des issues distancées. Les récentes observations et le dernier lever de plan permettent de corriger son hypothèse (fig. 7) : le canal va directement aboutir à la source du Moulinot, qui est l'issue ancienne de la grande grotte, en dessinant probablement une ligne en zigzag analogue à celle que font les diaclases de Fées. Cette source du Moulinot est une cavité de la côte Coffin, de 3 mètres de largeur et 40 cent. de hauteur, donnant de l'eau en toute saison, mais plus abondante au printemps et après de grandes pluies. C'est vraiment une source que les eaux du plateau, arrêtées par les bancs marneux de l'Oxfordien, alimentent, car elles marquaient, le 28 août 1902, 12 degrés, ce qui est la température moyenne des fontaines. Mais sa position, à l'arrivée de deux canaux souterrains et de plus petits qui sans doute drainent le massif, la feraient classer dans la catégorie des sources dites vauclusiennes. D'après le dernier lever de plan, le Moulinot est l'issue du Gouffre des Fées et de la grande grotte.

XXVII

LA CHAMBRE-HAUTE

Au-dessus du Gouffre, s'ouvre une petite grotte qui mesure 12 mètres de longueur sur 6 de largeur, à l'entrée, et 2 mètres de hauteur. Il y a un médiocre remplissage de terre jaune qui a fourni quelques rares fragments d'os sans importance. On croyait autrefois cette cavité indépendante des Fées; mais, en fouillant la première chambre, j'ai établi un passage dans le remplissage qui montre que la grotte des Fées s'étend jusque là. Ce détail a son intérêt, car il explique comment les primitifs pouvaient aborder aux Fées et s'y voir en sûreté alors que les eaux couvraient le seuil, puisqu'ils avaient le passage de la Chambre-Haute qui est à cinq mètres au-dessus de la vallée, c'est-à-dire de 2 mètres supérieur au plancher de la galerie.

XXVIII

LE PETIT ABRI

Tout à côté, en amont de la grotte des Fées, se voit une petite cavité régulière de forme triangulaire, de 11 mètres de longueur, 6 mètres de largeur, 5 mètres de hauteur à l'entrée ; elle est à 50 c. seulement au-dessus du fond de vallée. Son remplissage est d'argile, et l'on voit que des fouilles l'ont bouleversé dans toute son étendue. Une tranchée transversale faite sur le devant est descendue à 1 mètre de profondeur, atteignant les alluvions caillouteuses qui sont à 1 mètre environ au-dessus de l'étiage, Le remplissage était formé de limon de rive avec quelques pierres des parois; il avait été remué jusqu'à 80 cent. Plus bas il était de terre tassée qui ne paraissait pas avoir été touchée. Dans le niveau supérieur on trouvait quelques ossements de cheval et de cochon, des éclats de silex non patiné, des morceaux de poterie néolithique et d'autre poterie probablement romaine. On recueillait aussi deux fragments d'une mâchoire inférieure humaine ; le menton en est bien accusé, mais l'époque reste indéterminée par suite du remaniement. Dans le niveau inférieur, pareil mélange : on récoltait un fragment de molaire d'éléphant, un éclat retouché de calcaire siliceux, de la poterie néolithique et de la poterie probablement romaine. Il y avait donc eu un remaniement ancien, et la cause en serait aux eaux, car cet endroit, situé à 6 mètres de la berge, est une ancienne rive, et l'argile du fond de la tranchée comprenait de nombreux galets de toute grosseur.

XXIX

LE GRAND ABRI

Ce bel abri, sous roche, où se réunissent les sociétés de touristes, fait suite au précédent; mais il mesure 36 mètres de largeur sur 8 mètres de longueur et 5 mètres de hauteur en devant, il a pour toit 6 à 8 mètres du calcaire corallien. Une première tran-

chée sur le seuil n'a donné aucun résultat, une seconde ouverte près de la paroi du fond a montré de la terre remuée jusqu'à 50 cent.; plus bas, sous l'argile, à 90 cent., on a rencontré une large dalle fortement rougie, et, à côté, des cendres, des ossements de mouton et de cochon et de la poterie grise et rouge, probablement romaine; au même niveau on trouvait un éclat de calcaire siliceux du type moustérien. Il y a donc eu remaniement ancien comme au Petit Abri, et l'on voit également combien le fond de vallée était bas à l'époque romaine. D'après M. Salmon (*Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 181), M. de Vibraye aurait trouvé dans les Abris des vestiges gallo-romains.

XXX

LE COULOIR

En remontant la Cure, on trouve plusieurs petites cavités sans importance dans le troisième tronçon des escarpements. C'est d'abord le Couloir, à 115 mètres des Abris, excavé à moitié dans le Corallien et à moitié dans l'Oxfordien dont on voit les gros bancs, à l'entrée, sur 3 mètres 50. Il a 3 mètres de longueur, 3 mètres 50 de largeur et 5 mètres de hauteur à l'entrée. On y trouve une diaclase médiane bien marquée. Le plancher rocheux est recouvert de 30 cent. de terre sans aucun débris fossile.

XXXI

LA PETITE NICHE

Elle est à 5 mètres du Couloir, et n'a que 5 mètres de largeur sur 3 mètres de longueur et 1 mètre 80 de hauteur. Il y avait un remplissage de 60 cent. de terre végétale et 20 cent. de terre jaune. On y a trouvé des morceaux de poterie probablement romaine.

XXXII

LA GRANDE NICHE

C'est un pareil abri sous roche excavé dans l'Oxfordien, au niveau de la vallée, à 7 mètres du précédent. Il a 10 mètres de largeur, 3 mètres 50 de longueur et 1 mètre de hauteur. Dans 90 cent. de terre pierreuse on n'a trouvé que des débris de poterie probablement romaine.

XXXIII

LA GOULETTE

Nous arrivons, en remontant la Cure, aux grands escarpements de l'anse; au pied d'un abrupt, à 350 mètres des Fées, on entend un bruit d'écluse et l'on voit, sur un côté, s'échapper du pied du rocher, entre deux bancs, une nappe d'eau qui s'engouffre dans un canal. Autrefois, avant la formation du barrage d'alluvion et d'éboulis qui constitue la berge, la rivière entrait directement dans le souterrain. Pour les gens du pays, c'est l'Entonnoir ou le Moulin des Roches; les premiers explorateurs de grottes l'ont appelé la Goulette. On peut se faire une idée juste de cette dérivation d'après la coupe que je donne du massif; je l'ai prise aussi exactement que possible, en vue de la géologie de la grande grotte, mais j'ai dû la relever à quelques mètres en amont à cause de l'escarpement impraticable qui domine cette cavité (pl. I, fig. 8).

Le talus rocheux, haut de 55 mètres 50, comprend 42 mètres, au sommet, de l'étage corallien (Rauracien), dont 20 mètres de roche massive, résistante, abrupte, surplombant souvent en haut et s'excavant en bas. Ce n'est pas le lieu de parler de ces excavations sur la cause desquelles M. Cotteau et M. Vélain ne sont pas d'accord, nous les retrouverons aux roches du Saussois. Au-dessous, sur 22 mètres, se voit une roche très fendillée, délitable, semblable en certains endroits à une blocaille caverneuse, dessi-

nant un profil en croupe. La base du massif, sur 13 mètres 50, comprend, à la partie supérieure, de gros bancs de calcaire gris, grossier ou compacte et très dur, s'avançant en corniche; et la partie inférieure, des bancs d'un calcaire blanc ou jaunâtre, très fendillé et formé entièrement de fines oolithes; il est souvent excavé. Cet ensemble, bien stratifié, est de l'Oxfordien supérieur, l'Argovien de certains auteurs, appelé encore le calcaire à Chailles; on trouve près de la Goulette, dans les bancs supérieurs, un nautile, de grosses pholadomyes et l'*ostrea dilatata* (1).

C'est dans les premiers bancs apparents de l'assise ayant 20 mètres environ de puissance, que s'ouvre le canal de dérivation, à 14 mètres de la rivière; mais l'engouffrement, dans la berge même, se trouve à 36 mètres en aval. La cavité mesure 3 mètres de hauteur sur autant de largeur, à l'entrée, et le sol du canal est à la même profondeur que le lit de la rivière. La galerie par où l'eau s'écoule, dans la direction S.-N., 28° E. environ, avec un débit d'environ 1,000 litres à la minute en moyenne, ne peut être suivie que jusqu'à 7 mètres; à cette distance, les parois se rapprochent, la voute est à 80 cent. du plancher et l'eau mouille continuellement le plafond en écumant.

Le ruisseau devait avoir son arrivée, selon toutes les suppositions, de l'autre côté de la colline, au pied de la côte qui porte le Châtenay, et les expériences à la fluorescéine faites en 1902 par M. Le Couppey leur ont donné raison. La matière colorante jetée dans la Cure a mis d'abord 6 minutes pour arriver à la Goulette, par suite sans doute de tournoiement dans des cavités, mais elle a reparu à la grotte du Châtenay après avoir traversé les 1,020 mètres en 90 minutes, soit 120 mètres à la minute, ce qui est au-dessus de la moyenne de vitesse. Ce fait s'explique par la différence de niveau des deux points qui est de 3 mètres environ par kilomètre, tandis que l'anse se développe sur 3 kil. 5 avec une différence de niveau d'eau de 88 cent. par kilomètre, d'après Belgrand.

Il y a donc une véritable grotte au pied du Châtenay; pour la trouver on peut descendre, en face de la tour, par un sentier en lacet dans les sapins; on remonte la Cure 30 à 40 mètres, et l'on trouve un petit escarpement qui signale la cavité que le mouvement des eaux à la rive suffit à faire reconnaître. On descend assez difficilement jusqu'au lit et l'on voit l'eau sortir de toutes parts : par un canal, puis, à quelques mètres en amont et en

(1) On trouvera une liste plus complète dans le *Bull.* 1900, 1er sem., Grotte de l'Hogane.

aval, du pied de la berge, et, à quelque distance de la rive, dans la Cure même. Le petit souterrain que l'on appelle dans le pays le Trou de la Barbe-Bleue, a 3 mètres de largeur et 2 de hauteur, mais il se rétrécit très vite et, à 10 mètres, il n'a plus que 50 cent. et devient impraticable. Sa direction est d'abord E.-O., puis il fait un angle dans la direction S.-O. La température de l'eau d'arrivée était, le 28 août 1902, de 17°, tandis qu'à la Goulette elle marquait 19°. Il parait, d'après les dires des baigneurs, que dans la Cure, en aval de cette grotte-issue, l'eau est sensiblement plus froide à certains endroits, ce qui prouverait l'existence de nombreuses petites bouches d'arrivée et un trajet plus lent de l'eau dans ces petits conduits.

XXXIV

LA NICHE D'EN HAUT

—

En amont de la Goulette, au pied des escarpements à pic qui surplombent parfois de 5 mètres, on rencontre plusieurs petits abris; le seul intéressant à signaler est une excavation de 4 mètres de largeur, 3 mètres de longueur, dont le toit est un vrai type de la roche à blocaille : on dirait un monceau de pierres jetées sans ordre. Dans le remplissage se trouvaient des traces de foyers récents, mais point de vestiges anciens.

XXXV

LA FONTAINE DE SAINT-MORÉ

—

Au milieu de l'anse de la Cure, à mi-côte, près de la limite du territoire d'Arcy, on trouve une petite excavation qui n'a d'intérêt que la source s'échappant en un mince filet d'eau de sa voute. Elle a 2 mètres 50 de longueur et 2 mètres de largeur avec

1 mètre 30 de hauteur ; elle est creusée dans la base du Corallien. L'eau tombe dans un cercueil en pierre dont le fond corrodé la laisse échapper par les crevasses de la roche. Il paraît qu'autrefois elle coulait jusqu'à la rivière dans les saisons pluvieuses.

N. — Les dessins des échantillons de la grotte des Fées comme de la grotte du Trilobite ont été exécutés par M. Picard, conducteur de la voie P. L.-M. à Avallon.

AU SUJET DE
L'EXCURSION DANS LA FORÊT D'OTHE

Par M. Peron.

LES FERRIERS, LE SOL DE LA FORÊT, LES GISEMENTS DE CHARBON FOSSILE

Je n'ai pas l'intention de vous faire un compte-rendu de notre promenade du 14 juin dans la forêt d'Othe. Ce compte-rendu a été fait fort agréablement par un de nos collègues et vous avez pu tous en prendre connaissance dans la presse locale. Je ne veux vous en parler ici que pour en rappeler quelques côtés scientifiques. Il y a dans la région d'Othe pour les archéologues, pour les géologues et pour tous les naturalistes des sujets d'études nombreux et plusieurs problèmes dont la solution n'est pas encore définitive. Pour un grand nombre de nos collègues ces questions ont paru nouvelles. Il m'a semblé d'autant plus opportun d'en entretenir la Société que le public lui-même parait s'intéresser à leur solution. Dans un journal de la localité on nous a posé sur ces mêmes sujets diverses questions auxquelles il est de notre devoir de répondre dans la mesure de nos connaissances.

Je n'aborderai pas les questions relatives à l'anthropologie préhistorique et à l'industrie des premiers âges de l'homme dont l'on rencontre tant de restes dans diverses parties de la forêt et dont vous avez pu voir de beaux spécimens entre les mains des gardes forestiers et d'autres habitants de la région d'Othe. Notre collègue, M. le docteur Longbois, vous a déjà entretenus de ces questions avec une grande compétence et nous a promis d'en poursuivre l'étude.

Les seuls sujets sur lesquels je voudrais dès maintenant présenter des observations sont : 1°, les ferriers; 2°, le sol de la forêt; 3° le lignite de la vallée de Dixmont.

Pour exposer plus clairement ces questions et en mieux faire

comprendre l'intérêt et les difficultés, je suis obligé d'emprunter, soit à notre Bulletin, soit à la Statistique géologique de l'Yonne ou autres ouvrages spéciaux, certains détails déjà publiés mais qui paraissent avoir été perdus de vue. Je les compléterai par les résultats d'observations personnelles.

LES FERRIERS

Nous avons pu examiner auprès des étangs Saint-Ange quelques-unes de ces grosses buttes de scories ferrugineuses que dans nos pays on désigne sous le nom de ferriers.

Ces ferriers abondent dans la région d'Othe. Les plus importants sont situés sur les communes de Bussy, Bellechaume, Venizy, Dilo, Arces et surtout Sormery où ils occupent jusqu'à trois hectares de superficie. Ils ne sont d'ailleurs pas spéciaux à cette région et on en trouve d'aussi nombreux et d'aussi importants dans la Puisaye.

Les territoires d'Aillant, Dracy, Tannerre, Mézille, Lavau, etc., en sont couverts et nous y connaissons des buttes de scories qui atteignent jusqu'à 10 et 12 mètres de hauteur.

Mais ce n'est pas seulement dans notre département qu'on rencontre ces amas. Les départements voisins en possèdent également beaucoup. Notre collègue, M. de Grossouvre, ingénieur en chef des mines à Bourges, en a signalé dans plus de 50 communes du Berry et de la Touraine et nous pouvons voir, dans un important mémoire qu'il a publié sur les minerais de fer du centre de la France (*Annales des Mines*, septembre et octobre 1886), que, sous tous les rapports, ces ferriers du Berry, aussi bien que les gisements qui ont fourni le minerai, se présentent exactement dans les mêmes conditions que dans le pays d'Othe.

Tous ces ferriers, il n'est pas possible d'en douter, sont les résidus d'une ancienne industrie métallurgique qui exploitait sur place, dans des forges à bras, le minerai de fer que renferme le sol de la forêt d'Othe.

Ce minerai est localisé surtout vers la base de cette formation superficielle appelée « *l'argile à silex* » qui recouvre la majeure partie des plateaux d'Othe et dont nous examinerons tout à l'heure la nature et le mode de formation.

Il s'y présente en grains durs et arrondis ou en rognons géodiques plus ou moins gros et ocreux.

Au point de vue minéralogique il se distingue en peroxyde de fer ou Hématite et en hydroxide de fer ou Limonite. C'est ce dernier qui domine.

C'est principalement en amas assez restreints, logés habituellement dans des cavités et poches du sous-sol crayeux que le minerai de fer s'est déposé en même temps que l'argile à silex dans laquelle il est emballé.

On remarque, en effet, sur les divers points de la forêt, dans le voisinage des buttes de scories, une multitude de fosses et d'excavations peu profondes qui ne sont que les traces des anciennes extractions. Les exploitants utilisaient ainsi, sur place, le minerai et surtout le combustible, dont ils devaient faire une consommation considérable.

Comme leur installation n'était que très sommaire, quand le gisement était épuisé, ils se transportaient sur un autre point. C'est là ce qui explique la multiplicité des amas de résidus et c'est là ce qui explique aussi pourquoi, aujourd'hui, nous ne trouvons plus, dans les terrains épuisés du plateau, que des restes disséminés et inexploitables de minerai de fer.

Les ferriers de la forêt d'Othe dénotent une industrie tout à fait primitive. Les laitiers et les scories qui les composent, au lieu d'être légers et vitreux, sont, au contraire, lourds et opaques. Ils contiennent encore une proportion considérable de fer que l'un de nos collègues, M. Fougerol, très compétent dans la question, a évaluée pour certains morceaux à plus de 50 %. Ce fait suffit à montrer l'imperfection des procédés employés et explique aussi comment, de nos jours, certaines sociétés industrielles ont songé à tirer parti de ces résidus si riches encore en métal.

Ces procédés grossiers d'extraction devaient, sans doute, se rapprocher beaucoup de ceux qui sont encore employés par les peuplades du centre africain pour obtenir directement le fer par la réduction du minerai.

Cette réduction avait lieu, sans emploi de fondants, probablement dans un creuset établi au milieu d'une masse d'argile battue. La combustion du bois était activée par des soufflets en peau mus par la main de l'homme et, sous cette action, on obtenait à peine quelques kilogrammes de fer pour chaque opération (de Grossouvre, loc. cit., p. 3). Ce qui semble confirmer ces suppositions sur la manière d'opérer, c'est que M. de Grossouvre a signalé la découverte, dans certains ferriers, d'amas d'argile calcinée et rubéfiée par l'action du feu et à laquelle était souvent adhérents des morceaux de scories.

Il faut remarquer, d'ailleurs, que ce procédé des peuplades gallo-romaines de nos contrées s'est sensiblement conservé jusqu'à nos jours. Le foyer gaulois s'est agrandi et quelque peu modifié, et, dans quelques localités des Pyrénées, où on ne lui a pas

encore substitué le système des hauts-fourneaux, il est devenu le foyer catalan.

A l'égard des ferriers de la forêt d'Othe qui, dans nos régions, représentent si manifestement les temps les plus reculés de l'industrie métallurgique, il n'a subsisté aucune tradition précise. On admet seulement, d'après divers indices, que c'est avant et pendant la domination romaine qu'ils se sont formés. Un très grand nombre de ces buttes ont été fouillées, car partout les scories et les laitiers qui les constituent sont utilisés pour l'empierrement des routes et, cependant, toutes ces fouilles n'ont donné que peu de renseignements sur l'origine et la date de la formation des ferriers.

Un des gardes-forestiers qui nous guidaient nous a montré une monnaie romaine assez bien conservée qu'il affirmait avoir été trouvée dans le grand ferrier de la rive droite du rû Saint-Ange. Il serait utile qu'il voulût bien la communiquer à la Société pour que nous puissions la faire déterminer.

Cette médaille n'est, d'ailleurs, pas la seule qui ait été trouvée dans les ferriers. D'après les renseignements recueillis par MM. Leymerie et Raulin, on a trouvé dans un ferrier d'Aillant une médaille du IIIe siècle ; à Toucy, des médailles du Bas-Empire en même temps que des débris de poterie romaine. A Villiers-Louis, on a rencontré une croix et des chandeliers en fonte ; à Dilo, un ceintre en briques rectangulaires plates ; à Sormery, des briques romaines et un pied de lampe en fer à 4 branches, orné de quatre têtes d'hydre.

Nous avons enfin, dans l'un des premiers Bulletins de notre Société, la description et la figure d'une statuette en calcaire travertineux qui a été trouvée dans un ferrier de Mézilles et que Robineau-Desvoidy a considérée comme représentant Vénus Anadyomène.

En dehors de ces trouvailles et de beaucoup d'autres plus ou moins authentiques qu'il est inutile de rappeler ici, nous possédons une preuve bien certaine de l'ancienneté des ferriers. Il résulte, en effet, d'une étude faite sur la voie romaine d'Agrippa qui a été construite sous Auguste, que, dans le département de l'Aube, cette voie est, sur une grande étendue, empierrée avec des matériaux enlevés aux ferriers de la forêt d'Othe.

Ce fait suffit à démontrer qu'une partie au moins de ces ferriers est antérieure à l'ère chrétienne et même à l'occupation des Gaules par les Romains.

Il y a lieu, cependant, de remarquer que l'industrie métallur-

gique dont nous trouvons ici les premières traces dans la forêt d'Othe et dans la Puisaye, n'a certainement pas été exclusivement propre à la période gallo-romaine. Elle a persisté longtemps après, et, comme toutes les autres industries du premier âge, elle a lentement évolué et progressé.

En effet, à côté des amas de scories des forêts et hauts-plateaux, si imparfaitement dépouillés de leur métal, il existe dans beaucoup de vallées de notre département, au voisinage des cours d'eau, d'autres amas, bien différents, dans lesquels on observe des laitiers beaucoup plus vitreux et plus légers qui dénotent manifestement des procédés d'extraction meilleurs et une industrie moins en enfance.

Le minerai qu'on a traité sur ces nouveaux emplacements devait bien provenir, comme précédemment, du terrain superficiel des plateaux, mais il était amené dans les vallées où les cours d'eau pouvaient fournir une force motrice plus énergique et plus économique que les bras de l'homme.

Pour ces forges de nos vallées on possède d'assez nombreux renseignements historiques. Notre ancien et éminent vice-président, Quantin, a trouvé dans les archives de l'Yonne beaucoup de documents qui démontrent que l'industrie du fer a persisté dans nos contrées pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles. Elle était même alors très répandue, mais disséminée en petits ateliers, tous situés sur le bord des cours d'eau.

Parmi les documents qui concernent la région d'Othe, il est intéressant de citer un acte de l'année 1333 par lequel le seigneur de Sormery a réservé à l'abbé de Pontigny le droit d'extraire du minerai dans les bois de Franqueil ; puis un autre, de l'an 1456, par lequel Jean Rémy, maître des forges de Fosse-More, commune de Villiers-Louis, a amodié de l'abbaye de Dilo « une place à faire fonderie avec droit de prendre la mine dans tous les bois et terres de Dilo. »

Plus tard encore, nous trouvons des traces de l'existence de forges nombreuses à Saint-Julien-du-Sault, à Villiers-Saint-Benoît, à Saint-Aubin-Châteauneuf, etc., mais ce sont là les derniers documents connus sur cette industrie. Au-delà du XVIe siècle, probablement à l'époque de l'apparition des hauts-fourneaux, elle paraît avoir complètement disparu de nos régions. Les seules usines qui aient subsisté jusqu'à nos jours sont des usines qui ne produisent plus directement le fer, mais se bornent seulement à mettre en œuvre le fer reçu d'autres localités.

LE SOL DE LA FORÊT

Tout en évitant d'entrer ici dans des détails qui seraient hors de propos, il parait utile de dire quelques mots des terrains qui constituent le sol de la forêt d'Othe et qui contiennent les uns ces silex si abondants que l'on rencontre à la surface du sol, les autres le lignite ou ce minerai de fer qui, comme nous venons de le dire, a été jadis activement exploité.

Ces terrains de la région d'Othe sont assez variés. Il faut tout d'abord y distinguer ceux qui forment le sous-sol et ceux qui forment le sol superficiel, ces terrains étant entièrement différents et indépendants.

Le sous-sol, qu'on pourrait appeler le soubassement de la région, est entièrement constitué jusqu'à une grande profondeur par les assises puissantes de la craie marneuse, dite aussi craie de Joigny ou étage turonien. C'est une formation stratifiée d'origine marine, qui est très uniforme et s'étend régulièrement sous toute la forêt.

La surface de cette formation crayeuse a été, pendant la longue période d'émersion qui a suivi la période crétacée, profondément érodée, ravinée et creusée de dépressions parfois profondes qui ont été ultérieurement remplies par les dépôts superficiels; mais cependant, toujours et partout, au dessous de ces dépôts superficiels, on rencontre inévitablement les assises crayeuses et ces assises sont encore d'une épaisseur considérable.

C'est donc bien à tort et à l'encontre de toutes les données de la stratigraphie, que l'on chercherait, comme on l'a fait déjà, à trouver du charbon ou du minerai par des sondages profonds pénétrant dans le terrain de craie.

Ce terrain de craie de la région d'Othe, très compact et très marneux dans ses couches inférieures, est exploité assez activement dans diverses localités de la bordure orientale de la forêt, notamment à Bussy, à Brion, Bellechaume, Sormery, etc., où on l'utilise même pour les constructions.

Les couches supérieures de cette craie, fort différentes de celles de la zone inférieure, sont moins argileuses et sont chargées d'une quantité considérable de silex cornus et branchus, patinés de blanc mais d'une couleur bleuâtre assez foncée à l'intérieur. On peut voir ces couches supérieures qui sont en même temps très fossilifères, au-dessus du calvaire de Joigny, puis en haut de

la côte Saint-Jacques et de la Collinière et enfin sur de nombreux points de la forêt.

Nous avons pu, en suivant la route de Villechétive à la Grande-Vallée, examiner une curieuse crayère ouverte dans cette assise.

J'ai appelé l'attention de nos collègues sur cette crayère parce qu'elle montre très clairement d'où proviennent les éléments qui constituent en grande partie le sol superficiel de la forêt. Les silex, en effet, forment là des amas considérables noyés dans une craie argilo-calcaire et ils s'y présentent sous les formes les plus diverses et parfois les plus bizarres. Les cultivateurs de la région qui utilisent cette craie pour l'amendement de leurs terres sont obligés d'en extraire les silex, ce qui augmente singulièrement leur main-d'œuvre.

Partout où le terrain de craie constitue seul la surface du sol, c'est-à-dire dans les endroits où il n'est pas du tout ou insuffisamment recouvert par les dépôts superficiels, il n'offre à la culture qu'un sol très ingrat. C'est dans la pauvreté de ce sol qu'il faut chercher l'explication de certaines dénominations de localités qu'on rencontre dans ces régions comme Montmort, Vaumort, Villechétive, Montgueux, etc.

Mais, le plus souvent et principalement sur les plateaux, les assises crayeuses sont recouvertes par des formations plus récentes et d'une composition très différente qui constituent le sol proprement dit de la forêt.

On a établi dans ces formations superficielles plusieurs divisions mais les distinctions ainsi reconnues ont donné lieu, aussi bien que l'âge qui leur est attribué, à certaines divergences d'opinion.

La formation superficielle la plus importante est celle que l'on désigne généralement sous le nom d'*Argile à silex*. Elle n'est pas spéciale à la région d'Othe, car tous les plateaux de la Puisaye et d'autres régions en sont recouverts parfois sur une épaisseur d'une dizaine de mètres.

L'argile à silex n'est pas une formation sédimentaire. Elle ne s'est déposée ni sous les eaux marines comme la craie, ni sous les eaux lacustres comme les sables et les grès de la forêt.

C'est un terrain qui s'est formé à l'air libre par la simple action longuement répétée des agents atmosphériques sur les assises de la craie à silex qui formaient primitivement la surface du sol. Les eaux pluviales chargées d'acide carbonique libre ont la propriété de dissoudre et d'entraîner le carbonate de chaux qui entre pour moitié environ dans la composition de la craie. Il en résulte que les autres éléments constitutifs de cette roche, c'est-à-dire l'alumine, les silex, l'hydroxyde de fer, etc., qui, eux, sont inso-

lubles dans l'eau, restent sur place comme le résidu d'une dissolution chimique et, privés du ciment calcaire qui les réunissait en une roche compacte, ne forment plus qu'une nappe meuble et sans cohésion. C'est ce mode particulier de formation qu'on explique d'un mot en disant que l'argile à silex est un produit de décalcification de la craie Cette transformation de la surface du sol par les eaux pluviales est un phénomène très général. Dans les régions où la craie est tendre et perméable, comme dans la forêt d'Othe et dans la Puisaye, la décalcification est ordinairement si complète qu'il devient indispensable aux agriculteurs de restituer au sol sous forme d'amendements une partie du carbonate de chaux qui lui a été enlevé. Nous avons pu constater dans divers champs combien était considérable la quantité de craie marneuse qu'il faut à cet effet répandre à la surface.

L'argile à silex ne semble pas avoir d'âge déterminé. Pour mieux dire, il s'en est évidemment formé à peu près à toutes les époques depuis le moment où le terrain de craie a été exondé et soumis par conséquent à l'action destructive des agents atmosphériques. Il n'est donc pas étonnant que l'on ait pu reconnaitre dans cette grande formation argileuse des parties plus anciennes les unes que les autres, des parties remaniées où les silex ont été roulés et usés et des parties qui ont été ultérieurement recouvertes par des formations plus récentes, fluviatiles ou lacustres.

Ces formations plus récentes, qui se sont déposées sous les eaux douces, sont celles qui, concuremment avec l'argile à silex dont nous venons de parler, contribuent à former le sol superficiel de la forêt.

Dans la région d'Othe, elles se composent exclusivement de sable siliceux et de grès dont l'âge remonte manifestement à la période tertiaire. Ces sables sont de couleurs diverses, généralement jaunâtres, mais parfois très blancs et d'une finesse extrême. Les grès sont également variables, parfois grossiers et jaunâtres, parfois très fins et susceptibles de fournir des pavés et des matériaux de construction. Malheureusement, ils sont trop disséminés en blocs épars pour donner lieu à une exploitation bien suivie.

Alors que l'argile à silex des différents âges, plus ou moins pure ou plus ou moins chargée de rognons de silex, occupe les plus hauts plateaux et garnit les surfaces en contact avec la craie, les sables et grès tertiaires, occupent les grandes dépressions et semblent avoir formé le fond de grands lacs ou étangs peu profonds. Les uns et les autres, d'ailleurs, remplissent, et souvent concurremment, une quantité considérable de cavités, de poches, de dépressions, et même de véritables cavernes creusées jadis par les eaux dans les assises crayeuses.

C'est dans ces cavités et poches de la craie, au milieu de la masse des argiles, que se trouve, en amas très irréguliers, le minerai de fer jadis exploité par les forgerons de la région, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent (1).

Ce minerai, peu abondant, se présente sous deux formes : 1° à l'état pisiforme ou pisolithique, c'est-à-dire en grains ronds de petite dimension ; 2° à l'état réniforme, c'est-à-dire en rognons géodiques, plus ou moins gros, irréguliers et ocreux.

Au point de vue minéralogique, ces minerais se distinguent aussi en peroxyde de fer ou Hématite et en hydroxyde de fer ou Limonite. Ce dernier paraît avoir été de beaucoup le plus abondant dans nos régions. Dans le Berry, le minerai de fer en grains était le plus fréquent et il en existait là des gisements d'une grande richesse, ce qui fait que l'industrie métallurgique a persisté dans ce pays presque jusqu'à nos jours.

La recherche de l'origine première de ce fer est un des problèmes intéressants de la géologie locale. Il semble plus que probable que cette origine doit être cherchée dans la concentration qui, au moment de la formation de l'argile à silex, s'est opérée chimiquement de toutes les molécules ferrugineuses disséminées dans la craie marneuse. Cette craie, en effet, malgré son aspect presque blanc, comprend dans sa composition lithologique une très notable proportion de fer, et ce fer, comme les autres éléments insolubles de la craie, c'est-à-dire comme l'alumine et la silice, est resté sur place et s'est concrétionné en grains ou en rognons.

Etant connue l'énormité de la masse de craie qui a été décalcifiée pour former la nappe d'argile à silex, on peut s'expliquer fort bien que la quantité de fer ainsi laissée en résidu ait pu donner lieu aux exploitations dont nous avons reconnu les traces.

Si c'est dans l'argile à silex que l'on a rencontré le minerai de fer, c'est, au contraire, dans la formation des sables et grès tertiaires que se trouvent enclavés les dépôts de charbon fossile comme celui que nous avons visité dans la propriété de la famille d'Eichtal. Nous allons examiner ce fait dans un chapitre spécial et nous nous bornons à faire observer ici qu'il serait aussi déraisonnable de chercher le lignite dans la craie ou dans l'argile à silex qu'il le serait de chercher le minerai de fer dans les sables lignitifères ou dans la craie elle même.

(1) Voir à ce sujet : Meugy, *Note sur le terrain qui recouvre les plateaux d'Othe.* Paris, 1872 ; *Bull. Soc. géol. Fr.*, 3e sér., t. I, p. 150 et suiv.

LES GISEMENTS DE CHARBON FOSSILE

Celle des curiosités naturelles de la forêt d'Othe qui semble avoir le plus intéressé notre société, est assurément ce singulier amas de charbon fossile qui existe dans la vallée de Dixmont, au lieu dit la Fontaine des-Brins, entre le hameau de la Grande-Vallée et celui de l'Enfourchure.

Cet amas de charbon, comme vous le savez, est connu depuis fort longtemps. Sa description, son historique, les diverses tentatives d'exploitation dont il a été l'objet, ont été exposés dans notre bulletin et dans la Statistique de l'Yonne. Sous ces divers rapports, il n'y a rien de bien important à ajouter à ce que l'on connaît déjà. Mais l'existence même de ce curieux gisement de combustible comporte divers problèmes qui ne semblent pas avoir été jamais étudiés et qui, en tout cas, n'ont pas été résolus. Il s'agit : 1°, de l'âge géologique de ce combustible; 2°, du mode de formation de cet amas.

Nous n'avons certes pas la prétention de dire le dernier mot sur ces questions dont la solution est réellement entourée de sérieuses difficultés, mais il n'en est pas moins utile de les aborder et d'ouvrir le champ à la discussion en exposant ici quelques idées à ce sujet.

Le charbon fossile de l'Enfourchure est ce qu'on appelle, en minéralogie, un Lignite, c'est-à-dire un combustible fossile, incomplètement carbonisé et minéralisé, dans lequel une partie des éléments présente encore le tissu ligneux visible et incomplètement transformé.

Comme vous l'avez vu, la tranchée ouverte dans la propriété de la famille d'Eichtal, au milieu du massif ligniteux, montre une grande quantité de troncs d'arbres dont la plupart sont bien conservés On en a rencontré, selon M. Dupuis-Delcourt, qui avaient jusqu'à un mètre de diamètre. La plupart sont brisés et en fragments dont les plus longs n'atteignent guère que quelques mètres de longueur. Ils sont entassés pêle-mêle, inclinés dans tous les sens et dans un véritable chaos. Beaucoup de ces troncs se délitent, comme on l'a remarqué, en longues écailles et en lattes qui ont encore une certaine flexibilité et parfois même une grande ténacité.

En dehors de ces troncs et des grosses branches qui sont ainsi bien conservés, on ne rencontre, malheureusement, aucun autre

débris végétal reconnaissable. Les brindilles, les écorces, les feuilles et les fruits sont complètement détruits et transformés en un pulvérin terreux, noirâtre, très riche en charbon, qui ne présente plus aucune trace des organismes végétaux qui l'ont formé.

Les bois brûlent très facilement en donnant, a-t-on dit, une fumée abondante et une flamme longue et jaune, analogue à celle des bois résineux.

Le lignite pulvérulent produit peu de flamme. Préparé en briquettes, il est très propre au chauffage des poêles et calorifères et donne une chaleur intense. Malheureusement, il répand en brûlant une odeur désagréable de bitume et de souffre.

Des analyses chimiques qu'il importe de rappeler, ont été faites aussi bien pour le bois que pour le lignite terreux. Dans les deux, la proportion des matières volatiles est très considérable. Elle atteint de 71 à 72 0/0 du poids total. Le charbon proprement dit en forme le quart et le reste est formé par les cendres ou matières minérales qui dans les arbres ne s'élèvent qu'à 2 0/0, mais qui montent à 5 0/0 dans le lignite pulvérulent.

Il semble qu'en raison du bon état relatif de conservation de certains arbres, il devrait être possible d'en déterminer le genre. M. Dupuis-Delcourt a signalé parmi ces arbres des fougères arborescentes, des rosacées, des conifères et des palmiers, mais sans fournir aucune preuve à l'appui de ces déterminations. Un savant professeur à l'école forestière, M. Fliche, auquel on a soumis des échantillons, n'a pu y reconnaître que des débris d'un conifère ayant la structure du bois d'Eucalyptus. Nous espérons que les nouveaux échantillons prélevés en notre présence par M. Thomas, de l'école des mines, pour être sonmis à l'examen d'un spécialiste, nous fourniront à ce sujet quelques indications plus précises.

Des renseignements plus complets sur la flore de l'Enfourchure seraient bien utiles. Il y a lieu, en effet, de le faire remarquer, on n'a jusqu'ici rencontré dans ce gisement aucun reste organisé, aucun fossile, animal ou végétal, qui puisse venir en aide aux géologues pour leur permettre d'évaluer son âge relatif.

Dans beaucoup d'autres gisements connus, les sables, les argiles ou les calcaires qui accompagnent ou enchassent le lignite, renferment parfois en abondance des coquilles marines, terrestres ou fluviatiles, des débris de vertébrés, ou au moins des empreintes bien conservées de feuilles et de fruits. A Dixmont, nous ne trouvons rien de semblable. Nous en sommes réduits pour la détermination du niveau géologique aux considérations qu'il est possible de tirer de l'étude générale du terrain et des analogies du

gisement avec d'autres gisements dont l'âge est plus facile à déterminer.

Les auteurs de la *Statistique géologique de l'Yonne*, aussi bien que les auteurs de la carte géologique de la France, ont classé le lignite de Dixmont dans la formation des étages tertiaires inférieurs et particulièrement dans l'étage éocène.

Quoique cette manière de voir soit partagée par des géologues très compétents, il ne semble pas qu'elle soit appuyée de preuves suffisantes.

Ce qui est seulement bien démontré, c'est que le lignite est enclavé dans la formation des sables, grès et argiles qui, dans la région d'Othe, recouvrent les assises de craie. Ces dépôts superficiels de la région ont été considérés comme le prolongement normal des sables et des argiles plastiques, plus ou moins lignitifères, qu'on connait dans le Soissonnais et dans la Brie, et qui appartiennent au terrain tertiaire le plus ancien.

Il y a lieu de remarquer toutefois que si nos sables et grès de la forêt d'Othe doivent être sûrement rapportés au terrain tertiaire, ils semblent tout aussi bien pouvoir être considérés comme une dépendance et un prolongement fluviatile des sables et grès miocènes et oligocènes qui, au nord de notre département, prennent un si grand développement.

Cette seconde manière de voir qui rajeunit considérablement le lignite de Dixmont, paraît fort admissible. D'après les renseignements qu'a bien voulu me donner M. Hirsch, elle serait actuellement à peu près adoptée par son beau-père, M. l'ingénieur Michel Lèvy, directeur du service de la carte géologique de la France, qui a visité récemment le gisement de l'Enfourchure.

Je crois, pour mon compte, que cette nouvelle classification peut être appuyée par des arguments assez plausibles.

Dans tous les gisements de lignites anciens que nous connaissons, et notamment dans ceux du Soissonnais, les couches lignitifères sont assez régulièrement stratifiées et le lignite s'y trouve dans un état de transformation bien plus avancé que dans la vallée de Dixmont.

Dans le grand gisement de Fuveau, en Provence, qui est plus ancien encore, les couches de lignite alternent plusieurs fois avec des couches sédimentaires puissantes et régulières, et tout dénote que nous sommes là en présence d'une formation fluvio-lacustre d'une longue durée dont l'âge est antérieur à la période tertiaire.

Aussi, dans ce bassin de Fuveau, le lignite, très minéralisé, se présente presque à l'état de houille.

Dans ces gisements ainsi stratifiés, il est admis que les lits de

combustible sont le produit d'apports périodiques, par les cours d'eau, d'amas de végétaux parfois considérables, qui se sont déposés au fond du lac quand leur imbibition par l'eau a été complète, et ont été ensuite recouverts par les limons ou les sables charriés normalement par le cours d'eau.

Ces formations sont, en général, caractérisées par de nombreux restes animaux et particulièrement par des coquilles de mollusques fluviatiles ou terrestres.

A côté maintenant de ces dépôts, pour ainsi dire réguliers, on en connaît d'autres qui, certainement, ne se sont pas formés de la même manière. Dans le département de l'Ain, notamment, un géologue, M. Emile Chanel (1), en a récemment signalé dont la description nous a frappé par l'extrême analogie qu'ils présentent avec le gisement de Dixmont.

Là aussi, les troncs et les grosses branches sont bien conservés avec leur tissu ligneux reconnaissable, les menus débris seuls, étant transformés en poussière charbonneuse. Là aussi, en outre, les végétaux ont été amoncelés en masse confuse et irrégulière, sans aucune disposition stratifiée et sans aucune intercalation de couches sédimentaires minérales.

Les troncs et les branches y sont brisés en tronçons plus ou moins considérables et enchevêtrés dans tous les sens. Enfin, aucune coquille, aucun reste de vertébrés n'ont été rencontrés dans le gisement.

Ces dépôts du département de l'Ain, beaucoup plus jeunes que ceux du Soissonnais sont attribués au terrain tertiaire moyen et même au Tertiaire supérieur. On a admis qu'ils avaient été formés brusquement par une action torrentielle accumulant instantanément dans un lac une masse de végétaux violemment ou accidentellement enlevés aux forêts voisines.

C'est bien là aussi, je crois, le mode de formation et l'âge qu'il faut attribuer aux gisements de lignite de l'Enfourchure.

A l'époque de leur formation, l'orographie de la région d'Othe n'était pas complètement ce qu'elle est aujourd'hui. Les sommets y étaient plus élevés ; les énormes érosions subies par le terrain de craie pendant une longue émersion avaient déterminé des ravins abrupts et de profondes cavités de toutes dimensions que les eaux pluviales parcouraient et remplissaient, et où elles déterminaient des effondrements. Les parties restées exondées, c'est-à-dire les sommets et les versants, étaient couvertes d'épaisses

(1) *Sur les lignites de l'Ain*, B. S. G. F., 4e sér., t. III, p. 67.

forêts vierges à végétation luxuriante, que des inondations torrentielles ravageaient d'autant plus facilement que le sol était meuble et facile à entraîner. Sur les pentes argilo-sableuses des ravins pouvaient même se produire, comme on le voit si souvent, des glissements de portions entières de forêt dont les débris, sous l'action des torrents, venaient s'amonceler sur les rivages des lacs tertiaires où ils se déversaient.

Il semble évident qu'à l'époque du Tertiaire moyen, la grande vallée de Dixmont, sans avoir les dimensions et la profondeur qu'elle a aujourd'hui, était néanmoins déjà esquissée.

Très probablement, elle était jalonnée alors dans toute sa longueur, par une série de lacs ou d'étangs comme il n'en subsiste plus maintenant que dans la haute partie de son cours, c'est-à-dire dans le rû Saint-Ange.

C'est dans ces lacs et étangs que les eaux pluviales tertiaires, bien plus abondantes que de nos jours, entraînaient, lors des grands orages, les débris végétaux qu'elles charriaient en grandes masses.

Il faut remarquer en effet, que le dépôt charbonneux de l'Enfourchure n'est pas le seul qui existe dans la vallée de Dixmont. On en connaît beaucoup d'autres dans la région. Les auteurs en ont cité vers le hameau de Vaulévrier, à l'est du hameau de la Grande-Vallée, puis à la Montée-aux-Bœufs, à Vaucrochot, et même jusqu'à Villechétive.

Si l'amas qu'on observe à l'Enfourchure est plus considérable que les autres, cela tient à ce que le lac où il s'est formé, était situé au confluent des deux grands vallons de Dilo et de Saint-Ange, situation qui a sans doute valu à la localité ce nom de l'Enfourchure. Les apports torrentiels devaient être sur ce point plus considérables que sur les autres et ces apports étaient sans doute augmentés par la multiplicité des ravins à pente rapide qui y convergent, découpant ici le massif en ces nombreux monticules qui, suivant quelques auteurs, auraient fait donner son nom au village de Dixmont.

Contrairement à ce qu'ont dit MM. Leymerie et Raulin, la masse ligniteuse ne paraît pas avoir rempli une vaste dépression d'une profondeur et d'une superficie considérables. Elle a beaucoup plus l'apparence d'un dépôt formé seulement sur le versant d'une cavité, et en résumé elle se présente sous la même forme que les matériaux déversés par les cours d'eau et qu'on appelle leurs cônes de déjection.

C'est, en somme, cette dissémination et cette localisation des dépôts de lignite sur des points assez nombreux, mais d'étendue

restreinte de la vallée de Dixmont, qui explique l'insuccès des sondages et forages qui ont été entrepris à divers reprises et tout récemment encore, sur divers points environnants. J'avais, l'année dernière, exprimé ces idées à notre collègue, M. Marlot, qui était chargé d'effectuer des recherches en vue d'une exploitation. Il n'est peut être pas inutile de reprodure ici publiquement les conseils de circonspection que nous émettions à ce moment.

L'ÉTAGE KIMERIDGIEN

ENTRE L'AUBE ET LA LOIRE

Par MM. Paul Lemoine et Camille Rouyer.

Depuis près de dix ans, nous avons consacré chaque année quelques semaines à l'étude de l'étage kimeridgien, entre la vallée de l'Aube et celle de la Loire. Nous avons ainsi réuni sur les couches qui le composent un certain nombre de documents dont la publication nous a semblé pouvoir intéresser les géologues.

Nous en avons déjà indiqué les résultats d'ensemble dans une note préliminaire (1). La notice plus complète, que nous publions aujourd'hui, comblera une lacune de la géologie locale du département de l'Yonne : aucune étude de détail n'a été, jusqu'à présent, consacrée à l'étage kimeridgien ; nous osons donc espérer que notre travail ne sera point déplacé à côté de ceux de nos savants devanciers, MM. Cotteau, Lambert, de Loriol, Peron (2), sur le Jurassique moyen et sur le Portlandien.

Nous continuerons ces travaux. D'une part, au point de vue tectonique, nous avons l'intention d'étudier les plissements et les

(1) Paul Lemoine et Camille Rouyer. Note préliminaire sur l'étage kimeridgien, entre la vallée de l'Aube et celle de la Loire. *B. S. G F.* [*4*] II. *1902*, p. 104-111.

(2) Cotteau et de Loriol. Monographie paléontologique et géologique de l'étage portlandien du département de l'Yonne. *Bull. Soc. Sc., hist. et nat. de l'Yonne.* XXI, p. 467-696, pl. II-XV ; 1867.

Peron. Etudes paléontologiques sur les terrains du département de l'Yonne — II. — Les nérinéidées des terrains jurassiques. *Bull. Soc. Sc. hist. et nat. de l'Yonne.* LV, 2e sem., p. 31-66, pl. I., 1901.

J. Lambert. Etudes sur le terrain jurassique moyen de l'Yonne. *Bulle. Soc. Sc. hist. et nat. de l'Yonne.* t. XXXVIII, 2e sem., p. 1-175 ; 1884.

P. de Loriol et J. Lambert. Description des mollusques et brachiopodes des couches séquanionnes de Tonnerre. *Mem. Soc. pal. suisse* XX. nº 4, 1893.

failles, peu importants, mais nombreux, de la région jurassique. D'autre part, au point de vue paléontologique, nous voudrions arriver à accumuler les matériaux nécessaires à une revision des Céphalopodes du Jurassique supérieur dans l'Est du Bassin de Paris ; dans ce but, nous faisons appel à la bonne volonté des personnes qui possèdent des Ammonites kimeridgiennes et portlandiennes de cette région. Nous serons heureux de les recevoir en communication et de les étudier.

Qu'il nous soit permis d'exprimer tous nos remerciements et l'expression de notre très vive reconnaissance à ceux de nos maîtres qui se sont intéressés à ce travail. Notre très regretté maître, M. Munier-Chalmas, membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris, avait bien voulu lire, avec grand soin, le manuscrit de la note préliminaire que nous avons présentée en 1902 à la Société Géologique et corroborer nos observations sur la présence des *Ex virgula* Defr. et *Ex bruntrutana* Thurm. par l'indication de faits analogues, inédits, qu'il avait observés dans le Kimeridgien de l'Aquitaine. — M. Haug, professeur à l'Université de Paris, a bien voulu revoir les grandes lignes de notre travail et vérifier quelques déterminations d'ammonites. — M. Peron, correspondant de l'Institut, nous a donné de très utiles renseignements sur les environs d'Auxerre. — M. Péllat nous a permis d'examiner dans ses collections les beaux échantillons recueillis dans la région. — M. J. Lambert, dont le travail sur le Jurassique moyen de l'Yonne a été notre premier guide en fait de géologie, nous a fait visiter sa collection, si riche en spécimens de la vallée de l'Aube, et a revu, avec une grande obligeance, nos déterminations d'Echinides. -- M. Toucas a bien voulu nous montrer ses riches collections du Jurassique des Charentes. — M. Boule, professeur au Muséum, et M. Thévenin, avec leur obligeance ordinaire, nous ont permis de vérifier un certain nombre de types de d'Orbigny, en particulier ceux de *Reineckeia Eudoxus* d'Orb. et de *Pictonia Cymodoce* d'Orb.

I.

Données générales sur la topographie, l'habitation humaine et les cultures de l'étage kimeridgien

I. — TOPOGRAPHIE

Entre l'Aube et la Loire, l'étage kimeridgien constitue le plus ouvent des pentes et des talus parfois assez rapides, surmontés

par les plateaux calcaires du Portlandien. Exceptionnellement, les couches inférieures se présentent à l'état de lambeaux, au sommet de mamelons ou de petits plateaux : Maulnes, Yrouerre, Chichée, Saint-Cyr-les-Colons, Bois-de-Givry, Molesmes. Généralement, l'ensemble contribue à former le soubassement de vastes plateaux, prolongements dans notre région de ceux du Barrois. Ces plateaux s'inclinent progressivement vers le nord-ouest et disparaissent peu à peu sous une couverture de terrain néocomien. M. le commandant Barré (1) a appelé l'attention sur ce fait que, « à l'encontre de ce qui est écrit dans la plupart des traités de géographie », la « dernière auréole jurassique n'offrait point de talus continu, faisant face à l'est ». Il fait remarquer cependant que la corniche tend à s'esquisser lorsque les marnes kimeridgiennes prennent un développement suffisant.

C'est ce qui se produit dans notre région où les talus kimeridgiens viennent trancher brusquement les plateaux portlandiens et former une sorte de gradin, de falaise, aux contours plus ou moins irréguliers, suivant l'importance des vallons qui l'entament. En effet, si ce gradin kimeridgien est presque atrophié au voisinage des grandes vallées par les découpures plus profondes que l'érosion a produites, il devient plus net sur les hauteurs. Il se détache notamment avec grande évidence du relief environnant à la traversée des lignes de partage des eaux ; ainsi, à Villon, à Yrouerre, à Saint-Cyr-les-Colons, à Taingy, on voit les couches supérieures du Kimeridgien dominer, en moyenne d'une soixantaine de mètres, une bande de terrain déprimée, qui s'étend vers le sud-est.

Cette dépression, correspondant aux affleurements des couches séquaniennes et rauraciennes, déjà remarquée par Elie de Beaumont (2), a été récemment signalée à nouveau par M. A. Raoul (3) et attribuée par lui à « un phénomène d'affaissement considérable, occasionné par les eaux souterraines ». L'inégalité de résistance à l'érosion des marnes kimeridgiennes et des couches séquaniennes suffit amplement, on le sait, à expliquer cette topographie.

La terrasse kimeridgienne est assez mal indiquée sur la carte au 1/80.000 dans la région comprise entre la Seine et l'Yonne. Mais il est facile de la mettre en évidence, ainsi que la dépression

(1) O. Barré. *Architecture du sol de la France*, Paris, A. Colin, 1903.

(2) Dufrénoy et Elie de Beaumont. Explication de la carte géologique de la France. Paris, 1848, p. 524 et 529.

(3) A. Raoul. Notice sur le profil en long géologique de la ligne d'Auxerre à Gien. *Bull. Soc. Sc. Yonne*. LIV, 1er sem., p. 39 41, 1 pl., 1900; p. 43.

séquano-rauracienne, au moyen de la carte au 1/800.000 du Nivellement général : sur cette carte on voit en effet (fig. 1), une série de hauteurs portlandiennes de plus de 300 mètres se détacher en avant de la région basse, de 250 mètres environ, constituée par le

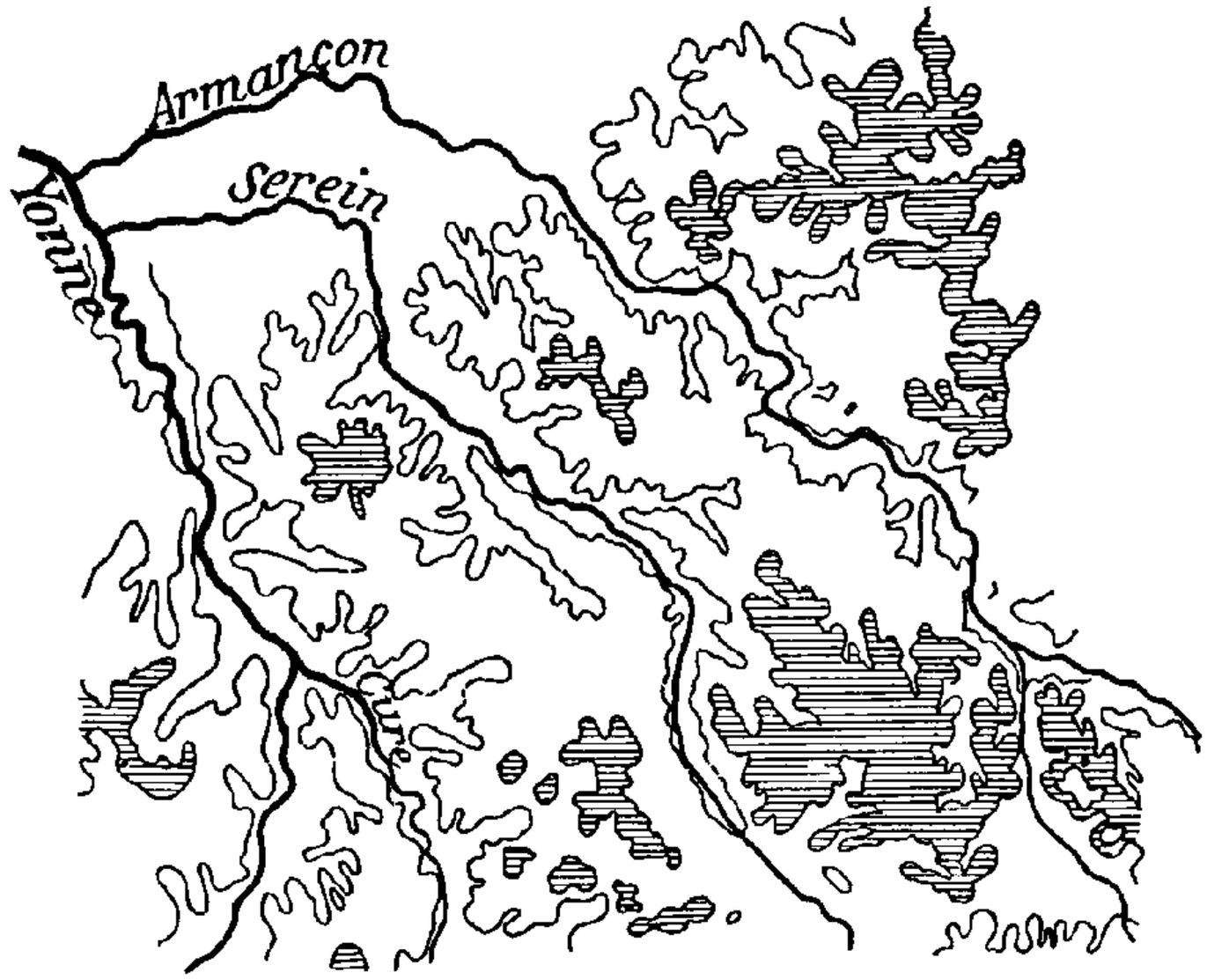

Fig. 1. - Falaise portlando-kimeridgienne et dépression séquano-rauracienne.
D'après la carte au 1·800.000e du Nivellement général de la France.
Courbes de 100m en 100m. — Les hachures indiquent les points de plus de 300m.

Séquanien et le Rauracien. Au sud-est de cette dépression, toute la région se trouve peu à peu portée à une altitude supérieure à 300 mètres.

Dans la région de la Loire, au contraire, la falaise kimeridgienne apparaît beaucoup plus nettement sur le terrain (fig. 2); elle est assez bien marquée sur la carte au 1/80.000. Cela tient, en partie, au caractère plus argileux des assises qui la composent.

Il faut remarquer, par contre, que les plateaux portlandiens ont une altitude qui décroit du N.-E au S.-E. Dans l'Aube et la Haute-Marne, les calcaires portlandiens couvrent d'énormes surfaces ; entre les vallées de l'Armançon et de l'Yonne, la largeur d'affleurement se réduit ; enfin, au voisinage de la Loire, entre Bouhy et Cosne, c'est à peine si l'on peut apercevoir l'étage portlandien, resserré entre les affleurements kimeridgiens et ceux des étages crétaciques et de l'argile à silex.

La cause en est multiple :

1° Inclinaison plus considérable au voisinage de la Loire (Région faillée du Sancerrois) ;

2° Epaisseur moindre du Portlandien à mesure qu'on avance

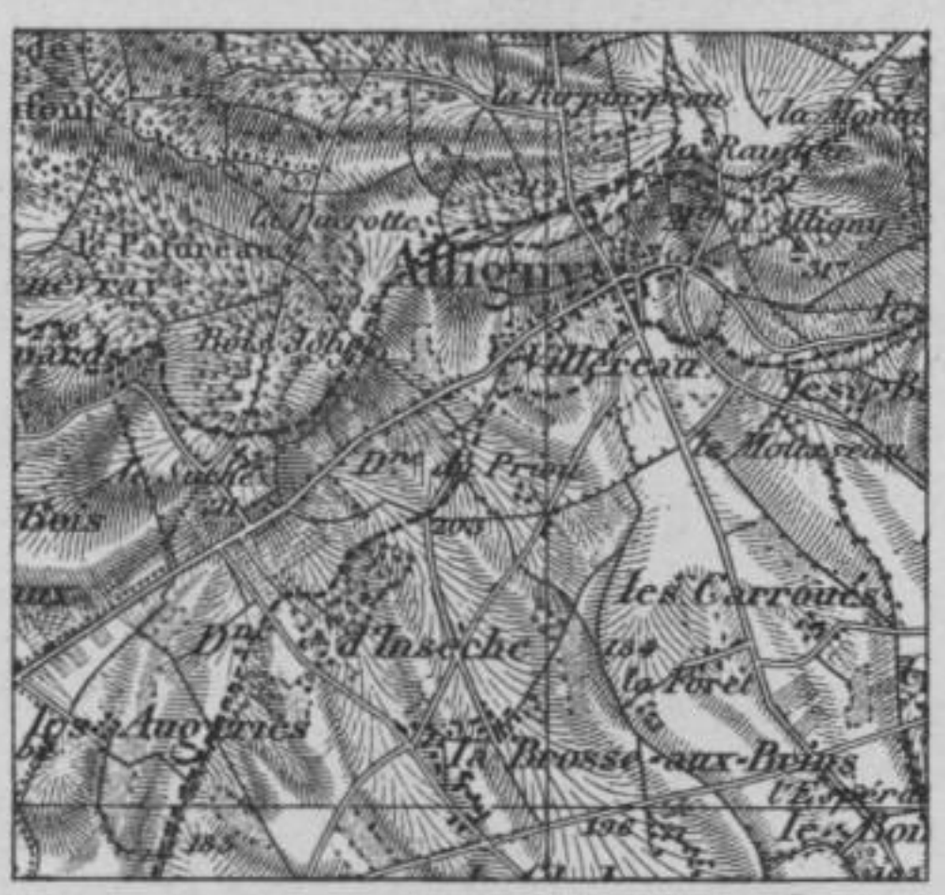

FIG. 2. — Plateau portlandien, falaise kimeridgienne et dépression séquanienne.

Extrait de la carte au 1'80.000' (Feuille de Clamecy).

vers l'Ouest, par suite du démantèlement d'une partie des couches avant le dépôt du Néocomien (1) ;

3° Existence d'un épais manteau d'argile à silex.

L'étage kimeridgien présente, au point de vue topographique, un autre intérêt ; il permet de suivre jusque dans le détail des formes du terrain cette structure en gradins dont il offre dans son ensemble un exemple si typique. Lorsqu'en effet, sur un versant affleurent en assises horizontales superposées des roches de dureté différentes au point de vue de l'érosion pluviale, c'est-à-dire douées d'une inégale vitesse de désagrégation, chacune d'elles prend une pente en rapport avec sa dureté. Or, tel est le cas pour les différentes assises du Kimeridgien ; elles sont alternativement calcaires ou argileuses, et il arrive qu'elles présentent souvent une séries de gradins plus ou moins déclives. En général, les calcaires ont provoqué au milieu des pentes une série de méplats ou terrasses secondaires ; au contraire, les niveaux argileux se traduisent par des déclivités plus prononcées. Il faut dire que cette discontinuité du profil n'est bien visible qu'aux endroits où le ruissellement a été le moins intense, où il n'a pas trop

(1) COTTEAU et DE LORIOL. Monographie du Portlandien de l'Yonne. *Bull. Soc. Sc. Yonne*. XXI, 2e sem., p. 497-696, pl. II — XV, 1867.

particulièrement réalisée à la rencontre des versants de deux vallons adjacents. Sur ce point, on voit souvent se profiler nettement raboté les surfaces soumises à son influence. Cette condition est les sortes de marches d'escalier formées par les niveaux argileux. Sur les versants rapides, au contraire, l'action des eaux pluviales a atteint son maximum d'intensité et le profil caractéristique en gradins est alors beaucoup moins accentué.

FIG. 3. — Schema montrant la disposition topographique des couches kimeridgiennes.

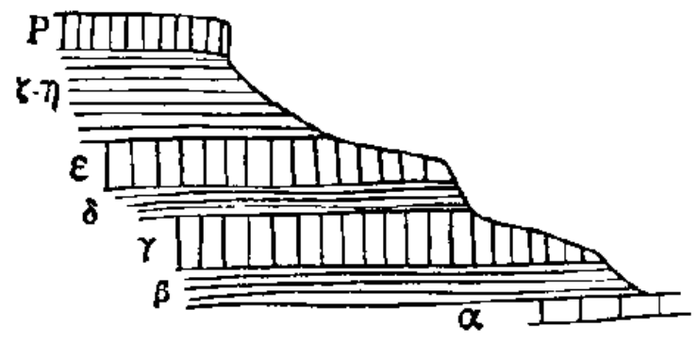

P — Portlandien. Kimeridgien : $\zeta-\eta$ Argiles à R. Eudoxus, Asp. Caletanum ; ε Calcaires marneux ; δ Argiles à Asp. orthocera : γ Calcaires ; β Argiles ; α Calcaires à Astartes.

II. — HABITATION HUMAINE (1)

La région kimeridgienne présente, en outre, une particularité d'un ordre tout différent de celles que nous venons d'indiquer, et qui cependant procède elle aussi, d'une cause géologique. Les fermes et villages y sont en nombre relativement considérable.

L'examen de la carte géologique détaillée (Troyes, n° 82; Chaumont, n° 83; Auxerre, n° 96; Tonnerre, n° 97; Clamecy, n° 110) est très instructif à cet égard : les plateaux portlandiens y apparaissent presque privés d'habitations, ne portant que quelques rares fermes et hameaux; entre le Serein et l'Yonne, les populations les ont même complètement désertés. — Sur les calcaires séquaniens (Oolithe de Tonnerre), le même phénomène se produit; entre l'Armançon et l'Yonne, ce terrain ne porte que cinq fermes. — Au contraire, la bande kimeridgienne est jalonnée par une ligne continue de fermes, villages et hameaux.

La raison en est toute géologique: les couches marneuses intercalées dans les calcaires kimeridgiens, entretiennent en effet dans cette zone une humidité favorable aux cultures. Elles occasionnent fréquemment des sources et les puits, d'un creusement

(1) Toutes les questions relatives à l'influence de la nature géologique du sous-sol sur l'habitation humaine ont été traitées pour l'ensemble du Bassin de Paris par : BELGRAND. La Seine ; études hydrologiques. Paris, Dunod, 1872.

facile, tarissent rarement. Il n'est donc pas étonnant que les populations se soient agglomérées sur le Kimeridgien de préférence an Portlandien et au Séquanien, presque absolument dépourvus de niveaux d'eau et de sources. Le tableau suivant fera clairement ressortir ce fait pour les régions comprises entre l'Yonne et le Serein.

	RÉGION ARMANÇON-SEREIN			RÉGIONSEREIN-YONNE		
	Portlandien	Kimeridgien (2)	Séquanien	Portlandien	Kimeridgien (2)	Séquanien
Superficie .	72 kq 7	63 kq »	51 kq 4	98 kq 3	55 kq 4	55 kq 1
Habitants (1)	15	4.6	0	212	2.2	0
Densité . .	0.206	84.2	0.0	2.1	34.9	0.0

Encore faut-il remarquer que ces chiffres pourraient être modifiés; un certain nombre de fermes situées sur le Portlandien, doivent en effet leur alimentation en eau au Kimeridgien. Ainsi, à Saint-Baudry (commune de Tissey, près Tonnerre), la source située à cinq mètres en contre-bas de la ferme, se trouve à dix ou quinze mètres au-dessus des argiles kimeridgiennes ; mais le niveau piézométrique (3) atteint sensiblement cette altitude. Il en résulte au milieu des calcaires portlandiens une source importante au printemps, mais capable de tarir en été, quand le niveau piézomètrique s'abaisse. Le même raisonnement s'applique aux sources situées en amont de Balnot-la-Grange (Aube), à la Ferme Caron et à l'est de Villiers-le-Bois.

Cette nécessité de s'alimenter en eau a déterminé l'existence d'agglomérations humaines sur la zone kimeridgienne des plateaux entre l'Aube et l'Yonne Mais ce n'est point la même raison qui a fait naître les villes qui, dans les vallées, se trouvent sensiblement au point d'affleurement des couches kimeridgiennes. Ce sont des raisons d'ordre stratégique, et M. le Commandant Barré (4) a fait remarquer déjà comment « les villes de Bar-le-Duc, Bar-sur Seine « et Bar-sur-Aube se sont établies à l'issue des défilés créés par les « cours de l'Ornain, de la Seine et de l'Aube. Joinville, dans la « vallée de la Meuse, Doulevant-le-Château dans celle de la Blaise, « ont des positions aussi caractéristiques. »

Le phénomène se continue vers le sud. Tonnerre, dans la vallée de l'Armançon, Chablis dans celle du Serein, Auxerre dans celle de l'Yonne, sont dans des positions presque analogues.

(1) Afin de tenir compte des fermes isolées, nous leur avons attribué une moyenne de cinq habitants.

(2) Y compris les couches α (Calcaire dit à astartes).

(3) L. Janet. Conférence de géologie appliquée sur le captage et la protection des sources d'eau potable. *B. S. G. F.* [3] *XX VIII*, 1900, p. 535, fig. 4, et p. 538, fig. 6.

(4) O. Barré. — Loc. cit. p. 145.

Cela tient, sans aucun doute, d'abord à leur position stratégique, dominant les défilés d'amont, mais aussi aux richesses naturelles du pays d'aval, qui leur permettaient de vivre et de s'enrichir. Le développement des alluvions anciennes en amont de Tonnerre à l'Ouest de Chablis, en amont d'Auxerre et l'élargissement correspondant des vallées a également pu provoquer la fondation de ces importantes agglomérations.

III. — ALIMENTATION EN EAU

Les niveaux aquifères kimeridgiens sont au nombre de trois :

A la base, les argiles β déterminent un niveau d'eau important, alimentant de très nombreuses sources. Ce niveau est très constant dans toute la région. Malheureusement le périmètre d'alimentation est généralement peu considérable, et le débit est très faible. Un grand nombre d'agglomérations s'y alimentent cependant en eaux de sources et la plupart des puits, creusés dans les villages, atteignent ce niveau.

Au milieu, les marnes δ ne sont généralement pas assez imperméables pour donner naissance à un niveau d'eau important et constant. Elles déterminent cependant de petits suintements, souvent utilisés par les vignerons du pays.

Au sommet, les argiles η donnent lieu une nappe aquifère intéressante.

Assez importante dans la vallée de l'Aube, cette nappe aquifère l'est beaucoup moins dans la région comprise entre la vallée de la Haute-Seine et celle du Serein ; à l'Ouest du Serein, elle reprend son importance et alimente un certain nombre d'agglomérations. Elle a été étudiée récemment, au point de vue hydrologique, par M. Max Le Couppey de la Forest (1) dans la vallée de l'Yonne. Elle a généralement un vaste périmètre d'alimentation ; elle récolte, en effet, toutes les eaux tombées sur les buttes-témoins et sur les plateaux portlandiens, c'est-à-dire sur des régions à peu près complètement inhabitées. Elle présente donc en général de grandes garanties au point de vue de l'alimentation.

Il n'en est pas de même dans le cas où cette nappe η est captée

(1) Le Couppey de la Forest. Etude des sources de la vallée de l'Yonne et de la Cure. *Comm. scient. de perfect. de l'Obs. de Montsouris* ; *Travaux sur les eaux d'alimentation ... de la Ville de Paris* ; Paris, Chaix, 1902, p. 585-611 ; 1903, p. 245-293 ; 1 carte.

L. Janet. Aperçu géologique et hydrologique des sources des vallées de l'Yonne et de la Cure ; *Id.*, 1902, p. 611-613.

au débouché d'une vallée ; elle peut alors être polluée par suite de l'existence de villages situés un peu en amont du point de captation et s'alimentant par puits à la même nappe. (Vallan et Gy-l'Evêque dans le Rû de Vallan ; Jully-sur-Sarce et Villemorien dans la vallée de la Sarce.) On obtient dans ce cas des eaux très abondantes ; mais leur qualité doit être surveillée constamment et de près ; elle reste toujours sujette à caution.

Dans son Annuaire si remarquable et si complet(1), M. Imbeaux cite 27 communes du département de l'Yonne ayant opéré des captations d'eau ; sur ce nombre il y en a 8, soit 29 %, qui s'alimentent aux nappes kimeridgiennes. Nous avons pu compléter en beaucoup de points les documents fournis par M. Imbeaux en ce qui concerne les communes qu'il a citées et nous en procurer de complètement inédits, en particulier sur celles de Chitry, Irancy, Charentenay, etc., grâce aux renseignements qui nous ont été obligeamment fournis par les maires des communes citées ci-dessous et dont nous leur sommes très reconnaissants.

COMMUNES S'ALIMENTANT A LA NAPPE INFÉRIEURE KIMERIDGIENNE β

Bar-sur-Aube (4.587 hab.). — Les sources captées en 1876 et 1894 sur les deux rives de la Bresse pour la ville de Bar-sur-Aube, ont nécessité une dépense de 172.000 francs ; elles fournissent 200 mètres cubes par jour (138 litres à la minute).

Champignol (774 hab.) a fait en 1895 pour 14.000 francs de travaux et capté des sources provenant de la nappe inférieure β.

Tonnerre (4.685 hab.). — La ville de Tonnerre est alimentée par des sources *Saint-Michel*, *Vaudelevée*, provenant de la nappe inférieure kimeridgienne. La captation des sources de *Vaudelevée* date de 1878 ; elle a été complétée en 1893. L'eau est amenée d'une distance de plus de 5 kilomètres de la ville dans un réservoir de 600 mètres cubes, situé à 2 kilomètres et dans un autre de 700 mètres cubes, situé au-dessus même de la ville. Elle ne donnerait, d'après M Imbeaux, que 50-80 mètres cubes par jour (34-55 litres à la minute.) En réalité elle débite environ 400 mètres cubes par jour (277 litres à la minute). Le degré hydrotimétrique est 21°-26°.

De plus, des puits creusés dans le calcaire séquanien, s'alimentent à la même nappe que la célèbre Fosse-Dionne. Cette nappe est contaminée par les fosses d'aisances de la ville et par le cime-

(1) Imbeaux, Hoc, Van Lint et Peter. *Annuaire statistique et descriptif des distributions d'eau*. Paris, Dunod, 1903.

tière Notre-Dame. L'usage de son eau devrait être absolument proscrit.

Chablis (2.281 hab.). — Des travaux importants ont été exécutés pour le compte de la ville de Chablis en 1901-1902, sous la direction de M Breuillé, ingénieur des Ponts-et Chaussées à Auxerre ; le prix total des travaux s'est élevé à 220.000 francs. Ils ont eu pour but de capter la source de l'*Etang*, vallée de Rameau, commune de Fleys, dans l'argile inférieure kimeridgienne β. Cette source est à 5 kilomètres de Chablis ; un réservoir de 800 mètres cubes se trouve à 1 kilomètre de la ville. Le débit moyen serait de 720 litres à la minute (maximum 900 à 1.200 litres, minimum 420 litres).

Une analyse chimique et une analyse bactériologique ont été faites au laboratoire du Conseil supérieur d'Hygiène, à Paris.

A *Courgis* (494 hab.), les travaux faits en 1892, s'élevant à 45.000 fr., ont consisté à prendre l'eau de la nappe inférieure β, à l'élever de 50 mètres dans un réservoir de 400 mètres cubes, au moyen de deux éoliennes Bollée. La commune possède 23 bornes-fontaines.

Chitry (572 hab.). — Le village de Chitry a exécuté en 1883 la captation de la source de *Boué* à 500 mètres du pays (argiles β.) Les travaux consistent dans la construction d'une canalisation aboutissant à un réservoir et d'une distribution avec bornes-fontaines dans le village. Le débit est de 45 à 180 litres à la minute suivant les saisons.

L'eau contient :

Carbonate de calcium :	0,1236
Carbonate de magnésium :	0,0264

Saint-Bris (1.395 hab.). — Les travaux exécutés en 1880 (1885 d'après Imbeaux), sous la direction de M. Chardard, ont coûté 140.000 francs. L'eau a été captée à 5 kilomètres de Saint-Bris, sur le territoire de Chitry. La canalisation est établie le long de la route ; le diamètre des tuyaux ne permet de distribuer que 55-60 litres à la minute ; le débit disponible serait de 100 litres environ.

Charentenay (604 hab.). — Le village de Charentenay (Val-de-Mercy) a capté en 1892, à 500 mètres en amont du village, au lieu dit : *Vau de l'Etang* une source qui débite environ 2.000 litres à la minute (1). Cette source qui apparaît en terrain très calcaire n'est pas due aux argiles kimeridgiennes ; elle appartient, comme les

(1) Imbeaux. Loc. cit. p. 104.

sources de la *Fosse Dionne*, à Tonnerre, de Bailly, etc., au niveau aquifère séquanien.

COMMUNES S'ALIMENTANT A LA NAPPE SUPÉRIEURE *n*

Colombé-le-Sec (323 hab.). — Des travaux, ayant coûté 23.565 francs, ont été exécutés en 1891. Ils captent les eaux fournies par la nappe *n* et les amènent dans un réservoir de 1.000 mètres cubes. Le débit moyen est de 40 litres à la minute.

Lignol (286 hab.) a effectué la même année pour 42.000 francs de travaux et construit un réservoir de 1.550 mètres cubes.

Troyes (53.146 hab.). — La ville de Troyes a capté (1894-1899), les sources de *Marres* et de *Servigny*, dans la vallée de l'Ource. Ces sources appartiennent à la nappe du Séquanien supérieur. Elle a acquis celles de *Jully-sur-Sarce*, pour les joindre éventuellement aux précédentes ; contrairement à ce que dit M. Imbeaux, les sources de *Jully-sur-Sarce* ne proviennent pas du même niveau géologique que celles de *Marres* et de *Servigny* ; elles sont probablement déterminées par la nappe supérieure kimeridgienne *n*. Elles débitent 6.000 mètres cubes par jour, soit 4.266 litres à la minute.

Thorey (128 hab.). — Les sources, captées au prix de 5.700 francs par la petite commune de Thorey, appartiennent probablement au niveau supérieur kimeridgien.

Maligny (946 hab.). — La ville de Maligny a exécuté en 1895-1896 (1899 d'après Imbeaux), une série de travaux destinés à capter une source située à 700 mètres en amont du pays. Les terrains rencontrés ont été d'abord des sables calcaires durs (Portlandien ?), puis une argile bleue (*n*). L'eau est refoulée par deux éoliennes dans deux réservoirs. Le débit est de 120 litres à la minute. Ces travaux auraient coûté 70.000 francs (d'après Imbeaux).

Irancy (700 hab.). — La distribution d'eau, entreprise en 1886, consiste dans un réservoir de 600 mètres cubes et une canalisation de 400 mètres environ, distribuant l'eau à 18 bornes-fontaines. Les eaux sont captées dans les argiles supérieures *n* et amenées à 100 mètres environ en contre-bas dans le réservoir au niveau du village. Le débit en temps de grande sécheresse est de 50 à 60 litres à la minute ; il triple après les pluies. Les eaux n'ont pas été analysées ; elle passent pour un peu calcaires, ce qui tient à ce que la nappe d'eau est le résultat de l'infiltration dans les calcaires portlandiens.

Auxerre (18.901 h.). — La ville d'Auxerre s'alimente à la nappe

supérieure kiméridgienne n, à Vallan. L'adduction, faite en 1852, a été conduite de façon peu scientifique; les eaux ont été contaminées en 1882-1883 et les expériences à la fluorescéine de M. le docteur Dionis (1) ont montré que les infiltrations des fumiers de Vallan atteignaient les sources. Le degré hydrotimétrique est 15°5 (d'après Imbeaux).

Des travaux sont faits aux environs de Vallan et de Gy-l'Evêque pour capter de nouvelles sources dans le Kimeridgien supérieur. M. Munier-Chalmas avait été chargé du rapport géologique sur ces sources; les échantillons qui lui avaient été remis et qu'il nous avait montrés appartenaient aux couches les plus élevées de la subdivision n.

Les recherches de M. Le Couppey de la Forest (2) ont fait voir que ces sources subissaient les mêmes risques de contamination que celles amenées en 1852. L'épidémie de 1902 est venu renouveler les avertissements de celle de 1882.

Courson (1.069 h.). — (*a*) Source de *Vau-Prone*. — Cette source est due aux argiles supérieures n. Les travaux d'adduction ont consisté dans l'établissement d'une conduite de quatre kilomètres et de deux réservoirs de 200 et 600 mètres cubes, d'où partent les conduites de distribution dans le pays. Les travaux ont été exécutés en 1886, sous la direction de M. Rousseau; l'eau est très calcaire; le débit varie de 8 litres à la minute en été, à 100 litres en hiver (3). D'après M. le Couppey de la Forest le débit était de 300 à 360 litres à la minute en octobre 1901.

(*b*) Source des *Glands*. — Située à 1 kilomètre de la ville, elle a été l'objet d'un captage partiel; l'eau était remontée par des béliers hydrauliques dans le petit réservoir. Les frais d'entretien des béliers ont fait définitivement abandonner cette source. Elle est probablement déterminée par la nappe du Séquanien supérieur.

Nous avons résumé dans le tableau suivant les données rela-

(1) Docteur Dionis des Carrières. Etiologie de l'épidémie typhoïde qui a éclaté à Auxerre en septembre 1882. *Bull. et Mém. Soc. médicale des hôpitaux de Paris* (2), IX, 1882, p. 277.

(2) Le Couppey de la Forest. La fièvre typhoïde à Auxerre en 1902. *Revue d'hygiène et de police sanitaire. XXIV, n° 6, 1902.* — Note sur les expériences à la fluorescéine et les recherches hydrologiques effectuées pour la ville d'Auxerre. *Bull. Soc. Sc. Yonne.* LVII, 1er sem. 1903, p. 117-133, 1 pl.; Auxerre 1904 — Quelques considérations complémentaires sur la propagation souterraine de la fluorescéine.... *Bull. Soc. belge Géol.....* XVIII, 1903, p. 515-522; Bruxelles 1904.

(3) Renseignement de M. le maire de Courson.

tives à ces distributions d'eau; il montre quelle quantité d'eau par habitant ces différentes localités ont pu se procurer et à quel prix.

COMMUNES	Nombre d'habitants	Débit moyen en litres à la minute	Prix de revient des travaux en francs	Prix des travaux par habitant en francs	Litres par jour et par habitant	Capital engagé pour avoir 1 litre à la minute en francs
Colombé-le-Sec.....	323	40	23.565	75 »	184 »	589 »
Lignol.....	286	»	42.000	146 »	»	»
Bar-sur-Aube	4.587	138	172.000	37 »	43 »	1.227 »
Champignol	774	»	14.000	18 »	»	»
Troyes (Sources de Jully-sur-Sarce).....	»	4.166	»	»	»	»
Thorey	128	»	5.700	43 »	»	»
Tonnerre (1)..	4.685	277	140.000	29 88	85 3	505 »
Chablis	2.281	720	220.000	96 »	451 »	305 »
Maligny.....	946	120	70 000	73 »	185	583 »
Courgis	494	»	45.000	91 »	»	»
Chitry	572	110	»	»	»	»
Saint-Bris.....	1.395	60	140.000	98 »	61 »	2 333 »
Irancy.....	700	120	»	»	246 »	»
Auxerre.....	18.901	»	»	»	»	»
Courson.....	1.069	50	»	»	67 »	»

D'après M. Imbeaux (2), il faut, en moyenne, 60 litres d'eau de 1re catégorie (alimentation) et 150 litres d'eau de 2e catégorie (usages autres que l'alimentation) par jour et par habitant. Il faut d'ailleurs remarquer que la quantité d'eau de 2e catégorie peut être fortement réduite quand il s'agit de petites agglomérations.

Il résulte du tableau précédent que seules les communes de Colombé-le-Sec, Chablis, Irancy et Maligny disposent de la quantité moyenne d'eau normale, d'environ 200 litres. Les autres n'ont guère que la quantité d'eau nécessaire à l'alimentation.

Mais, en dehors de cette eau d'alimentation, amenée par les municipalités, beaucoup de communes disposent d'une quantité d'eau assez considérable dans des puits particuliers et dans des sources non distribuées, souvent utilisées comme lavoirs.

Dans l'ensemble, les agglomérations situées sur le Kimeridgien sont donc favorisées sous le rapport de l'alimentation en eau et c'est là la raison fondamentale de leur développement et de leur maintien. Une autre raison se trouve dans la fertilité relativement plus grande de la zone kimeridgienne

(1) Ces chiffres ne portent que sur les eaux de Vaudelevée; ils ne comprennent pas ceux, relatifs aux eaux de Saint-Michel, qui ne servent plus à l'alimentation.

(2) Loc. cit. p. VIII.

IV. — CULTURES.

Entre la zone portlandienne et la zone séquanienne, boisée ou en voie de reboisement (1), la zone kiméridgienne forme une ceinture argileuse, cultivée, habitée, sillonnée de routes. « Le sol « y est jonché de petits cailloux blancs, circonstance propice aux

1840

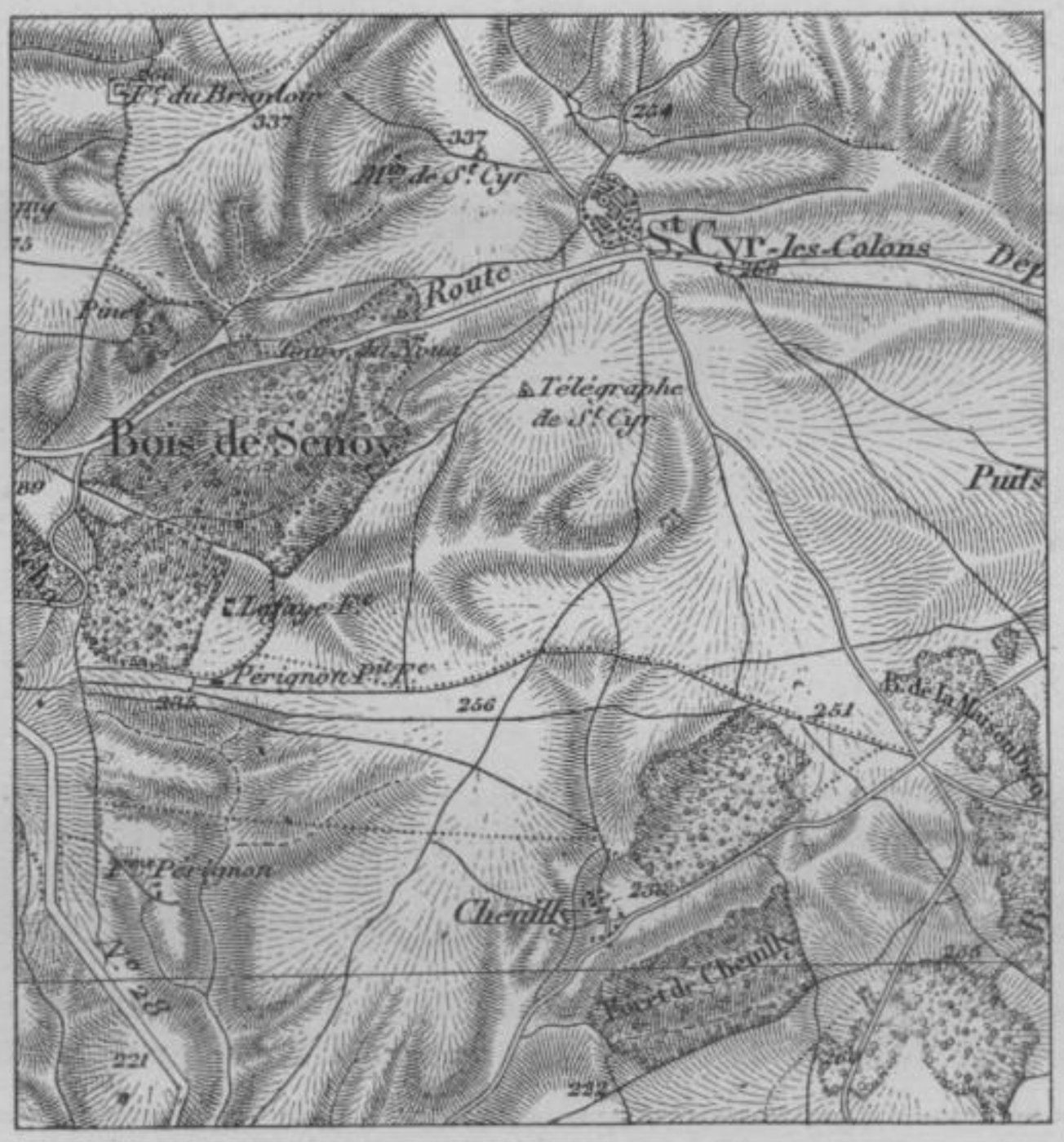

FIG. 4. — Reboisement des plateaux séquaniens.
Extrait de la carte au 1,80.000 (Feuille de Tonnerre).

« vignobles dans les versants bien exposés. Souvent les champs « ont été débarrassés des cailloux en excès, surtout dans les vignes, « et les pierres rejetées forment de petits monticules couverts de

(1) A cet égard, comparer deux éditions successives de la carte au 1/80,000ᵉ, particulièrement aux environs de la ferme Pérignon (commune d'Irancy) sur le bord sud-ouest de la feuille de Tonnerre, n° 97 (fig. 4).

« ronces et d'arbustes (1) » (Meurgers). Les vignobles les plus renommés sont en effet situés sur le Kimeridgien (2); et les plus importants à la base du Kimeridgien et sur le Calcaire à astartes :

Vallée de l'Armançon : Epineuil — Les Perrières.
— Tonnerre — Corne de l'Echaudé.
— Dannemoine — Les Olivottes.
Vallée du Serein : Chablis — La Moutonne.
Vallée de l'Yonne : Irancy — Palotte.

Leymerie et Raulin signalent également de nombreuses ceri-

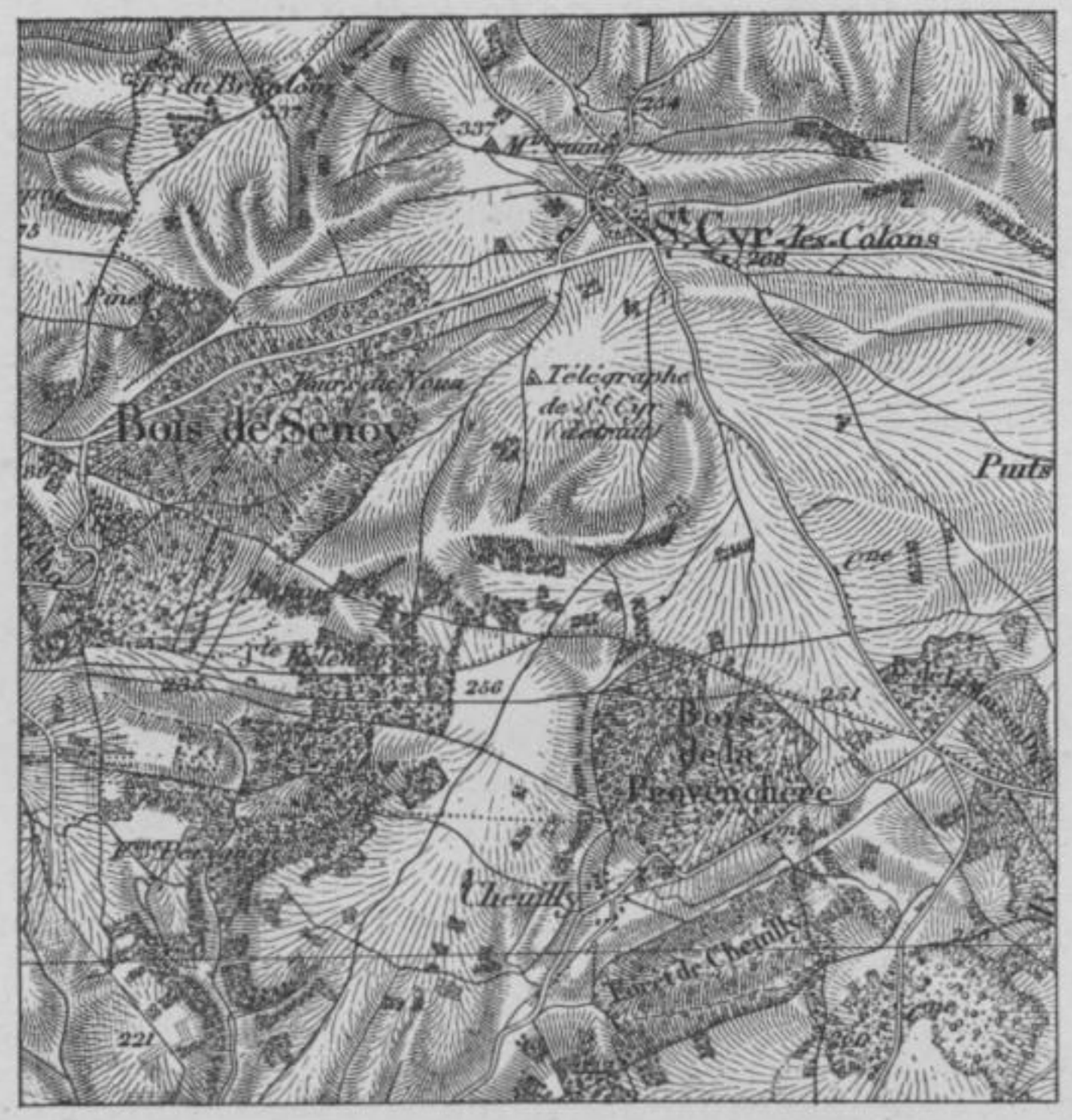

FIG. 4 *bis*. — Reboisement des plateaux séquaniens.
Extrait de la carte au 1,80 000 (Feuille de Tonnerre).

saies sur cet étage; Saint-Bris (vallée de l'Yonne) est particulièrement renommé à cet égard.

(1) A. DE LAPPARENT. *Géologie en chemin de fer*. Paris; Savy 1888, p. 70-71.

(2) LEYMERIE et RAULIN. *Statistique géologique de l'Yonne*. Auxerre, 1858, p. 201, 203.

Mais, lorsque les pentes ne sont pas raides, le sol se trouve privé de chaulage naturel produit par les éboulis calcaires; aussi arrive-t-il quelquefois que la vigne prospère moins bien sur ces parties plates. On voit alors soit se développer la culture des céréales, soit s'établir des prairies artificielles (1) : région d'Arthonnay entre la Seine et l'Armançon; fermes entre Tonnerre et Viviers.

II

Aperçu sur le kimeridgien du département de la Haute-Marne et de la vallée de l'Aube.

HISTORIQUE

I. — Dès 1872, MM. Royer, Tombeck et de Loriol (2) ont très notablement précisé nos connaissances sur l'étage kimeridgien du département de la Haute-Marne : ils y ont distingué deux zones : une zone inférieure à *Aspid. orthocera* d'Orb., une zone supérieure à *Aspid. caletanum* Opp. D'après eux, ces deux zones se subdivisent à leur tour en sous-zones, caractérisées, soit par des mollusques pélécypodes, soit par des échinides. L'étage kimeridgien comprendrait ainsi huit horizons spéciaux :

Sous-étage virgulien (zone à *Amm. caletanus*).	Alternats à *Amm. Erinus*.....	13m50
	Marnes à *Amm. Eumelus*	16.50
Sous-étage ptérocérien (zone à *Amm. orthocera.*)	Calcaires perforés.	7.50
	Calcaires marneux à *Dysaster granulosus*	8.25
	Calcaires à *Isocardia striata*.....	9.75
	Marnes à *Ceromya excentrica*.....	11.25
	Calcaires perforés à Pterocères.....	9 »
		81m10 (3)

Il nous a été impossible de retrouver avec certitude dans les

(1) Les prairies artificielles sont souvent établies provisoirement, en place des vignes arrachées, pour laisser reposer le sol et l'enrichir en azote.

(2) P. DE LORIOL, ROYER et TOMBECK. Description géologique et paléontologique des étages jurassiques supérieurs de la Haute-Marne. *Mém. Soc. Linnéenne de Normandie.* XVI, 1872. .

(3) Faute d'autres documents, ces épaisseurs ont été calculées par nous, d'après la coupe théorique, à l'échelle du 1/1.500e, donnée par MM. Royer et Tombeck.

départements de l'Aube et de l'Yonne celles de ces subdivisions qui ne sont pas caractérisées par des céphalopodes. Au contraire, la division en deux grandes zones : au sommet, zone à *Aspid. caletanum* Sow. ; à la base, zone à *Aspid. orthocera* d'Orb., est, dans la région que nous avons étudiée, constante et tranchée. — En outre, MM. Royer et Tombeck ne semblent pas, dans leurs divisions, avoir tenu suffisamment compte des caractères pétrographiques des couches : les alternances argilo-calcaires, si frappantes, des couches kimeridgiennes, ne ressortent avec évidence, ni de leur coupe théorique, ni des quelques coupes de détails qu'ils ont données.

En 1891, la publication de la feuille de Chaumont (n° 83) de la Carte géologique détaillée de la France a confirmé les indications générales de MM. Royer et Tombeck sur la constitution de l'étage kimeridgien dans la Haute-Marne et les a étendues à la vallée de l'Aube. L'auteur, M de Cossigny, distingue dans la notice explicative :

« Zone supérieure à *Amm. longispinus*, *Amm. erinus*.

« Zone moyenne à *Amm. orthocera*, *A. Lallieri*. »

et donne à l'ensemble une épaisseur de 90 à 100 mètres.

II.— En 1893, M. Lambert a fourni des renseignements précis sur la composition de l'étage kimeridgien dans la vallée de l'Aube (1).

DONNÉES GÉNÉRALES

D'une façon générale, le Kimeridgien du département de l'Aube est caractérisé par un facies plus argileux que celui du département de l'Yonne (argiles de Fontaine, marnes de Plaisance, argiles d'Arrentières, argiles et marnes de Baroville) et par la persistance, au moins à la base, d'un certain nombre d'espèces ayant apparu pour la première fois dans le Séquanien et qu'on ne retrouve pas dans le Kimeridgien de l'Yonne : *Mytilus subpectinatus* d'Orb., *Ostrea pulligera* Goldf., *Zeilleria humeralis* Rœmer, *Phasianella striata* d'Orb., *Hinnites inæquistriatus* Brown, *Holectypus corallinus* d'Orb., *Dysaster granulosus* Ag. (2), *Acrosalenia angularis* Ag. (3).

(1) J. Lambert *in* P. de Loriol et J. Lambert. Description des mollusques et brachiopodes des couches séquaniennes de Tonnerre (Yonne). *Mémoires de la Soc. pal. suisse* ; XX 1893, p 209.

(2) Nous devons à l'obligeance de M. Lambert la connaissance de ces espèces qu'il a recueillies lui-même dans les environs de Bar-sur-Aube.

(3) Cité à Bar-sur-Aube par : d'Orbigny, *Paléontologie française, Terrains jurassiques*, t. IX, p. 115.

M. Lambert a distingué dans les environs de Bar-sur-Aube un Kimeridgien inférieur et un Kimeridgien moyen ; les divers niveaux de ces deux termes se parallélisent exactement avec ceux que nous avons été amenés à distinguer dans l'Yonne. Le Kimeridgien supérieur n'a pas été décrit par M. Lambert; il comprend dans l'Aube et dans l'Yonne un ensemble calcaire et un ensemble argileux essentiellement caractérisés par : *Perisphinctes Erinus* d'Orb., *Aspidoceras caletanum* Opp., *Reineckeia* cf. *Eudoxus* d'Orb., *Reineckeia* cf. *pseudomutabilis* de Lor.

Mais, comme nos divisions diffèrent un peu de celles adoptées par M. Lambert, nous croyons utile de donner ici la succession des couches kimeridgiennes des environs de Bar-sur-Aube tant d'après cet auteur que d'après nos propres observations.

M. Lambert donne des assises kimeridgiennes et séquaniennes supérieures la succession suivante :

Kimeridgien 80 m.	Moyen 25m	4 Argiles grises et lumachelles d'Arrentières à *Ammonites Lallierii*.	7m
	Inférieur 23m	3. Calcaire compact à *Pholadomya hortulana* et *Am. Cymodoce* (1) (niveau des *Hemicidaris Rathieri* et *Desori*).....	7m
		2. Marnes grises de Plaisance à *Ostrea pulligera* et *Am. orthocera* (niveau des *Acrosalenia angularis*, *Antedon Lamberti*, etc.....	4m
		1. Argiles bleues de Fontaine à *Am. Eupalus* et *Pterocera Ponti*.....	12m
Séquanien supérieur. (Calcaire rocailleux.)		7. Calcaire perforé et marnes à Ptérocères de Molin : *Pterocera Thiriæ*, *P. Thurmanni*, *Natica Royeri*, *Pholadomya Protei*, *P. hortulana*, *Avicula Gesneri*, *Trichites Saussurei*, *Terebratula subsella*, *Z. humeralis*, *Goniolina geometrica*, *Pseudocidaris Thurmanni*	5m
		6. Calcaire compact, avec bancs oolithiques subordonnés et lit marneux jaunâtre (oolithe rousse, brèche d'Arconville, etc). *Nerinea Desvoidyi*, *N. Gosæ*, *Diceras suprajurensis*, *Trichites Saussurei*, *Goniolina geometrica*, *Hemicidaris Gresslyi*.....	2m

(1) Le *Pictonia Cymodoce* d'Orb. cité à ce niveau pourrait plutôt être assimilé à un *Olcostephanus* du groupe de *O. lepidulus* Opp. Les affinités de ce groupe, caractéristique du Kimeridgien inférieur, et du groupe de *Rein.* (*Aulocostephanus*) *pseudomutabilis* de Lor. et *Rein. Eudoxus* d'Orb. ont été étudiées par Siemiradzki (*Neues Jahrbuch 1890*, p. 75 et suiv.).

Nous avons reconnu la parfaite exactitude de ces subdivisions, et, en poursuivant nos études dans les assises qui sont au-dessus des argiles d'Arrentières, nous avons été amenés à établir la succession suivante (1) :

Portlandien : Calcaires compacts lithographiques.			
Kimeridgien supérieur.	Argiles, marnes et lumachelles de Baroville, renfermant :		
	η au sommet : *Reineckeia* cf. *Eudoxus* d'Orb.	25m	
	ζ à la base : *Aspidoceras caletanum* Oppel.		
	ε Calcaire marneux, blanchâtre, tendre, avec *Chemnitzia gigantea* Leym., *Pinna granulata* Sow., *Rein.* cf. *pseudomutabilis* de Lor.	20m	
Kimeridgien moyen.	δ Argiles et lumachelles d'Arrentières à *Asp. orthocera* d'Orb., *Asp. Lallierianum* d'Orb.	7m	
	γ Calcaire compact à *Phol. hortulana* Ag. — Marnes grises de Plaisance à *Ostrea pulligera* Goldf.	15m	
Kimeridgien inférieur.	β Argiles bleues de Fontaine.	12m	
	α Calcaire perforé et marnes de Molin à *Harpagodes* et *Zeilleria humeralis* Rœm.	5m	
			84m

Les marnes de Molin à *Harpagodes Thirriæ* Th. sont rangées par M. Lambert dans le Séquanien ; elles correspondent aux calcaires noduleux à Ptérocères de M. Rouyer (2) et aux « marnes et calcaires noduleux » du Berri, de MM. Douvillé et Jourdy (3). La présence dans ces couches de *Perisphinctes decipiens* Sow. dans les départements de l'Yonne et de l'Aube, et de *Pictonia Cymodoce* d'Orb. dans le Berri, nous a conduit à les rattacher au Kimeridgien inférieur et à les considérer comme l'équivalent de la zone à *Pictonia Cymodoce* d'Orb. La limite des étages séquanien et kimeridgien ne se placerait pas alors entre les marnes de Molin (α) et les argiles de Fontaine (β), mais à la base même des marnes de Molin, dans l'Aube au-dessus de l'Oolithe rousse, dans l'Yonne au dessus du calcaire oolithique blanc (Marbre de Bailly). Cette solution était déjà celle d'Hébert (4). En effet, à partir de ce

(1) P. Lemoine et C. Rouyer. *Op. cit.*, p. 106.

(2) C. Rouyer. Obs. sur le calc. dit à Astartes du dép. de l'Yonne. *Bull. Soc. Sc. Yonne.* LI ; 1er sem. 1897 ; p. 78.

(3) Douville et Jourdy. — Note sur la partie moyenne du Jurassique dans le Berry. *B. S. G F.* [3]. *III* p 93.

(4) Hébert. Obs. géol. sur quelques points du dép. de l'Yonne. *B. S. G. F.* [2] XXI p. 28 et *Bull. Soc. Sc. de l'Yonne.* XVIII, 1863, p. 43.

moment, les variations rapides de facies caractéristiques du Séquanien, du Rauracien et de l'Oxfordien, dans l'est du bassin de Paris, cessent brusquement. Les calcaires à Harpagodes qui surmontent l'Oolithe rousse de l'Aube et le « Marbre de Bailly » de l'Yonne, présentent dans leur épaisseur et leurs caractères pétrographiques, une constance égale à celle des couches à *Exogyra virgula* Defr. (1). Il est vrai que *l'Exogyra virgula* Defr. est absente des calcaires et marnes de Molin : les petites ostracées qu'on y recueille doivent être, en effet, rapportées à *Exogyra bruntrutana* Thurm. ; *Exogyra virgula* Defr. apparaît seulement dans les argiles de Fontaine et dans les calcaires qui leur sont subordonnés. Mais cette substitution ne semble pas avoir une grande importance; comme l'a fait remarquer en effet M. Munier-Chalmas (2) en Aquitaine, la prédominance de l'*Exogyra virgula* Defr. marque seulement un approfondissement de la mer. Il en est de même dans notre région : les marnes, argiles et calcaires à *Ex. virgula* Defr. se sont déposés dans les mers relativement plus profondes que celles où s'étaient formés les calcaires à *Ex. bruntrutana* Thurm.

DESCRIPTION DES COUCHES

Couches α. — Les marnes α affleurent près de Bar-sur-Aube, en face la ferme de Molin. Elles sont très fossilifères sur ce point. Nous y avons recueilli notamment *Perisphinctes decipiens* Sow., non d'Orb. Un mince lit de galets de calcaire compact, à surface verdie, les couronne. Le calcaire qui constitue le corps de ces galets est légèrement rubéfié, tandis que les couches dans lesquelles ils se trouvent sont gris-jaunâtres. Il est donc probable que ces galets proviennent de la destruction d'un banc de calcaire compact détruit après émersion partielle.

Couches β. — Au sortir de Bar-sur-Aube, sur la route de Soulaines, on peut examiner une partie des couches β, à *Exogyra virgula* Defr.

Argile noire avec *Exog. virgula* Defr., visible sur.....	2 m »
Gros banc de lumachelle jaune ou bleuâtre	0 20 à 0 30
Marne grise sans *Ex. virgula* Defr. avec *Asp. Lallierianum* d'Orb.....	0 30
Banc de lumachelle dure, jaune	0 06 à 0 10
Report.....	2 56

(1) C. Rouyer. *Op. cit.* Coupe théorique.
(2) Munier-Chalmas in P. Lemoine et C. Rouyer. *Op. cit.* ; p. 107.

A reporter.....	2 56
Lit marneux à *Ex. virgula* Defr.....	0 10
Eboulis calcaire marneux, sur...	2 50
Lit de lumachelle à cassure grise.....	0 04
Calcaire régulièrement stratifié, à cassure grise, avec *Phol. multicostata* Ag., *Lucina rugosa* Ag.....	1 »
Eboulis argileux noirâtres	2 »
Marne grise avec *Ex. virgula* Defr.....	0 50
Calcaire marneux, à cassure grise, un peu terreuse, strié à la surface supérieure du banc.....	0 20
	8m90

Cette coupe ne montre pas, il est vrai, le contact avec les couches encaissantes, à savoir : au-dessus, marnes de Plaisance à *O. pulligera* Goldf., γ; au dessous, marnes à Ptérocères de Molin α. Mais elle permet de se rendre compte de l'importance sur ce point, des couches calcaires intercalées au milieu des dépôts franchement argileux de Fontaine. Nous verrons, en effet, la puissance de cet ensemble diminuer rapidement vers le S.W.

Couches γ. — Les marnes de Plaisance γ affleurent en face la ferme de ce nom, entre Bar-sur-Aube et Baroville. Mais, pour étudier le contact du calcaire γ à *Phol. hortulana* Ag., qui les surmonte, avec les argiles d'Arrentières δ, il faut se transporter sur la rive droite de l'Aube. Une coupure de la route de Lignol à Bayel permet en effet de voir, à la base des argiles δ, un lit de calcaires durs, nettement rubéfiés par places, perforés et striés. Il a du se produire à cette époque des mouvements qui ont amené ces calcaires sensiblement au niveau de la mer, de manière à former des plages que M. Munier-Chalmas (1) a désigné sous le nom de *plages sublittorales*. Elles n'indiquent pas en effet la proximité du rivage, mais plutôt la présence de rides qui se sont produites, à différentes reprises, au milieu des mers jurassiques.

Couches η, ζ. — La coupe de la butte située au-dessus de Baroville donnera une idée exacte du Kimeridgien supérieur de la vallée de l'Aube.

Alt. 320 — Portlandien.

η	Calcaires blanchâtres avec : *Ph. multicostata* Ag.; *Ph. striatula* Ag.; *Ph. Protei* (de petite taille); *Pleuromya tellina* Ag ; *Trigonia* ; *Gervilia* ; *Pinna* ; *Trochotiara negleclum* (2) ; *Ter. subsella* Leym.	3m00
	Report...	3m00

(1) Munier-Chalmas in P. Lemoine et C. Rouyer. — *Op. cit.*, p. 108.

(2) Détermination due à l'obligeance de M. J. Lambert. — Voir pour le genre *Trochotiara* : Petitclerc Contribut. à l'étude du Bajocien de la Franche-Comté, IIIe partie, p. 233 et suiv., Vesoul, 1901.

	A reporter.....		3m00
5	Argiles avec *Ter. subsella* Leym.; *Aptychus; Per. Erinus*, d'Orb.; *Trich. Saussurei* Thurm.; *Z. humeralis*, Rœm.		7m00
	Calcaires blanchâtres avec *Pinna*.....	1m20	
	Lit de lumachelle jaune.....		
	Marne grise.....	0 25	
	Argile noirâtre.....	1 70	
	Lumachelle à cassure rougeâtre.....	0 20	
	Calcaire blanchâtre.....	1 50	
	Lumachelle dure.....	0 20	8m15
	Argile avec lits lumachelliques	0 20	
	Lit de lumachelle rouge	0 05	
	Marne argileuse grise à *Ex. virgula* Defr., *Asp. caletanum* d'Orb....	1 70	
	Gros banc dur de lumachelle.....	0 20	
	Lumachelle rougeâtre	0 10	
	Alt. 295. — Calcaire marneux à *Ph. multicostata* Ag., *Pinna*.		
			18m15

En plus d'un point, et notamment entre Rouvres et Colombé-le-Sec, la transition entre le Kimeridgien supérieur et le Portlandien s'opère d'une façon presque insensible par des alternances de calcaires compacts et de calcaires marneux ou lumachelliques. Cette circonstance rend souvent fort délicate l'évaluation précise de la puissance du Kimeridgien supérieur.

III.

Vallée de la Seine. — Vallée de la Laignes.

HISTORIQUE

L'étage kimeridgien dans les vallées de la Laignes et de la Seine a été jusqu'à présent peu étudié. Leymerie (1) n'en donne aucune coupe et fournit simplement quelques données sur l'allure générale de l'étage. Les ammonites qu'il y indique sont :

A. Calcaires :	B. Argiles :
Amm. biplex Sow.	*Amm. gigas* Zieten.
— *gigas* Zieten.	— *Grenoughii* Sow.
— *perarmatus* Sow.	— *Lewesiensis* Sow.
— 2 autres espèces.	

(1) Leymerie. Statistique géologique et minéralogique de l'Aube. — Troyes, 1846, p. 236-244.

D'Archiac (1) a déjà signalé le peu de cas qu'il fallait faire de cette énumération.

De Cossigny (2) ne semble pas avoir étudié spécialement cet étage. Il n'en donne pas la puissance, et indique comme fossiles : *Amm. longispinus* et *Amm. mutabilis*. (3)

M. Maison (4) a exactement décrit la succession des différents niveaux et distingué les deux zones à *A. longispinum* (3) et *A. orthocera*.

VALLÉE DE LA SEINE.

Dans la vallée de la Seine, on retrouve toutes les subdivisions du Kimeridgien. L'argile β plonge sous les alluvions de la vallée à la gare de Polisot ; au-dessus, les petites carrières, situées au bord de la route nationale, montrent le contact de γ et de δ :

δ	Argile bleuâtre avec *Ex. virgula* Defr.....	1m »
	Calcaire avec *Asp. orthocera* d'Orb.....	0 20
	Argile...	» 15
	Lumachelle dure.....	» 05
Alt. 171 γ	Calcaire blanc, bien lité, sans fossiles sur ce point, mais contenant à Celles (vallée de l'Ource) *Ph. hortulana* Ag.....	1 »
		2m40

Entre les vallées de l'Arce et de l'Ource, au Sud du village de Merrey, on retrouve le système γ se présentant sous forme de calcaires très marneux alternant avec des argiles et contenant *Aspid. Lallierianum* d'Orb.

Au-dessus, on voit les deux divisions du Kimeridgien supérieur :

ζ, γ_1. (30m). — Lumachelles, calcaires et argiles, contenant à profusion *Ex. virgula* Defr.

δ. (35m). — Calcaires bien lités, en bancs de 0m20, avec *Pinna granulata* Sow., *Thracia incerta* Desh., *Pleuromya tellina* Ag., *Pholadomya striatula* Ag., *Ph. multicostata* Ag., *Natica* sp., *Lucina rugosa* d'Orb.

(1) D'Archiac. Histoire des progrès de la géologie de 1834 à 1855, t. VI, p. 190; note 1.

(2) De Cossigny. Notice explicative de la feuille de Troyes, nº 82.

(3) Il faut toujours faire les mêmes réserves pour la détermination de *A. longispinum*. C'est probablement de *A. caletanum*. Opp. qu'il s'agit. — D'autre part c'est évidemment *Amm. mutabilis* d'Orb., non Sow.= *A. pseudomutabilis* de Lor.

(4) Carte géologique détaillée de la France. Feuille de Châtillon nº 98. Notice explicative.

Mais il semble que plus en amont, aux environs de Loches (Vallée de l'Ource), l'ensemble des couches β, γ, δ, se fonde en un même système argileux par suite de la diminution d'importance des calcaires γ et de leur caractère beaucoup plus marneux. Il y a là un exemple de ces variations de facies dans le sens Est-Ouest qui sont si difficiles à étudier par suite du peu de largeur des affleurements.

VALLÉE DE LA LAIGNES

Couches α. — Dans la vallée de la Laignes, le Kimeridgien inférieur est partiellement visible entre Balnot-sur-Laignes et Les Riceys : une petite tranchée de la route, située à mi-chemin de ces deux localités, permet en effet de relever la coupe suivante :

β	Lit calcaire à perforations striées, dur.	0m10
	Lit de calcaire marneux, gris, renfermant de très nombreux bivalves, de petite taille, (*Astarte*), des gastropodes, *Pygurus Royeri* Cott	0.10
	Calcaire à cassure grisâtre, assez régulièrement stratifié, avec petits lits marneux intercalés.....	1 »
α	Lit de lumachelle à *Ex. bruntrutana* Th. contenant des galets de calcaire compact verdis, auxquels adhèrent souvent des serpules et des exogyres.....	0.10
	Calcaire noduleux avec *Z. humeralis* Rœmer et *Phol. Protei* Defr.	5 »
		6m30

Cette dernière couche est le prolongement des marnes à Ptérocères de Molin qui constituent, suivant nous, la zone la plus inférieure de l'étage kimeridgien.

A Molin, près de Bar-sur-Aube, ces couches contiennent de nombreux fossiles. Ici, leur faune est beaucoup moins riche ; mais la stratification a conservé l'aspect rocailleux et bréchiforme qui a fait attribuer à cette couche dans le Berri (1) et dans l'Yonne (2) le qualificatif de noduleux. L'un de nous l'a signalée en Puisaye et a montré comment elle se poursuivait dans l'Yonne avec une continuité parfaite. Il en est de même dans l'Aube.

Couches β. — C'est dans les couches β, qui viennent au-dessus

(1) Douvillé et Jourdy. *B S G F* [3] *III* p. 97.
(2) C. Rouyer. *Op. cit.* p. 77.

des marnes de Molin, qu'apparaît pour la première fois *Ex. virgula* Defr. ; ces couches sont synchroniques du niveau argilo-calcaire de la route de Soulaines, près Bar-sur-Aube, et des argiles de Fontaine ; dans la tranchée même de la route des Riceys à Balnot-sur-Laignes, la base seule est visible, mais l'ensemble peut être étudié facilement sur la route des Riceys à Mussy-sur-Seine. Au-dessus des calcaires rocailleux rapportés au calcaire à Astartes et des marnes à Ptérocères, on voit se développer, sur sept mètres environ, une formation argileuse qui peut se subdiviser ainsi :

β	Argiles grises	5 »
	Marnes grises ou jaunâtres à *Ex. virgula* Defr	1.50
	Argile noire	0.50
	Calcaires (correspondant aux couches β de la coupe précédente ; le détail n'est pas ici absolument net)	1 »
α	Cordon de cailloux roulés verdis	» »
		8m00

Couches γ. — Les argiles grises β sont, sur ce point, surmontées de couches marneuses, grisâtres ou jaunâtres, très riches en fossiles : c'est l'horizon des marnes de Plaisance (γ) de la vallée de l'Aube. Ce gisement a dû fournir la plupart des espèces citées par les auteurs comme provenant des Riceys.

Sur cette même route des Riceys à Mussy-sur-Seine, en continuant à monter vers le signal des Riceys (point trigonométrique 242), on remarque que les marnes de Plaisance passent à leur partie supérieure à des couches plus calcaires, plus dures. Les fossiles sont beaucoup moins abondants. On arrive insensiblement ainsi à un horizon de calcaires compacts, synchroniques du calcaire compact à *Phol. hortulana* Ag., de la vallée de l'Aube, et constituant avec les marnes de Plaisance notre subdivision γ. Le der-banc des calcaires γ est, aux Riceys, percé par des mollusques perforants, rubéfié par places, et couvert de galets de calcaire compact, perforés. C'est un fait analogue à celui que nous avons signalé entre Lignol et Bayel, près Bar-sur Aube : toutefois sur ce dernier point, nous n'avons pas remarqué de galets. Dans les vallées de la Laignes et de la Sarce, ce cordon de galets, au contact de γ et de δ, se poursuit, au contraire, d'une façon constante.

Couches δ. — Au signal des Riceys, les calcaires perforés γ supportent des argiles et des lumachelles correspondant aux argiles d'Arrentières δ ; celles ci sont surmontées du système calcaire ε,

qui se prolonge jusqu'au signal (point trigonométrique 342). Nous avons relevé sur ce point la succession suivante :

ε	Calcaires blanchâtres	8m00
	Marnes à *Ex. virgula* Defr. avec blocs calcaires	1 50
	Lits minces de lumachelle jaune, marne grise, environ..	0 50
δ	Calcaire marneux avec *Asp.* sp (1) *Arca texta* Rœmer,	
(6m)	*Trig. papillata* Ag., *Gervilia*.....	2 00
	Marnes à *Ex. virgula* Defr.....	1 50
	Argile grise avec *Asp. Lallierianum* d'Orb.....	0 50
		14m00

COUCHES ε, η. — Sur la rive gauche de la Laignes, les routes des Riceys à Bagneux-la-Fosse et à Avircy entament le Kimeridgien supérieur dans toute son épaisseur.

Voici en ce point la succession générale des couches (2) :

η (15m)	Alternances de calcaires blanchâtres, souvent compacts, de calcaires lumachelliques (3) et de lumachelles.....	13m00
	Calcaire blanc, tendre, fissile, fossilifère (Horizon de *Rein* cf. *Eudoxus* d'Orb.)	2 00
(20m) ζ	Marne grise à *Ex. virgula* et argiles noirâtres contenant en haut : *Perisph. Erinus* d'Orb..... à la base : *Asp. caletanum* Opp., *Ter. subsella* Leym.....	10 00
ε (20m)	Calcaires lumachelliques	3 50
	Calcaires souvent compacts, à cassure grisâtre ou blanchâtre, se délitant à l'air.....	17 00
δ (8m)	Lumachelles et calcaires lumachelliques à *Lucina substriata* Rœmer, *Asp. orthocera* d'Orb..... .. *Gervilia kimeridgiensis* d'Orb., *Asp. Lallierianum* d'Orb.	

FAILLE DES RICEYS

Dans le vallon de Lannes, que suit la route des Riceys à Bagneux-la-Fosse, les couches δ butent par faille contre la partie

(1) Cette espèce nouvelle, qui sera ultérieurement étudiée, diffère des *Asp. orthocera* d'Orb., *A. caletanum* d'Orb. Elle est, comme eux, étroitement cantonnée dans notre subdivision δ.

(2) Les épaisseurs des subdivisions sont un peu approximatives et fournies simplement pour donner une idée de la puissance des différentes couches.

(3) Nous désignons sous le nom de *calcaires lumachelliques* des calcaires où *Exogyra virgula*, quoique extrêmement nombreuse, n'est pas assez abondante pour constituer entièrement la roche et former lumachelle.

moyenne des calcaires séquaniens exploités autrefois non loin de là dans les carrières des Riceys. Cette faille, passée inaperçue jusqu'ici, semble prendre son origine à 2 kil. au Sud-Est de Channes ; elle passe à l'Est de Beauvoir (bifurcation de la route de Molesme), traverse le vallon de Lannes à 1.800 mètres de cette localité, coupe la route des Riceys à Polisot et atteint le bois de Thouan. Elle se prolonge sur la rive droite de la Seine, et disparaît dans la vallée de l'Ource. La dénivellation semble être de 30 mètres à Beauvoir, de 50 mètres dans le vallon de Lannes, de 95 mètres (?) au bois de Thouan (1).

IV.

Région à l'Est de l'Armançon.

HISTORIQUE

Dans le département de l'Yonne, Leymerie et Raulin (2) évaluaient l'épaisseur moyenne de l'étage kimeridgien à 100 mètres, et le considéraient comme formé par cinq ou six alternances d'argile et de calcaire marneux. D'après eux, ces assises « pos- « sèdent dans tout le département une très grande uniformité de « caractères, tant lithologiques que paléontologiques ». Ils n'avaient pu voir « la succession complète des différents groupes de « couches qui constituent cet étage ».

Cotteau (3) avait remarqué également le caractère d'alternance des couches kimeridgiennes dans l'Yonne. En outre, ses recherches dans le Kimeridgien de l'Aube (4) l'avaient amené à reconnaître que les couches de cette région n'étaient que le prolongement de celles qui se développent dans le département de l'Yonne.

(1) Nous publierons incessamment une note sur les petits accidents tectoniques de cette région.

(2) Leymerie et Raulin. — Statistique géologique du département de l'Yonne, p. 383, 390.

(3) Cotteau. — Etude sur les Echinides fossiles du département de l'Yonne, *Bull. Soc. Sc. Yonne*, t. X, 1856, p.1 3 et suiv.

(4) Cotteau. — Etude sur les Echinides de l'étage Kimeridgien du département de l'Aube. *B. S. G. F.* [2] XI, 1854, p. 351.

M. Potier (1) donne 90 mètres d'épaisseur à l'ensemble du Kimeridgien comprenant :

Marnes à *Ammonites longispinus* (2) et au-dessous :

Calcaires marneux à *Amm. Lallierii*, *mutabilis*, *orthocera*.

ENVIRONS DE VILLON

Sur la route d'Arthonnay à Villon, non loin de la limite des deux départements, on relève des affleurements du kimeridgien supérieur :

ζ	Marnes à *Ex. virgula* Defr., *Ter. subsella* Leym. et lits de calcaires lumachelliques, avec *Asp. caletanum* Opp. à la base, visibles sur	2 »
δ	Calcaires lumachelliques.....	» »

A l'entrée même du village de Villon (alt. 340), au point où se détache la route de Maulnes, on observe des calcaires lumachelliques et des lumachelles à *Per. Erinus* d'Orb., supportant les calcaires portlandiens, qui, vers le point coté 349, contiennent *Pachyceras* (3) *gigas* Zieten.

DE VILLON A TONNERRE

Le Kimeridgien inférieur et le Kimeridgien moyen sont entamés sur toute leur épaisseur par la route de Villon à Baon, entre Villon et le Bois-Bourcière. A la lisière du bois, des calcaires compacts avec bancs rougeâtres, suboolithiques, à *Ost. pulligera* Goldf., *Rhyn. pinguis* Opp., *Ter. subsella* Leym., représentent la partie inférieure des calcaires dits à Astartes de l'Yonne (Séquanien supérieur).

Couches α — Puis on remarque un ensemble de couches noduleuses, à stratification confuse (*Phol. Protei* Defr.) Cet horizon, que l'un de nous avait rapporté aux calcaires dits à Astartes, doit être considéré comme constituant la base du Kimeridgien. Il est encore

(1) Carte géologique détaillée de la France. — Feuille de Tonnerre nº 97. — Notice explicative, 1889.

(2) Evidemment *Am. longispinus* pour *Am. caletanus* Oppel; *Am. mutabilis* pour *Am. pseudomutabilis* de Lor.

(3) Les formes du groupe de *Amm. gigas* étaient rangées soit dans le genre *Olcostephanus*, soit dans le genre *Stephanoceras*; elles n'ont aucune analogie avec *Olcostephanus*; d'autre part M. Buckman a fait remarquer que le nom de *Stephanoceras* ne pouvait subsister, ayant déjà été appliqué à un genre de Coléoptères. Provisoirement et jusqu'à ce qu'une révision de ces formes ait été faite, on peut, comme le fait M. Haug, leur appliquer le nom de *Pachyceras* Bayle 1878.

au Bois-Bourcière, couronné par le mince cordon de galets à patine verdâtre, déjà signalé à Molin et aux Riceys, et par deux mètres environ de calcaires subcompacts où apparaît *Ex. virgula* Defr. (β).

Couches β. — Vient ensuite une argile noirâtre (argile de Fontaine), épaisse de trois mètres et contenant *Ter. subsella* Leym.

Couches γ. — Mais, au-dessus, nous ne retrouvons plus ici, à la base des couches γ, le facies marneux des couches de la ferme de Plaisance. Ce niveau est, dans l'Yonne, beaucoup plus calcaire que dans l'Aube, et les fossiles sont beaucoup moins nombreux. Entre Arthonnay et Panfol, ces couches inférieures γ qui affleurent sur 8 mètres environ, nous ont cependant fourni : *Pecten suprajurensis* Buv., *Terebratula subsella* Leym., *Arca rhomboïdalis* Cont., *Phol. multicostata* Ag., *Astarte sequana* Cont., *Astarte nummus* Buv., *Trigonia* cf. *papillata* Ag., *Reineckeia* cf. *pseudomutabilis* de Lor. — Au Bois-Bourcière, la partie supérieure de γ présente son facies habituel de calcaires compacts à rares fossiles.

Couches δ.— Quant aux couches δ, elles semblent ici extrêmement peu argileuses. Les ammonites y sont fort rares : nous n'avons pu recueillir à Villon qu'un seul individu d'*Asp. Lallierianum* d'Orb., espèce pourtant assez fréquente à ce niveau Il en est de même sur la route qui monte du château de Rugny vers le point 308 dans la direction de Thorey.

Couches ε, ζ. — On relève de plus sur cette route de Rugny au point 308 une coupe presque complète du Kimeridgien supérieur :

ζ (3m20)	Calcaire lumachellique. : *Aspid. caletanum* Opp., *Phol. multicostata* Ag., *Trigonia*.....	0m70
	Lumachelle à *Ex. virgula* Defr.....	0 50
	Calcaire marneux fossilifère, avec lit calcaire à la base.	0 50
	Lumachelle.....	1 50
	Calcaire lumachellique	1 »
ε (12m30)	Calcaire blanchâtre, subcompact	1 50
	Calcaire lumachellique, surmonté d'un petit lit de lumachelle.....	0 80
	Calcaires subcompacts, marneux, fossilifères à la base sur deux mètres environ : *Pinna* sp., *Gervilia* sp., *Lucina rugosa* d'Orb., *Pecten suprajurensis* Buv , *Cardium*, *Phol. multicostata* Ag., *Pleuromya tellina* Ag..	10 »
δ (visible sur 3m)	Alternances de lits de lumachelle et de lits argileux. .	1 »
	Calcaire marneux, un peu lumachellique.....	0 30
	Argile noirâtre entremêlés de lits calcaires	0 60
	Lumachelle à *Ex. virgula* Defr.....	0 90
	Calcaire compact, visible sur.....	0 20
		19m40

Les marnes ζ à *Asp. caletanum* Opp., dont la coupe précédente montre la partie inférieure, se voient plus complètement à la sortie du village de Mélisey (route de Tonnerre) ; on y relève la coupe suivante :

Alt. 290 mètres :

	Calcaires portlandiens.		
η.	— Marnes avec *Ex. virgula* Defr.	20m	»
ζ.	— Marnes avec *Asp. caletanum* Opp. et *Per. erinus* d'Orb.		
ε	Calcaire lumachellique.....	0	15
	Calcaire marneux, lumachellique	3	»
	Banc dur en saillie	0	10
	Calcaires blancs en lits de 0m15, séparés par de petits lits de marne avec *Lucina rugosa* d'Orb., *Pleuromya tellina* Ag.	6	»
		29m	25

Ces mêmes marnes affleurent dans la vallée de la Marve, dans celles du Landion et du rû de Mélisey. Elles arrêtent les eaux qui filtrent à travers les fissures des calcaires portlandiens, et occasionnent dans cette région un niveau d'eau très constant. Aussi, voit-on la plupart des villages : Mélisey, Chamelard, Trichey, Etourvy, Quincerot, Balnot la-Grange, se réfugier au fond des vallées où ils trouvent la fraîcheur et l'humidité que leur refusent les arides plateaux portlandiens.

Au point de vue pétrographique, les subdivisions ζ et η sont formées dans cette région, comme dans les régions précédemment étudiées, par des couches alternatives d'argile, de calcaire marneux et de lumachelles. Le facies n'a pas varié depuis la vallée de l'Aube. L'épaisseur toutefois parait un peu moindre.

V.

Région de l'Armançon

RIVE DROITE DE L'ARMANÇON

Couches α — La subdivision α est parfaitement visible au débouché du vallon de Vaulichères, dans la vallée de l'Armançon. Près de la ferme des Bridaines, au bord de la route de Troyes, une petite carrière permet de se rendre compte de la structure des calcaires dits rocailleux et des lits à *Ex. bruntrutana* Thurm. et

cailloux roulés, qui les surmontent. La coupe de cette carrière est :

Kimeridgien inférieur	Lumachelle à *Ex. bruntrutana* Thurm. contenant de nombreux galets de calcaire compact rubéfiés.....	0m05
	Banc de calcaire à perforations striées..... .	0 35
	Lit rougeâtre, gréseux, à grains cristallins quartzeux, blancs, visibles seulement à la loupe	0 10
	Calcaire compact, dur à taches rougeâtres, à cassure conchoïde.....	0 50
	Lumachelle à *Ex. bruntrutana* Thurm., très dure.....	0 07
	Conglomérat marneux, jaunâtre, tendre, à *Trichites Saussurei* Thurm.....	0 80
	Calcaire, en lits réguliers.....	0 60
	Calcaire à stratification confuse, dit rocailleux.	0 30
	Calcaire compact, en lits réguliers.....	0 70
	Calcaire rocailleux	0 35
	Calcaire compact en lits réguliers.....	0 70
Séquanien supérieur	Calcaire oolithique, blanc, à *Nerinea Mandelslohi* Bronn.....	
		4m52

De l'autre côté du vallon, près du réservoir d'eau de la ville de Tonnerre, on retrouve ces calcaires rocailleux et ces lumachelles ; de plus, on remarque au-dessus d'elles des calcaires noduleux, grisâtres par exposition à l'air, et dont les débris épars dans les friches, abondent en *Zeilleria humeralis* Rœm. et *Terebratula subsella* Leym C'est l'horizon des marnes de Molin de la vallée de l'Aube.

Couches β.— Les travaux de captage des sources de Vaudelevée (vallée de la ferme Sainte-Anne), effectués par la ville de Tonnerre en 1893,nous ont permis à cette époque de voir la couche d'argile β bien développée. C'est une argile noire lorsqu'elle est humide, grise lorsqu'elle est sèche, ne contenant guère comme fossiles que de rares *Exogyra virgula* Defr. de petite taille et *Terebratula subsella* Leym. Elle était visible, lors des travaux, sur une épaisseur de plus de 3 mètres, et cette épaisseur paraît constante dans la vallée de l'Armançon. Au dessus, les puits de recherches laissaient voir sur quelques mètres les calcaires γ avec *Arca rhomboïdalis* Cont. et radioles de *Rhabdocidaris Orbignyi* Desor. Ces calcaires γ forment la base du coteau du bois Boulot et sont visibles en plusieurs points dans le vallon de Vaudelevée. Ils nous ont fourni : *Ammonites* cf. *Moeschi*. Opp.

Au-dessous de l'argile β viennent 2 mètres de calcaires marneux

à rares fossiles, dont nous ne connaissons pas d'affleurement net sur la rive droite de l'Armançon, mais dont nous avons pu constater la présence à Epineuil, lors du creusement d'un puits.

Couches δ. — Nous n'avons relevé aucune coupe de détail des couches δ sur la rive droite de l'Armançon ; elles contiennent en abondance les *Aspidoceras* habituels, et la présence des débris de ces céphalopodes permet dans cette région de suivre les couches δ pas à pas sur le terrain.

Couches ε, η. — On les observe facilement sur la route de Tonnerre à Molosmes, à 500 mètres de la bifurcation de la route de Tonnerre à Mélisey :

Portlandien.	Calcaire compact à cassure grisâtre			
Kimeridgien supérieur	η	Lumachelle à *Ex. virgula* Defr. environ.	2m	
		(Lacune)	2	
		Calcaire blanchâtre, un peu lumachellique avec *Phol. multicostata* Ag., *Pleur. tellina* Ag., *Natica, Pecten*	2	
	ζ	Calcaire lumachellique, assez dur, grisâtre, à *Asp. caletanum* Oppel et *Ter. subsella* Leym.....	5	
		Argile noire.....	0	50
	ε	Calcaire lumachellique.....	1	
		Calcaire marneux, blanchâtre, fendillé, tendre, fossilifère : *Phol. multicostata* Ag., *Pleur. tellina* Ag., *Trigonia concentrica* Ag.....	4	60
			17m	10

Coupe d'ensemble. — La route de Mélisey à Tonnerre, depuis le point trigonométrique (alt. 332 mètres) jusqu'au hameau de Vaulichères, ainsi que la route qui se détache à gauche, au point coté 239 (1), conduisant à Molosmes, fournissent aux abords de Tonnerre, une excellente coupe d'ensemble de l'étage kimeridgien sur la rive droite de l'Armançon :

	Borne 3 k. 1. (Alt. 239m). Calcaires lumachelliques, fossilifères.
ε	Calcaires fissiles, avec nombreux petits bivalves.
	Calcaires compacts, à cassure conchoïde.
	Calcaires lumachelliques et lumachelles.

(1) L'altitude 239 indiquée sur la carte de l'Etat-Major est erronée ; ce point se trouve, d'après nos observations barométriques et d'après les courbes du niveau de la carte au 1/200.000, à environ 270m d'altitude. Il faut donc probablement lire 269.

	Borne 2 k. 8 (Alt. 234m) Lumachelle à *Ex. virgula* Defr. et calcaire lumachellique à Gervilies.	
	Lumachelle.	
ε	Calcaire compact, marneux, sans fossiles.	
	Calcaire avec *Phol. multicostata* Ag. visible sur 4m50, près de l'école de Vaulichères.	
δ	Borne 1 k. 9. Argiles.....	7 m
	Lumachelles et calcaires à *Asp. orthocera* d'Orb.	
	(Alt. 200m). Banc calcaire, strié et perforé.	
γ	Calcaires compacts, durs, à taches ferrugineuses, peu fossilifères.	
	Borne 1 k. 5. Argiles, visibles sur 1 m.	
β	Calcaire compact, à cassure conchoïde, perforé et strié, avec *Ceromya excentrica* Ag.	
α	(Alt. 187m). Calcaire noduleux.	

Toutes ces coupes peuvent être ainsi résumées :

η	Marnes à *Rein.* cf. *Eudoxus* d'Orb.....			10m
ζ	Marnes et argiles à *Asp. caletanum* Opp....			7m
ε	Calcaire lumachellique.....	3m		15m
	Calcaires blanchâtres.....	12m		
δ	Argile.....		Epaisseur variable	3 à 7m
	Lumachelles et calcaires			
γ	Surface perforée et striée.			13m
	Calcaires compacts.....			
β	Argile.....			6m
	Calcaires marneux à *Ex. virgula* Defr.....			
α	Calcaire noduleux.....			8m
	Lumachelles à *Ex. bruntrutana* Th.....			
	Calcaires rocailleux			

RIVE GAUCHE DE L'ARMANÇON

Pour avoir une idée d'ensemble de l'étage kimeridgien sur la rive gauche de la vallée de l'Armançon, nous suivrons le vallon du rû de Tissey, à l'Ouest de Tonnerre, depuis son origine (ferme de Nuisement) jusqu'à la ferme de la Garenne, un peu avant Tissey.

Couches α, β, γ. — Au point coté 230, où la route de Tonnerre à Yrouerre et à Noyers quitte le vallon de Tissey, on observe une

bonne coupe, déjà donnée en partie par l'un de nous (1). Nous l'avons étudiée à nouveau et complétée ainsi :

γ	Calcaire marneux, blanchâtre ou grisâtre	4m	
	Calcaire marneux, subcompact, blanchâtre ou grisâtre, tendre, avec feuillets marneux, fossilifère : *Amm. decipiens* Sow., *Amm. lepidulus* Opp., *Aporrhaïs intermedius* Piette., *Phol. hortulana* (Ag.) d'Orb., *Phol. echinata* Ag., *Phol. multicostata* Ag., *Goniomya* cf. *sinuata*, *Astarte nummus* Buv., *Astarte sequana* Contej., *Nucula Menkii* Rœm., *Arca rhomboïdalis* Contej., *Mytilus* sp., *Pecten suprajurensis* Buv., *Ter. subsella* Leym., *Hypodiadema Rathieri* Cotteau (2)	4	
	Argile noire à *Tereb. subsella* Leym	2	(?)
	Calcaire compact avec grandes *Arca rhomboïdalis*	1 50	(?)
	Argile noirâtre	0 50	
β	Lumachelle à *Ex. virgula* Defr. et *Ex. bruntrutana* Th., *Pleuromya tellina* Ag., *Phol. Protei* Defr., *Trigonia papillata* Ag., grains de glauconie	1	
	Banc de calcaire jaunâtre, rocailleux, perforé	0 30	
	Calcaire compact, gris, dur, en bancs réguliers d'au moins 0m15, séparés par des lits de marne jaune : *Lucina rugosa* d'Orb., *Mytilus perplicatus* Et	15 0	
	Lumachelle franche à *Ex. virgula* Defr., et lits calcaires très lumachelliques avec *Phol. striatula* Ag., *Cardium* sp.	0 60	

(1) C. Rouyer *Op. cit.* p. 65.

(2) M. Lambert a bien voulu examiner cette dernière espèce et il nous a transmis à son sujet les importantes observations suivantes :

« *Hypodiadema Rathieri* Cotteau (*Hemicidaris*). — J'ai indiqué dans « ma note sur les Echinides de Saint-Gaullier, B. S. G. F. [3], XXVIII, « 1900, p. 484., que cette espèce formait un des meilleurs types du genre « Hypodiadema caractérisé par l'absence de semitubercules contrastants « à la base de l'ambulacre et leur remplacement par de petits tubercules « granuliformes, homogènes, à peine plus gros à la base qu'à l'ambitus. « — La détermination que je vous donne ici est faite d'après Cotteau lui-« même, pour mes individus de l'Aube, et conforme à l'interprétation « qu'il a donnée de ses *H Rathieri* et *H. Gresslyi* dans la Paléontologie « française. Il n'en est pas moins vrai que Cotteau a interposé ces deux « espèces, qui ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient à l'origine, « puisque la première était seule du calcaire à Astartes. Mais sans entrer « dans une discussion trop aride et trop longue au sujet de ces espèces. « il suffit de remarquer que les figures 5, 7, pl. XII, des Echinides de « l'Yonne, qui ne se rapportent pas au *H. stramonium*, ne coïncident pas « davantage avec la description donnée en 1856 du *H. Rathieri*. Il faut « donc séparer la description des figures et rien ne s'oppose à ce que « l'on prenne ces dernières pour type de l'espèce *Rathieri*, tandis que « la description sera rejetée dans la synonymie de l'*H. Gresslyi*. Quant à

β	Calcaire compact, assez dur, gris, avec parties fossilifères : *Ceromya inflata* Ag.	0m40
	Lumachelle à *Ex. virgula*. Defr.	0 60
	Calcaire compact, gris, dur, sans fossiles	0 70
α	Lit lumachellique à *E. bruntrutana* Thurm. et cailloux roulés	0 05
	Calcaire noduleux avec *Z. humeralis* Rœm. et *Ter. subsella* Leym., visible sur	1 50

La partie inférieure de notre zone β, formée de calcaires et de lumachelles à *Ex. virgula* Defr. et grains de glauconie, apparaît très nettement dans cette coupe. La partie supérieure argileuse est un peu moins nette sur le terrain, et nous avons quelqu'incertitude sur l'épaisseur exacte des lits d'argile qui la constituent. — Au-dessus on voit les premières couches de notre subdivision γ, constituées par des calcaires puissants de 15 à 20 mètres, difficilement visibles dans leur ensemble et caractérisés à leur partie supérieure par *Phol. hortulana* Ag. C'est elle qu'on retrouve, en revenant vers Tonnerre, par la route qui traverse le faubourg Saint-Michel ; près du poteau de l'octroi, elle se présente sous forme de calcaires disposés en lits très réguliers de 0m10 d'épaisseur, séparés par de petits lits de marnes. Ces calcaires ne nous ont, en ce point, jamais fourni le moindre fossile.

« l'*H. Wrighti* Cotteau (*non* Desor), je n'ai jamais pu comprendre « pourquoi Cotteau l'avait réuni à *H. Gresslyi*, si différent par ses « semi-tubercules contrastants. Il y a lieu de faire cesser une con- « fusion inexplicable et de retrancher cette espèce de la synonymie de « l'*H. Gresslyi*, pour la reporter dans celle de l'*H. Rathieri*.

« Si cette question un peu ardue vous intéresse, je vous dirai que je « comprends ainsi la synonymie de ce dernier :

Hemicidaris stramonium Cotteau (*non* Agassiz) Echin. foss. du dép. de l'Yonne, pl. XII, fig. 5, 7 1856 (retrancher le texte qui se rapporte à l'*Hemicidaris Gresslyi*).

— *Rathieriana* Cotteau : *op. cit.* pl. XII, fig. 5, 7, 1856 (retrancher la description qui se rapporte à *H. Gresslyi*)

— *Wrighti* Cotteau (*non* Desor) : *op. cit.* p. 294, pl. XIII, fig. 5, 11, 1856 (du kimeridgien ; calcaire compact à *Am. Cymodoce*).

Hypodiadema Wrighti Desor : Synopsis, p. 442, 1858.

Hemicidaris Rathieri Cotteau : Pal. franç. Terr. jurass. Echin. X, 2e vol, p. 139, pl. 383, fig. 9, 16, 1881 (Synonymie seule à modifier).

— *Gresslyi* (*pars*) Cotteau : *op. cit.* p. 151 (pour la synonymie de l'*H. Wrighti* seulement).

Hypodiadema Rathieri Lambert B. S. G. F. (3) XXVIII, p. 484, 1900.

Couches δ. — Pour étudier le système lumachellique et argileux δ, il faut revenir dans le vallon du rû de Tissey. Il affleure notamment au point coté 365 de la carte de l'Etat-major, sur la route de Chablis, un peu avant la ferme de Valrupt (ou Amouchot, sur certaines éditions de la carte au 1/80.000e). Ce gisement est riche en ammonites : *Asp. orthocera* d'Orb., *Asp. Lallierianum* d'Orb., *Asp.* sp. Ces mêmes couches se retrouvent sur la route de Tissey. Nous donnons ici les deux coupes en regard l'une de l'autre :

Route de Tissey		Route de Chablis
Calcaires compacts.		Calcaires compacts.
Lumachelle.		Lumachelle.
Calcaire marneux.		Calcaire marneux.
Argile..... environ	1m	Argile (visible sur 0m20).
Lumachelle.....	0 25	Lit lumachellique jaunâtre.
Calcaire.....	0 20	Calcaire marneux, grisâtre, à *Ex. virgula* Defr., *Tr. papillata* Ag., *Asp. orthocera* d'Orb.
Lumachelle.....	0 20	Lumachelle jaunâtre ou rougeâtre.
Calcaire un peu fossilifère.....	1 20	Calcaire marneux gris lumachellique, en deux bancs, séparés par un lit de lumachelle à *Ex. virgula* Defr.
		Calcaire perforé.
Calcaire compact dur à cassure conchoïdale.....	2 à 3m	Calcaire compact en gros bancs.

(1m85)

Couches ε. — Au-dessus de ce système argileux, lumachellique, viennent des calcaires puissants, entamés dans leur entier par la tranchée de la route de Chablis (dite tranchée de Champboudon), en face la ferme de Valrupt. Cet affleurement est très typique : les calcaires ε peuvent ici se subdiviser en deux groupes : ε^1 et ε^2 ; ce dernier plus lumachellique et plus fossilifère. Les fossiles de ε^2 sont :

Reineckeia pseudomutabilis de Lor. ; *R. Eudoxus* d'Orb. ; *Pseudomelania gigantea* de Lor. ; *Natica boucardensis* de Lor. ; *Pleuromya tellina* Ag. ; *Trigonia alina* Cont. ; *Trigonia papillata* Ag. ; *Trigonia boloniensis* de Lor. ; *Trigonia Royeri* de Lor. ; *Arca texta* Rœm. ; *Pholodomya strialula* Ag ; *Pholodomya multicostata* Ag. ; *Astarte sequana* Cont. ; *Astarte* cf. *cingulata* Cont. ; *Pecten suprajurensis* Buv. ; *Pecten kimeridgiensis* Cott. ; *Cardium orthogonale* Buv. ; *Lucina substriata* Rœm. ; *Analina* sp. ; *Ex. bruntrutana* Thurm. ; *Ex. virgula* Defr.

La coupe de la tranchée est la suivante :

ζ		Lumachelle et calcaire lumachellique : *Gervilia, Ter. subsella* Leym.	
ε_2 (2m10)		Calcaire lumachellique, très fossilifère.....	2m
		Lumachelle à *Gervilia*.....	0 10
ε_1 (18m)		Calcaires marneux, blanchâtres, en bancs séparés par de petits lits de marne plus épais que dans le banc sous-jacent.....	4 10
		Calcaire marneux, blanchâtre, en bancs séparés par de petits lits de marne, avec *Phol. multicostata* Ag., *Lucina rugosa* d'Orb., *Ceromya obovata* d'Orb., *Perisph. erinus* d'Orb , débris de crustacés.....	5 50
		Calcaire marneux, compact, avec *Phol. multicostata* Ag., *Phol. hortulana* Ag., *Mactromya rugosa* Ag., *Trigonia, Natica eudora* d'Orb., *Pterocera, Pinna, Pleur. tellina* Rœm., *Pentagonaster* sp., *Pecten suprajurensis* Buv., *Cardium* sp.....	5 50
δ		Calcaire lumachellique à *Ex. virgula* Defr., *Mactromya rugosa* Ag., *Gervilia tetragona* Rœm., *Lima argonnensis* Buv., *Pecten*, *Serpula*.....	2 50
		Argile grise ou noirâtre, lumachellique..... ...	1 »

Couches η, ζ. — Cet ensemble supporte des argiles et des calcaires marneux (η) qui passent insensiblement aux calcaires portlandiens. On peut les voir sur la lisière du bois de la Garenne, le long du chemin qui monte du point coté 207 au point coté 244. On relève la succession suivante :

Calcaires et lumachelles portlandiens

Alt. 257. — Alternances de calcaires marneux et de marnes.

Kimeridgien supérieur.	η	Calcaires blanchâtres, à cassure grise, en bancs de 0,25, avec petits bivalves (*Corbula*), env. 7 mètres.....	16m »
		Argiles et lumachelles à *Ex. virgula* Defr., env. 6 mètres	
		Marnes et calcaires marneux à *Ex. virgula* Defr., env. 3 mètres	
	ζ	Niveau marneux à : *Asp. caletanum* Opp., *Per. erinus* d'Orb., *Ter. subsella* Leym., *Aptychus*.	9m »
	ε_2. — Calcaire lumachellique à Gervilies		3m »
	ε_1. — Calcaires marneux blanchâtres.....		16m »

Nous avons recueilli au niveau ζ : *Natica dubia* Rœm., *Pleuromya tellina* Ag., *Phol. multicostata* Ag., *Ph. echinata* Ag., *Nu-*

cula Menkii Rœm., *Pecten suprajurensis* Buv., *Tereb. subsella* Leym., *Zeilleria* sp., *Ex. bruntrutana* Th., *Ex. virgula* Defr.

Et au niveau η : *Natica dubia* Rœm., *Pleuromya tellina* Ag., *Ph. multicostata* Ag., *Thracia suprajurensis* Desh., *Th. depressa* Morin, *Cardium* cf. *morinicum* de Lor., *Lucina substriata* Rœm., *L. moreana* Buv., *Trigonia concentrica* Ag., *Arca rhomboidalis* Cont., *Pecten suprajurensis* Buv., *Ter. subsella* Leym. (rare), *Zeilleria* sp., *Rhabdocidaris Orbignyi* Des. (plaque interambulacraire), *Cidaris Legayi* (1) Sauvage et Rigaux (radiole).

La coupe du Kimeridgien à Tonnerre, sur la rive gauche de l'Armançon, peut donc être résumée ainsi :

Kimeridgien supérieur.	η	Alternances de calcaires, de marnes et de lumachelles	16m
	ζ	Lumachelles et argiles à *Asp. calctanum* Opp..	9
	ε_2	Calcaires lumachellique, à Gervilies.....	3
	ε_1	Calcaires marneux.....	15 à 18
Kimeridgien moyen.	δ	Argiles et lumachelles à *Asp. Lallierianum* d'Orb., *Asp. orthocera* d'Orb.....	6
	γ^2	Calcaires compacts, sans fossiles..... ...	18
	γ^1	Calcaires à *Phol. hortulana* Ag.	
Kimeridgien inférieur.	β	Argiles, calcaires..... ..	8
	α	Calcaires noduleux à Ptérocères et calcaires rocailleux.....	8
			94m

VI.

Région entre l'Armançon et le Serein

ENVIRONS D'YROUERRE

Couches α, β. — On peut examiner une partie des couches kimeridgiennes aux environs d'Yrouerre. Le contact des subdivisions α et β se voyait près du cimetière de ce village et nous avons pu recueillir sur ce point dans les couches β : *Pleuromya*

(1) M. Lambert a bien voulu revoir ces deux dernières déterminations et nous a fait remarquer que *Cidaris Legayi* Sauvage et Rigaux, espèce du Portlandien moyen de Boulogne-sur-Mer, n'avait pas encore été signalée dans le Kimeridgien, et dans le département de l'Yonne.

tellina Ag., *Pholad. Protei* Defr., *Ceromya excentrica* Ag , *Lucina rugosa* d'Orb., *Pecten suprajurensis* Buv., *Gervilia* sp., *Mytilus perplicatus* Etallon, *Terebratula subsella* Leym.

Couches δ. — Au point coté 309, les talus de la route d'Yrouerre à Noyers fournissent une coupe partielle des couches δ :

δ	Lumachelle	»
	Argile	0m30
	Lumachelle dure, à cassure rougeâtre	0 20
	Calcaire marneux fossilifère	0 60
	Calcaires compacts à cassure grisâtre, fossilifères : *Ph. multicostata* Ag , *Pl. tellina* Ag., *Arcatexta* Rœmer, *Ex. bruntrutana* Th	0 25
	Argile et lumachelle	0 40
		2m15

A la surface du plateau, nous avons recueilli *Per. Erinus* d'Orb., provenant sans doute des couches supérieures ε.

Couches η, ζ. — Pour voir le contact des calcaires ε et du système marneux ζ, il faut se transporter au Nord du village de Viviers : au point coté 286, à l'intersection des routes de Tonnerre et de Serrigny, on peut relever la succession suivante :

ζ	Argile	1m »
	Calcaire marneux lumachellique	0 20
	Argile grise avec *Ex. virgula* Defr., *Ter. subsella* Leym., débris d'*Aptychus*	0 60
	Calcaire marneux à nombreux *Asp. caletanum* Oppel	0m90
	Argile	0 50
ε	Lumachelle dure	0m40
	Calcaire marneux lumachellique	1 50
	Calcaires compacts faisant saillie avec rares *Ex. virgula* Defr.	. ..

Couches η. — Enfin la partie tout à fait supérieure de l'étage est bien visible sur la route de Viviers à Yrouerre, depuis le point coté 291 jusqu'au point coté 334 ; elle consiste à la base en alternances de lumachelles et de calcaires ; au-dessus viennent des calcaires marneux avec de petits bivalves et des lits de marne avec *Ex. virgula* Defr. ; on arrive ensuite à des calcaires compacts qui passent insensiblement au Portlandien. Il existe donc une grande analogie entre le facies que la zone η revêt ici et celui qu'on observe à la Garenne de Tonnerre, au point coté 244 (voir p. 31). Le contact avec le Portlandien se fait à 325m ; le contact avec les calcaires ε a lieu vers 291m. Mais l'épaisseur des couches ζ, η ne peut être évaluée à la différence entre ces deux cotes, soit 34m ; elle doit être réduite, car il faut tenir compte du plongement des couches.

ENVIRONS DE BÉRU

Couches α, β. — Plus à l'Ouest, les couches kimeridgiennes inférieures sont visibles sur la route qui descend du village de Béru et va rejoindre, au fond du vallon, au point coté 188, la route de Viviers à Chichée (1) :

γ		Calcaire marneux avec *Asp. orthocera* d'Orb., vis. sur..		2m »
β (8m30)	4	Argile noirâtre	2m »	3 90
		Calcaire lumachellique avec grains de glauconie	» 20	
		Argile noirâtre avec *Lima, Ex. bruntrutana* Thurm	1 70	
	3	Calcaire perforé et lumachellique	1 »	1 20
		Marne	» 20	
	2	Lumachelle et calcaires lumachelliques, avec grains verdis et *Ceromya*	» 40	2 20
		Calcaire compact à cassure conchoïde grisâtre	1 80	
α (7m50)		Lumachelle et calcaires lumachelliques avec galets verdis.		?
		Calcaire noduleux jaunâtre, mal stratifié		4 »
		Lit lumachellique		» 50
		Alternances de bancs bréchiformes et de bancs compacts.		3 »
				Plus de 17m80

Couches γ. — Au-dessus de ces couches α, β, s'étendent les calcaires γ sur une épaisseur d'environ 20m jusqu'aux premières maisons du village de Béru. Aucune exploitation ne les met à découvert dans leur entier.

Couches δ. — Mais la coupure de la nouvelle route de Béru à Fleys (2) permet d'observer le contact des couches δ :

ε		Calcaires marneux.	
δ		(Lacune)	2m »
		Lumachelles et calcaires lumachelliques avec *Asp. Lallierianum* d'Orb	» 60
		(Lacune)	1 »
		Gros banc calcaire	» 30
		Bancs calcaires avec lits marneux	1 10
		Lumachelle argileuse avec *Ex. virgula* Defr.	» 70

(1) Par suite des éboulis et du pendage des couches, la succession est difficile à déterminer d'une façon absolument exacte ; les épaisseurs ne sont données que d'une façon approximative.

(2) Cette route n'est encore empierrée que sur quelques centaines de mètres ; elle est marquée sur les cartes de l'Etat-Major comme chemin de terre.

Surface perforée et striée.

γ { Calcaires compacts en gros bancs bien stratifiés à cassure conchoïde avec *Phol. hortulana* Ag..... 5 50

Couches δ, ε. — Le reste du Kimeridgien a, en ce point, une épaisseur de 45m. Il n'est guère observable d'une façon précise.

Cependant sur la route de Béru à Serrigny, vers l'altitude 260m, on relève la coupe suivante qui donne une idée du facies des couches supérieures de l'étage :

η {
Calcaires marneux à cassure grise.
Marnes ..... 1m »
Calcaire compact lumachellique et lumachelles..... » 50
Argile bleuâtre ..... » 70
Lumachelle dure avec *Ostrea deltoïdea* Sow., non Lk.
Calcaire marneux avec *Ex. virgula* Defr., *Ph. multicostata* Ag. » 40
Marnes blanches avec *Ex. virgula* Defr..... 1 »
3m60

Ces alternances se continuent au-dessus, dans la direction de Serrigny.

VII.

Vallée du Serein

RIVE DROITE. LA MOUTONNE

Dans la vallée du Serein, il est facile d'examiner l'ensemble du Kimeridgien, aux portes mêmes de Chablis, dans les chemins qui sillonnent le célèbre vignoble de la Moutonne.

Couches α. — Au sortir de Chablis, par la route de Tonnerre, on constate la présence des calcaires noduleux ou marnes à Ptérocères. Ces couches, bien connues en cet endroit, ont été considérées par les auteurs comme séquaniennes (1) ; elles ont fourni autrefois à M. Camille Dormois (2) *Perisph. decipiens* Sow. non d'Orb., espèce que nous avons signalée au même niveau à la ferme de Molin, près de Bar-sur-Aube (voir p. 18).

Couches β. — Des lits de calcaire marneux surmontent ces marnes à Ptérocères. La couche d'argile, qui vient habituellement au-dessus de ces calcaires, est nettement visible sur la route de Fleys, au point coté 178 ; nous y avons recueilli *Phol. Protei* Defr.

(1) Lambert op. cit. p. 35 ; Lambert in de Loriol et Lambert op. cit. p. 193 ; C. Rouyer op. cit p 68.

(2) Echantillon de la collection C. Dormois, actuellement coll. C. Rouyer.

Couches γ, δ, ε, ζ, η. — Les chemins ruraux qui se détachent de la grand'route en face le Moulin de la Croix, permettent de voir la succession des couches du Kimeridgien supérieur (1).

ζ	— Alt. 202. — Argiles et lumachelles, mal visibles.....	17m	»
ε.	— Alt. 185. — Calcaires subcompacts, tendres, blanchâtres..	19	»
δ.	— Couches argileuses avec *Asp. Lallierianum* d'Orb., *Asp.* sp.	3	»
γ.	Alt. 160. — Calcaires compacts durs en bancs réguliers ..	25	»
β.	- Argile noirâtre..... ..	.	

HALTE DE POINCHY

Outre les affleurements de la Moutonne, nous croyons utile de signaler, aux environs de Chablis, les points où le détail et le contact des couches se présentent le plus nettement.

Nous citerons en premier lieu le beau développement des calcaires γ à la halte de Poinchy. Ils ont été exploités là sur environ huit mètres et contiennent : *Amm. lepidulus* Opp., *Pholadomya hortulana* Ag., *Ph. multicostata* Ag., *Ph. striatula* Ag., *Astarte sequana* Contejean, *Cardium orthogonale* Buv., *Arca rhombodaïlis* Cont., *Pinna* sp. Comme d'habitude à ce niveau, le calcaire est marneux, tendre ; il se délite très facilement à l'air.

A 500 mètres environ de ce point et en allant vers Chablis, on observe sur le bord de la route la partie supérieure de ces calcaires de la halte de Poinchy et leur contact avec une lumachelle où l'on trouve *Ex. virgula* Defr., *Asp. Lallierianum* d'Orb. (δ). Le dernier banc des calcaires γ est, comme toujours, percé de trous de lithodomes, strié et rongé. Le détail des couches est assez net :

δ	Lit d'argile, plus ou moins remaniée.....	»m20
	Calcaire compact.....	» 60
	Lumachelle argileuse avec *Ex. virgula* Defr., *Asp. Lallierianum* d'Orb.....	» 60
γ	Calcaire compact, dur, très régulièrement stratifié, en lits de 0m15 ; le lit supérieur est perforé et strié.....	3 »

RIVE GAUCHE

Couches δ. — Les couches δ sont mieux visibles de l'autre côté de la vallée, sur la rive gauche du Serein, au nord de Poinchy ; elles y contiennent leur cortège habituel d'Ammonites,

(1) Les altitudes se rapportent à la base des couches correspondantes.

surtout abondantes et presque cantonnées dans une couche mince à la base du système. Au sortir du village de Poinchy, par la route de La-Chapelle-Vaupelteigne, on retrouve la partie supérieure des calcaires γ ; ils sont surmontés par les couches δ où l'on trouve : *Asp. orthocera* d'Orb., *Unicardium excentricum* d'Orb., *Pecten suprajurensis* Buv., *Arca Mosensis* Buv., *Trigonia papillata* Ag.

ε (?)	Calcaire compact à cassure conchoide, visible sur.....	0m10
δ (3m »)	Marne noire	» 10
	Marne grise avec *Trig. papillata* Ag.....	
	Calcaire avec nombreux *Asp. orthocera* d'Orb.....	» 20
	Lumachelle lie de vin.....	» 40
	Calcaire marneux grisâtre, quelquefois lumachellique avec *Pecten suprajurensis* Buv.....	» 20
	Lumachelle dure, couleur lie de vin.....	» 40
	Argile noirâtre	1 »

La surface de contact de γ et de δ, visible un peu plus loin, se montre, comme sur la rive droite du Serein, perforée et corrodée. Il n'est pas certain que l'on voie sur ce point le contact exact des couches δ et ε.

Couches ε. — Mais les couches ε affleurent dans les talus du bois de Boroy, à 7m environ au-dessus de δ, et se présentent avec les mêmes caractères pétrographiques et paléontologiques que dans la vallée de l'Armançon ; ce sont des calcaires tendres, blanchâtres, qui contiennent : *Rein. pseudomutabilis* de Lor., *Lucina rugosa* d'Orb., *L. substriata* Rœm., *Pholadomya multicostata* Ag., *Pinna*, *Gervilia tetragona* Rœm.

Couches ζ, η. — Les deux subdivisions terminales ζ, η, du Kimeridgien supérieur ne sont guère visibles aux environs de Chablis dans leur ensemble. A la Moutonne, elles sont presque entièrement masquées par les éboulis des calcaires portlandiens. Les quelques affleurements partiels que nous en connaissons se rencontrent en aval de Chablis, à La-Chapelle-Vaupelteigne et à Maligny la-Mothe.

Au sortir de La-Chapelle-Vaupelteigne, du côté de Villy, on voit à gauche de la route, des marnes grisâtres à *Ex. virgula* Defr., alternant avec de gros bancs de calcaire contenant *Aspid. caletanum* Opp Ces alternances ζ sont à découvert sur 3m50 environ. Au-dessus, on remarque quelques couches d'argile noirâtre. Mais à cet endroit, les couches supérieures η sont invisibles. A Maligny-la-Mothe, seulement, on peut en découvrir quelques traces : sur

un mamelon, à un kilomètre au sud du bourg, la succession semble pouvoir se définir ainsi :

η	3. Marnes argileuses à *Ex. virgula* Defr., épaisseur approximative.....	12m	»
	2. Calcaire blanchâtre, veiné de gris, avec bivalves : *Thracia incerta* Desh , *Gervilia*.....	»	35
	1. Marne grise, sans *Ex. virgula* Defr., visible sur.....	2	»

La couche n° 2 de calcaire blanchâtre nous est déjà connue : A Baroville (Aube), et à Molosmes, près Tonnerre, elle nous a fourni *Reinecheia* cf. *Eudoxus* d'Orb. A Maligny, nous n'y avons pas, il est vrai, retrouvé ce fossile : pourtant, nous n'hésitons pas à paralléliser cette couche avec ses similaires de Baroville et de Molosmes, et à considérer que la zone à *Rein. Eudoxus* d'Orb. se poursuit jusqu'ici. L'aspect de la roche et la position stratigraque sont identiques. Des recherches plus prolongées feraient sans doute trouver à ce niveau *Rein.* cf. *Eudoxus* d'Orb.

RÉSUMÉ. — L'épaisseur des subdivisions ζ, η est sensiblement diminuée dans la région du Serein ; à Beine, où on peut préciser les contacts avec les couches encaissantes, calcaires ε et calcaires portlandiens, nous avons évalué cette épaisseur à 16m. De même à La-Chapelle-Vaupelteigne, elle serait de 17m. On aurait donc pour l'ensemble du Kimeridgien :

Kimeridgien supérieur....	η, ζ.....	17m	»
	ε.....	19	»
Kimeridgien moyen.....	δ.....	3	»
	γ.....	23	»
Kimeridgien inférieur.....	β.....		
	α.....	8	»
		70m	»

VIII.

Région entre le Serein et l'Yonne.

Couches β. — Entre le Serein et l'Yonne, nous n'avons pu observer d'affleurements nets des couches α et β; mais il est certain que les lits argileux β se poursuivent. C'est, en effet, à ce niveau que jaillissent la plupart des sources de la contrée, notamment celles de Courgis et de Saint-Cyr-les-Colons.

Couches γ. — La partie inférieure des couches γ affleure entre

Préhy et Courgis : une coupure de la route montre, en effet, des calcaires blanchâtres tendres, fissiles avec *Arca rhomboïdalis* Cont., fossile particulièrement abondant à la base de la subdivision γ.

Couches δ. — Ces calcaires sont toujours terminés par un banc perforé supportant un lit marneux à *Ex. virgula* Defr., au-dessus duquel on remarque constamment des calcaires épais de 3 mètres et parfaitement continus dans la région. Nous les avons observés à Courgis (chemin creux au nord du village), à Préhy, et enfin, fort nettement, près de Saint-Cyr-les-Colons (route de Préhy, point coté 254).

	Calcaire lumachellique	$»^{m}20$
	Marne grisâtre avec *Ex. virgula* Defr	3 »
	Argile noirâtre avec *Ex. virgula* Defr.	» 40
δ	Banc calcaire lumachellique, dur avec *Trigonia*, *Asp. Lallierianum* d'Orb., *A. orthocera* d'Orb., *Asp.* sp.	» 15
($7^{m}35$)	Lumachelle	» 20
	Calcaire dur, à cassure conchoïde, en bancs réguliers, séparés par de petits lits marneux	3 »
	Marne à *Ex. virgula* Defr	» 40
γ	Banc calcaire dur à surface percée de trous de pholades	. . .
	Calcaire dur, régulièrement stratifié, vis. sur	2 50

Ici, comme toujours, les Ammonites sont cantonnées dans un lit peu épais, au milieu des couches δ.

Couches ε. — Les calcaires ε sont encore caractérisés par *Pinna granulata* Sow. (ε_1) Ils deviennent plus marneux au sommet et se chargent d'*Ex. virgula* Defr.

Couches η, ζ. — Ils supportent aux environs de Saint-Cyr-les-Colons le système marneux ζ, η qui renferme à la base, en abondance : *Asp. caletanum* Opp., *Perisph. Erinus* d'Orb., tandis que plus haut on rencontre seulement *Per Erinus* d'Orb. Ces marnes renferment d'ailleurs sur toute leur hauteur *Ex virgula* Defr. en profusion. Elles sont couronnées par les calcaires portlandiens du signal de Chitry (point 350) ; en descendant de ce point sur Chitry, on remarque que leur contact avec le Portlandien se fait vers l'altitude 285, le contact avec les calcaires ζ vers l'altitude 260, ce qui donnerait aux marnes ζ, η une épaisseur d'environ 25 mètres. Ce chiffre se rapproche de celui que nous avons établi, au moyen de nivellements, pour la vallée de l'Armançon. Il augmentera encore dans la vallée de l'Yonne et dans la Puisaye, et nous verrons cette extension des marnes se traduire dans la topographie par l'accentuation de la terrasse formée, au-dessous du Portlandien, par les affleurements kimeridgiens.

IX.

Vallée de l'Yonne.

Des failles viennent, sur la rive droite de l'Yonne, troubler la régularité des affleurements kimeridgiens. La plus importante, la Faille de Quenne (1), ne les atteint qu'à la Croix Saint-Bris (point trigonométrique 217) où elle fait buter les marnes γ contre du Portlandien. Sur la rive gauche de l'Yonne, nous avons pu constater qu'elle va passer au point coté 129 où elle met en contact le calcaire dit à Astartes (Kimeridgien inférieur) avec les calcaires de Bazarnes à *Zeilleria egena* (Séquanien inférieur), très fossilifère en ce point; la dénivellation est là de 50 mètres; la faille va ensuite se perdre dans le Val-de-Mercy. La Faille de Saint-Bris, signalée par M. Lambert (2), tracée par M. Potier (3), intéresse, au contraire, sur presque toute sa longueur, le Kimeridgien; elle naît dans le vallon de Chitry, traverse la route départementale en face la ferme de Chère-Vie et passe à l'Est du plateau portlandien du signal d'Irancy. Entre le bois de Boucha et le point coté 273, on observe le contact des couches α et du Portlandien inférieur; entre le signal d'Irancy et la ferme de Pérignon, cette fracture a amené les marnes à Ptérocères au contact de la partie supérieure des couches ε. La dénivellation atteint, sur ce point, environ 45 mètres. La faille de Saint-Bris ne semble pas se prolonger sur la rive gauche de l'Yonne.

Couches α. — Les calcaires rocailleux et les lumachelles à *Ex. bruntrutana* Thurm., sont parfaitement visibles dans les nombreuses petites carrières ouvertes dans le vallon de Chitry pour l'exploitation, autrefois active, du banc oolithique connu sous le nom de marbre de Bailly (Séquanien supérieur). Les mêmes couches se retrouvent à Saint-Cyr-les-Colons, au bois de Boucha près Irancy, et enfin à Bailly. L'un de nous en a précédemment publié le relevé détaillé (2). Nous donnerons donc seulement la succession résumée suivante :

(1) Leymerie et Raulin. Op. cit., p. 519-520.
(2) Lambert. Op. cit., pp. 70 et 73.
(3) Feuille de Tonnerre (nº 97).

α	Alternances de lits de lumachelle à *Exog. bruntrutana* Thurm. et de lits de calcaire compact.....	1m »
	Alternances de lits de calcaire compact, régulièrement stratifiés, et de calcaires rocailleux ou noduleux, terminées par un conglomérat marneux à *Trichites Saussurei* Thurm., en moyenne.....	4 »
		5m »

En ajoutant à ces cinq mètres de couches, les trois mètres de calcaires noduleux à Ptérocères, on obtient pour l'épaisseur totale de notre subdivision α un chiffre moyen de huit mètres.

Couches β.— Les couches β affleurent au sortir de Saint-Bris, sur la route de Champs (1). On peut constater à cet endroit, au-dessus des calcaires noduleux à Ptérocères, la présence de calcaires compacts, durs, sans fossiles. Ils sont surmontés par une couche d'argile, un peu masquée malheureusement par les éboulis, et dont l'épaisseur est difficile à évaluer avec précision. Cette couche, absolument imperméable, retient les eaux des sources de Chitry, d'Irancy et de Saint-Bris. Elle se retrouve sur la rive gauche de l'Yonne à l'écluse de Toussal. La coupe, plus nette qu'à Saint-Bris, est la suivante :

β (6m90)	Argile noire, ébouleuse.....	»m50
	Calcaire compact, dur, à cassure conchoïde en un gros banc, divisé généralement en deux ou trois lits	» 80
	Marne	. ..
	Calcaire blanchâtre, en lits réguliers, séparés par des marnes grises.....	» 60
	Lit argileux pétris d'*Ex. virgula* Defr. et de serpules (Traces de calcaires striés).....	» 10
	Calcaire subcompact, blanchâtre, régulièrement stratifié en petits lits de 0m20, séparés soit par des marnes, soit par des lumachelles jaunes avec serpules.....	2 »
	Calcaire lumachellique avec grains verts et serpules	» 20
	Marnes argileuses, brunâtres quand elles sont humides, masquées souvent par des éboulis.....	» 70
	Lit de lumachelle jaune avec très nombreuses serpules, remplissant les irrégularités du banc sous-jacent..... 0m01 à	» 05
	Calcaire subcompact à cassure blanchâtre avec petits lits plus marneux.....	1 »

(1) Dans la notice de la feuille d'Auxerre (nº 96. 1884), M. Potier ne donne aucun renseignement important sur l'étage kimeridgien auquel il attribue 100 mètres d'épaisseur.

Le contact avec les marnes à Ptérocères sous-jacentes (α) est masqué ; mais, de ce chef, la lacune est peu importante.

Couches β, γ, δ. — Cette coupe est complétée par celle que l'on peut relever en aval de l'écluse de Toussat. Avant d'arriver à Vaux, on trouve à la borne 6k 6, un ancien four à chaux, autrefois alimenté par les calcaires kimeridgiens :

ε	Calcaire marneux, blanchâtre : *Phol. multicostata* Ag., *Pl. tellina* Ag., *Pecten suprajurensis* Buv., *Lucina rugosa* d'Orb., *Gervilia* sp., *Arca texta* Rœm., *Trig.* cf. *muricata* env.....	8m »	
δ (4m20)	*e.* Argile noire.....	1m »	4 20
	d. Calcaire très marneux, gris ; nombreuses *Ex. virgula ; Asp. orthocera ;* lits argileux.....	1 »	
	c. Lumachelle dure, en un banc.....	» 20	
	b. Calcaire gris, marneux, sans *Exogyra*.....	1 »	
	b. Calcaire marneux, gris.....	» 50	
	b. Banc lumachellique dur.....	» 10	
	a. Lumachelle argileuse.....	» 40	
γ (12m)	Calcaire marneux, blanchâtre, en bancs réguliers, séparés par des feuillets plus marneux, de 0m10 à 0m05.....	7 90	
	Banc calcaire.....	» 50	4 10
	Marne bleuâtre.....	» 20	
	Gros banc calcaire.....	» 90	
	Lits calcaires variant de 0m25 à 0m30, régulièrement stratifiés, et séparés par des lits marneux bleuâtres d'env. 0m10.....	2 50	
Alt. 107.			
β (3m20)	Argile blanchâtre.....	» 20	3 20
	Marne compacte.....	1 20	
	Argile bleuâtre.....	1 80	

δ. — La carrière du four à chaux de Vaux n'entame que la base des calcaires δ, et ils sont sur ce point difficilement accessibles. Pour les examiner plus commodément, il faut se transporter sur la route de Saint-Bris à Bailly : dans le haut de la côte, une

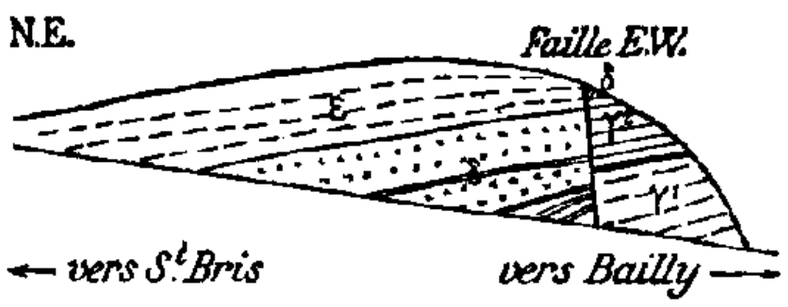

Fig. 5. — Tranchée de la route de Saint-Bris à Bailly (côté Sud-Ouest).

tranchée a mis à découvert nos subdivisions γ, δ, ε. M. Peron a d'ailleurs déjà signalé et décrit dans le Livret-Guide du

Congrès géologique de 1900 les couches qui affleurent à cet endroit (1).

Nous avons nous-mêmes relevé la coupe de cet intéressant affleurement (fig.) :

ε	Calcaires blanchâtres, tendres, avec petits lits de marnes blanches : *Luc. rugosa* d'Orb., *Ph. multicostata* Ag., *Arca texta* Rœm., *Pecten suprajurensis* Buv., *Gerv. tetragona* Rœm., *Thr. suprajurensis* Desh., *Trig. papillata* Ag., *Ex. virgula* Defr., *Ex. bruntrutana* Thurm., *Per. erinus* d'Orb	6m40
δ (8m30)	Argile noire pétrie de *Ex. virgula* Defr.	3 50
	Banc de calcaire marneux, gris, avec nombreux *Asp. orthocera* d'Orb., *Lucina rugosa* d'Orb., *Trig. papillata* Ag.....	» 40
	Argile noire à *Ex. virgula* Defr. (épaisseur variable).....	» 80
	Lumachelle à cassure jaunâtre.....	» 07
	Marne argileuse grise à *Ex. virgula* Defr.....	» 20
	Lit de calcaire marneux grisâtre.....	» 40
	Marnes à *Ex. virgula* Defr.....	
	Bancs de calcaire compact, à cassure grisâtre ou rougeâtre, d'épaisseur moyenne de 0m25, paraissant séparés par des marnes à *Ex. virgula* Defr., masquées par des éboulis.....	3 »
	(Lacune) (2).	
	Lumachelle dure à *Ex. virgula* Defr. et *Ex. bruntrutana* Thurm.....	» 25
γ2	Calcaire compact	5 »
	Argile noire, env.....	» 60
	Calcaires blanchâtres, se délitant en plaquettes, visible sur	6 50
		26 82

Les calcaires δ ne sont que partiellement à découvert dans la tranchée ; on n'y voit pas leur contact avec les couches ε. Mais pour s'assurer de la superposition, il suffit de se diriger sur le mamelon situé au N. W. de la tranchée ; on y rencontre presque aussitôt les lumachelles et les marnes blanchâtres à *Ex. virgula* Defr. Au-dessus d'Irancy, ces calcaires ε nous ont fourni *Amm. cyclodorsatus* Mœsch.

(1) Peron. Terrains de la vallée de l'Yonne, in : XV. Morvan. Excursion sous la conduite de MM. Vélain, Peron, René Bréon. *VIIIe congrès international 1900* ; *Livret-guide des excursions en France* ; Paris 1900.

(2) Cette lacune tient à la présence d'une petite faille indiquée dans le croquis ci-contre (fig. 5).

Couches η, ζ. — Dans la vallée de l'Yonne le système marneux η, ζ offre les mêmes caractères que dans les régions précédemment étudiées. En parcourant les coteaux d'Irancy, nous avons facilement reconnu à la base l'horizon à *Aspid. calelanum* Oppel et *Tereb. subsella* Leym. Au-dessus, existe une zone où *Per. erinus* d'Orb. se rencontre seul. Plus haut, se développent des marnes (η) d'où les ammonites paraissent complètement absents, mais où l'*Exogyra virgula* Defr. pullule. Au milieu d'elles, nous signalons un lit très dur, calcaire, pétri d'exogyres, et où nous avons recueilli, tant à Irancy, qu'à Béru et à Tonnerre, une grande huître deltoïde, parfaitement caractéristique de ce niveau, et que nous rapportons à *Ostrea deltoïdea* Sow. non Lamk On voit, en outre, affleurer à Irancy et à Saint-Bris, sur la route d'Auxerre, au sommet de ζ et en contact avec les calcaires portlandiens, des couches d'argile pure, noirâtre. Cette argile constitue dans le Kimeridgien un deuxième niveau d'eau important à la base même du Portlandien. Ce niveau ne paraît pas exister dans la région comprise entre l'Armançon et le Serein.

RÉSUMÉ.— En résumé, dans la vallée de l'Yonne on observe les couches α sur huit mètres, les couches β sur neuf mètres, les couches γ sur douze mètres, les couches δ sur quatre à cinq mètres' suivant les points, les couches η, ζ sur vingt à vingt-cinq mètres.

X.

De l'Yonne au Nohain
(Puisaye et Forterre)

La région assez vaste, comprise entre la vallée de l'Yonne et celle de la Loire, constitue, dans sa partie crétacique la Puisaye, dans sa partie jurassique la Forterre (1). Elle est assez mal connue au point de vue géologique. Les moyens de communications y étaient autrefois rares ; maintenant encore, malgré l'ouverture des lignes de chemins de fer de Clamecy à Cosne, de Triguères à Clamecy, d'Auxerre à Gien, il reste un grand nombre de localités éloignées du chemin de fer. De plus, les coupures des routes et les exploitations (carrières, marnières) sont peu nombreuses ; par suite, les données sur le pays sont encore fort espacées.

(1) Fort-Terre.

DE L'YONNE A L'OUANNE

Nous ne connaissons aucune coupe complète du Kimeridgien dans les vallons qui viennent déboucher dans leVal-de-Mercy ; nous savons seulement que la constitution pétrographique de l'étage reste la même dans son ensemble.

Cependant, sur la route qui de Mouffy monte au nord vers le point 321, on peut relever la coupe suivante :

ε^2	Lumachelles	3m00
ε^1 (13m85)	(Lacune)	6 35
	Calcaire marneux gris avec rares *Ex. virgula* Defr.	1 00
	Lumachelle dure, visible sur	0 20
	(Lacune)	3 20
	Calcaire marneux, assez dur à cassure subconchoïde avec *Thr. incerta* Desh., *Gervilia*	3 00
	Lumachelle dure fossilifère avec *Thr. incerta* Desh., *Ph. multicostata* Ag., *Arca texta* Rœm.	0 10
δ	Argile noire, entremêlée de bancs marneux et de bancs lumachelliques	3 00

On trouve également des affleurements de Kimeridgien moyen et supérieur dans les lacets que fait la route de Charentenay à Courson, un peu au sud de Villiers.

η	(Alt. 320). Calcaires blanchâtres avec *Pecten, Pleuromya tellina* Ag.	
	(Lacune)	1m00
ζ	(Borne 2 k. 6). Calcaires lumachelliques avec *Ter. subsella* Leym. (de grande taille).	
	Calcaires marneux	1 50
	Lumachelles et argiles avec *Ammonites* sp.	1 50
	(Lacune)	
ε	(Borne 3 k. 1). Calcaire subcompact, blanc, fossilifère avec *Lucina rugosa* d'Orb., *Pleur. tellina* Ag., vis	0 30
δ	Lumachelles, argiles et calcaires avec *Asp. orthocera* d'Orb	3 00
	Lumachelle	0 30
	(Lacune)	1 20
	Lumachelle dure avec *Gervilia*	0 30
	Calcaire dur à cassure blanchâtre, sans fossiles	1 80
	Argile grise à *Ex. virgula* Defr.	0 25
γ	Calcaire compact dur, à cassure subconchoïde, sans fossiles. — Dans sa masse, il y a au moins un niveau strié et perforé par des pholades ; il y en a un second à la partie supérieure.	

Enfin, sur la route nationale de Courson à Auxerre, dans la montée au nord de Courson, aux abords du hameau de Sené, on observe une succession assez nette des subdivisions du Kimeridgien ; elle est complétée pour la partie supérieure par une coupe fournie par la route de Merry-Sec à Mouffy, entre l'ancien et le nouveau tracé de la route nationale.

ROUTE DE MERRY-SEC A MOUFFY :

(Alt. 310). Calcaire portlandien avec *Pach. gigas* Zieten.

η	Marne grise avec quelques *Ex. virgula* Defr., entremêlée de filets argileux et lumachelliques où abonde *Ex. virgula* Defr	1m40
	Lit d'argile noire à *Ex. virgula* Defr	0 10
	Marne grisâtre	1 40
	Argile noire	0 40

ROUTE NATIONALE :

ζ	(Borne 16 k. 1). Marnes et lumachelles avec *Arca texta* Rœmer, *Ter. subsella* Leym	
ε	Calcaires avec quelques *Ex. virgula* Defr	
δ	(Borne 15 k. 7) Lumachelle	0 50
	Banc dur avec *Ex. virgula* Defr	
	Couches argileuses avec *Asp. orthocera* d'Orb., *Asp. Lallierianum* d'Orb., *Nautilus Moreanus* d'Orb., *Ter. subsella* Leym	0 30
	Lumachelle dure en un banc continu	0 20
	Argile jaunâtre un peu ocreuse	0 01
γ	(Borne 15 k. 4 ; alt. 250). Calcaires blanchâtres ou grisâtres assez durs, avec rares fossiles : *Lucina rugosa* d'Orb., *Astarte*	3 00
	Argile noire avec *Ex. virgula* Defr	1 00
	Calcaires subcompacts grisâtres	3 00

Sauf en ce qui concerne les couches inférieures α, β, dont les affleurements ne sont pas visibles, ces coupes se complètent et donnent une idée de la composition de l'étage ; dans l'ensemble, cette composition reste la même ; cependant les couches ζ, η deviennent beaucoup plus marneuses et semblent augmenter notablement d'épaisseur.

VALLÉE DE L'OUANNE (1)

La bande kimeridgienne s'étale largement dans la vallée de l'Ouanne entre les deux promontoires du moulin des Champs-

(1) Voir la carte géologique détaillée de la France. F. de Clamecy, n° 110.

Calots (alt. 377), au Sud-ouest de Merry-Sec, et celui de Vrilly (altitude 370) et du Télégraphe de Taingy (altitude 388).

Couches γ. — Les couches inférieures α, β ne sont pas observables dans la vallée de l'Ouanne. Les couches γ sont visibles, vers l'altitude 280, sur le chemin qui, de Pierrefitte-Bas, mène au hameau de Pierrefitte-Haut. Ce sont des calcaires en bancs assez réguliers, contenant *Pholad. hortulana* Ag, exploités depuis longtemps et déjà signalés par Leymerie et Raulin (1) qui y avaient trouvé : *Phol. donacina* Goldf., *Ter. subsella* Leym., *Ex. virgula* Defr.

Couches δ. — Les argiles du niveau δ déterminent, vers 315^m, la source de Jeuilly ; on les observe sur la route de Jeuilly à Pierrefite, formant deux niveaux affleurant l'un à la borne 15^k 8, l'autre à la borne 15^k 5. Le niveau supérieur est surmonté par un calcaire gris, dur, représentatif de la subdivision ε. — Le chemin qui monte de l'Erable à Montputois montre également la succession de ces différents niveaux depuis les calcaires γ jusqu'aux argiles ζ, η qui passent aux calcaires portlandiens vers un petit bois, non loin de la Métairie-Rouge, c'est-à-dire beaucoup plus bas que ne l'a tracé M. Potier, sur la carte géologique du 1/80.000^e (Feuille de Clamecy).

Couches ζ, η. — Les couches argileuses ζ, η présentent un très beau développement aux environs de Ouanne et de Chastenay. A Ouanne même, sur la route de Leugny, en face du cimetière, on relève la coupe suivante, malheureusement un peu sujette à caution dans les détails, parce que les couches ont, en ce point, un énorme pendage vers la vallée et parce que les bancs calcaires, pour quelque cause que ce soit, ne semblent pas être absolument constants :

— Calcaire portlandien.		
(Lacune)		
Argile.		
(Lacune)		
Lumachelle env.	0	50
Argile noire env.	1	50
Lumachelle env.	1	»
Marne lumachellique	2	»
Calcaire marneux grisâtre	»	»
Lumachelle à *Ex. virgula* Defr. et *Asp. caletanum* Opp.	0	15
Marne	0	20
Calcaire marneux grisâtre	0	50
Lumachelle	0	55
Calcaire	1	»
	7	40

(1) *Op. cit.* p. 110.

Ces marnes à *Ex. virgula* se retrouvent en face, à 270 mètres d'altitude, sur la route de Chastenay-Bas. Elles contiennent *Perisphinctes Erinus* d'Orb.

Tout ce système ζ, η semble être puissant, ainsi qu'en témoignent les deux coupes suivantes relevées à Chastenay-Bas et à Chastenay-Haut :

CHASTENAY-BAS :

η	Calcaires compacts durs.	
	Lumachelles et argiles avec *Asp. caletanum* Opp.	10m00
ζ (2m80)	Marne grisâtre avec blocs calcaires.....	1 00
	Banc dur lumachellique	0 10
	Marne grise, noduleuse avec *Ex. virgula* Defr. avec parties jaunâtres	0 40
	Calcaires marneux gris avec *Ex. virgula* Defr....	1 00
	Banc dur lumachellique	0 10
	Marne argileuse, grisâtre, avec *Ex. virgula* Defr.	0 20
ε	Calcaire blanchâtre, tendre, se délitant en feuillets plus ou moins marneux.....	4 70

Ces mêmes alternances de calcaires et de marnes, caractérisant le Kimeridgien supérieur, se retrouvent à la montée de Chastenay-Haut :

CHASTENAY-HAUT :

Calcaires portlandiens		Env. 20m
Calcaires marneux		
Argile.....		
Calcaires marneux		
Eboulis marneux..		
Marne.....		
Lumachelle.....	0m05	
Lit de marne.....	0 20	
Lumachelle.....	0 05	
Marne et lumachelle ocreuse	0 30	
Calcaire lumachellique en un gros bloc....	0 40	
Marne.....	0 30	
Calcaire marneux, avec *Per. Erinus* d'Orb à la base.		3m00
Eboulis marneux		
Lumachelle et calcaire lumachellique.....	0 40	
(Lacune)	0 40	
Calcaire marneux	0 20	
Lumachelle.....	0 15	
Calcaire marneux	0 15	
(Lacune)	0 40	
Lumachelle.....	0 10	
Calcaire dur lumachellique.....	0 15	

D'autre part, d'après Leymerie et Raulin (1), les puits de Chastenay-Haut ont 26 mètres de profondeur et ont été creusés dans des alternances d'argiles, noires ou blanchâtres, et de lumachelles grises. Ces alternances doivent être évidemment rapportées à notre subdivision ζ, η, qui aurait, par suite, dans la vallée de l'Ouanne, une épaisseur minima de 25 mètres environ.

DE L'OUANNE A PERREUSE

Failles. — Toute la région comprise entre la vallée de l'Ouanne et la limite des départements de l'Yonne et de la Nièvre est relativement complexe. Elle est traversée par des failles qui abaissent les couches vers l'Ouest.

L'une d'elles, la *faille de Sainte-Colombe*, a été signalée depuis longtemps par Leymerie et Raulin (2) et tracée depuis, en 1886, par M. Potier, sur la carte géologique détaillée (F. de Clamecy).

Une autre a été remarquée par M. Lambert (3) dans la tranchée située au nord de la station de Lain-Thury (ligne de Triguères à Clamecy). Nous avons étudié son prolongement vers le Sud ; nous publierons ultérieurement nos études sur ce point.

Dans la région comprise entre Lain et Taingy, il y a certainement plusieurs failles et plis dont nous n'avons pas encore pu déterminer l'emplacement exact.

A la descente de Taingy (Moulin-Neuf) sur Vassy, la succession des couches kimeridgiennes semble d'abord très normale. Les marnes ζ, η occupent tout l'espace compris entre le Moulin-Neuf et Taingy ; on les voit encore au cimetière de Taingy, à l'intersection de la route qui mène à Vrilly. En ce point, leur épaisseur est de 40 mètres. — Au cimetière affleurent les couches ε. — Au tournant de la route, en descendant sur Vassy, on constate la présence des couches δ avec *Aspidoceras*. Puis tout à coup, dans le fond du vallon, on voit au nord de la route, les calcaires rocailleux de la subdivision α, affectés d'une inclinaison anormale. Il manque donc en ce point toutes les couches des subdivisions β et γ, lacune qui correspond à une dénivellation d'environ 25 mètres.

Couches ζ, η. — Le contact des calcaires ε et des marnes ζ, η s'observe sur la route de Taingy à Molesmes, vers le point 340. Là

(1) *Op. cit.* p. 698.
(2) *Op. cit.* p. 521, 522.
(3) In. P. de Loriol et Lambert. *Op. cit.* p. 201.

les marnes du Kimeridgien supérieur ont 40 mètres d'épaisseur (de 340m à 380m). La coupe suivante donne une idée de leur constitution :

(Borne 10 k. 5) Argile noire.		
Lumachelle un peu marneuse	0m	15
Calcaire lumachellique	0	15
Argile bleue avec lits subordonnés de lumachelle	1	»
Gros banc de lumachelle dure	0	10
Argile	0	50
Gros banc lumachellique	0	10
Marne lumachellique, jaunâtre	0	30
Gros banc de calcaire marneux avec *Ex. virgula* Defr., assez dur, fossilifère	0	40
Alternances régulières de bancs calcaires marneux et de marnes à *Ex. virgula* Defr	3	»
	5m	70

On voit, d'après cela, combien les couches supérieures η, ζ augmentent d'épaisseur en Puisaye. Raulin admettait pour expliquer ce fait qu'elles passaient latéralement à l'assise supérieure, aux calcaires portlandiens (1), opinion déjà émise par Leymerie pour l'Aube (2). Cette hypothèse ne semble pas être conforme à la réalité. Sur les points où les couches marneuses η atteignent une grande épaisseur, les assises qui les supportent, comme celles qui les surmontent, ne diminuent pas de puissance, bien au contraire. Dans tous les cas, nous n'avons jamais trouvé dans les assises η, ni *Perisph. rotundus* Sow., ni *Pachyceras gigas* Zieten, caractéristiques du Portlandien Cependant, Leymerie signale parmi les ammonites recueillies dans les argiles kimeridgiennes de l'Aube : *Amm. gigas* Zieten. Mais ses déterminations sont fort sujettes à caution : il signale en effet également à ce niveau *Amm. perarmatus* Sow., espèce oxfordienne. Il a probablement confondu *P. gigas* Zieten avec *Asp. orthocera* d'Orb. et *A. perarmatus* Sow. avec *Asp. caletanum* Opp.

Nous signalerons encore quelques affleurements de Kimeridgien ζ, η, situés sur la route de Coulon à Sementron, sur celle de Test-Milon (les Ecol) à Coulon, et aux moulins de Lain, où nous avons recueilli *Trochotiara* (*Pseudodiadema*) *neglectum* Desor (3).

Tranchée de Lain-Thury. — Il est extrêmement difficile d'examiner à découvert les autres niveaux kimeridgiens dans cette

(1) Raulin. *Op. cit.* p. 386.
(2) Leymerie. *Op. cit.* p. 235 et 236.
(3) Détermination obligeamment revue par M. Lambert.

région. Seules, les tranchées de la ligne de Triguères à Clamecy fournissent une coupe nette et relativement complète du Kimeridgien supérieur. La première tranchée près la station de Lain-Thury, dont la coupe a déjà été donnée par M. Lambert (1), montre le buttage par faille des couches séquaniennes contre des argiles grises kimeridgiennes δ. Au-dessus des argiles δ de la tranchée de la gare de Lain viennent des calcaires blanchâtres, tendres, ε, sans *Ex. virgula* Defr. Ils sont épais de 23 mètres. Ils se chargent, à leur partie supérieure, d'*Ex. virgula* Defr., s'entremêlent de lits lumachelliques et passent ainsi à des marnes et lumachelles ζ, η, dont la puissance est de 27 mètres. L'*Asp. caletanum* Oppel., généralement si abondant à la base des couches ζ, nous a paru ici faire complètement défaut. — Le Portlandien présente ensuite des assises régulières de calcaire à *Pach. portlandicum*, sur 17 mètres, et la zone supérieure de calcaires tendres, blanchâtres, caractérisés par *Pinna suprajurensis* d'Orb., sur 3 mètres seulement. — Le Néocomien de la tranchée des Ouvots repose en discordance sur les assises à *Pach. portlandicum*.

Le croquis ci-contre, donne une idée de cette succession.

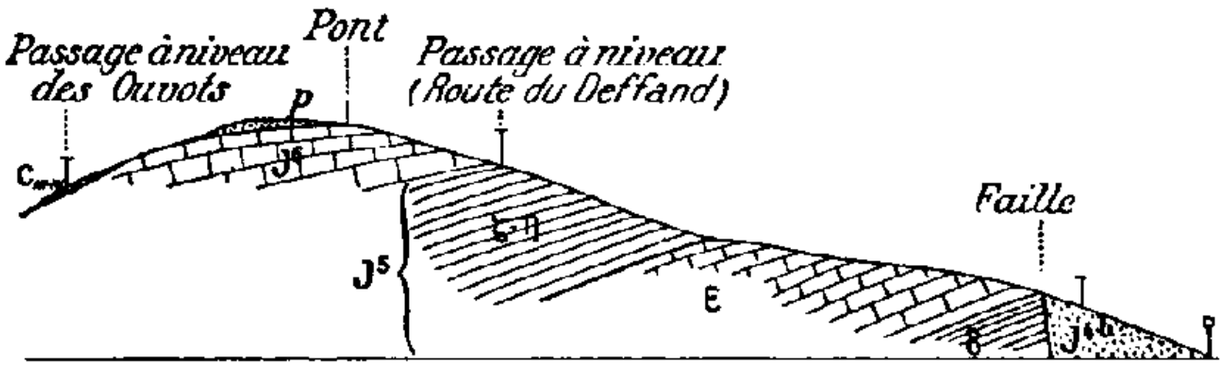

FIG. 6. — Voie ferrée de Triguères à Clamecy. Tranchée entre les Ouvots et Lain-Thury.

ECHELLES. — Longueurs : 1 : 80.000.
Hauteurs 1 : 1.000.

p Argiles de décalcification ; C_{III-IV} Hauterivien ; J^6 Portlandien ; J^5 (ζ, η, ε, δ) Kimeridgien ; J^{4b} Séquanien.

ENVIRONS DE THURY. — La fontaine de Panny, à l'intersection du chemin de la Motte à Thury, et de celui qui mène à Germigny, est due aux argiles β (altitude 260 mètres). Immédiatement au-dessus, viennent 7 mètres environ de calcaires γ, un peu fossilifères, surmontés de puissantes argiles et lumachelles δ, auxquelles succèdent, vers l'altitude 275 mètres, des calcaires compacts, durs, blanchâtres, à cassure grisâtre, visibles sur 1 m 50, et représentant la subdivision ε.

Les calcaires γ à *Phol. hortulana* Ag. se retrouvent sur la route

(1) *Op. cit.* p. 201.

de Panny à Moulery, puis la montée de Moulery (altitude 260 mètres) à Thury (altitude 280 mètres) dans la succession suivante :

δ — Argile noire.
(Alt. 280m). Marnes lumachelliques avec *Trig. papillata* Ag.
γ — (Alt. 275m). Calcaires gris compacts durs à cassure conchoïde.
(Alt. 270m). Banc lumachellique.
Calcaires grisâtres.
β — (Alt. 260m). Argile noire.

Environs de Lainsecq. — Plus au sud, entre Sainte-Colombe et Lainsecq, une bande de Kimeridgien se trouve pincée entre la faille de Sainte-Colombe et le prolongement de la faille signalée à la station de Lain-Thury par M. Lambert. Déjà, l'un de nous (1) a signalé à un kilomètre de Lainsecq, un affleurement des calcaires noduleux à ptérocères α, et leur contact avec des calcaires kimeridgiens β (alt. 188). Au cimetière de Lainsecq, on voit par suite de la faille de Lain-Thury, des calcaires blancs séquaniens succéder brusquement aux argiles μ du Kimeridgien inférieur. — Ces mêmes argiles se retrouvent vers 290 mètres d'altitude, sur la route du Jarloy ; elles sont surmontées par des calcaires γ compacts, durs, à cassure conchoïde, en lits réguliers de 0m 15, séparés par de petites couches marneuses, visibles sur 8 mètres. D'après Leymerie et Raulin, les puits de Lainsecq les traversent pendant 10-17 mètres avant d'arriver aux « argiles noirâtres qui renferment la nappe d'eau (2) ». — Au Jarloy, vers 300 mètres, affleurent une argile noire et des lumachelles qui doivent être attribuées au δ.

Ces mêmes lumachelles δ affleurent à 320 mètres, au Moulin-Barjot, sur le chemin de Lainsecq à Perreuse.

Route de Sainpuits a Sainte-Colombe. — Ces données sont complétées par celles que fournit l'étude de la route de Sainpuits à Sainte-Colombe. Un peu au-delà de La Carouble, vers l'altitude 300 mètres, on trouve des calcaires oolithiques et des lumachelles qui semblent subordonnés à des calcaires compacts en plaquettes α. Un peu plus haut, on rencontre les lits marneux υ. Au-dessus viennent des calcaires un peu marneux, à cassure irrégulière γ, accompagnés de lits marneux et lumachelliques. Ces calcaires se retrouvent en face la ferme des Grandes-Vallées. Nous y avons rencontré *Olcosteph. lepidulus* Oppel. — Les couches ζ, η à *Perisph. Erinus* d'Orb. se voient bien à la bifurcation

(1) *Op. cit.* p. 76.
(2) *Op. cit.* p. 761.

de la route de Montreparé à Lainsecq et de celle de Perreuse à Lainsecq (alt. 350 mètres environ) :

(Altitude 350m) Calcaires marneux fossilifères.....	1m	»
Lumachelle jaune à *Ex. virgula* Defr.....	0	10
Calcaire très marneux, fossilifère.....		
Eboulis.....	5	»
Lumachelle à *Ex. virgula* Defr.....	0	50
Calcaire lumachellique.....	0	20
(Lacune)		
(Altitude 340 mètres) Calcaire marneux.....	0	20
Lumachelle dure.....	0	20

Ces couches ζ à *Perisph. Erinus* d'Orb. se retrouvent sur la route de Perreuse, au-dessus des moulins et un peu avant le chemin qui va à la ferme de Loing, vers l'altitude 370 mètres.

DE PERREUSE AU NOHAIN

Au sud de Perreuse, le prolongement de la faille de Sainte-Colombe continue à faire buter le Séquanien contre le Kimeridgien. Jusqu'au-delà de Bouhy, la bande kimeridgienne est couverte de nombreux hameaux, d'herbages séparés par des haies. Les exploitations et même les coupures des routes sont très rares et trop peu importantes pour présenter quelque intérêt. Cependant, d'après l'examen des altitudes et de la configuration du sol, et aussi d'après le peu que nous avons pu observer, il est probable que les argiles supérieures ζ, η affleurent seules, accompagnées peut-être d'une faible épaisseur de calcaire δ entre Vauvrille et la Charmée.

Entre Bouhy et Alligny, la falaise formée par les marnes kimeridgiennes devient de plus en plus nette et la largeur des affleurements kimeridgiens se réduit en certains points à quelques centaines de mètres ; cependant l'épaisseur totale de l'étage reste voisine de 100 mètres (1). Çà et là, sur la route de Bouhy à Alligny, on peut observer des affleurements d'argiles et de lumachelles ; nous n'y avons trouvé aucune Ammonite. A Alligny même, la marnière signalée sur la carte géologique au 1/80.000, et ses abords nous ont fourni la succession suivante :

Calcaires portlandiens.		
Lumachelle dure.		
Couches remaniées..... ..	0	30
Argile bleue.....	0	20

(1) A Alligny, la limite du Kimeridgien et du Séquanien coïncide approximativement avec la courbe 200 mètres ; celle du Portlandien et du Kimeridgien se trouve à 312 mètres.

Marnes avec blocs calcaires	0	35
Banc calcaire	0	15
Argile	0	15
Argile grise et jaunâtre	1	20
Argile noire exploitée pour le marnage	0	60
Marne	0	70
Argile bleue	0	20
(Lacune)	env.	3 »
Lumachelle grise	1	»
Argile noire	0	10
Lumachelles marneuses grises	2	»

Aux environs de Parigny et de Villaine, une série de petits découverts permet de se rendre compte de la succession des couches inférieures. Les calcaires rocailleux (α) s'observent vers l'alti-

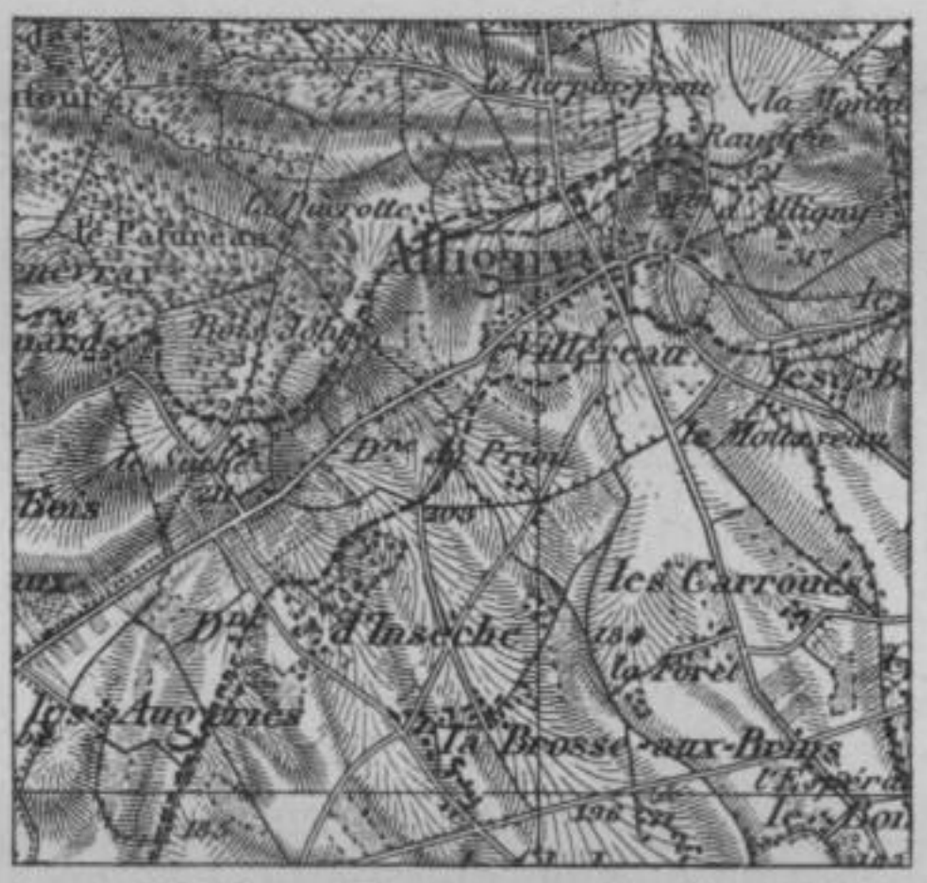

Fig. 7. — Environs d'Alligny. Plateau portlandien, falaise kimeridgienne et dépression séquanienne.
Extrait de la carte au 1'80.000' (Feuille de Clamecy).

tude 200 mètres, à Villaine, à la bifurcation qui va à Villemoison et à Saint-Père. Plus loin, vers Villemoison (borne 6 k. 3; puis borne 6 k. 2), on voit des calcaires compacts, surmontés de lumachelles, appartenant aux couches β. Enfin, à la borne 5 k. 1, à environ 12 mètres au-dessus du niveau de la route, dans une petite carrière située au milieu des champs, on observe le contact :

δ	Argile lumachellique avec *Ex. virgula* Defr	0m20
γ	Gros banc de calcaire dur, compact, à cassure conchoïde	0 40
	Marne grise	0 20
	Calcaire dur compact	0 40

XI.

Vallée du Nohain.

Nous examinerons le Kimeridgien de la vallée du Nohain d'abord sur la rive droite, ensuite sur la rive gauche.

RIVE DROITE DU NOHAIN

Une route suit la rive droite du Nohain de Villiers à Moques et aux Ormousseaux.

A Villiers, au-delà des dernières maisons en allant vers Favray (borne 4 k.5), la partie supérieure du Séquanien apparaît, recouverte par les calcaires rocailleux (α) :

Kimeridgien α	Couches remaniées	1m50
	Calcaire grumeleux en un banc	0 20
	Calcaire compact	1 00
	Calcaire jaunâtre grumeleux	0 10
	Calcaire compact	0 10
	Calcaire grumeleux	0 10
	Calcaire compact	0 10
	Calcaire rocailleux	0 40
	Calcaire compact en un lit	0 10
	Calcaire grumeleux avec *Rh. pinguis* Opp., var. *minor* ; *Ph. hemicardia* Rœmer; *Zeill. humeralis* Leym	0 15
Séquanien	Calcaire compact, dur, gris, en bancs réguliers de 0m50, empâtant des traînées oolithiques jaunâtres, vis. sur	1 50
		5 25

Puis, vers la borne 12 k. 2, un peu avant la bifurcation de la route de Nohain, on trouve :

δ	Lumachelles argileuses assez épaisses, visibles seulement sur	0m40
ζ	Calcaire dur, compact, marneux, à cassure conchoïde, visible sur	0 70

En continuant à se diriger vers Cosne, à 7 k. 4 de cette ville, à 300 mètres au-delà de la route de Villardeau à Nohain, on trouve à nouveau des calcaires gris, subcompacts, nettement kimeridgiens, que nous considérons comme appartenant à nos calcaires ε, des argiles puissantes (ζ) les surmontant. La limite tracée par

M. Potier entre le calcaire séquanien de Tonnerre (fig. 9) et le Kimeridgien coïncide en ce point avec la limite des calcaires ε et des argiles ζ.

Un kilomètre plus loin, à 6 kilomètres de Cosne, à la base du coteau de Villardeau (alt. 260), on trouve :

ξ	Lumachelles et marnes avec *Ex. virgula* Defr., *Trig. concentrica* Ag.....	
ε	Calcaires blanchâtres, tendres, parfois lumachelliques, séparés par de petits lits marneux avec *Olcost. desmonotus* Opp., vis. sur.....	4m00

La superposition des calcaires ε et des argiles ζ est fort nette à cet endroit. Les calcaires ε, dépourvus à la base de *Ex. virgula*, Defr., paraissent devenir un peu lumachelliques à leur partie supérieure. Quant aux argiles ζ, elles débutent là par des couches où abonde *Ter. subsella* Leym. ; nous avons déjà constaté maintes fois dans l'Aube et l'Yonne la réapparition de ce brachiopode à ce niveau ; on voit que le même fait se reproduit dans la Nièvre. Nous n'avons pu découvrir sur ce point *Am. caletanum* Opp. ; mais Ebray (1) signale « *Amm. longispinus* » à la partie supérieure du Kimeridgien de la Nièvre ; nous avons tout lieu de croire qu'il s'agit de *Am. caletanum* Opp. qui caractériserait toujours les couches ζ, *n*. — Les marnes ζ, *n* se continuent jusqu'au-delà des Remousseaux (alt. 142) sans intercalation de calcaires ; on peut de même les observer jusqu'à leur contact avec le Portlandien, sur la route qui monte à Ménétreau ; ce sont des marnes grises à *Ex. virgula* Defr., au milieu desquelles se trouve un lit d'argile de 0m50. Le profil ci joint (Fig. 7) donne la disposition relative de toutes ces couches et leur épaisseur approchée.

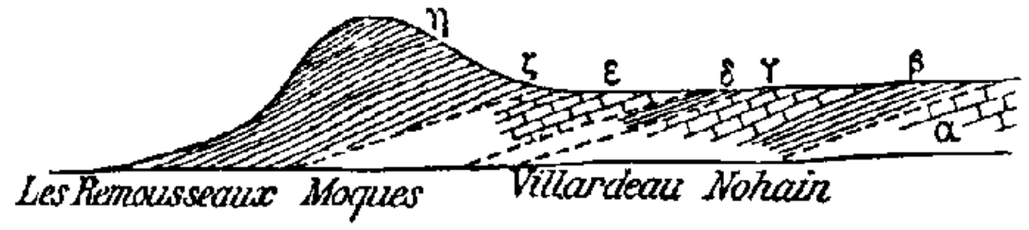

FIG. 8. — Coupe du Kimeridgien sur la rive droite du Nohain.
ECHELLES. — 1 : 80.000 (Longueurs).
1 : 1.000 (Hauteurs).

RIVE GAUCHE DU NOHAIN

Non loin de la station de Saint-Martin-Saint-Laurent, on peut étudier les couches les plus inférieures du Kimeridgien (α) sur les pentes de la butte de Saint-Martin-du-Tronsec. La base de cette butte

(1) EBRAY. — *Etudes géologiques sur le département de la Nièvre*, Paris, Baillière et fils, 1858.

est constituée par les couches supérieures de l'Oolithe de Tonnerre [J^{4c}, partie inférieure = Séquanien supérieur] ; on peut recueillir là, épars dans les champs, des fragments de calcaires compacts et oolithiques avec *O. pulligera* Goldf. Au-dessus, dans un chemin creux, vers l'altitude de 180, les premières couches kimeridgiennes qu'on puisse observer sont des marnes grisâtres, remplies de *Ex. virgula* Defr., surmontées de calcaires durs sublithographiques à cassure conchoïde (β).

La route qui, partant de la station de Saint-Martin-Saint-Laurent, suit la rive gauche du Nohain, en passant par Paillot et Bohême, permet ensuite de reconnaître la succession des couches kimeridgiennes.

On trouve d'abord, non loin de l'intersection des routes allant à Saint-Laurent d'une part, à Paillot de l'autre, vers l'altitude 170^m, les couches suivantes :

β { Lumachelle dure.
Marnes à *Ex. virgula* Defr. et *Ter. subsella* Leym., de petite taille.

Ces couches β sont presque immédiatement superposées aux calcaires du Séquanien supérieur qui constituent le sol de la gare Saint Martin-Saint-Laurent, sans qu'on puisse voir d'ailleurs le point exact de contact. Comme l'indique la fig. 8, il y a certainement une petite faille en ce point.

Si on se dirige vers Paillot, on aperçoit, au bord du chemin, après l'intersection de la route de Nohain à Moussard, à la borne 7 k. 1, des calcaires blanchâtres ε, tendres, analogues à ceux que l'on trouve en face à Villardeau. — Ces calcaires, situés environ à 170 mètres d'altitude, reposent sur un système argileux δ déterminant, avant le passage à niveau, une petite source.

Au passage à niveau on trouve des calcaires gris, durs, compacts, à cassure conchoïde, occupant vraisemblablement le niveau γ.

Enfin, la montée de Bohême présente une série puissante de marnes et lumachelles à *Ex. virgula* Defr., surmontée à Bohême même par une très faible épaisseur de calcaire portlandien, masqué lui-même par de l'argile à silex, et peut-être par du calcaire de Briare.

Le profil annexé (Fig. 8) montre la disposition relative de toutes ces couches.

ξ, η au minimum	20^m	72 mètres
ε au maximum	10	
$\alpha + \beta + \gamma + \delta$	42	

Ces données sont un peu discordantes dans le détail si on les compare à celles de la rive droite de Nohain, surtout en ce qui concerne l'épaisseur des différents termes. Mais il faut tenir compte de ce fait que la région semble traversée par des séries de petites failles, dont nous n'avons pu encore terminer l'étude approfondie. Ce caractère faillé de la région n'a nullement été indiqué par M. Potier sur la feuille de Clamecy (n° 110); il est, au contraire, très nettement marqué pour la région adjacente sur la feuille de Nevers (n° 123), si bien étudiée par M. de Grossouvre. Les résultats, fournis par nos études dans la région du Nohain, sont en contradiction en plus d'un point avec les tracés de la feuille

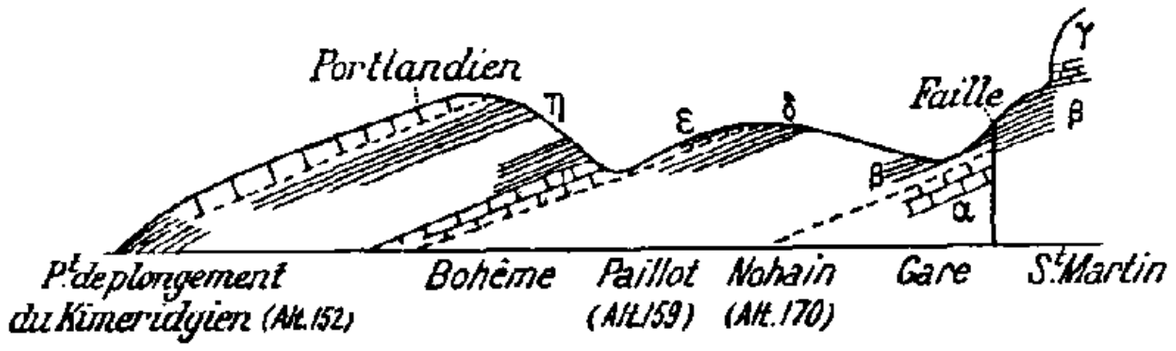

FIG. 9. — Coupe du Kimeridgien sur la rive gauche du Nohain.
ECHELLES. — 1 : 80.000 (Longueurs).
1 : 1.000 (Hauteurs).

de Clamecy. Au contraire, elles sont d'accord, dans l'ensemble, avec ceux de la feuille de Nevers et avec les indications de Ebray (1). Les observations de ce géologue sont d'autant plus précieuses qu'il signale des fossiles absolument caractéristiques des différents niveaux; nous n'avons malheureusement pas pu recueillir nous mêmes ces fossiles dans la région de Nohain.

Il donne du Kimeridgien de la région la coupe suivante :

Calcaires marneux, compacts, supérieurs avec *Ostrea virgula, Amm. longispinus, Amm. Yo*	50m
Argiles et marnes avec *Amm. Lallierianus*, nombreuses *Pholadomyes*, sauriens.....	50m
Oolithe à Ptérocères et Nérinées.	9m

(1) EBRAY. *Op. cit.*, p. 216.

XII.

Tableaux et remarques paléontologiques

TABLEAU DE RÉPARTITION DES FOSSILES DE L'ÉTAGE KIMERIDGIEN DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'AUBE, DE L'YONNE ET DE LA NIÈVRE.

ESPÈCES	α	β	γ	δ	ε	ζ-η
REPTILES						
Ichthyosaurus (vertèbres)					+	+
CRUSTACÉS						
Palinurus n. sp			+		+	
ANNÉLIDES						
Serpula aff. *Soncourtensis* de Lor.				+		
— *gordialis* Schloth		+		+		
— sp		+				
CÉPHALOPODES (1)						
Nautilus Moreanus d'Orb	+			+		
— sp		+				
Reineckeia pseudomutabilis d'Orb					+	+
— *eudoxus* d'Orb						+
Aspidoceras orthocera d'Orb				+		
— *Lallierianum* d'Orb		+	+	+		
— sp				+		
— *caletanum* Opp						+

(1) Dom Aurelien Valette. Les Ammonites du département de l'Yonne. *B. Soc. Sc. nat. de l'Yonne, LVII, (1903)*, p. 39-101, Auxerre 1904.

Ce travail, fort utile, donne la répartition dans les différents genres, des Ammonites trouvés dans le département de l'Yonne. Malheureusement, l'auteur s'est contenté de compiler les travaux sur le département sans se mettre au courant des autres. Nous corrigeons ici les erreurs relatives au Kimeridgien : p. 67, n° 93, *Rein. mutabilis*. L'espèce kimeridgienne de d'Orbigny n'est pas identique à celle, oxfordienne, de Sowerby; elle a reçu

ESPÈCES	α	β	γ	δ	ε	ζ-η
Perisphinctes decipiens Sow	+	+				
— *lepidulus* Opp			+		+	
— *eumelus* d'Orb						+
— *Erinus* d'Orb					+	+
Aptychus						+
GASTROPODES						
Bulla Michelinea Buv					+	
— *matronensis* de Lor					+	
Pseudomelania gigantea de Loriol					+	+
Melania sp		+				
Nerinea Desvoidyi d'Orb	+					
Natica Royeri de Lor	+					
— *dubia* Rœm		+			+	+
— *boucardensis* de Loriol		+	+		+	+
— *Barottei* de Loriol			+		+	+
— sp				+		
— *Eudora* d'Orb	+					
Aporrhais intermedius Piette			+		+	+
Alaria sp						+
Harpagodes sp	+					
Patella Humbertina Buvignier				+		+
PÉLECYPODES						
Corbula sp			+		+	+
Pleuromya tellina Agassiz		+	+	+	+	+
Pholadomya hortulana Agassiz			+		+	
— *Protei* Defrance	+	+	+		+	+
— *tumida* Agassiz						+
— *echinata* Agassiz			+			+
— *multicostata* Agassiz		+	+	+	+	+
— *hemicardia* Rœm		+			+	
— *striatula* Ag		+	+		+	
— sp				+		
— *Tombecki* de Loriol					+	
— *myacina* Ag	+					

de M. de Loriol le nom de *R. pseudomutabilis*; — p. 71, nº 114, *Perisph. Eupalus* d'Orb. Nous n'avons jamais trouvé cette espèce dans le Kimeridgien; il y a eu probablement une erreur de d'Orbigny; Lucy-le-Bois, localité où aurait été trouvé le type, est situé sur l'Oxfordien, non sur le Kimeridgien ; — p. 73, nº 127, *Asp. Erinus* d'Orb. Cette espèce n'est certainement pas un *Aspidoceras ;* elle appartient à la famille des Perisphinctidés; — p. 73, nº 129, *Asp. longispinus* Sow., d'Orb. L'espèce de d'Orbigny n'est pas identique à celle de Sowerby et a reçu de Oppel le nom de *Asp. caletanum* (*Aspidoceras* étant neutre, on doit dire en tous cas *Asp. longispinum*).

ESPÈCES	α	β	γ	δ	ε	ζ-η
Goniomya cf. *sinuata*			+		+	+
Anatina sp					+	
— *cochlearella* Buv						+
— *striata*					+	
Ceromya excentrica Ag	+	+		+	+	
— *globosa*		+		+	+	
— sp						
— *inflata* Ag	+				+	
Thracia incerta Thurmann	+	+	+	+	+	+
— sp			+			
— *depressa* Morris						+
Mactra tenuissima			+			+
— *sapientium* Cont					+	+
Cyprina globula Cont		+	+	+	+	+
Isocardia striata d'Orb		+	+	+	+	+
— sp					+	
— sp					+	
— sp					+	
— *cornuta* Kloden	+					
Cardium morinicum de Loriol						+
— *delibatum* de Loriol					+	
— *intextum* Münster					+	
— *Dufrenoycum* Buv			+		+	+
— *orthogonale* Buv		+	+	+	+	+
— *pesolinum* Contejean						+
Unicardium excentricum d'Orb				+	+	
— *Tombecki* de Loriol					+	
— sp					+	
Corbicella moreana Buv					+	
— sp						+
Corbula prora Buv						+
— sp			+			
— sp						+
Lucina moreana					+	+
— *rugosa* (Rœmer) d'Orb	+	+	+	+	+	+
— *substriata* Rœmer			+	+	+	+
— *cardinalis* Contejean					+	+
— sp			+			
— sp			+		+	
Astarte nummus Buv		+	+	+	+	+
— sp					+	+
— sp					+	+
— sp			+		+	
— cf. *Desoriana* Contejean					+	+
— cf. *cingulata* Contejean					+	+
— cf. *sequana* Contejean			+		+	+
— cf. *autissiodorensis* de Loriol					+	+

ESPÈCES	α	β	γ	δ	ε	ζ-η
Astarte cf. *Lamberti* de Lor					+	+
— cf. *bifaria* de Lor						+
— *scalaria* Rœm						+
— *supracorallina* d'Orb	+		+			
Opis cf. *Raulinea* Buv						+
— sp						+
Trigonia sp						+
— *concentrica* Agassiz				+	+	+
— *boloniensis* de Loriol		+		+	+	+
— *Thurmanni* Contejean						+
— *papillata* Agassiz		+	+	+	+	+
— cf. *Royeri* de Loriol					+	
— *alina* Contejean					+	
— cf. *monilifera* Ag		+	+		+	
Neæra sp						+
Nucula Menkii Rœmer		+	+		+	+
Arca texta Rœmer			+	+	+	+
— cf. *rustica* Buv					+	
— *rhomboïdalis* Contejean		+	+	+	+	+
— cf. *bipartita* Contejean				+		
— sp					+	
— sp					+	
— sp					+	
— sp					+	
— aff. *Velledæ* de Lor						+
— *scabrella* Sauv					+	
— *mosensis* Buvignier				+	+	
— cf. *Sauvagei* de Lor				+		+
— sp						+
Mytilus perplicatus Etallon	+	+	+			
— cf. *sinuatus*						+
— sp			+			
— sp					+	
— *subpectinatus* d'Orb	+					
Pinna granulata Sow			+		+	
— sp			+			
Trichites sp						+
Diceras eximium Bayle	+					
Gervilia sp. (cf. *tetragona*) Rœm	+	+	+	+	+	+
Pernostrea sp. (1)					+	
Lima argonnensis Buv				+		+
— sp						+
— sp						
— cf. *Meroe* de Lor	+					+
Pecten suprajurensis Buv		+	+	+	+	+
— *kimeridgensis* Cotteau				+	+	+
— *strictus* Münst						+

(1) Détermination de M. Edm. Pellat.

ESPÈCES	α	β	γ	δ	ε	ζ-η
Pecten Minerva de Lor	+					+
— sp					+	
Hinnites Cornueli de Lor	+					
Ostrea virgula Defr		+	+	+	+	+
— *bruntrutana* Thurm	+	+	+	+	+	+
— *pulligera* Goldf	+		+ [1]			
— cf. *deltoïdea* Sow						+
BRACHIOPODES						
Terebratula subsella Leym	+	+	+	+	+	+
Zeilleria humeralis Rœmer		+				
— sp						+
— sp			+			
Rhynchonella pinguis Oppel	+					
ECHINIDES						
Hypodiadema Rathieri Cott						+
Pseudodiadema Thurmanni	+					
Rhabdocidaris Orbignyi Des			+		+	
Holectypus corallinus d'Orb	+					
Pygurus Royerianus Cott	+	+				
Hemicidaris Desori Cott			+			
— (plaque)						+
Cidaris Legayi Sauv. et Rig. (radiole)						+
Trochotiara neglectum Des						+
— cf. *ricetensis* Cott	+					
POLYPIERS						
Espèce indét					+ [2]	
CRINOIDES						
Apiocrinus sp	+					
Pentacrinites sp			+		+	
Pentagonaster sp. (3)					+	
Goniolina geometrica Buv	+					

REMARQUES PALÉONTOLOGIQUES

Nos recherches de fossiles dans l'étage kimeridgien de l'Aube, de l'Yonne et de la Nièvre nous amènent à conclure, comme il

(1) Abondante dans la vallée de l'Aube seulement. Un seul individu a été recueilli dans l'Yonne, à Tonnerre.

(2) A Vaulichères.

(3) Détermination de M. Munier-Chalmas.

fallait s'y attendre, à la valeur essentiellement relative et locale des divisions fondées sur la présence des mollusques autres que les Céphalopodes. Certaines espèces se développent sur toute la hauteur de l'étage comme :

Pleuromya tellina Ag.
Pholadomya multicostata Ag.
Thracia incerta Desh.
Cyprina globula Cont.
Isocardia striata d'Orb.
Cardium orthogonale Buv.
Lucina rugosa d'Orb.
Astarte nummus Buv.
Arca rhomboïdalis Cont.
Gervilia cf. *tetragona* Rœm.
Pecten suprajurensis Buv.
Ex. virgula Defr.
Ex. bruntrutana Thurm.
Terebratula subsella Leym.

D'autres espèces, par leur prédominance, sont caractéristiques de certains niveaux ; cependant, elles se retrouvent généralement dans les autres subdivisions de l'étage. Tel est le cas de *Ter. subsella* Leym., qui se trouve à tous les niveaux à l'état sporadique, et acquiert subitement un grand développement dans les marnes ζ à *Asp. caletanum* Oppel.

Beaucoup d'espèces sont plutôt caractéristiques d'un facies que d'une époque :

Aporrhais intermedius Piette ; *Pinna granulata* Sow. ; *Pentacrinites* sp. ; *Palinurus ; Ph. hortulana* Ag. se rencontrent exclusivement dans les calcaires marneux γ, ε. *Ap. intermedius* se trouve dans le complexe η, mais seulement dans les lits calcaires qui y sont intercalés. — Au contraire *Patella Humbertina* Buv. (δ, ε), *Serpula gordialis* Schlot. (β, δ), sont cantonnés dans les niveaux argileux.

Il faut remarquer aussi que les calcaires γ, ε ne renferment guère que des Ammonites de petite taille ; les grosses espèces sont surtout localisées dans de petits cordons calcaréo-marneux, épais de quelques décimètres, au milieu des systèmes argileux δ, η.

Les argiles sont généralement presque stériles ; elles ne renferment, et encore en très petite quantité, que : *Ex. virgula* Defr. ; *Ter. subsella* Leym.

Seuls, les Ammonites permettent de diviser le Kimeridgien en zônes paléontologiques (1) :

Z. à *Reineckeia* cf. *Eudoxus* d'Orb. (couches η).
Z. à *Aspidoceras caletanum* Oppel. (couches ζ, ε).
Z. à *Asp. Lallierianum* d'Orb., *Asp. orthocera* d'Orb., *Asp.* sp. (couches δ, η).
Z. à *Perisph. decipiens* Sow. — Z. à *P. Cymodoce* d'Orb. (couches β, α).

(1) P. Lemoine et C. Rouyer. Note préliminaire sur l'étage Kimeridgien entre la vallée de l'Aube et celle de la Loire. *B. S. G. F.* [*IV*]. II, 1902, p. 110.

XIII.

Données d'ensemble sur les différentes subdivisions du Kimeridgien.

Il résulte de tout cet ensemble de faits que les divisions essentiellement pétrographiques que nous avons introduites dans le Kimeridgien se poursuivent avec une constance remarquable depuis la vallée de l'Aube jusqu'à la vallée de la Loire, c'est-à-dire sur plus de 200 kilomètres.

Depuis l'époque bathonienne, pareil fait ne s'était pas reproduit. Il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter un coup d'œil sur les diagrammes du Jurassique moyen de l'Yonne, annexés au travail de M. J. Lambert (1) ; les variations rapides de facies y sont nettement mises en évidence pour les périodes callovienne, oxfordienne, rauracienne, séquanienne. Les couches inférieures des « calcaires à Astartes » suivent la même loi (2). Mais, à partir des calcaires rocailleux et des marnes à Ptérocères, rapportés autrefois à ces mêmes calcaires à Astartes, on peut remarquer la parfaite continuité des couches.

LIMITE DU SÉQUANIEN ET DU KIMERIDGIEN

I. — C'est ce fait qui avait engagé Hébert (3) à placer au milieu des Calcaires à Astartes de l'Yonne la limite de son coral-rag et de son Kimeridgien. Il allait même jusqu'à penser que le passage s'opérait dans l'intérieur d'un même banc: près de Tonnerre, au-dessus d'Epineuil, il signale en effet un calcaire blanc oolithique avec *Diceras* et grandes Lucines (4), se liant à un calcaire compact avec *Zeilleria humeralis* Roemer. Nous avons pu suivre pas à pas ce calcaire blanc, oolithique, dans tout le département de l'Yonne ; contrairement à l'opinion d'Hébert, nous sommes en mesure d'affirmer qu'il est partout séparé du calcaire marno-compact qui le surmonte par une ligne de stratification absolument nette et tranchée. Ajoutons que nulle part nous n'avons remarqué de couches à

(1) J. Lambert. — *Op. cit.*
(2) C. Rouyer. — *Op. cit.* Coupe théorique.
(3) Hebert. — *Op. cit.* p. 43.
(4) Ces Lucines doivent être rapportées à *Astarte robusta* Etallon.

texture vraiment oolithique dans les calcaires compacts et rocailleux à *Zeilleria humeralis* Rœmer. Ces considérations nous semblent donc justifier la réunion des couches à *Z. humeralis* Rœmer et Ptérocères (*Harpagodes*) au Kimeridgien.

II. — Cependant l'attribution au Séquanien des couches à Ptérocères (*Harpagodes*) n'était pas purement fictive, puisqu'il existe au contact avec nos assises kimeridgiennes β à *Exog. virgula* Defr., des lits perforés et striés, ainsi que des galets roulés avec grains de glauconie ; cela semble indiquer que la région se trouvait à cette époque presque au niveau du balancement des marées. Mais ce caractère n'est pas suffisant pour établir une limite d'étage. Il se présente d'ailleurs, à trois époques différentes dans le Kimeridgien inférieur :

1° A la base des calcaires noduleux ou marnes à Ptérocères (*Harpagodes*), au milieu des couches α ;

2° Au contact des assises α et β [limite du Séquanien et du Kimeridgien pour les auteurs anciens] ;

3° Au sommet des calcaires γ, immédiatement au-dessus des argiles δ à *Asp. orthocera* Oppel. *Asp. Lallierianum* d'Orb., au milieu même de la zône à *A. orthocera* Oppel.

III. — Enfin *Perisph. decipiens* Sow., trouvée à Vaux (vallée de l'Yonne) dans les calcaires β, a été recueillie également dans les calcaires noduleux α, tant à Chablis (collection Camille Dormois) qu'à Molin (vallée de l'Aube). Sa présence dans ces deux subdivisions ne permet pas de les séparer. Le synchronisme des calcaires noduleux α avec les « marnes et calcaires noduleux » à *Z. humeralis* Rœmer et *Pictonia Cymodoce* d'Orb. du Berry (1) milite également en faveur du rattachement des couches α au Kimeridgien. Nous avons indiqué que l'apparition subite d'une espèce, comme *Ex. virgula* Defr., ne pouvait prévaloir contre des arguments tirés du mode de répartition des Céphalopodes. Il en est de même de la présence à ce niveau dans quelques régions (Aube, Berry) de *Ostrea pulligera* Goldf.

RÉSUMÉ

En résumé, l'étage kimeridgien se compose de :

Couches α. — Calcaires compacts et rocailleux à la base. Calcaires noduleux ou marnes à Ptérocères (*Harpagodes*) au sommet, possédant une grande fixité dans son caractère et dans son

(1) Douvillé et Jourdy. Note sur la partie moyenne du Jurassique dans le Berri. *B. S. G. F.* [3] III p. 93.

épaisseur (8 mètres), entre l'Aube et la Loire, et caractérisé par *Zeill. humeralis* Rœmer, *Perisph. decipiens* Sow.

Couches β. — Calcaires lumachelliques. Ils ont une épaisseur à peu près constante. Les principaux fossiles y sont :

Mytilus perplicatus Etallon ; *Ceromya excentrica* Ag. ; *Pholadomya Protei* Defr. ; *Perisph. decipiens* Sow.

Les argiles qui les surmontent sont séparés d'eux par un banc perforé et strié, avec nombreux galets de calcaire compact, recouvert d'un enduit verdâtre. Autant que le défaut de découvert permet de l'apprécier, leur puissance (4 à 5 mètres) ne varie guère qu'aux environs de Bar-sur-Aube. Ce sont elles qui déterminent le niveau d'eau si remarquable de la base du Kimeridgien.

Couches γ. — Calcaires plus ou moins marneux contenant :

Pholadomya hortulana Ag. ; *Ph. echinata* Ag. ; *Rhabdocidaris Orbignyana* Des. ; *Hemicidaris Desori* Cotteau ; *Olcostephanus* du groupe de *O. desmonotus* Oppel. ; *Asp. orthocera* d'Orb., etc. *Asp. orthocera* d'Orb. y est rare et n'a été trouvé qu'en trois localités : Tonnerre (point 230) ; Béru (bassin du Serein) ; Saint-Bris (bassin de l'Yonne).

Leur puissance (16 à 20 mètres) ne varie que dans de faibles limites. Cependant il faut noter leur minime épaisseur (12 mètres) à Vaux (vallée de l'Yonne).

Ils se terminent par un ou plusieurs bancs de calcaires durs, nettement rubéfiés par place, et percés par des *Lithodomus*. Ces calcaires sur lesquels sont fixés de nombreuses *Ostrea*, où ne figure aucun exemplaire de *Ex. virgula* Defr., et des *Plicatula*, ont été démantelés par les vagues. Il a dû se produire à cette époque, comme à l'époque α, un ou plusieurs mouvements qui les ont amenés sensiblement au-dessus du niveau de la mer, de manière à former ces plages que M. Munier-Chalmas a désignées sous le nom de *plages sublittorales* (1) ; en effet, elles n'indiquent pas la proximité de la mer, mais bien la présence de rides qui se sont produites à différentes époques dans les mers jurassiques. Ces émersions ne semblent pas d'ailleurs avoir eu la même importance dans toute la région étudiée ; aux environs des Riceys, la présence de ces surfaces rubéfiées et des galets est particulièrement nette ; à Vaulichères (commune de Tonnerre) et à Poinchy (vallée de l'Yonne), des surfaces de ce genre se rencontrent à plusieurs niveaux dans les couches γ ; à Béru (bassin du Serein), la surface de contact est au contraire à peine perforée et striée.

C'est sans doute ce qui explique comment ce fait avait échappé

(1) Munier-Chalmas in P. Lemoine et C. Rouyer. — *Op. cit.* p. 108

à Hébert qui connaissait cependant si bien le Tonnerrois. Il déclare (1) que l'ensemble du calcaire à Astartes, du Kimeridgien et du Portlandien forme un tout bien homogène qu'il réunit sous le nom de calcaires du Barrois.

Couches δ. — Système lumachellique et argileux peu épais (3-7 mètres), constituant par excellence le niveau de *Aspidoceras orthocera* d'Orb., *Asp. Lallierianum* d'Orb., *Asp.* sp., et soumis à des variations de puissance très rapides. Il y a à ce niveau réapparition des mêmes conditions dans le milieu ambiant qu'au début du Kimeridgien ; en effet, on y retrouve, avec des marnes et des argiles, des lumachelles à *Ex. virgula* Defr.

Couches ε. — Calcaires marneux caractérisés par *Pseudomelania gigantea* de Lor. ; *Pinna granulata* Sow. On y trouve aussi *Perisph. Erinus* d'Orb. (deux exemplaires à Champboudon, près de Tonnerre) et *Reineckeia pseudomutabilis* de Lor., ce qui permet de les rattacher à la zône supérieure ζ. Ils se terminent par une lumachelle à *Ex. virgula* Defr. très fossilifère où abonde *Trigonia*.

Couches ζ. — Argiles et lumachelles, caractérisées par *Terebratula subsella* Leym., de grande taille, et constituant le niveau de *Aspidoceras caletanum* Oppel, « *Ammonites* » *Yo* d'Orb. et de grandes *Reineckeia*.

Couches η. — Alternances de calcaires marneux et de marnes, avec nombreux bivalves et *Reineckeia* cf. *Eudoxus* d'Orb. ; *Ostrea deltoïdea* Sow. non Lmk. ; *Aptychus Flamandi* Cont. ; *Trochotiara neglectum* Desor.

L'épaisseur de ce système semble assez peu constante ; les variations paraissent avoir lieu plutôt dans la direction nord-sud que dans la direction est-ouest, c'est-à-dire en se dirigeant vers la haute mer. La largeur des affleurements étant très restreinte, ces variations sont fort difficiles à saisir.

La partie terminale passe insensiblement aux calcaires moins marneux, plus compacts, à peu près stériles du Portlandien. Dans ces derniers, la prédominance n'appartient plus à *Ex. virgula* Defr., mais à *Ex. bruntrutana* Thurm. Cette réapparition de *Ex. bruntrutana* Thurm. coïncidant avec la présence des calcaires et la cessation des argiles, semble indiquer une profondeur moindre de la mer.

Nous n'avons malheureusement trouvé qu'un très petit nombre d'affleurements qui nous aient permis d'étudier le contact du Kimeridgien et du Portlandien. Il existe, à ce niveau, dans les importantes couches argileuses η, un niveau aquifère qui n'est important qu'à l'Ouest du Serein et à l'Est de la Seine.

(1) Hébert. — *Op. cit.* p. 44

XIV.

L'étage kimeridgien du Bassin de Paris.

Nos connaissances sur le Jurassique supérieur du Bassin de Paris sont disséminées dans un grand nombre de publications. Bien qu'elles aient été résumées récemment par M. Haug (1), il n'est cependant pas sans intérêt d'en présenter à la fois ici le tableau plus détaillé et la bibliographie aussi complète que possible.

I. — BOULONNAIS (2). — Les coupes précises et les déterminations indiscutables de MM. Pellat et de Loriol ont établi d'une façon fort nette la stratigraphie de l'étage kimeridgien dans le Boulonnais. MM. Rigaux et Douvillé ont, de leur côté, signalé, au milieu des couches kimeridgiennes de ce pays, un accident coralligène au niveau de la zone à *Asp. caletanum* Oppel. Dans l'ensemble, la

(1) Haug. Portlandien, Tithonique et Volgien *B.S.G.F.* (3) XXVII, p. 198. — Voir aussi Oppel Die Jura Formation *Wurt. natur. Jahreshefte,* XII-XIV, p. 764; 1858. — De Lapparent, Traité de Géologie. 4e édit., Paris, Masson, 1900. — Blake. On the correlation of the Upper jurassic roks of England with those of the continent. Part. I. The Paris Basin. *Quart Journal 1881, XXXVII,* p. 497, pl. XXVI.

(2) F. Garnier. Mémoire géologique sur les terrains du Bas-Boulonnais. Boulogne, 1823.

Rozet. Description géologique du Bas-Boulonnais, 1828.

P. de Loriol. Monographie paléontologique et géologique des étages supérieurs de la formation jurassique aux environs de Boulogne-sur-Mer. *Mém. Soc. phys. et hist. nat. Genève,* XXIII, 2e partie, et XXIV, 1re partie, 1873-1874.

E. Pellat. Emersion du Nord et du Nord-Est du bassin parisien à la fin de la période jurassique et extension de la limite supérieure de l'étage portlandien du Boulonnais, 1876.

E. Pellat. Terrain jurassique du Bas-Boulonnais, *B.S.G.F* [3] VIII, p. 61 ; 1880.

Rigaux et Douvillé. Etudes stratigraphiques dans la région du cap Gris-Nez (1891) *B.S.G.F.* [3], XIX, p. cx et cxi ; 819-825.

E. Pellat. Quelques mots sur le terrain jurassique supérieur du Boulonnais. Avignon, Seguin, 1899.

Munier-Chalmas et Pellat. Livret-Guide des excursions géologiques du VIIIe Congrès international — IX. Boulonnais et Normandie 2e partie. Falaises jurassiques du Boulonnais, Paris, 1900.

composition de l'étage peut se résumer ainsi (nous indiquons entre parenthèses les lettres adoptées par M. Pellat et en regard celles que nous avons choisies pour les couches synchroniques du département de l'Yonne) :

η { (M1) Zone à *Reineckeia pseudomutabilis* de Lor., *R. Eudoxus* d'Orb., *Asp. longispinum* Sow., et de plus, mais très rarement, *Asp. Lallierianum* d'Orb., *Perisph. Erinus* d'Orb., *Holcostephanus*.
(L) Sables à *Trigonia Barrensis* Buv.; sable et grès d'Andrecelles à *Pygurus*.

ζ { (K) Zone à *Aspidoceras caletanum* Oppel, et *Trigonia Rigauxiana*, et de plus *Amm. Eumelus* d'Orb., A. *Beaugrandi* Sauv., *A. Yo* d'Orb. A ce niveau s'intercale un accident coralligène à *Cidaris florigemma*.
(J) Sables à *Trigonia variegata* de Conninckthun.

δ { (I) Zone à *Aspidoceras orthocera* d'Orb., *Reineckeia Eudoxus* d'Orb. (Argiles et calcaires du Moulin-Hubert).

γ { (H) Calcaires marneux blancs à *Ph. hortulana* d'Orb., *Ph. Protei* Defr. (calcaires de Bréquerecque), avec A. *Berryeri* Dolf., *Eumelus* d'Orb., A. *Hector* d'Orb.

α { (G2) Grès de Questrecque et de Wirwigne à *Perisph. Cymodoce* d'Orb., *Rhabdocidaris Orbignyana* Desor, *Ph. Protei* Defr., *Ex. virgula* Defr., avec A. *Berryeri*, A. *Eumelus*, A. *Erinus*, A. *Mœschi*.

Séq. { (F3) Oolite de Bellebrune et à *Perisph. Achilles* d'Orb., calcaires à *Waldheimia humeralis* Rœm.

II. — ENTRE LE BOULONNAIS ET LA HAUTE-MARNE (1). — Dans tout le Nord de la France le Kimeridgien disparaît sous les dépôts crétaciques. Il affleure dans l'Est sur la feuille de Verdun (n° 35). Aux environs de Grandpré, il est incomplet et recouvert par les différents termes du Crétacique inférieur en transgression.

Buvignier (*loc. cit.*, p. 357) avait remarqué que l'étage se com-

(1) Sauvage et Buvignier. Statistique géologique et minéralogique du département des Ardennes, Mézières, Trécourt, 1842, n° 319-322.

Buvignier. Statistique géologique de la Meuse, 1 vol., 1 atlas, 1852.

Fuchs et Saladin. Feuille de Verdun, n° 35, 1883, 1885.

Fuchs. Feuille de Bar-le-Duc, n° 51, 1880-1881; Feuille de Commercy, n° 52, 1885-1886.

Douvillé. Feuille de Nancy, n° 69, 1876-1877.

Fuchs et Dubois de Gennes. Feuille de Vassy, n° 88, 1881-1882.

Nivoit. Géologie appliquée à l'art de l'ingénieur. II. Stratigraphie, Paris, Baudry, 1889; p. 329-331, le Kimeridgien de la Meuse et des Ardennes.

posait de trois séries d'alternances de calcaires et d'argile à *Ex. virgula*. Il donne, d'après les tranchées du chemin de fer, une coupe précise de la partie inférieure de l'étage.

ε	Calcaires plus compacts à *Amm. Eumelus*.	
δ	Marnes bleues avec lumachelles et calcaires marneux.	
γ	Calcaires blancs.....	12 à 15m
β	Argiles bleues avec des lits de lumachelle et des bancs de marnes et de calcaires intercalés (Lignites fossilifères, *Ex. virgula, Ter. subsella*.....	10
α	(n° 345) Calcaire en fragments anguleux avec *Ex. virgula, Ph. Protei, Cer. excentrica, Thracia incerta, Amm. Lallierianus*.	

Fuchs et Dubois de Gennes (1) ont indiqué avec exactitude les caractères distinctifs du Kimeridgien et du Portlandien (calcaires lithographiques avec *Perisph. rotundus*).

« L'étage kiméridgien se distingue du précédent, auquel il « passe souvent insensiblement, par la nature de ses bancs cal- « caires et par la grande abondance des *Ex. virgula* qui peuplent « les lits de marnes intercalées entre ces bancs ». Ils donnent au kimeridgien une épaisseur de 80 à 100 mètres (2) et signalent à la base un niveau à *Pholadomya, Amm. orthocera, Ter. subsella*.— Le Kimeridgien (Calcaire à astartes supérieur) a présenté le même aspect que dans l'Yonne : c'est un calcaire grumeleux à *Ter. subsella, Pterocera Oceani, Goniolina geometrica*.

III. — HAUTE-MARNE (3). — L'ouvrage fondamental pour cette région est celui de MM. de Loriol, Royer et Tombeck. Ces auteurs donnent la succession suivante :

Z. à *Aspid. caletanum* Opp. (30m).		
ζ	Alternats calcaires à *Amm. Erinus* d'Orb.....	4 à 15m
η	Calcaire marneux, blanchâtre, à *Amm. Eumelus*	10 à 15
Z. à *Aspid. orthocera* d'Orb. (40m).		
ε	Calcaires perforés à *Asp. orthocera* d'Orb	4

(1) Feuille de Vassy, n° 68.

(2) Sur la feuille de Vassy, le Kimeridgien incomplet n'a que 30 mètres d'épaisseur.

(3) P. de Loriol, Royer et Tombeck. Description géologique et paléontologique des étages jurassiques supérieurs de la Haute-Marne. *Mém. Soc. Linn. Normandie*, XVI, 1872.

Tombeck. Sur les terrains portlandiens, corallien et kimeridgien de la Haute-Marne. *B.S.G.F.*, 1867-1868. p. 456-465.

δ	Marnes bleues à *Asp. orthocera* d'Orb. *Dysaster granulosus* Ag.....	15
γ	Calcaires à *Isocardia striata* d'Orb., *Phol Protei* Defr.	10
	Marnes à *Pinna granulata* Sow., *Rhabdocidaris orbignyana* Des.....	10
α	Marnes à *Cer. excentrica* Ag.....	15
	Calcaire à *Pter. Ponti* de la Bèche et *O. pulligera* Goldf.....	5

Il semble bien probable, ainsi que cela a été déjà suggéré par M. Haug (1), que les auteurs de ce mémoire ont rangé dans la zone à *Asp. orthocera* d'Orb. le calcaire à Astartes supérieur (kimeridgien α).

IV. — COTE-D'OR. — La bande de Kimeridgien qui affleure dans la vallée de la Saône, entre Vesoul et Dijon, n'appartient pas véritablement au bassin de Paris. Cependant, elle possède un faciès identique à celui des couches kimeridgiennes du bassin de Paris proprement dit.

La coupe, fournie par Martin (2), est très instructive à cet égard, nous la résumons ici :

η, ζ	J — F — Calcaires et marnes avec *Am. caletanum*, *Ex. virgula*, *Ex. bruntrutana*, *Ter. subsella*.....	14m	»
ε	E — Marnes jaunâtres ou grisâtres avec intercalations de bancs calcaires, avec *Ex. virgula*, type allongé de grande taille.....	10	»
δ	D — Calcaires fissiles, à pâte grumeleuse ..... Surface mamelonnée et rubéfiée.	3	»
γ	B — C — Bancs marneux avec *Ph. hortulana*.....	11	»
β	A — Marnes grises avec *Ex. virgula*, *Ex. bruntrutana*	21	40

Il est intéressant de remarquer cette surface mamelonnée et rubéfiée que nous avons retrouvée au même niveau dans le Kimeridgien inférieur de l'Aube et de l'Yonne.

Aux environs de Bèze (Côte-d'Or), le Kimeridgien paraît moins complet qu'à Flacey. Près des sources de la Bèze (3) on voit affleurer sur environ 5 mètres des calcaires régulièrement lités, paraissant sans fossiles, surmontés par une lumachelle à *Ex. vir-*

(1) *Loc. cit.*, p. 200.

(2) J. MARTIN. Le groupe virgulo-portlandien dans la tranchée de Flacey (Côte-d'Or). *Acad. des Sciences, Lettres et Belles-Lettres de Dijon*, Dijon, 1876, 23 p., 2 pl.

(3) LAMBERT. Op. cit., p. 157.

gula, *Pholadomya*, *Isocardia striata*, etc. Ces couches nous semblent pouvoir être rapportées au Kimeridgien inférieur.

V.— ENTRE LA LOIRE ET LE DÉTROIT DU POITOU (1). — C'est seulement dans le Berry que l'on peut étudier le Kimeridgien; en effet, à l'Ouest du méridien d'Issoudun, le Kimeridgien disparaît, recouvert par les dépôts crétaciques inférieurs.

Le Kimeridgien α (Calcaire à Astartes) présente le même faciès que dans l'Yonne (Douvillé et Jourdy) :

α	Calcaires noduleux à *Pictonia Cymodoce*.....	8m »
Séq.	Oolithe à Nérinées	2 50
	Marnes et calcaires à Fucoïdes..... ...	24 50

Le reste du Kimeridgien inférieur a été étudié par M. Peron dans la tranchée d'Arcelet, sur la ligne de Bourges à Beaune-la-Rolande.

Argiles et calcaires noduleux gris clair.	
Argiles noirâtres.....	3m 00
Marnes et calcaires gris blanchâtre.....	3m 00
Calcaires jaunâtres en bancs minces avec *Ex. bruntrutana*, *Ex. virgula*, *O. pulligera*, *Ter. subsella*.....	8m 00
Argiles et bancs de calcaire gris, avec *Ex. bruntrutana*, *Ex. virgula*, *Gervilia tetragona*.....	

Il y a trouvé, entre autres fossiles dont il donne la liste : *Per.* cf. *trimerus* Opp., *Per. decipiens* Sow., *Pictonia Cymodoce* d'Orb.

Il n'y a pas de doute que ces couches appartiennent au niveau β du Kimeridgien. Il est curieux de noter dans ces couches la présence de *Ostrea pulligera* Goldf., conformément à ce que l'on constate dans la vallée de l'Aube, contrairement à ce que l'on voit dans la région que nous avons étudiée.

(1) V. Raulin. Mémoire sur la constitution géologique du Sancerrois. *Mém. Soc. géol. France* [II], II, 1re partie, p. 219-241, 1846.

D'Archiac. Histoire des progrès de la géologie, t. VI, p. 183.

Ebray. Réunion extraordinaire à Nevers, *B.S.G.F.* [2], XV, 1858, p. 680.

Douvillé et Jourdy. Note sur le jurassique moyen du Berry, *B.S.G.F.* [3], III, 1874-1875.

Douvillé. Feuille de Bourges, no 122 (1873-1876).

De Grossouvre. Feuille de Valençay, no 121 (1886-1890).

Lefort. Observations géologiques sur les failles du département de la Nièvre. Nevers, 1883, 44 pages, 1 carte au 1/160.000.

Péron. Les faunes successives du jurassique supérieur des environs de Bourges. *AFAS ; Montauban, 1902,* p. 496-518. Paris, 1903.

La partie supérieure de l'étage kimeridgien n'a pas été étudiée en détail. Raulin y a cité *Amm. Lallierianus ;* d'Archiac lui a attribué 90-100 mètres et a donné la succession suivante que l'on peut interpréter ainsi :

ζ, η. Couches à *A. Erinus.*

ε. Calcaire compact.

γ, δ. Marne et calcaire marneux blanchâtre à *Amm. Lallierianus* et *Trigonies clavellées.*

α, β. Marnes jaunâtres et argiles bleues à *Ex. virgula, Ex. bruntrutana.*

La tranchée, située entre Pouilly et les Loges, offrait, d'après Ebray, la coupe suivante :

ζ, η	Calcaire lithographique avec lit d'argile à *Ex. virgula.* Bancs argilo-calcaires à *A. longispinum.* Bancs avec *Astarte, Nerinea, Gryphea.*

D'après Lefort (1), la succession serait la suivante :

η	Portlandien inférieur à *A. Erinus, Trigonia muricata.*
ζ	Kimeridgien. Argile (2m) et calcaires compacts gris avec *A. longispinum A. orthocera (!), Cer. excentrica, Pecten lamellosus.*
β, γ, δ, ε	Marnes à *Ph. multicostata, Thracia suprajurensis* (40 à 60m)
α	Lumachelles et argiles bleuâtre à *Ter. subsella.*

Ainsi, autant qu'on peut en juger par ces renseignements incomplets, il y a la plus grande analogie avec la région que nous avons étudiée.

VI. — DÉTROIT DU POITOU ET AQUITAINE. — C'est l'extrême limite du Bassin de Paris ; mais de même que nous avons indiqué ce qui se passait au-delà du détroit de la Côte-d'Or, il n'est pas inutile de signaler les très intéressantes observations faites dans celui du Poitou.

(1) Loc. cit. p. 15.

(2) Toucas. Note sur les terrains jurassiques des environs de Saint-Maixent, Niort et Saint Jean-d'Angely. — *B. S. G. F.* [3] *XIII*, p. 433-336, 1885.

Glangeaud. Sur le Jurassique supérieur des environs d'Angoulême. *C. R.* 1896, *p.* 1025-1027. *B. S. G. F.* [3] XXV, 1897, p. 32-33. Sur le Portlandien des Charentes, *id.* p. 861-863. Observations sur un mémoire de M. Haug. *B. S. G. F.* [3] XXVI, 1898, p. 228. — Le Portlandien du Bassin de l'Aquitaine. *Bull. Serv. Carte Géol. France ;* X. 1898-1899, p. 25-61, pl. I, carte.

Le Kimeridgien surmonté par des couches à *Pachyceras gigas*, *P. gravesianum*, *P. Irius*, *Perisph. rotundus*, se décompose en trois zônes :

Z. à *Asp. Lallierianum* d'Orb., *Asp. longispinum* Sow., puissante d'environ 30 mètres et surmontée par des calcaires oolithiques à *Nerinea trinodosa* et récifs.

Z. à *Asp. orthocera* d'Orb., *Harpagodes Oceani*.

Z. à *Perisph. Cymodoce* d'Orb., *Ceromya excentrica* Ag., *Lucina rugosa* d'Orb.

La présence de *Asp. Lallierianum* dans la zone supérieure à *Asp. longispinum* Sow. est fort curieuse ; le fait déjà signalé par M. Toucas, l'a été à nouveau par M. Glangeaud, et ne peut faire l'objet d'aucun doute.

VII. — COTE NORMANDE (1). — Le Kimeridgien recouvert par les couches crétaciques transgressives apparaît à Villerville, au Nord de Trouville, et dans les falaises du cap la Hève. Il y contient :

Perisph. decipiens Sow., *P. Cymodoce* d'Orb., *Holcost. Eumelus* d'Orb., *Ter. subsella* Leym., *Rhynch. inconstans* Cott., etc.

L'épaisseur de cette zône inférieure α est d'environ 15 mètres. Au-dessus viennent des argiles où les différentes espèces d'*Aspidoceras*, *Asp. Lallierianum* d'Orb., *Asp. longispinum* Sow., se trouveraient au même niveau, alors qu'elles sont si bien cantonnées dans des zônes différentes dans le reste du Bassin de Paris. Cet ensemble a d'ailleurs environ 30 mètres d'épaisseur et il est possible que la distinction en zônes n'ait pas pu y être faite.

(1) Dollfus. Kiméridgien du cap la Hève. 1863.

Hébert. Du terrain jurassique supérieur sur les côtes de la Manche. *B. S. G. F.* [2] XVI, 1866, p. 300.

Lennier. — Etudes géologiques et paléontologiques sur les falaises de l'embouchure de la Seine ; Le Havre, Costey, 1872, in-4, un vol., texte et atlas.

Douvillé. Note sur la partie moyenne du terrain jurassique. *B. S. G. F.* [3] IX, 1878, p. 449-451.

Lodin et Lecornu. Feuille de Caen ; n° 29 ; 1883-1886-1889.

Tornquist. Die degenirten Perisphinctiden des Kimeridge von Le Havre. *Mém. Soc. Pal. Suisse*, t. XVI, 1896.

Bigot. Normandie ; in *VIIIe congrès géologique international : livret-guide des excursions en France*. Paris, 1900 (IX. Boulonnais et Normandie ; 3e partie), p. 28, p. 40.

VIII. — PAYS DE BRAY (1). — Le Kimeridgien tout entier semble y exister puisque M. de Lapparent y a fait connaître des couches qui pourraient représenter le Calcaire à Astartes et que Graves y a signalé la présence de *A. decipiens*. Malheureusement la distinction en zônes n'a pas été faite : Graves y indique *Amm. annulatus* (espèce du Toarcien!); *A. decipiens*, *A. mutabilis*, *A. gigas*, *A. gravesianus*, *A. rotundus* (espèces du Portlandien). Voici, d'autre part, quelle serait d'après M. de Lapparent la succession des couches kimeridgiennes dans le Pays de Bray.

Portlandien	Grès calcaires à *Anomia laevigata* Fitton, *Hemicidaris*, *Echinobrissus*.
	Marne calcaire bleue ou blanche avec *Anomia laevigata* Fitton, *Ex. catalaunica* de Lor.
Kimeridgien 120m	3. Argiles et lumachelles supérieures, bleues ou noires et pyriteuses avec *Ex. virgula* Goldf., avec intercalation de quelques lits de calcaire compact 3 à 4m et de la lumachelle d'Hécourt (60m).
	2. Calcaire compact lithographique avec *A. gigas* Zieten et *Gervilia Kimeridgiensis*.
	1. Lumachelles, en barres solides.
	Argiles et lumachelles inférieures bleues et noires avec *Ex. virgula* Goldf.
	Kimeridgien inférieur — Calcaires sableux fétide avec *Trigonia*, *Astarte*.

La présence de *A. gigas* dans le Kimeridgien semble très extraordinaire, et bien qu'elle soit signalée à la fois par Graves et par M. de Lapparent, nous semble encore très problématique. Si elle était confirmée, les niveaux 2 et 3 devraient être rangés non dans le Kimeridgien, mais dans le Portlandien.

Résumé.

Malgré les lacunes qui existent dans nos connaissances sur le détail de la composition du Kimeridgien dans le Bassin de Paris, nous pouvons retrouver dans toute cette région les quatre zônes du Kimeridgien :

n. — Z. *R.* cf. *Eudoxus* d'Orb.
ζ, ε. — Z. à *Asp. caletanum* Oppel.
δ, ς. — Z. à *Asp. orthocera* d'Orb.
β, α. — Z. à *Perisph. decipiens* Sow. et *Pictonia Cymodoce* d'Orb.

(1) Graves. Essai sur la topographie géognostique du département de l'Oise. Beauvais 1847.
De Lapparent. Le pays de Bray. Paris 1879, p. 34-39.

Dans l'Est du Bassin de Paris, *Asp. Lallierianum* d'Orb. se trouve dans la deuxième zône associé à *Asp. orthocera* d'Orb. *Asp.* sp. Dans les Charentes et dans le Boulonnais, on le trouve, au contraire, dans les zônes supérieures, associé aux *Aspidoceras* du groupe de *Aspidoceras caletanum* Opp. et *Asp. longispinum* Sow. Cette apparition tardive de *Asp. Lallierianum* d'Orb., dans ces deux régions, est peut-être à rapprocher de ce fait, que précisément dans les Charentes et dans le Boulonnais, des intercalations coralliennes ont été signalées dans le Kimeridgien supérieur.

INDEX ALPHABÉTIQUE DES LOCALITÉS CITÉES

Alligny (Nièvre) 59, 60
Amouchot (Comm. de Tonnerre) 36
Andrecelles (Boulonnais) 76
Arce (Affl. de la Seine)..... 23
Arcelet (Cher) 79
Arconville 18
Arrentières (Aube,..... 17, 18, 19, 25
Arthonnay 16, 28, 29
Auxerre 7, 11, 12, 13
Bagneux-la-Fosse..... 26
Bailly..... 11, 20, 47, 48
Balnot-la-Grange 7, 30
Balnot-sur-Laignes 24
Bar-le-Duc..... 7
Bar-s.-Aube 7, 9, 13, 18, 20, 24, 25, 41, 43, 73
Bar-sur-Seine 7
Baroville 17, 19, 21, 44
Bayel. 21, 25
Beauvoir 27
Beine..... 44
Bellebrune (Boulonnais) 76
Berry 19, 24, 72, 79
Béru 36, 40, 41, 50, 73
Bèze (Côte-d'Or)..... 78
Bohême (Comm. de Cosne)..... 63
Bois de Boroy (Comm. de Poinchy) .. 43
Bois Boucha (Comm. de Saint-Bris).. 46
S. de Boué (Comm. de Chitry)..... 10
Bouhy (Nièvre)..... 59
Boulogne-sur-Mer 75, 76, 83
Bois Boulot (Comm. de Molosmes)... 31
Bois Bourcière (Comm. de Villon). 28, 29
Bourges..... 79
Bréquerecque (Boulonnais) 76
Blaise (Affl. de l'Aube)..... 7
Bridaines (Comm. de Tonnerre)..... 29
Ferme Caron (Comm. d'Arthonnay).. 7
Chablis... 7, 10, 13, 15, 41, 42, 43, 72
Chamelard (Comm. de Mélisey) 30
Champboudon (Comm. de Tonnerre) 36, 74
Champignol 9, 13
Champs..... 47
Champs-Callots (C. de Merry-Sec). 52, 53
Channes 27
La Chapelle-Vaupelteigne..... 43, 44
Charentenay..... 10, 51
Charentes 79, 80, 83
La Charmée (Comm. de Bouhy)..... 59
Chastenay..... 53, 54, 55
Ferme de Chère-Vie (C. de St-Bris). 46
Chichée..... 3, 40
Chitry 10, 13, 45, 46, 47
Colombé-le-Sec (Aube)..... 11, 13, 22
Conninchun (Boulonnais) 76
Coulon..... 56
Courgis..... 10, 13, 44, 45
Courson 12, 13, 51, 52
Dannemoine 15
Doulevant-le-Château 7
Les Ecol (Comm. de Lain) 56
Epineuil..... 15, 32, 71
L'Erable 53
S. de l'Etang (Comm de Fleys)..... 10
Etourvy..... 30
Favray..... 60
Flacey (Côte-d'Or) 78
Fleys..... 10, 40, 41
Fontaine 17, 18, 19, 21, 29
Forterre 50
Fosse Dionne (Comm. de Tonnerre) 9, 11
La Garenne (C. de Tonnerre). 33, 37, 39
Gemigny..... 57
Bois de Givry (Comm. de Fouronnes). 3
S. des Glands (Comm. de Courson).. 12
Les Grandes Vallées (C. de Lainsecq). 58
Grandpré (Haute-Marne)..... 76
Gy-l'Evèque..... 11
Irancy 11, 13, 15, 46, 47, 49, 50
Le Jarloy (Comm. de Lainsecq) 58
Jeuilly (Comm. de Taingy)..... 53
Joinville (Haute-Marne)..... 7
Jully-sur-Sarce (Aube) 11, 13
La Carouble (Comm. de Perreuse).... 59
La Hève (Seine-Inférieure)..... 81
Laignes 22, 24
Lain..... 55, 56, 57 58
Landion 29
Lainsecq 58, 59
Lannes (Comm. des Riceys)..... 26
Leugny..... 53
Lignol..... 11, 13, 21, 25
Loches (Aube)..... 24

Les Loges (Nièvre) 80
Loing 59
Lucy-le-Bois 66
Maligny-la-Mothe 11, 13, 43 44
Marres (Aube) 11
Marve 29
Maulnes (Comm. de Cruzy) 3, 28
Melisey 29, 30, 32
Merrey 23
Merry-Sec 52, 53
Métairie Rouge (Comm. de Ouanne). 53
Molesmes 3, 55
Molin (Comm. de Lignol) 18, 29, 41, 72
Molosmes 31, 32, 44
Montreparé (Comm. de Lainsecq) 59
Montputois 53
La Motte 57
Moques 60
Mouffy 51, 52
Moulery 58
Moulin Barjot (Comm. de Lainsecq) .. 58
Moulin de la Croix (Com. de Chablis). 42
Moulin-Hubert (Boulonnais) 76
Moulin-Neuf (Comm. de Taingy) 55
Moussard 63
La Moutonne (C. de Chablis) 15, 41, 42, 43
Mussy-sur-Seine (Aube) 25
Nohain (Affl. de la Loire) 61, 63, 64
Les Ormousseaux (Comm. de St-Père) 62
Ouanne 53
Ource (Affl. de l'Aube) 23, 24, 28
Les Ouvots (Comm. de Saints) 57
Paillot 63
Panfol (Comm. de Channay) 27
Panny (Comm. de Thury) 57, 58
Parigny 60
Pays de Bray 82
Ferme Pérignon (Com. de Vermenton). 46
Perreuse 58, 59
Pierrefitte 53
Plaisance 17, 18, 21, 25, 29
Poinchy 42, 43, 73
Poitou 74, 80
Pouilly (Nièvre) 80
Préhy 45
Puisaye 45, 50, 56
Quenne 46
Questrecque (Boulonnais) 76
Quincerot 30
Rameau (Comm. de Collan) 10
Les Riceys 24, 25, 26, 27, 29, 73
Rouvres 22
Rugny 29
Saint-Baudry (Comm. de Tissey) .. . 47
Saint-Bris .. 10, 13, 15, 47, 48, 50, 72
Saint-Cyr-les-Colons 3, 15, 44, 46
Sainte-Anne (Comm. de Molosmes) .. 31
Sainte-Colombe 55, 58, 59
Saint-Laurent (Nièvre) 63
Saint-Martin-du-Tronsec (Nièvre) ... 63
Saint-Michel (Comm. de Tonnerre). 9, 35
Saint-Père 60
Sainpuits 58
Sancerrois 5
Sementron 56
Sené 52
Serrigny 39, 41
Servigny (Aube) 9, 11
Soulaines 20
Taingy 53, 55
Test-Milon (Comm. de Lain) 56
Thorey 11, 13, 29
B. de Thouan (C. de Neuville-s.-Seine) 27
Thury 55, 56, 57, 58
Tissey 7, 33 36
Tonnerre 7, 9, 13, 31, 35, 38, 50, 71, 73, 74
Toussat (Comm. d'Escolives) ... 47, 48
Trichey 30
Trouville (Calvados) 81
Troyes 11, 13
Vallan 9, 12
Val-de-Mercy 10, 51
Valrupt (Comm. de Tonnerre) 36
Vassy 55
Vaudelevée (Comm. de Tonnerre). 9, 31
S. de Vau de l'Etang (C. de Charentenay) 10
Vaulichères (C. de Tonnerre). 32, 69, 73
S. de Vauprône (C. de Merry-Sec) .. 12
Vauvrille (Comm. de Bouhy) 59
Vaux 48, 72, 73
Villaine (Comm. de Pougny) 60
Villardeau 61, 62, 63
Villemoison 60
Villerville (Calvados) 81
Villiers 51
Villiers-le-Bois 7
Villon 3, 28, 29
Vrilly (Comm. de Ouanne) 53, 55
Villy 43, 44
Viviers 16, 39, 40
Wirwigne (Boulonnais) 76
Yrouerre 3, 33, 38, 39

LISTE DES FIGURES

1. — Falaise portlando-kimeridgienne et dépression séquano-rauracienne; carton au 1/800.000e..... 4
2. — Plateau portlandien, falaise kimeridgienne et dépression séquanienne ; carton au 1/80.000e 5
3. — Schema montrant la disposition topographique des couches kimeridgiennes..... 6
4. — Reboisement des plateaux séquaniens ; deux cartons au 1/80.000e 14, 15
5. — Tranchée de la route de Saint-Bris à Bailly (côté sud-ouest).. 48
6. — Voie ferrée de Triguères à Clamecy. Tranchée entre les Ouvots et Lain-Thury..... 57
7. — Environs d'Alligny ; carton au 1/80.000e..... 60
8. — Coupe du Kimeridgien sur la rive droite du Nohain..... 62
9. — Coupe du Kimeridgien sur la rive gauche du Nohain..... 64

TABLE DES MATIÈRES

I. — Données générales sur la topographie, l'habitation humaine et les cultures de l'étage kimeridgien 2

I. Topographie ; II. Habitation humaine ; III. Alimentation en eau ; IV. Cultures.

II. — Aperçu sur le Kimeridgien du département de la Haute-Marne et de la vallée de l'Aube..... 16

Historique. Données générales. Couches $\alpha, \beta, \gamma, \delta, \varepsilon, \zeta, \eta$.

III. — Vallée de la Seine. Vallée de la Laignes..... 22

Historique. Vallée de la Seine. Vallée de Laignes.

IV. — Région à l'est de l'Armançon..... 27

Historique. Environs de Villon. De Villon à Tonnerre.

V. — Région de l'Armançon..... 30

Rive droite. Rive gauche.

VI. — Région entre l'Armançon et le Serein..... 38

Environs d'Yrouerre. Environs de Béru.

VII.— Vallée du Serein..... 41

Rive droite: La Moutonne. Halte de Poinchy. Rive gauche.

VIII.— Région entre le Serein et l'Yonne..... 44
IX. — Vallée de l'Yonne... 46
X. — De l'Yonne au Nohain (Puisaye et Forterre)..... 50

De l'Yonne à l'Ouanne. Vallée de l'Ouanne. De l'Ouanne à Perreuse. De Perreuse au Nohain.

XI. — Vallée du Nohain..... 61

Rive droite. Rive gauche.

XII.— Tableaux et remarques paléontologiques..... 65
XIII.—Données d'ensemble sur les différentes subdivisions du Kimeridgien. 71

Limite du Séquanien et du Kimeridgien. Résumé.

XIV,— L'étage Kimeridgien du bassin de Paris..... 75

I. Boulonnais ; II. Entre le Boulonnais et la Haute-Marne ; III Haute-Marne ; IV. Côte-d'Or ; V. Entre la Loire et le bassin du Poitou ; VI. Détroit du Poitou et Charente ; VII. Côte normande ; VIII. Pays de Bray ; Résumé.

Index alphabétique des localités..... 85
Liste des figures 87
Table des matières..... 87

LOI RELATIVE

A LA

PROTECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Par M. le docteur Dionis des Carrières.

APERÇU CRITIQUE

L'hygiène, bien que ressortissant à la médecine, est une science dont l'application est de tous les instants et dont par conséquent la vulgarisation s'impose partout.

De là son enseignement aussi bien dans le plus modeste établissement universitaire que dans les facultés, les usines, les mines et les garnisons, là enfin où se trouvent de grandes agglomérations d'hommes. On ne la trouvera donc pas déplacée dans notre Société qui se rattache autant à la science qu'à l'histoire.

Dans notre France, que nous exaltons et rabaissons au gré de nos passions et que l'étranger apprécie avec plus de mesure et de justice, il vient d'être promulgué une loi qui comptera un jour dans ses annales, contribuera beaucoup à améliorer la santé publique et, comme conséquence, à arrêter la dépopulation.

Notre pays ne s'est pas engagé des premiers dans cette voie ; il n'a fait que suivre celle qui était déjà tracée par l'Allemagne, l'Angleterre et l'Autriche.

Le 15 février 1902 une loi, applicable un an après, à la même date de 1903, a été rendue qui oblige chaque municipalité à arrêter dès aujourd'hui un réglement sanitaire déterminant :

1° Les précautions à prendre pour prévenir ou faire cesser les maladies transmissibles, les mesures de désinfection ou de destruction des objets à l'usage des malades ou souillés par eux.

2° Les prescriptions destinées à assurer la salubrité des maisons et de leurs dépendances, des voies privées closes ou non,

des logements garnis et notamment celles relatives à l'alimentation en eau potable ou à l'évacuation des matières usées.

Elle rend obligatoire la vaccination au cours de la première année, la revaccination à onze ans d'abord et après vingt ans ensuite. Elle impose la désinfection des locaux après les maladies contagieuses et les travaux d'assainissement reconnus nécessaires quand le nombre des décès dans une commune a dépassé le chiffre de la mortalité moyenne de la France.

Elle interdit, surtout dans les agglomérations de vingt mille âmes et au-dessus, la construction de toute habitation qui ne serait pas autorisée au préalable par un avis du maire, constatant qu'elle remplit toutes les conditions de salubrité prescrites.

Elle énumère les treize maladies pour lesquelles la déclaration est obligatoire de la part des médecins et les neuf autres pour lesquelles cette déclaration n'est que facultative.

Cette dernière énumération prête à une certaine critique. Pourquoi faut il qu'elle soit incomplète ? Puisque le législateur avait en vue avant tout les maladies gravement contagieuses, pourquoi a-t-il omis par exemple la lèpre et la tuberculose, qu'il a reléguées dans la seconde catégorie où la déclaration pour le médecin n'est pas obligatoire et n'est plus que facultative.

La lèpre, dont le nom seul inspire la terreur et rappelle à l'esprit ses effets désastreux au moyen âge, n'est-elle pas contagieuse et ne voit-on pas aujourd'hui même les religieux et religieuses qui se dévouent pour soigner les malades la contracter dans nos colonies océaniennes. Si elle paraît rare encore sur notre continent au point qu'il y a cinquante ans et plus, à l'époque où les communications internationales n'existaient qu'à l'état rudimentaire et qu'un séjour d'un an à l'hôpital Saint-Louis ne nous a pas permis, malgré notre curiosité, d'en voir un cas bien avéré, elle tend néanmoins à reparaître parmi nous depuis la dernière exposition en raison précisément de la facilité des déplacements, et la grande administration hospitalière de Paris prend, a-t-on dit, des mesures préventives contre elle. Enfin n'est-ce pas par l'isolement et par la constante application de règlements rigoureux que nos pères sont parvenus à l'éteindre dans nos contrées.

Mais la lèpre n'est pas la seule maladie qui puisse motiver cette critique. Une omission bien plus importante, à cause de sa fréquence, a été faite sciemment par le législateur pour la tuberculose. Ici encore on peut se demander pourquoi. Est-ce que la tuberculose n'est pas contagieuse dans sa forme la plus commune, la phthisie pulmonaire ? Elle est même plus que contagieuse, elle est quelque peu héréditaire et ce caractère semi-héréditaire sera plus loin l'objet de notre appréciation.

Sa contagion est devenue indiscutable comme celle du typhus, du choléra, de la peste, de la dysenterie, et des maladies comprises dans la première catégorie. C'est même l'opinion exclusive qui paraît dominer dans un monde médical où l'absolutisme des doctrines se concilie mal avec l'observation et où l'on paraît tenir très peu compte de toutes ces causes débilitantes, telles que l'alcoolisme, l'alimentation insuffisante, le froid humide, le défaut d'aération qui entraînent avec elles la misère physiologique.

Pour cette école le germe de la tuberculose, le bacille de Koch ne se produirait jamais spontanément et proviendrait toujours d'un autre bacille en évolution chez un malade. Sans adopter d'une façon aussi absolue cette doctrine de la contagion directe et immédiate, on doit lui faire cependant une large part et les cas de transmission de la tuberculose entre époux qui ont longtemps partagé la même existence sont trop nombreux pour être niés. Il n'est personne qui, dans son entourage, n'ait présent à l'esprit l'exemple d'un époux survivant à un conjoint phthisique et luttant avec plus ou moins de succès pendant des années contre la maladie qui l'étreint. Les décès nombreux que l'on constate dans les casernes parmi les recrues et ceux de quantité de sœurs attachées aux salles des chroniques dans les hôpitaux ne font que corroborer cette opinion. A une époque où on était plus facile sur les admissions des phthisiques à l'hôpital, et où on ne pouvait, une fois admis, se décider à congédier ces malheureux qui encombraient les salles, y séjournaient des mois entiers, n'en sortaient qu'à la belle saison pour y rentrer aux premiers froids, on pouvait, à coup sûr, annoncer le décès par Phymie, plus ou moins éloigné mais fatal, de la sœur attachée à ces salles. C'est ce qui nous est arrivé par deux fois pour notre service de l'hôpital d'Auxerre. Aussi, depuis cette époque n'avons-nous jamais cessé de demander que la même surveillante ne fût pas attachée d'une façon permanente à ce milieu infectieux. Enfin on peut dire qu'aujourd'hui ce mode de propagation de la tuberculose n'est plus contesté, qu'il est reconnu de tous et a motivé ces arrêtés interdisant de cracher dans les salles et les voitures publiques, substituant le lavage au balayage des planchers et fait adopter des mesures prophylactiques minutieuses dans les sanatoriums.

Si donc la phthisie est contagieuse, si elle est si souvent néfaste, pourquoi le législateur a-t-il reculé devant l'insertion de cette maladie dans la liste de la première catégorie dont la déclaration est rendue obligatoire ? Il est vrai que celles-ci sont plus spécialement fébriles, à marche rapide, tandis que la lèpre et la tuberculose évoluent beaucoup plus lentement, mais le danger n'en subsiste pas moins.

Si on cherche le motif de cette omission, on le trouvera peut-être dans la crainte d'éveiller l'attention publique et d'attirer la suspicion sur certaines familles.

L'inconvénient sérieux qui pourrait résulter de cette divulgation n'égale pas le danger du silence gardé sur ce genre de décès. Que d'alliances malheureuses n'éviterait-on pas?

Car la tuberculose n'est pas seulement contagieuse, elle est aussi quelque peu héréditaire, non pas fatalement, mais elle crée dans la progéniture ce qu'on appelle en médecine l'imminence morbide, une disposition à la contracter qui n'existe pas chez les autres sujets. Plus d'un heureusement y échappe quand l'affection ne provient pas des deux parents, surtout quand elle n'est pas d'origine maternelle et quand les enfants sont élevés loin du milieu où ils ont pris naissance, avant que la désassimilation se manifeste chez eux. L'origine maternelle, malgré certaines données physiologiques qui militent contre elle, n'a paru si redoutable peut-être que parce qu'elle a échappé à toute suspicion tandis que la paternité est soumise à l'axiome de jurisprudence : *is pater est quem nuptiæ demonstrant.*

Malgré ces exceptions, que de victimes ne fait pas la tuberculose, que de familles ont disparu pour n'avoir pas tenu compte de cette éventualité si redoutable de la transmission et certains médecins ayant une longue pratique, pourraient citer jusqu'à trois générations successives qu'ils ont vu disparaître dans la même famille, emportées par cette affection qui ne pardonne que quand elle est combattue dès le début.

Cette omission de la part du législateur est d'autant plus regrettable que ceux-là mêmes qui pourraient en atténuer les conséquences néfastes sous le rapport de la population et de la tranquillité des familles, se trouvent réduits à l'impuissance par un serment dont l'observation scrupuleuse depuis Hippocrate fait l'honneur de la profession médicale.

Malheur à ceux qui, voulant contracter une union et l'entourer de tous les renseignements nécessaires, iront s'adresser au médecin de la famille dans laquelle ils se proposent d'entrer. Celui-ci, retenu par le devoir professionnel et aussi par l'article 378 du code pénal qui punit de la prison et de l'amende la révélation du secret qui lui a été confié, ne pourra répondre que vaguement aux questions posées et verra, le cœur serré, sortir de chez lui pour se jeter dans le gouffre ses malheureux interlocuteurs.

Un peu plus de hardiesse de la part du législateur et on faisait un pas en avant dans la lutte contre la tuberculose qui est aujourd'hui engagée dans le monde entier.

Cet aperçu critique ne doit pas nous empêcher de rendre hommage aux efforts qui ont été faits pour atténuer les effets destructeurs d'une maladie qui enlève chaque année en France un nombre de victimes égal à la population d'une de nos grandes villes. Il a été démontré qu'elle était encore plus contagieuse qu'héréditaire; qu'elle se propageait surtout dans les villes, dans les grandes agglomérations d'hommes, que sa léthalité la plus grande se manifestait dans les familles nombreuses vivant sous le même toit dans un espace restreint, partageant la même existence, et s'atténuait au contraire par la dispersion, par le repos et par la vie au grand air qui reste encore le seul moyen thérapeutique efficace et reconnu de tous. De là, la loi de 1850 sur l'assainissement des logements insalubres qui malheureusement est restée à l'état de lettre morte chez nous.

Cependant, bien que le domaine de l'hérédité se trouve restreint aujourd'hui, bien que la transmission ne soit pas fatale, il reste acquis que la progéniture contracte une prédisposition dont on devra tenir compte dans certains cas bien déterminés. Ainsi quand les deux conjoints auront succombé à la tuberculose, il sera prudent de conseiller le célibat aux enfants si on ne veut s'exposer à voir la maladie se reproduire dans la génération suivante jusqu'à l'extinction de la famille, car il est démontré que peu à peu, dans ces cas de double origine, la race finit par disparaître, la nature ayant épuisé sa résistance.

Si la loi de février 1902 n'est pas complète, puisqu'elle a omis de prendre à partie l'alcoolisme, ce grand agent destructeur de l'espèce humaine, si, dans son domaine restreint, son action laisse encore à désirer, elle témoigne d'une tendance vers le mieux qui ne sera pas perdue. Elle est en progrès sensible sur les temps passés. Désormais on saura que dans les cas de typhus, de variole, de diphthérie, de peste, de fièvre jaune, de dysenterie, on se trouvera en présence de maladies essentiellement contagieuses et que des mesures antiseptiques devront s'imposer d'autorité pour le malade comme pour son entourage. — Autre temps, autres mœurs! Où est l'époque où on exigeait le silence des médecins et où on frappait de révocation ceux qui signalaient le danger?

On a vu, vers 1854, deux médecins des hôpitaux de Paris révoqués pour n'avoir pas caché que le choléra sévissait dans leurs salles et par cette divulgation pour avoir propagé la peur qui engendre la maladie, disait-on. On ne voulait pas effrayer les populations et on laissait de malheureux parents s'exposer à la contagion sans prendre les mesures nécessaires pour l'éviter. Il est vrai qu'à cette époque Pasteur n'avait pas encore fait parler de lui.

Notre appréciation n'a porté jusqu'ici que sur un point de la loi nouvelle : l'omission de la déclaration obligatoire pour deux maladies gravement contagieuses. Si on l'examine plus en détail, on est frappé des prescriptions importantes qu'elle comporte.

Chaque commune aura un règlement sanitaire approuvé par le Préfet après avis du Conseil départemental d'hygiène, et si elle ne l'a pas établi, il lui sera imposé par un arrêté préfectoral. La vaccination sera obligatoire au cours de la première année de la vie et la revaccination à dix ans et à vingt ans. Des mesures de désinfection et de prophylaxie extraordinaires seront imposées dans les cas urgents. C'est un véritable bouleversement dans nos mœurs qui se prépare surtout dans le monde rural. Et c'est le cas de se demander comment cette loi sera appliquée.

Qui connaît l'apathie et l'incurie du campagnard pour les soins hygiéniques peut juger de sa surprise et de sa déception quand il devra, même pour la forme, déférer à l'arrêté du maire, balayer les cours et les ruelles, recueillir le purin des fumiers, désinfecter les locaux, détruire les vêtements des décédés. Il ne sera pas sans résister d'abord et son opposition sera d'autant plus puissante que le maire n'est plus aujourd'hui le représentant choisi par l'administration dans une municipalité nommée par les habitants, que ce rôle heureux d'intermédiaire élu et choisi par les deux parties est remplacé par celui de représentant et presque défenseur de la commune, d'où on doit conclure à un concours peu empressé dans l'application des nouvelles mesures de salubrité. L'intérêt général sera souvent sacrifié par le magistrat municipal à l'intérêt particulier, *à la préoccupation de sa réélection*, à cette soif des honneurs, à ce désir de se perpétuer dans ses fonctions, à cette passion bien humaine mais bien néfaste qui n'est pas seulement la plaie de notre époque, mais dont les exemples remontent aux temps les plus reculés de notre histoire.

Espérons cependant que cette opposition s'atténuera avec le temps et qu'on verra se produire dans les esprits cet heureux changement constaté dans les campagnes pour les chemins vicinaux. En 1854, quelques mois avant l'épidémie de choléra qui devait l'emporter avec deux médecins notables, avec un avocat de renom, avec l'architecte du département et faire tant d'autres victimes dans notre ville d'Auxerre, M. Crapelet, le premier agent-voyer en chef nommé dans l'Yonne, disait à un interlocuteur se plaignant du mauvais tracé du chemin d'Auxerre à Saint-Sauveur, que ce chemin, le premier créé par la vicinalité dans le département, était pour lui un sujet de remords et qu'il avait été obligé de suivre l'ancien tracé presque sans modification, devant le

mauvais vouloir des communes intéressées. Depuis les opinions ont bien changé; des chemins vicinaux ont été réclamés de tous les côtés au point qu'on en est arrivé à la saturation.

On doit croire qu'il en sera de même pour la nouvelle loi sur la santé publique parmi nos populations plus éclairées et plus instruites qu'elles ne l'étaient il y a cinquante ans.

Une cause encore peut retarder le progrès qu'on attend de cette loi nouvelle et ici, comme en bien des entreprises, c'est le nerf de la guerre, l'argent qui pourra faire défaut. — Des travaux de canalisation et de drainage pourront être entrepris à frais communs par des communes syndiquées, d'autres seront imposés d'autorité. Ainsi, quand pendant trois années consécutives le nombre des décès dans une commune aura dépassé le chiffre de la mortalité moyenne de la France, il sera procédé à une enquête sur les conditions sanitaires de cette commune et, si cette enquête établit que cet état sanitaire nécessite des travaux d'assainissement, notamment qu'elle n'est pas pourvue d'eau potable de bonne qualité ou en quantité suffisante, ou bien que les eaux usées y restent stagnantes, le Préfet, après une mise en demeure non suivie d'effet, après avis du Conseil départemental d'hygiène et du Comité consultatif d'hygiène publique, le maire ayant été entendu dans ses observations, provoquera un décret du Président de la République, rendu en Conseil d'Etat, ordonnant ces travaux et en déterminant les conditions d'exécution. Sagement il est dit que la dépense ne pourra en être mise à la charge de la commune que par une loi. Des travaux de cette importance ne seront pas sans exiger des sacrifices pécuniaires et il est à présumer que la pénurie budgétaire de plus d'une commune pourra être une cause de ralentissement dans leur exécution, mais elle ne sera pas toujours une entrave. D'ailleurs que de bonnes et sages mesures peuvent être prises sans nécessiter un recours au budget et si on apporte dans leur application en même temps que de la fermeté les tempéraments qu'il convient à tout ce qui heurte des usages séculaires, nul doute qu'il en pourra résulter le plus grand bien.

Ce sont ces résultats qu'il nous faut entrevoir. Avec les moyens prophylactiques imposés nous ne verrons plus ces désastreuses épidémies de peste qui, au moyen-âge, emportaient la moitié des habitants d'une ville ou encore ces épidémies de variole qui, avant la découverte de la vaccine, atteignaient toute une population avec une mortalité de 7 pour 100, frappaient de cécité un nombre incalculable de victimes et en défiguraient d'autres par leurs marques indélébiles. Parmi ces dernières se trouvaient, suivant les mémoires d'un contemporain de la Révolution, Mira-

beau, Danton, Robespierre et Camile Desmoulins, nés trop tôt pour profiter de la découverte de Jenner. Avec la vaccination et la revaccination obligatoires qui trouvent encore en France des populations rebelles, nous n'aurons plus, comme en 1870, le hideux et lamentable spectacle de plus de cent mobiles bretons couchés dans nos salles de l'hôpital d'Auxerre par la variole noire. L'impression de ceux qui en ont été témoins n'est rien à côté de la stupéfaction éprouvée quand on consulte les relevés statistiques de la guerre de 1870.

Dans un article sérieux publié par la *Revue de Paris* (10 mai 1903) sur la santé des armées de France et d'Allemagne à propos de la discussion qui eut lieu au Sénat, on voit que les Allemands ont perdu seulement 429 hommes de la variole, tandis que dans nos armées les décès par la même cause se sont élevés au chiffre formidable de 23,400, *à l'effectif d'un corps d'armée à deux divisions*, dit l'auteur anonyme. Il était écrit que durant cette guerre néfaste pas une calamité ne nous serait épargnée.

Comment ne pas rester rêveur devant ce désastre encore inconnu de beaucoup et qui équivaut à la perte d'une grande bataille. Comment n'être pas tenté de rechercher les responsabilités, d'accuser avec l'apathie des populations l'incurie de l'administration chargée de les éclairer et enfin pourquoi a-t-il fallu plus de trente ans pour la promulgation d'une loi qui, bien appliquée, doit nous mettre à l'abri désormais d'un pareil fléau.

De ce chef seul on peut compter déjà sur une prolongation de l'existence, sur une augmentation de la moyenne de la vie qui a déjà bien dépassé celle qui était assignée au commencement du dix-neuvième siècle par les tables de Deparcieux et Duvillard ; mais on aurait tort, selon nous, de compter sur un accroissement sensible de la population.

La morbidité et la mortalité seront amoindries, mais il est probable que la natalité restera stationnaire. L'augmentation presque insensible de la population chez nous constatée à chaque recensement nous place la dernière sous ce rapport parmi les grandes nations. Elle nous met dans des conditions manifestes d'infériorité vis-à-vis des autres peuples et les moyens pour y remédier, en supposant que nos rivaux restent au même point, ne pourront donner des résultats pratiques pour nous avant un quart de siècle. Cette situation subalterne, cette inégalité des forces respectives des nations qui résulte aussi de la rupture de l'équilibre européen, fait appréhender l'inanité des efforts philanthropiques faits en vue de l'arbitrage et de la paix universelle, car les peuples, comme les princes, ont leurs passions auxquelles ils cèdent d'autant plus facilement qu'ils ont le sentiment de leur supériorité matérielle.

Si c'est là un côté affligeant pour la France et que déplorent nos écrivains économistes et militaires, cet état stationnaire de la natalité qui commence à gagner l'Allemagne et l'Angleterre, d'après les derniers recensements, traduit un bien-être inconnu par ailleurs et qui est dû à l'extrême division de la propriété et à la répartition des fortunes en France. Il n'accuse pas une impuissance de la race comme certains esprits chagrins se plaisent à le dire ; il est le résultat de l'équilibre entre la population et la production du sol.

Il y a longtemps que Malthus, dont il a été si souvent parlé, a démontré que la natalité devait être en relation directe avec les ressources du pays, que la population augmentant tous les vingt ans dans une proportion double de la production du sol, l'équilibre devait forcément s'établir aux dépens de la première. Cette loi, étayée sur des documents nombreux recueillis pendant des années et par toute l'Europe, à une époque où on ne connaissait pas les missions rétribuées, a fait, dans un certain monde, de ce laborieux et savant économiste, une sorte de monstre ennemi de l'humanité, digne de figurer dans ces sectes de fanatiques, de purs nihilistes, qui se mutilent pour ne pas contribuer à la reproduction de l'espèce. Malthus a seulement soutenu *que la terre ne devait porter que le nombre d'êtres en état d'y vivre.* Or c'est le cas en France dont la population s'est élevée depuis cent ans de 26 à 38 millions d'hommes bien que son territoire par l'annexion de la Savoie et la perte de l'Alsace-Lorraine soit resté à peu près le même. Ce surcroît dû à la Révolution, à la vente des biens nationaux et à l'extrême division des fortunes qui s'en est suivie, ne pourrait continuer sans être une cause de détresse dont le danger, pour être conjuré, nous obligerait à l'émigration. C'est ce qui a lieu pour plusieurs nations protestantes où la population est exubérante et dans les pays de grands domaines où la terre n'est pas divisée comme chez nous, et c'est cependant le but auquel doivent tendre tous nos efforts en France si nous ne voulons mourir étouffés par nos voisins et confondus parmi les puissances secondaires qui surgissent en différents points du globe. Malgré nos colonies et l'émigration pour déverser au besoin le trop plein de la population, il ne sera pas facile d'arriver à ce résultat de triompher de cette restriction volontaire que s'impose le chef de famille pour transmettre aux siens et intact le patrimoine péniblement acquis. Ce sentiment égoïste, quoique respectable jusqu'à un certain point, puisqu'il repose sur l'amour des siens, est tellement dans la nature de l'homme qu'il commence à apparaître avec l'aisance générale en Angleterre et en Allemagne où les der-

niers recensements ont fait voir une diminution de la natalité. Malheureusement poussée à l'extrême et c'est le cas en France et à Auxerre même, où *il nous a été donné, il y a trois ans, de voir une maison hygiéniquement située, occupée par quatre ménages d'ouvriers ne comptant qu'un seul enfant* et d'entendre de quelques-uns pour toute explication cet aveu sans vergogne qu'on voulait s'affranchir des charges sociales, ce sentiment devient un véritable danger public qui ne disparaitra qu'avec une modification de notre code civil et non par la promesse de récompenses onéreuses ou insuffisantes ou encore par des encouragements puérils. Les cris d'alarme des économistes et des écrivains militaires ne prévaudront pas contre cette pression violente qui resserre la famille jusqu'à l'amoindrir et dont il est d'autant plus difficile de triompher que les sentiments affectifs sont développés chez elle en raison inverse des membres qui la composent.

C'est en répartissant les charges suivant le nombre des enfants, c'est en modifiant profondément le mode de transmission du patrimoine qu'on pourra remédier à cette plaie sociale. Et c'est ce qu'ont parfaitement compris le savant Le Play qui a demandé qu'on rétablisse en entier le droit de tester, et notre déjà célèbre compatriote le colonel Toutée qui a proposé une nouvelle répartition des héritages Rien ne sera fait si on ne change complètement le code civil, chapitre des successions, et toutes les tentatives faites pour encourager la repopulation seront infructueuses.

Si l'on ne peut demander à la loi de février 1902 plus qu'elle ne peut donner, si la natalité dont il vient d'être parlé longuement échappe à son action, il n'en est pas de même de la morbidité et de la mortalité. Nous aurons moins de maladies et moins de décès et, comme conséquence, une augmentation de la vie moyenne. Cette moyenne qui va toujours en croissant depuis un siècle, au point que les tables des sociétés d'assurance ont dû subir des modifications importantes, provient de bien des causes et particulièrement des grands travaux d'assainissement opérés par toute la France et qui se multiplient encore avec la nouvelle loi. Que ceux qui peuvent reporter leurs souvenirs un peu loin se rappellent l'état de la Puisaye dans la première moitié du XIXe siècle presque à l'état inculte depuis les guerres des Anglais, couverte de marécages et de ruines enfouies sous une végétation forestière, n'ayant pour tout moyen de communication que la route princière tracée de Saint-Fargeau à la vallée de l'Yonne par la grande Mademoiselle, habitée par une population hâve et chétive dont on voyait encore les rejetons il y a quelques années sur les marchés de Toucy et à qui l'existence semblait mesurée, et qu'ils com-

parent aujourd'hui avec l'aspect du pays cultivé et percé de routes, avec les états du recrutement et les tables de mortalité. On en pourrait dire autant de la Sologne et, sans aller chercher loin, du territoire compris entre Charbuy, Fleury et Perrigny, qui dépendait de l'ancienne et riche abbaye de Saint-Germain et qui a été transformé par le drainage.

Cette lutte entreprise contre les causes de destruction de l'espèce humaine a donné déjà de brillants résultats. A Vienne on ne voit plus de fièvre typhoïde depuis l'amenée d'eaux potables. En Allemagne le nombre des variolés se chiffre par quelques centaines sur cinquante millions d'âmes. En Angletterre, où après bien des hésitations dues au respect invétéré de la propriété, on a entrepris résolument la guerre contre les logements insalubres et contre l'alcoolisme que nous n'avons pas encore osé attaquer, la mortalité a diminué en peu d'années d'une façon très sensible. En France également nos efforts ne sont pas restés infructueux et c'est avec une légitime satisfaction que nos sénateurs ont entendu, il y a deux jours, à propos du service de deux ans, M. le Ministre de la guerre s'exprimer en ces termes : « Les lois de « l'hygiène commencent à produire leurs effets et déjà, l'année « dernière, on a incorporé 17,000 hommes de plus que ne l'in- « diquent les tables de natalité. Les heureux effets de ces lois « viennent de compenser la décroissance de la natalité au point « de vue effectif et nous permettre de ne prendre que des hommes « tout à fait robustes ».

Dans cette voie de l'amélioration de l'espèce et de l'augmentation de la vie moyenne, rien ne nous empêche de compter sur de nouveaux succès avec l'emploi intelligent et soutenu du nouvel instrument forgé. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi dans notre belle France au climat si salubre, si tempéré, qui nous retient tous attachés au sol, dont les produits variés et abondants peuvent nous suffire sans nous mettre, en cas de guerre, à la discrétion d'une nation étrangère.

Ayons donc sans cesse pour but, comme nos rivaux et comme nos devanciers, d'augmenter sans terme assignable la durée moyenne de la vie et restons avec les philosophes du XVIIIe siècle partisans du dogme de la perfectibilité indéfinie.

Juin 1903.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

TROISIÈME PARTIE

—

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

CINQUANTE-SEPTIÈME VOLUME

TOME VII DE LA 4e SÉRIE

—

1903

MEMBRES DU BUREAU AU 1er JANVIER 1903.

	MM.
Président	PERON.
Président honoraire.....	E. PETIT.
Vice-Présidents	JOLY.
—	LASNIER.
Secrétaires.....	E. DROT.
—	E. PETIT.
Archiviste.....	U. RICHARD.
Archiviste honoraire.....	LORIN.
Trésorier	DEHERTOGH.
Membre honoraire.....	POUBEAU.

COMMISSION DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL

(Beaux-Arts et Archéologie)

Directeur-Conservateur :

M. PORÉE.

Conservateurs :

MM. BIARD, Peinture et Sculpture.
PORÉE, Archéologie et Céramique.
MANIFACIER, Numismatique.

SALLE D'ECKMÜHL

Conservateur honoraire :

M. le marquis D'AVOUT, à Vignes.

Conservateur titulaire :

M. Ch. JOLY.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES SCIENCES
HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1903.

III

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES.

SÉANCE DU 4 JANVIER 1903

PRÉSIDENCE DE M. PERON, PRÉSIDENT.

M. Peron prend la parole en ces termes :

« Messieurs,

« En ouvrant cette première séance, au début de l'année nouvelle, mon devoir est de vous souhaiter à chacun individuellement, en mon nom personnel et au nom de mes collègues du bureau, tout le bonheur désirable.

« Nous souhaitons aussi à notre société le développement de sa prospérité.

« Nous souhaitons que de nouveaux membres, nombreux et laborieux, viennent combler les vides qui se produisent fatalement parmi nous et contribuer, par leurs travaux, par leur concours ou même par leur simple présence à nos réunions, à accroître nos ressources et l'intérêt de nos bulletins et de nos séances. »

— La parole est ensuite donnée au secrétaire des séances qui donne lecture du procès-verbal de la séance du 14 décembre, lequel est adopté sans observations.

— Le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue M. Humbert, nommé membre titulaire à la dernière séance.

Présentation de nouveaux membres. — Sont présentés :

Comme membre titulaire :

M. le général Goëtschy, commandant la 17e brigade d'infanterie, place Saint-Etienne à Auxerre, présenté par MM. Peron et Joly ;

Comme membres correspondants :

1° M. le général de division Oudri, commandant la 9e division

d'infanterie à Orléans, présenté par M. Peron, président, et MM. Joly et Lasnier, vice-présidents.

2° M. René Fourtau, ingénieur civil, faubourg de Choubrah, au Caire (Egypte), présenté par M. Peron et par MM. Victor et Firmin Gauthier.

Election des membres présentés à la dernière séance. — Il est procédé à l'élection des membres présentés à la dernière séance, sont nommés à l'unanimité, comme membres titulaires : M. Jules David, chef de bureau en retraite de la compagnie P.-L.-M. ; — M. Philippe, archiviste de la Lozère ; — M. Amédée Alby, ingénieur, faisant fonction d'ingénieur en chef de l'Yonne.

Décès d'un membre. — M. Peron annonce en ces termes le décès d'un membre :

« Depuis notre dernière séance, nous avons eu encore à déplorer la perte d'un de nos collègues les plus estimés ; c'est celle de M. le docteur Eugène Houdé, maire de Coulanges-la-Vineuse et conseiller général de ce canton.

« Le docteur Houdé était membre de notre association depuis 1895. Il avait été élu le 6 juin sur la présentation de MM. Ernest Petit et Monceaux.

« Nous pouvions espérer le compter longtemps encore parmi nos collègues, car il n'était âgé que de 67 ans. J'ai de bonnes raisons pour trouver qu'il est mort relativement jeune. Il était en effet de 6 mois environ plus jeune que moi et nous étions non seulement contemporains, mais condisciples au collège d'Auxerre.

« M. Eugène Houdé avait laissé parmi tous ses anciens camarades de classe les meilleurs souvenirs et il laissera parmi ses collègues de la Société de sincères regrets.

« Je me suis fait votre organe auprès de sa famille et j'ai envoyé à ses fils l'expression de nos condoléances. »

Correspondance. — Il est donné connaissance de différentes lettres de nouveaux sociétaires.

Madame Paul Bert, MM. Humbert et Loiseau-Bailly remercient la Société de les avoir admis.

— Au sujet du vœu relatif à l'hôpital de Tonnerre voté à la dernière séance de la Société, M. le docteur H. Chaput adresse la lettre suivante :

Je remercie la Société au nom du comité de la défense de l'hôpital de Tonnerre, et en mon nom, de l'excellent ordre du jour qu'elle a bien voulu nous adresser Grâce à ce puissant appui nous avons obtenu gain de cause à la Commission des Monuments historiques qui a repoussé le projet de marché et a décidé d'effectuer des reparations aux frais de

l'État, à la condition toutefois que notre souscription fournisse des résultats appréciables.

Nous nous occupons activement de cette souscription en ce moment.

M. Lemoine remercie aussi la Société de ce même ordre du jour.

M. Peron prévient qu'une souscription est ouverte dès maintenant à ce sujet et que M. Dehertogh se charge de recevoir les fonds ; la souscription s'élève actuellement à 3,500 francs.

Le Conseil sera appelé à voter une somme pour les travaux à exécuter pour la conservation de ce beau monument.

— M. le Président prend ensuite la parole en ces termes :

J'ai maintenant à vous annoncer que l'un de nos confrères, M. Albert de Grossouvre, ingénieur en chef des mines à Bourges, ce géologue qui le premier avait été désigné pour venir examiner le projet de captation d'eaux nouvelles de Preuilly, vient de recevoir de l'Académie des Sciences le prix Fontannes, d'une valeur de 1,500 francs, pour un mémoire qu'il a publié sur le terrain crétacé supérieur.

Ce mémoire, pour la rédaction duquel beaucoup de données ont été prises dans nos régions. nous intéresse tout particulièrement. Je le signale avec plaisir à nos confrères comme pouvant leur être fort utile.

En votre nom, j'ai envoyé à M. de Grossouvre, membre correspondant de notre société, nos cordiales félicitations.

— Il est déposé sur le bureau plusieurs brochures : de la part de M. Marlot, à Arleuf du-Morvand (Nièvre), membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires, un fascicule du dictionnaire des écrivains, des artistes, etc., publié sous la direction de M. Henry Carnoy et contenant la biographie de M. Marlot.

Puis un extrait du bulletin de la Société d'études d'Avallon sur *les inscriptions de l'église et statues du portail de l'église Saint-Lazare d'Avallon*, par M. l'abbé Villetard, curé de Serrigny.

— Il est ensuite donné lecture d'une lettre du Ministre de l'instruc- publique et des beaux-arts, relative au 41e Congrès des Sociétés savantes à Bordeaux.

Le 41e congrès des sociétés savantes s'ouvrira à Bordeaux le mardi 14 avril prochain à 2 heures précises. Ses travaux se poursuivront durant les journées des 15, 16 et 17. Le samedi 18 avril, le ministre présidera la séance générale de clôture.

Sur la présentation d'une lettre d'invitation remise par le Président à chaque délégué, il sera délivré au titulaire par chaque gare de départ un billet ordinaire de la classe qu'il désignera. Il sera perçu le prix entier de la place ; mais au retour il sera délivré un billet gratuit de Bordeaux au point de départ.

La liste des délégués devant parvenir au ministère avant le 1er mars, les inscriptions devront être adressées avant le 25 février.

Un programme de ce congrès est joint à cette lettre et déposé à la bibliothèque de la société.

— M. Peron prononce quelques mots sur une question d'actualité; il s'agit d'un compte-rendu d'une communication faite au nom de M. Verneuil, chimiste, à l'Académie des sciences relativement à la reproduction de certaines pierres précieuses.

Ces pierres artificielles ont toutes les qualités des pierres naturelles.

C'est ainsi qu'un rubis, fabriqué entièrement par M. Verneuil, a été reconnu par les lapidaires compétents comme ayant toutes les qualités physiques, chimiques et optiques des plus beaux rubis naturels.

Il possède une splendide fluorescence rouge et a pu être taillé d'une telle façon qu'il constitue une superbe pierre précieuse ayant une grande valeur.

Comptes de 1902. — M. Dehertogh présente les comptes de l'année 1902 et donne le résumé des opérations.

L'examen de ces comptes est remis à la commission des finances qui les examinera pour la prochaine séance.

— M. le Vice-Président Joly annonce qu'il a été avisé ce jour même que des découvertes archéologiques auraient été faites près de la gare de Vermenton.

M. Leblanc-Duvernoy veut bien se charger de recueillir des renseignements à ce sujet.

Communications. — La parole est donnée à M. Girardin qui donne connaissance de son travail sur *les insectes utiles et nuisibles à la vigne ; le phylloxéra dans le département de l'Yonne de 1880 à 1892.*

— M. Peron résume une note de M. le Président Lambert, de Troyes, *sur quelques petits hemiaster de la craie blanche.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1903

PRÉSIDENCE DE M. PERON, PRÉSIDENT

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 4 janvier qui est adopté sans observations.

Le Président signale la présence de nos nouveaux confrères, M. David et M. l'Ingénieur en chef Alby. Il leur adresse au nom

de tous les membres, le cordial salut de la société et leur souhaite la bienvenue parmi nous. Il espère qu'ils prendront intérêt à nos travaux et qu'ils voudront bien assister à nos séances aussi souvent que leurs occupations le leur permettront.

Présentation de nouveaux membres. — Sont présentés comme membres titulaires de la société :

1° M. A. Radel, architecte départemental, présenté par M. Amand et par M. Robert Godefroy, préfet de l'Yonne,

2° M, Pie Alexis, pharmacien à Auxerre, présenté par MM, Peron et Humbert,

3° Dagan, agent-voyer en chef, rue Milliaux à Auxerre, présenté par MM. Tissier et Milliaux.

Il sera statué sur ces présentations à la prochaine séance.

Election des membres nouveaux présentés dans la précédente séance. — Il est procédé à l'élection des nouveaux membres présentés à la séance du 4 janvier savoir, comme membre titulaire : M. le général Goëtschy, et comme membres correspondants : M, le général de division Oudri à Orléans, et M. René Fourtau, ingénieur civil au Caire (Egyte). Ces trois nouveaux membres sont admis à l'unanimité

Décès d'un membre. — M. Peron annonce qu'en regard des précieuses admissions que vient de faire la société, il a à signaler une nouvelle perte; c'est celle de M. Roux, ancien architecte, récemment décédé. C'est le quatrième confrère que nous perdons cet hiver. M. Roux n'était pas un habitué de nos séances, mais c'était un des anciens membres de la société.

Depuis 33 ans il en faisait partie, il avait été élu le 5 juin 1870 sur la présentation de MM. Dorlhac et Martin.

Il sont assez rares, ceux qui comptent une pareille ancienneté dans nos rangs.

Nous adressons à la famille de M. Roux l'expression de nos condoléances.

41e congrès des sociétés savantes. — Il est rappelé que le Congrès des Sociétés savantes se tiendra cette année à Bordeaux pendant la semaine de Pâques. Les sociétaires qui désirent profiter des réductions dans les prix du voyage doivent faire connaître leur intention avant le 25 février.

Election du Conseil d'administration. — Les pouvoirs du Conseil d'administration sont actuellement expirés et il y a lieu de procéder à son renouvellement.

La séance prochaine sera consacrée à la désignation des candidats aux diverses fonctions et à leur élection provisoire par les membres présents, ainsi qu'il est stipulé à l'article 3 du règlement.

L'élection définitive aura lieu à la séance d'avril.

Les membres qui voudraient bien faire à la Société l'honneur d'ambitionner l'une des fonctions du conseil sont priés de vouloir présenter leur candidature ou la faire présenter par un de nos collègues.

Correspondance. — Il est donné lecture d'une lettre de M. l'ingénieur Alby, remerciant la Société d'avoir accueilli sa candidature au titre de membre de la compagnie.

M. Alby, comme don de joyeux avènement, veut bien nous offrir, pour notre bibliothèque, le superbe volume qu'il a publié en collaboration avec M. l'ingénieur en chef Résal sur la construction du pont Alexandre III, construction qu'ils ont dirigée et menée à si bonne fin de 1897 à 1900.

Ce volume est d'un grand intérêt, non pas seulement pour les spécialistes, mais pour tout le monde. Il se compose d'une série de notes dans lesquelles toutes les phases de cette magnifique construction, toutes les conditions du problème, tous les détails d'exécution sont minutieusement décrits. Un nombre considérable de figures et d'admirables vues, reproduites en phototypie, illustrent ce volume qui, en outre, est accompagné d'un grand atlas in-quarto de 21 planches, donnant les plans, coupes, élévations et tous les minutieux détails de tous les engins de la construction et des innombrables parties constituantes de ce beau monument.

Tous ceux qui, depuis son achèvement, ont admiré ce magnifique pont Alexandre III, qui a été le chef-d'œuvre de l'Exposition, se réunissent au Président pour adresser à M. Alby nos plus sincères remerciements.

— M. Loiseau-Bailly, statuaire, membre correspondant, offre de céder au prix de douze cents francs un marbre (souvenir de Pompeï) dont il estime la valeur à trois mille francs. La Société a le regret de ne pouvoir donner suite à cette proposition, l'état de ses finances ne lui permettant pas de disposer d'une pareille somme.

— Le Président donne lecture d'une circulaire qui vient d'être distribuée aux membres de la Société et relative à la souscription ouverte au sujet de l'ancien hôpital de Tonnerre ; une protestation contre l'établissement d'un marché dans cet hôpital y est jointe.

Le Président annonce qu'après entente avec le bureau, la Société souscrit cent francs pour sa participation à la conservation de ce beau monument.

Les souscriptions individuelles devaient être reçues par notre

trésorier M. Dehertogh ; mais la Société générale s'étant chargée de recueillir toutes les souscriptions, les sociétaires sont priés de s'adresser directement à cette société qui se chargera de faire parvenir les souscriptions à la commission administrative de l'hôpital de Tonnerre.

— M. le Vice-Président Lasnier qui s'est chargé d'un rapport sur les Muscinées des cavernes de l'Yonne, s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance et remet la lecture de son travail à une prochaine réunion.

Comptes de l'année 1902. — La commission de comptabilité dépose sur le bureau le rapport suivant :

La commission des finances de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, réunie le vendredi 9 janvier 1903 en séance, après examen des pièces de comptabilité remises par M. Dehertogh, a reconnu la parfaite exactitude des recettes et dépenses.

D'après l'état détaillé, le montant des recettes s'élève à	7.577 27
Celui des dépenses à...	6.848 94
Reste en caisse.....	728 33
Mais la Commission fait remarquer que sur ce chiffre de 728 fr. 33 il est actuellement dû à l'imprimeur du bulletin un solde de 395 fr. 60 pour le 2e semestre 1901, ci	395 60
De sorte que l'encaisse est réduit à.....	322 73

La Commission se plait à reconnaître combien les comptes de notre trésorier sont tenus avec une régularité parfaite ; elle propose à la Société de voter à M. Dehertogh tous ses remerciements pour son dévouement à notre compagnie.

Auxerre, le 9 janvier 1903.

Les membres de la Commission,

Signé : Leblanc-Duvernoy, Amédée Bigault, Raoul, Emile Petit.

La Société approuve les conclusions de la Commission et vote à l'unanimité des remerciements à M. Dehertogh.

— Le Président annonce que conformément à l'article 23 du règlement, deux membres nouveaux, Mme Paul Bert et M. Le Couppey de La Forest, sont devenus membres à vie par le versement chacun d'une somme de deux cents francs. Cette somme de 400 fr. a été employée à l'achat de titres de rente.

— M Demay, dans la séance du 14 décembre dernier a rendu compte de la provenance des fragments de statues trouvés près des sources de Vallan ; il complète aujourd'hui comme suit son rapport :

Dans la note relative aux objets récemment trouvés à Vallan, j'ai ou-

blié d'en mentionner un, trouvé celui-là non auprès des sources, mais sous les fondations d'une maison. C'est une lourde tige de fer se terminant en fer de lance à l'une de ses extrêmités, dont le propriétaire de cette maison M. Philbé Anatole a fait don au Musée. A première vue on pourrait supposer que cet objet constituait une arme de guerre, mais sa forme massive fait bien vite repousser cette hypothèse. C'était tout simplement un soc de charrue de l'époque gallo-romaine. On le plaçait dans une position presque horizontale, enclavé qu'il était dans une forte pièce de bois.

Le don de cet instrument a d'autant plus de prix pour nous que le Musée ne renferme rien de semblable.

Communications. — M. Drot lit au nom de M. Guimard une note sur la découverte d'un cimetière gaulois à Vinneuf. A l'appui de son mémoire, l'auteur joint quatre photographies représentant des objets trouvés, calottes craniennes, débris de poteries, épées, bracelets, torques, fibulle, etc.

— La parole est ensuite donnée à M. Le Couppey de la Forest qui lit un mémoire sur les recherches hydrologiques et les expériences à la fluorescéine effectuées par lui pour la ville d'Auxerre.

A la suite de cette communication qui sera insérée in-extenso dans le bulletin, une discussion s'engage et des observations sont présentées par le Président et par MM. Alby et Breuillé, ingénieurs des Ponts et Chaussées.

Le Président prie ensuite M Le Couppey de donner à la Société quelques renseignements au sujet des expériences à la fluorescéine qui ont été faites par les villes de Vézelay et d'Asquins en vue d'établir si l'installation projetée d'un nouveau cimetière n'était pas de nature à nuire à la qualité des eaux d'alimentation de Vézelay.

M. Le Couppey donne ces renseignements et fait connaître que les expériences ont été si concluantes que le projet d'installation du cimetière doit être abandonné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

SÉANCE DU 1er MARS 1903

PRÉSIDENCE DE M. PERON, PRÉSIDENT

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 1er février qui est adopté sans observations.

M. Peron souhaite, au nom de la Société, la bienvenue à M. le général Goëtschy, notre nouveau collègue qui assiste à la séance.

Il distribue ensuite une carte aux membres qui se sont fait inscrire pour assister au 41e congrès des Sociétés savantes de Bordeaux, MM. Lasnier, Prot et Leblanc-Duvernoy.

Présentation d'un nouveau membre. — Est présenté, comme membre titulaire par MM. Lasnier et Demay, M. le docteur Lucien Fort à Cerisiers (Yonne).

Il sera statué sur cette présentation à la prochaine séance.

Election des membres nouveaux présentés dans la précédente séance. — Sur la proposition du président il est procédé par un seul vote à la nomination des membres présentés à la dernière séance, savoir : M. Radel, architecte départemental; Pie Alexis, pharmacien, et Dagan, agent-voyer en chef.

Ces nominations ont lieu à l'unanimité.

Renouvellement du Conseil d'administration. — Désignation des candidats aux diverses fonctions. — Le Président rappelle que, conformément à l'article 2 du règlement, les membres du Conseil d'administration sont rééligibles, sauf M. Drot qui a déclaré décliner toute candidature.

Il fait connaître que M. Porée, archiviste du département, accepte de remplir les fonctions de secrétaire pour les publications.

Trois scrutateurs, MM. Dehertogh, Guillemain et Lesire ayant été désignés pour opérer le dépouillement des bulletins de vote, annoncent les résultats suivants :

Votants..... 33

Président.....	M. Peron.....	31	voix.
1er *Vice-Président*.....	M. Joly.....	32	—
—	M. Demay....	1	—
2e *Vice-Président*.....	M. Lasnier....	30	—
Secrétaire pour les publications,	M. Porée	32	—
—	M. Guillemain.	1	—
Secrétaire des séances.....	M. Petit.....	32	—
Trésorier.....	M. Dehertogh.	32	—
Archiviste.....	M. Richard...	31	—
—	M. Guillemain.	1	—

Les résultats de ce vote provisoire seront adressés à tous les membres, qui devront prendre part à l'élection définitive fixée à la première séance du 5 avril.

Correspondance. — Il est donné lecture d'une lettre de M. le général Goëtschy exprimant à ses nouveaux collègues sa vive gratitude pour sa nomination.

— Le docteur Chaput, au nom du comité de l'hôpital de Tonnerre, adresse à la Société l'expression de sa reconnaissance pour la généreuse subvention accordée au vieil hôpital.

La souscription a atteint actuellement 12,000 fr.

Il termine en disant que le comité n'oubliera jamais l'important appui moral et financier apporté par la Société des sciences de l'Yonne, appui qui aura été un des facteurs les plus importants du succès.

Le Président présente à la Société une brochure offerte par l'auteur, M. le docteur Chaput, chirurgien des hôpitaux de Paris.

Cette brochure, qui a pour titre : *Notre-Dame de Fontenilles de Tonnerre*, a été publiée dans la *Presse médicale* du 7 février 1903, dans le but de favoriser la souscription pour la réparation du vieil hôpital.

Cette notice, entièrement consacrée à l'histoire de ce beau monument et à sa description détaillée, est illustrée de nombreuses planches en gravure et en phototypie reproduisant, avec des vues partielles ou d'ensemble de l'édifice, les diverses et remarquables œuvres d'art qu'il renferme.

Le Président donne lecture d'une grande partie de cette intéressante notice et insiste notamment sur l'histoire très curieuse du service médical de la salle des malades.

Des remerciements ont été adressés immédiatement par lui au nom de la Société à M. le docteur Chaput.

— Le Président présente ensuite une brochure offerte à la Société par M. Marlot, membre correspondant, et publiée par le Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Autun.

Notre confrère y traite d'abord de la question de la conservation des hérissons ; puis, dans une deuxième note, il donne la description d'un gisement de lignite qu'il a été chargé de reconnaître dans la plaine de la Bresse.

— Au sujet d'une brochure de M. Alfred de Vaulabelle sur *Les Pierres précieuses naturelles et artificielles*, M. Peron prend la parole en ces termes :

« M. Alfred de Vaulabelle a bien voulu me faire remettre pour la Société, par l'intermédiaire de M. Esmelin, une brochure qu'il vient de publier sous le titre de : *Les Pierres précieuses naturelles et artificielles*. C'est un travail qui a paru dans le journal *L'Indépendant Auxerrois* en une série d'articles, du 4 au 11 février dernier, et ces articles ont été réunis en une jolie plaquette de 42 pages.

« Cette nouvelle œuvre de M. de Vaulabelle est une très bonne œuvre de vulgarisation scientifique. Les renseignements très

nombreux et très précis qu'on y trouve ont été puisés aux bonnes sources. Toutes les gemmes ou pierres précieuses principales y sont décrites et des détails suffisants y sont donnés sur leurs propriétés physiques, chimiques, optiques, etc. Le diamant, tout d'abord, la gemme par excellence, fait l'objet d'un premier et important chapitre; puis ce sont les corindons ou gemmes à base d'alumine, comme le saphir, le rubis, la topaze, l'émeraude, etc. Un autre chapitre est consacré aux pierres à base de silice ou de quartz, comme l'opale, l'améthyste, la calcédoine, etc.

« Enfin une dernière et intéressante partie traite des pierres artificielles et fait connaître les différents modes de reproduction et de falsification employés dans l'industrie.

« Cette partie, l'une des plus importantes du mémoire, se termine par un paragraphe intitulé : *Merveilleuse découverte*, qui semble avoir été ajouté après l'achèvement du travail. Il s'agit, en effet, ici, de cette découverte récente dont j'ai eu l'occasion de vous entretenir dans une de nos dernières séances et qui consiste dans la fabrication, par des procédés de laboratoire, de diverses gemmes véritables ayant toutes les propriétés des gemmes naturelles dont rien ne peut les distinguer.

« Cette découverte, due à M. Verneuil, professeur au Muséum, a, comme je vous l'ai dit, fait l'objet d'une communication récente à l'Académie des sciences où elle a fait sensation.

« Son originalité consiste surtout dans le mode de développement et de grossissement de la gemme par l'addition successive de parcelles extrêmement ténues, mises en fusion par un chalumeau oxhydrique ; ce procédé a pour effet d'assurer la translucidité parfaite et d'éviter les craquelures que produit toujours la fusion et la cristallisation d'une petite masse d'alumine. Aussi, pour ces raisons, pourrons-nous regretter que M. de Vaulabelle, dans sa brochure, n'ait pas rappelé un peu en détail les ingénieux procédés de cette fabrication qui peut un jour révolutionner peut-être l'industrie et le commerce de la joaillerie. »

— La parole est ensuite donnée à M. le vice-président Lasnier qui dépose sur le bureau le Bulletin annuel de la Commission de météorologie du département de l'Yonne, qui vient de paraître pour les années 1899 et 1900

Comme par le passé, dit M. Lasnier, ce travail est fort intéressant au point de vue de la climatologie de la région.

C'est un résumé substantiel de toutes les observations faites, tant à la station centrale d'Auxerre que dans les 29 stations secondaires disséminées dans l'Yonne, de Saint-Léger en Morvan à Villeneuve-la-Guyard, et de Chailley-en-Othe à Charny.

Il comprend deux parties : 1° un texte de 39 pages, et 2° un graphique très développé où sont notées, au moyen de signes conventionnels, les remarques sur la nébulosité du ciel, la direction et la force du vent, l'insolation, la pression barométrique, la température maxima et minima, la hauteur de la pluie au moyen du pluviomètre, la radiation, l'ozone, etc.

A l'aide d'instruments de précision, munis pour la plupart de curseurs et d'enregistreurs, les observations d'Auxerre faites par M. Mény s'étendent à la nuit ainsi qu'au jour.

C'est donc, comme vous le voyez, un bon indicateur pour l'histoire de la météorologie dans l'Yonne. Je me propose de demander à la première réunion de la Commission si elle ne croirait pas utile d'y ajouter quelques remarques succinctes sur la migration des oiseaux voyageurs, comme l'arrivée et le départ des hirondelles, les passages des grues, ainsi que sur l'époque de la frondaison et de la floraison des principales de nos plantes cultivées.

— M Lasnier lit ensuite le compte-rendu ci-après *Sur les Muscinées des cavernes de l'Yonne*, par MM. Géneau de Lamarlière et J. Maheu :

Notre collègue, M. l'abbé Parat, m'a chargé d'offrir en son nom, pour notre bibliothèque, le présent travail, que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau.

Il m'a prié, en même temps, d'en dire quelques mots, ce que je fais volontiers.

C'est le compte-rendu d'une excursion aux grottes d'Arcy et de Saint-Moré, en vue d'y récolter des mousses, par M. Maheu, botaniste de Paris, auquel M. Parat a servi de guide. Cet explorateur se propose sans doute de revenir dans l'Yonne, sans quoi le titre ci-dessus ne serait point justifié, puisqu'il ne s'agit ici que d'une course de quelques kilomètres dans le méandre de la Cure, tandis que l'Yonne ne contient pas moins de quatre-vingt-quatorze grottes, d'après le catalogue de M. Parat.

M. Maheu, après avoir fait l'énumération de celles d'Arcy et de Saint-Moré, dit quelques mots sur la Bryologie des environs.

Il constate que non seulement les espèces de mousses qu'on y trouve sont rares, mais encore que chacune d'elles n'y est représentée que par un petit nombre d'individus.

Cela est vrai uniquement pour le versant sud où sont situées les failles de Saint-Moré, mais ne saurait s'appliquer aux abords frais et ombreux de la Grande grotte, du Gouffre et de la Roche-aux-Fées.

Il classe ensuite ces muscinées en deux catégories : 1° celles qui végètent en dehors des excavations et 2° celles qui pénètrent plus ou moins à l'intérieur.

Les premières sont, dit-il, toutes *xérophiles* et *calcicoles ; xérophiles* en raison de la sécheresse du terrain et de leur exposition au grand soleil ;

calcicoles, attendu qu'elles vivent sur les roches calcaires qui composent le corallien et l'oxfordien.

Puis M. Maheu énumère les mousses qu'il a recueillies, tant au dehors qu'à l'intérieur, et il en signale seulement une trentaine; c'est peu et cela semble indiquer que la course a dû être exécutée rapidement.

Toutes ces espèces sont décrites dans l'important ouvrage de notre collègue M. Ravin, que M. Maheu semble ne pas connaître, excepté cependant *Barbula synarrosa* (Brid.) et *Eurynchium striatulum*, cité sans nom d'auteur. M. Ravin n'a que le *striatum*.

M. Maheu n'a rencontré non plus qu'une seule *Hépatique*, c'est le *Madothera platyphylla*.

Il attribue cette absence presque complète à la sécheresse relative du substratum et de l'atmosphère, qui est hostile aux plantes hygrophyles.

Il est cependant juste d'ajouter que les hépatiques n'y sont pas aussi rares que semble le penser M. Maheu.

L'auteur a également rencontré, comme il arrive assez souvent, des spécimens qui tendent à s'éloigner, par l'altération de certains caractères, du type auquel ils appartiennent, et il propose d'en faire des variétés nouvelles.

C'est là une voie délicate dans laquelle on ne pourrait le suivre sans avoir des spécimens sous les yeux.

Malgré ces quelques remarques de détail, je n'en signale pas moins avec plaisir aux bryologistes ce travail qu'ils pourront d'ailleurs aller compléter sur les lieux.

Et s'ils ont la bonne fortune d'y rencontrer notre collègue M. Parat, chercheur intrépide, ils seront assurés de trouver en lui un guide aussi éclairé que complaisant.

Communication. — M. Peron donne connaissance d'une communication de M. l'abbé Parat intitulée : *Le Vieux Château de la Laume, à Arcy*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures, et la prochaine séance fixée au dimanche 5 avril.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1903

PRÉSIDENCE DE M. PERON, PRÉSIDENT

Lecture du procès-verbal de la séance du 1er mars. — Après lecture du procès-verbal de la séance du 1er mars qui est adopté sans observations, le Président fait part de présentations suivantes, comme membres titulaires :

Présentation de nouveaux membres. — M. Frédéric Barbey,

archiviste paléographe, 17 rue d'Assas, à Paris, présenté par MM. Ernest Petit et Peron

M. Duriez Charles, chef de pratique horticole à l'école d'agri« culture de La Brosse, présenté par MM. Th. Petit et J. Julien.

M. Malvézy, Juge au tribunal d'Auxerre, présenté par M. le président Regnault et M. Boutigny.

Il sera statué sur ces présentations à la première séance.

Election d'un membre présenté à la dernière séance. — M. le docteur Lucien Fort, à Cerisiers (Yonne), présenté à la dernière séance, est nommé membre titulaire à l'unanimité.

Renouvellement du Conseil d'administration. — Les bulletins de vote sont remis à MM. Dehertogh, Guillemain et Lesire nommés scrutateurs qui en font le dépouillement.

Election des membres des commissions. — Commission de comptabilité. — Sont nommé membres :

MM. Raoul, Leblanc Duvernoy, Bigault, Sappin et Emile Petit.

Commission de publications. — MM. Joly, Demay, Lasnier, Porée, Richard et Humbert.

Commission des achats pour le musée et pour le médaillier Gariel. — Sous la présidence de M. Porée, MM. Manifacier, Biard, Philippart, de l'Ecluse, Guillemain et Fauchereau.

Sous-commission pour le médaillier. — MM. de l'Ecluse, Manifacier et Guillemain.

Le Président annonce que, par raison de santé, M. Richard, archiviste, a manifesté l'intention de ne pas continuer à exercer ses fonctions.

Conformément au réglement, il sera procédé à la séance du 3 mai à un vote provisoire des candidats aux fonctions d'archiviste-bibliothécaire.

Correspondance. — Il est donné lecture d'une lettre de remerciements de M. Dagan, agent-voyer en chef, récemment admis membre et d'une lettre de M. le maire de Joigny s'excusant de ne pouvoir venir assister à la séance.

M. Peron adresse des remerciements aux nombreux membres de Joigny qui sont présents; il souhaite qu'ils veuillent bien prendre souvent part aux travaux de la Société.

— Il donne connaissance d'une circulaire ministérielle relative aux excursions qui sont organisées à l'occasion du Congrès des sociétés savantes à Bordeaux. Elles comprennent une excursion océanographique et géographique à Arcachon, une excursion archéologique à Saint-Emilion et une excursion finale à Bayonne et Saint-Sébastien. Il donne en outre connaissance de diverses invitations adressées par la ville de Bordeaux aux congressistes, à des réceptions, représentations de gala, etc.

— Il est donné ensuite lecture d'une proposition de M. Hirsch, garde général des eaux et forêts à Joigny, qui offre d'organiser pour le mois de juin une excursion botanique dans la forêt d'Othe, laquelle serait suivie d'une séance qui serait tenue sous une tente dressée *ad hoc* dans la forêt.

Le Président fait observer qu'il n'est pas possible aujourd'hui de donner une réponse à M. Hirsch, mais sa proposition sera prochainement examinée par le Conseil et la Société pourra être consultée à la séance de mai.

— Il annonce ensuite qu'il a reçu de M. le comte de Chastellux une lettre relative à un sceau dont les notaires de Chastellux faisaient usage. Une photographie du sceau en question est jointe à la lettre. M. l'archiviste Porée a bien voulu l'examiner et donne lecture à ce sujet de la note suivante :

M. le comte de Chastellux a envoyé à la Société la photographie d'un sceau, trouvé dans ses archives et qui, dit-il, servait à la seignerie de Chastellux.

Dans un cercle fait de grenetis, comme l'entourage des bulles papales, est inscrit un quadrilobe. A la partie supérieure de ce quadrilobe, se détache un château, sommé de trois tourelles et percé d'une porte. Au-dessous, la partie principale, l'écu. Une fasce le coupe en son milieu ; trois merlettes, posées en fasce, occupent le chef ; la pointe est également chargée de trois merlettes, posées 2 et 1. Autour du cercle de grenetis semblent apparaître quelques lettres de la légende, qu'il est impossible de déchiffrer.

Ces armes sont celles de Laure de Bourdeaux, ainsi décrites par l'abbé de Marolles dans son *Inventaire des titres de Nevers* (édit. Soultrait, col. 172) : « écu portant une fasce accompagnée de six merlettes, trois en chef et trois en pointe ».

L'enfouissement des eaux souterraines et la disparition des sources.— Le Président prend la parole en ces termes :

Une question qui intéresse tout particulièrement la ville d'Auxerre, au moment où elle s'occupe de l'adduction des eaux provenant de sources captées dans les terrains calcaires, est en ce moment l'objet de recherches multipliées et a donné lieu récemment à diverses communications fort intéressantes tant à l'Académie des sciences qu'à la Société géologique de France et autres sociétés savantes.

Il s'agit de l'enfouissement constaté récemment dans les profondeurs du sol de divers cours d'eau naguère aériens et superficiels et de la disparition parfois très rapide de nombreuses sources, dont les eaux sont absorbées par les canaux souterrains incessamment creusés et approfondis dans les terrains calcaires, sous l'influence de l'érosion, de la pesanteur et de la fissuration des roches.

Le Président donne connaissance de quelques-unes des nombreuses et très concluantes observations relatées à ce sujet et qui démontrent que cette fuite des eaux vers les profondeurs du sol constitue, pour l'alimentation, pour l'agriculture et l'industrie, un péril dont il y a lieu de se préoccuper.

Suite des tables du bulletin, partie des sciences (année 1879 à 1900). — M. Lasnier présente la suite des tables analytiques du bulletin de 1879 à 1900 et l'accompagne de la note suivante :

« Des tables analytiques du Bulletin de notre société ont été publiées antérieurement pour trois périodes.

« Les premières de 1847, c'est-à-dire de la fondation à 1857, par M. Prot. Le rédacteur ne sépare pas la partie historique des sciences naturelles, et son travail ne compte, outre la liste générale des membres, que deux chapitres : Table des auteurs, avec les titres de leurs mémoires, et table des matières.

« Les deuxièmes comprennent la période de 1857 à 1867. Elles ont été faites par MM. Demay et Berthelot qui se sont partagé la besogne, le premier se chargeant de la partie historique et le second des sciences naturelles, ce qui leur a fait quatre chapitres pour l'ensemble, auxquels il y a lieu d'ajouter la liste générale des membres.

« Les troisièmes tables ont été rédigées par M. Colin en collaboration avec M. Mignot ; même ordre que les précédentes.

« Aucun travail semblable n'ayant été exécuté depuis, c'est pour combler cette lacune et répondre au désir de notre honorable Président qu'une commission, composée d'abord de MM. Demay, Richard, Guillemain et Lasnier auxquels M. Lesire a promis également son concours, s'est chargée de reprendre cette publication pour la continuer jusqu'en 1900.

« Après entente, il a été convenu que nous suivrions, avec quelques légères additions, l'ordre adopté par MM. Demay et Berthelot.

« La rédaction comprendra donc deux sections, la partie historique et celle des sciences naturelles, ayant chacune deux tables, celle des auteurs avec les titres de mémoires et celle des matières.

« M. Guillemain et moi, nous nous sommes proposé, pour notre tâche, de nous charger de l'une des deux parties, et il a été convenu que nous prendrions la seconde. Notre travail étant terminé nous avons l'honneur de le déposer.

« Je me hâte d'ajouter que mon collègue, qui écrit vite et bien, a constamment tenu la plume, c'est dire qu'il a eu la plus grosse part de besogne. »

— Le Président annonce à l'assemblée qu'il a reçu du comité Tonnerrois la liste complète des souscriptions reçues jusqu'à ce jour pour les réparations à effectuer au vieil hôpital. Cette liste est à la disposition des sociétaires qui voudraient la consulter.

Le montant à ce jour des sommes recueillies s'élève à 15,273 fr.

Il signale en outre diverses publications intéressantes parues récemment dans les journaux au sujet de cette question de l'hôpital de Tonnerre et notamment un article de M. Maurice Prou, membre correspondant de la Société, publié dans l'*Indépendant Auxerrois* et un compte-rendu de l'état de la question, qui fait connaître qu'à la suite de la visite récente à Tonnerre d'une délégation de la Commission des Monuments historiques, le directeur des Beaux-Arts a déclaré qu'il ne pouvait appuyer le projet de la municipalité pour l'installation du marché couvert.

— M. Peron annonce à la Société son intention d'offrir au Musée une série des roches, minéraux utiles et fossiles qu'on rencontre dans les gisements de chaux phosphatée exploités dans les environs d'Auxerre et de Joigny Il est important de songer à réunir en ce moment cette collection géologique car les gisements connus sont bien près d'être épuisés ; beaucoup sont déjà abandonnés et recouverts et sans doute dans un délai très rapproché il deviendra très difficile de se procurer des spécimens de cette intéressante formation.

Il fait remarquer en outre combien il est utile de conserver des échantillons des fossiles de ces gisements, car ils sont presque tous caractéristiques de la couche phosphatée et la découverte à la surface du sol ou dans quelques petites tranchées de quelques-uns d'entre eux suffit pour qu'on puisse en déduire l'existence à proximité de la couche à noctules de phosphate de chaux.

— Les scrutateurs ayant terminé le dépouillement des bulletins de vote, les résultats proclamés sont les suivants :

Votants..... 138.

Président	M. Peron.....	136 voix
1er Vice-Président.....	M. Joly.....	136 —
2e Vice-Président.....	M. Lasnier.....	126 —
Secrétaire des publications..	M. Porée.....	135 —
Secrétaire des séances.....	M. Emile Petit..	134 —
Trésorier	M. Dehertogh...	137 —
Archiviste.....	M. Richard.....	126 —

M. le Président Peron prend ensuite la parole en ces termes :

Mes chers collègues,

Au nom des membres du bureau je vous remercie du nouveau témoignage d'estime que vous venez de nous donner en nous confiant encore la direction de notre chère Société. Vous pouvez être certains que nous ferons tous nos efforts pour en assurer le bon fonctionnement et pour la maintenir dans la voie tracée par ses statuts et par son réglement. Nous nous attacherons en outre à développer le plus possible sa valeur scientifique et sa prospérité matérielle. Pour cela, chers collègues, indépendamment de votre confiance il nous faudra votre concours effectif.

La prospérité matérielle de notre Société, en effet, doit être l'objet de nos soins assidus à tous. Sans elle nous ne pouvons espérer une abondante production scientifique et nous ne pouvons publier un bulletin bien nourri et intéressant pour nos lecteurs

Pour attirer des travaux importants, il faut pouvoir non seulement les imprimer, mais les imprimer rapidement et c'est là ce que nous n'avons pu faire jusqu'ici. Il faut pouvoir en outre les accompagner des illustrations qui les complètent et ajoutent beaucoup à leur intérêt. Or c'est là, bien souvent une dépense importante qui pour notre prochain volume, par exemple, va dépasser la somme de trois cents francs.

D'autre part il n'est pas possible de ne publier que des travaux importants. Pour une société comme la nôtre c'est un devoir impérieux d'encourager les bonnes volontés, de développer les goûts studieux de nos adhérents. C'est ainsi que se déterminent souvent les vocations scientifiques. Pour cela il nous faut accueillir avec bienveillance les communications qui nous parviennent, même quand elles n'ont pas toutes la perfection désirable. Il convient donc, à mon avis, de n'être pas trop économes en ce qui concerne les frais d'impression de notre bulletin et par conséquent il nous faut pour cela des ressources suffisantes.

Vous avez vu par les rapports présentés au mois de février, par notre trésorier et par notre commission de comptabilité, que la situation financière de la société est satisfaisante.

Depuis quelques années, même, elle s'est sensiblement améliorée. La gestion de nos fonds est en bonnes mains et grâce à la prudence et à l'économie de cette gestion, notre petit budget s'établit régulièrement en équilibre.

Il faut bien considérer toutefois, Messieurs, que pour que cette situation puisse continuer à progresser ou même seulement à se maintenir, il est indispensable de se préoccuper sérieusement du développement numérique de notre association.

C'est l'apport résultant des cotisations qui constitue notre principale ressource. Il faut donc le ménager et s'il est possible l'accroitre.

Sans doute nous avons pu, au cours de l'année qui vient de s'écouler, recueillir de nombreuses et surtout de précieuses adhésions, mais il faut considérer que dans une société comme la nôtre où, malheureusement, la grande majorité des sociétaires ne sont plus jeunes, les vides se produi-

sent fatalement fréquents. Les acquisitions de membres nouveaux n'ont guère fait que combler les vides survenus.

Depuis une dizaine d'années nos effectifs demeurent sensiblement stationnaires. Pour ne parler que des membres titulaires qui constituent la catégorie essentielle de la société, en 1893, c'est-à-dire il a dix ans, nous en comptions 263. En 1898 nous avons atteint notre maximum avec 290 membres, pour revenir à 270 en 1900. Aujourd'hui nous sommes 275. Vous voyez que les variations sont peu importantes.

Aurions-nous donc atteint la limite du développement possible, de l'effectif compatible avec le chiffre de la population de notre pays? Je ne le crois pas. Si vous voulez vous rappeler ce que je vous disais l'an dernier à propos d'une fête scientifique qui a eu lieu à Autun et à laquelle j'ai eu le plaisir d'aller représenter la société de l'Yonne, vous verrez que dans cette ville, notre voisine, dont la population n'atteint même pas le chiffre de celle d'Auxerre et qui n'a pas l'avantage d'être chef-lieu d'un département, il y a cependant deux sociétés savantes, toutes les deux très prospères et l'une d'elles, la Société d'histoire naturelle, compte près de 500 membres et s'accroit journellement. Pourquoi donc ne pourrions-nous espérer un accroissement analogue?

Poursuivant cet ordre d'idées nous avons jugé utile, l'année dernière, d'étendre notre rayon d'action et d'effectuer quelques déplacements de notre société.

Nous y trouvions l'avantage de la faire mieux connaître et mieux apprécier. Nous espérions ainsi intéresser à nos travaux des personnes qui n'en avaient aucune connaissance et en même temps stimuler le zéle des chercheurs et des curieux.

C'est par la ville de Joigny que nous avons commencé. Nous sommes allés, comme vous le savez, y tenir une séance publique et nous pouvons rappeler ici que nous avons très bien réussi sous tous les rapports. Je n'en veux comme preuve que la belle réunion de Joviniens que nous avons le plaisir de voir près de nous à cette séance d'aujourd'hui.

Je pense que ce résultat doit nous encourager et que nous devons, avec circonspection et prudence, persévérer dans cette voie de décentralisation.

Déjà j'avais personnellement conçu un nouveau projet et je comptais, après le renouvellement du bureau, vous proposer d'aller tenir une réunion extraordinaire à Tonnerre.

Cette ville, comme vous le savez, est fort intéressante au point de vue archéologique. Ses environs le sont non moins au point de vue de l'histoire naturelle. Elle n'a pas de société savante locale pour faire connaître ses richesses et les mettre en œuvre. Enfin nous possédons déjà dans le pays d'excellents et fort distingués confrères qui nous promettaient un concours très actif fort précieux pour nous. Tout nous permettait d'espérer un succès certain.

Malheureusement sur ces entrefaites a été soulevée la question du marché couvert et du vieil hôpital qui semble avoir passionné la population tonnerroise.

Notre Société, dont la mission principale est l'étude du passé et la recherche, la mise en lumière et la conservation des œuvres de l'art ancien, a pris parti, comme c'était son devoir, pour le beau et vieil édifice de Marguerite de Bourgogne. Cette attitude de notre part est toute naturelle et il ne paraît pas que nul puisse songer à la critiqner Mais malheureusement on prétend que la politique s'est introduite dans cette affaire et, comme toujours, elle y a entraîné des désaccords et des querelles.

Nous devons, Messieurs, rester absolument étrangers à ces querelles.

Je crois donc maintenant, et ma conviction à ce sujet a été confirmée par un entretien que j'ai eu avec M. le sous-Préfet et d'autres personnes de Tonnerre, que le moment est actuellement défavorable pour aller tenir une séance publique dans cette ville.

Il nous faut donc attendre et ajourner à une autre époque la réalisation de nos projets. Nous y reviendrons dès que nous le jugerons possible.

En attendant, mes chers collègues, il devient d'autant plus nécessaire d'avoir votre concours actif pour assurer le bon recrutement de notre Société. Dans cette question, comme en toutes choses, l'application du principe de la division du travail serait très féconde. Si chacun de nous voulait, dans son entourage et parmi ses amis, faire connaître notre Société et lui chercher des adhérents il serait certainement facile d'en trouver.

Nous devrions pouvoir ainsi doubler le nombre de nos sociétaires.

Je voudrais encore, messieurs, avant de nous séparer, vous adresser une autre demande; c'est de venir assister à nos séances aussi souvent que vos occupations vous le permettront.

Nous nous efforçons de les rendre aussi intéressantes que possible. Nos auteurs seraient flattés d'avoir toujours par exemple, un auditoire aussi nombreux et aussi attentif que celui d'aujourd'hui.

C'est là pour tous les travailleurs un stimulant très efficace que vous ne voudrez pas leur refuser.

Nous y trouverons tous, d'ailleurs, l'avantage de nous voir plus souvent, d'entrer en relation avec tous nos confrères et de pouvoir causer et fraterniser pour le plus grand bien de notre vieille et chère Société.

Communications. — M. le docteur Longbois donne lecture d'une intéressante communication relative à de petits disques en silex provenant de la station préhistorique de La Fourchotte.

Ces disques, dont M. Courtois a pu réunir une série assez considérable, sont de plusieurs dimensions et très réguliers dans leur forme.

M. Longbois, qui les a étudiés et comparés et a recueilli à leur sujet l'avis de numismates compétents, conclut que ces rondelles de silex ont dû servir de monnaie aux primitifs de la forêt d'Othe.

A la suite de cette communication il est donné lecture d'observations envoyées à ce sujet par M. l'abbé Parat. Notre confrère explique qu'il a vu à La Fourchotte les silex en question et qu'il a pû en emporter plusieurs.

Or, sur la plupart des échantillons le bulbe de percussion manque et sur les autres il n'est qu'obscurément indiqué. Ce fait est important car c'est une règle à laquelle tout le monde se rallie que tout éclat de silex entier qui ne porte pas le bulbe de percussion doit être considéré comme simplement naturel. On ne trouve pas en effet, dans les grottes un seul éclat entier dépourvu de ce bulbe. Il est donc facile de tirer de ces données une conclusion au sujet des éclats circulaires de La Fourchotte.

M. l'abbé Parat aurait voulu avoir quelques rognons de ce silex formant des pointes pour les soumettre à une gelée intense, mais il n'a pu faire cette expérience en ce moment Il a trouvé toutefois dans les crayères du sénonnais de gros rognons paraissant intacts ; mais, en les prenant, ces silex s'émiettaient en une multitude d'éclats.

M. l'abbé Parat. — La grotte de Crot-Canat. — Il est ensuite donné lecture de la communication annoncée par M. l'abbé Parat sur la grotte de Crot-Canat, située à 2 kilomètres de la Cure dans la vallée des Veaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/4 et la prochaine fixée au 3 mai.

SÉANCE DU 3 MAI 1903

PRÉSIDENCE DE M. PERON, PRÉSIDENT

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 5 avril qui est adopté sans observations.

Il est ensuite procédé à la nomination des membres titulaires présentés à la dernière séance ; sont successivement nommés :

M. Frédéric Barbey, archiviste paléographe, 17, rue d'Assas, à Paris. M. Charles Duriez, chef de pratique agricole à l'Ecole d'agriculture de La Brosse. M. Malvézy, juge au tribunal d'Auxerre.

— Il est ensuite procédé au vote préparatoire pour la nomination d'un archiviste en remplacement de M Ulysse Richard, démissionnaire. M. Guillemain est présenté par le bureau.

37 membres prennent part au vote. M Guillemain recueille 34 voix.

Ce résultat sera adressé à tous les membres en même temps que la convocation pour la séance du dimanche 7 juin à laquelle il sera procédé à l'élection définitive.

Correspondance. — Il est donné connaissance par le Président d'une invitation de M. Lefèvre Pontalis, directeur de la Société Française d'Archéologie, aux membres de la Société, d'assister aux réunions du Congrès archéologique qui sera tenu à Poitiers (Vienne) du 16 au 24 juin.

Le programme du Congrès est joint à cette invitation ainsi que la demande à adresser pour obtenir une réduction de 50 % accordée par les Compagnies de chemin de fer.

Ces pièces, déposées à la bibliothèque de la Société, sont à la disposition des membres qui désirent les consulter.

— Il est ensuite décidé que l'excursion projetée dans la forêt d'Othe aura lieu le dimanche 14 juin. Les membres qui désirent y prendre part pourront se faire inscrire à la séance du 7 juin, dernier délai. La dépense de Laroche et retour est estimée de 6 à 7 francs.

Le départ d'Auxerre pour Laroche aura lieu par le train de 7 h. 27.

— Le Président donne lecture d'une lettre de M. le général Goëtchy exprimant à la Société le vif regret qu'il éprouve de la quitter si brusquement et la remerciant de l'accueil sympathique qu'il en a reçu.

— Il offre ensuite à la Société un numéro de la *Revue générale des Sciences* dans lequel il a publié un article d'analyse sur un ouvrage intéressant l'Algérie.

Il signale que ce numéro contient un article des plus intéressants et tout d'actualité sur le Maroc et la Société marocaine et une étude non moins importante sur le gigantisme chez l'homme.

— Il est offert par M. l'abbé Parat, deux tableaux du mobilier de l'époque de la Madeleine provenant de la grotte du Trilobite à Arcy.

Cet envoi est accompagné de la note suivante :

J'ai l'honneur d'offrir à la Société des sciences un ensemble assez complet du mobilier de l'époque de la Madeleine, provenant de la grotte du Trilobite d'Arcy.

Je n'ai pas oublié les encouragements que j'ai reçus lors de mes premières fouilles, et je ne puis méconnaître l'accueil qui est fait à mes notices ; aussi j'ai voulu témoigner à la Société ma reconnaissance par ce petit souvenir qui donnera aux visiteurs une idée exacte de l'industrie des chasseurs de cavernes de notre région.

A. Parat.

Collection du mobilier de la grotte du Trilobite offerte à la Société des sciences par l'abbé Parat. — L'industrie préhistorique des grottes de la Cure est représentée au musée d'Auxerre par une belle collection de l'époque néolithique ou de la pierre polie; sortie de la grotte de Nermont à Saint-Moré, elle va se compléter par une collection de l'époque paléolithique ou de la pierre taillée recueillie dans la grotte du Trilobite d'Arcy, la plus remarquable de toutes celles de l'époque quaternaire.

Cette collection comprend :

1. Une dent spécimen des espèces caractéristiques des cavernes : rhinocéros, ours, hyène, éléphant, renne (nos de 1 à 5).
2. Des roches étrangères à la région : schistes, ardoisier, basalte (6 à 7).
3. Des minéraux colorants, servant sans doute au tatouage, avec un spécimen de la couleur : hématite, sanguine, limonite, oxyde de manganèse (8 à 11).
4. Quatre nucléus, un percuteur, une pierre de jet (12 à 17).
5. Quatorze lames de 9 c. à 6 c., de formes et de variétés de silex diverses (18 à 31).
6. Quatre racloirs du type de la Madeleine (32 à 35).
7. Huit grattoirs latéraux ou lames retouchées sur un ou deux bords (36 à 43).
8. Dix-neuf grattoirs terminaux de grandeurs et types divers (44 à 62).
9. Quinze burins de types divers (63 à 77).
10. Quatre grattoirs du type de solutré, c'est-à-dire retouchés sur le dos (78 à 84).
11. Vingt perçoirs et percerettes de grandeurs et de types divers (82 à 101).
12. Cinq pointes à tranchant latéral abattu (102 à 106).
13. Neuf pointes torses à dos retouché (107 à 115).
14. Six pointes torses ébauchées ou sans retouches (116 à 121).
15. Cinq outils doubles : grattoir et burin doubles, burin et perçoir, grattoir (122 à 126).
16. Trois poinçons en os (127 à 129).
17. Deux fragments de poinçon et d'aiguille (130 à 131).
18. Deux fragments de pointes de sagaie en ivoire (132 à 133)
19. Un bois de renne incisé pour détacher l'esquille destinée à l'aiguille (134).
20. Trois os portant une ou plusieurs incisions (135 à 137).
21. Une base de pointe de sagaie avec nombreuses incisions (138).
22. Un os gravé (moulage du musée de Saint-Germain) représentant sur un bord une demi-arête de poisson, sur l'autre des lignes et des chevrons brisés (139).
23. Un os gravé (même moulage) représentant un rameau feuillé (140).
24. Une coquille du terrain tertiaire du genre PECTUNCULUS (141).

Sur la proposition du Président des remerciements sont adressés à M. l'abbé Parat.

M. Peron indique que ces tableaux seront placés dans le musée et classés avec le mobilier de l'époque de la Madeleine.

— M. Manifacier dépose pour le médaillier :

Un titre de 70 livres créé à Vermenton (Yonne), emprunt forcé de l'an IV.

Une grande médaille de bronze de la naissance du prince impérial, offerte par M. Martineau des Chesnez, membre de la Société.

Une empreinte en cire d'un cachet de la Société populaire de la commune de Turny sous la Révolution, offerte par M. Sappin, membre de la Société.

Puis il dépose les acquisitions suivantes :

14 novembre 1902. -- Vente Michelet. - M. J. Florange, expert.

N° 516.	— 2 jetons ou boutons des Etats de Bourgogne....	1580-1611
N° 519.	— 2 jetons d'argent des Etats de Bourgogne.....	1758-1785
N° 523.	— 1 — — de Morlot, maire de Dijon.....	1751
N° 528.	— 1 — de cuivre, de Parigot, maire de Beaune.	1654
N° 535.	— 1 — d'argent des juges et consuls de Sens, coin de Trébuchet.	

16 janvier 1903. — M. J. Florange, expert.

N° 297.	– Teston d'argent au buste de Charles-Quint, Besançon	1622
N° 298.	— 1/2 Patagon au buste de Charles-Quint, Besançon.	1643
N° 595 *bis*.	— Jeton d'argent des Etats de Bourgogne.....	1789

10 avril 1903. M. Emile Plait à Paris.

1.	— Jeton de bronze de Baudinet, maire de Dijon....	1716
2.	— — — de Rousselot, —	1766
3.	— — — des Etats de Bourgogne	1749
4.	— — octogone bronze, comptoir de Dijon (Côte-d'Or)..... 21 décembre	1842
5	— — de bronze, conquête de la Franche-Comté.	1668
6	– - octogone d'argent, compagnie des notaires d'Avallon (Yonne).....	1858

— M. le vice-président Lasnier donne lecture d'un compte-rendu du Congrès des Sociétés savantes de Bordeaux.

Communications. - Le Président donne lecture d'une communication de M. Ernest Petit sur le poète Jean Regnier, bailli d'Auxerre (1393-1469).

— Il est ensuite donné lecture d'un travail de Dom Aurélien Valette sur quelques échinides nouveaux de la craie sénonienne du département de l'Yonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la prochaine fixée au dimanche 7 juin.

SÉANCE DU 7 JUIN 1903

PRÉSIDENCE DE M. PERON, PRÉSIDENT

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 3 mai qui est adopté sans observations.

Présentation de nouveaux sociétaires. – Sont présentés :

Comme membre correspondant, par MM. de la Brosse, Peron et Lasnier, M. Fliche, professeur à l'école forestière de Nancy, qui a publié des travaux sur la faune de l'Yonne et en particulier sur celle de la vallée de la Vanne et de la région d'Othe.

Comme membre titulaire, par MM. l'abbé Villetard et Emile Petit, M. Courtois Félix, architecte à Tonnerre.

Election d'un archiviste. — Les bulletins de vote sont remis à MM. Dehertogh, Manifacier et Humbert qui en font le dépouillement.

Le nombre des votants est de 83.

M. Guillemain est nommé archiviste-bibliothécaire par 80 votants.

Le Président adresse à M. Richard les remerciements de la Société pour les services qu'il lui a rendus comme archiviste.

Décès d'un membre. — M. Peron fait part en ces termes de la mort de M. Eugène Ravin :

Notre Société vient de faire, Messieurs, ces jours derniers, une bien grande perte. Notre vénéré collègue, M. Eugène Ravin, est mort lundi, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, succombant à une affection dont il souffrait depuis longtemps déjà. Ses obsèques ont eu lieu mercredi et, indépendamment des nombreux membres de notre Société qui y assistaient comme amis personnels d'Eugène Ravin, votre Président et l'un des Vice-Présidents y ont représenté officiellement la Société et ont été appelés par la famille à l'honneur de tenir les cordons du poële.

Eugène Ravin était l'un des doyens de notre association. Il était membre depuis le 4 janvier 1852 et pendant plus d'un demi-siècle il n'a jamais cessé d'assister à nos réunions et d'enrichir notre Bulletin de travaux nouveaux et variés.

C'était un laborieux qui s'était adonné à l'étude du monde végétal et y

apportait ce zèle et cette passion qui font les vrais savants. C'était aussi, par excellence un modeste. Il travaillait sans bruit et ne cherchait dans l'étude que les satisfactions qu'elle procure par elle-même.

Les travaux qu'il a donnés à notre société sont très nombreux. Tout récemment encore, par l'organe de son dévoué collaborateur, M. Lasnier, il nous faisait connaître de nouvelles et intéressantes découvertes faites dans nos régions, surtout aux environs des stations de chemin de fer.

Son œuvre capitale est le *Catalogue méthodique et raisonné des plantes qui croissent naturellement dans le département de l'Yonne.*

La première partie, *Les Plantes phanérogames*, a été publiée en 1860. C'est la partie la plus considérable, car elle n'occupe pas moins de 300 pages de notre Bulletin.

La deuxième partie, *Les Mousses*, a été imprimée seulement en 1875. Quoique moins volumineuse que la première, elle paraît être plus précieuse encore, car elle est illustrée de 75 planches bien dessinées qui donnent la représentation des principales espèces et de leurs organes et facilitent ainsi grandement l'intelligence et l'interprétation du texte.

Ces deux mémoires comptent parmi les plus importants que notre Société ait publiés. Ils peuvent être considérés comme des modèles de monographie locale et ils font grand honneur à notre Bulletin.

Depuis leur publication, MM. Ravin et Lasnier n'ont cessé de les perfectionner et d'y ajouter les nouvelles découvertes et les nouvelles plantes que le développement des voies et moyens de communications a amenées dans nos régions. Mais il n'est pas utile, Messieurs, d'entrer ici dans le détail de ces travaux que vous connaissez tous.

Ce que je viens de vous en dire suffit pour vous montrer combien est grand le vide que la mort d'Eugène Ravin va laisser parmi nous. C'est avec un profond regret que tous nous avons appris sa mort ; c'est avec un véritable chagrin que nous sommes allés lui porter le dernier salut de cette Société des sciences qu'il aimait tout particulièrement.

Cet éloge funèbre, écouté avec recueillement, a été salué d'unanimes et sympathiques applaudissements.

Distinction a un membre. — M. Peron annonce que M. Porée, secrétaire, a reçu de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres au concours des Antiquités de la France une mention pour son ouvrage *Le Consulat et l'administration municipale de Mende.* Des félicitations sont adressées à notre collègue.

Correspondance. — Il est donné lecture de lettres de MM. Malvézy et Frédéric Barbey remerciant la Société de leur nomination.

— Il est donné connaissance des notes recueillies par M Veuclin sur *l'Industrie dentellière en France au XVIIe siècle. — Le point d'Auxerre en 1675.*

— M. Alfred Lacour, ingénieur civil des mines, président de la XIVe section (agronomie), adresse une circulaire au sujet du Con-

grès d'Angers organisé par l'*Association Française pour l'avancement des sciences, fusionnée avec l'Association scientifique de France.*

Dons à la bibliothèque. — M. Camille Rouyer offre à la Société *Le guide des Touristes à Tonnerre, Tanlay et Ancy-le-Franc.* Cette jolie plaquette est illustrée de nombreuses vues en photographie, d'un plan de Tonnerre, etc.

— M. l'abbé Villetard, curé de Serrigny, adresse une brochure intitulée *Le Gnomon de l'hôpital de Tonnerre* où il retrace l'histoire de cette méridienne, une des curiosités de la vieille salle de l'hôpital. Il y a joint la liste des personnes qui en 1875 ont souscrit pour l'érection du Gnomon, liste dans laquelle nous relevons bon nombre de noms bien connus.

— Le cercle républicain de l'Yonne adresse le Bulletin mensuel du 1er juin, nous y voyons figurer un article sur *Nos Cavernes de l'Yonne* relatif aux grottes d'Arcy et un travail de M. J. Maheu *sur les Muscinées des Cavernes de l'Yonne.*

— Il est ensuite donné lecture de documents inédits de M. Veuclin sur *Le voyage de Louis XVI en Normandie en 1786.*

— Il est déposé sur le bureau un fossile, c'est un Polypien de l'espèce Dimorphastréa Grandiflora provenant évidemment du Néocomien, de la métairie Foudriat, commune de Gy-l'Evêque.

— M. Le Couppey de la Forest offre à la bibliothèque un exemplaire des *Travaux de l'année 1902 sur les eaux d'alimentation et les eaux d'égouts de la ville de Paris.*

Dans ce volume, nous signalons particulièrement le 2e rapport sur l'étude des sources des vallées de l'Yonne et de la Cure.

Il y a dans ce rapport, avec une très belle carte des sources de la région, une quantité d'observations, de faits, d'expériences, d'un très haut intérêt pour nous.

Malheureusement il ne nous est pas possible aujourd'hui d'entrer dans le détail de ce rapport, je dois me borner à en recommander la lecture à nos collègues.

— M. Peron offre son travail sur *Les faunes successives du Jurassique supérieur des environs de Bourges.*

C'est le résultat paléontologique et lithologique de recherches longuement poursuivies dans les terrains du Berry.

Ce travail présente pour nos régions un intérêt assez direct, car il nous permet de suivre à travers le Cher et la Nièvre jusqu'à l'Yonne, le prolongement des diverses assises du Jura supérieur et d'en observer les changements pétrographiques si singuliers.

Acquisition pour le médaillier Gariel. — M. Manifacier dépose pour être remis au médaillier Gariel, un jeton d'argent des Juges

et Consuls à l'effigie de Louis XVI, coin de J. P. Droz (achat fait le 20 mars 1903 à M. Emile Plait à Paris).

Communications. — M. le docteur Dionis des Carrières donne lecture d'un aperçu critique sur la *Loi relative à la protection de la santé publique.*

Cette lecture très intéressante est fort applaudie et le Président présente à l'auteur les remerciements de la Société.

— Il est donné lecture de la préface et du résumé de la vie de Louis Henri de Gondrin, archevêque de Sens (1620-1674). Cette étude historique est de M. le chanoine Blondel, doyen du Chapitre de Sens.

— M. le Président donne lecture du travail de M. le Couppey de la Forest sur *Les eaux d'alluvions de l'Yonne et l'alimentation en eau potable de Coulanges-la-Vineuse.*

— M. Lasnier termine la lecture du compte-rendu du Congrès de Bordeaux, qui comprend les excursions.

— Vu l'heure avancée, les communications de MM. Peron, l'abbé Parat et Demay, sont reportées à la prochaine séance qui est fixée au dimanche 5 juillet.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1903

PRÉSIDENCE DE M. PERON, PRÉSIDENT

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 7 juin qui est adopté sans observations.

M. le Président signale la présence de Mme Paul Bert et la remercie du témoignagne d'intérêt qu'elle veut bien donner à la Société en s'intéressant aux séances.

Présentation de nouveaux sociétaires. — Sont présentés comme membres titulaires :

1° M. Emile Merlange, sous-inspecteur de l'exploitation des chemins de fer P.-L.-M., avenue de Saint-Florentin à Auxerre, présenté par MM. Marcel Ribière et Peron.

2° M. le chanoine Paul Lallemand, agrégé de l'Université, officier de l'Instruction publique, à Tonnerre, présenté par MM. l'abbé Villetard et Peron.

3° M. J. Poncet, à Toucy, présenté par MM. Fauchereau et Peron.

Election des membres présentés à la dernière séance. — M. Fliche, professeur à l'école forestière de Nancy, est nommé membre correspondant.

M. Félix Courtois, architecte à Tonnerre, est nommé membre titulaire.

Ces deux nominations ont lieu à l'unanimité.

Correspondance. — M. Peron donne connaissance d'une lettre de M. le Maire de Joigny, s'excusant de ne pouvoir se rendre à la séance et prendre part aux travaux de la Société.

Le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts adresse une circulaire au sujet de la participation des sociétés savantes à l'Exposition de Saint-Louis en 1904, annonçant que, sur l'invitation du Gouvernement américain, il était disposé à réserver dans l'Exposition du Ministère une place aux sociétés savantes de Paris et des départements.

Le Bureau consulté décide qu'il sera fait un envoi du bulletin à partir de l'année 1900, soit des six derniers bulletins.

— M. Louis Olivier, directeur de la *Revue Générale des Sciences pures et appliquées*, adresse une circulaire au sujet d'une croisière d'hibernation dont la durée est de 60 jours (du 17 janvier au 16 mars 1904). Le programme des excursions y est indiqué ainsi que l'itinéraire de la croisière.

Les membres qui désireraient prendre connaissance de cette circulaire la trouveront déposée à la bibliothèque de la Société.

— M. Peron signale un article d'un de nos collègues, publié dans le journal *Le Nouvelliste* du 2 juillet, sur *Les clos d'équarrissage considérés au point de vue de l'hygiène publique, les dangers qu'ils présentent et la nécessité de les améliorer.*

Cet article très intéressant confirme sur certains points les observations présentées par M. le docteur Dionis des Carrières à la séance de juin.

— M. Porée offre, au nom de M. le docteur Ficatier, maire de Savigny-en-Terre-Plaine, une monnaie de Ptolémée qu'il décrit ainsi : Face, un aigle sur un foudre avec, sur l'épaule, la corne d'abondance liée de bandelettes royales et la légende : ΠPTOLEMAIOY BACILEΩΣ. R. Tête de Jupiter (profil à droite).

— M. l'archiviste dépose la liste de la correspondance imprimée.

— M. Richard remet, de la part de M Dantin, d'Orgy, un échantillon de minerai de fer recueilli dans ses terres.

— Le Président signale à la Société deux communications intéressantes faites récemment à l'Académie des sciences au sujet des gravures et peintures d'animaux sur les parois des grottes habitées par les primitifs.

A plusieurs reprises déjà nous avons eu à nous entretenir de cette intéressante question, quoique jusqu'ici aucun dessin de ce genre n'ait été observé dans nos cavernes de l'Yonne ou de la Cure.

Il s'agissait seulement alors des grottes de la Dordogne et des discussions engagées à propos des dessins qu'on y avait relevés.

La question aujourd'hui, en ce qui concerne cette région, semble bien résolue. Les témoignages les plus formels émanant de personnalités les plus compétentes et notamment de M. Martel, le spéléologue bien connu, ont établi formellement que l'authenticité et l'antiquité des gravures peintes de la grotte des Eyzies sont absolument indiscutables.

Mais ce n'est pas là le seul fait intéressant mis en lumière par l'étude de ces gravures.

Elles ont pu servir, par leur situation sur les parois et par la nature des animaux figurés, à démontrer que certaines grottes étaient antérieures à l'époque quaternaire et que leur creusement remontait au Tertiaire supérieur.

En outre un fait des plus curieux a été constaté à la suite des études poursuivies depuis quelques années dans toutes les grottes à figures d'animaux de la Gironde, du Gard, de la Dordogne, en Espagne, etc., c'est que tous les animaux ainsi dessinés sont tous d'espèce comestible et on suppose que le but des artistes primitifs était d'exercer une attraction magique sur les animaux représentés.

Communications.— M. Peron donne connaissance de sa communication à propos de l'excursion dans la forêt d'Othe, sur les ferriers, le sol de la forêt, et le gisement de charbon fossile de Dixmont.

— La parole est ensuite donnée à M. Demay sur *La Chapelle Notre-Dame de la Conception ou des Porcher en l'Eglise Saint-Thibault de Joigny* (1368-1790).

— La séance est terminée par la lecture du travail de M. l'abbé Parat sur *La petite voie romaine d'Autun à Auxerre.*

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 1903

PRÉSIDENCE DE M. PERON, PRÉSIDENT

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 5 juillet qui est adopté sans observations.

Présentation de nouveaux membres. — Sont présentés comme membres titulaires :

1° M. G. Guédu, pharmacien de 1re classe à Nemours (Seine-et-Marne), originaire de Villefranche-Saint-Phal (Yonne), présenté par MM. Peron et Joly.

2° M. le colonel marquis de Virieu, au château d'Annoux (Yonne), présenté par MM. Ernest Petit et Peron.

3° M. E. Robin, notaire à Auxerre, place Robillard, présenté par MM. Peron et Joly.

Comme membre correspondant recevant le bulletin :

M. Maurice Roy, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, président de la Société archéologique de Sens, présenté par MM. Peron, Ernest Petit et Porée.

Il sera statué sur ces nominations conformément au règlement.

Nomination des membres présentés à la dernière séance. — Il est procédé à l'élection des membres présentés ; sont successivement nommés membres titulaires de la Société :

1° M. Merlange Emile, Sous-Inspecteur de l'exploitation des chemins de fer P.-L.-M ;

2° M. le chanoine Paul Lallemand, agrégé de l'Université, officier de l'Instruction publique, à Tonnerre ;

3° M. J. Poncet, à Toucy.

Correspondance. — Il est donné lecture de lettres de MM. Fliche

et Courtois nos nouveaux collègues, qui remercient la Société de leur nomination.

— M. Demay adresse une lettre relative à la commission nommée pour l'apposition, sur les monuments publics de la ville, de plaques rappelant la date de leur construction et les modifications que la suite des temps a pu leur faire subir.

Cette commission, composée de MM. Porée, Drot et Demay, ne s'est pas encore réunie. M. Emile Bouché est adjoint à cette commission qui voudra bien proposer les rédactions de ces plaques.

Nécrologie. — M. le Président fait part à la Société des décès qui se sont produits parmi ses membres pendant les vacances.

M. le baron Brincard (Paul-Emile), conseiller général de l'Yonne, ancien maître des Requêtes au Conseil d'Etat, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Paris le 3 juillet dans sa 74e année, membre de la Société depuis 1856.

M. Chapotin (Clément-François), lieutenant-colonel d'artillerie de marine en retraite, officier de la Légion d'honneur, décédé à Vermenton le 5 juillet, membre de la Société depuis 1894.

M. Philippard (Charles), artiste peintre de grand talent, membre de la Société depuis 1885, qui assistait fréquemment à nos séances et faisait partie de la commission du Musée, décédé à Auxerre le 6 août.

M. Dedienne (Charles), receveur de l'hospice de Joigny, instituteur honoraire, et membre de la Société depuis 1901.

Des lettres de condoléances ont été adressées aux familles par les soins de M. le Président.

— M. Lemoine donne des détails relativement à l'emploi des fonds souscrits pour l'hôpital de Tonnerre et indique l'état d'avancement des travaux.

— Le ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts adresse dix exemplaires du programme du 42e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, qui s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 5 avril 1904. Les mémoires doivent être adressés au Ministère avant le 20 janvier prochain au 5e bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur. Il ne sera tenu aucun compte des envois adressés postérieurement à cette date.

Dons à la bibliothèque. — Il est déposé pour la Bibliothèque :

Un rapport de M. le docteur Pillot au ministre de l'Intérieur sur *Auxerre et son état sanitaire, les eaux potables et la fièvre typhoïde de 1902.*

Les conclusions qui se dégagent de cette étude sont les suivantes :

1° Auxerre est une ville remarquablement saine, excepté au point de vue typhique;

2° Ce sont les eaux de la plaine de Preuilly qui y entretiennent, depuis vingt ans la fièvre typhoïde, à l'état endémique ou épidémique;

3° La contamination de la nappe de Preuilly est due à des causes multiples : situation superficielle, manque de filtration, voisinage de l'Yonne, des usines, des sablières, des jardins maraîchers, des fosses de la ville et surtout du ruisseau de Vallan;

4° Une eau de source de bonne qualité, prise dans la plaine de Preuilly, ne pourrait être employée pour les besoins de la ville qu'à la condition d'être captée profondément, dans la masse solide même du calcaire fissuré. Et encore !

5° Le mieux est de prendre l'eau de source à distance, dans une région où ne se trouverait pas réunies des chances aussi nombreuses de contamination.

— Suit une brochure de M. Hippolyte Marlot, intitulée : *Une visite à la grotte Magdalénienne d'Arlay (Jura)*.

— M. Le Couppey de la Forest adresse un extrait du bulletin de la Société Belge de Géologie sur *le choix de l'emplacement des cimetières, exemple des services que peuvent rendre la Géologie et l'Hydrologie (commune d'Asquins, Yonne)*.

— Mme Paul Bert offre le discours qu'elle a prononcé comme Présidente à la distribution solennelle des prix du Lycée de jeunes filles d'Auxerre.

M Peron dépose un extrait du bulletin de la Société géologique de France contenant un *rapport sur l'attribution du prix Fontannes*, par A. Peron et C. Barrois.

— Suit le dépôt des discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes à Bordeaux par MM. Henry Omont de l'Institut, Camille Jullian, professeur à l'Université de Bordeaux et Gustave Bizos, recteur de l'Académie de Bordeaux.

Dons pour le Musée. — M. Manifacier offre à la Société, de la part de M. Charles Alépée, à Molay près Noyers, différents objets trouvés dans une tombe en pierre découverte sur le territoire de Molay, au lieu dit Les Croix, emplacement d'un ancien cimetière où l'on trouve beaucoup de tombes.

Ce don comprend :

Une boucle de ceinturon et fourreau.
Une lame d'épée.
Une lame de dague.
Une lettre de remerciements a été adressée au donateur.

— M. Manifacier dépose un porte-lampe en métal trouvé dans le fond d'un puits, découvert en exécutant les fouilles du nouveau marché d'Auxerre, et un vase en terre.

— D'autres objets provenant des mêmes fouilles ont été déposés par M. Légé de la part de M. Fijalkowski, architecte.

Parmi ces objets figurent 9 petits vases funéraires en poterie dont 3 seulement sont intacts ; une petite clef en bronze d'aspect ancien ; diverses pièces de monnaies dont la plus ancienne qui ait été reconnue ne date que de Louis XIII.

— M. l'abbé Parat offre le moulage d'un moule à rouelles (anneaux).

MOULAGE D'UN MOULE A ROUELLES (anneaux) OFFERT A LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES PAR L'ABBÉ PARAT

L'original du moule à rouelles a été trouvé à Montillot dans les champs ; il est de l'époque du bronze et paraît être en schiste ardoisier. On l'a trouvé assez intéressant au Musée de Saint-Germain et son moulage figure dans la collection des moules, presque tous en grès.

Cette valve de moule a été utilisée sur ses deux faces pour couler des anneaux très petits et de même dimension.

Elle est d'une bonne conservation : on y voit les *évents* ou rigoles qui servaient à l'écoulement du liquide, les trous où s'enfonçaient les *gougeons* qui maintenaient les deux valves du moule.

Il est inutile de faire remarquer l'exécution toujours parfaite du moulage sorti des ateliers de Saint-Germain.

Acquisition pour le médaillier. — M. Manifacier dépose une médaille grand écu d'argent au type de Charles-Quint debout de 1661, frappé à Besançon.

INAUGURATION DU BUSTE DE GABRIEL BULLIOT A AUTUN ET DU MONUMENT COMMÉMORATIF DES FOUILLES DE BIBRACTE AU MONT BEUVRAY

M. Peron donne lecture du compte-rendu qu'il a fait de l'inauguration du buste de Gabriel Bulliot à Autun et du monument commémoratif des fouilles de Bibracte au Mont Beuvray.

Vers le milieu du mois d'août dernier, alors que j'étais en voyage, je reçus de M. de Charmasse, président de la Société éduenne des lettres, sciences et arts, la lettre suivante :

« M. le Président, la Société éduenne se propose de procéder, le 19 sep-
« tembre prochain, à l'inauguration du buste de M. Bulliot à Autun et, le
« lendemain, à celle du monument érigé au Mont-Beuvray en mémoire de
« ses travaux archéologiques.

« Elle serait heureuse que la Société des sciences historiques et natu-
« relles de l'Yonne fût représentée dans cette circonstance qui doit réunir
« à Autun les délégués des Sociétés de notre région bourguignonne.

« J'ai donc l'honneur de vous adresser dans ce but une invitation, en

« espérant que vous voudrez bien l'accepter et vous réunir à nous à cette « occasion. »

Il n'était plus possible, à cette époque, de porter en temps utile cette invitation à la connaissance de toute la Société. J'ai dû me borner à en saisir, à mon retour, ceux des membres de votre bureau qui se trouvaient à Auxerre. Après en avoir délibéré, nous prîmes le parti, notre Président honoraire, M. Ernest Petit, et moi, d'accepter l'invitation de la Société éduenne et d'aller vous représenter aux cérémonies d'Autun.

C'est de ces cérémonies et de cette mission que j'ai aujourd'hui à vous rendre compte.

Il convient tout d'abord de faire remarquer ici qu'en nous rendant à Autun nous n'avions pas seulement à faire acte de bonne confraternité scientifique et de bon voisinage vis-à-vis de la Société éduenne; nous avions à considérer aussi que Gabriel Bulliot était membre de notre Société des sciences de l'Yonne et même l'un de nos plus anciens membres puisqu'il l'était depuis 1856. C'était là un de ces éminents confrères dont la présence parmi nous faisait honneur à notre Société. Il était donc vraiment de notre devoir d'aller nous associer à la Société éduenne pour honorer la mémoire de ce savant, de ce vaillant archéologue qui, par sa persévérance, par son énergie et par sa science, parvint à éclairer d'une vive lumière l'histoire si confuse des origines de son pays et qui sut, la pioche à la main, faire sortir la vérité de son sol.

Je dois vous dire immédiatement aussi que nous fûmes, M. Ernest Petit et moi, enchantés de l'aimable accueil qui nous fut fait et enchantés aussi de l'extrême intérêt qu'ont offert les réunions et les cérémonies, toutes admirablement organisées et réussies sous tous les rapports.

Notre Société des sciences de l'Yonne, naturellement, était loin d'être la seule représentée à ces fêtes. Toutes les Sociétés environnantes avaient envoyé des délégués et quelques-unes même en avaient envoyé de nombreux.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres était officiellement représentée par M. Héron de Villefosse, l'éminent membre de l'Institut que nous avons eu le plaisir de voir à Auxerre même, en 1897, lors de la célébration du cinquantenaire de notre fondation.

La Société française d'archéologie, l'Académie de Dijon, la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, l'Académie de Mâcon, la Société d'émulation de l'Allier, la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, la Société archéologique de Beaune, la Société archéologique de Châlon-sur-Saône, etc., étaient représentées le plus souvent par leur Président et parfois par de nombreux délégués.

Dans ces conditions, l'affluence, comme vous devez bien le penser, fut considérable aux réunions ; les discours y furent prononcés nombreux et brillants et l'intérêt y fut toujours soutenu et varié.

Pour la première journée, c'est-à-dire pour celle du samedi 19 septembre, le programme comportait : à 2 heures une séance d'ouverture à l'hôtel Rolin, siège de la Société éduenne ; à 3 heures, inauguration du

buste de Gabriel Bulliot dans une cour dépendant de l'hôtel Rolin, séparée de la rue par une grille ; à 4 heures, la visite des musées et monuments anciens et, enfin, à 8 heures du soir, un punch offert par la Société éduenne aux délégués étrangers.

La séance d'ouverture a été tenue sous une tente dressée *ad hoc* dans la cour intérieure de l'hôtel Rolin. L'assistance y était telle que malgré les grandes dimensions de la tente, les invités et les curieux débordaient jusque dans la rue.

En l'absence de M. de Charmasse, Président de la Société, tenu éloigné de la réunion par un cruel deuil de famille, le fauteuil de la présidence était occupé par M. le docteur Gilot, vice-président. A ses côtés avaient pris place le cardinal Perrault, de l'Académie française, M. Héron de Villefosse, M. Périé, député et maire d'Autun, et MM. les membres du bureau de la Société, notamment M. Déchelette, deuxième vice-président, neveu de Gabriel Bulliot et continuateur de ses recherches.

Le discours de M. le Président de Charmasse fut lu par l'un de MM. les secrétaires et plusieurs autres discours furent prononcés, notamment par le cardinal Perrault, M. de Villefosse, etc. Puis l'assemblée se rendit au petit square où est érigé le buste de Bulliot. Là, après l'enlèvement du voile et après quelques instants donnés à l'examen de ce beau bronze dû au ciseau de M. Campagne, la série des discours recommença. M. Déchelette retraça d'abord la vie scientifique et les grands travaux de Bulliot; M. le Maire d'Autun au nom de tous ses concitoyens, puis de nombreux autres orateurs vinrent rendre hommage à la mémoire de Bulliot et glorifier aussi bien l'homme privé que ses travaux scientifiques.

La cérémonie terminée, les assistants se répandirent dans les salles du Musée de l'hôtel Rolin, où sont exposées les collections archéologiques recueillies par Gabriel Bulliot et, là, ils entendirent avec le plus vif intérêt les explications de M. Déchelette sur les diverses collections, principalement sur les innombrables objets recueillis à Bibracte.

Ce musée de l'hôtel Rolin est, Messieurs, absolument remarquable. Les collections archéologiques surtout y sont d'une richesse incomparable et admirablement classées, de telle sorte qu'on peut voir séparément les séries des objets d'art ou d'industrie d'origine purement gauloise, puis les objets de la période gallo-romaine et, enfin, dans diverses autres salles, ceux des époques postérieures.

Cet hôtel Rolin lui-même qui renferme tous ces trésors est un cadre admirablement approprié à son objet. C'est un beau et vieux monument que la riche Société éduenne a pu acheter au prix de 80,000 francs, m'a-t-on dit, et où, après quelques aménagements, elle a pu s'installer elle-même avec les collections qu'elle possède. Je ne puis, sans entrer dans plus de détails, que conseiller à ceux d'entre vous qui auront l'occasion de passer à Autun de s'arranger pour consacrer quelques heures à cette visite. Ils ne regretteront pas ce petit sacrifice.

Je suis obligé de passer rapidement sur les autres musées, fort riches aussi, de la ville d'Autun et sur les vieux monuments romains qu'on visita dans la soirée, pour vous entretenir un peu plus longuement de l'inauguration du monument élevé au Mont-Beuvray.

Cette journée du 20 septembre 1903 restera, Messieurs, dans nos souvenirs. Favorisée par un temps splendide, elle fut des plus agréables en même temps que des plus instructives.

Le départ d'Autun pour le Mont Beuvray eut lieu à 7 heures du matin dans une quinzaine de voitures attelées ou d'automobiles.

A 10 h. 1/4 les sociétaires suivis de nombreux curieux ou excursionnistes, mettaient pied à terre au lieu dit « La Croix de Rabout, » à 25 kilomètres d'Autun, pour de là gagner à pied le sommet de la montagne par un joli chemin sous-bois tracé en lacets sur le versant nord du Beuvray. A 11 heures, tous les sociétaires étaient réunis sur le plateau qu'on appelle la *Chaume du Beuvray*, où a été construit, à 810 mètres d'altitude, le monument commémoratif des fouilles de Bibracte.

Alors sur ce point d'où l'on contemple un si magnifique panorama sur tout le Morvan, au milieu même de ces terrains si fructueusement fouillés par Bulliot, MM. Gillot, de Villefosse, Déchelette et plusieurs autres savants encore, nous intéressèrent vivement en nous racontant l'histoire de ces fouilles de Gabriel Bulliot, en nous en exposant les importants résultats et en reconstituant sous nos yeux le vieil oppidum de Bibracte, la célèbre capitale des Eduens.

Le monument commémoratif est simple et sévère, sans sculptures aucune et sans ornementations, et n'a rien à craindre des injures du temps ou des dégradations des vandales. Il se compose seulement d'un puissant piédestal, construit avec cette roche très dure du Morvan qu'on appelle la Granulite, et, au-dessus, d'une pyramide en marbre rose poli, de 5 mètres de hauteur, sur chacune des faces de laquelle est gravée une inscription commémorative.

La principale est ainsi conçue :

A JACQUES-GABRIEL BULLIOT
NÉ A AUTUN LE 20 JANVIER 1817
MORT A AUTUN LE 11 JANVIER 1902
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
QUI SUR LE MONT BEUVRAY RETROUVA ET EXHUMA
L'OPPIDUM GAULOIS DE BIBRACTE
CAPITALE DES EDUENS AU TEMPS DE JULES-CÉSAR
POURSUIVIT AVEC UN DÉVOUEMENT
AUSSI CONSTANT QUE MODESTE DE 1867 A 1895
SES TRAVAUX SUR CE SOMMET
ET MÉRITA LA RECONNAISSANCE DES EDUENS
ET DES SAVANTS.

Sur la seconde face sont gravés plusieurs extraits des commentaires de César, qui montrent l'importance de Bibracte et de son rôle pendant la conquête de la Gaule. La troisième face porte seulement la date de l'inauguration du monument et, enfin, la quatrième porte un plan gravé de l'Oppidum, avec une légende indiquant les emplacements des remparts, du forum, du Temple, de l'Aqueduc et des principales découvertes.

Après l'inauguration de ce monument, un grand banquet de 110 couverts fut servi aux sociétaires sur la terrasse qui s'étend entre le monument Bulliot et la petite chapelle dite de Saint-Martin. La tente qui abritait les convives, le matériel et les vivres, avaient été fournis par des maîtres d'hôtel de Saint-Léger-sous-Beuvray et montés par des bœufs au sommet de la montagne. Le service et l'ordonnance de ce banquet furent parfaits et c'est à juste raison que des remerciements élogieux furent adressés aux dévoués organisateurs.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'au dessert les discours recommencèrent nombreux, variés et, non moins intéressants que les précédents. Il m'est impossible de vous parler en détail de toutes ces allocutions. Il semble préférable d'en extraire les données scientifiques les plus intéressantes pour vous en faire un petit résumé d'ensemble. Mais avant de le faire, je voudrais vous achever le compte-rendu de cette belle journée.

Comme je viens de vous le dire, le banquet offert par la Société éduenne à ses invités réunissait environ 110 convives, mais ce nombre d'assistants est insignifiant à côté de celui des curieux et des étrangers qui ont envahi la terrasse et sont venus se grouper autour de notre tente. De nombreux marchands s'étaient installés sur le plateau, ainsi que des restaurants en plein air, des bals à la vielle, etc. Ce fut pour tout le pays une grande fête, où les habitants des villages et hameaux environnants vinrent en foule, comme jadis à ces fameuses foires du Beuvray qui jusque dans le moyen-âge ont perpétué la tradition des antiques foires de Bibracte.

Pendant ces réjouissances et pendant tout le reste de la journée nous parcourûmes, sous la conduite de M. Déchelette, les diverses parties de l'Oppidum, écoutant avec intérêt les détails locaux et circonstanciés qu'il nous donnait.

Malheureusement, il ne reste rien à voir de toutes ces fouilles qui ont été pendant si longtemps exécutées. De ce côté une certaine déception attend le visiteur. Sur un plan que nous avions sous les yeux, soigneusement dressé par M. Déchelette, tous les édifices, les maisons, les moindres murs mis à jour sont soigneusement indiqués ; mais si l'on regarde sur le terrain on ne voit plus que de vagues ondulations du sol, masquées par les ronces et les hautes herbes. Cela tient à ce que, pour laisser d'abord le plateau accessible aux bestiaux et pour préserver ensuite d'une complète destruction les remparts et tous ces murs en simple pierres sèches qui subsistent des anciennes maisons, à mesure qu'un emplacement était fouillé, on rejetait les déblais dans les fosses et en quelques années la végétation a tout recouvert.

Le mont Beuvray est situé mi-partie dans la Nièvre et mi-partie dans le département de Saône-et-Loire. C'est une des montagnes les plus élevées de tout le massif du Morvan. C'est au point de vue hydrographique et orographique un centre important qui se trouve en communication avec les bassins de la Loire d'un côté, de la Seine d'un autre et de la Saône d'un troisième. Les sources de l'Yonne jaillissent à 4 kilomètres seulement au Nord-Ouest du Beuvray et plusieurs ruisseaux prennent leurs sources dans les belles forêts de hêtres qui couvrent ses flancs sur tout le pourtour de la montagne.

Le sommet arasé forme un plateau irrégulier dont le point culminant, qu'on appelle le Teureau du Porrey, s'élève à 822 mètres.

Ce plateau formait l'*Oppidum* proprement dit. Il mesure une superficie de 135 hectares qui était entièrement circonscrite par les remparts, et on a pu déblayer et retrouver les restes de ce rempart sur plus de cinq kilomètres de longueur. C'était, comme vous le voyez, une enceinte bien plus étendue que celle qui jadis entourait notre ville d'Auxerre

Ce mur d'enceinte et le retranchement, comme ceux d'Avaricum et autres Oppida connus de la Gaule centrale, étaient construits en poutres de bois assemblés avec de grandes fiches en fer et les vides laissés entre ces poutres étaient remplis avec des moëllons bruts.

Le plateau lui-même compris dans cette enceinte était, dit-on, entièrement occupé par les constructions. De très nombreuses habitations, un temple, un marché, un forum, des maisons de bains, des citernes, un aqueduc, des ateliers divers, des sépultures, etc., ont été mis à jour. Les trouvailles très importantes qui ont été faites pendant ces travaux ont permis à Gabriel Bulliot, non seulement de reconstituer le squelette de la vieille cité, mais de surprendre la manière de vivre de ses habitants, leurs mœurs, leur religion, leurs industries, leur commerce, etc.

C'est au Mont-Beuvray qu'on a rencontré les plus anciennes maisons maçonnées connues dans la Gaule. Elles étaient construites en simples moëllons liés par de la terre argileuse mais sans mortier de chaux. Le plus souvent elles étaient à demi-souterraines et on y descendait par un escalier de plusieurs marches, ce qui avait sans doute pour but de protéger un peu les habitants contre le froid. Les habitations étaient généralement rectangulaires et non pas rondes commes les anciennes cabanes des tribus celtiques. Elles présentaient, d'ailleurs, de très grandes différences dans leurs dimensions et dans le soin donné à la construction. Bulliot et M. Déchelette ont pu reconnaître que Bibracte, comme nos villes actuelles, renfermait des quartiers riches, où les demeures étaient vastes et confortables, et des quartiers pauvres où les habitations se réduisaient, au contraire, à une seule petite pièce, obscure et sans subdivisions intérieures.

Toutes ces fouilles de Bibracte ont permis de recueillir une quantité considérable d'armes, d'ustensiles, de monnaies, de bijoux et d'objets d'art, qui, comme nous l'avons dit, sont déposés au musée de l'hôtel Rolin, dans une salle spéciale à laquelle on a donné le nom de salle Bulliot.

On a pu, d'après ces trouvailles, reconnaître que certains quartiers de Bibracte étaient entièrement occupés par des métallurgistes et des ouvriers en fer ; d'autres l'étaient surtout par des fondeurs de bronze, des émailleurs, des potiers et céramistes, etc.

Un commerce très actif se faisait à Bibracte. On en a la preuve dans la découverte d'un véritable champ de foire, entouré de petites boutiques occupées par des marchands et des artisans, et dans le nombre considérable de monnaies qu'on y a recueillies. En 1899, l'inventaire de ces monnaies ne comprenait pas moins de 1.579 exemplaires. La grande majorité

sont des pièces gauloises, mais de peuplades très diverses, Eduens, Sequanes, Bellovaques, Carnutes, Senons, Rémois, Atrébates, etc., On y rencontre aussi bon nombre de monnaies romaines, des monnaies grecques de Marseille, etc. L'ensemble et la variété de ces trouvailles témoignent d'une circulation monétaire considérable et d'un négoce actif, évidemment alimenté par les industries très prospères du pays.

Cette exhumation ou plutôt cette résurrection de l'Oppidum gaulois, avec les mœurs, les coutumes et les industries de ses habitants, présente déjà, comme vous le voyez, un intérêt considérable au point de vue purement archéologique; mais l'importance de ses résultats au point de vue historique est peut-être plus considérable encore.

On sait, en effet, que jusqu'ici le nom de Bibracte était considéré comme synonyme d'Augustodunum et l'on pensait que l'une et l'autre étaient situées sur l'emplacement actuel de la ville d'Autun, l'ancienne ville gauloise ayant simplement changé de nom sous Auguste. Nous avons même pu voir, d'après des articles de journaux publiés lors des fêtes récentes, que certains Autunois persistent dans cette opinion et maintiennent la grande antiquité de leur ville.

Les recherches de Bulliot et d'autres archéologues ont cependant prouvé d'une façon très manifeste, non seulement que l'Oppidum de Bibracte, la capitale des Eduens, était situé sur le Mont Beuvray, c'est-à-dire à 26 kilomètres d'Autun, mais que cet Oppidum a brusquement cessé d'être habité quand Augustodunum a été fondé.

C'est évidemment, nous a dit M. Déchelette, sur l'ordre d'Auguste que Bibracte fut abandonnée et tous ses habitants installés dans une cité neuve, construite d'un seul jet sur les bords de l'*Arroux* et qui reçut de son fondateur le nom d'Augustodunum.

Auguste jugeait prudent d'obliger les Gaulois à déserter leurs vieilles forteresses celtiques pour se fixer dans les plaines, et Bibracte n'est pas le seul oppidum qui ait été ainsi abandonné à cette époque.

Tous les produits de l'industrie et les monnaies trouvés au Beuvray sont purement gaulois et antérieurs à Auguste.

Au contraire, le sous-sol autunois ne livre aucune antiquité gauloise et les plus anciennes médailles qu'on y trouve ne sont que les plus récentes rencontrées à Bibracte. En outre, il ressort nettement du tracé géométrique des rues antiques d'Autun, toutes tracées en échiquier régulier, que la ville romaine a été bâtie sur un sol vierge et d'après un plan d'ensemble méthodiquement dressé (1). Elle s'est ensuite rapidement développée, a été reliée par d'immenses voies aux autres capitales de la Gaule romaine et est devenue la cité florissante, célèbre dans le monde entier par ses écoles et sa civilisation.

C'est avec un certain regret, Messieurs, que je me vois obligé de borner à ces quelques généralités le résumé de toutes les explications, de tous les discours que nous avons entendus.

Elle me paraissent suffisantes, cependant, pour compléter le compte-

(1) Déchelette. *L'Oppidum de Bibracte,* p. 31.

rendu de notre mission à Autun et pour vous montrer l'importance des résultats scientifiques obtenus par notre ancien et regretté collègue, Gabriel Bulliot.

Ceux d'entre vous que ces débats sur nos origines et sur les questions d'histoire gallo-romaines intéressent plus particulièrement trouveront une grande quantité de détails complémentaires très intéressants dans une jolie brochure illustrée que M. Déchelette, le neveu de Gabriel Bulliot, a fait imprimer à l'occasion de l'inauguration du monument de Bibracte et à laquelle j'ai pu emprunter bon nombre des renseignements que je viens de vous donner.

Je terminerai en exprimant ici publiquement nos vifs remerciements à la Société éduenne pour la bonne pensée qu'elle a eue de nous associer à l'hommage rendu à notre éminent confrère Gabriel Bulliot, et pour l'accueil charmant et cordial qu'elle a bien voulu faire à vos représentants.

Communication. — Le Secrétaire donne lecture d'un travail de M. l'abbé Parat sur une grotte de la vallée de l'Yonne, la Roche aux Loups, etc.

Vu l'heure avancée, la communication de M. Le Couppey de la Forest est remise, et la prochaine séance fixée au dimanche 8 novembre.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1903

PRÉSIDENCE DE M. PERON, PRÉSIDENT

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 11 octobre qui est adopté sans observations.

Le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, M. Merlange, qui assiste à la séance.

Présentation de nouveaux membres. — Sont présentés comme membres titulaires :

1° M. Alfred de Vaulabelle, rue Sainte-Placide, n° 62, à Paris, VI° arrondissement, présenté par MM. Esmelin et Peron ;

2° M. le Docteur Charles Roché, médecin à Saint-Sauveur (Yonne), présenté par M. le Président Regnault et M. le Docteur Longbois.

Il sera statué sur ces nominations, conformément au règlement.

Nomination des membres présentés à la dernière séance. — Il est procédé à l'élection des membres présentés à la séance du 11 octobre.

Sont successivement nommés :
1° Membres titulaires,
M. G. Guédu, pharmacien à Nemours ;
M. le Colonel Marquis de Virieu, au château d'Annoux (Yonne) ;
M. E. Robin, notaire à Auxerre, place Robillard ;
2° Comme membre correspondant recevant le bulletin :
M. Maurice Roy, président de la Société archéologique de Sens.
Correspondance. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts adresse le *Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, contenant l'arrêté fixant la date de la session en 1904.

La 28e réunion aura lieu à l'école des Beaux-Arts, du mardi 5 avril 1903 au vendredi 8 du même mois inclusivement.

La séance de clôture aura lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, le samedi 8 avril, à 2 heures précises.

— Le Cercle Républicain de l'Yonne adresse les bulletins mensuels nos 12 et 13. Le n° 12 contient un extrait de *La chasse aux différentes époques, par M. Ch. Moiset.*

— L'Académie de Metz fait parvenir le programme des concours pour 1903-1904. Le prix Herpin, d'une valeur de 800 francs, qui n'est distribué que tous les quatre ans, le sera en 1904.

— Le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts accuse réception des publications de la Société (à partir de 1900), destinées à figurer à l'Exposition de Saint-Louis.

Le Ministre demande si la Société serait disposée, pour le cas où le Gouvernement des Etats-Unis demanderait à les conserver, à lui offrir ces documents.

La Société répondra au ministère qu'elle est disposée à offrir ces publications.

— Il est donné lecture d'une lettre de M. Lallemand, qui remercie la Société de sa nomination.

— M. Fliche, professeur à l'école forestière de Nancy, récemment élu membre correspondant de la Société, nous fait hommage pour notre bibliothèque, d'un lot de 27 brochures publiées par lui sur des sujets scientifiques divers et principalement sur la botanique et sur l'arboriculture.

Il faut citer comme intéressant particulièrement notre région, 1° une contribution à la flore fossile de l'infracrétacé ; 2° des notes sur la flore de l'Yonne, dans lesquelles l'auteur complète, en ce qui concerne la forêt d'Othe et la vallée de la Vanne, la flore de l'Yonne publiée par notre regretté collègue E. Ravin ; 3° une note sur la présence du pin sylvestre dans les terrains quaternaires de l'Aube, etc.

Des remerciements sont adressés à notre collègue.

Dons pour le musée. — Il est offert par M. Ernest Petit une hache en silex blond trouvée à Flogny, lors de la construction du pont.

Cette hache prendra place au musée.

M. Dagan, agent-voyer en chef, offre différents objets provenant des fouilles faites à Tannerre-en-Puisaye, à l'emplacemcnt d'un pont construit par le service vicinal en 1902-1903, sur le Branlin, dans la traversée du village ; ces objets ont été recueillis par M. Leblond, agent-voyer cantonal à Bléneau.

Le pont qui vient d'être construit remplace un vieux pont à dos d'âne, dont les fondations, comme celles du nouveau pont, reposaient sur une couche épaisse de scories provenant des ferriers qui avaient servi à l'établissement d'un gué à cet endroit. Les objets ont été trouvés dans les ferriers.

Ils comprennent :

Trois clefs et trois monnaies romaines qui ont été déterminées par M. Manifacier, savoir :

Une pièce de Trajan, an 98 à 117 ;

Une de Commode, an 180 à 192 ;

Une de Antoine le Pieux, an 138 à 161.

M. Dagan offre de plus un collier et des chaînettes de bronze trouvés dans les fouilles du pont de Vincelottes.

Le Président adresse, au nom de la Société, des remerciements à M. Dagan.

Achats pour le médaillier Gariel. — M. Manifacier dépose des achats faits pour le médaillier Gariel, le 14 octobre 1903, à la vente Ch. Dupriez, expert, rue de Longchamps, 77, à Bruxelles, savoir :

N° 216. — Demi-florin d'or, au type de Saint-André, frappé par Charles le Téméraire, pour le Brabant, de 1467 à 1477 ;

N° 381. — Chaise d'or de Philippe le Bon, frappée pour la Flandre, de 1419 à 1467 ;

N° 382. — Demi-chaise d'or du même.

M. Manifacier indique qu'il a été trouvé, dans les fouilles pour la construction du nouveau marché, un chapiteau et deux pierres gravées, dont une porte le nom de Nicolas Prévost et la date de 1642.

Il signale en même temps la découverte d'un mur gallo-romain dans la démolition de la maison appartenant précédemment à M. Guay, rue Dampierre.

Ce mur n'est indiqué sur aucun plan connu.

M. Manifacier est prié de vouloir bien obtenir un relevé exact de ce mur.

— M. Peron cède la présidence à M. Joly et prend la parole pour faire à la Société un exposé des connaissances acquises en ce qui concerne la purification des eaux pour l'alimentation des villes et des procédés actuellement employés dans les principales villes d'Europe.

Il insiste plus particulièrement sur les filtres à sable employés par la ville de Paris. Il en expose le mode de construction et le fonctionnement, en expliquant la formation de la couche dite biologique et le rôle prépondérant qu'elle remplit dans la filtration au point de vue bactériologique.

Après avoir examiné les inconvénients des filtres à sable et les divers moyens proposés pour y remédier, l'orateur passe en revue divers autres systèmes donnant des résultats plus rapides ou une destruction plus régulière et plus certaine des organismes microscopiques.

C'est, en général, par des procédés chimiques, que ces résultats sont obtenus. On fait agir, comme dans les filtres Howatson ou dans les filtres Bergé, un produit ayant des propriétés oxydantes énergiques qui réduit infailliblement toutes les matières organiques.

M. Peron insiste notamment sur le procédé de réduction de ces matières par l'ozone, procédé qui a donné de très bons résultats au point de vue de la destruction des microbes.

Il donne encore quelques détails sur divers procédés d'ordre physique employés pour la purification des eaux, comme le traitement par la chaleur et par l'électricité, et il finit en concluant que le but à atteindre dans cette question de filtration des eaux, est de trouver une substance insoluble dans l'eau qui, mélangée au sable d'un filtre, pourrait tuer les microbes, sans laisser dans l'eau aucun élément nuisible à sa qualité. On serait alors affranchi de la surveillance incessante que nécessitent les filtres actuels et affranchi des analyses bactériologiqnes continuelles. Alors, quand ce desidétarum sera convenablement réalisé, l'usage des filtres pourra se généraliser pour le plus grand bien des populations urbaines.

— Après l'exposé de M. Peron, la parole est donnée à M. l'Ingénieur en chef, Alby, qui ajoute de très intéressants détails à ceux donnés par le Président au sujet des divers moyens de filtration des eaux.

Il faut remarquer que, dans le cas particulier de filtration des eaux de source, la couche biologique ne se forme pas et que dès lors la filtration est absolument insuffisante au point de vue bactériologique.

M. l'Ingénieur en chef fait connaître, en outre, diverses modifications apportées aux filtres par des procédés chimiques, notamment dans le système Howatson.

Le chlore employé dans ce système détruit invariablement tous les microbes, mais il a semblé à l'orateur que l'eau ainsi filtrée conserve un goût un peu désagréable.

Des remerciements sont adressés par le Président à M. Alby, pour les intéressants détails qu'il a bien voulu donner à la Société.

Communications. — Le Président donne connaissance de la communication de M. Le Couppey de la Forest, sur la disparition des ruisseaux superficiels et des sources et sur la rapidité de leur enfouissement dans le département de l'Yonne.

— Vu l'heure avancée, la communication de M. l'Abbé Parat, sur Séry gallo-romain, est remise à la prochaine séance fixée au dimanche 6 décembre.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1903

PRÉSIDENCE DE M. PERON, PRÉSIDENT

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 8 novembre qui est adopté sans observations.

Le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, M. J. Poncet, qui assiste à la séance.

Election des membres présentés à la dernière séance. — Il est procédé à l'élection des membres présentés à la dernière séance.

Sont successivement nommés membres titulaires à l'unanimité :

M. Alfred de Vaulabelle, rue Sainte-Placide, n° 62, à Paris, et M. le docteur Roche Charles, médecin à Saint-Sauveur.

Correspondance. — Il est donné lecture de lettres de remerciements pour leur nomination de MM. Maurice Roy, Robin, notaire, marquis de Virieu et Guédu, nommés à la dernière séance.

— Lettre du ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts relativement au 42e Congrès des Sociétés savantes.

Le Ministère indique que, comme les années précédentes, il a obtenu des compagnies de chemins de fer que, sur la présentation de la lettre d'invitation remise à chaque délégué, la gare de départ délivrera au titulaire, du 25 mars au 8 avril seulement, et pour

Paris, sans arrêt aux gares intermédiaires, un billet ordinaire de la classe qu'il désignera.

Le chef de gare percevra le prix entier de la place, en mentionnant sur la lettre d'invitation la délivrance du billet et la somme reçue.

Cette lettre servira au porteur pour obtenir, au retour, un billet gratuit de Paris au point de départ, de la même classe qu'à l'aller et par le même itinéraire, si elle est utilisée du 9 au 14 avril inclusivement.

Le Ministre demande l'envoi, avant le 1er mars, dernier délai, de la liste des délégués de la Société qui ont l'intention de se rendre à Paris.

— M. Guillemain, archiviste, signale certains travaux relatifs à l'Yonne, publiés en dehors du Bulletin, et des publications de nos collègues parues dans des Revues que reçoit la bibliothèque de la Société :

Dans les *Mémoires de la Société Académique de l'Aube* (tome 66-1902) figure la liste des œuvres de M. Prou (Louis-Hector), peintre-paysagiste (1817-1902), dont les tableaux suivants se rapportent au département :

Vallée de Noyers — Bourgogne, matin.
Étude près Vézelay (Yonne).
Un Coupeur de Joncs (Yonne).
Les Roches de Quindre (Yonne).
Rives du Serein à Grimault.
Le Serein aux environs de Noyers (Yonne).

1° Dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* (an. 1903) :

Porée (Charles) : Notice sur la construction de la cathédrale de Mende (pp. 72-127).

Poulaine (l'abbé) : le reliquaire de l'église d'Annéot (pp. 128-130) ; — un tumulus à Annay-la-Côte (pp. 33-35) ; — une statue de Vierge mère à Voutenay (pp. 235-236).

Chartraire (l'abbé) : Rapport sur la démolition d'une partie de l'enceinte romaine à Sens en 1903 (pp. 222-234).

2° Dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques* (année 1902) :

Porée (Charles) : *Note pour établir l'exactitude d'un continuateur de Monstrelet* (pp. 483-489).

Il est ensuite déposé, une notice sur Danton et sa famille par Thévenot ;

Le tome VIII de l'histoire des ducs de Bourgogne de la race Capétienne par Ernest Petit, règne d'Eudes IV, 1344-1349.

— Un volume annuaire des Sociétés savantes de France, comprenant des notes et renseignements réunis par M. H. Delaunay, avec introduction de M. le professeur Gariel.

— Un extrait du bulletin de la Société Belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie : (Bruxelles) tome XVII 1903. *Considérations sur le mode de propagation de la fluorescéine sous terre* par M. Max Le Couppey de la Forest.

— Le Bulletin mensuel n° 14 du cercle philanthropique républicain de l'Yonne.

— Le Président donne connaissance à la Société de la liste des prix que doit distribuer l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pendant les années 1904-1905.

Le compte-rendu de la séance publique de l'Académie où sont énumérés tous ces prix, avec l'indication des conditions à remplir pour les obtenir, est déposé par le Président aux Archives, pour être tenu à la disposition des membres de la Société.

— *Prix Crochot.* — Sur une observation présentée par M. Demay au sujet du prix Crochot qui n'a pas été distribué depuis plusieurs années, le Président fait connaître qu'il a un dossier concernant cette fondation et qu'il fera connaître sa réponse à la prochaine séance.

— Il est donné connaissance d'une circulaire du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, annonçant la réunion des Sociétés des Beaux-Arts, salle de l'Hémicycle, à l'Ecole des Beaux-Arts du 2 au 5 juin 1904, vingt-septième session.

Don au Musée. — M. Charles Duriez, professeur à l'Ecole de La Brosse, dépose une hache néolithique polie, brisée, en roche de l'Avallonnais, trouvée dans un champ sur la commune de Venoy.

Communications. — Le Président donne lecture d'un rapport de M. l'abbé Parat sur un ouvrage de M. Paul Jobard intitulé : *L'archéologie sur le terrain*, avec préface de Henri Chabeuf.

Puis une note de M. l'abbé Parat sur le Musée d'Arcy-sur-Cure, à la fondation duquel il a contribué.

— M. le Secrétaire Porée donne ensuite lecture du travail de M. Ernest Blin sur *l'Assistance de l'enfance à Avallon avant la Révolution.*

— Le Président termine la séance par la communication de M. Guédu sur la *Station préhistorique de la Sablonnière, près Villefranche-Saint-Phal* (Yonne).

— Vu l'heure avancée, la communication de M. Porée, *Introduction à l'inventaire de la collection de Chastellux,* est remise à la prochaine séance.

QUATRIÈME PARTIE

—

I.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME LVII

Alby (A.), membre titul., III, IV, VI; don d'un ouvrage, VIII; — présente des observations, X, XLVIII.

Alépée (Ch.), don, XXXVII.

Agronomie, 33-38.

Ammonites (les) du départ. de l'Yonne, 39-100.

Ancy-le-Franc, guide, XXIX.

Annay-la-Côte, tumulus, L.

Annéot, reliquaire en pierre, L.

Arcy-sur-Cure, château de la Laume, XV; musée LI.

Assistance de l'enfance, LI.

Autun, voie romaine, XXXV; inauguration du buste de Bulliot, XXXVIII.

Auxerre, découvertes archéologiques, XXXVII-XXXVIII; — fresque de la cathédrale, 5-9; — mur gallo-romain, XLVII; — plan de 1713, 109-115; — recherches hydrologiques, 117-132; — situation sanitaire, XXXVI; — voie romaine, XXXV.

Avallon, inscription de l'église Saint-Lazare, V.

Barbey, membre titulaire, XV, XXIII, XXVIII.

Barjelade, 33-38.

Bert (Mme Paul), membre à vie, IX; offre une brochure, XXXVII.

Biard, membre d'une commiss., XVI.

Bibracte, fouilles, XXXVII.

Bigault, membre d'une commiss., XVI.

Blin (Ernest), communication, LI.

Blondel (chanoine), communicat., XXX.

Bouché (Emile), membre d'une commission, XXXVI.

Breuillé, présente des observat., X.

Brincard (baron), décédé, XXXVI.

Bulliot (Gabriel), inaugurat. de son buste, XXXVIII-XLV.

Chapelle (la) N.-D. de la Conception ou des Porcher en l'église Saint-Thibault de Joigny, 93-107.

Chapotin (Cl.-Fr.), décédé, XXXVI.

Chaput (Dr), offre une brochure, XII.

Chartraire (l'abbé), travaux signalés, L.

Chastellux (comte de), inventaire de sa collection de documents, 117-292; — envoie la photographie d'un sceau, XVII.

Cimetière (un) gaulois à Vinneuf, 315-319.

Comptes du trésorier (examen des), III, VI, IX.

Congrès : d'archéologie, XXIV; — de l'Association pour l'avancement des sciences, XXIX; — des Sociétés des Beaux-Arts, XLVI, LI; des Sociétés savantes, III, V, VI, XI, XVI, XXXVI, L.

Courtois (Félix), membre titulaire, xxvii, xxxiii.
Crochot (prix), li.
Croisière d'hibernation, xxxiii.
Crot-Canat, (grotte du), xxiii.
Cure (vallée de la), recherches hydrologiques, 3-20.
Dagan, membre titul., vii, xi, xvi; — don xlvii.
Dantin, don, xxxiv.
David, membre titul., iv, vi.
Décès de membres, iv, vii, xxvii, xxxvi.
Découvertes archéologiques, vi, ix, xxxvii, xlvii.
Dedienne (Ch.), décédé, xxxvi.
Dehertogh, remerciements à lui adressés, ix ; — réélu trésorier, xi, xix.
Demay (Ch.), une fresque des sybilles dans la cathédrale d'Auxerre, 5-9; - la Chapelle Notre-Dame de la Conception ou des Porcher en l'église Saint-Thibault de Joigny, 93-107; — un plan d'Auxerre de 1713, 109-115 ; — membre de commiss., xvi, xxxvi; — rapport sur les fouilles de Vallan, ix ; — communication, xxxv.
Dionis (Dr), loi relative à la protection de la santé publique, 301-311 ; — communication, xxx.
Dixmont, gisement de charbon, xxxv.
Dons : à la Bibliothèque, v, viii, xii, xvii, xxiv, xxix, xxxvi, l, li ; — au Musée, voy. Musée.
Drot (Eug.), membre de commiss., xxxvi.
Duriez (Ch.), membre titul., xvi, xxiii ; — don, li.
Echinides de la craie sénonienne, xxvii.
Elections : du Bureau, xi, xix ; — de diverses commissions, xvi, xxxvi; — de membres nouveaux, iv, vii, xi, xvi, xxxiii, xxxv, xlv, xlix.
Etage (l') kimeridgien entre l'Aube et la Loire, 213-299.
Excursions botaniques en forêt d'Othe, 133-137, xvii.
Exposition de Saint-Louis, xxxiii, xlvi.
Eyzies (grotte des), xxxiv.
Ferriers de la forêt d'Othe, 197-211, xxxv.
Ficatier (Dr), don, xxxiv.
Filtres, xlviii.
Fliche, membre corresp., xxvii, xxxiii ; — don, xlvi.
Flogny, hache en silex, xlvii.
Flore de l'Yonne, 101-115.
Forêt d'Othe, voy. *Othe*.
Fort (Dr L.), membre titul., xi, xvi.
Fourteau (René), membre corresp., iii, iv.
Fresque (une) des Sybilles dans la cathédrale d'Auxerre, 5-9.
Girardin, communication, iii, iv.
Goetschy (général), membre titul., iii, x, xi, xxiv.
Gondrin (L.-H. de), archevêque de Sens, xxx.
Groussouvre (de), lauréat du prix Fontanes, iii, v.
Grottes : d'Arlay, xxxvii ; — du Crot-Canat, xxiii ; — de la Dordogne, xxxiv ; — des Fées, 142-195 ; — de la Roche-aux-Loups, xlv; — du Trilobite, xxiv.
Guédu (G.), membre titul., xxxv, xlvi ; — communication, li.
Guillemain, élu archiviste, xxiii, xxvii ; — membre de commiss., xvi.
Guimard, un cimetière gaulois à Vinneuf, 315-319 ; x.
Hemiaster de la craie blanche, 21-31, vi.
Hirsch, proposition, xvii.
Houdé (Dr Eug.), décédé, iii, iv.
Humbert, membre de commiss., xvi.

Hydrologie, 3-20, 117-132 ; x, xvii, xxiv, xxxvii, xliii, li.
Hygiène, loi relative à la protection de la santé publique, 301-311 ; xxx ; — état sanitaire d'Auxerre, xxxiv.
Inscriptions de l'église Saint-Lazare d'Avallon, v.
Insectes utiles et nuisibles, iii, vi.
Inventaire de la collection de Chastellux, 117-292.
Joigny, chapelle des Porcher, 93-107.
Joly, réélu vice-président, xi, xix ; — membre de commiss., xvi.
Kimeridgien (l'étage), voy. Etage (l').
La Fourchotte, station préhistorique, xxii.
Lallemand (le chan. Paul), membre titul., xxxiii, xxxv, xlvi.
Lambert, sur quelques petits hémiaster de la craie blanche, 21-32 ; vi.
Lasnier, excursions botaniques en forêt d'Othe, 133-137 ; — réélu vice-président, xi, xix ; — membre de commiss., xvi ; — présente des rapports, ix, xiii, xiv, xviii, xxvi, xxx.
Leblanc-Duvernoy, membre de commiss., xvi.
Le Couppey de la Forest, note sur les recherches hydrologiques entreprises dans les vallées de l'Yonne et de la Cure, 3-20 ; — note sur les expériences à la fluorescéine, etc., 117-132 ; — membre à vie, ix ; — communications, xxx, xlix ; — dons, xxix, xxxvii, li.
Lemoine, l'étage kimeridgien entre l'Aube et la Loire, 213-299.
Loiseau-Bailly, proposition, viii.
Longbois (Dr), communication, xxii.
Malvezy, membre titul., xvi, xxiii, xxviii.
Manifacier, membre de commiss., xvi ; — dons, xxxvii, xlvii.
Marlot, don de brochures, iii, v, xii, xxxvii.
Martineau des Chesnez, don, xxvi.
Médaillier Gariel, xxvi, xxix, xlvii.
Merlange (Em.), membre titul., xxxiii, xxxv.
Météorologie de l'Yonne (commission de), xiii.
Minerai de fer, xxxiv.
Muscinées des cavernes de l'Yonne, ix, xxix.
Môlay, tombe, xxxvii.
Monnaies, xxxiv, xxxviii, xlvii.
Mont-Beuvray, fouilles, xxxviii-xlv.
Montillot, moule à rouelles, xxxviii.
Moule à rouelles, xxxviii.
Musée d'Auxerre (dons au), xxv, xxvi, xxxiv, xxxvii, xlvii.
Nécrologie, voy. Décès de membres.
Note sur les expériences à la fluorescéine et les recherches hydrologiques effectuées pour la ville d'Auxerre, 117-132.
Note sur les recherches hydrologiques entreprises dans les vallées de l'Yonne et de la Cure, 3-20.
Notice historique sur Saint-Père-sous-Vézelay, 11-91.
Orgy, minerai, xxxiv.
Othe (forêt d') : excursions botaniques, 137-137 ; — ferriers, 197-211 ; xxxv.
Oudry (général), membre corresp., iii.
Parat (l'abbé), la grotte des Fées, 142-195 ; — présente des observations, xxiii ; — communications, xv, xxiii, xxxv, xlv, xlix, li ; — dons, xxv, xxxviii.
Peron, au sujet de l'excursion dans la forêt d'Othe, 197-211 ; — réélu président, xi, xix ; — discours, xx ; — compte-rendu, xxvi i ; — communications, xvii, xxxv, xlviii ; dons, xix, xxiv, xxix.
Petit (Emile), réélu secrétaire des

séances, XI, XIX ; — membre de commiss., XVI.
PETIT (Ernest), le poète Jean Regnier, bailli d'Auxerre, 293-313 ; XXVI ; — dons, XLVII, L.
PHILIPPART (Ch.), membre de commissions, XVI ; — décédé, XXXVI.
PHILIPPE (A.), membre titul., IV.
PIE (A.), membre titul., VII, XI.
Pierres précieuses artificielles, VI, XII.
PILLOT (Dr), rapport sur l'état sanitaire d'Auxerre, XXXVI.
PISSIER (abbé), notice historique sur Saint-Père-sous-Vézelay, 11-91.
Plan (un) d'Auxerre de 1713; 109-115.
Poète (le) Jean Regnier, bailli d'Auxerre, 293-314.
PONCET (J.), membre titul., XXXIII, XXXV, XLIX.
Porcher (la chapelle des), voy. Joigny.
PORÉE (Charles), inventaire de la collection de Chastellux, 117-292, LI ; — élu secrétaire des publications, XI, XIX ; — membre de commiss , XVI, XXXVI ; — présente un rapport, XVII ; — récompensé au Concours des Antiquités, XXVIII ; — travaux signalés, L.
POULAINE (abbé), travaux signalés, L.
PROU (L.-H.), artiste-peintre, L.
RADEL, membre titul., VII, XI.
RAOUL, membre de commiss., XVI.
RAVIN (Eug.), Flore de l'Yonne, 101-115 ; — excursions botaniques en forêt d'Othe, 133-137 ; — décédé, XXVII.
RICHARD (U.), élu archiviste, XI ; — démissionnaire, XVI ; — membre de commiss., XVI.
Regnier (Jean), bailli d'Auxerre, 293-314, XVI.
ROBIN (E.), membre titul., XXXV, XLVI.
ROCHÉ (Dr Ch.), membre titul., XLV, XLIX.
ROUX, décédé, VII.
ROUYER (C.), l'étage kimeridgien entre l'Aube et la Loire, 213-299 ; — don, XXIX.
ROY (Maurice), membre corresp., XXXV, XLI.
Sablonnière (la), station préhistorique, LI.
Saint-Père-sous-Vézelay, monographie, 11-91.
SAPPIN, membre de commiss., XVI ; don, XXVI.
Sens, enceinte romaine, L.
Sery, XLIX.
Société populaire de Turny, XXVI.
Tables des bulletins, XVIII.
Tanlay, guide, XXIX.
Tannerre-en-Puisaye, découvertes archéologiques, XLVII.
Tonnerre, conservation de l'hôpital, IV, VIII, XII, XIX, XXXVI ; — note sur Notre-Dame des Fontenilles, XII ; — le gnomon, XXIX ; — guide, XXIX.
Tumulus, L.
Turny, société populaire, XXVI.
VALETTE (dom Aurélien), les Ammonites du département de l'Yonne, 39-100 ; — communication, XXVII.
Vallan, fragments de statues découvertes, IX.
VAULABELLE (A. de), membre titul., XLV, XLIX ; — don, XII.
Venoy, trouvailles, LI.
Vermenton, découvertes archéologiques, VI.
VEUCLIN, communication, XXVIII, XXIX.
VILLETARD (abbé), don, V, XXIX.
Vincelottes, découvertes archéologiques, XLVII.
Vinneuf, cimetière gaulois, X.
VIRIEU (colonel marquis de), membre titul., XXXV, XLVI.
Voie romaine, XXXV.
Voutenay, statue de la Vierge, L.
Yonne (vallée de l'), recherches hydrologiques, 3-20.

II

TABLE DES AUTEURS

I. — *Sciences historiques.*

Ch. Demay. — Une fresque des Sybilles dans la cathédrale d'Auxerre, I, 5.

A. Pissier (L'abbé). — Notice historique sur Saint-Père-sous-Vézelay (Yonne) (suite et fin), I, 11.

Ch. Demay. — La chapelle Notre-Dame de la Conception ou des Porcher en l'église Saint-Thibault de Joigny (1369-1790), I, 93.

Ch. Demay. — Un plan d'Auxerre de 1713, I, 109.

Ch. Porée. — Inventaire de la collection de Chastellux, I, 117.

Ernest Petit. — Le poète Jean Regnier, bailli d'Auxerre (1393-1469), I, 294.

Guimard (Victor). — Un cimetière gaulois à Vinneuf, I, 315.

II. — *Sciences naturelles.*

Le Couppey de la Forest. — Note sur les recherches hydrologiques entreprises pour la ville de Paris dans les vallées de l'Yonne et de la Cure, II, 3.

J. Lambert. — Sur quelques petits Hemiaster de la craie blanche, II, 21.

E. Regnault. — Barjelade ou dravière (étude agronomique), II, 33.

Valette (Dom Aurélien). — Les Ammonites du département de l'Yonne, II, 39.

Eugène Ravin. — Flore de l'Yonne. — 2me Partie. — Cryptogames. — Hépatiques, II, 101.

Le Couppey de la Forest. — Note sur les expériences à la fluorescéine et les recherches hydrologiques effectuées pour la ville d'Auxerre, II, 117.

Lasnier et Ravin. — Excursions botaniques en forêt d'Othe, II, 133.

L'abbé Parat. — Les grottes de la Cure. — XXV. La grotte des Fées. — XXVI. Le gouffre des Fées. — XXVII. La Chambre-Haute. — XXVIII. Le petit Abri. — XXIX. Le grand Abri. — XXX. Le Couloir. — XXXI. La petite Niche. — XXXII. La grande Niche. — XXXIII. La Goulette. — XXXIV. La Niche d'en Haut. — XXXV. La Fontaine de Saint-Moré, II, 141.

Peron. — Au sujet de l'excursion dans la forêt d'Othe, II, 197.

Paul Lemoine et Camille Rouyer. — L'Étage kimeridgien entre l'Aube et la Loire, II, 213.

Dionis des Carrières (Dr). — Loi relative à la protection de la santé publique, II, 301.

III. — *Annexes.*

Petit (Emile). — Procès-verbaux des séances.
Porée (Charles). — Table des matières.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Année 1903. — 57e Volume.

(7e DE LA 4me SÉRIE.)

AUXERRE

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS

G. MASSON,
120, Boulevard Saint-Germain.

A. CLAUDIN,
Libraire, 16, rue Dauphine.

1904

AVIS A MM. LES MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. les membres correspondants sont prévenus qu'ils peuvent recevoir le Bulletin de la Société en payant une cotisation annuelle de 6 francs.

AVIS DIVERS

Tous les ouvrages imprimés adressés au Secrétariat de la Société des Sciences de l'Yonne prennent place dans la bibliothèque de la Compagnie. Ils pourront être analysés dans les procès-verbaux, à moins que leur sujet ne soit absolument étranger aux travaux de la Société.

MM. les membres de la Société qui changeraient de domicile sont instamment priés d'en informer le Secrétariat le plus tôt possible. Les exemplaires du Bulletin qui seraient égarés, par suite du retard que mettraient les intéressés à faire connaître leur nouvelle adresse, ne pourraient être remplacés.

L'archiviste rappelle à MM. les membres de la Compagnie qui désirent prendre en communication des livres et documents, qu'ils doivent se faire inscrire à la fin de chaque séance. En outre, ils peuvent se présenter tous les jeudis, de 2 à 4 heures, au local de la Bibliothèque de la Société. Les ouvrages empruntés ne peuvent être gardés plus d'un mois.

Les envois d'argent doivent être adressés à M. Dehertogh, trésorier de la Société, rue de l'Egalité, à Auxerre.

Les manuscrits destinés à l'impression doivent être remis à M. le 1er Secrétaire; ils doivent être écrits très lisiblement, sous peine d'être refusés par l'imprimeur, qui ne doit accepter que des copies bien nettes. Chaque auteur d'un mémoire inséré dans le Bulletin peut demander un tirage à part en sus des quarante auxquels il a droit. Les conditions de ce tirage doivent être adressées à M. le 1er Secrétaire en déposant le manuscrit. Le tarif ci-joint servira de base pour le calcul des sommes dues à l'imprimeur par les auteurs :

§ I — *Tirage sans remaniements.*

La feuille sur papier du Bulletin, pliée, sans changement aucun, sans réimposition ou changement de folios, sans titre spécial, sans couverture, en enlevant toutefois ce qui reste de l'article précédent et de celui qui suit :

De 1 à 25 exemplaires	1 fr 85	De 1 à 100 exemplaires	4 fr 75
De 1 à 50 —	2 75	De 1 à 150 —	6 75

De 1 à 200 exemplaires, 10 fr. 75.

§ II. — *Tirage avec remaniements.*

La feuille sur papier du Bulletin, pliée, foliotage, réimposition, frontispice, titre et faux-titre comptés comme faisant partie de la feuille, et papier compris :

De 1 à 25 exemplaires	7 fr 25	De 1 à 100 exemplaires	10 fr 50
De 1 à 50 —	8 25	De 1 à 150 —	12 50

De 1 à 200, exemplaires, 14 fr. 50.

Et 4 fr. par cent après le deuxième cent.

Lorsque le tirage à part dépassera cinq feuilles, les prix seront les suivants :

De 1 à 50 ex., 5 fr. — De 1 à 100 ex., 8 fr. — De 1 à 200 ex., 13 fr.

Et 4 fr. par cent après le deuxième.

§ III. — *Tirage à part avec remaniements et papier fort.*

La feuille sur raisin papier fort, pliée avec titre et faux-titre, foliotage, réimposition, comptés comme faisant partie de la feuille, et papier compris :

De 1 à 25 exemplaires	8 fr 60	De 1 à 100 exemplaires	14 fr 50
De 1 à 50 —	10 50	De 1 à 150 —	18 50

De 1 à 200 exemplaires, 22 fr. 50.

§ IV. — *Interlignage.*

L'interlignage sera compté à raison de 6 fr. par feuille en sus des prix ci-dessus.

§ V. — *Tirages in-4°.*

Pour les tirages in-4°, les prix ci-dessus s'appliquent à chaque feuille in-4°, et il y aura une augmentation de 2 fr. par feuille sur les prix ci-dessus pour réimposition.

§ VI. — *Couvertures.*

Le prix en est fixé à 1 fr. le cent et au-dessous. Celles imprimées sur raisin de couleur, fort, seront payées 3 fr. 50 de 1 à 25, — 4 fr. de 1 à 50, — 6 fr. de 1 à 100.

Et un tiers en plus pour les in-4°.

§ VII. — *Piquage.*

1 à 2 feuilles et au-dessous, 1 fr. le cent ; au-dessus de 2 feuilles, 2 fr. le cent.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Année 1903. — 57e Volume.

(7e DE LA 4me SÉRIE.)

AUXERRE

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS

G. MASSON,
120, Boulevard Saint-Germain.

A. CLAUDIN,
Libraire, 16, rue Dauphine.

1904

AVIS A MM. LES MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. les membres correspondants sont prévenus qu'ils peuvent recevoir le Bulletin de la Société en payant une cotisation annuelle de 6 francs.

AVIS DIVERS

Tous les ouvrages imprimés adressés au Secrétariat de la Société des Sciences de l'Yonne prennent place dans la bibliothèque de la Compagnie. Ils pourront être analysés dans les procès-verbaux, à moins que leur sujet ne soit absolument étranger aux travaux de la Société.

MM. les membres de la Société qui changeraient de domicile sont instamment priés d'en informer le Secrétariat le plus tôt possible. Les exemplaires du Bulletin qui seraient égarés, par suite du retard que mettraient les intéressés à faire connaître leur nouvelle adresse, ne pourraient être remplacés.

L'archiviste rappelle à MM. les membres de la Compagnie qui désirent prendre en communication des livres et documents, qu'ils doivent se faire inscrire à la fin de chaque séance. En outre, ils peuvent se présenter tous les jeudis, de 2 à 4 heures, au local de la Bibliothèque de la Société. Les ouvrages empruntés ne peuvent être gardés plus d'un mois.

Les envois d'argent doivent être adressés à M. DEHERTOGH, trésorier de la Société, rue de l'Egalité, à Auxerre.

Les manuscrits destinés à l'impression doivent être remis à M. le 1er Secrétaire; ils doivent être écrits très lisiblement, sous peine d'être refusés par l'imprimeur, qui ne doit accepter que des copies bien nettes. Chaque auteur d'un mémoire inséré dans le Bulletin peut demander un tirage à part en sus des quarante auxquels il a droit. Les conditions de ce tirage doivent être adressées à M. le 1er Secrétaire en déposant le manuscrit. Le tarif ci-joint servira de base pour le calcul des sommes dues à l'imprimeur par les auteurs :

§ I — *Tirage sans remaniements.*

La feuille sur papier du Bulletin, pliée, sans changement aucun, sans réimposition ou changement de folios, sans titre spécial, sans couverture, en enlevant toutefois ce qui reste de l'article précédent et de celui qui suit :

De 1 à 25 exemplaires	1 fr 85	De 1 à 100 exemplaires	4 fr 75
De 1 à 50 —	2 75	De 1 à 150 —	6 75

De 1 à 200 exemplaires, 10 fr. 75.

§ II. — *Tirage avec remaniements.*

La feuille sur papier du Bulletin, pliée, foliotage, réimposition, frontispice, titre et faux-titre comptés comme faisant partie de la feuille, et papier compris :

De 1 à 25 exemplaires	7 fr 25	De 1 à 100 exemplaires	10 fr 50
De 1 à 50 —	8 25	De 1 à 150 —	12 50

De 1 à 200, exemplaires, 14 fr. 50.

Et 4 fr. par cent après le deuxième cent.

Lorsque le tirage à part dépassera cinq feuilles, les prix seront les suivants :

De 1 à 50 ex., 5 fr. — De 1 à 100 ex., 8 fr. — De 1 à 200 ex., 13 fr.

Et 4 fr. par cent après le deuxième.

§ III. — *Tirage à part avec remaniements et papier fort.*

La feuille sur raisin papier fort, pliée avec titre et faux-titre, foliotage, réimposition, comptés comme faisant partie de la feuille, et papier compris :

De 1 à 25 exemplaires	8 fr 60	De 1 à 100 exemplaires	14 fr 50
De 1 à 50 —	10 50	De 1 à 150 —	18 50

De 1 à 200 exemplaires, 22 fr. 50.

§ IV. — *Interlignage.*

L'interlignage sera compté à raison de 6 fr. par feuille en sus des prix ci-dessus.

§ V. — *Tirages in-4°.*

Pour les tirages in-4°, les prix ci-dessus s'appliquent à chaque feuille in-4°, et il y aura une augmentation de 2 fr. par feuille sur les prix ci-dessus pour réimposition.

§ VI. — *Couvertures.*

Le prix en est fixé à 1 fr. le cent et au-dessous. Celles imprimées sur raisin de couleur, fort, seront payées 3 fr. 50 de 1 à 25, — 4 fr. de 1 à 50, — 6 fr. de 1 à 100.

Et un tiers en plus pour les in-4°.

§ VII. — *Piquage.*

1 à 2 feuilles et au-dessous, 1 fr. le cent ; au-dessus de 2 feuilles, 2 fr. le cent.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le Bulletin de la Société paraît depuis 1847, époque de sa fondation. Il ne reste plus de collections complètes. L'Archiviste de la Société s'efforcera de procurer aux personnes qui le désireraient les volumes disponibles.

Les membres de la Société auxquels il manquerait une ou plusieurs années trouveront les volumes disponibles au prix de 6 fr. le volume.

Les personnes étrangères à la Société pourront se procurer chaque volume annuel au prix de 10 fr., au siège de la Société.

Par exception, le 2e semestre 1894, le 1er et 2e semestres 1895, et le 1er semestre 1896, contenant un grand nombre de planches, seront vendus aux membres de la Société 10 fr. chaque, et 15 fr. aux personnes étrangères à la Société.

Dans sa réunion du 8 octobre 1899, le Bureau a fixé la remise aux libraires à 25 0/0. Dans la réunion du même jour, il a décidé qu'à l'une des premières séances de l'année, le prix de vente du Bulletin sera fixé.

OUVRAGES EDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ DONT IL RESTE DES EXEMPLAIRES DISPONIBLES :

1° **Cartulaire général de l'Yonne**, Recueil général de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département, publié par la Société des Sciences, sous la direction de M. Quantin, chevalier de la Légion d'honneur, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

Le *Cartulaire général* est précédé d'une Introduction sur les institutions et les coutumes du moyen-âge. La première charte est de 510; le premier volume va jusqu'en 1156; le second volume conduit jusqu'à la fin du XIIe siècle. Le troisième concerne le XIIIe siècle. — Auxerre, 1854-1873, Perriquet et Rouillé. Trois beaux volumes in-4° avec planches. — Prix de chaque volume pour les membres de la Société et les libraires, 10 fr.; pour les personnes étrangères à la Société, 14 fr.

2° **Les Insectes nuisibles** *aux Arbres fruitiers, aux Plantes potagères, aux Céréales et aux Plantes fourragères*, par M. G. Goureau, colonel du génie en retraite, officier de la Légion d'Honneur, membre de la Société des Sciences de l'Yonne, etc. (Extrait du *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne.*) Auxerre, Perriquet et Rouillé; Paris, Victor Masson; un beau volume in-8°. — Prix : pour les membres de la Société et les libraires, 5 fr.; pour les personnes étrangères, 6 fr.

3° **Les Insectes nuisibles** *aux Forêts et aux Arbres d'avenues*, par le même, 1 vol. in-8°, 1867. — Prix, 4 fr. et 5 fr.

4° **Vézelay**, étude historique par Aimé Cherest, vice président de la Société des Sciences de l'Yonne, 3 vol. in-8°. — Prix, 3 et 4 fr. — Le premier volume est épuisé.

5° **Lettres de l'abbé Lebeuf**, publiées par la Société, sous la direction de MM Chérest et Quantin, 2 vol. in-8°, plus une table analytique tirée à part. — Prix du volume : papier ordin., 4 et 6 fr.; papier fort, 6 et 7 fr. 50. — Vol. de tables, 1 et 2 fr.

6° **Correspondance de l'abbé Lebeuf et du président Bouhier**, avec préface et notes sur les tombeaux de Quarré, Sarry, etc. par E. Petit (de Vausse), membre du Conseil académique de Dijon, conseiller général de l'Yonne, in-8°, 1885. — Prix, 2 et 3 fr.

7° **Cahiers des Paroisses du bailliage d'Auxerre pour les États-généraux de 1789**, texte complet d'après les manuscrits originaux conservés à la bibliothèque de la Société, avec une préface, par M. Ch. Demay, in-8°, 1885. — Prix, 5 et 7 fr.

8° **Catalogue annoté des Oiseaux** *qui vivent à l'état sauvage dans le département de l Yonne*, par le Dr Félix Rabé, 1 vol. in-8°, Auxerre, 1887. — Prix, 4 et 5 fr.

9° **Études hagiographiques**. — *Saint-Pélerin, 1er évêque d'Auxerre*, par M. Fr. Molard, vice-président de la Société des Sc. de l'Yonne, in-8°, 1896. — Prix, 1 fr. 50.

DISTRIBUTION DU BULLETIN

Les Membres de la Société sont prévenus de la distribution de chaque Bulletin par un avis joint à la prochaine lettre de convocation. Les personnes qui ne l'auraient pas reçu au bout d'un mois sont priées d'en aviser MM. les Secrétaires. Pour les Membres habitant Paris, la distribution est faite par M. Delagrave, libraire, à Paris, chez lequel ils pourront réclamer le volume qui ne leur aurait pas été envoyé.

Extrait du Règlement, Article 54.

« Les exemplaires tirés à part d'un mémoire inséré dans le Bulletin doivent être entièrement conformes au texte inséré. Aucune modification n'y peut être apportée, même aux frais de l'auteur, sans l'approbation du Conseil. Ils portent toujours la mention : « Extrait du Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles « de l'Yonne ». Ces exemplaires ne seront remis à l'auteur qu'après la distribution du volume qui contient le mémoire. Toutefois, le Conseil peut, sur une demande motivée de l'auteur, en autoriser la remise dès que le mémoire est intégralement tiré. »

TABLE DES MATIÈRES.

I. — SCIENCES HISTORIQUES (PAGES 117 à 319).

MM.

Ch. Porée. — Inventaire de la collection de Chastellux. . 117

Ernest Petit. — Le poète Jean Regnier, bailli d'Auxerre (1393-1469) 294

Guimard (Victor). — Un cimetière gaulois à Vinneuf . . 315

II. — SCIENCES NATURELLES (PAGES 141 à 311).

L'abbé Parat. — Les grottes de la Cure. — XXV. La grotte des Fées. — XXVI. Le gouffre des Fées. — XXVII. La Chambre-Haute. XXVIII. Le petit Abri. — XXIX. Le grand Abri. — XXX. Le Couloir. — XXXI. La petite Niche. — XXXII. La grande Niche. — XXXIII. La Goulette. — XXXIV. La Niche d'en Haut. — XXXV. La Fontaine de Saint-Moré 141

Peron. — Au sujet de l'excursion dans la forêt d'Othe. . 197

Paul Lemoine et Camille Royer. — L'Étage kimeridgien entre l'Aube et la Loire. 213

Dionis des Carrières (Dr). — Loi relative à la protection de la santé publique 301

III. — COMPTES-RENDUS (PAGES XXXIII à LVIII).

Petit (Emile). — Procès-verbaux des séances pendant le 2me semestre 1903. XXXIII

Porée (Charles). — Tables. LIII

AUXERRE. — IMPRIMERIE CH. MILON.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le Bulletin de la Société paraît depuis 1847, époque de sa fondation. Il ne reste plus de collections complètes. L'Archiviste de la Société s'efforcera de procurer aux personnes qui le désireraient les volumes disponibles.

Les membres de la Société auxquels il manquerait une ou plusieurs années trouveront les volumes disponibles au prix de 6 fr. le volume.

Les personnes étrangères à la Société pourront se procurer chaque volume annuel au prix de 10 fr., au siège de la Société.

Par exception, le 2e semestre 1894, le 1er et 2e semestres 1895, et le 1er semestre 1896, contenant un grand nombre de planches, seront vendus aux membres de la Société 10 fr. chaque, et 15 fr. aux personnes étrangères à la Société.

Dans sa réunion du 8 octobre 1899, le Bureau a fixé la remise aux libraires à 25 0/0. Dans la réunion du même jour, il a décidé qu'à l'une des premières séances de l'année, le prix de vente du Bulletin sera fixé.

OUVRAGES EDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ DONT IL RESTE DES EXEMPLAIRES DISPONIBLES :

1° **Cartulaire général de l'Yonne**, Recueil général de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département, publié par la Société des Sciences, sous la direction de M. Quantin, chevalier de la Légion d'honneur, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

Le *Cartulaire général* est précédé d'une Introduction sur les institutions et les coutumes du moyen-âge. La première charte est de 510; le premier volume va jusqu'en 1156; le second volume conduit jusqu'à la fin du XIIe siècle. Le troisième concerne le XIIIe siècle. — Auxerre, 1854-1873, Perriquet et Rouillé. Trois beaux volumes in-4° avec planches. — Prix de chaque volume pour les membres de la Société et les libraires, 10 fr.; pour les personnes étrangères à la Société, 14 fr.

2° **Les Insectes nuisibles** *aux Arbres fruitiers, aux Plantes potagères, aux Céréales et aux Plantes fourragères*, par M. G. Goureau, colonel du génie en retraite, officier de la Légion d'Honneur, membre de la Société des Sciences de l'Yonne, etc. (Extrait du *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne.*) Auxerre, Perriquet et Rouillé; Paris, Victor Masson; un beau volume in-8°. — Prix : pour les membres de la Société et les libraires, 5 fr.; pour les personnes étrangères, 6 fr.

3° **Les Insectes nuisibles** *aux Forêts et aux Arbres d'avenues*, par le même, 1 vol. in-8°, 1867. — Prix, 4 fr. et 5 fr.

4° **Vézelay**, étude historique par Aimé Cherest, vice président de la Société des Sciences de l'Yonne, 3 vol. in-8°. — Prix, 3 et 4 fr. — Le premier volume est épuisé.

5° **Lettres de l'abbé Lebeuf**, publiées par la Société, sous la direction de MM Chérest et Quantin, 2 vol. in-8°, plus une table analytique tirée à part. — Prix du volume : papier ordin., 4 et 6 fr.; papier fort, 6 et 7 fr. 50. — Vol. de tables, 1 et 2 fr.

6° **Correspondance de l'abbé Lebeuf et du président Bouhier**, avec préface et notes sur les tombeaux de Quarré, Sarry, etc. par E. Petit (de Vausse), membre du Conseil académique de Dijon, conseiller général de l'Yonne, in-8°, 1885. — Prix, 2 et 3 fr.

7° **Cahiers des Paroisses du bailliage d'Auxerre pour les États-généraux de 1789**, texte complet d'après les manuscrits originaux conservés à la bibliothèque de la Société, avec une préface, par M. Ch. Demay, in-8°, 1885. — Prix, 5 et 7 fr.

8° **Catalogue annoté des Oiseaux** *qui vivent à l'état sauvage dans le département de l Yonne*, par le Dr Félix Rabé, 1 vol. in-8°, Auxerre, 1887. — Prix, 4 et 5 fr.

9° **Études hagiographiques**. — *Saint-Pélerin, 1er évêque d'Auxerre*, par M. Fr. Molard, vice-président de la Société des Sc. de l'Yonne, in-8°, 1896. — Prix, 1 fr. 50.

DISTRIBUTION DU BULLETIN

Les Membres de la Société sont prévenus de la distribution de chaque Bulletin par un avis joint à la prochaine lettre de convocation. Les personnes qui ne l'auraient pas reçu au bout d'un mois sont priées d'en aviser MM. les Secrétaires. Pour les Membres habitant Paris, la distribution est faite par M. Delagrave, libraire, à Paris, chez lequel ils pourront réclamer le volume qui ne leur aurait pas été envoyé.

Extrait du Règlement, Article 54.

« Les exemplaires tirés à part d'un mémoire inséré dans le Bulletin doivent être entièrement conformes au texte inséré. Aucune modification n'y peut être apportée, même aux frais de l'auteur, sans l'approbation du Conseil. Ils portent toujours la mention : « Extrait du Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles « de l'Yonne ». Ces exemplaires ne seront remis à l'auteur qu'après la distribution du volume qui contient le mémoire. Toutefois, le Conseil peut, sur une demande motivée de l'auteur, en autoriser la remise dès que le mémoire est intégralement tiré. »

TABLE DES MATIÈRES.

I. — SCIENCES HISTORIQUES (PAGES 5 à 115).

MM.

Ch. DEMAY. — Une Fresque des Sybilles dans la cathédrale d'Auxerre 5

A. PISSIER (L'abbé). — Notice historique sur Saint-Père-sous-Vézelay (Yonne) (suite et fin) 11

Ch. DEMAY. — La chapelle Notre-Dame de la Conception ou des Porcher en l'église Saint-Thibault de Joigny (1369-1790). 93

Ch. DEMAY. — Un plan d'Auxerre de 1713. 109

II. — SCIENCES NATURELLES (PAGES 3 à 137).

LE COUPPEY DE LA FOREST. — Note sur les recherches hydrologiques entreprises pour la ville de Paris dans les vallées de l'Yonne et de la Cure 3

J. LAMBERT. — Sur quelques petits Hemiaster de la craie blanche 21

E. REGNAULT. — Barjelade ou dravière (étude agronomique). 33

VALETTE (Dom Aurélien). — Les Ammonites du département de l'Yonne 39

Eugène RAVIN. — Flore de l'Yonne. — 2me Partie, Cryptogames. — Hépatiques. 101

LE COUPPEY DE LA FOREST. — Note sur les expériences à la fluorescéine et les recherches hydrologiques effectuées pour la ville d'Auxerre. . . 117

LASNIER et RAVIN. — Excursions botaniques en forêt d'Othe 133

III. — COMPTES-RENDUS (PAGES III à XXX).

E. PETIT. — Comptes-rendus des séances pendant le 1re semestre 1903 III

AUXERRE. — IMPRIMERIE CH. MILON.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE L'YONNE

FONDÉE EN 1847 ET RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE EN 1860.

ARTICLE 1er. — La Société est instituée pour établir des liens et un centre communs entre toutes les personnes qui, dans le département de l'Yonne, s'occupent de sciences, lettres et arts. Elle a de plus pour objet de rechercher, étudier et réunir en collections, d'une part tous les manuscrits, livres, chartes, plans, gravures, médailles et antiques de toute nature pouvant servir à l'histoire civile, religieuse, politique littéraire et artistique du département; d'autre part, les êtres organisés, vivants et fossiles, et les matières ou substances organiques pouvant servir à l'histoire naturelle du département.

ART. 2 — Le Musée créé par la Société porte le nom de « Musée départemental. » Cependant la propriété de toutes les collections appartiendra à la ville d'Auxerre, mais à la condition de veiller à leur conservation, de les affecter au service public et de fournir à la Société un local convenable. Chaque objet porte, autant que possible, le nom du donateur.

ART. 3. — La Société se compose des Membres de droit ci-après indiqués, de Membres titulaires et de Membres correspondants en nombre indéterminé, et enfin de Membres libres dont le nombre ne pourra excéder dix.

ART. 4. — Le Préfet du département est président honoraire de la Société. L'Archevêque du diocèse, l'Inspecteur de l'Académie en résidence à Auxerre et le Maire de la ville d'Auxerre en sont Membres de droit et siègent au bureau lorsqu'ils assistent aux séances.

ART. 5. — Pour être Membre titulaire de la Société il faut en faire la demande par écrit, être présenté par deux Membres et être agréé par elle.

ART. 6. — Pour être Membre correspondant, il faut être domicilié hors du département, être connu par ses travaux scientifiques ou avoir rendu des services à la Société et être nommé par elle, sur la présentation de trois Membres.

ART. 7. — Pour être Membre libre, il faut être domicilié dans le département, être connu par des publications ou des travaux scientifiques, enfin être présenté et nommé comme les Membres correspondants.

ART. 8. — Les Membres titulaires et les Membres de droit ont seuls voix délibérative. Ils sont seuls éligibles aux fonctions conférées par la Société.

ART. 9. — Les Membres correspondants et les Membres libres ont droit de prendre part aux travaux de la Société et d'assister à ses séances avec voix consultative.

ART. 10. — La Société est administrée par un Conseil d'administration composé d'un Président, deux vice Présidents, deux Secrétaires, un Trésorier et un Archiviste, nommés par elle au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le Conseil d'administration régit les dépenses courantes;

Le Président représente la Société à l'égard des tiers;

Le Trésorier rend chaque année un compte détaillé de sa gestion.

ART. 11. — Toute discussion politique, religieuse ou étrangère au but de la Société est interdite dans ses séances.

ART. 12. — Les délibérations sont prises à la majorité absolue des Membres présents.

Celles qui ont pour objet des acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles; l'acceptation de dons et legs et la modification des statuts, sont subordonnees à l'acceptation du gouvernement.

ART. 13. — La Société publie un Bulletin destiné à rendre compte de ses travaux. Aucun article n'y peut être inséré s'il n'a été lu dans une des séances et admis par le Conseil d'administration.

ART. 14. — Des exemplaires du Bulletin seront adressés : un à chaque Membre de droit, titulaire ou libre, et deux au Ministre de l'Instruction publique.

ART. 15. — La Société pourvoit à ses dépenses au moyen :

1° Des revenus ou arrérages de ses biens;

2° D'une cotisation payable par chaque Membre titulaire;

3° Des subventions reçues du gouvernement, du département ou de la ville d'Auxerre;

4° Des dons ou legs que la Société est autorisée à accepter.

ART. 16. — Un réglement particulier, soumis à l'approbation du Ministre de l'Instruction publique, détermine les conditions d'administration intérieure et en général toutes les mesures propres à assurer l'exécution des statuts.

Les présents statuts ont été délibérés et adoptés par le Conseil d'Etat dans sa séance du 20 décembre 1860.

Je Jehan Regnier panetier de mons[illegible] le duc de bourg[illegible] et son bailly en sa conte dauxerre confesse auoir eu et receu de honnorable
homme et saige Jaquot du Vaul receueur de mon dit s[illegible] en lad conte la somme de trente trois liures six solz et huit deniers
tournois qui deuz mestoient pour mes gaiges par mon desseruz oudit office de bailly pour le terme de nre dame chandelour escheu
en ce present an mil iiij[c] xxxj. De laquelle somme de xxxiij l. vj s. viij d. t. dessusd. et pour lad terme je me tiens pour bien contents
tesmoing mes seel et seing manuel cy mis le iiij[e] jour de mars lan dessusd. mil cccc trente et vng

Regnier

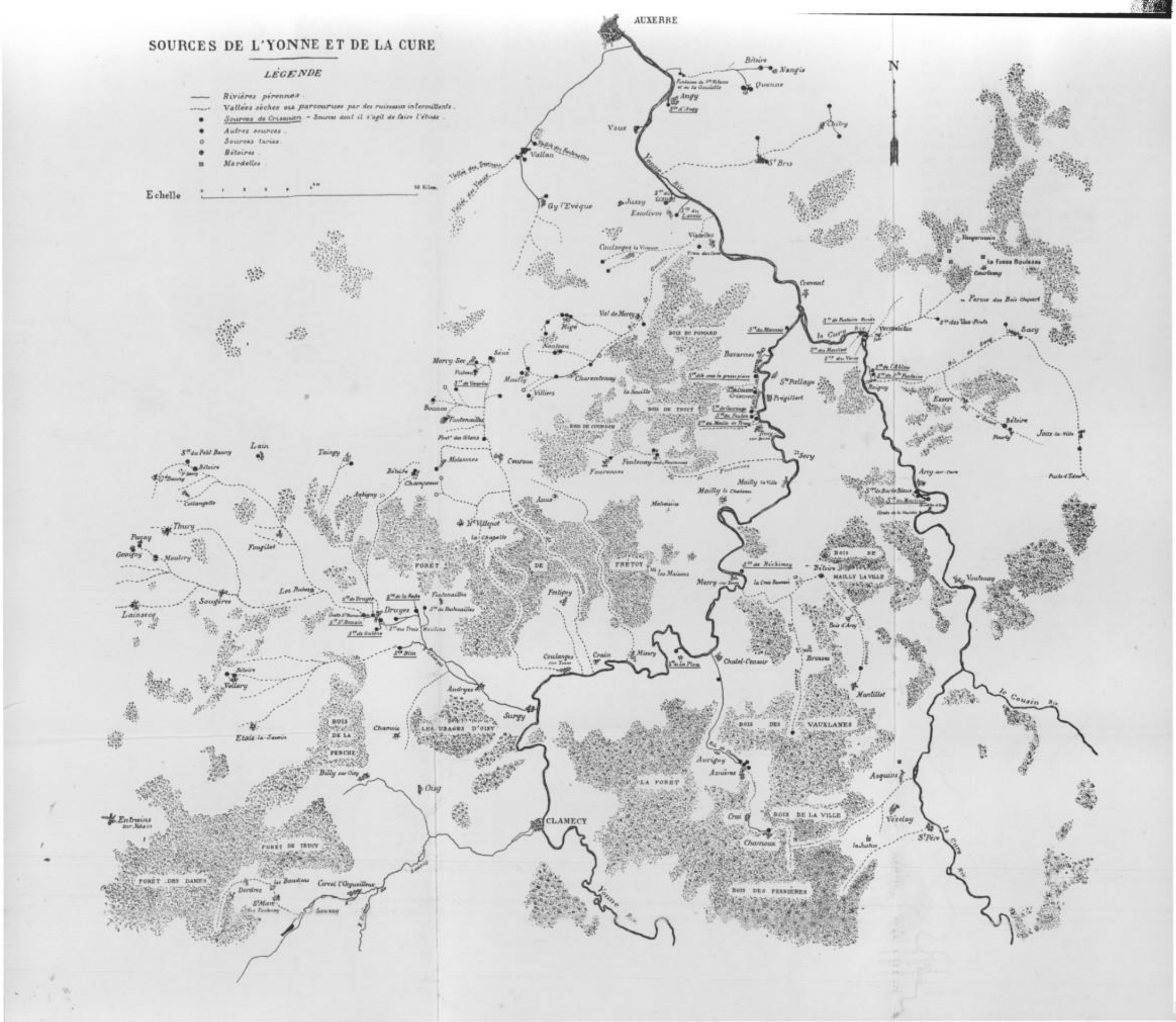
SOURCES DE L'YONNE ET DE LA CURE
LÉGENDE
Rivières pérennes
Vallées sèches ou parcourues par des ruisseaux intermittents.
Sources de Crisenon - Sources dont il s'agit de faire l'étude.
Autres sources.
Sources taries.
Bétoires.
Mardelles.
Echelle
AUXERRE
N
Vaux
Vallan
Gy l'Evêque
Jussy
Escolives
Crevant
Val de Mercy
Bois du Pomard
Bavarnes
Ste Pallaye
Pregillart
Sery
Mailly la Ville
Mailly le Chateau
Merry sur Yonne
Chalet-Censoir
Bois des Vauxlanes
Avrigny
Asquins
Vézelay
Bois de la Ville
Chamoux
Bois des Ferrières
Forêt de Fretoy
Forêt de Druyes
Druyes
Surgy
Les Usages d'Oisy
Bois de la Ferche
Oisy
Billy sur Oisy
Forêt de Tronçy
Forêt des Dames
Entrains sur Nohain
Clamecy
Forêt de Bois du Roi
Bois de Tronçy
Bois de Courson
Courson
Fontenay
Molesmes
Champeau
Charentenay
Mailly
Villiers
Nuars
Mt Villenot
Fontaine
Fougilet
Thury
Lain
Taingy
Cotangette
Les Roches
Lainsecq
Souguères
Vellery
Etais la Sauvin
Chamois
Andryes
Crain
Misery
Voutenay
Mantillot
Brosses
Bois d'Arcy
Arcy sur Cure
Essert
Bétoire
Joux la Ville
Sacy
Vermenton
Reigny
Cravant
Vaux
Chitry
St Bris
Bétoire
Nangis
Quenne
Angy
Le Cousin Rivière
La Cure Rivière
Yonne Rivière

CARTE DES SOURCES DE VALLAN

N

Echelle:

Vallée des Veaux

Vallée des Tournelles

Sondage (134,83 sud)

Cours du Ravin

Vallée des Châtres

Vallée de Gy-l'Evêque

Ru de Gy-l'Evêque

Ste du Buisson

Ste Richard

Ste du Lavoir

Ste Dufour

Ste St Jean

Cimetière

Ste Naudin

Pavillon de captage

Lavoir 2 Ste Naudin

Moulin

Aqueduc de dérivation

Ru de Vallan

Ste des Fontenottes

Sondage

Vallée des Fontenottes

Ste Guénot

Ste Ladouée

Ste Lelièvre

Arcy-sur-Cure_La grotte des Fées

Plan par terre et Profil — Echelle de $\frac{1}{4}$ de cent. pour mètre

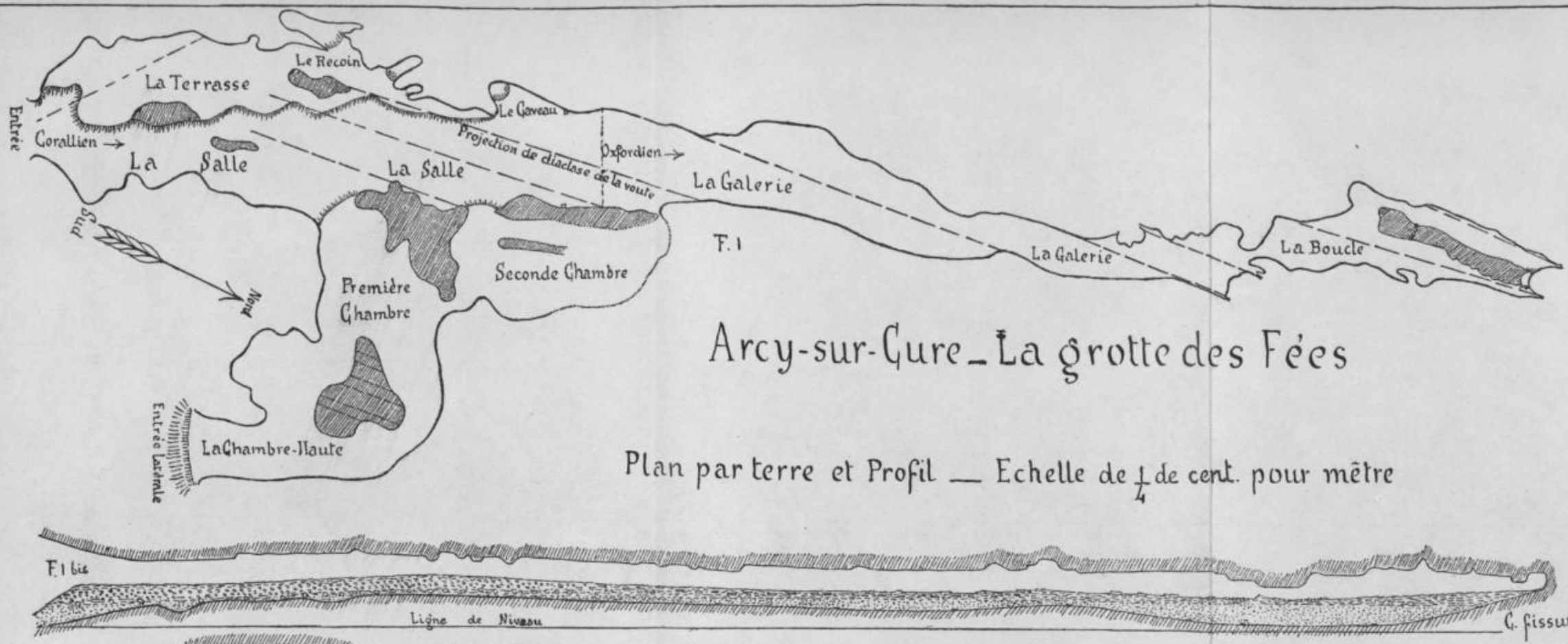

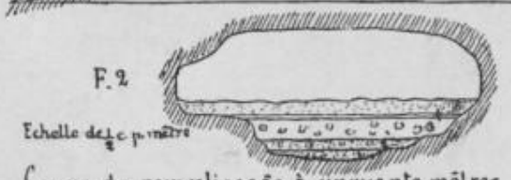

Coupe du remplissage à cinquante mètres

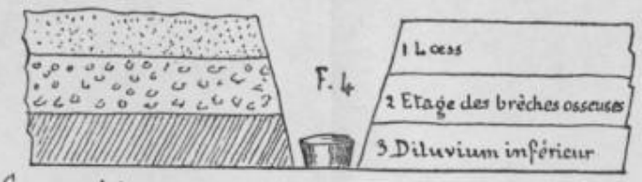

Coupe schématique du remplissage _ De Vibraye. B.S.G.F.

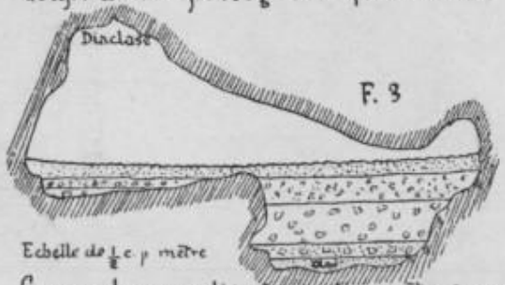

Coupe du remplissage à dix mètres _ a mâchoire

1 Alluvions _ Repaire d'ours
2 Allun. et détritus _ Moustérien
3 C. jaune _ faune quat. magdalenien
4 C. rouge _ f. de renne _ magdalénien
5 C. brune _ f. actuelle _ néolithique

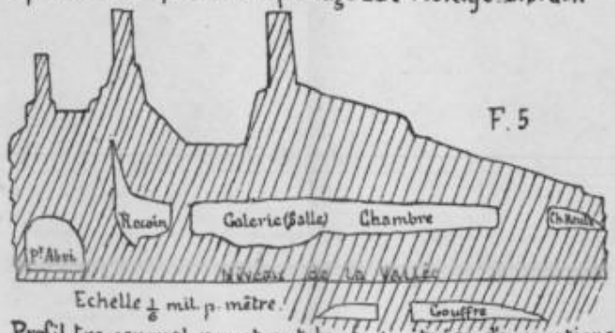

Profil transversal montrant les trois étages d'excavations

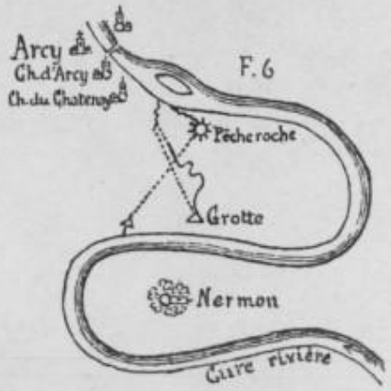

Région des grottes
d'après Pasumot _ An. 1765
Echelle 1 2 3 4 500 toises

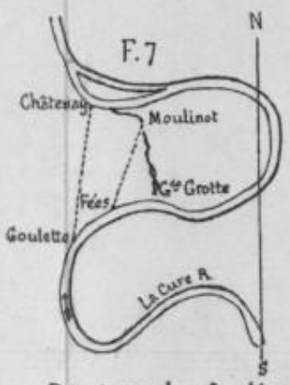

Région des grottes
Dernier plan _ 1903
Echelle au 50000e

La Goulette _ Coupe du rocher. $\frac{1}{2}$ c. p. m.

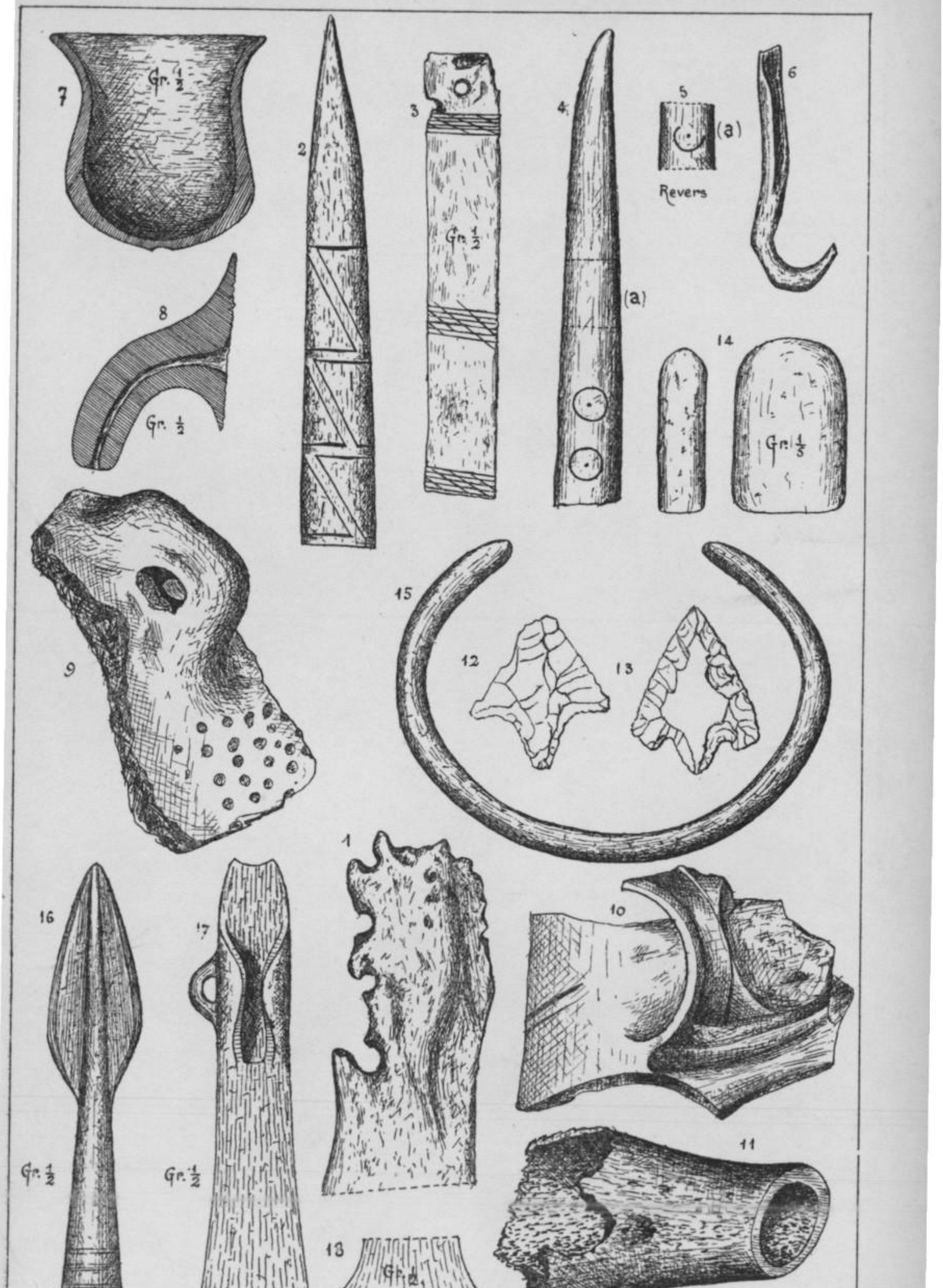

Mobilier de la grotte des Fées et cachette d'Arcy